

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
ANTÉRIEURES À 1790

RÉDIGÉ PAR ANDRÉ LACROIX, ARCHIVISTE.

SÉRIE B.

(Cours et Juridictions. — Parlements, Bailliages, Sénéchaussées et autres Juridictions secondaires. — Cour des Comptes. — Cour des Aides. — Cour des Monnaies, Maîtrise des Eaux et Forêts.)

VALENCE

1865

INTRODUCTION

L'organisation judiciaire de la province avant les Dauphins est très peu connue. À la chute de la monarchie carolingienne, les seigneurs s'attribuent le droit de rendre la justice en leur nom, et il est vraisemblable qu'ils la rendaient eux-mêmes, sans trop se préoccuper des formalités¹. Plus tard, les *Établissements* de saint Louis ayant mis en honneur l'étude de la jurisprudence, chaque possesseur de fief se fit remplacer par des hommes instruits dans les lois et les coutumes. Dès le XIII^e siècle, les États des Dauphins sont divisés en bailliages et justices mages, et les comtes de Valentinois et Diois ont sans doute, dès le même temps, une cour majeure à Crest. La juridiction des évêques de Saint-Paul sur la ville et sur le territoire compris entre le Rhône et l'Eygues remonte à l'an 850 et à l'empereur Lothaire. Le premier titre écrit de l'autorité temporelle des évêques de Valence date du 29 juillet 1157, et Frédéric Barberousse, empereur d'Allemagne, octroya aussi des privilèges étendus à l'évêque de Die en 1178².

Par une ordonnance du mois de juillet 1447, donnée à Valence, le dauphin Louis réduisit à deux les sept bailliages de Dauphiné, sous le nom de bailliages du Viennois ou plat pays et des montagnes. Toutefois, comme il maintenait les sièges anciens sous le nom de vi-bailliages, le Graisivaudan, Bourgoin (Vienne, plus tard) et Saint-Marcellin, d'une part ; Briançon, Embrun, Serres (Gap, plus tard) et Le Buis, de l'autre, conservèrent leurs tribunaux. La même ordonnance établissait une sénéchaussée pour les comtés de Valentinois et Diois, avec trois sièges, l'un à Crest, le second à Montélimar, et le dernier à Chalancon (Ardèche). Les gages des deux baillis et du sénéchal s'élevaient à 126 livres tournois par an, et les appels de leurs sentences étaient portés devant le Conseil delphinal.

Cette organisation judiciaire de 1447, œuvre du dauphin Louis, fut confirmée le 14 novembre 1478 par le roi Louis XI, au Plessis-du-Parc, et elle subsista jusqu'en 1636 sans modification essentielle et jusqu'en 1790 sous les mêmes noms.

Présidial de Valence. — Louis XIII établit à Valence, en octobre 1636, un tribunal à l'instar des autres sénéchaussées et sièges présidiaux du royaume, pour *connoître, juger et décider en première instance et présidiallement de toutes les matières civiles et criminelles des sièges et ressorts de Valence, Die, Chabeuil, Etoile et leurs dépendances, et des appellations des vi-sénéchaux de Montélimar et de Crest, des baillis de Saint-Marcellin et du Buis, ensemble des juges du Vivarois, depuis la rivière d'Ardèche jusqu'au Lyonnais et Forez, comme aussi de toutes matières bénéficiâtres et des causes de l'Université.*

L'installation des magistrats royaux fut faite en 1638 par Lauzon, intendant de Provence, délégué à cet effet, dans la maison du chanoine Rousset.

Les raisons de cette création étaient graves. « Nous avons jugé, disait Louis XIII, que l'établissement d'un présidial ne pouvoir être fait qu'en notre ville de Valence, tant parce qu'elle est l'une des principales de notre province et la plus commode par sa situation, que parce qu'il n'y a aucune justice royale en icelle, mais seulement la juridiction de l'évêque, lequel, au moyen de l'évocation générale que nous lui avons accordée et à

1 *Mémoires de Fontanieu*, manuscrit de la bibliothèque publique de Valence.

2 PILOT, *Inventaire sommaire des archives départementales de l'Isère*, notice en tête du 1^{er} volume. — BOYER DE SAINTE-MARTHE, *Histoire de l'Église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, p. 41. — COLUMBI, *De rebus gestis Episcoporum Valentinsium*, etc.

ses officiers de toutes leurs causes au Parlement de Toulouse, contraint nos sujets de Valence et de Die d'aller poursuivre audit Parlement leurs procès et différends, quoique de peu de conséquence, où ils se consomment en frais qui se montent souvent à plus que ne valent les choses contestées, outre que notre ville de Valence reprendra son premier lustre, se bonifiera, et nos sujets et habitants d'icelle ressentiront d'autant plus les effets de notre bonté et clémence dans le soulagement qu'ils en recevront ».

L'évêque, seigneur et comte de la ville, était loin d'envisager les choses de même œil. Déjà, en 1456, le dauphin Louis avait dû renoncer au traité de pariage conclu six ans auparavant avec Louis de Poitiers, et Charles-Jacques de Leberon n'était pas d'humeur à refuser la même lutte de privilège contre Louis XIII.

Le prélat obtint d'abord des lettres patentes du 23 mai 1639 favorables à ses prétentions : « Après avoir fait voir à notre Conseil, dit Louis XIII, l'enquête faite en 1545 par Jean Galbert, conseiller au Parlement de Dauphiné, par laquelle il appert que les évêques, comtes de Valence et Die, ont, de tout temps, juridiction civile et criminelle ès-dites villes et comtés, sans que iceux, ni leurs baillis, juges et autres officiers aient souffert qu'autre juge que ce soit ait pris connoissance en première instance ni autrement sur les juridictions desdits évêques, si ce n'est notre Cour de Parlement de Grenoble, nous déclarons que notre vouloir et intention n'a jamais été, par l'érection des sièges présidiaux de notre royaume, non plus que par l'établissement du présidial de Valence, d'innover ni diminuer en aucune façon la juridiction des baillis et juges de l'évêque, ni de ceux de ses justiciables et vassaux, soit en première instance, en matière civile et criminelle, soit en matière de police et autres ».

C'était détruire l'œuvre de 1636. Aussi, le Parlement de Grenoble enregistra-t-il les lettres de 1639 avec un empressement qu'il n'avait pas mis pour l'édit de création du siège, ainsi annihilé. Toutefois, la ville de Valence et son Université ne se tinrent pas pour battues.

L'organisation féodale, populaire à l'origine, parce qu'elle consacrait l'usurpation commune sur le pouvoir central et constituait une association contre les invasions des Barbares, ne tarda pas à peser sur les populations.

Les habitants de Valence, en 1229, s'étaient choisis un juge, un gouverneur et des conseillers, et il fallut la présence de l'armée épiscopale pour les rendre dociles. Peu à peu cependant ils reçurent de leur seigneur ecclésiastique des privilèges et des franchises, recoururent inutilement en 1596 au roi Charles VI, et obtinrent enfin en 1416 de l'empereur Sigismond la reconnaissance de leur cité comme ville impériale. On sait que Louis XI, encore dauphin, rêva leur affranchissement, sans oser jouir du traité de pariage de 1450 pendant plus de six ans.

Louis XII, en 1514, confirmait l'accord de 1456, favorable aux évêques, et les tentatives faites de 1540 à 1543 par les sénéchaux de Montélimar et de Crest pour appeler devant eux certaines causes n'avaient pas abouti³.

Malgré les difficultés de la lutte, la population valentinoise, faisant cause commune avec le présidial, en appela au Roi de la sentence de 1639, et le 27 mars 1641 le Grand Conseil de Louis XIII maintint les juges du siège royal de Valence dans l'exercice de leurs charges, leur attribuant la connaissance en matière criminelle de tous cas royaux et prévôtaux, privativement aux juges de l'évêque, et au civil des matières bénéficiales, exécutions d'arrêts, mandements et commissions, des causes et privilèges de l'Université et des droits et lettres royaux. Charles-Jacques de Leberon obtenait, de son côté, le libre exercice de la justice ordinaire à Valence et à Die par ses officiers, et deux sièges de juridiction dans chaque ville, l'un composé d'un juge mage, d'un lieutenant, d'un procureur fiscal et d'un greffier, et l'autre d'un juge d'appel. Mais, selon les cas, on appelait de ces juges épiscopaux au présidial ou au Parlement de Grenoble.

3 MONNIER DE LA FABRÈGUE, *Inventaire manuscrit des titres de l'Évêché*.

C'en était trop aux yeux de Charles-Jacques de Leberon, qui, profitant du passage à Valence du cardinal de Richelieu, se ménagea l'annulation de cet arrêt. La lutte recommença, et le 7 mars 1647, le Conseil d'État revint au règlement de 1641. Toutefois, la cause demeura ainsi pendante et comme indécise jusqu'en 1658, époque de la transaction intervenue entre Daniel de Cosnac, successeur de Charles-Jacques de Leberon, les juges du présidial et la ville. Cet acte solennel attribua à l'évêque en toute propriété les offices de greffier civil de la sénéchaussée, du présidial et des conventions royales, mais il confirmait l'arrêt de 1641.

Des lettres patentes de 1700 réunirent à l'évêché les offices de lieutenant général, de procureur du Roi, de greffiers, commissaires et huissiers de police, et par ce moyen l'existence du siège royal se trouvait encore menacée en 1785.

D'un autre côté, le ressort du Vivarais donné au présidial excita une vive opposition contre ce siège, et il lui fut enlevé vers 1650.

Ce sont les documents relatifs aux luttes soutenues par le tribunal de Valence et ceux des causes civiles et criminelles soumises à son appréciation qui forment ce fonds, composé de 656 articles (B. 1 à 656).

On y trouve au civil des réclamations de créances, des revendications de droits conventionnels et fonciers.

Les procès criminels sont très-nombreux et prouvent que la tranquillité publique était souvent troublée par des luttes et des querelles.

La procédure civile ne paraît pas avoir de grandes modifications. Au criminel, la question ordinaire et extraordinaire a été abolie, et les tortures de la martingale ont cessé d'être appliquées à partir de 1775. Quant aux monitoires délivrés par les officiaux pour obtenir des révélations dans certains cas, il n'y a pas lieu d'en regretter l'emploi.

Les conventions royales formaient un tribunal chargé de juger les causes des juges du présidial et de leurs proches. On ne le trouve plus mentionné après 1749 (B. 657 à 706).

Sénéchaussée de Montélimar. — L'édit de 1447 parle du siège de Montélimar. Cependant le Dauphin n'avait acquis cette ville que par un accommodement de la même année⁴ ; aussi les lettres du 24 novembre 1478 maintiennent-elles le tribunal de Montélimar comme une création nouvelle dans une cité que Louis XI « venait d'acquérir absolument »⁵.

Quoi qu'il en soit, à partir de ce moment, les tribunaux de Crest et de Montélimar ont toujours été appelés sénéchaussées, et cependant leur officier principal était simplement qualifié de vi-sénéchal et lieutenant général⁶.

Les archives du siège de Montélimar ne vont pas au-delà de 1637 et elles paraissent fort incomplètes, même après cette date, puisqu'elles se réduisent à 14 articles.

Il y a peu de renseignements historiques importants à y recueillir ; toutefois, à cause de l'établissement thermal de Bondonneau, appelé à une légitime réputation, on peut noter ici les acquisitions du domaine de ce nom par noble Jean de Saint-Ferréol, sieur du Mas, des créanciers de Cornet (B. 709), de la seigneurie de La Bâtie-Rolland par noble Humbert de Belmont en 1419, et des terres de Châteauneuf-de-Mazenc et d'Aleyrac par Hyacinthe-Lazare de Ravel, seigneur des Crottes, conseiller au Parlement de Provence, vers 1768.

4 Abbé VINCENT, *Notice historique sur Montélimar*, p. 41.

5 GUY, *Dictionnaire historique du Dauphiné*, au mot Bailliages.

6 PILOT, *Inventaire sommaire* (précité).

Sénéchaussée de Crest. — Les comtes de Valentinois et Diois avaient à Crest une cour de justice, et dès 1788 ils se regardaient comme souverains de cette ville. La cour majeure était l'un des sept bailliages de la province, et Louis XI, encore dauphin, la remplaça par une sénéchaussée (1447 et 1478). Les documents de ce tribunal, classés en 260 articles, embrassent une période de temps comprise entre 1556 et 1790, soit 224 ans. On y rencontre des renseignements historiques pleins d'intérêt : un mémoire adressé au duc de Mayenne par le baron de Montoisson, sur ses opérations militaires, vers l'époque du siège de Livron ; un compte rendu par Michel Mayne, receveur des contributions militaires levées sur le Valentinois, le Diois et les Baronnie ; un règlement fait pour la garde du château de Saou ; des extraits des actes de vente de Beaufort et de Gigors en 1656, par les commissaires du Roi, à Charles d'Arbalestier, seigneur de Montclar ; de Piégros, Saint-Médard et La Clastre à Pierre-Paul-François-René de Clerc de Ladevèze, par Nicolas-Étienne d'Auguy et Alexandre-César, baron de La Tour-du-Pin, en 1780 ; de Montmeyran à Joseph de Saint-Germain, inspecteur général des postes, par Louis-Pierre-Nolasque-Félix de Balbe de Berton de Crillon, vers le même temps.

Ces mêmes archives mentionnent les eaux d'Aurel, déjà fréquentées en 1680. Elles parlent de la tour de Crest servant de prison d'État au XVIII^e siècle ; d'Arnaud de La Recluse, religieux fugitif, condamné à mort pour avoir accompagné et logé un ministre ; des Capucins établis dans le prieuré de Saint-Jean de Crest en 1609 ; des religieux de Saint-Thiers, de Saou, distribuant chaque jour, du 1^{er} novembre au 24 juin, une demi-livre pain brun à chaque pauvre, etc. Quant aux familles du ressort, elles peuvent trouver dans ce fonds de nombreux détails sur leur état civil.

Bailliage du Buis. — Les barons de Montauban et de Mévouillon tenaient leur juridiction des empereurs d'Allemagne. Sous les Dauphins, leurs successeurs (1303 et 1317), un bailliage avait été établi au Buis. En 1336, Humbert II créa dans ce tribunal douze conseillers pour assister le bailli, le juge et le procureur qui le composaient⁷. Louis XI, en 1447, annexa au bailliage du Buis la cour de justice de Nyons, jusque-là indépendante.

Les archives du bailliage du Buis n'ont pas été toutes réintégrées au dépôt départemental ; certains arrêts sont restés au greffe. Les documents déposés aux archives de la préfecture forment seulement 13 articles et comprennent un intervalle de 214 ans, de 1576 à 1790. Un mémoire du XVIII^e siècle présente ce ressort comme « le plus misérable non-seulement de la province, mais du royaume : il n'y a d'audiences que de quinzaine en quinzaine, toutes d'une heure ou d'une heure et demie au plus, quoiqu'il y ait 72 villages » (B. 991).

Justice mage de Valence. — On a vu combien les évêques de Valence tenaient à leur juridiction sur la ville, dont Louis XI, encore dauphin, ne put parvenir à les dépouiller. Louis XIII, qui établit le présidial, n'aurait pas été plus heureux, sans l'utile concours de la population et de l'Université.

D'après le traité de 1456, les appels du juge de l'évêque ou juge mage devaient aller au Parlement de Grenoble. Cependant il existe une ordonnance de Jean de Montluc (B. 996) qui supprime une cour d'appel épiscopale.

Le fonds de la justice mage a 50 articles et va de 1565 à 1790, avec des lacunes souvent considérables (B. 991 à B. 1041).

Alixan, Beaumont, Châteauneuf-d'Isère, Cliousclat, Livron, Loriol, Mirmande et Montvendre, terres épiscopales, étaient du ressort de ce tribunal, qui exerçait aussi la police ordinaire de Valence et jugeait les appels des juges d'Allex, Montéléger, Montélier, Les Robins, Portes et Fiancey.

Justice mage de Die. — Ce fonds, dont les plus anciens documents remontent à 1527, comprend 241 articles.

⁷ L'abbé VINCENT, *Notice historique sur le Buis*, p. 27. — VALBONNAIS, t. II, p. 319.

Les principaux renseignements qu'il fournit se rapportent aux familles.

Indépendamment de la ville de Die, les évêques possédaient Aouste, Chamaloc, Châtillon, Jonchères, Mirabel, Poyols, Saillans et les vallées de Bourdeaux, de Valdrôme et de Vercors en partie. Les appels du juge mage épiscopal allaient au Parlement de Grenoble, d'après l'accord de 1456 entre le dauphin Louis et l'évêque Louis de Poitiers. Cependant on trouve dans le fonds de l'évêché de Die des registres du juge d'appel en exercice au XVI^e siècle.

Bailliage de Saint-Paul-Trois-Châteaux. — La juridiction des évêques sur la ville et son territoire est établie par une bulle de l'empereur Lothaire, confirmant les donations faites par Charles et Louis, ses prédécesseurs. Mais en 1408, le 25 septembre, par suite du traité de pariage conclu entre le roi de France et Dieudonné d'Estaing, évêque de Saint-Paul, la juridiction temporelle, civile et criminelle de la ville de Saint-Paul, de Saint-Restitut, de Baumes, de Solérieux, de la carrière du Bois-Bâtard, de la moitié de Chamaret et de tous les autres lieux appartenant à l'évêque, au nom de son église, devient commune et indivise entre le monarque et le prélat⁸ ; un bailli doit être élu par les deux parties, et, en cas de désaccord, l'évêque choisissait un juge pour deux années et le Roi aussi pour le même espace de temps. Les appels des sentences du bailli allaient aux coseigneurs de la ville; ils ressortirent plus tard au présidial de Valence.

Le fonds du bailliage, en 19 articles, paraît fort incomplet (B. 1284 à 1503) ; ses plus anciens titres ne vont pas au-delà de 1650.

Commission du Conseil. — Il ne reste de ce tribunal extraordinaire, dont les États Généraux de Provence, assemblés en redoutaient « les maximes et les formes » (C. 1209), qu'un recueil d'affiches imprimées contenant les jugements prononcés contre les contrebandiers, faux-sauniers et employés des fermes et gabelles prévaricateurs, principalement contre la bande de Mandrin.

Il y avait quatre commissions de ce genre : une à Valence, pour huit provinces, Dauphiné, Lyonnais, Bourgogne, Provence, Languedoc, Auvergne, et, à partir de 1737, Rouergue et Quercy; une à Reims, pour quatre provinces ; une à Saumur pour sept provinces, et la quatrième à Caen.

D'après M. Berriat Saint-Prix, on ne trouve aucune trace des commissions de Valence et de Reims dans les criminalistes du temps, et cet auteur a puisé les renseignements qu'il donne dans les 12 volumes du recueil officiel des grosses fermes déposé à la bibliothèque impériale.

Les jugements des affiches classées à l'article B. 1304 ont été rendus : 1^o par Jean-Pierre Colleau, conseiller du Roi, lieutenant général criminel au Châtelet, bailliage et siège présidial de Melun, commissaire du Conseil nommé par arrêt du Conseil d'État du 31 mars 1733 ; 2^o par Gaspard Levet, seigneur de Malaval, nommé par arrêts du Conseil d'État des 5 décembre 1738, 2 octobre 1742 et 4 avril 1743 ; 3^o enfin par Nicolas-Pierre Colleau, nommé par arrêts des 9 juillet 1766, 6 avril et 15 mai 1770.

Les peines qu'infligeait ce tribunal sont : le blâme, le fouet, le bannissement, la corde et la roue. Parmi les accusés, 77 sont condamnés à être pendus, 57 à être rompus vifs, et parmi eux le célèbre Mandrin ; 651 sont condamnés aux galères à temps ou à perpétuité ; un seul est acquitté.

On ne voit figurer dans les jugements rendus, à partir de septembre 1733 jusqu'au 22 août 1736, que Jean-Pierre Colleau, « commissaire du Conseil », jugeant souverainement en dernier ressort, dans la chambre criminelle du présidial de Valence, mais le jugement capital rendu le 26 mars 1737 est signé par Colleau, commissaire ; Chesneau, rapporteur ; Luillier, Mennesson, Bachasson, Chaix et Levet, tous avocats aux Parlements de Paris,

8 BOYER DE SAINTE-MARTHE, p. 160 et 328.

Grenoble et Dijon et assesseurs de la commission.

À partir du 20 février 1739, Gaspard Levet, commissaire, Mennesson, Luillier, Bachasson, Chaix, Rouveyre et Chesneau, avocats aux Parlements de Paris et de Grenoble, juges assesseurs, signent les sentences. Celle qui condamne Louis Mandrin à être rompu vif sur un échafaud dressé à la place des Clercs et mis ensuite sur une roue, « la face tournée vers le ciel, pour y finir ses jours », est signée par Levet, Gaillard, Luillier, Bolozon, Bachasson, Rouveyre de Lestang et Cozon.

La dernière, du 8 juin 1771, est signée par Jean-Pierre Colleau, Gaillard, Bachasson, Rouveyre de Lestang, Cozon et Hortal.

Gabelles de Valence. — Le tribunal de ce nom, composé d'un contrôleur général, d'un procureur du Roi et d'un greffier, jugeait aussi les délits de faux-saunage. On trouve dans ses archives des arrêts du Conseil d'État concernant les fermes générales et la prise de possession des fermiers généraux ; une requête au Parlement de Grenoble pour interdire l'emploi des eaux salées de Propiac et de Mérindol ; des procès-verbaux constatant le naufrage de barques à sel et plusieurs jugements de faux-sauniers (B. 1305 à B. 1311).

Un tribunal de même nature existait au Buis, mais les papiers en sont perdus.

Fontanieu nous apprend que les fonctions des juges et le ressort de leurs sièges avaient été réglés par un arrêt du Conseil rendu en 1739.

Traites de Montélimar. — Ce tribunal jugeait les contraventions aux règlements sur l'entrée et la sortie de certaines marchandises, sur la douane et la traite foraine. Il y en avait un semblable à Valence et au Buis, mais leurs archives n'existent plus (B. 1312).

Maîtrise de Die. — Il y eut d'abord pour le Dauphiné une seule maîtrise des eaux et forêts établie à Grenoble, en novembre 1689, et formée d'un maître particulier, d'un procureur du Roi, d'un garde-marteau, d'un greffier et de quatre sergents.

En 1724 trois maîtrises furent créées, l'une à Grenoble, l'autre à Saint-Marcellin et la troisième à Die. Les archives de cette dernière, de 1740 à 1789 (B. 1313 à B. 1328), ne signalent que des délits forestiers et des délits de chasse et de pêche. Suivant Fontanieu, ces juridictions étaient tombées, depuis la suppression de la Réformation, dans un inconcevable désordre.

Justices seigneuriales. — Romans et Chabeuil avaient un juge royal et ducal, depuis la cession faite par XIII à Honoré de Grimaldi, prince de Monaco, du duché de Valentinois.

À Romans, l'appel des sentences de ce juge était porté au Parlement de Grenoble, et le juge du chapitre ressortissait du bailliage de Saint-Marcellin ; à Chabeuil, on appelait du juge royal au Parlement et du juge ducal au présidial et sénéchaussée de Valence.

En 1789, les offices du siège des Conventions royaux de Chabeuil étaient exercés par les officiers de la justice ducale.

Il n'existe aucun document de la cour rigoureuse de Chabeuil, où pouvaient appeler tous les habitants de Dauphiné. Fontanieu remarque cependant que la juridiction de ce siège s'étendait seulement sur ceux qui s'y étaient soumis par des actes.

Quant aux justices seigneuriales, il y en avait une dans chaque fief. Celle du duché-pairie d'Hostun, pour

Eymeux, Hostun, Baume-d'Hostun, La Motte-Fanjas, Oriol, Saint-Jean-en-Royans, Saint-Just-de-Claix, Saint-Martin-le-Colonel, Saint-Nazaire et Saint-Thomas, s'exerçait à Saint-Marcellin ; les autres s'exerçaient sur les lieux, et le plus grand nombre à Saint-Vallier, Romans, Valence, Die, Montélimar, Nyons et Le Buis.

Le classement des archives de cette nature a été fait selon l'ordre alphabétique des communes, autant que possible.

D'après Fontanieu, « le ministère de ces juges était simple et facile : chaque délit se trouvant tarifé par des lois locales, ils n'avaient qu'à s'y conformer. De cette manière, les condamnations avaient moins pour objet d'abolir les crimes que de grossir les revenus des seigneurs par des amendes », mais, comme les archives de cette époque n'existent qu'en très-petit nombre, il n'a pas été possible de vérifier ce jugement. Il faut en dire autant de la procédure criminelle suivie devant eux et de celle des assises tenues deux fois par année.

INVENTAIRE SOMMAIRE

SÉNÉCHAUSSÉE ET PRÉSIDIAL DE VALENCE.

B. 1. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier (1 imprimée) ; 2 sceaux.

1636-1639. — Édit du roi Louis XIII créant à Valence une Sénéchaussée et un Siège présidial, « à l'instar des autres Sénéchaussées et Sièges présidiaux du royaume », pour rendre à la ville son ancien lustre et diminuer les frais des procès que ses habitants sont obligés de soutenir devant le Parlement de Toulouse. Ce tribunal est composé de deux présidents, d'un lieutenant général civil, d'un lieutenant criminel, d'un lieutenant particulier, d'un assesseur civil et criminel, de treize conseillers laïques, d'un conseiller clerc, d'un conseiller gardescel, de deux avocats et d'un procureur du Roi, de deux commissaires examinateurs, d'un receveur-payeur des gages chargé de la recette des épices et des amendes, d'un garde du petit sceau, d'un receveur et d'un contrôleur des consignations, de vingt procureurs postulants, de greffiers civil, criminel, d'appeaux, des présentations, des affirmations et des insinuations, de cinq maîtres-clercs, d'un contrôleur de tous les greffes, d'un conseiller prévôt des maréchaux de France et chevalier du guet, d'un lieutenant, d'un greffier et de dix archers, etc. La juridiction du nouveau siège embrasse en première instance toutes les matières civiles et criminelles des ressorts de Valence, Die, Chabeuil, Étoile et leurs dépendances, et en appel, les sentences des vi-sénéchaux de Montélimar et de Crest, des vi-baillis du Buis et de Saint-Marcellin, et des juges du Vivarais, depuis la rivière d'Ardèche et le Velay jusqu'au Lyonnais et au Forez ; il connaît aussi de toutes les matières bénéficiales et des causes civiles et criminelles de l'Université de Valence, et ses appels sont portés au Parlement de Grenoble. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, ordonnant : l'enregistrement de l'édit précité, malgré

les oppositions des ducs de Sully et de Ventadour, du syndic général des États de Languedoc, et de Marie de Chambaut, vicomtesse de Privas ; — la réception de Jacques de Simiane, sieur de Vènes, en l'office de sénéchal du Présidial de Valence.

B. 2. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier (11 imprimées) ; 1 sceau.

1543-1641. — Édit du roi Louis XIII ajoutant aux offices de la Sénéchaussée et du Présidial de Valence, établis en 1636, les offices de lieutenant principal conseiller du Roi, avec les mêmes prérogatives qu'à Rodez, de trois conseillers laïques, d'un greffier des conventions royaux, avec les droits de celui de Nîmes, d'un greffier garde-sacs et greffier des arbitres, de vingt procureurs postulants, d'un adjoint aux enquêtes criminelles pour ceux de la religion réformée, d'un sergent crieur public, d'un lieutenant du prévôt, etc. Le Roi établit ensuite près du même siège une chancellerie « à l'instar de celles établies en tous les Présidiaux du Royaume », composée d'un conseiller notaire et secrétaire, d'un conseiller audientier, d'un contrôleur, d'un commis, d'un chauffe-cire, etc. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII : confirmant la juridiction de l'évêque de Valence et de ses juges, en première instance et en appel, et ne laissant aux officiers de la Sénéchaussée et du Présidial de la ville que la juridiction attribuée à ceux du Présidial de Beauvais, dans les terres épiscopales ; — défendant au Parlement de Grenoble de prendre connaissance, « par appel ou autrement, des sentences, jugements et décrets présidialement ou pré-vôtalement rendus au Siège présidial de Valence. — Édits des rois François I^{er}, Henri II, Henri III, Henri IV et Louis XIII, concernant : l'établissement d'un Présidial à Rodez ; — l'hérédité des offices de certificateurs ; — l'institution des greffiers civil et criminel, des insinuations, etc.

B. 3. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1638-1639. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII : ordonnant que l'évêque de Valence sera assigné devant le Conseil « pour y procéder selon les fins de sa requête » ; — confirmant l'établissement « fait de la Sénéchaussée et Siège présidial de Valence par le sieur de Lauson, commissaire à ce député, pour y être les différends vidés selon les us, style et coutumes des lieux. » — Commission du Roi à de Lauson, intendant de Dauphiné, pour installer les officiers du tribunal établi à Valence par l'édit de 1636. — Copies : des exploits d'intimation de cet édit aux juges de Saint-Vallier, de Tournon, d'Annonay, etc. ; — du procès-verbal de l'installation de Charpey, lieutenant criminel ; de Froment, assesseur ; Serret, Ridelet, Delisle, La Boisse, Neyremand, Berne, Dedeaux, More, Garnier, de Conches, de Merez et de Briziaux, conseillers laïques ; Ferandin, conseiller clerc ; Gamon de La Lombardière, avocat du Roi ; Boffin, greffier, etc., faite par l'intendant de Lauson, dans la maison de Pierre-Louis Rousset, prieur du Bourg-lès-Valence, destinée à servir provisoirement de palais de justice ; — des actes de vente passés par Michault, bourgeois de Paris, à Claude Valentin, écuyer, sieur de La Roche, mandataire de Maximilien de Béthune, duc de Sully, du greffe civil du Présidial, au prix de 15 000 livres ; du greffe des conventions royaux, pour 30 000 livres, et de l'office de contrôleur des greffes, moyennant 16 000 livres, etc.

B. 4. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1628-1639. — Copies des délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Valence, relatives : à l'établissement de la Sénéchaussée et Siège présidial ; — au loyer de la maison Rousset pour la tenue de ses audiences ; — au fonds de 21 000 livres affecté aux dépenses premières d'établissement et d'installation. — Expédition du procès-verbal du tumulte causé le jour de Saint-Marc dans l'église des Cordeliers, par Hêlain Serre, chanoine du Bourg et official de l'évêque, à l'occasion de la présidence de l'assemblée électorale des consuls de la ville, prétendue par lui et

par les officiers du Présidial. Dépossédé de la chaire présidienne, l'official s'installa dans le chœur de l'église, avec son greffier, méconnut l'autorité des magistrats, excita le peuple en faveur de l'évêque, mais inutilement, et, après beaucoup de bruit et de paroles, fut emporté hors de l'église. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII ajournant devant lui La Boisse, Froment, La Lombardière et Laforêt, membres du Présidial, par suite de la violence commise sur Hêlain Serre. — Copies : des requêtes de La Boisse à d'Aubray, conseiller du Roi, au sujet du monitoire obtenu par l'official du vice-légat d'Avignon et dont le curé de la cathédrale refusait de livrer une expédition ; — de l'arrêt du Conseil d'État condamnant La Boisse, La Lombardière et La Forêt à 100 livres d'amende chacun pour les faits de l'élection consulaire de la Saint-Marc ; — de la quittance délivrée aux trois magistrats par Louis Charency, juge des appellations de l'évêque.

B. 5. (Liasse.) — Cahiers in-4°, 58 feuillets ; 22 pièces, papier.

1639-1640. — Inventaires des pièces remises à de Lezeau, conseiller du Roi, et des pièces produites devant le Grand Conseil par les officiers de la Sénéchaussée et du Présidial, contre Charles-Jacques de Gelas de Leberon, évêque de Valence : cinq pièces relatives à l'émeute excitée à Beaumont par Banc, vassal de l'évêque, contre Verdier, enseigne de cavalerie, qui poursuivait un déserteur ; — trois pièces concernant Brunel, curé de Toulaud, menacé par l'évêque, pour avoir recouru au Présidial, afin d'être payé de sa portion congrue ; — deux pièces établissant que le même prélat avait fait sortir La Forêt, lieutenant de prévôt, de l'église des Capucins, sous prétexte qu'il était excommunié, et interdit l'aumônier du Présidial ; — plainte de Roux, juge d'appel de l'évêque, menacé par celui-ci de destitution, parce qu'il allait plaider au Présidial ; — enquête sur l'emprisonnement de Morel, écolier de l'Université, qui avait dit ne connaître d'autre juge de ses actions que le sénéchal et présidial, etc. — Mémoire en faveur des officiers précités, contre l'évêque de Valence, où il est dit que ce prélat, « abusant de son pouvoir et autorité, commet journellement toutes sortes de violences et

« d'oppressions tant contre les compagnies, corps et communautés que contre les particuliers, même contre les suppôts de l'Université. » — Requêtes des officiers du Présidial adressées au Conseil d'État et au Grand Conseil du Roi dans leur procès contre l'évêque.

B. 6. (Liasse.) — 43 pièces, papier (1 imprimée) ;
4 pièces, parchemin.

1638-1640. — Pièces produites par les officiers du Présidial dans leur procès contre l'évêque de Valence : copies des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII, accordant aux officiers précités et à leurs proches parents l'évocation générale au Parlement de Dijon de leurs procès civils et criminels et de leurs différends avec l'évêque touchant les affaires de la ville ; — créant les Sénéchaussées et Présidiaux de Dieppe et de Châtillon-sur-Indre. — Enquêtes sur la plainte de Verdier, enseigne de cavalerie, contre Banc, de Beaumont, qui l'avait empêché d'arrêter un déserteur. — Requêtes des officiers du Présidial adressées au Roi et au Conseil d'État, contre l'offre faite par l'évêque de renoncer à son droit d'évocation au Parlement de Toulouse, à la condition que les suppliants plaideront en première instance devant ses juges ; ils demandent aussi l'exécution pure et simple de la transaction passée le 10 septembre 1450 entre le Dauphin Louis et l'évêque Louis de Poitiers ; la jouissance des droits que leur assurent les édits ; la réduction des officiers de justice de l'évêque à un seul juge ordinaire, un procureur fiscal et un greffier ; la connaissance des faits de police, etc. ; la forclusion des consuls de Châteauneuf-d'Isère, Mirmande, Cliousclat, Loriol, Montvendre, Alixan, etc., intervenant en faveur de l'évêque ; une place honorable dans la cathédrale, etc. — Copie de la destitution de Rambaud, courrier de l'évêque, qui avait acheté une charge au Présidial.

B. 7. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1638-1640. — Pièces produites par les officiers du Présidial dans leur procès contre l'évêque de Valence : copies des ordonnances de la Sénéchaussée et du Présidial pour l'arrestation de Carnet, procureur fiscal, Crozat, greffier, et Vignard,

dit La Gache, geôlier des prisons de l'évêque, à cause des entreprises continuelles de ces officiers de la justice épiscopale sur la juridiction royale, et en particulier à cause de l'emprisonnement de Monier, archer et trompette de la maréchaussée ; — déchargeant Jacques Mezenc, le syndic du couvent de Saint-François et Vallet des assignations que leur a fait donner le juge de l'évêque. — Enquêtes : de Froment, assesseur civil et criminel au Présidial, sur la violation des scellés apposés à la maison de Suzanne Arriba, commise par de Dorne, juge mage ; — de Salomon de Merez sur la résistance opposée par Carnet aux archers qui l'arrêtèrent et sur les circonstances de cette arrestation. — Réponses personnelles de Carnet, procureur d'office de l'évêque, et de Vignard, dit La Gache, geôlier : le premier ne reconnaît pas la juridiction du Présidial et il ignorait que Monier fût archer de la maréchaussée. Vignard répond qu'il a été arrêté pour refus de sa part de livrer un nommé Vinchon, prévenu de vol de reliques et d'un trésor trouvés dans les mesures de l'abbaye de Saint-Ruf, aux Iles. — Plainte de Lambert, crieur public, auquel l'aumônier de l'évêque avait enlevé sa trompette et défendu de crier. — Procédure contre de Dorne, juge ordinaire épiscopal, pour insultes à un huissier de la Sénéchaussée et du Présidial, etc.

B. 8. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1396-1640. — Mémoire des consuls de Valence pour justifier leur intervention au procès des officiers du Présidial contre l'évêque : les habitants, d'après cet écrit, ont toujours reconnu pour souverains de la ville les Rois Dauphins ; Louis de Poitiers, évêque de Valence, rendit hommage au dauphin Louis en 1450 et céda, contre la terre de Pizançon, la moitié de sa juridiction temporelle sur Valence et Die au même prince, qui établit un sénéchal du Valentinois ; Louis de Poitiers obtint en 1456 rétrocession du pariage ; mais cet acte doit être déclaré nul, etc. — Copies : de l'hommage de 1450 : l'évêque y reconnaît la souveraineté du Dauphin et soumet les appels de son juge ordinaire au sénéchal de Valentinois ; — des lettres de Louis dauphin en faveur des habitants ; — de la transaction de 1456 entre le même Dauphin et Louis de Poitiers, appelée

le traité de rétrocession ; — de la commission donnée par Frédéric IV, roi des Romains, à l'évêque et à son juge de veiller à l'observation des libertés et privilèges des habitants de Valence ; — des lettres de Jean de Cominges, gouverneur de Dauphiné, nommant le châtelain de Chabeuil, conservateur des franchises de la cité, à cause de la suppression du sénéchal ; — de la protection accordée à la ville, à cause des ravages de Reymond de Turenne, par le roi dauphin Charles VI.

B. 9. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1536-1640. — Pièces produites par les consuls de Valence contre l'évêque : copies de l'édit donné à Crémieu par le roi François I^{er} sur la juridiction des baillis, sénéchaux et autres juges ; — des lettres du même Roi en faveur de Jacques de Tournon, évêque de Valence et de Die, maintenant ce prélat dans toute sa juridiction ; — des lettres de Henri III défendant aux juges de l'évêque de Valence de connaître des cas royaux ; — de l'arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIII concernant les appels des sentences criminelles prononcées par les juges subalternes dépendant des Présidiaux ; — des procédures faites par ordre du Parlement de Grenoble contre Pierre-André de Leberon, évêque de Valence, qui avait «entrepris contre l'autorité de Sa Majesté, ayant fait arracher ses armes des portes de la ville, publié partout que Sadite Majesté n'avoit aucune chose dans la ville aux murailles et pourpris d'icelle, dispensé ses juridiciables de l'édit du port des armes par écrit et les dispensations enregistrées par devers le greffe de sa justice, avec clause de pleine puissance, sous ces mots : *car tel est notre plaisir*, et finalement destitué l'un de ses officiers, non pour autre cause que parce qu'il est officier de Sadite Majesté. »

B. 10. (Cahiers.) — In 4°, 160 feuillets, papier.

1640. — Inventaires des pièces que produisent devant le Grand Conseil et devant le Conseil d'État les consuls et les habitants de Valence, dans leur procès contre Charles-Jacques de Leberon, évêque : 6 pièces relatives à leurs libertés et

franchises, dont la plus ancienne est de 1396 ; — 14 pièces pour montrer que les évêques ont usurpé la moitié de leur juridiction et l'appel immédiat au Parlement, et entre autres l'hommage de 1450 ; — 12 pièces établissant que le défendeur et ses prédécesseurs ont entrepris sur les droits royaux ; parmi elles se trouvent indiquées les procédures faites en 1604 et 1605 contre Pierre-André de Leberon ; — 8 pièces justificatives des violences commises par l'évêque et par ses officiers sur le sergent chargé d'arrêter La Gache, geôlier des prisons épiscopales ; sur Antoine Froment, docteur de l'Université, par Mingreville, domestique de l'évêque ; sur Vial et sur deux archers, lors de l'arrestation de Serpoulet ; sur Anselme, loueur de chevaux, et sur un vieux prêtre ; — 13 pièces se rapportant à quelques-uns des procès de l'évêque contre la ville et contre les particuliers : procès pour le droit d'encans ; — procès pour la verge du poids et pour le gour de Marnaut, sur Châteauneuf-d'Isère ; — procès des fours et des possesseurs de pigeonniers ; — procès du chapitre, etc.

B. 11. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1632-1640. — Mémoire des consuls contre l'évêque Charles-Jacques de Leberon. Ce prélat, depuis 25 ans, a ruiné Valence et Die en procès. Le chapitre, la ville et le Présidial ayant recouru au cardinal de Richelieu, lui firent un tableau animé des vexations qu'ils éprouvaient. Le mémoire ajoute que l'évêque s'est brouillé avec le connétable de Lesdiguières, avec les ducs de Créquy et de Lesdiguières, avec le premier président Frère, avec les gouverneurs de Valence et de Die, et qu'il a interdit le confesseur « de la révérende sœur Marie (Teyssonner) qu'il appeloit mère du Présidial, et lui a défendu de ne la plus confesser sur peine d'excommunication. » — Pièces produites par les consuls dans leur procès contre l'évêque : copies de l'arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIII, qui annule l'élection de Crozat, Rey, Bosc et Maron, consuls de Valence ; — des procédures faites contre ceux qui ont construit des fours et des pigeonniers sans la permission de l'évêque ; — des requêtes adressées à l'official de Vienne et au Parlement de Grenoble par

Gonny, curé de Montclar, en prison depuis quatorze mois, « sans pouvoir apprendre le sujet de son emprisonnement » ; — de la plainte de Claude Anselme, loueur de chevaux, maltraité par l'aumônier et par les valets de l'évêque ; — des enquêtes confiées à Jacques de Calignon et à François de Ponnat, commissaires du Parlement de Grenoble, et à Henri de Garagnol, vi-bailli de Saint-Marcellin, contre Mingreville, sommeiller de l'évêché, accusé de mauvais traitements sur le docteur Froment, sur un écolier de l'Université et sur la fille de Nonay, etc.

B. 12. (Liasse.) — 28 pièces, papier (1 imprimée).

1475-1640. — Pièces produites par les consuls de Valence dans leur procès contre Charles-Jacques de Leberon : « requête très-humble pour les docteurs régents de l'Université de Valence au Roi et à nos seigneurs de son Conseil », par Gaspard Froment, Pierre de Bubie et Laurent Crozat, professeurs en droit. Ils demandent l'annulation des arrêts du 1^{er} avril 1636, des 18 janvier et 20 juillet 1635 et du concordat du 13 juillet 1634. — Réponse de l'évêque au sujet du vice-chancelier de l'Université, Théolon, ancien juge et médecin. — Copies : des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII renvoyant l'Université et l'évêque devant le Parlement de Toulouse, et enlevant aux agrégés entrée et voix délibérative dans l'Université ; — du concordat de 1634 conclu entre Charles-Jacques de Leberon, chancelier, et Jean Le More, docteur régent et doyen de la Faculté de droit, Paul Gaspard, doyen de la Faculté de théologie, etc. ; — de l'arrêt du Parlement de Toulouse qui homologue ce concordat ; — des privilèges accordés à l'Université par Louis XI ; — des lettres de François de Lorraine, duc de Guise, gouverneur et lieutenant général en Dauphiné, conservateur temporel des privilèges de ladite Université, etc. ; — de l'arrêt du Parlement de Grenoble qui condamne le greffier de la judicature épiscopale à restituer le droit d'encans exigé de Reboulet, docteur agrégé de l'Université, plaidant contre Judith Maigre, femme Estezet.

B. 13. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1621-1640. — Pièces produites par les consuls de Valence dans leur procès contre l'évêque : copies des requêtes adressées au Parlement de Toulouse par Charles-Jacques de Leberon, au sujet des arrérages de la cense due par les habitants pour la verge du poids et le bail des boucheries, etc. ; — de la nomination d'Aimar Planta, juge criminel de l'évêque ; — de l'ordonnance du juge mage pour prévenir la peste. On y lit cet article : « Les curés et autres prêtres et religieux, médecins, apothicaires et chirurgiens de Valence ne pourront aller visiter, ni assister aucuns malades qu'au préalable ils n'aient été vus et visités par Gaspard Durand et Esprit Boitel, maîtres chirurgiens commis au fait de la santé » ; — de la défense faite par le même juge aux bouchers de la ville de ne prendre aucun bail et de n'exercer leur état que de son autorité ; — des plaintes de Douject, docteur en droit, des chanoines Arguel et Ferandin et du secrétaire de l'Université, maltraités, injuriés ou menacés par l'évêque ; — des requêtes adressées au Parlement par les consuls au sujet des vexations exercées contre les boulangers de la ville par Bigeard, greffier épiscopal ; — de l'enquête sur la délivrance de Vignard, dit La Gache, geôlier, des mains d'un sergent du Présidial, faite par les gens de l'évêque et par son commandement exprès, etc.

B. 14. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1627-1640. — Pièces produites par les consuls de Valence dans leur procès contre l'évêque : copies de la plainte d'Hector Morel, écolier de l'Université, mis en prison pour avoir dit qu'il ne connaissait d'autres juges que ceux du Présidial ; — de l'enquête confiée au lieutenant de la Sénéchaussée et du Présidial de Rodez, sur les violences exercées par Charles-Jacques de Gelas de Leberon contre Douject ; — des procédures faites pour l'aumônier de l'évêque demandant aux consuls des extraits de la transaction relative à l'élection desdits consuls, des baux à ferme des *indits* (octrois), etc. La réponse à cette demande porte : « Cette procédure n'est faite que pour vexation par le désordre qu'elle cause aux affaires de la ville et le renversement des archives d'icelle ; c'est pour embarrasser et mettre en

confusion par grande involution de pièces au procès pendant au Conseil d'État, auquel ladite communauté est intervenante, comme il a fait au procès de son évocation, auquel il a produit plus de 300 pièces toutes inutiles, etc.» ; — du règlement pour le consulat, fait par Louis Le Maistre, conseiller du Roi ; — de l'arrêt du Parlement de Grenoble explicatif de ce règlement. — Requêtes des consuls au Roi et à son Conseil, où ils se plaignent de ce que l'évêque a changé les règlements de sa justice, excité une sédition pour empêcher une assemblée régulière des habitants, abandonné la ville en 1629, sans pouvoir à la police sanitaire, convoqué le ban et l'arrière-ban de ses comtés, etc.

B. 15. (Liasse.) — 1 cahier, 1 pièce parchemin, 14 feuillets ; 25 pièces, papier (3 imprimées).

1640-1641. — Arrêt du Grand Conseil du roi Louis XIII portant règlement entre les officiers royaux de la Sénéchaussée et du Présidial, l'évêque et les officiers de la justice épiscopale : l'édit de création du Présidial est confirmé, ses juges sont maintenus en la connaissance des matières criminelles de tous cas royaux et prévôtaux, « privativement aux juges de l'évêque », des matières civiles, droits royaux, exécutions d'arrêts, causes de l'Université, etc. ; de son côté, Charles-Jacques de Leberon reste libre de faire exercer par ses officiers la justice ordinaire de Valence et de Die, et des terres et juridictions qui en dépendent ; pour cet effet, d'avoir deux sièges de juridiction en chacune des deux villes, l'un d'un juge mage, d'un lieutenant, d'un procureur fiscal et d'un greffier, pour connaître en première instance de toutes matières civiles et criminelles, et l'autre, d'un juge d'appel. Lorsque les appels de ces tribunaux excéderont les pouvoirs des Présidiaux, ils seront portés au Parlement de Grenoble ; dans le cas contraire, le Présidial de Valence les jugera. La présidence des assemblées tenues pour la police générale est dévolue au lieutenant général du Roi en la Sénéchaussée et Présidial ; à l'évêque ou, en son absence, au lieutenant général précité appartient la présidence des assemblées électorales des consuls ; le juge mage adjuge les revenus d'octroi de la ville et reçoit le serment des bouchers. Le banc des officiers du Présidial sera placé dans la cathédrale, entre les

trois piliers de la nef, à la place du banc des officiers de l'évêque, etc. — Requêtes au Grand Conseil par les officiers du Présidial pour obtenir cet arrêt.

B. 16. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier (2 imprimées).

1641-1645. — Mémoires en faveur des officiers du Présidial appelant « de la transaction qu'ils ont été contraints de passer en 1642 en présence et par le commandement absolu de Mgr le cardinal duc de Richelieu, dont il est notoire que le respect et l'autorité ne pouvoit point recevoir de contradiction dans le royaume. » Cette transaction a été passée par quelques officiers du Présidial seulement, sans la présence des principaux, des traitants et des propriétaires des greffes ; elle n'a ni cause, ni sujet légitimes et s'occupe des droits publics dont le Roi seul connaît, etc. — Récit des circonstances qui précédèrent la transaction : intervention active du cardinal et de l'intendant. — Notes sur la différence des articles de la transaction et des articles de l'arrêt du Grand Conseil de 1641 : les cas royaux sont réduits aux crimes de lèse-majesté, de fausse monnaie, de révolte et de sacrilège ; les appels sont tous déferés au Parlement de Grenoble, etc. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII concernant la production des pièces des parties. — Copies des délibérations consulaires de Valence pour intervenir dans le procès en cassation de l'accord de 1642, etc.

B. 17. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 96 feuillets ; 26 pièces, papier (4 imprimées).

1646-1649. — Inventaires des pièces produites au Conseil d'État du roi Louis XIV par les officiers du Présidial et par les consuls de Valence pour obtenir l'entérinement des lettres qui annulent la transaction de 1642 : édit de création du siège ; lettres patentes créant l'office de sénéchal et provisions de Jacques de Simiane, sieur de Vônes, gouverneur de Valence, etc. — Copies : des placets adressés au Roi par les magistrats du Présidial, afin d'obtenir jugement contre l'évêque Charles-Jacques de Leberon, qui « les expose à de continuelles surprises ou les fait consumer en longueurs et en frais » ; — d'une requête au cardinal Mazarin, dans laquelle les

mêmes officiers combattent la demande du prélat de transférer leur siège ailleurs : cette translation, à cause du voisinage de l'Ardèche, serait préjudiciable au Roi et à la ville, qui, déjà ruinée par une inondation du Rhône, perdrait ainsi plus de 120 familles ; elle entraînerait de plus la restitution de plus de 400 000 livres payées pour les offices. — Requêtes au Conseil d'État dans le même sens.

B. 18. (Liasse.) — 77 pièces, papier (1 imprimée).

1639-1649. — Mémoire pour Jacques de Simiane, sieur de Vènes, gouverneur et sénéchal, où il est dit : « Il n'y a dans la ville aucune compagnie que Charles-Jacques de Leberon n'ait tâché de détruire ; il a voulu abattre les privilèges de la maison de ville et les droits des consuls ; il a ruiné l'Université et consommé en procès les régents ; il a emprisonné des religieux, protégé en la personne d'un sien valet, nommé Mingreville, un assassin le plus noir qui fût jamais », etc. — Copies : du procès-verbal de Bertrand de Vichy, sieur de Cucurieu, lieutenant du gouverneur de Valence, sur les dépôts d'armes faits dans l'évêché ; — des enquêtes établissant la conduite irréprochable du même lieutenant pendant l'émeute de 1644 ; — sur le duel du cuisinier du sieur de Cucurieu avec un valet de l'évêque ; — sur le refus d'un habitant de prêter sa charrette et ses chevaux à des soldats de passage ; — sur le meurtre accidentel d'un domestique de l'évêché, à l'époque du mariage du Sieur de Marquet ; — sur les violences faites à Mondan, valet du lieutenant de Cucurieu, par des valets de l'évêque, etc. — Lettres de Froment et de Bressac : le premier avise le lieutenant du gouverneur des préparatifs militaires de l'évêque pour s'emparer de Tournon ; le deuxième parle des menées de Charles-Jacques de Leberon contre de Cucurieu. — Lettres du duc de Lesdiguières : sur la levée des milices destinées à la campagne de Piémont ; — sur la difficulté survenue entre La Touche, sergent-major de la citadelle, et Serpoulet, docteur régent, par suite de l'arrestation d'un écolier ; — sur l'armement fait par l'évêque ; sur le refus d'Eynard, consul des artisans, tout dévoué aux intérêts du prélat, d'obéir au lieutenant du gouverneur, qui l'avait appelé à la citadelle, pour lui donner des ordres.

B. 19. (Liasse.) — 46 pièces, papier (3 imprimées).

1647-1651. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV ordonnant l'entérinement des lettres accordées aux officiers du Présidial de Valence, pour la rescision de l'accord de 1642. — Copies : de l'intimation des arrêts précités à l'évêque Charles-Jacques de Leberon ; — du procès-verbal de la prestation de serment par les consuls de Valence entre les mains du lieutenant général du Présidial, qui les revêt du chaperon et des « livrées consulaires » ; de l'acte d'opposition publique de l'évêque à cette prestation de serment : Charles-Jacques de Leberon, à l'assemblée électorale de l'année suivante, traita « d'injustes et tyranniques » les arrêts obtenus par les officiers de la justice royale, et s'exprima en termes violents sur la diminution de son autorité temporelle ; — de l'ordonnance épiscopale qui défend aux consuls de prêter serment entre les mains des magistrats du Présidial, à peine d'excommunication ; — de la requête du même évêque au Parlement de Grenoble pour que les habitants des comtés de Valence et de Die ne reconnaissent en première instance d'autres juges que les siens ; — de la défense conforme de la Cour ; — de l'enquête confiée au président lieutenant général du siège royal Annet de La Motte, par le duc de Lesdiguières, gouverneur de la province, sur une assemblée des gentilshommes et des consuls des terres épiscopales convoquée à Alixan ; — des déclarations de nobles de Bannes, de Rostaing, Borel de Geyssons, Du Pillion et de Fauconnières, portant que dans cette assemblée ils ont uniquement confirmé le choix déjà fait à Saint-Marcellin, de M. de Paris, pour député de la noblesse ; — des lettres de convocation envoyées par l'évêque. — Lettre autographe du prélat adressée à Pan, consul de Valence : « Il ne sauroit avoir de faute à suivre son évêque, qui a des intentions conformes à la loi de Dieu et qui ne sont point contraires aux volontés des puissances temporelles. »

B. 20. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1651-1652. — Copies d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV relatifs : à la nouvelle instance de l'évêque Charles-Jacques de Leberon contre les officiers du Présidial de Valence ; — au-

procès-verbal d'installation des consuls par Boffin d'Argenson, conseiller au Parlement de Grenoble ; — à la protestation des magistrats du Présidial contre la commission donnée au conseiller Boffin ; — à l'affiche annonçant que les assemblées électorales de la ville se tiendront, en l'absence de l'évêque, devant son vicaire général, son bailli ou son juge mage ; — à l'assignation donnée aux officiers du Présidial par le juge de l'évêque pour empiétements sur sa juridiction ; — aux défenses faites par le Parlement de Grenoble aux habitants d'Étoile et de Chabeuil de se pourvoir devant la Sénéchaussée et le Présidial ; — au contrat de vente de la terre domaniale d'Étoile à Guy de Ville ; — à l'ordonnance de Jacques de Simiane, sénéchal et gouverneur de Valence, par laquelle il revendique la présidence des assemblées électorales et les proclamations préalables faites aux habitants ; — aux provisions de sergent-major de la citadelle au capitaine Couston, l'un des deux cents hommes de la compagnie de la Reine-Mère. — Lettre du duc de Lesdiguières au président de La Motte : « J'ai écrit dès hier à la cour, » lui dit-il, « sur ce qui regarde monsieur l'évêque de Valence, et je vous ferai savoir la réponse qui m'aura été » faite, espérant que la justice des intérêts de votre compagnie sera considérée. » — Mémoire des frais de l'instance au Conseil d'État s'élevant, pour les officiers du Présidial, à 514 livres.

B. 21. (Liasse.) — 40 pièces ; 1 cahier in-4°, 67 feuillets, papier (1 imprimée) ; 2 pièces, parchemin.

1653. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV ordonnant que l'évêque de Valence et les officiers du Présidial seront appelés à exposer leur différend. — Copies : des réponses des avocats des parties à Guillaume de Lamoignon, maître des requêtes, commissaire député ; — du mémoire de l'évêque contre le Présidial et le duc de Sully, propriétaire des greffes du siège : le prélat ne trouve dans les écritures de ses adversaires que des calomnies et des impostures ; — des requêtes de Charles-Jacques de Leberon et des agents généraux du clergé au Roi et au Conseil d'État, pour obtenir l'annulation de l'arrêt du Grand Conseil de 1641, et la jouissance par l'évêque des droits de prince de

l'Empire et de ceux que lui assure l'accord de 1456. — Inventaire des pièces de procédure produites par le Présidial. — Requêtes des officiers du siège demandant l'exécution des arrêts du Conseil de 1647 et 1648 ; il est avancé dans l'une que Ratbert, évêque de Valence, l'un des électeurs de Mantaille, en 879, était frère de Boson. — Requêtes d'intervention au procès pour Jacques de Simiane, sénéchal et gouverneur, pour Pierre Moysel, traitant, pour Jean d'Agron, chargé de recouvrer la finance des offices, et pour les consuls. — Copies : des délibérations consulaires de la communauté de Valence contre la translation du siège ; — de l'arrêt du Parlement de Grenoble permettant au corps de la noblesse de députer un gentilhomme aux assemblées consulaires, etc.

B. 22. (Liasse.) — 24 pièces ; 1 cahier in-4°, 61 feuillets, papier (4 imprimées) ; 1 pièce, parchemin.

1654-1656. — Copies : de la déclaration du roi Louis XIV contre le duel ; — de la liste des cas royaux, d'après le *Droit françois* de Tronçon ; — d'une requête des officiers du bailliage du Bugey, contre le duc de Nemours, touchant les cas royaux. — Mémoire des officiers du Présidial contre l'évêque de Valence : si ce prélat s'est éloigné de la ville, ce ne peut être à cause d'eux, puisqu'il s'attaque moins à leurs personnes qu'à leurs charges. — Inventaire des pièces de procédures produites contre Daniel de Cosnac, successeur de Charles-Jacques de Leberon. — Requêtes de l'évêque de Valence demandant un rapport de Bousquet, évêque de Montpellier, d'Ormesson, La Potterie et Lafosse, conseillers du Roi, sur son différend avec le Présidial de Valence. — Copie de la délibération des magistrats du siège chargeant Annet de La Motte, leur président, de s'entendre avec le nouveau prélat, « d'autant que M. de Veynes auroit donné avis des bonnes dispositions qu'il avoit reconnues en monsieur l'évêque de présent, pour terminer leur procès à l'amiable. »

B. 23. (Liasse.) — 35 pièces (1 imprimée), papier ;
8 pièces, parchemin.

1657-1659. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, portant « que les arrêts du Grand Conseil du 5 avril 1641 et du 7 mars 1647 seront exécutés selon leur forme et teneur, et néanmoins que Daniel de Cosnac, évêque de Valence et Die, assistera, si bon lui semble, à toutes assemblées qui se feront dans l'Hôtel-de-Ville, même en celles de police, et y présidera et recueillera les voix, et sera le serment des consuls prêté tant ès mains dudit sieur évêque que du lieutenant général ou autre officier du Présidial » ; sur le surplus, les parties sont mises hors de Cour et procès. — Copies : des arrêts du Conseil d'État qui ordonnent tour à tour l'exécution de l'arrêt du 9 mars 1657 et de la transaction de 1642, « nonobstant l'arrêt de 1657 » ; — des requêtes qui ont précédé ces arrêts : dans l'une, ils attribuent la victoire de l'évêque à la faveur extraordinaire du cardinal Mazarin, « ainsi qu'ils déclareront en temps et lieu, ce qu'ils n'osent, ni ne peuvent quant à présent » ; — de la transaction intervenue entre Daniel de Cosnac et les officiers du Présidial pour terminer leurs différends : l'évêque consent à l'exécution entière des arrêts de 1657, de 1641 et de 1647, et il reçoit comme compensation de la perte de ses droits la propriété des greffes civils du Présidial et des conventions et du contrôle des greffes, acquis du duc de Sully, et des offices de greffier criminel et de maîtres-clercs ; — de l'arrêt du Conseil d'État approuvant cette transaction.

B. 24. (Liasse.) — 19 pièces, papier (6 imprimées) ;
11 pièces, parchemin.

1640-1644. — Édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII et Louis XIV, concernant : l'attribution aux officiers de la Sénéchaussée et Présidial de Valence de la juridiction des conventions, style rigoureux et clameur des causes du bas et du haut Vivarais, donnée en 1632 aux judicatures royales d'Annonay et de Villeneuve-de-Berg ; — le jugement en appel des sentences des juges royaux du Vivarais ; — la création d'un juge et d'un lieutenant de juge des conventions, dont l'office, incorporé précédemment

au Présidial, se trouve ainsi en être distrait ; — l'établissement à Villeneuve-de-Berg de huit juges du Présidial de Valence, et ensuite à Privas d'une chambre présidiale civile et criminelle, pour décider de tous les procès et différends des habitants du Vivarais, à la charge par les officiers du Présidial de Valence de payer 66 000 livres au trésorier de l'épargne ; — l'augmentation de 2 470 livres sur leurs traitements, dont 126 au lieutenant général, 160 au lieutenant criminel, 56 aux seize conseillers, etc. ; — le don à Annet de La Motte de l'office de lieutenant général en la Sénéchaussée et Présidial pour l'exercer à Valence ou à Privas, à son choix. — Procès-verbal de l'installation faite par Bosquet, intendant de Languedoc, de Charpey, lieutenant criminel ; de Froment, lieutenant particulier ; de Delisle, Ferandin, Berne, Dedeaux, Villard, de Serres, Desbocs et de Grandval, conseillers à la Chambre de Privas, etc.

B. 25. (Liasse.) — 11 pièces (4 imprimées) ; 2 cahiers
in-4°, 97 feuillets, papier.

1646. — Copies des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV : ordonnant l'exécution de l'édit de création des receveurs des épices et payeurs des gages des officiers de justice dans les Présidiaux des Généralités de Toulouse et de Montpellier ; — réglant la juridiction de la Chambre de Privas et du Présidial de Valence : ils connaissent en première instance de toutes les causes civiles et criminelles attribuées aux baillis et sénéchaux, et en appel des sentences des juges du Roi ; — créant, au lieu et place de la Chambre de Privas, une Sénéchaussée, Siège présidial et maréchaussée du bas et haut Vivarais, à Villeneuve-de-Berg, distincts de ceux de Valence, de Nîmes et du Puy, mais formés des officiers de justice établis à Valence. Ce même arrêt crée deux conseillers honoraires dans chacun des deux sièges, un conseiller lieutenant de robe courte du sénéchal, sept conseillers laïques, etc. — Inventaires des pièces produites par le président de La Motte et les autres magistrats de Valence et de Privas, par Moysel, traitant, par le duc de Sully et les comtes d'Orval et du Roure, baillis du Vivarais, mentionnant les édits d'établissement du Présidial en 1636, de la Chambre de Privas en 1644 ; les

provisions de Charles de Serres, juge à Annonay ; de Tardieu, à Villeneuve-de-Berg, etc. ; les certificats des Présidiaux d'Auch, Villefranche, etc.

B. 26. (Liasse.) — 37 pièces, papier (4 imprimées).

1147-1646. — Factum pour le lieutenant général et les officiers du Présidial de Valence et de la Chambre de Vivarais contre le bailli du pays et les juges d'Annonay et de Villeneuve-de-Berg. L'instance a deux points : « l'entrée des États et assiettes du pays de Vivarais et l'immédiateté prétendue par les demandeurs » ; le premier s'établit par les édits de Crémieu et de Moulins et par l'exemple des autres sénéchaux de Languedoc ; le second, par un acte de 1500 relatif au viguier de Boucieu, et par la déclaration du roi Henri IV, etc. — Pièces produites dans l'instance précitée : copies de l'hommage rendu à Philippe-le-Bel par Jarente, seigneur de Saint-Romain, près du Colombier (Ardèche) ; — d'une transaction passée entre le même Roi, l'évêque et le chapitre de Viviers, par laquelle les terres du prélat et des chanoines sont exemptées de la juridiction du bailli et des juges du Vivarais et soumises au sénéchal de Beaucaire ; — des concessions faites aux évêques de Viviers par Conrad III, Frédéric I^{er} et Frédéric II, empereurs d'Allemagne ; — des lettres des rois François II et Henri III pour la convocation du ban et de l'arrière-ban, et pour la translation au Pont-Saint-Esprit du Présidial de Nîmes ; — des provisions de Gamon, juge du bailliage de Vivarais, d'Hector de Tournenc, lieutenant général du Présidial du Puy, de Piquet, lieutenant au siège d'Annonay, etc. ; — des arrêts rendus en faveur des officiers du Présidial de Riom, etc.

B. 27. (Liasse.) — 44 pièces, papier (9 imprimées) ; 3 pièces, parchemin.

1560-1646. — Pièces produites par les magistrats du Présidial et de la Chambre de Privas contre le bailli et les juges de Vivarais : copies de l'ordonnance de Bosquet, intendant de Languedoc, réglant les fêtes de la Chambre de Privas sur le pied de celles du Présidial de Valence ; — du traité de pariage intervenu entre Philippe-le-Bel et l'évêque de

Mende, pour régler leur juridiction ; — de l'arrêt du Parlement de Toulouse qui détermine les cas royaux dans le bailliage de Gévaudan ; — des édits et arrêts du Conseil d'État des rois François II et Louis XIII, concernant les Présidiaux de Cahors, de Caudebec, du Puy, Rodez, Toulouse, etc.

B. 28. (Liasse.) — 56 pièces, papier (1 imprimée).

1646. — Pièces produites par les juges du Présidial de Valence et de la Chambre de Privas contre le bailli et les juges du Vivarais : copies de la délibération des États du pays admettant dans leur sein Annet de La Motte, président du siège de Valence, sans préjudice des droits du bailli de Vivarais ; — de l'assignation donnée à ce sujet au président de La Motte par Tardieu, bailli ; — de l'acte de vente par les commissaires du roi Louis XIII « du greffe du tablier et des assises de Vivarais, en la Sénéchaussée et Siège présidial de Nîmes, registre, claverie, droits d'encants au bailliage du haut Vivarais établi à Annonay », à Jean Vènes, contrôleur au grenier à sel de Sommières, moyennant le prix de 127 189 livres ; — des états de recette des épices pour Privas, s'élevant à 1876 et 1 884 livres ; — de la délibération du Présidial de Valence portant que leur intention formelle est de ne consentir à aucun remboursement de leurs offices, etc. — Mémoire « pour faire voir qu'il est très dangereux au service du Roi de rétablir Privas, ouvert de quatorze ou quinze brèches, sans portes, ni murailles, la plupart des maisons encore toutes brûlées et découvertes et les autres à demi seulement refaites, en une assiette naturellement forte et dans le cœur de tous ceux de la R. P. R. du pays de Vivarais, le centre de toutes les résolutions qui peuvent être prises dans ce parti, comme il en a été par le passé, etc. »

B. 29. (Liasse.) — 71 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin.

1481-1646. — Pièces produites par les officiers du Présidial de Valence et de la Chambre de Privas contre le bailli et les juges du Vivarais : extraits du livre d'Escorbiac, concernant les droits des viguiers et des baillis ; — la revue ou montre du ban et de l'arrière-ban, faite par noble Claude de

Gardon. — Copies des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV sur les différends des Présidiaux de Périgueux et de Bergerac, avec les juges du duché de La Force ; — des lettres des rois Louis XII et Henri IV confirmant les libertés de Boucieu et les sièges de Villeneuve-de-Berg et d'Annonay ; — de l'engagement pris par les juges des Présidiaux de Beaucaire et de Nîmes de rembourser de leurs propres deniers le montant des offices des juges du Présidial de Valence, si la Chambre de Privas est supprimée ; — de l'état des épices de cette dernière Chambre, s'élevant, du 15 avril au 7 décembre, à 1 783 livres ; — du rôle des paroisses du Vivarais : Saint-Jean-Centenier, Saint-Martin et Saint-Pierre-d'Aps, Cruas, Rochemaure, etc. — Requêtes : des juges du Présidial de Valence adressées au Roi et au Conseil d'État pour obtenir la conservation du ressort du Vivarais ; — de Tardieu, juge à Villeneuve-de-Berg, contraires aux précédentes.

B. 30. (Liasse.) — 39 pièces, papier (2 imprimées) ;
3 pièces, parchemin.

1647-1650. — Copies des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV appelant les juges du Présidial de Valence et de la Chambre du Vivarais, ainsi que le bailli du pays, à exposer leurs droits respectifs devant le Conseil de S. M. ; — permettant aux Présidiaux de Privas, Limoux, Rodez et Montauban d'exercer la justice, malgré l'arrêt contraire du Parlement de Toulouse ; — supprimant la Chambre de Privas, établie en 1643, et remplaçant le Vivarais sous la juridiction du Présidial de Nîmes : les magistrats de Valence reçoivent comme indemnité une augmentation de 4 000 livres sur leurs gages. — État des honoraires dus à Maugard, avocat au Conseil, par le Présidial de Valence, s'élevant à 261 livres. — Requêtes des juges du Siège de Valence adressée au Roi, pour être remis en possession du ressort du Vivarais, qui leur a été enlevé « pendant les troubles de Paris et la minorité de S. M. » ; ils allèguent, à l'appui de leur demande, la proximité des lieux, leur nombre de trente officiers, non compris le prévôt, son lieutenant et vingt archers ; la multiplicité des crimes qui se commettent dans un pays « où presque pas un habitant ne marche sans armes à feu. ».

B. 31. (Liasse.) — 23 pièces (3 imprimées) ; 1 cahier in-4°, 40 feuillets, papier ; 14 pièces, parchemin.

1642-1650. — Copies des lettres patentes, déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII et Louis XIV : érigeant les terres de Crest, Grane, Sauzet, Savasse, Montélimar, Étoile, Chabeuil, Romans et Le Buis en duché-pairie, sous le nom de duché de Valentinois, en faveur d'Honoré de Grimaldi, prince de Monaco, avec attribution des appels des juges ducaux au Parlement de Paris ; — restituant les appels des juges du nouveau duché d'abord au Parlement de Grenoble et ensuite au Présidial de Valence ; — annulant et révoquant les arrêts de la Cour de Grenoble de 1646 et 1648 restrictifs de la juridiction du Siège royal de Valence sur Romans et autres lieux. — Mémoires en faveur des magistrats du Présidial : leur siège fut établi en 1636 pour l'utilité de la ville de Valence et pour la tranquillité du Vivarais ; le Parlement de Dauphiné en demanda la suppression en 1640, mais inutilement ; après l'érection du duché de Valentinois, cette Cour s'attribua les appels des juges ducaux, contrairement aux droits du Présidial, qui fit casser l'arrêt en 1648 ; vers ce temps, le ressort du Vivarais fut enlevé à ce tribunal, dont les membres, sur la bonne foi des édits, ont payé au Roi plus de 300 000 livres de finances, etc.

B. 32. (Liasse.) — 33 pièces ; 1 cahier in-8°,
36 feuillets, papier (1 imprimée) ; 5 pièces,
parchemin.

1565-1650. — Requêtes adressées au roi Louis XIV et à son Conseil d'État par les magistrats de la Sénéchaussée et Présidial de Valence, pour être maintenus en la jouissance du droit de juger les appels du juge de Romans, du vi-bailli du Buis et des vi-sénéchaux de Montélimar et de Crest, comme avant l'érection du duché de Valentinois, malgré les arrêts du Parlement de Grenoble. — Copies : de ces arrêts ; — de six jugements criminels du Présidial pour établir sa juridiction sur Chabeuil : Guillermin et Ambroy, dit Fromage, sont condamnés par contumace et pour meurtre, à être pendus en effigie et réellement, s'ils sont pris ; — du jugement du Présidial qui défend au juge de Romans de prendre la

qualité « de juge ressortissant immédiatement au Parlement de Dauphiné » ; — des lettres patentes et arrêts du Conseil d'État des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, concernant : l'érection en duchés-pairies des terres : d'Elbeuf, pour Charles de Lorraine ; de Joyeuse, pour Annet de Joyeuse, fils de Guillaume ; de Richelieu, pour Armand-Jean Duplessis, cardinal ; de Sully, pour Maximilien de Béthune ; la création du duché d'Uzès, en faveur d'Antoine, comte de Crussol ; — l'augmentation d'apanage accordée au duc d'Orléans ; — la juridiction des juges des duchés de Nevers et de Ventadour, etc.

B. 33. (Liasse.) — 155 pièces (7 imprimées), papier.

1636-1649. — Copies des édits, ordonnances, déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII et Louis XIV : confirmant l'établissement de la Sénéchaussée et du Présidial de Valence ; — ordonnant au receveur des amendes du Siège de fournir annuellement 600 livres pour l'entretien des prisons et des prisonniers ; — permettant à Pierre Gamon de La Lombardière, avocat du Roi, d'exercer l'office de juge ordinaire d'Alex et de La Baume-Cornillane ; à Jean de La Rivière, à André Du Laurent et à Pierre Milon, médecins, d'établir dans toutes les villes deux chirurgiens capables qui assisteront à toutes les visites des malades et blessés faites par autorité de justice ; défendant les duels ; — créant une Sénéchaussée à Roanne et à Saint-Étienne-en-Forez, etc. — Requêtes des juges du Présidial de Valence à l'intendant de Dauphiné pour être exemptés des cotes d'industrie et des autres contributions. — Extraits du registre du contrôle général des finances, établissant qu'il a été versé 20 000 livres pour les deux offices de présidents du Siège, 5 000 livres pour l'office de lieutenant criminel, etc. — Compte de Froment, conseiller assesseur : recettes, 2 700 livres ; dépenses, 3 800 livres. — Pièces justificatives de ces comptes.

B. 34. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1640-1650. — États de dépenses faites pour le Présidial : par de Conches et Froment,

envoyés à Lyon : pour chevaux de poste, de Valence à Sillard (Roche-de-Glun), 3 livres ; de Sillard à Tain, 2 livres 13 sols ; de Tain à Saint-Vallier, 2 livres 3 sols, etc. ; coucher à Saint-Rambert, 4 livres 5 sols, etc. ; total, 82 livres ; — par Annet de La Motte, député à Paris : 596 journées, 5 990 livres ; pour les carosses, 80 livres ; pour 30 postes, 90 livres ; pour l'avocat Maugard, 401 livres, etc. ; total, 9 578 livres ; — par le Présidial, pour le service funèbre du roi Louis XIII : 10 livres aux prêtres qui ont célébré la messe ou chanté en musique, 3 livres au sonneur et sacristain, 10 livres 16 sols pour les chandelles, etc. ; total, 43 livres. — États des gages des juges : les deux présidents, 2 000 livres ; le lieutenant général, 626 ; le lieutenant criminel, 350 ; l'assesseur civil, 184 ; les conseillers laïques, 2 998, etc. ; total, 11 951 livres. — Taxe des droits du Siège : pour signature des actes de main-levée, commission, etc., 6 sols ; pour actes d'émancipation, 2 livres ; pour lettres de taxe, 1 sol, etc. — Traité de Serret et Balthazar Baro, conseillers au Présidial, avec Nicolas Michault et d'Agron, pour le paiement des 66 000 livres dues en vertu de l'édit qui confirme au Présidial le ressort du Vivarais. — Comptes et pièces justificatives de comptes : quittances, lettres, mandats, etc.

B. 35. (Liasse.) — 24 pièces, papier (4 imprimées) ; 1 pièce, parchemin.

1639-1640. — Lettres du roi Louis XIII au sieur de Vènes, sénéchal de Valentinois, pour la convocation du ban et de l'arrière-ban dans l'étendue de sa juridiction : « Nous serions bien aise », dit S. M., « de nous contenter de l'assistance volontaire d'aucuns gentilshommes qui par leur courage et leur zèle cherchent emploi dans nos troupes ; mais nous reconnaissons qu'il y a une grande partie de ceux du même corps qui, au lieu de les imiter, demeurent chez eux dans une oisiveté honteuse à leur condition et reprochable à leurs personnes. » — Lettres du duc de Lesdiguières aux magistrats du Présidial pour l'exécution des ordres du Roi touchant l'arrière-ban. — Ordonnance du Siège à ce sujet. — Règlement sur la convocation de l'arrière-ban : tous nobles et possesseurs de fiefs se tiendront prêts à marcher au premier de juin 1639, en l'équipage convenable à la

qualité de leurs fiefs ; les lettres pour la convocation seront adressées aux sièges principaux des bailliages et sénéchaussées ; la première montre se fera par deux gentilshommes expérimentés aux armes, choisis par le bailli ou le sénéchal, et les officiers de robe longue seront tenus de s'y trouver, à peine de privation de leurs charges. — Registre du ban et de l'arrière-ban des évêchés de Valence et de Die : Alphonse de Sassenage, baron de Montelier ; Jacques de Berton, chevalier, pour Joseph de Berton, son frère, sieur de Montmeyran ; Charles de Guilhomon, pour Georges, son père, sieur de Miscon ; Louis de Dorne, juge de Valence ; Gaspard de Lastic, de Saou ; Michel de Claveyson, de Valence ; Paul de La Roche-de-Grane, pour lui et pour Philippe de Durand, son gendre ; Gaspard de Lattier, sieur de Bayanne ; Bernard de Moneri, sieur de La Robinière, à Étoile ; Aimar de Saint-Ferréol, sieur de La Mure, à Châteauneuf-du-Rhône ; Gratien de Fay de Villiers ; Henri Du Pilhon, sieur de Bouvières ; Alexandre de Marquet, etc.

B. 36. (Cahiers.) — In-4°, 185 feuillets, papier.

1638-1640. — Minutes des actes faits hors des audiences publiques : acceptations sous bénéfice d'inventaire des héritages de Magat, notaire à Étoile, par Catherine Fornet, sa veuve ; — de Bouvier, notaire à Chabeuil, par Louis, son fils ; — ouverture et transcription du testament d'Augustin Ferandin, bourgeois de Valence, fait en faveur de François, son fils, chanoine de Saint-Apollinaire ; — donation faite par Guiremand, notaire à Chabeuil et châtelain de Taulignan, à Jean, son fils, de ses biens immeubles sis à Chabeuil, Loriol et Combovin ; — tutelle de Bernard et de Suzanne Salomon, donnée à Hélène Romieu, leur mère ; — émancipation de Claude Roux, maître cordonnier d'Étoile, habitant à Valence, par son père : « ledit Roux fils s'étant mis à genoux, les mains jointes, son père les lui a ouvertes, et, ce faisant, l'a mis hors de sa puissance paternelle » ; — déclarations faites devant les commissaires délégués par noble Jean de Madinet, capitaine au régiment d'Aiguebonne, plaidant contre les consuls de Chabeuil pour la liquidation des dépens, dommages et intérêts dus à son régiment, pour refus de la part desdits consuls de payer les

sommes fixées par le gouverneur de la province ; — par Alexandrine de Robiac, veuve de noble Paul de Tardivon, demanderesse en paiement de créances contre noble Jacques de Robiac, sieur de Suzeulx, etc.

B. 37. (Cahiers.) — In-4°, 185 feuillets, papier.

1641. — Minutes des actes faits hors des audiences publiques : ordonnance de La Boisse, lieutenant particulier, défendant aux consuls et aux marchands de Valence de se pourvoir ailleurs que devant la Sénéchaussée et Présidial, pour le fait de la police et des monnaies, à peine de 50 livres d'amende ; — requêtes : de Marguerite de Vincent de Bidon, veuve de noble Louis de Lattier, pour la vente aux enchères de la terre de Fromigière et l'application du prix aux dettes de la succession de son mari ; — de noble Ennemond de Chastain, sieur de La Sizeranne, pour faire déclarer ouverte à son profit la succession de noble Nicolas de Chastain, sieur de La Passa, son frère, etc. ; — inventaires des biens de Théaulme Massot, procureur au siège des conventions de Chabeuil ; d'Eynard Romieu, d'Étoile, etc. ; — actes de réception de Jacques Gervais, greffier des conventions du Vivarais, à Valence ; de François Fournet, procureur au Présidial ; de Josué Molière, notaire au Crestet (Ardèche), etc. ; — comparutions et plaintes de Maximilien de Laurens, avocat, de René Garnier, de Conches et d'autres habitants de Privas, désarmés et maltraités par le marquis de Châteauneuf, seigneur de la ville : ce gentilhomme, ayant contracté mariage avec Marie d'Hautefort de Lestrangle, obligeait les habitants à lui payer 72 000 livres pour faire cesser les persécutions dont il les accablait ; il avait établi la banalité pour ses moulins, défendu la chasse et la pêche, usurpé le bois communal, fait battre par ses gens le ministre Acurat et ceux qui allaient l'entendre, enlevé Isabeau de Garnier, fiancée de l'avocat Fournier, livré les marchands à la merci de ses soldats, contraint les corvéables à travailler à la construction de sa grange de Bourletier, etc. ; — rapports d'experts sur la demande faite par noble François Du Faure, seigneur de La Garde et de Tracol, à divers tenanciers du lieu des Bocs de lui payer les censes de leurs fonds de terre, etc.

B. 38. (Cahiers.) — In-4°, 248 feuillets, papier.

1642. — Minutes des actes faits hors des audiences, devant Jean de La Boisse, lieutenant particulier ; Ricol, lieutenant principal ; Froment, assesseur civil, etc. : acceptations, sous bénéfice d'inventaire, des héritages de Jean Aurelle par Isaac Aurelle, cardeur à Privas, son neveu ; — de Pierre Bacon, de Lavoulte, par Jean et Antoine Bacon, ses frères ; — curatelles : de noble Alexandre de Marquet, fils d'autre Alexandre, docteur agrégé en l'Université de Valence, donnée à Mathieu Guichard ; de Claude de Maisonseule, baron de Charaix, donnée à Guillaume de Maisonseule, prieur commendataire dudit Charaix ; — émancipations de Claude Mercier, de Chabeuil, et de Salomon de Merez, conseiller au Présidial, fils de Salomon, bourgeois de Valence ; — ordonnance pour la transcription et la vérification de titres dans les procès de Jeanne et de Gasparde de La Baume de Vallon, dames de Tauriers, contre noble Guillaume de Fages, et de noble Aimar de Gazelle, sieur du Suchet, contre noble Christophe Du Noyer, etc. — Table.

B. 39. (Liasse.) — 76 pièces, papier ; 1 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : le curateur de l'hoirie du capitaine Antoine Abraham, de Montélimar, contre Giraud, créancier de Françoise Vieux, veuve Abraham, qui avait fait saisir des biens du défunt ; — Pierre Achard, d'Aouste, contre Antoine Perinet, en paiement de 24 livres de capital ; — Guillaume Aigon, contre Biscarat, en remboursement d'argent prêté en réparation de coups et blessures ; — Magdeleine Allemand, contre Lanchier, de Nyons, en entérinement des lettres royaux qui lui permettent d'accepter sous bénéfice d'inventaire la succession de ses père et mère et de contredire les comptes de fournitures produits par Lanchier. — Sentences de Just de Tournon, lieutenant général des gouverneurs de Languedoc et de Dauphiné, et de Tardieu, bailli du Vivarais et Valentinois, condamnant les habitants des Fonts et autres hameaux de la paroisse d'Albon (Ardèche) à payer le quart de la dépense d'une compagnie de cheveu-légers, imposée à la paroisse.

B. 40. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1638-1650. — Procès de Magdeleine Allemand contre Lanchier, marchand de Nyons : inventaire des documents produits ; mémoires en faveur des parties ; copie du contrat de mariage de Daniel Allemand avec Suzanne Estève, dotée de 200 livres, etc. — Procédures criminelles pour Nicolas Alex et sa femme, de Viviers, contre les mariés Baille, en punition et réparation de coups et blessures ; sentence de la Cour ordinaire du comté de Viviers qui condamne Baille à 35 livres d'amende ; réponses des accusés ; sentence du Présidial qui reçoit l'appel dudit Baille.

B. 41. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour Étienne Amour-de-Dieu, demandeur en paiement de salaire, contre Lionette Flame, veuve Roissat. — Actions criminelles intentées par : Gabrielle de Vesc, dame de Leugière, contre Just Aiglon et Blanc, contumaces, accusés du vol d'une jument sur un grand chemin : le procureur du Roi, dans ses conclusions, demande qu'ils soient condamnés à aller servir le Roi sur ses galères, leur vie durant ; — le syndic du clergé de Viviers et le procureur d'office de l'évêque, contre Bastian d'Ambas, dit La Fortune, Jean Andance, Dussault et Combe, accusés du meurtre de Jean Chassain, curé de Baix, qui avait frappé l'un d'eux ; — Antoine Arbod et le procureur d'office de Charpey, contre Bouveyron, pour coups et blessures ; — Roudil et Marin, contre Pierre-Étienne Sartre, Mathe, etc., en décharge d'amende : Roudil ayant été battu par sa femme, la jeunesse de Meyras (Ardèche) lui fit « la pailhade, comme on a accoutumé de faire de toute ancienneté », semant de la paille par les chemins, buvant et chantant. Le mari battu et content rit tout le premier de la cérémonie et donna du vin aux jeunes gens ; mais six ou sept jours plus tard, il les accusa d'avoir frappé sa femme et enfoncé la porte de sa maison ; une enquête démentit les faits de l'accusation, et le plaignant fut condamné à l'amende par le juge de Meyras.

B. 42. (Liasse.) — 100 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Parcelle de frais pour noble Josué Argoud plaidant contre Claude de Lagrange. — Copie d'une sentence du Présidial qui confirme celle du juge de Romans dans le procès d'Arthaud contre Nicoud, dit Baron. — Procédures civiles pour : Claude et Jean Armand frères, curés de Saint-Montant (Ardèche), contre Françoise Dusault, veuve de noble Annet de Banne, sieur de Boissin, en paiement d'une obligation consentie par Louis Dusault, père de la défenderesse ; — Arnaud et autres, contre Pons Morin, de Suze-en-Diois, qui poursuivait l'annulation d'engagements souscrits pendant sa minorité ; — les hoirs de Mathieu Audigier, contre Vignal et Nadal, cautions de son père envers quelques habitants de Privas, qui leur avaient prêté 1 600 livres ; — Avignon, contre Micoud-Baron, du Bourg-de-Péage, en paiement d'une obligation de 340 livres. — Procédures criminelles faites à la requête : d'Aaron Astruc, juif d'Avignon, contre Nephtali Asser, pour détournement de marchandises. — Ordonnance du Présidial pour faire parapher les pièces du procès de noble Claude d'Autane, seigneur de Bésignan, contre Pierre de La Tour de Gouvernet, seigneur de La Charce.

B. 43. (Liasse.) — 74 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Jean Bacon, greffier de Lavoulte, et les frères Bacon, ses neveux, contre Françoise Bouvier, créancière de leur frère, chargé par le demandeur de retirer les fermes de la baronnie de Cornillane, et mort sans avoir rendu ses comptes ; — Pierre Badiou, prieur et seigneur de Prunet (Ardèche), contre Vidal, Dubois, Bardin et autres qui refusent de reconnaître son domaine direct sur leurs terres ; — Marthe Boyer, veuve Lerme, contre Jean Boyer, son frère, héritier de Marguerite Balme, leur mère, en revendication de sa part de la succession paternelle ; — Nouvel, prieur de Saint-Martin-de-Coussaud, à Alixan, contre Barracand et Giraud, représentant noble Gaspard de Lattier, sieur de Bayanne, fermier des biens du

prieuré, en paiement du prix de la ferme. — Procédures criminelles faites à la requête de Jacques Baille, dit le capitaine Bidoye, de Chassiers (Ardèche), contre Taranget, Deleuze et autres, pour coups et blessures.

B. 44. (Liasse.) — 131 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Gabriel Baratier, contre Sauvaire-Reboul, caution de Pérenon, fermier du moulin de la veuve Brun ; — Barbeirac, tailleur d'habits à Saint-Genest-Lachamp (Ardèche), contre Pons Giffon, en répétition de la dot de Jeanne Giffon, mère du demandeur ; — François Baude, contre Perrochet et Allibert, de Saint-Paul-lès-Romans, en paiement de créances.

B. 45. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures criminelles pour : noble Louis de Brueys, sieur de La Comète, et le procureur d'office de Meyras (Ardèche), contre Bauthéac, en restitution d'une outre perdue par le demandeur ; — Jacques Bel, substitut du procureur juridictionnel du comté de Crussol, et Clément Delhomme, contre Faure, de Cornas, en réparation d'injures et de voies de fait ; — Marguerite Berard, demanderesse en exécution de promesse de mariage, contre François Drogue, fils de Philibert : la sentence du Présidial condamne le séducteur, « suffisamment atteint et convaincu, à cent livres de dotation pour les dommages intérêts de ladite Berard, sauf à Philibert Drogue d'imputer cette somme sur la légitime de son fils », et aux dépens de l'instance ; — Antoine Berréon, de Châteaubourg, blessé par deux cavaliers italiens logés à Valence ; enquête sur l'ingérence des officiers de justice de l'évêque, qui, par une violence extraordinaire, avaient fait enlever les appareils des blessures du plaignant par Jacques Lhostelier, chirurgien, malgré l'opposition d'Esprit Boitel, médecin du malade, et le refus de ce dernier. — Parcelles de dépens adjugés à Antoine Bauthéac, plaignant, contre Simon Benoit, et à Marguerite Berard, s'élevant de 42 à 43 livres.

B. 46. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Claudine Berrier, veuve Clémenson, contre les mariés Goudard, héritiers d'Antoine Clémenson, débiteur de la demanderesse ; — Jacques Berthollet, du Cheylard (Ardèche), contre Grégoire, en revendication d'une terre ayant appartenu à sa belle-mère ; — les mariés Biguet, contre Claude Luyton, de Mauves (Ardèche), en restitution d'une vigne attribuée aux demandeurs, ses créanciers ; — Pierre Bizet, contre Philippe Drollier, en paiement de créances ; — les mariés Biscarrat, contre Jacques Ariffon et Noé Deschanel, en répétition de la dot d'Isabelle Audibert, mère de la femme Biscarrat. — Plainte de la femme Foron, de Chabeuil, contre Marie Bergeron, qui l'a battue.

B. 47. (Liasse.) — 78 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour Pierre Blachière, d'Aubenas (Ardèche), et Marie Raphel, sa femme, contre Jean de Guilhem, père et fils, et Jacques Duplan, leur caution, en paiement d'une obligation de 50 livres ; — Jacquemette Blanchet, veuve et héritière de Laurent Treillard, contre André et Étienne Brizard et Simonde Romanille, héritiers de Jean Charvet, en maintenance de la jouissance d'une terre acquise de ce dernier. — Procédures criminelles faites à la requête de Fortunat Bleyzac, de Chaheuil, contre Louise Marignier, femme Allemand, et Clauda Guigon, pour injures et diffamation.

B. 48. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : noble Guillaume Blégier, sieur de Pierregrosse, contre Louis Endignoux et Mathieu Blanc : « on ne vit jamais en justice, dit un mémoire de ces derniers, « un gentilhomme de cinq ou six mille livres de rente plus subtil plaideur que le sieur de Pierregrosse, car pour vingt-cinq écus qu'il leur doit, par bonnes et justes causes, il a tenu deux paysans illétrés, ses créanciers, en continuel procès depuis 1633, et les a contraints de Subir en iceux quatre instances et autant de sentences. » ; — les hoirs de Jean Bogirand,

contre Monchal, de La Roche-de-Glun, en paiement d'une cense réclamée par le receveur des droits seigneuriaux du comte de Tournon ; — Jean Bolhard, contre Alexandre Chabrière, en paiement de créance. — Conclusions du procureur du Roi dans la cause de Magdeleine Bleyme, contre Isaac Tromparent, son séducteur : « ledit Tromparent sera déclaré vrai contumax » et convaincu d'avoir défloré ladite Bleyme, et pour réparation sera condamné à être pendu et étranglé, si mieux il n'aime épouser ladite Bleyme. » — Ordonnance du Présidial qui reçoit l'appel de François Bompard, sieur de La Bastide, contre Guillaume Deleuze, de Largentière.

B. 49. (Liasse.) — 84 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Jacques Bonnaud, contre Boisson, en paiement de créance ; — Jean Bouvier-Darade, contre Langamon, poursuivant l'éviction d'une vigne dont Bouvier avait passé vente à Guiot ; — Philippe Boyron, cordonnier à Aubenas, contre Simon Laurent, en paiement de fournitures ; — André Boyer ayant droit de Tourevieille, contre Pigier, en paiement de créances ; copies du contrat de mariage de Claude Gelly avec Antoinette Tourevieille et du testament de cette dernière, etc. ; — noble Christophe de Bozas, sieur des Peyrols, contre Marie Flo et Allier, en paiement du prix d'un cheval. — Procédures criminelles intentées par Brigitte Brian, contre Jean Brian, qui l'a insultée et battue.

B. 50. (Liasse.) — 100 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : André et Étienne Brizard, fermiers du conseiller Moret, contre Jean et Pierre-Raphaël Budillon, en paiement de 19 charges de blé et seigle ; — Pierre Carcain, contre Nemoz-Jayet, de Beaucroissant, en maintenance de la jouissance des biens que son frère lui a donnés par contrat de mariage. — Procédures criminelles intentées par : Nogier et Lafont, contre Brousse, berger, auquel ils réclament des moutons et des brebis dont il ne s'était pas chargé ; — Claude de Garnier, conseiller au Présidial, contre Brunel, Roux

et autres habitants d'Étoile, qui avaient démoli un mur le dimanche et le 15 août, au mépris des commandements de Dieu et de l'Église ; — de Beyssac, contre Brugier et autres, pour coups et blessures ; — Peytaud, Mège, etc., fermiers de la dîme de Mirabel-aux-Baronnies, contre Brun et Rouvière, pour détournement de neuf gerbes de blé ; — le procureur du Roi, contre Michel Calhon, vagabond et déserteur ; — Cousin, contre Laurent, pour voies de fait : d'après un mémoire du défendeur, le procureur d'office de Rosans était un artisan qui savait à peine lire.

B. 51. (Liasse.) — 82 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Causan, chirurgien de Viviers, contre Monton, en remboursement d'une somme prêtée ; — Pierre Vulson, sieur des Grands-Prés, docteur en médecine à Grenoble, et Isabeau Leclerc, sa femme, contre la veuve Chabanas, de Die, en paiement d'une créance de 68 livres ; — Barthélemy Chabrier, contre les hoirs de François Chabrier, en revendication de la dot de son épouse : dans leur mémoire, les défendeurs exposent que Barthélemy et sa femme, protestants et cousins germains, s'étant mariés sans obtenir les lettres de dispense exigées par l'article 23 de l'édit de Nantes, leur contrat de mariage est nul ; — Pierre Chabrolin, de Sanilhac (Ardèche), contre les mariés Bro, en revendication d'une châtaigneraie ayant appartenu à ses ancêtres ; — noble Gaspard de Chabrières, trésorier et receveur des finances en Dauphiné, acquéreur de la terre domaniale de Baix-sur-Baix, contre Durand, boucher du lieu, qui refuse de lui porter les langues des bœufs tués chez lui. — Procédures criminelles faites à la requête : de noble Pierre de Gallien, sieur de Chabons, abbé de Saint-Félix de Valence et chanoine de Saint-Barnard de Romans, contre Cogne, procureur du Roi en la judicature de la ville précitée, qui l'avait poursuivi, ainsi que les chanoines Sozin et Vincent, sur la dénonciation de Clauda Cladoins, Jeanne de Murinais, Clauda Bonnardel et autres femmes de mœurs suspectes — Daniel Four, contre les frères Chabannes, dits Clarets, en réparation de coups et

blessures ; — Claude Chabert, dit Peyroulet, contre Deveze, notaire d'Aubenas, qui l'a frappé.

B. 52. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour Andrée Chalan, en liquidation d'hoirie et partage de patrimoine, contre Antoine et François Chalan, de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs (Isère). — Procédures criminelles faites à la requête : du procureur d'office du seigneur de Corbières, à Entraigues, contre Jean Chalabruesse, dit Galimard, qui avait caché son fils, milicien de la paroisse de Genestelle (Ardèche) ; — le procureur d'office de Tain, contre Challet, Paget, Barberin et Sadoule, pour vols, le procureur du Roi au Présidial demande dans ses conclusions que Challet et Paget soient condamnés aux galères à perpétuité ; Marie Challet et Isabeau Sadoule, bannies de la province, après avoir été appliquées au carcan ; Barberin, au bannissement ; — Benoit Chalvet, maître de poste à Valence, contre Noël Dorléans, voiturier, et les hoirs Arthaud, de Romans, pour enlèvement de cercles.

B. 53. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : les hoirs d'Étienne Chamarin, contre Guillaume Reynaud, de Montpezat, en liquidation de société pour l'achat et la vente des grains ; — Louis Chambon, de Saint-Jullien-du-Serre (Ardèche), contre Étienne Seveyrac, André de Luop et autres, en remboursement d'arrérages de rentes payés par le demandeur à M^{me} la maréchale d'Ornano ; — Gaspard Bastide, au nom de Jean Chambon, contre Alix Nogier, qui lui réclame le prix d'une vigne vendue à Chambon par Bastide ; — Jacques Chambon, de Montmeyran, contre Rey, en annulation de saisie faite sur ses biens au sujet de rentes dues au chapitre de Saint-Apollinaire de Valence ; — Jean Champion, d'Érôme, contre Darnaud, de Tournon, en paiement de 9 quintaux de chanvre teillé, à 12 livres 9 sols le quintal. — Rapport de Vigier, maître chirurgien au Cheylard (Ardèche), sur les blessures de Labeilie, dit Chambonnet, et procédures faites au nom de ce dernier, contre Vernet et Lucquet qui l'ont

maltraité. — Procès criminel intenté par Antoine Chambonnet, contre Descours, à cause d'un prétendu vol de blé. — Parcelle de frais adjugés à Jean Vincent, sieur de Fabrias, plaidant contre Claude de Chanaleilles, sieur du Villard, François de Chanaleilles, prieur de Montpezat et Seboul, s'élevant à 1 526 livres.

B. 54. (Liasse.) — 122 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Chastagnier et Marguerite Fayolle, sa femme, contre Marie Andrevon et Jeanne Giraud, sa mère, qui réclamaient aux mariés Chastagnier la dot de cette dernière ; — Jean Chaule, marchand de bestiaux à Villeneuve-de-Berg, contre Nourry et Jeanne Sauret, son épouse, en paiement de créances. Procédures criminelles intentées par : Jacques Chantepoule, de Désaignes, contre Reilhe et Charrier, cordonnier à Meyras (Ardèche), contre Giraud, en réparation de dégâts causés dans leurs propriétés par le bétail des défendeurs ; — le procureur du Roi au bailliage du Buis, contre Chanet, de Mirabel, prévenu de vol de récolte ; — Chanéac, dit Martel, Fraisse et le procureur d'office de Lachamp-Raphael (Ardèche), contre Vezeian, Chassagne et autres, pour coups et blessures ; — Melchior de Chatelard, sieur de Pilles, contre Pachoud, de Moras, qui l'a frappé, etc.

B. 55. (Liasse.) — 78 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures criminelles faites à la requête : de Jean Chausende, contre Fargier, notaire de Saint-Pons, qui l'a blessé ; — de Gabrielle Chazalon, contre Jean Merin, de Viviers, pour blessures par imprudence ; — du procureur juridictionnel de la baronnie d'Aubenas, contre Cheyron, dit Baruze, Vincent, dit Le Royal, et Maurel, voleurs et faux-monnayeurs : le procureur du Roi au Présidial demande dans ses conclusions que Cheyron soit condamné à être pendu et étranglé ; que ses complices subissent la même peine, lorsqu'ils seront pris ; que Maurel soit appliqué à la question ordinaire et extraordinaire ; procès-verbal du juge sur la gehenne (la martingale) à laquelle Cheyron fut

soumis. — Procédures civiles pour Françoise Chavagnac, femme Clavel, contre noble François de Monteil, sieur de Coursas, en restitution de fruits saisis sur sa propriété privée, au nom du créancier de son mari.

B. 56. (Liasse.) — 104 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures criminelles à la requête : du procureur du Roi en la Sénéchaussée de Montélimar, contre François Cheysson, de Rac, pour délit de chasse ; de Jeanne Chire, contre Jacques Teyssier, dit La Saque, qu'elle accusait de l'avoir violée ; procès-verbal de la visite de la plaignante par deux sages-femmes établissant qu'elle n'a eu « aucune connaissance d'homme » ; — de Jean Chosson, tailleur d'habits à Valence, contre le baron de Montoisson ; plainte de l'artisan qui, pour avoir fait emprisonner Claude Forest, son débiteur, fut battu, dans sa maison, par le baron de Montoisson, Henri-Étienne et Pierre-André de Pracontal, Mare Revol, dit La Vallette, et Jacques Gros ; ces mêmes personnes avaient, la nuit, à main armée, délivré Forest de sa prison ; — de Pierre Chiquillon, contre Jean et Marie Fournier, d'Allex, pour coups et blessures. — Procédures civiles pour Choron, procureur au bailliage d'Annonay, contre Montanier, qui refusait de le mettre en possession d'une terre échangée avec lui.

B. 57. (Liasse.) — 91 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Marie de Christol, contre Dubouc, notaire de Grignan, et noble Gaspard de Ferrus, en acceptation de l'offre faite par la demanderesse de payer aux prêtres agrégés de Tulette, ou aux défendeurs un capital de 25 florins légué par noble Girardin Des Seguin ; — Charles, Catherine et Suzanne Clerc, contre Pierre Rozeron et Marie Arlandes, son épouse, en annulation d'un accord intervenu entre Dimanche Riche, veuve de Simon Clerc, et Marie Arlandes, veuve de Jean Clerc, fils de Simon ; — Georges Puech, greffier d'Ucel (Ardèche), contre Olivier Colomb, docteur en droit, en paiement de droits de

greffe. — Procédures criminelles faites par Olivier Colomb, d'Aubenas, contre David Escoulenc, Florie Lafarge et d'autres, pour coups et blessures ; Olivier Colomb et Salavert, contre la femme Fabre, pour injures et voies de fait.

B. 58. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Jacques Combalentard, contre Pierre Combalentard, en remboursement d'argent prêté ; — Giraud père et fils, contre Combe et Méjean, anciens consuls de Meyras (Ardèche), en paiement des frais par eux supportés au passage du régiment de Vitry ; — Barthélemy Combe, de Satillieu (Ardèche), contre Pierre Entresangle, en paiement de deux obligations. — Procédures criminelles à la requête de : Jean Combe, de Montpezat, contre Pierre Vergèze, dit La Valette, pour coups et blessures reçus au moment où le plaignant s'opposait aux violences faites à un mulétier que des malfaiteurs détroussaient. — Rapport de Rattier, chirurgien de Lamastre (Ardèche), sur une blessure reçue par Combier. — Procès civil et criminel de Marc Conches, drapier de Chabeuil, contre Jean Courtois, secrétaire de la communauté, pour usurpation réciproque de terrain et défrichement de chemin public.

B. 59. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures criminelles à la requête de : Paul de Conches, notaire à Privas, contre Chayet, pour menaces et injures ; — le procureur du Roi au Présidial, contre Cothenot, prieur de Bonlieu, Jourdan et autres, pour révolte contre un sergent du siège des conventions de Chabeuil dans l'exercice de sa charge ; — Coulognac, Marniac et Maurel, contre les mariés Pons, pour enlèvement des fruits saisis contre eux et dont les plaignants étaient séquestres ; — Mathieu Courbis, avocat au Parlement de Grenoble, contre Crépin et Dalicieux, qui ont fait passer l'eau de la Burge dans une terre ensemencée, sise au quartier des Lauds, sur Tain ; — Suzanne Duroure, femme Mathieu, contre Philippe Crotte, qui, lui ayant prêté des planches pour ses vers à soie, l'accusait de les avoir volées. — Plainte de François

Constant, de Largentière, et d'Étienne de Rodes, arrêtés et détroussés par des malfaiteurs inconnus, à Roche-Taillade. — Procédures civiles pour Cournet, contre Méalaret, en paiement de créance ; — Joudou, contre Courtial, en paiement du prix d'une terre ou en restitution de cet immeuble.

B. 60. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Cuzel-Besson, contre Nemoz-Jayet, en paiement de créance ; — Dalmas, contre Martin La Planche, en remboursement d'argent prêté ; — Darnaud, contre Jean Delarage, qui l'avait fait condamner aux dépens par le juge de La Roche-de-Glun, avant la constatation du délit reproché à Darnaud ; — Aimar Degors, du Bourg-Saint-Andéol, contre la veuve Nicol, en paiement de pension. — Ordonnance du Présidial pour la réception de François Dalicieux, notaire à Cornas ; copie de l'acte de vente de cet office par les commissaires du Roi, au prix de 30 livres. — Procédures criminelles faites à la requête du procureur du Roi au Présidial, contre Jean Crozat, de Guilherand, qui, sans le savoir, avait mis en circulation des pièces de monnaie reconnues fausses par les orfèvres ; conclusions de l'avocat du Roi tendant à la mise en liberté de Crozat.

B. 61. (Liasse.) — 78 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Jean De-fours, contre Catherine Delhomme, veuve Poulencard, de Satillieu (Ardèche), en éviction d'une châtaigneraie ; — Claude Chollet, « procureur du plat des âmes de l'église de Notre-Dame de Tain », contre Ennemonde Deloche, veuve Soyon, en paiement de pension. — Inventaire des biens d'Antoine Delisle, conseiller du Roi au Présidial : parmi les livres se trouvent indiqués : *La Conférence des ordonnances royaux*, *La Voye de laict ou le chemin des héros*, *Le Labirinte royal de l'Hercule gaulois*, etc. — Procédures criminelles faites à la requête : de Clément Delhomme, contre Faure, de Cornas, dit L'Orange, pour coups et blessures ; — des procureurs du Roi au Présidial et au Siège de Romans, contre Louise Poncelin, femme Deschamps, « suffisamment

convaincue des crimes de maquerelage et bordelage », et condamnée au bannissement perpétuel du ressort de la Sénéchaussée ; — lettre de Chazé, intendant, qui charge le Présidial de juger cette femme en dernier ressort : « Sur la plainte qui m'a été faite qu'une nommée Ponceline, qui avoit été déjà par vous condamnée au bannissement, s'étoit venue réfugier aux faubourgs du Péage de Romans, où elle continuoit sa vie scandaleuse, j'ai cru la vous devoir renvoyer. » — Plainte des consuls de Valence, Desbocs et Tremolet, sur les crimes commis par des soldats de passage : « le désordre a été si grand, que si l'autorité de la justice n'y apporte le remède nécessaire, il n'y aura plus aucune sûreté. »

B. 62. (Liasse.) — 106 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Ordonnance d'Yvon de Lozières, intendant de Dauphiné, chargeant le lieutenant criminel ou le premier conseiller du Présidial de juger les déserteurs arrêtés ou amenés prisonniers dans la ville. — Copie de la sentence du bailliage de Saint-Marcellin pour la liquidation de l'hoirie Dessables, à Moras : les créanciers sont Claude de Cussinnet, noble Jean d'Izerand de La Grange, Charles de Velheu, etc. — Procédures civiles pour : Isaac Deyras, contre Jean de Vernes, de Vernoux, en paiement de marchandises ; — Théodore Dianoux et sa femme, contre Marguerite Rast, veuve Benoit, en restitution d'une vigne saisie pour une dette contractée par feu Jean Benoit, pendant sa minorité ; — Gaspard Dolby, contre Jacques Lucy, en répétition de la dot de son aïeule. — Copie de l'arrêt du Conseil d'État du 7 mars 1647 en faveur du Présidial, signifié aux magistrats de la judicature de Die.

B. 63. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procès-verbal d'apposition des scellés sur les effets de défunte Marguerite de Clermont, femme de Pierre de Gratet, comte Dubouchage, président au Parlement de Dauphiné, demeurant à Valence. — Procédures civiles pour : Detrat, d'Alisan, contre Barthélemy

Dubouchet, seigneur de Lentiol, héritier de David, son oncle, en règlement de comptes ; — Desvaux, contre Ducros, Béraud et la veuve Peschier : Ducros était séquestre des biens saisis à Peschier, à la requête de François de La Baume, seigneur de Vallon, et du consul de la communauté ; Desvaux était séquestre des mêmes biens saisis pour Béraud. — Procédures criminelles intentées par le procureur du Roi d'Arlic (Ardèche), contre Dousson, dit Le Poudrier, qui avait jeté du poison dans la rivière de Talaron ; — Gratien Doux, de Vesseaux (Ardèche), contre Claude Doux, pour voies de fait ; — Mathieu Dumas, de Désaignes, contre Verot, pour blessures faites au fils du plaignant. — Copies : de l'ordonnance du comte Du Roure et de Grisac, lieutenant général en Languedoc, pour l'exécution de l'arrêt du Parlement de Toulouse qui réunit le Vivarais au Présidial de Nîmes ; — de la plainte du procureur du Roi au bailliage de Villeneuve-de-Berg, contre Dumas, avocat, et d'autres officiers de la Chambre de Privas, qui avaient lacéré l'affiche de l'arrêt du Parlement de Toulouse, etc. — Testament de Jean Drumelat, partant pour l'armée.

B. 64. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Crozet, greffier du bailliage du Buis, contre Duport, en paiement de droits et de vacations ; — François Eyraud et Isaheau Dupuy, contre Dolivier le jeune, Ladet, Colomb et autres, en opposition à la saisie d'immeubles de la succession Labro, possédés par le défendeur ; — Suzanne Paulus, femme en troisièmes noces de Barthélemy Chambon, contre Claude Eyroux et la veuve Seyssel, en paiement de créances. — Copie du codicille de Françoise Estezet, en faveur de Simon et d'Alix Vivant. — Procédures criminelles à la requête : de Jean Durand, contre Ribon, de Saint-Jean-le-Centenier, pour coups et blessures ; — du procureur du Roi au Présidial, contre Jean et Mathieu, prévenus de vol nocturne et condamnés « à être fustigés par tous les coins et carrefours de Privas, jusques à effusion de sang inclusivement, et à servir le Roi en ses galères au rang des forçats, pendant leur vie » ; — de Marie Dussolier, veuve Valladier, contre Ollier, qui lui avait enlevé quelques raisins. — Rapport de Gaspard Durand, chirurgien de Valence,

sur les blessures d'Eynard, granger à L'Autagne, battu par Lhostelier père et fils.

B. 65. (Liasse.) — 115 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Rencurel, de Chabeuil, contre Fabry et Veossac, en paiement de créances ; — le capitaine Jean Farjon, de Mévouillon, contre Lion et Barnoin, en exécution de saisie d'une paire de bœufs ; — Anne Fontbonne, veuve Bouchet, contre les mariés Rey, en délivrance d'un legs fait par Bouchet ; — Louis Fornet, conseiller élu, contre Bèche, d'Étoile, qui avait traversé à pied et à cheval les prés du demandeur ; — Gabrielle Fosse, contre Maron, de Satillieu (Ardèche), en paiement d'une promesse de 36 écus ; — Louise Fournier, femme de noble Pierre Bafford, contre Isabeau Forest, veuve Granjon, en exécution d'une sentence de la Cour d'Annonay qui condamne la défenderesse à payer 70 livres à Louise Fournier. — Copie de la sentence du Présidial condamnant par défaut Mathieu Falcon, dit Fayn, « convaincu de vol nocturne et de meurtre, à être pendu et étranglé. » — Plainte de nobles Charles de Veynes, Louis de Marquet, seigneur de Combovin, etc., contre noble Paul de Faucon, de Carpentras, qui, en leur présence, avait pris des habits à Charlet, sans les payer. — Procédures criminelles à la requête de : Louis Faugier, contre Arcaion, Guibourdenche et autres, pour coups et blessures ; — de Ferandin, contre Suzanne Ribal, veuve Massot, pour vol de foin ; — de Fayon, procureur d'office du comté de Privas, contre Louis Ferrossier, prévenu de mauvais traitements envers Louise d'Esparron, son épouse ; rapport de deux chirurgiens ; acte d'appel de l'accusé à la Chambre de l'édit de Castres ; mémoire contre Charles de Senneterre, marquis de Châteauneuf, vicomte de Privas, et ses officiers de justice, d'après lequel Louise d'Esparron serait morte d'une pneumonie bilieuse, et les procédures faites contre le défendeur auraient été aussi irrégulières que calomnieuses ; — de la femme Bergier, de Parlanges, contre Fleur, en réparation de coups et blessures.

B. 66. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Pierre Freydier, marchand à Chabrillan, contre Louis Ferotin et Catherine Colombier, sa femme, en délivrance d'une maison, sise au banc du Mazel, audit Chabrillan ; copie : de l'acte de vente de cette maison ; de diverses obligations souscrites à Freydier par Ferotin ; du rapport d'experts sur l'estime des biens possédés à Roche-sur-Grane par Catherine Colombier ; du contrat de mariage de Louis Ferotin avec Catherine Colombier, dotée de 700 livres. — Parcelles de frais adjugés aux enfants de Pierre Freydier, cordonnier à Montélimar, et à Martinon, procureur d'office de Balazuc, contre Guillaume de Gabriac, s'élevant à 69 livres. — Procédures criminelles à la requête de noble Jean Froment, assesseur au Présidial, contre Geneviève Silvestre, pour vol de deux linceuls.

B. 67. (Liasse.) — 105 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1638-1650. — Testament olographe de Pierre Gagnat-La-Couronne, en faveur de Louis, son fils, avec divers legs à ses enfants. — Procédures civiles pour : Pierre Gachon, de Combovin, contre François Gachon, en restitution d'eau d'arrosage ; — Félix Gaillard et Isabeau Plan, contre Guichard, procureur, et Dejean, marchand à Montélimar, en paiement de frais ; — noble Antoine de Galbert, sieur Des Fonts, contre Bernard, notaire, en paiement d'arrages de censes et de lods ; copies de deux reconnaissances passées au procureur d'Antoine de Crussol, par Magnon et Biguet, de Charmes ; — Daniel Garde, contre Mathieu Rua et François Blanc, de Châteauneuf-de-Mazenc, en paiement de créances. — Procédures criminelles faites à la requête : du procureur du Roi, contre Galli, de Cliousclat, qui s'est opposé de vive force à une saisie ; — de Claude de Garnier, conseiller au Présidial, contre les sœurs Romieu, d'Étoile, qui avaient pris de la feuille de mûrier saisie ; — du procureur d'office de Lus-La-Croix-Haute, contre Garnier et sa femme, accusés de vol d'animaux domestiques chez Laurens ; copie de la sentence du Présidial condamnant André Garnier, suffisamment convaincu du vol des bœufs de Paulet

Guilhon, à être pendu et étranglé ; certificat de l'exécution du condamné.

B. 68. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Gaucherand, contre Bastide, en garantie de franchise d'un immeuble vendu ; — Jean Germain, contre Pierre Genthon, de Montrigaud, en paiement de créance ; — Étienne Ginoux, contre Pierre Gonon, en délivrance d'une maison sur laquelle le défendeur prétendait avoir un privilège hypothécaire. — Procédures criminelles faites à la requête : de noble René de Gebelin, sieur de Vaugeron, de Saint-Jean-Chambre (Ardèche), contre Clot, son fermier, prévenu de détournement de cheptel ; — de Gentil et Pierre de Saint-Maurice, archers, battus à la foire d'Alixan par Reynaud, de Bésayes, et autres ; — du procureur du Roi, contre Silvestre Gentil, pour mise en circulation d'une pièce fausse de monnaie ; — de Giraud, dit Luzet, contre Revol, dit Guigard, de Saint-Christophe-du-Bois, pour vol de pommes. — Parcelles des frais dus à Sauze, greffier du Présidial, par Antoine Guigard, s'élevant à 17 livres.

B. 69. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1638-1650. — Copie du certificat de l'exécution d'Antoine Giraud, dit Barandon, condamné à mort. — Procédures criminelles intentées par : Marguerite Bernard, contre Simon Granjan, son séducteur : le juge de Saint-Montant (Ardèche) avait condamné Simon à épouser la plaignante, ou à être pendu, et, en cas d'absence de Marguerite Bernard, le père de Simon, à nourrir l'enfant de celle-ci ; — Eustache Gras, veuve Rozan, et sa fille, contre Charles Rozan, pour vol et incendie. — Procédures civiles pour : Jean Gleyzolle, de Mercuriol, et Benoit, son garant, contre Guiot, chanoine de Bourg-en-Bresse, curé de Mercuriol, qui réclamait à Gleyzolle une somme de 18 livres ; copies : d'un acte de vente de six quartelées terre et bois par Gleyzolle à Benoit, au prix de 40 livres ; d'une quittance de 47 livres passée par Guiot à Gleyzolle ; — Jean Gonnon, sieur de Monromme, ayant droit des hoirs Serret, contre Jean de La Selve et Saboul, cautions de Benoit de La

Selve, en paiement d'une obligation de 650 livres, acquittée déjà à noble Melchior de Vogué, qui avait obtenu du Roi un don de représailles sur les rebelles de la Religion réformée.

B. 70. (Liasse.) — 95 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Abraham Traversier, contre les hoirs Grenhac, en paiement de créances ; — Noël Romans, de Saint-Vallier, contre Françoise Guérin et Fulgons, son fils, en paiement d'un reste de prix de ferme ; — Marie d'Ornano, prieure de La VilleDieu (Ardèche), contre Louise de Saurin, veuve de Guillaume Guion de Geys, sieur de Pampelonne, en paiement de pension et d'arrérages de pension pour la montagne de Bergoize ; — Antoine Gurle, de Mercuriol, contre Polin, en revendication des droits dotaux de Bernardine Fontanel, femme d'André Polin ; copies : de l'acte d'émancipation d'Antoine Polin, fils d'André ; d'un accord intervenu entre Gurle et Polin, etc. — Procédures criminelles intentées par : Bergoyron, de Boucieu (Ardèche), contre Mathieu Guignon, pour coups et blessures ; — noble Jean d'Izerand, seigneur du Mollard-Bochard, contre noble Jean de Mille et les habitants de Marnas : le plaignant faisait défricher son bois de Bornaran, près Chantemerle, lorsque des muletiers de Saint-Vallier vinrent y charger des fagots ; arrêtés par les ouvriers du seigneur du Mollard, les muletiers furent conduits vers Villeneuve ; mais, au village de Marnas, Jean de Mille, sa femme et son fils, ayant réuni les habitants au son du tocsin, les délivrèrent. — Permission du Grand Conseil du roi Louis XIV d'assigner Paul Guilhon, notaire, qui s'était pourvu à la Chambre de l'édit de Castres contre la demande en paiement des épices du procès criminel d'André Garnier, qui avait volé ses bœufs.

B. 71. (Liasse.) — 70 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Jean Boissier, contre Jacquet, de Toulaud (Ardèche), en paiement de créances ; — Françoise Jallet, veuve Charais, des Sallèles (Ardèche), contre Borrel, en

délivrance d'une pièce de terre acquise par son mari ; — François Jausson, de Saint-André-Lachamp (Ardèche), contre Sevenier, en paiement d'une obligation de 33 livres ; — Gaspard Jaquemin La Rue, contre Fontbonne, de Chevières (Isère), en règlement de compte ; — Antoine Jayet, marchand à Valence, mari de Louise Gaspard, contre la veuve Bigeard, en exécution d'un accord antérieur touchant la grange de La Gamelle. — Procédures criminelles faites à la requête de Pierre Jarrier, contre Lafont, pour coups et blessures.

B. 72. (Liasse.) — 98 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Compte de tutelle d'Anne Robert, femme Jean, rendu par Gilet à Jeanne, sa mère. — Procédures civiles pour : Michel Jounenc, héritier d'Antoine, contre Reymond, en paiement de créances ; — noble Claude de Joffernie et autres fermiers de la dîme de Freyssenet (Ardèche), contre Rouvière, en paiement de 16 sétiers de seigle ; — Jean Orange, contre Juillet et Jeanne Laurent, sa femme, en remboursement d'avances faites ; — Pierre Juventin, de Touloud (Ardèche), contre Antoine Juventin, en délivrance d'une maison acquise par le demandeur et saisie à la requête du défendeur. — Procédures criminelles faites au nom : de Jeanne Joanenc, veuve Bourbal, contre Privat Bourbal ; dans ses conclusions, le procureur du Roi représente la plaignante comme de mœurs équivoques, et rejette l'accusation de rapt intentée contre le défendeur ; — de Louis Jourdan, premier consul de Baix, contre Anne Blachier, pour injures. — Rapport du chirurgien Dupuy sur les blessures de Louis Jullien.

B. 73. (Liasse.) — 88 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Jeanne Imbert, contre Pierre La Chave, ancien consul de Rochemaure, en restitution de meubles pris chez elle par un soldat ; — Alexandre Fraisse, contre Suzanne Lafont, veuve Verdier, en revendication d'une terre sise près l'île Draye ; — Isabeau Blanc, veuve Rondette, de Lavoulte, contre Lamy, en

annulation d'une obligation qui entraînait la perte d'une partie de sa dot. — Procédures criminelles faites à la poursuite : de Marie Lafout, contre Molle, son séducteur ; — d'André de Lagrange, avocat et procureur du Roi au grenier à sel de Tournon, contre noble Just-Henri de Blanchelaine, seigneur de Chanelot, pour coups et blessures ; — de Jean Lardoix, berger, d'Étoile, contre Fusier, qui l'a battu. — Copie de la sentence du Présidial condamnant Jacques Laulagner, dit Cluzel et Jacquas, assassin de Pierre Cros, à être pendu et étranglé à Gluiras ; certificat de l'exécution de la sentence.

B. 74. (Liasse) — 123 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Marie Léorat, veuve Freydier, contre Sagnard et Nodon, en annulation d'obligation ; — Lermet, contre Chaléat, en annulation de saisie ; — Henri de Lévy, duc de Ventadour, héritier d'Annet de Lévy, ayant droit des seigneurs de Grignan, en reconnaissance de son domaine direct sur une maison sise à Montélimar, contre les héritiers de feu noble François Du Cros et le curateur de l'hoirie Tardieu ; — Louise de Lionne, mère de noble Hugues de Valernod, seigneur de Fay, contre Thivolle, de Mantaille, en reconnaissance des droits seigneuriaux de la demanderesse ; copies : des reconnaissances faites à Antoine de Lestang, écuyer, par Millard et Panet, propriétaires antérieurs ; de la vente passée à noble Alexandre de Valernod, conseiller du Roi et auditeur en la Chambre des Comptes de Grenoble, par noble Gédéon d'Arlandes, sieur de Concoules, capitaine d'infanterie au régiment de Blacons, des rentes et droits seigneuriaux acquis de noble Jean de Lestang, sieur d'Amblérieu, au prix de 3 000 livres. — Procédures criminelles pour Pierre Frère, abbé de Léoncel, contre Allier, qui a coupé des arbres du domaine de La Part-Dieu, et contre Reynaud, qui a menacé et frappé un domestique du même domaine.

B. 75. (Liasse.) — 99 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Malhet, de Meyras (Ardèche), contre Narson, en revendication d'un droit de passage ; — Marc, contre

les hoirs Machet, en paiement de créances. — Procédures criminelles faites à la poursuite : de Marie Magnet, de Montéléger, contre Charles Molin, fils d'Imbert, bourgeois de Valence, son séducteur ; l'enquête du lieutenant criminel est suivie de l'ordre d'emprisonner le jeune homme ; — de Jean Marcel, notaire et greffier de Pontaix, contre Allard, pour injures et voies de fait.

B. 76. (Liasse.) — 100 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Françoise Marcoux, de Tournon, contre Arnaud, meunier, en restitution de blé soustrait chez lui ; — Martin, cardeur à Romans, contre Paire et les hoirs Borrel, en délivrance de legs ; — les héritiers de Jean Mathe, de Mercuer (Ardèche), contre Rouvière, en dommages-intérêts pour l'éviction d'un immeuble. — Procédures criminelles intentées à la poursuite : de Martin, du Besset, contre Aurelle, pour dommages causés par le bétail du défendeur ; — de Mathieu, contre Gabrielle Perrotin et Bonne Montusclat, pour voies de fait ; — de Jeanne Bouveyron, veuve Gamonet, contre Mayol, meurtrier involontaire de son mari et auquel le roi Louis XIV avait accordé des lettres de grâce. — Acte d'appel d'un décret d'ajournement obtenu contre Maurin par Taranget des juges de l'évêque de Viviers et de ceux de la baronnie de Largentière. — Plainte de Marin, sur le vol d'une jument.

B. 77. (Liasse.) — 74 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Jacques de Corbières, contre Méaly, en remboursement d'argent prêté ; — Siège et sa femme, contre Pichot, en répétition de la dot d'Anne Pichot, belle-mère du demandeur ; — les hoirs de Pierre Michel, de Soyans, contre Blache et Borel, du Puy-Saint-Martin, en garantie de fonds à Meynier et par celui-ci à Blache ; — Claude Michel, veuve Rostaing, contre Jean Michel, en nouveau paiement de sa dot. — Plainte de Michel Mazade, sieur du Martinenc, contre Cheyron et autres malfaiteurs qui lui avaient enlevé deux chevaux dans ses écuries, à Entraigues.

B. 78. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Jean Michala, contre nobles François de Barjac et Louis de Rostaing, syndics de la communauté de Saint-Péray, en paiement de créance ; — Pachot, contre Michon-Bottaz, en paiement de taxes de dépens adjugés aux demandeurs ; — Millard, juge de Beaumont-Montoux et de La Roche-de-Glun, contre Jean Bert, en restitution de la dot d'Antoinette Boffard, veuve d'Antoine Bert ; — Michel, contre Mazoyer, d'Entraigues (Ardèche), en rescision de vente faite par un mineur avec lésion sur le prix ; — Marie de Chamberlhac, veuve Arnaud, d'Arcens (Ardèche), contre Monier, défendeur en éviction du pré de La Grand-Leyga, acquis d'Arnaud. — Procédures criminelles poursuivies par : Pierre Missol, contre Codeire, pour coups et blessures ; — le procureur d'office de Maisonseule (Ardèche), contre Mondial, Nodon et autres, qui s'étaient battus avec des armes à feu ; — Mondan, de Vaunaveys, contre le seigneur de Montclar et Barbet, pour voies de fait ; — Moncel, conseiller au Présidial, contre la femme Faucon, qui l'a battu.

B. 79. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Vianes, héritier de Claude Monistrol, contre David Montméan, en paiement de 3 sétiers de blé ; — noble François de Monteil, seigneur de Coursas, contre Henri et Charles de Clavel, en paiement de 44 sommées de blé et 4 muids de vin ; — Jacques Monteil et sa femme, contre les mariés Roux et Louis Anselme, en paiement de créance. — Inventaire des pièces produites dans l'instance pendante devant la Cour de Mézilhac (Ardèche), entre César de Monteil et Anne de Plafay, au sujet de la liquidation des dettes de la succession paternelle. — Déclaration faite par la femme Chambon, de Montpezat, ensuite d'un monitoire publié dans l'église, qu'elle a vu André Monteil blessé par noble Jean Vergèze, sieur du Mazel. — Acte de consignation par François Montméan du montant des frais et de l'amende auxquels il a été condamné.

B. 80. (Liasse.) — 112 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Jeanne Rouy, contre Pierre Morel, de Pontaix, en paiement de la ferme d'une terre ; — Charles Roy, avocat à Nyons, contre Jean Morel, en revendication d'un fonds de terre cédé à Gourgonnel par le défendeur ; — Claude Buisson, contre Laurent Mottin, de Saint-Bonnet-de-Montrigaud, en paiement d'une somme dont Juven-Laprade lui a fait transport. — Procédures criminelles poursuivies par : le procureur du Roi, contre Jacques Morel, de Ginestelle (Ardèche), pour émission de fausse monnaie ; — Jeanne et Philibert Morier, contre Bodille-Forite, en réparation de dommages causés dans un bois, par le bétail du défendeur.

B. 81. (Liasse.) — 105 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Claude Moutard, berger à Suze, contre Suzanne Paulus, femme Chambon, en règlement de compte ; — Georges Albanel-Montbrun, de Saint-Quentin, qui se prétendait lésé sur la quantité vendue à un encan, où il acheta onze tonneaux de vin ; — Oternaud, ayant droit de Catherine Bernard, contre Catherine Delhomme, tutrice des enfants Poulenard, en maintenance de la jouissance d'immeubles vendus à ladite Bernard ; — les consuls et habitants catholiques d'Ourches et Antoine Rodet-Duron, contre Ybod, prieur du lieu, en paiement des 45 livres réclamées par Chavagnac, prieur de La Baume-Cornillane, chargé du service paroissial d'Ourches ; — Achille Neyremant, contre Aimar Ferrier, en paiement de créance. — Procédures criminelles intentées au nom : de René Moze, contre Falavel, pour vol de gerbes ; le procureur du Roi, dans ses conclusions, demande que Falavel soit condamné au fouet, au bannissement du ressort de Nyons pendant dix ans, à 100 livres d'amende et aux frais ; — de Julian, contre Vidal-Neyran, d'Ucel (Ardèche), pour coups et blessures ; — du procureur du Roi, contre Nibodaud, déserteur, et Allier, ouvrier cardeur, mis en liberté, sur le vu d'un certificat de Bûcher, religieux de Saint-Antoine ; — de Jacques Grollet,

contre Nicol, qui dans une lutte lui a fait une blessure mortelle ; lettres de grâce du Roi Louis XIV en faveur de Nicol.

B. 82. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Nodon, d'Alex, contre les mariés Rey, en garantie immobilière de la somme qu'il leur doit ; — Noé de Noailles, chanoine et receveur du chapitre de Viviers, contre Anne d'Hautefort, dame du Main, en paiement d'une pension annuelle de 16 sétiers de blé, due par le prieur de Vesseaux, son frère ; — Mottin, contre le tuteur des enfants Izerable, en paiement de créances ; — Pain-Banat, de Saint-Paul-lès-Romans, contre Perrochet, dit Fournier, en annulation de vente par suite de lésion sur le prix ; — Isabeau Pape, dame de Salettes, contre Roy, avocat au Parlement de Grenoble, en diminution d'honoraires. — Procédures criminelles intentées par : Jean Paro, de Montpezat (Ardèche), contre noble Pierre Vergèze, sieur de La Valette, et ses complices, pour crime de rapt ; — noble Paul de Langlade, contre le même gentilhomme, qui, dans un combat livré, à la sortie de la messe, entre les Vergèze et les officiers de justice, avait eu son frère tué d'un coup de feu.

B. 83. (Liasse.) — 112 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Richon, contre Romanet-Pascal, en paiement de créance ; — Coupa, contre Pascal, apothicaire d'Aunonay, son débiteur ; — Charles Pelliaud, procureur au Parlement de Grenoble, curateur des enfants de noble Salomon de Merez, contre les officiers du Présidial, en remboursement de 1 911 livres prêtées à la compagnie ; — Perray, de Clansayes, contre les mariés Gleyze, en liquidation de la succession de François Perray, premier mari de Catherine Biscarrat, femme Gleyze ; — Perret, de Lavoulte, contre Anne Grégoire, en paiement de créances ; — Marguerite de Perrinet, dame de Vachères, contre Gondran et Morel, de Revest-de-Bion, en validation de saisie. — Procédures criminelles poursuivies au nom : d'Aimar Cotais, de Cornas, contre Perrier, pour coups et blessures ; —

d'Audaresche, notaire à Montéléger, contre Prod, pour voies de fait.

B. 84. (Liasse.) — 115 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour Piot, d'Annonay, contre Laurans, Tournajon et Boson, en paiement d'avances de frais et de créances ; — Polenard, contre Chastanier, pour violation de séquestre. — Procédures criminelles poursuivies par : Perrot, berger, contre la femme d'Antoine, dit le Grand-Batier, pour coups et blessures ; — Pichot, de Lespinasse (Ardèche), contre Chalabruesse, dit Gallimard, pour avoir fait emprisonner un sergent qui lui signifiait des lettres d'appel ; — Alexandre Planchier et Pierre Roume, condamnés tous les deux pour crime d'adultère à dix ans de bannissement par le juge de Chadenac (Ardèche) ; — Jeanne Mème, de Saint-Jeure (Ardèche), contre Pollua, pour voies de fait. — Copie de la sentence du Présidial condamnant par coutumace Jacques Peytavin, Nuel, Maurin et autres, convaincus de meurtre et guet à pens avec armes à feu sur un chemin public, à être roués vifs.

B. 85. (Liasse.) — 108 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : noble Antoine de Sevones, contre Poloyard, de Tournon, en paiement des frais d'une saisie ; — Mathieu Ponton, de Silhac (Ardèche), contre Pierre, son frère, en remboursement de somme prêtée ; — Pierre Pourchas, notaire et procureur à Tournon, contre Jean-Pierre de Bouvier-Montmeyran, en paiement d'honoraires ; — Marguerite Pourret, femme Biguet, de Mauves (Ardèche), contre Marguerite Pourret, femme Feugier, en revendication de legs ; — Claude et Bonne Ranchon, contre Pierre Robin et Marie Ranchon, sa femme, en répétition de la dot de leur mère ; — noble Laurent de Poterlat, seigneur de Saint-Ange, contre Roux, d'Étoile, en reconnaissance de rente ; — Claude Reboul, contre Rouvière, de Mercuer (Ardèche), en délivrance d'un fonds de terre ; — Chancel-Tournier, contre Rambert, en restitution d'une paire de bœufs achetés en

commun. — Copie de la sentence du Présidial condamnant Gratien Pradal, de Gourdon (Ardèche), à être pendu, pour vol nocturne avec effraction. — Procédures criminelles faites à la requête : des sœurs Chalamon, de Viviers, contre Pons, pour dommages causés par ses bestiaux ; — du procureur d'office de Gluiras (Ardèche), contre Antonie Pradal, veuve Dugès, « laquelle ayant malversé de son corps, se trouve enceinte, et pour faire perdre le fruit qu'elle porte se dispose à aller prendre les eaux de Vals, ce qui mérite punition exemplaire » ; — de Bernard Du Vache, juge des conventions de Chabeuil, contre Queyrel, pour violation de domicile et vol de bétail.

B. 86. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Charlotte de Revel, veuve de noble Louis de Sibeud, seigneur de Lesches, contre Roibet, du Grand-Serre, en restitution d'une pièce de terre ; — David Sautel, ayant droit de Paul Revire, contre Antoine Revire, en répétition des droits patrimoniaux de Paul ; — Jeanne Delisle, contre Jean Reynaud, notaire à Barcelonne, en paiement de créance ; — Reynaud, séquestre des gages saisis à Ginon, contre Fiacre Henri et Clauda Ginon, sa femme, en validation de saisie ; — Jean Ribal, contre Étienne, son frère, en paiement du reste de sa légitime ; — Granjon, chanoine profès de Saint-Ruf, contre Richon, prieur de Beaulieu (Isère), qui s'oppose à la mise en possession de la sacristie donnée au demandeur ; — Jean Rignol, dit Palavel, d'Annonay, contre Étienne Rignol, son neveu, en revendication d'une vigne. — Procédures criminelles poursuivies au nom : du procureur du Roi, contre Renya, déserteur ; — de Reymond-Bourboure, greffier de la châtellenie de Marches, contre Talon et Giraud, pour faux ; — de Durand, contre Ribon, pour coups et blessures ; — des magistrats du Présidial, contre Richon, sergent royal de L'Albenc, qui avait signifié des lettres d'appel du Siège de Valence au Parlement de Grenoble, obtenues par Mottet.

B. 87. (Liasse.) — 92 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Étienne Rignol, de Saint-Alban-d'Ay, contre Jean

Bossi, fermier de Pascal, en dommages-intérêts pour coupe d'arbres ; — les hoirs d'Anne Robert, contre Jacques Vigne, en paiement de reste de compte ; — Gabrielle Moulin, femme séparée de biens de Jean Dantoni, contre Robin, séquestre, en restitution de fruits saisis ; — inventaire des pièces produites par noble Paul Du Rochier, sieur du Petit-Paris, dans son instance contre Boule, Peschier et Pouget. — Procédures criminelles faites par : Guichard et le procureur du Roi contre Belin, de Boffres, accusé du meurtre de Rigot, dit Beauregard ; les conclusions de Gamon de La Lombardière tendent à la mise en liberté du prévenu ; sentence du Présidial renvoyant les parties devant la Chambre de l'édit de Castres ; — le procureur d'office de la baronnie d'Aubenas, contre Magdeleine Rive, accusée d'infanticide.

B. 88. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : les mariés Rodet, de Lavoulte, contre Perret, en paiement d'un habit de drap ; — Roudil, Eyroux et Bollier, contre Suzanne Paulus, qui réclame à Larguier, caution d'Eyroux, le paiement d'une créance ; — Novat, contre Ronjat, de Lentiol (Isère), en paiement d'intérêts ; — noble Claude Du Roure, sieur de Mallons, contre La Balme, en paiement de cense ; — Guillaume Roussel, prieur de Saint-Baudile d'Alex, contre Bancel, en revendication de biens ecclésiastiques aliénés par noble Rambert de Guilhaumont, prieur précédent ; copie de l'édit du roi Charles IX permettant l'aliénation des biens de l'Église. — Procédures criminelles : contre Roussel, soldat suisse déserteur ; — pour Marie Rousson, contre Ponchon et Teyssier, dit La Saque, qui l'ont insultée et battue ; — René Du Roux, sieur de Jarjais, Cachard, etc., capitaine d'une compagnie de gens de pied, contre les frères Mollière, qui ont blessé un de ses soldats ; — Roux, maçon à Valence, contre Catalan, dit Belle-Humeur, et Béraud, dit La Violette, soldats du régiment d'Aiguebonne, qui l'ont grièvement blessé.

B. 89. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Marnas et le procureur d'office du Pouzin, contre Salabelle et Méalaret, receveurs des dimes, pour emploi d'une mesure trop grande ; Salabelle, consul de la communauté expose au capitaine châtelain que l'incendie accidentel de sa maison a entraîné la perte des papiers et titres communaux ; — Salanin, contre Vergier, de Saint-Victor (Ardèche), en restitution de récolte. — Procédures criminelles à la requête : du syndic des chanoines de Saint-Apollinaire, contre Premier, fermier de Mondy, pour injures aux receveurs des dimes du chapitre ; — de Fargier et autres, contre Jean de Saint-Arnoux, lieutenant de prévôt au Bas-Vivaraïs, accusé de divers méfaits ; copie de l'arrêt du Grand Conseil qui casse les procédures faites contre le sieur de Saint-Arnoux ; — de Saintours, fermier de l'abbaye de Saint-Antoine, contre Baude, pour enlèvement de fruits saisis ; — de Salique, de Saint-André-des-Effangeas, contre Teyssier, dit La Saque, pour coups et blessures ; — de Serret, dit La Chapelle, contre Edmé Edmond, et de Poyle, contre Sarret, pour blessures ; — de Sartre, contre les frères Beylon, de Chabeuil, pour voies de fait.

B. 90. (Liasse.) — 173 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Cardinal, contre Sauret, son débiteur ; — Sauvain, de Sainte-Croix, contre Bouvat, en paiement de grains. — Copie de la transaction intervenue entre Sauze, greffier d'appeaux et greffier criminel au Présidial, avec les vingt-huit procureurs du Siège, au sujet de leurs émoluments réciproques. — Procédures criminelles poursuivies pour : Honorée Sartre, femme Foron, contre Marie Bergeron, pour coups et blessures ; — Sauzet et sa femme, contre Deleuze, Gontier et autres, pour injures ; — le procureur du Roi, contre Sauzée et Nicolas, accusés de désertion ; — Sauze, greffier criminel, contre Besson, concierge des prisons, qui a mis en liberté Seguin, le séducteur de Catherine Sibeud ; — Seigle, contre Emin et Crouzet, pour fracture d'échalas et de la porte d'une cabane ; — Servient, contre Gauzan, granger de

noble Louis Le Blanc de Maucune, pour avoir coupé un chêne indivis entr'eux.

B. 91. (Liasse.) — 126 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures criminelles faites à la requête : de la femme Serpeille, de Chabeuil, contre Catherine Monier, qui l'a battue ; — du procureur du Roi, contre Sibert, déserteur ; — de Catherine Sibeud, contre Chotard, pour voies de fait ; — d'André Siméon, de Talencieux (Ardèche), contre Seu, pour menaces, vols et décortication d'arbres ; — de Soleri, tailleur à Aubenas, contre Brousse et autres, pour coups et blessures ; — du procureur du Roi, contre Philibert Soubeyron, dit La Croze ; plaintes de diverses personnes contre le malfaiteur ; enquêtes sur ses crimes ; conclusions de l'avocat du Roi en 1642 et en 1645, dans lesquelles une condamnation capitale est demandée, à cause des vols, du port d'armes, d'émission de fausse monnaie et autres faits qui lui sont reprochés ; sentence du Présidial qui le condamne à être pendu ; certificat de l'exécution de cette sentence au Crestet (Ardèche). — Procédures civiles : pour Ithier, avocat à Montélimar, contre Marie de Solas, en paiement d'honoraires et de vacations. — Procès-verbal de la nomination du tuteur des enfants Sibleyras, de Privas. — Ordonnances de Tardieu, bailli du Vivarais, pour faire ajourner devant la Cour de Villeueuve-de-Berg les hoirs Galine et Boureysson, à la requête de Guinet-Suchet.

B. 92. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Tamian, contre Tabardel, en revendication de meubles saisis ; — les sœurs Terras, de Beauchastel, contre Perret, en paiement de créances ; — Imbert Thubière, du Puy, contre Giraud, marchand à Aubenas, caution de Taxil, son débiteur ; — Thoulouse, contre Savinas et Vincent, de Joyeuse, en paiement de restes de tailles ; — Honoré de Tremolet, marchand à Valence, contre Besasse, en paiement de créance. — Procédures criminelles poursuivies à la requête : du procureur d'office de La Baume-Cornillane, contre Tourtel, pour fait de chasse ;

mémoire du défendeur dans lequel il montre que l'accusation est venue de ce qu'il avait fait refaire le parcellaire de la communauté et cotiser le châtelain du lieu ; — de Reynaud et autres, contre Treynel, pour sortilège et menaces d'incendie ; sentence du Présidial acquittant les accusés. — Parcelles de frais adjugés à Talhand, contre de Rodes ; à Giraud, contre Terrot ; au procureur du Roi, contre Tinland, s'élevant de 18 à 74 livres.

B. 93. (Liasse.) — 144 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Vallos, ancien consul de Villeueuve-de-Berg, contre Reynet, en paiement de mandat ; — Vaysse, sergent royal de Dieulefit, contre Jourdan et Cheylas, en délivrance de blé vendu ; — Du Vernet, à Vernoux, contre de Garnier, caution de Claire Du Vernet, sa sœur et sa débitrice ; — Joachim de Montaigu, baron de Bouzols, contre Vernon, en reconnaissance de domaine direct sur une terre du défendeur. — Procédures criminelles poursuivies par : le procureur du Roi, contre Urtin, dit Marignac, accusé d'avoir mis le feu à deux meules de foin ; — Marguerite Verchier, femme La Plante, contre Vidal-Verchier, pour dommages causés dans leur jardin par une chèvre ; — l'avocat du Roi, contre Vial, La Passa et autres, qui se sont battus en duel, et Vient, Mathey, etc., déserteurs ; — les consuls de Valence, Frappet, Pont, Juge, etc., contre Dupin, enseigne au régiment de Languedoc, pour violences et mauvais traitements.

B. 94. (Liasse.) — 103 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1638-1650. — Procédures civiles pour : Desanobis, marchand d'Avignon, contre Bernard de Monery, sieur de La Robinière, héritier de noble Esprit Monery, sieur de Portes, et Antoine de Vincent, sieur de Mazade, de Saint-Péray, en paiement d'une obligation de 300 livres ; copies : des actes de transport de cette créance par le sieur de Mazade à noble Antoine de Blou, seigneur de Laval, et par ce dernier à Desanobis ; de la sentence du juge de Pierrelatte qui reçoit la déclaration faite par Bernard de Monery de n'accepter l'héritage du sieur

de Portes que sous bénéfice d'inventaire ; — les consuls de Vion (Ardèche), contre Chosson, bourgeois de Valence, patron laïque de la chapelle Saint-Vincent, construite dans leur église paroissiale, en réparation de cette chapelle dont la ruine menace d'entraîner la chute de leur clocher. — Copie du compte de tutelle de Jean Vial rendu par Voile : recettes, 1 522 livres ; dépenses, 1 255 livres. — Procédures criminelles contre Vuoult, Oman et autres déserteurs, condamnés à être rendus à leurs compagnies.

B. 95. (Cahiers.) — In-4°, 248 feuillets, papier.

1639. — Rôles des audiences faisant connaître les noms des demandeurs et des défendeurs appelés à chacune d'elles : noble Laurent de Charpey, demandeur en requête évocatoire, contre noble Michel de Claveyson ; — les hoirs de noble Antoine de Poitiers, sieur de Laye, Dauphin Rey et consorts appelants du juge de Valence, contre Coutiol ; — noble Jean de Lastic, demandeur en requête, contre Jossaud ; — noble Antoine Du Besset, demandeur en réparation d'attentat, contre noble Pierre Desbocs, sieur de Solignac ; — noble Louis de Rostaing, mari de Marguerite de Fain, héritière de Reboulet, docteur agrégé en l'Université, demandeur en ouverture de saisie, contre Jean Bigeard, aussi docteur, et Jean Boffin, greffier civil ; — noble Pierre de Genas, demandeur en paiement de mandat procédant d'acte obligatoire, contre François Chambert, etc. — Minutes des sentences du Présidial condamnant : Marguerite de Saulces à payer les 1 000 livres de dot de Jeanne de Genas, sa fille, épouse de Louis Ridelet ; — noble Charles de Chambaud, sieur de Fontblachier, à payer les dépens de l'instance qu'il a soutenue contre Charlotte d'Armand de Lus, dame de Montboucher ; — ordonnant la continuation des procédures faites par : noble René Du Bénéfice, sieur d'Entrevaux, contre noble Isaac de Saint-Agrève, seigneur de Châteauneuf ; Salomon de Merez, bourgeois de Valence, contre noble Antoine Froment, etc.

B. 96. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1639. — Rôles des audiences, indiquant les noms des parties appelées : Jacques Le More, docteur agrégé en l'Université, avocat, demandeur en requête, contre Jordan ; — noble César de Largier, sieur de Ville, demandeur en délivrance de bétail, contre Pierre de Cluzel, du Cheylard (Ardèche) ; — noble François Le Blanc, sieur de Montabonel, fermier du comte de Tournon, pour la baronnie de Désaignes, demandeur en exécution de sentence, contre Reboulet et autres ; — noble de Roux, sieur de Jarjais, demandeur en paiement d'une somme de 800 livres, contre divers habitants du Cheylard ; — les Ursulines de Chabeuil, demanderesses en paiement de cédule, contre noble Antoine d'Alby, trésorier général de France ; — Magdeleine de Sauzet, veuve de Toussaint La Garde, demanderesse en répétition de ses droits dotaux, contre Étienne La Garde, etc.

B. 97. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1640. — Rôles des audiences, indiquant les noms des parties appelées : Moïse de Briziaux, demandeur en contrainte, contre les hoirs Chevalier ; — Antoine-Louis de Pierregourde, seigneur de La Murette, demandeur en exécution d'ordonnance des conventions de Nîmes, contre les consuls du Cheylard (Ardèche) ; — Marguerite de Montmorency, duchesse de Ventadour, en exécution de jugement, contre Gaspard Morier, sieur de Monde ; — le syndic des religieux de Saint-François, en action hypothécaire, contre Anne de Granet, fille et héritière du seigneur de Réaumont ; — Louis Duport, religieux antonin, commandeur d'Aubenas, en paiement de lods, contre Claudine de Maisonseule ; — noble Jacques de Sanglier, juge de Boffres (Ardèche), demandeur en condamnation, contre David Catalon ; — Ennemond Rebut, sieur de Mésonne, demandeur en requête, contre Sauze, etc.

B. 98. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1640. — Rôles des audiences, faisant connaître les noms des parties appelées : Guy Pape, seigneur de Saint-Auban, en évocation d'instance,

contre Taranget ; — noble Simon-Pierre de Sellier, seigneur de Buriane, demandeur en maintenue, contre noble Jacques de Vernets, bailli de Chalencou (Ardèche) ; — Catherine de La Motte, femme de noble Claude de La Place, en entérinement de lettres royaux, contre noble Olivier de Haut-Villard ; — Françoise Du Roure, veuve de Guillaume de Balazuc, seigneur de Montréal et de Sanilhac (Ardèche), demanderesse en requête, contre Jean Balazuc ; — noble Jean d'Allard et Marguerite de La Faye, demandeurs en contrainte, contre Jean Du Serre ; — noble Antoine de Lattier, seigneur d'Orcinas, demandeur en requête, contre Marguerite de Saint-Vincent, veuve de noble Louis de Lattier, seigneur de Saint-Vincent ; — Guillaume de La Forêt, lieutenant de prévôt, demandeur en main-levée de deniers, contre noble Antoine de Galbert, sieur des Fonts, etc.

B. 99. (Cahiers.) — In-4°, 408 feuillets, papier.

1640. — Plumitif des audiences : Apaix, curé perpétuel de Tulette, et Courbassier, prêtre habitué de l'église Saint-Pierre, demandent aux consuls de la communauté à être affranchis des tailles ; — Guillaume de La Forêt poursuit Marguerite de Murinais, veuve d'Antoine Plantier, avocat, en paiement d'arrérages de pension ; — l'abbé de Saint-Ruf, prieur de Mévouillon, réclame au recteur de Notre-Dame de Barbantane la perception des dîmes du prieuré ; — le syndic de Saint-Pierre de Vienne plaide contre les consuls de Charnas, pour le paiement de la dîme du vin ; — Olympe de Saint-Ferréol, veuve de noble Antoine de Tourton, actionne Louis de La Faye, juge d'Aubenas, en paiement de ses droits dotaux ; — Guillaume Allard, procureur au bailliage de Saint-Marcellin, conteste à Charles Allard, sieur de Fontcouverte, la validité du testament de Catherine Allard, sa nièce, etc.

B. 100. (Registre.) — In-4°, 439 feuillets, papier.

1640. — Minutes des sentences du Présidial : rejetant les appels de Didier Sauvain, contre Bouvat ; de Jean Rignol, dit Palavel, contre Étienne Rignol ; de Martin Suffize de Lacroix, contre Reymond Ducros ; des hoirs de Charles Audigier, contre

Jacques Courtiol ; — acceptant les appels des officiers ordinaires de Rochemaure, contre Jeanne Imbert et Lachaud ; de noble César de Rigot, contre Moïse Alençon ; — condamnant les consuls de Charpey à payer à Antoine Bonnardel la somme qu'il réclame ; — adjugeant une terre possédée par Chave à noble Just-Henri de Tournon, lieutenant général en Languedoc, ayant droit des religieuses de Bellecombe ; — mettant hors d'instance, en payant les frais, noble François de Monteil, sieur de Coursas, demandeur en cas d'excès contre Françoise de Chavagnac et Claire Desbocs ; Salabelle et Méalaret, contre Marnas et le procureur d'office du Pouzin, etc.

B. 101. (Registre.) — In-4°, 336 feuillets, papier.

1641. — Substitutions de procureurs en cas d'absence ou de maladie : Provensal et Teyssier, pour Freydiere ; — Guichard et Vincent, pour Delevaux ; — Roux, pour Bergier, etc. — Présentations des causes de première instance et d'appel à chaque audience par : noble Pierre de Meyras, seigneur de La Roquette, contre Terron, d'Ayzac ; Guillaume d'Hautefort de Lestrang, contre Coulet ; etc. ; — requêtes : d'Imbert de Baronat, sieur de La Mure, contre Étoile ; de Rochier, prieur de La Souche, contre Chabalier ; — appels : d'Antoine Dupuy, contre Reboul ; de Jean Darlendes, contre Trapier ; — discussions : de Meynier, contre Dubac ; de Gamondès, contre Garnel ; ajournements : d'Issartel, à la requête de Lacombe ; de Chayet, dit Bourguignon, pour Fargier, etc.

B. 102. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1641. — Rôles des audiences, indiquant les noms des parties appelées : noble Antoine de Guilhon, sieur de Beaupré, demandeur en paiement de rentes, contre Lafarge, Valentin et autres ; — Louise de Bérenger, femme de noble Georges de Laurents, appelant du vi-sénéchal de Montélimar, contre noble Antoine de Bérenger, seigneur de Puygiron ; — noble François de Barjac, contre les créanciers de noble René Dubouchet, dont il est héritier ; noble Guillaume de La Vernade, contre Jeanne et Gasparde de La Baume de Vallon, dames

de Tauriers, en dénonciation de nouvelle œuvre ; — Marie Gaschet, supérieure du monastère de Notre-Dame de Largentière, demanderesse en paiement de créance, contre noble Paul Dupont ; — le syndic des habitants de Colombier-le-Jeune, faisant profession de la Religion réformée, contre les consuls du lieu, pour la sépulture de leurs morts au cimetière de la paroisse, etc.

B. 103. (Cahiers.) — In-4°, 324 feuillets, papier.

1641. — Rôles des audiences, faisant connaître les noms des parties appelées : Judith de La Tour de Gouvernet, dame de Maisonseule, demanderesse en exécution de contrainte, contre René de La Motte, fils de Jean, seigneur et baron de Vachères ; — Rouvière, ayant droit de noble Claude de Cavaillon, sieur de Saussac, demandeur en continuation d'exécution, contre noble Henri de Cavaillon, sieur de Malezac ; — noble Jean de Bonnefille, demandeur en assistance de cause et garantie, contre Richier ; — Martin, Villate, Maisonneuve, chanoines réguliers de Saint-Donat, contre Molin, Martin et autres, en exécution de contrat obligatoire ; — noble Antoine de Chalendar, en exécution d'ordonnance, contre Catherine de La Motte ; — noble Ennemond de Servien, président de la Chambre des Comptes de Grenoble, contre noble Méraud de Luc, en exécution de sentence, etc.

B. 104. (Liasse.) — In-4°, 189 feuillets, papier.

1641. — Minutes des sentences du Présidial, condamnant : les hoirs de noble Olivier de Haut-Villard à payer 400 livres à Catherine de La Place ; — Jean Drivet, séquestre d'Olivier de Saint-Ferréol, à payer 1 250 livres à noble Joachim de Gabriac, 114 à noble Pierre de Bannes et 259 à Françoise de Maridat ; — Jean et Claude Suchet, à reconnaître le domaine direct de Jeanne et de Gasparde de La Baume de Vallon sur leurs biens ; — noble Pierre de Bressieu, seigneur de Beaucroissant, à payer les frais de son appel contre Châtillon ; — les syndics et habitants d'Assions (Ardèche), à payer la 12^e partie de leurs fruits au prieur du lieu et au chapitre de Viviers ; — noble François de Valleton, sieur de

Baruze, et Jean Du Serre, à livrer à noble René de La Selve, sieur de Fayn, le legs fait par feu Jean Valleton, etc.

B. 105. (Cahiers.) — In-4°, 287 pièces, papier.

1641. — Minutes des sentences du Présidial, condamnant : Sébastien de Lionne, chanoine de Saint-Barnard, à Romans, à payer aux habitués de la même église leurs droits et portions ; — noble Alexandre Du Buisson, sieur de Saint-Julien, à rendre divers immeubles aux mariés Faure ; — Ridon à reconnaître le domaine direct d'Henri de Ginestous, baron de La Tourette, sur une pièce de terre sise à Châteauneuf (Ardèche) ; — Claude Mignot, à payer des arrérages de censes à noble Louis de Gruel ; — les hoirs de noble Jean de Brunier, seigneur de Larnage et Marsanne, à garantir dame Gasparde de La Porte des arrérages de pension que lui réclament les Carmes de Tournon ; — noble Guillaume de Cheisselines, sieur de Crombis, à payer les frais de l'instance contre Pierre de Roland, seigneur de Reilhanette ; — permettant à noble Pierre Sautel, de Saint-Sauveur (Ardèche), de poursuivre ses exécutions contre Ravel ; — recevant Faure et Freydier, procureurs postulants au Siège, etc.

B. 106. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1641. — Rôles des audiences, faisant connaître les noms des parties appelées : dom Charles Liotard, curé de Condorcet, contre noble Antoine de Caritat, en paiement de mandat ; — Henri de Ginestous, prieur et coseigneur de Vernoux, contre noble Simon-Pierre de Sellier, sieur de Buriane, en désistement ; — Louis de Suze, évêque de Viviers, contre Guillaume et Jean de César, en reconnaissance de domaine direct ; — Jean Aurel, de Lavoulte, en restitution de meubles, contre Jean de La Pimpie, juge général des terres de la maison de Ventadour ; — noble Timoléon de Vesc, seigneur de Saint-Thomé, contre Leyric, en reconnaissance de domaine direct ; — noble Claude de Gardon de Bologne, contre noble Louis Dupont, en règlement de compte, etc.

B. 107. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1641. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : le commandeur de Saint-Vincent, à Valence, contre Reynaud et Louis de Blaïn de Marcel, seigneur et baron du Poët, en paiement de droits seigneuriaux ; — les hoirs de noble Pierre Pastel, contre Boisse et Clary Gastond, en reconnaissance de domaine direct ; — noble Constantin Teyssier, sieur de Chamblas, contre Blachère, en exécution de jugement ; — François Desrois-la-Gamelle, contre Saulce, en paiement de promesse ; — Magdeleine de Plovier, veuve de Claude Frère, contre Aimar Michel, en paiement de lods ; — noble Jacques d'Armand, baron de Gresse, demandeur en contrainte, contre noble Henri Du Pilbon ; — Barthélemy Dubouchet, marchand à Romans, contre Nicolas Garde, curé de la ville ; — noble Jacques de Rostaing, contre Drevon, dit Pelat, en paiement d'arrérages de rentes, etc.

B. 108. (Cahiers.) — In-4°, 455 feuillets, papier.

1642. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : Adam La Colombière, contre ses créanciers, pour la discussion de ses biens ; — Charles de Colombin, demandeur en paiement de créance, contre noble Christophe de Montchenu, sieur de Beaucroissant ; — noble Christophe de Genas, sieur de Saint-Marcel, contre noble Paul de Genas, de Beaulieu, en main-levée de deniers, — Barthélemy Faure-La-Farge, archiprêtre de Viviers, contre noble Claude de Reboulet, sieur de Ruissas, pour le même objet ; — Chastanier, syndic des pauvres de Vinzieux (Ardèche), contre les fermiers du prieuré de Charmes, en délivrance de la 6^e partie des dimes ; — noble Louis de Charpey de L'Ale, prieur de Chabeuil, contre les consuls du lieu, en reconnaissance de droits ; — noble Jacques Du Bay, sieur du Cros, contre Alexandre Bay, en annulation d'acte d'accord ; — Scipion de Lancelin de La Rolière, abbé de Cruas, contre noble Alexandre de Bénéfice, baron de Cheylus, en paiement de dimes ; — Louis de La Baume de Suze, évêque de Viviers, demandeur en garantie, contre noble Jacques de Durand, vi-sénéchal de Montélimar ; — noble François de Montmeyran,

chanoine d'Alby, contre Broyet, en paiement de créance, etc.

B. 109. (Registre.) — In-4°, 375 feuillets, papier.

1642. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : noble Jean de Bozas, sieur de Chirol, demandeur en appel, contre Claire de Faure Du Cros ; — Annet de Pierregourde, contre Aureilhe, en reprise de procès ; — François de Sabatier, appelant des ordinaires de Rochesauve (Ardèche), contre Chevalier ; — Paul de Brian, sieur de Miraval, appelant du vi-bailli de Saint-Marcellin, contre les héritiers de Peyronne Duchier ; — Denis Rollet, recteur de l'église Saint-Prix de Livron, demandeur en maintenue et réintégrande, contre Gaspard Fallo, docteur en théologie, et Morin, curé de Livron ; — Charles de Columbi, demandeur en requête, contre Peyret ; — Gamon, chanoine de Crest, appelant du vi-sénéchal de Montélimar, contre Pierre Arnoux, prieur de Saint-Jean d'Autichamp, ordre de Cluny ; — Chabaud, sieur de Bournet, tuteur des enfants de noble Jean-Baptiste de Vincent de Mazade, suppliant par requête de rétractement, contre de Blou de Laval ; — Lucrèce de Platel, abbesse de Sainte-Claire d'Annonay, contre Forière, en délivrance de fruits. — Minutes des délibérations extraordinaires des officiers de la Sénéchaussée et du Présidial relativement aux propositions faites par le cardinal de Richelieu, alors à Valence, de terminer leur procès avec l'évêque de la ville ; Nicolas Delisle et Gamon sont chargés de conférer avec le cardinal. — Actes de réception : de Garde, contrôleur des notaires à Lamastre, Macheville, etc. ; d'Abraham Homel, adjoint pour les enquêtes criminelles des protestants, etc.

B. 110. (Registre.) — In-4°, 403 feuillets, papier.

1642. — Rôles des audiences, indiquant les noms des parties appelées : François de Grolée, comte de Viriville, gouverneur de Montélimar, contre Laurent Barnaud, en continuation d'exécution ; — noble Jean de Lastic, demandeur en contrainte, contre Morel ; — François d'Izerand Du Mouchet, commandeur de Bellecombe et Lachal, contre Louise

de Lionne, veuve de noble Jean de Valernod, en paiement d'arrérages de rentes ; — Antoine et Jean de Sarron, seigneurs de Bacot et de Forges, contre Judith de La Tour-Gouvernet, en règlement de compte ; — Achille Gamon, demandeur en évocation, contre Dunoyer, prieur d'Éclassan (Ardèche) ; — Gabrielle de Borne de Leugière, dame de Clastreivieille, en adjudication par décret, contre Jacqueline de Borne, dame de Leugière ; — noble Pierre Desbocs, seigneur de Solignac, demandeur par requête, contre Marie d'Espinchat ; — dame Liesse de Marsanne, supérieure de Notre-Dame de Tournon, contre la veuve, du sieur de Peytieu, en paiement d'intérêts, etc.

B. 111. (Cahiers.) — In-4°, 373 feuillets, papier.

1642. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : Pierre de Gaste, sieur de Montvallon, contre Bodier, en ouverture de saisie ; — noble François Le Blanc, sieur de Montavons, contre Reboulet, en reconnaissance de domaine direct ; — noble Louis de Charpey de L'Ale, prieur de Saint-Marcel-lès-Die, contre noble Michel de Claveyson, en revendication de fonds ; — dom Chaud, religieux de Cluny, sacristain de Rioms, contre le prieur du lieu, en paiement de taxe de frais ; — noble Gabriel de Montchenu, seigneur de Saint-Jean-d'Octavéon, demandeur en garantie, contre Farconnet ; — Marie de Pierregourde, veuve de noble Aimé de Saint-Ferréol de Saint-Pons, contre Charmeron, en paiement de pension ; — noble Achille de Mérindol, contre Adrien de Baisse, en décharge de cautionnement ; — René de Vaugeron, contre Lafaurie, et Charles de Chambaud, contre Merlin, en reconnaissance de domaine direct, etc.

B. 112. (Cahiers.) — In-4°, 306 feuillets, papier.

1642. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : noble Antoine de La Fare, contre Penchenier, et Méraud de Luc, contre Octruié, en reconnaissance de domaine direct ; — Catherine de Polignac, comtesse d'Aprs, contre Bois, en délivrance de fruits ; — Sève, curé de Baux, contre frère de Voize, prieur du lieu, en paiement de

200 livres ; — le syndic des pauvres de Saint-Jean-en-Royans, contre Chaix, en paiement de pension ; — les hoirs de Louis Picaud, dit le capitaine Barbier, de Vals, demandeur en contrainte, contre Veyrenc, dit Levre, etc.

B. 113. (Registre.) — In-4°, 664 feuillets, papier.

1642. — Rôles des audiences, indiquant les noms des parties appelées : noble Aimar Des Massues, sieur du Mas, contre Eymin, en reconnaissance de domaine direct ; — noble Pons de Burine, contre Pestre, dit Pral, en paiement de créance ; — Suzanne Jossaud, contre noble Alexandre de Calignon, sieur de Peyrins, en paiement de ses gages ; — noble Pierre d'Arbaletier, sieur de Blagnac, contre Mirabel et le prieur de La Bâtie-Rolland, en paiement de créance ; — noble Paul de La Roche, contre Garay, en reconnaissance de pension ; — Guillaume Fournier, religieux lai de l'abbaye de Chambons, contre les fermiers de l'abbaye à Saint-Étienne-de-Lugdarès (Ardèche), en paiement de dette ; — noble Germain Villette, contrôleur général des bois en Touraine, contre Saignol, en reconnaissance de promesse ; — noble Laurent de Charpey de L'Ale, contre noble Pierre de Castellane, sieur de Beauregard, en paiement de cédula ; — Christophe Barthélemy de Grillon, écuyer, contre Pascal, en renouvellement de délai, etc.

B. 114. (Cahiers.) — In-4°, 266 feuillets, papier.

1642. — Minutes des sentences du Présidial condamnant : Gaspard Morier, sieur de Monde, à payer intégralement sa ferme à Marguerite de Montmorency, duchesse douairière de Ventadour, malgré la perte du moulin de Fromigière ; — les hoirs de Pierre Reclus, à payer une promesse de 48 livres consentie à Salomon de Merez, bourgeois de Valence ; — noble Isaac de Châteauneuf et les habitants de Saint-Apollinaire-de-Rias (Ardèche), à payer au curé de la paroisse la dîme à la cote 21^e ; — Pierre de Surieu, héritier d'Arnaud Bonnet, à rembourser diverses sommes aux prêtres habitués de Saint-Barnard de Romans ; — Scipion de Grimoard,

comte du Roure, à payer la légitime de Catherine de La Motte, dame de La Place, fille et héritière de Louis Du Roure ; — les consuls de Vion (Ardèche) et Pons Murard, prieur du lieu, à réparer leur église ; — Planche et Coissieu, à reconnaître le domaine direct du syndic de l'église collégiale de Saint-Julien de Tournon sur divers immeubles, etc.

B. 115. (Registre.) — In-4°, 304 feuillets, papier.

1643. — Rôles des audiences, indiquant les noms des parties appelées : noble Jean de Poterlat, sieur de Saint-Ange, demandeur en maintenue, contre Cluze ; — noble Constantin Teyssier, sieur de Chamblas, appelant des officiers de Meyras (Ardèche), contre le prieur du lieu ; — noble Pierre de Maridat, conseiller du Roi au Grand Conseil, contre Faure, juge de Pierrelatte, en ouverture de saisie ; — noble François de Colloneau, contre Escoffier, en revendication de fonds ; — noble Louis de Gruel, sieur de Fontagé (Ponsas), contre noble Henri de Brunier de Marsanne, en évocation de cause ; — noble Paul Du Rochier, sieur du Petit-Paris, en cassation de sentence ; — noble Annet de Pierregourde, seigneur de Châteaubourg, contre les hoirs Ducros, en main-levée de deniers saisis ; — noble Gédéon d'Arlandes, contre Jean de Laureille, juge de Viviers, en ouverture de fidéi-commis, etc.

B. 116. (Registre.) — In-4°, 445 feuillets, papier.

1643. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : Marie de La Gorce, dame de Vals (Ardèche), contre le capitaine Ozil et autres, en reconnaissance de domaine direct ; — noble Alexandre Du Buisson, sieur de Saint-Julien, contre noble Annet Dupré, en paiement de dette ; — Charles de La Tour, baron de Gouernet, contre Seigle, en renouvellement de délai ; — Justine de Costaing, veuve de noble Henri de Bressac, contre noble César de Lestrang, de Grozon, en action hypothécaire ; — noble Hélein de Bonlieu, sieur de Miraval, contre Pierre Panisse, chanoine de Viviers, et noble Louis Brian, sieur de Miraval, en prolongation de délai pour production de pièces ; — Jeanne d'Audibert de Lussan, dame de Saint-Victor, appelant des officiers

du lieu, contre Marie Du Solier ; — Jean de La Blache, sieur du Besset, contre Fealaix, de Lairal, en reprise d'instance ; — le syndic des pauvres de La Roche-de-Glun, contre Lambert, syndic de la collégiale du Bourg-lès-Valence, en revendication d'une partie des dimes, etc.

B. 117. (Registre.) — In-4°, 672 feuillets, papier.

1643. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : noble Annet La Motte, seigneur d'Uzers, demandeur en désistement de la seigneurie de Tauriers (Ardèche), contre Jeanne et Gasparde de La Baume-Vallon ; — noble François Charrier, sieur du Bois, demandeur en requête, contre Délayé ; — noble Olivier-Joseph de Saint-Ferréol, demandeur en discussion des biens de Marguerite de Maron et Aimée de Gabriac, contre leurs créanciers ; — noble François de Guerin, conseiller au Parlement de Grenoble, fils d'Henri, contre noble Antoine Du Besset et Faure, en assistance de cause ; — dom Jacques Serpolet, religieux profès de Cluny, contre Jean Bruyère de Savel, prieur de Saint-Jean-des-Oreaux, au diocèse de Die, en paiement des droits et revenus du prieuré ; — Isabelle, Gaspard et Alexandre d'Audigier, contre Jeune et autres créanciers de leur père, en reprise de discussion ; — Marie de Baratier, veuve de noble Jean d'Indy, demandant acte de la déclaration faite par ses enfants mineurs qu'ils veulent vivre dans la religion catholique, contre Guillaume et Marie d'Indy ; — noble François Sagnol, contrôleur général des finances en Dauphiné, demandeur en contrainte, contre Bologne, notaire à Alex, etc.

B. 118. (Registre.) — In-4°, 542 feuillets, papier.

1643. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : noble Joachim de Montaigu, baron de Bouzols, contre Vernon, et Jean Vergèze, contre Monteil, en reconnaissance de domaine direct ; — noble Pierre de La Cour, sieur de Morvilliers, demandeur en lettres expositives, contre Seigle ; — noble Mathieu Bourdier, contre Marcha, en cassation de procédures ; — frère Just de Fay de Gerlande, chevalier de Malte, contre de Badel et autres, en

reconnaissance de droits seigneuriaux ; — Gabrielle de Bartboli, dame de Veaunes, demanderesse en requête, contre Champion ; — Guillaume Vannière, sieur de Motgaret, contre noble Paul de La Garde, en autorisation de rapport, etc.

B. 119. (Registre.) — In-4°, 626 feuillets, papier.

1643. — Rôles des- causes portées à chaque audience, avec les noms des parties : noble Guillaume de Chalandar, demandeur en adjudication par décret, contre M^{lle} Clauda de Charbonnel ; — les consuls de Charpey, contre Châtillon, fermier du prieur de Bésayes, en paiement de la 24^e partie de la dîme aux pauvres ; — noble François de La Rochette, appelant du juge de Valence, contre Monier-La-Route ; — Frère, abbé de Léoncel, contre Ravanel, curé de Chatuzanges, et noble Jean Mouraret, sieur de Mallet, contre Nogier, Deleuze et Meyzelle, fermiers de l'évêque de Viviers, en reconnaissance de domaine direct ; — noble Jean-Baptiste d'Auriple, contre Dupré, de Villeneuve-de-Berg, en exemption de tailles ; — Anne de Salabelle, Jeanne de Meyssonnier et Ranc, contre Lapra, en restitution de bétail ; — noble André de Vignon, sieur de Tarnesieu, contre noble Jean d'Allard, en paiement de créance, etc.

B. 120. (Registre.) — In-4°, 617 feuillets, papier.

1643. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : noble Guillaume de Maisonseule, prieur de Gluiras et Charaix (Ardèche), contre Mousson, et noble Antoine de Vocance, contre noble Jacques de Cognac, en reconnaissance de domaine direct ; — noble Reymond de Charbonneau, contre Laurent Barnaud, notaire à Chabeuil, en paiement de cédula ; — Louise de Sassenage, abbesse de Soyons, contre Bonnet, en paiement de dime ; — noble Jean-Baptiste de Pelet, prieur et seigneur de Saint-Jean, contre les hoirs Desserres, et noble Jean de Monteil, seigneur du Port, contre Machon, en garantie et assistance de cause ; — noble Denis de Brueys, sieur de La Calmette, contre les hoirs Blanchet, en paiement d'arrérages de pension ; — noble Antoine Des Mottes, contre Anne Goderuac, en paiement de lods ; — noble Étienne d'Aleyrac, sieur

des Colombiers, contre Guillion-Marnas, en exécution de promesse.

B. 121. (Registre.) — In-4°, 435 feuillets, papier.

1643. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : Vincent de Garnier, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Saint-Martin-de-Péraud, contre Berthaud, et noble François de Bompar, sieur de La Bastide, contre Charrières, en reconnaissance de domaine direct ; — noble Siméon de La Faye, sieur des Michaux, contre Mallevall, en paiement de billet ; — Pain, avocat à Saint-Marcellin, contre noble Justine Guérin, veuve de noble Pierre Bernard, lieutenant particulier au bailliage de la ville, en reconnaissance de promesse ; — noble Just Deschamps, contre noble Charles Debeaux et Blanche de Giraud, son épouse, en garantie et assistance de cause ; — Just-Henri de Ginestous, baron de La Tourrette, contre Tinland, en reconnaissance de rente ; — Françoise Ferrand, contre noble Laurent de La Vernade, en paiement d'obligation, etc.

B. 122. (Cahiers.) — In-4°, 309 feuillets, papier.

1643. — Minutes des sentences du Présidial condamnant : Louise de Morges, veuve et héritière de noble Antoine d'Urre, seigneur de Venterol, à produire l'inventaire des biens du défunt ; — les hoirs Mercier, à reconnaître la directe seigneurie de noble Henri de Ginestous, baron de La Tourette, sur une de leurs terres ; — noble Jean de Revel, sieur des Routes, héritier de Michel, son frère, à exécuter la transaction passée avec noble Jean Du Vache, seigneur de L'Albenc, baron de Châteauneuf ; — les consuls de Baix (Ardèche), à rebâtir leur ancien presbytère, et Jacques de Voize, prieur, à payer la 24^e de la dîme aux pauvres de la paroisse ; — Maisonnat et Bruyère, huissiers audienciers, à accompagner le président à son entrée au palais et à sa sortie ; — le garde du petit sceau, à n'exiger qu'un sol des expéditions destinées au Vivarais, et 1 sol 6 deniers de celles qui seront livrées aux Dauphinois ; — noble Joachim de Julien, sieur du Fraisse, à ne plus

poursuivre en reconnaissance de cense Blanc, Charre et autres, de Fourchades (Ardèche), etc.

B. 123. (Cahiers.) — In-4°, 284 feuillets, papier.

1643. — Minutes des audiences du Présidial condamnant : Taranget, à reconnaître le domaine direct de noble Guillaume de Fages, sur une de ses terres ; — Garnier et autres, à payer des arrérages de censes aux MiNîmes du Bourg-de-Péage, prieurs de Saint-Jean-en-Royans ; — François de Lafont, à rendre un bâtiment à Lucrèce de La Tour, prieure de Saint-Césaire de Nyons ; — Noé, Claude et Jacques de Noailles, à livrer l'héritage de Jean de Noailles, leur oncle, à Martine, épouse de Jean de L'Hôtel, à Viviers ; — Emmanuel de Molines et noble Claude de Pinard, à rendre une vigne à Jean Molière ; — noble Jacques de Durand, vi-sénéchal de Montélimar, à reconnaître une cense à Louis de La Baume de Suze, évêque de Viviers ; — Charles de Clermont, seigneur de Chatte, à se désister de ses droits et prétentions sur les terres de Brion et du Cheylard, maintenues à François-Christophe de Lévy, comte de Brion, etc.

B. 124. (Cahiers.) — In-4°, 238 feuillets, papier.

1639-1641. — Enregistrement sommaire des appels : des officiers de la viguerie de Boucieu (Ardèche), par la veuve Bruas, contre Reynaud ; — des officiers royaux de Villeneuve-de-Berg, par noble Jean d'Allard, contre Bernard ; — des officiers royaux d'Annonay, par noble Seignovert, contre Poloyard ; — des officiers ordinaires de Gluiras, par noble Claude de Maisonseule, contre Pays ; — des officiers de Viviers, par Thomas de Lauzun, contre Denis et Noël de Lauzun, etc. On lit en tête du cahier que la forme du précédent *recognovit* a été changée et rendue conforme à celle de Nîmes, pour le Vivarais. — Matricule du greffe indiquant la date des pièces et procédures retirées par les procureurs du Siège. — Copies des sentences du Présidial recevant les appels : de Bouvier, contre Delestre ; — de Bologne, de Livron, contre Regnier, etc.

B. 125. (Registre.) — In-4°, 356 feuillets, papier.

1644. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : Charles de La Tour, contre Seigle et Gabriel d'Angers, en paiement de créance ; — noble Agathange d'Izerand, sieur de Senaud (Albon), contre noble Jean d'Izerand, en communication d'actes ; — Hélein de Serres, prieur de Notre-Dame de Serreméan (Mirabel-et-Blacons), contre Seguin, en paiement de la dime ; Catherine de Larchier, contre noble Jean de Bonnefille, en évocation de cause ; — noble Jean de Glos, sieur de La Bâtie, fermier d'Isabeau de La Tour-Gouvernet, contre Champagnon, en reconnaissance de domaine direct ; — le syndic des pauvres de Vinzieux (Ardèche), contre le prieur du lieu, en paiement de la 6° partie de la dime, etc.

B. 126. (Registre.) — In-4°, 441 feuillets, papier.

1644. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : le syndic des Dominicains d'Aubenas, contre Bonnet, en paiement de créance ; — noble Olivier de Fayn, sieur de Rochepierre, contre Laugier, en paiement d'arrérages de lods ; — noble Alexandre de La Tour, sieur de Savas, contre Peyre, en reconnaissance de domaine direct ; — noble Scipion Teyssier, sieur des Portes, contre Avyas, en paiement de dette ; — noble Simon d'Osti, contre Aurelle et noble Paul de Chambaud, sieur de Saint-Quentin, en reconnaissance de cense ; — noble Henri Niclot, sieur de Fons, contre Mondon, en paiement de créances, etc.

B. 127. (Registre.) — In-4°, 668 feuillets, papier.

1644. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : noble Gaspard de Balazuc, seigneur de Lanas (Ardèche), contre Mure, en reconnaissance de cense ; Pierre de Crolard, fermier de Vernaison, contre Magnin, en paiement de rente ; — noble Jacques de Bernard, seigneur de Montbrison (Drôme), contre Rodier, en reconnaissance de domaine direct ; — Charles de Bologne, seigneur d'Alançon, contre Pichard, en évocation de cause ; Louis Ferrossier, contre Lafont,

Pontal, etc., en reconnaissance de droits seigneuriaux ; — Pierre de Meyras, seigneur de La Roquette, contre Durand, en paiement de créance ; — le syndic de Saint-Apollinaire, contre Faure, en arrérages de rentes, etc.

B. 128. (Registre.) — In-4°, 520 feuillets, papier.

1644. — Minutes des sentences du Présidial condamnant : Desbocs à reconnaître aux Cordeliers de Valence une pension d'argent, d'amandes, etc. ; — Mathieu Olivier, à payer six sétiers de blé de dîme à l'abbé de Saint-Ruf, à cause du prieuré de Saint-Gervais de Fiancey ; — Marie de Gerbas, prieure de Toulaud et religieuse professe de Soyons, contre Fauries, Rapine, etc., en reconnaissance de cense pour le domaine de Tracol ; — Crolard, fermier de Vernaison, contre noble Valérien de Comiers de Montmiral, en paiement d'arrérages de cense ; — Pierre Sup, avocat au parlement de Grenoble, à payer 344 livres à noble Antoine de Feralhon, trésorier général des finances en Dauphiné ; — le recteur de la chapelle Saint-Christophe et Deloche, à contester la directe prétendue par noble Antoine Des Mottes, sieur de Confoulens (Conflans) et de La Grioterie ; — Jourdan, à reconnaître les censes de plusieurs fonds sis à Baix (Ardèche) à noble Gaspard Chabrières, seigneur du lieu ; — César de La Tour de Gouvernet, marquis de La Charce, à cesser toutes poursuites contre Françoise de Caritat, veuve de noble Jean-Louis d'Alléoud, sieur de Freiduret, donataire universel de noble François d'Alléoud, sieur d'Aucelon, son père, etc.

B. 129. (Cahiers.) — In-4°, 389 feuillets, papier.

1645. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : l'abbé et les religieux de Saint-Antoine, contre Gay, de Veunes, et le prieur de Saint-Vallier, contre Sallier et autres, en paiement d'arrérages de rentes ; — Mège, chanoine du Puy, contre Savin, sacristain de Notre-Dame d'Étoile, en exécution d'ordonnance du vicaire de l'abbaye du Monestier ; — Léchier, fermier du prince de Monaco, contre les consuls de Romans, en paiement d'une pension de 448 livres ; — noble Pierre de Gallien de

Chabons, maître de chœur de Saint-Barnard, à Romans, contre le chanoine Sozin, en paiement de taxe de frais ; Isabeau de Monier, dame de La Laupie, contre Amieu, en production de titres ; — Antoine de Villard, gouverneur d'Acqui en Piémont, en garantie des choses adjugées à Guilheton, contre Machon, de Saint-Romain-de-Lerp (Ardèche), etc.

B. 130. (Cahiers.) — In-4°, 410 feuillets, papier.

1645. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : noble Pierre de Bressieu, seigneur de Beaucroissant, contre Ogier-Tivolay, de Marsas, en paiement de droits seigneuriaux ; — nobles Alexandre et Charles de Sibeud, fils de Louis, seigneur de Lesches, et Charlotte de Revel, leur mère, contre noble Jean Des Armands, seigneur de Lus-La-Croix-Haute, en paiement de droits ; — André de Chastelier, sieur de Milieu, et Marie d'Izerand, son épouse, contre nobles Agathange et Jean d'Izerand, en paiement de créances ; — noble Louis Le Blanc de Chapeuil, seigneur de La Garde, contre Boson et autres, en paiement de cense ; — le recteur de l'hôpital d'Étoile, contre Thomas, en règlement de compte ; — Forestier, curé de Jaillans, contre Baille et Gaspard de Saint-Ours, fermier de l'abbaye de Saint-Antoine, en paiement de lods ; — Arthur Bertrand, sieur de La Chartronière, contre Gaillard, en exécution de jugement ; — noble Jean-François de Soleyze, prieur commendataire de La Mure (Serves), contre Champion, en paiement de créances, etc.

B. 131. (Cahiers.) — In-4°, 254 feuillets, papier.

1646. — Minutes des sentences du Présidial, maintenant : nobles François et Charles de Vérone, en la jouissance et possession des biens de feu Imbert de Vérone, réclamés par noble Charles de Bellan ; — noble Gédéon d'Arlandes, en la possession des biens de Jean d'Arlandes ; — condamnant : Barnoin et autres à payer des dommages-intérêts à Guy Pape, seigneur de Saint-Auban ; — Ennemond de Jomaron, seigneur de Saint-Sauveur et de La Roche-de-Glun, à reconnaître une pension de 5 livres à Louis Lebon, doyen de la Faculté de médecine en l'Université de Valence ; — Christophe de Serancourt et Isabeau de

Bourges, à payer des dommages-intérêts à Veyrenc, de Donzère, pour non-jouissance des fonds qu'ils lui ont vendus ; — Candi, à reconnaître de la directe de Charles d'Agoult, seigneur de Piégon et Mérindol, sa terre de Mirabel, sise à Lautare ; — noble Jean Des Armands, baron de Luc, à rendre aux héritiers de noble Louis de Sibaud la terre et juridiction de Lesches, etc. — État de distribution des causes à juger : La Boisse a le procès de Vincent de Mazade, contre Desanobis et de Blou de Laval ; — Dedeaux, celui de noble Anne de Vissac, contre Dortral ; — Briziaux, celui de Jacques de La Baume, contre Alex, etc.

B. 132. (Cahiers.) — In-4°, 433 feuillets, papier.

1647. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : noble Imbert de Peloux, seigneur de Clérivaux, appelant du juge de Romans, contre le recteur de la confrérie des Pénitents de la ville ; — Barthélemy Dubouchet, seigneur de Lentiol (Isère), contre Barbe-Baron, en désertion d'appel ; — noble Rostaing de Gramont, seigneur de Vachères, contre Eynard, de Beaufort, en maintenue de jouissance de fonds ; — noble Michel-Nicolas de Soissons, appelant du vi-bailli du Buis, contre Martinon ; — Louis de Bompar, sieur de Portes, appelant du vi-bailli de Saint-Marcellin, contre Ithier, avocat ; — noble Claude de Perdeyer, appelant du juge des conventions de Chabeuil, contre Vingtain ; — noble Louis de Chatte, seigneur de Geysans, contre Chastelon, en paiement d'obligation ; — Antoine d'Urre, seigneur de Venterol, contre Ramuzat, en paiement d'arrérages de cense ; — noble Antoine de Sarron, sieur de Bacot, contre noble Melchior-Charles de Montchenu, seigneur de Beausemlant, en reprise de procès, etc.

B. 133. (Cahiers.) — In-4°, 296 feuillets, papier.

1647. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : Bret, religieux de Saint-Ruf, prieur de Saint-Vallier, contre Baboin, en paiement d'arrérages de lods ; — Denis Rollet, recteur de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, à Alixan, contre Pierre Collet-La-Chasserie, docteur en droit,

en exécution de sentence arbitrale ; — le procureur du Roi au Siège, contre les mariés Chancel, en transport de juridiction ; — noble Hector Dubourg, demandeur en assistance de cause, contre Espérandieu et Chollier, avocat au Parlement ; — Courbis, lieutenant en la judicature de Tain, contre Dalicieux, en punition d'excès ; — Charles Moreau, avocat au Parlement de Grenoble, appelant du vi-bailli du Buis, contre Jandin, etc. — Prestation de serment par les magistrats du Siège, à la première audience après la Saint-Martin, « au pied du crucifix exposé sur la table, suivant la coutume », et ouverture de la Cour par le président.

B. 134. (Registre.) — In-4°, 661 feuillets, papier.

1644-1648. — Enregistrement sommaire des appels portés au Présidial : des juges royaux d'Annonay, par Benoit de Galier, chirurgien, contre Chonet, et par Argoud, contre noble Louis de Boulieu, sieur de Charlieu ; — des ordinaires de Jaujac, par La Ribe, contre Vignal ; — des ordinaires de Tournon, par noble Jean-Pierre de Bouvier, contre Pourehas ; — du Parlement de Toulouse, par noble Alexandre de Pouzols, contre Voile ; — des juges royaux de Villeneuve-de-Berg, par noble Jean d'Allard, contre Louis La Faye ; — des juges ordinaires de Largentière, par noble Guillaume d'Agulhac, contre Talhand ; — des ordinaires de Lavoulte, par noble Gaspard de Monde, contre Bernard, etc.

B. 135. (Cahiers.) — In-4°, 236 feuillets, papier.

1647-1648. — Minutes des sentences du Présidial condamnant : Antoinette de Perréon, veuve de noble Méraud de Luc, à payer 1 562 livres à Jeanne Reymond de Chalias, de Chabeuil ; — noble Antoine d'Arlandes de Concoules, sieur de Bourdelet, à payer les arrérages de huit ans d'une pension due à Bret, prieur de Saint-Vallier, et les arrérages de cense demandés par noble Étienne de Murat-Lestang, seigneur de La Peyrouse (Moras) ; — noble Jean de Villard, prieur de Notre-Dame de Beaumont, à restituer les dimes noales de Montvendre à Alboux, curé de la paroisse ; — noble

Jean de Pelet, sieur des Granges, à payer les frais de l'instance pendante entre lui, le syndic du chapitre de Viviers et Anne d'Allard, veuve et héritière de noble Jacques de Bannes, sieur de La Bâtie ; — noble Jacques Arthaud de Montauban, seigneur de La Roche, à justifier du paiement des sommes que réclame Guy Pape, seigneur de Saint-Auban, etc.

B. 136. (Cahiers.) — In-4°, 436 feuillets, papier.

1639-1648. — Matricule des récépissés des pièces du greffe du Présidial, délivrés par les procureurs du Siège. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : Claudine de Grolée, abbesse de Vernaison, contre Savoye, en paiement d'arrérages de rentes ; — l'abbé et les religieux de Bonlieu, contre Savournin, en rachat de fonds ; — noble Charles de Véronne, contre Charles de Ville et la veuve de noble René de Véronne, en ouverture de saisie ; — Trophe, fermier du prieuré de Saint-Pierre-lès-Die, contre Jeanne Second, veuve de Jacques Escoffier, professeur à l'Académie de Die, en prestation de nouvelle reconnaissance ; — Jacques de Corbières, de Livron, contre Tapernoux, en exécution de jugement ; — les enfants Saint-André et François Du Serre, contre Bérengier et autres, en action hypothécaire, etc.

B. 137. (Cahiers.) — In-4°, 406 feuillets, papier.

1649. — Rôles des causes portées à chaque audience, avec les noms des parties : Jean de Lacroix, seigneur de Chevières, contre Grosset, en paiement de rente ; — noble Just-François de Fay, seigneur de Gerlande et La Motte-de-Galaure, contre Robin, en prestation de nouvelle reconnaissance ; — Martinon, chanoine de Notre-Dame de Die, contre Nicolas de Sibeud, dit de Lambres, en maintenue de canonicat et des revenus attachés au bénéfice ; — de Briziaux, conseiller au Présidial, ayant droit de Friol, marchand de soie à Saint-Chamond, contre Rousset, en paiement de promesse ; — noble Louis de Rostaing, demandeur en interposition de décret sur encan, contre Dupré ; — Charles de Clermont, baron de Chatte et Charpey, contre Duc, en paiement d'arrérages de rente, etc.

B. 138. (Registre.) — In-4°, 677 feuillets, papier.

1649-1650. — Rôles des causes portées à chaque audience, avec les noms des parties : les hoirs de noble Pierre de Vesc, seigneur de Béconne, contre Meynol, en désertion d'appel ; — André de Chastelier, seigneur de Milieu, Terrebase, La Vache, et Marie-Blanche d'Izerand, contre Magdeleine de Dorne, dame de Tagenas, en entérinement de lettres royaux ; — Jeanne Musselon, contre noble Gaspard Froment, premier professeur en l'Université de Valence, en requête d'opposition ; — Jean Tremolet, marchand à Valence, contre noble Henri Des Aimars, en paiement de promesse ; — Jean-Bertrand de Luppé, chevalier de Malte, commandeur de Saint-Vincent-lès-Valence, contre Barnier, en paiement d'arrérages de rente ; — Catherine de Bruyère, veuve de noble Alexandre de Marquet, agrégé en l'Université, contre Antoine Bruyère, avocat au Parlement de Grenoble, en entérinement de lettres de contrainte ; — Blaise Ferotin, avocat, demandeur en garantie, contre Charles de Saint-Laurent, aussi avocat, recteur des Pénitents de Crest, etc.

B. 139. (Cahiers.) — In-4°, 358 feuillets, papier.

1640-1650. — Minutes de la vente aux enchères : des biens de Faure, situés à Charmes (Ardèche), acquis par Alexandrine de Sanglier, épouse de noble René de Roux, sieur de Jarjais ; — des rentes, droits seigneuriaux et juridiction de noble Annet de Borne, sieur de Lauzières, au profit de Gabriel d'Hautefort, baron de Lestrangle. — Minutes des sentences du Présidial condamnant : Sellier, à payer les arrérages d'une pension à Louise de Lionne ; — les hoirs Savournin, à rendre à l'abbé et aux religieux de Valcroissant et Bonlieu les fonds de ce dernier prieuré aliénés en 1579, moyennant restitution du prix ; — Nardoin, de Tain, à laisser jouir en paix de divers immeubles noble Louis de Gruel, sieur de Fontagé (Ponsas) ; — Lodier, à vider un fonds du prieuré de Saint-Félix à noble Joachim de Falcos, sieur de Maleval, sacristain dudit prieuré, etc.

B. 140. (Registre.) — In-4°, 221 feuillets, papier.

1646-1649. — Enregistrement sommaire des appels faits : des juges ordinaires de Privas, par noble Scipion Du Tremolet et Marguerite de Ganges, contre Paule de Monteil ; — des juges de Saint-Vincent-de-Barrès, par Daniel d'Aleyrac, docteur en droit, contre noble Pierre de Mercure ; — des ordinaires de Saint-Fortunat, par noble Isaac de Mestier, sieur du Bourg, contre Valette ; — des ordinaires de Beauchastel, par Claudine de Roussillon, contre Bourjas ; — des juges royaux d'Annonay, par noble Pierre de Cubières, sieur de Pouzillac, contre Jean Duport, etc.

B. 141. (Registre.) — In-4°, 664 feuillets, papier.

1650. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : noble Pierre de Bressieu, seigneur de Beaucroissant (Isère) et de Ratières (Drôme), contre Ginet, en paiement d'arrérages de pension ; — Michel Des Adrets, prieur de Rottier, contre Jean Reynaud, prieur de Jonchères, vicaire général et official de l'évêché de Die ; — noble Raymond de Melhuret, seigneur de La Bâtie, Blacons et La Buisse, recteur des chapelles Sainte-Anne et Sainte-Catherine à Marsanne, contre Barbeyer, chanoine de Saint-Sauveur de Crest, et Noir, prieur-curé de Montjoux, contre Sarralier, en maintenance de droits et revenus ; — noble Gaspard Froment, professeur en l'Université de Valence, contre noble Bernard de Monery, sieur de La Robinière, en ouverture de saisie et main-levée de deniers ; — noble François d'Alby, prieur commendataire de Saint-Marcellin d'Étoile, contre Marguerite de Montmorency, dame de Ventadour, en délivrance de fonds ; — Alexandre Desrois, pitancier de l'abbaye de Saint-Thiers de Saou, contre le prieur de Comps, en paiement de pension, etc.

B. 142. (Cahiers.) — In-4°, 234 feuillets, papier.

1650. — Minutes des sentences du bureau condamnant : Rosier, à payer les arrérages de 4 coupes de blé, mesure d'Albon, la moitié d'une geline (poule) et le demi-tiers d'un poulet de rente à

noble Étienne de Lestang, seigneur de La Peyrouse ; — Michel, de Samson, à l'amende et aux dépens de son appel du juge des conventions de Chabeuil, contre dame Anne de Lattier, dame de Charpey ; — Rostaing de Grammont, de Vachères, à laisser exécuter une vente aux enchères poursuivie par noble Pierre de Bouillanne, dit Le Cadet, de Quint ; — Melchionne de Reynier, dame de Vercors, à prouver son droit de franchise du fournage réclamé à Aouste par Louise de Sauvain, fille et héritière de noble Pierre de Sauvain, seigneur du Cheylard ; — Tamian, Alexandre de Gresse et autres, à répondre à la demande de noble Joseph d'Arbaletier, sieur de Blagnac, à peine de forclusion ; — noble François d'Alby, prieur d'Étoile, à justifier que le fonds par lui réclamé a appartenu à son prieuré, etc.

B. 143. (Registre) — In-4°, 975 feuillets, papier.

1649-1650. — Parcelles de frais du greffe d'appeaux du Présidial pour : noble Nicolas de Villeneuve, fils et héritier de noble Philippe, médecin à Valréas, plaidant contre Baulme ; — les consuls et les catholiques de Dieulefit, contre les hoirs de Gédéon Roy ; — Marc Béranger, bourgeois du Poët-Laval, contre noble Jean de Pouchot ; — le syndic du chapitre de l'église Sainte-Croix de Montélimar, contre noble Charles de Villet, de Châteauneuf-de-Mazenc, etc. ; ces parcelles s'élèvent de 44 à 63 livres.

B. 144. (Liasse.) — 48 pièces, papier (12 imprimées) ; 4 pièces, parchemin.

1651-1660. — Copies des lettres du roi Louis XIV au sénéchal de Valentinois, relatives à l'assemblée des États généraux convoquée à Tours, le 8 septembre 1651, et au duc de Lesdiguières, pour la nomination de six ou de quatre députés de chaque Ordre et la rédaction des mémoires et instructions desdits députés ; — des lettres du duc de Lesdiguières au marquis de Gouvernet, sénéchal de Valentinois, pour l'exécution des ordres du Roi, et à de Simiane de Vènes, sénéchal et gouverneur de Valence, au sujet du différend entre lui et M. de Gouvernet sur la convocation de rassemblée du Valentinois, etc. ; — du procès-verbal de l'assemblée de la noblesse faite à

Crest, dans la maison de noble Antoine de Bruyère, lieutenant particulier au Siège de la ville ; six députés y sont désignés pour assister à l'assemblée générale de Saint-Marcellin : MM. de Pierregourde, de Montoisson, de Paris, de Pluvinel, de Claveyson et d'Aubenas (Aubenasson.) — Copies des déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV concernant : les gages des officiers du Présidial et le droit annuel dû par eux ; — les préséances des mêmes magistrats à Béziers, à Lyon, à Montauban. — Expéditions : de l'accord des consuls et des juges du Siège de Valence relatif aux feux de joie ; — des pièces produites par les magistrats du Présidial pour établir leurs droits : certificats des consuls de Montpellier et de Carcassonne sur le rang des officiers de justice aux cérémonies publiques, etc.

B. 145. (Liasse.) — In-4°, 121 pièces, papier (21 imprimées) ; 3 pièces, parchemin.

1651-1660. — Extraits des arrêts du Conseil d'État, du Conseil privé et du Grand Conseil du roi Louis XIV, concernant : l'évocation des causes des officiers du Présidial, d'abord au Parlement de Dijon et ensuite au Conseil de S. M. ; — l'observation des édits, déclarations et ordonnances relatifs à la juridiction des Présidiaux ; — la défense faite au Parlement de Grenoble, à la Chambre de l'Édit et à tous autres juges de contrevenir aux édits qui établissent le Siège de Valence et en règlent la juridiction ; — les appels des matières criminelles qui y sont portées ; — le jugement des appels de Chabeuil et d'Étoile, etc. — Requêtes adressées au Conseil d'État par les officiers du Présidial pour obtenir les arrêts précités. — Copies de procédures qui établissent la juridiction du Présidial sur les habitants de Die, de Crest, de Chabeuil, du Buis et de Saint-Marcellin. — Certificat des consuls du Bourglès-Valence sur la juridiction des juges de l'abbé et des chanoines, seigneurs ; empreinte des armes de la communauté. — Mémoire en faveur du Présidial pour obtenir de la Cour de Grenoble la vérification de l'édit de sa création et des arrêts donnés en conséquence.

B. 146. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1651-1660. — Requêtes adressées par les juges du Présidial au duc de Lesdiguières, gouverneur de la province, et à la Cour des Aides de Dauphiné, pour obtenir l'exemption des tailles et du logement militaire. — Projets d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV concernant la construction d'un palais de justice à Valence ; — extraits d'arrêts du même Conseil qui renvoient au Bureau des finances de Grenoble la requête relative au choix de l'emplacement dudit palais ; — du rapport des commissaires experts sur les avantages du local situé en la place du Mazel, entre la maison de noble Claude Froment et la rue « qui va chez les Dominicains », appartenant déjà au Présidial ; — devis des travaux à exécuter pour l'appropriation du local, s'élevant à 12 660 livres. — Pièces justificatives des comptes des officiers de justice du Siège de Valence ; parcelle de Salomon de Merez : recette, 3 399 livres ; dépense, 4 311 livres ; — état des frais du voyage du président de La Motte : dépense, 8 925 livres ; recette, 7 898 livres ; — rôle de la distribution de 4 000 livres d'augmentation de gages : au sénéchal, 100 ; aux deux présidents, 188 ; au lieutenant général, 330, etc. — Lettre d'Alexis à M. de Merez, conseiller, du 4 octobre 1652 ; on y lit : « Le refus que le Roi a fait depuis le départ du cardinal Mazarin d'envoyer une amnistie générale dans laquelle les princes, le Parlement et le peuple de Paris trouvaient conjointement leurs sûretés, est cause que nous sommes presque plus éloignés de la paix que jamais, etc. »

B. 147. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1651-1660. — Pièces justificatives des comptes des juges du Présidial de Valence : transaction entre ces officiers de justice et Michault au sujet du greffe criminel ; — quittance par Claude Coston, major de la citadelle de Valence, mandataire de Jacques de Simiane de Vènes, à Desbocs, receveur et payeur des gages, de la somme de 1 200 livres ; — parcelle des dépenses du président de La Motte dans son voyage à Paris : recette, 3 700 livres ; dépense, 9 378 livres. — Mémoire pour les magistrats, d'après lequel il y a trois sortes d'assemblées en l'Hôtel-de-

ville : les générales, où tous les habitants sont reçus, présidées par le lieutenant général ; les assemblées des quatre-vingts, où l'on délibère des affaires importantes, sous la présidence des consuls, et celles du conseil ordinaire, composé de quatre consuls, de seize conseillers, deux chanoines, deux gentilhommes, deux avocats ou médecins, deux bourgeois, deux procureurs, quatre artisans et quatre laboureurs. — Copie de l'acte de vente par le duc de Sully à Claude Deslandes du greffe civil du Présidial, pour 6 300 livres. — Lettres : de Gamon de La Lombardière ajourné devant le Parlement de Grenoble pour l'assignation donnée à de Pressins devant le Grand Conseil ; — de La Motte, président ; Moncel, etc. — Obligation des magistrats du Siège pour une somme de 3 187 livres envers Isabeau Froment, veuve de noble Pierre de Charpilliat ; — mémoires de frais s'élevant de 23 à 150 livres, etc. — Pièces justificatives du paiement fait à l'évêque de Valence des 16 000 livres stipulées dans la transaction passée entre ce prélat et le Présidial ; — minute de la transaction précitée, en date du 28 janvier 1658.

B. 148. (Liasse.) — 41 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1651-1660. — Procédures civiles pour : Jean Bachasson, conseiller en l'Élection de Valence, contre Jean Saint-André, d'Étoile, en paiement de créances à la succession de dame Guilhon, sa première femme, dont il est héritier ; copie du testament du même Bachasson en faveur de Françoise Pan, son épouse, et de ses enfants ; — d'Alby, prieur d'Étoile, contre de Bombardier, en revendication de fonds du prieuré. — Parcelles de dépens adjugés à noble Charles d'Albon, seigneur de Venterol ; à Joseph Des Alrics de Cornilhan, seigneur de Rousset, le Pègue, etc. ; à Claude d'Alboissières, etc., s'élevant de 37 à 195 livres. — Procédures criminelles faites à la requête : du procureur du Roi, contre Arnaud, notaire à Suze ; Allier, Armand, Arthaud, de La Rochette ; Aimar, Alleman, curé d'Aouste, fermiers des dimes de la paroisse, tous accusés d'avoir contrevenu aux édits qui règlent la juridiction du Présidial, en portant leurs procès devant d'autres juges ; — du même magistrat, contre

Audemar, La Pelouse et Buisson, qui, à la tête de trois ou quatre cents personnes armées, avaient, la nuit du 23 février, pillé les barques des voitures à sel, enlevé l'argent et les marchandises qui s'y trouvaient et emmené les chevaux du tirage.

B. 149. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures civiles pour : Michel Bernard, dit Guerre, contre Bolhaton, de Perouzet, mandement du Grand-Serre, en cassation de saisie ; — Bertrand, contre Peyret, ayant droit des héritiers Jonas, à Beaumont, en paiement de créances ; — Claude Berard, contre David Berard et Gasparde de Flandènes, en paiement de la plus-value donnée à un fonds à eux attribué par sentence arbitrale. — Parcelles de dépens adjugés à Barrall, de Dieulefit ; à Bergier, etc., s'élevant de 88 à 110 livres. — Procédures criminelles faites au nom : de Dedeaux, contre Beaulils, pour vol de foin ; — du procureur du Roi, contre Benistant, de Beaufort ; Berlhe et Fremont, du Poët-Laval, etc., pour transport de juridiction ; — d'Aimar Bérenger, assesseur en la maréchaussée, contre Chastaing, dit Frizon, de Monteléger, pour usurpation de terrain et dommage causé à la récolte du plaignant ; — de Beylon, de Chabeuil, contre Courtois, pour dégâts dans une vigne. — déclaration de Besson, concierge des prisons royales, sur l'évasion de quatre soldats du régiment d'infanterie de S. A. (Royal).

B. 150. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures civiles pour : Blain, tuteur des enfants de feu André Blain, avocat au Parlement de Provence, contre noble Jean d'Agoult, sieur d'Angles et de Saint-Laurent, curateur de noble François de Marin, sieur de Saint-Michel, son neveu, fils d'un conseiller au Parlement de Provence, en paiement d'une somme de 148 livres ; — Guillaume Bochage, marchand au Bourg-de-Péage, contre Bert, de Marsas, en paiement de créance ; — Boisson, dit Toscan, contre Éliennette de Milan, femme Tiron, de Montrigaud, en maintenance des fonds que Jean de Milan lui avait cédés. — Compte de l'administration des biens de l'hoirie de

Bigéard, avocat au Parlement, rendu par Alizon Estezet, sa veuve : dépense, 7 171 livres ; recette, 4 523 livres. — Copies des requêtes adressées au Parlement de Grenoble par Jean Boffin, greffier civil et contrôleur général du Présidial au Parlement de Grenoble, pour être maintenu dans son office. — Procédures criminelles poursuivies par : noble Christophe de Lus, lieutenant de cavalerie au régiment de Canillac, contre Bodon et autres, sous prétexte du vol d'un coffre rempli de linge ; — le procureur du Roi, contre Boffin, greffier civil, pour transport de juridiction.

B. 151. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1651-1660. — Copie de l'arrêt du Parlement de Grenoble qui, rejetant l'appel de Pierre Bonnet contre Vigne, renvoie les parties devant le Présidial. — Procédures civiles pour : noble de Feralhon, trésorier général de France, contre Bourgeois, son débiteur ; — Chalan, contre Giroud, en validation de sentence arbitrale. — Parcelles de dépens adjugés à Bon, de Romans ; à Bonnardel, de Samson ; à Bontoux, d'Upie ; à Breyton, de Chabeuil, etc., s'élevant de 23 à 56 livres. — Copies des procédures faites devant la Chambre des Comptes pour les juges du Présidial, contre Canel, receveur de l'Élection, en paiement des 3 500 livres de leurs gages, et mémoires du défendeur établissant que cette somme a été affectée à des non-valeurs. — Plainte des consuls du Bourg-lès-Valence au lieutenant criminel, contre de Ville-port, capitaine d'infanterie au régiment de S. A. Gaston de France, duc d'Orléans, qui a souffleté l'un d'eux et exigé des habitants jusqu'à 1 600 livres de cotisations. — Procédures criminelles faites au nom : du procureur du Roi, contre Bournat, cordonnier au Pont-en-Royans, pour rébellion contre un sergent ; contre Breynat, de Combovin, pour transport de juridiction ; — de Brun, apothicaire à Valence, contre des soldats du régiment de S. A. Gaston de France, duc d'Orléans, qui l'ont blessé.

B. 152. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1651-1660. — Compte de l'administration des biens d'Escoffier-Figat, rendu par Claude Combe, sa veuve. — Procédures civiles pour les enfants Conde, de La Rochebaudin, contre Gervane, en répétition de la dot de leur mère. — Procédures criminelles poursuivies par : Gamon de La Lombardière, substitut du procureur général du Roi en la Cour des Monnaies, contre Charbonnier et deux muletiers arrêtés à Châteaubourg, conduisant quatre bêtes de somme chargées de huit barils de petits deniers au coin d'Orange, falsifiés et contrefaits, à l'imitation des deniers tournois de France : « ce frauduleux commerce enlève toutes les bonnes espèces et remplit les provinces de monnaies altérées, contrefaites et défectueuses, dont le décri ruinerait en un jour plusieurs familles » ; — Reymond, notaire à Romans, contre Guillaume Charency, curé de Fiansayes, qui a désarmé et maltraité un sergent ; — le procureur du Roi, contre Chassepot, dit Joli-Coeur, Saint-Martin et autres, qui ont enfoncé la porte des prisons ; — le marquis du Châtelet, mestre de camp au régiment de cavalerie de S. A. Gaston de France, duc d'Orléans, contre Naberat, commissaire des gendarmes, pour insultes et menaces ; — un compagnon cordonnier, contre des soldats qui l'ont frappé et blessé.

B. 153. (Liasse.) — 50 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1651-1660. — Procédures civiles pour Joseph Couillard, maître chirurgien et opérateur, contre Jean Serret, conseiller en l'Élection de Montélimar, en paiement de salaire et de fourniture de médicaments. — Demande de profit de défaut et inventaire des pièces fournies au Grand Conseil du Roi par le substitut du procureur du Roi au Présidial de Valence, contre Couillard, qui en a appelé du visénéchal de Montélimar au Parlement de Grenoble, bien qu'il s'agit d'une somme inférieure à 250 livres ; — copie de l'arrêt du Conseil privé du Roi qui casse le décret d'ajournement personnel décerné par le Parlement de Grenoble contre Serret, et renvoie l'affaire au Grand Conseil. — Procédures criminelles faites au nom : de Jacques de Corbières, conseiller au

Présidial, contre noble Isaac de Vilctte, sieur de Mettrières, pour enlèvement de foin et de gerbes dans le domaine de Berbelot ou des Bletons ; — du procureur du Roi, contre Cornet, de Montélimar ; Vingtain, de Curnier, et autres, pour transport de juridiction ; — de Courtois, procureur à Chabeuil, contre Galingay, pour injures ; — de Crozier, d'Étoile, contre les sieurs de Bellebat et de La Pellerie de Raucolle, frères, pour menaces de mort et violation de domicile, avec armes à feu ; — de Delisle, substitut du procureur du Roi, contre cinq soldats des garnisons de Chabeuil, Valence, etc., pour vol et assassinat dans la grange de Jacques Ridelet, à Chosson, sur Chabeuil. — Parcelles de dépens pour de Corbières, bourgeois de Valence ; Courbis, procureur ; noble Laurent Crozat, professeur en l'Université, etc., s'élevant de 14 à 28 livres. — Copie d'une requête adressée au Parlement de Grenoble par Chaudoreille, procureur d'office et juridictionnel d'Étoile, contre La Robinière, capitaine châtelain du lieu, qui, ayant été blessé dans une lutte provoquée par lui, avait déféré la cause au Présidial.

B. 154. (Liasse.) — 28 pièces ; 3 cahiers in-80, 194 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1651-1660. — Procédures civiles pour Drogue, contre Isabeau Brun, veuve Brenier, appelant de la sentence des juges du marquisat de La Baume-d'Hostun et du bailliage de Saint-Marcellin, qui l'ont condamnée à payer des arrérages de pension. — Sentence du Présidial recevant l'appel interjeté du juge des conventions royaux de Chabeuil par Duc, marchand à Dieulefit, contre Catherine Barnier. — Parcelles de dépens adjugés à Deville-Picoulet, Domenjon de Cart, Barthélemy Duboubet, seigneur de Lentiol, Jean de Dons, conseiller au Parlement de Provence, etc., s'élevant de 68 à 1 161 livres : dans la parcelle de Dons il y a 300 livres pour vacations à Valence, voyage en litière, accompagné d'un cavalier et de trois piétons, 200 livres pour un autre voyage de 22 jours, 45 écus pour un troisième de 15 jours, etc.

B. 155. (Liasse.) — 81 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1651-1660. — Procédures civiles pour Laurent Allard, contre Duclaux, conseiller en l'Élection de Montélimar, et Jean Fargier, contre Serre, en paiement de créances. — Procédures criminelles faites au nom : de Laurence Frère, dame de Montfort, Beaumont, Barbières, etc., veuve d'Antoine Du Faure, seigneur de La Rivière, président au Parlement de Grenoble, contre Lorie, Giraud-Diguedan et autres, pour faits de chasse, près du moulin des Prés, au Bourg-lès-Valence ; — d'Esculier, contre Sibeud, à Eurre, pour injures et menaces ; — du procureur du Roi, contre Fabry, commis à la douane, qui, dans un duel, a blessé à mort noble Joseph de Panisse, dit le chevalier de Montfaucon, de Pierrelatte, son agresseur ; sentence du Présidial entérinant les lettres de grâce obtenues par Fabry ; — du même procureur du Roi, contre un ouvrier graveur, accusé de fabrication de fausse monnaie, et Jean Petit, coutelier, chez lequel il était logé.

B. 156. (Liasse.) — 74 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1651-1660. — Procédures civiles pour : Pierre Freydier, de Chabrillan, contre Françoise Colombier, femme séparée de biens de Louis Ferotin, en paiement de créance ; — Filanchier, de Dieulefit, contre Boucher, en règlement de compte. — Procédures criminelles intentées par Magdeleine de Plovier, veuve de Claude Frère, contre Chaléat, son fermier, qui a coupé plusieurs plants d'arbres ; — noble André Froment, maréchal de bataille, contre Brun, drapier de Romans, prévenu de désertion. — Parcelles de dépens adjugés à noble Pierre de Fay de Yilliers, sieur du Port-de-Serrières ; à Jacques Fay, curé de Vinay ; à Anne Merlin, veuve de noble Gaspard de Ferre, sieur de La Verrière, etc., s'élevant de 24 à 294 livres.

B. 157. (Liasse.) — 82 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1651-1660. — Procédures civiles pour : Girard, contre Rastel, de La Roche-sur-Buis, en exécution d'accord antérieur ; — Giraud-Vernay, contre Perrin et Jeanne Gaillard, de Saint-Germain-d'Hauterives, demandeurs en revendication de biens patrimoniaux ; — noble Charles de Glandèves de Villeneuve, sieur d'Épinouze et de Montblanc, héritier sous bénéfice d'inventaire de noble François de Villeneuve, contre noble François de Grasse, sieur de La Malle, donataire universel d'Isabeau de Bachis, dame d'Estoublon : noble Claude de Grasse vendit, en 1620, une portion de la terre d'Estoublon à noble Antoine de Castellane, sieur de Rogon, au prix de 5 000 livres, sous la caution de nobles François et René de Villeneuve, et Henri d'Escalis de Sabran, baron de Bras, haut justicier d'Estoublon, en réclamant la terre vendue par droit de prélation, suscita ce procès. — Procédures criminelles par : Gachet, éclusier de M. de Soubroche, aux Baumes, contre des soldats de S. A. Gaston de France, duc d'Orléans, qui lui ont tiré un coup de fusil ; — Gentil, sergent royal, chargé par noble Florimond de Lastic, sieur de Laye, de signifier un acte à noble Jacques d'Urre, battu par M. Du Monestier, fils du seigneur d'Eurre ; — Desbocs, contre Giroud, pour vol d'une brebis.

B. 158. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures civiles pour : Gonnon-Coupier, contre Clavel, appelant de la sentence du juge mage qui l'a condamné à payer ce qu'il doit au demandeur ; — noble François de Grasse, seigneur de La Malle et Saint-Césaire, conseiller au Parlement de Provence, contre Dumas et Moutet, en exécution de l'engagement qu'ils ont pris de couper ses bois, et contre Ricord et Raybaud, en paiement de créances. — Procédures criminelles poursuivies au nom de Jean de Laboisie, lieutenant particulier au Présidial, contre Grand, de Montmeyran, pour vol.

B. 159. (Liasse.) — 113 pièces, papier ; 2 pièces parchemin.

1651-1660. — Procédures civiles pour : noble François de Grasse, seigneur de La Malle, contre Charles de Lombard, sieur de Gourdon, en revendication d'un cabinet et des objets de prix qui s'y trouvaient ; — Magnat-Chabert, marchand à la Chapelle-en-Vercors, contre Guillot, son débiteur ; — Gurle, de Mercuroi, contre Polin, en revendication d'un fonds dotal de la mère du demandeur. — Procédures criminelles faites au nom : de Marguerite Grasset, veuve de Michel Petit-La-Touche, contre Bermond, pour enlèvement de meubles et de bétail à la grange de Gournier ; — du procureur du Roi, contre la femme Gros et Barthélemy Grosset, pour transport de juridiction ; — de don Vincentio Gardato, gentilhomme napolitain, contre de Jante, qui l'a fait emprisonner comme étranger et comme espion ; — copies : de l'arrêt du Conseil privé du Roi, qui accorde seulement 15 jours à de Jante pour faire juger le procès du plaignant ; — des lettres de S. M. et de M. Le Tellier, pour l'élargissement du gentilhomme napolitain.

B. 160. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures civiles pour les consuls de Fayence, contre Antoine Henrici, conseiller au Parlement de Provence : un arrêt du Conseil du Roi avait enjoint aux communautés de payer leurs créanciers ou de leur abandonner des immeubles, d'après l'estimation faite par experts ; Fayence fit évaluer ainsi ses bois communaux et en donna une partie à Henrici ; plus tard, se trouvant lésée par la première expertise, elle en réclama une seconde ; de là, le procès. — Parcelles de dépens adjugés à Henrici, Homier, Habrard, etc., s'élevant de 31 à 258 livres.

B. 161. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures criminelles faites au nom : d'Izerable, de Romans, contre Louis Muguet, libraire à Valence, pour injures et voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Jaboin et Jacolier, pour transport de juridiction ; — d'Imbert

Jory, curé de Peyrus, et de Haton, drapier, contre Moural, Bérenger et autres, pour menaces, injures et violences.

B. 162. (Liasse.) — 56 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1651-1660. — Procédures civiles pour : noble Florimond de Lastic, sieur de Laye cessionnaire de noble Jean de Peyrol, contre noble Jacques d'Urre, seigneur de Brette, en paiement de 1 500 livres d'arrérages de pension ; — Marie, Jeanne et Olive Latard, de Nyons, contre Gois, demandeur en paiement de 130 livres dont leur père s'était rendu caution envers Reymond, beau-frère de Gois. — Parcelles de dépens adjugés à Judith Chalaye, veuve Jouet ; à Claude Laffemas, dit Pradez ; à Savoie, à Durand, etc., s'élevant de 33 à 78 livres. — Procédures criminelles faites au nom : de Dimanche Juven, contre Boffin, greffier de l'Élection de Valence, qui l'a rendue mère ; — du procureur du Roi, contre Guillaume de Laforêt, lieutenant du prévôt, pour injures aux officiers du Présidial ; contre de Lamorte, de Die, pour transport de juridiction, et contre Logier, accusé du meurtre d'un soldat nommé L'Espérance ; — de Gabrielle Lapierre et des consuls de Valence, contre des cavaliers de la compagnie de La Coste qui l'ont maltraitée ; — de Hugues Lehon, agrégé en l'Université, contre Lionnet, aussi agrégé, pour mauvais traitements ; de Marc Gérard de Riverie, abbé de Léoncel, contre Mayousse et Guy, pour vol de noix et de raisins au Cognier, sur Alixan.

B. 163. (Liasse.) — 92 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1651-1660. — Copies de procédures devant le Parlement de Grenoble, pour Salomon de Merez, conseiller au Présidial, contre Desbocs, receveur des amendes et des épices, en paiement de ses gages. — Procédures criminelles faites par le procureur du Roi, contre Allard, de Pontaix ; Marche, de Romans, etc., pour transport de juridiction ; — du même magistrat, contre Antoine Mièvre, dit Canetty, commis de la foraine aux Granges-lès-Valence, accusé d'avoir séduit une religieuse converse de

Soyons ; la sentence du Présidial rendue contre lui par défaut porte qu'il sera livré, s'il est pris, à l'exécuteur de la haute justice, conduit devant la cathédrale, devant l'église de l'abbaye de Soyons et devant le palais de justice, « la torche au poing, la hart au cou, tête et pieds nus et eu chemise, et là, étant à genoux, demandera pardon à Dieu, au Roi et à justice, et après sera conduit à la place des Clercs, pour y être pendu et étranglé » ; — de Margerie, de Beaumont, contre Blache qui l'a blessé involontairement ; . — de noble Abel de Marquet, conseiller au Présidial, contre Boudin, pour coups et blessures aux ouvriers du plaignant. — Parcelles de dépens adjugés à Simon de Maisonneuve, chanoine capiscol au prieuré de Saint-Donat ; à Merlin, etc., s'élevant de 30 à 147 livres.

B. 164. (Liasse.) — 64 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1651-1660. — Procédures criminelles faites par : Marguerite Mignot et son père, contre Bollat, de Chabeuil, et deux gendarmes de S. A. Gaston de France, duc d'Orléans, en quartier d'hiver audit lieu, pour crime de rapt et de viol, commis la nuit sur un chemin public ; rapport du médecin et de la sage-femme sur le crime ; sentence du Présidial rendue par défaut qui condamne les coupables à être pendus et étranglés, à 1 500 livres d'amende envers la jeune fille, à 600 pour son père et à 900 d'amende ; — Catherine Monier, veuve Rey, d'Upie, contre Marsanon, dit Barbançon, accusé du meurtre de Louis Rey, fils de la plaignante, et condamné à mort par le juge du lieu.

B. 165. (Liasse.) — 66 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1651-1660. — Procédures criminelles faites au nom : du procureur du Roi, contre nobles Jean-Antoine de Geys et Antoine de Monery, sieur de Portes, « trouvés se battant tout seuls, l'épée nue à la main, au grad chemin, hors la porte de Saunière » ; conclusions du magistrat poursuivant qui tendent à leur acquittement, en payant les frais et une amende de 30 livres ; — contre Monteil, Obanel-Montbran et autres, pour transport de juridiction ; — de Marie

Mourail, femme Cordier, contre Veyron et sa femme, accusés du vol d'un chapelet « de jais à menus grains et de soie bleue, avec croix et médaille, commis dans l'église des Dames de Soyons, le jour de Saint-Verancy (Venance) ; conclusions du procureur du Roi tendant à faire condamner Veyron à 10 ans de galères et sa femme à être fouettée sur les épaules par l'exécuteur de la haute justice, jusqu'à effusion de sang, par toutes les rues et les carrefours de Valence » ; — d'Hélain Peyret, conseiller au Présidial, contre Odeyer, de Portes, pour violation de saisie ; — de noble Pierre de Naberat, sieur de Miausse, contre le baron de Beaupré, de La Chattière et autres officiers qui l'ont menacé de leurs armes. — Copie de l'arrêt du Conseil privé du Roi qui renvoie la cause de Montméan, d'Étoile, poursuivi par le Présidial pour transport de juridiction devant le Grand Conseil de S. M.

B. 166. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures civiles pour : Jeanne de Poncet, épouse de noble Antoine de La Fayolle, sieur de La Tourne, et veuve de Claude Cara, contre Batier, de Beauregard, en remboursement du prix de divers immeubles ; copies des ventes d'une pension par Batier à noble Antoine de Manuel, sieur de Lorme, cohéritier de Françoise de Conton, fille de noble Antoine, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble, etc. — Parcelles de dépens adjugés à Passard, à de Paume, drapier à Arles ; à noble Jean de La Porte, seigneur de L'Arthaudière, etc., s'élevant de 25 à 116 livres. — Procédures criminelles faites au nom : du procureur du Roi, contre Pelle, marchand à Avignon, pour exportation de blé hors de la province, et contre François de Pressins, de Saint-Vallier, pour transport de juridiction ; — d'Aimar Planta, écuyer, contre Sauvestre, La Georgette et autres vagabonds, accusés de vols dans les granges ; — de noble Jean de Poterlat, sieur de Saint-Ange, contre Cluze, d'Upie, pour usurpation de l'eau d'arrosage du plaignant et pour injures et menaces.

B. 167. (Liasse.) — 48 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1651-1660. — Parcelles de dépens adjugés à Ricbon, à Rispe, à Roulin, à Rostaing, etc., s'élevant de 36 à 85 livres. — Procédures criminelles faites au nom de Ridelet, receveur de l'Élection de Valence, contre Jeanne Ridelet, pour enlèvement d'un sac de papiers, au domestique du plaignant ; — de Collet, à Roesse (Beausemblant), contre Robin, pour enlèvement de fruits saisis ; — de Claudine Rollet, contre Vigon, dit Langevin, et de Roux-Turc, contre Jarrin, pour injures ; — du procureur du Roi et de Roux, contre Eybert, dit Le Parisien, et trois cavaliers, pour vol ; conclusions favorables à la mise en liberté d'Eybert. — Copie d'une requête au Parlement par Scipion de La Rolière, abbé de Cruas, contre Borelli, curé de Montclar, qui s'est fait mettre en possession de la cure de Saint-Gervais, au préjudice de dom Aimar de Voize, religieux de Cruas.

B. 168. (Liasse.) — 78 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1651-1660. — Procédures criminelles faites au nom : de Guillaume-Manuel de La Fay, abbé de Saint-Ruf, contre Joubert, dit Le Griole, qui a détourné les eaux de la Véore vieille et battu le fermier de La Busatte ; — de Sayn, d'Étoile, contre Monier, Poulat, Roubert et autres, pour coups et blessures, le jour de la fête des bouviers ; — du procureur du Roi, contre Sebon et Rambaud, accusés de menaces d'incendie et de port d'armes. — Procédures civiles pour Seguin, notaire à Crest, prenant les fait et cause d'Échevin, drapier à Chabrillan, contre les mariés Reynaud, en revendication d'un fonds de terre. — Parcelles de dépens adjugés à Pierre et Louis Savoie, s'élevant de 21 à 40 livres.

B. 169. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures civiles pour : Seguin, notaire, et Échevin, drapier, contre les mariés Reynaud, en revendication de propriété. — Requêtes de noble Alexandre de Sibeud, seigneur de Lesches et

de Beausemlant, contre Dorey et Roibet, qui détournent l'eau des tanneries du Cabinet, au Grand-Serre, au préjudice du demandeur ; — de Serret, conseiller au Présidial, contre Rostaing, pour déménagement furtif sans payer le loyer. — Chargé du bétail et des récoltes de la grange Ruffodi, par Honoré de Serment, lieutenant des maréchaux en la connétablie de France, envers Pierre de Colet, sieur de La Chasserie. — Procédure faite sur la plainte de Servant et Thomas, de Condrieux, au sujet de l'arrestation de leur bateau par le lieutenant du prévôt, sous le prétexte que le chargement en blé a été fait dans la province, contrairement aux ordonnances du Roi ; permission aux plaignants de continuer leur route. — Instance criminelle poursuivie par Serret, conseiller en l'Élection de Valence, contre Trouillet et Boyonnet, pour enlèvement de gerbes de blé.

B. 170. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures civiles pour : Simian, de Saint-Quentin, contre Arnaud, son débiteur ; — Soubeyran, contre Provensal, en paiement de créance ; — noble Pierre de Dons, écuyer à Aix, fils de noble Jean, conseiller au Parlement de Provence, dont les propriétés, sises à Saint-Chamas, terroir du Cros-du-Lis, sont endommagées par les eaux qui dérivent de la fuite des moulins de la compagnie du canal de Craponne, contre Jacques Suffren, bourgeois de Salon, syndic et administrateur de cette compagnie ; — copies : du prix-fait du curage des fossés de Confoux, Cornillon et Lanson ; — d'une reconnaissance passée à l'archevêque d'Arles justifiant la servitude passive du Cros-du-Lis pour les eaux du voisinage ; — du bail de la pêcherie et des herbages du Cros-du-Lis, fait par les consuls de Saint-Chamas à Surian et à d'autres particuliers ; — du rapport des experts des parties ; — de l'arrêt du Conseil privé du Roi renvoyant l'affaire devant le Présidial de Valence, etc.

B. 171. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures civiles pour : les consuls de Tulette, contre Fauchon et Pelissier,

évincés des fonds acquis par eux de Payan, créancier de la communauté ; — de Vermenton, écuyer, prévôt du Présidial, contre Dedeaux, conseiller au même siège, et de noble Nicolas de Villeneuve, contre la veuve Baume, en paiement de créances. — Signification et copie du transport fait par Claudine de Grolée, abbesse de Vernaison, à noble Scipion de Chastelier, seigneur de Cerizolle, de la somme de 200 livres due au monastère par le Présidial. — Parcelles de dépens adjugés à Tobie Teyssonier, à Vigne, etc., s'élevant de 28 à 69 livres. — Procédures criminelles faites au nom : du procureur du Roi, contre Thevenin, Du Vache, Veyret, etc., pour transport de juridiction ; — noble Charles Tirel, premier maréchal-des-logis et aide-major de cavalerie, contre Meyssonier et Maran, marinières, accusés d'avoir causé le naufrage d'un bateau chargé de soldats et la mort de deux d'entr'eux, près du moulin de Chapote, à Tournon ; — des consuls de Valence, contre des cavaliers de la compagnie de La Coste, contumaces, prévenus de vols à la campagne et sur les grands chemins ; — de Viallet, contre Eynard, pour vol de poisson ; — de Vignon, dit Langevin, contre Claudine Rollet, pour injures. — Signification et copie de l'acte de transport d'une somme de 2 000 livres que lui doit le Présidial, par Claude de Grolée, abbesse de Vernaison, à noble Scipion de Chastelier, seigneur de Cerizolles.

B. 172. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1651-1660. — Procédures civiles pour Anne Cublier, contre Volmat, en paiement de 255 livres, reste du prix d'une vente ; — parcelles de dépens attribués à Viossat, etc., s'élevant de 30 à 53 livres. — Procédures criminelles faites au nom : du procureur du Roi, contre Montel, « curateur pourvu au corps mort de Villeneuve, lieutenant d'infanterie au régiment de Ville », tué en duel ; sentence du Présidial portant que le corps sera traîné sur une claie jusqu'à la place des Clercs, pendu à une potence pendant six heures et ensuite traîné à la voirie ; — de noble Gabriel de Vincent, sieur de Mazade, de Saint-Péray, et Jean Beyguet, de Grozon (Ardèche), contre noble Alexandre de Galbert, sieur de Ronchol ; Jacques Lionnet, médecin, et les laquais de noble René de Galbert, sieur de Blod, et de

Gabriel de Galbert, sieur des Fonts, pour coups et blessures ayant occasionné la mort de Beyguet ; — du procureur du Roi, contre Vintranier, marchand à Macheville (Ardèche), accusé sans preuves d'avoir mis en circulation des liards faux ; — de Claude Ybod, avocat au Parlement de Grenoble, contre Massot, pour injures et voies de fait.

B. 173. (Cahier.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

1650-1669. — Rôle de la distribution des causes : Serres a le procès de Jomas, défendeur en entérinement de lettres royaux, contre Desbleds ; — Neyremand, le procès de Claude de Montchenu, seigneur et baron dudit lieu, contre François Astruc, appelant du vi-bailli de Saint-Marcellin ; — La Boisse, le procès de dom Fabrice de Laurens, prieur de Tain, contre Courlet, religieux ; — Ferandin, le procès de noble Gaspard de Froment, professeur en l'Université, contre Charrin ; — Guilheton, le procès de noble François de Vernet, sieur de La Vermenelle, contre Bosméan, etc.

B. 174. (Cahier.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1657-1665. — Enregistrement des actes soumis à l'insinuation : contrats de mariage de François-Alphonse de Clermont, fils de Charles et d'Anne de Lattier, avec Claire de Morges ; — de Bellegarde, juge mage de Savoie, avec Anne de Veynes ; — de noble Alexandre Pacius, écuyer, à Valence, avec Françoise Dugla, de Montpellier ; — de Charles de La Garde, de Chambonas, baron de Cornillon, avec Françoise de Vesc, dame de Saint-Thomé, veuve de Guillaume d'Hautefort de Lestrangle, baron du Teil ; — de noble Jacques Brunel, fils du bailli général des terres de l'évêché de Viviers, avec Marie Franchise ; — donations entre vifs faites : par Magdeleine Croze, veuve de noble Antoine Froment, en faveur de Charles de Bressac, secrétaire de l'Université, son gendre, d'une maison et de ses dépendances, rue Sabaterie ou Saint-James ; — par Magdeleine de Vinay, veuve de Pierre Achard-Lagarde, à Allex, en faveur d'Hélain Dufaure, avocat à Montélimar ; — par Françoise de

Vesc, en faveur de noble Jean de Montant, chanoine de Viviers, etc.

B. 175. (Cahiers.) — In-4°, 760 feuillets, papier.

1651. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : Claude-Nicolas de Clermont, contre Alexandre de Giliers, écuyer, et noble Claude de Fassion, en assistance de cause ; — noble Laurent de Poterlat, sieur de Saint-Ange, contre Roux, en paiement de lods et de rente ; — Bertrand de Lupé, chevalier de Saint-Jean, commandeur de Valence, contre Barnier, en paiement de droits féodaux arriérés ; — noble Jacques Odde de Bognot, sieur du Vercors, contre les hoirs de Magdeleine de Montcham, en reprise de procès ; — noble Fabien Faure Des Blains, prieur de Saint-Pierre-lès-Die, contre les enfants Escoffier, en paiement de cense ; — noble Claude de Solignac, sieur de Veunes, contre Richard, en paiement d'arrérages de rente, etc.

B. 176. (Cahiers.) — In-4°, 569 feuillets, papier.

1652. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties : noble François de Grasse, seigneur de La Malle, contre Jourdain, en évocation ; — Lucrèce de La Tour, prieure de Saint-Césaire de Nyons, contre Morin, en assistance de cause et en garantie ; — noble Baptiste Vignon, sieur de Tarnesieu, contre Chambaud, chanoine de Sainte-Croix de Montélimar, en maintenue de bénéfice ; — noble Pierre de Picon, sieur de Montchaud, contre Genevès, en paiement d'arrérages de rente ; — noble Jean Athenot, contre Marie de Giliers, veuve d'Étienne de Saulses, en appel de sentence du juge des conventions de Chabeuil ; — le curé de Montéléger, contre les habitants et les consuls du lieu, en paiement du loyer de son habitation, etc.

B. 177. (Cahier.) — In-4°, 541 feuillets, papier.

1652-1653. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : noble Abel de Ponnat de Leyssins, contre Anne Maréchal, en appel de sentence du vi-sénécial de Crest ; — Catherine de Vernet, veuve et héritière d'Achille de Mérindol,

sieur de Vaux, contre Odeyer, en appel du juge de Montmeyran ; — noble André de Chastelier, seigneur de Milieu, contre le seigneur de Longchamp et noble Florimond de Lastic, en entérinement de lettres royaux ; — Magdeleine de Guilhens de Montjustin de Saint-Michel, en séparation de biens d'avec André de Marin, conseiller au Parlement de Provence, son mari ; — noble Antoine de La Baume, sieur de Pluvinel, gouverneur de Crest, contre Louise Sauvain, en exécution de contrainte ; — Anne de Lattier, veuve de Charles de Clermont, contre Barthélemy Dubouchet, en paiement d'arrérages ; — Joseph Des Alrics, seigneur de Rousset, contre Fauvel, en taxation de dépens, etc.

B. 178. (Cahiers.) — In-4°, 419 feuillets, papier.

1653-1654. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties : noble Hugues de Valernod, contre Cottonay, en entérinement de lettres royaux ; — Antoine de Lale, recteur de la chapelle Saint-Georges fondée dans l'église de Livron, contre Morin, curé du lieu, eu maintenue de bénéfice ; — noble Agathange d'Izeran, sieur de La maison forte de Senaud, contre Borin, curé de Saint-Romain-d'Albon, en paiement de créance ; — Hugues de Lapraye, marchand de Lyon, contre Antoine de Conches, sieur de La Condamine, en reconnaissance de promesse ; — les enfants Dupré, contre noble Louis de La Tour de Corbières, en liquidation de créance, etc.

B. 179. (Cahiers.) — In-4°, 163 feuillets, papier.

1651-1656. — Transcription d'actes reçus hors des audiences : émancipations de noble Henri de Charpey, fils de Jean, sieur de Laie ; d'Alinod, de Boisson ; — plainte de Joubert, marchand de Donzère établi à Lyon, contre Doche, premier consul de Valence, qui a fait arrêter ses bateaux chargés de blé ; — acceptation d'héritage par Marguerite de Conches, fille de feu Jean-Antoine, conseiller au Présidial. — Distribution des causes : La Boisse a le procès de François de Grasse, seigneur de La Malle, contre noble Marc-Antoine Du Puget ; — de Marquet, le

procès des Ursulines de Valence, contre Bouilland, etc.

B. 180. (Cahier.) — In-4°, 383 feuillets.

1652. — Minutes des sentences du Présidial : rejetant les appels interjetés du vi-bailli de Saint-Marcellin, par noble Jean de Solignac, sieur de Veauunes, et de Claudine de Caste, contre Goudard, de Moras ; — du vi-bailli du Buis, par noble Hector Dubourg, contre Peyron ; — du vi-sénéchal de Montélimar, par noble Henri des Isnards, contre Jeanne Reymond de Chalias ; — renvoyant au vi-bailli du Buis la cause de noble Étienne de Gaubert, co-seigneur de La Penne, contre Passard ; — déclarant nulles les saisies faites par noble Rostaing de Vachères sur les biens de feu noble Pierre de Guion, sieur de Salettes ; — condamnant : le fermier des enfants de Ségur à rendre 53 sétiers de mûteuil à noble Balthazar Darbon, sieur d'Espenel ; — noble Louis de Tholon, sieur de La Laupie, mari d'Isabeau de Monier, à produire ses titres contre Cornet ; — recevant l'appel du vi-bailli de Saint-Marcellin interjeté par noble Alexandre de Sibeud, sieur de Lesches, héritier de Charlotte de Revel, sa mère, contre Éléonore de Beaumont et noble Jean-François de La Méherie, sieur de La Jassodière, son mari, etc.

B. 181. (Cahier.) — In-4°, 279 feuillets, papier.

1654-1657. — Minutes des sentences du Présidial condamnant : Boffin, à payer 900 livres à Charles de Bressac, secrétaire de l'Université de Valence, cessionnaire de noble Antoine d'Alby ; — Henri de Merle, baron de La Gorce, à délivrer le quart des biens d'Anne de La Gorce à Annet de La Motte, lieutenant général du Présidial, et à Marie de La Gorce, son épouse ; — le sieur de Ballon, à payer une pension de 25 livres et les arrérages échus à Charles de Trets, conseiller au Parlement de Provence ; — Louis Dupré de Chastule, aumônier ordinaire du Roi, et Châtillon, curé de Charpey, à faire vérifier les limites des paroisses et dimeries de Charpey et de Saint-Étienne de Bésayes ; — rejetant l'appel interjeté du vi-bailli du Buis par Isnard, Morenas et Catherine de Gaubert, dame de La Penne,

contre Denis Mercier de Rollet[^] chanoine de Valence, et ses frère et sœur, etc.

B. 182. (Cahier.) — In-4°, 627 feuillets, papier.

1654. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Alexandre Desrois-La-Gamelle, pitancier de l'abbaye de Saint-Thiers de Saou, contre Barbeyer, prieur de Comps, en entérinement de lettres royaux ; — le syndic des Cordeliers de Valence, contre Arnaud, en paiement d'arrérages de pension ; — Claude de Garnier, conseiller au Présidial, contre noble Gilibert des Aimars, sieur du Moulin, en entérinement de lettres royaux ; — Louise de Morges, dame de Venterol, contre Coste, en appel du vi-bailli du Buis ; — dom Pierre de Gombert, religieux de Cluny, prieur de Saint-Marcel-lès-Die, contre Varnier, chanoine de Valence, en maintenue de bénéfice ; — Charency, curé de Bésayes (Charpey), contre Savoye, fermier de la dimerie, en revendication de noales, etc.

B. 183. (Cahier.) — In-4°, 694 feuillets, papier.

1655. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : noble Just-Henri de Blanchelaine, sieur de Chanelot, contre les créanciers de Jacques Courbis, dont il est héritier ; — noble François Odde de Bognot, sieur de Prébois, et Daniel Lagier, sieur de La Motte, contre Avon, en appel du juge de Die ; — Marc de Riverie, abbé de Léoncel, contre Barthélemy Dubouchet, seigneur de Lentiol, en paiement de cense ; — Joachim de Falcos, sieur de Maleval, prieur de Saint-Martin-de-Coussaud, à Alixan, contre Armingaud et Monier, en prestation de nouvelle reconnaissance ; — noble Pierre de Fay de Villiers, contre Reynaud-La-Sône, en démolition de toiture sur le mur de son jardin ; — François Chavagnac, prieur de Saint-Étienne de La Baume-Cornillane, contre Perrier, en paiement de dime, etc. — Liste des avocats et des procureurs du Siège : Roux, Bruyère, de Vinay, Guichard, etc.

B. 184. (Cahier.) — In-4°, 566 feuillets, papier.

1657. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : le procureur des pauvres de Bésayes (Charpey), contre le prieur de Saint-Étienne, en paiement de la 24^e partie de la dime ; — Jeanne de Grasse, dame de La Caille, contre noble Honoré de Villeneuve, en cassation de procédure ; — noble Henri de Charpey, lieutenant criminel au Présidial, contre noble Antoine de La Fayolle, sieur de La Tourne, en paiement de promesse ; — noble Charles d'Agout, seigneur de Piégon, et Mondette de Barjeton, son épouse, contre noble Gédéon de Berger, seigneur d'Alenson, et Marie de Bologne, son épouse, en ouverture de saisie, etc. — Transcription de l'arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV, rendu contradictoirement entre les juges du Présidial, le sénéchal de Valence et les consuls de la ville, d'une part, et Daniel de Cosnac et les agents généraux du clergé de France, d'autre part, ordonnant l'exécution des arrêts du 5 avril 1641 et du 7 mars 1647.

B. 185. (Cahier.) — In-4°, 691 feuillets, papier.

1658. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Vigne, chanoine de Notre-Dame de Die, contre noble Pierre de La Baume, sacristain de la même église, en maintenue d'un immeuble ; — le syndic des Frères Mineurs de Valence, contre Magdeleine Du Cluzet, veuve de Briziaux, héritière de noble Antoine Du Cluzet, en règlement de comptes ; — noble François d'Alby, prieur d'Étoile, contre Hippolyte de Micbalon, en paiement de créance ; — Louis-Adam de Burgeron, sieur de Beauregard, contre Claire Meynier, fille de Claude, co-seigneur de La Fare, en appel du vi-bailli du Buis ; — noble Claude de Fages, baron de Chazaux, contre Jeanne Pallier, en évocation de cause ; — Jacques de Corbières, bourgeois de Valence, contre noble Alexandre Pacius, en main-levée de deniers saisis, etc.

B. 186. (Cahier.) — In-4°, 783 feuillets, papier.

1659. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Jacques de Galifet, sieur de Tournonnet,

président de la Chambre des enquêtes au Parlement de Provence, contre Canetis, commis de la foraine, en reconnaissance de promesse ; — Monier et Tremoulet, contre noble Louis de Tholon, en appel du juge d'Étoile ; — noble Jacques de Durand, seigneur de Ricconnières, Blacons, Pontaujard, contre Vigne et les consuls de Nyons, en ouverture de saisie et main-levée de deniers ; — Condelle, contre les hoirs de noble Jean de Sigaud, en appel du juge mage de Valence ; — Jean-Annet de Pierregourde, baron de Châteaubourg, contre noble Pierre de Lattier, seigneur de Saint-Paulet, en requête de défaut, etc.

B. 187. (Cahier.) — In-4°, 332 feuillets, papier.

1657-1660. — Minutes des sentences du Présidial : rejetant l'appel de la veuve Lodier, contre Catherine de Pourroy, veuve de noble François-Maximilien de Bressac ; — condamnant : Jeanne Gay, à payer les lods d'une terre à noble Claude de Solignac, sieur de Veunes ; — Faure et Réry, à se libérer envers les Ursulines de Valence ; — Peyrache, à livrer au dernier enchérisseur le pré que Claude Froment lui a fait saisir à Combovin ; — Pierre Remuzat, à payer à Louise de Morges les lods d'un verger ; — Crozat, à solder les arrérages d'une rente due à noble Jacques de Costaing, seigneur de Pusignan ; — noble Aimar de Planta, contrôleur des gabelles, à se désister de son instance contre les hoirs Traversier ; — Tholomet, Olivier et autres, à payer un reliquat de compte à Marguerite de Bombardier, veuve de Pierre d'Alpinac, sieur de Saint-Mury, etc.

B. 188. (Cahier.) — In-4°, 768 pièces, papier (10 imprimées).

1660. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Basset, marchand à Valence, contre noble François de Lers de Jony, sieur de Pennes, en reconnaissance de promesse ; — noble Aimé L'Enfant, seigneur de Peyres, fermier général du prince de Monaco, contre Termier, en paiement de droits féodaux ; — Anne de Lattier, marquise de Charpey, contre Duboucbet, seigneur de Lentiol, en paiement de semblables droits ; — Claudine de Marquet, veuve de noble Pierre Faure Des Blains, demanderesse en requête d'intervention, contre les

enfants Metifiot, etc. — Liste des avocats et des procureurs du Siège : Blain, Coulet, Crozat, Delandes, Aimar, etc. — Copie de la déclaration du style de la Cour de Chabeuil confirmé par la Chambre des Comptes et le Parlement de Grenoble, en 24 articles, qui regardent les compulsoires ; les trois-exceptions admises : fausseté, novation ou pacte de non-demander et paiement ; les lettres précises, la saisie et la vente des biens meubles et immeubles, etc.

B. 189. (Cahiers.) — In-4°, 233 feuillets, papier.

1660. — Rôles des audiences, avec les noms des demandeurs et des défendeurs : Rodet, curé d'Étoile, contre Meyère, consul, en réparation d'injures ; — Lhôtelier, chirurgien juré, de Valence, contre Charles de Maisonblanche, maître d'hôtel de l'évêque de Valence, en appel de sentence du juge mage ; — Pierre de La Tour, marquis de La Charce, baron des Plan tiers, contre les hoirs de feu noble Jacques de Grasse, en paiement de 200 livres d'intérêts échus ; — Hippolyte de Michalon, veuve de Louis Fornet, conseiller en l'Élection, contre noble Hector d'Armand de Forest, seigneur de Blacons, en requête de défaut, etc. — Transcription du testament de Marguerite de Vincent de Bidon, en faveur de Marie de Lattier, femme du sieur de Rochepierre, sa fille, et de Pierre Serret, son fils.

B. 190. (Liasse.) — 69 pièces, papier (12 imprimées).

1661-1669. — Copies d'ordonnances, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : les logements militaires à Valence ; — le paiement des 4 000 livres d'indemnité aux juges du Présidial, à cause de la réunion du ressort du Vivarais au Siège de Nîmes ; — la prorogation pendant trois ans de l'évocation accordée aux magistrats de Valence, par suite de l'arrêt de prise de corps décrété par la Chambre de l'édit de Grenoble contre Aimar de Planta et Charles, son frère, et contre Duplan, huissier du Siège ; — le paiement des 3 594 livres dues à Marguerite Ponteau, veuve de Balthazard Baro ; — la suppression des offices de payeurs des Présidiaux ; — la vérification de l'édit de création du Présidial de Valence par la

Cour de Grenoble. — Procès-verbal de l'exécution de la déclaration du Roi qui défend l'établissement de nouveaux monastères sans lettres patentes spéciales, et la vérification des titres des communautés régulières existantes : les Dominicains rejettent la perte de leurs papiers sur les troubles de 1562 ; les religieuses de Vernaison et de Soyons sont établies depuis plus de 30 ans dans la ville ; les Cordeliers, entre autres documents, produisent les titres d'une pension à eux accordée par le Roi, en dédommagement de leur terrain et de leurs matériaux pris pour la construction de la citadelle ; les religieuses de Notre-Dame sont venues de Tournon en 1656, etc. — Requêtes au Roi et à son Conseil et mémoires relatifs au palais de justice, au ressort du Vivarais. — Copie de l'arrêt du Parlement de Grenoble qui défend la chasse et le port d'armes offensives.

B. 191. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1661-1669. — Lettres adressées aux juges du Présidial par : de Sève, s'excusant sur sa maladie de n'avoir pas répondu plus tôt à leur adresse de félicitations ; — de Pardaillan-Dayet, expliquant la méprise causée par l'impression du mot *Présidial*, au lieu de *président*, dans l'ordonnance royale sur le droit annuel ; — de La Motte et Planta, députés à Paris, pour l'affaire de l'évocation ; — de Le Vassor, procureur au Parlement de Paris, relativement au procès des officiers du Siège avec M^{me} Baro. — Avis des trésoriers de France favorable à la construction du palais dans la maison du Petit-Paris. — Mémoire des frais de l'instance soutenue contre l'Université par le Présidial, s'élevant à 573 livres. — Comptes de la recette et de la dépense de Guy Desbocs, arrivant à 12 921 livres ; — quittances, mémoires et autres pièces justificatives de comptes.

B. 192. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1661-1669. — Extraits des états arrêtés au Conseil royal des finances pour les gages des magistrats du Présidial, s'élevant ensemble de 7 630 à 9 625 livres. — Comptes des recettes et des dépenses de la Compagnie rendus par de Briziaux, Guilheton,

Serret et La Motte, variant de 2 051 à 13 532 livres ; — Pièces justificatives de ces comptes : quittances, mémoires de travaux faits aux prisons ; traité entre les officiers du Siège et Bruyère et Joubert pour la recette des épices ; — copies des obligations consenties en faveur de Jacques de Corbières et de noble Scipion de Chastelier, s'élevant de 1 200 à 4 000 livres, etc.

B. 193. (Liasse.) — 58 pièces, papier (1 imprimée).

1661-1669. — Procédures civiles pour : Ageron, de Saint-Antoine, contre Borel, en paiement d'une meule de foin ; — d'Alberny, conseiller en l'Élection de Valence, contre Boffin, en reconnaissance et en paiement de promesse souscrite ; — Lambert, Moralis et autres, contre les consuls d'Allex, en remboursement d'avances faites aux gens de guerre logés dans la communauté ; — certificat de la mise aux enchères de la terre de La Molle, à la requête de Marie de La Baume de Montravel, veuve d'Esprit d'Allard ; cette terre avait été saisie à Claude de Very, veuve de François de Boniface. — Plainte à de La Motte, président au Présidial, par Albertin, de Vinay, menacé d'ajournement par la Cour de Grenoble pour s'être adressé au Siège de Valence. — Requête aux juges de ce Siège par Allemand, hôtelier de Chabeuil, menacé et battu par Lemay. — Parcelles de dépens adjugés à Achard, d'Orange ; à la veuve Allègre, de Pierrelatte, dans leurs procès contre Bruyère, de Nyons ; Meyer, de Chamaret, etc., s'élevant de 43 à 272 livres.

B. 194. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures criminelles poursuivies au nom de Jean Allezard, d'Eurre, et du procureur du Roi, contre Fournier, pour coups et blessures au fils du plaignant. — Procédures civiles pour : Charles d'Arbalestier, seigneur de Montclar, Beaufort, Gigors, etc., contre Bonnard, en paiement de créance. — Parcelles de dépens attribués à Archinard, notaire de Saillans ; à Armand, de Montélimar ; au receveur des épices ; à Arnaud, de Volvent ; à Arthaud, de Beaumont-Monteux, dans leurs procès contre Peloux, Richier, Armand, curé de Saint-Jean, etc., s'élevant de 20 à 116 livres.

B. 195. (Liasse.) — 28 pièces, papier ; 1 plan.

1661-1669. — Parcelles de dépens attribués à Astier, de Grane ; à Attenot, de Saou ; à Autissac, de Bezaudun ; à Bancel, bourgeois de Valence, etc., dans leurs procès contre Escollenc, Rodet, Brunet, noble Jacques d'Urre, sieur de Brettes, s'élevant de 27 à 443 livres. — Rapport d'experts sur le différend de noble Adrien de Baisse avec. Clément, Fuzier et Gaillard, au sujet d'un chemin contesté, près du domaine de Cleirac, et des biens de Premier, dit Breside, à Beaumont-lès-Valenc-e. — Plan des lieux.

B. 196. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Barbier, contre Fillol et Charras, en paiement de créance ; — Bayon, de Sauzet, contre Richard et Bonnardel, en appel de sentence du vi-sénéchal de Montélimar. — Parcelles de frais attribués à Barbier, hôtelier de Valence ; à Barnas, procureur d'office à Roussas ; à Barras, marchand à Puy-Laurent ; à Lucrèce Barnol, veuve Payan ; à Basset, marchand de Valence ; à Bel, de Marsas, dans leurs procès contre Bologne, Lafont, Seuvet, Morel, etc., s'élevant de 26 à 337 livres. — Procédures criminelles poursuivies au nom : de Manuel Avond, marchand, contre Barin, Fabre et autres, qui l'ont dépouillé ; requête de Barin pour obtenir sa mise en liberté, suivie d'une ordonnance conforme ; — de Barret, fermier du domaine de Saint-Martin, appartenant à l'abbaye de Léoncel, menacé d'ajournement personnel pour avoir coupé des branches de peuplier dans le domaine précité.

B. 197. (Liasse.) — 67 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour Bellier-Abissel, de Saint-Martin-en-Vercors, contre Pourroy, en appel de sentence du juge mage de Die. — Rapport d'experts sur la contenance réelle des immeubles de Benistant et de Terrasse, à Malissard (Chabeuil). — Parcelles de dépens adjugés à Bellier, de Saint-Didier-sur-Charpey ; à Benoît, de Montelier ; à Bérard, de Charpey ; à Berenger, d'Étoile ; à Marguerite de Berenger, femme de noble

Pierre de Salvaing, sieur de Boissieu ; à noble Gédéon de Berger, seigneur d'Alanson, conseiller au Parlement d'Orange, dans leurs procès contre Albon, Eynard, Chol, Girardin, de Marin, sieur de Saint-Michel, etc., s'élevant de 24 à 2 296 livres. — Copie de la sentence du Présidial qui annule les jugements du juge de Châteaudouble et du vi-sénéchal de Crest, contre Berengier, Feroul et Moural, prévenus de menaces et d'injures contre Jorry, curé de Peyrus, et Hatton, et les met hors de Cour et procès, à la charge de payer les frais, qui s'élèvent à 700 livres. — Procédures criminelles intentées par : Verancy Bergeron et le procureur du Roi, contre Gone, écolier, prévenu d'homicide sur la personne de Malhet, marchand ; — Pierre Berengier et Jean Chenebier, contre Maurice Chenebier, en appel de la sentence du juge de La Baume-Cornillane, qui les a condamnés à 5 livres d'amende et aux frais, pour un fait de violence dont ils n'ont pas été reconnus coupables.

B. 198. (Liasse.) — 87 pièces, papier (2 imprimées) ; 2 pièces, parchemin.

1661-1669. — Parcelles de dépens adjugés : à Catherine Bergeron, de Beaumont ; à Berger, notaire et procureur au Présidial ; à Bernard, avocat, de Montélimar ; à Berthet, de Ponet ; à Blache, de Bonlieu, dans leurs procès contre Gueyraud, Cousin, Joubert, Feugier, Lafont, etc., s'élevant de 40 à 145 livres. — Copie de la requête de Suzanne Perrin pour obtenir du greffier du Siège l'expédition de sa plainte contre Fornet, qui l'a séduite. — Procédures criminelles poursuivies au nom : de Bernard, de La Vache, contre deux soldats de la citadelle de Valence, pour coups et blessures ; — de Bessonnet, de Crest, contre la veuve Astier, d'Upie, pour violation de séquestre. — Factum pour Louis Bernard, président au Présidial, contre le syndic du chapitre de Saint-Barnard, qui lui réclame une rente sur quatre sétérées de terre acquises de Guillaud. — Enquête sur la vie et les mœurs du même Louis Bernard, qui demande à être mis en possession de l'office de président du Siège. — Procédures civiles pour : Berthoin, contre Rousset, de Saint-Martin-en-Vercors, en répétition des droits successifs de sa mère ; — Besasse, contre Girard, et

autres, en paiement de pension ; — Bigot, de Charpey, contre Bergier, prieur de la paroisse, en règlement de compte ; — Blache, de Châteauneuf-du-Rhône, contre Prieur, chirurgien, en appel de sentence du juge des conventions de Chabeuil.

B. 199. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1661-1669. — Parcelles de dépens adjugés à Blanchard, de Bésayes ; à Marguerite Bochon, veuve Josserand ; à Boissieu-Perrin, de Chevrières ; à Bonnet, de Gigors, dans leurs procès contre Quiot, Josserand, Galet, prieur de Villard ; Peloux, etc., s'élevant de 24 à 340 livres. — Procédures criminelles poursuivies par : Blanc, marchand à Valence, contre Bouvat, pour injures et voies de fait ; — Catherine Petit-Latouche, veuve du conseiller au Présidial Villard, contre Boisset, Pierrot et La Fortune, pour vol nocturne avec effraction commis chez elle ; requête de Boisset demandant sa mise en liberté, suivie d'une ordonnance conforme. — Procédures civiles pour : les hoirs Boissier, contre Martel, en liquidation de succession ; — Reymond, fermier de La Tremoulhe, sur Charpey, contre Bonnet, en revendication des fruits de la ferme ; — Marcel, de Barsac, contre Bonnevaux, dit Monier, en appel du juge mage de Die et en inscription de faux contre l'obligation souscrite à Bonnevaux par Lambert.

B. 200. (Liasse.) — 91 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Parcelles de dépens adjugés à Bosc, de Montmeyran ; à Bouchet, de Montélimar ; à Bouveron, de Manas ; à Calvin, avocat, dans leurs procès contre Monteil, Malgras, Bouvier, etc., s'élevant de 23 à 118 livres. — Procédures civiles pour : Isabeau Borrel, contre Bonnet, dit Ballot, en paiement du prix d'un immeuble ; — Sauze, contre Boulon, en paiement de créance. — Procédures criminelles poursuivies au nom : du procureur du Roi au Présidial, contre Bouton, juge de Tulette, et son greffier, pour enquêtes irrégulières faites à la suite du vol d'une cassette commis chez Louise Hugues ; — de Boulhane, sergent royal, contre Saint-Michel, Duc,

etc., pour coups et blessures. — Enquêtes : sur l'évasion des détenus Bourlemon et Deloulle ; — sur les injures dites à la femme Boutonnier, d'Upie, par la femme Massot.

B. 201. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1661-1669. — Parcelles de dépens adjugés à noble Cyrus d'Autard, sieur de Bragard ; à Bremont, bourgeois de Forcalquier ; au prieur du monestier de Notre-Dame de Brette, etc., dans leurs procès contre Aune Jouve, veuve de noble Étienne de Gaubert, sieur de La Penne ; André de Saint-Martin, sieur de Saint-Michel ; Blanc, etc., s'élevant de 9 à 213 livres. — Procédures civiles pour : Breynat, de Chabeuil, contre Mége, en règlement de compte ; — Brenier, notaire, contre les enfants Drogue, en mainlevée de saisie sur les fruits de la succession immobilière de leur mère. — Procédures criminelles faites à la requête de Catherine Breynat, de Malissard, et du procureur du Roi, contre Courtois, procureur à Chabeuil, pour menaces et coups ; — du procureur du Roi, contre Brizeaux et autres habitants de Marches, pour violences faites à un archer qui conduisait en prison un de leurs compatriotes ; — d'Auguste de Briziaux, conseiller au Présidial, contre Thivolle, pour voies de fait sur la personne du fermier du plaignant.

B. 202. (Liasse.) — 69 pièces, papier (1 imprimée).

1661-1669. — Parcelles de dépens attribués à Bruyère, substitut du procureur du Roi ; à Burais, de Saint-Lattier ; à Bugnol, etc., dans leurs procès contre Fiançaye, de Chabeuil ; Brenier, Chaix, etc., s'élevant de 144 à 151 livres. — Copies : de l'arrêt du Parlement de Grenoble, déchargeant Empta des assignations qu'il a reçues pour paiement d'épices ; — de l'arrêt du Conseil privé du roi Louis XIV prorogeant pour trois ans le privilège d'évocation des causes des officiers du Présidial au Parlement de Dijon. — Procédures civiles pour Budillon, notaire à Tullins, contre Lépine et Rey, en règlement de compte et paiement de créance. — Instance criminelle intentée par Buffel, de Cliousclat, contre Pelhard, pour injures et menaces.

B. 203. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour Alexis et Sauvaire Reboul, frères, prieurs de Saint-Siméon et de Bressieu, contre Cariez, procureur au Parlement de Grenoble, et Chagnard, en revendication de l'héritage de Reynaud, ancien prieur de Bressieu, légué à Marguerite de Morges et à Louis d'Urre-Brotin. — Parcelles de frais alloués à Calvet, Carre, Chabert, etc., dans leurs procès contre Bernard, Reboul, etc., s'élevant de 42 à 125 livres. — Plainte de Calvin, syndic de l'Université de Valence, contre Miachon, pour enlèvement de branches d'arbres. — Procédures criminelles poursuivies au nom : du procureur du Roi, contre Carnet, curé de Saint-Étienne-de-Montagne, pour transport de juridiction ; — de Cara, fermier des revenus de la commanderie de Malte, à Saint-Paul-lès-Romans, contre Girard, pour exaction du droit de pontonage à Douvey, menaces et voies de fait.

B. 204. (Liasse.) — 60 pièces papier ; 1 pièce parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Chabrier, de La Rochette, contre veuve Cheyssière, en paiement de frais de justice taxés par le visénéchal de Crest ; — Champatier, de Portes, contre Parizot, en paiement de 4 sétiers de blé. — Parcelles de dépens alloués à Chaix, châtelain de Montelieu ; à Chambaud, receveur des droits du prince de Monaco ; au syndic des chanoines de Saint-Jean-Baptiste de Saint-Chamond, etc., dans leurs procès contre Bonnet, Francon, Dessales, etc., s'élevant de 33 à 160 livres. — Procédures criminelles faites à la requête : du procureur du Roi, contre Chapre et Guichard, pour vol d'un manteau ; — de Charency, prieur-curé de Fiansayes (Marches), contre Petit, pour violation de séquestre, et contre Vioussat, fermier du domaine de l'Aumône, pour refus de payer la dime.

B. 205. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour : les enfants Bergier, contre Miribel et Charignon, et les mariés Filhol, contre Charras, en revendication d'immeubles dont ils ont été dépouillés. — Parcelles

de dépens alloués à Charpeney, de Tullins ; à noble Henri de Charpey ; à Chirol, etc., dans leurs procès contre Brunier, Rivail, etc., s'élevant de 27 à 169 livres. — Procédures criminelles faites au nom : de noble Henri de Charpey, lieutenant criminel au Présidial, contre Berengier et Peytieu, qui ont chassé sur ses terres. ; — du procureur du Roi, contre Chassepot, dit Joli-Cœur, condamné à faire amende honorable aux juges du Présidial et aux frais, « pour avoir dit qu'ils vouloient l'assiéger et l'assassiner dans sa maison », et contre Chenebier et Comte, qui se sont battus en duel avec des épées ; — de Lhôtelier, de Tain, contre Cholet, pour injures et coups.

B. 206. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Clapier, d'Alixan, contre Duchesnes, vicaire du prieur d'Alixan et professeur, en règlement de compte ; — Courbis, marchand à Romans, contre la veuve Richard, en paiement de créance. — Parcelles de dépens alloués à Chosson, à Clément, etc., dans leurs procès contre noble René de Galbert, Girard, etc., s'élevant de 21 à 23 livres. — Procédures criminelles poursuivies par le procureur du Roi, contre Clerc, pour violation de séquestre ; — François-Antoine de Clermont, marquis de Montoisson, contre Berengier, Reboulet et Vanlouis, qui ont chassé aux « allerans » (halbrans) sur ses terres.

B. 207. (Liasse.) — 51 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Procédures criminelles poursuivies au nom de : Cocquier, d'Eymeux, contre Gilibert et Girard, pour injures et voies de fait ; — Marie Colin, contre un compagnon imprimeur de Muguet, pour blessures faites avec une arme à feu à André Portai, bourgeois de Lyon, époux de la plaignante. — Parcelles de dépens alloués à Cuzin, à Sébastienne de Colonges, à Combe, etc., dans leurs procès contre Bleton-Gibarel, God, etc., s'élevant de 59 à 155 livres. — Procédures civiles pour : Alberge, chirurgien de Livron, contre Coulaud, en paiement d'honoraires et de médicaments ; — Teyssonier,

fermier des indits de Valence, contre Condelle, qui a fait entrer en ville du vin sans payer les droits, sous prétexte qu'il était destiné au gouverneur de la citadelle.

B. 208. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures criminelles faites à la requête du procureur d'office de Beaumont-Montoux et de Comier, contre Chaléat, Pinet et autres, qui, vers le soir « entre chien et loup », ont grièvement blessé à coups de pierres le fils de Comier. — Parcelles de dépens alloués -au syndic des Cordeliers de Crest ; à Courmet, de Montélimar ; à Coste, etc., dans leurs procès contre Barnaud, sieur de Saleine ; Blache, Sibourg, etc., s'élevant de 31 à 86 livres. — Requête de Jacques de Corbières, conseiller au Présidial, et de Jeanne Ridelet, demandant que les meubles et effets délaissés par Jacques Ridelet, receveur des tailles de l'Élection, soient de nouveau mis sous les scellés, la Chambre des Comptes les ayant fait lever pour l'inventaire des papiers du défunt

B. 209. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Roux, procureur à Chabeuil, contre Courtois, greffier des conventions, en revendication de partie de jardin et défense de prise d'eau ; — Cousin, de Vinsobres, contre Sigaud, en paiement de créance ; — Cronier, contre Liotard, en restitution de la cave établie sous la maison par lui vendue au défendeur. — Parcelles de frais alloués à Coutaud, de Montélimar ; à Coulet, de Bressieu, etc., dans leurs procès contre André, Chivalier, Chastel, etc., s'élevant de 40 à 485 livres. — Procédures criminelles faites au nom : du procureur du Roi et de Courtois, procureur à Chabeuil, contre Combel, pour menaces et injures ; — de Jean Coutiol, de Beaumont-lès-Valence, capitaine d'infanterie au régiment de Montclar, contre noble Jean-Pierre de Luc, seigneur de Monteléger, pour construction d'une digue sur l'Écoutey, nuisible aux prés et aux foulons du plaignant, lesquels ont appartenu aux Poitiers.

B. 210. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Lambert, contre Bancel, en revendication de trois quartelées de terre sises à Alex, acquises par ce dernier de Crozat ; — copies des contrats de mariage de Jacques Crozat avec Anne Baille, veuve Lambert, et de Benoit Baille avec Marguerite Juventin, etc. ; — noble Guillaume Crozat, sieur de Vaugrand, contre Brunet, en reconnaissance et paiement de pension. — Parcelles de dépens alloués à Bonnet, à Crozat, greffier criminel du Présidial ; à Charles Darbon, seigneur d'Espenel, etc., dans leurs procès contre Bonnet-Bouvier, Robin, Poncet, etc., s'élevant de 12 à 284 livres. — Procédures criminelles poursuivies par le procureur du Roi, contre Daupra et La Grandeur, soldats au régiment de Rouergue, en garnison à Valence, accusés d'avoir volé un agneau et excité une rixe où ils ont fait usage de leurs armes.

B. 211. (Liasse.) — 58 pièces ; 1 cahier in-4°, 48 feuillets papier.

1661-1669. — Inventaire des biens meubles et immeubles délaissés par Pierre Desbocs, conseiller au Présidial : sa bibliothèque contient les classiques latins et de nombreux ouvrages de droit, d'histoire et de théologie. — Parcelles de dépens alloués à Décès, de Bonlieu ; à Delhomme, de Mercurol ; à Deloche, de Montpellier, plaidant contre Dubouchet, seigneur de Lentiol, Achard, etc. — Procédures criminelles faites au nom de : Dedeaux, conseiller au Présidial, contre Roche, qui a battu le berger du plaignant et tué ou blessé quelques-unes de ses brebis, et contre Ricou, père et fils, pour détournement de bétail confié à leur garde ; — Desbocs, receveur des épices du Siège, contre Ferod, son fermier, qui a vendu du foin et de la paille réservés au domaine des Molières, et contre Thevenin et Bue, pour injures et menaces.

B. 212. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1661-1669. — Acte de nomination devant La Boisse, lieutenant particulier de noble Jean de Charpey, curateur des mineurs Desbocs. — Rapport

d'experts sur la difficulté pendante entre la veuve d'Alberny et Constantin, au sujet de la mitoyenneté d'un mur et d'un droit d'appui. — Procédures civiles pour : Desjacques, conseiller en l'Élection, contre Peyret, procureur au Présidial, et Salhet, de Livron, qui le recherchent au sujet de procédures vicieuses dans leur forme faites en son nom ; — Dimonier, prieur de Vercors, aumônier du duc de Lesdiguières et recteur de la chapelle Sainte-Catherine de Crest, contre Jeanne Dupuy, veuve Leclerc, en paiement d'arrérages de censes. — Parcelles de frais alloués à Deshot, d'Erôme ; à Deschamps, de Tain ; à Desmures, de Lavoulte, et au syndic de l'église de Notre-Dame de Die, dans leurs procès contre Gabrielle Allemand, Dufour, Avond, etc., s'élevant de 29 à 96 livres.

B. 213. (Liasse.) — 65 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Procédures criminelles poursuivies à la requête : du procureur du Roi, contre Gonin-Droblier, pour transport de juridiction ; — de Dubarry, fermier des octrois de Valence, contre Arnoux-Lamoureux, boulanger, pour contravention aux règlements sur le pesage des farines au poids de la ville ; — du procureur ducal de Chabeuil, contre Dubies, chirurgien, pour mauvais traitements au sergent Goudard ; — de Laurence Frère, dame de Crolles, veuve d'Antoine Dufaure, président au Parlement de Grenoble, contre Giraud, dit Diguédon, Lodie et autres, pour faits de chasse ; sentence du Présidial qui les met hors de Cour et procès ; — de Dumas, de Cliousclat, contre Pizot, pour coups et blessures. — Parcelles de frais alloués à Dorey, de Serre ; à Dorier, de Ruynat (Roynac) ; à Choin, d'Allex ; à Dubouchet, sieur de Lentiol, etc., dans leurs procès contre Gobert, Chion, noble Antoine de La Fayolle, etc., s'élevant de 40 à 243 livres. — Procédures civiles pour : Dubies, contre Bernard Patin, juge de Chabeuil, en évocation de sa cause à un autre Parlement que celui de Grenoble, où les conseillers Pierre de La Baume, Louis de La Baume-Pluvinel, Baudet de Beaugard, etc., sont parents dudit Patin ; — Simon de Laffemas, contre noble Hugues de Valernod, seigneur de Fay, et Dumas, en maintenance de la jouissance d'un immeuble qui lui a

été adjugé aux enchères ; — Dorée, contre Guillaud, en paiement de créance.

B. 214. (Liasse.) — 117 pièces papier ; 1 pièce parchemin.

1661-1669. — Procédures criminelles faites au nom : de Jeanne Escuyer, servante à Chabeuil, contre Jallate, pour injures ; — du procureur du Roi, contre Eynard, hôtelier du Bourglès-Valence, pour transport de juridiction ; — d'Étienne Eynard, bourgeois de Valence, contre Teyssonier et les consuls de la ville, en appel de sentence du juge mage pour contravention aux règlements sur la boulangerie. — Rapport sur l'état du château d'Eurre et des domaines de Cogne et du Mas, fait devant de La Boisse, lieutenant principal : la toiture de l'édifice doit être refaite à neuf ; celle des tours est entièrement détruite ; les portes et les planchers sont en mauvais état ; les murailles en plusieurs endroits ; la balustrade de la plate-forme a été enlevée ; les ronces envahissent les jardins, etc. — Parcelles de frais alloués à Dumonnet, à Du Truchet, baron dudit lieu, etc., dans leurs procès contre M^{no} Frère, Combe, etc., s'élevant de 37 à 423 livres. — Procédures civiles pour Jeanne Eymeux et Vertaure, de Barcelonne, contre Imbert, en règlement de compte ; — copies : du contrat de mariage de Moïse Imbert avec Alix Ollanier ; du compromis passé entre Paule et Mathieu Vertaure, etc.

B. 215. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures criminelles poursuivies par : noble Noë Dufaure, sieur du Cros, contre Brunel, châtelain de Saint-Vallier, pour menaces et injures envers un sergent ; — noble Pierre de Fay de Villiers, contre Coindet, Babourier et autres, qui ont fait paître leur bétail dans son pré ; — nobles Antoine, Joachim et Bertrand de La Fayolle de La Tourne, père et fils, contre noble Georges de Chapponay, sieur de Saint-Bonnet, et son valet, qui les ont menacés et frappés. — Parcelles de dépens alloués à Gaspard de Fabry, sieur de Fabrègues, d'Aups ; à Faron, aux consuls de Fayence, etc., dans leurs procès contre noble Claude de Grasse, Malhet, Henrici, etc., s'élevant de 283 à 5 657 livres.

B. 216. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures criminelles faites au nom : de Fébie, contre Briffaut, pour violation de séquestre ; — de Ferandin, contre Guérin, qui a déchiré une obligation de 36 livres dont il lui réclame le paiement ; — de Catherine Ferrand, contre Giroin, pour violation de saisie ; — de Benoite et Gasparde de Flandènes, contre Berard, pour enlèvement de la récolte d'une terre adjugée aux plaignants par sentence du Présidial ; — de Fornet-Lanonnière, d'Étoile, contre Fontbonne, pour coups et blessures. — Parcelles de dépens alloués à Félix, à Ferotin, chanoine de Crest ; à Delandes, etc., dans leurs procès contre noble Antoine d'Urre, seigneur de Venterol ; Crozat, Mourier, etc., s'élevant de 43 à 200 livres. — Instances civiles pour Forel-Galland, contre Girardin et Marguerite de Bérenger, en revendication d'une maison sise à Tullins, près la porte de Fure, reprise de Mourin, créancier de M^{me} de Bérenger.

B. 217. (Liasse.) — 37 pièces, papier (2 imprimées) ;
2 pièces, parchemin.

1661-1669. — Parcelles de dépens alloués à Foity, sieur de Valourzières ; à Magdeleine Frère, aux hoirs Freydier, etc., dans leurs procès contre de Ruzan, Agranier, etc., s'élevant de 27 à 118 livres. — Copies : d'un arrêt du Conseil privé du Roi Louis XIV renvoyant au Présidial la cause de Gabet, ministre de Volvent, contre Arnaud, son débiteur ; — de l'arrêt du Parlement de Grenoble, qui décrète l'intimé d'ajournement personnel ; — du jugement du Présidial condamnant Gabet à 30 livres d'amende, pour transport de juridiction et appel du juge des conventions de Chabeuil à la Cour de Grenoble. — Procédures criminelles faites au nom : du procureur du Roi, contre Sornay, sergent royal de Die, qui a signifié l'appel du ministre Gabet ; — de noble René de Galbert, sieur des Fonds, contre Perpoint, pour enlèvement de la récolte d'une vigne dont la propriété lui est contestée ; — d'Alexandre de Galbert, sieur de Ronchol, et de Mure, praticien, mandataire du seigneur d'Eurre, contre les dames de Brette et du May, pour injures et voies de fait.

B. 218. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour : les hoirs Galy, de Valence, contre Laurence Royanez, leur mère, qui les appelle en garantie du paiement d'une pension réclamée par M^{mo} de Plovier ; — Genevier, héritier de Vernay, contre les mariés Perrin, en revendication d'immeubles ayant appartenu audit Vernay. — Parcelles de dépens alloués à Gamon, de Crest ; à de Garnier ; à de Gilliers, de Romans, etc., dans leurs procès contre Seguin, Monnaud, Culherier, etc., s'élevant de 83 à 100 livres. — Instances criminelles poursuivies par Gauthier, substitut du procureur général en la Prévôté de Dauphiné, contre Michel, « facteur de la mine de Larnage » ; Barbier et autres, accusés de fabrication de fausse monnaie. — Requête de Gamon de La Lombardière au lieutenant particulier, pour empêcher l'accaparement des grains et leur exportation de la province.

B. 219. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour Girard, de La Roche-Baudin, contre Rozan, en paiement de créances. — Parcelles de dépens alloués à Ginier, de Crépol ; à Gillon, de Viriville ; à Girard, d'Aouste, etc., dans leurs procès contre Tardif, Garemboud, Eymieu, etc., s'élevant de 33 à 217 livres. — Enquête criminelle contre Giraud, accusé de s'être battu en duel avec un domestique de M. de Servien.

B. 220. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour Girard, cordier à Die, contre Appaix et Plante, avocats au Parlement de Grenoble, en revendication d'immeubles sur lesquels il a privilège et hypothèque ; — copies : du contrat de mariage de Plante, notaire, avec Magdeleine Guillet, dotée de 1 000 livres ; de la reconnaissance passée au chapitre de Notre-Dame de Die par Appaix, acquéreur de la maison Plante, rue de Villeneuve, sous la cense de 3 deniers, etc. — Parcelles de dépens alloués à Giroud, à Goujon, à Gonnon, etc., dans leurs procès contre

Girard, Pourroy, Veyret, etc., s'élevant de 30 à 255 livres. — Procédures criminelles faites au nom : de Jacquet et du procureur du Roi, contre Jean de La Franchère, sieur de Girodon, sergent recruteur au régiment de Lorraine, pour coups et blessures ; copie de la sentence du Présidial qui le condamne à 300 livres d'amende envers le Roi, à 1 000 livres envers le blessé, et au paiement des honoraires du médecin et des frais de justice ; — des mariés Gondian, de Vaunaveys, contre la fille Comte, pour injures verbales.

B. 221. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour Jeanne de Grasse, dame de Caille et du Puget, contre Feraud, Élibert et autres emphytéotes, en reconnaissance des droits de fournage et de banalité des moulins ; — copies : de la donation entre-vifs faite par François de Villeneuve à Pierre de Villeneuve, son neveu, du fief du Puget ; de l'acte de mise en possession de cette terre ; des reconnaissances des emphytéotes de la seigneurie. — Parcelles de frais alloués à Goutefray, de Saint-Antoine ; à Grimaud, chirurgien, etc., dans leurs procès contre Joubert, Homuez, etc., s'élevant de 72 à 110 livres. — Instances criminelles poursuivies par Jean-Jacques de Grasse, sieur de La Cossade, enseigne du régiment de Normandie, contre Bonnet-Vivaraï, qui a jeté une pierre à un soldat de la citadelle de Valence.

B. 222. (Liasse.) — 63 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour Lucrèce Gamme, veuve de Jacques Gros, contre Louis Gros, bailli de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en rectification d'une erreur de calcul commise dans l'acte constitutif d'une pension. — Parcelles de dépens alloués à Gardet, notaire de Lavoulte ; à Jeanne de Guerre, dame du Pont, fille et héritière de Magdeleine de Manteau ; à Marguerite Guibaud, etc., dans leurs procès contre Tapernoux, Faure, Lautelme, etc., s'élevant de 37 à 354 livres. — Instances criminelles poursuivies par : Guignon, contre Bergier, notaire à Tain, pour coups et blessures au plaignant, à

la suite du témoignage qu'il a rendu contre le domestique de l'accusé, surpris avec d'autres jeunes gens dans le bois de Chauten, au moment où ils coupaient des chênes, « pour faire servir de mai aux fenêtres et portes » ; — Guilleton, conseiller au Présidial, contre Rozeron, qui a frappé son domestique, et contre Peyronnet et Salabelle, qui lui ont coupé des arbres ; — le procureur du Roi, contre Guionet, pour transport de juridiction.

B. 223. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures criminelles poursuivies au nom : de Sauvajon, potier de terre à Erôme, contre Habrard, notaire et capitaine châtelain de Serves, pour obtenir copie de la transaction qui rend le grand bois des Plantes commun aux habitants de Serves et son mandement, et qui leur permet de prendre tous les bois qui s'y trouveront coupés depuis trois jours ; — d'Armand et Perot, fermiers des revenus du prieuré de Chabeuil, contre Terrasse et Benistant, qui refusent de payer la dime ; conclusions du procureur du Roi favorables à la mise hors de Cour et procès des accusés, par suite du désistement des plaignants. — Parcelles de frais alloués à Guionet ; à Homage, bourgeois de Mirabel ; à Jacob, médecin de La Côte-Saint-André, dans leurs procès contre Savoie, Motin, etc., s'élevant de 25 à 172 livres. — Affirmation de voyage par noble Henri Des Isnards, sieur d'Odeffred, appelant de sentence rendue par le vi-sénéchal de Montélimar, contre Lafont. — Procédures civiles pour Jacquet, contre Flandin, de Chabeuil, en exonération des frais de son procès relatif à une servitude de passage.

B. 224. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour : la veuve Jandin, contre noble Jacques d'Urre, seigneur de Brette, en annulation de sentence du vi-sénéchal de Crest ; — Jassoud, notaire à Triors, contre Palay, dernier enchérisseur d'un pré situé à Saint-Michel, saisi au demandeur à la requête de Girard ; — Jayet, de Valence, ayant droit de Gaspard, sur les biens des héritiers du seigneur et de la dame d'Aumale, contre les fermiers des revenus de cette

succession, en paiement de créance. — Parcelles de frais alloués à Jarrin, à Jessé, de L'Albenc ; aux Jésuites de Tournon, prieurs de Saint-Donat et d'Andance, dans leurs procès contre Cuzel-Genthon, de Rives ; Perret, Armand, etc., s'élevant de 65 à 196 livres.

B. 225. (Liasse.) — 95 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Anne Cuzin, veuve Joly, contre Jaime-Gonnon, en appel de sentence du vi-bailli de Saint-Marcellin ; — noble Jean de La Boisse, conseiller au Présidial, contre le recteur des hôpitaux de Valence, en maintenue de droits et de fonds patrimoniaux. — Parcelles de frais alloués à Jomaron, à Jomas, à Julien, etc., dans leurs procès contre Martigoat, Garçon, Duc et autres, s'élevant de 36 à 41 livres.

B. 226. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1661-1669. — Exploit de saisie d'un pris à Ponsas, mandement de Vals, appartenant à noble Florimond de Lastic, sieur de Laye, à la requête de noble Gaspard de Chabrières, trésorier général. — Procédures civiles pour Lantelme, contre François Du Truchet, baron du Truchet, en rescision d'une obligation souscrite à Sagnol et rétrocédée à de Paget et au défendeur. — Parcelles de frais alloués à René de Ladret de La Charrière ; à Lambert, de Combovin ; à Lagier, avocat à Die, etc., dans leurs procès contre Garçon, Berengier, Andra, etc., s'élevant de 34 à 88 livres. — Instances criminelles poursuivies au nom : du procureur, du Roi, contre Lantelme, pour transport de juridiction ; — de noble Joseph de Laurens, contre Grimaudet, de Montélimar, pour coups et blessures.

B. 227. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures criminelles faites au nom : du procureur du Roi et de Lépousé, contre des cavaliers de passage, pour mauvais traitements ; — de Marc de Riverie, abbé de Léoncel, contre Chorier-Chamon, pour enlèvement de sapins ;

— de Noël Loriol, écuyer, brigadier de la compagnie de la Reine, contre Dhomey, gendarme, pour blessures ; — de Constantin, de Saint-Gervais, contre Isabeau Marcel, pour accusation calomnieuse de séduction. — Parcelles de frais alloués à Lefranc, de Loriol ; à de Lionnet, médecin ; à Bernard, sieur de Lozières, à Nyons ; à Antoinette de Marcel, abbesse de Saint-Just, etc., dans leurs procès contre Séovon, Robert de Gay, seigneur de La Blache ; Garcin, Teston, etc., s'élevant de 37 à 649 livres.

B. 228. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1661-1669. — Instances criminelles poursuivies par : nobles André et Annibal-François de Marin, sieurs de Saint-Michel, contre Vallon, pour blessures faites avec une arme à feu à leur laquais, et contre Baudin, pour vol d'une paire de bœufs ; — noble Abel de Marquet, conseiller au Présidial, contre le fermier de Serret, pour dommages ; — le procureur du Roi, contre noble Gaspard de Marquet, pour coups donnés à Coston, sergent-major de la citadelle, commandant en l'absence du gouverneur. — Parcelles de frais alloués à Marcesse, de Die ; à Martignat et autres, dans leurs procès contre Girin, Dejean, etc., s'élevant de 17 à 113 livres. — Procédures civiles pour Jean d'Agoult, sieur d'Angles, curateur de noble Annibal-François de Marin, son neveu, en ouverture de fidei-commis, contre Gassan, procureur à Forcalquier ; — les consuls de Saint-Michel, en Provence, contre Bodo et André de Marin, en paiement de cotes de tailles ; — Martinet, contre Teyssonier, fermier des indits de Valence, en restitution de surtaxe de droits d'entrée.

B. 229. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1661-1669. — Instances criminelles poursuivies par Anne Millard et le procureur d'office du comté d'Albon, contre Vivian et autres, pour coups et blessures. — Parcelles de frais alloués à Mealli ; à Éléonore de Beaumont, femme de noble Jean-François de La Méherie, sieur de La Jassodière ; à Meynier, notaire à Charpey, etc., dans leurs procès contre Gueyraud, noble Alexandre de Sibeud de Lesches, etc., s'élevant de 60 à 207 livres. —

Procédures civiles pour : Mège, de Chabeuil, contre Lestrat, en défense de pâturage sur son pré ; — le syndic des MiNîmes de Pizançon, contre Antoine de Cabussole, curé de Saint-Martin-le-Colonel, en paiement des dîmes attribuées au prieur de Saint-Jean-en-Royans. — Expédition de la vente à noble Jean-Salomon de Merez, avocat au Parlement de Grenoble, d'un office de conseiller au Présidial de Valence, par Pelliaud, curateur des mineurs de Merez, de l'avis de Nicolas Chorier, leur conseil.

B. 230. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1661-1669. — Instances criminelles poursuivies au nom : de Marguerite Misery, femme Matras, contre Poulin, pour coups et blessures ; — du procureur d'office de la baronnie de Clérieu, contre Molin, dit L'Éguille, et Daux, pour mutilation commise sur un pauvre irlandais demeurant à Chanos-Curson. — Requête au Présidial par le procureur du prince de Monaco, pour l'enregistrement de l'arrêt du Conseil d'État qui lui permet de justifier de ses droits sur les péages de Bron, Charmant et Grane. — Compte rendu par Mondan du prix des immeubles de Moulin, vendus judiciairement. — Procédure civile en garantie pour la veuve Roussillon, contre Monier. — Parcelles de frais alloués à Ministrol, à Monestier, etc., dans leurs procès contre Guion, de Lers de Jony, etc., s'élevant de 56 à 178 livres.

B. 231. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour : la veuve Monier, contre Blanc, en paiement de pension ; copies des testaments d'Antoine et de Jacques Barnier, du Poët-Laval, en faveur de leurs enfants ; — les héritiers de Jeanne Montha, contre ceux de Neyremand, en répétition de droits dotaux ; — Montagne, maréchal à Valence, contre les enfants Salhens, en paiement d'arrérages de pension ; Freychet, de Valréas, contre les hoirs Moreau, en restitution d'avances faites. — Parcelles de frais alloués à noble César de Rigot, seigneur de Montjoux ; à noble frère Jean de Mons de Savasse, commandeur de l'ordre de Malte ; à Moral, etc., dans

leurs procès contre Raspail, Remuzat, Dusserre, etc., s'élevant de 64 à 180 livres.

B. 232. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1661-1669. — Instances criminelles poursuivies au nom : de noble François de La Motte, dit le chevalier de La Motte, contre Charles de Clermont, baron de Chatte, pour injures ; de Marie de La Gorce, femme de noble Annet de La Motte, contre Peyrache, pour vol prétendu de linge ; — Ballhazar Morier, avocat au Parlement de Grenoble, et Jeanne de Glanne d'Eurre, contre le sieur de Saint-Romain, fils du seigneur de Brette, et ses valets, en restitution de deux pains enlevés au four banal, faute du paiement des droits de banalité ; — de Neyremand, conseiller au Siège, contre Porte et autres, en restitution d'un fusil de prix enlevé au garde-fruits du plaignant. — Parcelles de frais alloués au procureur du Roi, à Mottet, notaire à Valence, etc., dans leurs procès contre Morel, noble Henri de Blanchelaine, sieur de Chanelot, etc., s'élevant de 27 à 40 livres. — Acte de désistement d'appel par Morel, de Crest, en faveur de Montelhet. — Procédures civiles pour : Mourier, contre Marie Gayte, femme de noble Adrien de La Place, en revendication d'un immeuble ; — Martel, contre Neyremand, en garantie de créance.

B. 233. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1661-1669. — Plainte d'Odeyer, de Portes-sur-Fiancey, contre l'homme d'affaires de noble Gaspard de Chabrières, pour coups et blessures. — Parcelles de dépens alloués à Noyaret, de Vals ; à Odoard, d'Alixan, dans leurs procès contre Peyret, Odoard, etc., s'élevant de 134 à 140 livres. — Procédures civiles pour : Odoard, de Grane, contre Morin, en répétition de la dot de sa mère ; — Odeyer, de Portes, contre Bermond, en cassation de saisie faite pour prétendue créance ; — dom Odeyer, religieux profès de Saint-Benoit, sacristain du prieuré de Notre-Dame de Beaumont, contre Clément, fermier du prieuré, en paiement des 250 livres de sa portion monacale fixée par les définites de l'abbaye de La Chaise-Dieu.

B. 234. (Liasse.) — 40 pièces, papier (1 imprimée) ;
1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Instances criminelles poursuivies au nom : de Pan, Moncel et Neyremand, contre Laroquette, hôtelier du Cheval-Blanc, à Étoile, pour coups et blessures ; — Ennemond Pajot, sieur de Belleville, contrôleur de la recette des tailles de l'Élection de Valence, contre Pays, pour injures et menaces. — Parcelles de frais alloués à Anne de Cluzel, veuve de noble Paul Pacius ; à noble Antoine Patin, etc., dans leurs procès contre Gonnon, Catherine La Touche, etc., s'élevant de 12 à 1 021 livres. — Procédures civiles pour : Antoine Pain, contre Pierre Pain, en délivrance de fonds vendus aux enchères ; — Bouvier, contre Paquien, d'Hauterives, en paiement de frais de justice.

B. 235. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Viret, notaire à Saint-Gervais, cessionnaire de Brochanin, contre Perrin, et Achard, contre Perrinet, en paiement de promesses ; — les mariés Perrin, contre Vernay, en revendication des biens de Mathieu Gaillard, de Saint-Germain-d'Hauterives ; — les hoirs Perrinet, de Livron, contre Lanson, en paiement de créance. — Parcelles de frais alloués à Pelat, de Serre ; à Penal, du Puy-Saint-Martin ; à Perret, dans leurs procès contre Bossan, noble Pierre de Picon, sieur de Montchaud, Armand, etc., s'élevant de 61 à 119 livres.

B. 236. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 1 pièce,
parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour : les sœurs Perrinet, contre Parat, en revendication de la succession de leur père ; — Peyret, de Saint-Vallier, contre Noyaret, de Vals, en paiement du reste du prix de la ferme d'un pré. — Parcelles des frais alloués à Perrot, à Petit, droguiste, d'Orange, etc., dans leurs procès contre Déageant, Petit, etc., s'élevant de 72 à 268 livres.

B. 237. (Liasse.) — 84 pièces, papier ; 2 pièces,
parchemin.

1661-1669. — Rapport d'experts sur la contenance des immeubles possédés par Hélain Perret, conseiller au Présidial, et Chanas, à Beaumont-lès-Valence. — Procédures civiles pour Peyron, fermier des droits seigneuriaux de Redortier pour François de Bonne de Créquy, contre la veuve Arnaud, en paiement de lods. — Instance criminelle poursuivie à la requête de Peyret, capitaine châtelain de Beaumont, contre Gondian, pour voies de fait.

B. 238. (Liasse.) — 64 pièces, papier (1 imprimée).

1661-1669. — Procédures civiles pour Piscis, de Roynac, contre Néry, en garantie des créances de Gensel et Colombier. — Parcelles de frais alloués à Peytiers, à Catherine de Picon, dame de La Garde-du-Mas ; à Magdeleine de Plovier, etc., dans leurs procès contre Serret, la veuve Foucault, Royanez, etc., s'élevant de 42 à 89 livres. — Instances criminelles poursuivies au nom : du procureur du Roi, contre Peyron, pour mise en circulation de fausse monnaie ; — le procureur d'office de Pont-de-Barret, contre divers habitants de Manas, qui avaient provoqué ceux du Pont-de-Barret chez eux et les avaient attaqués ensuite sur le territoire de Manas ; — de noble André de Poterlat de Chabert, sieur de Saint-Ange, contre noble Jacques de Gelas de Leberon, seigneur engagiste d'Upie, qui lui a fait lancer des pierres par la populace ameutée.

B. 239. (Liasse.) — 100 pièces, papier ; 1 pièce,
parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Appaix, avocat au Parlement de Grenoble, Contre Poudrel, de Die, en garantie de la demande en revendication d'immeubles faite par Givodan ; — Poux, de Mirabel-aux-Baronnies, contre Pierre de La Tour, marquis de La Charce, cessionnaire de la communauté de Mirabel, en revendication de droits sur des fonds qu'il a fait vendre. — Parcelles de frais alloués à Poujoulat, de Dieulefit ; à Poulet, d'Aurel, etc., contre Neys, Avond, etc., s'élevant de 45 à 128 livres.

B. 240. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1661-1669. — Instances criminelles intentées au nom : des parents de Michon, blessé mortellement par les frères Prohet, dans une rixe : Bossan, de Crépol, conduisait au domicile conjugal sa jeune épouse, originaire de Geysans ; la jeunesse du lieu, armée de halberdiers, les attendait au passage, pour leur faire honneur ; la noce prit le chemin de Montmiral et ne vint pas à Geysans, au grand dépit de l'escorte, qui se mit à sa suite ; arrivés à Montmiral, les jeunes gens des deux localités cherchèrent querelle à Rossan et à son cortège, et dans la mêlée, Michon reçut un coup de halberde ; lettres de grâce obtenues par les frères Prohet ; — de Rambaud, d'Étoile, contre Jamonet, dit Cavette, pour coups et blessures. — Parcelles de dépens alloués à noble Henri de Pracontal, seigneur d'Ancone ; à Puy ; à Reboul, prieur de Saint-Siméon de Bressieu, etc., dans leurs procès contre Michel, Astier, Faure, etc., s'élevant de 30 à 43 livres.

B. 241. (Liasse.) — 38 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Procédures criminelles faites à la requête du receveur des épices du Présidial, contre Escolle, du Pont-de-Barret, en paiement de frais de justice ; — de Rey, notaire à Ambonil, contre Tamian, pour jet de pierres contre sa maison. — Parcelles de frais alloués à Rostaing, receveur de l'hôpital de Saint-Jean de Valence ; à Remuzat, châtelain d'Odeffred ; au recteur des Pénitents blancs de Revest-de-Bion, dans leurs procès contre Salabelle, Ponson, Morel, etc., s'élevant de 11 à 64 livres.

B. 242. (Liasse.) — 65 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Instances criminelles poursuivies au nom : du procureur du Roi, contre Reynaud, de Charpey, pour transport de juridiction, en appelant du vi-sénéchal de Crest au Parlement de Grenoble ; — de La Rivière, soldat, contre Vivarès, pour jet de pierres. — Parcelles de dépens alloués à Raymond, à Barrau, etc., dans leurs procès contre

Eynard, Reynaud, etc., s'élevant de 59 à 93 livres. — Procédures civiles pour : Reynard, Giraud, etc., contre noble François de Grasse, en cassation de saisie ; — Bayon, de Sauzet, contre Richard, en restitution de semence et de la moitié de la récolte du fonds de La Vénaque.

B. 243. (Liasse.) — 74 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Robert, contre Aymon, cessionnaire de Merlin, à Romans, en paiement de créance ; — Jobert, contre Robert, drapier de Piégon, en paiement d'obligation. — Parcelles de frais alloués à Robin, châtelain de Samson ; à Rochas, de Vaunaveys, etc., dans leurs procès contre Benistant, Bellier, Gondian, etc., s'élevant de 28 à 89 livres.

B. 244. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1661-1669. — Instances criminelles poursuivies au nom : de Bouteille et du procureur du Roi, contre Rouay, soldat de la citadelle de Valence, pour blessures graves ; — Reynier et Serret, contre Roux et autres, pour injures et menaces ; — Gras, contre Rozan, pour vol et incendie. — Parcelles de frais alloués à Roibet, de Serre, plaidant contre Frandon ; à Roland, de Carpentras, contre Perrier. — Procédures civiles pour : Rouast, procureur à Crest, contre Fornet, notaire à Étoile, en désistement d'un immeuble réclamé ; — la veuve Roy, contre Duc, en paiement de créance.

B. 245. (Liasse.) — 73 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Rozier, de Claveyson, contre Pascal, châtelain de Montchenu, en annulation de promesse ; — Roux, procureur à Chabeuil, contre Courtois, greffier, au sujet des limites de leurs jardins ; — Marie de Saint-Ferréol, veuve de noble Florimond de Lastic, contre noble Joseph-Olivier de Saint-Ferréol, son frère, en revendication de sa part de la succession de Laurent-Antoine, leur père ; — noble Georges-Scipion de

Saint-Ferréol, seigneur de Saint-Pons, contre Duclaux, en réparation des griefs reçus dans la sentence du juge des conventions de Chabeuil, dont il appelle ; — les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, contre Catherine Petit-La-Touche, en paiement d'obligation ; — Sarrobert, apothicaire à Nyons, contre Buissière, en paiement d'apprentissage ; — Savignot-Lacroix, chirurgien, contre la veuve Rimet, en règlement de compte. — Parcelles de frais alloués à de Ruast, à Hortense Dufaure, dame de Saint-Auban, etc. — Instances criminelles : des femmes Roux et Bouvier, contre Rousson ; — de Sardes, prieur de Saint-Félix de Valence, contre Astruc, pour vol d'agneaux.

B. 246. (Liasse.) — 91 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1661-1669. — Procédures criminelles contre les barons de Sassenage, de Chatte, le chevalier de Burllet et le sieur d'Homey, qui se sont battus en duel, près de la grange de Fontlausier, appartenant au sieur de Tagenas ; — Sauze, greffier du Siège, et le procureur du Roi, contre Rostaing et Mourier, qui ont tué des pigeons du plaignant avec une arme à feu ; conclusions du procureur du Roi pour leur faire payer 200 livres d'amende à chacun et les frais de l'instance. — Parcelles de frais alloués à Sausse, à Sauze, à Savinas, notaire d'Alex, dans leurs procès contre Coutaud, Aubert, etc. — Procédures civiles pour Noyaret, cessionnaire de Peyret, de Vals, contre Sauvajon et autres, en paiement de créance.

B. 247. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Savinas et Fayard, pour port d'armes et faits de chasse ; — de Servant, chirurgien à Tain, contre Ginouze, pour coups et blessures. — Parcelles de frais alloués à Savinas, à Savoie, à Servient, etc., dans leurs procès contre Nodon, Morand, etc. — Rapport d'experts sur la revendication des biens de Berengère Servel, faite par Sibeud, de Montoisson, contre Gasquet. — Instance de Serret, procureur à Valence, pour l'entérinement des

lettres royaux qui autorisent l'appel de la sentence du juge mage rendue contre Rostaing et Martin.

B. 248. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1661-1669. — Instances criminelles : de Sonier, de Beaumont-Monteux, contre Maurin, pour vol de luzerne ; — de Teyssonier, contre Reynaud, pour injures. — Parcelles de frais alloués à Silla, à Sue, d'Anjou ; à Tardieu, de Saint-Ferréol, etc., dans leurs procès contre Odoard, Ducros, Clément, etc., s'élevant de 63 à 401 livres. — Procédures civiles pour Giraud, de Grenoble, contre Louis de Simiane, sieur de Maucune, héritier d'Anne de La Croix de Pizançon, veuve d'Abel de Simiane, en paiement de créance.

B. 249. (Liasse.) — 63 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1661-1669. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Touchard, de Saint-Maurice, pour propos injurieux envers le Roi, et contre Tourras, pour vol d'une lampe d'argent dans la chapelle de la Sainte-Épine, à la cathédrale de Valence ; — de la dame de Saint-Césaire, contre Mayol et quarante autres habitants de Châteauneuf, qui ont poursuivi avec des armes à feu François de Grasse, sieur de Thourenc, son fils, chassant dans un bois. — Parcelles de frais alloués à Thomas, d'Étoile ; à Tournu, chevalier du guet à Romans ; à Tortel, d'Hostun, dans leurs procès contre Magat, Bergier, etc. — Instance civile pour Combet, receveur des tailles de l'Élection de Montélimar, contre Alexandre de La Tour de Gouvernet, seigneur de Lachau, en cassation de la saisie du domaine du demandeur, sis à Auriple.

B. 250. (Liasse.) — 95 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1661-1669. — Procédures civiles pour : les consuls de Tulette, contre Fauchon, en désistement d'immeubles adjugés à Payan ; — Rigaud, de Crest, contre Jean d'Urre, seigneur de Brette, en paiement de fournitures et de

marchandises : 8 aunes de cadis vert, 18 livres ; 8 aunes d'arménienne, 60 livres ; 60 aunes de rubans de Tours, 21 livres, etc. ; total, 559 livres ; plus 381 livres pour les emplettes de M^{me} d'Urre ; — copie du testament de David Rigaud, marchand à Crest, en faveur de Jean, son fils du premier lit, avec des legs aux enfants de Tabitha Banc, son épouse en secondes noces ; — Uzel, contre Gachet, de Chatte, son débiteur ; — Vabre, contre Dumas, en paiement de marchandises. — Notes sur les droits et privilèges des magistrats du Présidial de Béziers. — Procédures relatives à la nomination des consuls de Valence. — Copies : de la transaction intervenue entre les consuls et l'évêque de Valence, au sujet des 300 livres d'indemnité accordées au prélat ; — de l'élection consulaire de 1662 faite sous la présidence de l'évêque.

B. 251. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures civiles pour : Cholet, contre Valet et Mayousse, en paiement de feuille de mûrier. — Parcelles de frais alloués à la veuve de Vanlouis, notaire d'Étoile ; à Louise de Morges, dame de Venterol, femme d'Antoine d'Urre ; à noble François Vernet, sieur de La Vermeille, etc., dans leurs procès contre Barnavon, Bosmian, etc., s'élevant de 155 à 220 livres. — Copies des formalités et de l'acte de vente des offices de secrétaires greffiers de Venterol et de Teyssières, à Brugière, au prix de 1 150 livres, à la requête de Magdeleine de Prêts, veuve du sieur de Berangeville. — Instances criminelles de Claudine de Grolée, abbesse de Vernaison, contre Payen et Vioussac, fermiers de M. de Mistral, pour enlèvement des vanes d'arrosage du pré de Bagnols, et contre Marchand, Rolin, dit Chapelier, et autres, qui ont coupé des arbres dans les bois de l'abbaye.

B. 252. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1661-1669. — Procédures criminelles poursuivies au nom : de Vie, salpêtrier, et du procureur du Roi, contre la femme Maignat, qui a détruit, en le mouillant, le salpêtre trouvé dans sa cave ; — d'Honoré de Villeneuve, seigneur de

Séranon, sénéchal de Grasse, contre Charrier et autres, pour violation de séquestre ; — de Lucrèce Vinay, contre Marie Aubanel, pour injures ; — de Vinay, fermier de la commanderie de Saint-Vincent, contre Mazet, de Peyrus, pour enlèvement de gerbes avant d'avoir payé la dime ; — du procureur d'office de Vinay, contre Vingtain et autres, pour meurtre de Chapelain-Billodon, près de la grange de Farque ; — le procureur du Roi, contre Gaspard de Vintimille et ses valets, accusés d'avoir emprisonné et maltraité un sergent royal ; — copies de la sentence capitale du Parlement d'Aix et de l'arrêt du Parlement de Dijon, qui renvoie l'affaire devant le Présidial de Valence, etc. — Parcelles de frais alloués à Vial, à Vigne, à noble Nicolas de Villeneuve, à Ybod, etc., dans leurs procès contre Berard, Finel, Melon, etc., s'élevant de 56 à 117 livres.

B. 253. (Registre.) — In-4°, 1040 feuillets, papier.

1661. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : Moncel, conseiller au Siège, contre Lagier, en assistance de cause ; — l'abbé de Saint-Félix, contre Homel, ministre, en paiement de lods ; — le procureur du Roi, contre Massot, lépreux de la maladière de Lavoulte (Ardèche), pour émission de fausse monnaie ; — Ennemonde Delouille, contre noble Louis de Tholon, seigneur de La Laupie, en reprise de procès ; — noble Gaspard de Martel, prévôt des maréchaux au Puy, curateur de noble Jean Le More, sieur de Lotoire, contre Faure, en appel de sentence du juge des conventions de Chabeuil ; — noble Pierre de Vellein, conseiller du Roi au Parlement de Metz, contre Guercin, de Charpey, en assistance de cause ; — de Vichy, sieur de Cucurieu, contre Violet, en paiement de promesse ; — Honoré de Serment, conseiller du Roi en la connétablie de France, contre noble de Feralhon et Guillaume de Coulet, sieur de La Chasserie, en assistance de cause. — Liste des avocats et des procureurs du Siège : Roux, Bergier, de Vinays, Breynat, Aimar, etc.

B. 254. (Registre.) — In-4°, 89 feuillets, papier.

1660-1661. — Actes faits hors des audiences : cautionnement de Rodet, par Chenevier,

de La Baume-Cornillane ; — ouverture du testament de Pierre Desbocs, conseiller au Présidial, en faveur de Magdeleine Delaye, son épouse, et des enfants de son premier mariage ; — déclaration par serment de M^{me} Claudine de Marquet, veuve et héritière de noble Pierre Faure Des Bleins, concernant le reste de la ferme de ses droits seigneuriaux, que lui doivent les enfants Metifiot, etc.

B. 255. (Registre.) — In-4°, 360 feuillets, papier.

1662. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : les officiers anciens de l'Élection de Valence, contre noble Étienne de La Villette, en appel de sentence du juge mage ; — noble Antoine de Suffren, conseiller au Parlement de Provence, contre les héritiers de noble Laurent de Suffren, eu ouverture de fidéi-commis ; — les consuls de Fiancey, contre les hoirs Mirabel, en exécution de jugement ; — le syndic des MiNîmes de Romans, contre Sibeud-Cart, en paiement d'arrérages de rentes.

B. 256. (Registre.) — In-4°, 728 feuillets, papier.

1662. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : les consuls de Saint-Michel en Provence, contre noble Aimar de Simiane, seigneur de Moncha, en paiement de 900 livres de capital de pension ; — Anne de Lattier, marquise de Charpey, contre Petit, en paiement d'arrérages de censes ; — les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, contre Bayard, d'Alixan, en exécution de jugement ; — le commandeur de Saint-Vincent-lès-Valence, contre noble Jacques de Bonniot, sieur du Vernet, en paiement d'arrérages de lods ; — Denis Rollet, chanoine de Saint-Apollinaire, recteur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, à Alixan, contre les hoirs Richault, en prestation de nouvelle reconnaissance ; • — Peyrol, prieur de Volvent, contre Bouvat, en délivrance d'immeubles, etc.

B. 257. (Registre.) — In-4°, 508 feuillets, papier.

1660-1663. — Minutes des sentences par lesquelles la succession de Claude de Grasse,

seigneur de Saint-Césaire, est ainsi liquidée : 51 000 livres à noble François de Grasse, son fils ; 8 287 livres à noble Gaspard de Fabry, sieur de Fabrègues, etc. ; — l'appel de Gresse et Rigod, contre Mary de Vesc, seigneur de Comps, est rejeté ; — Savoie, fermier des revenus du prieuré de Bésayes, est condamné à payer les dimes noales dues à Charency, ancien prieur ; — la succession de noble Paul de Marin est attribuée à Diane Arnaud, sa veuve ; à noble Gédéon de Berger, sieur d'Alanson, etc. ; — Juventin est condamné à livrer des bâtiments vendus après saisie, à la requête de noble Abel de Marquet, etc.

B. 258. (Registre.) — In-4°, 1027 feuillets, papier.

1663. — Rôles des audiences, donnant les noms des parties appelées : noble Charles de Laugier, seigneur de Montblanc, conseiller au Parlement de Provence, contre Marie de Bastide, femme de Poncet de Laugier, avocat au Présidial de Nîmes, en évocation de cause ; — noble Jean de La Porte, seigneur de L'Arthaudière, héritier de noble Pierre de Bressieu, seigneur de Beau croissant, contre Clément, en paiement de droits seigneuriaux ; — Béraud, trésorier en la Généralité de Lyon, contre Annet de Pierregourde, seigneur de Châteaubourg, en paiement d'obligation, etc. — Liste des avocats et procureurs : Roux, Breynat, Blayn, Pan, etc.

B. 259. (Registre.) — In-4°, 610 feuillets, papier.

1664. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Catherine Giroud, contre Marie-Béatrix de Bouqueron, veuve d'Arthur Pourroy, en exécution de jugement ; — Perrier, curé de Soyans, contre Grasset et les consuls de la communauté, en appel du vi-sénéchal de Crest ; — Éherard, prieur de Vercoiran, contre noble Michel de Silvestre, sieur de Marignan, en assistance de cause ; — noble Vincent de Barnaud, sieur de Saleine, avocat au Parlement de Grenoble, contre Piscis, en appel du vi-sénéchal de Crest ; — Bujon, de Saint-Nazaire, contre noble Imbert-Bertrand de Champlong, en assistance de cause ; — noble Jean-Louis Delouille, sieur de Beauplan, contre Martinet, curé de Châteauneuf-de-

Mazenc, en appel du vi-sénéchal de Montélimar ; — noble Antoine d'Arzac, sieur de La Cardonnière, contre Marguerite de Langon, héritière de Claude de Montchenu, en reprise de procès ; — noble Verancy de Villeneuve, d'Aouste, contre Portier, en entérinement de lettres royaux, etc.

B. 260. (Registre.) — In-4°, 1072 feuillets, papier.

1664. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : le syndic des MiNîmes du Péage-de-Pizaçon, contre Magnan, en prestation de nouvelle reconnaissance ; — Jeanne Guerre, dame du Pont, contre Faure, de Loriol, en paiement d'arrérages de pension ; — Guyou, ministre de Bourdeaux, contre Garçon, en exécution de jugement ; — Dufrière, consul de Chabeuil, contre noble Paul de Gilliers, sieur du Rozier, en appel de sentence du juge des conventions ; — Alion, curé de Vassieux, contre Du Vache, curé de Mours, en maintenue de bénéfice, etc. — Liste des avocats et procureurs : Crozat, Aimar, Brotte, Bruas, etc.

B. 261. (Cahier.) — In-4°, 279 feuillets, papier ;
4 pièces, parchemin.

1664-1665. — Procédures criminelles faites au nom de Nicolas Garnier, chanoine de Die et syndic du clergé, contre Bouvat, Brun, Reboul, Chanron et autres, accusés d'attroupement et de menaces contre Vial, commissaire député pour l'exécution de l'édit de Nantes et pour la démolition du temple de Sainte-Croix. — Copies : de l'ordonnance de Bochart de Champigny, intendant, pour l'arrestation des principaux accusés ; — de l'ordonnance des commissaires députés pour l'exécution de l'édit de Nantes, défendant à Chérubin, ministre, aux anciens et aux habitants de Sainte-Croix de faire ou de laisser faire aucun exercice du culte de la Religion réformée audit lieu ; — du rapport du commissaire Vial sur les menaces qui lui ont été faites ; — de l'arrêt du Conseil d'État qui charge le Présidial de Valence de juger cette affaire ; — enquêtes, interrogatoires, confrontations, conclusions du procureur du Roi tendant à faire bannir du ressort pendant dix ans les deux principaux accusés, etc.

B. 262. (Registre.) — In-4°, 948 feuillets, papier.

1664-1665. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : noble frère François d'Agoult de Seillon, commandeur de Saint-Vincent-lès-Valence (Malte), contre noble Henri de Charpey, en prestation de nouvelle reconnaissance, et de Serre, recteur de la chapelle Saint-Laurent, à Montelier, pour le même motif ; — Loyseau, ancien prieur de Bésayes, contre Alhon, son successeur, en assistance de cause ; — noble Aimar de Planta, contre la veuve Rodet, en paiement de promesse ; — le recteur de la confrérie du Saint-Rosaire, contre noble Antoine de Monery, sieur de Portes, en paiement d'obligation ; — Sabolin, ouvrier de l'église de Viviers, demandeur en requête, contre Sabolin, prieur de La Laupie ; — Alix Estezet, veuve de Jean Bigeard, avocat au Parlement de Grenoble, contre Aubert, en appel du juge de Die ; — noble Gabriel de Monteynard, seigneur de Jansac, contre Guichard, en appel du même juge, etc.

B. 263. (Registre.) — In-4°, 915 feuillets, papier.

1665. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : noble Joseph-Olivier de Saint-Ferréol, ayant droit de noble Joachim de Gabriac, contre Françoise-Charlotte de Lastic, en déclaration de contrainte ; — Moreau, contre Claire de Bonneau, dame d'Étables, en appel du vi-bailli de Saint-Marcellin ; — noble Charles de Ferres, seigneur de La Calmette, contre Escoffier-Bayot, en appel du vi-sénéchal de Montélimar ; — noble Alexandre Dupuy, contre Combet, en appel du vi-sénéchal de Crest, etc. — Liste des avocats et procureurs : Lhostelier, Faure, Mottet, d'Alberny, etc.

B. 264. (Registre.) — In-4°, 287 feuillets, papier.

1657-1668. — Transcription des édits et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : l'exécution d'arrêts antérieurs en faveur du Présidial ; — l'observation des règlements relatifs aux faux-sauniers ; — la réduction des offices de notaires ; — les provisions que les officiers doivent obtenir ; — la défense d'établir de nouveaux

monastères sans la permission expresse de S. M., etc. — Enregistrement des donations entre-vifs faites : par Magdeleine de Chastelier, veuve de noble Antoine de Feralhon, à noble Just de Feralhon ; — par Sauze, à nobles Sébastien, Guillaume et Abel de Fages, ses petits-fils ; — par Marguerite de Villette, à noble Charles-Antoine de Lattier, seigneur de Burllet, son neveu, etc. — Transcription du contrat de mariage de Henri Des Bost, seigneur et baron des Bost, Solignac, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, avec Laurence de Clermont-Montoison ; — d'Henri de Cheylus, vi-bailli du Buis, fils de Thomas Renouard de Cheylus, seigneur de Propiac, avec Marianne de Feralhon, etc. — Enregistrement des provisions : de Pelot, intendant de Dauphiné ; — de Calvin, procureur du Roi au Présidial ; — de Guy Desbocs, conseiller ; — de Bruat et Debeaux, procureurs ; — de Vermenton, prévôt des maréchaux de France ; de Rouveyre, lieutenant de prévôt, et de Massot, archer ; — de Claude de Simiane, comte de Moncha, sénéchal, etc. — Copies des transactions intervenues : entre Anne d'Allard, veuve de Bannes, avec Charles de Bannes, au sujet de la succession de feu Jacques de Bannes, sieur de La Bâtie ; — entre noble Annet de La Motte, avec noble Claude Froment, relativement à l'office de président du Siège, etc.

B. 265. (Registre.) — In-4°, 331 feuillets, papier.

1667-1668. — États des épices des magistrats du Présidial pour les semestres du 1^{er} novembre 1661, du 17 avril 1662 et 1665, s'élevant à 520 écus, à 992 livres et à 2 646 livres. — Distribution des causes : Ferandin a le procès de Catherine Rojat, contre Barthélemy Rojat ; — Dedeaux, celui de Carlin, contre Chevalier ; — Guilleton, celui de Bossan, contre Reynaud, etc.

B. 266. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets, papier.

1666. — Minutes des sentences du Présidial : mettant les hoirs de noble Jean-Antoine Patin en possession d'immeubles de l'hoirie Villard ; — condamnant Uzel, notaire à Saint-Nazaire, à payer une somme de 23 livres à Ferandin, chanoine de

Valence ; — noble Guy Du Vache, juge des conventions de Chabeuil, à reconnaître une cense de 2 deniers à noble Henri de Charpey ; — noble Armand de Guilhens, seigneur de Montjustin, à payer les droits successifs de Magdeleine de Guilhens, épouse de noble André de Marin, seigneur de Saint-Michel, etc.

B. 267. (Registre.) — In-4°, 1180 feuillets, papier.

1666. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Lucrèce de Marrel, veuve de noble Thomas de Boffin, sieur d'Argenson, contre noble Du Vache, en paiement de créance ; — Jean de Charbonneau, lieutenant particulier au Présidial, contre Vivant, en appel du juge des conventions ; — noble Balthazar d'Allard, contre Sayn, en appel du juge mage ; — noble Adrien de La Place, garde du petit sceau, contre Mounier, son débiteur ; — Eymieu, capitaine châtelain de Saillans, contre les consuls du lieu, en évocation de cause ; — noble Charles de Sagnol, sieur de Fontclaire, contre noble Jacques d'Urre, et René de Ladret, sieur de La Charrière, contre Ridelet, en appel du juge des conventions de Chabeuil ; — François d'Urred'Oncieu, seigneur du Puy-Saint-Martin, contre noble Claude Des Bertauds de Saint-Ferréol, et Catherine de La Tour, veuve Vernet, contre noble Charles d'Engilboud, en appel du juge mage de Die, etc.

B. 268. (Registre.) — In-4°, 178 feuillets, papier.

1669. — Minutes des sentences du Présidial condamnant : Desbocs à reconnaître une pension à Louise de Sassenage, abbesse de Soyons ; — noble Robert de Gay, sieur de La Blache, à livrer le domaine de Chapignac à noble Jacques de Lionnet, agrégé en l'Université de Valence ; — ordonnant le séquestre des biens et revenus des chapelles Sainte-Catherine et Saint-Nicolas, à Saint-Marcel-lès-Sauzet, à la requête de dom Fabrice de Laurens, religieux profès de Cluny, prieur claustral de Tain et recteur des chapelles précitées, contre dom Faure, prieur claustral et sacristain de Saint-Marcel, etc.

B. 269. (Registre.) — In-4°, 1096 feuillets, papier.

1667. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : noble Charles de Bressac, contre noble Abel de Marquet, en appel du juge des conventions de Valence ; — Homel, ministre de Soyons, contre Vial, en appel de sentence du juge mage ; — noble Simon-Pierre de Badel, de Chomérac, contre Anne Dumoulin, en entérinement de lettres royaux ; — les consuls d'Alex, contre Lambert et autres, en appel du juge des appellations ressortissant à Valence ; — Eymieu, contre Anne-Charlotte de Sauvain Du Cheylard, dame du Ménil, en appel du juge mage de Die ; — Antoine de Vergelas, curé de Félines, prieur de Serrières, Sablons et Saint-Sorlin, contre Copet, en reconnaissance de cense, etc.

B. 270. (Registre.) — In-4°, 346 feuillets, papier.

1669. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : Diane de Chabert, veuve de noble Louis de Dorne, contre la veuve Sartre, en requête de rétractement ; — Magdeleine de Blanchelaine, épouse de noble Jacques d'Urre, contre son mari, en répétition de ses droits dotaux ; — Françoise de Valernaud, veuve de Pierre de Beauxhote, contre Doucet, de Montpellier, en évocation, de cause, etc. — Liste des avocats et procureurs : Moncel, Rouveyre, Durand, Bouchet, etc.

B. 271. (Registre.) — In-4°, 317 feuillets, papier.

1668-1671. — Actes faits hors des audiences : certificat de notoriété sur le décès de Charles de Clermont, à la requête d'Anne de Lattier, sa veuve ; de Claude Nicolas, marquis de Chatte, et de François-Alphonse, comte de Chatte, ses fils : Gilles Le Feron, chanoine pénitencier de Valence, un des témoins, dépose qu'il a fait l'oraison funèbre du défunt dans l'église de Saint-Nicolas de Charpey ; — rapport d'experts sur la maison acquise d'Isabeau Doche, près la porte Saunière, par l'abbesse de Vernaison ; — déclaration de grossesse par Isabeau Roure ; — désistement d'appel de Gérenton

Remuzat, en faveur de Gabriel d'Urre, seigneur de Venterol ; — nomination d'experts chargés d'évaluer les récoltes saisies à Just-François de Gerlande, comte de Saussac, à la requête de Jean de Lacroix, seigneur de Chevrières ; — état des récoltes et meubles de la grange de La Busatte, sur Chabeuil, appartenant à Saint-Ruf, ensuite du décès de Guillaume-Manuel de La Fay, abbé de l'Ordre ; — refus du chapitre de laisser apposer les scellés par les magistrats du Présidial sur les meubles de l'abbaye, etc.

B. 272. (Liasse.) — 103 pièces, papier (7 imprimées) ; 3 pièces, parchemin.

1670-1679. — Copies des déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil privé et du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : les pensions établies sur les cures et sur les prébendes ; — l'évocation des officiers du Présidial au Conseil de S. M. ; — l'enregistrement de l'édit de création du Siège par la Cour de Grenoble ; — la convocation du ban et de l'arrière-ban dans la province de Dauphiné ; — la juridiction du Présidial de Vienne, etc. ; — requêtes au Roi et au Conseil d'État pour obtenir ces arrêts. — Copie de l'ordonnance du lieutenant général du Présidial relative aux feux de joie. — Lettres du duc de Lesdiguières ; de Simiane, comte de Moncha ; d'Annet de La Motte, président du Siège ; de Mentel, de Pardaillan d'Agel, d'Hébert, de Lhostelier, etc., aux magistrats du Siège, relatives à l'emprisonnement d'un archer, à la convocation du ban et de l'arrière-ban, aux élections consulaires de Valence, aux procès du Siège contre l'Université et les consuls de la ville, etc.

B. 273. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1670-1679. — Délibérations du Conseil du Présidial concernant les dettes de la Compagnie. — Rôle des nobles qui habitent Valence dispensés du ban et de l'arrière-ban : Daniel de Cosnac, évêque et comte ; dame Espinchat de Tagenas, veuve de noble Jean-Pierre de Luc ; les héritiers de noble Pierre-Louis de Veynes. — Copie d'un rapport d'experts sur les réparations à faire aux prisons. — Comptes des gages des magistrats rendus par de Corbières : recette, 23 840 livres ; dépense, 23 690 livres ; —

Pièces justificatives de comptes : mandats, quittances et mémoires.

B. 274. (Liasse.) — 150 pièces, papier (2 imprimées).

1670-1679. — Comptes de Lhostelier, député à Paris ; de Berne, syndic, et de Calvin : recettes, 1 225, 5 763 et 2 836 livres ; dépenses, 5 734, 3 578 et 1 575 livres. — Pièces justificatives de comptes : mandats, quittances et mémoires. — Extraits du parcellaire de Valence, où les fonds des magistrats du Siècle sont estimés 744 florins.

B. 275. (Liasse.) — 110 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1670-1699. — Pièces justificatives des comptes du Présidial : mémoire établissant que la maison affectée au palais de justice a été payée 8 000 livres ; les droits de main-morte dus au chapitre, réglés à 50 écus de 10 en 10 ans, et les réparations de 3 à 4 000 livres. — Compte de Planta, député à Paris : recette, 1 492 livres ; dépense, 1 751 livres ; — quittances et mandats. — Note sur les abus commis au greffe : lorsqu'il y a accommodement entre les parties, le greffier exige d'elles les droits d'expédition, comme s'il y avait eu jugement ; il prend 3 sous pour chaque cahier d'un procès, qu'ils aient été remis en une ou plusieurs fois. — Parcelles de dépens alloués à Achard, fermier du prieuré d'Eymeux ; à Afforty, curé de Clansayes ; au procureur du Roi, etc., dans leurs procès contre Carrichon, les consuls de Clansayes, Albert, etc., s'élevant de 21 à 192 livres. — Instances criminelles de noble François de Sanglier, de Vernoux, contre Jeanne Achard, qui assiste aux prêches des ministres ; — d'Agnès, curé de Saint-Martin-en-Vercors, contre Goncelin et autres personnes qui le troublent dans la jouissance des biens de son bénéfice, etc.

B. 276. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour Aguitton, de Marignac, contre Bonnet, procureur, en validation de cession que nobles Venance et Moïse de Richaud veulent faire rescinder. — Parcelles de frais

alloués : à noble Balthazar d'Allegret, capitaine et commandant du régiment de cavalerie de Lillebonne, plaidant contre Granjan ; — à Almorice, de Grane, contre Jeanne de Reymond de Challias ; — à Jean Des Armes, du Bourg-Saint-Andéol, contre Varral, etc. — Instances criminelles : de noble Alexandre Alléoud, seigneur d'Aucelon, contre Cuchet, Jean et Anne d'Armand, pour injures ; — d'Esther Archinard, contre Rostaing, son séducteur ; — d'Armand, marchand à Upie, contre Rancou, veuve Astier, pour violation de séquestre ; — d'Aubert, à Montoisson, contre Rozier, soldat et chirurgien, pour coups et blessures ; — d'Aymar, avocat au Présidial, contre Peyret, châtelain de Beaumont, pour voies de fait.

B. 277. (Liasse.) — 78 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Félix de Labarme, bourgeois de Crest, contre la veuve Plante, en paiement de lods réclamés par Allian, sous-fermier du prince de Monaco ; — Barnaud, de Volvent, contre les mariés Robert, en garantie d'éviction d'immeubles vendus. — Parcelles de dépens alloués à noble Adrien de Baisse, à Barnier, à Gabrielle-Henriette de Belle de Sorets, veuve de noble Reynaud de Masseron, seigneur de La Versanne, dans leurs procès contre Clément, Reboul, etc., s'élevant de 49 à 321 livres. — Instances criminelles : de Catherine Bachasson, veuve de noble Henri de Charpey, contre Jallans, Guiremand et autres, accusés de vol avec effraction ; — du procureur du Roi, contre Philippe Badouveau de La Mésangère, chanoine de Valence, et contre Baude, pour transport de juridiction ; — du même magistrat, contre les habitants de Beaumont, professant la Religion réformée, qui ont fait sonner la cloche du temple à 2 heures du matin et tenu des assemblées la nuit ; — d'Antoinette Belle, contre des dragons du Bourg-lès-Valence, pour coups et blessures, etc.

B. 278. (Liasse.) — 82 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Berenger, châtelain de

Combovin, pour injures à la dame de Marquet ; — de Berengier, contre Barnier, pour voies de fait ; — d'Isabeau Bergeron, contre la femme Martin, qui a résisté au garde-fruits de la demanderesse. — Parcelles de frais alloués à Benistant, à Benoit, à Bergier, etc., dans leurs procès contre Marcel, Martin, Bruyère, Romain de Lagrange, etc., s'élevant de 40 à 147 livres. — Procédures civiles pour : le procureur du Roi, contre Berengier-Curtill, de Barcelonne, en paiement de frais de justice ; — Louis de Berton, marquis de Grillon, curateur de Louis de Berton, seigneur de Montmeyran, contre Gueyraud, châtelain d'Upie, en paiement d'arrérages de cense et de lods ; — Rambaud, de Die, contre la veuve Arnoux, née Bertrand, en revendication d'un immeuble.

B. 279. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1670-1679. — Parcelles de dépens alloués : à Biguet, ancien fermier du poids des farines de Crest, plaidant contre Brunet ; — à Blain, agrégé en l'Université de Valence, contre Énod ; — à Bost, marchand de Valence, contre Marie de Saint-Ferréol, veuve de Lastic, etc. — Instances criminelles : de Françoise Biousse, de Châteauneuf-d'Isère, contre Barnaud, pour enlèvement de portes ; — du procureur du Roi, contre le juge mage, qui a fait informer sur les circonstances de la mort de l'abbé Des Blains, vi-chancelier de l'Université ; — de Blachon, meunier au Moulin-Rouge, contre Chaléas, pour vol ; — du procureur du Roi, contre Blanc, Muguet, Villard et autres jeunes gens qui ont insulté et battu les écoliers de l'Université ; — de Blanc, d'Alex, contre Lantheaume, pour coups et blessures ; — de Bodran, de Châteauneuf-d'Isère, et de Rodet, de Beaumont, contre Bonniot, pour dommages causés aux récoltes du plaignant.

B. 280. (Liasse.) — 96 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Pierre Jossaud, contre Magdeleine Faure, veuve Boutarin, et son fils, de La Chaudière, en paiement de créance ; — Perrossier-Bouveyron, contre les consul et communauté de Bren, en garantie d'éviction de l'immeuble vendu par eux. — Parcelles de frais

alloués : à Mabilles Bouche, d'Aubres, plaidant contre Vigne ; — à Bourgeois, marchand de Valence, contre Cholet ; — à Bouvat, de Livron, contre Genty, etc., s'élevant de 17 à 150 livres. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Bouache et Serment, de Valence, pour faits de chasse et port d'armes ; — du même magistrat, contre Bouchet, d'Alixan, pour homicide involontaire ; — de Boulard, coutelier à Valence, contre la femme Genevier, pour injures et voies de fait.

B. 281. (Liasse.) — 51 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Brochenin, de Bouvières, contre Viret, en paiement de frais de justice ; — noble Guillaume Crozat de Vangrand, contre Brunel, en paiement de pension ; — Bruyère, premier huissier audiencier au Présidial, contre Berengier, de Montelier, en paiement d'épices. — Parcelles de dépens alloués à Brenier, notaire à Saint-Jean-en-Royans ; à Brest, recteur de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, à Bourdeaux ; à Bue, teinturier à Valence, etc., dans leurs procès contre Vinay, Fermond, Savoie, etc., s'élevant de 19 à 270 livres. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Brenat, notaire à Crest, accusé d'avoir blessé Lagier ; — de Breynat, contre Mollard, châtelain de Meymans, pour coups et blessures ; — de Brun, contre Moulin, et de Bruyère, étudiant, contre Daguillon, pour voies de fait.

B. 282. (Liasse.) — 76 pièces ; 1 cahier in-4°, 32 feuillets, papier ; 3 pièces, parchemin.

1670-1679. — Inventaires des biens délaissés par noble Henri de Charpey, fait à la requête de Catherine Bachasson, sa veuve et son héritière. — Procédures civiles pour : Barthélemy Chabrier, contre Isabeau Chabrier, en appel du vi-sénéchal de Crest qui l'a condamné à payer des frais de justice ; — noble Henri de Charpey, contre Du Vache, en prestation de nouvelle reconnaissance. — Parcelles de dépens alloués à Calameau, à Chabanel, à Charbonnier, recteur de la chapelle de Notre-Dame d'Eymeux, etc., dans leurs procès contre Cheyron, Magnan, Laurent, etc., s'élevant de 37 à 95 livres. —

Plaintes : de Calvin, avocat du Roi au Présidial, contre deux domestiques du moulin Saint-Pierre, au Bourg-lès-Valence, pour injures et menaces ; — de Chabannes, bourgeois de Saint-Vallier, contre Brunel, châtelain dudit lieu, accusé d'avoir battu le fermier du plaignant ; — de Justine de Chabrières, dame de Peyrins, veuve de noble Soffrey de Calignon, lieutenant-colonel au régiment de Sault, contre Bouvier-La-Garenne et autres, pour faits de chasse avec armes à feu sur ses terres ; — de Chalamel, contre Dedon, compagnon serrurier, accusé de vol ; — du procureur du Roi, contre Charency, chanoine de Crest, pour transport de juridiction ; — de Chalon, contre Durocher, pour faux témoignage ; requête de noble La Caussade, capitaine au régiment de Normandie, réclamant Durocher qu'il a enrôlé.

B. 283. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1670-1679. — Parcelles de dépens alloués à Charrin, à Chastel, à François-Alphonse de Clermont, comte de Chatte ; à Magdeleine de Chastelier, etc., dans leurs procès contre Duga, Dubouchet, seigneur de Lentiol ; Morel, etc., s'élevant de 28 à 76 livres. — Procès des consuls de Châteaudouble et de Peyrus, contre Bardot, procureur, en appel de sentence du juge des deux terres, au sujet de leur droit de mener paître leurs chèvres dans les bois communaux ; — copies : de la reconnaissance générale faite par les habitants de Châteaudouble en 1550 : « Item, confessent que le Roi-dauphin est seigneur entièrement dudit mandement, et haute et puissante dame Diane de Poitiers duchesse et usufruitière dudit Châteaudouble » ; — de l'acte de l'assemblée générale dans laquelle l'arrêt du Parlement de Grenoble relatif aux chèvres a été publié. — Conclusions du procureur du Roi au Présidial tendant à faire constater par experts qu'il y a dans les deux communautés des montagnes et des bois hernies exceptés par les arrêts précités, et que le bois de Rauc, propriété de la commune, est dans le cas de l'exception.

B. 284. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour Anne Chiron, veuve Crozat, prenant les fait et cause de Bancel, châtelain d'Ambonil, contre Lambert, en maintenue de propriété. — Parcelles de dépens alloués à Cherfils, à Cheyron, à Chol, etc., dans leurs procès contre Cullerier, Robert, Briffault-Laforêt, etc., s'élevant de 32 à 370 livres. — Instances criminelles : de Jeanne-Angélique de Tinel, épouse de Louis Dauvergne, sieur de Longpré, capitaine au régiment de Picardie, contre Chausin, de Saint-Marcel-lès-Sauzet, en inscription de faux contre une obligation dont il réclame le paiement ; — de Cheviné, archer, contre Patin, juge de Chabeuil, pour coups et blessures ; — de Chevillat, de Saint-Quentin, contre Chometton et Pinet, qui lui ont pris un bateau neuf appelé *guaburle*, échoué près de Châteauneuf-d'Isère ; — de Chilliat, contre Lolive, pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Chometton, Chovin et autres, qui ont chassé avec des armes à feu.

B. 285. (Liasse.) — 73 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles pour François-Alphonse de Clermont, comte de Chatte et de Roussillon, seigneur de Charpey, contre Marc-Antoine Dumas d'Allemagne, en main-levée des récoltes du domaine de Bellebat sur Montelier. — Parcelles de dépens alloués à Clauzel, boulanger à Valence ; à Colombier, hôtelier à Crest ; à Comte, bourgeois de Condorcet ; à Jeanne de Cornillon, veuve Répara, dans leurs procès contre Marguerite de Sassenage, abbesse de Soyons ; Terras, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Clerc et Jomas, pour faits de chasse et port d'armes ; — de Coulet, contre Chambaud, pour blessures faites au fils du plaignant ; — de Jacques de Corbières, contre Scipion, son fils, qui lui a pris des bijoux ; — de Coston, major de la citadelle, contre Manessy, qui a tué un lapin dans les fossés de la ville, etc.

B. 286. (Liasse.) — 70 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles pour noble Guillaume de Crozat, sieur de Vaugrand, contre Brunet, en reconnaissance de pension. — Parcelles de dépens alloués à Cros, de Saint-Roman-en-Diois ; à Creux, de Valence ; à Cuzin, de Saint-Marcellin ; à Darnoux, etc., dans leurs procès contre Brunier, Morel, Buisson, Robert. — Instances criminelles : du seigneur de Baix, contre Coutiol, pour faits de chasse ; — de Crozier, contre Sauzin, religieux dominicain ; Sanglier et autres, pour violation de domicile ; — du procureur d'office de la co-seigneurie de Peyrins, contre Armand, pour blessures graves faites avec une arme à feu à Brun ; — du procureur du Roi au Présidial, contre noble Guillaume Crozat, sieur de Vaugrand, pour rébellion envers un archer de la Prévôté ; — de Crozel et Jobert, contre Vallier, qui a fait périr leur cheval en le surchargeant.

B. 287. (Liasse.) — 77 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Parcelles de frais alloués à Debeaux, à Denoux, à Claire Desbocs, etc., dans leurs procès contre Premier, Cuchet, etc. — Instances criminelles : de noble Louis Dauvergne, sieur de Longpré, contre Petit, coutelier, pour coups et blessures à Rey, dit Dulaurier, un de ses soldats ; — de Balthazar Desagny, sieur de Fols, lieutenant civil et criminel en la Sénéchaussée de Toulon, contre le pontonnier de la Drôme, qui avait exigé 11 livres 15 sols, plus 45 sols aux serviteurs, pour le passage de trois litières ; — de Desbocs, prêtre de Valence, contre Allemand, dit Sacouly, qui l'a maltraité et troublé dans la jouissance de l'eau du canal des moulins delphinaux de Chabeuil, du samedi, à midi, jusqu'au lundi, au soleil levant : — de Desemons, juge des comtés de Saint-Vallier et Vals, contre la femme Rebatet, pour injures ; — de Didier, contre Maillefaut, de Quint, pour voies de fait.

B. 288. (Liasse.) — 72 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Procédures criminelles de Digne, notaire et bailli de Figanières (Var), contre Gros et consorts, qui « depuis les désordres et mouvements arrivés en Provence, en 1649 », ont poursuivi de Vintimille, seigneur de Figanières, et le plaignant, à Draguignan et à Aix, et obtenu contre eux une sentence capitale ; — conclusions de Planta, procureur du Roi au Présidial, favorables à l'entérinement des lettres de grâce accordées à Digne, Gedez, etc., meurtriers d'André Gros. — Parcelles de dépens alloués à Dijon, aux Dominicains de Valence, à Drevet, etc., dans leurs procès contre Dochier, Condelle et autres.

B. 289. (Liasse.) — 92 pièces, papier (2 imprimées) ; 3 pièces, parchemin.

1670-1679. — Parcelles de frais alloués à Marie Dufaure, à Dufour, à nobles Jean, Antoine, Louise-Françoise et Catherine Dufour de La Répara, etc., dans leurs procès contre Noyer, Sauze, Teste, etc. — Instances criminelles : de Dumoulin, archer de la maréchaussée, contre Champel, pour menaces et injures ; — de Dumoulin, sergent de Chabeuil, contre Delisle, avocat du Roi au même lieu, en cassation de procédures ; — de Jean Duplan La Sueur, contre Lefranc et autres, pour violation de séquestre ; — du procureur du Roi, contre Étienne et Jean-Antoine Dupont, accusés du meurtre de Roux.

B. 290. (Liasse.) — 68 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Louise Morel, contre Escoffier, fils du capitaine Escoffier, en paiement de pension ; — noble Louis Du Bénéfice, bailli général du vicomté de Privas, contre Magdeleine de Bombardier et noble Antoine-Denis d'Espinac de Saint-Muris, son fils, en entérinement des lettres royaux qui l'autorisent à revendiquer son patrimoine. — Parcelles de frais alloués à Durif, de Varacieu ; à Durand, etc., dans leurs procès contre Hachet, Marie, etc., s'élevant de 18 à 220 livres. — Instances criminelles : de

Dumoulin, bourgeois de Valence, contre Barnaud et Berengier, pour coups et blessures ; — du procureur du Roi, contre Dumoulin et Champel, archers, qui se sont tiré des coups de pistolet en pleine rue.

B. 291. (Cahier.) — In-4°, 220 feuillets, papier ;
10 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procédures criminelles poursuivies au nom du procureur du Roi, contre plusieurs habitants d'Étoile, accusés d'avoir pris part à une sédition ; — monitoire, signé Le Feron, official, pour exhorter les fidèles à déclarer ce qu'ils savent concernant les désordres arrivés le dimanche 22 mars 1676 dans l'église, pour empêcher le service divin que devait célébrer Jean Roze, nouvellement pourvu de la cure ; dérangement de l'horloge publique ; enlèvement de la corde de la cloche et des ornements sacerdotaux ; insultes au curé, etc. ; — mémoire en faveur des accusés, établissant que les ornements enlevés appartenaient à la confrérie des Pénitents.

B. 292. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Eymieu, de Saillans, contre Uranie Galleys, femme Contaud, en annulation de saisie ; — copie du bail des revenus des biens du prieuré de Saint-Giraud, de Saillans, situés dans cette ville et à Chastel-Arnaud, par Michel Aymon, chanoine de Notre-Dame de Grenoble et prieur de Saillans, à Contaud, Borel et Eymieu, au prix annuel de 1 050 livres ; — Louis Eyraud, chanoine de Saint-André de Grenoble, et Catherine Paulet, épouse de noble Jean-Baptiste Eyraud, commissaire ordinaire des guerres, contre Marie-Marguerite de Charpey, veuve de noble Reynaud Eyraud, sieur de Chaponnières, en opposition à l'ouverture du testament de son mari. — Parcelles de dépens alloués à nobles Antoine et Louis de Fassion, père et fils, seigneurs de Sainte-Jay et Brion, plaidant contre Magdeleine de Chastelier ; — à dom Louis Faure, prieur d'Aps, sacristain du prieuré de Saint-Marcel, vicaire général de Cluny, contre Françoise Dunoit. — Instances criminelles d'Eynard, notaire à Chabeuil, contre quatre soldats recrutés par Patin, pour coups et blessures ; — de Faisant et

Ogier, contre Dusserre, d'Étoile, ravisseur de Marie-Gasparde Morel.

B. 293. (Liasse.) — 45 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles pour Feugier, de Curson, contre Meilhe, en paiement de frais de séquestre. — Parcelles de dépens alloués à Frogier, d'Espeluche ; à Ferlin, du Bourg-de-Péage ; aux officiers de l'Élection de Valence, dans leurs procès contre Mionnet, Berthoulet, Fonton, etc. — Instances criminelles : de noble Pierre de Fay de Villiers, seigneur du Port-de-Serrières, contre Viteron et autres, pour dommages causés par leur bétail dans son île de Sablons ; — de Gaspard Du Fenoil, chanoine de Saint-Ruf, sacristain de Lus, contre Ébren, Garnier et autres, pourvoi de meubles ; — de Pan, professeur en l'Université, contre Feron, pour vol d'osier ; — du procureur du Roi, contre Fornet, prêtre, pour transport de juridiction ; — de Fornet, conseiller en l'Élection, contre Astier, qui a coupé une haie vive appartenant au plaignant.

B. 294. (Liasse.) — 40 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Requête de Galet, capitaine châtelain d'Ancone, contre Coutiol, pour obtenir paiement de créances. — Parcelles de dépens alloués à Fournier, de Saint-Lattier ; à noble Claude de Froment, conseiller du Roi au Parlement de Metz ; à Garin, de La Côte-Saint-André, etc., dans leurs procès contre Baude, Reynaud, Charpeney, etc. — Instances criminelles : de Jeanne Fornet, veuve Motton, contre les mariés Morin, pour coups et blessures ; — de Fournier, contre Baude, pour violation de séquestre ; — du procureur du Roi, contre François, dit Tripel, pour fait de chasse et port d'armes.

B. 295. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour Marie Garine, Page et autres, contre Clément, en paiement de salaires. — Copie de l'acte de vente des

meubles de François Ferandin, faite au nom de Marie de Gayte, sa veuve. — Parcelles de dépens alloués à Gautier, de Grignan ; à Genissieu, capitaine châtelain de Saint-Paul-lès-Romans ; à Ginon, de Saint-Donat, etc., dans leurs procès contre Breton, Girard, Jullien, etc., s'élevant de 38 à 159 livres. — Instances criminelles : de Houdart, consul du Bourg-lès-Valence, contre Gay, accusé d'avoir exercé la profession de boucher sans autorisation ; — du procureur du Roi, contre Gendre, de La Baume-d'Hostun, pour transport de juridiction ; — de Gea, fermier du domaine de La Chomate, sur la montagne d'Ambel, appartenant à M. de Pluvinel, gouverneur de Crest, contre Rocbefort, pourvoi de bétail ; — de Ginouze, procureur à Tain, contre dom Scipion Moncel, sacristain du lieu, pour coups et blessures ; — d'Aimar Ginouze, aussi procureur à Tain, contre Michel, notaire et châtelain de Larnage, pour voies de fait ; — déclarations faites à Boucharent, vicaire de Saint-Vallier, ensuite d'un monitoire obtenu de l'official de Vienne par Marguerite Courtois, veuve Sicard, contre Gerin, qui l'a maltraitée.

B. 296. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Goncelin, de Tullins, contre André de Saint-Ours, en paiement de frais de justice ; — Granier, notaire à Montélimar, contre les mariés Feogier, pour le même motif. — Parcelles de dépens alloués à Ginoux, avocat au Parlement ; à Girard, notaire au Bourg-de-Péage ; à Grasset, d'Alex, etc., dans leurs procès contre Bertrand, la veuve Roure, Chanal, etc. — Instances criminelles : de Giraud, contre les fermiers de Guilheton, pour vol de roues ; — de Goirand, contre Brenat, pour coups et blessures ; — de Blaise de Gravelotte, lieutenant au régiment de Piémont, contre Petit, pour violences faites aux archers et recors ; — de Marie Grasset, veuve Morier, d'Étoile, contre Tholonet, accusé du meurtre dudit Morier ; — de Goujon, contre Trunel, et de Marie Colombat, contre Goujon, d'Alex, pour coups et blessures.

B. 297. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1670-1679. — Instances criminelles : de Guérin, sergent de Montélimar, contre Restoin, pour rébellion et opposition à une saisie ; — de Guignard, marchand à Romans, contre Chosson, pour coups et blessures ; — de Guilheton, conseiller au Présidial, contre Cheminade et autres, accusés d'avoir lancé des pierres contre sa maison et de l'avoir injurié et menacé. — Parcelles de dépens alloués à Grimaudet, chirurgien de Montélimar ; à Guillermin, procureur de Tulette ; à Guichessieu, avocat, dans leurs procès contre Hommeis, Aubert, Salabelle, etc., s'élevant de 23 à 314 livres.

B. 298. (Liasse.) — 64 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Instances criminelles : de Guyremand, de Chabeuil, contre Giraud, pour coups et blessures ; — de Françoise de Valssière, veuve d'Antoine d'Henrici, contre la veuve Marenc, pour injures et voies de fait ; — de Houdart, consul du Bourg-lès-Valence, contre des soldats du régiment Italien, accusés d'avoir battu Barge ; — d'Isidore Huart, prieur de Notre-Dame-d'Andéac, à Grane, contre Astier, pour enlèvement de récoltes ; — de Jobert, consul de Saint-Vallier, contre Popon, pour coups et blessures à la femme du plaignant. — Saisie des gages des officiers du Présidial entre les mains de Labalme, receveur de l'Élection, faite, jusqu'à concurrence de la somme de 4 800 livres, au requis des directeurs de l'hôpital général de Paris. — Parcelles de dépens alloués à Hilaire, curé du Pont-de-Barret, plaidant contre les consuls du lieu ; — à Jayet, greffier du Siège, contre Granjan ; — à Antoinette de Jomaron, veuve Rivoire, contre Thomé, sieur de La Maison-Carrée, bourgeois de Romans, s'élevant de 22 à 291 livres.

B. 299. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1670-1679. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Jomas, passementier à Valence, accusé de travailler le dimanche, pendant les offices ; — de Junillon, contre un cavalier logé à Alixan, pour blessures graves ; — d'Isabeau de La

Bâtie, épouse de noble Louis de Marquet, sieur de Combovin, contre Berengier, capitaine châtelain du lieu, pour injures ; — de Junillon, contre Muguet, séducteur de sa fille ; — du procureur du Roi, contre Ladret de La Charrière, étudiant à Beaumont, pour paroles injurieuses envers la Sainte Vierge.

B. 300. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Marie de Gayte, épouse de noble Adrien de Laplace, contre Mourier, de Barbières, en maintenue d'un fonds de terre ; — Marie Lardier, veuve Dargence, contre Flachaire, en revendication d'une vigne dépendant de la succession de Marguerite de Gironde ; — copies : du testament de noble Maximilien de Gironde, de Die, en faveur de Suzanne de Gironde, sa fille ; — de l'acte de vente d'une maison, sise à Die, mandement de Saint-Vincent, au prix de 96 livres. — Parcelles de dépens alloués à Larmande, fermier des moulins de Tulette, à Lambert, de Die ; à François de Lamorte, bourgeois de la même ville ; à noble François de Langon, etc., dans leurs procès contre Romans, Morel, Joubert, Jomas, etc., s'élevant de 30 à 138 livres.

B. 301. (Liasse.) — 56 pièces, papier (2 imprimées).

1670-1679. — Instances criminelles : du procureur du Roi et d'Archinard, greffier, commis garde-sacs au Présidial, contre Légier, notaire à Aouste, pour rébellion et violences envers ledit greffier ; — copie de l'édit du Roi révoquant la Chambre de justice établie contre les financiers ; — d'Antoine de La Boisse, sieur de Lémery, et Vuelllet, sieur de La Force, contre les cuisiniers de Reynaud et Rouville, pour coups et blessures. — Parcelles de frais alloués à Isabeau Lattard, épouse de Jacques de Ladret, sieur de La Condamine ; à Anne de Lattier, marquise de Charpey ; à Marie de Latour-Garcin, veuve Dansage ; à Lecourt, ancien consul de Valence, etc., dans leurs procès contre Brunet, Darnoux, Gaillard, etc., s'élevant de 38 à 122 livres.

B. 302. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour Léons, de Crest, contre Jolibois, en paiement de créance. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre des gens de guerre qui ont blessé Lespine et tué Metton, domestiques du comte de Ventavon, au château de Villeplat, près Montvendre ; — de Garnier, procureur d'office de Beauregard, contre Léoret, drapier à Meymans, accusé d'avoir, de sa propre autorité, changé le cours du canal du moulin de M^{me} de Villefranche.

B. 303. (Liasse.) — 64 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Loyron, bourgeois de Romans, contre Clairefont, en restitution de la récolte d'une terre sise à Monteux ; — Maisonneuve, marchand de Vernoux, contre Bonnemain, notaire, en paiement de créance. — Parcelles de dépens alloués à Lhéraud, avocat d'Aix ; à Magnat-Chabert, de Saint-Martin-en-Vercors ; à Simon de Maisonneuve, chanoine de Saint-Donat, etc., dans leurs procès contre Antoine de Suffren, Bellier-Abissel, Palharet, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre la fille aînée de Lionnet, agrégé en l'Université, accusée d'avoir tenté d'entraîner Jeanne de Chambaud, âgée de 9 à 10 ans, hors de l'église des dames de Vernaison, où elle entendait la messe ; — de Lombard, contre Rozeron et autres, pour faits de chasse et port d'armes ; — de Lhôtelier, contre Pays, pour injures et menaces ; — de Mante, hôtelier de Peyrins, contre Vernet, accusé d'avoir jeté des pierres aux bestiaux du plaignant.

B. 304. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour Martinon, contre Melliorret, en paiement de créance. — Parcelles de dépens alloués à Marcel, du Plan-de-Baix ; à noble Louis de Marsanne, seigneur de Saint-Genis ; à noble Gédéon de Marsanne, sieur de Barcelonne, et à dame Marie de Gontard, etc., dans leurs procès contre Bénistant-Charbine, Roux, Lovie, etc., s'élevant de 102 à 161 livres. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Maret, pour

vol de linge et hardes, et contre Martin, pour émission d'une pièce fausse de 15 sols ; — de noble Marc-Antoine de Marville, agrégé en l'Université de Valence, contre Faucon, fermier de l'Ile-Adam, accusé d'avoir arrêté des bestiaux de la ferme du plaignant.

B. 305. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1670-1679. — Parcelles de dépens alloués à Mayousse, plaidant contre la veuve Peyret ; à Meilhe, praticien de Romans, contre Clément ; à Melquion, curé de Valence, contre Varral, etc., s'élevant de 28 à 270 livres. — Instances criminelles : de Mayousse, contre Guiremand et Faure, pour coups et blessures ; — du fermier du commandeur de Saint-Vincent-lès-Valence (Malte), contre Mazet, en violation de séquestre ; — du procureur du Roi, contre Meynier, notaire à Bésayes, pour faits de chasse et port d'armes.

B. 306. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour Mionet, de Rochefort, contre Faugier, d'Espeluche, en revendication d'immeubles. — Parcelles de dépens alloués à Millet, d'Orange ; à Mirabel, bourgeois de Montélimar, etc., plaidant contre Eyraud, Martin, etc. — Instance criminelle du procureur du Roi au Siège et du procureur d'office de Charpey, contre Mognat, pour faits de chasse, port d'armes et vol de canards.

B. 307. (Liasse.) — 77 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles de Pierre Léty, contre Eynarde Monier, de Thodure, veuve de Louis Léty, en paiement de créance. — Parcelles de dépens alloués à Molin, de Cobonne ; à Monavon, prieur de Saint-Étienne-de-Baune-lès-Grane, curé de Montmeyran ; à noble Alain de Mons, seigneur de Savasse, etc., dans leurs procès contre le procureur d'office de Montmeyran, Petit-Pallasson, etc., s'élevant de 52 à 150 livres. — Instances criminelles : de Mondan, premier consul du Bourg-

lès-Valence, contre deux soldats du régiment de Champagne qui l'ont maltraité ; — de noble Claude Mandy, maréchal-des-logis au régiment d'Albret, contre Laget, de Montmeyran, pour rébellion envers un officier de justice ; — de Monery, chanoine de Saint-Ruf, contre des habitants de Chabeuil qui ont enlevé un fusil à son domestique ; — du procureur du Roi, contre Mondan et autres, pour faits de chasse et port d'armes ; — de Monier, contrôleur des péages du prince de Monaco au Bourg-lès-Valence, contre Dorval, pour injures et menaces.

B. 308. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour Deniole, marchand de Crest, contre Morel, en paiement de créance. — Parcelles de dépens alloués à noble Louis de Montfort ; à Joseph de Montlovier, apothicaire de Crest ; à François-Antoine de Clermont, marquis de Montoisson, etc., dans leurs procès contre Balthazar Morier et Jeanne de Glanne, Sauvain, Lagier, etc., s'élevant de 26 à 184 livres. — Instances et requêtes : de Montméan, de Cornas, contre le procureur du Roi, pour être mis en liberté ; — de l'abbé de Lacoste, prieur de Saint-Marcel-lès-Die, vicaire général de Cluny, recteur et administrateur perpétuel du collège Saint-Martial d'Avignon, auquel le prieuré de Notre-Dame de Tain est uni, contre Morel, pour coupe d'arbres ; copies : de l'acte de visite des chemins et des limites du mandement de Larnage, par Habrard, notaire, et Chaulet, greffier, ensuite d'une délibération des habitants ; de la reconnaissance des consuls de Tain à Pierre de Claveyson, seigneur d'Hostun, Mercurol, etc., pour la grange de la Ville, sise à Larnage, sous la cense de 5 quartes de blé, d'une géline et d'une obole, avec le double plait, et de 3 sols, à cause du droit d'arrosage ; — de Claude-François Coston, lieutenant d'une compagnie de gens de pied au régiment de Picardie, contre Morenas, pour coups et blessures à l'un des soldats qu'il a recrutés ; — de Morin, de Crest, contre Chapuis, pour voies de fait.

B. 309. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Marie de Merle de La Gorce, contre Annet de La Motte, président au Présidial, en liquidation de ses droits dotaux s'élevant à 23 900 livres ; — nobles François de La Motte, capitaine de navire ; Louis de La Motte, archidiacre de Viviers ; Anne de La Motte, veuve de Claude de Cosnac, demandeurs en ouverture du testament de Marie de Merle de La Gorce, leur mère. — Parcelles de dépens alloués à Morin, châtelain de Rives ; à Mottet, procureur de Montélimar ; au receveur des épices, etc., dans leurs procès contre Ugnon, Cercillas, François Mure, de Tain, s'élevant de 13 à 238 livres. — Instances criminelles : de Jeanne Fornet, contre Morin, et de Naud, colporteur à Chabeuil, contre Ridelet, avocat, pour coups et blessures ; — de Mourdedieu, praticien de Valence, contre des inconnus qui lui ont jeté des pierres.

B. 310. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1670-1679. — Parcelles de dépens alloués à Néry, marchand de Montmeyran ; à Nicolas, premier huissier de l'Élection de Montélimar, etc., dans leurs procès contre Rochas, Portier, Morel, etc., s'élevant de 32 à 207 livres. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Navelle et Néry, pour faits de chasse et port d'armes, et contre Noir, marchand, accusé d'usure ; — de Navelle, contre Marcel, pour blessures graves faites à son fils.

B. 311. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour les enfants Peillon, contre les créanciers de leur père, en liquidation de la succession paternelle ; copies des actes de vente des biens immeubles et des meubles du défunt. — Instances criminelles de Pierre Pan, professeur en l'Université, contre Antoine Pan-Saint-Denis, son fils, et Louise Montfajon, en défense de cohabiter ensemble, leur mariage ayant été déclaré nul ; — de Bernard Patin, châtelain de Chaheuil, contre Du Vache, pour injures et menaces en pleine assemblée consulaire. — Parcelles de frais alloués à

Offerand, procureur à Crest ; à Pelat, greffier de Die ; à Payan, de Rac, etc., dans leurs procès contre Allemand, Martron, la veuve Baratier, etc.

B. 312. (Liasse.) — 99 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procédures criminelles poursuivies au nom de Paul Peloux, notaire à Saillans, contre Lombard et Barnave, pour coups et blessures, et contre Eymieu, pour faux témoignage.

B. 313. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Petit, contre Pelegrin, marchand de Nyons, en paiement de créance ; — Peyron, notaire à Redortier, contre la veuve Pascal Arnaud, en paiement de droits de lods. — Parcelles de dépens alloués à Pelegrin, de Chatte ; à Pierre Perrachon, seigneur de Saint-Maurice, marquis de Tréfort et Varenbon ; à Perret, etc., dans leurs procès contre Fayolle, Lucrèce Dupuy-Montbrun, Pré, etc., s'élevant de 42 à 252 livres. — Instances criminelles : de Petit, receveur au grenier à sel et maire perpétuel du Bourg-Saint-Pierre-lès-Valence, contre le fils Saint-Geney, pour injures et menaces ; — de Peyret, conseiller au Présidial, contre Bedot, pour enlèvement de récolte saisie ; — de Peyret, procureur d'office de la judicature de Montmeyran, et Arnaud, meunier du marquis de Crillon, contre Lecourt, dit Léguille, pour voies de fait ; — du procureur du Roi au Présidial, contre les officiers de la judicature ordinaire de Valence, qui ont informé sur le meurtre commis à Châteauneuf-d'Isère par François Peyret, curé du Pape (Ardèche).

B. 314. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1670-1679. — Copie de l'arrêt du Conseil privé du Roi qui renvoie le différend d'AIMAR et de Charles de Planta et d'Antoine Duplan, huissier, contre Sausse, devant la Chambre de l'Édit de Paris, et proroge le privilège d'évocation accordé aux officiers du Présidial. — Inventaire des meubles et papiers du prieuré de Saint-Félix de Valence et du

domaine des Rivières, sa dépendance, fait à la requête de Barnabé Pinson, nommé prieur commendataire. — Parcelles de dépens alloués à Philippot, marchand de Romans ; à noble Henri de Philibert de Perdeyer, seigneur et baron de Largentière ; à David Plèche, ancien conseiller en l'Élection de Romans, seigneur de Salette, dans leurs procès contre Guinet, Morel, Prompsal, etc. — Instances criminelles de Pilaud et Giraud, contre Marc, pour violation de séquestre ; — de Planta, contre Thivolle, fermier du Long, et Brun, pour rébellion envers la justice ; contre Lionnet, Termet et de Lamarque, chanoines, pour transport de juridiction, et contre des inconnus qui ont arraché la haie vive de sa vigne La Florentine, à Tain ; — de Point, contre le procureur du Roi, en entérinement des lettres de grâce qu'il a obtenues par suite du meurtre de Bouvat, dit La Rose, son agresseur. — Procédures civiles pour les hoirs Poitevin, de Pontevès (Var), contre les hoirs d'Arnaud de Romans, seigneur de Séranon, en règlement de compte.

B. 315. (Liasse.) — 87 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1670-1679. — Instances criminelles : de Ponchet et Rouchet, contre Raymond, procureur à Romans, pour rébellion ; — du procureur du Roi, contre Pons, de Saint-Donat, accusé d'avoir blessé avec une arme à feu, sur un chemin public, Julien, boucher à Charmes, et contre Pons et Brenat, prévenus de blessures faites avec une arme à feu à Lagier, marchand de Vaunaveys.

B. 316. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1670-1679. — Parcelles de dépens alloués à Pont, notaire ; à Jean Pourroy, sieur de Brunières, avocat au Parlement ; à Catherine de Pourroy, veuve de Bressac ; à Reboul, voiturier à La Roche-de-Glun, etc., dans leurs procès contre Pouyet, Lodier, Gaillard, Honoré de Villeneuve, etc., s'élevant de 42 à 695 livres. — Procédures criminelles faites au nom : de Poudrel Des Graves, contre Clément Loirie, pour coups et blessures ; — du procureur du Roi, contre Prestre, tambour-major au régiment écossais Douglas, accusé d'avoir, dans

une lutte à main armée, sur la place des Clercs, blessé mortellement le sergent Brun ; — du même magistrat, contre Rang et le portier de Pontpéry, prévenus d'avoir mis ou laissé mettre le feu à la porte que les Pères Capucins ont fait placer au chemin de la tour de Constance, près le Rhône.

B. 317. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1670-1679. — Parcelles de frais alloués : à Revol, plaidant contre la veuve Daux ; — à Richard, contre Colombat ; — à Jean Rigaud, marchand de Crest, contre Pétrement, etc. — Instances criminelles : d'Honoré de Villeneuve, contre Rebuffel, consul de Séranon, accusé d'avoir excité les habitants à faire infirmer une transaction ; — de Rey, notaire et procureur à Valence, contre Roux, son clerc, pour détournement de pièces ; — du procureur d'office de Charpey, contre Reynaud, pour délit de chasse ; — de Jacques Richard, sieur de Saint-Vincent, marchand à Crest, contre Chapuis, pour injures et voies de fait ; — de Bernardin de Ringard Du Pradel, prieur commendataire et seigneur temporel et spirituel de Menche, ordre de Cluny, contre Georges de Chastelard, écuyer, sieur de La Condamine, pour voies de fait envers le domestique du prieur. — Procédures civiles pour : Jeanne Malle, contre Rigaud, de Truinas, en annulation de saisie ; — Richaud, d'Alixan, contre Boissière, en paiement de créance.

B. 318. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour Louis et Jeanne Vincent, de Livron, contre Rochebois, secrétaire de l'intendant général de la marine à Dunkerque, en garantie de paiement d'arrérages de cense. — Parcelles de dépens alloués : à Robin, conseiller au Présidial, plaidant contre Duserr ; — à Olive Roche, de La Penne, contre Couin, etc. — Instances criminelles : de Moncel, conseiller au Présidial, contre Robin et autres, de Mercuriol, pour coups et blessures à son domestique ; — de Robin, au nom de Gaspard de Saint-Ours, capitaine châtelain du Bourg-de-Péage, contre Marion, pour vol de bois à brûler ; — de Roche,

huissier audiencier au Siègè, contre le sieur Des Roches, pour menaces et voies de fait.

B. 319. (Liasse.) — 56 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles pour : noble René de La Blache et les mariés Gaspard, contre Rodet, de Beaumont-lès-Valence, en délivrance d'un immeuble ; — Rouchet, de Boffres (Ardèche), contre Roussin, d'Étoile, en paiement de créance. — Parcelles de frais alloués à Rojat, de Vinay, plaidant contre Budillon ; à Denis Rollet, chanoine de Valence, contre Guillaume Collet La Chasserie, avocat ; à Laurence de Frère, veuve Du Faure, contre Rambaud, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Romezon et autres, accusés d'avoir chassé avec des fusils ; — de Romieu, contre Bertrand, qui, dans une discussion, a tiré au plaignant, sans l'atteindre, deux coups de pistolet ; — de noble Agathange de Rostaing, contre Doche, orfèvre, pour coups et blessures.

B. 320. (Liasse.) — 66 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procédures criminelles poursuivies au nom : du procureur du Roi, contre Roussillon, pour injures aux magistrats du Siègè ; contre Sablière, pour complicité avec Armand, meurtrier de Brun, et contre deux habitants de Saint-Romain-d'Albon, assassins de Benoit Genthon, leur curé : Planta, dans ses conclusions, demande que ces deux derniers soient condamnés à être pendus ; — de Roussillon, fermier du port de l'Isère et des revenus de Daniel de Cosnac, évêque de Valence et seigneur de Châteauneuf-d'Isère, contre Dannonay, pour injures. — Parcelles de dépens alloués à Royannez, à Magdeleine de Guilhens de Moutjustin, à Salanard, de Tain, etc., dans leurs procès contre Daux, de Guilhens, Duc, etc.

B. 321. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour : René de Saulses, bourgeois, contre Duserre, notaire

de Loriol, et ltey, contre Philippe de Saulses, notaire à Bourdeaux, en paiement de créances ; — Sébastienne Sauvan, en nomination de tuteur aux enfants Vinay, du Bourg-lès-Valence. — Parcelles de frais alloués à Charlotte de Sauvain, du Cheylard, dame du Ménil, Auriple, etc. ; à Sauvet, d'Aouste ; à Savignol-Lacroix, de Romans. — Instances criminelles : de dom Salvagny, syndic de la Chartreuse du Val-Sainte-Marie, à Bouvante, et Bellon, commissaire à l'achat des bois pour le canal royal de communication des mers, contre Savoie et Aimar, pour injures ; — de Sapin, contre de Fages et Bancel, pour coups et blessures à la femme du plaignant.

B. 322. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1670-1679. — Copie du codicille d'Eunemond de Servien en faveur des Orphelines de Valence, auxquelles il lègue les 5 500 livres que lui doit le Présidial. — Parcelles de frais pour Serret, les mariés Simond, d'Ancone, etc. — Instances criminelles : du lieutenant particulier au Siègè de Montélimar, contre des habitants de Sauzet qui emploient des poids et mesures trop faibles ; — du procureur du Roi et de Pierre Serret, avocat, contre Sauzet, Banc, Sonier et autres, pour délits de chasse et port d'armes ; — de Jean Sibeud, contre Paul et André Sibeud, pourvoi ; — de Singuet, d'Aouste, contre Chovet, pour menaces et voies de fait.

B. 323. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour : Suppat, notaire à Romans, contre Didier-Jonjon, en paiement de créance ; — le syndic du chapitre de Saint-Apollinaire de Valence, contre Vernet, en paiement de censes et de pensions ; — copie du testament de noble Jean de Genas, bourgeois de Valence, en faveur des enfants Rostaing. — Instances criminelles : de Tabardel, d'Ambonil, contre Rigaud, pour voies de fait ; — de Bergier, curé de Tain, contre des inconnus qui ont laissé dans une valise pleine de livres prohibés, contraires à la religion ; de Dorval et des gardes au péage du prince de Monaco, à Valence, contre Tallemant, receveur

général des gabelles en Dauphiné, pour injures et menaces ; — de Fontet et Tardif, archers, contre Talon et Tortel, accusés de rébellion ; — de Tavan, de Saou, contre Jalla et autres, pour coups et blessures.

B. 324. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1670-1679. — Parcelles de dépens alloués à Terras, de Chabrilan ; à Testard, de Valence ; à Marguerite de Tholon, veuve de noble François de Lers de Jony ; à Charles de Trets, conseiller au Parlement de Provence, dans leurs procès contre Colombier, Mathieu, Guion, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Thivolle, notaire de Lens-Lestang, accusé de faux et de blasphème, et contre des vagabonds étrangers, meurtriers de Girin, marchand à Serves ; — de Laurence Tracol, contre Gonvert, dit Gueta, et de Traversier, contre Bart, dit Barquet, pour coups et blessures ; — de Jacques d'Urre, seigneur de Brette, contre Giraud, qui a coupé du bois le jour de Notre-Dame d'Août.

B. 325. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1670-1679. — Copies des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV : annulant l'élection des consuls de Valence et la procédure du sieur de Bressac, conseiller au Parlement de Grenoble, comme contraires aux règlements antérieurs ; — déclarant les régences de Marville, Pan, Bonnet et Lebon incompatibles avec les charges municipales. — Mémoire sur la nécessité d'un nouveau règlement pour le consulat ; la ville comprend quatre ordres : la noblesse ; les avocats, médecins et gradués ; les procureurs, marchands et bourgeois ; les artisans et les laboureurs, et elle nomme quatre consuls. — Inventaire des pièces produites par le Présidial pour intervenir dans l'affaire de l'élection des consuls Robin et Lionnet ; requête des magistrats du même Siège présentée au Roi pour être maintenus dans la jouissance de leurs droits, privilèges et préséances ; — Pièces produites à l'appui de l'intervention du Présidial : copie de la procédure du conseiller de Bressac pour l'élection consulaire de 1671 ; certificat

du prévôt des marchands et des échevins de Lyon, etc. — Instances criminelles : des consuls de Valence, contre Michel et Antoine Valette, soldats du régiment d'Orléans, pour insultes, violences et larcins aux habitants de la ville et de la campagne ; — d'Humbert de Valernod, abbé de Saint-Ruf, prieur de La Vache et Fiancey, contre les cultivateurs qui enlèvent leurs gerbes avant d'avoir payé la dime.

B. 326. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour : de Varennes, chanoine de Saint-Ruf, aumônier du prieuré conventuel de Saint-Vallier, contre Jean de Lacroix de Chevrières, en revendication d'une vigne ; — Vezian, de Mirabel-aux-Baronnies, contre André, en délivrance d'un verger. — Parcelles de dépens alloués à Valerot, curé de Puygiron ; à Vel, de Beaumont ; à Diane de Véronne, dans leurs procès contre Ferrebœuf, Pomel, Pascalin, etc. — Instances criminelles : de Crozel et Jobert, contre Vallier, de Romans, accusé d'avoir fait périr leur cheval en le surchargeant ; — de Marguerite de Velay, épouse Guilheton, contre la veuve Ferandin, pour bris de scellés ; — de Daniel Montchaud, marchand de Dieulefit, contre noble Marius de Vesc, seigneur de Comps, et le lieutenant du prévôt de Montélimar, qui l'ont fait arrêter et emprisonner sans motifs.

B. 327. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures civiles pour les héritiers Romezon, contre Jean Ville, héritier de Giron-François Ville, en remboursement d'avances faites : 11 livres à Mure, notaire, pour la description du château d'Étoile ; 397 livres au fermier des moulins ; 524 livres pour achat de deux meules ; 356 livres au recteur de l'hôpital, etc. ; — copies : du bail fait par Lancelot Ville, procureur de Jean Ville, marquis de Vulpian, etc., à Jean Robin, marchand de Valence, des revenus de la seigneurie d'Étoile, de 1672 à 1679, au prix de 3 500 livres tournois par an ; — de la transaction intervenue entre Henri de Laurent, prieur de Rivière, mandataire de Marie-Felise de Budos, marquise de Portes, Étoile, etc., et noble Pierre-Laurent Angrisany, procureur fondé de

Giron-François Ville, vicomte d'Étoile, lieutenant général des armées du Roi en Italie, etc., au sujet de la vente de la terre d'Étoile faite par ce dernier à la marquise de Portes, au prix de 90,000 Ivres. — Instances criminelles : de Viallet, adjudicataire général des Domaines de France, contre Baille, greffier de la judicature d'Hostun, qui laisse des blancs dans ses registres ; — du procureur du Roi, contre Villard, de Montmeyran, pour délit de chasse ; — de Villard-Muron, d'Hostun, contre Vernay, pour menaces et voies de fait. — Parcelles de frais alloués à Vidal, Vigan, Vigne, etc.

B. 328. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1670-1679. — Inventaire des biens meubles et immeubles délaissés par Honoré de Villeneuve, grand sénéchal de Grasse, fait à la requête de Pierre, son fils. — Requête d'Honoré de Villeneuve, héritier d'Honorade de Bartas de Mirabeau, dame de Séranon, veuve d'Arnaud de Romans, adressée au Présidial pour le bail à ferme de la terre de Séranon et l'interdiction de la chasse dans les réserves et vol du chapon du château. — Procédures civiles pour : les hoirs Mottet, contre Pierre de Villeneuve, en paiement « de droits et patrocines » ; — Honoré de Villeneuve, contre Roure, en restitution de partie d'un pacage communal et en rétablissement de chemin. — Instances criminelles : de Pierre de Villeneuve, contre Castelle, sergent royal de Callian, pour refus d'exécuter deux commissions du Parlement de Dijon ; — d'Honoré de Villeneuve, contre Raybaud, fermier des moulins de Séranon, pour avoir troublé son successeur dans la jouissance de cette usine ; — de Pierre de Villeneuve, contre les hoirs de Grasse, pour voies de fait.

B. 329. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1670-1679. — Instances criminelles : de Pierre de Villeneuve, sieur de Saint-Césaire, contre Issaurat, pour coups et blessures à l'un des domestiques du poursuivant ; — d'Honoré de Villeneuve, contre Sauteron et autres personnes, accusés d'avoir formé une ligue contre lui, de s'être réunis dans le territoire de Séranon avec des armes

prohibées, d'avoir cherché par tous les moyens possibles à entraîner son fils Pierre dans leur cabale et à détourner ses débiteurs de le payer.

B. 330. (Liasse.) — 103 pièces, papier (2 imprimées) ; 4 pièces, parchemin.

1670-1679. — Instances criminelles : de Vinois, cordonnier à Romans, contre Armand, greffier du juge de la ville, pour voies de fait ; — de Gaspard de Vintimille, des comtes de Marseille, chevalier, seigneur de Figanières (Var), contre Perache, Pasquety et trente ou quarante autres individus accusés de s'être assemblés « avec fusils, pistolets, épées et autres armes, marchant de nuit et de jour pour tâcher de surprendre le château de Figanières et le voler, comme ils avoient ci-devant fait ; d'avoir présenté le pistolet à la dame de Figanières, sa femme, et insulté ses domestiques » ; — conclusions du procureur du Roi au Présidial demandant le bannissement de Boniface Cavalier et de ses complices et leur condamnation à diverses amendes ; — copie de l'arrêt du Conseil privé du Roi défendant aux parties de se pourvoir au Parlement de Provence, à raison des élections consulaires de Figanières, pendant le temps de l'évocation générale accordée au seigneur du lieu.

B. 331. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1670-1679. — Procès criminel de Gaspard de Vintimille, seigneur de Figanières, contre Finel, Pasquety et autres, accusés de rupture de ban, après avoir été condamnés à la suite du meurtre de noble Jacques de Villeneuve, beau-père du poursuivant ; — récolement des témoignages et confrontation des témoins ; requêtes des parties ; interrogatoires des prévenus.

B. 332. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1670-1679. — Procès criminel de Gaspard de Vintimille, seigneur de Figanières, contre Malsan, Gros, Cavalier et autres, pour attroupements avec armes offensives ; — réponses des accusés et des témoins : Guigues, dans son interrogatoire,

dépose que le 1^{er} mai 1672 « étant dans les rues de Figanières à jouer de la flûte pour le divertissement de la jeunesse, avec le nommé François Jède, qui jouoit pareillement du tambour, par ordre du prince de la Jeunesse », ils furent troublés par Gros, Perache et autres accusés.

B. 333. (Liasse.) — 38 pièces ; 1 cahier in-4°, 53 feuillets, papier ; 2 pièces, parchemin.

1670-1679. — Procès criminel de Jacques Fouques, marchand à Draguignan, contre Gaspard de Vintimille, seigneur de Figanières, « pour un excès de rébellion à justice, violence et voie défait, commis en la personne de Jacques Fenix, notaire royal de Callas, pendant qu'il faisoit une sommation aux officiers dudit sieur de Figanières d'expédier copie des emprisonnemens qu'il avoit fait faire de Jean Gros ; pour un autre crime de rébellion à justice, excès, voie de fait et emprisonnement dans une basse-fosse, commis en la personne de Gaspard Pascal, sergent royal, pendant qu'il exécutait les mandemens de justice contre ledit sieur de Figanières, lui ayant enlevé et déchiré ses commissions, blessé à mort et fait croupir dans une basse-fosse. » — Copie de l'arrêt du Conseil privé du roi Louis XIV renvoyant devant le Présidial de Valence et, par appel, devant le Parlement de Dijon, tous les procès criminels de Gaspard de Vintimille et de ses proches ; — interrogatoires et autres procédures. — Instance criminelle de noble René de Vocance, sieur de Monnier, contre noble Antoine-David de Vocance, pour voies de fait.

B. 334. (Cahier.) — In-4°, 333 feuillets, papier.

1670. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : Magdeleine de Blanchelaine, contre noble Jacques d'Urre, en séparation de biens ; — Louise de Cussinnet, veuve de Lambert, de Saint-Antoine, contre Ferandin, en appel du juge des conventions de Valence ; — Diane de Ghabert, veuve de noble Louis de Dorne, contre Guilhe, en assistance de cause ; — Françoise de Vallernaud, dame Dagel, veuve de Pierre de Beauxhôte, contre Doucet, en évocation de cause, etc. — Table alphabétique.

B. 335. (Registre.) — In-4°, 342 feuillets, papier.

1671. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : noble Jean-Jacques de Chomel, de Lavoulte, contre Armand, en assistance de cause ; — noble François-Antoine de Clermont, marquis de Montoisson, contre Desbocs, avocat, en exécution de jugement ; — les Dominicains de Valence, contre Pierre de Briziaux, de Marches, en ouverture de saisie ; — noble Alexandre d'Alléoud, sieur de Saint-André, seigneur d'Aucelon, contre Faure, en appel de sentence du juge mage de Die ; — Alexandrine Estezet, veuve de noble Paul de Genas, sieur de Beaulieu, en restitution d'une somme de 114 livres, etc. — Table alphabétique.

B. 336. (Registre.) — In-4°, 364 feuillets, papier.

1672. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Jeanne de Glanne d'Eurre, épouse de Balthazar Morier, contre Faure, en revendication d'immeubles ; — noble Charles Des Aimars, sieur du Moulin, contre l'abbesse de Vernaison, en appel du juge des conventions de Chabeuil ; — Scipion Jaserme, avocat au Parlement de Grenoble, contre la veuve André, en appel du juge d'appeaux de Valence ; — noble Antoine de La Blache, contre Mayousse, en appel du juge mage de Valence, etc. — Table alphabétique.

B. 337. (Cahier.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

1668-1674. — Distribution des causes : La Boisse a le procès de Bologne, contre Arnoux ; de Charpey, celui de Bruyère, contre Taillebois ; de Planta, celui de Tamian, contre Rey ; de Marquet, celui de Berne, contre Desbocs, etc. — Défauts contre Ponceton, Gounon, Arbod, etc., à la requête de noble François de Claveyson, seigneur de Saint-Maurice ; d'Anne de Clausel, veuve de noble Paul de Pacius, etc.

B. 338. (Registre.) — In-4°, 115 feuillets, papier.

1670-1673. — Transcription des actes sujets aux droits d'insinuation : contrats de mariage

de Pierre de La Boisse, docteur agrégé en l'Université, fils de Jean et de Louise de Calignon, avec Marie Faure de Chypre de Soubroche, dotée de 6 000 livres ; — de noble Imbert de Blanc, sieur de Mions, habitant au mandement de Pizançon, fils de Pierre, avec Catherine de Garnier ; — donations entrevifs faites par Étienne Jossé à Marie, sa sœur ; — par Deymier, officier canonnier pointeur en l'artillerie de France, à Charlotte Maslin, son épouse ; — transaction entre noble Jean-Baptiste de Reynaud, directeur général des cinq grosses fermes unies ; Pierre Potier, écuyer ; Marie et Isabeau de Gayte, au sujet de la succession de noble André de Gayte, chanoine de Saint-Barnard, à Romans, frère de noble Claude de Gayte, sieur de Sollier, etc.

B. 339. (Registre.) — In-4°, 245 feuillets, papier.

1673. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Desaulses, contre la veuve de noble Pierre de Gilliers, en appel du juge des conventions de Chabeuil ; — Embrueys, religieux profès de Cruas, demandeur en opposition, contre dom Perrin, curé de Brette ; — Montelbet, cloîtrier au prieuré d'Aouste, recteur de la chapelle de Saint-Albon, contre Atténor, sacristain du lieu, en maintenance de son bénéfice ; — Rodet, curé d'Étoile, demandeur en requête évocatoire, contre Mathieu, recteur de la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste, etc.

B. 340. (Registre.) — In-fol., 287 feuillets, papier.

1673-1677. — Rôles des audiences, avec le noms des parties : noble Christophe de Genas, sieur de Saint-Marcel, habitant à Crest, contre noble Guillaume Crozat, sieur de Vaugrand, en exécution de jugement ; — Claude Coston, capitaine-major de Valence, contre la veuve Rey, en assistance de cause ; — Charles de Rozières, abbé de Bonnevaux, contre Sève, notaire à Moras, en paiement de cense ; — noble Félix de Villeneuve, fils d'Honoré, seigneur de Saint-Césaire ; noble Alexandre d'Alléoud, seigneur d'Aucelon, donataire du sieur de Freiduret, son père, contre César de La Tour, seigneur de La Charce ; — Pierre Perrachon, seigneur de Saint-Maurice, contre

Lucrece Dupuy-Montbrun, veuve du seigneur de Lacliau, etc., en exécution de sentences.

B. 341. (Registre.) — In-4°, 616 feuillets, papier.

1668-1676. — Minutes des jugements du Présidial : rejetant les appels du juge des conventions de Chabeuil intentés par Pierre Remuzat, contre noble frère Jean de Mons de Savasse, chevalier de Malte ; par noble Charles d'Engilboud, sieur du Villard, contre la veuve Robin ; par noble François de Barjac, sieur de Termont, contre noble Pierre de Gilliers, sieur de Luppé, etc. ; — prononçant la séparation de biens de Magdeleine de Blanchelaine d'avec noble Jacques d'Urre, de Crozes ; — condamnant noble Guillaume de L'Épine, seigneur du Poët-Sigillat, à payer diverses sommes à Jeanne de Bons de Beauregard, et noble Henri de Charpey à se libérer envers noble Louis de La Baume-Pluvinel, etc.

B. 342. (Cahiers.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

1677-1678. — Livre d'écrou du concierge des prisons royales : entrées de Bérengier-Curtill, accusé de rupture de ban ; de Blanchard, Faure et autres, amenés par les gardes des gabelles, etc. ; de Lapière, transféré du Fort-L'Évêque, etc. ; — sorties de Guigon, Gibert, Lagier, etc. — Registre de présence des magistrats du Siège à chaque audience.

B. 343. (Liasse.) — 19 pièces (6 imprimées) ; 2 cahiers in-4°, 78 feuillets, papier ; 2 pièces, parchemin.

1540-1662. — Procès des magistrats du Présidial contre l'Université de Valence, devant le Conseil privé et le Grand Conseil du roi Louis XIV ; factums, mémoires et requêtes des parties, d'après lesquels les officiers de justice demandent à être maintenus : 1° « en la juridiction et connoissance en première instance des causes et privilèges de ladite Université, des recteur, professeurs, docteurs, écoliers et suppôts d'icelle, tant civiles que criminelles, à l'exclusion desdits professeurs et de tous autres ; 2° en la préséance aux processions et autres assemblées générales et particulières sur lesdits recteur, doyen,

professeurs et docteurs agrégés de ladite Université, sans qu'ils y puissent venir en concours à main gauche avec eux, comme il étoit porté par l'ordonnance provisionnelle du sieur de Lauzon, intendant de justice en Dauphiné, du 18 juin 1639, ni tenir rang et marcher auxdites processions et autres assemblées qu'après et ensuite du corps et de tous les officiers dudit Siège.» — Inventaire des pièces produites par le Présidial et copies : de la déclaration du roi Louis XIV confirmant les privilèges de l'Université ; — de l'arrêt de la Cour de Grenoble qui déboute Michon et autres paroissiens de Saint-Didier de leur demande contre Morel, leur curé, docteur de l'Université. — Mémoire contre l'intervention au procès du sénéchal de Valentinois et du juge des conventions de Dauphiné, se prétendant conservateur des privilèges universitaires, etc.

B. 344. (Liasse.) — 86 pièces ; 1 cahier in-4°, 68 feuillets, papier ; 4 pièces, parchemin.

1572-1682. — Procès du Présidial contre l'Université : requêtes et mémoires des parties ; pièces produites par elles ; — copies : d'arrêts du Parlement de Toulouse attribuant au juge mage et au lieutenant général de la ville l'installation des professeurs et la réception de leur serment ; — des certificats du lieutenant civil de Paris, des Bailliages et Présidiaux de Caen, Orléans, Poitiers, Reims, etc., sur leur juridiction. — Lettre du duc de Lesdiguières à de La Motte, président du Siège, approuvant les démarches faites pour obtenir justice contre l'Université.

B. 345. (Liasse.) — 101 pièces, papier (9 imprimées) ; 6 pièces, parchemin.

1638-1682. — Procès du Présidial contre l'Université : copies des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV et du Parlement de Grenoble, concernant l'évocation accordée aux officiers de justice, la révocation des agrégations de grâce et de nature et le paiement de 6 000 livres aux régents ; — du règlement provisionnel de M. de Lauzon, intendant ; — de la transaction intervenue entre l'évêque et les officiers du Présidial ; — de procès des professeurs soutenus devant le Siège, etc.

B. 346. (Liasse.) — 37 pièces (2 imprimées) ; 7 cahiers in-4°, 143 feuillets, papier.

1682-1683. — Procès du Présidial contre l'Université de Valence : factums et mémoires des parties ; les officiers de justice, maintenus en la connaissance des causes de l'Université par arrêt du Conseil d'État du 26 octobre 1663, demandent la cassation de ce même arrêt pour ce qui concerne les préséances. — Factum contre M. de Champigny, nommé évêque de Valence, contre les consuls et le chapitre de la cathédrale, au sujet du droit des magistrats du Siège d'assister aux assemblées politiques de la ville ; — requêtes adressées au Roi et à son Conseil d'État par les officiers du Présidial. — Liste des agrégés de l'Université : Serret, de Rostaing, Bruyère, Boyer, Badouveau, Durand, Lionnet, etc.

B. 347. (Liasse.) — 135 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1680-1689. — Procès des officiers du Présidial contre l'évêque et le chapitre de Valence, au sujet de leur assistance aux assemblées consulaires ; copies : des affiches, faites au nom du Siège, pour l'élection des consuls ; de la lettre écrite par eux à l'intendant de Dauphiné pour lui demander sa protection ; — certificats et lettres des magistrats de Béziers et de Mâcon relativement à leurs droits sur le point contesté. — Mémoires du Présidial pour l'exemption de ses membres, soit des tailles et des autres impôts, soit du logement militaire, et pièces justificatives. — Mémoire du même Siège contre l'arrêt du Parlement de Grenoble qui ordonne aux juges de Valence d'aller rendre visite, en corps, aux conseillers de la Cour arrivés en ville en commission, et par députés, à ceux qui y viennent pour leurs propres affaires.

B. 348. (Liasse.) — 150 pièces, papier (4 imprimées) ; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Copies des édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État et du Conseil privé du roi Louis XIV, concernant : le rétablissement des offices de tiers-référendaires, taxateurs et

calculateurs de dépens dans toutes les Cours et juridictions du royaume ; — la défense de faire des pèlerinages sans la permission du Roi et des évêques ; — les provisions nécessaires à tous les possesseurs d'offices ; — la réduction des rentes et des gages des magistrats du Présidial au denier 20. — Copies : de l'ordonnance du Siège défendant les conférences et les conclusions par écrit qui se font abusivement dans les maisons des avocats et procureurs ; — de la délibération du Présidial chargeant Calvin, son député à Paris, de travailler à la réunion du Vivarais à son ressort. — Pièces justificatives des comptes du syndic des magistrats, lettres, mémoires, quittances et mandats.

B. 349. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1680-1689. — Comptes de Berne et de Desbocs, syndics du Présidial : recette, 13 651 livres dépense, 13 462 livres. — États : de partage des épices, à raison de 4 sols 8 deniers et demi par entrée ; — des paiements faits sur le fonds de dégrèvement du Vivarais : de Valernod a 235 livres ; Bernard, 118 livres, etc. ; total 958 livres ; — des ports et des affranchissements de lettres : deux lettres de Paris, 10 sols ; un paquet de Paris, 4 livres 1 sol, etc.

B. 350. (Liasse.) — 74 pièces, papier (1 imprimée) ; 7 pièces, parchemin.

1680-1689. — Instances criminelles : d'Abbo, de Pizançon, contre Chosson, pour voies de fait ; — d'Anne Achard, contre les officiers de justice du Bourg-de-Péage, qui l'ont fait emprisonner sans motif ; — du procureur du Boi, contre Alazard, pour vol d'argent, et contre Albert, de Montélimar, accusé d'avoir rendu compte de ce qui se passait au pays à un ministre protestant réfugié à Genève ; — d'Allegret, contre Chovin, pour détournement de meubles ; — de Roux, contre Allier, pour faux témoignage ; — d'Amoric, curé d'Eurre, contre Sirven, meunier, pour violation du dimanche, etc. — Parcelles de dépens alloués à Alaix, de Roybon ; à d'Arcussia, seigneur d'Esparron ; à Louise Arnaud, etc.

B. 351. (Liasse.) — 90 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1680-1689. — Procédures civiles pour Neyret, contre Aubert, en paiement de créances. — Instances criminelles : de Grimod, diacre de Lyon, contre Arnaud, pour coups et blessures à son domestique ; — de Monavon, curé de Montmeyran et prieur de Saint-Étienne-de-Beaune-lès-Grane, contre Clauda Arnoux, hérétique relapse ; — d'Aubert, contre Giraud, pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Aubert et d'autres personnes, pour tentative de rapt, et contre les meurtriers de Léonard Aubert, de Savasse ; — d'Aujolet, prieur de la mission des Dominicains de Chabeuil, contre François, pour vol ; de Prunier, contre Avril, étudiant en droit, pour coups et blessures.

B. 352. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; 3 pièce, parchemin.

1680-1689. — Procédures civiles pour les consuls de la vallée de Bardonnenche, contre Jean-Agnès de Gênes, avocat, pourvu de l'office de maire perpétuel de leur ville, contrairement à leurs libertés particulières. — Instances criminelles : de Philippe de Badouveau de La Mésangère, chanoine de Valence, abbé de Saint-Félix et doyen de la Faculté de théologie, contre Faure, professeur de l'Université, accusé d'avoir lancé des pierres contre sa maison ; — de Magdeleine Veyret, contre Baille, auteur présumé de la mort de Rozeron, son mari ; — du procureur du Roi, contre Banc, pour délit de chasse ; — de Baille, dit Picard, contre Charpey et Romain, pour injures, et contre noble Louis de La Barge, pour coups et blessures ; — de noble Christophe-François de La Barge, contre Vachier, étudiant en droit, pour injures ; — d'Emmanuel de La Barge, seigneur de La Roche-de-Glun, contre son fils, pour mauvais traitements ; copie de l'acte de réconciliation entre le père et le fils ; — de Louise Barnaud, femme Hébrais, contre Juven-Mimors, pour enlèvement de fagots. — Sentence du Siège condamnant Truc, ministre, à trois ans de bannissement de la province et à 200 livres d'amende.

B. 353. (Liasse.) — 97 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Requêtes de Battare, de Combovin, et de Baude, de Montmiral, pour être mis en liberté. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Baude, pour transport de juridiction ; contre Louis-Joseph de La Baume-Pluvinel, fils de noble Gabriel, étudiant à Valence, pour voies de fait envers Émery, légiste, et la femme Bonnemant ; contre Belhomme et Bérard, pour vols ; — de Saunier, vi-châtelain de Livron, contre Bayard, commandant une compagnie de dragons, accusé d'avoir arraché de force aux intéressés des quittances de leurs fournitures et d'être parti sans les payer ; — de Beaumont, procureur d'office au Bourg-de-Péage, contre Maurel et Vacherat, pour usage de poids trop faibles ; — de Bérenger, contre Baudèche, pour faux témoignage. — Conclusions du procureur du Roi contre Bergier, hérétique relaps, dont il demande le bannissement, et contre Catherine Baudèche, pour fausse accusation de viol.

B. 354. (Liasse.) — 110 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1680-1689. — Procédures civiles pour Berton, de Suze-en-Diois, contre Sauzet, en revendication d'immeubles. — Instances criminelles : de Bergier, Rocheguë et autres, contre Louvier, pour détournement de meubles ; — d'Armand, praticien à Chabeuil, contre Néry ; — de Bellon et autres, de Saint-Vincent (Charpey), contre Sichat, dragon ; — de Bioussac, de Livron, contre Montméan, et de Blache, de Loriol, contre des inconnus, pour coups et blessures ; — de noble Charles de Chabrières, sieur de La Roche, contre Besson, de Baix, pour délit de chasse ; — de Joseph Bigeard, avocat, contre Dorne, huissier, pour procès-verbal plein de faussetés ; — du procureur du Roi, contre le trompette du sieur de Lattier, accusé du meurtre de Billard ; — de Blain, contre Aimar, pour injures ; — de dom Blanchard, chantre de Cruas, contre Odoard, pour dommages faits aux récoltes de sa terre, etc. — Conclusions du procureur du Roi contée Bochon, Berard et autres religionnaires, accusés d'avoir pris les armes et formé des attroupements.

B. 355. (Liasse.) — 66 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Procédures civiles pour : Boffard, de Clérieux, contre les mariés Rivoire, en paiement de frais de justice ; — Bouvard-Lalauze, de Montoisson, contre Chol, son créancier. — Parcelles de frais alloués à Bocon, bourgeois de Crest ; à Breynat, de Combovin, etc. — Copie du testament de Paul Brenier, sieur de La Roche, fils d'Antoine, en faveur de son frère Charles. — Instances criminelles : de Boissard, contre Mottet ; — de Bonéty, étudiant, contre Gallet et Deslandes, pour coups et blessures ; — de Chometon, contre Bouvarel, pour injures. — Requête de noble Jean de La Boullie, capitaine d'infanterie, demandant la mise en liberté d'un de ses soldats accusé de vol, etc.

B. 356. (Liasse.) — 77 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1680-1689. — Parcelles de frais alloués à Bruas, notaire et procureur ; à Bret, consul de Montélimar, etc. — Instances criminelles : de Courbis, chirurgien à Chabeuil, contre Brenat, dit Palud, pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre noble Charles-François de Bressac, sieur de Rollin, accusé de provocation en duel ; contre Bressieu, dit Pomaret, au sujet de l'évasion de plusieurs détenus ; — du châtelain du Bourg-de-Péage, contre les cabaretiers et débitants qui ont des poids et mesures trop faibles ; — de Briziaux, chanoine de Valence, contre le juge contrôleur au grenier à sel, pour injures et menaces.

B. 357. (Liasse.) — 65 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1680-1689. — Parcelles de dépens alloués à Brochier, à noble Charles de Brotin, à Marguerite de Castellane, épouse d'Elzéar de Durand, etc. — Requête du procureur du Roi, suivie de l'ordonnance du président du Siège à Cadet, concierge des prisons, pour en remettre les clefs à Bressieu-Pomaret. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Bruas fils, pour délit de chasse ; contre Cauzes, pour vols dans les églises de

Tain et du voisinage ; — de Bruyère, contre Loup, La Rue et autres étudiants, pour coups et blessures.

B. 358. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1680-1689. — Rapport d'experts sur le revenu d'un pré sis au Charan, dans la difficulté de noble Aimar de Planta avec Scipion de Chastelier : la faucherée est estimée 26 livres. — Parcelles de frais pour Chancel, Chapuis, Chirussel, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Chabanel, Barde et autres Religioneux fugitifs du royaume, pour l'administration de leurs biens ; contre Chevalier, de Varacieu, pour transport de juridiction ; — de Chapaix, prieur des Trois-Maries de Montluel-en-Bresse, habitant aux Chanaux, près de Crest, contre Madame de Montoisson qui l'accuse d'un vol commis dans son château de Vaunaveys ; — de Chaud, curé de Nyons, contre Levieux, et de noble Jean-Henri de Charpey, contre Silvecane, pour injures, menaces et coups ; — de Chalons, contre Rocheguë, de Saint-Vallier, pour blessures ; — de Champatier, contre Leorier et autres, pour délits de chasse ; — de Chomel, conseiller du Roi, professeur en médecine, contre la femme Drogue, qui, pendant un voyage de quatre jours, a laissé presque sans soins le fils du plaignant, son nourrisson, etc.

B. 359. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1680-1689. — Procès-verbal de la vente aux enchères de l'office de conseiller du Roi au Siège, possédé par Jacques de Corbières, à Salomon, son fils, moyennant 1 420 livres. — Parcelles de dépens alloués à Conche, à Coupier, etc. — Instances criminelles : de Jeanne Clément, contre des soldats de passage ; — de Claperon, contre Barrue, étudiant ; — de Colin, contre Avril et Vacher, étudiants ; — de Marie Courtial, contre Balay, pour injures, menaces et coups ; — de Jacques de Corbières, contre Charignon, pour violation de séquestre ; — du procureur du Roi, contre un soldat accusé du meurtre de Louis Decormes, commis près de la grange de Cherinel, à Saint-Romain-d'Albon ; contre Couriol, religionnaire, soupçonné d'avoir abattu une croix à Barcelonne. — Procès-verbal de l'exécution d'une

sentence prononcée contre Claude de Colombier-Desblins, pour duel.

B. 360. (Liasse.) — 72 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1680-1689. — Procédures civiles de Marie Ybod, contre Crozat, chirurgien à Crest, en répétition de ses droits dotaux. — Procédures criminelles poursuivies au nom : de Constant, curé de Gervans (Drôme), contre Habrard, pour blessures faites avec une arme à feu ; — de noble Crozat de Vaugrand, contre Premier et d'autres habitants de Peyrus, qui lui ont tué des pigeons ; — de Cully, dit Bourbonnais, menuisier, contre Masse, chanoine ; — de Dalleret, contre Ollivier, pour coups et blessures.

B. 361. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1680-1689. — Procédures civiles pour Desbocs, contre Sanglier et Soubeyran, châtelain de Vernoux, en paiement de frais de justice. — Copie d'un arrêt du Conseil d'État sur le différend du chapitre de Die avec les consuls de la ville relativement à la dîme des fruits. — Parcelles de frais alloués à Lucrèce Dupuy de Villefranche, à Esbray, etc. — Instances criminelles : de Dedeaux, contre Simonet ; de Delisle, de Chabeuil, contre Eynard ; de Catherine Doche, contre noble Louis-Joseph de La Baume-Pluvinel et d'autres étudiants, pour injures, menaces et coups ; — de Deydier, dragon, contre Marcel, en entérinement des lettres de grâce qu'il a obtenues du Roi, à l'occasion du meurtre de Daniel Marcel, etc.

B. 362. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1680-1689. — Procédures civiles pour : Évêque, contre Bertrand, en vérification d'écriture ; — Eymieu, marchand de Saillans, contre Uranie de Galley, veuve Contaud, en appel de sentence du juge mage de Die ; — de Jean Duménil-Adelée, économiste du temporel de l'évêché, contre Souchier, procureur fondé de Daniel de Cosnac, nommé archevêque d'Aix, pour la description et visite du palais épiscopal et de la maison acquise à Alixan par Charles-Jacques

de Leberon ; rapport des experts nommés d'un commun accord sur l'état matériel des murs, portes, planchers et toiture. — Instances criminelles : d'Escoffier, dit Gachet, contre le juge de Beauregard, et de Dumas, archer, contre le juge de Romans, pour emprisonnement sans motif ; — d'Émery, Dumoulin, dom Jean-Louis Dupré, prieur claustral de Tain, contre Agnès, Meney, Bancel et autres, pour injures, menaces et coups ; — de Marianne d'Espinchat, contre Bouteville, qui a comblé un canal d'arrosage ; — du procureur du Roi, contre de Durand, Blache et autres Religionnaires de Châteaouble, accusés d'avoir porté les armes et tenu des assemblées illicites ; procès-verbal de la ruine de la maison de Blache, fugitif.

B. 363. (Liasse.) — 117 pièces papier ; 3 pièces, parchemin.

1680-1689. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Faisan, ministre de Livron, accusé d'avoir chez lui plus de deux pensionnaires, nombre fixé par la déclaration du 28 mai 1669 ; contre Faure, de Combovin, sa femme et ses enfants, qui ont chanté des psaumes dans les rues ; contre Faure, ministre protestant, pour avoir prêché et fait la prière dans le camp de La Baume-Cornillane ; contre Faux, de Barcelonne, accusé d'avoir menacé les Religionnaires convertis ; — de Fagot, contre Marmande ; de Faure, d'Eurre, contre Rouveyre, lieutenant du prévôt ; de Durand, contre Faure, de Montelier, pour injures, menaces et coups ; — de Mayeux, dit Francoeur, soldat, contre Falcoulette, pour vol et guet-apens ; — de Gaspard Faure, contre le procureur du Roi, en entérinement des lettres de grâce obtenues pour le meurtre de Berner, etc. — Procédures civiles pour : Faure, de Vachères, contre Noir, en appel de sentence du juge mage de Die ; — Fay, notaire à Marsas, contre Méraude Guigou de Chappolay, veuve de noble Barthélemy Buissonnet, de son vivant conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble, touchant la propriété de quelques chênes voisins d'un chemin.

B. 364. (Liasse.) — 68 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Parcelles de frais alloués : à Fay, notaire de Marsas ; à Feautrier, avocat, seigneur de Rac et de Vinsobres ; à Fontaine, etc. — Instances criminelles : de Braye, chirurgien à Tullins, contre Ferrier, pour injures et menaces ; — de Fournier, de Beaumont, contre Clerc, qui a traversé sa terre avec une charrette attelée ; — de Froment, contre le procureur du Roi, en entérinement de ses lettres de grâce pour le meurtre de Montsenis.

B. 365. (Liasse.) — 43 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1680-1689. — Procès-verbal de la vente aux enchères du mobilier de feu Claude de Garnier, conseiller au Présidial. — Parcelles de frais alloués à Gache, à Gambeison, etc. — Instances criminelles : de Gamon de La Gagère, de Saint-Péray, contre Masson, étudiant, pour voies de fait ; — de noble Philibert de Garnier de Pourriol, étudiant, contre des jeunes gens de la ville qui l'ont frappé, près du Bourg, où il avait fait un reïnage (réjouissance) avec ses amis ; — de Gautier, de Saint-Paul-lès-Romans, contre Gerin, pour violation de séquestre.

B. 366. (Liasse.) — 58 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Procédures civiles pour Geoffroy, fermier de la terre de Séranon (Alpes-Maritimes), contre Laugier, en annulation de saisie. — Parcelles de frais alloués à Girardon, à Giraud, etc. — Instances criminelles : de Genevier, dit Saint-Louis, hôtelier du Lion-d'Or, contre des étudiants qui ont frappé son domestique ; — du procureur du Roi, contre Larcher et autres, accusés d'avoir volé un voiturier dans l'église du Bourg ; conclusions du magistrat demandant le bannissement du ressort à perpétuité des accusés. — Procédures sur l'évasion de Girard, religionnaire, transféré de Grenoble à Valence.

B. 367. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1680-1689. — Copie de l'arrêt du Conseil privé du roi Louis XIV renvoyant devant la Cour de Dijon le différend de Gondoin, receveur des tailles à Romans, avec les officiers du Présidial. — Parcelles de frais alloués à Guende, à Gueymar, etc. — Instances criminelles : de Françoise Gontard, contre Pied, son séducteur ; — de Marie Gros, contre Arnoux-Laloe, pour menaces et coups ; — de Marc-Antoine Hebrais, écuyer du prince de Condé, contre Farge, Fleury et autres, pour charivari injurieux ; — du syndic des Jésuites de Tournon, contre Chana, pour enlèvement de blé-noir dans un fonds de Chanteux, dépendant du prieuré de Saint-Donat ; — du procureur d'office d'Arthemonay, contre Jomaron, accusé de meurtre ; — du procureur du Roi, contre Guiremand, religieux, qui s'est vanté d'avoir acquis des armes « pour s'en servir au beau temps, etc. »

B. 368. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1680-1689. — Copie de l'arrêt du Conseil privé du Roi chargeant le Présidial d'instruire le procès criminel intenté au sieur de La Garde, pour rébellion envers Drouet, huissier. — Procès-verbal d'apposition des scellés à Léoncel, La Part-Dieu et Le Conier, par suite de la mort de Marc de Riverie, abbé. — Inventaire des biens meubles et immeubles délaissés par de La Barre, lieutenant particulier au Présidial, fait à la requête de Marie Faure de Chypre, sa veuve. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Ladret, pour émission et fabrication de fausse monnaie ; contre Lambert, religieux, pour port d'armes ; contre le cadavre de Lapierre, soldat tué en duel ; contre Leroy et Villefour, soldats, accusés du meurtre de Laurent, à La Motte-de-Galaure.

B. 369. (Liasse.) — 73 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Procédures civiles de Jeanne Liotard, contre Uranie de Galley, veuve Coutand, en paiement de ses droits dotaux. —

Parcelles de frais alloués à Lions, curé de Rochefourchat ; à Maisonnis, avocat, etc. — Instances criminelles de noble Robert de Lionnet, seigneur de Saint-Flour, capitaine-recruteur, contre Guérin ; de Liotard, chanoine du Bourg, contre Lecomte, étudiant ; de Marianne Liotard, contre Perruchot, pour injures, menaces et voies de fait ; — de Lhôtelier, juge des conventions de Valence, contre Amblard, pour enlèvement de récolte ; — du procureur du Roi, contre Loiron, pour exposition d'enfant ; contre la jeune Magdeleine Lombard, qui, en frappant sur une poêle, a provoqué une assemblée séditieuse à Die ; contre Malhomme, prieur de l'Hermitage de Tain, pour transport de juridiction, etc.

B. 370. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1680-1689. — Parcelles de frais alloués : à Marcel, maître d'hôtel de l'abbé de Chabrillan ; à Marchand, notaire de Charmes, etc. — Testament olographe d'Abel de Marquet, écuyer, lieutenant criminel, en faveur de Catherine Trouillet, son épouse, avec un legs de 200 livres à Louis, Isaac et Gaspard, ses frères, et à Louise, sa nièce. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre la femme Margerie, religieuse, accusée d'avoir éloigné de sa maison, avec des injures, le clerc qui porte l'eau bénite à domicile, les dimanches, à la requête des dragons logés en ville ; contre Masse, chanoine, pour délits de chasse dans les vignes et les terres ensemencées ; — de Marcel, contre Deydier ; de noble Jean-Abel de Marquet, contre Gourbis, notaire ; de Martin, contre Rozeron-Rambaud, pour injures, menaces et coups.

B. 371. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1680-1689. — Procédures civiles pour Mayousse, contre Gallois, en paiement de créance. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Melbère, pour paroles injurieuses à la mémoire de la feuë reine ; — de Massis, contre Geoffre, pour crime de rapt ; — de Masson, étudiant, contre la femme Genevier, et de Merlin, boulanger, contre Chirol et Paget, pour injures et coups ; — de Mathieu, recteur

de la chapelle Saint-Blaise, à Upie, contre Bouvier, pour enlèvement de branches d'arbres et vol de feuille de mûrier ; — de Reymond Merlin, écuyer, contre Lattard, pour vol de deux moutons, à Chalas, près Marches.

B. 372. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1680-1689. — Procédures civiles pour dom Morel, seigneur décimant et prieur de Montoisson, contre les consuls et Bouvard, curé du lieu, au sujet du quart dû aux pauvres, limité à 20 sétiers de grains. — Parcelles de frais alloués à Millard, à la dame de Montoisson, etc. — Instances criminelles : de Mermet, contre le procureur du Roi, en entérinement de ses lettres de grâce pour le meurtre de Crozet ; — de Marguerite Moleyron, contre Rey, dit Besson, son ravisseur ; — de Monceau, contre Dalheau ; de Ginouze-Gallier, procureur, contre dom Moncel, sacristain du prieuré de Tain ; de Morel, contre le marquis de Montoisson et contre Fayon et Chanas, pour injures, menaces et coups ; — de dom Morel, prieur d'Allex, seigneur d'Ambonil, contre Bancel, pour coupe d'arbres, etc.

B. 373. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1680-1689. — Procès-verbal de la vente des meubles de feu Neyremand, châtelain de La Vache ; — inventaire des biens d'Hélène Bernard, fait à la requête de Marguerite Neyremand. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Morin, pour transport de juridiction ; — de Neyret, contre les personnes qui ont fait des révélations sur le vol dont il a été victime ; procès-verbal des révélations faites à Tardy, prêtre d'Alixan, délégué par le Présidial ; — de noble Charles-Gabriel Du Mottet, étudiant, contre Couriol et Robin ; de Navelle, contre Mourier ; de Néry, joueur de violon à Chabeuil, contre Armand ; de Du Palais, sieur de Sigaud, curé de Clérieux, contre Dupoile, châtelain, etc., pour injures, menaces et voies de fait ; — de Marcellin Pan, docteur agrégé en l'Université, contre Genevier, pour enlèvement de raisins.

B. 374. (Liasse.) — 105 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Déclarations de grossesse faites par Béatrix et Françoise Perret. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Pellegrin, nouveau converti de Montmeyran, accusé d'envoyer ses enfants au temple ; contre Peloux, pour délits de chasse ; contre Perrier, étudiant, religieux, pour paroles injurieuses envers la croix de Notre Seigneur ; contre Perrot, pour fabrication et émission de fausse monnaie ; — de noble Guillaume-Bernard Pereney, étudiant, contre le sieur d'Espeluche, pour voies de fait ; — de Peyret, bourgeois de Montelégier, contre Roux, dit Boulon, pour enlèvement nocturne de bétail saisi, etc. — Parcelles de dépens alloués à Merin, à Petit, etc.

B. 375. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1680-1689. — Jugements souverains et en dernier ressort rendus de l'avis du Siège par Pierre Cardin Le Bret, commissaire du roi Louis XIV en Dauphiné : liquidant à 1 100 livres les dommages soufferts par les consuls et habitants catholiques de Peyrus, à l'occasion des mouvements de Châteaudouble ; — fixant à 1 100 livres l'indemnité allouée aux habitants d'Ourches sur les biens des Religionnaires ; — condamnant René de Durand à la dégradation de sa qualité de noble, Blache et Pellegrin à mort, pour avoir commandé les protestants à Châteaudouble et à La Baume-Cornillane. — Instances criminelles : du promoteur du diocèse, contre Piffard, ministre de Beaumont, accusé d'avoir prêché audit lieu ; — du procureur du Roi, contre Planel, pour port d'armes ; — de noble Aimar de Planta, contre les fils du président de Lachèse ; de Pons, contre Pra ; de Popon de Maucune, étudiant, contre de Corbières ; de Premier, contre Richard ; de Courtois, contre Premier, etc., pour injures, menaces et voies de fait ; — d'Odeyer, sacristain de Beaumont, contre Romieu, fermier du Colombier, et Mathieu, curé de la paroisse, accusés d'avoir arraché les arbres à fruit de l'enclos du prieuré.

B. 376. (Liasse.) — 107 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1680-1689. — Enquêtes du procureur du Roi sur les blessures faites par un soldat à de Rapine, économiste de l'hôpital général de Valence ; sur la mort de Retournan, religionnaire, détenu dans les prisons. — Instances criminelles : de Raspail, d'Auriple, contre Allezard et Lagarde, domestiques du sieur de Glanne, pour violation de saisie ; — du procureur ducal de Chabeuil, contre Reynaud, pour excitation à la révolte ; sentence de l'intendant, rendue de l'avis du Siège, qui le condamne à cinq ans de galères ; — de Rey, avocat, contre Valous, La Rochette et autres étudiants ; de Reymond, contre Armand ; de Reynaud, curé de Combovin, contre Bochon ; de Robert, fermier de Château-Mouchet, contre Repelin, etc., pour injures, menaces et voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Reynaud, Bouchardier, etc., soupçonnés de vols dans les églises. — Parcelles de frais alloués à Revol, notaire de Grenoble ; à Jean Rigaud, marchand de Crest, etc.

B. 377. (Liasse.) — 75 pièces ; 1 cahier in-4°, 36 feuillets, papier.

1680-1689. — Procédures civiles pour Rouchet, contre Sibeud et Gasquet, en maintenue d'immeuble vendu. — Inventaire des meubles et papiers du prieuré de Saint-Félix, par suite du décès de Jean-Louis Roux, prieur ; sont mentionnés : « un vieux livre manuscrit contenant la description des revenus et le nombre des bénéfices du Dauphiné », fait en 1500 ; « un livre contenant des verbaux et enquêtes du brulement des papiers des églises pendant les guerres civiles », etc. — Instances criminelles : de Robin, chanoine de l'église collégiale du Bourg, contre Boudiou, dit Lavigne, accusé de n'avoir pas ôté entièrement son chapeau lorsque le Saint-Sacrement passait dans la rue, à l'une des processions du premier dimanche du mois ; — de Marianne Rodet, contre Valous, étudiant ; de Ronat, contre Chaix, et de Roulier, contre Pupil et Chevalier, légistes, pour injures, menaces et voies de fait ; — d'Antoine et Charles Rodet, dit Francillon, contre les Religionnaires qui ont pillé leur maison, à Ourches ; sentence de Le Bret, intendant, qui condamne

Chabrier à la roue ; — du procureur du Roi, contre Rome, pour port d'armes ; — de noble Louis de Rostaing de Champferrier, contre Desbocs, pour usurpation d'arrosage ; — de Roubert, contre le procureur du Roi, en entérinement de ses lettres de grâce sur le meurtre de Vassieu, dit Maréchal.

B. 378. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1680-1689. — Procédures civiles pour Sabolis, prieur de Saint-Michel de La Laupie, contre Rouvier, prieur de Saint-Marcel-d'Ardèche, en décharge de la pension de 150 livres que celui-ci s'était réservée en permutant leurs bénéfices. — Inventaire des meubles et papiers du prieuré de Saint-Martin-de-Coussaud, à Alixan, dépendance de Saint-Félix, à la mort de Pierre Bruyère qui en était prieur, fait à la requête de Barthélemy de Sardes, prieur de Saint-Félix. — Nomination de François Ferotin, ci-devant gouverneur du marquis de Créquy, curateur de Françoise de Sassenage. — Mémoire des magistrats du Siège contre noble Jean-Abel de Marquet et deux ou trois de ses collègues, qui avaient reçu 7 ou 800 livres sur les 1 400 livres données à Marguerite Rozeron par les auteurs d'une sédition causée à Montelier par la publication du monitoire que cette dame avait obtenu. — Instances criminelles : de Roux, curé de Saint-Romain, à Romans, contre Dumas, pour injures et menaces ; — du procureur du Roi, contre Rozeron, religionnaire, pour menaces à un nouveau converti ; — d'Humbert de Valernod, abbé de Saint-Ruf, contre Semat et Drevet, qui ont comblé un fossé pour la conduite des eaux pluviales hors de la terre du plaignant ; — du syndic du clergé du diocèse de Valence, contre Saurin, ministre à Eure, qui, dans ses prêches, a parlé de persécutions et recommandé de fuir les catholiques ; — du procureur du Roi, contre Saurin, ministre de Romans, qui a prêché la désobéissance aux lois humaines contraires à la loi de Dieu. — Requête du même magistrat pour obtenir une information sur le meurtre du curé de La Sône.

B. 379. (Liasse.) — 96 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1680-1689. — Procédures civiles pour : Sauvaise-Dijon, contre Faure, notaire de Bressieu, en appel du vi-bailli de Saint-Marcellin ; — Joseph Savinas, contre Louise, sa sœur, en restitution de partie de la succession maternelle ; révélations faites à ce sujet en vertu d'un monitoire obtenu par le demandeur. — Instances criminelles : de la femme Savinas, contre Romezon ; de Savoie, contre Franchise ; de Sève, contre les sœurs Massot, pour injures, menaces et coups ; — du procureur du Roi, contre Savoie, pour délit de chasse ; contre Bastien, savoyard, accusé de vol dans l'église Saint-Félix ; — de Serret, contre Bosc, pour vol d'une jument dans l'écurie d'une auberge de Romans, le jour de la foire du 24 juin, etc.

B. 380. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1680-1689. — Parcelles de dépens alloués à Alexandre de Sillol, seigneur de Saint-Vincent et de Cléon-d'Andran ; à Louis de Simiane, marquis de Treschenu ; à Souvion, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Sibeud, pour usurpation du chemin de la grange de Fioulage, et contre des soldats du régiment de Vivonne qui se sont battus en duel ; — de noble Louis Faure de Chypre de Soubroche, contre Bruas fils, pour délit de chasse ; — du président du Siège, contre Souchier, pour contravention aux règlements sur le greffe ; — de Suion, contre le procureur juridictionnel de Villeneuve-de-Marc, pour entérinement des lettres de grâce qu'il a obtenues du Roi à cause du meurtre de Mondon ; — du procureur du Roi, contre Surel, de Châteauneuf-d'Isère, religionnaire, pour blasphèmes et menaces ; contre Tardif, huissier, qui, en lui signifiant un arrêt en pleine audience, a troublé la justice ; — de Tardif, concierge des prisons, contre Gambeyson, pour voies de fait. — Sentence de Cardin Le Bret, commissaire de S. M., condamnant Terrasson, de Barcelonne, à 20 livres d'amende pour sacrilège.

B. 381. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1680-1689. — Procès des officiers du Présidial contre les consuls de Valence, qui les imposent à la capitation et autres taxes personnelles. — État des taillables de la première condition : noble Pierre-Louis de Veynes Du Prayet, 6 florins ; de Bovet, juge mage, 118 florins, etc. ; total, 1 693 florins, dont 895 pour les magistrats du Siège. — Requête des consuls à Le Bret, intendant, pour autoriser les impositions faites sur les officiers de justice. — Copie d'une procédure faite par Lambert d'Herbigny, intendant, au sujet de la prétention des officiers précités d'être élus aux charges consulaires. — Instances criminelles : de Louise Urbin, contre Masson, étudiant ; de Vacher, contre noble François de La Barge ; de Valette, cleric tonsuré, contre Gallet, étudiant, pour menaces, injures et coups ; — des consuls de Valence, contre des soldats du régiment de Sault, qui ont maltraité divers habitants.

B. 382. (Liasse.) — 87 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1680-1689. — Procédures civiles pour Marguerite de Velay, contre noble Laurent de Bovet, capitaine au régiment de Sault, mari de Justine Guilheton, en exécution de sentence. — Instances criminelles : de Claudine de Grolée, abbesse de Vernaison, contre Rollet, qui a coupé un chêne dans les blaches de Beauregard ; — de Magdeleine Veyret, veuve de Joseph Rozeron, notaire à La Roche-de-Glun, contre noble François de La Barge, et d'autres complices du meurtre du défunt ; sentence du Présidial permettant à la plaignante « d'avoir preuve par voie de monitoire » du guet-apens tendu à son mari ; copies des chefs de ce monitoire, adressé par Le Feron, official du diocèse, à tous les prêtres, curés et vicaires ; lettres du même ordonnant de déclarer excommuniés ceux qui, après les trois publications légales, n'ont fait aucune révélation ; lettres d'aggravation et de réaggravation données à six jours d'intervalle, d'après lesquelles les fidèles doivent être privés de la communion des saints et des suffrages de l'église, et enfin déclarés anathèmes, « les cloches sonnantes, les chandelles allumées et après éteintes et

jetées contre terre, la croix couverte d'un voile et renversée, jetant de l'eau bénite pour chasser les démons qui les détiennent liés et enchaînés, etc. » ; conclusions du procureur du Roi demandant la condamnation à mort de l'accusé contumace.

B. 383. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaire des meubles et des papiers du sieur de La Gamelle, fait à la requête de Catherine Vincent, sa veuve. — Procédure faite devant le lieutenant particulier sur la répartition d'une somme de 687 livres, demandée par le Roi au possesseur de l'île du Rhône appelée Blot. — Instances criminelles : de Long, contre Maurice de Villard, pour vol ; — de Jeanne de Piégros, veuve de noble Louis de Villeneuve, de Grane, contre Ducros, qui passe sur sa propriété sans droit, ni autorisation ; — du procureur du Roi, contre Vignon, Bosc, etc., accusés du meurtre d'un étranger inconnu ; — de Vinay, contre Michel, pour vol de bois ; — de Vivant, notaire à Montvendre, capitaine châtelain de Châteaouble, contre Armingaud, pour injures, etc.

B. 384. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets.

1639-1680. — Délibérations prises par les magistrats du Présidial au sujet : des entrées et des absences ; — de la taxe due au Roi à son avènement à la couronne ; — de l'évocation de leurs causes au Parlement de Dijon ; — des trois messes fondées chez les MiNîmes, ensuite d'un vœu fait à Saint Joseph, lorsque l'existence du Siège était menacée ; — de l'acquisition de l'office de commissaire examinateur ; — de diverses missions confiées à Baro, à de La Motte, à Serret, à Merez, etc. ; — de la fondation d'une messe tous les jours d'audience dans la chapelle du palais ; — de la distribution des causes et de la signature des délibérations, etc. — Copie de la lettre adressée au pape Alexandre VII, à la prière des Visitandines, pour demander la canonisation de François de Sales, évêque de Genève.

B. 385. (Cahier.) — In-f°, 124 feuillets, papier.

1673-1681. — Défauts accordés : à Ursule de Rollet, veuve de noble Charles de Bressac, contre Louise de Grolée, veuve de Charles de Gelas de Leberon, dame d'Upie ; — à Claude Pan, chanoine de Saint-Ruf, sacristain de Lus, contre Lombard, curé du lieu ; — à Massias, prieur de Comps, chanoine de Sainte-Croix de Montélimar, contre Massias, d'Ancone. — Présentations de procureurs : Bruas, pour de La Barge, seigneur de La Roche-de-Glun, contre les religieuses de Vernaison ; — Durand, pour Brunel, sacristain de Châtillon, contre André, religieux de Saint-Benoit ; — Mottet, pour Jeanne de Rastel de Rocheblave, veuve de noble Arthaud de Montauban, seigneur de Bellegarde, contre noble René de Galbert, sieur des Fonts.

B. 386. (Cahier.) — In-4°, 285 feuillets, papier.

1677-1681. — Minutes des sentences civiles du Présidial : condamnant Aubert, prieur de Vesc, et Bruyère, recteur de la chapelle de Sainte-Lucie, à Étoile, à reconnaître une pension annuelle à noble Scipion de Lancelin, seigneur de La Rolière, prieur de Lussas, et aux Visitandines de Valence ; — maintenant Céas, prêtre de Gap, en possession du prieuré de Notre-Dame d'Andéac, à Grane, contre Huas ; — soumettant Catherine Berthoin au paiement d'arrérages de cense à Camier, recteur d'une chapelle à Allex ; — obligeant noble Jacques d'Urre à restituer à noble Auguste de Vesc, époux de Marie d'Urre, la moitié des biens de Jean d'Urre, seigneur de Brette, etc.

B. 387. (Cahier.) — In-4°, 273 feuillets, papier.

1669-1681. — Minutes des sentences criminelles du Présidial, condamnant : à mort, Soubeiran et Tremolet, contumaces, pour duel ; Tolomet, pour assassinat ; Gaillard et Messenger, meurtriers de Genthon, curé de Saint-Martin d'Albon ; — au fouet et au bannissement, Cauze, pour vols dans les églises ; — à l'amende, Reboulet et Richard, pour délits de chasse ; — entérinant les lettres de grâce obtenues par Peyret, curé de Saint-

Laurent, à la suite du meurtre de Riotard ; — mettant hors de Cour et procès Pons, bourgeois de Saint-Donat, accusé du meurtre de Jullien, de Charmes, etc.

B. 388. (Cahier.) — In-f^o, 334 feuillets, papier.

1666-1681. — Transcription d'édits, de déclarations et d'arrêtés du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : l'affranchissement des francs-fiefs ; — l'ordre de Saint-Lazare ; — l'étude du droit canonique ; — la préséance sur les officiers de justice accordée aux chanoines des cathédrales ; — l'établissement des maîtrises et jurandes, des bureaux publics pour le dépôt des meubles saisis ; — l'évocation au Présidial des procès de l'abbaye de Cruas, dont les titres ont été brûlés en 1626, et l'évocation des différends de Gaspard de Vintimille et de Nicolas Arnoux, intendant de Provence, avec les habitants de Figanières et le juge des terres de l'archevêché d'Embrun, etc. — Copies : de la requête d'Alexandre de La Clostre, recteur de l'hôpital de Valence, pour autoriser l'établissement des Frères de la Charité dans la ville ; — du jugement de l'intendant de Dauphiné rendu à la requête de Legendre, fermier général des gabelles, contre diverses personnes de Saint-Cierge (Ardèche) accusées de sédition et de meurtre ; — des actes de réception de Reynaud, notaire au Bourg-de-Péage ; Cornier à Upie ; Chaix, à Valence, etc. ; — des provisions d'Allier, barbier, baigneur, étuviste et perruquier à Valence, etc. — Transcription : du règlement des maréchaux de France sur les satisfactions et réparations d'honneur ; — des lettres de grâce accordées à Reymond, à Point, etc. ; — des lettres qui valident le mariage de deux Religionnaires de Chousclat, parents par alliance, etc.

B. 389. (Cahier.) — In-f^o, 180 feuillets, papier.

1673-1685. — Transcription des donations entrevifs faites par : noble Honoré de Villeneuve, grand sénéchal de Grasse, à noble Félix de Villeneuve, son neveu ; — Louis Cartier, prieur et curé de Sauson, à Bologne et à de Vincent, ses cousins ; — noble François de Lancelin de La Rolière, lieutenant au régiment Lyonnais, à Isabeau

de Bouvière, sa mère, et à Laurent de Lancelin, seigneur de La Rolière, son frère ; — de Philippe Flandy, prêtre, à noble Jean-André Flandy, son frère ; — Jacques d'Urre, à Marie d'Urre, etc. — Copies des contrats de mariage : de Durand, procureur, avec Magdeleine Boitel ; — de François de Moncel, conseiller au Présidial, avec Marie de Serre ; — d'Alexandre Muguet, procureur, fils de Louis, libraire, avec Geneviève Rey ; — de noble Marius de Vesc, sieur de Brian, avec Marie de Sillol ; — de noble Guillaume de Fages, d'Allex, avec Marie-Souveraine de Lestrangle, fille de César, seigneur de Grozon ; — de François de Maugiron, comte de Monléans, seigneur de Varacieu, fils de Louis de Maugiron et de Louise de Pierregourde, avec Catherine-Thérèse de Sassenage, fille de Charles-Louis-Alphonse et de Christine de Salvaing de Boissieu, etc.

B. 390. (Cahier.) — In-f^o, 402 feuillets, papier.

1673-1681. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : dom Estoupe, religieux de Cruas, contre Embruy, en maintenue du prieuré de Saint-Gervais ; — dom Dupré, prieur claustral de Tain, contre de Simiane, abbé de La Coste, prieur de Tain, en main-levée de deniers ; — Massis, prieur de Comps, contre Massis, d'Ancone, en paiement de pension, etc. — Liste des avocats et des procureurs : Pan, Blain, Coulet, etc.

B. 391. (Cahier.) — In-4^o, 249 feuillets, papier.

1677-1689. — Appointements conventionnels faits de l'avis des procureurs des parties entre : Camier, curé des Petites-Vachères, et Vigne, curé de Saint-Martin-en-Quint, au sujet de la maintenue de ce dernier au prieuré des Petites-Vachères ; — noble Louis de Monery et la veuve Cotelier, en réduction du montant de fournitures faites, etc. — Distribution des causes : de Marquet a le procès de Magdeleine Veyret, contre noble François de La Barge ; — de Planta, celui de Boudra, lieutenant particulier en la vi-sénéchaussée de Crest, contre Louis de Clermont, seigneur de Montoisson, etc.

B. 392. (Liasse.) — 55 pièces, papier (8 imprimées) ;
2 pièces, parchemin.

1690-1699. — Copies des édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État et du Grand Conseil du roi Louis XIV, concernant : les offices de conseillers enquêteurs et de commissaires examinateurs dans les Présidiaux, Bailliages et autres Juridictions royales ; — l'union au corps des officiers du Présidial de Valence des deux offices de tiers-référendaires, taxateurs et calculateurs de dépens, en payant 3 200 livres ; — le paiement du droit annuel ; — les droits de l'évêque et des officiers précités relativement aux assemblées consulaires ; — la remise de la finance des offices de vérificateurs et rapporteurs des défauts dans les Sièges de Montélimar, Crest, Le Buis et Romans, etc. — Mémoires en faveur du Présidial, demandant pour ses membres l'exemption de la taille du palais de justice. — Procédures des magistrats du Siège contre Dominique Fontbonne, veuve Desbocs, en paiement de créances, et contre de Briziaux, en reddition de compte.

B. 393. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1690-1699. — Lettres adressées aux magistrats du Siège par de Torcy, Bouchu, Berne, Desjacques, Moncel, Valernod, etc., relatives : aux biens des Religionnaires fugitifs du royaume ; — aux quittances de finance, aux épices et aux tailles du palais de justice. Desjacques, député à Paris, écrit (le 2 juillet 1692) : « J'ai su l'avis de M. Bouchu ; il estime la taxe arrêtée au Conseil trop forte de moitié et croit que chaque office ne doit valoir que 1 200 livres. M. de La Balme a acheté une charge de banquier en cour de Rome ; elle coûte 40 000 livres. Le château de Namur est pris, etc. »

B. 394. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1690-1699. — Comptes de Desjacques et de Magdeleine Neyremand, veuve Desbocs, s'élevant de 334 à 13 017 livres en recettes, de 399 à 13 779 livres en dépenses. — Pièces justificatives de comptes rendus au Présidial. — États : des offices, 1 sénéchal d'épée, 1 premier président, 1 deuxième

président, 1 lieutenant général d'épée, 1 lieutenant général civil, 1 lieutenant général criminel, 1 lieutenant particulier, etc. ; — des sommes dues par le Siège, 3 963 livres à Bancel ; 1 000 livres à M^{me} de Virien ; 4 500 livres à de La Lombardière ; 2 000 livres à Desjacques ; 2 400 livres aux Ursulines, etc. ; total, 44 663 livres ; — des officiers du Siège, de Valernod et Bernard, présidents ; de Marquet, lieutenant criminel, etc. — Quittances et mémoires de fournitures.

B. 395. (Liasse.) — 90 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1690-1699. — Pièces justificatives des comptes rendus au Présidial. — États : des gages des officiers, 1 209 livres au premier président ; 839 livres au second ; 324 livres au lieutenant criminel, etc. ; total, 6 028 livres ; de distribution des 775 livres d'augmentation dégagés ; — des parcelles de défaut, s'élevant à 103 et à 145 livres ; — des droits d'annuel : de Valernod, 72 livres ; Valette, 41 livres ; Crozat de Vaugrand, 33 livres, etc. — Quittances, mémoires de fournitures et mandats.

B. 396. (Liasse.) — 102 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1690-1699. — Comptes d'Anne Bachasson, veuve Berne, et de Chastenev : recettes, 10 446 et 346 livres ; dépenses, 10 358 et 392 livres. — États : de répartition des 775 livres d'augmentation de gages : de Merez, de Moncel, Serret, de Geys, etc., conseillers, 20 livres chacun ; — du prêt et de la paillette : de Valernod, comme président, 166 livres de prêt et 50 d'annuel ; comme lieutenant général, 277 livres de prêt et 83 d'annuel ; Desjacques, lieutenant particulier, 83 livres de prêt, 25 d'annuel ; de Merez, conseiller, 55 livres de prêt, 16 d'annuel, etc. — Quittances, mémoires de fournitures et mandats.

B. 397. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1690-1699. — Procédures civiles pour Arbod, meunier à Chabeuil, contre la veuve

Romezon, en annulation de saisie. — Parcelles de dépens alloués à Achard, d'Aouste ; à Algoud, de Saint-Martin-en-Vercors ; à noble Paul d'Arbalestier, seigneur de Beaufort ; à noble Ennemond-Bernard d'Auberjon, seigneur de Murinais, etc. — Instances criminelles : de noble Aimar de Planta, contre les femmes Agranier et Fauchier, pour vols d'amandes ; — d'Albert, d'Arthemonay, contre Argod, Pilhon et Gazon, pour coups et blessures ; — de Laurent d'Allard, commissaire provincial de l'artillerie, contre une domestique accusée de vol ; — d'Androl, bourgeois d'Andance, contre Pagey, notaire de Champagne ; — de François Arcelot contre Antoine Arcelot, étudiant, pour voies de fait ; — d'Arnoux, marchand à Die, contre Chapon, pour dommages faits dans une terre.

B. 398. (Liasse.) — 65 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1690-1699. — Procédure faite devant le lieutenant général pour dom Bergier, religieux profès de l'ordre de Cluny, curé de Tain, afin d'obliger dom de Peyzieu, prieur du lieu, et pour lui dom Dupré, prieur claustral, à reconnaître l'authenticité d'une de ses lettres. — Sentence du Parlement de Grenoble condamnant noble Charles de Banne de La Bâtie à payer 3 160 livres aux Visitandines. — Rapport d'experts sur les biens des mariés Bergier, de Plovier-sur-Valence, religionnaires fugitifs. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Avignon, Bérenger et Morin, accusés de vols ; — de Florie Avond, veuve Ramus, contre Girard et Faure ; de Badon, contre Jamonet ; de Banc, contre Morin, et de Bellin, étudiant, contre Robert, pour menaces et coups ; — de Barnoud, contre Louise Monier, veuve de noble Jacques-Reymond Merlin, pour violation de séquestre, etc. — Parcelles de frais alloués à Aimar, procureur ; à Philippe de Badouveau, abbé de Saint-Félix ; à Bachelard, salpêtrier de Die, etc.

B. 399. (Liasse.) — 57 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Procédures faites devant le Parlement de Grenoble pour Berne, syndic du Présidial, contre Jean Chaléat, lieutenant en la

judicature de Romans, qui avait, dans un repas donné à Romans, disputé le pas à Brenier, conseiller au Siège de Valence. — Procédures civiles pour Bonnemant, contre le curateur de l'hoirie Doche, en paiement de créance. — Parcelles de frais alloués à Blanc, à Bodon, à Bonnet, notaire de Charpey, etc. — Instances criminelles : de Biguet, bourgeois de Crest, contre Deloche et Pervillac, consuls de Loriol, pour violences et voies de fait envers ses moissonneurs ; — du procureur du Roi, contre Blachon, vagabond, accusé de vols ; — de Chaléat, maire perpétuel de Romans, contre Bonard et autres personnes, prévenus de vols de marchandises. — Requête au lieutenant criminel par Bœuf, marchand de cheveux, réclamant sa mise en liberté.

B. 400. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1690-1699. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre des soldats accusés du meurtre de Bonnet, — Procédures civiles faites au nom de Combe, noble Jean-Baptiste de Bovet-Darier, seigneur de La Bretonnière, syndic des Récollets de Valence, en paiement de fournitures. — Parcelles de frais alloués à Bougerel, prieur-curé de Chastel-Arnaud ; à Boulet, curé de Chanos, etc.

B. 401. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1690-1699. — Instances criminelles : de Breynat, maire perpétuel de Chabeuil, contre Eynard, notaire ; de Cartier de La Sablière, maire perpétuel de Livron, contre Réal ; de Briançon, de La Baume-Cornillane, contre Dubourg, nouveau converti ; de Broquin, contre Cumin ; de Berlin, contre Brunel, etc., pour menaces, coups et blessures ; — d'Isabeau Breynat, contre Ollivier, son séducteur ; — de Brunel, curé de Chabeuil, contre dom Perrot, sacristain du lieu, qui a pris sa place dans l'église et troublé l'office religieux. — Curatelle donnée à Mottet, procureur, de la personne et des biens de Nicolas de Briançon, chevalier, seigneur de Varces, étudiant. — Parcelles de dépens alloués à Burel, de Meyras-sur-Marsanne ; à Sara Calvier, de La Baume-Cornillane ; à Chierpe, de Veunes, etc.

B. 402. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1690-1699. — Procédures civiles pour Chabanel, marchand à Grenoble, contre Ras, en revendication des droits de Suzanne Lermet, sa débitrice. — Conditions du bail à ferme des biens de Pierre de Chatte, fils de Claude, laboureur à Alixan. — Rapport d'experts sur les biens de Marie Chiron, religieuse fugitive, à la requête de Moïse Chiron, son frère et son héritier. — Parcelles de frais alloués à Chaffois, de Piégros ; à Charles Charnier, avocat à Montélimar, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Chabane, vagabond, accusé de vols dans les églises de Valence ; — de Chastain, d'Alex, contre Seguin et Potiers, pour coups et blessures, etc.

B. 403. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1690-1699. — Procédures civiles pour : Chonet, fermier du domaine de La Béarde, sur Chabeuil, contre Perrot, séquestre, en délivrance de fourrage ; — Louis Rostaing de Clermont, marquis de. Montoisson, contre Arnaud, notaire à Crest, en paiement d'arrérages de censes ; — les enfants de Jacques de Corbières, contre Salomon de Corbières, en revendication de leur part de la succession paternelle. — Parcelles de frais alloués à Cogne, marchand du Pont-en-Royans ; à Comte, bourgeois d'Arpavon ; à Louise Cornet, etc. — Instances criminelles : de Chomel, de Gervans, contre Barral, fils du châtelain de Serves, et contre un dragon, pour voies de fait ; — de Salomon de Corbières, avocat, contre Charignon, pour violation de séquestre.

B. 404. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1690-1699. — Requête de Coste, marchand bourguignon, réclamant sa mise en liberté. — Procédures criminelles poursuivies au nom : de Courbis, notaire à Valence, contre Dimberton, pour enlèvement de récolte : — de noble Alexis Crozat, sieur de Maisse, contre Polémieu, étudiant, pour coups et blessures ; — de Guillaume Crozat de Vaugrand, contre Cotin, pour violation de domicile ; — de Charles-Jacques Crozat, ancien avocat, contre

Gambeyson, qui a chassé sur ses terres ; — de Marie Crozier, contre Tardif, son séducteur ; — de Dalbousière, fermier du domaine de Saint-Franc, près Upie, contre Aubert, pour dommages ; — de l'abbé de Cruas, Hugues-Humbert de Servien, contre Carre, curé de Francillon, pour usurpation des revenus du prieuré de Saint-Pierre-de-Rampon, etc.

B. 405. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1690-1699. — Conditions de la vente des actions et créances de la succession Desbocs. — Parcelles de dépens alloués à Marie Desgranges ; aux Dominicains de Valence ; à Gelly, châtelain royal de Nyons ; à Françoise Dugla, veuve de noble Alexandre de Pacius ; à noble François Dupuy Du Mas, de Crest, etc. — Instances criminelles : de Desbost de Chassenette, étudiant ; de Durand, contre Vaginas, etc., pour coups et blessures ; — du procureur du Roi, contre Catherine Desbost et Duclaux, pour vols, et contre Paul de Gache, pour usage d'armes à feu :

B. 406. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1690-1699. — Procédures civiles pour : Durand, de Sauzet, contre Jourdan, en paiement de créance ; — Antoine-Salomon Faure Des Blains, chanoine de Saint-Apollinaire, contre Marianne d'Espinchat, veuve de Jean-Pierre de Luc, seigneur de Monteléger, en restitution des meubles de Fabien Faure Des Blains, chanoine de Saint-Ruf. — Sentence de l'intendant de Dauphiné, rendue de l'avis du Présidial, condamnant Falconnet, chevalier du guet à Lyon, par contumace et pour concussion, « à se défaire de sa charge dans six mois », et mettant hors de Cour et procès Michel, sieur de Noblanc, et Jean de Lafont, sergents. — Instances criminelles : de Charles Faure, professeur en l'Université, contre Philippe de Badouveau de La Mesangère, chanoine, pour jet de pierres ; — des mariés Faure, contre Ramus, pour vol de châtaignes ; — du procureur du Roi, contre noble Hercule d'Engilboud, pour transport de juridiction. — Parcelles de dépens alloués à Fournier, notaire de Beaumont ; à noble André Fauré Des Blains, etc.

B. 407. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1690-1699. — Procédures civiles pour Gasquet, fermier du domaine de La Gamelle, contre Marianne d'Espinchat de Tagenas, veuve de noble Jean-Pierre de Luc, en main-levée de deniers saisis. — Installation de Fonton, procureur du Roi en la juridiction, échevinage et consulat de Valence. — Parcelles de dépens alloués à Fleury, commissaire particulier aux revues à Saint-Vallier ; à Gachet, avocat, etc. — Requête de Fiansaye, drapier de Saint-Didier-sur-Charpey, enrôlé par force, pour être mis en liberté. — Instances criminelles : de Folhion, fermier du poids des farines établi à Saint-Marcellin, contre Barbier, qui a contrevenu aux règlements municipaux ; — de noble Henri Fontbonne, lieutenant en la prévôté de Valence, contre Joseph Des Aimars, sieur du Moulin ; de Gachon, contre Robert, étudiant ; de Charles Gamon de La Lombardière, prêtre habitué de la cathédrale, contre Miard, pour injures, menaces, coups et blessures ; — du procureur du Roi, contre Scolan, Lecoffre, etc., soldats du régiment de Boufflers, accusés du meurtre de Frémont, domestique au domaine de Saint-Ruf ; — de Féogier, contre Chabalet, pour vol de bœufs, commis à Vernaison.

B. 408. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1690-1699. — Parcelles de dépens alloués à Gautier, de Montélimar ; à Gely, de Réauville ; à Genthon, dit Langlais, cocher du seigneur de Bayane, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Gassaud et Chassède, accusés de vols commis à la foire de Livron du mardi de Pâques : les conclusions du magistrat sont favorables à leur mise en liberté ; — contre Alexandre de Barres, pour vente de la Valselle d'argent de Laurent Du Bœuf, son oncle ; — de Gautier, dragon, contre le procureur du Roi, en entérinement de ses lettres de grâce pour le meurtre de Claudie Chirol ; — de Genissieu, fermier des dimes de Chabeuil, de Beaumont, Montéléger et Étoile, contre Raillon, qui a enlevé ses gerbes avant de payer la dime, et contre Métifiot, pour dommages causés au bois de Bourboure, propriété du prieur de

Chabeuil ; — de Gibert, commissaire aux vivres, contre Villedo, pour coups et blessures.

B. 409. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1690-1699. — Parcelles de dépens alloués à Gaspard de Glandevès, commandeur de Valence (Malte) ; à Gourjon, de Taulignan ; à Guérin, notaire de Chavannes ; à Gueymar, bourgeois de Die, etc., dans leurs procès contre Raillon, Martinais, Coursange, etc., s'élevant de 21 à 686 livres. — Perquisition faite à Châteauneuf-d'Isère, à la requête de Giraudet, acquéreur de la coupe de Peyret, appartenant à M. de Saint-André, à la suite d'un vol de chênes. — Instances criminelles : de Jeanne de Glanne, contre le chevalier de Béconne, qui a chassé dans sa garenne et tué ses pigeons ; — du procureur d'office du Bourg-de-Péage, contre Gay et Grosset, qui emploient des poids et mesures trop faibles ; — de Guille, charpentier ordinaire de l'artillerie, contre les bateliers du port de La Roche-de-Glun, pour voies de fait, etc.

B. 410. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1690-1699. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Hullian, soldat, accusé du meurtre de Rappiart, dit Goussonat, de Monteux ; — de Janson, anglais, domestique du seigneur de Bayane, contre Rozeron et autres, pour coups et blessures. — Parcelles de frais alloués à Guis, apothicaire de Montélimar ; à Jalla, sieur du Claux, de Saou ; à Jourdan, de Sauzet, etc. — Procédures civiles pour : Guillot, de Vernoux, contre Bonneton, en délivrance d'immeubles sis à Livron, appartenant à Marie Guillot, sa nièce, fugitive du royaume ; — Juventin, contre les héritiers Jourdan, en revendication de droits successifs.

B. 411. (Liasse.) — 95 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Parcelles de frais alloués à Labrelly, bourgeois de Villeperdrix ; à Marie de Lafont, veuve Eynard ; à Achille Lagier, avocat, de Die ; à Laubertin, bourgeois de Vinsobres, dans leurs

procès contre Savoie, Fontaine, Bertelet, Pialat, etc. — Inventaire des papiers de l'abbaye de Léoncel, fait à la requête de Hugues-Humbert de Servien, abbé commendataire, et procès-verbal d'apposition des scellés sur les effets délaissés par dom Jassoud, décédé à La Part-Dieu. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Lafontaine, archer, accusé d'un meurtre commis à Châteauneuf-d'Isère ; — de Lagier, marchand à Lyon, contre Dusserre et ses complices, pour voies de fait ; — de noble Laurent de Lancelin, sieur de La Rolière, contre Durbet, pour vol de poules ; — de Magdeleine Lapierre, contre des soldats qui l'ont battue ; — de Magdeleine de Lespinasse, contre André, consul de Montélimar, et Gayte, recteur de l'hôpital de cette ville, pour emprisonnement arbitraire ; — de Marguerite Lhoste, contre Salanard, son séducteur, etc. — Requête au Présidial par Lambert, marchand de Valence, accusé faussement de meurtre et emprisonné à Avignon, pour établir son innocence et son *alibi*.

B. 412. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1690-1699. — Procédures pour l'ouverture des testaments de noble Abel de Marquet, écuyer, lieutenant criminel au Présidial, et de Catherine Trouillot, son épouse ; minutes de ces testaments. — Parcelles de frais alloués à Liotard, chanoine du Bourg-lès-Valence ; à Honoré de Longecombe, prieur de Tain ; à Marie, marchand de Die ; à Annibal-François de Marin, baron de Saint-Michel, etc. — Instances criminelles : de Loche, contre Prunire, pour vol ; de noble Louis-Jacques de Lionnet, professeur en la Faculté de médecine de Valence, contre Dannonay, dit Patri, pour usurpation de chemin ; — de Martignat, bourgeois de Crest, et Jeune, curé de Roynac, contre Alix Dorier, pour détournement de meubles, etc.

B. 413. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1690-1699. — Plaintes de Marguerite Massis et de Marthe Melly contre leurs séducteurs. — Instances criminelles : de Françoise Martin, aubergiste à Valence, contre le comte de La Barge, pour injures et voies de fait ; — du procureur du Roi,

contre Mazet, de Danzieu en Vivarais, et ses complices, pour vol à main armée ; contre Mernier, dit La Jeunesse, et contre Alexandre Mercadier, accusés d'homicides ; — de noble François de Merez, fils de Jean-Salomon, contre Brunel, étudiant, pour coups et blessures. — Réception de Marc-Antoine de Marville, chevalier d'honneur au Présidial. — Prestation de serment de Mascon et Rast, acquéreurs des offices de chirurgiens jurés. — Inventaire des meubles et des papiers de Balthazar Morier, avocat, fait par le lieutenant particulier du Siège, à la requête de Jeanne d'Eurre de Glanne, sa veuve. — Procédures civiles pour Combe, contre de Marville, syndic des Capucins, en paiement des pains fournis à l'aumône de noble Jean Ducret de La Tour.

B. 414. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1690-1699. — Instances criminelles : de Joseph-André Morier Du Mas, d'Eurre, contre noble Louis de Vesc de Béconne, pour menaces et coups, sur le seuil de l'église paroissiale, le vendredi saint ; monitoire signé par Hugues Le Bon, official ; lettres d'aggravation et de réaggravation ; certificat délivré par Grillet, vicaire à Valence, établissant que la sentence d'excommunication a été fulminée à la messe paroissiale d'Eurre ; révélations reçues par Amoric, curé du lieu ; conclusions du procureur du Roi demandant contre l'accusé une amende de 600 livres, dont le tiers sera applicable aux réparations de l'église d'Eurre ; — de Batbazar Morier, contre Louis Morier, pour voies de fait ; — du procureur juridictionnel de Saint-Nazaire-en-Royaus, contre Morin, pour délit de chasse. — Inventaire des papiers déposés chez Alexandre Montméat, châtelain de Cornas, fait par Berne, conseiller au Siège, à la requête de Barbe Du Cheyinois, veuve et héritière de Claude de La Motte, baron de Durtail.

B. 415. (Liasse.) — 112 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Parcelles de frais alloués à Noir, marchand de Saillans ; aux religieuses de Notre-Dame d'Annonay, dans leurs procès contre la femme Morier et noble André Faure Des Blains. —

Rapport d'experts sur les immeubles de la succession Dotussac, à Étoile, à la requête de Navelle. — Inventaire des biens délaissés par Marcellin Pan, fait sur la demande de Pan de Beauterroir, chanoine de Valence. — Instances criminelles : du substitut du procureur du Roi en la maréchaussée générale de Dauphiné, contre des soldats qui ont tué Nogeret, marchand de Pierrelatte ; — du procureur d'office de Châteauneuf-d'Isère, contre Nouvel et Fébie, pour avoir travaillé le jour de la Saint-Mathieu, contrairement aux ordonnances épiscopales ; — de dom Odeyer, sacristain et sous-prieur de Beaumont, contre Valette, pour injures et voies de fait ; — du procureur du Roi, contre deux officiers du régiment Irlandais, pour duel ; — de nobles Pierre d'André et Jean de Montorcier, étudiants, contre Pan-Saint-Denis, pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Michelle, Nigaud, Faure et autres vagabonds, accusés de vols, détenteurs d'une poudre blanche inconnue et d'un livret de prières contraires à la pratique de l'Église.

B. 416. (Liasse.) — 67 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Procédures civiles pour Joseph de Piolle, prieur de Forcalquier, contre François de Marin, seigneur de Saint-Michel, en restitution de lods. — Parcelles de frais alloués à Penail, de Sauzet ; à Pellapra, de Montélimar ; à dom Perrot, sacristain de Chabeuil, etc. — Instances criminelles : de Pelissier de Chavigny, mandataire de Dufresne, chargé de la fourniture des sels de Pecais à la Savoie, contre Grandchamp, receveur de la douane de Valence, le sieur de Morlon et autres, qui ont arrêté ses barques ; — de Perpoint, contre Lassagne, pour menaces avec des armes à feu ; — de noble André Perrin de L'Espinay, contre Savoie ; de Pieds, major de la citadelle, contre Alger, étudiant, pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Pioch et Arnal, pour vols dans le marché de Valence.

B. 417. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaires des biens de noble Jacques Du Poyet, sieur de Saint-Martin, et de Marie Calusie, sa veuve, à la requête de noble

Antoine Du Poyet. — Instances criminelles : de Marie Premier, contre Déageant, son séducteur ; — de Plouquet, serrurier, contre des étudiants qui l'ont battu. — Requêtes : de Piot, revendeur d'Avignon, réclamant sa mise en liberté ; certificats de bonnes vie et mœurs ; — de Rambaud, pour obtenir qu'il soit informé sur le fait de l'exposition d'un enfant qu'il a recueilli. — Parcelles de frais alloués à Piquet, apothicaire de Condorcet ; à Planta, avocat au Parlement ; à Point, d'Étoile ; à Antoine de Ponchon, commandeur de Saint-Romain-en-Galle (Malte), etc., dans leurs procès contre la veuve Chamoux, noble Louis de Marquet, Sebille-Lacroix, etc.

B. 418. (Liasse.) — 100 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1690-1699. — Procédures civiles pour Rey, acquéreur des créances de l'hoirie Joubert, contre Étienne d'Autanc, seigneur de Sainte-Marie, et de Vocance, seigneur de La Tour, ses débiteurs. — Parcelles de frais alloués à Charles de Réal, capitaine châtelain de Livron ; à Revol, boulanger ; à Reboulet, châtelain d'Alixan, dans leurs procès contre Richard, Magdeleine Biguet, veuve Bologne, etc. — Instances criminelles : de Rey, avocat, contre Lafont et d'autres étudiants, pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Reynier, d'Ansage, Rochon, etc., accusés de meurtre, de viol et de vol, etc. — Remontrances du procureur du Roi au lieutenant généra, contre le juge de Die, qui s'attribue le droit de disposer des successions des Religionnaires fugitifs.

B. 419. (Liasse.) — 133 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1690-1699. — Parcelles de frais alloués à Richard, de Marsas ; à Robert, d'Étoile ; à Robin, de Rochefort-Samson ; à Rochas, de La Chapelle-en-Vercors ; à Guillaume de Riverie, prieur de La Platière et de Saint-Michel, de Châteaudouble. — Instances criminelles : de Guillaume Rigaud, étudiant, contre Brunel, et de Rochette, contre le même Brunel, pour coups et blessures ; — de Rodet et Premier, fermiers des dimes de Beaumont, contre Néry, pour enlèvement de récolte avant d'avoir payé la dime ; — de Chomel, professeur de l'Université,

mari de Françoise Rochette, contre Françoise Fontbonne, veuve Rochette, et Andrée Rochette, femme Charbonneau, accusées d'avoir disposé de sommes et de biens donnés au demandeur par donation entre-vifs ; conclusions du procureur du Roi demandant l'interdiction du notaire qui a reçu les actes frustratoires et sa condamnation à 100 livres d'amende ; sentence d'excommunication signée par Le Bon, official, contre ceux qui ne veulent pas révéler ce qu'ils savent ; lettres d'aggravation et de réaggravation ; aveux faits aux curés d'Alex, Chaheuil et Montélimar.

B. 420. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1690-1699. — Parcelles de frais alloués à Roland, des Nonières ; à Rolly, huissier de Grenoble ; à Rollet, de Châteauneuf-d'Isère, etc. — Procès-verbal des options faites sur la succession du seigneur de Séranon, par ses créanciers. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre la femme Roguet, soupçonnée de recel d'objets volés ; — d'Anne Romezon et de sa mère, contre noble Antoine Des Aimars et Mourier, pour injures ; — de Romieu, fermier des Gros-Eynards, à Alixan, contre Serre, pour usurpation de canal d'arrosage. — Requêtes : du procureur du Roi, contre des Religionnaires du Vivarais qui ont enlevé noble Jacques de Rostaing et qui le retiennent pour l'obliger à revenir à son ancienne croyance ; — de Pierre Rosset, marchand de cheveux, accusé d'émission de fausse monnaie, pour être mis en liberté.

B. 421. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1690-1699. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Rouvière, accusé de vol, et contre Chamon, concierge des prisons de Valence, soupçonné d'avoir favorisé son évasion ; contre des soldats du régiment de La Garde, qui ont tué Royet, d'Alixan ; — de Berger, prieur de La Côte-Saint-André et de Montelieu, contre Royanez, prieur de Saint-Didier, mandement de Charpey, qui a pris de force les dimes du domaine du Moulin, sur la dimerie de Montelieu, appartenant à d'Anglefort, juge mage de Die ; — de Rozeron, contre Friol, pour injures ; —

de Magdeleine Saint-André, contre Morier, son séducteur ; — de Saint-Laurent, officier, contre Magnet et ses complices, pour enlèvement de force d'un soldat de son régiment, originaire de Livron ; — d'Edme Camus-La-Bâtie, abbé de Saint-Ruf, contre Bouvarel, pour fracture des vannes du béal d'arrosage de la Robine, etc. — Conditions du bail à ferme des biens de la succession Romezon, à Étoile. — Parcelles de frais alloués à Roussillon, à Roux, à noble Gédéon de Saint-Ferréol, sieur de La Mure, dans leurs procès contre Jeanne de Galbert, Trouiller et Pellapra.

B. 422. (Liasse.) — 74 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Instances criminelles : de Savoie, contre des étudiants, pour voies de fait ; — de Saunier, praticien de Livron, contre Cartier, maire du lieu, pour coups et blessures ; — du procureur d'office de Montoisson, contre Serlin, pour propos injurieux au seigneur de l'endroit ; — de Serpeille, contre Ripert, pour vol ; — de Serret, avocat, contre Deveaux et Traversier, qui ont coupé une haie vive dans sa terre, sise à Beaumont-Monteux ; — de Silvestre, fermier de la dîme à La Roche-de-Glun, contre Raye, dit Gourat, pour fausse déclaration de récolte en vin ; — de Simond, prieur-curé de la paroisse de Saint-Martin-de-Cerne, à Barbières, contre Obert, pour enlèvement de récolte avant d'avoir payé la dime ; — de Soullier, marchand d'oublies au Bourg-lès-Valence, contre de Marquet de Dorne et ses complices, pour coups et blessures ; — de Teyssier, contre Gilibert, pour vol de blé. — Parcelles de frais alloués à de Sardes, prieur de Saint-Félix ; à Sarrobert, apothicaire de Nyons ; à Tardif, archer de la maréchaussée, etc.

B. 423. (Liasse.) — 100 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1690-1699. — Instances criminelles : de Thomas, d'Étoile, contre la femme Richard et ses complices, qui ont coupé la haie de la vigne de la plaignante ; — du procureur du Roi, contre Tourcy, Tumin, etc., prévenus de complicité au vol d'argenterie commis avec effraction dans le château

de La Vache. — Procédures civiles pour les consuls d'Upie, contre Armand, procureur à Chabeuil, en règlement de compte : la communauté ayant voté 300 livres pour réclamer une décharge de feux, Armand avait levé un rôle de taille destiné à couvrir cet emprunt. — Parcelles de frais alloués à Teyssonier, de Chabeuil ; à Totier, de Crest ; aux Ursulines de Romans, etc., dans leurs procès contre Savoie, Mondan et Dedeaux.

B. 424. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1690-1699. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre un vagabond, pour tromperie sur la qualité de la marchandise, et contre Vaginay, étudiant, et des dragons, pour injures aux directeurs de l'hôpital ; — de Valette, prieur d'Hostun, contre Surville Des Bains, Albert et Peyret, pour voies de fait ; — de Vanlouis, lieutenant en la judicature d'Étoile, contre Morier, pour injures. — Mémoire des magistrats du Présidial contre les consuls de Valence, pour l'exemption de la taille du palais de justice. — Curatelle de noble Gaspard de Vaure, sieur de La Thuilière, capitaine de dragons, donnée à Antoine-Marie de Lattier de Bayane, son beau-frère. — Inventaire des biens de noble André-Thomas de Vermenton, prévôt en chef et chevalier du guet du Présidial, fait à la requête de Guigonne de Monteil, sa veuve. — Vente d'une coupe de bois appartenant à l'abbaye de Vernaison, sis à Châteauneuf-d'Isère, contenant 300 sétérées, au prix de 2 800 livres ; conditions de cette vente, demandée par Marie de Cosnac, abbesse, pour acquitter les dettes du couvent ; bail des domaines de Châteauneuf-d'Isère et d'Alixan à Bonnet et à Blanchard, au prix de 2 100 livres, sans les réserves.

B. 425. (Liasse.) — 61 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Procédures civiles pour Viallet, mandataire du marquis de Saint-Simon et de Louise de Crussol, contre les fermiers du comté de Crussol, en paiement de créances. — Parcelles de dépens alloués à Louise Vieux, de Montélimar ; à Vigne, de Nyons ; à Viron, de Savasse ; à Votenin, d'Étoile, etc., dans leurs procès contre Saint-Geney,

Bertrand, Malgras, Barbier, etc., s'élevant de 162 à 301 livres. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Vial et Votenin ; pour vols qualifiés ; — d'Aubert, contre Viallet, et du domestique de Volmat, contre Belle, pour voies de fait ; — de noble Apollinaire de Veynes, sieur du Prayet, contre Villard, archer, pour délit de pêche. — Rapport d'experts sur les dommages causés à Vinay par le bétail de Durand.

B. 426. (Cahiers.) — In-4° et in-f°, 232 feuillets, papier.

1686-1694. — Transcription d'actes sujets à l'insinuation : donations entre-vifs faites par : Gilles Le Feron, official de Valence, au séminaire récemment fondé, de ses livres et de sa grange du Bourg ; — René-Ismidon de Sassenage, comte de Montelier, commandant la compagnie des gendarmes du duc d'Orléans, à Jean-Baptiste de Longery, son précepteur, d'une pension de 400 livres ; — François-Alphonse de Clermont de Chatte, comte de Roussillon, à Louis, son fils, évêque de Laon, pair de France, de 1 500 livres de rente, etc. ; — contrats de mariage : de Charles-Balthazar de Clermont de Chatte, mestre de camp du régiment de cavalerie de la Reine, fils de François-Alphonse, avec Marie-Ferdinande de Caillebot de La Salle, fille de feu Louis, marquis de La Salle, lieutenant général des armées du Roi, dotée de 150 000 livres ; — de Laurent de Lancelin, seigneur de La Rolière, capitaine, au régiment Lyonnais, avec Lucrece de Durand de Pontaujard, dotée de 3 000 livres ; — de Joseph Bigeard, avocat, juge des appels ressortissant à la Cour temporelle de Valence, avec Catherine de Murinay, veuve de Jean Bérenger, avocat ; — de noble Jean d'Arbalestier, sieur de La Gardette, avec Jeanne-Marie Gaillard-Lachaux, de Désaigne ; — de noble Charles de Sassenage, capitaine de chevau-légers, avec Christine de Salvaing de Boissieu ; — de Louis Du Faure, marquis de Saint-Silvestre, gouverneur de Briançon, avec Anne de Bovet-La-Bretonnière, etc. — Registre des présentations de procureurs : Rouveyre, pour Poix ; Pervilhac, pour Duclaux, etc.

B. 427. (Liasse.) — 80 pièces ; 3 cahiers in-4°,
77 feuillets, papier.

1690-1699. — Minutes des sentences du Siège : condamnant Baston, d'Alex, à payer la veuve Breynat ; la femme Giraud et Vignon, à rendre à Benoit, de La Garde-Adhémar, les immeubles dotaux de Marguerite Barnavot ; — annulant la transaction passée entre Contaud, du Pont-en-Royans, et Peloux, maire de Saillans ; — rejetant l'appel de Marianne d'Espinchat de Tagenas, veuve de Pierre de Luc, dans son procès contre Antoine-Salomon Faure Des Blains, chanoine de Valence ; — déboutant noble François de Poterlat, sieur de Saint-Ange, de son opposition à la demande de la veuve Vivant ; — liquidant la succession de noble de Ments, à la requête de Vincent de Maleval-Ponchot, châtelain de Grane, et des enfants de Salomon de Corbières, etc. — Registre des présentations de procureurs : Drogue, pour Liotard, chanoine du Bourg-lès-Valence ; Mottet, pour Louis de La Barge, etc.

B. 428. (Registre.) — In-4°, 515 feuillets, papier.

1681-1693. — Minutes des sentences civiles : condamnant Durand, économe du prieuré de Saint-Félix, et Alhyon, curé de Marches, à payer, le premier, 300 livres à Gaspard Du Fenoil, chanoine de Saint-Ruf, pour sa portion canoniale ; le second, les dimes novalles revenant à Faure, prieur de Bésayes ; — défendant à Théodore de La Faye et à Jean-François Faisant, ministres de Loriol et de Livron, d'enseigner la grammaire, le grec et les sciences à des élèves externes, à peine de 500 livres d'amende ; — rejetant l'appel de Ginouze et de Blanc, contre noble Antoine de Marville ; — renvoyant à des experts l'estimation des revenus du prieuré de Montoisson, pour le paiement à dom Ennemond Morel, prieur de Saint-Baudile d'Alex et de Montoisson, son annexe, définitiveur et visiteur de l'ordre de Cluny, des sommes que lui doivent les consuls de Montoisson ; — mettant noble Gaspard de Vaure, sieur de La Thuilière, en possession du domaine de Bernoir, saisi à Louise de Grolée, veuve de noble Charles de Gelas de Leberon, seigneur d'Upie.

B. 429. (Cahiers.) — In-4°, 535 feuillets, papier.

1681-1693. — Minutes des sentences criminelles condamnant : Moureau, compagnon chirurgien, à deux ans de galères, pour homicide ; — Roche et Bertrand, aux galères à perpétuité, pour assassinat ; — Vallier, à la roue, pour meurtre d'un commis à la douane de Rochegude ; — Alazard et Perrot, au fouet, pour vols et émission de fausse monnaie ; — le cadavre de Laborie, lieutenant, à être jeté à la voirie, pour duel, etc. — Copie du jugement rendu par Bouchu, intendant, de l'avis des officiers du Siège, contre Thureau, pour détournement de deniers publics. — Minute de la défense faite à Piffard, ministre de Beaumont, de ne faire aucune prière à haute voix dans les maisons des malades.

B. 430. (Registre.) — In-4°, 561 feuillets, papier.

1687-1693. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : le commandeur de Saint-Vincent de Valence, contre les Ursulines de Chabeuil, en paiement d'arrérages de cense ; — Monge, de Crest, contre nobles Louis et Alexandre Athénor, sieurs de La Bâtie et de Gourdon, en assistance de cause ; — noble Des Aimars, sieur du Moulin, bailli de Lavoulte, contre noble Jean de Benoit, châtelain d'Étoile, en appel de sentence du juge mage ; — Louis de Clermont, marquis de Montoisson, contre Ollivier, en paiement d'arrérages de rente ; — Honoré de Longecombe de Pézieu, recteur du collège Saint-Martial d'Avignon et prieur de Tain, en ouverture de saisie ; — Chapoutier, vicaire de Cléon-d'Andran, contre Silvestre, chamarier de l'abbaye de Saou et prieur du lieu, en paiement de sa portion congrue ; — Claude de Luc, seigneur de Monteléger, demandeur en requête d'opposition contre Marie-Lucrèce de La Tour-Montauban, fille d'honneur de la défunte reine-mère. — Liste des avocats et procureurs : Coulet, Planta, Teyssier, Bonnemant, etc.

B. 431. (Cahier.) — In-4°, 244 feuillets, papier.

1693-1696. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Marianne d'Espinchat de

Tagenas, veuve de Pierre de Luc, contre Claude de Luc, seigneur de Montéléger, colonel du régiment d'infanterie d'Angoumois, en ouverture de saisie ; — noble Jean-Antoine de Paturel, contre noble Christophe de Chatelard, seigneur d'Arpieu, en entérinement de lettres royaux ; — Antoine de Ponchon, commandeur de Saint-Romain-en-Galle et Monteux, contre Théolier, en paiement d'arrérages de cense ; — Boulet, chanoine de Saint-Ruf et curé de Saint-Vallier, contre de Garnier, prieur de Murette, en évocation de cause, etc.

B. 432. (Cahier.) — In-4°, 230 feuillets, papier.

1696-1700. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : noble André Faure Des Blains, contre Leblanc, en appel de sentence du juge mage ; — Antoine-Marie de Lattier de Bayane, seigneur d'Orcinas, lieutenant des maréchaux de France, contre Brosset, en paiement de créance ; — Guillaume de Fages, d'Allex, contre Tardif, en appel du juge de l'évêque, etc. — Acte de réception de noble Claude de Jasseaume, de Blois, avocat plaidant et postulant : il promet de « bien et fidèlement exercer sa charge, servir la veuve et l'orphelin, observer les ordonnances, prêter honneur aux magistrats et en tout se comporter comme un bon avocat. »

B. 433. (Liasse.) — 65 pièces, papier (60 imprimées).

1700-1708. — Copies d'édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : le palais de justice de Valence ; — le paiement du droit annuel ; — les billets, promesses et actes de justice consulaire ; — la suppression des offices de trésoriers de France ; — la réunion des offices de contrôleur des expéditions de la cour de Rome au collège des banquiers expéditionnaires de Paris ; — la création des offices de greffiers des insinuations, de lieutenants d'épée, de commissaires des décimes, etc. ; — les procès pour affaires communales ; — les gages des receveurs des domaines et bois de S. M. ; — la suppression et création nouvelle de places d'officiers de l'artillerie ; — le débit du tabac ; — les droits attribués aux jurés

inspecteurs contrôleurs des porcs ; — les gardes des archives judiciaires ; — la régie des droits d'amortissement ; — la création de lieutenants du Roi et de majors dans toutes les villes fermées où il y a des gouverneurs, etc. — Copies : de l'arrêt du Parlement de Grenoble défendant le port d'armes ; — du règlement de la même Cour relatif aux avocats.

B. 434. (Liasse.) — 165 pièces, papier (49 imprimées).

1700-1709. — Copies des édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, portant : création des offices de contrôleurs visiteurs de toutes sortes de suifs ; de conseillers juges, gardes contrôleurs des étalons des mesures ; de conseillers du Roi, lieutenants généraux, greffiers et commissaires de police ; de greffiers gardes conservateurs des registres de baptêmes, mariages et décès, etc. ; — suppression des offices de receveurs des octrois ; — augmentation de gages aux étrangers établis dans le royaume et aux bâtards ; — doublement des péages ; — règlement général sur la vente des blés, etc. — Copies des arrêts du Parlement de Grenoble : ordonnant aux économes et receveurs des revenus des pauvres de rendre compte de leur administration ; — défendant l'exportation des grains hors de la province. — Mémoire pour les procureurs du Siège royal et des autres tribunaux de Valence touchant la juridiction des conventions royaux. — Lettres de Bouchu et Bauyn d'Angervilliers, intendants de Dauphiné ; de Bigeard, subdélégué ; de Durand, Lucas, Neyreman, etc., relatives au paiement de la finance de la charge de lieutenant général d'épée ; au rachat de la capitation ; à l'acquisition de la charge de concierge, etc.

B. 435. (Liasse.) — 147 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Comptes des syndics de la compagnie des juges du Siège, rendus par Joseph Dubessé et noble Pierre de Geys, s'élevant de 5 953 à 7 688 livres en recette, et de 5 172 à 7 540 livres en dépense. — Copies des arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV concernant le dégrèvement accordé par suite de l'union au Présidial de Nîmes du ressort du

Vivarais, — Pièces justificatives de compte : mémoire des vacations du lieutenant général, de 10 sols à 30 livres pour l'insinuation des donations ; 10 sols pour chaque témoin entendu dans une enquête, quittances, etc.

B. 436. (Liasse.) — 157 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1700-1709. — Pièces justificatives des comptes des syndics du Présidial : minute d'une pétition adressée au contrôleur général pour obtenir une diminution sur la taxe des deux offices de rapporteurs des défauts, fixée à 2 000 livres ; — quittance de Révillon pour le produit des deux sols par livre sur le prix de l'office de lieutenant général d'épée, allant à 3 750 livres ; — quittance de l'évêque de Valence des 550 livres provenant du bail des greffes, etc.

B. 437. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1700-1709. — Pièces justificatives des comptes des syndics du Présidial : procès contre de Veynes Du Prayet, marquis du Bourg-lès-Valence, en annulation de la saisie d'une somme due au chapitre Saint-Pierre, etc. — Instances criminelles : de Bonthoux, contre Achard, pour vol ; — d'Arbod, contre Morier, pour coups et blessures. — Procédures civiles pour noble François d'Alby, co-seigneur d'Étoile, contre Rozeron, en paiement de créance. — Minute de sentence condamnant Botte et Granjon à rendre divers immeubles à Achard. — Parcelles de frais alloués à Allier et à Almorie.

B. 438. (Liasse.) — 94 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Procédures civiles pour : Arnaud, procureur juridictionnel du comté de Tournon, contre Bergeron, en main-levée des sommes dues à Antoine Bergeron par Mathieu, son frère ; — Astier, de Beauregard, contre Champey, en restitution des deux bœufs trouvés dans les terresensemencées du plaignant. — Inventaire des biens d'Arnoux, aubergiste à La Vache. — Instances

criminelles : d'Argence, drapier à Meymans, contre Breynat ; d'Argoud, clerc tonsuré, contre le sieur Du Poyet ; des mariés Arnaud, marchands de liqueurs à Valence, contre Rouveyre et Reynier ; d'Audra, de Die, contre la femme Lantheaume, pour coups et blessures ; — d'Arnal, maître de poste à La Paillasse, contre un courrier extraordinaire qui lui a maltraité un cheval, etc. — Minutes de sentences : renvoyant au juge du lieu la cause d'Argence contre Breynat ; — rejetant l'appel de noble Louis de La Barge contre noble Louis de Valernod, seigneur de Fay, etc.

B. 439. (Liasse.) — 126 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre les mariés Baronat, pour vols qualifiés ; — de Bernard, d'Étoile, contre Charignon, dont le cheval, abandonné dans la rue, a blessé la fille du plaignant ; — de Vinay, de La Roche-de-Glun, contre Belle, receveur de la douane, pour coups et blessures. — Procédures civiles pour Barret, de Marches, contre Ravet, en garantie des créances réclamées à la succession de Dimanche Barret, mère du défendeur.

B. 440 (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1700-1709. — Minutes de sentences : rejetant les appels interjetés par Bellier contre Revol, et par Berger contre Breynat ; — condamnant Françoise Bayot à payer à Bérengier le montant d'une obligation ; — main tenant les mariés Boyvin en possession des biens de Desjours acquis à l'encan. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Bertica, vagabond, pour vol ; — de Bochon, contre Dourcine, pour injures ; — de Borely, garçon chirurgien, contre Chomel, étudiant, pour voies de fait ; — de Boucon, procureur d'office à Livron, contre Agrel, maréchal-ferrant, accusé d'avoir travaillé le lundi de Pâques. — Déclaration de grossesse de Catherine Bosc.

B. 441. (Liasse.) — 72 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Inventaire des meubles et papiers de Louise de Bouvier-Montmeyran, veuve de noble Claude de Coston, major de la ville et de la citadelle de Valence, fait à la requête de Coston de Saint-Romain, officier d'infanterie. — Instances criminelles : du procureur du Roi de la maréchaussée de Vivarais, contre Boudillon, pour vol qualifié ; contre Bouvier, sieur de Pilhon, et ses complices, accusés du meurtre de Faure ; conclusions du ministère public demandant une condamnation capitale ; ordre signé par Louis XIV d'arrêter de Bouvier de Gergey ; — de Claude-François de Coston et de noble Jean ; de Bouvier, seigneur de Montmeyran, bailli du comté de Crussol, contre François Jourdan de Saint-Lager, étudiant, accusé du meurtre de François de Bouvier, écuyer, baron de Durtail.

B. 442. (Liasse.) — 102 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1700-1709. — Parcelles de frais alloués à Brachet, de Venterol ; à Brest, de Sahune ; à Claudine Breyton, épouse de Just Gachet de La Gachetière, etc., dans leurs procès contre Long, Faure et autres, s'élevant de 53 à 507 livres. — Instances criminelles : des mariés Brenier, contre Joubert et Joffret, étudiants, pour injures ; — du procureur du Roi, contre Brosset, pour transport de juridiction, et contre Brousse, pour vol. — Procédures civiles pour Lagier, contre Brunet, des Prés, en répétition des droits dotaux de sa mère.

B. 443. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1700-1709. — Minutes de sentences : recevant l'appel du juge des conventions de Valence interjeté par Louis de Mérindol, ancien prieur de Rousset, contre noble Charles Calvin de Saint-Marcel ; — rejetant l'appel de Boiss, secrétaire de Monteléger, contre la veuve Melleret, etc. — Instances criminelles : de Burelle, étudiant, contre Pain-Duperron, pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Canaple et contre Faussard, pourvoi et

meurtre ; — de Louis de Carrière, écuyer, sieur de La Tour, capitaine d'infanterie, contre Pleyne, pour vol ; — de Chamon, contre Blache ; de Chalamel, contre Paquien, pour coups et blessures ; — de Charin, contre Bouchet, pour violation de séquestre ; — de la veuve Charréon, contre des soldats de M. de Marquet, meurtriers de son mari ; conclusions du procureur du Roi demandant la mort des coupables, etc.

B. 444. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1700-1709. — Minutes de sentences : condamnant Chambaud à reconnaître une cense due à Chomel, chanoine de Valence, recteur de la chapelle Sainte-Catherine de Lorient ; — rejetant l'appel de Clapier, châtelain d'Alixan, contre Chorier et contre Bruyère, prieur d'Alixan, etc. — Instances criminelles : de noble Louis de Charpey de L'Ale, contre dom Perrot, sacristain de Chabeuil, qui a chassé sur ses terres ; — du procureur du Roi, contre les mariés Chaumier, de Cliousclat, nouveaux convertis, accusés d'avoir pratiqué publiquement la religion réformée et condamnés à la potence par contumace ; — de Richard Champey, contre noble Louis de Marquet, sieur de Dorne ; de Clairefond, de Charpey, contre Courbis, commis au bureau du petit sceau et des insinuations laïques, pour coups et blessures ; — de Claudine Chaumier, veuve de René de Saulces, châtelain de Mirmande, contre Boujon et Jean, ravisseurs de Claudine, sa fille, âgée de 17 ans ; — de Besagu, contre Clapier, pour violation de séquestre, etc.

B. 445. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1700-1709. — Installations de Pierre-Alexis de Crozat de Vaugrand, sieur de Maisse, comme lieutenant général de police ; de Coulaud, comme concierge des prisons. — Minutes de sentences : annulant la saisie faite pour Clermont, de Tersanne, contre Micoud ; — rejetant les appels du juge mage, interjetés par Combe contre Marmaut, et par Cornier, notaire à Upie, contre Rey ; — condamnant Marguerite de Barjac, veuve de

Christophe de La Barge, seigneur de Beauséjour et de Broc, épouse de noble Jean de Coupeau, sieur de La Cochardière, à payer des arrérages de cense à Marie-Suzanne de Cosnac, abbesse de Vernaison. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Claux, pour vol avec effraction ; — de Jean-Baptiste de Clermont-Montoison, contre Gachon, pour blessures faites à un de ses soldats ; — de Charles-Antoine de Clermont-Chatte, contre de Lamorte, pour voies de fait ; — de Charlotte de Lastic, veuve de Crombis, contre Pan-Saint-Denis, pour visite domiciliaire faite chez elle, sous prétexte de chercher des cartes.

B. 446. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1700-1709. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance des crimes de vols avec attroupement et avec effraction, etc., imputés à Delaye, Chosson, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Debeaux, pour homicide involontaire ; — de Debeaux, professeur en l'Université, contre Junillon, pour blessures faites à son berger ; — de Charles Delolle, écuyer, sieur de La Motte, gendarme de la garde du Roi, contre Marie-Françoise Nolot, son épouse, accusée d'adultère et de tentative d'assassinat ; révélations faites ensuite du monitoire obtenu contre elle.

B. 447. (Cahiers.) — In-4°, 330 feuillets, papier.

1697-1705. — Procès criminel poursuivi par Charles Delolle, sieur de La Motte, contre Marie-Françoise Nolot, son épouse : obligé de faire un séjour de quelques mois à Grenoble pour terminer un différend avec le conseiller de Pluvinel, Delolle y conduisit l'accusée, et quand, après un accommodement, il voulut la ramener aux Peyrouses, paroisse de Soyans, elle refusa de le suivre, et des actes de sommation furent inutilement employés contre elle. Afin de rester à Grenoble, selon son plaisir, Marie-Françoise Nolot demanda séparation de corps et de biens d'avec son mari et le fit poursuivre comme faux-monnayeur ; celui-ci obtint du Roi des juges désintéressés pour instruire le procès de son

épouse, et le Présidial de Valence acquitta Marie-Françoise Nolot, ainsi que ses prétendus complices.

B. 448. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1700-1709. — Parcelles de dépens alloués à Dessoudeis, de Livron ; à Didier, de Saint-Bardoux ; à Dorey, du Grand-Serre, dans leurs procès contre Blain, Dumoulin et autres, s'élevant de 66 à 228 livres. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance des crimes de rupture de ban, de fabrication de fausse monnaie, etc., imputés à Delosme, Delhorme, Debost, Ducheyron, etc. — Procédures civiles pour : Dufresne, de Chabeuil, contre Perrot, en paiement de créance ; — noble André de L'Église, capitaine de cavalerie, contre Viron, en restitution d'une jument. — Instances criminelles : de Falquet, contre Genissieu, maire de Chabeuil, qui a troublé avec violence l'assemblée électorale du garde-juré des drapiers ; — de la veuve Fonton, contre Dufresne, pour recel d'objets volés ; — de Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, contre Blanc ; de Fages, étudiant, contre Barral, pour voies de fait. — Inventaire des biens de la succession de Jeanne d'Eurre de Glanne, veuve Morier.

B. 449. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1700-1709. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt la cause de Farnier, accusé d'émission de fausse monnaie ; — condamnant Rouveure et Bonjean, coupables de voies de fait envers Faure, « à s'absenter de Loriol pendant trois mois. » — Instances criminelles : de Farjon, contre Larcher, pour injures ; — de Faure, maire de Pierrelatte, contre Jacquier-Vanlouis, pour coups et blessures à son fils, etc. — Parcelles de frais alloués à noble Jean-Baptiste de Fassion de Sainte-Jay, seigneur de Varacieu ; à Jeanne Déageant, dans leurs procès contre Fayard et Eynard.

B. 450. (Liasse.) — 52 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Minutes de sentences : rejetant l'appel de la veuve Dumoulin, contre noble

Jacques de Fay de Viliers, seigneur du Port-de-Serrières ; — renvoyant au prévôt l'accusation de récel portée contre Fayard. — Parcelles de frais alloués à Fays, à Fayolle, à Feugier, dans leurs procès contre Drevet, Davet et Guercin. — Instances criminelles : de Faverges, contre Chalamel, maire de Beausemblant, pour voies de fait ; — de Flandy, châtelain du Bourg-de-Péage, contre Chanas et autres auteurs du tumulte excité dans une assemblée consulaire. — Procédures civiles pour Fayolle, contre Duc, fermier du domaine de Lizeau, à Alixan, en réduction de taxe de frais de justice.

B. 451. (Liasse.) — 59 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt les causes de Frédefont, Fraisse, Fuzier, Gamon, Gauthier, etc., accusés de vols qualifiés, de faux, etc. ; — condamnant noble Claude de Luc, écuyer, seigneur de Monteléger, à payer une obligation de 600 livres à Henri Fontbonne, écuyer, lieutenant de la maréchaussée de Valence. — Parcelles de frais alloués à Fleury, commissaire aux revues à Saint-Vallier ; à Format, d'Omlèze ; à Gautier et Reynaud, fermiers des terres de Savasse et Sauzet, appartenant au prince de Monaco, dans leurs procès contre noble François de Montégut, héritier de Jean, sieur des Tours, Arbod et Malgras. — Instances criminelles : de Fleury, fermier du cardinal d'Estrées, prieur de Saint-Vallier, contre Sonier, de Chanas (Isère), pour menaces, et contre Valanson, vicaire de Saint-Philibert, pour enlèvement de gerbes de la dime ; — de Louise de Forestier, veuve Morier d'Eurre de Glanne, contre Alezard et Morier, pour voies de fait.

B. 452. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1700-1709. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt la cause de Gay, accusé de vol ; — rejetant l'appel de Joseph Geoffre-Colombet, lieutenant particulier à la Sénéchaussée de Montélimar, contre Vincent, juge ducal de Chabeuil. — Parcelles de dépens alloués à Ginouze, notaire de Tain, et à Girard, dans leurs procès contre Francon et contre Marie de Montrond, veuve Romans. —

Instances criminelles : de Gay, père et fils, bouchers, fournisseurs de l'étape à Valence, contre deux soldats de la compagnie de Vachon, et de noble Beauportiers, lieutenant d'infanterie, contre les mêmes Gay, pour coups et blessures ; — de Gilibert, fermier du conseiller de Bressac, à Faventines, contre le sieur de Durand, dit Le Muet ; de Gouders, contre Bernard de La Vernette, pour menaces et coups. — Procédures pour la vente des meubles des mariés Girin, faux-monnayeurs.

B. 453. (Liasse.) — 63 pièces ; 1 cahier in-4°, 71 feuillets, papier.

1700-1709. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt les causes de Granjan, Grel, Guigon, etc., accusés de faux témoignage, de vols, etc. — Parcelles de frais alloués à Guercin, notaire de Valence ; à Guillermet, à Guion, dans leurs procès contre Freyssin, Hevrard-La-Gayère, Vinay, etc. — Instances criminelles de Joseph-François de Grolée, comte de Viriville, seigneur de Voiron, premier baron du Lyonnais, gouverneur de Montélimar, héritier bénéficiaire de Pierre, marquis de Lestang, contre Anne de Messey, veuve de Lestang, accusée de faux, d'adultère, d'inceste, de sortilège, d'empoisonnement, etc., contre Roud, notaire ; Pascal, chirurgien de Vinay, et d'autres personnes, ses complices. Par sentence du Présidial, Madame de Messey fut mise hors de Cour et procès sur tous les chefs d'accusation, sauf celui de faux ; convaincue de ce dernier crime, elle fut condamnée à 300 livres d'amende, à 1 000 livres de dommages-intérêts envers le comte de Viriville, au paiement des sommes portées dans les actes altérés et aux dépens. Parmi ses complices, un fut condamné par contumace à être pendu.

B. 454. (Liasse.) — 87 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Minutes de sentences : entérinant les lettres de grâce obtenues par François Jourdan, de Saint-Lager ; — renvoyant au prévôt les causes d'Imberton, Latard et autres, accusés de voies de fait graves ; — rejetant l'appel de Faure-Rostaing, contre Lagier. — Procédures civiles pour : Laty,

mandataire de Charles-Louis de La Tour de Gournet-Montauban, marquis de Lachau, contre Olivier, son fermier, en dommages-intérêts, par suite de mauvaise culture ; — Faure, contre Lagier, en revendication d'immeuble. — Parcelles de frais alloués à Hébrais, écuyer, et à Lambert, dans leurs procès contre Clapier et contre Curtet, curé de Treigneux. — Instance criminelle de Chastel, contre Larcher, pour coups et blessures.

B. 455. (Liasse.) — 111 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1700-1709. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt les causes de Lantheaume, Laroque, Luquet, etc., accusés de vols et de voies de fait ; — soumettant Chatte, ancien fermier de La Maison-Blanche sur Bésayes, à payer 24 sétiers de blé au syndic de Léoncel ; — condamnant par contumace à la potence Morlon fils, meurtrier de nobles Jean et Théodore de Magdonat, officiers au régiment irlandais de Dillon ; à la roue, Françoise Martin, pour l'assassinat de Butherin, hôtelier à Valence, son mari ; — acquittant Morlon père, contrôleur au bureau de la douane de Valence ; de Maden et les femmes Arbod et Dumas, accusés, le premier, de complicité au crime de son fils, et les autres au crime de Françoise Martin. — Inventaire des registres, procédures et papiers du greffe civil et du greffe des conventions, remis par Maillet, greffier sortant, à Morier, son successeur.

B. 456. (Liasse.) — 80 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1699-1709. — Procès criminel fait à la requête du procureur du Roi, contre Françoise Martin, accusée du meurtre de Pierre Butherin, hôtelier à Valence ; interrogatoire de la prévenue, des femmes Arbod et Dumas, soupçonnées de complicité, et des mariés Félix, concierges des prisons épiscopales, prévenus d'avoir favorisé l'évasion de la veuve Butherin ; procès-verbaux de la question ordinaire et extraordinaire à laquelle Françoise Martin, Marie Dumas et Françoise Arbod sont appliquées.

B. 457. (Liasse.) — 82 pièces, papier ; 1 pièce parchemin.

1700-1709. — Curatelle donnée à Chaix, avocat, de la personne et des biens de François Morier d'Eurre de Glanne. — Minutes de sentences : condamnant Robin à payer la créance de Louis de Montlovier, docteur en médecine à Valence ; — renvoyant au prévôt les causes de Marsenaux, Masson, Micbon, de Montarzin, Morier, « curateur nommé à la mémoire » de Salvin, dit Cardinal, accusés de vols, de meurtres, etc. — Procédures civiles pour Morier d'Eurre de Glanne, contre Sibeud, en réparation de dommages causés à ses terres. — Parcelles de frais alloués à Meille et à Monchet dans leurs procès contre Laréal et Garnier. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Arbod, prévenu de vol ; — de Morel et Pascal, fermiers des boucheries d'Alex, contre Colombat, qui a tué chez lui une de ses brebis ; le procureur du Roi, dans ses conclusions, demande que Colombat soit mis hors de Cour et procès.

B. 458. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1700-1709. — Minutes de sentences : rejetant l'appel de Morin contre Jean-Baptiste d'Urre, marquis de Montanègre, et les consuls de Saint-Nazaire-le-Désert ; — renvoyant au prévôt la cause de Lolive, accusé de vol ; — condamnant noble Jean Durest de La Tour, mari de Louise La Balme, à payer 600 livres d'intérêts à noble Jean de Neyret, héritier de la veuve La Balme. — Déclaration de grossesse de Dimanche Mosse. — Instances criminelles : de Mure, contre noble Louis de La Barge, pour tumulte causé dans son hôtellerie ; — du procureur du Roi, contre Naissant, dit La Sonde, pour meurtre ; — d'Offerand, étudiant, contre Alezas, dit Saint-Laurent, pour coups et blessures. — Requête de Mottet, chanoine et aumônier du chapitre de Saint-Donat, pour empêcher le défrichement d'un bois de son bénéfice. — Parcelles de frais alloués à Odon, de Poyols ; à Nicolas, apothicaire de Die ; à Noyeret, etc., dans leurs procès contre Chapon, Rambaud et Genthon.

B. 459. (Liasse.) — 53 pièces ; 1 cahier in-4°,
61 feuillets, papier.

1700-1709. — Inventaire des biens de Jean Pan de Beauterroir, chanoine de Saint-Apollinaire de Valence, fait par le greffier du Siège à la requête de Catherine et de Françoise Pan. — Instances criminelles : de Pain, contre Lara, pour fausse accusation de vol ; — du procureur du Roi, contre Hector Payan, capitaine au régiment de Poitou, et Estobiac, sergent, qui ont fait des enrôlements de vive force et tué le nommé Martel. — Procédures faites devant de Valernod, président et lieutenant général du Siège, subdélégué de l'intendant de Dauphiné, à la requête de Claude et Antoine Paris, contre Thomas Templier, fermier général des cinq grosses fermes du Roi, qui exige d'eux le paiement de droits dus pour passage de blés. « En 1699, le peuple du royaume étant menacé d'une famine évidente, générale et prochaine, particulièrement dans cette province de Dauphiné, les sieurs Paris, pour secourir les peuples et éviter cette famine, se résolurent à faire entrer dans le royaume une quantité suffisante de blés étrangers, soit des côtes de Barbarie, soit de plusieurs endroits d'Italie et des îles de la Méditerranée, ayant à cette fin obtenu un passeport de S. M. pour faire entrer en franchise 40,000 quintaux de blés étrangers ; à quoi les sieurs Paris auraient satisfait, et même, sur la difficulté qui avoit empêché les blés étrangers d'être arrivés assez tôt où ils dévoient être distribués pour le secours du public, ils en auraient acheté une quantité très-considérable dans le royaume, tant en Provence que Languedoc, après avoir préalablement payé les droits, et après, les blés étrangers étant arrivés et les sieurs Paris en ayant fait faire la vérification et visite, tant par l'amirauté de la ville de Marseille que par l'amirauté de la ville d'Arles, ils les voulurent faire voiturer conformément au passeport de S. M., sans payer aucuns droits de douane, péage et autres. » Mais ce ne fut pas l'avis de Templier, qui fit arrêter les bateaux et payer les droits.

B. 460. (Liasse.) — 58 pièces, papier ; 1 pièce,
parchemin.

1700-1709. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt la cause de Pelet, dit Coulade, accusé de meurtre ; — condamnant Lafontaine et Joly à 5 ans de galères, pour coups et blessures à noble Jean-Laurent Du Pilhon, étudiant en droit canonique. — Instances criminelles : de Jean de La Perrière, « opérateur », demeurant à Upie, contre Martin, Tabardel et autres, qui lui ont volé des meubles « et brisé plusieurs figures appelées communément marionnettes » ; — de Perrin, pontonnier sur le Rhône au port de Valence, contre M^{lle} Queyrel, Tassé, officier irlandais, et deux soldats, pour coups et blessures ; — de Peyrouse et de Vigan, bateliers du port de La Roche, contre Rabatet, pour voies de fait, etc.

B. 461. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; 1 pièce,
parchemin.

1700-1709. — Minutes de sentences : rejetant l'appel de Rachagnard contre Raillon et Breynat, fermiers de la seigneurie de Beaumont ; — renvoyant au prévôt la cause de Reverchon, déguisé en ermite, accusé de sacrilège ; de Reymond, Rigaud et autres, pour vol, meurtre, etc. ; — liquidant la succession de Jacques Reynier. — Procédures civiles pour les mariés Ranc, de Chabeuil, contre Sarra, en partage de fruits et du prix des fermes des domaines de Malbos, Rozier et La Jeannette, appartenant à Catherine Rachasson. — Instances criminelles : de Louis Reynier, fermier du moulin de la confrérie du Saint-Esprit, Saint-Sébastien et Sainte-Anne de Chabeuil, contre Bontemps et sa mère, pour voies de fait ; — de Pierre de Richard, sénéchal de Crest, contre sa domestique, pour détournement d'objets mobiliers ; — de Rigaud, contre Naison, qui a chassé sur ses terres ; — de Rivière, libraire, contre Gautier-Duberty, pour voies de fait.

B. 462. (Liasse.) — 96 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1700-1709. — Procédures civiles pour Reynaud, contre Rotoulier, en paiement de créance. — Déclaration de grossesse de Françoise Robert. — Minutes de sentences : rejetant l'appel de Robin, conseiller du Roi, contre noble Joseph Dubessé, lieutenant particulier au Siège ; — condamnant Henri Fontbonne, écuyer, à rendre le fonds réclamé par Rolland. — Instances criminelles : de Robin, étudiant, contre Dufour, pour voies de fait ; requête du plaignant réclamant la restitution de sa perruque et de son chapeau, remis au greffe comme pièces de conviction ; — de Rondette, apothicaire de Valence, contre un officier du bataillon Lyonnais qui l'a frappé ; — de Rouveyre, commissaire aux revues de Loriol et Livron, contre Faure, Blache et Blanc, pour coups et blessures.

B. 463. (Liasse.) — 50 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1700-1709. — Minutes de sentences : condamnant François Morier d'Eurre de Glanne à payer 1 300 livres de fournitures à Rozeron ; — homologuant le partage des biens de Cartelier, bourgeois de Peyrus. — Déclaration de grossesse d'Isabeau Ruibet. — Requête de la veuve Saunier pour être maintenue en la possession des biens de son mari. — Instances criminelles : de Rouveyre, commissaire aux revues de Loriol, contre Dusserre, pour injures ; — du procureur du Roi, contre Sarrobert, maire de Nyons, pour transport de juridiction, etc. — Parcelles de frais alloués à Rollet, à Savinas, etc., dans leurs procès contre Royanez et Charlotte d'Armand, épouse de noble Gaspard d'Arbaletier, sieur de La Gardette.

B. 464. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1700-1709. — Instances criminelles : de Savinas, contre Joseph et Nicolas de Vachon de Belmont, de Madières et autres étudiants ; de Savoie, contre Brunel, pour coups et blessures ; — de Dominique de Serre, commissaire aux revues de Loriol, contre Rouveyre, pour injures ; — de Serret,

contre Bigeard, qui usurpe l'eau de la fontaine de Foulard, pour arroser son domaine de Boudez ou Saint-Maurice ; — de Simon, prieur-curé de Barbières, contre Bérenger, de Charpey, en paiement de la dime ; — de Hugues-Humbert de Servien, abbé commendataire de Cruas et de Léoncel, baron des Tourrettes et de Lachamp, contre Reboul et d'autres personnes qui ont coupé du bois dans les îles du Rhône, sa propriété ; — de Servan, curé du Bourgade-Péage, contre Mésangère, huissier, pour signification d'exploit irrégulière. — Curatelle de Jacques Sestier, des Tourettes, donnée à Malgras.

B. 465. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1700-1709. — Procès-verbal de la levée du cadavre d'un soldat de milice nommé Sauvajon. — Déclaration de grossesse de Jeanne Urpin. — Procédures civiles pour : Tromparent et Sauvan, contre Dubois, en règlement de compte ; — Thomas, d'Étoile, contre Jacques d'André, notaire, en nouvelle liquidation de frais de justice. — Parcelles de frais alloués à Tardieu, à René de La Tour-Montauban, marquis de Soyans, à Duvache, etc., dans leurs procès contre Gras, Tutier et Breynat, maire de Chabeuil. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt les causes de Sorel et Testard, accusés de vols et d'attroupement ; — condamnant Dusoleil et Girin à être pendus, pour fabrication et émission de fausse monnaie ; — rétablissant Trouillet et Peyret en la jouissance de leurs maisons, jours et autres droits, contre noble Augustin de Briziaux, conseiller au Présidial et sénateur au Sénat souverain de Savoie ; — condamnant Tumin et Touret aux galères à perpétuité, pour complicité au vol d'argenterie commis à La Vache.

B. 466. (Liasse.) — 73 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Procédures pour Louis-Antoine de Valcourt, lieutenant au régiment de Chartres, contre le procureur du Roi, en entérinement des lettres de grâce qu'il a obtenues du Roi pour le meurtre de Rambert, tailleur à Romans. — Minutes de sentences : condamnant Valette à payer 276 livres à Joseph de Valernod, chanoine de Saint-Ruf, prieur

de Chagny en Bourgogne ; — rejetant l'appel de Valentin, procureur fiscal en la judicature mage de Valence, contre Ginoux ; — condamnant Chabalet, notaire, à payer des arrérages de rente à Joachim de Valernod, abbé de Saint-Ruf ; — ordonnant la preuve par Viallet et Gaillard, propriétaires d'un fonds à L'Escart, dépendant du domaine de Bellebat, que le torrent de Guimand leur a fait perdre près de 100 sétiers de blé, faite par Catherine Chonet, veuve et héritière de noble Jean Monier, receveur des domaines et bois de S. M., d'avoir réparé les digues de ce torrent. — Procédures pour l'entérinement des lettres de grâce accordées à Vignon, meurtrier involontaire d'un étranger pris de vin. — Instance criminelle de Valon, de Montoisson, contre Richard, pour menaces et voies de fait.

B. 467. (Liasse.) — 133 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Minutes de sentences : recevant l'appel de Vinay, marchand à La Roche-de-Glun, contre Guion ; — déboutant Vinay de sa demande en maintenue de la perception des droits du port de l'Isère. — Procédures civiles pour Pierre de Villeneuve, marquis de Barrême (Basses-Alpes), grand sénéchal de Grasse, contre Perrier, bourgeois de la même ville, en revendication d'immeubles. — Instances criminelles : d'Anne Vincent, contre la veuve Morier, pour injures ; — du procureur du Roi, contre Vion, dit La Vigueur, et Thierry, dit Saint-Marc, accusés du meurtre de Verdet, fermier de La Rolière ; contre Vivier, pour vol ; — d'AIMAR de Planta, contrôleur général des gabelles et greniers à sel de la province, contre Viret, pour dégradations à sa maison, etc.

B. 468. (Cahiers.) — In-4°, 244 feuillets, papier.

1700-1709. — Présentations de procureurs : Chaix, pour Jamonet ; Pervilbac, pour Deschamps ; Bérengier, pour Françoise Dugla, veuve de noble Alexandre Pacius ; Goudert, pour Jean de Brotin, marchand de Bouvières, etc. — Distribution des causes : de Marquet a le procès de noble Frédéric de Ruas, contre Catherine Petit-La-Touche ; Lachèze, celui de noble Antoine de Marville, premier

professeur en l'Université de Valence, contre Blanc et Ginouze ; Berne, celui de Pierre Rosier, sieur de Linage, bourgeois de L'Albenc, contre Ferrier, etc.

B. 469. (Cahier.) — In-4°, 313 feuillets, papier.

1701-1704. — Rôles des audiences, avec les noms des parties appelées : de Salettes, curé d'Alex, contre Nodon, et noble Alexandre Ducros, sieur de L'Aube, à Die, contre Freau, en exécution de jugement ; — noble Du Vergier de Barjac, contre Gabrielle Des Rioux, veuve de noble Du Trémont de Barjac, en appel de nomination de tuteur ; — noble Didon, greffier en chef du Parlement de Dauphiné, contre Chol, en paiement de créance ; — de Valernod, abbé de Saint-Ruf, contre Guion, en paiement de promesse, etc. — Liste des avocats et des procureurs : Planta, Rouveyre, Mottet, Drogue, etc.

B. 470. (Cahier.) — In-4°, 229 feuillets, papier.

1700-1704. — Rôles des audiences, avec les noms des parties : Guillaume de Rivière de Chalas, prieur de La Platière et de Saint-Michel, à Châteaudouble, contre Feroussat, en paiement d'arrérages de cense ; — noble Pierre Faure Des Blains, contre la veuve Bedot, en appel de sentence du juge mage ; — Amieu, prieur de Saint-Michel de Vaunaveys, curé de Montéléger, contre Eybert, en assistance de cause ; — Just Serre, curé de Saint-Michel d'Albon, recteur de la chapelle Sainte-Croix de Champagne, contre Hotain, curé d'Albon, recteur d'Andance, en maintenue de fonds ; — François de Ferres, sieur de La Verrière, du Poët-Laval, contre Jame, en appel de sentence du vi-sénéchal de Montélimar.

B. 471. (Liasse.) — 77 pièces, papier (33 imprimées) ; 2 pièces, parchemin.

1710-1719. — Édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV, relatifs : aux lettres de grand sceau exigées des marchands de vin ; — aux titulaires des offices de receveurs des tailles et deniers communaux ; — aux

droits de contrôle des actes de notaires ; — à la suppression des offices de receveurs des amortissements, de jurés contrôleurs visiteurs des huiles, etc. ; — à la réduction des rentes au denier vingt ; — à la perception du droit de sol par livre sur le suif ; — au rétablissement des greffes consulaires ; — au règlement général pour les duchés et pairies ; — à l'exemption des tailles du palais de justice de Valence ; — à la chasse aux petits oiseaux et à la destruction des chenilles, etc. — Lettres : de d'Aguesseau, en réponse à la lettre de félicitations des magistrats du Présidial ; — de Bauyn d'Angervilliers, intendant de Dauphiné, sur le dixième ; — de Bertrand de Marinière, touchant les greffiers de justice, etc.

B. 472. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1710-1719. — Minute de la requête adressée à Bauyn d'Angervilliers au sujet de la taille du palais de justice. — État des droits et des attributions du greffier du Présidial de Nîmes. — Mémoire touchant l'exemption du logement militaire prétendue par les juges. — Rapport sur le mauvais état des prisons, et adjudication des réparations à y faire donnée à Pansu et Bessé pour 4 900 livres — Compte de Desjacques, syndic du Siège : recette, 43 977 livres ; dépense, 45 524 livres. — Pièces justificatives de compte : quittances, mandats, etc. — État des sommes dues par le Présidial : 5 963 livres à Bancel ; 1 000 livres au prieur de Beaumont ; 4 500 à de La Lombardière, etc. ; total, 44 663 livres.

B. 473. (Liasse.) — 100 pièces, papier (1 imprimée).

1710-1719. — Pièces justificatives des comptes du syndic du Siège : états des paiements faits sur le dégrèvement du Vivarais ; — tableau comparatif des frais d'acquisition des deux offices de tiers-référendaires, s'élevant à 3 520 livres, et du produit de ces offices allant en moyenne à 75 livres par an ; — quittances de 4 livres pour les deux flambeaux de la Fête-Dieu ; de 3 livres pour la décoration de l'église au service funèbre du Dauphin, etc. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt les causes de la veuve Ageron, de François Des Gounets

et autres, accusés de coups et blessures à noble François de Chaponay. — Instance criminelle d'Agranier, secrétaire de la communauté de Chabeuil, contre Faure, pour menaces et voies de fait. — Mémoire du Présidial contre Aimar, pour refus de payer le droit d'entrée dû par chaque acquéreur d'office.

B. 474. (Liasse.) — 91 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1710-1719. — Procédures civiles pour dom Ambrais, prieur claustral de l'abbaye de Cruas, contre Sibleyras, en restitution des vêtements de son oncle et prédécesseur ; copie du traité intervenu entre de Servien, abbé commendataire, et les religieux, au sujet des revenus de l'abbaye de Cruas : l'abbé conserve les propriétés pour son lot, les religieux ont un jardin et 300 livres chacun, 2 500 livres sont affectées aux charges ordinaires ; minute de la sentence qui déboute dom Ambrais de sa demande. — Inventaire des biens délaissés par Jeanne Arnaud, veuve Bourgeat. — Procès-verbal de la levée du cadavre de Benistant, à Alixan. — Rapport d'experts sur le différend survenu entre Bancel et Roulier, au sujet de la mitoyenneté d'un mur. — Minute de la sentence qui maintient Joseph Barthélemy en la jouissance du prieuré de Saint-Pierre-ès-liens de Portes, diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, contre Planta, religieux de Cruas. — Instance criminelle de Beaucaire, juif du Comtat-Venaissin, contre Violet, qui l'a fait emprisonner de sa propre autorité, etc.

B. 475. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1710-1719. — Copie du testament de Magdeleine Charlin, veuve de Pierre Blain, professeur en l'Université. — Instances criminelles : de Bertrand, d'Étoile, contre Borel, et du procureur du Roi, contre Biroulet, Berard et autres, pour coups et blessures : ces derniers avaient frappé Dusserre, cadet au régiment d'Aunis, qui avait cherché à enrôler un jeune homme de Chabeuil. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes, vols qualifiés, meurtres, etc.

B. 476. (Liasse.) — 117 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1710-1719. — Instances criminelles : de Bourgeois, de Romans, contre la femme Paquet, pour enlèvement de fruits ; — du procureur fiscal de La Vache, contre Bras, hôtelier, qui a donné à boire pendant les offices du jour de la Saint-Clair et laissé chanter « des chansons infâmes » ; — de Hugues-Humbert de Bressac de Faventines, écuyer, capitaine d'infanterie, contre Blache, Sauzet, etc., pour coups et blessures, attroupement et port d'armes ; — de Brunet, bourgeois de Crest, contre la veuve Guyon et sa fille, pour injures ; — de Charles et d'autres habitants de Montéléger, contre Foulherat, en appel de la sentence du juge du lieu qui les a condamnés à l'amende pour voies de fait. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance des vols et crimes commis par Breyton, Brun, Bruyère, etc.

B. 477. (Liasse.) — 106 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1710-1719. — Déclarations de grossesse d'Anne Sabatier, d'Anne Marin, de Catherine Destret, de Françoise Faure, etc. — Nomination de Louis de Clermont de Chatte, seigneur de Geysans, comme tuteur ou curateur de Marianne, sa fille, gratifiée par le Roi d'une somme de 300 livres. — Apposition des scellés sur les papiers et les meubles de Dangle, receveur particulier du domaine royal. — Instances criminelles : de Bourgeois et du procureur du Roi, contre Cotte, pour voies de fait ; — de noble Philippe Delouille, fils et héritier de Jean-Augustin, seigneur de Reculais et d'Arthemonay, contre Chovet, son fermier, pour enlèvement de bétail et de récolte ; — de Colombier, contre Permingeat, pour blessures à un de ses soldats ; — de Dourille, fermier des moulins de M^{me} de Chastelier, à Aouste, contre Estran, pour menaces et coups ; — de Jamonet, contre Driol, pour arrestation illégale ; — du procureur fiscal de Chabeuil, contre Dusserre, pour enrôlements faits sans commission.

B. 478. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1710-1719. — Instances criminelles : de Faure, bourgeois de Chabeuil, contre Agranier, pour coups et blessures ; — de Berangier, commis et receveur des droits de sceau en la chancellerie du Présidial, contre Félix, huissier à Crest, pour assignation non scellée ; — du procureur du Roi, contre Buisson, pour falsification d'acte de décès délivré par extrait ; — d'André Colomb, frère aveugle des Quinze-Vingts de Paris, agissant pour les gouverneurs dudit hôpital, contre Frédefond et Dupré, accusés d'avoir surpris à plusieurs évêques l'autorisation de quêter, et de s'être approprié le produit de leurs quêtes ; — de Garnier, prieur-curé et co-seigneur du Pont-de-Barret, contre le fils du sieur de Saint-Pons, co-seigneur du lieu, pour injures et menaces ; — de noble Armand de La Tour, seigneur de Bozas, étudiant, contre Gauceau, capitaine, pour injures ; — de Hugues de Caroles, cornette de dragons, contre Gay, boucher, pour coups et blessures, etc.

B. 479. (Liasse.) — 95 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1710-1719. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs vols. — Procédures pour l'apposition des scellés sur les meubles de Claude Grilhet, prêtre, et pour l'ouverture du testament de François Guignard de Sant-Priest, de Grenoble, officier de cavalerie, et de celui de Claude Grilhet. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre La Grafouillère, soldat de la garnison de Chabeuil, accusé du meurtre de Forest, dit Pochon ; — de Jacquemet, maire de Crest, contre Mariton, pour injures ; — de Jacquet, marchand à Chabeuil, contre le chevalier de Marquet, pour coups et blessures, etc.

B. 480. (Liasse.) — 99 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1710-1719. — Minutes de jugements criminels rendus contre Lebeuil, Leussey, etc., accusés de vols, de meurtres, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Laroque et

d'autres militaires qui ont maltraité des paysans à Valence et à Pont-de-Barret ; — de Lavaux, en entérinement des lettres de grâce qu'il a obtenues de S. M. pour le meurtre de Brun ; — de Giles-Lucas La Mésangère, huissier, contre Dusserre, prévôt de Valence, pour coups et blessures, etc.

B. 481. (Liasse.) — 87 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1710-1719. — Procédures civiles pour Catherine Pichon, contre la veuve Gontier, en paiement de créance. — Minutes de jugements criminels concernant Mortier, Morel, Palan, etc. — Instances criminelles : d'Allier, conseiller secrétaire en la chancellerie du Présidial, contre Miral, et de Lamirande, contre Pervilhac, pour coups et blessures ; — de Ladet, d'Aouste, contre Monestier, pour vol de sarments ; — d'Hénebry, aide-major de Valence, contre Noiraud, pour injures et menaces, etc.

B. 482. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1710-1719. — Procédures civiles pour : Catherine Pichon, contre Voisin, en paiement d'amende — Françoise d'Orcières, veuve Planta, contre Boffard, en jouissance de droit d'arrosage. — Procès-verbal sur l'évasion de plusieurs prisonniers. — Instances criminelles : de Pontier, fermier de M. de Béconne, à Alex, pour dommages causés par des mulets ; — de Presles, contre Hébrard, receveur au bureau de la douane de Tain, et de Roux, contre Rand, pour coups et blessures. — Jugements rendus contre Portier, Poujoulat, Orelhon, etc., pour crimes et délits.

B. 483. (Liasse.) — 96 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1710-1719. — Minutes de jugements criminels rendus contre Rebod, Revol, Robin, etc. — Instances criminelles : d'Humbert de Bressac, de Faventines, écuyer, capitaine d'infanterie, contre Rivet, et de Robert, greffier de la judicature d'Étoile, contre noble Louis de Marquet de Dôme, pour coups

et blessures ; — de Pierre Robert, contre Simon Robert, qui l'a battu à Saint-Genis-sur-Livron, « venant de la dévotion de Saint-Pierre du lieu d'Ambonil » ; — de Rochas, fermier à La Tourne-sur-Rochefort-Samson, contre Vinay, pour voies de fait, etc.

B. 484. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1710-1719. — Procédures civiles pour : Tabarin, contre Anne Serret, femme de Marc-Antoine de Marville, en jouissance de droit d'arrosage ; — l'abbaye de Cruas, concernant les dégâts causés par les eaux du Rhône aux îles et îlots qui appartiennent à l'abbé de Servien, et sur les réparations à faire aux bâtiments claustraux, ensuite du concordat passé entre le même abbé et dom Louis Labitte, prieur de Saint-Robert de Cornillon, mandataire du père général de la congrégation de Saint-Maur. — Instances criminelles : de Marie Nonnat, femme Curtil, contre Rouveyre de Saint-Fonds, pour coups et blessures ; — de Sartre-Galiffet, d'Étoile, contre Givodan, qui a tué son chien ; — de Hugues-Humbert de Servien, abbé de Cruas, contre Marsal, maçon, pour extraction de pierres à la montagne d'Eustache, etc.

B. 485. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1710-1719. — Acte de prestation de serment des experts chargés d'estimer les biens du prieur de Saint-Marcellin d'Étoile, à la demande de Vermale, prieur commendataire. — Remontrances du procureur du Roi au lieutenant criminel relativement à une affiche trouvée à la porte Saint-Félix de Valence, contenant en substance « que vingt chefs de famille qui ne craignent ni le fer ni le feu ont résolu de se faire voleurs, et que les passants qui ne rendront pas la bourse seront assassinés » — Instances criminelles : du procureur du Roi de la maréchaussée contre Thivolle-Maret, dit Bras-de-fer, et ses complices, et contre Sallier et Tiron, pour blessures graves faites à diverses personnes ; — de plusieurs habitants de Chantemerle, près de Tain, contre un vagabond accusé de vols ; — de Claude de Veynes, seigneur du Prayet, marquis du Bourg-lès-Valence,

contre un inconnu, pour vol de Valselle d'argent ; — du procureur du Roi, contre Valette, pour vol sacrilège à Mirmande. — Minute de jugements criminels rendus contre Teyssier, Verdier, etc.

B. 486. (Cahiers.) — In-f^o, 358 feuillets, papier.

1706-1721. — Registre d'audience donnant les noms des parties appelées : noble Antoine de Mazières, conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Grenoble, contre les fermiers des droits sur les farines à Montélimar, en réclamation de quelques droits de main-morte ; — noble Charles de Lamorte, sieur du Rousset, contre Gasquet, en appel du juge mage de Die ; — de Servien, abbé de Cruas, contre Isabeau de Blanchard, veuve de noble Alexandre Du Cheylard, au sujet de la possession d'une carrière ; — noble Charles de Banne de La Bâtie, contre le syndic des Cordeliers de Valence, en appel du juge mage, etc. — Liste des avocats et des procureurs : Planta, Rouveyre, Morin, Soulier, etc.

B. 487. (Cahier.) — In-f^o, 350 feuillets, papier.

1709-1716. — Noms des parties citées à l'audience : Louis de La Barge, seigneur de La Roche-de-Glun, contre Darnoux, en appel du juge des conventions de Valence ; — les religieuses de Sainte-Marie de Crest, contre Magdeleine de Luc, épouse de Claude de Montchenu, en autorisation d'ester en justice ; — Barthélemy, prieur de Portes, au diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, contre Planta, pitancier de l'abbaye de Cruas, en jouissance des fruits de son bénéfice ; — noble Étienne-André Masse, sieur de Vaudragon, conseiller honoraire au Présidial, contre Grabit, en délivrance d'un fonds de terre, etc. — Acte de réception comme avocat de François-Hugues de Siry, d'Autun.

B. 488. (Cahiers.) — In-f^o, 173 feuillets, papier.

1703-1719. — Défauts accordés : à Aimar, chanoine de Saint-Donat, contre Louis Charvet, capiscol du prieuré ; — à Joachim de Valerud, abbé de Saint-Ruf, contre Guion ; — à

Pierre Bancel, sacristain d'Allex, contre Monier-La-Route ; — à noble Pierre Cogand, avocat au Parlement de Grenoble, contre noble Jean Ducrest de La Tour ; — à Anne de Camus de Chavagneux, veuve de Jean-Baptiste de Valernod, seigneur de Fay, contre Barrier, etc. — Registre des présentations de procureurs : Pervilhac, pour Reynaud ; Dupré, pour Badouveau, chanoine et doyen de la cathédrale, etc.

B. 489. (Liasse.) — 61 pièces, papier (60 imprimées).

1720-1729. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, portant : règlement pour les nouvelles compagnies de maréchaussée, les gabelles, la juridiction civile et criminelle du Présidial, etc. ; — rétablissement de différents droits : droit de prêt, droit annuel des offices ; — création d'offices municipaux, des maîtrises d'arts et métiers ; — défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission ; — suppression des offices d'essayeurs et de contrôleurs des ouvrages d'orfèvrerie, des offices municipaux ; — fixation des droits de la douane de Valence, de marque sur les fers, etc. ; — confirmation des privilèges de la compagnie des Indes, etc.

B. 490. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1720-1729. — Lettres adressées à de Valernod, président du Sièges ; à Desjacques, lieutenant principal ; à de Chastaney, syndic, etc., par d'Aguesseau, d'Armenonville, de Breteuil, secrétaire d'État de la guerre ; Boucher d'Orsay, intendant de Dauphiné ; de Catellan, évêque de Valence ; Armand, Benoit, Cartier, Durand, etc., relativement : à l'ordonnance sur la distribution des procès ; — à l'interdiction de Chastaney ; — à la réception de Mezenc comme greffier ; — à l'affaire d'un vol sacrilège commis à Bonlieu ; — aux plaintes du lieutenant de la maréchaussée ; — à la chancellerie du Sièges ; — aux lettres de grâce obtenues par Bouvard ; — à des créances et à des procès de la compagnie, etc.

B. 491. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1720-1729. — Lettres adressées aux officiers du Présidial par d'Ormesson, intendant des finances ; Médavy, maréchal de France ; Fontanieu, intendant de Dauphiné ; Madoire, de Valernod, etc., concernant : le paiement de leurs gages ; — la nomination d'un garde-sceau en la chancellerie ; le droit d'entrée ; — la rente due au prieur de Beaumont, à cause du palais de justice de Valence, etc. — Dans une lettre de La Balme à de Chastenev, on lit : « Voici de grandes nouvelles pour votre ville, la translation de l'Université à Grenoble, au lieu de laquelle on établira à Valence quatre manufactures de drap en blanc ou de bas, outre les quatre foires franches qu'on lui rend ; en un mot, on veut en faire une ville de commerce ; les lettres patentes de la translation sont, dit-on, déjà scellées. »

B. 492. (Liasse.) — 170 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 pièce, parchemin.

1720-1729. — Copies de lettres patentes et d'arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV : confirmant l'ordonnance de l'intendant Boucher d'Orsay qui prive Chastenev de son office d'assesseur ; — appelant de Valernod, Chastenev et autres devant le Grand Conseil, pour défendre leurs ordonnances contre la compétence du prévôt ; — renvoyant les mêmes magistrats devant Fontanieu, intendant de Dauphiné ; — permettant à de Chastenev de reprendre l'exercice de ses fonctions d'assesseur, etc. — Requêtes adressées à l'intendant au sujet des dettes de la compagnie ; états de ces dettes : recettes, 35 828 livres ; dépenses, 54 933 livres. — Pièces justificatives de comptes : quittances et mandats.

B. 493. (Liasse.) — 97 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1720-1729. — Pièces justificatives des comptes du syndicat de la compagnie des officiers du Présidial : quittances et mandats. — Minutes de sentences condamnant : Agrel à payer 10 livres d'amende pour voies de fait contre Gencel ; — Joseph Perrier, écuyer, lieutenant particulier en la

Sénéchaussée de Montélimar, à rembourser diverses sommes à Andrau, Chauvet, etc., ses créanciers. — Instances criminelles : d'Arbod, notaire à Valence, contre Darnoux et Régnier, pour altération de testament ; — d'Armand, contre Pascalis, pour coups et blessures ; — du procureur du Roi, contre Arnaud, pour contrefaçon de signature sur un certificat de santé, etc. — Procédures civiles poursuivies par : Aubouin, prieur commendataire de Saint-Georges en Vivarais, contre Pierre Biousse et François Lanfrey, accusés d'empiéter sur son terrain ; — Hélène Armand, contre Françoise Gautier, en paiement de créance, etc.

B. 494. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1720-1729. — Parcelles de frais alloués à Bayle, de Montélimar, plaidant contre Spenel ; à Berger, de Montelégier, contre Ferrier ; à Benoit, de Valence, contre Ducros, lesdits frais s'élevant de 50 à 95 livres. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt les causes de plusieurs personnes de Barbières accusées d'atroupements, et d'autres individus accusés de vols, etc. — Procédures civiles pour : noble Alexandre Ducros, sieur de L'Aube, contre Barthélemy, en paiement d'arrérages de cense ; — Diane Bernard de Benicroit, contre Verdéty, potier d'étain à Montélimar, en délivrance d'immeubles. — Instances criminelles : de Baratier, huissier de l'Élection, contre Arnaud, pour injures ; — du procureur du Roi, contre Bellon, soldat invalide, accusé du meurtre d'un cadet du régiment Royal-Artillerie ; — de Béraud, prieur-curé de Gleyzolles, contre Giry, pour injures et menaces, etc.

B. 495. (Liasse.) — 89 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1720-1729. — Procédures civiles pour de Chastenev et Desjacques, syndics du Siège, contre Bigeard, en paiement des droits d'entrée et de chapelle. Celui-ci avait acheté au prix de 2 000 livres l'office de conseiller de de Geys, alors syndic de la compagnie et président lieutenant général pendant la minorité des enfants de Valernod, à la condition d'être exempté des droits d'entrée établis en 1658 par délibération des officiers du Présidial ; ces droits,

destinés à couvrir les frais des procès de, la compagnie et à payer ses dettes, s'élevaient de 1 600 à 2 400 livres, sauf pour les enfants et les gendres des officiers du Siège. Un arrêt du Conseil d'État approuva cette délibération et se réserva même la connaissance des contestations nées de son exécution. — Instance criminelle du procureur du Roi contre Bernardin, pour vol.

B. 496. (Liasse.) — 38 pièces, papier (2 imprimées) ;
2 pièces, parchemin.

1720-1729. — Procédures civiles pour Desjacques et de Chastenev, syndics du Présidial, contre Bigeard, en paiement des droits d'entrée et de chapelle : copies de l'arrêt du Parlement de Grenoble qui ordonne à de Geys de remettre au greffe de la Cour la prétendue délibération de 1707 dispensant Bigeard de payer les droits d'entrée ; de l'arrêt du Conseil d'État qui défend au Parlement de connaître de cette affaire ; — requêtes au Roi, à son Conseil d'État et au Parlement de Grenoble par de Chastenev, Dubessé, Desmolles, etc., contre de Geys ; — factums et mémoires des parties ; — inventaires de production de Marguerite-Eléonor de La Balme, veuve Desjacques, contre de Geys ; de Bigeard, contre le même et contre la veuve Desjacques.

B. 497. (Liasse.) — 32 pièces, papier (4 imprimées) ;
2 pièces, parchemin.

1720-1729. — Procédures civiles pour Hugues-Joseph de Valernod, seigneur de Fay, premier président au Présidial, intervenant au procès du syndic du Siège contre noble Pierre de Geys, dépositaire de l'office dont avait joui Jean-Baptiste de Valernod. L'objet de ce procès était le paiement des 1 600 livres de droits d'entrée dues par Bigeard, et dont de Geys avait frustré la compagnie des officiers du Présidial, en obtenant une délibération signée par quelques-uns d'entre eux ; — mémoires et requêtes du demandeur.

B. 498. (Liasse.) — 36 pièces ; 1 cahier in-4°,
148 feuillets, papier.

1720-1729. — Parcelles de dépens mis à la charge de Simon de Blachère, accusé du meurtre de noble Jean-Baptiste de Malmazet, s'élevant à 5 879 livres. — Instance criminelle de Blain, contre Petit, qui a maltraité la fille du plaignant. — Procédures civiles pour Blanc, drapier, contre Didier-Tournillon, en appel de sentence du juge ducal de Chabeuil. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs vols qualifiés.

B. 499. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1720-1729. — Instances criminelles. : de Jacques Delacour, contre Bois, pour vol de foin ; — du procureur du Roi, contre Brest, pour tentative de vol ; contre Buisson, pour vol de chevaux ; — de Françoise Cabestan, contre Allier, pour altération de lettres royaux, etc. — Procédures civiles intentées par Marie Cartellier, veuve Valette, contre Cartellier, bourgeois d'Étoile, en règlement de comptes. — Parcelles de frais alloués à Brénat, de Beaumont ; à Marguerite Brenier, à Bressieu, etc., dans leurs procès contre Boissonnier, le syndic de l'abbaye de Saint-Ruf et Dutruc, ancien receveur au bureau de tabac de Valence, s'élevant de 61 à 114 livres. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs vols qualifiés.

B. 500. (Liasse.) — 80 pièces, papier ; 2 pièces,
parchemin.

1720-1729. — Procès civils : de Marie Cartelie, contre Cartelie, d'Étoile, en règlement de compte ; — de Jacques et de Jean Charrin, contre Collion, leur créancier, et contre Grosset, acquéreur des immeubles de Collion. — Copie de l'inventaire fait par Dubessé, lieutenant particulier au Siège, de partie des meubles de Jean de Catellan, évêque de Valence, et du procès-verbal d'apposition des scellés dans l'évêché. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes.

B. 501. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1720-1729. — Procédures civiles pour : Chaix, maçon de Livron, contre Astier, en délivrance d'immeuble vendu ; — Gabriel de Cosnac, évêque et comte de Die, contre Giraud, prieur commendataire de Lagrand (Hautes-Alpes), et de Chosséon, son annexe, en revendication de la dîme de Mirabel, prieuré et seigneurie de l'évêque. — Instances criminelles : de Cognil, contre Charignon, pour menaces ; — de Constantin, contre Tournu ; — de Laprat, dit La Verdure, contre Cornier, pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Crozat, employé de la brigade du tabac, pour meurtre d'un archer, etc. — Déclaration de grossesse de Marie Couchet. — Apposition des scellés sur les meubles de noble Pierre-Alexis Crozat de Vaugrand, lieutenant criminel. — Prestation de caution juratoire par Copin, clerc tonsuré de Grenoble, contre Pierre de Saint-Nizier, chanoine de Saint-Ruf, en maintenue du prieuré de Saint-Vincent de Taulignan.

B. 502. (Liasse.) — 78 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1720-1729. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Crozier, accusé de meurtre ; contre Darbaud, prévenu de vol ; — de Delaine, contre Marianne Lépousé, pour vente de farine et de meubles appartenant à son oncle, etc. — Parcelles de frais alloués à Déagent, à Deloche, etc., dans leurs procès contre la veuve Juveneton et Charignon, s'élevant de 53 à 280 livres. — Minutes de sentences : rejetant les appels du juge mage interjetés par Debeaux, contre Marie Blache ; par Delandes, avocat, contre Fourcat, dit Faure, etc. ; — renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs vols qualifiés.

B. 503. (Liasse.) — 69 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 pièce, parchemin.

1720-1729. — Instances criminelles : de Derbeuil, contre Benistant, pour vol de bois « dans son calaber ou tinal » ; — du procureur du Roi, contre Devaux, joueur de violon ambulante, accusé de vol, etc. — Mémoire pour Desjacques, syndic du Présidial, contre Aimar : « Les demandes des parties

forment deux questions ; la première est de savoir si le Siège est encore aujourd'hui en droit d'exiger de chaque officier qui s'y fait recevoir une certaine somme appelée vulgairement droit d'entrée, spécialement affectée au paiement de ses dettes communes ; la deuxième se réduit à savoir si, posé que le Présidial soit toujours bien fondé à demander ce droit d'entrée, le sieur Aimard peut se prévaloir de ce qu'il a levé son office aux parties casuelles de S. M., pour prétendre n'être tenu d'en payer que la moitié. » L'auteur résout ces deux questions en faveur du syndic du Siège. — Copie de l'arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV qui réduit de moitié les droits de marc d'or, d'enregistrement et de sceau des provisions des offices levés vacants aux parties casuelles, etc.

B. 504. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1720-1729. — Parcelles de dépens alloués à Didier, dit Tournillon ; à Donin, à Drogue, etc., dans leurs procès contre Blanc, Faure, notaire à Saou, etc., s'élevant de 52 à 163 livres ; rapport d'experts fait par Bosc, notaire à Châteaudouble, et Bonnet, notaire à Montelieu, sur l'estimation des biens de Barthélemy Didier. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs vols qualifiés, etc. ; — rejetant l'appel de Dorey, qui plaide contre la veuve Monier ; — condamnant la veuve Gelas à payer une créance de 500 livres à Marguerite Dorel, etc. — Instances criminelles : de Driol, exempt de maréchaussée, contre Durand ; — de Rochas, contre Escoffier et Vinay, pour voies de fait ; — de noble Joseph Dubessé, lieutenant particulier au Présidial, contre Coupier, pour enlèvement de bois ; — de Duc, garçon tanneur, contre Saint-Geney, pour coups et blessures ; — du procureur du Roi, contre Durand, pour viol ; conclusions du ministère public favorables à sa mise en liberté.

B. 505. (Liasse.) — 101 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1720-1729. — Procédures civiles pour Louis et Antoinette d'Engilbond, contre les mariés Richard, en paiement de créance. — Instances

criminelles : de Fayolle, contre Matras, pour dommages à sa vigne ; — du procureur du Roi, contre Fleur, pour blessures graves à Chion ; — de noble François Du Poyet, contre Forest-Ponchon, et de Joseph de Montlovier, prieur-curé de Sanson, contre Fermon, pour voies de fait. — Procédures : pour l'ouverture du testament de Jacques Franchise, agrégé en l'Université de Valence ; copie dudit testament ; — pour l'union du prieuré de Bonnevaux, diocèse d'Uzès, à l'abbaye de Saint-Ruf : Pierre Flandy expose, comme syndic, que les revenus de l'ordre se composent des 1 800 livres du domaine dit de Saint-Ruf, des 67 livres des vignes, des 2 301 livres des prairies et moulins, des 322 livres des terriers, des 105 livres des rentes et pensions, etc. ; total 7 784 livres, et que le nombre des chanoines est réduit de vingt-quatre à treize.

B. 506. (Liasse.) — 78 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1720-1729. — Rapport d'experts de Martin, notaire à Combovin, et de Premier, pour la liquidation des droits de Marguerite Allinot sur les biens des mariés Premier. — Procédures civiles pour noble Louis de Rostaing, écuyer, sieur de Champferrier, contre Gachet, en maintenance du droit d'arroser ses prés avec les eaux de la fontaine de Salesat, les samedis et dimanches. — Bail judiciaire des biens de l'hoirie de nobles Antoine et René de Galbert Des Fonts. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes ; — condamnant Giron, de La Vache, à restituer à Garde un fonds de terre ; Marie, notaire de Valence, à reconnaître une pension à Gondian, recteur de la chapelle de Notre-Dame-Saint-Denis, dans l'église de Vaunaveys, etc. — Instances criminelles : de Gat, contre Desmoulins, pour coups et blessures ; — de Gilibert, imprimeur, contre Chalon, pour enlèvement de pierres de taille. — Installation de Fabien Grégoire, lieutenant criminel.

B. 507. (Liasse.) — 111 pièces, papier (1 imprimée).

1720-1729. — Procès-verbal de la levée du cadavre d'un inconnu. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre de inconnus qui « pendant la

nuit ont fait carrillon en plusieurs endroits de la ville, démoli des bancs de boutique et arraché des portes qu'ils ont jetées dans des puits » etc. ; contre les soldats La Jeunesse et La Verdure, pour coups et blessures à Rouzon. — Minutes de sentences : condamnant à la roue, par contumace, le meurtrier d'Imbert, notaire à Charols ; — entérinant les lettres de grâce accordées à de La Coste, écuyer, étudiant en droit ; — renvoyant au prévôt la connaissance de divers crimes. — Procédures civiles pour Delarage, de La Roche-de-Glun, contre Dubois, en paiement des sommes qu'il a avancées au profit de la succession de Jeanne Bac, dont Dubois se dit héritier.

B. 508. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1720-1729. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt la connaissance des vol, sacrilège, etc., imputés à La Rivière, Liotard, etc. ; — entérinant les lettres de grâce obtenues par Machon, à la condition de donner 600 livres à la veuve Berger ; — condamnant Devif à payer des arrérages de cense à l'abbé de Cruas. — Instances criminelles : de Mandin, contre Vachon, pour voies de fait ; — d'Allemand, berger à Lautagne, domaine de M^{me} la marquise de Saint-Silvestre, contre Marchaud, pour blessures ; — du procureur du Roi, contre Martin et d'autres personnes, pour menaces faites à des archers et à des huissiers dans l'exercice de leurs fonctions.

B. 509. (Liasse.) — 81 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1720-1729. — Parcelles des dépens faits par le procureur du Roi dans la procédure criminelle intentée à Gelibert, à la requête de Mazet, pour vol et voies de fait, s'élevant à 760 livres. — Procédures civiles pour : Étienne-André Masse, sieur de Vaudragon, conseiller honoraire au Présidial, contre Chovin, son fermier, pour défaut de culture ; — de Laborie, clerc tonsuré, étudiant en théologie, contre Gaud, pour coups et blessures, etc. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt plusieurs affaires criminelles ; — rejetant l'appel de Marie Meilhe, contre Romanet, prévôt des églises de Saint-Donat et de Saint-Maurice de Pignerol, etc.

B. 510. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1720-1729. — Instances criminelles : de Perret, contre la veuve Fanget, en entérinement de ses lettres de grâce ; — de Marie Moulin, contre Bellon, pour coups et blessures ; — de Perrier, contre Jomas ; de Musquet, lieutenant de la milice bourgeoise à Valence, contre Perret, pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Oran, pourvoi. — Parcelles de frais alloués à Niel, frères, de Charpey ; à Ollivier, curé de Luc ; à Paquet, procureur à Romans, dans leurs procès contre Falquet, Nal, noble Charles de Rannes, seigneur de La Bâtie et de Puygiron, s'élevant de 111 à 276 livres. — Déclaration de grossesse de Catherine Mure. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes.

B. 511. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1720-1729. — Procédures civiles pour Rey, avocat, gendre et héritier de Jobert, contre noble Charles d'Autane, seigneur de Sainte-Marie, en paiement de créance. — Parcelles de frais alloués à David Plèche, marchand drapier d'Arnayon ; à Dimanche Ranchon, etc., dans leurs procès contre Laget, Arbod, etc., s'élevant de 160 à 248 livres. — Instances criminelles : de Quiot, contre Armand, pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Ravel, Métifiot et autres jeunes gens, accusés d'être allés, avec des armes, à une noce et d'avoir blessé l'époux et sa mère. — Minutes de sentences : rejetant l'appel de Plantier, notaire à Romans, contre Badouveau de Luya ; — entérinant les lettres de grâce obtenues par Popon ; — renvoyant au prévôt plusieurs causes criminelles ; — condamnant Jeanne Reboulet, épouse de Jacques Cartier de La Fauchetière, capitaine d'infanterie, à restituer les biens de Lucrece Gagnat à Venance Gagnat-La-Couronne-Perréon, etc.

B. 512. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1720-1729. — Instances criminelles : de Rouveyre, avocat, contre Ripert, pour vol de gerbes au domaine de Vaugelas ; — de Rodet, contre Sérusclat, pour menaces et coups ; — de noble Louis

de Rostaing, sieur de Champferrier, contre Premier, dit Brigide, qui a chassé dans sa garenne de Bressac ; — de Rouveyre, juge mage de Valence, contre Pervillac, greffier, pour injures. — Enquête sur la mort de Claude de Rostaing, chevalier, seigneur de Champferrier, tombé accidentellement dans le Rhône. — Procédures faites à la mort de Marcellin Rollin, abbé de Saint-Ruf : le lieutenant principal déclare qu'il n'y a pas lieu d'apposer les scellés sur ses meubles, à la condition que l'abbé de Serres se chargera de ses dettes et des réparations à la charge du défunt. — Procédures civiles pour Guibert, contre Louis de Saint-Germain, receveur des décimes du diocèse de Valence, et Bellon, fermier du prieuré de Saint-Félix, en exemption de dîme sur les fonds qu'il a acquis de l'Ordre de Malte ; copie de la bulle de Clément XIII qui affranchit de la dîme les terres de l'Ordre précité.

B. 513. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1720-1729. — Minutes de sentences : condamnant Rouveyre, conseiller de l'Élection, à payer 559 livres à Marianne Gamon de La Lombardière ; — condamnant Didier à 30 livres d'amende, pour avoir chassé sur les terres de Sauzet, les récoltes pendantes ; — renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes. — Parcelles de frais alloués à Soulier, au syndic du collège de Tournon, à Marguerite Terrasson, dans leurs procès contre Liotard, chanoine du Bourg-lès-Valence ; Jean-Baptiste d'Urre, marquis de Montanègre, et la veuve Tournier, de Barcelonne, s'élevant de 30 à 162 livres. — Procédures : pour nomination d'experts, à la requête d'Antoine Saudeccœur, sieur de Lacroix, bourgeois de Die, plaidant contre Courbis, père et fils, de Chabeuil ; — pour la nomination de Valentin, tuteur des enfants de Guillaume Savoie, médecin du Roi, docteur agrégé en l'Université de Valence.

B. 514. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1720-1729. — Instances criminelles : de Teste, étudiant en droit, contre Gontier, pour coups et blessures ; — d'Henri-Oswald de La Tour-

d'Auvergne, archevêque de Vienne, contre Lachaud, de Champagne, pour enlèvement de récolte avant d'avoir payé la dime ; — de noble Claude-Just de Marquet, contre Marie de La Tour de Guercin, veuve de noble Jean-Antoine de Lers, pour dégradations au domaine de Musset, etc. — Parcelles de frais alloués à Teyssonier, à Trouiller, châtelain d'Alixan ; à Vincent, etc., dans leurs procès contre Desbost, Armingaud et Buis, s'élevant de 51 à 158 livres. — Déclarations de grossesse de Marie Vaugrand. — Plaintes : de Thivolle, frappé par deux inconnus près « la petite grange ou tapie » appartenant à la veuve. Patry ; — de Votenin, contre Melleret, qui a passé ou fait passer sur ses terres.

B. 515. (Cahier.) — In-4°, 162 feuillets, papier.

1698-1728. — Minutes de sentences criminelles : mettant hors de Cour et procès Bouache, marchand, et autres, accusés de vols ; — entérinant les lettres de grâce obtenues par Cécillon, de Nerpol (Isère) ; — condamnant : Vigne, nouveau converti, aux galères, pour être allé sans permission dans la principauté d'Orange ; — plusieurs individus de Luc, à la potence, par contumace, pour coups et blessures mortelles à Armoine, huissier ; — deux habitants d'Ombrière, pour irrévérence dans l'église, rébellion aux ordres du Roi, etc., à demander pardon à Dieu et au curé, et à payer 300 livres d'amende applicables aux réparations de l'église du lieu.

B. 516. (Cahiers.) — In-fol., 210 feuillets, papier.

1720-1729. — Transcription d'actes sujets à l'insinuation : donations entre-vifs faites par Pierre Faure Des Blains à Louise-Félice Desbocs de Solignac, épouse de Victor de Falcos, seigneur de La Blache, comte d'Anjou ; par Justine de Vesc, à Olympe, sa sœur, veuve de René-François de Bénéfice, seigneur de Vaneil, etc. ; — contrats de mariage de noble Joseph Des Aimars, sieur du Moulin, avec Marianne Fornet La Nonnière ; de François Planta, contrôleur général des gabelles en Dauphiné, avec Virginie Rigaud, fille de noble François Rigaud, avocat général en la Cour des Monnaies, etc. ; — testaments de Joseph de Tertulle,

chevalier, marquis de Pluvinel, en faveur de ses huit enfants ; de Jean de Catellan, évêque de Valence, en faveur de l'hôpital et du chapitre de la cathédrale ; de noble Jean Monier, contrôleur général des domaines, en faveur de Catherine Chonet, son épouse, avec substitution en faveur de Jean Monier, son petit-fils, etc. ; — provisions de noble Joseph-René Crozat de Vaugrand, lieutenant général de police à Valence ; de Fabien Grégoire, lieutenant criminel ; — commission de Magnat, garde-bois de noble Louis de Clermont de Chatte, à Charpey. — Copies : de l'arrêt du Grand Conseil réglant la juridiction civile et criminelle du Présidial ; — des lettres patentes de Louis XV en faveur de l'Ordre de la Rédemption des captifs ; — des lettres du même Roi accordant à Jean Mottet, professeur en droit, « entrée, séance, voix et opinion délibérative au Présidial. »

B. 517. (Cahiers.) — In-fol., 430 feuillets, papier.

1720-1729. — Registre d'audience donnant les noms des parties : noble Salomon Faure Des Blains, chanoine de Saint-Apollinaire, contre Valentin, en nomination d'experts ; — Cartier, receveur des décimes du diocèse, contre Malhras, prieur-curé de Montboucher, et Claude Butin, religieux profès de Cluny, prieur régulier de Saint-Étienne de La Baume-Cornillane, contre Béranger, notaire, en paiement de créances ; — Romieu, ancien receveur des tailles de Montvendre, contre Sauzet, en revendication de l'eau de Rioussat, etc. — Liste des avocats et des procureurs : Planta, Odier, Morin, Montlovier, etc.

B. 518. (Cahiers.) — In-fol., 280 feuillets, papier.

1720-1729. — Inventaire des papiers du greffe de la Sénéchaussée et des conventions fait à l'entrée en exercice de Mezenc. — Présentations de procureurs : Pervillac, pour de Valernod et pour Marianne de Garagnol, veuve de noble Jacques de Beaumont, vi-bailli de Saint-Marcellin ; Morier, pour Pierre-Alexis Crozat de Vaugrand, sieur de Maise ; Trouiller, pour noble Louis François de Grasse, à Saint-Donat, etc. — Registre des quittances des consignations d'amendes.

B. 519. (Cahiers.) — In-fol., 264 feuillets, papier.

1720-1729. — Affirmations de voyage par Maréchal, sacristain de Saint-Jean-Baptiste de Chabeuil ; noble François de La Tour de La Bâtie ; noble Philippe de Loulle, sieur de Reculais et d'Arthemonay ; dom Rostaing, chararier de Saint-Marcel-lès-Sauzet et sacristain du prieuré de Tain ; noble César de Murinais ; Morel, mandataire de noble Alexandre Ducros, sieur de L'Aube ; noble Paul Gondoin, greffier en chef du Parlement de Grenoble, etc. — Distribution des causes : Neyremand a le procès du syndic de Léoncel, contre François de Chatte ; Chastenev, le procès de Moulin, curé de Montoisson, contre Mourdedieu, etc.

B. 520. (Liasse.) — 150 pièces, papier (5 imprimées).

1730-1739. — Copies des ordonnances : du Parlement de Grenoble concernant l'envoi annuel au greffe du bailliage du registre criminel des greffes des prévôtés et des châtelainies ; — de l'intendant de Dauphiné sur la perception des droits de contrôle. — Minutes des requêtes adressées à l'intendant de la province par les magistrats du Présidial, au sujet des appellations des juges de la principauté d'Orange et du duché d'Hostun ; — lettres de Fontanieu concernant cette demande d'extension de juridiction et l'envoi semestriel d'un état des crimes commis dans le ressort : « Les plus grands excès », dit-il, « se multiplient, par l'espérance de l'impunité. » — Lettres de Teyssonier, de Valernod, de Moiriac de Châtillon, etc., relatives aux procès de la compagnie : « Vous savez », écrit de Moiriac, « la date de mes provisions de sénéchal de Valence et quels en sont les gages ; mon père a joui de cette charge depuis le 1^{er} mars 1669 jusqu'en 1723 ; on m'a toujours dit qu'elle n'était point héréditaire, ce qui m'engagea à la demander à M. le duc d'Orléans, régent. J'en fus pourvu. J'ignorais l'édit de 1693 qui a rendu toutes ces charges héréditaires. Mon père et moi n'avons jamais payé le prêt et l'annuel. Je ne sais même ce que c'est. Si c'est une taxe, une charge noble doit en être exempte ; à l'égard du prix que l'on peut l'estimer, je crois qu'elle vaut bien 8 ou 10 000 livres. »

B. 521. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1730-1739. — Comptes des syndics du Présidial, rendus par Bancel, Chastenev et Crozat de Vaugrand, s'élevant en recettes de 14,046 à 50 778 livres et en dépenses de 5 422 à 54 423 livres. — pièces justificatives de ces comptes : devis des réparations indispensables à faire au palais de justice ; — mémoire sur la contestation née entre le second président et le lieutenant principal pour la distribution des procès ; — copie de la transaction passée entre les juges et M^{me} Desjacques, au sujet d'avances de frais faites par son mari ; — mandats et quittances.

B. 522. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1730-1739. — Instances criminelles : d'Albert, contre Plonquet, pour injures et voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Allier, pour ratures et changements à des lettres royaux ; contre Argod, pour coups et blessures à Eynard, etc. — Parcelles de frais alloués à Achard, au comte de Saint-Vallier, à Bacon, à Barnouin, dans leurs procès contre Légier, Desemond, Rey, etc., s'élevant de 42 à 238 livres. — Minutes de sentences : rejetant l'appel de Beaumont contre la veuve Agrenier ; — déboutant les mariés Valette de leur demande en maintenue provisionnelle de la prise d'eau aux fontaines de La Poulate, que leur a cédée Philippe de Badouveau de Luya, doyen du chapitre de Saint-Apollinaire.

B. 523. (Liasse.) — 40 pièces ; 1 cahier in-4^o, 83 feuillets, papier.

1730-1739. — Parcelles de dépens alloués à Bérenger, bourgeois du Bourg-lès-Valence ; à Bergier, de Montelégier ; à Bernard, de Cobonne, dans leurs procès contre Pomel, Jean, Ferotin, etc., s'élevant de 105 à 396 livres. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Bernard, pour meurtre involontaire d'un soldat ; lettres de grâce du Roi ; — de Marianne Bezagu, contre un cavalier du régiment de Berry, pour coups et blessures ; — de Bertrand, contre Rouveyre, Aubert, etc., et de Blain, maître-

perruquier à Valence, contre Advenant, étudiant, pour voies de fait, etc.

B. 524. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1730-1739. — Procédures criminelles poursuivies par Buée, curé de Montelier, contre Bonnet, Pra, Blachon, etc., pour scandale. La lettre du curé à M. de Maillebois porte : « Le mercredi des Cendres, Jean Bonnet eut l'impunité de se travestir en prêtre, prit pour cet effet une jupe noire au lieu de soutane, une robe de pénitent en guise de surplis, une espèce de bonnet carré, et portant un livre avec un cierge à la main, précédé d'une croix dont le manche étoit une broche à faire rôtir, ayant après lui la représentation d'un mort porté par quatre personnes, fit une procession dans tout le lieu, chantant par les rues sur les tons usités dans l'église des chansons obscènes, et prit le chemin du cimetière avec cet effroyable convoi. » — Requête de Bonnet, dans laquelle il rappelle l'usage d'enterrer le *caramentrant* avec des ris, hurlements, pleurs et chants burlesques et lugubres, ajoutant que les cierges employés étoient de simples chenevottes, la broche, un instrument culinaire destiné à être enterré avec le carnaval ; — minute de la sentence qui condamne Bonnet et ses complices à une amende de cent sols pour les pauvres de Montelier et solidairement aux frais. — Instances criminelles de Joseph Chabrière, contre Girohlan, pour voies de fait. — Sentences capitales contre Picard, Bousquet, Le Blondin, de Metz, et autres, pour meurtres et vols à main armée.

B. 525. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1730-1739. — Parcelles de frais alloués à Chastain, de Vesc ; à Courbassier, bourgeois de Die, dans leurs procès contre Montelier, de Crupies, et contre Jeanne d'Armand Du Perrier. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Chalivos et ses complices, pour vol ; minute du jugement qui condamne le principal coupable à être battu et fustigé de verges par l'exécuteur de la haute justice ; — du même magistrat, contre Coste, cadet du régiment Dauphin, pour viol. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance de divers crimes.

— Inventaire des biens, meubles et papiers de François-Reymond Descombes, écuyer, lieutenant des maréchaux de France, à la requête de Reymond de Cléry, inspecteur des domaines du Roi à Montauban.

B. 526. (Liasse.) — 100 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1730-1739. — Procédures civiles pour : noble Joseph Descordes, lieutenant de dragons, époux de Marie de Mérez, contre Morel, notaire, en délivrance d'immeubles ; — noble Hugues-Joseph de Valernod, seigneur de Fay, contre noble Joseph-René Crozat de Vaugrand, syndic du Présidial, en paiement de créance ; — Delieux, consul de Lavoulte, contre Malhiet, en annulation de saisie. — Parcelles de frais alloués à Combe-Duron, marchand de Combovin ; à Jeanne Déagent, veuve Faure, dans leurs procès contre Argod et Mallet. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Cuissin, pour tentative de vol ; contre Didier, pour coups et blessures à un garnisaire ; contre Suzanne Dimberton, accusée de vol, d'incendie et d'empoisonnement ; copie de la sentence qui ordonne d'assigner Lacoste, confesseur de l'accusée ; interrogatoire de ce prêtre, qui déclare n'avoir rien à déposer ; conclusions du ministère public demandant qu'elle soit brûlée vive ; minute du jugement qui la condamne à être pendue.

B. 527. (Liasse.) — 73 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1730-1739. — Parcelles de dépens alloués à Marguerite Dorel ; à Durand, de Taulignan ; à GeneVals, d'Espenel, dans leurs procès contre Arbod, d'Étoile, Buis et Gresse. — Dépôt du testament olographe de Françoise Eymard, veuve Bancel. — Procédures pour : Falquet, marchand de Chabeuil, contre Jullien, huissier, qui l'a arrêté un jour férié, en pleine foire, à l'aide de trois cavaliers de la maréchaussée, en vertu d'une sentence de la conservation de Lyon portant contrainte par corps ; — Banc, contre Forest, en délivrance des immeubles de Jeanne Richard sur lesquels il a une hypothèque. — Plainte du procureur juridictionnel de La Vache contre Garçon, de la Religion Réformée, qui a fait

charger du foin le 3^e jour de la Pentecôte ; lettre de Gondian, curé de la paroisse, se désistant de sa plainte contre l'accusé.

B. 528. (Liasse.) — 61 pièces ; 1 cahier in-4^o, 104 feuillets, papier ; 2 pièces, parchemin.

1730-1739. — Procédures civiles pour Girodet, de Châteauneuf-d'Isère, contre Guerby, en annulation de saisie, moyennant l'offre du paiement de la somme due à l'intimé.

B. 529. (Liasse.) — 91 pièces, papier,

1730-1739. — Parcelles de dépens alloués à Gontard, de Valence ; à Granger, procureur au Parlement de Grenoble ; à Guille, de Saint-Nazaire-le-Désert, dans leurs procès contre Ardant, Morin et Valentin. — Minutes de jugements qui renvoient au prévôt la connaissance de plusieurs crimes et qui condamnent Gouy à être appliqué au carcan de la place La Pierre, pendant deux heures, pour contravention à la déclaration du Roi défendant les pèlerinages, et Mauni à être fouetté de verges, pour vol. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre noble Paul de Grandis de Pommerol, seigneur de La Roche-de-Glun, accusé du rapt de Magdeleine Bouvier, et contre Grimaud, pour blessures faites à son frère avec une arme à feu ; — de Grézier, contre Lamarche, étudiant, pour menaces et voies de fait ; — de Léorier, contre de Corlieu-Gonezagues et Rouveyre-Duperreau, officiers de la garnison, pour coups et blessures ; — du ministère public, contre Martin et ses complices. — Neyremand, curé de Peyrus, expose ainsi le fait dans sa plainte : « De jeunes libertins ont enlevé le corps d'un jeune homme mort et l'ont enseveli dans un ancien cimetière qui est à un quart de lieue d'ici, contre ce qu'avoit prescrit là-dessus Mg^r l'évêque de Valence, n'ayant pas voulu le laisser enterrer au cimetière qui est joignant l'église paroissiale, par esprit de sédition. » — Procès-verbal de levée du cadavre d'une femme inconnue. — Copies de la résignation du prieuré de Saint-Privat de Roynac par dom Joseph Canal, en faveur de Pierre Lespès, et de la prise de possession du bénéfice par le procureur de ce dernier.

B. 530. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1730-1739. — Parcelles de frais mis à la charge de Mazade, Bernon, etc., dans l'instance poursuivie contre eux par le procureur du Roi, s'élevant à 577 livres ; alloués à Falquet, à Jeanne Meysonasse, à Pacaud, dans leurs procès contre Rodet, Gros, noble Jean Ducrest, sieur de La Tour. — Instances criminelles : de Moneron, contre des inconnus qui l'ont blessé ; — du procureur du Roi, contre Morin, pour menaces à son père ; — de Moulaire, contre Deville, pour voies de fait. — Acte d'émancipation de Jeanne Morel, veuve Clapasson-La-Contamine, par Laurent Morel, son père, notaire à Valence.

B. 531. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1730-1739. — Parcelles de frais alloués à Octain, curé d'Andance ; à Ravel, de Die ; à Revol, etc., dans leurs procès contre Anne Lagier, veuve de noble Jacques de Flotte, sieur de Saint-Pierre ; Jeanne Morin, etc., s'élevant de 126 à 235 livres. — Instances criminelles de Pajard, contre Martin ; de Roullié, contre Tête, étudiant en droit, pour voies de fait. — Minutes de sentences : renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes ; — condamnant Valentin, conseiller honoraire au Présidial, à payer 300 livres à Suzanne Eynard, épouse de noble Paul-Alexandre de Montrond. — Rapport d'experts sur la difficulté de Rouveyre, juge mage de Valence, avec Merlin, dit Blanchon, de Montmeyran, au sujet des eaux de La Jalatte.

B. 532. (Liasse.) — 73 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1730-1739. — Procédures pour les syndics des procureurs du Sièg^e royal et des justices subalternes de Crest, contre Gaillard, pour fautes commises dans l'exercice de sa charge de procureur. — Instances criminelles : de Jeanne de Saint-Victor, contre Bouvier, étudiant, pour injures ; — du procureur du Roi en la maréchaussée, contre Sarde, pour vagabondage et relations avec les contrebandiers ; — d'Antoine Saudecœur-Lacroix, bourgeois, résidant au domaine de Saint-Pierre sur

Chabeuil, contre Bellon, pourvoies de fait ; minute de la sentence qui condamne l'accusé à 10 livres d'amende, à 200 livres de dommages-intérêts et aux frais ; — de Second, contre Millon, pour vol, etc.

B. 533. (Liasse.) — 91 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1730-1739. — Procédures pour le syndic du Présidial contre noble Hugues-Joseph de Valernod, président du Siège, qui réclame des arrérages de rente, et contre Chastenev, en reddition des comptes de son syndicat. Il y aurait eu dans un intervalle de quatre ans « des liquidations et des contrats à faire expédier au Trésor royal ; des procès à soutenir au Conseil d'État, au Grand Conseil, à la Cour de Grenoble, aux requêtes de l'Hôtel et à l'Intendance ; des états à fournir en exécution d'un arrêt du Conseil ; des sommes empruntées et acquittées depuis 1636 ; des droits d'entrée, des gages des officiers et de leur emploi depuis 1658, etc. » ; de là difficulté pour le comptable de classer rapidement toutes ses pièces justificatives.

B. 534. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1730-1739. — Instances criminelles : de Teyssier, receveur des huiles et savons à Valence, contre des malfaiteurs inconnus qui ont tenté d'escalader sa maison pendant la nuit ; — de Valentin, contre Monerand, Gontard et autres, pour subornation de témoins. — Requêtes de François de Vignon, aumônier, vicaire général de l'ordre de Saint-Ruf, en son nom et en celui de Claude de Nantes, nommé par le Roi abbé dudit ordre, pour obtenir la levée des scellés mis sur les effets de Pierre-Louis Chomel. — Minutes de sentences : rejetant les appels d'Allier, fermier du Conier, contre Charles Beaupoil de Saint-Aulaire, abbé de Léoncel, et Louis Desbrosses, chanoine de Valence ; d'Aubert, curé de Barcelonne, contre Destret, donataire universel de Jeanne Aubert ; — mettant hors de Cour et procès Blache, prêtre de Marsas ; — maintenant Claude de Rostaing, seigneur de Champferrier, en la possession des meubles et immeubles délaissés par de Rostaing père, contrairement à la demande de Marie-

Magdeleine d'Hébrais et d'Hugues-Louis de Rostaing, etc.

B. 535. (Cahiers.) — In-fol., 149 feuillets, papier.

1730-1738. — Transcription des actes sujets à l'insinuation : donations entre vifs faites par les mariés Monseny à Marguerite Reynaud, femme de Chastenev, de leurs Liens, droits et actions ; — Marie Roussillon, veuve Grégoire, à Pierre Roussillon, d'une terre à Jonas ; — Ève Simond, veuve Du Villard, à Louis de Craponne Du Villard, son fils, d'une somme de 3 446 livres ; — Jean-Baptiste de Baronat, chevalier, seigneur de Poliéas, Fiancéy et autres lieux, conseiller au Parlement de Grenoble, à Ennemond de Baronat, son fils ; — Marie Colin-Lamarche, à noble François Pain Du Perron, garde du corps du Roi ; — Marie de Fontenille, à Élisabeth de Marquet, épouse de Louis de La Lombardière, etc. — Registre des défauts accordés à Debeaux, seigneur de Plovier, contre Eynard ; à Gaud, curé de Grane, contre Aubert, curé de Barcelonne ; à Louis de Reymondis, commandeur de Valence, contre Postoly, etc. — Présentations de procureurs : Rolland, pour Louis de Lattier de Bayane ; Soulier, pour Henri-Bernard de Lacroix de Chevrières, etc.

B. 536. (Cahier.) — In-fol., 341 feuillets, papier.

1724-1730. — Audiences. Noms des parties : Marcellin de Clavière, seigneur de Saint-Agrève, contre René-Ismidon de Sassenage, comte de Brion, en paiement de créance ; — Morier, chanoine de Saint-Ruf, prieur-curé de Volvent, contre Magdeleine de Saint-André, veuve Morier, en paiement d'arrérages de pension ; — noble Jacques Charier de La Barge, chanoine d'Ainay, prieur de Saint-Étienne de Bésayes, contre Père, en paiement d'arrérages de cense ; — Pètlement, hôtelier à Crest, contre Catherine de Surville, de Gap, veuve de noble Joseph-Marie Du Vernet, sieur de La Vermeille, dame d'Allex en partie et d'Aubonne, en paiement de frais de nourriture ; — noble Melchior de Gilliers, sieur de Valières, résidant à Bourdeaux, contre Lagier, chirurgien à Crest, et Marie Brenier, veuve et

héritière de feu noble Noël Macaire, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, prenant fait et cause pour noble Jean-Baptiste de Fontclaire, son fils, contre Chastenev, en appel du juge mage de Die et du juge des conventions de Chabeuil ; — Octave de Galéan, commandeur de Saint-Vincent-lès-Valence, contre Charles-Balthazar et Louis de Clermont de Chatte, père et fils, en revendication du titre et des prérogatives de seul seigneur haut justicier de Saint-Vincent sur Charpey ; — Jacquet, curé de La Baume-Cornillane, contre Sayn, en paiement de la dime, etc. — Procédure de la visite du palais de justice, du greffé et des prisons du Présidial par Sébastien de Guillet, comte de Leyssins, conseiller au Parlement de Grenoble, et Joseph-Gabriel de La Tour de Vidaud, comte de La Bâtie, substitut du procureur général.

B. 537. (Cahier.) — In-fol., 391 feuillets, papier.

1724-1730. — Audiences. Noms des parties : Esprit Allian, curé de Félines, contre Remy, ancien curé de la paroisse, en maintenance de la cure ; — Chaix, prieur commendataire de Notre-Dame de Beaumont et de Saint-Pierre de Peyrus, son annexe, contre Lantheaume-Drogue, en paiement de la dime ; — Louis de Raousset de Sommales, en paiement de censes dues à Antoine de Raousset, chanoine, prieur commendataire de Saint-Marcel-lès-Die et de Saint-Jean de Chabeuil, contre Patin, châtelain de Chabeuil, en paiement de dîme et de cense. — Réception de noble Claude Dubessé comme avocat. — Transcription des provisions de Louis-Claude de La Lombardièrre, conseiller au Présidial, et des lettres du roi Louis XV autorisant Pierre-François Gamon de La Lombardièrre à se qualifier conseiller au Siège, nonobstant la résignation de son office en faveur de son fils ; — du testament de Fonet de Fontenille. — Présentation de procureurs : Odier, pour Florimond de Truchet ; — Allier, pour les administrateurs de l'hôpital de Saillans, etc.

B. 538. (Cahiers.) — In-4°, 391 feuillets, papier.

1736-1744. — Défauts accordés : à Melchior-Balthazar d'Arbalestier de Mirabel,

seigneur de La Gardette, baron de Lus-la-Croix-Haute, contre Mazade ; — à Charles-Balthazar de Clermont, comte de Roussillon, contre Farge ; — à noble François-Antoine Du Poyet, contre Marguerite Chabalet ; — à Blache, curé de Bren, contre Pelorson, etc. — Registre des émoluments du greffier : expéditions de jugements sur parchemin d'une peau, 3 livres 2 sols 6 deniers ; de 4 peaux, 13 livres ; lettres pour assigner, 7 sols 6 deniers, etc.

B. 539. (Cahiers.) — In-fol., 350 feuillets, papier.

1731-1739. — Affirmations de voyage : noble Claude-Joseph d'Athénor, sieur des Tourrettes, est venu fournir ses pièces contre Pied, curé de Chabrillan ; — Philippe de Loulle, conseiller au Parlement de Grenoble, demander l'expédition d'un jugement rendu contre Chovet ; — Jean-Baptiste Chaix, écuyer, retirer les pièces de son procès contre les héritiers de Marianne Collet de La Chasserie, etc. — Présentations de procureurs : Dupré, pour Laurent Bérenger d'Arces, marchand de Crest, contre Léorat ; — Odier, pour noble Paul de Montrond, contre Marie de Truchet ; — Rolland, pour Antoinette de Gerlande, veuve Pied, contre Valentin, etc. — Quittances des amendes et consignations versées au domaine : Roux et Peyret, 6 livres pour appels, etc.

B. 540. (Liasse.) — 105 pièces, papier (19 imprimées).

1740-1749. — Lettres patentes, édits et déclarations du roi Louis XV, concernant : les faillites et banqueroutes ; — les cures et bénéfices à charge d'âmes ; — la perception des doublements de divers droits ; — l'hérédité accordée aux notaires, aux procureurs et aux huissiers ; — la finance et les gages des officiers des chancelleries ; — la suppression des offices de trésoriers provinciaux des ponts et chaussées ; — la flétrissure des faux-sauniers, faux-tabatiers et autres contrebandiers, condamnés aux galères ; — la dispense accordée aux chevaliers d'honneur des Bureaux des finances de faire preuve de noblesse ; — la réduction à quarante du nombre des procureurs du Parlement de Dauphiné, etc. — Lettres adressées aux officiers du Présidial par : Piolenc, premier président, à Grenoble ; de

Marcieu, commandant la province ; Cartier, Chastenev, Grulet, Lecour, etc., relatives aux intérêts du Siège. Grulet écrit le 14 janvier 1744 : « Il est bien étonnant que le Rhône ait été glacé vis-à-vis de Valence d'une rive à l'autre ; la Seine a glacé dans toute l'étendue de Paris, et les polissons s'y promenoient comme sur la terre. »

B. 541. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1740-1749. — Pièces justificatives des comptes des syndics du Siège : mandats des rentes dues, 65 livres à de Champlong, chanoine de Saint-Ruf ; 49 livres à M^{me} d'Hauterives ; 60 livres aux Pères Capucins. — États : de frais pour feux de joie, 30 livres ; pour cierges, 3 livres, etc. ; — des dettes de la compagnie, 2 400 livres à Crozat de Vaugrand ; 4 000 livres à Desjacques, etc. ; total 42 945 livres ; — d'évaluation des offices : président, 3 000 livres, dont 5 livres de prêt, de 9 en 9 ans ; lieutenant général, 5 000 livres, dont 833 de prêt ; lieutenant criminel, 2 500 livres, dont 416 de prêt ; conseillers, 1 000 livres, dont 166 de prêt, etc. — Quittances diverses.

B. 542. (Liasse.) — 94 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1740-1749. — Parcelles de dépens alloués à Abonnenq, curé de Lus ; à Bellon, bourgeois de Chabeuil, dans leurs procès contre Ferrier et Blache. — Procès-verbal de la levée du cadavre de Jeanne Allier, femme Courtois. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Bailly et Guigas, accusés de fabrication et d'émission de fausse monnaie ; — de Belin de Laréal, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Saint-Clément sur Mercurolo, contre Rozeron, Gervat et autres, pour voies de fait ; copie de l'arrêt du Conseil d'État qui renvoie la cause de la maréchaussée au Présidial ; requête des accusés demandant leur élargissement, suivie d'une ordonnance conforme ; enquête d'après laquelle le plaignant aurait été l'agresseur ; de Bellon, soldat invalide, contre le procureur du Roi, en entérinement de ses lettres de grâce.

B. 543. (Liasse.) — 85 pièces, papier ; 11 pièces, parchemin.

1740-1749. — Procédures faites devant le Grand Conseil au nom du procureur du Roi au Présidial, contre Anne Armand, veuve Tortel, de Taulignan, et Françoise Gautier, veuve Beau, de Nyons, pour transport de juridiction ; copie de l'arrêt qui condamne la veuve Beau aux frais et dépens, pour avoir appelé sa créancière du juge du lieu au Parlement de Grenoble. — Procédures pour l'apposition des scellés dans la maison de feu Besson, garde-marteau des Eaux et Forêts en la maîtrise de Die.

B. 544. (Liasse.) — 121 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1740-1749. — Instances criminelles : de Gabriel Biousse, sieur du Plan, juge mage de Valence, contre Gontard, pour voies de fait ; minute de la sentence qui le met hors de Cour et procès ; — du procureur du Roi, contre Bonnet et Gilibert, en paiement d'amende ; contre Bouillon, soldat, et Chalas, dit La Rose, pour fabrication et émission de fausse monnaie ; — de Chatelan, directeur des coches à Valence, contre Julien, pour vols et meurtre ; sentence qui ordonne d'appliquer l'accusé à la question ; — de la femme Colombier, contre Cheval, pour tentative de viol. — Parcelles de frais alloués à Borne, d'Étoile ; à Bost, bourgeois de Valence ; à Chomel, professeur en droit français à l'Université, dans leurs procès contre Reynard, Cholet, notaire à Chabeuil, et Chaix. — Procédures civiles pour : Bonnet, marchand à Crest, contre Bellon, dit Carat, en paiement de créance ; — Bonnet, fermier du domaine des Robins, contre Roux, notaire, fermier des droits seigneuriaux d'Étoile, qui l'oblige à lui donner avis du moment de la moisson pour lever ses droits de tâche. — Nomination et rapport d'experts sur la difficulté pendante entre Charles Calvin de Saint-Marcel, mestre de camp de cavalerie, et Malossane, au sujet de la mitoyenneté d'un mur.

B. 545. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1740-1749. — Instances criminelles : de Chometton, consul de Boulieu (Ardèche), contre Chomel, sous-diacre, étudiant en théologie, pour libelle diffamatoire contre le plaignant ; — de Debeaux, seigneur de Plovier, lieutenant de police à Valence, contre Catherine Paton, veuve Leblanc, pour détournement d'effets mobiliers dépendants de la succession de son mari ; procès-verbal d'apposition des scellés sur ces effets. — Parcelles de frais alloués à Colombier, procureur à Valence ; à Couran, chirurgien du diocèse de Montauban, dans leurs procès contre Allier et Gilibert. — Minutes de sentences renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes.

B. 546. (Liasse.) — 75 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1740-1749. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Ducros, gendarme, pour blessures mortelles à la veuve Barbier, aubergiste ; minute de la sentence qui entérine les lettres de grâce accordées audit Ducros, à la condition de payer 800 livres de dommages-intérêts et 200 livres d'aumônes ; — de noble François Amat-Dulauzat, contre Duglas, ecclésiastique, pour voies de fait ; — d'Escoulin, contre Dusserre, pour coups et blessures. — Procédures pour l'ouverture du testament de Joseph-Daniel de Cosnac, évêque de Die, et l'apposition des scellés sur les meubles du prélat défunt, malgré l'opposition faite par le vi-sénéchal de Crest. — Requêtes adressées au Parlement de Grenoble par André Bergeron, procureur du Roi au Siège, contre les entreprises du vi-sénéchal de Crest sur la juridiction du Présidial.

B. 547. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1740-1749. — Instances criminelles : de Feuillerat, contre Charles, pour voies de fait ; — de nobles François Flandy de Châteauneuf, Pierre-Louis-Joseph de Lemps et Joseph de Revol, étudiants en droit, contre Moulas, de la maison duquel des coups de feu leur ont été tirés vers minuit ; minute du jugement qui acquitte l'accusé ; — du procureur du

Roi, contre Fontaine, huissier, qui a fait remettre des copies de ses exploits par des vi-courriers de la justice mage ; minute de la sentence lui défendant toute récidive et lui infligeant une peine disciplinaire.

B. 548. (Liasse.) — 93 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1740-1749. — Parcelles de dépens alloués à Jacquier, curé de Montvendre ; à Louise de La Balme, veuve de noble Jean Ducrest de La Tour ; à Pierre Domiliers, écuyer, sieur de La Motte, à Aouste, dans leurs procès contre Bouteville, notaire et châtelain de Montvendre ; Mossan, la veuve Valentin et Achard, s'élevant de 73 à 495 livres. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Grand et Matavon, accusés de s'être battus dans l'église des Cordeliers, à Valence, et d'avoir troublé l'office divin ; contre La Gaillardise, invalide, de garde aux prisons, pour avoir tiré un coup de fusil à un prisonnier ; — de Lamande, contre Landot, pour blessures faites avec une arme à feu au chien du plaignant. — Minutes de sentences recevant Jean-Pierre Gagnat-La-Couronne en l'office d'avocat du Roi au Siège ; — déterminant la part d'Anne et de Marianne La Couronne, sœurs, dans l'héritage de Louis-Aimé, leur père, contre Jean Gagnat-Saint-Andéol-La-Couronne, gendarme du Roi ; — condamnant Anne de La Forêt, bohémienne, à être bannie de la province ; — renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs crimes.

B. 549. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1740-1749. — Instances criminelles : de Lestrat, contre Lobier, qui a moissonné et enlevé le blé du plaignant ; — de Catherine Martel, veuve Bonnard, contre Bresson, pour dommages causés par son bétail ; — du procureur du Roi, contre Masson, en paiement de frais de justice ; — de Mayousse, contre Courbis, pour coups et blessures ; — de Mazerat, contre Guerby, et de Mezenc, procureur à Chabeuil, contre Viriville, pour voies de fait. — Remises des papiers du greffe faite à Rouillé par Mézenc et Guillermon, ses prédécesseurs. — Procédures pour l'apposition des scellés sur les meubles et papiers de Laurent Morel, secrétaire de

l'Université et greffier des insinuations ecclésiastiques ; inventaire des papiers, livres de notes et liasses d'actes de Morel père, de 1691 à 1730.

B. 550. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1740-1749. — Procédures pour noble Jacques Orlandin, colonel de la milice bourgeoise de Valence, contre des étudiants et des ecclésiastiques qui ont chassé sur ses terres. — Instances criminelles : de Pit, tondeur de draps, contre des inconnus, pour vol avec effraction commis chez lui ; — de Place, contre Champion, pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Pouzin, huissier, accusé, avant l'acquisition de son office, de s'être déguisé en moine Augustin, d'avoir quêté, pris des messes, confessé des femmes, etc., et depuis son installation d'avoir gagné 30 000 livres en peu d'années. — Parcelles de frais alloués à Oulier, à Pic, de Valdrôme ; à Rey, notaire, dans leurs procès contre Mazelier, Craponne et Roux, s'élevant de 52 à 122 livres.

B. 551. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1740-1749. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Rousset, pour gestes et paroles ayant troublé la publication d'un monitoire à Saint-Apollinaire ; — de Malexis, contre Saintenas, et de Saulgel, écuyer, de Paris, contre Dagincourt, pour voies de fait, etc. ; — de Violet, orfèvre ambulante, contre deux voituriers qui l'ont maltraité. — Minute de la sentence qui condamne à la roue par contumace Sibleyras, auteur du meurtre de Valentin, notaire à Barnave. — Nomination de Veyrac, concierge des prisons. — Remontrances du ministère public pour la publication de l'arrêt de la Chambre des vacations de Grenoble, portant défense de mener paître le bétail dans les vignes. — Procédures civiles pour : Saunier, notaire royal de Grane, contre Marguerite de Reynier, veuve de noble Gaspard-Melchior-Balthazar d'Arbaletier de Mirabel de La Gardette, résidant à Orange, en paiement de procédures ; — de Sayn, curé d'Étoile, contre Grégoire, en paiement de créances. — Acte de

notoriété sur la noblesse de Pierre de Tardivon de Montfort, clerc tonsuré du diocèse de Valence, fils de Just-Henri de Tardivon et de feu dame Marie Orlandin, pour obtenir le grade de bachelier, après trois années d'études.

B. 552. (Cahiers.) — In-fol., 92 feuillets, papier.

1741-1749. — Transcription des donations entre-vifs faites par : Philippe de Badouveau de Luya, doyen de la cathédrale de Valence, à Jean-François Duclaux, président de l'Élection de Montélimar, son neveu ; — Henriette-Marguerite-Catherine Poisson-Dumesnil, veuve en premières nocces de Joachim de Chastelier, baron de Cérizolles, épouse en secondes nocces de Pierre Domiliers, écuyer, sieur de La Motte, à Charles-Louis-Joachim de Chastelier-Dumesnil, son fils, lieutenant général des armées du Roi et inspecteur de cavalerie. — Extraits des contrats de mariage : de Jean-François Duclaux, écuyer, sieur de La Mésangère, président de l'Élection de Montélimar, avec Anne-Jeanne de Marville ; — de Denis de Marquet, avec Marie-Suzanne-Françoise de Vocance ; — d'Augustin Des Francs, chevalier, fils du seigneur de La Bretonnière, demeurant à Poitiers, avec Jeanne-Henriette Milon, nièce de l'évêque de Valence, dotée de 100 000 livres, etc.

B. 553. (Cahiers.) — In-fol., 123 feuillets, papier.

1740-1749. — Audiences. Noms des parties : nobles Marc-Antoine, Claude, Charles et Louis d'Allard, contre Gachet, fermier des droits seigneuriaux de Montvendre, en appel de sentence du juge mage ; — Chave, de Mirmande, contre Bertrand, au sujet d'une oseraie voisine du ruisseau de Tierceron ; — Louis Chomel, abbé de Saint-Ruf, contre Argod, en paiement d'arrérages de censes, etc. — Présentations de procureurs : Colombier, pour Arbod ; Valdemer, pour Hugues-Joseph de Valernod, etc. — Affirmations de voyage par Barnave, maire de Saillans ; Gaspard d'Arbaletier, baron de Lus, etc.

B. 554. (Liasse.) — 122 pièces, papier (23 imprimées).

1750-1759. — Lettres patentes, édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, concernant : la défense faite au Parlement de Grenoble de recevoir l'appel des sentences rendues en dernier ressort par les Présidiaux ; — les manufactures d'étoffes de Dauphiné et les juges des constestations qui s'y réfèrent ; — les gages de divers offices réunis ; — la juridiction du Parlement sur les maîtrises des Eaux et Forêts de son ressort ; — les lois pénales contre les contrebandiers ; — la levée du 10^e et du 20^e ; — la défense faite aux nouveaux convertis d'aliéner leurs immeubles sans permission ; — l'augmentation du tarif des ports de lettres, etc. — Lettres du maréchal de Belle-Ile, de M. de Moydieu, etc., relatives : aux félicitations du Siège ; — à l'arrêt du Grand Conseil obtenu contre deux huissiers qui ont signifié des lettres de chancellerie : M. de Moydieu conseille de suspendre l'exécution de ce jugement et demande des explications, etc. — Pièces justificatives des comptes des syndics de la Compagnie : quittances et mandats.

B. 555. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1750-1759. — Instances criminelles devant le juge d'Eurre et devant le Présidial pour Allouard, contre Fauchier, accusé de vol. — Inventaire des minutes d'actes laissés par feu Allier, notaire et procureur, dans un meuble placé au cellier de sa maison, et ordonnance du Siège portant qu'à raison de l'intérêt public, les livres de notes, les liasses et autres actes du défunt seront déposés au greffe du Présidial ; — requête de Gabrielle-Françoise Allier, pour obtenir communication de titres la concernant dans les papiers du notaire susnommé.

B. 556. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1750-1759. — Nomination d'experts pour régler le différend du commandeur de Valence avec Baude, fermier des droits seigneuriaux de M. de Sassenage, à Montelier, au sujet de la mouvance d'un fonds de terre. — Requête adressée au sénéchal par

Jeanne-Marie Bayle, pour être mise en possession des biens de Jean-Joseph Cartier de Bois-Martin, son mari, receveur des tailles au bureau de l'Élection de Valence. — Instances criminelles : d'Armand, huissier, contre Roux, pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Bellon, pour port d'armes, et contre Arnoux, pour exercice des fonctions d'huissier sans provisions. — Parcelles de frais alloués à Marie Allovon, à Anthouard, à Catherine Bury, etc.

B. 557. (Liasse.) — 73 pièces, papier (1 imprimée) ; 7 pièces, parchemin.

1750-1759. — Procédures devant le Grand Conseil du roi Louis XV pour Bergeron, procureur du Roi au Présidial, contre Juge, de Bouvante, pour transport de juridiction, et contre Vinay et Barbaroux, huissiers de Saint-Marcellin, qui ont signifié l'appel de l'intimé ; copie de l'arrêt du Grand Conseil qui renvoie Juge devant le Présidial et condamne les huissiers à 10 livres d'amende. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre les filles Beylon et Jomar, servantes, accusées de vol de linge, et contre Bolir, dit le Père Zacharie, religieux, prévenu de vol d'argent ; — de Bellon, fermier au domaine du Grand-Rousset, contre des inconnus qui l'ont frappé et blessé. — Parcelles de frais alloués à Bernard, aubergiste à Saint-Vallier, et au procureur du Roi, dans leurs procès contre Pain-Duperron, écuyer, Bonnet et ses complices, s'élevant de 70 à 523 livres. — Nomination de Lestrat comme tuteur des mineurs Béranger.

B. 558. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1750-1759. — Instances criminelles du procureur du Roi contre Brunel, dit Brun, accusé de vol ; — procès-verbal de la levée du cadavre d'un inconnu, trouvé dans les débris fumants de l'auberge de Saint-Jacques, à Valence, où le vol avait été commis, et où le feu avait pris pendant la nuit.

B. 559. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures pour l'apposition des scellés sur les effets délaissés : par Marie-Fleurie de La Boisse, veuve de noble Pierre-Alexis Crozat de Vaugrand ; — par noble Catier de Rochefort, lieutenant de la maréchaussée à Valence ; — par Barthélemy de Sardes, prieur de Saint-Félix. — Requête au sénéchal par Charbonnel, bourgeois d'Alixan, pour être maintenu en la possession des biens de son père. — Instances criminelles : de Charignon, étudiant en droit, contre Morel-Lacour, pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Cheval, huissier, accusé de n'avoir pas remis à temps des assignations criminelles ; — de Chomel, professeur de droit en l'Université, contre Béranger, pour usurpation de chemin à talon et ouverture de fossé sur les terres du demandeur ; — de Combelle, curé d'Eurre, contre Reynaud, pour bruit dans l'église pendant une cérémonie religieuse : l'accusé n'ayant pas su répondre à une question de catéchisme et soupçonné de mener une conduite peu édifiante, fut refusé par le curé comme parrain de l'enfant Vincent ; de là des récriminations à haute voix qui troublèrent le baptême.

B. 560. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1750-1759. — Parcelles de frais alloués à Arnulphe Daumont, professeur de la Faculté de médecine de Valence ; à Didier, de Livron ; à Claude Dupoile, de Châtillon, doyen de la cathédrale de Saint-Apollinaire, etc., dans leurs procès contre noble Jean de La Serve, sieur du Fain ; noble François-Apollinaire Des Aimars, d'Andance, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre « certains quidams ou quidames » pour vols avec effraction ; contre Dorigny, mendiant avec menaces ; — du syndic des Dominicains, contre les mariés Saintonge, pour récel d'objets mobiliers ; — de Fontaine, huissier, contre Juvenet, pour injures, etc. — Déclarations de résidence faites par dom François Galbas, religieux profès de la Congrégation de Saint-Maur ; copies de la mise en possession du prieuré simple et régulier de Saint-Marcellin d'Étoile, vacant par le décès de Joseph Delacroix-Danglars, et des lettres de l'évêque de Valence à ce sujet.

B. 561. (Liasse.) — 84 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1750-1759. — Nomination de Louis de Chaléon, chanoine de Valence, comme curateur de Laurent de Garnier, étudiant en droit, héritier de Jean de Garnier, conseiller au Parlement de Grenoble et seigneur de Saint-Jean-de-Bournay. — Requêtes au sénéchal par Pierre de Genas, baron de Vauvert en Languedoc, et par Magdeleine Grezier, pour être mis en possession des biens de René de Genas, lieutenant de Roi en la ville et citadelle de Valence, et de Pierre Lambert ; ordonnances conformes. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Giriat, soldat, pour coups et blessures à la femme Morin ; contre Simon et Brindamour, grenadiers du régiment d'Anjou, à Die, pour duel ; contre Hezelin, vicourrier de la justice mage, pour remise de copies d'assignations irrégulières, etc.

B. 562. (Liasse.) — 80 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1750-1759. — Copie de l'acte de réception parmi les avocats plaidants et postulants près la Cour de Grenoble de Claude-Aymond Labrettonnière. — Inventaire des meubles de feu noble Pierre de La Lombardière, major de la ville et citadelle de Valence, à la requête de Louis-Claude, son frère. — Procédures d'apposition des scellés sur les effets de Louis-Basile Carré de Montgeron, décédé le 12 mai 1754, en la citadelle de Valence, « où il étoit détenu par ordre du Roi » ; copie de l'arrêt du Conseil d'État chargeant de La Porte, intendant de Dauphiné, de faire lever les scellés mis sur les meubles du défunt, rendu à la requête d'Henri-Robert, comte de Lamark, lieutenant de l'Hôtel des Invalides, et d'Henri-Louis, marquis de Lamark, ses héritiers maternels, et d'Antoine de Rancker, sieur de Mondétour, son héritier paternel. — Instances criminelles : de Jobert, contre Fontaine, pour coups et blessures ; — de Louis-Claude de La Lombardière, contre Chaix, et de Mayousse, contre Rollet, pour usurpation d'eau d'arrosage et de terrain.

B. 563. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1750-1759. — Instances criminelles de Postoly, de Saint-Marcel-lès-Valence, contre Vinay, de Sanson, âgé de 14 ans, et contre Didier, accusés d'avoir, la nuit de Noël, enduit avec de l'huile de cade le banc du plaignant, placé dans l'église de la paroisse avec l'autorisation du curé du Bourg-lès-Valence et de son vicaire ; minute de la sentence qui les condamne à 30 livres de dommages-intérêts et aux frais du procès. — Nomination de Royanez comme séquestre des fruits du prieuré de Saint-Étienne de Bésayes, à la requête de Piquet de La Motte, théologal et vicaire général de Vannes, plaidant contre Joliclerc, du diocèse de Lyon, pour la possession du même bénéfice. — Procédures civiles pour Platel et Grégoire, fermiers du prieuré de Saint-Jacques, dépendance de Saint-Ruf, contre Rochas, en paiement de la dime. — Parcelles de frais alloués à Pillet, à Poudrel, à Réalier, etc.

B. 564. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1750-1759. — Instances criminelles du procureur du Roi : contre Reybaud, soldat de passage ; contre les mariés Reynard ; contre Rivet et contre Robert, dit Dauphin, accusés de vols ; minutes des jugements rendus contre eux. — Procédures pour Monge, directeur général du duché de Valentinois, pour Honoré-Camille-Éléonor de Grimaldi, prince de Monaco, contre Rochebois, de Livron, accusé d'avoir traversé le territoire de La Forêt sur Chabeuil, avec une voiture attelée de trois chevaux, malgré les défenses faites à ce sujet.

B. 565. (Liasse.) — 72 pièces, papier ; 1 pièce parchemin.

1750-1759. — Inventaire des effets délaissés par Laurent Rouveyre, juge assesseur en la commission souveraine du Conseil établie à Reims. — Requête au sénéchal par Marie-Renée-Lucrèce de La Tour-du-Pin-Montauban, veuve de Jean-François Clerc de Ladevèze, brigadier des armées du Roi, pour être mise en possession des biens de Jeanne-Marie de Ronchol de Galbert, veuve de noble Jean-Annet de Serment. — Instances criminelles du procureur du

Roi : contre Roux, pour voies de fait à Cheval, huissier ; contre Sardaille, pour tentative de viol ; contre Vial et d'autres jeunes gens qui, pendant un baptême, ont fait du bruit dans l'église de Châteauneuf-d'Isère ; — de Teyssonier, ancien avocat, contre Messié, pour dégradations à son pré. — Parcelles de dépens alloués : à Rouveyre d'Ozon, docteur-médecin à Crest ; à Trouiller, de Châteaubourg, dans leurs procès contre Magdeleine Degros, veuve Fleury, et contre Alary.

B. 566. (Cahiers.) — In-fol., 223 feuillets, papier.

1750-1759. — Transcription des actes sujets à l'insinuation : donations entre-vifs faites par : Arbod, capitaine réformé, à Jacques, son fils, capitaine d'infanterie ; — Lacour, marchand au Bourg-de-Péage, à son fils, notaire au même lieu, etc. — Contrats de mariage : de François Demissol avec Claude-Agathe Eymond ; — de Claude Petit, président de l'Élection de Valence, avec Marie-Magdeleine Rey ; — de noble Marc-Antoine Rouveyre-Duperreau, ancien capitaine de grenadiers, avec Gabrielle Chaix ; — d'André-Henri Milon de Mesme, chevalier, seigneur de Boisbonard, neveu de l'évêque de Valence, avec Anne-Françoise-Élizabeth de Créquy, etc. — Compte des droits dus à l'évêque de Valence ; rendu par le greffier civil et criminel du Siège : recettes de 5 ans et demi, 975 livres, dont 193 pour les remises du greffier. — Registre des présentations de procureurs : Colombier, pour Bouilhane ; Réalier, pour Boyer, etc.

B. 567. (Cahiers.) — In-4°, 323 feuillets, papier.

1742-1752. — Audiences. Noms des parties : Roux-Durmanières, clerc tonsuré de La Frette (Isère), recteur de la chapelle de Notre-Dame-La-Ronde, près la place des Clercs, à Valence, contre Dupoile, de Châtillon, syndic de la cathédrale, et dom Dalemance, religieux de Cluny, prieur de Saint-Marcellin d'Étoile, contre Gallias, religieux de Saint-Maur, en maintenue de bénéfice ; — noble Alexandre de Lancelin de La Rolière, contre le curé ou le vicaire de Saint-Apollinaire de Valence, pour addition du mot : « Lancelin » à l'acte de baptême d'Élizabeth-

Magdeleine de La Rolière, etc. — Liste des avocats et des procureurs : Blain, Planta, Freydier, etc. — Publication des testaments de François Besson, garde-marteau en la maîtrise de Die, et de Marie Bourgha, veuve Rouveyre.

B. 568. (Cahiers.) — In-4°, 223 feuillets, papier.

1752-1759. — Audiences. Noms des parties : Alexandre de Chypre, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Saint-Jacques de Montelier, contre Rochas, en paiement des droits de dime ; — Joseph-Hugues de Valernod, président du Siège, contre noble Jean-Jacques-Philippe Janon Du Contant, capitaine d'infanterie au régiment de Bretagne, en revendication des eaux de la fontaine de Cis, concédée à ses auteurs par Diane de Poitiers ; — François Ollivier, co-seigneur d'Aubonne, résidant à Alex, contre Chambert, en paiement de lods, etc. — Liste des avocats et procureurs : Dauphin, Lacroix, Brohard, Viret, etc. — Demande d'un acte de notoriété sur sa noblesse, faite par Louis-Hugues de Rostaing, clerc tonsuré, pour obtenir l'insinuation de ses lettres de bachelier, après trois années d'études.

B. 569. (Liasse.) — 149 pièces, papier (47 imprimées).

1760-1769. — Lettres patentes, édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV, portant : établissement d'un 20^e en sus des droits de ferme ; — confirmation de l'exemption de la taille et des corvées accordée aux monnayeurs, ajusteurs et autres officiers des monnaies ; — défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission ; — continuation des séances ordinaires du Parlement de Dauphiné ; — fixation du nombre des notaires de Valence ; — exemption du droit d'aubaine en faveur de la noblesse immédiate de Franconie, de Souabe, etc. — Copies des arrêts de la Cour de Grenoble, concernant : la défense faite au juge mage de Die de connaître des substitutions ; — l'exécution des ordonnances relatives aux armoiries ; — la suppression de la constitution du pape Clément XIII *Apostolicam pascendi Domini gregis*, et de trois brefs du même pontife en faveur des Jésuites ; — la condamnation au feu de l'*Extrait du discours de M.*

de Castillon, avocat général d'Aix ; — l'interdiction, pendant deux ans, de Borel, garde de la maîtrise de Die, pour avoir envoyé sous enveloppe une assignation portant qu'elle a été remise à domicile ; — la défense « à toutes sortes de personnes de couper des bois dans les forêts du Vercors, de les commercer et sortir de la vallée, sans avoir préalablement obtenu la permission de l'évêque de Die », etc. — Lettres écrites aux officiers du Présidial par Pajot, intendant ; Moydieu, procureur général ; Chapon, curé de Luc ; Chaste, Gaillard, etc., relatives : à la sédition causée à Saillans par la construction d'une fabrique d'amidon ; — à la résidence des juges ; — aux registres des paroisses ; — à la juridiction du Siège de Crest sur la vallée de Quint, « ancien patrimoine des Poitiers et des Dauphins » ; — aux offices de lieutenants criminels, etc.

B. 570. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1760-1769. — Projets ou minutes de lettres adressées par les officiers du Siège au vice-chancelier de France : « Nous nous voyons confondus avec les plus vils citoyens, par l'assujettissement aux mêmes charges et aux mêmes contributions ; nous avons sous les yeux l'Université de cette ville, dont les membres et suppôts jouissent de l'exemption du logement militaire que nos conseillers réclament ; nous ne contestons pas leurs titres, mais nous espérons de participer à la même faveur par les services gratuits et assidus que nous rendons au public. » — Requête originale présentée à l'intendant de Dauphiné sur l'exemption précitée, et réponse de Pajot de Marcheval contraire à cette prétention. — Lettres de Maupeou, vice-chancelier, à Cartier, conseiller au Présidial, pour lui annoncer que le Roi, « connaissant le prix de ses services, ne veut pas que la couronne et le public en soient privés. » — Comptes de Bergeron et Desjacques, syndics du Siège ; dépenses, 12 168 livres ; recettes, 13 460 livres. — Pièces justificatives de ces comptes, quittances et mandats.

B. 571. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1760-1769. — Provisions de geôlier des prisons du Siège à Agrenier, soldat invalide. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Algoud, pour coups et blessures à Guillot, notaire ; — d'André, contre Bousquet, pour voies de fait. — Procès-verbal du refus de Marianne Eyméri, ancienne catholique, dangereusement malade, de remplir ses devoirs religieux, dressé par le curé d'Aouste, en présence du maire et du consul. — Rapport d'experts sur la difficulté pendante entre Jean-Baptiste Aunillon, écuyer, seigneur d'Arcinas et de Coudray, avec dom Bernard Gaudar, prieur titulaire de Saint-Baudile d'Allex, au sujet des réparations faites à l'église et au prieuré d'Allex. — Nomination d'experts pour Jean-Louis-Alexis Mazet de Barnaud de Villeneuve, sieur de La Roche, écuyer, garde-du-corps du Roi, capitaine de cavalerie, et Étienne-Alexis Mazet de Villeneuve, son frère, héritiers d'Anne-Gabrielle de Montoisson, veuve et héritière de Joseph de Fontenille, afin d'estimer le cheptel du domaine de Francillon sur Étoile.

B. 572. (Liasse.) — 66 pièces, papier (1 imprimée) ;
4 pièces, parchemin.

1760-1769. — Prestation de serment par Jacques-Louis Belin, ancien jésuite, domicilié à Tain, « d'être inviolablement bon et fidèle sujet du Roi, de soutenir les libertés de l'Église gallicane et notamment les quatre propositions de l'assemblée du Clergé tenue en 1682, de se conformer en tout aux lois du royaume, de combattre en toute occasion les maximes qui attentent à l'autorité du Roi, à la sûreté de sa personne sacrée, et qui attaquent l'indépendance de sa couronne. » — Procédures devant le Parlement de Grenoble pour Bergeron, substitut du procureur du Roi au Présidial, contre les officiers de la Sénéchaussée de Crest, qui s'ingèrent dans la connaissance des matières bénéficiales, criminelles et des cas royaux ; — copie des arrêts de la Cour donnant raison au Siège de Valence et lui renvoyant la cause de Bonnet, curé de Vaunaveys, contre Serret. — Extrait de la commission donnée par Raoul de Gaucourt, gouverneur de la province, à Bayle, avocat fiscal, pour procéder à l'affouagement

des terres des comtés de Valentinois et Diois. — Instance civile des juges du Présidial contre Louis de Bayane d'Orcinas, pour ouverture de jours à une muraille de sa maison, mitoyenne avec le palais de justice. — Procédures criminelles du procureur du Roi, contre Beaujan, pour meurtre, et contre des jeunes gens de Beaumont-lès-Valence, pour injures à Madame Du Fay de Saint-Laurent, etc.

B. 573. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures pour Bergeron, substitut du procureur du Roi au Présidial, contre Saurin, procureur fiscal en la judicature mage de Die, qui veut connaître des matières bénéficiales et criminelles, et s'oppose, comme tiers non ouï, à l'arrêt de la Cour de Grenoble contraire aux prétentions des officiers de la Sénéchaussée de Crest. — Mémoire des juges du Siège de Valence contre l'évêque de Die : le prélat soutenait que les justices de son évêché formaient un bailliage égal en autorité et en juridiction aux bailliages du Royaume et pouvaient connaître des cas royaux, en vertu de la souveraineté dont ses prédécesseurs avaient joui et des concessions de Louis XI faites en 1450 et 1456 et confirmées par François I^{er}. L'auteur du mémoire refuse à l'évêque ces prérogatives, ne fait remonter la souveraineté épiscopale qu'à l'année 1157 et traite d'usurpateurs les empereurs d'Allemagne et Boson lui-même. — Procédures civiles pour : Marie Bessonnet, veuve de noble Jean de Gravier, trésorier de France en la Généralité de Bourgogne, habitant à Loriol, contre Cheynet, archiprêtre du lieu, en revendication d'un droit d'arrosage ; — Blache, notaire à Valence, contre la veuve Lambert, en règlement des comptes de leur société pour la fourniture du bois et de la lumière aux troupes royales. — Instances criminelles du procureur du Roi contre Permise, de La Roche-de-Glun, pour transport de juridiction.

B. 574. (Liasse.) — 64 pièces, papier ; 2 pièces,
parchemin.

1760-1769. — Procédures pour : Bodin, prieur-curé du Bas et Haut-Charens, contre Pic et d'autres habitants du lieu, qui ont rentré leurs récoltes

avant le paiement de la dime ; — Blache, notaire à Valence, contre Esprit-Toussaint Des Isnards, de Carpentras, qui l'accuse d'avoir enlevé de force du séminaire de Valence Toussaint-Joseph Des Isnards, son fils ; lettre de Chaude, supérieur du séminaire : « Nous n'avons jamais été inquiets sur le compte de M. votre fils », écrit-il à M. Des Isnards, « parce que nous savions certainement qu'il ne nous quittoit que pour vous aller joindre, etc. » — Instances criminelles ; du procureur du Roi, contre Bressieu, pour coups et blessures à Marie Mure ; — de noble Louis Brunel de Bonneville, du Puy, étudiant, contre Farcon, voiturier, pour voies de fait ; — du procureur du Roi en la maréchaussée, contre Caillot, Magnan, etc., accusés d'avoir favorisé la désertion de plusieurs cavaliers du régiment Corse et d'avoir gardé une partie de leurs effets d'équipement. — Requête au sénéchal par Blanc, pourvu d'un office de notaire à Loriol, pour prêter serment et exercer ses fonctions. — Prestation de serment de Jean-Baptiste-Bernard de Bressac, tuteur du fils aîné de feu Jean-Baptiste de Bressac et de Marianne Aimon de Franquières.

B. 575. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures civiles pour les enfants de Philibert Debeaux, ancien fermier de la dime des dames de Soyons, contre Marie-Rose Chaix, veuve de noble Louis de Morlon, et Jean-Jacques Chaix, prieur de Beaumont, son héritier, en paiement d'arrérages de dimes. — Acte d'assemblée de parents tenue à la requête de noble François Chaix-Deloche, trésorier de France en Dauphiné, fixant à 300 livres la pension alimentaire du fils de noble Marc-Antoine Rouveyre-Duperreau, de son vivant major et commandant de la ville et citadelle de Valence ; compte de tutelle dudit pupille : excédant de recettes sur les dépenses, 1 128 livres. — Parcelles de frais alloués à Charbonnier, garde-marteau en la maîtrise de Saint-Marcellin ; à Chatain et à Colomb. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Charvin, pour vol commis sur la place publique, pendant qu'une procession de Pénitents passait ; — de Claude Corbières, contre Cartier de Bois-Martin, étudiant, pour coups et blessures.

B. 576. (Liasse.) — 63 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1760-1769. — Requête de Courbis, pourvu d'un office de notaire à Chabeuil, pour exercer ses fonctions. — Nomination d'experts pour liquider les successions d'Antoinette et de Magdeleine Armand, faite à la requête de Romain Coupier de Maille, leur héritier. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Crozat, Datuy, David, etc., pour vol ; — de Joseph Darmand, prieur et seigneur du Bourg-lès-Valence, chanoine de la cathédrale, mense de Saint-Pierre, contre Barbier, pour enlèvement de terre dans la propriété du plaignant, sur la place de Cornas.

B. 577. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures civiles pour Deloche, châtelain de Tain, contre Peyrou se, « qui veut faire passer un simple projet de vente pour une vente parfaite et suffisamment obligatoire. » — Inventaire des effets délaissés par Faure de Chypre de Vercors, sacristain du prieuré de Saint-Félix et prieur de Saint-Martin-de-Coussaud, à Alixan. — Minutes de sentences : rejetant l'appel du juge mage interjeté par les frères Fay de Villiers, héritiers de Pierre Fay de Villiers, ingénieur du Roi à Valence ; — condamnant à des peines afflictives et infamantes diverses personnes accusées de vol, de vagabondage, etc. — Remontrances du procureur du Roi au sénéchal sur la contravention aux ordonnances de S. M. commise par les habitants de quelques paroisses du ressort, qui travaillent le dimanche et les fêtes, et par les cabaratiers et autres personnes publiques qui ouvrent leurs maisons pendant les offices ; ordonnance conforme. — Parcelles de frais alloués à Catherine Dupoile ; à Faure, bourgeois de Chabeuil, dans leurs procès contre Ollivier, instituteur à Saint-Vallier et contre Mayon.

B. 578. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1760-1769. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Galisien, accusé de vols dans les églises ; contre Gautier, de Saint-Sorlin (Moras), voiturier, pour transport de livres

protestants ; procès-verbal du brûlement de ces livres parle greffier du Siège ; — de Gamon, contre Laplace, en subornation de témoins ; — de Fontaine, huissier, contre Oternaud et d'autres personnes, pour voies de fait. — Prestation de serment des experts nommés par noble Louis-Claude Gamon de La Lombardière, major de la citadelle et de la ville de Valence, et par Vincent, fermier de La Lombardière, à Montvendre. — Enquête faite par Accarias de Sérione, avocat au Parlement de Grenoble, commissaire député par le Présidial dans le procès pendant entre Morin, notaire de Poyols, fermier de la dime, et Marianne Ferouil-La-Pise, de Luc, accusée d'avoir vendangé en fraude de la dime. — Parcelles de frais alloués à Ferrand, de Montvendre ; à Marie. Gasquet, veuve Portes, d'Étoile ; à Blanche-Magdeleine de Garagnol, épouse de noble Philibert de Julien de Malerargues, etc.

B. 579. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures civiles pour les sœurs Barnouin, de Dieulefit, contre Marianne Guitton, femme Got, en revendication d'immeubles sur lesquels leur père avait privilège et hypothèque. — Acte de cautionnement de Grézier, notaire de Valence, nommé syndic receveur des deniers patrimoniaux d'octroi de la ville, fait par Roche, négociant au Bourg-lès-Valence. — Parcelles de frais alloués à Marie Gory, veuve Roux ; à Anne Guigou, de Crest ; à Imbert, de Chabeuil, etc. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Gencel, Groubet, Turon, etc., pour vols ; — de Hutré, marchand de savon à Marseille et à Valence, contre Marie Molard, pour détournement de marchandise.

B. 580. (Liasse.) — 73 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1760-1769. — Procès-verbal de la levée du cadavre d'un inconnu, à Livron. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre des inconnus, pour vol commis avec effraction dans la citadelle de Die. — Viguier, ancien lieutenant de cavalerie et premier consul de Die, chargé des clefs de la citadelle, expose qu'on a enlevé les canons et les platines de 50 fusils ayant appartenu à des

protestants, 20 livres de petites balles et quelques vieilles mèches ; — du ministère public, contre Jandet, pourvoi ; contre Catherine Jarrois, pour vagabondage et prostitution. — Procédures civiles poursuivies par : noble Hugues-Joseph de Valernod, seigneur de Fay, baron de La Bâtie, premier président au Présidial, contre noble Jean-Jacques-Philippe Janon Du Contant, capitaine au régiment de Bretagne, en revendication de chemin, près du domaine Des Rioux, à Saint-Vallier ; — Lantheaume, tanneur à Montélimar, contre Rivière, dit Lagneau, en restitution d'une chaudière. — Parcelles de frais alloués à Joseph-René Lombard de Latune, ancien inspecteur des domaines du Roi, à Crest.

B. 581. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1760-1769. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Martel, pour coups et blessures à Descombes, son beau-frère. — Procédures civiles poursuivies par Maran, marchand de Romans, contre Arbod, maquignon, pour lésion dans l'échange de sa mule contre un cheval sans valeur. — Minutes de jugements du Présidial déclarant l'incompétence du prévôt de la maréchaussée dans les accusations de viol et de coups et blessures intentées à Maria et à Marquet.

B. 582. (Liasse.) — 46 pièces ; 2 cahiers in-4°, 51 feuillets, papier.

1760-1769. — Nomination de Cartier comme curateur des enfants de noble André de Macieux, capitaine d'infanterie, commandant pour le Roi au château de Beauregard (Ardèche), et d'Anne-Victoire de Vincent, appelés à la substitution d'Antoinette de Geys. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Martin, forçat libéré, pour vagabondage ; — de noble Jacques-Florimond Masson, sieur de Montbrac, prêtre étudiant, contre Beaumenu, Lanaux et Vose, aussi étudiants, pour voies de fait. — Procédures civiles pour Melleret, bourgeois d'Étoile, contre Claude-François de Chomel, professeur en droit de l'Université, au sujet des réparations faites par le demandeur contre la Véore, à Étoile, et que l'intimé veut faire détruire ; il est dit dans les mémoires de Melleret que la rivière

avait anciennement deux lits en cet endroit et que les riverains en ont comblé un ; que ses réparations sont plus utiles que nuisibles à la propriété de M. Chomel.

B. 583. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1760-1769. — Rapport d'experts sur les difficultés pendantes entre : le prince de Monaco et Fraud, de Crest, au sujet du droit de péage que ce dernier refuse d'acquitter ; les experts établissent par la description des chemins que les charrettes, conduites de Chabeuil au port de l'Isère, ne peuvent éviter d'emprunter les territoires de Valence et du Bourg-lès-Valence ; — Moulin, confiseur à Montélimar, et Pacaud, pour dommages faits à une vigne par un troupeau de moutons ; — Thérèse Morier et Thomé, marchand d'Allex, au sujet des fonds et des bâtiments du prieuré dudit lieu. — Parcelles de frais alloués à Monard, curé d'Arnayon ; à Moine, etc., dans leurs procès contre Audiard, curé de Villeperdrix, et contre Blache, s'élevant de 86 à 403 livres. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Orelle, accusé d'avoir traversé une procession sans ôter son chapeau et d'avoir injurié et menacé le Pénitent « préposé au bon ordre de la procession » ; minute du jugement qui le condamne à 10 livres d'aumône, à 3 livres d'amende et aux frais ; — du prince de Monaco et de Thannaron, son receveur au Bourg-lès-Valence, contre Treynel, qui s'est opposé à la saisie de 16 veaux traversant le territoire de Valence sans payer les droits de péage, et qui a aidé à enlever de force ces animaux, mis en fourrière à Malissard (Chabeuil) ; — de Marguerite et Lucrèce Besson et de Termet, contre Orelle, pour vols de raisins et de bois, etc.

B. 584. (Liasse.) — 31 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1760-1769. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Orelle, accusé de vols ; minute du jugement qui le met hors de Cour et procès ; mémoire pour le Présidial contre Mésangère, procureur fiscal de l'évêché, qui évoquait l'affaire au bailliage épiscopal : « La poursuite des crimes devrait se faire avec une égale exactitude, soit par les juges des seigneurs, soit par les juges royaux ; l'on voit

cependant que quelques-uns des premiers la négligent, dans le cas surtout où il n'y a point de partie civile, soit parce qu'alors ils ne retirent aucun émolument de leur travail, soit parce que les frais de la poursuite retombent sur les seigneurs, dont ils ménagent les intérêts, dans la vue de se procurer et de se conserver leurs bonnes grâces, soit enfin parce que les prévenus trouvent souvent du support auprès d'eux. Les officiers de la justice ordinaire de Valence, qui appartient à l'évêque, ne sont point à l'abri de reproche en cette matière ; des prisonniers évadés après la première instruction, des crimes palliés ou impoursuivis, d'autres dont la poursuite a été abandonnée, ont souvent excité la rumeur publique. »

B. 585. (Liasse.) — 84 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1760-1769. — Déclaration de grossesse de Christine Panet. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Ozel, étudiant en théologie, pour vols ; contre Marie Perard, pour vagabondage ; minute du jugement qui la condamne à être renfermée pendant trois ans dans une maison de force, etc. — Procédures civiles pour Petit, chanoine de Valence et de Die, contre Chavasse, curé du Cheylard et d'Eygluy, qui s'oppose à la prise de possession de son canonicat. — Rapport d'experts sur le différend de Pizot avec Noyer, potier de terre à Cliousclat, au sujet d'un chemin. — Minute de sentences : renvoyant au prévôt la connaissance de plusieurs vols ; — rejetant l'appel de Marie Pecoulet, veuve Vel, contre Anne-Victoire de Geys, veuve d'Hercule de Sibeud de Saint-Ferréol, gouverneur de Die.

B. 586. (Liasse.) — 75 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1760-1769. — Procès-verbal d'enquête sur les droits et revenus du prieuré de Brette, contre dom Justin Charier, prieur dudit lieu. — Rapport d'experts sur les avantages de l'aliénation ou de l'albergement d'une terre de la sacristie de Beaumont, fait à la requête de dom Planta de Cheyssan. — Instances criminelles : de Puzin, garde batelier des péages du prince de Monaco au Bourg-

lès-Valence, contre Barbier, pour coups et blessures ; — du procureur du Roi, contre Rang, pour tumulte causé à Chabeuil, et contre Reynard, pour vol de fruits ; — de Ramel, étudiant en théologie, contre de Romans, pour voies de fait.

B. 587. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures civiles pour Reynaud, meunier à Chabeuil, contre Treynel, en enlèvement de foin acheté. — Parcelles de frais alloués à Robert, de Chabeuil, et à Rolland, dans leurs procès contre Mayon et Reynaud-La-Condamine, bourgeois de Saint-Nazaire-le-Désert. — Minute du jugement qui reçoit l'appel du vi-bailli de Saint-Marcellin, interjeté par Riotord, d'Hauterives, contre Sancy, de Lentiol. — Instances criminelles : de Revol-Anisson, procureur du Roi honoraire en la maîtrise de Saint-Marcellin, contre Michon-Fourcat, pour détournement de meubles et ustensiles de son domaine de L'Aigle ; — du procureur du Roi, contre Robin, notaire à Tain, pour transport de juridiction, etc.

B. 588. (Cahiers.) — In-4°, 436 feuillets, papier.

1760. — Inventaire des biens et des papiers délaissés par Rouillé, greffier du Siège : livres de paiement des droits de greffe, de 1735 à 1760 ; registres d'audience, de présentation de procureurs, etc. ; de baptêmes, mariages et sépultures dans les paroisses de Saint-Apollinaire de Valence, de Saint-Pierre du Bourg, de Chabeuil, Alixan, etc., de 1742 à 1760 ; — liasses de procédures civiles et criminelles pour : Aubert, contre Bost ; — Ardent, contre Chorier, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession Rouillé par Clapier, tuteur des deux enfants mineurs du défunt.

B. 589. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens de Rouveyre, avocat, dressé par le greffier du Siège, à la requête de Gabrielle Bigeard, sa veuve, et de Rouveyre d'Ozon, médecin, ses héritiers ; — procès-verbal de la vente aux enchères des livres et du

meublier du défunt : La *Jurisprudence de Guy Pape*, par Chorier, 4 livres ; les *Plaidoyers d'Expilly*, 3 livres ; les *Plaidoyers de Basset*, 6 livres ; *De l'usage des Fiefs*, par Salvaing de Boissieu, 8 livres ; *Etat des feux de Dauphiné*, 2 livres ; *Histoire du Dauphiné*, de Valhonnays, 18 livres ; *Bleyniani in theoriam et praxim beneficiorum introductio*, 1 livre ; *Joannis Columbi, de rebus gestis episcoporum Valentiniensium*, 15 sols, etc. — Inventaire des biens de noble Marc-Antoine Rouveyre-Duperreau, major de la ville et citadelle de Valence. — Apposition des scellés sur la porte des appartements de feu Claude de Nantes, abbé général de Saint-Ruf ; sur les meubles de Saint-Romans, capitaine de la compagnie des bas-officiers détachés de l'Hôtel des invalides à la citadelle de Valence. — Minute de la sentence qui maintient Rouveyre-Duplan, chanoine de Valence, en possession de sa prébende, contre noble Victor Ducrest de La Tour. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Estour, Rambaud, Ollier, etc., auteurs d'une émeute qui eut lieu à Saillans, à l'occasion de la proclamation royale sur la liberté du commerce des grains, et contre des inconnus, armés de pierres et de bâtons, qui excitèrent du tumulte à Saint-Nazaire-le-Désert, au sujet de l'arrivée d'un marchand de grains ; — des économistes généraux de Saint-Ruf et de Saint-Lazare, contre Platel et Grégoire, anciens fermiers du prieuré de Saint-Jacques de Montelier, qui troublent les nouveaux fermiers dans leur jouissance.

B. 590. (Liasse.) — 70 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1760-1769. — Lettres de grâce accordées à noble Louis Salins de Saillans, capitaine d'une compagnie d'invalides, pour blessures mortelles au pontonnier du bac de la Drôme, sous Livron, qui avait refusé de le passer. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Vinay, pour vagabondage, et contre Valette, pour coups et blessures à Fleuriot, garçon perruquier ; — de Lapassa, châtelain de Châteauneuf-d'Isère, contre Trouiller, en paiement de la dime. — Rapport d'experts contenant la description du domaine de Gachet, acquis par Pierre Teyssonier, avocat au Présidial, de Barthélemy Mortillet, conseiller au bureau de l'Élection de

Romans. — Parcelles de frais alloués à Taponier, de Valence ; à Marie Trouillat, de Livron ; à Versain, curé d'Étoile, dans leurs procès contre Ozel, Jourdan et Freyssin.

B. 591. (Cahiers.) — In-fol., 131 feuillets, papier.

1760-1769. — Transcription des actes sujets à l'insinuation : donations entre-vifs faites par Alexandre de Milon, évêque de Valence, à Augustine-Jeanne Des Francs sa petite-nièce, de 1 200 livres de rente ; à André-Henri de Milon, seigneur de Bois-Bonard, de 3 500 livres, et à Jeanne-Henriette, sa nièce, de 1 000 livres. — Contrats de mariage d'Arnould-Claude de Ponte, marquis de Niévil, grand sénéchal de Saintonge, avec Augustine-Jeanne Des Francs, dotée de 3 000 livres de rente par Alexandre de Milon, évêque de Valence ; — de Charles Cousin de La Blennerie, ancien officier d'infanterie à Nancy, avec Marguerite-Reine Faure, de Valence ; — d'Edmond-Jacques Le Prêtre, écuyer, sieur de La Moustière, ancien capitaine d'infanterie, avec Anne-Thérèse de Castillon ; — de Charles-Marguerite Fontaine d'Andancette, avec Marguerite de La Coste de Sénovert, de Saint-Andéol sur Claveyson ; — d'Alexandre-Louis de Lattier de Bayane, ancien major de cavalerie, avec Angélique-Adrienne-Joséphine-Élisabeth de La Porte de L'Arthaudière ; — de Jean-Alexandre de Ventailiac, chevalier, ancien capitaine d'infanterie au Buis, avec Marie-Magdeleine-Jeanne-Antoinette Lancelin de La Rolière ; — de Ruel, docteur en médecine, avec Louise Bancel de Confoulin ; — de François Chaix-Deloche, trésorier de France à Grenoble, demeurant à Montéléger, avec Jeanne-Marie Sahuc de Planol, etc.

B. 592. (Cahiers.) — In-fol., 286 feuillets, papier.

1744-1767. — Transcription des contrats de mariage : d'André-Henri Milon de Mesme, avec Marie-Françoise-Élisabeth de Créquy ; — de Joseph Bigeard de Saint-Maurice, capitaine de dragons réformé, fils de feu Pierre Bigeard, conseiller au Présidial, et de Marianne Thévenin, avec Amédée-Marie-Anne-Victoire de Villefranche, fille d'Amédée de Savoie, prince de Carignan, et de Marie de

Tauzast, dotée de 65 000 livres ; — de Jean-François de Murard, chevalier, commissaire provincial, ordonnateur des guerres au département de Vienne, avec Marie-Concordia-Adélaïde de Sucy de Saint-Germain ; — de noble Louis-Laurent de Parizot, sieur de Bouvier, avec Marianne Vanlouis de Montbrunet ; — de Jacques Moreton, chevalier, comte de Chabrillan, avec Bathilde-Félicité de Verdeilhan Des Fournels, fille de Jacques de Verdeilhan, fermier général, etc. — Transcription : de la donation entre-vifs faite par Boudra, avocat, à noble Antoine-Balthazar, son fils, trésorier de France à Grenoble ; — des testaments de René de Genas, de Sucy d'Aucourt, etc. ; — des provisions de Ferdinand Moiriac de Châtillon, lieutenant général et inspecteur de cavalerie, sénéchal de Valence ; de Besson, notaire à Loriol ; de Borie, lieutenant criminel ; de Gaillard, lieutenant général, etc. — Distribution des causes : Desjacques a le procès de Gelas, contre Cusin ; Serret, celui de noble César Ode de Bonniot, sieur de La Tour, contre Vincent, etc. — Registre de Rouillé, commis du greffe, pour ses comptes de recette.

B. 593. (Cahiers.) — In-fol., 214 feuillets, papier.

1757-1768. — Audiences. Noms des parties appelées : Pialat, receveur du prince de Monaco, contre Blache, pour refus de paiement de droits de péage sur le sel ; — Bodin, prieur-curé de Charens, contre Desandrés, prieur-curé de La Chapelle-en-Vercors, en paiement de pension ; — Guérin, chanoine et vicaire général d'Alby, prieur de Saint-Pierre d'Eurre, contre Allouard, en restitution de grains de semence ; — Eynard-Félicien Boffin de La Sône, baron de Chatte, colonel des Gardes-Françaises, contre Langon, en paiement de créances ; — François-René-Charles de La Tour de Gouvernet, contre Ollivier, co-seigneur d'Aubonne, au sujet d'un canal d'arrosage, etc. — Liste des avocats et procureurs : Freydier, Petit, Rolland, Réalier, etc.

B. 594. (Cahiers.) — In-fol., 342 feuillets, papier.

1741-1768. — Présentations de procureurs : Rolland, pour Néry, chanoine de Die ; Réalier, pour Ducrest de La Tour, chanoine de

Valence ; Muguet, pour noble Jacques de Richaud, écuyer, à Montoisson, etc. — Défauts accordés à Henriette-Élizabeth de Maugiron, abbesse de Soyons, contre Vial, fermier de Barthelais ; à Abonnenq, curé de Lus, contre Ferrier ; à Marianne de Badel Du Noyer, héritière de Valentin, contre Bigeard, etc. — Affirmations de voyage par Montresse, curé de Livron ; par noble Pierre-Louis de Fonclaire, de Saou, etc.

B. 595. (Liasse.) — 99 pièces, papier (10 imprimées).

1770-1779. — Lettres patentes, déclarations et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XV et Louis XVI, concernant : les pèlerinages ; — la régie des droits d'hypothèque ; — les inhumations ; — la suppression du bureau d'indication établi à Paris. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Grenoble pour la prestation de l'hommage dû par les vassaux de S. M. — Procès-verbal de la séance de M. le comte de Clermont-Tonnerre au Parlement de Grenoble, assisté de M. Pajot de Marcheval, intendant de Dauphiné. — Lettres adressées aux magistrats du Siège : par le même intendant, au sujet des réparations du palais de justice ; — par de Moydieu, sur l'affaire Odeyer ; — par de Gaillard, député à Paris : « Je n'aurai d'audience du garde v des sceaux avec accueil convenable qu'en déclarant mon départ. L'état du ministère et les embarras continuels qui naissent de la multitude des affaires nouvelles rendent très-longues, très-difficiles et peut-être interminables les choses les plus urgentes et les plus justes. » — Projet d'une lettre au chancelier pour demander la réunion au Présidial de la justice seigneuriale de l'évêque, pendant la vacance du siège épiscopal : le nouveau prélat se contenterait de l'indemnité accordée par le Roi ; on donnerait deux places au Présidial aux derniers titulaires de la justice épiscopale, et la suppression de trois degrés de juridiction serait un bienfait pour les sujets de S. M.

B. 596. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1770-1779. — Comptes rendus par Bergeron, syndic du Siège : recette, 8 175 livres ;

dépense, 5 724 livres. — Mémoires de fournitures et de travaux, mandats et quittances, etc. — Évaluations des offices : celui de lieutenant général du Présidial vaut 12 000 livres ; celui du lieutenant criminel, 6 000 ; celui de lieutenant principal, 4 000 ; celui de procureur du Roi, 6 000 ; celui de l'avocat du Roi, 1 800 ; ceux des assesseurs civils et criminels, 1 200 ; ceux des conseillers, 4 000 ; ceux des douze procureurs, 1 000 ; ceux des six notaires de Valence et du Bourg, 3 000 ; ceux des cinq notaires de Chabeuil, 500 ; celui de sergent royal à Valence, 400.

B. 597. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1770-1779. — Minutes de jugements civils et criminels : rejetant l'appel d'Allouard, dans sa cause contre noble Joseph-Gabriel-Augustin de Vesc, marquis de Béconne ; — condamnant Audiard, curé de Villeperdrix, à payer 150 livres à Michel, curé de Remuzat, pour la rétribution pendant un an du biscantat de Lioux, etc. — Composition de la masse héréditaire des biens de l'hoirie Chiron. — Parcelles de frais alloués à Aubert, marchand de Crest ; à Autran, de La Motte-Chalancon, dans leurs procès contre Desemons et Colomb, s'élevant de 60 à 657 livres. — Procédures civiles : pour Aimar, avocat, contre Giroud et Quiot, en jouissance de droit d'arrosage sur le ruisseau de La Chirette ; — de Banis, chararier du prieuré de Saint-Félix, contre le fermier des Riviers, qu'il accuse d'avoir mal régi et cultivé ce domaine ; parmi les témoins figure noble Pierre de Borel, comte d'Hauterives, résidant en sa maison-forte de Geyssons ; — de Barnier, père et fils, drapiers à Bezaudun, contre Faure et Liénard, en opposition à une saisie. — Instances criminelles du procureur du Roi contre les auteurs inconnus d'un vol commis, rue Farnerie, à Valence, chez Bachasson de La Chafine, mestre de camp de cavalerie.

B. 598. (Liasse.) — 120 pièces, papier (2 imprimées).

1770-1779. — Actes extrajudiciaires signifiés au conseil municipal de Valence de la part de Joseph Béranger, avocat, contenant opposition à la réunion de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital général dans le couvent des Minimes. L'auteur du mémoire

rappelle l'établissement à Valence du quartier général de François I^{er}, lors de l'invasion en Provence de Charles-Quint, la construction de la double enceinte de la ville, l'ouverture des fossés larges et profonds qui l'entourent, la destruction des faubourgs et des églises de Saint-Vincent, de Sainte-Catherine et de Saint-Victor, et il conclut à la nécessité de deux hospices dans une cité placée sur le chemin le plus fréquenté de toute la France. Au lieu de réunir les hôpitaux, il conseille de former un seul établissement des maisons de Sainte-Ursule, de la Visitation et de Notre-Dame. « En admettant que toute fondation publique autorisée par le Roi doit avoir pour objet l'utilité générale d'une nation, on sera forcé de convenir qu'aucun des couvents de filles de Valence ne remplit en entier ce point de vue. » Un seul établissement monastique fondé à Valence dans les bâtiments de Vernaison et destiné à l'éducation des jeunes filles procurerait à la ville un grand nombre de familles, sans perdre une religieuse. — Instances criminelles : de Bergeron, procureur du Roi, contre des habitants de Montelégier qui dévastent ses bois de Rigomant ; contre Frédéric de Binder-Oskow, se disant officier russe, pour escroqueries ; — de Bertrand, procureur d'office à La Motte-Chalancon, contre les personnes qui ont blessé Lagier ; — de Blache, contre Royanez, étudiant, pour voies de fait. — Procédures civiles pour : Bodin, curé de Charens, contre Pic, en paiement de la dîme des « pois carrés et ailiers » ; — Gabriel Biousse-Duplan, ancien juge mage de Valence, contre M^{me} de Sassenage, en revendication d'une partie du port d'Ouvev, dans la seigneurie d'Hostun. — Déclarations faites par Bellon, de Peyrus, et par Bouvier, de Valence, de vouloir continuer leur commerce de grains et d'aller s'approvisionner en Bourgogne.

B. 599. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1770-1779. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Micault, pour coups et blessures ; contre des inconnus, pour vols chez Bouvier et chez Dupont, fabricant de toile-coton, place Saint-Estève, à Valence ; — de Blanc, contre Bonnet, pour vol ; — de Bonthoux, curé d'Aouste, contre Malsang, prieur commendataire de Saint-Just-de-Claix, qui, en son absence, s'est emparé de la cure

d'Aouste ; — de Borel, contre Béguin, pour injures ; — de Gilles, négociant à Tarascon, contre des habitants du Bourg-lès-Valence qui ont excité une émeute sur le quai Saint-Antoine, à l'occasion d'un chargement de grains ; monitoire, signé Chantemerle, contre les fauteurs du tumulte ; — de Brohard, professeur en droit de l'Université, contre de La Moustière, qui, le jour de la Fête-Dieu, s'est placé dans le banc de l'Université ; — du ministère public, contre Bovin, Roux, dit Le Rouge, et autres personnes, pour voies de fait à Richard, sous prétexte que celui-ci avait été battu par sa femme. Les accusés « ayant mis des cocardes de paille à leurs chapeaux, suivis d'une populace considérable, avec un homme qui battoit de la caisse », placèrent de force ledit Richard sur un âne et lui firent traverser Livron, au milieu des buées de la foule. Le patient perdit connaissance et il fallut l'emporter dans une maison particulière, où le châtelain du lieu vint le protéger.

B. 600. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1770-1779. — Minutes des provisions du lieutenant de la judicature de La Vache, données à Boveron, recteur de l'Université, par Marianne Aimon de Franquières, veuve de Bressac. — Instances criminelles de Brohard, avocat, second professeur en droit de l'Université, contre les auteurs d'une libelle diffamatoire ; copie de la lettre de M. de Miroménil, garde des sceaux, où il est accusé « de ne tenir presque jamais les écoles et d'avoir une conduite non exempte de reproche » ; dans l'enquête faite à ce sujet, Pons-Laurent de Bruyère, baron de Saint-Michel, co-seigneur du vicomté de Valernes, près Saou, le reconnaît pour un avocat distingué et un jurisconsulte habile ; Reynaud, curé de Grane, rend un excellent témoignage de sa conduite ; d'autres répètent des *on dit* plus ou moins graves concernant sa moralité et sa religion. — Requête de Jean-Baptiste Chabrier, écuyer, pour l'enregistrement de son brevet de capitaine-lieutenant en la maréchaussée. — Minute de la sentence qui maintient Cheynet, curé de Loriol, en la possession des eaux réclamées par la veuve de noble Jean de Gravier. — Procédures civiles poursuivies par Jean-Jacques Chaix, prieur commendataire de Beaumont-lès-Valence, héritier de la veuve de noble Louis de

Morlon, contre Debeaux, en paiement des arrérages de dîme réclamés par Élizabeth de Maugiron, abbesse de Soyons. — Copies : de la reconnaissance passée par noble Louis de Morlon, à Marguerite-Françoise de Fortia-Moréal, abbesse dudit couvent, pour immeubles voisins de son château de Crozier ; — de la transaction passée entre les consuls et habitants de Soyons et les députés et syndics du Vivarais, d'après laquelle Soyons est déchargé des deux tiers de ses impositions et tailles, par suite de l'annexion de partie de son territoire à la commune de Valence ; — du règlement fait par Rabot, conseiller au Parlement, pour déterminer les limites de Soyons et d'Étoile.

B. 601. (Liasse.) — 77 pièces, papier (2 imprimées).

1770-1779. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Cierkens, dit Flamand, Thivolle et leurs complices, accusés de vols avec effraction commis chez M^{me} de Bressac ; — minute du jugement qui condamne à mort Cierkens, après qu'il aura été appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. — Parcelles de frais alloués à Combelle, curé d'Eurre ; à Conil, d'Establet ; à Crozet, de Charnècles, dans leurs procès contre Xavier de Guérin, prieur de Saint-Pierre d'Eurre, Colomb et Treynet. — Minutes du procès-verbal de l'assemblée tenue devant le président du Siège par les curés du diocèse de Valence, pour s'unir aux actes, conseils et diligences des diocèses de Vienne, Grenoble et Die, et pour solliciter et obtenir de S. M. une nouvelle fixation des portions congrues en argent. — Nomination d'Henri Reymond, curé de Saint-Georges de Vienne, comme syndic général ; de Combelle, curé de Montoisson ; Roux, curé de Chabeuil ; Marbos, curé du Bourg-lès-Valence ; Lachaux, curé de Châteaudouble ; Chaix, curé d'Étoile ; Perrin, premier curé de Valence, et Montresse, curé de Livron, comme membres du bureau ; — lettre circulaire de deux anciens curés du diocèse de Valence, convoquant leurs confrères à cette assemblée.

B. 602. (Liasse.) — 63 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1770-1779. — Nomination de Réalier-Dumas comme curateur à plaid de Jeanne Didelot. — Procédures pour la mise en possession des hoiries Deaux et Dessagne, en faveur de Deaux, de Saulce sur Mirmande, et de Marie-Sébastien Dessagne. — Parcelles de frais alloués à Rolland, à Doyon, à Ducros, etc., dans leurs procès contre Didier, Metifiot et Chaix. — Instances criminelles : de Delonay, fournisseur de l'étape à Montélimar, contre Chabrier, écuyer, pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Champagne, Dugat, Sans-Souci et autres, pour vols qualifiés ; application de Champagne à la question.

B. 603. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1770-1779. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Dugat, Champagne, Lavalette, dit Sans-Souci, et leurs complices, pour vols ; — informations faites par Brayais, lieutenant du juge du comte de Crussol, principauté de Soyons et ses dépendances ; — application de Dugat à la question ordinaire et extraordinaire ; — minute du jugement capital contre trois des accusés.

B. 604. (Liasse.) — 78 pièces, papier (1 imprimée).

1770-1779. — Parcelles de frais alloués à noble Louis-Ange Dupont et à Louise Jacquier-Vanlouis, son épouse, d'Étoile, contre Reynard. — Instances criminelles : de Catherine Dupoile, veuve Dessemons, contre Tallard, pour établissement de passage sur sa prairie, située à Beaumont-lès-Valence ; — du procureur du Roi, contre Dupré, Escoffer, Blain, etc., accusés de vols. — Minute du jugement qui condamne Thérèse Dumard à 200 livres d'amende, pour avoir favorisé la désertion d'un grenadier au régiment de Languedoc. — Rapports d'experts sur la difficulté pendante entre Magnat, capitaine châtelain et fermier de la seigneurie de Charpey, et Escoffier, ancien fermier du domaine de Prêles.

B. 605. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1770-1776. — Parcelles de frais alloués à Marianne Eynard, de Valence, et à Faure, de Saillans, dans leurs procès contre Arbod et Françoise Magnan. — Instances criminelles du procureur du Roi en la maréchaussée et au Présidial, contre Eynard, Faurant et Felizat, accusés de vols et de vagabondage. — Informations prises par Lagier-Vaugelas, juge de Saint-Ferréol, sur le meurtre de Jeanne Fer.

B. 606. (Liasse.) — 85 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1770-1779. — Instances criminelles : de Bachasson, mestre de camp de cavalerie, contre Ferrier, pour vol ; — du procureur juridictionnel de Diculefit, contre Flachaire et ses complices, pour crime semblable. — Dénonciation faite contre Navelle, marchand et échevin d'Étoile, par dom Gallias, bénédictin de Saint-Maur, prieur de Saint-Marcellin d'Étoile : ce religieux ayant voulu enlever un grillage en fer placé dans l'église, des femmes tentèrent de s'y opposer, et il accusa Navelle de ce tumulte. — Procédures civiles pour : Fournet, de Livron, contre Breynat, en annulation de billet ; — Genin, contre Lioux, en paiement de créance.

B. 607. (Liasse.) — 84 pièces, papier (3 imprimées).

1770-1779. — Copie de l'arrêt du Parlement de Grenoble maintenant les officiers du Présidial dans le droit de présider les assemblées des notables à Valence, et le procureur du Roi dans celui d'y remplir les fonctions du ministère public, contrairement aux prétentions de Fiacre-François de Grave, évêque de Valence. — Requête d'Étienne Grand, maître de la poste aux chevaux, pour être mis en possession des biens de Claude Grand et de Françoise Richard, ses père et mère. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Genthon, pour vols ; contre Grange et Girard, pour coups et blessures à des habitants de La Motte-Chalancon et au garde-bois de Laye, sur le Bourg-lès-Valence ; contre Gros, pour incendie de gerbiers, etc.

B. 608. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles pour Guibert, contre Bellon, fermier du prieuré de Saint-Félix, qui lui réclame la dîme de ses terres relevant de la commanderie de Malte ; — copie de la bulle de Clément VII en faveur des religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Guillet fils, preneur de taupes, pour vol de blé ; contre des inconnus qui ont enduit d'huile de cade les confessionnaux de l'église d'Étoile, où les Pères Capucins prêchent une mission ; contre des paysans qui ont exposé et laissé dans l'église de Saint-Jean, à Valence, la bière de Marianne Rey, domestique à Geyssons, sans avoir prévenu le curé de la paroisse.

B. 609. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1770-1779. — Requêtes : de Marthe Lagier, veuve d'Isoard, trésorier de France à Grenoble, tutrice de Marthe-Félicité d'Isoard, sa petite-fille, pour être mise en possession de l'hoirie d'Étienne-Joseph d'Isoard, conseiller en la Chambre des Comptes ; — d'Anne Lafont, placée par lettres du Roi dans le couvent de Notre-Dame et ensuite chez les Ursulines de Valence, pour faire constater les persécutions exercées contre elle par ceux qui veulent s'emparer de ses biens ; — de Charles de La Lauze, agent général du seigneur de Peyrins, pour la possession de l'hoirie de Jean Cotteau, ancien capitaine d'infanterie. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Labbe, Roussille, etc., étudiants en philosophie et en droit, accusés d'avoir chanté des chansons ordurières dans les rues et sur les places publiques ; contre Jamonet, dit Cavette, pour complicité de vol ; — de Lambert, de Combovin, étudiant, contre Guérin, pour voies de fait.

B. 610. (Liasse.) — 97 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1770-1779. — Procédures civiles pour Lauzier, négociant à Die, contre Samuel, voiturier, en appel de la sentence du juge mage qui le condamne à payer à l'intimé une créance résultant de l'échange de mulets fait entre eux. — Instances criminelles du

procureur du Roi, contre Lamotte, Place, etc., pour enlèvement de bois dans le domaine des religieuses de Vernaison. — Mandat d'amener contre Largot, Orelle, etc.

B. 611. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles poursuivies : par Barthélemy, dit Gonon, de Die, contre Samuel et Lauzier, en paiement d'une soulte d'échange ; — par Romain Coupier de Maille, avocat à Paris, contre Malbrun et Chérifils, de Chabeuil, en revendication du domaine de Chambon. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Létang, Catherine Lourson, etc., accusés de vols. — Parcelle de frais alloués à Liénard, drapier à Bezaudun, dans son procès contre Barnier. — Minute du jugement qui déboute Lhermy, échevin de Loriol, de sa demande en ouverture du fidéi-commis stipulé en sa faveur dans le testament de Pierre Reboul.

B. 612. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1770-1779. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Malsang, pour coups et blessures ayant occasionné la mort de Marchand, drapier à Saint-Aghan-en-Vercors, et contre Margier et Marcel, accusés de vols ; procès-verbal de la lecture du jugement qui condamne à mort ce dernier.

B. 613. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1770-1779. — Requête de noble Louis-François de Marquet, capitaine de cavalerie, pour être mis en possession du domaine de Francillon, à Étoile, que lui a légué Joseph de Fontenille. — Minute du jugement criminel rendu contre Marri et ses complices, pour vols. — Dénonciations : de Jacques-Philippe de Casteras-Goujet, chevalier, seigneur de la maison-forte de Laye, au Bourg-lès-Valence, contre Mietton, Plantier et autres, qui dévastent ses bois ; — du prince de Monaco, duc de Valentinois, contre Bost, accusé d'avoir fait arracher des bruyères dans la forêt delphinale de Chabeuil : Bost prétend que « cette forêt appartient à la communauté de Chabeuil, attendu le droit immémorial qu'elle a d'y prendre des

bois, bruyères, buissons, mousse et terre, et même d'y tracer en tous sens des chemins battus. » — Procès-verbal de vérification des titres et papiers du monastère de Sainte-Ursule de Chabeuil, fait par Desjacques, lieutenant principal du Siège, commissaire député par arrêt du Parlement de Grenoble, en présence de Brohard, avocat, procureur fondé de Magdeleine-Catherine de Monier, fille de Jean de Monier, maître des comptes, et de Marguerite de La Coste : Marguerite Barret de Saint-Victor, supérieure des Ursulines de Chabeuil déclare « qu'ayant été obligée, en exécution de l'édit de 1719 concernant les gens de main-morte, d'envoyer au précédent seigneur évêque de Valence, qui étoit pour lors à Paris, les actes, titres et pièces établissant la légitimité de son établissement, il est arrivé que tous ces papiers se sont égarés et qu'ils n'ont pas été rendus. » — Informations de l'official de Valence sur l'évasion du couvent de Chabeuil de Magdeleine de Monier, religieuse professe.

B. 614. (Volume.) — In-4°, 177 pages (imprimé), papier.

1779. — Mémoire pour M^{me} la marquise de Quiqueran de Beaujeu, intimée en appel comme d'abus, contre Marie-Magdeleine-Catherine de Monier, religieuse Ursuline de Chabeuil, appelante, en présence de l'évêque de Valence et du syndic du monastère des Ursulines : « La sœur de Monier a violé deux fois sa clôture et sa règle ; deux fois elle a été décrétée de prise de corps par l'official de l'évêque de Valence ; elle est appelante comme d'abus de cette procédure. Elle a appelé également de l'émission de ses vœux ; elle soutient qu'elle n'est point religieuse et veut faire juger cette question contre le monastère dans lequel elle a fait sa profession et contre M^{me} de Quiqueran, sa tante, héritière de M^{me} de Monier, sa sœur. Pour rompre des nœuds indissolubles, elle a recours à trois moyens : le monastère dans lequel elle a fait sa profession n'est point régulièrement établi ; ses vœux sont nuls dans leur forme extérieure ; ils sont l'ouvrage de la contrainte et de la violence. » Le mémoire établit qu'elle n'est fondée dans aucun de ces moyens, et un conseil d'avocats formé de Lenoir de La Roche fils, de Barthélemy d'Orbanne, de Perrotin et de Revol,

estime que les moyens de défense développés dans le mémoire précité ne sauraient être portés à un plus haut degré de force et d'évidence.

B. 615. (Liasse.) — 104 pièces, papier (1 imprimée) ;
2 pièces, parchemin.

1770-1779. — Inventaire des papiers de la cure d'Allex fait au décès de Mottet, dernier titulaire, à la requête de Monier, vicaire perpétuel de ladite cure. — Parcelles de dépens alloués à Muletier, de Crest ; à Nal, de Montmaur, dans leurs procès contre Latard, Boyer, etc. — Rapport d'experts sur la difficulté pendante au sujet d'un chemin entre Noyer et Pizot, de Cliousclat. — Procès-verbal sur le tumulte excité au bal de l'Hôtel-de-Ville de Valence par Odeyer, ancien officier du régiment provincial de Valence, qui, à la suite de propos échangés pour une contredanse avec le vicomte de Bannes, officier au régiment de Lorraine, avait brouillé les gens de la ville avec les officiers de la garnison. — Requête de noble Louis-Laurent de Parizot de Durand, pour faire ajouter sur les actes de baptême de ses enfants le nom de Durand à celui de Parizot, à cause des lettres de noblesse accordées en 1720 par Léopold, duc de Lorraine et de Bar, à Claude Jordan-Durand, dauphinois, et à la descendance maternelle de ce dernier. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre André, dit Pateline, accusé de vols dans les diligences ; affiche du jugement capital prononcé contre lui ; — de Muguët et Aurel, libraires à Valence, contre Girard, pour mise en vente de livres anciens et nouveaux, contrairement au règlement sur la librairie.

B. 616. (Liasse.) — 94 pièces, papier (2 imprimées).

1770-1779. — Parcelles de frais alloués à Pellegrin Saint-Silvestre, bourgeois de Bezaudun ; à Poulat, notaire de Beaumont, dans leurs procès contre Barnier et les officiers municipaux de Montvendre. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Plantier, Jamonet et Pujol, accusés de vols ; contre Plantevigne, pour voies de fait à Bernard, de Bouvières ; — de Poujoulat, contre Flachaire, pour détournement de marchandise.

B. 617. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1770-1779. — Requête de Rambaud, de Châtillon, et de Marie Rodet, pour être mis en possession des successions Jobert et Moulin. — Parcelles de frais alloués à Rabot, du Bourg-lès-Valence ; à Réalier, ancien procureur ; à Richard, de Rottier ; à Catherine Rochas, veuve Craponne, de La Motte-Chalancon, dans leurs procès contre Begou, Conil et Colomb. — Instances criminelles : de Chaulet, maître en chirurgie, prévôt syndic des maîtres chirurgiens de Valence, contre Reymond, barbier, qui exerce la chirurgie à Chabeuil, sans avoir été reçu maître ; du procureur du Roi, contre Reynaud, pour vol de feuille de mûrier, et contre Roger, pour vagabondage.

B. 618. (Liasse.) — 73 pièces, papier ; 1 pièce,
parchemin.

1770-1779. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre les auteurs inconnus de l'empoisonnement de Roux, tanneur à Die ; lettre du maréchal Du Muy, établissant que Chavasse, cadet, sergent au régiment Lyonnais, n'a point quitté sa compagnie ; monitoire signé Accarias, publié pour découvrir les auteurs du crime ; lettres de Brunel, curé des Nonnières ; de Barthélemy, curé de Ménéé ; de Maurel, curé de Châtillon, constatant qu'aucune révélation ne leur a été faite, etc. — Procédures civiles poursuivies par Louis de Saint-Germain, receveur des décimes du diocèse de Valence, administrateur du prieuré de Saint-Félix, contre la veuve Rochette, en paiement de la dime ; copie de la bulle de Clément VII, en faveur de l'ordre de Malte. — Procuracy donnée à Rolland par Joseph de Saint-Germain, écuyer, seigneur de Villeplat, inspecteur général des postes.

B. 619. (Liasse.) — 92 pièces, papier ; 1 pièce,
parchemin.

1770-1779. — Parcelles de frais alloués à Sausse, serrurier d'Étoile ; à Silvestre, d'Establet ; à Teyssière, châtelain d'Arnayon, dans leurs procès contre Astier, Boyer, Bompard, etc. — Minutes de sentences condamnant Arnoux, de Saint-Vincent, et

Catherine Thomé, veuve Échevin, à payer des créances à Jeanne Sibour, veuve Guérin, et à Sibeud, d'Eurre. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Saint-Maime et Sauvebois, accusés de vol ; contre Sara, dit Néry, pour vol sacrilège et blessures graves à Neyret, sonneur de Saint-Apollinaire.

B. 620. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles poursuivies par Totier, de Valence, contre Soufrey, en paiement de créance. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Thivolle et ses complices, accusés de vols ; minute du jugement capital prononcé contre ledit Thivolle ; procès-verbal de la question ordinaire et extraordinaire à laquelle il fut appliqué ; permission signée par Potier de Courcy, commandant en second de La Martinique, accordée au même individu, déserteur amnistié, de travailler dans l'île.

B. 621. (Liasse.) — 78 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1770-1779. — Observations touchant l'assemblée de l'Université et la délibération qui charge Finet, dernier agrégé de la faculté de droit, de présenter une requête d'intervention au procès d'entre l'évêque de Valence, son juge et le Présidial : la convocation faite par le vi-chancelier, lorsque l'évêque est présent, est nulle, puisqu'il n'a pas le droit de la faire. — Rapport d'experts sur la difficulté pendante entre Pize et Vachon, au sujet des dommages causés par le torrent des Fauries, à Mirmande. — Copie de la nomination à l'office de maire de Valence de Jacques-Philippe de Casteras-Goujet, seigneur de Laye, pensionné du Roi, faite par l'évêque François de Grave. — Instances criminelles de Mourier, procureur d'office de Villeperdrix, contre plusieurs personnes de la localité qui « ont effigé, roué et brûlé figuralemment, en l'apostrophant, la nommée Babaut, sur la place publique de Bouvières » ; contre des inconnus, pour jet de pierres aux fenêtres de Vernaison, sur la dénonciation d'Anne de Monteynard et de Joseph-François-Hilaire de Poncelin, abbé de Léoncel, etc.

B. 622. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1770-1779. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente faits : à Achard, de Poyols, par Pascal, de 2 sétérées de pré, pour 1 030 livres ; — à Audigier, curé de Divajeu, par Lantheaume, de 7 quartelées de terre et vigne à Château-Ratier, au prix de 320 livres ; — à Jean-François de Bernard, chevalier, seigneur de Volvent, par Arnaud, de bâtiments, parcours et *régailles* (dépendances) au portail de Lubac, pour 300 livres ; — à Bouvier, greffier de la commission du conseil de Valence, par Clapier, d'Alixan, de 52 journaux de vigne, à Saint-Victor, moyennant 2 860 livres ; — à Joachim de Chastelier, seigneur de La Condamine, par Pierre Borel, comte d'Hauterives, d'une maison avec jardin, rue Vernoux, à Valence, au prix de 16 200 livres, etc.

B. 623. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1770-1779. — Minutes des lettres de ratification : de l'acte de mise en possession de seize articles d'immeubles saisis à Bost, en faveur de Gabriel-Bruno de Loulle, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble ; — des actes de vente faits : à Dumas, de Laval-d'Aix, par Girard, de 53 éminées de terre, au prix de 930 livres ; — à M^{me} Dupuy de La Marne, veuve Falquet, par Jean Morin, de Chabeuil, de 13 sétérées de terre aux Farges, moyennant 1 478 livres ; — à Eymieu-Pellegrin Du Combeau, bourgeois de Luzeran (Menglon), par Imbert, de 5 sétérées de terre, pour 399 livres ; — à Garnier de Labareyre, avocat à Beaufort, par Couriol, de 1 sétérée de terre à Beaumont, au prix de 200 livres ; — à Étienne Grand, maître de la poste aux chevaux de Valence, par Collion, d'Alixan, d'un petit domaine sis à Mordecet et Marlies, pour 1 208 livres ; — à Jean Gueymard, trésorier de France à Grenoble, par Lagier, de 3 éminées de terre et vigne à Die, au prix de 525 livres ; — à noble Alexandre-Louis de Lattier, seigneur de Divajeu, Lambres et Orcinas, colonel d'infanterie à Valence, par Vial, du domaine de Bessonnet, à Lambres, moyennant 4 999 livres, etc.

B. 624. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1770-1779. — Minutes des lettres de ratification : de l'acte de mise en possession des immeubles saisis à Bayle-Chapon, de Chabeuil, en faveur de Pierre-Paul-Alexandre de Monlron, major de la ville et de la tour de Crest ; — des actes de vente faits : à Marcel, confiseur de Valence, par Magdeleine Vinay, d'une maison et cour, sise place du Rôle, à Valence, au prix de 2 400 livres ; — à Michelet, prier-curé de Miscon, par noble Étienne-Alexandre-Lucrèce Corréard de La Marne, sieur du Puy, ancien capitaine de grenadiers au régiment d'Aquitaine, seigneur de Miscon, de 1 sétérée de terre, moyennant 160 livres ; — à Françoise-Angélique de Monicault, veuve de Vaudragon, à Valence, par Lardant, de 14 sétérées de terre à Fornièrre, pour 1 499 livres ; — à Ollivier, curé de Beaumont, par Jourdan, de 2 sétérées de pré, au prix de 1 224 livres, etc.

B. 625. (Cahiers.) — In-fol., 112 feuillets, papier.

1770-1775. — Transcription d'actes sujets à l'insinuation. — Donations entre-vifs faites par : les sœurs Lamande à Gabriel Reboul de La Juillière, avocat, leur neveu ; — Jean de Gueymard, trésorier général de France à Grenoble, et Jeanne-Marie d'Achard, son épouse, à Jean-Antoine-Daniel de Gueymard et à Alexandre de Gueymard, sieur du Palais, leurs fils ; — noble Jean Ode de Bonniot, sieur de Saint-Jullien, aux pauvres de la paroisse de ce nom, pour la fondation d'un hôpital, etc. — Extraits des contrats de mariage de noble Louis de Barjac de Rocoule, ancien officier d'infanterie à Saint-Péray, avec Henriette-Antoinette-Louise Dubessé ; — de noble Claude de Saint-Geney, ancien capitaine de dragons, avec Claire-Alexandrine d'Asanet Du Mollard, de Soyons ; — d'Hugues-Gauthier de Pusignan, chevalier, officier au régiment Lyonnais, avec Marianne-Catherine-Josèphe de Bressac ; — de Louis de Gilbert de Jansac, colonel d'infanterie, de Die, avec Charlotte-Josèphe de Josserand de La Garde de Galbert, de Saint-Péray (Ardèche) ; — de Jean-René Delolle, bourgeois de Saou, avec Marie Place, etc.

B. 626. (Cahiers.) — In-4° et in-fol., 216 feuillets, papier.

1773-1779. — Transcription d'actes sujets à l'insinuation. — Donations entre-vifs faites par François Gallien de Chabons, seigneur du Passage et Saint-Auban, conseiller au Parlement de Grenoble, à l'hôpital de Die, de son domaine du Petit-Viopsis, à Aurel. — Contrats de mariage : de François Hector de Verneuil de Lioncel, seigneur de La Barde en Périgord, avec Magdeleine-Colombe Pichon de Vanosc de Saint-Victor ; — de Joseph-Armand Sibeudde Saint-Ferréol avec Jeanne-Gabrielle-Émilie de Plan ; — de Jean-Louis Delpuech de Beaulieu, chevalier, capitaine d'infanterie au régiment de Brie, gouverneur d'Anduse, avec Marie-Antoinette-Louise de Fayon de Saint-Laurent, de Valence ; — d'Antoine-Pierre d'Allard, chevalier, vicomte d'Allard, avec Perrine-Nicolle Perruchot, de Paris ; — de noble Jean-François Rouveyre, officier au régiment de Penthievre, avec Françoise-Antoinette Rey ; — de noble Augustin de Pavin de Lafarge de Saint-Victor, avec Laurence de Boitel ; — de noble Jean-Louis Duclaux de La Mésangère, avec Françoise-Magdeleine-Pierrette Boveron-Desplaces. — Testament de Hugues-Joseph de Valernod, en faveur de Marie et de Louise-Gabrielle-Victoire, ses deux filles. — Brevet de Jacques-Philippe de Castéras, maire de Valence. — Provisions d'Airar, juge d'Étoile, pour Guy, marquis de Ville, vicomte d'Étoile, etc. — Affirmations de voyage par Bonnet, curé de Vaunaveys ; par noble Jean-François Lavize, curé d'Eymeux ; par Gilly et Charrier, prieres d'Aucelon et de Brette, etc.

B. 627. (Cahiers.) — In-fol., 250 feuillets, papier.

1770-1779. — Présentations de procureurs : Pinet, pour Versain, curé d'Étoile ; de Valbonne, colonel d'infanterie, seigneur de Châteaudouble ; Dupuy, receveur des fermes du Roi au bureau de Derbières ; — Odier, pour noble de La Lombardièrre, sieur de La Gorce ; — Réalier-Dumas, pour noble Claude de La Tour de Corbières ; — Didier, pour Marianne de Badel Du Noyer, veuve de noble Pierre-Alexandre de Montoisson ; — Tisson, pour Annet-Joseph de Rostaing de Champferrier. —

Registre du contrôle des exploits d'huissiers et sergents.

B. 628. (Liasse.) — 10 pièces, papier (5 imprimées) ; 1 pièce, parchemin.

1780-1789. — Lettres patentes du roi Louis XVI relatives : aux vœux des religieux et religieuses ; — à la circulation des grains. — Copie de l'arrêt de la Chambre des Comptes de Dauphiné pour la présentation des aveux et dénombrements des vassaux de S. M. — « Recueil des chartes, hommages, déclarations, édits, lettres patentes, dispositifs d'arrêts de règlement et autres actes établissant la juridiction territoriale de la Sénéchaussée de Valence sur les terres de cet évêché et de celui de Die, en police, droits, lettres et cas royaux, civils et criminels, exécution d'arrêts, mandements et commissions de S. M. ou de ses Cours, matières bénéficiales de ce ressort, conservation des privilèges royaux de la ville et de l'Université de Valence ; causes tant civiles que criminelles des recteurs, docteurs, régents, écoliers et suppôts d'icelle ; justice aussi civile et criminelle de la citadelle, officiers, soldats, ouvriers, domestiques et aux autres y résidants, de fait, service, état, etc. ; avec un essai sur les faits qui ont précédé lesdits hommages et des notes pour servir : 1° de défenses aux demandes de M. l'évêque, du 4 juillet 1784, contre la Sénéchaussée, sur la connoissance en police et première instance des causes et procès de la corporation des maîtres-perruquiers exerçant en vertu d'édit, avec provisions du Roi, et du 13 août 1785, sur celle des procès des officiers du Siège ; 2° de réponse au mémoire imprimé qu'il a fait communiquer en qualité d'intervenant, prenant fait et cause pour ses juges et procureur fiscal, sur la demande de la Sénéchaussée, du 4 septembre suivant ; 3° et enfin de fondement aux conclusions qui seront prises à ce que le règlement général résultant des arrêts du Conseil et de la transaction ci-après soit ajouté et suppléé en quelques articles. » Ce recueil est signé par Gaillard, lieutenant général, et par Borel, procureur. — Mémoire à consulter, signé Bergeron, pour les officiers du Siège, sur les droits de leur juridiction et ceux de l'Hôtel-de-Ville, dont ils

sont conservateurs. — Réponse à un mémoire de l'évêque.

B. 629. (Liasse.) — 143 pièces, papier (5 imprimées) ; 1 plan.

1780-1789. — Mémoire présenté au Roi par le Présidial de Nîmes réclamant la noblesse pour tous les officiers présidiaux du royaume ; — observations du Siège de Quimper sur ce mémoire. — Plan des bâtiments servant de palais de justice à Valence. — Lettres de Bonnaire, Pajot de Marcheval, Caze de La Bove, Borel, procureur ; Manuel, curé d'Espenel ; Reynaud, procureur général, etc., relatives au procès du Siège avec l'évêque et aux procédures criminelles poursuivies contre Gay, Figuet, etc. — Compte rendu par Bergeron, syndic du Présidial, et pièces justificatives de ce compte.

B. 630. (Liasse.) — 110 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1780-1789. — Minutes de sentences : rejetant les appels interjetés du juge mage par Abel, Arnoux, Astier, Beau Du Lac, etc. ; — ordonnant que le plaidoyer de M^e Aymé sera supprimé comme injurieux à l'ordre des avocats de Montélimar, et l'acte extrajudiciaire intimé de sa part au syndic dudit ordre, lacéré ; — condamnant Saint-Germain, receveur des décimes du diocèse de Valence, à payer 866 livres à Banis, chamarier de Saint-Ruf, pour son semestre échu. — Requêtes de noble Jean-Pierre Rachasson de Montalivet et de Baratier, curé des Turrettes, pour être mis en possession des héritages de Jean-Pierre Bachasson, chanoine de Valence, et de Baratier, drapier à Mirmande. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Baudouin et contre Farnier, pour voies de fait à Audiard, curé de Villeperdrix ; — du procureur du Roi en la maréchaussée, contre Archet, Batard, Batet, Foraud, etc., accusés de vols, etc.

B. 631. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1780-1789. — Parcelles de frais alloués à Béranger, marchand de toile à Valence ; à Berger,

cultivateur de la même ville ; à Bezat, potier de terre à Marsanne ; à noble Félix de Biosse-Duplan de Comiers, capitaine d'infanterie au régiment de Lorraine, dans leurs procès contre Charles-André de Borel, seigneur d'Hauterives, Faure, etc. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Bayle et Bellon, pourvois ; — de Dupont, fermier du cabaret de M. de Châtelard, à La Motte-Chalancon, contre Bertrand, pour coups et blessures. — Requête de Belguise, de Tain, pour être reçu huissier du Présidial. — Minute de sentence déboutant Jean-Bernard de Montferrand, ancien capitaine de cavalerie, de sa demande en ouverture du fidéicommiss stipulé en sa faveur dans le testament de Pierre de Montferrand, contre Hugues-Joseph de Valernod, président du Présidial.

B. 632. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures civiles pour : noble Joseph de Biosse-Duplan de Prêles, capitaine de dragons au régiment de Belzunce, et Françoise de Biosse-Duplan, épouse d'Antoine Sablière La Condamine, contre leur frère aîné, en revendication de leur part légitimaire ; — Boveron, avocat, docteur agrégé en l'Université de Valence, contre Claude de La Tour de Corbières, en jouissance de droit d'arrosage. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Blache, Bompard, Bourguignon, Branchu, etc., accusés de vols.

B. 633. (Liasse.) — 82 pièces, papier (2 imprimées) ; 1 pièce, parchemin.

1780-1789. — Minutes de sentences : maintenant Cotte en possession de la prébende vacante en la collégiale du Bourg-lès-Valence, contre Brosset, curé d'Upie ; — entérinant les lettres de grâce obtenues par Thérèse Cleissat ; — mettant hors de Cour et procès les mariés Clutier, boulangers à Loriol ; — condamnant Sartre-Galiffet à payer des arrérages de pension à Condelle, curé de Montoisson, etc. — Parcelles de frais aloués à Bouvat, d'Alixan, et à Champel, dans leurs procès contre Enfantin, de Lizeau, et contre la veuve Philibert, s'élevant de 101 à 112 livres. — Instances criminelles du procureur du

Roi, contre Brochier, Brun, dit Ferouil ; Cardon, Chemin, etc., accusés de vols.

B. 634. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1780-1789. — Requête d'Arthur-Charles-Marie Duvivier de Fay-Solignac, enseigne des Valsseaux du Roi, seigneur de Barnave et de Veauves, pour être mis en possession des biens de son père. — Minute de la délibération des magistrats du Siège, fixant exceptionnellement à 600 livres le droit d'entrée de Desserre, successeur de Desjacques. — Rapports d'experts sur le différend d'Arnulphe Daumont, professeur unique en la Faculté de médecine de Valence, avec Delboulbe, au sujet de l'exploitation d'une coupe de bois de haute futaie sise à Montmeyran. — Plaintes de Deaux, bourgeois de Saulce, contre Beaumont, Chabrier, etc., pour menaces ; — de Manuel, curé d'Espenel, contre les auteurs inconnus d'une profanation de vases sacrés commise dans son église. — Minutes de sentences : rejetant l'appel de Jeanne Comte, contre Isabeau Cherfils ; — recevant celui de Delaye, de Die, contre Jean ; — acceptant les offres faites par Mathieu Dupont, entrepreneur de la manufacture royale de toiles peintes établie au Bourg-lès-Valence, de payer à Jean-Jacques Debeaux, sieur de Plovier, les lods du domaine de Pan, selon le taux stipulé dans les titres. — Parcelles de frais alloués à Constantin et à Dupuy, de Valence, dans leurs procès contre Claude-Christophe-Jérôme de La Tour de Corbières.

B. 635. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1780-1789. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre des étudiants accusés de tapage nocturne dans la rue Treize-Cantons, à Valence, et d'effraction dans la Grand'rue ; — du procureur juridictionnel de Chabeuil, contre Ferouil, pourvois ; — du ministère public, contre Estève, accusé du meurtre de Jeanne Fer ; monitoire signé Accarias et certificats de publication de monitoire signés par les curés de Saint-Ferréol et de Chaudebonne ; état des frais s'élevant à 846 livres. — Minutes de sentences : recevant l'appel de Falquet, officier invalide de Chabeuil, contre Marie-Gasparde-

Joséphine Dupuy La Marne ; — rejetant celui de Favier, de Bouvières, contre Mège ; — condamnant Françoise Magnan à payer 119 livres à Faure, d'Espenel, etc.

B. 636. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1780-1789. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Figuet, Sibert, Flachaire, Freau, Frette, etc., accusés de vols ; contre Fleurant, soldat, pour coups et blessures à un Cordelier de Valence ; — de Rozeron, contre Francon, prévenu d'avoir coupé ses mûriers ; — de Fremond, contre la veuve Barthélemy, pour enlèvement de fagots à son *filanchier* (tas), etc.

B. 637. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures civiles pour Gaillard, ancien lieutenant général en la Sénéchaussée, contre Berger, orfèvre à Valence, en destruction des servitudes établies contre son mur. — Parcelles de frais alloués à Galand, de Poyols, dans ses procès contre la veuve Fièrre et contre Blanc. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Gautier, Gay, Geriu, Giély, etc., pourvois. — Minutes de sentences : recevant l'appel de Garnier, de La Charce, contre Beynet ; — condamnant Brohard, avocat, à rendre les biens de Marianne Grand, sa veuve, à Étieune Grand, maître de la poste aux chevaux ; — cassant la procédure faite par le juge mage contre Granjon, accusé de mauvais traitements envers Gay-Pelletier ; — rejetant l'appel de Grégoire, prêtre de Montelier, contre Achard, etc. — Rapport d'experts sur les biens et les meubles du prieuré de Saint-Baudile d'Allex, fait à la requête de l'héritier de dom Bernard Godard. — Requête d'Élizabeth Lacroix Saint-Pierre pour être mise en possession de l'héritage de Hugues-Alexandre de Borel La Rochette, son mari.

B. 638. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1780-1789. — Parcelles de frais alloués à Lambert, marchand à Valence, et à Lamotte Saint-Pol, bourgeois d'Astaffort (Lot-et-Garonne), dans

leurs procès contre noble Joseph-Augustin de Brunel et Faure-La-Croizette. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Grimaldi, piémontais ; Henry et des inconnus, accusés de vols : parmi les victimes de ces malfaiteurs se trouve noble Pierre-François Levet, écuyer, assesseur en la commission du conseil de Valence. — Minutes de sentences : rejetant les appels de Julien, d'Aurel, contre Bouchet, et de Junillon, de Valence, contre Bérenger ; — condamnant Apostoly à payer le droit de vingtain à Lalèbre, fermier des droits seigneuriaux de la commanderie de Valence.

B. 639. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1780-1789. — Parcelles de frais alloués à Claude de Malvaux, prieur de Saint-Marcel-lès-Die, et à Martin, notaire à Châtillon, dans leurs procès contre Allemand, de Die, et les mariés Vincent. — Instances criminelles du procureur du Roi contre Lestang, Lorme, Mazerat, etc., pour vols ; contre Marguerite Matras et ses complices, accusées d'avoir enlevé la couronne d'une jeune mariée. — Minutes de sentences : rejetant l'appel de Léozon, fermier à Loriol, contre la veuve Meffre ; — cassant le jugement du juge mage rendu contre Lombard, de Crest, en faveur de Dumas, de Cliousclat ; — recevant l'appel de Martin, de Menglon, contre Payan, de Recoubeau, etc. — Procès-verbal dressé par Bergeron, procureur du Roi au Présidial, et Dauphin, lieutenant criminel, de la fermeture d'une loterie organisée par des bijoutiers ambulants avec la permission des officiers de police de Valence.

B. 640. (Liasse.) — 114 pièces, papier (1 imprimée).

1780-1789. — Requêtes des administrateurs de l'établissement des filles de Charité fait dans la maison de Saint-Félix, et de Gabriel Morand de Saint-Sulpice de Montfort, officier d'infanterie, écuyer du roi de Sardaigne, pour être mis en possession des héritages de Joseph-Louis de Meyras de La Roquette, prieur de Notre-Dame de La Platière, vicaire général et chanoine de Valence, et de Claude-Eugène Ducrest de La Tour, de Chabeuil. — Instances criminelles : de Meyssonier, vicaire

d'Auberive, contre Martin, traiteur à Valence, pour injures ; — du procureur du Roi, contre Milan et Patras, pourvoi et vagabondage ; contre Monnier, Brun et leurs complices, accusés d'avoir injurié une jeune mariée du Bourg-lès-Valence, dans sa maison et dans son lit ; lettre de M. d'Ornacieux, à ce sujet ; conclusions du procureur du Roi demandant que trois des accusés soient condamnés à une amende de 10 livres chacun. — Minutes de sentences : recevant l'appel de François Ollivier, avocat, co-seigneur d'Aubonne, contre Rolland ; — maintenant Monier en la possession de la cure ou vicairie perpétuelle d'Allex, contre Place, curé du Puy-Saint-Martin ; — ordonnant que le nom de famille de Joachim Montgaud, inscrit sur les registres de baptême de la paroisse Saint-Apollinaire de Valence sous celui de Joachim La Montagne, sera rectifié ; — rejetant l'appel de nobles Pierre-Aimé Morier d'Eurre de Glanne, officier de cavalerie ; Marie-Charles-César, son frère, mousquetaire de la garde ordinaire du Roi, et de Marie-Magdeleine-Élizabeth Morier d'Eurre Du May, contre Martial-Michel Azémar, avocat au Parlement de Toulouse, demeurant à Lavoulte, mari d'Anne-Angélique Morier d'Eurre de Cugy.

B. 641. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1780-1789. — Parcelles de frais alloués à Payan, de Menglon, et à Poncet, domestique de l'évêque de Valence, dans leurs procès contre Gros et Ozel. — Copies de la prise de possession du prieuré de Saint-Marcellin d'Étoile par dom Philippe-Arnaud Pons, religieux profès de la congrégation de Saint-Maur, et des bulles de celui-ci. — Minutes de sentences : acceptant l'offre faite par Claude-Christophe-Jérôme de La Tour de Corbières de payer des arrérages de rente à Petit, chanoine de Die, et à ses sœurs, héritiers de Marianne de Marville, leur mère, et ayant droit de Charles-Philippe d'Armand de Forest de Blacons, seigneur de Condillac, qui avait hérité, par Marianne de Radel Du Noyer, de François-Théophile Valentin, conseiller honoraire au Présidial ; — recevant l'appel de Pic, de Valdrôme, contre Livache ; — cassant le jugement rendu par le juge mage contre Poulat, notaire à Beaumont-lès-Valence, en faveur des officiers municipaux de Montvendre, etc.

B. 642. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1780-1789. — Requête d'Anne-Joachim-Annibal de Rochemaure de Grille, chevalier, comte de Saint-Remèze, et de Julie Roche, veuve Mottet de La Voulpe, ancien officier d'infanterie, pour être mis en possession des héritages dudit Mottet et de Louise-Françoise Dupont de Vallon, veuve de noble Antoine de Briziaux. — Plainte du procureur du Roi contre des personnes de Valence qui, sur le refus de Rougeron, seul dépositaire des substances vénéneuses, ont vendu de l'arsenic. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Revol, accusé d'avoir acheté l'habit d'uniforme d'un soldat ; contre Rochebois, pour incendie de gerbiers ; contre Reynaud, pourvoies de fait au domestique de Chaix, trésorier de France ; — de Teyssonier, avocat et professeur de droit français à Valence, contre Richard, pour coups et blessures à Garambon, mandataire du plaignant. — Minutes de sentences : défendant à Magnan-Margot de passer dans la prairie de Roux, prieur de La Chapelle-en-Vercors ; — ordonnant la rectification sur les registres de décès de la paroisse de Saint-Jean, à Valence, du nom de Jean-Pierre Roux, etc.

B. 643. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1770-1789. — Procès-verbal de la levée du cadavre de Jacques Sauvan, de Soubroche. — Requête : de noble Henri de Corbières pour être mis en possession des biens de Marie-Magdeleine Rey, femme Petit ; — de Pierrette-Flore-Alexandrine Des Seguin de Piégros, dame de Saint-Ferréol, pour être remboursée des frais de justice faits par ses officiers contre Estève. — Copie de la lettre du garde des sceaux à Pajot de Marcheval, intendant, sur le recours en grâce de Françoise Tiers. — Déclaration de Joseph de Saint-Ouen-Dernemond, officier au régiment Dauphin, au sujet du prix de son fief de La Grande-Heuse, vendu à Thérould de Bellefosse. — Minutes de sentences : acquittant Galand et autres de l'accusation portée contre eux par les fermiers de la dîme de Bellegarde d'avoir contrevenu aux ordonnances sur les dîmes ; — condamnant Catherine Savoie à être fustigée nue par l'exécuteur de la haute

justice et renfermée dans une maison de force, pour vagabondage et prostitution, etc.

B. 644. (Liasse.) — 103 pièces, papier (1 imprimée).

1780-1789. — Apposition des scellés sur les meubles de Jacques-Rose de Voisin, maréchal des camps et armées du Roi, commandant la citadelle de Valence, en présence d'Antoine-François de Sucey, commissaire des guerres. — Requête de Joseph-François, marquis d'Urre, ancien capitaine de cavalerie, à Manas, pour être mis en possession des biens de Jean-Baptiste d'Urre de Brotin, marquis de Montanègre, lieutenant général pour le Roi en Languedoc. — Acte extrajudiciaire signifié aux officiers du Siège par les maire et échevins de Valence, pour savoir s'ils ont obtenu du Parlement de Grenoble un arrêt qui leur accorde la présidence des assemblées de l'Hôtel-de-Ville ; réponse des magistrats qu'ils ne doivent point d'explication sur la teneur de l'arrêt. — Plaintes : de M^{me} de Monteynard, abbesse de Vernaison, contre les dévastateurs de ses bois ; — de Vial, curé de Marches, contre ceux qui le calomnient. — Parcelles de dépens alloués à Jobert, à noble Antoine de Vincent de Mazade de Saint-Ange, contre Beranger, avocat et Treynel.

B. 645. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente faits : à Achard par Voge de 1 sétérée de terre à Crupies, pour 150 livres ; — à Arculier, consul de Livron, par Charrin, dit Lyonnais, de 1 éminée de terre à Bompard, au prix de 200 livres ; — à Charles-Jacques d'Armand de Forest, marquis de Blacons, par Douville, bourgeois d'Aouste, du domaine de Peyrolaud, moyennant 3 700 livres ; — à Arnulphe Daumont, par Chovin, de 5 sétérées de terre à Beaumont-lès-Valence, pour 1 018 livres ; — à Besson, notaire de Loriol, par Michel, de 10 sétérées de bois à Mirmande, au prix de 128 livres, etc.

B. 646. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente faits : à Pierre-Victor-André Blanc, trésorier de France à Die, par Viguière, prêtre habitué de la cathédrale, de 3 sétérées de terre à La Chargière, pour 1 448 livres ; — à Bonthouxfils, de Lyon, par Perrochet, bourgeois de Romans, du domaine de Charbonnier, à Alixan, au prix de 60 000 livres ; — à Bouvier, notaire de Valence, par Langlade, d'une maison rues Chauffour et Vernoux, moyennant 8 000 livres ; — à Chabrières, maître de poste, à Loriol, par Peyméan, de tous ses immeubles sis à Loriol et à Cliousclat, au prix de 6 500 livres ; — à Chorol de Boisvert, gendarme retiré, par Soulier, du bâtiment de Chaléat et ses dépendances, à Loriol, pour 2 000 livres, etc.

B. 647. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente faits : à Dalmas et à Laurie, de Bourdeaux, par Blanc, du domaine de Costebelle, pour 4 465 livres ; — à Dianoux, de Mirmande, par Chabrier, de ses droits successifs, moyennant 4 500 livres ; — à Alexandre Dupont, écuyer, d'Étoile, par Jacquet, de 1 sétérée et 1/2 à La Pause, au prix de 1 300 livres ; — à Finet, docteur agrégé de l'Université, par Guibert, d'une terre et vigne, à Faventines, au prix de 700 livres, etc.

B. 648. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente passés : à Girardon, de Saint-Nazaire-en-Diois, par Viret, d'une maison, pour 580 livres ; — à Pierre-Alexandre de Gueymard, sieur du Palais, ancien capitaine d'infanterie, par Arnoux, de 3 sétérées de terre au Plan-de-Supas, moyennant 2 400 livres ; — à Jean-Antoine-Daniel de Gueymard, sieur de Saint-Ferréol, par Marie-Magdeleine de Durand-La-Molinière, veuve de Bonniot de La Tour, du domaine de La Tour, sis à Saint-Agnan, au prix de 18 200 livres ; — à François Lacroix Saint-Pierre, juge de Chabeuil, et à Courbis, notaire, syndics du four banal de Chabeuil, par Jean-

Baptiste-Espérance comte de Laurencin, à Lyon, de la faculté de cuire en franchise chaque semaine la farine de 12 pugnères de grains, pour 799 livres ; — à Melchior de Ladret de La Condamine, écuyer, ancien mousquetaire, à Bourdeaux, par Chabrol, notaire à La Villedieu, du domaine de Paty, constitué en dot à Marianne Marcel de Reynier de Saint-Arnoux, son épouse, au prix de 4 012 livres ; — à Marie-Gasparde-Simonne Levet, veuve de François de Sucey, par Charvin, d'une maison sise rue Farnerie, au prix de 7 000 livres ; — à Pierre-Alexandre de Liotaud Arthaud de Montauban, chevalier, seigneur de Bellegarde, par Lagier, de 7 sétérées de terre, au prix de 1 400 livres, etc.

B. 649. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente passés : à Marcel, de Combovin, par Berard, du petit domaine de Vert-Gafay, au prix de 3 000 livres ; — à Maurel, curé de Saillans, par Millon, d'une terre herme, pour 240 livres ; — à Pierre-Paul de Mère-Dieu, baron de Naillac, capitaine de cavalerie, par Viriville, de Chabeuil, du domaine de Buissières, moyennant 19 000 livres ; — à Barthélemy-François de Monicault, chanoine de la cathédrale de Valence, par Françoise-Angélique, sa sœur, veuve de Vaudragon, du domaine des Teppes ou Bellevue, pour 10 000 livres ; — à Jacques Pernetty, directeur général des fermes du Roi au département du Bas-Dauphiné, ancien conseiller privé des finances du roi de Prusse, par Blache, d'une maison, rue des Bancs, à Valence, moyennant 8 100 livres, etc.

B. 650. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente passés : à Pont, de Valdrôme, par Monard-Berne, de 30 éminées de terre, au prix de 300 livres ; — à Reboul-La-Juillère, de Crest, par Allard, de 1 sétérée de terre, moyennant 327 livres ; — à Rigaud de L'Île, de Crest, par Montméan, de 8 sétérées de terre à Eurre, pour 2 400 livres ; — à Rouveyre, ancien capitaine d'infanterie, par Cartier-Bois-Martin, garde du corps

de Monsieur, frère du Roi, d'une maison et ses dépendances, rue Sainte-Barbe-des-Chazaux ou des Quatre-Pilons, à Valence, au prix de 20 000 livres, etc.

B. 651. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente passés : à Roux, de Loriol, par Galli, de 4 sétérées de terre, au prix de 309 livres ; — à Thomas-Nicolas-Jean de Rozières, capitaine au corps de génie, à Valence, par Pauline Reynaud, veuve Guiffrey, de divers immeubles sis au Bourg-lès-Valence, moyennant 9 500 livres ; — à Marthe-Charlotte Saint-Germain, veuve de Victor Bachasson de Montalivet, commandant à Sarreguemines, par Degresse, de 14 sétérées de terre et vigne à Montmeyran, au prix de 2 400 livres ; — à Versain, curé de La Vache et Fiancey, par Duclaux de Bésignan, du domaine de La Voulpe, à La Vache, moyennant 7 600 livres ; — à Joseph-Gabriel-Augustin de Vesc, marquis de Béconne, par Blache, de 2 sétérées de terre à Eurre, pour 200 livres ; — à Jean-Frédéric de Veynes, chevalier, marquis du Bourg-lès-Valence, par la veuve Conil, d'une maison sise à Valence, côte des Chapeliers, pour 200 livres, etc.

B. 652. (Cahiers.) — In-fol., 157 feuillets, papier.

1780-1789. — Transcription des actes sujets à l'insinuation. — Donations entre-vifs faites par : Champey, ancien curé de Marignac, à Charlotte-Augusta Des Flottes, sa nièce ; — Marguerite-Gabrielle de Josserand de La Garde-des-Fonts, à Charlotte-Josèphe, sa sœur, épouse de Louis de Gilbert, seigneur de Jansac ; — Joseph-Laurent Du Pilhon, chevalier, seigneur d'Angèle, à Charlotte, sa fille, etc. — Extraits des contrats de mariage : de noble Jacques Vivant Cartier de La Sablière, avec Antoinette-Élizabeth-Sophie Garempel de Bressieu ; — de noble Jean-Claude de Planta, avec Jeanne-Charlotte Duclaux ; — de Louis-Joseph Dubessé, ancien officier au régiment Soissonnais, avec Jeanne-Charlotte de Marcha ; — de Claude-François-Jean-Baptiste-Henri Planel, avocat au Parlement,

professeur en la Faculté de droit et recteur de l'Université de Valence, avec Marguerite-Élizabeth Daumont ; — de noble Jean-Pierre-Laurent Lagier de Vaugelas, avocat au Parlement de Grenoble, avec Marie-Suzanne de Chabert ; — de Marie-Joseph-Gabriel-Apollinaire de Morard, chevalier, comte de Morard, habitant Grenoble, avec Angélique-Paule Lemairat de Ville, contenant donation au futur époux, par Jeanne-Élizabeth-Angélique de Gilbert de Solier de Montlaur, dame de Luc et de Montlaur, de la moitié de ses droits sur ces deux terres ; — de noble Pierre-Simon Roux de Montagnière, officier de cavalerie, garde du corps du comte d'Artois, avec Gabrielle de Bachasson, etc.

B. 653. (Cahier.) — In-fol., 80 feuillets, papier.

1696-1786. — Délibérations des magistrats du Siègre relatives : aux réparations du palais de justice ; — aux emprunts à faire pour payer la taxe de l'office de garde du petit sceau ; — au règlement de compte avec de Valernod, président du Siègre ; — à la transcription de la lettre du procureur général près le Grand Conseil aux officiers du Présidial, pour les féliciter d'avoir enregistré la déclaration du 10 octobre 1755 ; de l'arrêt du Conseil d'État, annulant les arrêts du Parlement de Grenoble, rendus contre les magistrats du Siègre de Valence, pour avoir enregistré de leur propre autorité, la déclaration du Roi, précitée, concernant l'exécution des arrêts, ordonnances et mandements du Grand Conseil ; des remontrances adressées à S. M. par la Cour de Grenoble au sujet de ce même arrêt du Conseil d'État, contraire à l'ordre public et aux libertés et franchises de la province ; — aux instructions à donner au député envoyé à M. le chancelier pour l'ampliation des pouvoirs du Siègre, etc.

B. 654. (Cahiers.) — In-fol., 176 feuillets, papier.

1776-1790. — Présentations de procureurs : Pinet, pour Dorothée de Burrin, veuve de Jean-Antoine de Reydel de Valpilière, plaidant contre Girard, fermier de Geyssons ; — Tisson, pour Gabriel-Joachim de Biosse-Duplan, écuyer, conseiller

au Présidial, contre Félix de Biosse-Duplan, lieutenant d'infanterie, et Joseph Biosse-Duplan de Prêle, lieutenant de dragons ; — Réalier-Dumas, pour Décès, consul de Montvendre, contre Poulat ; — Didier, pour noble Louis-Thomas de Lagrange, seigneur de La Roche-de-Glun, contre Belle, etc.

B. 655. (Cahiers.) — In-fol., 188 feuillets, papier.

1765-1790. — Affirmations de voyage par : Ithier, avocat au Parlement de Grenoble, résidant à Charmes, en son fief de Champeau ; — Vignon, prieur-curé de Boule ; — Chavasse, prieur-curé de Véronne ; — Grand, agent général du comte de Saint-Vallier, à Clérieux, etc. — Défauts accordés à Boveron, ancien recteur et doyen de l'Université, contre Bost ; — à Perrier, procureur, contre Charles-Philippe d'Armand de Forest, marquis de Blacons, seigneur de Condillac ; — à Versain, curé d'Étoile, contre Silvestre ; — à Dode, curé de Montmeyran, contre Claude-Louis de La Lombardière ; — aux religieux de Saint-Marcel-lès-Sauzet, contre Chabrier, écuyer et prévôt de la maréchaussée. — Droits de greffe : lettres citatoires par Teyssère, contre Colomb, 7 livres ; jugement au premier chef pour Royannez, 3 livres, etc.

B. 656. (Liasse.) — 127 pièces, papier (2 imprimées) ; 3 pièces, parchemin.

1638-1716. — Procédures civiles pour Mathe, de Mercuer (Ardèche), contre Rouvière, sous-fermier de l'abbaye de Mazan, en dommages-intérêts pour l'éviction d'un immeuble acquis d'Imbert, dit Chaudorat ; — copies des reconnaissances faites par Imbert, à noble Aimé de Saint-Ferréol-Flocard, seigneur de Saint-Pons, Saint-Laurent, Vals, etc., et au seigneur abbé de Blazan, pour maisons et terre à Mercuer, etc. (*Voir* B. 76.) — Instance criminelle du procureur du Roi, contre Françoise Martin, accusée de l'assassinat de Butherin, hôtelier des Trois-Conils, à Valence ; — monitoire et aggravatoire signés Hugues Lebon, contre tous ceux ou celles qui savent quelque chose sur ce crime ; — révélations faites à ce sujet. (*Voir* B. 457.) — Minutes des jugements du Présidial, rendus à la requête du procureur du Roi en la maréchaussée du bailliage de Vienne, renvoyant au

prévôt la connaissance de plusieurs crimes de vol et de meurtre. (*Voir* B. 473.)

CONVENTIONS ROYALES DE VALENCE.

B. 657. (Liasse.) — 117 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1641-1669. — Inventaire de production de Claude Armand, curé de Saint-Montant en Vivarais, contre Françoise Du Sault, épouse de noble Annet de Banne, sieur de Boissy, en exécution de saisie pour paiement de créance. — Minutes de sentences : condamnant Desany à payer 2 604 livres à Clavel, de Tournon ; — annulant la donation contenue au contrat de mariage de Jean Advenant. — Enquête contre Drogue, accusé de violation de saisie. — Procédures civiles pour noble Aimar de Planta, contrôleur des gabelles, contre la société de la ferme des gabelles de Dauphiné et de Provence, formée entre Jacques Amat, seigneur de Poët, Antoine Amat, seigneur de Gravezon, Jean de Berard, seigneur d'Illins, et le seigneur de Bellevue, en paiement de droits. — Instances criminelles d'Aubert, acolyte et instituteur à Chabeuil, contre Delisle, apothicaire ; de noble Just de Blanchelaine, seigneur de Chanclot, contre Clapier, pour injures, etc.

B. 658. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1660-1669. — Inventaire des meubles de Jeanne Bachasson, « à raison des accidents qui lui sont arrivés » — Parcelles de frais alloués à Desbocs, conseiller au Présidial, plaidant contre Allenot, de Chabeuil, et contre Argod ; — à Ferandin, conseiller au même Siège, dans son procès contre la veuve Lodie. — Instances criminelles : d'Augustin de Briziaux, de Jacques de Corbières, etc., contre Coston, major de la citadelle, et Gachot-L'Alliance, caporal, pour insulte et injures ; — de Diane de Chabert, veuve de noble Louis de Dorne, seigneur de Montcara, contre noble Louis de Marquet, pour falsification de date et usage de titre faux ; — de Dedeaux, contre des femmes qui ont frappé sa domestique ; — de Bernard Desbocs, contre Briffaut ; — de Jacques de Corbières, contre Maret ; — de

noble Jean de Charpey, juge ducal de Chabeuil, contre Morin, dit Tournier, pour vols de fruits et de bétail.

B. 659. (Liasse.) — 130 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1660-1669. — Procédures criminelles pour : Marie de Gayte, épouse de noble Adrien de La Place, contre Mourier, de Barbières, en délivrance de l'immeuble que Barret lui a vendu ; — noble Adrien de La Place, garde du petit sceau au Présidial, contre Alloncle, de Montmiral, en paiement d'une promesse de 110 livres. — Instances criminelles : de noble Henri de Charpey, lieutenant criminel au Présidial, contre Guérimand et d'autres voisins qui ont comblé un fossé dans son domaine de Las Clostras ou La Reynière, à Montvendre ; — de Guilleton, conseiller au Présidial, contre Morier, pour coups et blessures à Cherfils, son domestique ; — de noble Louis de Grandval, conseiller audit Siège, contre Sillol, pour dommages causés par le bétail de l'intimé.

B. 660. (Liasse.) — 122 pièces, papier (1 imprimée).

1660-1669. — Nomination d'un tuteur aux enfants de défunt François Villard, conseiller au Présidial. — Procédures civiles pour : Rouast, procureur au Siège de Crest, contre Fonet, notaire et greffier du Présidial, en paiement d'une créance dotale de Marie Dragon, son épouse ; — Sayn, marchand à Valence, contre les héritiers bénéficiaires de Marguerite Grasset, veuve Petit-Latouche, en remboursement d'une somme due par ce dernier. — Instances criminelles : de noble Abel de Marquet, contre God, et de Sauze, greffier au Présidial, contre Allian, dit La Marche, pour coups et blessures à leurs domestiques ; — de Rey, notaire et greffier des arbitres au même Siège, contre Pays, pour voies de fait ; — de Catherine Saléat, contre Catherine Gresse, et de Marguerite Petit-Latouche, contre Salabelle, pour injures. — -Parcelles de frais alloués à noble Salomon de Merez, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble ; — à Moncel, conseiller au Présidial, et à Denis de Rollet, chanoine de la cathédrale de Valence, dans leurs procès contre Mazuyer, Da et Desbocs.

B. 661. (Cahiers.) — In-4°, 278 feuillets, papier.

1660-1669. — Audiences. — Noms des parties : Moncel, conseiller au Présidial, contre Claude de Robert, sieur de Châteauneuf, avocat, en ouverture de testament. — Humbert, doyen de la cathédrale de Valence, contre Desbocs, en paiement d'arrérages de rentes. — Transcription des testaments d'AIMAR PLANTA, contrôleur des gabelles et greniers à sel du Dauphiné, et de Magdeleine Dazy, veuve Moncel, à Tain. — Défauts accordés : aux héritiers bénéficiaires de Pierre Bachasson, bourgeois de Saint-Nazaire, contre les créanciers de sa succession ; — à Louis de Berthon de Crillon, seigneur de Montmeyran, contre les hoirs Duvillard, etc. — Minutes de sentences : condamnant Desbocs à payer les arrérages de pension réclamés par Denis de Rollet et à reconnaître une cense au syndic de Saint-Apollinaire ; — déboutant Astier, huissier au Présidial, de sa demande en revendication d'immeubles intentée contre Borel, du Puy-Saint-Martin, etc.

B. 662. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1670-1679. — Instances criminelles : d'Archinard, greffier commis garde-sac au Présidial, contre Bouroulet ; — de Bérard, fermier au domaine de Trouillier sur Montelier, contre Sibeud, fermier du domaine de Chovet, pour violation de séquestre ; — de Bernard, conseiller au Présidial, contre Michon, pour destruction de canal d'arrosage ; — de Catherine Boulaud, de Montéléger, contre Gresse, pour établissement de passage indû sur ses terres ; — de Briziaux, contre Barre, pour vol de noix ; — de noble Henri de Charpey, lieutenant criminel, contre Bernard Patin, capitaine châtelain de Chabeuil et juge royal des conventions du même bourg, accusé d'avoir chassé sur ses propriétés avec des chiens, en temps prohibé ; conclusions du Roi demandant une amende de 100 livres contre l'intimé. — Procédures civiles pour bris des scellés mis sur les meubles de noble Reynaud Eyraud, seigneur de Chapanières, et pour l'ouverture du testament de noble Henri de Charpey.

B. 663. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1670-1679. — Instances criminelles : de Guy Desbocs, conseiller au Présidial, contre Juge, pour voies de fait envers son berger ; — d'Esbray, salpêtrier à Valence, contre Bart, dit Lacour, et Faisant ; — d'Eymieu-Pellegrin, exempt de la maréchaussée à Bourdeaux, contre noble Claude de Perdrier (Perdeyer) Laval, pour coups et blessures. — Procédures civiles poursuivies : par Desbocs, receveur des épices et des amendes au Présidial, contre Desrois-La-Gamelle et les religieuses Visitandines de Valence, en remboursement d'une cote de taille payée pour eux ; — par Faure, procureur au Siège, contre Eynard, en revendication de droit d'arrosage pour son pré sis au terroir des Aloyes, sur le Bourg-lès-Valence.

B. 664. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1670-1679. — Instances criminelles : de Ferandin, conseiller au Présidial, contre Labaume ; — de Marie Gayte, contre Adrien de La Place, son mari ; — de noble Guilleton, conseiller au Siège, contre Jeanne Barthélemy, sa servante, pour enlèvement de récolte, d'objets mobiliers et de linge ; — de Claude de Garnier, conseiller au Présidial, contre Brochet, et de noble Louis de Grandval, aussi conseiller au même Siège, contre Tastevin, pour injures et menaces, etc. — Procédures civiles poursuivies : par Ferandin, contre Rozan, de Barbières, en réparation de dommages faits dans son pré ; — par Cara, dit Morichon, de Saint-Lattier, contre Marie Gayte, épouse La Place, en maintenance d'un immeuble que René Gayte lui avait albergé ; — par Charles Freychet, d'Espenel, contre Bonnet, notaire à Die, demandeur en action hypothécaire.

B. 665. (Liasse.) — 83 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Inventaires des biens meubles et immeubles de Jean La Boisse, lieutenant principal au Présidial, et de Laval, concierge des prisons royales. — Instances criminelles de Jacquet, archer de la prévôté, contre la femme Lafleur et contre Martinet ; de noble Louis-Isaac de Marquet,

contre Gamon, pour injures et voies de fait. — Procédures civiles poursuivies : par noble Antoine de La Blache, sieur de Clavel, contre noble Isaac de Marquet, en paiement des délégations portées dans le contrat de vente de son domaine de Marcelas, sur Étoile ; — par Mayousse, bourgeois de Valence, contre les héritiers bénéficiaires d'Hélain Peyret, en paiement de créance.

B. 666. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1670-1679. — Requête au juge des conventions par Annet de La Motte, président du Présidial, pour obtenir une enquête sur le droit qu'il a de se faire accompagner par les consuls de Valence, au retour des fêtes publiques. Un témoin entendu dans l'information dépose que lors des feux de joie faits sur la place des Clercs, à l'occasion du mariage de S. M. Louis XIV, « le tintamarre et le feu des fusées sépara les consuls des officiers de justice, en sorte qu'ils ne purent accompagner le président de La Motte. » — Instances criminelles : de Mezenc, fermier des moulins de Montmeyran, contre La Rivière, La Rose, etc., pour menaces de mort ; — de Moncel, religieux de Cluny, prieur de Rampon et sacristain de Tain, contre Rique, curé de Bozas ; Boucharin, vicaire de Saint-Désirat (Ardèche), et Crespon, marchand d'Annonay, pour coups et blessures ; — de Magdeleine La Motte, veuve Sauze, contre Marcel et Baston, pour coupe d'arbres ; — de noble Aimar de Planta, procureur du Roi au Présidial, contre Thivolle, son fermier, pour dommages dans son domaine de Longueterre, etc.

B. 667. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures faites au sujet : du meurtre de Pierre, domestique de La Boisse, lieutenant principal ; rapport de Boitel, chirurgien-juré ; enquêtes, etc. ; — de la demande en séparation de corps formée par Hélène Planta, contre noble Just-Henri de Blanchelaine, son mari. — Instances criminelles : de Poncet, archer de la prévôté, contre le servante de Fendasse, pour coups et blessures à sa mère ; — de Serret, avocat, contre Giraud, qui lui a coupé trois chênes ; — de noble Aimar de Planta,

contre Ponchon, fermier du bac à traile de La Roche-de-Glun, pour établissement de chemin sur son domaine de La Thuilière, à la suite de l'inondation de l'Isère de 1673, etc.

B. 668. (Cahier.) — In-4°, 261 feuillets, papier.

1660-1671. — Minutes de sentences : condamnant Cara à rendre un fonds de terre de 8 sétérées à Marie Gayte ; — mettant noble Jean-Bernard Patin, capitaine châtelain de Chabeuil, hors de Cour et procès dans l'instance en réparation d'injures que noble Henri de Charpey lui avait intentée ; — adjugeant une pension de 90 livres à Isabeau Albanel, femme séparée de biens de Louis Thevenin ; — obligeant Bernard Desbocs à payer des arrérages de pension au syndic des Dominicains de Valence et à reconnaître une pension annuelle aux Visitandines de la même ville ; — condamnant Faisant à déclarer Peyret, prêtre, « bon et sage ecclésiastique », etc.

B. 669. (Cahiers.) — In-4°, 478 feuillets, papier.

1670-1671. — Actes extrajudiciaires : réception du serment des experts chargés de vérifier la contenance du domaine de Marcelas, vendu par de La Blache à de Marquet, l'évaluation de l'office de conseiller au Présidial, ayant appartenu à Guilleton, et les pièces produites par Louis de Marquet, arguées de faux par Diane de Chabert, veuve de noble Louis de Dorne ; — apposition des scellés sur les meubles de Desbocs, conseiller au Siège ; — ouverture des testaments de Jean Desbocs et de François Ferandin, chanoine de Saint-Apollinaire ; — Clauses et conditions de l'adjudication aux enchères de l'office de conseiller clerc, ayant appartenu à Salomon Guilleton, etc.

B. 670. (Cahiers.) — In-fol. et in-4°, 202 feuillets, papier.

1670-1682. — Actes extrajudiciaires : ouverture du testament d'Aimar Moncel, conseiller au Présidial ; — permission de placer Jeanne Bachasson dans un couvent, sur la demande de ses

parents assemblés, et nomination d'un curateur pour l'administration de ses biens, etc. — Présentations de procureurs : Mottet, pour Bernard, contre Plan ; — Muguet, pour Charbonnier, contre Hélène Planta ; — Durand, pour Payot, greffier des affirmations, contre Maillet, etc. — Distribution des causes : Calvin a le procès de Pierre de La Balme, receveur de l'Élection de Valence, contre les Ursulines de Chabeuil ; Blain, le procès de Desbocs contre Marie Desbocs ; — Coulet, celui de Bergeron, greffier du Présidial, contre Doche, etc.

B. 671. (Registre.) — In-4°, 681 feuillets, papier.

1668-1673. — Plumitif des audiences. — Noms des parties : Honoré de Serment, contre Salabelle, en paiement de promesse ; — de Charpey, lieutenant criminel, demandeur en garantie, contre Delisle, bourgeois de Chabeuil, et Antoinette de Marcelange, abbesse de Saint-Just ; — Louis de Berthon de Crillon, baron de Montmeyran, contre les hoirs Villard, en paiement d'arrérages de cense ; — noble André Froment, seigneur de Bise, contre La Boisse, lieutenant principal, en règlement de compte ; — Jean-Baptiste de Reynault de Sollier, seigneur de Chastelard, directeur général des Fermes unies, contre Desbocs, en reconnaissance de promesse et libération de dette ; — Charles de Gelas de Leberon, seigneur d'Upie, contre la veuve Villard, en prestation de nouvelle reconnaissance.

B. 672. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1680-1689. — Acte d'émancipation d'Antoine Bologne, conseiller au Présidial, par Jacques, son père. — Inventaire des biens délaissés par Isabeau et Michel Bérengier. — Rapport d'experts sur la difficulté pendante entre Berne et Berthoin, au sujet de la jouissance du domaine de La Berthonière, sis à Saint-Martin-en-Vercors. — Instances criminelles : de Catherine Bachasson, veuve de noble Henri de Charpey, contre Sanglier, pour vol ; — de Bouillaud, lieutenant de la maréchaussée, contre Janoyer, pour coups et blessures à son berger. — Procédures civiles poursuivies par Avignon, notaire à Romans, fermier

de l'archevêque de Vienne, contre la veuve Lambert, et par Charlotte de Blanchard, veuve de noble Balthazar d'Allard, contre Magdeleine Neyremand, en paiement d'arrérages de rente et de créances, etc.

B. 673. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1680-1689. — Minutes de sentences : déterminant la portion héréditaire de Jacques de Briziaux, ecclésiastique, fils d'un conseiller au Présidial ; — condamnant Charles Calvin, avocat, à payer annuellement une somme de 150 livres à Michel Calvin de Saint-Marcel, son frère ; — confirmant l'obligation et la cession faites par Magdeleine Desbocs, veuve Gamon, à noble Hugues de Calignon et à dame Olive de La Chaussée, son épouse, etc. — Rapport d'experts sur la difficulté pendante entre Marie Brousset, veuve Lhostelier, et noble Louis de Monery, au sujet de fournitures de médicaments. — Procédures civiles poursuivies par Brotte, notaire, ancien consul de Valence, et par Charles Calvin de Saint-Marcel, contre noble Antoine-Salomon Faure Des Blains, en remboursement d'avances faites, etc. — Instances criminelles de Charles Brenier, conseiller au Présidial, contre Ferouillat ; — de Bruyère, contre Nardoin, exempt de la prévôté ; — de Bruas, praticien à Valence, contre le sieur de Soubreroche et Berlin, pour coups et blessures ; — de Calvin de Saint-Marcel, contre Veyret, Chomat, etc., pour enlèvement de récolte dans le domaine de Supt, etc.

B. 674. (Liasse.) — 40 pièces ; 1 cahier in-4°, 197 feuillets, papier.

1680-1689. — Minutes de sentences condamnant : Pierre de Fay de Villiers à payer 4 023 livres à Desbocs ; — Hélène et Marie de Poterlat de Saint-Ange à rendre le four banal d'Upie à Marie de Chypre de Soubreroche, veuve de Pierre La Boisse, etc. — Procédures civiles pour Clément, marchand à Valence, contre Neyremand, sieur des Mottes, conseiller au Présidial, en restitution du mobilier de son père. — Rapport d'experts sur la difficulté pendante entre Louis de Clermont, marquis de Montoisson, et Bonnement, au sujet du canal d'arrosage d'un pré sis à Upie. — Acte

d'émancipation de Salomon et de Scipion de Corbières, par Jacques, leur père, conseiller au Siègè. — Procédures pour la vente judiciaire des biens dépendants de la succession Dedeaux. — Inventaire des biens délaissés par Jacques de Corbières et Bernard Desbocs, etc.

B. 675. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1680-1689. — Minutes de sentences condamnan : Louise Doche, épouse Bergeron, à payer les legs faits à Claire Desbocs ; — Calvin à rendre la maison et les dépendances de Château-Mouchet à Charles Desblains, ayant droit des religieuses de Notre-Dame, de Valence ; — Guillaume Collet, sieur de La Chasserie, à rembourser 923 livres à Pierre de Geys, conseiller au Présidial, etc. — Instances criminelles : de Jean de Dorne, huissier, contre Marcel, et de noble Guillaume de Fages, contre Poucet, pour enlèvement de récolte ; — de Claire de Dorne, veuve de noble Charles Faure de Soubroche, contre noble Aimar de Planta, accusé de lui avoir fait couper trois peupliers ; — de Delisle, apothicaire de Chabeuil, contre Aubert, archer de la maréchaussée ; de Drevetton, aussi archer, contre Dorel, fermier d'Alexandre Barbier de Bonrepos, avocat, pour coups et blessures. — Procédures civiles poursuivies par Franchise, président de l'Élection, contre Jobert, en jouissance d'un droit d'arrosage avec les eaux de la fontaine du Treuil, pour son pré sis au Bourg-lès-Valence.

B. 676. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1680-1689. — Minutes de sentences condamnant : Thomé, de Crépol, à restituer une vigne à Glénat, receveur des tailles de l'Élection de Romans ; — de La Balme, receveur de l'Élection de Valence, à délaissèr une terre acquise de Jeanne Girard, à Barthélemy Dumas, héritier de celle-ci ; — Magdeleine de La Motte, veuve Sauze, à payer 644 livres à Basset, marchand de Valence. — Procédures civiles pour : noble Jean-Antoine de Geys, contre Boissy, secrétaire greffier de la communauté de Montéléger, en paiement d'une somme de 571 livres ; — Gilles Le Feron, curé de

Saint-Jean de Valence, contre les hoirs Neyremand, en liquidation des arrérages de la fondation d'une messe faite par de Cucurieu, lieutenant de Roi à la citadelle.

B. 677. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 190 feuillets, papier.

1680-1689. — Inventaire des biens meubles et immeubles délaissés par Pierre de La Balme, receveur des tailles de l'Élection de Valence ; parmi les immeubles se trouvent des maisons à Grenoble, à Sassenage et à Jarrie (Isère). — Procédures pour l'ouverture du testament d'Aimar de La Balme, pour l'apposition des scellés sur ses meubles et l'inventaire de ses biens, à la requête de noble Isaac de Lamarre, fermier général des gabelles du prince de Savoie, aïeul maternel de La Balme.

B. 678. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1680-1689. — Minutes de sentences : approuvant la saisie faite par Lhostelier, juge des conventions, contre Chalamel, docteur en médecine à Romans ; — maintenant noble de Marquet de Cornillac en la possession du chemin que lui consteste Claudine Perouse, veuve Montméan ; — condamnant Desbocs à rapporter quittance de la somme des 5 000 livres, payées par Alphonse de La Baume à la veuve de La Boisse, pour le prix de l'office de lieutenant particulier au Présidial. — Instances criminelles : de Ras, chirurgien à Valence, contre François de Moncel ; — de Nardoïn, contre Monier, pour injures et voies de fait ; — de Moncel, contre Darnaud, pour dommages causés à ses récoltes, etc. — Procédures civiles poursuivies : par Mottet, curateur de l'hoirie de Corbières, contre Salomon de Corbières, en répétition de partie de la dot de Clémence Bachasson ; — par les mariés Navelle, contre les héritiers Béranger, en paiement de créance. — Distribution du prix des biens de Neyremand entre ses créanciers.

B. 679. (Liasse.) — 74 pièces ; 1 cahier in-4°,
116 feuillets, papier.

1680-1689. — Instances criminelles : de noble Pierre d'Orcières, contre Calvin ; — de Provin, huissier et archer de la maréchaussée, contre le comte de Maugiron, seigneur du Mollard, à Saint-Marcellin, pour injures et voies de fait ; — de noble Aimar de Planta, contrôleur général des gabelles en Dauphiné, contre 30 ou 40 habitants de La Roche-de-Glun accusés d'avoir comblé le fossé de séparation des mandements de La Roche et de Châteauneuf-d'Isère et coupé les peupliers du plaignant ; — de Poucet, archer de la prévôté, contre Champel, courrier de la justice mage, qui l'a battu et blessé au moment où il publiait à Valence, à son de trompe, la taille royale de Chabeuil, dans l'intérêt des forains. — Vente par autorité de justice des immeubles de la succession de Neyremand, conseiller au Présidial. — Procédures civiles pour Barbe Perrier La Perrière, contre les héritiers de Jacques de Corbières, son mari, en répétition de ses droits dotaux ; copie de son contrat de mariage.

B. 680. (Liasse.) — 83 pièces.

1680-1689. — Minutes de sentences condamnant : Nardoin, exempt de maréchaussée, à payer une créance de 12 livres à André de Serres, chamarié de Saint-Ruf ; — Eynard et Popon, à acquitter des arrrages de rente à Saint-Geney, fermier des droits seigneuriaux de la collégiale du Bourg-lès-Valence, et à de Valernod, seigneur de Fay, etc. — Inventaire des biens délaissés par Ennemonde Drevet, veuve Ridelet. — Instances criminelles : de Rey, conseiller au Présidial, contre Charignon, pour enlèvement de foin ; — de David Rouveyre, lieutenant en la maréchaussée, contre Neyremand, pour coups et blessures à son fils ; — de Jean-Baptiste de Valernod, président du Présidial, contre Coston, sergent-major de la ville, qui lui a disputé la première place dans l'église à l'enterrement de Jobert, capitaine de quartier à Valence, et contre le fermier des Pères Célestins au Colombier sur Albon, pour établissement de réparations offensives le long de L'Argentelle, à Fondeville, etc.

B. 681. (Cahier.) — In-4°, 229 feuillets, papier.

1673-1681. — Minutes de sentences : adjugeant à Pierre de La Balme 9 faucherées de pré et 12 sétérées de terre sises à Chabeuil, possédées par les Ursulines de cette ville ; — ordonnant le partage des revenus de noble Just-Henri de Blanchelaine et d'Hélène de Planta, époux séparés ; — condamnant les héritiers bénéficiaires de noble Henri de Charpey à reconnaître aux Cordeliers de Valence une pension de 93 livres ; — déclarant exécutoire contre Isabeau Bernard, veuve de noble Antoine d'Alby, l'obligation de 5 253 livres consentie à Aimé-Claude de Simiane de Montcha ; — liquidant la succession de noble Jean de Charpey ; — obligeant Hélène de Planta à cohabiter avec son mari.

B. 682. (Cahier.) — In-4°, 280 feuillets, papier.

1674-1681. — Actes extrajudiciaires : déclaration de grossesse de Françoise Perret ; — inventaires des biens délaissés par Claude de Garnier, François Neyremand, Isabeau Bergeron, veuve de Moncel, premier huissier audiencier ; — prestation de serment des experts choisis par noble Jean-Abel de Marquet et Gontard dans leur difficulté avec Arnaud La Raison, au sujet de la maison de celui-ci qui menace ruine.

B. 683. (Cahier.) — In-fol., 275 feuillets, papier.

1673-1680. — Plumitif des audiences. — Noms des parties : Marie de Gayte, héritière de François Ferandin, contre les magistrats du Présidial, en règlement de compte ; — noble François Tallemant, directeur général des gabelles en Dauphiné, contre Jacques de Corbières, en paiement de créance ; — Louis de La Motte, chanoine de Viviers, héritier testamentaire de Louise de La Mure, contre Labois, en communication du testament de sa mère ; — noble Gabriel de La Baume-Pluvinel, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre les hoirs de Charpey, en exécution de sentence, etc.

B. 684. (Cahier.) — In-fol., 241 feuillets, papier.

1681-1688. — Plumitif des audiences : Bouillaud, contre Balthazar Néry, sieur de La Gorce, en paiement de promesse ; — le recteur des pauvres et des hôpitaux de Valence, contre noble Louis de Marquet, en ouverture de saisie ; — Louis Dumazel de La Chanas, avocat, contre noble Guillaume de Fages, en libération de créance, etc. — Transcription du testament de Charles Calvin. — Distribution des causes : Lotellier a le procès de Marie de Chypre, contre Hélène et Marie de Poterlat de Saint-Ange ; — Goulet, celui de Lotellier, prieur de Saint-Péray, contre Marie Freydier, etc.

B. 685. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1690-1699. — Minutes de sentences condamnant : Louise de La Balme à payer les intérêts au denier 20 d'une somme de 4 800 livres à noble d'Armand, lieutenant d'infanterie au régiment de Hainaut, son beau-frère ; — noble Jean-Louis Collet, sieur de La Chasserie, à solder les arrérages de cense dus à Catherine Bachasson, veuve de noble Henri de Charpey. — Acte d'émancipation de Bancel, garde-sceau du Présidial. — Discussion des biens de Venance Bergeron, bourgeois de Valence. — État des créances de la succession de Pierre Bachasson, de Saint-Nazaire. — Clauses de la vente aux enchères des immeubles de l'hoirie d'Antoine Bologne. — Ouverture des testaments de Boulhaud et de Bruyère. — Instances criminelles de Boutarin, archer de la prévôté, et de Denis Calvin, contre Mézenc, pour coups et blessures.

B. 686. (Liasse.) — 60 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 55 feuillets, papier.

1690-1699. — Distribution du prix des biens de la succession de Corbières. — Inventaire des effets mobiliers de Court, horloger, absent depuis plus de six mois, fait à la requête de Bancel, son propriétaire. — Instances criminelles : de Charbonneau, conseiller au Présidial, contre Duplan, Girard, Roynac, pour coups et blessures à sa domestique ; — de Charles Brenier, aussi conseiller, contre Charmel, frère convers de la Chartreuse du Val

Sainte-Marie (Bouvante), pour enlèvement de fagots ; — de noble de Charpey, contre Bérengier, qui a chassé sur ses terres, etc.

B. 687. (Liasse.) — 62 pièces ; 1 cahier in-4°, 133 feuillets, papier ; 4 pièces, parchemin.

1690-1699. — Inventaires des effets délaissés par Marie Dejean, par noble Jean-Antoine de Geys, par Michel Fayet, greffier au Présidial, et par Aimar de La Balme, conseiller, faits à la requête de Marianne et Lucrece de Garnier, de noble Pierre de Geys, de Judith Claux, etc. — Instances criminelles : de Dumas, archer de la prévôté, contre Bertrand, dit La Sardine, et Roux, curé de Saint-Romain à Romans, pour voies de fait ; — de Pierre de Geys, contre Louis Josserand, sieur de La Garde, pour menaces de mort avec une arme à feu, dans le bateau qui sert à passer le Rhône de Valence aux Granges ; — de noble de Geys, contre Malhet, pour violation de séquestre, etc.

B. 688. (Liasse.) — 40 pièces ; 1 cahier in-4°, 183 feuillets, papier.

1690-1699. — Minutes de sentences : condamnant les mariés Eynard, de Romans, à 5 livres d'amende et aux dépens pour rébellion envers la justice ; — autorisant noble Abel de Marquet à poursuivre la saisie des biens de Malossane, etc. — Ouverture du testament de François de Moncel, conseiller au Présidial. — Inventaire des biens de Jacques de Merez, aussi conseiller au Siège. — Sentence d'ordre dans la discussion des biens de Desbocs ; — Instances criminelles : de Joseph de Merez, contre Jeanne et Marguerite de Corbières, accusées d'avoir détourné des effets de la succession de Jacques de Merez ; — de Mottet, avocat, contre Saint-Geney, procureur au Bourg-lès-Valence, pour injures.

B. 689. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaires des biens délaissés par noble François de Barjac, conseiller au Présidial, et par Rollet, garde-minute en la

chancellerie du Siège. — Clauses de la vente aux enchères : des offices de procureur et de greffier ayant appartenu à Rollet ; — des immeubles dépendants de la succession de Marguerite Rozeron, veuve du seigneur de Chazaux, à Montelier. — Instances criminelles : de Provin, archer de la maréchaussée, contre Ballet ; — de Claire Teyssonier, veuve Debeaux, contre la femme Perpoint, pour coups et blessures ; — de Ramel, exempt de la maréchaussée, contre Buissonnet, de Beausemblant, qui lui a tué ses pigeons ; — de Marguerite Vellay, veuve Guilleton, contre Bellon, Ferron et autres habitants de Barbières, qui ont enlevé ses réparations défensives contre La Barberolle.

B. 690. (Cahiers.) — In-4°, 490 feuillets, papier.

1690-1699. — Plumitif des audiences. — Noms des parties : noble Isaac de Lamarre, fermier général des gabelles du duc de Savoie, aïeul maternel de Louise de La Balme, contre Suzanne Ridelet, veuve de Pierre de La Balme : en exécution du testament de ce dernier, Louise sera placée au couvent du Verbe-incarné de Grenoble ; — noble Jean de Benoit, capitaine châtelain d'Étoile, contre noble Joseph-Marie Des Aimars, sieur du Moulin, en mise en possession de biens achetés aux enchères ; — noble Henri Fontbonne, lieutenant en la maréchaussée, contre Catherine Fournier, femme Nicolas, en paiement de créance, etc.

B. 691. (Cahiers.) — In-4°, 155 feuillets, papier.

1690-1699. — Distribution des causes : Lotellier a le procès de Combe, contre noble Jean Ducrest de La Tour ; — de Planta, celui de noble Guillaume Crozat de Vaugrand, contre Cottin, etc. — Défauts à noble Guillaume de Fages, contre noble Alexandre de Badel, sieur Du Noyer ; — à Cartier, receveur des tailles de l'Élection, contre Salomon de Corbières, etc. — Présentations de noble Alexandre Dufaure, co-seigneur de Vernoux, contre Berthon, prieur-curé de Saint-Agnan ; — de noble Paul d'Arbaletier, seigneur de Beaufort, contre Marie de Chypre de Soubroche, etc. — Présentations de procureurs : Rouveyre, pour Renée Du Vache, veuve

de noble Charles de Bressac ; — Pervilhac, pour noble Charles Calvin de Saint-Marcel, gendarme de la garde du Roi, etc.

B. 692. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1700-1709. — Procédures civiles pour Bigeard, juge des appellations de l'évêque de Valence, contre de Briziaux, conseiller au Présidial et sénateur de Savoie, en rétablissement du canal sis près des boucheries de Valence. — Discussion des biens de Jacques et d'Antoine Bologne, de Livron, à la requête de Françoise Biguet, sa veuve, épouse de noble François de Beaumont, capitaine de cavalerie. — Instances criminelles : de Bernard, contre Gerbe, dit Saint-Vallier ; — de Bertonet Blachette, contre Fontbonne, lieutenant de prévôt en la maréchaussée de Valence ; — de Bonnet, archer, contre Jossaud, pour coups et blessures, etc.

B. 693. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1700-1709. — Inventaire des meubles et effets délaissés par Pierre Desbots, prêtre, Anne Desbots, sa sœur, et par Jean de Dorne, huissier. — Rapport des experts chargés d'opérer le partage des biens de la succession d'Antoine Cartelier, bourgeois de Peyrus. — Procédures civiles pour : Robin, conseiller au Présidial, contre Briffaut, en paiement de créance ; — de Briziaux, aussi conseiller, contre Jacques de Briziaux, chanoine, en répétition de ses droits patrimoniaux ; — Ennemonde de Chaperon, veuve Néry, de Montmeyran, contre Catherine Doche et Mourier, en paiement de créances. — Instances criminelles : de noble Charles Calvin de Saint-Marcel, contre Uzel, meunier, pour enlèvement de foin ; — de Charbonneau, conseiller au Siège, contre Marguerite Dan, pourvoi de gerbes ; — de Desjacques, lieutenant principal, contre Odeyer, pour dégâts à la toiture de sa maison ; — d'Angélique Houdart, contre Desbots, pour coups et blessures, etc.

B. 694. (Liasse.) — 103 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Procédures civiles pour Humbert Desbats, avocat, contre Marcellin de Labarre, conseiller au Présidial, en garantie de la somme qui lui est demandée pour cote de tailles. — Instances criminelles : de Jean-Baptiste de Valernod, écuyer, président du Présidial, contre Louis de La Barge, seigneur de La Roche-de-Glun, pour coups et blessures ; — de Marie, conseiller au Siège, contre Pommaret, pour subornation de témoins ; — de Meilhe, chauffe-cire en la chancellerie du Présidial, contre Dussollier, procureur des Cordeliers de Romans, et de Marie Latour, femme Ducros, contre Rochette, pour injures ; — de noble Marc-Antoine de Marville, contre Lestrat, qui a tué des pigeons de son domaine de l'Île-Ève ; — de Meilhe, contre Crozel, meunier à Clérieux, qui le prive d'un droit d'arrosage pour le pré acquis de noble Scïpion de Mons de Savasse, etc.

B. 695. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1700-1709. — Nomination de Gabriel Dochier notaire à Romans, comme tuteur de nobles Jean-Bruno et Catherine Monier, enfants de Jean, lieutenant particulier au Présidial. — Procédures civiles pour noble Fortunat de Moncel, trésorier de France à Grenoble, contre Robin, en paiement d'arrérages de rente. — Discussion des biens d'Hélain Peyret, à la requête de Marie de Supt, sa veuve. — Instances criminelles : de Meilhe, contre Farges, pour coups et blessures aux fermiers de son domaine de Brochon sur Beaumont-Montoux ; — de Jeanne Mure, veuve Morier, contre Anne Vincent, et de Françoise Platel, contre Mésangère, huissier, pour injures ; — de Neyremand, capitaine au régiment d'Alsace, contre Rambaud, qui lui a coupé des arbres à Thodure sur Valence, etc.

B. 696. (Liasse.) — 50 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Inventaire des biens délaissés par Charles Valette, président du Présidial. — Rapport d'experts sur les dommages causés à Viallet et à Gaillard par les réparations que Catherine

Chonet a faites contre le torrent de Guimand. — Procédures civiles : pour Trouillier, chanoine de Romans, acquéreur de plusieurs rentes de M. de Gilliers, contre Meilhe, en reconnaissance de cense. — Instance criminelle d'Antoine Vinay contre Belle, receveur de la douane à La Roche-de-Glun, et Guillaume Belle, voiturier, pour coups et blessures.

B. 697. (Liasse.) — 71 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1700-1709. — Suite du procès criminel d'Antoine Vinay contre Belle, pour voies de fait : enquête devant Jean Planta, juge de La Roche-de-Glun ; — requête au juge des conventions, commissaire député par la Cour de Grenoble ; — copie de l'arrêt du Parlement qui renvoie cette affaire au juge royal le plus proche des lieux ; — informations prises contre Rozeron, Faisan, Caillat, etc., accusés de s'être opposés à l'arrestation de Belle.

B. 698. (Liasse.) — 50 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1700-1709. — Suite du procès criminel de Vinay contre Belle, pour coups et blessures : requête au Parlement de Grenoble dans laquelle le plaignant demande que Guillaume Belle soit condamné à la torture, *ad exuendam veritatem* ; — copie des provisions de receveur héréditaire du bureau de la douane de La Roche-de-Glun, données par Louis XIV à Antoine Belle, etc.

B. 699. (Cahiers.) — In-4°, 232 feuillets, papier.

1680-1707. — Plumitif des audiences. — Noms des parties : Louise de Grolée, veuve de Charles de Gelas de Leheron, seigneur d'Upie, contre Bonnement, en paiement d'arrérages de cense et de lods ; — Louise Rigaud, religieuse Ursuline à Valence, contre Chambon, avocat, et Liotard, chanoine de Saint-Pierre du Bourg-lès-Valence, en paiement de créance ; — Mazoire, supérieur de la congrégation du Saint-Sacrement et du séminaire de

Valence, héritier d'Armand, curé de Saint-Péray, contre Rozeron, en ouverture de saisie, etc.

B. 700. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1710-1719. — Instances criminelles : d'Aubert, hôtelier à Valence, contre Rouveyre, écuyer ; — de Cothonay, bourgeois de Saint-Vallier, contre Desemons, conseiller au Présidial ; — de Peyret, étudiant en droit, contre Dusserre, prévôt de la maréchaussée de Savoie, pour coups et blessures ; — de Lotellier, juge des conventions, contre la veuve Grégoire, pour vol de fruits ; — de Meilhe, contre Brunet, pour enlèvement de branches mortes de ses noyers ; — de noble Fortunat de Moncel, contre Crouzet, meunier à La Rivière-Saint-Clément, accusé d'avoir pris quelques raisins. — Ouverture du testament de Mathieu Bergeron, à la requête d'André, son fils, procureur du Roi au Présidial. — Prestation de serment par les experts chargés de terminer la difficulté pendante entre noble Charles Calvin de Saint-Marcel, maréchal-des-logis des gendarmes de la garde du Roi, et Louis de Mérindol de Vaux, ancien prieur de Rousset. — Inventaire des biens délaissés par Marie-Marthe Crozat, veuve de Claude Berthin, conseiller honoraire au Présidial, etc.

B. 701. (Liasse.) — 45 pièces ; 2 cahiers in-4°, 38 feuillets, papier.

1710-1719. — Instances criminelles : de Gabrielle de Berne, veuve de noble Louis de Baisse de Saint-Challier, contre les mariés Guillet, pour rupture du canal des moulins de Saint-Martin et de Saint-Julien-en-Vercors ; — de Terras concierge des prisons épiscopales, contre Rouveyre-Duperreau, prévôt de la maréchaussée, pour coups et blessures ; de Théophile Valentin, procureur fiscal du comté de Valence, contre Bigeard et ses complices, pour injures à M^{mo} de Montoisson et à sa fille. — Émancipation de Jeanne-Marie Serret, veuve Dupoile, de Clérieux, par Pierre Serret, son père. — Minutes de sentences : autorisant la saisie d'un pré appartenant à Archinard, faite par Provin ; — condamnant Lançon à rendre à Lucrèce Servient, veuve Morel, un immeuble dépendant de l'hoirie Bologne, etc. — Distribution des causes : Lotellier a

le procès de noble Guillaume de Fages, contre noble Joseph de Marcel ; — Rey, celui de noble Aimar, conseiller au Présidial, contre Collion, etc. — Présentations de procureurs : Pervillac, pour noble Jean-Baptiste de Vaujany, contre les créanciers de Bertin ; — Morin, pour Étienne Masse, chanoine du Bourg-lès-Valence, contre Masse de Vaudragon, etc.

B. 702. (Liasse.) — 74 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1720-1729. — Minutes de sentences : condamnant Valentin, conseiller honoraire au Présidial, à rendre divers immeubles sis à Loriol, réclamés par Alexandre d'Arnoux de Liviers, héritier de Charlotte Duroux ; — les officiers de l'Élection de Valence à payer à Bancel une annualité de rente ; — maintenant Christine Calvin et Hugues-Joseph de Valernod, seigneur de Fay, en la jouissance d'immeubles et de droit d'arrosage. — Instances criminelles : d'Aubert, contre Bonnet et d'autres archers ; — d'André Masse, sieur de Vaudragon, contre Lombard, pour voies de fait ; — de Deheaux, seigneur de Plovier, lieutenant général de police à Valence, contre Rouveyre fils, pour injures. — Procédures civiles poursuivies : par Marie Cartelier, veuve de Valette, président du Siège, contre Philippe de Badouveau de Luya, doyen de la cathédrale, en revendication de droit d'arrosage pour son jardin de La Poulatte, à Valence ; — par Henri-François-Théophile Valentin, héritier de Jean-Théophile, son père, contre Serret, en paiement de créance. — Inventaire des biens délaissés par Gaspard Rey.

B. 703. (Cahiers.) — In-4°, 280 feuillets, papier.

1707-1729. — Plumitif des audiences. — Noms des parties : Anne Camus de Chavanieux, veuve de Jean-Baptiste de Valernod, contre Barrier, de Fay, en paiement de cense ; — le syndic de la confrérie des Pénitents de Chabeuil, contre noble Jean Ducrest de La Tour, en délivrance du legs fait par Ridelet ; — Marcellin Rollin, abbé général de Saint-Ruf, contre Rey, avocat, et Scipion Chambon, chanoine de Saint-Sauveur de Grignan, contre Rouveyre-Duperreau, prévôt en chef de la maréchaussée de Valence, en paiement de promesse ;

— Henri-Bernard de La Croix-Chevrières, comte de Saint-Vallier et de Vals, baron de Suze et de Chantemerle, lieutenant-colonel d'infanterie, contre Desemons, en paiement d'arrérages de rente ; — noble Jean Lombard de Barbeyron, d'Annonay, seigneur de Fontanes, contre Louis de Lattier de Bayane, seigneur d'Orcinas, en liquidation de la succession Froment de Bise ; — Catherine de Surville de Gap, veuve de Joseph-Marie de Vermenelle, dame en partie d'Alex et d'Aubonne, contre Pétrement, en exécution de sentence, etc.

B. 704. (Liasse.) — 26 pièces ; 1 cahier in-4°,
100 feuillets, papier.

1726-1739. — Inventaire des papiers du greffe de la Sénéchaussée et des conventions royaux fait à l'entrée en charge de Pierre Morin, indiquant : un registre dit *le livre du Roi*, pour la transcription des édits, ordonnances, déclarations, etc., de 1636 à 1726 ; — les registres des insinuations, de 1641 à 1726 ; — les registres de baptême, mariage et décès des paroisses de Valence, Chabeuil, Loriol, etc. — Instances criminelles : de Fontaine, huissier au Présidial, contre diverses personnes, pour récel d'objets volés ; — de Masse de Vaudragon, contre Boudon, pour coupe de chênes plantés sur la limite de leurs propriétés ; — de Teyssonier, contre les malveillants inconnus qui l'ont présenté dans leurs mémoires comme le fauteur des mouvements séditieux excités à Valence par les boulangers et les meuniers contre les fermiers des octrois. — Minutes de sentences condamnant : Sibeud et Rollet à rendre la terre de Christine Calvin, moyennant le remboursement du prix de l'immeuble ; — Bost, Dorée et autres à remettre en son ancien état le béal d'écoulement des eaux de la fontaine de Chassenette ; — obligéant Joseph Charles à rembourser une créance de 700 livres à Valentin, etc.

B. 705. (Liasse.) — 12 pièces ; 3 cahiers in-4°,
362 feuillets, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens délaissés par Jacques Desemons, conseiller au Présidial, et par noble Marc-Antoine de Marville, chevalier d'honneur au même Sièg. — Minutes de

sentences : condamnant Cattier de Rochefort, écuyer, lieutenant de la maréchaussée, à rembourser 4 500 livres dues à Olympe-Mabille de Durand de Pontaujard, marquise de Rousset, veuve de François de Saliers de Cornillon ; — maintenant Landuron et Galland en la possession des fonds acquis de Catherine Dupoile, veuve Desemons. — Rapport d'experts sur les difficultés pendantes entre Jean Debeaux, seigneur de Plovier, et Marcel, Grégoire, Dorée, Françoise Eynard, veuve Bancel, et Claude Margerie, au sujet de la contenance d'une terre à Saint-Didier sur Charpey, de l'écoulement des eaux d'une fontaine, etc.

B. 706. (Liasse.) — 23 pièces ; 1 cahier in-4°,
75 feuillets, papier.

1740-1749. — Procédures pour Masse de Vaudragon, contre Rotoulier, en destruction de travaux offensifs pour sa propriété, établis contre l'Isère. — Rapport d'experts sur les dommages causés par un incendie au domaine de Béranger, sur Chabeuil, etc. — Distribution des causes : Mottet a le procès de Marie Boissonnet, veuve de noble Jean de Gravier, contre Valentin ; — Planta, celui de Fabien Grégoire, contre Dorée et Bost, etc. — Plumitif des audiences donnant les noms des parties : Sayn, curé d'Étoile, contre Valette, en restitution des clefs d'un bâtiment ; — Bernon, juge ducal de Romans, contre Jeanne Fleury, veuve Faure, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a privilège et hypothèque ; — Marie de Murat, veuve de Jean-François de Fay, marquis de Gerlande, dame de La Motte-de-Galaure, contre de Valernod, en reprise d'instance, etc.

SÉNÉCHAUSSÉE DE MONTÉLIMAR.

B. 707. (Cahiers.) — In-8°, 179 feuillets, papier.

1637-1657. — Plumitif des audiences : Catherine Faucherand, veuve Gounon, demande à rendre compte de l'administration des biens de ses enfants mineurs ; — Ginoux, fermier de la claverie, à Montélimar, réclame à Joubert le paiement d'une cense ; — Abraham Rousseau en appelle du juge de

Taulignan qui, sur la poursuite du procureur juridictionnel du lieu, l'a fait mettre en prison ; — Isabeau Rougeron, veuve de Jean de Furne, revendique la succession de son fils, mort au service du Roi, en Espagne, etc. — Présentations de procureurs : Faujas, pour Durand-Imbert, contre Beroulle ; — Colas, pour noble Jean de Sillol, docteur en médecine, contre Cloche ; — Josserand, pour René-Hector de Blaïn de Marcel, seigneur du Poët, La Bâtie-Rolland, etc., contre Jeanne Reynaud ; — Pellapra, pour noble Charles Darbon, seigneur d'Espenel, contre les hoirs de Maximilien de Laurens, etc. — Distribution des causes : de Durand, vis-sénéchal, a le procès de noble Adrien de Béranger, sieur de Puygiron, contre noble Guillaume de Béranger, son frère ; — Colombet, celui de Bidaud, contre les hoirs Périgoul ; — Bernard, celui de Chapien, contre Chiron, etc.

B. 708. (Cahiers.) — In-8°, 146 feuillets, papier.

1667-1668. — Plumitif des audiences : Seignoret, marchand de Lyon, réclame à Cabestan et à Lafont, de Montélimar, le paiement d'une créance de 775 livres ; — noble François de Grammont, seigneur de Riquemont, demande l'enregistrement de la lettre qu'il a écrite à Silvy et à Bonnardel, de Sauzet, pour leur ordonner de payer en son nom 300 livres à Pellapra, procureur du Roi en l'Élection ; — Chauvet poursuit contre noble François de Ferre, maître de la verrerie de La Chapelle au Poët-Laval, le paiement intégral de ses 84 livres de gages ; — noble Henri Pracomtal, seigneur d'Anconne, et la femme Planel, demandent que leurs experts soient admis à prêter serment ; — noble Louis de Marsanne, sieur de Saint-Genis, réclame à Faure, de Sauzet, des arrérages de cense, etc. — Inventaire général des papiers du greffe royal de Montélimar fait par Chapuis, Ripert et Pellapra : sont mentionnés les registres d'audience, de présentations et de défauts de 1645 à 1652 ; les sentences civiles et criminelles de 1645 à 1668, etc. — Transcription des quittances de finance délivrées : à Chalamet, greffier des arbitrages ; — à Nicolas, notaire réservé de Châteauneuf-de-Mazenc ; — à Veyrenc, notaire de Roussas ; — à Cheysson, notaire de Valaurie ; — à

Salamon, de Salettes ; — à Reynaud, de Savasse, etc. Ces finances d'offices varient de 48 à 68 livres.

B. 709. (Cahiers.) — In-8°, 164 feuillets, papier.

1692-1721. — Rapports faits au greffier de l'écriture et des bâtiments de la ville et du ressort de Montélimar et au vi-sénéchal du Siège, par Michel, Laurans et Gonnin, experts jurés, sur : la valeur du mobilier de Cabrier, adjugé à Olympe Chave, pour sûreté de sa dot ; — l'état des bâtiments et des terres de la grange de Belot (Belleau), sise à Rac et achetée par Deredon, ancien capitaine aide-major au régiment Lyonnais, de Nicolas Feautrier, avocat, seigneur de Rac, représentant Cornet, absent du royaume ; — les dommages causés par un incendie à Borel-Delor, lieutenant particulier en la maréchaussée de Dauphiné au Bas-Valentinois, propriétaire de la grange de Darne, à Marsanne ; — le canal ouvert par Maurin, meunier à Savasse, vis à vis la grange de Piallat ; — l'état du domaine de Bondonneau, adjugé à noble Jean de Saint-Ferréol, sieur du Mas, dans la discussion des biens de Cornet, etc. — Présentations de procureurs : Dafflon, pour Borel, contre Maurin ; — Pellapra, pour René Poisson-Dumesnil, capitaine de cavalerie, contre Richard ; — Franjon, pour Joseph de La Baume de Pluvinel, marquis d'Eygluy, conseiller au Parlement de Grenoble, contre Micaud, etc. — Inventaire des papiers de feu Antoine Escalin Des Aimars, seigneur de La Garde-Adhémar, fait en 1714 par le vis-sénéchal. — Sont mentionnés : des procédures de 1664 contre Caton de Valdoré, pour lui faire abattre ses créneaux ; — une transaction de 1271 entre Lambert et Hugues Adhémar père et fils, et Guillaume de La Fare, prieur de Notre-Dame des Nymphes, au sujet des revenus des prieurs ; — le billet de Louis XIV nommant Antoine Escalin aide-de-camp de ses armées ; — l'achat de la terre de La Bâtie-Rolland par noble Humbert de Belmont en 1419 ; — les hommages à Hugues Adhémar, baron de La Garde, par Aimar de Taulignan, pour Cléon-d'Andran et la parerie du Puy-Saint-Martin, de 1322 à 1338 ; — l'investiture des biens possédés par l'empereur Frédéric I^{er}, à Puy-Saint-Martin, en faveur de Giraud Adhémar, en 1164 ; — les lettres d'abolition accordées par le Roi à Antoine Escalin

Des Aimars, baron de La Garde, avec l'arrêt d'absolution du 13 février 1551 ; — la donation faite en 1681 par Hugues Adhémar de Monteil aux religieux du monastère de Notre-Dame des Nymphes, fondé par ses prédécesseurs, etc. — Inventaire des biens délaissés par David Plèche, sieur de La Bellanne et co-seigneur de La Calmette, près la porte de Fust, à Montélimar, décédé à La Tironnière sur Charaix (Drôme).

B. 710. (Cahiers.) — In-8°, 227 feuillets, papier.

1741-1743. — Plumitif des audiences : Nicolas, notaire, receveur des droits seigneuriaux du prince de Monaco à Sauzet, Savasse, etc., réclame le paiement d'une cense à Durand ; — Richon opte pour les fonctions de procureur, sauf, au besoin, le droit de reprendre celles d'avocat ; — Versain, économiste du séminaire de Valence, procureur du prieur de Saint-Martin, Saint-Félix et Saint-Laurent de Marsanne, demande l'annulation de l'échange fait avec Dufès, recteur de la chapelle Sainte-Catherine, érigée dans la chapelle de Notre-Dame de Fresnauld, etc. — Inventaire des biens délaissés par : Joseph Delouille, conseiller du Roi, garde-sceau en la Sénéchaussée ; — Jean Pellat, bourgeois de Sauzet ; — Marcel, voiturier ; — Marie Dejean, veuve Roux ; — Jean-Antoine Duclaux, président de l'Élection de Montélimar ; — Antoine Terras, de Savasse ; — Antoine Silvestre, de Condillac, ancien capitaine d'infanterie, etc.

B. 711. (Cahiers.) — In-8°, 215 feuillets, papier.

1746-1750. — Défauts accordés : à Blanc, fermier de la seigneurie de La Laupie, contre Rivière et Roux, anciens fermiers de la même terre ; — à noble Joseph de Rastel, seigneur de Rocheblave, contre Vachon, drapier à Montélimar, etc. — Plumitif des audiences : Louis Geoffre-Colombet et Raucourt, sieur des Iles, réclament à Durand 44 livres de pension ; — de La Rivière, docteur en médecine à Montélimar, demande à Feytel 12 livres d'honoraires ; — Gabrielle de Fauché, épouse de Paul-Joachim de Rocard, revendique à Marie de Pertuis, veuve de noble Jean d'Aubrespin, le domaine

de Pertuis, à Châteauneuf-du-Rhône ; — François-César de Moreton de Vesc de Lériget, marquis de Chabrillan, sollicite le dépôt au greffe du testament d'Antoine de Vesc ; — Nicolas, notaire et receveur des droits du prince de Monaco, poursuit contre Gabrielle de Vesc de Combemont, épouse de François-Marie de Tulle, le paiement de diverses créances. — Inventaire des biens délaissés par La Farge, Boniface et Courier, de Montélimar.

B. 712. (Cahiers.) — In-8°, 196 feuillets, papier.

1750-1751: — Plumitif des audiences : Masseron, fermier du prieuré de Saint-Privat de Roynac, réclame à Barnier la dîme de sa vendange ; — Deredon Du Chailas, ancien notaire, poursuit contre Cheynet le paiement de quelques arrérages de droits ; — Charles d'Armand de Forest, seigneur de Blacons, Mirabel et Condillac, demande des arrérages de cense à Juillet ; — Saint-Geney, bourgeois de Montélimar, actionne Rivière et Roux pour l'établissement du canal qu'il a le droit de dériver de celui de Rivière ; — Joseph-Joachim de Lattier, seigneur de La Touche, Portes, etc., sollicite la démolition du mur construit sur son sol par Froment ; — Marie-Alix de Rostaing, comtesse de Suze, dame du Mouchet, répudie l'héritage de Louis-François de La Baume, comte de Suze, colonel d'infanterie, son mari ; — noble Paul de Saint-Ferréol, ancien capitaine au régiment d'Auvergne, demande la fermeture des jours pris sur son jardin par la veuve Cheynet, etc. — Transcription du testament d'Étienne Boisset, curé d'Espeluche. — Réception de Chaniac fils comme avocat plaçant et postulant. — Liste des avocats et procureurs : Dafflon, Forquet, Monier, Montel, etc. — Présentations de procureurs : Pellapra, pour Terras, du Pont-de-Barret, contre Carlet ; — Dultier, pour Claire Magnet, contre Girardin, etc.

B. 713. (Cahiers.) — In-8°, 157 feuillets, papier.

1753-1759. — Transcription : de la procuration donnée à Dultier-Legras et Bonnefoy de Montbazin, curateurs de Marie-Charlotte Pape-Saint-Auban, d'accepter sous bénéfice d'inventaire la

succession de Jean-François Lériget de Lafaye ; — des contrats de mariage : d'Antoine Costadau, d'Espeluche, avec Marie-Anne-Thérèse Boisset ; — de Fay, de Cléon-d'Andran, avec Marguerite Peyre ; — des donations entre-vifs faites par Hortal, maréchal-des-logis au régiment de Clermont, à Louis Berton-Hortal, son frère, et par Sabon, de Dieulefit, à Charles, son fils ; — des testaments de Guille, de La Roche-Saint-Secret, et de Louise-Marie-Catherine de Murs, épouse de François-César de Moreton de Vesc de Lériget, marquis de Chabrillan ; — de la renonciation de Paul d'Argens de Bayne de Guille, abbé de Cruas, au linge et au mobilier de dom Durand, religieux ; — des provisions de Bonnet, châtelain de Sauzet, pour le prince de Monaco ; — de Billebeau, huissier audiencier ; — de l'acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jacques deThollon, capitaine de cavalerie, par Jacques d'Hilaire, marquis de Jovyac, Le Theil, etc. ; — des lettres de maîtrise de Simon, chirurgien. — Apposition des scellés sur les effets délaissés au château de La Laupie par Adhémar de Monteil de Brunier, comte de Marsanne, premier maître d'hôtel du roi de Pologne, décédé à Lunéville ; — inventaire des papiers, où sont mentionnés : un compromis de 1582 entre Louis Adhémar de Monteil, comte de Grignan, et Jean Adhémar de Brunier, seigneur de Larnage ; — un arrêt du Parlement de Toulouse de 1599, déclarant ouverte la substitution contenue dans le testament de Bertrand Adhémar au profit de Jean Adhémar de Brunier ; — extrait du testament de François Adhémar, baron d'Aps, en 1520, etc. — Distribution des causes : de Durand a le procès de Magnan contre Dubouc ; — Colombet, celui de nobles Jean et François Dupuy, seigneurs de Rochefort, etc.

B. 714. (Cahiers.) — In-8°, 171 feuillets.

1760-1766. — Affirmations de voyage par noble Pierre d'Audiffret, de Dieulefit ; Armand, d'Aleyrac ; Charras, de Taulignan, etc. — Transcription : de la donation faite par Dafflon, conseiller en l'Élection, et par Marie-Anne Beauthéac, son épouse, à leur fils, et par Augier, tisseur d'étoffes, de Montélimar, à son neveu ; — du testament de Bernard, bourgeois de Montélimar ; —

de la commission de contrôleur du péage de Montélimar, donnée à Piallat par les régisseurs du duché de Valentinois ; — des provisions déjugé de Chamaret accordées à Joachim Piallat par Joseph-Gabriel-Tancrede de Félix, marquis du Muy, lieutenant général des armées du Roi ; — de lieutenant de juge du marquisat de La Garde-Adhémar, à Jean-Baptiste de Rouvière, pour de Castellane-Esparron ; — des lettres de maîtrise à Cheynet, pharmacien à Montélimar, etc. — Émancipations de Bérard et de Taupenas, de Puygiron, par leur père. — Nomination d'experts pour évaluer le pain, le vin, le blanchissage et l'entretien du clerc, dus à Baugiraud, curé de La Bâtie-Rolland, par le prince de Rohan, prieur commendataire de Saint-Marcel-lès-Sauzet. — Plumitif des audiences : Chêlé, menuisier au Poët-Laval, demande à Bertrand de laisser libre le cours d'eau de La Boisse ou Rihe ; — Gédéon de Suffise, contrôleur des domaines du Roi à Suze-La-Rousse, revendique à Joannin la libre jouissance d'un fonds de terre, etc.

B. 715. (Cahier.) — In-8°, 316 feuillets, papier.

1752-1760. — Séparation de biens de Marguerite Lacroix d'avec Alexandre Lacroix, de Sauzet. — Répudiation de la succession d'Hippolyte Guy-Pape, marquis de Saint-Auban, baron de Sahune, par Jean-Baptiste Tremolet de Montmoriac, mari d'Olympe Pape de Saint-Auban. — Provisions de Pierre Morin, notaire de Barnave, Jansac, Montmaur, Pennes et Rimon, en remplacement de Jean-Louis Valentin. — Procédures pour Jeanne Chanabas et Jeanne Imbert, veuve Robin, contre Alain et Morel, leurs séducteurs. — Procuration d'Honoré-Camille-Éléonor Grimaldi, prince de Monaco, à Monge, fermier général du duché de Valentinois, de s'opposer à l'installation de tous les officiers qui n'auraient pas été nommés par Son Altesse, etc.

B. 716. (Cahiers.) — In-8°, 293 feuillets, papier.

1752-1761. — Affirmations de voyage par : Eymeric, procureur de Charles-Antoine-

Augustin de Simiane, marquis d'Esparron, baron de La Baume-de-Transit, plaidant contre le comte de Marsanne ; — de Vesc, greffier de Saint-Montant (Ardèche), contre Martin, de Montélimar ; — François-Augustin Des Armands, seigneur d'Alançon, capitaine au régiment de Conti, contre Guille, bourgeois de La Roche-Saint-Secret ; — Louis-René de Saint-Ferréol de Saint-Pons, contre Geys, de Pont-de-Barret ; — Brugière, curé de Saint-Gervais, contre Desportes Du Bourg, grand prieur de Saint-André-Le-Bas, à Vienne, etc.

B. 717. (Cahiers.) — In-8°, 178 feuillets, papier.

1767-1769. — Nomination des experts chargés : de régler le compte de Peillard et Deredon ; — de vérifier l'état du château de Genas, à Cléon-d'Andran. — Serment de Guy Mortesagne, Césaire Boulard et Julien de La Rode, anciens Jésuites, d'être bons et fidèles sujets du Roi et de soutenir les principes de l'église gallicane. — Émancipation de Hurie. — Transcription de la vente des terres de Châteauneuf-de-Mazenc et Aleyrac par les syndics des créanciers de l'hoirie d'Honoré-Jean-Baptiste-Jacques-Alexandre de Piolenc de Thoury, à Hyacinthe-Lazare de Ravel, seigneur des Crottes, conseiller au Parlement de Provence, au prix de 260 000 livres, dont 19 033 à François de Vachon, de Briançon ; 11 161 à Jean-Guigues de Viennois, seigneur de Salettes ; 1 709 à Laurent de Pourroy, etc. — Réception d'Alançon, procureur, en remplacement de Richon. — Nomination de Roux et de Blanc, curateurs de Catherine Connil et de Jean-Louis Blanc, etc.

B. 718. (Cahiers.) — In-8°, 387 feuillets, papier.

1778-1779. — Transcription : des provisions de Grimolle, notaire à Dieulefit, et de Noyer, à Vesc ; — des testaments de Charles-Barthélemy de La Tour de Bourrelon de Mure, marquis de Gouvernet, etc., grand sénéchal de Valentinois et Diois, et de Paul Odouard, avocat à Montélimar ; — des lettres de Fayolle, médecin ; — de la commission de garde-chasse et garde-bois donnée à Guyon par Jean-Louis-Charles-François de

Marsanne, seigneur de Cléon-d'Andran ; — du traité fait entre Chrysostôme de Gaillard d'Agoult, commandeur du Poët-Laval, et Saint-Genis, curé de Manas, au sujet du moulin de cette localité, etc. — Assemblées de parents pour régler les frais d'éducation du seigneur des Isnards et de sa sœur, et pour nommer un tuteur aux enfants de Richon, bourgeois de Montélimar. — Émancipation de Duc et de Sauteyras-Garnier, par leur père. — Enquête sur la difficulté pendante entre le prince de Rohan, prieur commendataire de Saint-Marcel-lès-Sauzet, et Blache, au sujet des droits des propriétaires riverains du Merdary.

B. 719. (Cahiers.) — In-8°, 127 feuillets, papier.

1780-1784. — Enquêtes : sur les voies de fait commises par Gentlion envers le fils Poilrouge ; — sur les injures dites à Ulo par Coutelier, de Vesc ; — sur le refus de Meillon, meunier à Marsanne, de faire moudre le blé de Gouder ; — sur le chemin coupé par Jean-Claude de Pré de Seigle de Presles, major de la citadelle de Montélimar, au préjudice de Marbaud, notaire ; — sur le passage le long du ruisseau de Meyrol, contesté entre la veuve Glaizal et la veuve de Geoffre, etc. — Défauts accordés : à Martin, de Montélimar, contre Mesureur ; — à Michel Rigaud de Me, de Crest, contre Chautard ; — à Pellissier, négociant, contre Barrali, cuisinier, etc.

B. 720. (Cahiers.) — In-8° et in-fol., 140 feuillets, papier.

1781-1789. — Enquêtes relatives aux difficultés pendantes : entre la veuve Amblard, de Saint-Gervais, le marquis de Chabrillan et Richard, au sujet d'un droit de passage ; — entre Costadau, fermier de la dîme d'Espeluche et Rochefort, et Chalon, au sujet de la dîme payable à la cote 30 ; — entre Chabas, de Savasse, et Robin, au sujet d'un chemin intercepté ; — entre Combe de Vermenelle, négociant à Valaurie, et Delaye, au sujet de la dime ; — entre Moulas et Mouchet, au sujet de limites, etc. — Attribution à Jeanne Darasse, épouse Boisset, de divers immeubles à Montboucher, en paiement de ses droits dotaux.

SÉNÉCHAUSSEE DE CREST.

B. 721. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1566-1579. — Procédures civiles pour : Pierre et Benoit Mayne, contre Catherine de Troiscents, veuve de Jean Mayne, en revendication d'un immeuble situé à Saou ; — Michel Mayne, contre François Aymé, de La Répara, en paiement d'une créance de 18 florins ; — Pons Bruyère, contre James Boix, en maintenue de la jouissance d'une grange. — Copies des commissions données au vi-sénéchal de Crest par Charles de Lorraine, duc du Maine, lieutenant général pour le Roi en l'armée de Dauphiné, d'imposer sur le bas et le haut Valentinois et sur le Diois les sommes nécessaires pour la solde et l'entretien des compagnies d'Henri de Lorraine, son fils aîné, du comte de Suze, et des soldats du baron de Montoisson et de M. de Champs ; — au capitaine Gontard, dit Vert, par Bertrand de Simiane de Gordes, lieutenant général pour le Roi en Dauphiné, de commander le château de Saou avec 15 hommes. — Requêtes de Michel Mayne, commandant du château précité, à de Maugiron, lieutenant général, pour obtenir le remboursement d'avances faites. — Quittances passées à Michel Mayne et à Bruyère, fermiers de Saou, par Louise Du Fay, dame d'Ourches.

B. 722. (Liasse.) — 83 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1568-1579. — Lettres adressées au capitaine Mayne par de Gordes, d'Ourches, Vincent, Bernard, etc. « Je vous prie », écrit de Gordes partant pour Livron, « d'avoir gens au guet pour découvrir les desseings de l'ennemy, et si vous entendiez qu'il marchast en gros devers nous, vous ne fauldrz de faire signal, le jour de fumée et la nuit de feu, comme j'ai advisé ceux de Soyans de faire. » D'Ourches renouvelle ces recommandations, ajoutant que le maréchal et de Gordes se reposent entièrement sur lui à cet égard. — Requêtes : des consuls et des habitants catholiques de Saou à de Gordes, pour obtenir confirmation du règlement concernant la garde et la sûreté de leur château ; — au commis des États de Dauphiné pour obtenir remboursement des 109 livres

avancées aux consuls de Crest ; — du capitaine Mayne, à Gabriel de Morges, seigneur de Chastelard et de La Motte-Verdoyer, sénéchal du Valentinois et Diois au Siège principal de Crest, pour être payé des 160 livres dues par les consuls Delort et Chaix. — Rôles des dépenses et contributions souffertes à Saou en 1568 et 1569 : 199 livres au seigneur de Briançon, à Valence ; 30 livres et 25 florins au seigneur d'Arces, commandant de Crest ; 23 livres au juge de Saou, à son greffier et à deux archers, pour le dénombrement des catholiques, etc. — Déclaration des débiteurs de la communauté : Berthon doit 15 florins ; Cheynet, 10, etc. — Instances civiles de Michel Mayne, contre Chanan et Moirenc, cautions des consuls de Bezaudun, en paiement de créance. — Copies d'actes intéressant Michel Mayne : transaction entre lui et Isnard Bruyère, procureur du Roi au Siège de Crest, au sujet de la 6^e partie des moulins et battoirs de Saou, échue à Florie Deval, épouse Mayne, par Michelle Delarbre ; bail à ferme par ledit Mayne à Reynaud d'une terre à Saou, etc.

B. 723. (Liasse.) — 89 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1580-1589. — Instances civiles : de Jeanne Gontier, épouse d'Antoine Crémieu, contre Bertrand, en répétition de dot ; — de Michel Mayne, notaire et greffier de Crest, contre Aubert, en paiement de vacations et d'écritures ; contre Berton, exacteur d'une taille à Saou, qui lui réclame sa part, bien qu'il soit domicilié à Crest ; contre Barbeyer, en remboursement d'une somme due par le capitaine Bourgeois ; — de Jean Barnaud, vi-sénéchal de Crest, et des hoirs Boffard, contre ledit Mayne, en paiement de créances. — Expéditions : du contrat de mariage d'Antoine Crémieu, de Saou, avec Jeanne Gontier ; — de la transaction intervenue entre Michel Mayne, notaire de Saou, et les mariés Chaix, au sujet de la ferme des moulins de Saou.

B. 724. (Liasse.) — 105 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1580-1589. — Instances civiles : de Michel Mayne, notaire à Saou, contre Chabrier, de Francillon, en paiement de créance ; contre Delarbre,

en paiement des lods d'une maison relevant de la directe de l'abbaye de Saint-Thiers. Le demandeur, dans son mémoire, expose que vers la fin de 1579 les Protestants avaient affermé à Jaboin, de Crest, les revenus du monastère de Saou ; mais que, pour assurer la continuation du service religieux, fait au roc et dans la forteresse par Martin, religieux, et de l'aumône quotidienne de 1/2 livre de pain brun à chaque pauvre qui se présentait à 8 heures du matin, du 1^{er} novembre au 24 juin, les consuls avaient fait séquestrer les revenus de ladite abbaye et en avaient affermé les censés et les lods à Mayne et les dimes à Vion, dit La Clastre ; — de Mayne, contre Rayard, en exécution du bail à microit d'une vacbe et d'une génisse, qu'il lui a passé au prix de 9 écus pour 4 ans ; — de Ferotin, contre Mayne, en exécution de jugement ; — de ce dernier, contre Gamon, en garantie de la pension réclamée par le pitancier de Saint-Thiers sur l'immeuble acquis de l'intimé.

B. 725. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1580-1589. — Instances civiles de Michel Mayne : contre Béatrix Gontard, en maintenue de l'immeuble vendu par son mari ; — contre Gresse, en paiement de créance ; — lettres de contrainte accordées au demandeur par Louis Adhémar de Monteil, comte de Grignan, sénéchal du Valentinois et Diois au Siège royal et principal de Crest ; — contre Jeanne de Guérin, en garantie du paiement des sommes réclamées au demandeur par l'abbé de Saint-Ruf sur le prix du bail des sceaux de la Sénéchaussée ; avis de l'adjudication des sceaux du Siège ; — contre Hortal, en paiement du prix de ferme des moulins de Saou ; — contre Laurence de Simiane, dame d'Ourches, mère et tutrice de Jacques d'Urre, en opposition de saisie. — Lettres de M^{me} d'Ourches à l'intimé, pour lors capitaine châtelain de Saou : « Quant à ce que l'on veut esmanteler le château (de Saou), advises si l'on les peut empêcher à cela, et me semble que tous les habitants catholiques s'y doivent opposer, comme leur devries faire entendre. Les consuls veulent que je paye pour la garde du fort, je ne vous sçaurois dire autre chose sinon qu'il me semble que cela nous feroit beaucoup de dépense ; toutefois pour soulager le pauvre peuple je suis contente de faire mon possible » —

Procédures pour Langlois, curé de Pont-de-Rarret et Charoux (Charols), contre Michel Mayne, en paiement de pension alimentaire.

B. 726. (Liasse.) — 81 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1580-1589. — Projet d'ordonnance de mise en possession des biens de Julian, de Soyans, en faveur de Mirabel, dit Rozier, dressée au nom de René de La Tour, seigneur de Gouvernet, Aix, etc., sénéchal du Valentinois et Diois au Siège de Crest. — Copies : des actes d'échange intervenus entre Michel Mayne, greffier de la Sénéchaussée, Lhomme et Cordeil ; — de l'acte de vente du greffe du Siège à Portefaix et à Mayne, notaires, par Charles Paye, conseiller au Parlement de Paris, commissaire député pour l'exécution de l'édit de mars 1580, au prix de 1050 écus, le sou par livre y compris. — Instances civiles : de Bret, Dupont, Marguerite de Bovier, contre Françoise Vion, veuve Pollard, en paiement de créances ; — de Marguerite Vierne, contre le curateur de l'hoirie de Lancelot Cuoc, en répétition de sa dot. — Comptes des fournitures faites à Mayne par Rey, marchand : 1 livre dragées, 32 sous ; 1/2 livre sucre, 16 sous, etc.

B. 727. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1580-1589. — Copie délivrée à Mayne, chargé de la levée des impositions militaires, du mémoire envoyé par le baron de Montoisson au duc de Mayenne et réponses de ce dernier. Montoisson expose qu'il est impossible au peuple de supporter les charges et tyrannies des huguenots. Le duc répond qu'après la réduction du Bourg-d'Oisans des forces seront envoyées contre eux. — Chabeuil et Alixan sont disposés à recevoir une garnison. Les exhorter à continuer leur service et ne leur donner de garnison qu'en cas de besoin. — Les compagnies du Valentinois sont allées fourrager à Bourdeaux, Saillans et Livron. C'est le meilleur moyen de soulager les sujets du Roi. — Les habitants de Livron fortifient leur ville vieille, où se trouve un puits, et peu à peu ils fortifieront tout le lieu. M. de Montoisson aura bientôt des forces suffisantes pour les soumettre, et il leur écrira, en attendant, de n'aller pas plus loin,

à peine d'incendie. Les autres articles se réfèrent aux impositions et aux renforts. — Lettres, mémoires, notes de comptes, états de logement et quittances pour Mayne : Le Bourgeois, lieutenant, a reçu 110 écus sol ; Reynaud, 10 écus sol pour réparations à la citerne et à la forteresse de Saou, etc. — États des cotes payées par les communautés : La Bâtie-Rolland, 5 écus ; Rac, 3 sétiers de blé et 1 quarte ; Rochefort, 3 quartes, etc.

B. 728. (Liasse.) — 101 pièces, papier (1 imprimée).

1580-1589. — Projet de compte rendu aux commis des États de Dauphiné par Michel Mayne des levées et contributions militaires faites dans le Valentinois et le Diois, de l'autorité du duc de Mayenne ; états des feux : Die, 30 ; Saillans, 6 ; Crest, 32 et 1/2 ; Valence, 41 ; Loriol, 9, etc. ; — états de recette pour l'imposition de 3 écus, de 2 charges de blé valant 8 quartes et de 1 charge d'avoine valant 8 ras : Die, 135 sétiers de blé, 270 ras d'avoine, 90 écus ; Valence, 123 écus, 184 sétiers de blé 2 quartes et 369 ras d'avoine, etc. ; — états de solde militaire : M. Du Puy-Saint-Martin a 16 écus par mois ; son lieutenant, 10 ; le sergent, 6 ; le tambour, 3, etc. — Rôles de la compagnie de Henri de Lorraine : 23 hommes d'armes, de Corbières, de Penne, de Montravel, de Crest, etc. ; 32 archers, de Marron, de La Forge, La Molle, etc. ; — des soldats commandés par de Beaumont à La Bâtie-Rolland. — Extrait du rôle des taxes des offices des receveurs communaux en Dauphiné : Valence et Montélimar, 700 livres ; Crest, 600 ; Die et Le Buis, 200, etc.

B. 729. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1580-1589. — Édit du roi Henri III concernant les receveurs des revenus communaux. — Lettre de S. M. à Maugiron : « Je vous commande expressément de faire soigneuse et diligente perquisition en l'estendue de votre charge, pour sçavoir si ceulx qui ont délibéré d'abjurer leurs opinions et fere profession de la religion l'ont fait suyvant les constitutions de l'Église, comme j'entends qu'ils facent devant que de rentrer en la jouissance de leurs biens et maisons. » — Lettres : de

Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant général pour le Roi en l'armée de Dauphiné, à Mayne, commis à la recette des contributions militaires dans le Valentinois et Diois, relatives au paiement des gens de guerre du sieur de Montoisson ; — de Bernard de La Valette, conseiller des Ordres du Roi, gouverneur et lieutenant général au-delà des monts, en Provence et en l'armée de Dauphiné, aux châtelains et consuls d'Ancone, Pierrelatte, Roussas, Sauzet, etc., concernant les impositions destinées à l'entretien de leurs garnisons ; — de Fillion, de Valjoyeuse, intendant des vivres en Dauphiné, de Sassenage, de Monery, Thomasset, Du Verger, etc., demandant le paiement de leur solde, des délais, etc. — Requête en remise ou en réduction de cote présentées : au duc de Mayenne par les consuls et habitants de Divajeu, Saou, Piégros et Pont-de-Barret ; — à de Maugiron, par les consuls de Vesc ; — à de La Valette, par ceux de Charpey, Montvendre, Saou, Marches, etc. ; — à Alphonse d'Ornano, lieutenant général en l'armée de Dauphiné, par les consuls de Valence, etc. ; — au vi-sénéchal de Crest, par les consuls d'Alixan, Saou, Soyans et Vassieux.

B. 730. (Liasse.) — 47 pièces (1 imprimée) ; 1 cahier in-4°, 46 feuillets, papier.

1590-1599. — Arrêt du Conseil d'État du roi Henri IV permettant au Tiers-État de racheter les biens aliénés depuis 1588. — Compte rendu aux États de Dauphiné de la recette des levées et contributions militaires faites sur le Valentinois, le Diois et les Baronnie par ordre du duc de Mayenne, général de l'armée de Dauphiné ; de Maugiron, lieutenant général du gouverneur de la province ; de la Cour de Grenoble et des États, pour l'entretien et la solde des troupes de M. de Montoisson : recette, 15,509 écus, 621 charges de blé, 723 charges d'avoine, 3132 quintaux de foin ; dépense, 16,347 écus, 609 charges de blé, 672 charges d'avoine, 2974 quintaux de foin. — Quittances données à Florie Deval, veuve de Michel Mayne, par Bachasson, Bertrand, Barbeyer, etc. — Liève des censes acquises à Piégros et La Clastre de Jean Bovet Darier, lieutenant au Siège de Crest, par Michel Mayne, greffier au même Siège. — Instances civiles : d'Aubert, contre Florie Deval, en

paiement de créance ; — de la même Florie Deval, contre les consuls de Bezaudun, qui refusent, sous le prétexte de l'article 22 de la trêve, de payer leur quote-part de la contribution de guerre levée par son mari.

B. 731. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1590-1599. — Procédures civiles poursuivies par : Barbe Cadier, contre noble Joachim de Tournier, de Marsanne, acquéreur d'un immeuble de l'hoirie Pollard, et contre Florie Deval, en paiement de créance ; — Florie Deval, veuve Mayne, contre les habitants de Celas et contre noble Louis de Blain de Marcel, seigneur du Poët-Célar, de Saou, etc., en paiement des arrérages de cense dus au prieur de Saint-Étienne de Celas pour le droit de fournage ; copie de la reconnaissance faite en 1517 par les consuls de Saou au roi dauphin François I^{er} : ils donnent les limites du mandement, se déclarent obligés au vingtain (20^e partie) des blés, des grains et du vin, aux tâches à la cote 12^e, à la banalité du four et du moulin, etc. ; — la même Deval, contre les consuls de Chabeuil, contre Vion, dit La Clastre et Delord, en paiement de créances dues à Mayne, son défunt mari ; — Guillaume de Combecroze, contre Mayue, en paiement de 13 écus qu'il lui doit.

B. 732. (Liasse.) — 108 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1590-1599. — Copie du bail à ferme des revenus du prieuré de Pont-de-Barret, passé à Dufonds et à de La Farge, de Roynac, par noble Alain de Saint-Ferréol, seigneur du lieu et procureur fondé du prieur, moyennant 30 écus et l'obligation de faire faire le service paroissial. — Instances civiles : de Florie Deval, veuve Mayne, contre les consuls d'Étoile, en paiement de la contribution militaire imposée à leur communauté : dans une requête au Parlement de Grenoble, les défendeurs se déclarent « les plus ruynés de la province, ayant esté pilhés et saccagés de tous leurs biens, tant dedans que dehors, à la prinse dernière de leur lieu, au mois de may passé, durant huit jours que le sieur Desdiguières y fit séjour, assiégéant le chasteau » ; — de Mayne, contre Jacques de Guérin, notaire et sous-fermier des sceaux

de la Sénéchaussée de Crest, en paiement du prix de son bail, réclamé par Gaspard Rolland, abbé de Saint-Ruf ; contre Lagier, Hortal, Gerboud et autres habitants de Saou, en remboursement des 200 écus demandés par Simon de La Baume, fils de Pons, lieutenant particulier au Siège de Crest ; — de noble Jean de La Croix, capitaine de 30 cheveu-légers, contre Florie Deval, en restitution de quittances livrées à Michel Mayne, son mari. — Extrait de l'acte de vente par Sébastien de Lionne, contrôleur général et provincial, à Michel Mayne, d'un office de maître-clerc près la Sénéchaussée de Crest, pour le prix de 420 écus, etc.

B. 733. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1590-1599. — Ratification de vente consentie par Rey, en faveur de Florie Deval. — Quittance passée à la même Deval, payant pour noble Joachim de Tournier, par Barbe Cadier, de Lyon ; — acte d'échange d'immeubles au bourg des Églises, à Saou, entre Florie Deval et les mariés Silvestre. — Acte de vente d'une vigne à La Gardette, par Lancelot Cuoc à Romieu, de Crest, etc. — Instances civiles de Mayne : contre Reynaud et Romieu, en opposition à la garantie d'éviction réclamée par eux ; — contre les consuls de Saou qui prétendent imposer aux rôles des tailles négociales de leur communauté ledit sieur Mayne, domicilié à Crest. — Parcelles de frais alloués à Florie Deval, veuve Mayne, dans son procès contre Vourey, de Beaufort, s'élevant de 3 à 8 écus.

B. 734. (Liasse.) — 109 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1600-1609. — Édité du roi Henri IV portant révocation de la Chambre royale et abolition des peines encourues par les officiers des finances, élections, greniers à sel, gabelles, etc. — Requête de Florie Deval, veuve Mayne, à Dufaure, conseiller et procureur général au Parlement de Grenoble, commissaire député à la recherche des malversations commises dans les finances, pour suspendre toutes poursuites contre elle ; — ordonnance conforme. — Actes de vente à Michel Mayne de la plus-value des censes du prieuré de Celas, depuis la précédente

aliénation du temporel de l'église ; — bail à ferme pendant trois ans audit Mayne par Charles Faye, des petits sceaux aux contrats des bourgs et villages du Valentinois et Diois, à l'exception du ressort de Crest, au prix de 45 écus. — Instances civiles de Florie Deval : contre Jeanne et Sébastien Bayard, en action hypothécaire ; — contre Jean Bertrand, dit Gorse, de Celas, en paiement d'arrérages de cense ; — contre Jeanne d'Allian, veuve de noble Louis de Blain de Marcel et les habitants de Celas, en paiement du droit de fournage dû au prieur et à la demanderesse qui le représente ; — contre les consuls du Chaffal, de Châteaudouble et de Die, en paiement des contributions militaires levées par Mayne, son défunt mari. — Échange passé entre Michel Mayne et Jean Chaix, de Saou. — Acte de vente d'une terre à Geyt, mandement de Saou, faite par Chaix à Theyssier. — Testament de Jeanne Chapelle, femme Bermond. — Contrat de mariage d'Amieu Magnan avec Catherine Bertrand. — Quittances souscrites à Florie Deval par Cournier et Louise Chaix, etc.

B. 735. (Liasse.) — 122 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1600-1609. — Instances civiles : de Dragon et Poudrel, contre Florie Deval, en revendication des biens d'Isabeau La Mérie ; copie du mariage de celle-ci avec Poudrel, de La Baume d'Hostun ; — de Florie Deval, contre les consuls d'Étoile et de Grane, en paiement de leur quote-part des contributions militaires levées par Mayne, son défunt mari ; — de Guiotte Lattard, contre Florie Deval, en entérinement de lettres royaux, etc. — Expéditions : du bail en paiement fait à Florie Deval par noble Florimond de La Mérie, de censes et droits seigneuriaux à Saou, Celas, etc. ; — de l'accord intervenu entre Guiotte Latard, épouse Vincent, et Florie-Deval, etc.

B. 736. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1600-1609. — Lettres de contrainte accordées : à Bocon, contre Barbeyra, par René de La Tour, seigneur de Gouernet, baron d'Aix, etc., sénéchal du Valentinois et Diois au Siège royal et principal de Crest ; — à Antoine Lattard, contre

Jeanne d'Église, par Jean Barnaud, écuyer, vis-sénéchal et juge mage du Valentinois et Diois au Siège précité. — Instances civiles de Florie Deval, veuve Mayne, contre noble Joachim de Tournier et Barbeyer, qui lui réclament des sommes payées par son défunt mari à Catherine d'Arlande, sur les biens de Colin Pollard. — Actes : d'échange de maisons entre David Peyrol, notaire de Saou, et Florie Deval ; — de vente de terre, de cense et de maison par les mariés Delord, à Rouzan ; par les commissaires de l'aliénation des biens d'église à Mayne ; par Robert, cordonnier à Crest, à Bertrand Farsac, notaire. — Transaction intervenue entre Bouchet, prieur de Saint-Étienne de Celas, et Florie Deval, au sujet des droits de son prieuré. — Bail à prix fait du terrier du chapitre de Saint-Sauveur de Crest à Farsac, à raison de 20 sous par reconnaissance, etc.

B. 737. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1610-1619. — Discussion générale des biens d'Ennemond Barnier : 808 livres sont allouées au curateur de l'hoirie, 76 livres aux consuls de Soyans, 204 à noble de Sillo Des Isnards, seigneur d'Odeffred, etc. — Instances civiles de Louis Delolle, procureur au Siège de Crest, contre Dubouchet, en délivrance d'immeuble vendu ; — actes de vente faits par Dubouchet, notaire à Soyans, Aubert et Peyrol, à Louis Delolle de divers immeubles dont l'un se trouve près de la chapelle Notre-Dame de la Croix, à Soyans ; — échanges d'immeubles passés entre Louis Delolle et noble Pierre de Sauvain, seigneur du Cheylard, Pierre Michel, capitaine-châtelain de Soyans et les mariés Grasset. — Procès : de Florie Deval, contre Marguerite Aubert, qui lui réclame une créance de l'hoirie Pollard ; — de Claude Eustachy, praticien de Valence, contre Pascalín, Brun, Bovet Darier, lieutenant particulier au Siège de Crest, en garantie d'éviction, et contre Florie Deval et Colombier, en contre-garantie, etc.

B. 738. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1610-1619. — Quittances passées à Masse par Escoulenc, de Crest ; à Florie Deval, veuve Mayne, par Claude Aubert. — Acte de vente fait par

Florie Deval à Louis de Blaïn de Marcel, seigneur du Poët-Célarde et La Bâtie-Rolland, de censures, droits de directe et immeubles à Saou, Francillon et Celas, pour le prix de 9 400 livres. — Lièves des censures dues à Mayne : Charier, pour maison au château, doit 1 liard ; pour jardin de 3 civayers, 2 liards, etc. ; total 5 sous ; Barthélemy Crémieu, de Saou, pour la moitié d'une maison au bourg, 1 liard ; pour 8 hommes de vigne, 3 sous, etc. ; total, 20 sous.

B. 739. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1610-1619. — Instances civiles : de Florie Deval, veuve Mayne, contre Payen, en reconnaissance de droits seigneuriaux ; contre les consuls de Chabeuil, Châteaouble et Étoile, en paiement de leur quote-part des contributions militaires levées par son défunt mari ; — de Richard, contre Florie Deval, en garantie de la somme due par les consuls d'Eygluy au demandeur. — Rôle d'écart imposé à Chabeuil pour le paiement des dettes communales s'élevant à 1 559 livres. — Quittances de Florie Deval à noble Achille Des Isnards, fils d'Antoine, à Léon, de Francillon, et à Farsac, procureur à Crest, son gendre. — Actes de vente d'immeubles sis à Francillon par Barthélemy Barral à Michel Mayne et à Jossaud, notaires de Saou ; par Vincent, à Florie Deval ; — échange d'obligations passé entre Jacques Richard et Florie Deval. — Transaction intervenue entre Serret, procureur à Valence, et Isabeau Pays, de Crest.

B. 740. (Registre.) — In-4°, 558 feuillets, papier.

1610-1619. — Minutes de sentences : cassant les saisies faites contre Charles de Saulce, pour noble Louis de Blaïn de Marcel, seigneur du Poët-Célarde ; — rejetant l'appel interjeté du juge de Suze par les consuls du lieu, contre Hilaire ; — validant la vente aux enchères des moulins saisis pour Chapaix, contre noble Louis de Béranger, seigneur de Montboucher ; — relaxant Terrasse de l'action hypothécaire intentée contre lui par noble Gaspard de Castellane, seigneur de Montaulieu, et Antonie Des Massues, son épouse ; — condamnant Armand, tuteur d'Astier, à payer le plait à merci ou la double cense

de trois fonds à noble François de Corbeau, sieur de La Combe ; Odrat, Colombier, etc., à payer le droit de péage sur les bois au fermier des péages de Crest, Vaunaveys et Auriple, etc.

B. 741. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1620-1629. — Vente judiciaire des biens de Pierre Aubert, de Soyans, à Lantheaume, consul de la commune, et à Delolle ; — transport fait par Charles Aubert à Louis Delolle ; — échanges intervenus entre Delolle, notaire à Crest, Bouillane, de Divajeu, et Michel. — Contrat de mariage de Bertrand Farsac, notaire à Crest, avec Jeanne Grivallet ; — testament dudit Farsac. — Instances civiles : de Florie Deval, veuve Mayne, contre Charles Bruyère et la communauté de Suze, en paiement de créance ; — d'Isabeau Mayne, veuve Farsac, contre Antoine Farsac, en répétition de sa dot ; — de Sébastien Romieu, contre Florie Deval, en paiement du prix d'une vigne.

B. 742. (Liasse.) — 42 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1620-1629. — Inventaire des biens de Bertrand Farsac, notaire et procureur à Crest ; — livre de compte dudit Farsac, contenant les noms et la date de naissance de ses enfants et le récit d'une cérémonie faite par les Capucins : « Ce jourd'hui 13^e novembre 1609, environ midi, ayant été auparavant arrêté que dans l'église et prieuré Saint-Jean-lès-Crest il serait construit un couvent de Pères Capucins ; ledit jour, neuf des RR. Pères de l'Ordre, leur ayant été fait une belle croix, de hauteur d'environ 2 cannes, ladite croix auroit été portée fort honorablement en procession générale, convoquée à son de trompette, par les prêtres et chanoines de Saint-Sauveur, hors la porte de l'église, et de là, par les neuf Pères Capucins jusque dans l'église Saint-Jean, sous l'espérance, avec l'aide de Dieu, d'y édifier ledit couvent. » — Instance civile de Vion, contre Lagier et Florie Deval, l'un principal débiteur et l'autre caution, en paiement de créance. — Sentence arbitrale réglant les droits de Bertrand Farsac, marié d'abord avec Jeanne Grivallet et ensuite avec Isabeau Mayne.

B. 743. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1620-1629. — Instances civiles pour Isabeau Mayne, contre Antoine Farsac, en règlement des droits successifs des enfants de défunt Bertrand Farsac, son mari ; — codicille de ce dernier ; — contrats de mariage de Gilbert, tailleur d'habits, et d'Espagne, avec Louise et Jeanne Farsac ; — vente d'une maison, rue du Sang-Royal, par Michel Aubert, avocat, à Bertrand Farsac ; — compte-rendu par le même aux hoirs des mariés Serrepuy ; — transaction entre Crozat, notaire, mari d'Anne Grivallet, Bertrand Farsac et Dumas, d'une part, et Gabrielle de Saint-Ferréol, veuve de noble Nicolas Lancelin de La Rolière, de l'autre, portant cession à noble François Dupuy, seigneur de Rochefort, des droits d'Alix de Taulignan et de Jean de Vesc, etc.

B. 744. (Registre.) — In-4°, 202 feuillets, papier.

1625. — Minutes de sentences : permettant à noble Reymond de Lastic de continuer ses poursuites contre Vincent et Bayard, ses créanciers ; — recevant l'intervention de noble Pierre de Sauvain, sieur du Cheylard, au procès de Blanc, contre Chaste ; — condamnant noble Joseph d'Arbalestier, sieur de Blagnac, à tenir compte à Rolland des fruits d'une terre entre eux contestée ; — ordonnant une descente de lieux pour terminer le différend de noble Louis de Grammont de Vachères avec Faucher, au sujet de rentes arriérées ; — recevant l'appel des consuls du Poët-Célarde contre Jean Rigaud, pour une cote de tailles ; — déboutant Grégoire Bonin, curé de Grane, de sa demande contre Ducros, Astier, etc.

B. 745. (Registre.) — In-4°, 463 feuillets, papier.

1621-1622. — Actes extrajudiciaires : cautionnement de Pierre Richard, envers César de La Blache, par Jacques Richard ; — consignation de 75 livres destinées à Benoite Girard, par Pierre Sapey ; — acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jacques Moriquand par le tuteur des enfants du défunt ; — émancipation : de Pierre Gresse, de Gigors, par Martin, son père ; — de noble Jean-André d'Arbalestier, par Jean, seigneur de

Blagnac, son père, etc. ; — transcription du testament de Jacques Esculier, de Crest ; — assemblée de parents pour André Rouin ; — répudiation de l'héritage de Jean Vache, de Saou, par ses enfants, etc.

B. 746. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1630-1639. — Instances civiles de Florie Deval, veuve Mayne, Isabeau et Gabrielle Mayne, ses filles, contre Louis de Combecroze, de Valréas, en restitution de la moitié de la dot de Jeanne Mayne ; — contrat de mariage de Guillaume de Combecroze avec Jeanne Mayne ; — donation entre-vifs faite par ladite Jeanne à Michel Mayne, son père, et à Pierre de Combecroze, son fils ; — accord intervenu entre Florie Deval, Isabeau et Gabrielle Mayne, d'une part ; Jacques Robert, Louis de Combecroze et Guitton, d'autre part. — Vente : par Guillaume de Combecroze, de Saou, à Guitton, d'un domaine à Poët-Célarde, au prix de 200 écus d'or sol ; — par Bouillane, de Divajeu, à Louis Delolle, de 5 quartelées de terre à Soyans, etc.

B. 747. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1630-1639. — Instances civiles : de Jeanne Boulud, veuve Cluze, contre Rostaing, de Crest, en revendication de sa part sur la succession de son mari ; — de Jeanne Moricaud, veuve Masse, contre les parents de son mari, en acceptation ou en répudiation de l'héritage de celui-ci. — Contrats de mariage de David Rouzan avec Suzanne Brun ; — de Guillaume Cluze avec Jeanne Boulud. — Ventes faites : par Dubois, notaire à Crest, à Estran, d'une terre à Piégros ; — par Cluze à Gauthier, d'une terre à Chosséon ; — par Logel à Rostaing, d'une maison à Crest, rue des Olliers, pour 180 livres ; — échange de maison entre Logel et Cluze ; — partage entre Pierre Cluze et Guillaume Cluze, son fils, etc.

B. 748. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1640-1649. — Instances civiles en paiement de créances poursuivies par : Chaix, de Saou, contre Silvestre ; Jean Delolle, consul de Crest,

contre Suzanne Brun, veuve Rouzan ; — Dubois contre Estran ; — Planel contre Vidal-Magnet ; — Farsac contre Achard, de Félines, etc. — Échange d'immeubles entre Jean Delolle et Suzanne Brun. — Cession par Florie Deval à Achard, de Félines, d'une grange à Francillon, sous la pension annuelle de 21 livres. — Vente par Jean Dumont à Guillaume Desfilles d'une maison à Crest, rue des Olliers, pour 150 livres. — Quittances souscrites à Faure, de Brette, par Coursange, Eyraud, Grégoire, etc.

B. 749. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1650-1659. — Instances civiles : d'Allian, contre Antoine Blache, co-seigneur de Combovin, et Anne Bussoud, veuve de noble Jean-Claude Alleman, sieur de Montrigaud, sa garante, en restitution d'immeuble ; — de Jeanne de Bugnot, épouse Arnoux, contre Chastain, de Félines, en remboursement des épices d'un jugement ; — de Louis Farsac, notaire, cessionnaire de noble Antoine de Moreton, seigneur de Chabrilan, contre Clerc, Vincent, Rimond, etc., en paiement de créances. — Vente par les commissaires généraux pour l'aliénation du domaine du Roi à noble Charles d'Arbalestier, seigneur de Montclar, de la terre et seigneurie de Beaufort et Gigors, au prix de 17 250 livres. — Subrogation par Allian à noble Antoine de La Baume-Pluvinel, gouverneur de Crest, de droits et créances sur le domaine de Clavel.

B. 750. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1650-1659. — Instances civiles en paiement de créances pour : Louis Farsac, notaire à Crest, contre Louise Gonin, veuve Charpenel ; — Peyrat, contre Jeanne Beau, veuve Chaléon, etc. — Testaments : de Charpenel, de Crest, en faveur de Louise Gonin ; — de Pinet, de Dieulelit, en faveur de ses enfants. — Vente par Vidal Magnet à Flachaire d'une grange à Orcinas. — Quittances passées à Faure, dit Macaud, de Brette, par Domas, Monge, etc. — Rapport d'experts sur l'état du domaine de Pomel, à Montmeyran, acquis par noble Charles d'Arbalestier, seigneur de Montclar, dans la vente

aux enchères des biens de noble Alexandre de Marquet, etc.

B. 751. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1660-1669. — Instances civiles : de Pierre Astier, de Crest, contre Légier, notaire, en délivrance de grains vendus à l'encan ; — d'Athéonor, marchand et fermier des droits seigneuriaux de Daniel de Cosnac, évêque de Valence, seigneur d'Aouste, contre Anne Astier, en reconnaissance de cense ; — de Motte, procureur à Die, contre le fils de Guillaume Combet, receveur de l'Élection de Montélimar, et de Jean Delolle, bourgeois de Crest, contre Jalla, de Saou, en paiement de créances. — Contrat de mariage de Jacques Brohard avec Anne Pétrement, dotée de 4 000 livres. — Vente de 3 sétérées de terre à Peyrambert, par Pons Bruyère, lieutenant particulier au Siège, à Ferret, tailleur, au prix de 330 livres. — Testament de Magdeleine Courier, veuve Reynaud-Motte, de Die, en faveur de Jean, son fils, etc.

B. 752. (Liasse.) — 132 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1660-1669. — Instances civiles : de Jacquemet et Tournaire, contre Louis Martin ; — de Planel, notaire, contre Flachaire, d'Orcinas, et de Vertupier, contre Breyton, en paiement de créances ; — de Pic, du Puy-Saint-Martin, contre Delolle, en paiement d'une cote d'écart imposée à Soyans. — Vente par Flachaire à Magnet d'immeubles situés à Orcinas ; — accord entre les enfants Magnet, de Félines, au sujet de la succession de leur père. — Bail à ferme des moulins de La Lauze, à Montclar, par Rostaing de Grammont, seigneur de Vachères, fils de Louis, à Poulet, moyennant 22 sétiers de blé, 25 sétiers de méteil, 18 livres d'argent et un porc. — Testament de Marie Richard, épouse de Charles Robert, docteur médecin, en faveur de son fils. — Plainte de Pierre Reclus, sieur du Parquet, fils du procureur du Roi, contre Jacquemet fils, marchand, pour injures et voies de fait.

B. 753. (Liasse.) — 82 pièces, papier (9 imprimées).

1670-1679. — Déclaration et arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV et du Parlement de Grenoble, défendant : d'exporter hors du royaume et même hors de la province le blé, le seigle et les autres grains ; — aux pages et laquais de porter des armes ou des bâtons dans une ville ou bourg fermé, à peine de la vie ; — aux notaires, procureurs et sergents d'exercer leurs charges sans avoir représenté leurs provisions ; — aux roturiers de prendre la qualité de noble dans aucun acte ; — à Pastre, de Pragens, et autres Religioneux de faire des assemblées sans la présence d'un ministre. — Affiche de l'arrêt de la Cour de Dauphiné condamnant Gras, dit La Broue, aux galères à perpétuité, à 500 livres d'amende, etc., pour avoir dit que « si le Roi pressoit trop ceux de la Religion Réformée, ils feroient des camps volants et qu'ils étoient assez de monde pour lui résister. » — Comparutions de nobles Joseph Des Aimars Du Moulin, Antoine-Denis d'Alpinac, Jacques d'Arces, Gaspard et Charles d'Arbalestier, au sujet du ban et de l'arrière-ban : Des Aimars, cornette de cavalerie, déclare vouloir continuer son service ; — d'Alpinac ne jouit que d'un domaine de 200 livres de revenu à Upié ; il a perdu un bras à la guerre et son frère sert dans les armées ; — d'Arces est taxé à 100 livres pour la dispense du ban ; — d'Arbalestier de La Gardette et de Mirabel offre de payer la taxe pour la 5^e partie d'un fief aux Baronnie, valant 400 livres ; — d'Arbalestier de Montclar, Beaufort, Gigors et Plan-de-Baix, commissaire du Roi pour l'exécution des édits de pacification, réclame l'exemption de la taxe, comme père de deux fils morts au service, et d'un troisième, capitaine major de cavalerie en activité. — Plaintes : d'Arnaud, notaire, receveur forcé de la taille royale, contre Gontard, pour injures ; — d'Arnaud, tailleur, contre Escoulenc et Estran, pour voies de fait, etc.

B. 754. (Liasse.) — 50 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Déclarations concernant le ban et l'arrière-ban, par nobles Alexandre et Antoine Athénoul : le sieur de Gourdon a son fils au service ; — Antoine, originaire des Tourrettes, dans le comté

de Grignan, ne possède à Crest que 90 livres de revenu, provenant de la succession d'Hélène de Brotin, son épouse ; il est taxé 25 livres. — Vente judiciaire des biens de l'hoirie de noble Michel Aubert, avocat au Parlement de Paris ; cahier des charges de cette vente et sentence d'ordre pour la distribution du prix. — Instances civiles : d'Ozéas Aubert, contre noble Gaspard de Lastic, seigneur de L'Hôtel d'Eurre, en revendication d'un immeuble dotal de Mabilie Blondel, épouse du demandeur ; — de Jeanne Aubert, veuve Courtois, de Saint-Vincent sur Charpey, contre Bérengier, en jouissance des eaux stagnantes du fonds que l'intimé lui a vendu ; — transaction passée entre Étienne Aubert et Joseph Bérenger, au sujet de ce même fonds. — Contrats de mariage : de Jean Blondel, dit La Chesney, se disant écuyer, originaire de la Basse-Normandie, avec Jeanne Rigaud, fille d'Antoine ; — d'Ozéas Aubert, avec Mabilie Blondel, fille de Jean. — Partage intervenu entre les enfants d'Antoine Rigaud et de Marguerite Meynier, de Saou.

B. 755. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban de nobles François et Florent de Beaumont : le seigneur d'Autichamp a son fils aîné cornette de cavalerie ; Florent est taxé 40 livres, ses revenus ne dépassent pas 300 livres. — Vente judiciaire des biens et des créances de Vincent Barnaud, avocat ; liquidation de la succession, faite à la requête d'Étienne Mazet, notaire à Saint-Péray, époux de Marie Barnaud. — Plaintes et procédures criminelles : de Barnier, de Crest, contre Sidra, garçon meunier à Soubeiran, et de Barthélemy, notaire, contre Clerc, pour voies de fait ; — de la femme Clerc, contre Jeanne Buffel, pour injures. — Apposition des scellés sur les meubles de Louis de La Baume-Pluvinel, conseiller au Parlement de Grenoble, à la requête de noble Gabriel de La Baume-Pluvinel, maître des comptes de Dauphiné. — Parcelles de frais alloués à Barral, à Allovon, d'Eurre, etc., s'élevant de 8 à 36 livres.

B. 756. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1670-1679. — Procédures criminelles : de Boudrat, avocat à Crest, contre Brezit et Lebâtard, pour injures au domestique de sa mère ; — de Bertrand, drapier, contre Jossaud ; — de Lucrèce Comte, de Montmeyran, contre Besson-Chanaud, etc., pour voies de fait ; — de noble François de Bessan, maréchal-des-logis de dragons, contre les consuls de Crest, en paiement du cheval qui lui a été volé ; — de Magdeleine Bernard, veuve Hézelin, contre Besset, régent des écoles de la ville, pour détournement d'effets mobiliers. — Vente judiciaire des immeubles de Pierre Besson, de Vérone. — Acceptation de l'héritage de Lozières, docteur médecin à Crest, par Magdeleine Benoit, sa veuve. — inventaire des biens d'Antoine Bocon, marchand de Crest. — Parcelles de frais alloués à Louis de Berton, marquis de Crillon ; — à Marie-Magdeleine de Blanc de Chapeuil, veuve de noble Louis de Simiane, etc., dans leurs procès contre Boutarin et noble Daniel de Chorier, conseiller au Présidial de Lyon.

B. 757. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1670-1670. — Déclaration pour le ban et l'arrière-ban par Geneviève Bosméan, veuve de noble André de Gilliers, sieur de Bellecombe ; elle a un fils, noble Pierre de Gilliers, dans les armées du Roi. — Procédures et plaintes : de Bonnard, contre M^{lle} de Fontjulianne, et du berger de M^{me} Morier d'Eurre de Glanne, contre de Saint-Romain, pour voies de fait ; — de Borelly, prévôt de l'église de Saint-Sauveur, contre Arnaud, pour injures aux receveurs de la dime ; — de Bozille, fermier de Vincent, avocat, contre les auteurs inconnus de l'incendie de ses meules de paille. — Instances civiles : de Charles Bouche, de Vaunaveys, contre Jean, son frère, en annulation de saisie ; — de Catherine de Boudrat, veuve d'André Joly de Fuisselet, contre Gaillardon, en vérification des dommages causés à ses propriétés par l'écluse et les canaux de l'intimé, etc. — Ventes judiciaires des biens de Thomas Bonnet, de Vaunaveys ; de Marie Boulud et de Charles Bret. — Testament de Marie Ybod, veuve Bouche ; — partage intervenu entre Prayer et Bouche, beaux-frères.

B. 758. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1670-1679. — Parcelles de frais alloués à Bret, chanoine de Saint-Sauveur ; à Brochier, de Grane ; à François Bruyère, sieur de Vaumane, etc., dans leurs procès contre Sapey, Gaudin, Astier, etc. — Vente aux enchères des meubles de l'hoirie Brunet. — Adjudication des immeubles de la succession Bruyère, de Grane. — Rapport d'experts sur l'état du domaine de Bouvier, de Grane, acquis par Brochier. — Inventaire des biens de Bruyère de Vaumane. — Rapport de Lozières, médecin, sur l'état du cadavre de Jean Bruyère, de Grane, dont la mort paraît avoir été tout accidentelle. — Procédures criminelles : de Brochier, notaire à Grane, contre Astier, pour vol de planches ; — de Bruston, du Poët-Célard, contre les mariés Aubert, pour violation de séquestre, etc.

B. 759. (Liasse.) — 113 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban par Marguerite de Charpey, veuve de noble Reynaud Eyraud, sieur de Chapanières, de Chabeuil, et par Jeanne Patin, veuve de noble Jean de Charpey : la première est taxée 20 livres, à cause de l'exiguité de ses revenus ; — la seconde a donné ses biens à noble Henri, de Charpey, son fils. — Instances civiles : de Carnet, curé de Ruinat (Roynac), contre Jeanne Tinel, femme de Longpré, et Martin, en revendication d'un immeuble d'Hippolyte Carnet, sa sœur ; — de Chaix La Roche, hôtelier à Crest, contre Blanchon, en délivrance de la moitié du domaine de Roine, à Divajeu, etc. — Contrat de mariage de noble Louis de Villeneuve, de Grane, avec Jeanne Vallon. — Plaintes et procédures criminelles : de Chapaix, avocat, contre Marguerite Barnaud, veuve Piscis, pour voies de fait ; — de noble Antoine de Chaparon, d'Aouste, mari d'Ennemonde de Lers, contre Rey, qui a coupé du bois dans son taillis de Peygruel, etc.

B. 760. (Liasse.) — 61 pièces ; 1 cahier in-4°,
71 feuillets, papier.

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban par nobles Hercule Faure de Chypre et César, son frère, de Die : ils sont célibataires et leur père, sieur de La Croix-Haute, a été taxé 40 livres par le vi-bailli de Graisivaudan. — Minutes de sentences : condamnant Magdeleine Chol, femme Crozat, à rendre à Deniolles l'immeuble qu'elle possède à titre de gage ; — réglant l'ordre de paiement des héritiers et des créanciers de Jacques Combet, ancien receveur des tailles de l'Élection de Montélimar. — Instances criminelles : de Brénat, notaire à Crest, contre Boissière, pour violation de saisie ; — de Louise Cholet, femme Sapey, contre Marguerite Eyraud, pour injures ; — de Cluze, contre Martin ; — de Colombet, contre Faure, pour voies de fait.

B. 761. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1670-1679. — Instances civiles : de Jean Bayle, marchand de Montélimar, contre les héritiers bénéficiaires de Jacques Combet, receveur de l'Élection de la même ville, en paiement de créance ; — de noble Guillaume Crozat de Vaugrand, contre les hoirs de Pierre Reclus, en répétition de l'augment de dot constitué par le défunt à Hélène Chapaix, mère d'Alexandrine Reclus, épouse défunte du demandeur ; — contrat de mariage de Pierre Reclus, professeur en droit, avec Hélène Chapaix. — Rapport d'experts : sur le différend pendant entre la ville de Die et les Cordeliers, au sujet de la valeur des possessions foncières revendiquées par ces derniers, s'élevant en capital et intérêts à 11 374 livres ; — sur les réparations faites aux murailles de Crest par Baud. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Magdeleine Avond. — Inventaire des biens d'Alexandre Romieu, fait à la requête de Gabrielle Coutiol, sa veuve. — Assemblée du conseil général de Crest pour l'élection des receveurs de la taille royale. — Bail à ferme des revenus d'octroi à Colombier, au prix de 3600 livres par année, etc. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban faites par Marie de Corbeau, veuve de noble Aimé de Corbeau de Saint-Franc, et par noble Henri de Cony, sieur de

La Mainlière : la première a deux fils ; le second en a un au service de S. M., noble Alexandre de Cony, sieur de Saint-Silvestre.

B. 762. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1670-1679. — Déclaration pour le ban et l'arrière-ban faite par Louis Dragon, âgé de 83 ans et possédant en usufruit à Aouste et à Crest 60 livres de revenu. — Plaintes et procédures criminelles : de Pierre Flotte-Dufain, cordonnier, contre Thivollet, pour voies de fait ; — de Marie Dufond, veuve Rimon, contre plusieurs femmes de Grane qui l'ont injuriée, en violant son domicile. — Instances civiles : des consuls d'Aouste, contre Catherine Dumas, veuve Chaste, en paiement des intérêts d'une somme léguée aux pauvres de leur paroisse par Jacques Chaste ; — de Pierre Dedeaux, de Crest, contre les hoirs de Louis Farsac, et de Gabriel Deniolles, contre Crozat, en paiement de créances. — Vente aux enchères de l'office de notaire dudit Farsac à Simon de Malleval, au prix de 500 livres. — Testament de Philippe Dorellon partant pour l'armée. — Quittances à Desfilles, loueur de chevaux à Crest. — Appointement conventionnel entre Pierre Delolle, curé de Chastel-Arnaud, et la veuve Gautier. — Ventes à l'encan des meubles de Dorier, de Dumont et de noble Louis Dragon.

B. 763. (Liasse.) — 63 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Instances civiles des tuteurs de Michel Dumont, fils et héritier de Gabriel Dumont, contre Suzanne Fayolle, veuve de ce dernier, en son nom et comme administratrice des biens de Renée Dumont, sa fille, pour obtenir la part légitimaire de la mineure précitée. — Contrats de mariage : de Louis Dumont avec Marguerite Comhet, dotée de 1360 livres ; — de Gabriel Dumont, fils de Louis, avec Françoise Reynaud, dotée de 3000 livres ; — testament dudit Gabriel en faveur de Suzanne Fayolle et de ses enfants des deux lits ; — compté de la part de la succession dont Suzanne Fayolle a eu l'administration : recette, 1224 livres ; dépense, 2542 livres.

B. 764. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban de noble François Dupuy, sieur du Mas, de Crest ; de François de Feralhon, de Valence, et du procureur de noble Charles Vieux, sieur de La Motte : le 1^{er} et le 3^e sont taxés 100 livres pour leurs biens de Piégros, Crest et Alixan, Grane, Mirmande et Cliousclat ; — le 2^e sert dans les armées navales de la Méditerranée. — Nomination de Brunel, syndic des forains d'Eurre. — Instance civile d'Élizabeth de Forest, dame de Villefranche et La Jonchère, contre Antoine de La Baume-Pluvinel, gouverneur de Crest, en paiement des sommes que lui a cédées noble Antoine de La Blache sur le domaine de Clavel, acquis par l'intimé. — Parcelles de frais alloués : à Bret, chanoine de Saint-Sauveur ; — à Farsac ; — à Faure, « lecteur et précepteur en l'église de MM. de la Religion Réformée de Vercheny » ; — à Hector d'Armand de Forest, seigneur de Blacons, Condillac et Mirabel, dans leurs procès contre Lagier, Arriba, le syndic des Protestants de Vercheny et Louise de Sauvain Du Cheylard, etc. — Plaintes et procédures criminelles : de Marguerite Eyraud, femme Lagier, contre Vourey ; — de Farjon, contre La Pérouse ; — de Farsac, contre Piscis, pour coups et blessures, etc.

B. 765. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1670-1678. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban faites par le procureur de Marie de Gayte, veuve d'Adrien de La Place, avocat ; Marie de Gelas de Leberon, dame de Riquemont, veuve de Jacques-François de Grammont, et noble Christophe de Genas, sieur de Saint-Marcel : Marie de Gayte a hérité de Ferandin, chanoine de Valence, roturier, et son mari a été déclaré non noble par Dugué, intendant ; — M^{me} de Riquemont a son fils, Philippe de Grammont, seigneur de Vachères, aide-de-camp du marquis de Montauban ; — de Genas est taxé à 100 livres pour ses biens de Châteauneuf-d'Isère, Beaumont et Crest, d'un revenu de 900 livres. — Rapports d'experts : sur les dommages causés aux moulins et artifices de Soubeyran, appartenant à Sébastien Gaillardon, par les pluies et le débordement des ruisseaux du petit et du grand Saint-Ferréol ; — sur la difficulté pendante entre Gallin, de Combovin,

sous-fermier de la dîme due par les forains de Gigors à Châteaudouble, et Peloux, propriétaire audit Châteaudouble. — Vente judiciaire des immeubles de Gautier et des créances de l'hoirie Gamon ; distribution du prix aux créanciers, etc.

B. 766. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1670-1679. — Plaintes et procédures criminelles : de Giraud, bourgeois de Crest, contre Arnaud, notaire, et ses fils, pour injures et voies de fait ; — de Gontard, chanoine de Saint-Sauveur de Crest, curé de la paroisse, contre Marguerite et Anne Piscis, relapses, et contre Long, garçon de boutique, pour irrévérences dans le cimetière. — Instances civiles de Marie Girodan, veuve et héritière de Cathelin de Colombe, notaire et châtelain de Sahune, contre noble Jean-François de Bertrand, seigneur de Saint-Ferréol et du Percy, en garantie de la somme de 500 livres prêtée à feu noble Alexandre de Bertrand, prieur de Saint-Privat de Roynac, par Dorier, sous la caution de l'intimé et du demandeur. — Cahier des charges du bail à ferme des immeubles de la succession de Rostaing de Grammont, seigneur de Vachères, passé à Monteillet au prix de 1400 livres ; dénombrement de ces immeubles : le château de Vachères et ses dépendances, les droits seigneuriaux de Montclar et Vaugelas, les moulins de Montclar, etc.

B. 767. (Liasse.) — 41 pièces ; 1 cahier in-4^o,
90 feuillets, papier.

1670-1679. — Inventaire des biens meubles et immeubles de feu Rostaing de Grammont, seigneur de Vachères, fait à la requête de Marie de Gelas de Leberon et noble Philippe-Guillaume, son fils : sont mentionnés 4 tableaux de la maison royale, 5 cartes géographiques, 14 catalogues des papes, rois, empereurs ; — contrats de mariage : de Robert de Grammont, écuyer de Louis, dauphin, avec Clauda de Chastelard, du 27 juin 1450 ; d'Eynard de Grammont, seigneur de Vachères, avec Gérentonne de Poitiers, du 15 juillet 1492 ; — de Guillaume de Grammont, avec Claire de La Baume-Suze, de 1523 ; — de Guillaume, avec Jeanne de La Baume-d'Hostun, du 19 octobre 1556 ; — de Jean, avec

Louise de Budos de Portes, du 16 lévrier 1591 ; — de Louis, avec Louise d'Ancesune de Caderousse, du 3 juillet 1597, etc. La nomenclature des actes principaux est suivie de cette note : « Les autres documents anciens sont pièces entièrement inutiles et qu'on ne peut déchiffrer. » — Déclaration pour le ban et l'arrière-ban par noble François de Balthazar d'Hières, seigneur de Charancieu ; il est déchargé de la taxe de ses biens de Barbières, à cause de la somme de 300 livres qu'il a payée à Vienne. — Réception de Pierre Gresse comme maître chirurgien de Crest, après l'examen que lui a fait subir Joseph de Montlovier, pharmacien juré de la ville. — Plaintes et procédures pour injures et voies de fait : de Granges, contre les laquais du seigneur de Vachères ; — de Grassard, contre Mondan ; — de Homel, ministre de Soyons, contre Delolle ; — de Gresse, ministre de Bezaudun, contre les habitants de La Chaudière, qui ont maltraité un sergent, etc. — Déclaration de grossesse d'Antoinette Grasset.

B. 768. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban faites par nobles Pierre Des Isnards ; Gaspard de Lastic, de Saou ; Louis de La Tour de Montauban : Des Isnards a 300 livres de revenu à Saou ; — le fils aîné de M. de Lastic, sieur de L'Hôtel d'Urre, sert dans la cavalerie ; — le sieur de Soyons, cadet de famille, ne possède aucun bien et a fait trente campagnes. — Adjudication à Félix Labarme, au prix de 3690 livres, de la ferme du poids des farines, du pontonage et de l'impôt sur le vin, à Crest ; — délibération du conseil général de la ville autorisant Jacques Sibeud, consul, à retirer 7000 livres dudit Labarme. — Minutes de sentences : condamnant Martignat et Gonnon à payer des arrérages de cense à Jandin, sous-fermier du prince de Monaco ; — autorisant René de La Tour, marquis de Montauban, à poursuivre Achard en paiement de créance, etc.

B. 769. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1670-1679. — Déclaration pour le ban et l'arrière-ban de noble Louis de Marquet, de

Combovin : il a servi comme capitaine pendant quatorze ou quinze ans et jouit de 900 livres de revenu ; sa taxe est fixée à 100 livres. — Bail à ferme judiciaire des biens de l'hoirie de Vincent de Malleval, capitaine châtelain de Grane, fait à la requête d'Anne de Marsanne. — Instances civiles : de Lionneton, contre Deslilles, en paiement de pension ; — de Mazet, notaire à Saint-Péray, époux de Marie-Isabeau Barnaud, contre Gontard, en paiement de cense, etc. — Plaintes et procédures : de Lavigne, contre les bouchers de Crest, qui refusent de lui payer le droit de souquet ; — de Marie Liotard, contre Anne Dubois ; — de Loubaud, contre Biguet, pour voies de fait, etc.

B. 770. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban faites par Bertrand, prieur de Saint-Nazaire, procureur fondé du marquis de Montanègre, et par noble Alexandre de Montoison : le premier a été exempté de la taxe par S. M. ; — de Montoison a deux fils au service et le troisième est décédé sous les armes. — Jugement de Dugué, intendant de Dauphiné, qui dispense les consuls de Savasse et des autres terres appartenant à Louis de Grimaldi de Monaco de l'exécution de l'arrêt du Conseil d'État sur la confection du papier-terrier. — Rapport d'experts sur l'état des biens de feu Pierre de Monteux, à Grane, quartier de Combemaure. — Plaintes et procédures : de Pierre Moulin, curé de Gigors, contre des habitants de sa paroisse appartenant à la Religion prétendue réformée, qui travaillent les jours de fêtes, « au mépris de Dieu et de la sainte Église et au scandale du public » ; — de Meysonis, avocat, contre Barret ; — de Micaud, de Vaunaveys, contre Breyton ; — de Suzanne Mondan, contre Diane Peysson, etc., pour voies de fait. — Parcelles de frais alloués à Morel, à Morin, curé de Saou, etc., dans leurs procès contre Gaudin, Louise Des Isnards, veuve Tavan, etc.

B. 771. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1670-1679. — Procurations données par nobles Jean de Chabestan de Montobscour, César

d'Aléoud de Freyduret, Alexandre Ducros, etc., à nobles Hector d'Armand Du Périer, Charles d'Engilboud Du Villard, etc., pour comparaître devant le vi-sénéchal de Crest, au sujet du ban et de l'arrière-ban. — Procédures relatives à la mort accidentelle de Morin, dit Château, de Chabrillan. — Distribution du prix des biens de la succession Mourier, d'Aouste. — Cahier des charges de l'adjudication des biens de l'hoirie Peyrat, de Crest. — Déclaration de grossesse de Jeanne Magnet. — Parcelles de frais alloués à Néry, de Montmeyran ; à Offerand, procureur, etc., dans leurs procès contre Bernard, Bastian, etc.

B. 772. (Liasse.) — 97 pièces, papier (i imprimée).

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban par nobles Henri de Philibert de Perdeyer, seigneur de Largentière, et Paul de Pourroy : le premier est taxé 100 livres sur ses biens de Menglon, Ravel, etc., d'un revenu de 900 livres ; — de Pourroy a 500 livres de revenu à Crest. — Procédures concernant la noblesse de Quint : Saint-Julien a dix-neuf membres de la famille Bouillane et douze de celle de Richaud ; — les nobles de Pontaix et Barsac sont : Claude de Bouillane, Louis de Piégros, sieur de Lachau ; François Leblanc, sieur de Percy, etc. — Rapport d'experts sur la difficulté pendante entre Louis de Portefaix, prieur de Saint-Pierre d'Auriple, et Combet, pour une terre aux Romayons. — Requête pour Antoine de La Baume-Pluvinel, gouverneur de Crest, contre les consuls de la ville, en restitution d'une lettre du duc d'Orléans concernant les désordres commis par son régiment. — Plaintes : de Daniel Piscis contre Chapaix, séducteur d'Anne, sa fille ; — de Raspail, notaire, contre Giraud, pour voies de fait.

B. 773. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban de noble Hercule de Renard La Bâtie-Saint-Auban ; de Jean-Antoine de Ricol, en son nom et en ceux de Giraud de Garagnol, contrôleur des gabelles, et Merlin, bourgeois de Romans. Ces derniers ne possèdent aucun bien dans la

Sénéchaussée ; — de Renard a son fils au service. — Minutes de sentences : ordonnant l'expertise des dommages prétendus par Richard Saint-Vincent, fermier de Louise de Sauvain, dame de Bellangreville, pour l'éviction d'un fonds du prieur de Serreméan ; — condamnant Allian à payer la créance de Reynaud, ministre à Crest. — Parcelles de frais alloués à Reynier, du Plan-de-Baix ; à Richard, de Privas, etc., dans leurs procès contre Bouvat, Soulier, etc.

B. 774. (Liasse.) — 63 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1670-1679. — Déclaration pour le ban et l'arrière-ban de Justine Des Adrets, veuve de noble René de La Roche ; elle est taxée 100 livres pour 1200 livres de revenu. — Requête de Guigou et Marce, exacteurs des dimes de Saint-Julien-en-Quint, appartenant aux religieux de Saint-Antoine, contre Carton, qui a moissonné et enlevé son blé sans les payer. — Plaintes : de Rouast, procureur à Crest, contre Piscis, pour injures ; — de Robin et de ses adhérents, possesseurs de prairies à Étoile, quartier du Gros-Pays, contre Louise de Bombardier, veuve de noble Fabien Des Aimars, pour détournement de l'eau de la Véore, etc.

B. 775. (Cahiers.) — In-4°, 275 feuillets, papier.

1670-1679. — Procédures faites au requis de Jean-Théophile Valentin, pour la composition de la masse héréditaire de la succession de Sigismond de Saulce, vi-châtelain de Mirmande. — Inventaire des biens délaissés par Charlotte de Sauvain Du Cheylard, dame du Mesnil, épouse en secondes noces de Tanneguy Poisson, chevalier, seigneur du Mesnil, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, dressé au nom de René de La Tour, marquis de Montauban, lieutenant général des armées de S. M., et de noble Alexandre Poisson Du Mesnil, capitaine-major de cavalerie, héritiers de la défunte : sont mentionnés l'emplacement du château de Gaudissard, à Soyans ; les seigneuries de Vercheny et de Chastel-Arnaud, avec la haute, basse et moyenne justice , etc.

B. 776. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1670-1679. — Déclaration pour le ban et l'arrière-ban d'Anne-Charlotte Sauvain Du Cheylard, dame du Mesnil ; elle a quatre fils au service. — Rapport d'experts sur l'état des biens de ladite dame : les moulins et le four banal de Soyans ont besoin de réparations ; les domaines de Soyans et d'Auriple sont en médiocre état, etc. — Procédures pour la vente judiciaire des biens de Jean Seval ; sentence d'ordre pour la distribution du prix aux créanciers. — Vente par Remuzat à Servolle d'une terre de 5 quartelées à Crest. — Plaintes : de Sauvan, de Saillans, contre Jaquemet ; — de Sauvayre-Lamarche, contre Breyton, pour voies de fait, etc.

B. 777. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban de Marguerite de Thollon, veuve de Lers, et des consuls de Truinas ; la première est taxée 200 livres pour ses 2 000 livres de revenu ; — les nobles de Truinas sont Marius de Vesc, seigneur de Comps et Dieulefit ; le marquis de Bressieu et M^{me} de Noveysan, avec 500 livres de revenu chacun, et Hector-René de Blaïn Du Poët, avec 120 livres. — Plaintes : de Singuet, d'Aouste, contre Philippe-Guillaume de Grammont ; — de Tardif, contre Freychet ; — de Tastavin, contre Delolle, pour voies de fait. — Parcelles de frais alloués à Silvent, à Buffel, au syndic de la collégiale de Saint-Sauveur, à Jeanne-Angélique Tinel, épouse Dauvergne de Longpré, dans leurs procès contre Serpeille, Astier, etc.

B. 778. (Liasse.) — 49 pièces ; 1 cahier in-4°, 37 feuillets, papier.

1670-1679. — Déclarations pour le ban et l'arrière-ban de nobles Marius de Vesc, à Loriol ; de Jean de Villeneuve, à Auriple, et de Louis de Villeneuve, à Grane : de Vesc a 600 livres de revenu ; il est taxé 80 livres ; — les de Villeneuve sont taxés 40 livres. — Inventaire des biens délaissés par Vincent, avocat, à la requête d'Anne de Chaparon. — Parcelles de frais alloués aux Ursulines de Crest ; à Vernet, avocat ; à Voterin, curé de Vaunaveys, dans

leurs procès contre Sartre, le seigneur de Soyans, etc. — Transcriptions : donations entre-vifs faites par Benistant, de Combovin, à Planel ; par la veuve Barre à sa fille, etc. ; — contrats de mariage : de Jean de Plèche, sieur de Salette, avec Lucrece de Bardonenche, dotée de 12 000 livres ; — de Benoit Peyrol, de Grane, avec Françoise Ricou, etc. ; — arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV enjoignant aux huissiers et sergents de faire contrôler leurs exploits.

B. 779. (Cahiers.) — In-4°, 309 feuillets, papier.

1670-1679. — Défauts accordés : à Guy de Pascis, docteur en médecine, demandeur en ouverture de saisie, contre Marguerite Peysson ; — à Lorange, receveur des droits du syndic des Protestants, contre Odrin, en continuation de poursuites, etc. — Audiences. — Noms des parties : Louis Vincent, contre Jean et Baptiste Durand, prêtres, curés de Suze et de Beaufort, qui étant entrés dans la maison du plaignant, où était Catherine Aston, sa mère, de la Religion Réformée, sans être accompagnés d'aucun magistrat, contrairement à la déclaration du 11 février 1669, « avec une violence tout extraordinaire, à la faveur de quelques personnes attroupées, en firent sortir le plaignant et les autres parents de ladite Aston, et se rendirent les maîtres de la maison, aussi bien que de la malade, que la peur fit expirer quelques heures après » ; — Offerand, curateur de la succession d'Olympe Bérenger de Morges, dame d'Eurre, contre le sieur de Champoléon, en rendement de compte de son administration ; — Françoise de Garbot, veuve de noble Aimé de Saillans, contre les héritiers de noble Antoine de La Blache, en paiement de créance.

B. 780. (Registre.) — In-4°, 398 feuillets, papier.

1670-1673. — Audiences. — Noms des parties : Voterin, curé de Vaunaveys et de La Rochette, contre Beaumont, en paiement de la dime ; — Pierre Delolle, curé de Chaste-Arnaud, contre les habitants catholiques de sa paroisse, en reconstruction de l'église, fourniture de luminaire, etc. — Royanez, prieur-curé de Bésayes, contre Meynier et Clairfont, en appel du juge de Charpey ; — de Monaco, duc de

Valentinois, contre Bret, chanoine de Saint-Sauveur, en prestation de nouvelle reconnaissance ; — Claude de Lamartinière, grand-prieur de Cruas, recteur de la chapelle Sainte-Catherine des Ollières, contre Barthélemy, en restitution des papiers de sa chapelle, etc.

B. 781. (Cahiers.) — In-4°, 222 feuillets, papier.

1673-1676. — Audiences. — Noms des parties : le syndic des Cordeliers, contre le conseil et la communauté de Vaunaveys, en paiement du service religieux par eux fait dans la paroisse ; — Jean Rigaud, cessionnaire de noble Jacques d'Urre, contre la veuve Freydier, en paiement de créance ; — Alexandre de La Tour de Montauban, seigneur de Lachau, contre Atténor, d'Auriple, en jouissance d'immeubles vendus par adjudication, etc. — Distribution des causes : Richard, vi-sénéchal, a le procès de Gonnon, contrôleur général des finances en Dauphiné, contre Romieu ; — Bruyère, lieutenant particulier, le procès de Sibeud, notaire, contre Delolle, etc.

B. 782. (Cahiers.) — In-4°, 362 feuillets, papier.

1673-1679. — Audiences. — Noms des parties : Colomb, curé d'Auriple, contre Atténor, en exécution de jugement ; — les consuls de Chabrillan, contre Blanc, en représentation de fruits séquestrés, etc. — Actes extra-judiciaires : ouverture et transcription du testament d'Anne-Charlotte Sauvain Du Cheylard, en faveur de René de La Tour de Montauban et d'Alexandre Poisson Du Mesnil, ses enfants de deux lits ; — acceptation d'héritage sous bénéfice d'inventaire par lesdits René de La Tour et Poisson ; — donation entre-vifs par Ariston aux Protestants de Montoisson d'une terre destinée à leur servir de cimetière ; — testament d'Allian, avocat, en faveur de Pierre, son frère ; — émancipation de Charles Bruyère, marchand de Crest, par Jean, son père, etc.

B. 783. (Liasse.) — 78 pièces, papier (10 imprimées).

1680-1689. — Déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : le rétablissement de la conventualité dans les abbayes et prieurés du royaume ; — la déclaration exigée des Protestants malades de vouloir mourir dans leur religion ; — la jouissance des fruits des bénéfices incompatibles ; — la confiscation des immeubles vendus par les Religionnaires un an avant leur sortie du royaume ; — la réception des officiers pourvus d'offices vacants aux revenus casuels de S. M. ; — la reconnaissance des écritures sous seing privé, etc. — Clauses de la vente judiciaire des biens de l'hoirie Allcman, de Mirabel. — Plaintes et procédures criminelles : des habitants et des forains d'Aouste, contre Lambert, consul ; Vandelin, secrétaire, et Cornier, receveur de la taille, accusés d'avoir traité avec la compagnie de cavalerie de Mous, à raison de 10 sous au lieu de 5 pour les officiers, et de 4 au lieu de 3 pour les cavaliers, et d'avoir exigé la taille en compagnie de huit ou dix soldats qui enfonçaient les portes et maltrahaient les habitants ; — d'Alleman, contre Pétrement, et d'Almorice, sous-fermier de l'impôt du vin à Crest, contre Riguet et Breyton, pour voies de fait.

B. 784. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1680-1689. — Procédures du procureur du Roi contre Aubijou et Suzanne Pezelier, de Saou, protestants, accusés d'avoir contracté mariage étant cousins issus de germains. — Plaintes : d'Archinard, contre Eymar, pour dommages causés à sa vigne ; — d'Alvier, Arnoux, etc., contre Paulin, pour injures et menaces ; — d'Ayme, contre Mazade, pour coups et blessures, etc. — Parcelles de frais alloués à Paul d'Arbalestier, seigneur de Montclar ; à Astier, à Auderène, etc., dans leurs procès contre Gerin, curé de Plan-de-Raix ; Arriba, Terrasse, etc.

B. 785. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1680-1689. — Vente aux enchères des meubles délaissés par Louis de La Baume-Pluvinel, conseiller au Parlement de Dauphiné. — Distribution

du prix des biens de l'hoirie Beaumont aux créanciers. — Plaintes et procédures criminelles : de Barbier et Guérimand, fournisseurs de l'étape, contre Breynat et les autres personnes qui les accusent de ne pas avoir livré la quantité suffisante de foin et de paille lors du passage du régiment de Tallard ; — de Barthélemy, procureur, contre Crenier, avocat, pour injures ; — du procureur du Roi, contre Barret, Allard et Sibour, protestants, accusés d'être allés au prêche avec des armes, etc.

B. 786. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1680-1689. — Requêtes du procureur du Roi au vi-sénéchal : contre les Protestants du Plan-de-Baix, qui sont allés, la nuit, armés de fusils et de pistolets, à Châteaudouble, « où les mutins de la Religion s'attroupent et font une espèce de corps d'armée » ; — contre Berton, de Suze, accusé de chanter presque tous les jours à haute voix les psaumes de Marot, « au grand scandale du public. » — Déclarations de grossesse de Lucrèce Béranger et de Françoise Bernard, domestiques. — Plaintes de Catherine Bérengier, veuve Granjon, de Suze, contre Chagier, et de Bonhomme, contre Françoise Bernard, pour voies de fait ; — de Françoise Blanc, de Châteauneuf-de-Mazenc, contre Loubier, pour injures et menaces, etc.

B. 787. (Liasse.) — 72 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Discussion des biens de Gilbert Breynat, de Vaunaveys. — Requête de Chaste, procureur du Roi au Siège, contre Bovet, en paiement de 407 livres de frais. — Procédures de Boudrat, lieutenant particulier, contre Jacquemet, consul, en délivrance de pièces. — Plaintes : de Bougerel, curé de Chastel-Arnaud, contre les Protestants campés dans la forêt de Saou, qui ont tenté de l'emmener avec eux, ont saccagé sa maison et maltraité son neveu ; — de Bontoux, Borel, Bourbousson, notaire de Saou, Bouvat, etc., contre Lodibert, Blache, Goudert, Marcel, etc., pour voies de fait.

B. 788. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1680-1689. — Testament de Jean Bruyère, prévôt de l'église de Saint-Sauveur de Crest, en faveur de Jean-François Bruyère de La Pignie, son neveu. — Instance civile de Françoise Calloud, contre Jean Fayolle, en séparation de biens. — Plaintes et procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Chabrier, ministre du Poët-Célar, pour contravention aux ordonnances de S. M. ; contre Breyton, dit Besson, Moulin, dit Saulce, Perminjat, etc., accusés d'avoir bu, joué et juré le dimanche, pendant les vêpres, dans un cabaret de Vaunaveys ; — de Bruyère-Sarraillon, chanoine et curé de Crest, contre Faure et contre Tourras, pour avoir fait jouer des moulins à foulons le jour de l'Annonciation de Notre-Dame, et signifié un appel au plaignant pendant qu'il faisait un enterrement ; — de Pons Breynat, notaire de Vaunaveys, et d'Imbert Breynat, contre Moulin et Eybert, pour coups et blessures, etc.

B. 789. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1680-1689. — Déclaration de grossesse de Marianne Charrière. — Minutes de sentences : ordonnant vérification de la source du ruisseau de Romagneau, albergé à René de La Roche de Grane ; — condamnant Dufond à payer l'entretien d'Anne Cholet, sa mère, pendant son veuvage ; — bannissant du royaume Colombier La Couche, convaincu d'avoir assisté à l'assemblée de Saillans et d'avoir contribué à la rébellion des Religionnaires, etc. — Plaintes et procédures criminelles : d'Anne Chapaix, de Louise Cholet, de Colombier, etc., contre la femme Malleval Bourjosson, etc., pour injures, menaces et voies de fait ; — de Charréat, garde du ban champêtre ; — de Charency, chanoine de Saint-Sauveur, contre Gison et une femme, pour vols de fruits.

B. 790. (Liasse.) — 62 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1679-1689. — Élection consulaire : Chambaud est nommé par le clergé ; François Dupuy, sieur du Mas, par la noblesse ; Bayot, Chapaix, Bruyère, sieur de Saint-Michel, avocat, etc., par le

tiers-état. — Adjudication : de la fourniture, pendant dix jours, du foin et de l'avoine nécessaires aux chevaux d'une compagnie de dragons, à Deslilles, à raison de 39 sous le quintal de foin et 30 sous le ras d'avoine ; — des réparations du pont de la Drôme, à Crest, à Bibaud, maçon de Grenoble, moyennant 600 livres. — Minutes de sentences : allouant à Combet 1030 livres sur la succession de Barnaud, de Saleine ; — rejetant l'appel de Cournol contre Chabrier, etc. — Instance civile de Marie de Corbeau, veuve de noble Aimé de Corbeau, sieur de Saint-Franc, héritière de Suzanne de Bruyère, veuve de noble François de Corbeau, contre Florence Vincent, veuve de Pons de Bruyère, en paiement de créance. — États des nouveaux habitants de Crest depuis 1652 sujets au droit d'entrée : Mariton, de Villebouche, Girard Valentin, Joseph de Montlovier, etc. ; — du prix des grains.

B. 791. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1680-1689. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Pierre Dessagnes. — Ventes judiciaires des immeubles de Gabriel Dumont et de nobles Louis Dragon et Valentin Dubouchet. — Rapport sur l'état des domaines de l'hoirie Reclus, acquis par noble Antoine Dufour, seigneur de La Répara. — Instances civiles en paiement de créances de nobles Jean-Mathieu Delolle, sieur de Bois-Villard, à Châteauneuf-de-Mazenc, et d'Antoine Desfilles, contre Philibert et Labarme. — Requête de Debon, de Saillans, pour être reçu huissier. — Plaintes et procédures criminelles : de Delolle, procureur à Crest, contre Homel, ministre de Soyons, pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Deydier, accusé d'avoir travaillé le jour de la Saint-Mathieu, etc.

B. 792. (Liasse.) — 72 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1680-1689. — Déclaration de grossesse d'Isabeau Évêque, servante. — Compte de la créance de Guillaume Vincent, abbé de Saint-Thiers de Saou, sur l'hoirie de Louis Farsac, notaire à Crest. — Vente judiciaire des biens de la succession de Florence Vincent, veuve Bruyère. — Requête de Louis

Dumont, syndic des Protestants de Crest, pour obtenir une enquête sur l'assemblée tumultueuse tenue dans le cimetière voisin de leur temple, au faubourg de Villeneuve. — Plaintes : d'Escoffier-Figat, apothicaire de Crest, contre Teyssonier, pour vente de remèdes ; — du procureur de Lucrèce Dupuy-Montbrun de Villefranche, contre Prudhomme, pour vol de bois dans les propriétés du seigneur du Cheylard ; — de noble Antoine d'Alpinac, sieur de Saint-Mury, contre noble César de Bénéfice, son neveu, pour menaces d'incendie, etc. — Instance civile de Michel Dumont, contre Suzanne Fayolle, en liquidation de l'hoirie de Gabriel Dumont.

B. 793. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1680-1689. — Ordonnance de Cardin Le Bret, intendant de Dauphiné, pour la remise au fermier général des états des amendes adjudgées à S. M. par le Siège. — Procédures criminelles du procureur du Roi, contre Faure, hôtelier à Saou, et les mariés Faure, accusés d'avoir servi de la viande les vendredis et les samedis dans une auberge, et d'avoir occasionné la mort d'une mendiante, etc. — Minutes de sentences : ordonnant la restitution de divers immeubles à Fournier par Jacques d'Urre ; — adjugeant à dom Faure, religieux de Cluny, prieur d'Autichamp, une pension de 15 livres sur Berthelot, etc. — Plaintes : de Fournier, dit La Route, d'Eurre, contre Méaly, pour insultes et menaces à un huissier dans l'exercice de ses fonctions ; — de Florentin, contre Brocard, pour voies de fait.

B. 794. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1680-1689. — Rapports d'experts sur les dégâts causés par la Drôme au canal des moulins de Soubeyran possédés par Gaillardon. — Instances civiles de Claude, Pierre et François Gautier, oncles maternels des mineurs Court, contre Sibeud, exécuteur testamentaire de Suzanne-Isabeau Gautier, en nomination de tuteur aux enfants de celle-ci. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marie Gaillardon de l'héritage de Roustagnon, son mari. — Plaintes et procédures criminelles : de Gamon, contre Bouillane, pour voies de fait ; — de Gauthier, contre

Barre, et de Gencel, contre Selse, pour vol de bois ; — de Richard, de Saint-Sauveur, contre Torrenc, Lombard ; etc., pour vol de fruits, etc.

B. 795. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaires des biens de Brohard, Gontard et Grosse. — Procédures criminelles : de Gontard, curé de Crest, contre Horsel, pour charroi de blé un dimanche ; — contre les Religionnaires de la ville, qui se sont assemblés dans le temple sans leur ministre ; — contre Audra et Faure, accusés d'avoir traversé la procession de la clôture du jubilé, à dessein et sans se découvrir ; — du procureur du Roi, contre Reynier, du Plan-de-Baix, pour avoir demandé, en parlant de l'autel dressé pour la Fête-Dieu, « si c'étoit un théâtre pour jouer la comédie » ; — de Marie Gougne, de Granjon, de Marie Grasset, etc., contre Savoye, Ollivier, Liotier, etc., pour voies de fait.

B. 796. (Liasse.) — 75 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Instance civile de Guion, de Vercheny, prenant fait et cause pour nobles Jacques d'Arces, seigneur du May, héritier de Chion, prieur-curé de Vercheny, contre Dufonds, en paiement de créance. — Clauses du bail de la recette des censes et pensions de l'hôpital de Crest, passé à Gamon, moyennant une remise de 5 p. 0/0. — Rapport d'experts sur l'état des moulins et artifices de Soubeyran, appartenant à Gaillardon. — Partage des biens de Janoyer, de Grane, entre ses enfants. — Requête de Béranger, de Saillans, arrêté par des dragons, pour être mis en liberté, suivie d'une ordonnance conforme. — Procédures criminelles : de Horcel, de Janoyer, etc., contre noble Jean de Genas, sieur de Beaulieu, Tridon, etc., pour voies de fait ; — de Jaquemet, consul de Crest, contre un maréchal-des-logis de dragons, qui a pris 25 quintaux de foin à Gaillardon et maltraité celui-ci.

B. 797. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1680-1689. — Copie du bail à ferme du domaine de La Bogne ou Chafin, sur Vaunaveys, par noble Gaspard de Lastic, seigneur de L'Hôtel d'Urre, à Breyton, pour 550 livres. — Affiche annonçant la vente judiciaire des biens d'Olympe de La Tour, veuve de noble Venance de Villeneuve, situés à Aouste, poursuivie par Félix de Labarme. — Instances civiles de Joseph de La Baume-Pluvinel, conseiller au Parlement de Grenoble, et de noble Gaspard de Lastic, contre les hoirs Bret et Aubert, en paiement de créances. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Languedoc, protestant, pour menaces envers les catholique ; jugement qui le condamne à 100 livres d'amende ; — de Marianne Lafarge, de Lagier et Arnaud, commis à la police de Crest, contre Teston et deux femmes, pour voies de fait. — Sentence condamnant à 10 livres d'amende Lacroix, drapier, convaincu d'avoir dit, en parlant des enfants habillés pour la Fête-Dieu : « Ils croient faire des anges et ne font que des démons. »

B. 798. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1680-1689. — Rapport d'experts sur l'état des moulins et du four de Dieulefit saisis au seigneur de Comps, à la requête de Louis de La Tour de Montauban, seigneur de Soyans. — Instance civile de Laurenson, médecin à Annonay, contre Astier, de Crest, en paiement de créance. — Minutes de sentences : validant l'adjudication faite à Chapon du domaine de Bellebat, sur les poursuites de noble Louis de La Tour, seigneur de Soyans, contre noble François-Alphonse de Clermont de Chatte ; — condamnant Magdeleine Lombard, dite Marnasse, de la Religion Réformée, à 150 livres d'amende, pour avoir fait des accouchements ; — ordonnant à Isabeau Lagier, femme Borel, de rendre l'immeuble réclamé par Lamande, médecin, etc. — Déclaration de grossesse de Louise Landon, veuve Mailhet. — Procédures criminelles de noble Jean-Antoine de Lers, capitaine au régiment de Sault, contre plusieurs jeunes gens enrôlés qui refusent de le suivre ; — de Levantin, médecin opérateur, « véri-table orviétan », contre Lanchar, son domestique, pour vol ; — de Léon, drapier, contre Archinard, pour voies de fait.

B. 799. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1680-1689. — Testament de Louise Marchand, d'Eurre, en faveur de Giraud-Jean, son fils. — Donation entre-vifs par Claude Mariton à Françoise, sa sœur. — Vente judiciaire des biens de la succession de Pierre Meysonis. — Instance civile de Mège, châtelain d'Auriple, contre les consuls du lieu, en paiement de créance. — Sentences : liquidant la succession de Vidal-Magnet, d'Orcinas ; — condamnant Apollonie de Malleval, veuve et héritière de Bonnefoy-François La Motte, à payer un legs de 200 livres fait à Argod La Buisnière par Anne de Malleval, etc. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Isabeau Mazel, de la Religion Réformée, pour avoir exercé la profession de sage-femme ; — de noble François de Marcel de Blaïn, seigneur du Poët-Célar, contre nobles Jacques, Pierre et Alexandre Athénor de Gourdon, pour injures et menaces à son domestique ; — de Mazade, contre noble de Lers de Jony, seigneur d'Aubenas (Aubenasson), pour coups et blessures ; — de Ponchot de Malleval, châtelain de Grane, contre Suzanne Martel, pour enlèvement de bois, etc.

B. 800. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1680-1689. — Sentences : réglant la masse héréditaire de la succession de Claude Bonnet en faveur de Morel ; — déboutant Monestier de sa demande contre Astier ; — condamnant Anne Morin, protestante, à 10 livres d'amende, pour avoir fait des accouchements. — Procédures criminelles : d'Odier, de Saint-Nazaire-en-Royans, chargé de conduire un radeau de bois destinés à la marine, contre Bonhomme et Charbonnier, qui ont coupé les amarres de son embarcation, le jour de Pâques ; — de Joseph de Montlovier, apothicaire à Crest, contre Rossy, chirurgien, pour vente de remèdes ; — de Maurand, d'Espenel, contre Bayle, etc., pour démolition de murs mitoyens ; — de Mondan, Morel, etc., contre Homel, Godin, etc., pour voies de fait.

B. 801. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1680-1689. — Liève de la dîme de Soyans levée par Perasol et Audibert, consuls, accusant 38 sétiers de blé, 41 de méteil, 27 d'épeautre rouge, 5 d'épeautre blanc, 11 d'orge, etc. — Bail à ferme des immeubles de l'hoirie de noble Pierre de Sauvain Du Cheylard, passé à Sibeud pour 200 livres par Offerand, syndic des créanciers de la succession. — Instance civile de Candy, contre Peyle, en paiement de créance. — Sentence qui condamne Fayolle à rendre les droits dotaux de Françoise Calloud. — Déclaration de grossesse de Marguerite Peyrol. — Procédures criminelles : de Jean-François de La Pigne, lieutenant au régiment royal des Valsseaux, contre Latour, curé d'Aurel, Barnave, etc., qui lui ont enlevé de force un de ses soldats, pour lors déserteur, qu'il a reconnu audit Aurel, où il prend les eaux ; — de Piscis contre son frère et ses sœurs, pour menaces et voies de fait, etc.

B. 802. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaire des biens meubles et immeubles de Jacques et de Daniel Piscis ; — vente judiciaire des biens de la succession de ce dernier. — Instances criminelles du procureur du Roi contre les Religionnaires du Plan-de-Baix qui ont tenu des assemblées publiques, sonné la cloche de leur temple, depuis longtemps interdit, et violé les ordonnances et édits de S. M. ; — minute du jugement qui condamne Cherfils, Reynier, Béranger, Allemand, Marguerite Rochas, Sara Maillet, etc., à 50 livres d'amende.

B. 803. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaire des biens de Reclus, avocat du Roi au Siège. — Instances civiles de Planel, notaire de Crest, et d'Antoine de Portefaix, contre Armand et François Bruyère, avocat, en paiement de créances. — Minutes de sentences condamnant : Arnaud de La Recluse à être pendu, pour être allé aux prêches faits à Saou et au camp des rebelles dans la forêt, avoir accompagné le ministre Chabrier lorsqu'il allait au temple et l'avoir retiré

chez lui ; — Dumont, syndic du consistoire de Crest, à 30 livres d'amende ; — Sagnol, ministre, Alvier, Arnaud, etc., à 6 livres, pour contravention aux édits et déclarations de S. M. concernant les rôles d'impôts. — Procédures criminelles du procureur du Roi : contre les Protestants de Vercheny qui ont pris les armes et sont allés au camp de leurs co-religionnaires ; — contre Raillon, pour travail manuel le jeudi de la Fête-Dieu.

B. 804. (Liasse.) — 75 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1680-1689. — Abjuration de l'hérésie de Calvin faite devant le vi-sénéchal par Rimont, de Crest, entre les mains de Marie-Joseph de Briançon, prédicateur. — Instance civile de Boudrat, lieutenant particulier, contre Richard, vi-sénéchal, en revendication de sa part des droits de greffe. — Inventaire des biens de Claude Robert ; tutelle d'Anne Robert donnée à Françoise Guiremand, sa mère. — Minutes de sentences : condamnant Louise Sauvain et Richard Saint-Vincent à payer 1250 livres à noble Henri de Reynier et le prix d'un bail à ferme au syndic des créanciers de l'hoirie de noble Pierre de Sauvain ; — déboutant Antoine, Catherine et Louise Dufour, de La Répara, de leur demande contre Jeanne Richard, etc.

B. 805. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1680-1689. — Reconnaissances en faveur de noble Paul de La Roche. — Transaction entre Rodet, d'Ourches, et les mariés Bérangier, au sujet d'une créance. — Testament de Charles Roux, de Truinas. — Instance civile de Gauchier et Morin, curés de Saou et du Puy-Saint-Martin, contre Saussac, consul de Soyans, en paiement d'une somme de 8 livres due à Perrier, curé dudit Soyans. — Jugement qui met hors de Cour et procès Rostaing et Liotard, accusés d'avoir travaillé un jour de fête. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Rochas, d'Eurre, accusé d'avoir assisté aux prêches ; sentence ordonnant sa mise en liberté ; — d'Isaac Sagnol, ministre à Crest, contre Billard et ses complices, pour chansons injurieuses et jet de

pierres ; — de Ronat et de Tavan, contre Chabrières de La Roche et des soldats, pour voies de fait, etc.

B. 806. (Liasse.) — 56 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680-1689. — Discussion des biens de Jean Seval. — Rapport d'experts sur l'état de la maison adjudgée à Sibeud, notaire, dans la succession de Pierre Reclus. — Instances civiles de noble Henri de Reynier et de Marie Magnan, contre Louise de Sauvain Du Cheylard, et Silvestre, de Saou, en paiement de créance. — Sentences : mettant à la charge de Pierre Singuet plusieurs dettes de l'hoirie Colombier ; — maintenant Sibeud en possession des revenus des mariés Court, etc. — Procédures criminelles de Sausse, Serret, etc., contre Thibaud, Jeanne Bruyère, etc., pour injures et voies de fait. — Requête de Sibour, de Saillans, accusé d'avoir pris les armes pour la Religion Réformée, réclamant sa mise en liberté, répondue d'une ordonnance conforme, etc.

B. 807. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1680-1689. — Acceptation de l'héritage de Grégoire Rousseau par Catherine Tracol, sa veuve. — Instances civiles : de Testard, contre les mariés Chapoussin, en paiement de dommages-intérêts alloués par le juge d'Upie ; — de Totier, de Divajeu, contre Monteillet, en ouverture de saisie. — Procédures criminelles : de Teyssonier, Roffy et Rambert, chirurgiens de Crest, contre Escoffier-Figat et Odier, apothicaires, pour exercice illégal de la chirurgie ; jugement qui condamne les accusés à 3 livres d'aumône aux pauvres de l'hôpital ; — de Thomas, dit Caporal ; Marguerite Tournier, femme Ronnet ; Trouiller, Terrasse, etc., contre Bouillane, Réalier, Blain, Vigier, etc., pour coups et blessures.

B. 808. (Liasse.) — 37 pièces ; 1 cahier in-4°, 61 feuillets, papier.

1680-1689. — Rapports d'experts sur l'état des fonds de Jacques d'Urre, seigneur d'Eurre, Brette, etc., aux limites d'Eurre et de Crest, à

Granouillet ou Tourson. — Procédures pour le rétablissement du château du Puy-Saint-Martin, faites pour Guichard d'Urre d'Aiguebonne de Cornillon, contre Françoise d'Urre, marquise de Brizon, et description des immeubles d'Alex et d'Aiguebonne. — Bail à ferme, par François d'Urre d'Oncieu, seigneur du Puy-Saint-Martin, à Peysson, de deux moulins à farine, au prix de 46 sétiers de blé. — Nomination de Vigne, capitaine châtelain de Saint-Julien-en-Quint, par Antoine de La Baume-Pluvinel, gouverneur de Crest, seigneur de La Rochette. — Instance civile de Françoise d'Urre, veuve du marquis de Brizon, contre les héritiers bénéficiaires de Daniel Piscis, en paiement de créance.

B. 809. (Registre.) — In-4°, 702 feuillets, papier.

1677-1683. — Transcription des édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, concernant : le rétablissement des leçons publiques de droit canonique et civil dans les Universités ; — les abjurations ; — les assemblées et synodes des Protestants ; — le taux de l'intérêt au denier 18 ; — les duels ; — la nourriture des prisonniers civils et militaires ; — les décrets d'ajournement personnel ; — la déclaration des Protestants malades de vouloir mourir dans leur religion ; — les enfants illégitimes des Religionnaires ; — les bohémiens, devins et sorciers, etc. — Jugement du Parlement de Grenoble qui condamne Louis Rivail à faire amende honorable, pour avoir dit que la Sainte Vierge avait eu d'autres enfants que J. C. — Contrats de mariage : de Louis de Rostaing de Clermont, comte de Montoisson, avec Angélique de Lacroix de Chevières ; — de noble Charles de Chabrières, fils de Gaspard, trésorier de France, avec Isabeau-Renée de La Roche de Grane ; — de Jean Bouillaud, écuyer, lieutenant de la maréchaussée, avec Antoinette de Montoisson, etc. — Donations entre-vifs par : Louise et Eugénie Des Isnards, de Grane, à Louis-Honoré d'Urre de Plaisance, de tous leurs biens ; — Louise de Sauvain, veuve de Joachim de Bellangreville, à Charlotte de Sauvain Du Cheylard, veuve de Gautier de Fontaride, etc.

B. 810. (Registre.) — In-4°, 701 feuillets, papier.

1670-1680. — Audiences. — Noms des parties : Barbeyer, chanoine de Crest, contre Sapey et les consuls d'Aouste, en paiement de créance ; — noble Michel Aubert, professeur en l'Université de Valence, contre les hoirs de Michel Aubert, en ouverture de fidéi-commis ; — Vigne, chanoine de Die, contre Albert, en libération de promesse ; — noble Louis de Villeneuve, contre Jeune, en délivrance d'immeubles vendus aux enchères ; — Carre, prieur-curé de Francillon, contre les consuls de la paroisse, en assistance de cause dans le procès intenté par Monteillet, et noble Melchior de Pourroy, contre Gautier, en exécution de sentence, etc.

B. 811. (Registre.) — In-4°, 410 feuillets, papier.

1680-1683. — Audiences. — Noms des parties : Pierre de Salettes, curé de Loriol, contre Largent, de Grane, en paiement de créance ; — Granon, ministre de Menglon, contre Aguiton, en appel de sentence du juge de Quint ; — Lucrece Dupuy-Montbrun, veuve d'Alexandre de La Tour-Montauban, en exécution de sentence ; — Charles-Just de Beaumont, seigneur d'Autichamp, contre Martin, en mise en possession d'immeubles vendus aux enchères, etc.

B. 812. (Cahiers.) — In-4°, 271 feuillets, papier.

1677-1684. — Présentations de procureurs : Barthélemy, pour les consuls de Vaunaveys, contre Offerand ; — Soulier, pour Molière, de Lavoulte, contre Mourail ; — Piscis, pour Guillaume de Vincent, abbé de Saint-Thiers de Saou, contre Richard Saint-Vincent ; — Rouast, pour noble René de La Blache, contre Bot, etc. — Défauts accordés : à noble Paul de Pourroy, ancien visénéchal de Crest, contre Félix Labarme ; — à noble Charles de Brotin, de Roynac, contre noble Christophe de Genas, sieur de Saint-Marcel ; — à noble Hector d'Armand de Forest, seigneur de Blacons, contre Seguin, notaire de Crest, etc.

B. 813. (Liasse.) — 83 pièces, papier (6 imprimées).

1690-1699. — Déclarations du roi Louis XIV portant : règlements généraux sur tous les traités de paix conclus à Riswick ; — augmentation de 40 sous sur chaque minot de sel vendu en Dauphiné ; — révocation des affranchissements de tailles, etc. — Arrêts du Parlement de Grenoble relatifs aux présentations de procureurs et à l'instruction des procès criminels sur appels de jugements qui condamnent à des amendes pécuniaires. — Assemblées des créanciers et des héritiers de défunt Paul d'Arbalestier, seigneur de Beaufort. — Apposition des scellés sur les effets délaissés par Pierre Aymard, marchand de Crest, à la requête de Pointeau, fermier général, son créancier. — Inventaire des biens de François Bernard. — Nomination d'un tuteur à Jacques Besson. — Procuracy de François de Beaumont, marquis de Brizon, donataire universel de Françoise d'Urre-Doncieu, du Puy-Saint-Martin, sa mère, à noble Salomon Faure Des Blains, chanoine de Valence, pour traiter avec Grasset. — Instance civile de Marie Arthaud, contre Singuet, en répétition de ses droits dotaux.

B. 814. (Liasse.) — 134 pièces, papier (2 imprimées).

1690-1699. — Procédures criminelles : de Blache et Gras, contre Besson, dit Chanau, et Chagier, receveurs de la leyde des oignons et aulx, pour coups et blessures ; — de Louis de Saulses, bourgeois de Bourdeaux, contre Bosméan, péréquateur des tailles d'Orcinas et des Tonils, Piollet, consul, etc., pour exaction de rôles de tailles non autorisés ni vérifiés ; — de Bouroulet, député des habitants d'Aouste, contre le maire de la communauté, pour malversations. — Pièces justificatives des comptes consulaires de Crupies : édit du roi Louis XIV créant deux offices d'auditeurs et péréquateurs dans chaque ville, bourg et communauté de la province ; — lettres de Bouchu, intendant, et de Chabrillan, concernant les milices et le port d'armes, etc.

B. 815. (Liasse.) — 108 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Sentence condamnant Maillet, curé d'Ourches, à laisser la perception des dimes du territoire de Sainte-Serville à noble Pierre de Chabons, prieur de Notre-Dame de Sainte-Serville et Saint-Baudile. — Lettres de M. de Vesc à Réalier, notaire à Crest, relatives à ses fermiers. — Procédures criminelles: de Brunel, curé de Chabeuil, contre Patin, Borel, etc., accusés d'avoir cherché à exciter la population contre lui, en haine des « avis qu'il leur donne sur leur conduite » ; — du procureur du Roi, contre Chalvet, frères, capitaines d'infanterie, et douze de leurs grenadiers, pour violences commises dans les maisons de Breyton, Guichard, etc. ; — de Chaux, consul de Vaunaveys, contre Tromparent, pour injures et menaces ; — de Chosson, de Beauregard, contre Dépit, dit Michon, pour troubles à sa jouissance d'un droit d'arrosage par le ruisseau de Fleurs.

B. 816. (Liasse.) — 65 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Partage des biens de Moïse Dardel entre ses héritiers. — Instance civile de Charles Delolle, écuyer, sieur de La Motte, aide-major de la compagnie des gendarmes de la garde du Roi, contre Jean-Louis Delolle, ancien procureur, en paiement de créance. — Testaments et codicilles : de Polyxène de Revest, veuve de noble Jean Barnaud, vi-sénéchal de Crest, en faveur de Louis Delolle ; — de Catherine Latard, en faveur de ses enfants. — Contrats de mariage de Pierre Delolle, notaire et procureur, avec Marguerite Seveyrac. — Inventaire des biens délaissés par Louis Dumont ; composition de la masse héréditaire de sa succession, etc.

B. 817. (Liasse.) — 89 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Instance civile de Joseph-François de Grolée, comte de Viriville, gouverneur de Montélimar, contre Charles-Barthélemy de La Tour, marquis de Gournet, Sevenières, etc., en récolement des papiers mentionnés dans les inventaires faits à Aix et à Sévenières, à la mort de noble Charles de La Tour. — Inventaire des biens de

Daniel Guion, tondeur de draps à Crest. — Procédures criminelles : de Faure, contre le procureur du Roi, en entérinement des lettres de grâce qu'il a obtenues de S. M. ; — de Magdeleine Espagne, Évêque, Fayolle, etc., contre François de Malleval, Taillotte, Lantheaume, etc., pour voies de fait.

B. 818. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1690-1699. — Ventes judiciaires des biens de Félix de La Balme et de Lorie. — Liquidation de l'hoirie Labry. — Inventaire des meubles de Marie-Lucrèce de La Tour de Montauban, fille d'honneur de la défunte reine-mère : sont mentionnés les portraits de M^{me} de Soyans, de M^{me} de Luynes, de la princesse de Conty, de M^{me} de Ganges ; la donation faite à Marie-Lucrèce de La Tour par Gabrielle de Castellane Du Mas, baronne de Trans. — Jugement qui déboute noble Gaspard de Lastic de sa demande en paiement de lods au denier 4 contre Flécheire. — Instances civiles : de Rey, notaire à Upie, contre les mariés Paturel et Angélique de Tinel, dame de Longpré, en paiement de créance ; — d'Esther Peysson, contre Louis Chomet, en revendication de la moitié des biens de Diane Peysson, sortie du royaume pour fait de religion. — Procédures criminelles : de Cartelier, marchand de Peyrus, contre Cartier, qui le prive de l'arrosage de la fontaine de Lierne ; — d'Oullier, huissier, contre Cordeil, receveur des tailles, pour injures, etc.

B. 819. (Liasse.) — 90 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 pièce, parchemin.

1690-1699. — Vente judiciaire des créances de Jacques et d'Anne Piscis. — Donation entre-vifs par Dauphine Reynier à Raillon. — Inventaire des biens de Tournaire. — Lettre de Bocon à Réalier, au sujet de son emploi à l'extraordinaire des guerres, où les appointements sont plus forts qu'au Siège de Crest, et où l'on n'a affaire qu'à des gens de condition. — État et description des domaines de L'Auberge et du Mas, appartenant à M. de Saint-Ferréol. — Requête de Ricou pour être mis en possession des biens d'Isaac Granon, ministre de Menglon, sorti du royaume. — Instances civiles : de Planel, contre Jacques Desfilles, en partage de la

succession d'Antoine Desfilles ; — d'Antoine de Portefaix, bourgeois de Crest, contre Joseph de La Baume de Tertulle, marquis de Pluvinel, en évaluation de dégradations et détériorations au domaine de Greigne ; — de Jeanne Saussac, veuve Grasset, contre noble René-Antoine de La Tour, marquis de Soyans, en revendication de partie de ses droits dotaux.

B. 820. (Liasse.) — 73 pièces, papier

1690-1699. — Inventaires des meubles délaissés : par Guillaume de Vincent, abbé de Saint-Thiers de Saou, à la requête de Catherine et de Marguerite de Vincent, épouse de Charles-Jacques Crozat, de Valence ; — par Jean-Antoine de Vincent, sieur Duvaure, avocat, à la requête de Catherine et Marguerite de Vincent et de noble Gaspard de Vincent, leur frère, capitaine des gardes du maréchal d'Estrées. — Donation entre-vifs par Anne Marfouré à Villeneuve, de Chabrillan. — Instance civile de Joseph de Tertulle, marquis de Pluvinel, contre les hoirs d'Urre, en paiement de créance. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Teste et d'autres nouveaux convertis de Gigors, pour travaux agricoles le jour de l'Annonciation ; — de Vallon, d'Aouste, contre les officiers de la communauté, pour surcotisation, etc. — Défauts accordés à Buisson, prieur-curé d'Eygluy et Le Cheylard ; à Alexandre de Rastel, seigneur de Rocheblave, marquis de Vitrolles, etc., contre Raillon, noble Jean-Pierre Arthaud, seigneur de La Roche, etc.

B. 821. (Cahiers.) — In-4°, 321 feuillets, papier.

1690-1699. — Actes extrajudiciaires. — Provisions et serment : de Chapaix, lieutenant de la judicature des terres de Chabrillan, Chaumiane, Ourches et Véronne, pour Joseph de Moreton de Chabrillan, lieutenant de Roi en Dauphiné ; — de Charles Buffel, juge des terres de Poët-Célar, Mornans, etc., pour François de Marcel de Blain ; — de Daniel Fayolle, avocat, juge, pour Marie-Lucrèce de La Tour-Montauban, etc. — Émancipation de Françoise Gassaud par noble Jean Gassaud, son père. — Audiences. — Noms des parties : Jean-François

Bruyère, de Saint-Michel, contre Fontaine, en paiement de créance ; — Joseph de Moreton, marquis de Chabrilan, contre Marie-Magdeleine de Truchet, veuve de Louis de La Tour-Montauban, en adjudication et profit de défaut, etc. — Liste des avocats et procureurs : Fayolle, Chapaix, Farsac, Rouast, etc.

B. 822. (Liasse.) — 69 pièces, papier (imprimées).

1699-1708. — Édits et déclarations du roi Louis XIV concernant : la suppression des capitaineries de chasses et des offices de commissaires des tailles ; — l'élection des docteurs agrégés ; — les usurpateurs du titre de noblesse ; — les billets de change ; — l'enregistrement aux élections des privilèges et autres titres ; — la modération à 12 deniers du droit établi sur les jeux de cartes ou tarots ; — la procédure criminelle ; — la confirmation des privilèges des officiers de l'artillerie ; — la création des offices de commissaires contrôleurs et inspecteurs des messageries, coches, etc., de conseillers du point d'honneur, de gardes des archives judiciaires ; — l'établissement des lettres de bourgeoisie ; — les peines portées contre les faux-sauniers. — Arrêt du Parlement de Grenoble portant défense de jouer aux jeux de hoca, basset, etc.

B. 823. (Liasse.) — 71 pièces, papier (15 imprimées).

1700-1709. — Édits et déclarations du roi Louis XIV : supprimant les offices d'inspecteurs des eaux et forêts ; — rétablissant les économes séquestres ; — augmentant les gages des présidents des Présidiaux, etc. — Sentences du Siège par lesquelles l'ameublement légué à Magdeleine Vial par Catherine Allian, veuve d'Alexandre Poisson-Dumesnil, gouverneur de Crest et de Nyons, est attribué à noble Jacques d'Arces, seigneur du May ; — l'appel d'Allemand, hôtelier, contre François de Gelas de Leberon, comte du Passage, seigneur d'Upie, est rejeté, etc. — Rapport d'experts sur l'état de la grange acquise de noble Valentin Dubouchet par Venance Athénor, procureur. — Nomination de Louis Mazet, tuteur de Marie et de Joseph d'Arcizac, enfants mineurs de noble Bernard d'Arcizac, sieur de

La Broquière, garde du corps du Roi, et de Marie Barnaud de Saleine. — Instance civile d'Alvier, contre noble Paul de Borel, sieur Duthaud, en paiement de créance. — Procédures criminelles d'Astier et Gamon, contre Fauchier, et de Magdeleine Baston, contre Lodibert, pour injures.

B. 824. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1700-1709. — Rapport d'experts sur l'état des bâtiments et domaines de l'hoirie de noble Paul d'Arbalestier, seigneur de Beaufort : la toiture du château de Beaufort a besoin d'être réparée ; des portes sont nécessaires au moulin du Roi, aux granges des Oches, de Monrouse, etc. — Apposition des scellés sur les effets délaissés par Borrelly, chanoine, prévôt de Saint-Sauveur de Crest. — Procédures criminelles : de Bergier, secrétaire-greffier de Combovin, contre noble Charles de Beaumont ; — de Grégoire Biguet, bourgeois, contre la femme Bouillane ; — de Bourbousson, contre noble Melchior de Gilliers, sieur de Vallières, pour voies de fait. — Sentences : recevant l'appel de Marguerite et Catherine Bellon, contre Jeanne, Marguerite et Marie Bellon ; — ordonnant aux héritiers bénéficiaires de noble Paul d'Arbalestier de prouver leurs droits à la possession des biens des mariés Breynat.

B. 825. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1700-1709. — Certificat de noblesse délivré à Laurent de Bouillane, de Montoisson, par les notables de Saint-Julien-en-Quint. — Sentences : rejetant l'appel de Bouveron, de Charpey, contre Cuchet ; — mettant hors de Cour et procès Brunet, soldat, accusé de port d'armes illégal. — Procédures criminelles : de Bouillane, de Divajeu, du maire et des consuls de Crest, contre dix ou douze soldats de M. de Lachau, qui ont battu et emmené de force plusieurs jeunes gens ; — de Bourbousson et des autres fermiers des dimes de Montmeyran, contre la veuve Bérenger, pour enlèvement de récoltes avant le paiement de leurs droits ; — de Bouvier, d'Ourches, contre Rodet et Boulard, pour voies de fait.

B. 826. (Liasse.) — 88 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Sentences : entérinant les lettres de grâce accordées par le roi Louis XIV à noble Jean de Cony, sieur de La Meulière, pour l'homicide involontaire de Maffé ; — condamnant à dix ans de galères les douze grenadiers du régiment de Bretagne en garnison à Die, qui ont causé la mort de Berton au pont Rochas et commis plusieurs violences à Saint-Moiraus, Pontaix, etc. ; — validant l'adjudication d'immeubles faite à Jean-François Bruyère Saint-Michel ; — maintenant Charles Buffel en la possession de biens de la veuve Verdier, etc. — Procédures criminelles de Bruyère de Vaumane, de Colombier, etc., contre Bernard, Puissant, etc., pour voies de fait.

B. 827. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1700-1709. — Liquidation des hoiries Combet et Croze. — Nomination de Françoise Crozat, tutrice d'Alexandre Bonhomme, son fils. — Instances civiles : de Louise-Félice Desbocs de Solignac, fille de Laurence de Clermont-Montoison, contre Brohard, en paiement de créance ; — des mariés Alvier, héritiers de noble Louis Dragon et de Françoise Bergeron, contre Fauchier, en revendication d'une terre sise à Chaufonde. — Adjudication à Bernard des réparations à faire à la tour de Crest. — Déclaration des grains et farines des habitants, d'après les ordres du Roi : Charles de Chabrières, sieur de La Roche, a 20 sétiers de blé en grains et 5 en farine ; Joseph de Tertulle de La Baume-Pluvinel, conseiller au Parlement de Grenoble, en a 47 pour sa famille et 137 pour l'Aumône générale, etc.

B. 828. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1700-1709. — Vente aux enchères des meubles de l'hoirie Janoyer. — Compte rendu par Biguet et Sabatier de la recette des droits d'insinuation s'élevant, du 28 mai 1704 au 10 juin 1707, à 1037 livres. — État sommaire des actes notariés reçus par Granon et des actes du greffe sujets à l'insinuation. — Procédures : du procureur des

chirurgiens de Crest, contre Gontard, pour exercice illégal de la chirurgie ; — de Lambert, fermier du moulin banal d'Upie, contre Romian, qui a détourné l'eau de Laye dans son pré ; — de Lamenas, fermier de la petite leyde à Crest, contre Bertrand, pour refus de payer le droit levé sur le chanvre ; — de Vincent Largent, maquignon de Grane, contre Saunier, notaire, pour voies de fait, etc.

B. 829. (Liasse.) — 82 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — Sentences : admettant parmi les créanciers de la succession d'Arbalestier de Beaufort noble Jean Ozéas de Lers, pour arrérages de rente ; — classant les créanciers de la succession d'Arbalestier ; — condamnant Marianne-Lucrèce de Lers de Jony et noble François-René de La Tour de Gouvernet, seigneur de Piégros, à payer le legs fait à Gabriel de Lers par Jean Ozéas de Lers de Jony, etc. — Procédures criminelles de Marguerite Lambertin, Moulin, Reynier, Bouroulet, Monge, etc., contre Escoffier-Figat, Marie Lodibert, Dumont, Mourdedieu, etc., pour injures et voies de fait.

B. 830. (Liasse.) — 92 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin, papier.

1700-1709. — État des actes sujets à l'insinuation reçus par Néry, notaire à Montmeyran. — Adjudication : à Roury de la fourniture du pain aux prisonniers de Crest, à raison de 2 livres et 1/2 pour chacun, au prix de 3 sous la livre ; — à Fayolle, huissier, de la conduite à la conciergerie de Grenoble de Sourlaud, dit Belair, moyennant 66 livres. — Procédures : des consuls et habitants d'Orcinas, contre Noyer, châtelain du lieu, qui s'est emparé de leurs archives, a fait tenir les assemblées consulaires chez lui et dresser les rôles de tailles, se déchargeant de toute charge foncière et personnelle ; — d'Orlin, contre Rorin et Lombard, pour voies de fait, sous prétexte qu'il s'est engagé à servir le Roi ; — d'Oullier, huissier-audiencier ; de Marie Blanc ; de Vincent Ponchot, châtelain de Grane ; de Portal, instituteur, contre noble Jean Ozéas de Lers de Jony, seigneur d'Aubenas ; Peyrol, Mazade, etc., pour coups et blessures ; — du procureur du Roi, contre

Rapine, de Vercheny, nouveau converti, accusé d'avoir des armes et de chasser.

B. 831. (Liasse.) — 94 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1709. — États des actes sujets à l'insinuation reçus par Raspail, notaire de Crest. — Nomination de Chasteignerey, tuteur des enfants Largent. — Sentences : autorisant la vente aux enchères des biens donnés par Bla à Raspail, notaire ; — mettant hors de Cour et procès Nicolas, accusé d'avoir séduit Françoise Reynier ; — maintenant Michel Rigaud en possession de l'immeuble saisi à Tromparent, etc. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Reynaud et Bouveron, pour avoir mis le feu à leur four à chaux le jour de l'Assomption ; — de Rouast, sergent au régiment de Normandie, contre Mondan, pour voies de fait ; — de Marianne Sagnol, épouse de Jean-François de Bruyère de Vaumane, avocat, contre Marie Meysonis, sa belle-mère, pour mauvais traitements ; — de Rozeron, contrôleur ambulant des poudres et salpêtres, contre Salabelle, pour provocation en duel, etc.

B. 832. (Liasse.) — 81 pièces, papier (1 imprimée).

1700-1709. — Instance civile de Sabatier, notaire à Crest, contre Arbod, en paiement de créance. — Sentences : recevant l'appel de Sauvain, de Chabrilan, contre Noir ; — ordonnant à Anne Serval de prouver l'insolvabilité de son défunt mari ; — condamnant Polyxène Romieu à 36 livres d'amende, pour coups et blessures à Salabelle, etc. — États des testaments, codicilles et donations reçus par Sibeud, notaire à Crest. — Procédures criminelles : de Terras, contre les consuls de la ville, pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Martin, pour blessures graves à la femme Serre, etc.

B. 833. (Liasse.) — 27 pièces ; 5 cahiers in-4°, 98 feuillets, papier.

1700-1709. — Compte rendu par Claude de Truchet, abbé de Chambon, un des héritiers de

noble Paul d'Arbalestier, des sommes qu'il a touchées sur la succession du seigneur de Beaufort, s'élevant à 3954 livres. — Procédures : pour noble Florimond de Truchet, colonel et inspecteur des troupes du Roi en Vivarais, contre la liquidation de la légitime de Marie-Magdeleine de Montrond et contre l'estimation des biens de noble Paul d'Arbalestier ; pour Jean-Baptiste d'Urre de Brotin, marquis de Montanègre, seigneur de Saint-Nazaire-le-Désert, Merlet, Petit-Paris, etc., contre Reynaud, notaire, en communication de terriers anciens pour justifier de ses droits féodaux. — Transcription : des donations faites par noble Jean de Chabestan, sieur de Manteyer, à Gabrielle, sa fille ; — par David Reboul, sieur de Chanron, avocat, à Jean-André, son fils ; — de la délibération consulaire de Saou relative aux droits de mouture ; — des provisions de Brenier, juge ducal de Romans pour le prince de Monaco ; — de l'extrait du contrat de mariage de Louis de Simiane de Claret, marquis d'Esparron, seigneur de Treschenu, etc., avec Pauline de Castellane Adhémar de Monteil de Grignan.

B. 834. (Cahiers.) — In-4°, 318 feuillets, papier.

1700-1709. — Affirmations de voyage par Antoinette d'Engilboud Du Villard ; François de Saulses, bourgeois de Mirmande, etc. — Audiences. — Noms des parties : Jean-Baptiste de Marnais de Saint-André, abbé commendataire de Saint-Thiers, contre Catherine de Vincent, épouse de noble Jean-Antoine de Chaparon, en exécution de sentence ; noble Jean-René de La Tour, chevalier de Montauban, capitaine de carabiniers, contre Antoine de La Tour, marquis de Montauban, seigneur de Soyans, en acceptation de transport fait par Charles-Louis de La Tour, seigneur de Lachau, etc. — Serment de Jacquemet, juge de Mirabel, pour noble Alexandre-René d'Armand de Forest, seigneur de Blacons et Condillac, co-seigneur de Mirabel. — Lettres de pardon accordées à Anne Niel, Isabeau Dance, etc., de Vinsobres, Religionnaires converties condamnées à cinq ans de prison, pour être allées dans la principauté d'Orange.

B. 835. (Cahiers.) — In-4°, 347 feuillets, papier.

1702-1709. — Audiences. — Noms des parties : Jacques de Ladret, sieur de La Condamine, avocat, contre François de Blaïn, marquis du Poët, en appel du juge de Mornans ; — le syndic des Cordeliers de Valence, contre Charles-Balthazar de Clermont, comte de Charpey, en paiement de pension ; — Jean-François Bruyère de Saint-Michel, gentilhomme à la fauconnerie du Roi, contre Magdeleine de Tollon, en paiement d'intérêts, etc. — Lettres de grâce accordées à Banc, pour homicide involontaire commis en jouant avec d'autres enfants au jeu vulgairement appelé *caye*, au domaine de Montalivet, appartenant à Bonnemant. — Serment de Rouast, juge de Vercheny, Barry, etc., pour René-Antoine de La Tour-Montauban, seigneur de Soyans. — Liste des avocats et procureurs : Vallon, Buffel, de Malleval, etc.

B. 836. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1710-1719. — Édits et déclarations des rois Louis XIV et Louis XV, concernant : la création de 300 000 livres de rente ; — les journaux des comptables des finances de S. M. ; — la vente des immeubles des justiciables de la Chambre de justice. — Bail à ferme des biens d'Arnaud, de Vers, passé, au nom de ses créanciers, à Bénistant. — Rapports d'experts : sur la valeur des biens de Singuet et de Marie Chapy, faits à la requête de Marie Arthaud et d'Athénor, donataires universels de Marie Chapy et Singuet ; — sur l'état de la maison acquise de Melon, père et fils, par Antoinette Bost, veuve Granon. — Donation entre-vifs par Marie de Barnaud de Saleine, en faveur de Joseph d'Arcizac, écuyer, sieur de La Broquière, et de ses enfants. — Ouverture du testament de François-Laurent de Beaumont d'Autichamp et inventaire de ses biens. — Curatelle d'Agathe Borel donnée à Gaillardon. — Discussion des biens de Barthélemy, procureur. — Procédures criminelles : de Tridon, marchand de Crest, contre Marie Barnaud de Saleine, épouse de noble Alphonse de Simiane, pour injures et menaces ; — de Barnouin et Cordeil, de Malaucène, contre Dantremont, pour voies de fait, etc.

B. 837. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1710-1719. — Testament de François Bruyère, sieur de Vaumane, avocat, en faveur d'Antoine, de Pierre et de Suzanne, ses enfants. — Rapport d'experts sur l'état des biens délaissés par Duny, de Grane. — Sentences : ordonnant la restitution à noble Jacques Charrier de La Barge, chanoine d'Ainay, prieur de Bésayes, des fruits et grains récoltés par Guérimand, curé de Saint-Didier, sur les fonds de son prieuré ; — réglant l'ordre des créanciers de Berthier, à la requête de Marie Clément, veuve Jacquemet ; — condamnant Robin à payer le plaid ou double cense de quelques immeubles à Charles-Balthazar de Clermont de Chatte. — Procédures criminelles : du procureur du Roi contre Malleval, curateur pourvu au cadavre de Catherine Chol, accusée de suicide ; — de Colombier, procureur juridictionnel de Chabrillan, contre le fermier du domaine de Beaune, pour enlèvement d'arbres dans l'enclos du marquis de Chabrillan, etc.

B. 838. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1710-1719. — Rapports d'experts : sur la valeur des biens de Constance Guérimand, épouse Breyton ; — sur les dégradations commises au domaine du château d'Aubenas appartenant à René-François de La Tour-Gouvernet, seigneur de Piégros, par Barbier, son fermier. — Contrat de mariage de Gabriel Guyon, de Soyans, avec Marie Estran. — Nomination de François de Malleval et d'Étienne Francillon, marchand de Crest, comme commissaires de police de la ville. — Procédures criminelles : de Gonon, huissier, contre Mariton ; — de Jobert, contre Morel ; — de Lodibert, contre Brun, dit Corréard, etc., pour voies de fait ; — de Gronlier, contre Mariton, accusé de lui avoir détruit deux ruches à miel, etc.

B. 839. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaires des biens de Peysson et de Richard. — Testament de Jobert, drapier. — Instance civile de Saunier, notaire de Grane, contre de Malleval-Ponchot, en règlement de

compte. — État des testaments reçus par Dessoudeys, notaire à Livron. — Sentences : mettant hors de Cour et procès Ruel, maire de Saillans, sur la demande en réparation d'injures formée contre lui par Ginouze, notaire de Tain ; — déclarant ouverte en faveur de Pierre-Ollivier de Poterlat, seigneur de Saint-Ange, la substitution portée dans le testament d'Ennemonde Delouille, etc. — Procédures criminelles : d'Offerand, avocat, contre Ollivier, receveur des tailles d'Alex, pour injures ; — d'Ollier et de Louise Pallet, contre Aubert et Vertupier, pour voies de fait.

B. 840. (Liasse.) — 37 pièces ; 6 cahiers in-4°, 110 feuillets, papier.

1710-1719. — Ouverture du testament de noble Jean-Antoine de Chaparon, aide-major de dragons, en faveur de Catherine de Vincent, son épouse. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise de Joseph Sibeud par Allouard. — Instance civile de Singuet, contre Planel, en paiement de créance. — Levée du cadavre de Claire Savoie, femme Bouillane. — Transcription : des actes de réception de Faure et de Cornier, notaires à Saou et Soyans et à Upie ; — du testament de Jean Ozéas de Lers de Jony, écuyer, seigneur d'Aubenas et de Piégros, en faveur de Marianne-Lucrèce, Claudine et Marguerite-Diane, ses filles ; — des provisions de Peloux, maire de Saillans. — Curatelle de Joseph-Séraphin de Tertulle, donnée à Boyer, chanoine de Saint-Sauveur de Crest. — Affirmations de voyage par : Genot, religieux profès de Léoncel ; — Roulet, curé de Crupies ; — Arbod, curé de Chastel-Arnaud, etc.

B. 841. (Cahiers.) — In-4°, 189 feuillets, papier.

1710-1719. — Audiences. — Noms des parties : Pierre de Gombaud, seigneur de Plainpoint, gouverneur de la ville et citadelle de Valence, contre noble Jean-Antoine de Chaparon, en paiement de créance ; — Jean-Louis de Saulses, sieur de La Rivière châtelain, de Bourdeaux, contre Brunet, bourgeois de Crest, en restitution d'une somme de 25 livres ; — Paul Teyssier, sieur de La Garde, lieutenant d'une compagnie d'invalides en garnison à la tour de Crest, contre Bonnet, en exécution de

promesse, etc. — Présentations de procureurs : Odon, pour Mottet, contre Laurent ; — Richard, pour Faure, contre Drogue ; — Colombier, pour noble Étienne-Claude Bontemps Des Essarts, capitaine d'infanterie, contre la veuve Jacquemot ; — Bérenger, pour Claude-Augustin de Vesc, seigneur de Béconne, et Marie d'Urre, contre Joseph de Tertulle, marquis de Pluvinel, etc.

B. 842. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1720-1729. — Ordonnance de Boucher, seigneur d'Orsay, intendant de Dauphiné, prescrivant aux communautés du département de Gap de remettre tous les mois aux commandants des brigades de maréchaussée un état des délits, vols et crimes commis sur leur territoire. — Rapport d'experts pour Antoinette Bost sur l'état des biens d'Alexandre Clerc. — Inventaire des biens de Louis Bouvier. — Sentence d'ordre dans la discussion des biens de Pierre de Richard. — Acceptation de l'héritage de Grégoire Biguet, bourgeois de Crest, par Louis, curé de Chabeuil ; Grégoire, bachelier en théologie, et Marie, ses enfants. — Tutelle de Louis Boissier donnée à Jean Boissier. — Levée du cadavre de Ducros, mort accidentellement à Grane. — Ordonnance du vi-sénéchal fixant le prix du pain et de la viande de 2 sous 1/2 à 7 sous, et défendant aux bouchers de ne tuer aucun animal avant qu'il ait été vu par les commissaires de police de Crest.

B. 843. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1720-1729. — Émancipation de Dorier, de Roynac, par son père. Rapports d'experts : sur l'état de deux fonds d'Anne Chareyre, veuve Escoffier-Figat ; — sur les dégradations commises par Jeune et Combe au domaine de Marie de Corbières, veuve de Malleval-Ponchot ; — sur l'état du chemin existant entre la vigne du Colombier et le fonds de Louis de Montlovier, docteur en médecine ; — sur un vol de raisins commis au préjudice d'Escoffier-Figat ; — sur la contenance d'une terre d'Anne et de Catherine de Gelas de Leberon sise à Montmeyran, au quartier de Boulinarde. — Procédures criminelles de Colombier, Coursange,

François, etc., contre Buffel, Dumas, Planel, etc., pour voies de fait.

B. 844. (Liasse.) — 60 pièces ; 1 cahier in-4°, 48 feuillets, papier.

1720-1729. — Nomination de Landot, Aubert, Reynaud et Reynier, marchands, comme commissaires de police à Crest. — Compte de tutelle rendu par Rose Lodibert, veuve Brunet, à Fraud, nouveau tuteur de Joseph Brunet. — Testament et codicille de Joachim Garnier. — Prise de possession de la sacristie du prieuré de Notre-Dame d'Andéac, à Grane, par dom Pierre de Malleval, religieux profès du prieuré de Saint-Marcel-lès-Sauzet. — Déclarations des revenus de Joseph de Marnais de Beauvais, chanoine pitancier de l'abbaye de Saint-Thiers de Saou, et dudit de Malleval : le premier, comme pitancier, a 210 livres, et comme prieur de Saint-Étienne de Celas et de Saint-Paul-le-Noir de Comps, 36 livres ; le deuxième a 164 livres. — Sentence condamnant noble René-Antoine de La Tour-Gouvernet, marquis de Soyans, administrateur des biens de l'hoirie de Lastic, à payer une promesse de 400 livres à noble Paul de Montrond, seigneur du Plan-de-Baix.

B. 845. (Liasse.) — 55 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1720-1729. — Rapport d'experts sur l'état des fonds saisis pour Pelia à Jeanne Chalas. — Déclaration des revenus d'Étienne Silvestre, vicaire de Marsanne : comme chamarier de Saint-Thiers de Saou, il jouit de 100 livres ; comme prieur de Saint-Sauveur de Cléon-d'Andran et de Notre-Dame du Poyet, à Roynac, de 170 livres. — Instance civile de Singuet, d'Aouste, contre les mariés d'Andrieux, en remboursement de créance. — Contrat de mariage de Pierre Garnier et de Suzanne Liotard. — Déclaration de grossesse d'Isabeau Rory. — Procédures criminelles de Richard, procureur à Crest, contre Teyssonnier, chirurgien, pour voies de fait.

B. 846. (Liasse.) — 55 pièces ; 3 cahiers in-4°, 88 feuillets, papier.

1720-1729. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles acquis par Terrasse de Marie Cauquil. — Quittance de 140 livres par Catherine de Surville de Vermenelle, dame en partie d'Alex, aux religieuses Visitandines de Crest. — Jugement qui condamne noble Paul-Alexandre de Montrond à payer diverses sommes à Marie de Truchet et à nobles Just et Joseph de Vocance. — Procédures criminelles : de Teyssier, contre Gros, pour voies de fait ; — de noble Antoine Vernet de Vermenelle, contre Treynel, en restitution d'une montre d'argent, etc. — Défauts accordés : à Gaillard, curé de Mirabel, plaidant contre Bernard ; — à noble Claude-Étienne Bontemps Des Essarts, contre Jaquemet, etc.

B. 847. (Cahiers.) — In-4°, 324 feuillets, papier.

1720-1729. — Audiences. — Noms des parties : noble Joseph de Pourroy, contre Vallon, en paiement d'arbres vendus ; — Faure, prieur-curé de Véronne, contre Allemand, dit Bricol, en paiement de la dîme du vin à la cote 20° ; — Tournillon, prieur-curé de Soyans, contre Gros et l'abbé de Clermont-Rochechouart, en assistance de cause, etc. — Affirmations de voyage par : Laurans, prieur-curé de Guisans et Bouvières ; — Barberin, curé de Francillon ; — noble Pierre de Saulses, sieur de Fontclaire, à Grane ; — Eynard, curé de Châteaudouble, etc.

B. 848. (Liasse.) — 52 pièces (1 imprimée) ; 1 cahier in-4°, 121 feuillets, papier.

1730-1739. — Lettres patentes du roi Louis XV portant règlement pour la teinture des laines destinées à la fabrique des tapisseries. — Rapports d'experts : sur l'état de la maison acquise par Achard, receveur des fermes de S. M. à Saint-Maurice ; — sur les dégâts causés à la maison d'Archinard, par Garnier, serrurier. — Inventaire des biens d'Almorice. — Instance civile d'André, prieur de Saint-Nazaire-le-Désert, contre Jeanin, prieur-curé de Bonneval, en annulation de la procuration *ad resignandmn* donnée pendant sa minorité et sa

maladie. — Procédures criminelles : d'Aguitton, contre Giry, pour détention illégale de marchandises, sous prétexte de non-paiement de péage ; — d'Archinard, contre Tatin, dit Dindon, et autres, pour voies de fait.

B. 849. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1730-1739. — Ouverture du testament d'Arnoux, chanoine de Saint-Sauveur de Crest. — Inventaires des meubles de Baratier, de Blanche et de Joseph Aubert. — Contrat de mariage d'Aubert avec Blanche Aubert, sa cousine. — Rapport d'experts : sur la valeur des biens attribués à Françoise Jobert sur ceux d'Astier ; — sur la difficulté née de l'établissement d'une porte au jardin d'Athénor, avocat. — Procédures criminelles : d'Aubert, curé de Barcelonne, contre Reynaud ; — d'Aubert, cocher de M. de Grammont, contre Courant, pour voies de fait.

B. 850. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1730-1739. — Répudiation par Angélique d'Auvergne du legs que lui a fait René-Antoine de La Tour, son mari. — Inventaire des biens de Barre, marchand. — Bail à ferme du patrimoine de Marie Baude, par Vertupier, son tuteur. — Curatelle de Magdeleine Audra donnée à Bovet, marchand. — Procédures criminelles d'Aimar, Hélène Barbeyer, etc., contre Berchaut, Tournillon, etc., pour coups et blessures.

B. 851. (Liasse.) — 74 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1730-1739. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marie Begat, veuve Lodibert, de la succession de Rose Lodibert, sa fille. — Inventaire des biens de Laurent Bérenger. — Instance civile de Marie Begat, contre Fraud, tuteur des enfants Brunet, en assistance de cause. — Procès-verbal de Sibeud, commissaire de police, contre Bellon, marchand, qui a ouvert sa boutique un jour de fête. — Sentences : rejetant l'appel de Bénistant, de Châteaudouble, contre Anne Faure ; — déboutant Eynard, châtelain

de La Baume-Cornillane, de sa demande en garantie contre les mariés Mure et Béranger, etc.

B. 852. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1730-1739. — Rapports d'experts : sur l'état de la maison acquise de Dumas par Bernard, drapier à Crest ; — sur l'écoulement des eaux pluviales devant les maisons Billard et Tatin ; — sur le partage des biens de Louis Blache. — Apposition des scellés sur les meubles des veuves Blache et Pètlement, chez lesquelles se trouvaient quelques papiers du greffe. — Inventaire des biens de feu noble Charles de Lastic, seigneur de l'Hôtel d'Eurre, fait à la requête de Joseph-François de Marcel de Blaïn, marquis du Poët, et procédures pour la nomination d'un curateur aux enfants dudit de Lastic, hors d'état de gérer leurs affaires. — Procédures criminelles : de Jeanne Bertrand, épouse Coursange, et de Besson, contre Gely et Magnet, pour voies de fait.

B. 853. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1730-1739. — Lettre de Brohard à Bocon pour avoir des renseignements sur l'issue de la demande de réunion de plusieurs prieurés voisins au chapitre de Crest. — Nomination d'Archinard, tuteur de Bonnet, à la requête de Pons-Laurent-François de Bruyère, écuyer, co-seigneur de Valernes, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France. — Acte de notoriété sur la mort en Italie de Breton, soldat, mari de Marguerite Boustie. — Émancipation d'Armand Bovet. — Inventaire des biens et papiers de Raspail, notaire, et acceptation sous bénéfice d'inventaire de sa succession par Louise Breynat, sa veuve. — Procès-verbal dressé par les commissaires de police de Crest contre les boulangers qui refusent de cuire du pain, sous prétexte que le droit de pesage des blés et farines est élevé.

B. 854. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1730-1739. — Rapport d'experts sur l'état de la maison de Joseph Brunet ; — codicille dudit Brunet ; — nomination de Fraud, tuteur du fils

Brunet. — Réception de Brun La Rochette, notaire à Bourdeaux. — Jugement qui condamne Rose Lodibert à payer 1000 livres à Brohard, cessionnaire de Marie Brunet, femme d'Escoffier-Figat. — Procédure criminelle de Brun, contre Eybert, dit Guillauchon, pour voies de fait. — Requête à l'intendant de Dauphiné par Brohard, notaire, contre Perrier, inspecteur des droits de contrôle, qui lui a déchiré plusieurs actes.

B. 855. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1730-1739. — Instances civiles : de Brunet, contre les créanciers de son père, en liquidation de la succession de ce dernier ; — de Fraud, tuteur dudit Brunet, contre Marie Begat, veuve Lodibert, héritière de sa fille, demanderesse en garantie du paiement des créances réclamées par Bérenger, procureur. — Rapport d'experts sur l'état de la maison de Bruyère Saint-Michel au quartier du Pont. — Procédure criminelle de Pons-Laurent-François de Bruyère Saint-Michel, contre les mariés Besson, qui, en arrachant les pieux et fascines placés dans le canal du moulin du Marché, l'ont troublé dans la jouissance du droit d'arroser ses terres de Crèvecol.

B. 856. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1730-1739. — Levées des cadavres d'un inconnu à Grane, d'un soldat invalide en garnison à la tour de Crest, d'une femme noyée dans le canal de Soubeyran. — Instances criminelles : de Jean-Joseph de Castellane, vicaire général de Saint-Paul-trois-Châteaux, nommé à l'abbaye de Saint-Thiers de Saou, contre Combey, curé dudit Saou, pour injures et menaces ; — de Chabus, Catherine Chaléat, etc., contre Liard, la femme Pourtier, etc., pour voies de fait. — Rapport d'experts sur le changement du chemin dit de La Procession fait par Chabus. — Nomination de Lanet, tuteur des mineurs Chabus. — Émancipations de Magdeleine Chapaix, de Cordeil, de Joseph-François Chambert et ses sœurs. — Procédure civile de Buffel, contre Pètlement, en paiement de créance.

B. 857. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1730-1739. — Répudiation de l'héritage de Joseph Chapaix par ses filles. — Rapports d'experts : sur les dommages causés par Vertupier au domaine de Jeanne Charles, veuve Pailloud ; — sur la nouvelle construction de Charles, de Grane. — Parcelles de frais alloués à Chastagnerès, à Cherfils, etc., dans leurs procès contre Rigaud et Chenebier, s'élevant de 132 à 234 livres. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Besson, dit Chanau, Gontard et autres, pour port d'armes et faits de chasse ; — de Chapuis, Laurence Lagier, Cherfils, etc., contre Tardieu, Brunot, Chenebier, etc., pour injures et voies de fait.

B. 858. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1730-1739. — Inventaires des biens délaissés par René Coulaud, par Courier et par les mariés Garnier. — Rapports d'experts sur l'état de la maison acquise de Bergier par Coursange, et des bâtiments, domaines, etc., achetés au marquis de Vogué et à la marquise de Truchet, seigneurs de Beaufort et Gigors, par Jean-François de Clerc de Ladevèze, chevalier, seigneur de Pierrerie, capitaine de dragons : l'ancien château domanial de Beaufort est entièrement ruiné ; la glacière ne paraît pas avoir servi ; diverses réparations sont urgentes aux domaines de Freydières, Clavinier, Desgranges, etc. — Apposition des scellés sur les effets de Rose Combet, veuve Niel. — Procédures criminelles : des commissaires de police, contre Cluze, Duclaux, etc., qui ont acheté du gibier hors la ville, attendant les marchands au passage ; — de Cluze, contre Jeune, lieutenant du châtelain de Grane, et Morin, qui, sous prétexte de rechercher du tabac et du sel de contrebande, ont fouillé toute sa maison et lui ont pris et retenu divers objets ; — d'Isabeau Chevalier, de Chavigny, etc., contre Rodet, Sapey, etc., pour coups et blessures.

B. 859. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1730-1739. — Rapport de Desjean et de Montlovier, docteurs en médecine, sur les causes des

maladies qui régnaient à Crest depuis plusieurs années : ils trouvent deux cloaques de six pas carrés à la porte d'Aiguière et plusieurs canaux et fossés d'où s'élèvent « des corpuscules malins, qui, insinués dans le corps ou par les pores de la peau, ou par la respiration, épaississent beaucoup le sang, produisent des engorgements dans les Valsseaux capillaires et de violentes fermentations dans les humeurs. » — Acte de notoriété établissant l'état civil de Pierre Devise. — Inventaire des biens de Drogue et de Dumas. — Vente à l'encan des meubles de Michel Dumas. — Procédures criminelles : des consuls de Crest, contre Odier et Rodet, pour tapage nocturne ; — du syndic de l'hôpital, contre ceux ou celles qui ont exposé un enfant de deux ans et demi devant cet établissement ; — de Catherine Davin, veuve Vertupier, contre Odier, pour trouble à la jouissance de son droit d'arroser un pré au faubourg de Porte-Neuve ; — de Darnoux, avocat du Roi, contre Ginoux, ses deux sœurs, etc., nouveaux convertis de Pontaix, accusés d'avoir cherché à se retirer à Genève ; — jugement qui les condamne à six mois de détention dans la tour de Crest.

B. 860. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1730-1739. — Rapports d'experts : sur l'incendie de la maison du Four ou Châteaueuvieux, appartenant à Jean Dumont, seigneur de La Répara ; — sur le dommage causé au fonds d'Eybert par la veuve Rouin ; — sur la composition de la masse héréditaire de l'hoirie Fayolle. — Curatelle d'Escoffier-Bayot, soldat d'infanterie, donnée à de Malleva. — Inventaires des biens de Boissier et de Paul Eymar-Cassian. — Acceptation de la tutelle de Brunet par Fraud, garde particulier des eaux et forêts. — Jugements qui rejettent les appels d'Eymard, châtelain de Chabrillan, contre Charles, et d'Eynard, bourgeois de La Baume -Cornillane, contre Néry Du Roset, secrétaire-greffier de la communauté de Montmeyran. — Procédures criminelles : de Sibaud, commissaire de police, contre Estran, Gillot, etc., pour contravention aux règlements sur la salubrité publique ; — de Dusouliez, châtelain de Saint-Vincent, contre Rellon, pour enlèvement de récolte ; — de François, contre Planel, pour jet de pierres ; —

de Fraud, d'Étoile, contre Riaille, pour voies de fait, etc.

B. 861. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1730-1739. — Instances civiles : de Fraud, tuteur de Brunet, contre Rose Lodibert, mère dudit Brunet, en rendement de compte de tutelle ; — de Marie Achard, veuve Lacroix, de Marie-Diane Allemand de Puvelin, veuve de M. de Pluvinel ; — d'Aubert, Béranger, Brohard, Candy, Chambert, Gaillard, etc., contre Fraud, tuteur de Brunet, en paiement de créance sur la succession de Brunet père.

B. 862. (Liasse.) — 44 pièces ; 1 cahier in-4°, 45 feuillets, papier.

1730-1739. — Curatelle de Marie Frère donnée à Gaillardon, procureur. — Rapports d'experts : sur la valeur des meubles abandonnés par Pètrement à Anne Frère, pour sa dot ; — sur les améliorations et détériorations constatées aux fonds à rendre aux mariés Farsac par Christophe de Genas et Rose Faure de Vercors ; — sur l'état des immeubles acquis par Gaillard de Rose Lodibert. — Nominations d'experts par Gaillard et noble Louis-François de Grasse, et par Gamon et Roux, instituteur. — Jugement condamnant Offerand à rendre à Gaillard une maison, à Crest, et le domaine de Sodon, à Soyans et au Puy-Saint-Martin. — Procédures criminelles de Marie Giraud-Gely, de Paul God, etc., contre Marianne Besson-Lamande, Aubert, etc., pour injures et voies de fait.

B. 863. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1730-1739. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Largent, de Grane, par Gaudin. — Émancipation de noble Joseph-François de Grammont, chevalier de Riquemont, par le marquis de Vachères, son père. — Rapport d'experts sur l'état des domaines de Vereyre et Le Cognet, adjugés à noble Louis-François de Grasse, de Crest. — Jugement qui condamne Charles à rendre à Isabeau Gresse et à Jacques Béranger, l'immeuble qu'ils réclament. — Procédures criminelles : du

procureur du Roi, contre Gory, pour vols ; — de Paul-François de Grammont, mestre de camp de cavalerie, gouverneur de Crest, contre Mazade, pour enlèvement de bois ; — de Marie Gros, contre Giry, pour voies de fait.

B. 864. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1730-1739. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Guérimand par Angélique Bernard, femme Fraud ; — inventaire des biens dudit Guérimand. — Désistement de la plainte de Guillot contre Martin. — Procédures criminelles des mariés Griottier, de Louise Guercin, etc., contre Dumas, la femme Chiron, etc., pour voies de fait.

B. 865. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1730-1739. — Rapports d'experts : sur la coupe d'arbres faite dans le fonds d'Eynard, de Barcelonne, par Imbert ; — sur les réparations nécessaires à la maison cédée à Jacquemet par Reynaud ; — sur l'état des maisons vendues par Marguerite Frère et Rostaing à Lambert, receveur des fermes, et à Lantelme-Chaffalier. — Curatelle d'Isabeau Lagier, veuve de noble Charles de Lastic, donnée à Rodet. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Gaillard, l'un des directeurs de l'hôpital de Crest, de la succession d'Hélène Morel, femme Mallet. — Inventaires des biens d'Hugon, de Lambres, et de Lagier, chirurgien de Crest. — Apposition des scellés sur les meubles de Lanet. — Levée du cadavre d'une femme inconnue noyée dans le canal du moulin. — Procédures criminelles de Lambert, d'Aouste, contre Eybert, pour voies de fait. — Sentences : rejetant l'appel de Lacour, vicaire perpétuel de Dieulefit, contre Gautier ; — condamnant Bontemps Des Essards à payer à Lamande le prix d'une cession.

B. 866. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1730-1739. — Assemblée de parents tenue à la demande de noble Auguste de La Tour, nommé cornette de cavalerie, pour aviser au moyen de trouver les sommes dont il a besoin. — Inventaires

pour Marguerite Laurent et Rose Lodibert des biens délaissés par Lanet et Brunet. — Instance civile du marquis de Montauban, contre la commune de Soyans, en paiement d'arrérages de cense. — Rapports d'experts : sur la liquidation de la dot de Catherine Leugier, femme Reynier ; — sur le partage de l'hoirie Mariton entre les enfants de ce dernier. — Sentences : annulant la donation faite par Magdeleine Lombard à Reynaud ; — rejetant l'appel de Planel contre noble Louis de Marquet, sieur de Dorne, etc. — Procédures criminelles de Liorat, de Mallevall, Mariton, etc., contre Odier, Latard, Combe, etc., pour injures et voies de fait.

B. 867. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1730-1739. — Instance civile de Martinet, curé de Comps, contre Joseph Marnais de Beauvais, pitancier de l'abbaye de Saint-Thiers de Saou, prieur de Comps et d'Orcinas, en paiement de service religieux. — Nomination d'experts pour vérifier l'état des bâtiments et des immeubles échus par substitution à Marianne-Lucrèce de Lers de Jony, dame de Piégros, La Clastre, etc., épouse de Claude-François de Moncel, trésorier de France en la Généralité de Grenoble. — Procédures criminelles : de Masneuf, curé de Vaunaveys, contre François de Clermont, chevalier de Malte, résidant à Vaunaveys, pour injures et voies de fait ; — de Morin, contre les mariés Cluze, pour violation de séquestre, etc.

B. 868. (Liasse.) — 40 pièces ; 1 cahier in-4°,
72 feuillets, papier.

1730-1739. — Rapports d'experts : sur l'état des fonds acquis de Bonsans par Morel ; — sur les réparations demandées au prieuré de Saint-Didier d'Ourches par Balthazar Morier, curé de la paroisse, à dom Antoine Pélissier, prieur d'Ourches. — Nomination d'experts pour liquider les droits de Marie-Magdeleine de Montrond sur la succession de noble Paul d'Arbalestier, seigneur de Beaufort. — Inventaire des biens d'Hélène Morel. — Émancipation de Joseph-Ennemond Mottet. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marie Offerand de la succession de Pierre Labry, son mari. — Procédures criminelles de Monneau, Marie

Nicollet, Odier, etc., contre Fraud, Gaillardon, etc., pour voies de fait.

B. 869. (Liasse.) — 41 pièces ; 1 cahier in-4°,
106 feuillets, papier.

1730-1739. — Contrat de mariage de Pellerin, bourgeois de Chatte, avec Marie Perier. — Vente du domaine des Doyons, à Saint-Lattier, par Marie de Beaumont, veuve de Mathieu, avocat, à Marchand, au prix de 7500 livres. — Rapport d'experts sur le rétablissement d'une muraille dans le fonds des mariés Peysson, voisin de celui d'Eybert. — Inventaire des biens de Pierre Pellegrin. — Apposition des scellés sur les effets de Claude Planel. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Plante de la succession dudit Planel. — Procédures criminelles de Pètrement, Peyrol, etc., contre Guion, Saunier, etc., pour voies de fait. — Parcelles de frais alloués à Pied de Croze, curé de Chabrillan, héritier de Marie de Corbières, dans ses procès contre noble Joseph d'Athénoul, sieur des Turrettes, et Charles, s'élevant de 79 à 579 livres.

B. 870. (Liasse.) — 28 pièces ; 1 cahier in-4°,
128 feuillets, papier.

1730-1739. — Ordonnance de police portant que les rues de Crest seront balayées une fois tous les jours par chaque habitant, chacun en droit soi ; que tous les fumiers seront enlevés dans l'espace de trois jours ; que nul ne pourra filer de la soie dans l'enceinte de la ville, à peine de confiscation des cocons, etc. — Inventaire des biens de Louis de Portefaix, avocat, et vente à l'encan de ses meubles. — Rapport d'experts sur l'état de la muraille bâtie entre les fonds de Louis de Portefaix et de Claude-Étienne Bontemps Des Essarts. — Délivrance du terrier du marquisat d'Eygluy au greffier du Siège, pour être consulté par Esprit-Bruno de Fournier, marquis d'Autane.

B. 871. (Liasse.) — 67 pièces, papier ; 2 pièces,
parchemin.

1730-1739. — Levée du cadavre de Pouzet, dit Josserand. — Procédures criminelles : de

Prompsal, notaire à Châteaudouble, fermier des dimes de la paroisse, contre Charignon, dit Lardène, Breynat, etc., pour enlèvement de récolte avant le paiement de la dime ; — de Rostaing, contre le procureur du Roi, en entérinement des lettres de grâce obtenues de S. M., pour l'homicide involontaire de Reynier, d'Ansage ; — du procureur du Roi, contre Rey, accusé de vols. — Curatelle de Rochas, de Crest, donnée à Bonnet. — Rapport d'experts : sur le partage des biens de Prudhomme, d'Eygluy ; — sur l'état des biens de Françoise-Isabeau Lagier, veuve de noble Charles de Lastic. — Jugement qui bannit pour trois ans de la province Balthazar Richaud, curé de Saint-Julien-en-Quint, pour coups et blessures à Marianne de Richaud, femme Thomas, et à Vincent, maître d'école.

B. 872. (Liasse.) — 59 pièces, papier ; 1 pièce,
parchemin.

1730-1739. — Émancipation de Rolland, procureur à Valence. — Procès-verbaux : de Sibeud, commissaire de police à Crest, contre Robin, Guérimand, Borel et Genis, qui ont joué publiquement aux cartes le jour de la Saint-Mathieu pendant les offices divins ; — contre les veuves Roche, Rouchon et Bouvier, pour mesures trop grandes ou trop petites ; — des employés de la brigade des fermes, contre Rostaing, voiturier, pour déclaration incomplète de ses marchandises. — Serment de Rougier, vi-courrier de la justice mage de Die. — Testament de Christine Roux, femme Ducros, de Chabeuil. — Instance civile du syndic des religieuses de Sainte-Cécile de Grenoble, contre Joseph d'Arcizac, sieur de Béon, en paiement des pensions assignées à Christine de Vermenelle, religieuse au monastère précité. — Procédures criminelles de Marguerite Rouin, femme Vincent ; de Roux, Serpeille, Sibeud, etc., contre Catherine Paul, Gautier, Aubert, etc., pour injures et voies de fait.

B. 873. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1730-1739. — Inventaires des biens de Jean Tridon et des mariés Tourte. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles de la succession de Coulaud, adjugés aux Ursulines de Crest par sentence

du Siège. — Curatelle de Marianne Tardieu, donnée à son frère. — Jugements : allouant diverses sommes à Marie-Christine de Thézan de Vénasque, veuve et héritière bénéficiaire de Jean-Joseph-François de Tertulle de La Baume, marquis de La Roque ; — condamnant Tournillon, curé de Soyans, à passer nouvelle reconnaissance de ses immeubles à Louis-René-Henri de La Tour-Montauban, marquis de Soyans, capitaine de cavalerie ; — ordonnant à Louise Parveyraud de payer la créance de Tridon. — Procédures criminelles : de Tastevin, contre Charles, pour accusation calomnieuse de faux ; — de Magdeleine Teyssier, contre Bernard, son mari, en séparation de corps et de biens ; — de Treynel, chirurgien, contre Blache et Mariton, pour coups et blessures.

B. 874. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1730-1739. — Parcelles de frais alloués à Louise Verdier, à Pierre Vincent, d'Ansaige, bourgeois de Grane, etc., dans leurs procès contre Anne Verdier, Barnier, etc. — Rapport d'experts sur l'état d'une muraille mitoyenne contestée entre Vincent et Chabus. — Contrat de mariage de Vinel, de Lambres, avec Jeanne Barbet. — Instance civile de noble Antoine Vernet de Vermenelle, chevalier, de Montoisson, contre Treynel, chirurgien, en restitution ou en paiement d'une montre. — Mandat d'amener dans les prisons de Grenoble Vincent, condamné pour vols par le Siège de Crest. — Jugements rejetant les appels d'Isabeau Viret et de François Vincent, de Suze, contre Rolland et Jobert.

B. 875. (Cahiers.) — In-4°, 287 feuillets, papier.

1730-1739. — Visite par Joseph de Corbeau, conseiller au Parlement de Grenoble, des prisons, du palais et du greffe de Crest. — Transcriptions. — Contrats de mariage : de Charles-François d'Elzéar de Vogué, capitaine de dragons, avec Magdeleine de Truchet, fille de Florimond de Truchet, colonel d'infanterie, baron d'Esparron, seigneur de Beaufort ; — de Paul-François de Grammont, mestre de camp de cavalerie, avec Marie-Anne Gontier, fille de Louis, comte Du Péroux, etc.

— Donations entre-vifs : par Anne de Couet de Marignane à Joseph-François de Grammont, son fils, chevalier de Malte, d'une somme de 10 000 livres ; — par Michelle de Ricol à Françoise-Gabrielle de Ricol, sa nièce, épouse de noble Ennemond Bressieux, seigneur de Montrigaud, trésorier général de France en Dauphiné, etc. — Testaments : de noble Claude de Perdeyer, seigneur de L'Argentière, ex-gouverneur du château et de la vallée de Queyras, habitant à Menglon, en faveur de noble Henri de Philibert, fils du seigneur de Venterol, à la condition de porter son nom et ses armes ; — de Françoise d'Agout, veuve de noble Henri de Philibert de Perdeyer, en faveur de noble Charles de Philibert, baron de L'Argentière, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers ; — de René-Antoine de La Tour-Gouvernet, marquis de Montauban, seigneur de Soyans, en faveur de son fils âgé de trois ans ; — de Jean-François Reynaud, écuyer, avocat au Parlement de Grenoble, en faveur de Félix et de Pierre, ses enfants ; — de noble Gabriel de Monteynard, seigneur de Jansac, en faveur de Louise d'Hostun, son épouse, avec substitution pour noble Jean de Borel de Ponsonas ; — de Balthazar Morier, avocat, en faveur de Jeanne de Glanne d'Eurre, son épouse, etc. — Provisions : de Teyssonier, juge d'Upie et de Barcelonne, pour Françoise-Louise-Thérèse de Gelas d'Ambres, veuve de François-Joseph de Gelas, comte de Leberon ; — de Richard, juge d'Autichamp et de La Roche-sur-Grane, pour Antoine de Beaumont, etc. — Affirmations de voyage : par dom de Malleval, prieur du Plau-de-Baix ; — par Ruel, vicaire de Montoisson, etc.

B. 876. (Cahiers.) — In-4° et in-fol., 286 feuillets, papier.

1730-1739. — Consignation d'amendes : 3 livres par Gros, Rostaing, Sauvain, etc. — Affirmations de voyage par : Allian, prieur-curé de Félines ; — Claude de Portefaix, bourgeois d'Auriple ; — Piffard, curé de Chastel-Arnaud ; — Guigues, prieur-syndic de l'abbaye de Léoncel ; — Combey, curé de Saou ; — Roux, curé de Saint-Vincent sur Charpey, etc. — Défauts accordés : à Lionel Adhémar de Brunier de Monteil, marquis de Marsanne, premier maître d'hôtel du roi de Pologne,

contre noble Joseph d'Arcizac ; — à Charles d'Armand de Forest, seigneur de Blacons, brigadier des armées du Roi, contre Athénor, avocat ; — à Jean-François-Antoine de Clermont, marquis de Montoisson, contre Prunier, bourgeois de Châteauneuf-de-Mazenc.

B. 877. (Cahiers.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

1729-1732. — Audiences. — Noms des parties : Jacques de Lagrange, de Châteaouble, contre Jeanne Bonnefoy, en appel du juge du lieu ; — noble Louis-François de Grasse et Catherine Soulier, son épouse, contre Prudhomme, en exécution de saisie ; — René-François de La Tour-Gouvernet, seigneur de Piégros, contre Pons-Laurent-François Bruyère Saint-Michel, en restitution d'intérêts ; — Joseph Des Armands, seigneur d'Alançon, mestre de camp de cavalerie, contre Antoinette-Louise de Tertulle de La Baume-Pluvinel, veuve de Gabriel Joachim de Vesc d'Urre, seigneur de Béconne, en entérinement de lettres royaux. — Donation des mariés Roux à François Lambert, bourgeois de Combovin.

B. 878. (Cahiers.) — In-4°, 385 feuillets, papier.

1732-1734. — Audiences. — Noms des parties : Aulagne, curé d'Ansage, contre Grangeon, en confiscation de récolte ; — Boudrat, capitaine d'infanterie à Crest, contre Jobert, en ouverture de saisie ; — Jean-Antoine Calemand d'Autane, religieux de Cluny, prieur d'Autichamp, contre Oullier, en confiscation d'épeautre enlevée en fraude de la dime ; — Mourier, prieur-curé d'Ourches, contre Perrier, en paiement de bail à ferme ; — noble Florimond de Fay, contre Florimond de Truchet, en appel du juge de Beaufort, etc.

B. 879. (Cahiers.) — In-4°, 411 feuillets, papier.

1731-1737. — Audiences. — Noms des parties : Gaillard, curé de Mirabel et Chosséon, contre Gautier, en paiement de la dime ; — Morier d'Eurre de Glanne, contre Jeanne de Ronchol de Galbert, veuve Serment, en appel du juge de

Chabrillan ; — Gabrielle de Villeneuve, veuve de noble Ozéas de Lers de Jony, contre Marianne-Lucrèce de Jony, veuve de René-François de La Tour et épouse de noble François-Claude de Moncel, et de Brenier, capitaine d'infanterie à Romans, contre Odier, en paiement de créance, etc.

B. 880. (Cahiers.) — In-4°, 421 feuillets, papier.

1737-1739. — Audiences. — Noms des parties : dom Jean de Beaumont, religieux de Cluny, prieur de Saint-Martin d'Hostun et de Saint-Pierre de La Motte-Chalancon, contre dom Bayard, demandeur en déclinatoire ; — Salettes, curé d'Autichamp, contre dom Calemand d'Autane, prieur du lieu, en exécution de décret ; Esther Eydoux, veuve de noble Antoine de Borel, sieur de Lestang, de Saou, contre Berlhe, dit Le Genevois, en appel du juge du lieu, etc. — Présentations de procureurs : Prudhomme, pour Bal, prêtre habitué de Valence ; — Athénor, pour noble Claude-Just de Marquet, etc.

B. 881. (Liasse.) — 41 pièces, papier (4 imprimées).

1740-1749. — Déclarations du roi Louis XV, concernant : les défenses faites aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission ; — la levée du dixième. — Règlement et arrêt de la Cour de Grenoble sur : la perception des deniers royaux et la vérification des rôles ; — la poursuite des crimes par les juges seigneuriaux. — Répudiation de l'héritage de Foucras par Almorice, de Grane. — Inventaires des biens de Pierre Almorice, de Charles Aubert et d'Étienne Alvier. — Curatelle de Catherine Armand, donnée à Barbier. — Jugement qui ordonne le dépôt des titres de Charles-Armand de Forest, seigneur de Blacons, Espenel, Condillac, contre Athénor, en paiement de cense.

B. 882. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1740-1749. — Codicille de Jeanne Charles, veuve Bailloud. — Vente des meubles d'Antoine Baratter. — Inventaires des biens délaissés par Blanche Aubert et Audra. — Instances : de Marianne Candy, veuve Jobert, contre Aimar, traiteur

à Crest, en paiement de créances sur bail à ferme ; — de Blanche Aubert, contre Hercule Aubert, en annulation de prétendue donation, etc. — Protestation de Bachelin, curé de Lichère en Bourgogne, contre la résignation de son bénéfice qu'il a signée pour sortir de la tour de Crest, « séjour insupportable », où ses ennemis l'ont fait enfermer.

B. 883. (Liasse.) — 15 pièces ; 1 cahier in-4°,
258 feuillets, papier.

1740-1749. — Émancipations de Barret, Barnier et Baston. — Rapport d'experts sur la valeur des fruits dont la Cour de Toulouse a ordonné la restitution à Marguerite de Baratter, épouse de noble François de Ripert, et sur l'état des biens de la succession de Grégoire d'Arnoux, contre noble Paul-Pierre de Reynier de Saint-Arnoux : le revenu des domaines de M^{me} de Ripert à Loriol, Livron et Le Pouzin, s'élève à 37 860 livres. — Procédures criminelles de Baston, contre Lodibert, Brunet, etc., pour voies de fait.

B. 884. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1740-1749. — Déclarations de Bourget, prieur-décimateur de Grane, et de Martres, chanoine de Roquemaure, oncle et procureur de Benoit, prieur de Saint-Nazaire-le-Désert, Paris et Le Merlet, de vouloir payer en argent le luminaire de leurs églises. — Curatelle de Joseph-Pierre-Claude-Augustin de Vesc, marquis de Béconne, seul fils et héritier de Gabriel-Joachim de Vesc, donnée à Boyer, chanoine de Saint-Sauveur de Crest. — Acceptations sous bénéfice d'inventaire par Marie Begat et par Lodibert des successions de Joseph Brunet et de ladite Begat. — Émancipations de Bovet, notaire à Crest, et de Billard. — Inventaires des biens de Bellon, de Crest, de Jeanne Berruyer et de Fabry, son mari. — Jugement qui défend l'exécution de la saisie permise par le juge de Saou, au profit de Bourbousson, notaire, contre Marie-Thérèse Perachon de Saint-Maurice, dame du Puy-Saint-Martin, etc.

B. 885. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1740-1749. — Ouverture du testament d'Alexandre Boyer, chanoine de Crest. — Inventaires des biens délaissés par Brun et Brunet. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marie Brunet, épouse Escoffier-Figat, de la succession de Joseph Brunet, son frère. — Curatelle de Bracour donnée à Morin. — Procédures criminelles de Françoise Bouvier, veuve Lagier, contre Marcon, notaire, et de Brun, contre Court, pour voies de fait.

B. 886. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1740-1749. — Déclaration relative à la fourniture en argent du luminaire des églises des paroisses où il perçoit la dime, par Jean de Coulet, évêque de Grenoble, abbé de Saint-Thiers de Saou. — Tutelle des enfants Chabus donnée à Lanet. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Louise et Marie Chambert de la succession de Louise Escoffier-Figat, veuve Dejean. — Donation entre-vifs par Chambert, apothicaire, à Venance, son fils. — Inventaire des biens de Chanelon, dit Guillot. — Levée du cadavre de Lamarine, soldat invalide, au quartier d'Arbelet. — Instance criminelle du prince de Monaco et de ses fermiers à Grane, contre Chantemesse, pour coupe d'arbres dans la forêt de Filan ; — mémoires justificatifs du prévenu, alléguant : la transaction du 2 mai 1309 entre Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, et les habitants de Grane, qui accorde à ces derniers un droit d'usage dans les bois voisins de la forêt de Filan ; un jugement de la Cour de Grenoble qui condamne Gamon à payer le droit d'avenage au prince de Monaco ; un acte de 1326 par lequel le comte de Poitiers affranchit l'abbé d'Aiguebelle et de la maison de Combemaure de toute corvée personnelle ; la reconnaissance générale des habitants du 12 décembre 1655.

B. 887. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1740-1749. — Déclaration relative au luminaire de son église par André Copin de Comiers, prieur de Saint-Genis d'Aix. — Rapports d'experts :

sur les dégâts causés par la foudre à la maison de Chapaix, prêtre à Crest ; — sur l'état des immeubles vendus à Chapelon et à Charles ; — sur l'état de la maison et des dépendances du prieuré de Saint-Savin de Bourdeaux, dont Colin de Serre, chanoine et vicaire général de Maçon, est le titulaire. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marguerite-Louise de Cosnac de la succession de Daniel-Joseph de Cosnac, évêque de Die. — Répudiations : de l'héritage de Marie Sibeud par Louise et Magdeleine Chapaix ; — du legs de Marie-Lucrèce Soullier, épouse d'Arnoux, par le syndic des Cordeliers de Crest. — Inventaire des biens de Court et de Charles. — Émancipations de Michel et de Philibert Colombier.

B. 888. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1740-1749. — Promesse par Deval de faire le pain bénit de la confrérie de Saint-Vincent réclamé par le syndic des vigneron. — Déclaration relative au luminaire des églises de Saillans, Aouste, Eurre, etc., par Pierre-Didier Dubarry, chanoine de Vienne, prieur de ces paroisses. — Émancipations de Dorier, Escoffier-Figat, Marguerite Estran, femme Roux, et Marie-Antoinette-Agathe Dupuy, veuve de Jérôme de Lattier, seigneur de Salettes. — Rapport d'experts sur l'état du domaine de Bodon, à La Répara, acquis par Jean Dumont, seigneur du lieu. — Testament de Louise Figat, veuve Dejean. — Procédures criminelles : de Marie-Blanche Desbeaux, contre Rouveyre-Dupont, pour bigamie ; — d'Eybert, voiturier, contre Gontier, dit Picard, pour culture et défrichement d'un chemin ; — de Marie Didier, femme Meunier, contre Vaussenas, pour voies de fait.

B. 889. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1740-1749. — Déclaration concernant le luminaire de son église faite par Eymar, prieur de Villeperdrix et Bellegarde. — Inventaire des biens délaissés par Eymard, Fabry et Finet. — Émancipation de Marie Farjon. — Tutelle des mineurs Foucras donnée à Grandval. — Jugement de police condamnant à trois livres d'amende chacune

plusieurs femmes de Crest qui ont attendu sur le grand chemin les marchands de comestibles. — Sentences : ordonnant la vérification par experts de l'état des immeubles de Mabilie Rozan, aïeule de Marianne Amoric, veuve Fuoc ; — condamnant Tridon à rendre à Ferotin le grenier à foin d'une maison sise à Crest, rue Carcavel, etc.

B. 890. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens d'Antoine Gaillardon et de Jeanne Garnier, tante de Lantelme-Chaffalier. — Émancipation d'Étienne Gaillardon, châtelain de Crest. — Rapports d'experts : sur les dommages causés aux vignes des propriétaires de Crest qui paient la dîme au prieuré de Saint-Antoine de Brises ; — sur l'état d'une terre de 15 sétérées aux Blaches, vendue à Gaillard par Rose Lodibert ; — sur les réparations réclamées par Gaillard à une maison de l'hoirie Brunet. — Dispense d'âge accordée par Louis XV à Jean-Pierre Gagnat La Couronne et à Perréon, avocat du Roi au Siège de Crest. — Procédures criminelles : de Gaillard, contre Anne Eybert, pour vol de menu bois ; — de Gamon de Combemaure, contre Tourmigand, pour passage avec une voiture chargée sur son fonds de terre ; — de Marguerite Gamon, veuve Roche, contre Billard, Figat, etc., pour voies de fait envers deux gentilshommes-verriers logés dans son auberge, etc.

B. 891. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1740-1749. — Déclarations : de Paul-François de Grammont, marquis de Vachères, gouverneur de Crest ; de Gaud, curé de Grane, prieur du Plan-de-Baix, et de Moidieu, prieur de Sainte-Croix, Barsac et Pontaix, syndic de la commanderie de Sainte-Croix, relatives à la perte d'un blanc-seing et au luminaire des églises de leurs prieurés. — Répudiation par Jean-Baptiste-Joseph de Grammont, major au régiment de Vermandois, et Joseph-François de Grammont de Riquemont, de l'héritage de Philippe de Grammont, leur père. — Curatelle de Gabriel de Gordon, seigneur de Gazavel, Le Pin, La Valette, etc., donnée à Charles-François de Beneficy de Vaneil, à Loriol. — Émancipation de Guillon. —

Inventaire des biens d'Anne Gontard. — Vente à l'encan du mobilier de Grel, fermier d'un moulin à soie. — Procédures criminelles de Louise Guérimand, épouse Allard, contre plusieurs jeunes gens pour mauvais traitements et attentats à sa pudeur.

B. 892. (Liasse.) — 46 pièces, papier,

1740-1749. — Émancipations de Jobert, procureur à Valence ; de Marie et Suzanne Landet. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Lantelme-Chaffalier de la succession de Jeanne Garnier. — Inventaire des biens délaissés par noble Joseph de Pourroy. — Rapports d'experts : sur la situation de la haie contestée entre Jaquemet et Lhomme, près la chapelle Saint-Ferréol ; — sur l'état du domaine de Charrier, à Epie, attribué à Lamande, contre Claudine Faure. — Sentence maintenant Henri Julien, prieur-curé de Saint-Martin-le-Colonel, en la possession dudit prieuré, contre Joannin, prieur de Bonneval. — Apposition des scellés sur les meubles et inventaire des biens de Marie-Anne-Lucrèce de Lers de Jony, épouse de Claude-François de Bovier de Moncel. — Procédure criminelle de Jossaud, de Saillans, contre Barnave, maire, pour voies de fait.

B. 893. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1740-1749. — Déclarations relatives au paiement du luminaire de leurs églises : par Martin, prieur de Luc et Miscon ; — par Mathieu, chanoine de Saint-Augustin, syndic de la maison du Pont-en-Royans, ordre de Saint-Antoine, prieur de Vassieux et Saint-Julien-en-Quint ; — par Jacques-François Mercier, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, prieur de Notre-Dame de Lagrand (Hautes-Alpes), et de Combovin et Gigors, ses annexes. — Requête d'André de Malleval pour faire contribuer les riverains de la Drôme aux réparations qu'il a faites contre cette rivière, du canal de Saleine aux limites d'Eurre. — Inventaire des biens de Françoise Marion et Pierre Tirail, de Marcon, notaire, et de Meysonis. — Contrat de mariage de Joseph Martin avec Lucrèce Candy. — Émancipation de Masson. — Testament de Meysonis. — Rapport d'experts sur les réparations

faites contre le ruisseau de Laye, à Upie, par Rigaud, nuisibles à M^{me} de Leberon. — Levée d'un cadavre à Chastel-Arnaud, etc.

B. 894. (Liasse.) — 56 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1740-1749. — Avis pour le prince de Monaco relatif au droit annuel dû par les officiers de justice du duché de Valentinois. — Curatelle de Marie-Thérèse Bacon de La Chevalerie, épouse de Pierre-Paul de Montrond de La Bâtie, déférée à noble Paul-Alexandre de Montrond, seigneur du Plan-de-Baix, son beau-père. — Contrat de mariage de Jean-Pierre Odier avec Antoinette Gras. — Émancipation de Mottet, curé d'Allex, et de Thérèse, sa sœur, etc. — Acceptations sous bénéfice d'inventaire des successions de Joseph de Malleval, ancien lieutenant d'infanterie, et d'Alvier, par Françoise Pied, veuve de François-Isaïe Morier d'Eurre de Glanne, et par Jeanne-Marie Nicolas. — Inventaire des biens de Mourier, dit Rabisson. — Rapport d'experts sur l'état du domaine de Chaléat, à Grane, abandonné à Jacques Muré. — Instance civile de Moulas, procureur à Valence, contre Imbert, en paiement de créance, etc.

B. 895. (Liasse.) — 46 pièces ; 1 cahier in-4°, 123 feuillets, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens délaissés par Paul, Pascal et Joseph de Malleval. — Répudiation de l'héritage de Françoise Payan par Pinet. — Curatelles de Marianne Pagès de La Garde, de Livron, et de Pascalin, déférées à Crozat d'Orfeuill, chevalier, et à Granjon. — Parcelles de frais alloués à Gaspard-Alexis de Plan Des Augiers, évêque de Die, à Louis et Claude de Portefaix, dans leurs procès contre Marguerite-Louise de Gosnac et La Farge, s'élevant de 109 à 753 livres. — Procédures criminelles : de Pichoulin, contre Richard, pour voies de fait ; — d'Henriette-Catherine-Marguerite Poisson-Dumesnil, épouse de Pierre Domiliers, sieur de La Motte, contre Landot, pour coupe d'arbres dans ses bois, etc. — Déclaration de Perrier, prieur de Léoncel, concernant le luminaire de son église.

B. 896. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1740-1749. — Provisions de Richard, lieutenant de juge à Eurre, Brette, Pradelle, etc., pour Joseph-Gabriel-Augustin de Vesc, seigneur de Béconne, etc. — Acceptation par Roche de la succession bénéficiaire de Marguerite Gamon, sa mère. — Curatelle des enfants mineurs de noble Joseph de Pourroy et de Catherine de La Coste, donnée à François de Mallevall. — Émancipations de Pourtier, Rey-Froment et Reynaud. — Inventaire des biens délaissés par Pouzet, dit Josserand, Reynaud et Riaille. — Rapports d'experts chargés de liquider l'hoirie de Portefaix et d'estimer les fruits et revenus alloués à noble Marc-Antoine de Richaud, de Montoisson. — Procès-verbaux des commissaires de police : contre des potiers d'étain ambulants, pour travail le jour de dimanche ; — contre Raillon, pour vente de moutons malades à une bouchère ; — contre Boucon, étaminier, qui exerce le métier de barbier le dimanche, etc.

B. 897. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1740-1749. — Déclaration concernant la fourniture du luminaire de son église par dom Claude de Roussel, prieur de Notre-Dame de Brette. — Plainte de Roquefer, pour un vol de linge commis à son préjudice. — Jugement capital contre Rostaing, contumax, accusé de viol ayant occasionné la mort d'une jeune fille de huit à neuf ans. — Procès criminel de Roux, avocat, contre Zacharie, accusé d'avoir coupé ses *ramières* (oseraies).

B. 898. (Liasse.) — 68- pièces, papier.

1740-1749. — Instances criminelles de Pierre Sérusclat, contre Louis, son frère, pour voies de fait. — Serment de Sibeud, juge des terres de Chabrillan, Ourches, etc., pour le marquis de Chabrillan. — Inventaires des biens délaissés par Mayne et Terrasse. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marie Ronveyre de la succession de Jean Ronveyre. — Rapports d'experts : sur l'état de la maison acquise de Catherine Vincent, femme Blache, par Saint-Paul, tondeur de draps ; — sur la

sujétion des biens de Chalavan à la dîme due au syndic de Saint-Antoine de Prises, etc.

B. 899. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1740-1749. — Instances civiles : d'Isabeau Perelet, contre Treynel, en répétition de ses droits dotaux ; — de Christine de Thézan-Vénasque, veuve du marquis de La Roque, contre les consuls d'Ombrière, Ansage, etc., en paiement du droit de vingtain, et contre Reboul La Juillière, notaire à Saint-Julien-en-Quint, et Marcel, notaire à Pontaix, en paiement de la ferme des droits seigneuriaux de Quint. — Émancipation de Tournillon et de Treynel. — Déclaration de grossesse d'Antoinette Tournier. — Inventaire des biens de Vallon, de Crest. — Rapports d'experts : sur les dommages causés par l'eau de La Granette à François-Isaïe Morier d'Eurre de Glanne, à Grane ; — sur l'état des immeubles adjugés à Claude-An toine-Eugène comte de Vauldré, inspecteur général de cavalerie, contre les mariés Reynaud. — Déclaration concernant le luminaire de l'église de Soyans par Tournillon, curé décimateur. — Procédures criminelles de Tron, de Marie Disdir, etc., contre Poutier, Vaussenas, etc., pour voies de fait.

B. 900. (Cahiers.) — In-4°, 321 feuillets, papier.

1740-1749. — Transcriptions. — Provisions : de Faure, procureur ; — de Brohard, juge d'Eurre, Brette, etc., pour Louise-Antoinette de La Baume-Pluvinel, veuve de Gabriel-Joachim de Vesc ; — de Jaquemet, juge de Montoisson, Suze, etc., pour le marquis de Clermont-Montoison ; — de François Lacroix Saint-Pierre, juge ducal de Chabeuil, pour le prince de Monaco ; — de Peloux, Achard, Désandrès, Mège, etc., maires de Saillans, Aouste, La Motte-Chalancon, Bezaudun, Crupies et Les Tonils, etc. — Donations entre-vifs par : noble Melchior de Perdeyer, sieur de Laval, à Louis-René Arnaud-Chambaud ; — Jean-Baptiste Accarias-Durif, chanoine de Die, à Jacques de Sérionne, son frère, avocat ; — Henriette-Marguerite Poisson-Dumesnil, veuve de Joachim de Chastelier, épouse de Pierre-Domiliers, seigneur de La Motte, à Charles-Louis-

Joachim de Chastelier-Dumesnil, son fils, lieutenant général des armées du Roi et inspecteur de cavalerie ; — de Charles-François d'Andigné, mandataire de Louis-Joseph de Beaumont d'Autichamp, à Jean-Thérèse-Louis de Beaumont, des seigneuries d'Autichamp et de La Roche-sur-Grane, etc. — Testaments : de Suzanne Eynard, épouse de noble Alexandre de Montrond, seigneur du Plan-de-Baix, en faveur d'Isabeau de Saulses, sa mère, veuve d'Isaac Eynard, commissaire aux revues ; — de Daniel-Joseph de Cosnac, évêque de Die, en faveur de Marguerite-Louise de Cosnac, sa nièce, etc. — Contrats de mariage : de François-Isaïe Morier d'Eurre de Glanne, capitaine d'infanterie, avec Françoise Pied ; — d'Esprit Labrettonnière, de Châteauneuf-de-Mazenc, avec Marie Astier, de Crest, etc. — Audiences. — Noms des parties : Adhémar de Brunier de Monteil, marquis de Marsanne, contre noble Joseph d'Arcizac de Béon, en paiement de créance : — Odonet Gaillard, procureurs, en publication des testaments de noble Pierre de La Morte, sieur de Laval ; Henri de Reynier, sieur de Beauvoir ; Du Pilbon-d'Angèle, etc.

B. 901. (Cahiers.) — In-4°, 351 feuillets, papier.

1741-1744. — Audiences. — Noms des parties : Joseph Reynaud-Lacondamine, fermier de la dîme à Rochefourchat, contre Piolet, en paiement de la dîme ; — Antoine Buffel-Duvaure, ancien lieutenant de cavalerie, contre Jean-Baptiste Buffel, bourgeois de Crest, en délivrance du legs de Charles Buffel, leur père ; — de Morel, nommé à la cure de Charpey par Jacques Charrier de La Barge, prieur de Bésayes, contre Valayer, curé de Guilherand, en maintenue de jouissance de sa cure, etc.

B. 902. (Cahiers.) — In-4°, 319 feuillets, papier.

1744-1750. — Audiences. — Noms des parties : Alloard, curé de La Motte-Chalancon, contre de Beaumont, prieur du lieu, en jouissance des dîmes noales ; — le syndic de Saint-Antoine de Brises, contre Tromparent, en paiement d'arrérages de cense ; — le recteur des Pénitents blancs de Crest, contre Roux, en paiement de pension foncière ; —

Imbert, curé de Francillon, contre Didier Dubarry, prieur, en fourniture du luminaire ; — Richard Barthélemy, curé de La Roche-sur-Grane, contre Girard, en paiement de la dîme du vin, etc.

B. 903. (Cahiers.) — In-4°, 314 feuillets, papier.

1740-1749. — Présentations de procureurs : Arnoux, pour Louise de Tertulle, épouse de Joseph-François de Blaïn de Marcel, plaidant contre Marie-Christine de Thézan-Vénasque ; — Odon, pour noble Claude-Joseph d'Anthénor (Athénoul), sieur des Turrettes, contre Françoise Pied ; — Janoyer, pour les consuls de Crest, contre Gaillardon, etc. — Défauts accordés : à noble François de Bonne, co-seigneur de Vercors, contre Genevis ; — à dom Louis Julien, prieur de Saint-Michel de Vaunaveys et La Rochette, contre Gasquet ; — à Henriette-Marguerite Poisson-Dumesnil, contre Charles d'Armand de Forest de Blacons, seigneur de Condillac, brigadier des armées du Roi, etc.

B. 904. (Cahiers.) — In-4°, 331 feuillets, papier.

1740-1749. — Affirmations de voyage par : Paul Amat, prieur de Notre-Dame d'Andéac, à Grane ; — Brottin, prieur de Guisans et Bouvières ; — Meygret, curé de Celas, Barry et Mornans ; — Mieulle, curé de Crupies ; — Riffard, curé de Bourdeaux ; — Gallien, curé de Rochefourchat ; — Boyer, curé d'Aouste ; — Duport, curé de Brette ; — Sayn, capitaine châtelain d'Ourches, etc.

B. 905. (Liasse.) — 64 pièces, papier (2 imprimées).

1750-1759. — Inventaires des biens délaissés par Allier, Almorice, Marie Audrun, veuve Vert, etc. — Testament de Paul André, de Saillans. — Émancipation d'Aubert. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise par Arbod des mariés Chaix. — Sentences condamnant : Bénistant, Argence, Serpeille, Charignon, etc., de Saint-Vincent sur Charpey, à 100 livres d'amende et aux frais, pour s'être attroupés au son de la caisse et avoir démoli un mur entre le portail Arnaud et le four du seigneur ; —

Gras, bourgeois de Crest, à livrer deux maisons de Jaquemet, avocat, à Catherine Agnès, sa veuve, etc. — Procédures criminelles d'Antoine Arthaud, contre Chavardel, pour vol de gerbes.

B. 906. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1750-1759. — Déclaration de grossesse de Marie Baret. — Contrat de mariage de Claude Barnier, de La Chapelle-en-Vercors, avec Catherine Achard. — Inventaires des biens délaissés par Baston et par Baude. — Curatelle de Marie Bérard déférée à Tourte. — Rapport d'experts sur le domaine des Blaches adjugé à Grégoire et à Marie Biguet. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Baratier, pour coups et blessures à Peyre, dit La Route ; — de Bernard, notaire, contre Mariton fils, pour voies de fait.

B. 907. (Liasse.) — 52 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1750-1759. — Apposition des scellés sur les meubles de M^{me} Bourbousson, veuve Saint-Arnoux. — Inventaires des biens de Marie Bonnet, de Bouquet et de Bovet. — Testament d'André Blanc, avocat au Parlement de Grenoble. — Contrat de mariage de Claude Bourson avec Thérèse Bertrand. — Commissions de Bonnard, concierge des prisons, et de Cedan, archer-garde de la connétablie et maréchaussée. — Jugement qui condamne Blache et Marianne Chalavan à rendre aux enfants Blache leur part héréditaire. — Procédures criminelles de Bonnet, curé de Vaunaveys ; de Bouvier, Brun, etc., contre la femme Chavigny, etc., pour injures et voies de fait. — Enquête sur la mort de Gabrielle Breynat.

B. 908. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens délaissés par Chabert, marchand de soie à Crest ; Chambrier, Monteillet et Joseph Chapaix, prêtre. — Instance civile de Chambaud, d'Upie, contre Chambaud, de Montoisson, en délivrance de sa part héréditaire. — Procédures criminelles : de Louise Reynaud, contre Marguerite Cordeil ; — de Chapel,

contre Odon ; — de Charles, contre Ducros, etc., pour voies de fait. — Enquête sur la mort d'un scieur de long au bois de Montchaud, sur Crest.

B. 909. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1750-1759. — Rapports d'experts : sur la vérification des limites séparatives des bois de Claude-Louis de Clermont-Montoison et du marquis de Ville, seigneur d'Étoile ; — sur l'état de la maison délaissée par Monge à Chalavan, directeur des coches à Valence. — Inventaire des biens de Dayme. — Émancipation de Dessagne. — Enquêtes : sur l'état viable ou non viable de l'enfant Colombier ; — sur la mort de Berry, soldat à Crest. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Cornet et ses complices, accusés de vol ; — de Debien, contre Faure, pour enlèvement de bois ; — d'Antoinette Domas, contre Billard, pour voies de fait.

B. 910. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1750-1759. — Nomination de Finet, garde des ramières de la Drôme et receveur des cotes dues pour les réparations faites contre la rivière ; — arrêt du Parlement de Grenoble concernant la perception des cotes susdites. — Rapport d'experts sur l'état des boutiques de Gaillardon, rue du Sang-Royal. — Inventaire du mobilier de Marie-Reine Eyguebelle de Chivalet de Chamond, veuve de François-Isaïe Morier, seigneur d'Eurre. — Instances civiles : de Gaillard, contre Plante, Fraud, etc., relatives au curage d'un canal d'irrigation ; — de Gasquet, de Montoisson, contre Élizabeth Robert, veuve Gasquet, en délivrance du legs fait au demandeur par Antoinette Navelle. — Émancipation d'Antoine Gaillardon. — Procédures criminelles : de Ducros, contre Sérusclat, pour coupe d'arbres ; — d'Estran, contre Mille, ouvrier en soie, pour voies de fait, etc.

B. 911. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1750-1759. — Apposition des scellés sur les meubles délaissés par noble Christophe de Genas de Beaulieu, à Crest. — Acceptation sous bénéfice

d'inventaire par Ennemond Girard de la succession d'Armand, son mari. — Émancipation d'Antoine Gautier. — Rapport d'experts sur le dommage causé à Granjon par l'éboulement du tertre de Brun-Corréard, au quartier des Taillés, à Crest. — Procédures criminelles : de Giraud, instituteur à La Baume-Cornillane ; — de Grinfaud, fermier du marquis de Pluvinel, à Fonlay, sur Ourches ; — de Louise Guercin, protestante convertie, contre Cluze, Morin, des femmes, etc., pour injures et voies de fait. — Enquête sur la mort d'Étienne Guion. — Sentences : rejetant les appels de Guérinand contre Alexandre de La Tour-du-Pin de Lers, seigneur de Piégros et La Clastre, capitaine au régiment royal des Valsseaux ; — de Françoise-Louise-Thérèse de Gelas d'Ambres, veuve de François de Gelas de Leberon, contre Louis de Lattier de Bayanne, seigneur d'Orcinas ; — condamnant Marie Rambert à payer la créance de Joseph-François de Grammont de Riquemont, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, seigneur d'Espenel, etc.

B. 912. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaire des biens de Claude Jaquemet, avocat. — Émancipation de Louise Landot. — Testaments de Juventin, de Chabrilan, et de Lanet, de Crest. — Contrat de mariage d'Ennemond Jaquemet avec Marie Clément. — Rapport d'experts sur les détériorations commises par Tromparent dans les biens de Marguerite Laurent, son épouse, au préjudice de Lanet et Chartrousse. — Jugement qui permet à Colombier de prouver que l'enfant arraché du sein de Paule Lacombe, son épouse défunte, a donné des signes de vie. — Procédures criminelles : d'Hanton, soldat, contre Brochier et autres ; — de Laborey, faïencier, contre Barnier, etc., pour voies de fait ; — de Lambert, contre Richard qui lui a coupé un mûrier.

B. 913. (Liasse.) — 23 pièces ; 1 cahier in-4°, 121 feuillets, papier.

1750-1759. — Tutelle de Joseph Lodibort déferée à Puissant, d'Allex. — Inventaire et vente à l'encan des meubles de la succession Lodibert. — Procès-verbal des commissaires de police de Crest

contre la femme Lodibert, revendeuse, pour achat de poulets sur le chemin du pont, hors la ville. — Procès de Léon, de Francillon, contre Lambert, en annulation de billets souscrits pour argent perdu au jeu. — Jugement qui condamne Joseph-Augustin de Vesc, marquis de Béconne, seigneur d'Upie, Eurre, Barcelonne, Brette, etc., à payer diverses censes à Marc-Antoine de Lévis, baron de Lugny, et à dame Françoise de Leberon, son épouse, etc.

B. 914. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1750-1759. — Apposition des scellés sur les effets de Martin et de Mariton. — Inventaires des biens délaissés par Malleval et Moutier. — Requête de Catherine Magnet en nomination de tuteur à Bourgeaud, son fils. — Contrat de mariage de Moneyron, d'Autichamp, avec Marguerite Rolland. — Testaments de Martinet et de noble André Odde de Bonniot, sieur du Roux, à Menglon, en faveur de ses frère et sœurs. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise par Mariton, de Paul Reynaud, rue Porte-Eyguière. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre la nommée Marie, accusée d'infanticide ; — du garde du prince de Monaco, contre plusieurs femmes qui ont coupé du bois dans les ramières de Grane.

B. 915. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens d'Offerand, avocat ; de Saint-Paul ; d'Isabeau Perelet, veuve Treynel ; de Pervillac, de Grane ; de Plante, apothicaire. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marianne Perrier et Pètrement des successions Saint-Paul et Pètrement. — Instances civiles : de Pascal, d'Eurre, contre Fauchier, demandeur en nouveau paiement d'une somme déjà versée entre les mains des héritiers Marel ; — du seigneur de Pluvinel, contre Philippe-Guillaume-Marie de Grammont, en jouissance d'une porte et d'un passage communs entre leurs maisons, à Crest. — Rapport d'experts sur la situation du fonds de Peloux, de Gigors, en dedans ou en dehors des limites de la dimerie de Châteaudouble. — Plainte de

Peloux, dit Dauphiné, contre la femme Guérimand, pour voies de fait.

B. 916. (Liasse.) — 44 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1750-1759. — Inventaires des biens de Reboul La Juillière, notaire à Saint-Julien-en-Quint. — Testament de Louis Raillet. — Donations entre vifs faites par Revol Arnaud, à Pierre, son frère, et par Reynier, à Marcel, notaire de Pontaix. — Rapports d'experts : sur l'état de l'immeuble adjugé à Ravel ; — sur la valeur des meubles de la maison de Martin. — Instances civiles : de Reynier, contre Étienne et Jeanne Barret, en délivrance des legs faits par Jean Barret dans son testament ; — de Jean-Baptiste Reynaud, conseiller au Parlement de Grenoble, en vérification du livre de comptes de Marie Chaste, veuve Boudrat, et de la déclaration de substitution qui y est écrite. — Tutelle des enfants Richard déferée à Fournier, d'Eurre. — Serment de Reynier, commissaire de la voirie.

B. 917. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1750-1759. — Donations entre vifs par : Marguerite Roux, veuve Bonnard, de Die, à Claude Brunel ; — Marie Sayn, de Montmeyran, à Juvenet. — Contrat de mariage de Pierre Rodet, de La Rochette, avec Dominique Bosméan. — Adjudication à Chaix, au prix de 683 livres, des réparations et fournitures mises à la charge de Sacombe, religieux de Cruas, prieur de Rochefourchat. — Procès-verbal sur la tentative d'évasion de la tour de Crest faite par Gondran et Guillermin et sur la mort accidentelle de Rivoire, détenu par lettres de cachet depuis douze ans. — Instance civile du syndic de Saint-Sauveur de Crest, contre Marie-Christine de Thésan-Vénasque, en paiement du legs de Marie-Diane Alleman de Puvélin, veuve du marquis de Montoisson. — Procédure criminelle du procureur du Roi contre Souffre, soldat, pour vol et incendie.

B. 918. (Liasse.) — 23 pièces ; 6 cahiers in-4°, 172 feuillets, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens délaissés par Marie Audrun, veuve Vert ; Catherine Vertupier, veuve Gougne, et Marie-Autoinette de Villeneuve. — Apposition des scellés dans la maison de Vial, trésorier de France. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Élisabeth Vincent de la succession de Liorat, son mari. — Procès-verbal des commis à la perception des droits d'entrée sur la vendange, contre Davin, au requis de Vial, adjudicataire de ces droits, pour contravention aux règlements. — Procédures criminelles de Villard, contre Raillon, et de Viron, contre Lagier, pour voies de fait. — Défauts accordés : à Catherine de La Coste, veuve de Joseph de Pourroy, contre noble Denis-Augustin de Grimoard de Bonard Du Roure de Beaumont, comte de Brizon, et noble Louis-René de Saint-Ferréol de Saint-Pons ; — à Chaste, curé de Saint-Pierre de Vienne, contre Marianne Chalavan, veuve Blache, etc.

B. 919. (Cahiers.) — In-4°, 309 feuillets, papier.

1750-1759. — Transcriptions. — Lettres de cachet du roi Louis XV : réglant les préséances entre les officiers de justice, le gouverneur, le chapitre et les consuls de Crest ; — nommant syndic de la noblesse de la Sénéchaussée Pons-Laurent-François de Bruyère de Saint-Michel, coseigneur de Valernes. — Provisions : de Bernard, Vial et Chaix, notaires ; — de Sibeud, juge de Montclar et Vaugelas, pour Magdeleine-Jeanne-Lucrèce-Louise de La Tour-du-Pin, marquise de Virieu ; — de Philippe-Marie-Guillaume de Grammont, marquis de Vachères, gouverneur de Crest, etc. — Contrats de mariage : de Philippe-Marie-Guillaume de Grammont avec Marie-Louise Gontier d'Autvillars ; — de Joseph de Lamorte, ancien officier à Die, avec Catherine Agnès, veuve Jaquemet ; — de Paul-Alexandre de Montrond, seigneur du Plan-de-Baix, avec Marie-Thérèse Bacon de La Chevalerie, etc. — Donations entre vifs faites : par noble Jacques-Reymond Du Cheilas, ancien capitaine de cavalerie à Romans, en faveur de Jacques-François, son fils, conseiller au Parlement de Grenoble ; — par Jeanne-

Marie Valentin, veuve de noble Alexandre de Ferre , sieur de La Calmette, à Jean-Charles, son fils. — Testaments : de Pierre Du Sozey de Lacroix, seigneur de Barbières et Rochefort-Samson, conseiller honoraire au Parlement de Dauphiné, en faveur de Françoise-Angélique, sa fille, avec des legs à Françoise-Angélique de Ferrus, son épouse, ; — de Pierre Delolle, bourgeois de Soyans, à Marie Jalla-Duclaux, son épouse, avec substitution en faveur de ses enfants ; — de Laurent Du Pilhon, seigneur d'Angèle, ancien conseiller au Parlement de Grenoble, en faveur de son fils, etc.

B. 920. (Cahier.) — In-4°, 243 feuillets, papier.

1750-1759. — Présentations de procureurs : Odon, pour Esprit-Bruno de Fournier, marquis d'Autane, lieutenant général des armées du Roi, plaidant contre Grangier ; — Faure, pour Jean-Charles de Saulce, bourgeois de Mirmande, contre Gronlier ; — Bérenger, pour de La Vallonne, commissaire des guerres, contre Jeanne Allemand ; — Gaillard, pour Gabriel-Bruno Delolle, prévôt de la collégiale de Saint-Sauveur de Crest, contre Rodet ; — Janoyer, pour Bonnet, prieur-curé de Barcelonne, contre Aubert, ancien prieur du lieu, etc.

B. 921. (Cahiers.) — In-4°, 275 feuillets, papier.

1750-1759. — Affirmations de voyage par : Bonnefoy, curé de Comps ; — Combelle, curé d'Eurre ; — Eynard, curé de Châteaudouble ; — André Bonfils, chanoine de Viviers ; — dom Bergounhoux, religieux de Cluny, prieur de La Baume-Cornillane ; — Gaillard, curé de Mirabel ; — Marcellin, curé de Saint-Nazaire-le-Désert ; — Richard, prieur-curé de Pradelles ; — Forest, curé d'Upie ; — Genesi, curé de Chastel-Arnaud, etc.

B. 922. (Cahiers.) — In-4°, 923 feuillets, papier.

1749-1755. — Audiences. — Noms des parties : Rieux, vicaire de Rousset, contre Eybert, voiturier à Crest, en restitution de papiers ; — des sénéchaux de la basoche de Montélimar, contre Durand, en paiement de pension ; — Louis Roux de

Belaffaire, ancien prévôt du chapitre de Saint-Sauveur, contre le syndic dudit chapitre, en mainlevée de saisie ; — Dupré, chanoine de Saint-Ruf, prieur et seigneur du prieuré de Notre-Dame de Serreméan, contre Lagier, en paiement de censes ; — Marie de Guillet, épouse séparée de biens de Louis-Joseph de La Baume-Pluvinel, contre Paul-François de Grammont, marquis de Vachères, en délivrance d'immeuble sur lequel elle a hypothèque, etc.

B. 923. (Liasse.) — In-4°, 427 feuillets, papier.

1755-1757. — Audiences. — Noms des parties : Jacques-François de Vocance, évêque de Senez, co-héritier de Marthe-Candide de Truchet ; Louis-René-Henri de La Tour-du-Pin-Montauhan, marquis de Soyans, héritier de Marguerite de Truchet, son aïeule, et Magdeleine-Jeanne-Lucrèce de La Tour-du-Pin-Moutauban, épouse du marquis de Virieu, héritière de l'abbé et du chevalier de Truchet, contre Plante, Artaud, etc., en rendement de compte des revenus de la succession de noble Paul d'Arbalestier ; — Faurou, prieur-curé de Saint-Benoit, contre Girodon, en paiement de la dime ; — Vernet, prieur-curé de Saint-Maurice-de-l'Exil (Isère), recteur de la chapelle de Notre-Dame, à Charpey, contre Grosset, en restitution d'un immeuble dépendant de la chapelle précitée.

B. 924. (Cahiers.) — In-4°, 307 feuillets, papier.

1757-1759. — Audiences. — Noms des parties : noble Théodore d'Arnoux, sieur de Lavoine, capitaine au régiment Royal Comtois, mari de Laurence-Esprite de Grasse, fille unique et héritière de noble Louis-François, contre Gaillardon, en paiement de l'office de procureur de prudhommes ; — François-César de Moreton de Vesc de Lériget, marquis de Chabrilan, Véronne, Saint-Gervais, etc., en paiement de ramières coupées ; — Didier, curé de Montclar et Vaugelas, contre Chantemerle, prieur de Montclar, en paiement de dimes novales, etc.

B. 925. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens délaissés par Achard, Bernard et Blache. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Louise Billard de la succession de Dourille, d'Aouste. — Émancipation de Claude Bénistant, de Jeanne Bertrand et de Bonnet. — Rapports d'experts : sur la contenance du fonds de terre d'Athénor, au quartier de Fontagnieu ; — sur les dommages causés à Berlier par Gerus. — Jugement qui accorde à Catherine-Étienne d'Auguy de Rilieu la jouissance des biens d'Alexandre de La Tour-de-Lers, son défunt mari. — Instance criminelle de Barnave, châtelain de Saillans, contre Geimet et d'autres conducteurs de troupeaux transhumants, pour injures.

B. 926. (Liasse.) — 41 pièces ; 1 cahier in-4°,
100 feuillets, papier.

1760-1769. — Provisions de Guérimand, châtelain de la co-seigneurie de Mirabel, pour M. de Blacons. — Inventaires des biens délaissés par André Buffel, marchand à Crest, et par Charles, de Grane. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Jeanne Cheissière de la succession des mariés Besson. — Rapports d'experts sur la maison saisie à la requête d'Arbod contre Marie Gely. — Levée d'un cadavre au chemin de Saleine. — Instance civile de Chavane, prieur-curé d'Eygluy et du Cheylard, contre Bouchet, Escoulin, etc., en paiement de la dime. — Sentences : condamnant Brunel à payer 950 livres à Brohard, chanoine de Saint-Sauveur ; — admettant l'appel de Brunel, curé de Saint-Sauveur, contre Faure, curé de Saillans, etc. — Instance civile de Claude Charignon, vicaire de Saint-Marcel-lès-Valence, contre Bonnet, prieur de Sainte-Anne de Barcelonne, en paiement d'une pension de 12 livres.

B. 927. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1760-1769. — Bail de la fourniture des carpes et des tanches à la ville de Crest pendant le carême, passé à Bouillane, à raison de 75 livres de carpes et 25 livres de tanches au quintal, à raison de 6 sols 6 deniers la livre. — Déclaration de grossesse de Magdeleine Didier. — Répudiation par Escoulin de

l'héritage de son père. — Inventaire des biens délaissés par les mariés Farjon. — Sentences condamnant : Lantheaume, notaire à Barthalais sur Mirabel, à payer une pension à Rose Condelle ; — Tavan, à acquitter des arrérages de cense à Guérimand, maire d'Aouste, sous-fermier du prieuré du lieu. — Procédures criminelles de Colombier, receveur des revenus de la ville, contre Raspail, pour injures, et du procureur du Roi, contre Desanet, Ubert, Amoche, accusés de vols.

B. 928. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1760-1769. — Rapport d'experts : sur la valeur des marchandises réclamées par Marie Mazade à Léon, son mari ; — sur les limites des fonds de terre de Fraud, Odouard, etc., assujettis à une cense envers Philippe-Guillaume de Grammont ; — sur la valeur des meubles de Rostaing, réclamés par Jeanne Imbert, son épouse. — Levée des scellés apposés sur les effets de René-Henri-Louis de La Tour-du-Pin, marquis de Montauban. — Bail à ferme des biens de Lucrèce de Lastic passé à Pialat et à Caillet par Joseph-Louis de Blaïn de Marcel, marquis du Poët-Célar, son curateur. — Inventaire des biens de Lombard, du Plan-de-Baix, etc.

B. 929. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1760-1769. — Émancipations d'Étienne Mourier et de Jeanne Portier. — Tutelle des mineurs Sérusclat donnée à Marguerite Peyméan. — Ouverture du testament d'Antoine Plante. — Inventaires des biens de Sérusclat et de Plante. — Procès-verbal de Magnet, garde champêtre de Grane, contre Portier, qui chassait sur les terres de Charles de Chabrières de Peyrins. — Procédures criminelles de Pètlement, bourgeois de Crest, et du procureur du Roi, contre Raillou, pour vol de fourrage et de gerbes de blé.

B. 930. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1760-1769. — Suite des procédures criminelles du procureur du Roi contre Raillon, pour enlèvement de gerbes d'autrui. — Instances : de

Saurin, procureur fiscal au bailliage de Die, contre Gueymard, pour injures ; — du procureur du Roi contre Soulier, accusé d'avoir donné asile à des voleurs. — Rapport d'experts sur l'état de la maison adjugée à Ravel, contre Gueymard, lieutenant particulier en la justice mage de Die. — Serment de Rouveyre d'Ozon, docteur en médecine, élu maire de Crest.

B. 931. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1760-1769. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Terrasse, maître de poste à Étoile, de la succession de la veuve de Gabriel Terrasse. — Rapports d'experts : sur l'état de deux maisons de l'hoirie Tardieu ; — sur la composition de la masse héréditaire de Jean Vallon ; — sur l'état du domaine et du moulin de Sarraillon et des immeubles acquis par Vincent, d'Ansage. — Instance civile de Thomé, directeur de la poste, contre Pètlement, en paiement de créance, etc.

B. 932. (Cahiers.) — In-4°, 294 feuillets, papier.

1760-1769. — Transcriptions. — Provisions : de Peloux, avocat du Roi au Siège ; — de Royanès, notaire à Crest ; — de Néry-Durozet, notaire à Upie. — Donations entre vifs faites : par Boudrat, avocat, à noble Antoinc-Balthazar Boudrat, son fils, trésorier général de France à Grenoble ; — par Anne Girodan, veuve Juge, en faveur de sa fille. — Testaments : de Jacques de Ladret de Lacondamine, de Bourdeaux, en faveur de ses enfants ; — de noble Rostaing de Grammont, seigneur de Vachères, Espenel, etc., en faveur de Philippe-Guillaume, son neveu ; de Joseph-François de Blaïn de Marcel, marquis du Poët-Célar, en faveur de Joseph-Pierre-Louis de Blaïn, chevalier du Poët, capitaine de grenadiers, etc. — Présentations de procureurs : Gaillard, pour Joseph-Séraphin de Tertulle, marquis d'Eygluy, et du prieur de Pontaix, contre Ezingard ; — Colombier, pour Alexandre de La Tour-de-Lers-de-Jony, seigneur de Piégros, La Clastre, etc., contre le curateur de l'hoirie vacante du seigneur d'Aubenasson, etc.

B. 933. (Cahiers.) — In-4°, 800 feuillets, papier.

1769-1769. — Affirmations de voyage par : Charignon, vicaire de Saint-Marcel, annexe du Bourg-lès-Valence, recteur de la chapelle Saint-Denis de Vaunaveys ; — Blayer, curé de Beaumont-en-Diois ; — Forest, curé d'Upie ; — Brunel, curé de Saint-Sauveur. — Audiences. — Noms des parties : le prince de Monaco, contre Eynard, de La Baume-Cornillane, en nouvelle reconnaissance de cense ; — Genesi, curé de Chastel-Arnaud, contre Didier-Dubarry, prieur de Saillans, en fourniture de tableaux, chandeliers, amicts, etc.

B. 934. (Cahiers.) — In-4°, 276 feuillets, papier.

1766-1769. — Audiences. — Noms des parties : le syndic de l'hôpital de Crest, contre Gras, en paiement de pension ; — Antoine-Laurent de Lacour, écuyer, lieutenant principal en la Sénéchaussée de Montélimar, contre Pierre Louis, de La Garde-Adhémar, en paiement de créance ; — Blanc, curé de Barsac, contre le syndic de l'abbaye de Saint-Antoine et Joseph Reynaud, administrateur du prieuré de Sainte-Croix, Pontaix, etc., contre Dalmas, curé de Pontaix, en remboursement de créances, etc.

B. 935. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1770-1779. — Ouverture des testaments d'Achard et de Cécile Athénor. — Inventaires des biens de Louise Aubert, de Marguerite d'Athénoul Des Tourrettes, de Pierre Allier. — Acceptation de l'héritage de noble Claude-Joseph d'Athénoul par Louis-François, son frère, ancien capitaine d'infanterie. — Rapports d'experts : sur l'état de la maison acquise par Armand, bourgeois de Crest, du marquis de La Roque-Pluvinel ; — sur la composition de la masse héréditaire des biens délaissés à Audra et à Rimont par les mariés Rimont, etc. — Jugement qui condamne Charles à payer 24 livres à Arnaud, prieur-curé de Beaufort, pour la dîme du vin.

B. 936. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1770-1779. — Rapport d'experts sur la valeur des bestiaux laissés à Barnave par Genesi, son fermier, à Chastel-Arnaud. — Jugement qui condamne Bertrand, de Chabrilan, à détruire la digue en pierres qu'il a construite vis à vis le fonds de Barthélemy, prieur de Roche-sur-Grane. — Procédures criminelles du procureur du Roi contre Barnier, pour voies de fait envers Bouvat.

B. 937. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures criminelles de l'avocat du Roi contre Benistant, frères, contumaces, pourvoi. — Instances criminelles de Béranger, avocat, contre Duc, Jacquet et Forest, curés de Montelégér, Saint-Vincent et Montmeyran, qui ont chassé sur ses terres et l'ont injurié. — Déclaration de grossesse de Jeanne Besson. — Procès-verbal du garde champêtre de Grane, contre Bernard, pour coupe de bois dans la forêt de Filan. — Inventaires des biens de Berlier et de Bertrand. — Rapports d'experts : sur les réparations nécessaires aux bâtiments de l'hoirie Ducros ; — sur l'état des deux maisons acquises par Bernard de Digonnet et de Reynaud.

B. 938. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1770-1779. — Déclaration de Bost, secrétaire-greffier de Châteaudouble, Peyrus et La Baume-sur-Véore, relative à la valeur de son office. — Vérification par les commissaires de police du blé et de la farine qui se trouvent chez les boulangers de Crest. — Inventaires des biens délaissés par Bourbousson, Bouvier et Brochier. — Apposition des scellés chez Brun, serrurier. — Déclarations de grossesse de Marguerite Bonnet et de Catherine Bos. — Levée des cadavres de Brun et de la femme Picard, née Boissier. — Procédures criminelles : de Bochon, Debonis, etc., contre Barnave, Monier, Lacroix, etc., pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre un artisan accusé de vivre en concubinage, etc.

B. 939. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1770-1779. — Instance civile de Philippe-Guillaume-Marie de Grammont de Caderousse, marquis de Vachères, gouverneur de Crest, contre Buffel-Dufaure, en paiement de lods. — Rapports d'experts : sur l'état de la maison cédée à Charles par Verdier ; — sur l'usage des eaux du ruisseau de Vialar contesté entre Combe et Chalavan ; — sur les biens réclamés à Jacques Reclus Du Parquet, par Benoite Charbonnier, son épouse ; — sur le dommage causé à Marguerite Chastel, par l'éboulement du mur de Vincent et de Rodet, à Lozeron. — Curatelle d'Antoine-Henri-Étienne-André Buffel-Duvaure, bourgeois de Crest, fils d'Antoine, ancien officier de cavalerie, déférée à Richard, et de Marie Buisson, à Alvier. — Inventaire et vente à l'encan des meubles de Bastien César. — Déclarations de grossesse de Marguerite Chambon et d'Henriette Cheviny. — Levée du cadavre d'un inconnu.

B. 940. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1770-1779. — Assemblée des curés du ressort pour nommer des députés chargés d'obtenir l'augmentation des portions congrues : Mathieu Brun, curé de Truinas, est nommé syndic receveur général. — Adjudication de la fourniture des carpes et des tanches aux habitants de Crest faite à Jullien, à raison de 8 sols la livre. — Nomination d'un député des quatre corporations de la ville : chirurgiens, fabricants, tailleurs et boulangers. — Ouverture du testament mystique de Philibert Colombier. — Inventaires des biens délaissés par Douville, Dumas et Dufonds. — Rapports d'experts : sur l'estime des propriétés foncières portée aux parcelles de Beaufort et de Gigors, pour Pierre-Paul-François-Désiré de Clerc de Ladevèze ; Magdeleine-Jeanne-Lucrèce de La Tour-Montauban, veuve de François de Virieu ; François-Pons-Laurent-Jacques-Louis Bruyère Saint-Michel, gouverneur de Crest ; dom Perrier, prieur de Léonce, etc., contrôles consuls et les communautés de Beaufort et Gigors ; — sur les dommages causés à Cluze par Lagier, à Mazorel ; — sur la composition de la masse héréditaire de la succession Martinent échue à Combe et à Bellin ; —

sur les limites des fonds de Gilles et de Jean-René Delolle, de Saou. — Instance civile de Combelle, curé de Montoisson, contre dom Bernard Godard, prieur d'Alex et Montoisson, en revendication d'immeubles dépendant des chapelles de Notre-Dame-de-Pitié et de Saint-Sébastien, etc.

B. 941. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1770-1779. — États des naissances, mariages et décès dans la Sénéchaussée en 1777 : 3 naissances à Auriplès, 26 à Barbières, 39 à Grane, etc. ; 16 décès à Châteaudouble, 16 à Peyrus, etc. ; 8 mariages à La Vache, 28 à Crest, etc. — Ouverture du testament d'Étienne Gaillardon, châtelain de Crest. — Inventaire des biens de Durand. — Tutelle d'Aphrodise-Henri-Salomon Buffel-Duvaure, dit Montagnac, donnée à Catherine Bonnet de Morelian, sa mère, veuve d'Antoine, ancien officier de cavalerie. — Remboursement de la consignation faite par Catherine-Gabrielle d'Imbert-Duméril, épouse de Pierre-Aimé de Formigier, capitaine au régiment de Flandre, de La Baume-Cornillane. — Répudiation de l'héritage de Faure par Marianne Permingeat, sa veuve. — Déclaration de grossesse de Jeanne Farnier, etc.

B. 942. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1770-1779. — Prise de possession par dom Goolde, religieux Bénédictin de la congrégation anglaise, à Paris, de la sacristie de Notre-Dame d'Andéac, à Grane. — Protestation des consuls de Grane contre la bénédiction des cloches faite hors l'église par Saint-Pierre, vicaire général de Valence. — Délivrance des papiers et de l'argent consignés de la succession de Grammont à Reynier, syndic des créanciers de l'hoirie. — Rapports d'experts : sur l'état des bâtiments et domaines possédés par Gras et Bouillane au quartier de Barsac ou Beaugard, sur Crest ; — sur le chemin réclamé par Gueyta, de Soyans, à Laurie, etc. — Levée du cadavre de Genis. — Déclarations de grossesse de Marie Guillon, de Marianne Guyon, de Françoise Imbert et de Jeanne Jobert. — Inventaires des biens de Granjon.

B. 943. (Liasse.) — 77 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1770-1779. — Procédures criminelles pour injures et voies de fait : de Lagier, contre Domas ; — de Leydier, procureur au Buis, contre Bertrand, vi-bailli de la ville, etc. ; — de Léon, fermier du prieuré de Francillon, contre Barral, pour fraude des droits de dime ; — d'Arnaud-François de La Tour-du-Pin, marquis de Soyans, colonel d'infanterie, gouverneur de Montélimar, contre Chambaud, pour coupe d'arbres le long de la Vèbre, à Saou. — Inventaire des biens de Jean Lambert, de Crest. — Évaluation à 400 et à 600 livres des offices de notaires possédés par Lauthaume à Sainte-Croix et par Léon à Saou. — Levée des scellés sur les meubles de Suzanne-Thérèse de Lattier. — Jugement qui condamne Colombier à restituer les 1200 livres de la dot de Paule Lacombe, son épouse, etc.

B. 944. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1770-1779. — Rapports d'experts : sur les dommages causés à Mallevall et à Mestrou par les chemins de Fraud et de Faure ; — sur la valeur des immeubles contestés entre Duc, Marce et Guichard, prieur d'Omlèze ; — sur les réparations faites à la maison achetée par Maron de Louis Barret, rue Charabot, à Crest. — Inventaires des biens délaissés par Melon et Mourier. — Émancipation de Mazade. — Tutelle des enfants Melon déferée à Vallon. — Répudiation de la succession de Catherine Hanton par Meffre, de Grane. — Procès-verbal de Rafin, garde du prince de Monaco à Grane, contre Mallet, pour coupe d'arbres dans la forêt de Filan. — Instance criminelle de Laurie, contre Monteillet, pour voies de fait.

B. 945. (Liasse.) — 106 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1770-1779. — Ventes du domaine de Jony, à Piégros, faites par Gabriel-Joseph de Vesc, chevalier, marquis de Béconne, seigneur d'Eurre, Brette, etc., à Joseph-Ennemond Mottet, contrôleur général des domaines et bois de S. M., seigneur d'Aubenasson (Aubenasson), pour 25 900 livres, et par

Ennemond Mottet à Dominique Mottet, greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Valence. — Inventaire des biens de Mure, de Grane. — Rapports d'experts sur l'état de la maison acquise de Vaussenas par Jeanne Chorier, veuve d'Alexandre de Montlovier, avocat. — Déclarations de grossesse de Marie Meunier et Claudine Monestier. — Procédures criminelles : de Mossan, vicaire de Châteaudouble, curé provisoire d'Ourches, contre Sayn, qui l'accuse d'avoir séduit et enlevé sa fille, veuve, âgée de 35 ans ; — de Morin, moulinier en soie à Roche-sur-Grane, contre Reboul, pour voies de fait.

B. 946. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1770-1779. — Déclaration de Jeanne-Françoise Ruffieu, épouse de noble Claude-Melchior Du Rissé, interné à Crest, de vouloir retourner en Franche-Comté, attendu le refus de son mari de cohabiter avec elle. — Serment de Planel, avocat, maire de Crest. — Curatelle des enfants de Portefaix déferée à Nicolas. — Émancipation de Portier et de Marie Avond. — Inventaire des biens de Peysson, de Grane. — Instance civile de Joseph-Antoine-Augustin de Pluvinel, marquis de La Roque, seigneur de la vallée de Quint, contre les consuls de Pontaix, etc., en vérification des mesures et des poids. — Rapports d'experts : sur l'état de la fabrique à soie vendue par Landot à Perroud ; — sur les limites du fonds de terre contesté entre Portier et Milon, de Soyans. — Plainte de Reboul La Juillièrre, avocat, contre Besson, pour voies de fait ; il y décrit la licence qui règne dans la ville : « Accabler d'apostrophes insultantes tout ce qui, parmi les honnêtes gens, n'est pas revêtu de charges ; s'emparer, dans les rues, la nuit, des voitures des particuliers qui n'ont pas de remise et les jeter dans la Drôme ; briser les tonneaux, en les faisant rouler par l'escalier des Cordeliers ; faire retentir les rues d'un tapage affreux ; telles sont les moindres entreprises que se permet la foule. »

B. 947. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1770-1779. — Émancipation de Rimon. — Dépôt des minutes de Rodet et de Cornier,

notaires d'Upie, au greffe du Siège, effectué à la requête de Marie-Charles-César d'Eurre de Glanne, écuyer, ancien mousquetaire de la garde du Roi. — Rapport d'experts sur la contenance des fonds de Richaud, de Quint, et de Samuel, assujettis à une cense au seigneur du lieu. — Procédures criminelles : d'Anne Reynaud, femme Teyssier, contre Lafarge, et de Rolandin, dentiste, contre Béguignon et ses complices, pour voies de fait ; — de Richard, contre les ravisseurs inconnus de sa fille ; — de Charles-Paul de La Roche de Chabrières, seigneur de Peyrins, contre les dévastateurs de ses bois de Plaisance, à Grane.

B. 948. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1770-1779. — Serment de Rouveyre d'Ozon, docteur médecin, maire de Crest. — Ouverture du testament mystique de Roux, avocat. — Curatelle de Rouast donnée à Faure. — Inventaire du mobilier de Gotléel, libraire, absent, fait à la requête de Jeanne Serizier, son épouse. — Répudiation de l'héritage de Marie-Magdeleine Chaix, par Simond, son mari. — Rapports d'experts : sur l'état du domaine d'Imbert, à Grane, adjugé à Simard, bourgeois de Lorient ; — sur les chemins qui conduisent aux fonds de La Garde sur Ourches, appartenant à Arnaud, Martin et Échevin. — Nomination d'experts chargés de vérifier les réparations faites contre la Vèbre, à Saou, pour les prêtres du séminaire de Valence. — Procédures criminelles de Sage, contre Barnave, pour voies de fait, etc.

B. 949. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1770-1779. — Tutelle de Louise-Catherine Vertupier déferée à Barnier. — Déclarations de grossesse de Catherine Vial et de Suzanne Villard. — Plaintes et procédures criminelles : de Tournillon, curé de Soyans, mandataire des habitants des Buaches, contre Lorie, pour démolition des murs d'une chapelle en ruines dite de Saint-Bonnet, que les habitants voulaient rétablir et rendre au culte ; — du procureur du Roi, contre Jeanne Tariotte, Ubert, Auroche, Blanc, etc.,

gardes de Bonnafau de Presque à Saou, pour blessures ayant occasionné la mort de Bourson et d'Arnaud.

B. 950. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1770-1779. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente faits : à Allinot par Chovin, de 6 sétérées de terre à Marches, pour 360 livres ; — à Arnoux Péronnier, curé de Saint-Barnard de Romans, par Gasconet, de 3 quartelées de terre à Barbières, pour 192 livres ; — à Clairefond, curé de Chabrillan, par Bouvier, d'un jardin de 4 civayers (3 ares 79), pour 299 livres ; — à Royanez, notaire de Crest, par Amoric, de 3 sétérées de terre au Saveau, pour 1025 livres, etc.

B. 951. (Cahiers.) — In-4°, 303 feuillets, papier.

1770-1779. — Transcriptions. — Provisions : de Peyrassol, procureur fiscal de Saou, pour Arnaud-François de La Tour-du-Pin, marquis de Soyans, colonel d'infanterie ; — de Mottet d'Aubenas, lieutenant du juge des terres de Beaufort, Gigors, etc., pour Pierre-Paul-François-René de Clerc, marquis de Ladevèze ; — de Sibeud, juge de Piégros, La Clastre, etc., pour Alexandrine de La Tour-du-Pin ; — de Richard, lieutenant du juge du fief de la forêt de Saou, pour Pierre-Guillaume de Bonnafau de Presque, lieutenant-colonel de cavalerie ; — de Marcel et Portier, notaires à Pontaix et Beaufort, etc. — Testaments et donations entre vifs de noble Claude-Just de Marquet, de Montmeyran, en faveur de Pierre-Marie de La Lombardière, son petit-neveu ; — de Bourson, Romieux, etc. — Défauts accordés : à Boyer, chanoine de Saint-Sauveur, contre Combe ; — à noble Louis de Thivolley, seigneur de Baral (Hauterives), contre Robin ; — à Mottet, curé d'Allex, contre Lantheaume, etc. — Registre d'écrou.

B. 952. (Cahiers.) — In-4°, 357 feuillets, papier.

1768-1779. — Affirmations de voyage par : Bonnet, curé de Vaunaveys ; — Bellon, prieur-curé de Combovin ; — Arnaud, curé de Beaufort, etc.

— Présentations de procureurs : Nicolas, pour Pierre-Paul-Alexandre de Montrond, major de la ville de Crest, plaidant contre Reynier ; — Odon, pour Chastel, curé de Saint-Sauveur de Crest, contre Bruno Deloulle, prévôt du chapitre, et pour Philippe-Guillaume-Marie de Grammont, duc de Caderousse, gouverneur de Crest, contre Antoine-Henri-Étienne Buf'el-Duvaure, etc. — Distribution des causes : Richard a le procès de Colombier contre Bouilleton ; — Lambert, celui de Grammont contre Fraud, etc. — Inventaire des papiers du greffe pendant l'exercice de Baston, notaire.

B. 953. (Cahiers.) — In-4°, 335 feuillets, papier.

1769-1774. — Audiences. — Noms des parties : Bonnet, curé de Vaunaveys, contre Élisabeth Bouche, en validation de saisie ; — Barthélemy, prieur-curé de Roche-sur-Grane, contre Tivol, en paiement de la dime ; — Baillon, curé de Saint-Andéol-en-Quint, contre Lombard, en paiement de créance ; — Chastel, archiprêtre de Crest, contre Deloulle, en paiement de sa quote-part du luminaire ; — Louis-Charles de Barral, seigneur de Saint-Aupres, mari de Catherine-Claire de Richard, contre Gaillardon, syndic des créanciers de Chabert, en délivrance d'une fabrique à soie, etc.

B. 954. (Cahiers.) — In-4°, 476 feuillets, papier.

1775-1778. — Audiences. — Noms des parties : Joseph-Gabriel-Augustin de Vesc, marquis de Béconne, seigneur d'Upie, Eurre, Barcelonne, etc., contre Ennemond Mottet, contrôleur des domaines et bois, en action hypothécaire sur le domaine de Jony, à Piégros ; — Charles-Philippe d'Armand de Forest de Blacons, seigneur de Condillac, contre Barnave, ancien maire de Saillans, en paiement de frais de justice ; — Faure, imprimeur à Grenoble, contre Faujas, vi-sénéchal de Montélimar, en paiement de créance ; — Reynaud, curé de Grane, contre Vial, curé de Marches, en paiement d'arrérages de pension, etc.

B. 955. (Cahiers.) — In-4°, 647 feuillets, papier.

1778-1779. — Audiences. — Noms des parties : Morel, curé de Charpey, contre Béranger-Bellon, en paiement de la dime ; — Charles de Chabrières de La Roche, comte de Charmes, contre Davin, en paiement de lods ; — noble Jean La Coste-Duvivier, contre Delacour, lieutenant particulier en la Sénéchaussée de Montélimar, et nobles d'Athénoul Des Turrettes et de Bruyère-Saint-Michel, contre Royanès et Fraud, en paiement de créances, etc.

B. 956. (Liasse.) — 68 pièces, papier (1 imprimée) ;
1 pièce, parchemin.

1780-1789. — Requête d'André, dit Baquet, pour être mis en liberté, suivie d'une ordonnance conforme. — Contrat de mariage de Joseph Allier avec Christine Prohet. — Ouverture du testament d'Amoric, de Crest. — Apposition des scellés sur les effets d'Allouard, d'Eurre. — Émancipations d'Achard, Allier, soldat, Amodru, Amoric, André, etc. — Déclarations de grossesse de Suzanne et de Catherine Archinard. — Levée du cadavre d'Arbod. — Inventaires des biens d'Amoric, d'Arbelut, etc.

B. 957. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1780-1789. — Ouverture du testament d'André-Balthazar d'Armand de Blacons, doyen du chapitre des comtes de Saint-Pierre de Vienne, et inventaire de ses biens. — Répudiation par les mariés Arnaud de l'héritage d'Anne-Suzanne Simon. — Émancipations d'Astier, Aubert, etc. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles acquis de Laurent par Arnoux. — Certificat signé Baston, fixant à 9 livres 2 sols le prix moyen du sétier de blé ; à 7 livres 8 sols le prix du sétier de seigle. — Déclarations de grossesse de Catherine Barelou, de Marie Beatrix, de Marguerite Bénistant. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre les auteurs d'un vol sacrilège commis à Auriple ; — du marquis de Vachères, contre Barnier, Blain, etc., pour coupe d'arbres dans le bois de Couspeau, etc.

B. 958. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1780-1789. — Ouverture du testament de Louise Beylieu, épouse Aubert. — Répudiation par Marguerite Bocon de la succession de Mottet, seigneur d'Aubenas, son mari. — Émancipations de Béranger, Blache, Joseph-Ambroise de Blaïn de Marcel, chevalier de Malte, etc. — Serment de Blanchard, notaire à Alixan. — Déclarations de grossesse de Marguerite Berruyer et d'Élizabeth Bochon. — Procédures criminelles : de Simon, notaire à La Baume-d'Hostun, fermier du prieuré de Piégros, La Clastre et Saint-Médard (ordre de Malte), contre Berger, en paiement de la dime ; — de Pierre-Guillaume de Bonnafau de Presque, contre les habitants de Saou, qui ont sonné le tocsin, se sont attroupés et armés, menaçant son épouse et ses gens, etc.

B. 959. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1780-1789. — Inventaire des biens délaissés par Bouvier et Brochier. — Répudiation de l'héritage de Jeune, par Élizabeth Brochier. — Émancipations de Bonnet, Borel et des enfants Brun. — Ouverture du testament mystique de M^{lle} de Saint-Michel, sœur de Pons-Laurent-François de Bruyère, syndic de la noblesse de l'Élection de Montélimar. — Rapports d'experts : sur la composition de la masse héréditaire de la succession d'Honoré Dorier ; — sur l'état de la maison vendue à Brachet par Reboul La Juillière. — Déclarations de grossesse de Marguerite Borel et de Louise Bourson.

B. 960. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures criminelles : du marquis de Chabrilan, contre le fermier du moulin de Grane, pour détournement de l'eau du canal, et rapport d'experts sur l'état des lieux ; — de Charbonneau, contre Fraud, pour voies de fait. — Requête de Chatelan pour être mis en liberté, suivie d'une ordonnance conforme. — Déclarations de grossesse de Souveraine Chapouton, de Marie Charles, de Marianne Charrière et de Louise Cheyssière. — Émancipation de Chauveau. —

Inventaire des biens délaissés par Marguerite Chambert.

B. 961. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1780-1789. — Adjudication de la fourniture des carpes et des tanches pendant la carême faite à Dayme, à l'aison de 9 sols 6 deniers la livre. — Ouverture du testament mystique de Daly, négociant. — Assemblée de parents pour Courbassier, clerc tonsuré de Die, contraire à la demande d'aliénation de ses immeubles. — Émancipation de Jean-Charles Curnier. — Inventaires des biens de Cluze, Combe et René Delolle, bourgeois de Saou. — Rapports d'experts : sur la composition de la masse héréditaire de la succession Martinent ; — sur l'état de la digue de Mazorel, vis-à-vis de la propriété de Colombier. — Procédures criminelles : de Curnier, avocat, contre Bovet, pour injures ; — d'Antoine-Marie Colombier, contre un soldat du régiment d'Auvergne, pour coups et blessures.

B. 962. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1780-1789. — Émancipations de Michel Didier et d'Escoffier. — Ouverture des testaments de Gabrielle Dumont-Dufour et de Marguerite Farjon. — Inventaires des biens délaissés par Dourille et Faure, professeur de belles-lettres. — Déclarations de grossesse de Jeanne Duc, Marie Durand, Marie Defaysse et Henriette Finel. — Levée du cadavre d'un enfant près du domaine du Mas. — Procédures criminelles de Dye d'Alissan, procureur à Crest, et de Magdeleine Escoffier-Figat, femme Debourdeaux, contre Mariton et Antoinette Domas, pour injures et voies de fait.

B. 963. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1780-1789. — Ouverture du testament mystique de Jean-Antoine Gaillardon de Soubeyran, chanoine et chantre de Saint-Sauveur de Crest. — Inventaire des biens de Gondian et de Guérimand. — Émancipations des enfants Granjon et Gros. — Rapport d'experts sur la valeur des biens délaissés

par Breynat à son fils et à son gendre. — Levée du cadavre de Gougne. — Procédures criminelles du procureur du Roi, contre les auteurs inconnus du meurtre de Gauthier, de Vaunaveys, et contre Guillot qui a chassé en temps prohibé. — Déclarations de grossesse de Marie Gachon, Thérèse Garnier, Antoinette Giroux, Marie Guillon et Magdeleine Guyon.

B. 964. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1780-1789. — Ouverture du testament de Marie-Magdeleine Lamande, et inventaire de ses biens. — Répudiation de la succession Janoyer par Claudine, sa fille. — Émancipations de Lacroix et de Lafarge. — Déclaration de grossesse de Catherine Hugon. — Levée de deux cadavres dans la Drôme et sur le chemin de Crest à Montélimar. — Instances criminelles : du procureur du Roi et des officiers d'invalides en garnison à la tour de Crest, contre des jeunes gens qui ont placé une charogne devant le corps de garde ; — de Catherine Lagier, contre Marianne Thibaud, pour voies de fait.

B. 965. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1780-1789. — Inventaire des biens de Lhomme. — Émancipations de Paul-René Lombard de La Tune, négociant à Crest, et des enfants Mançon. — Répudiation de l'héritage de Lambert par Marie Raillon. — Déclarations de grossesse de Marie Lambert, veuve Perminjat, et de Blanche Légat. — Parcelles de frais alloués à Lantelme, à Lantheaume, à Magnet, à Marie Marce, etc., dans leurs procès contre Amiel, Colombier, Sausse, Guichard, prieur-curé d'Ombrière, etc., s'élevant de 82 à 1467 livres.

B. 966. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1780-1789. — Émancipations de Mariton et d'Hector de Montrond, ancien capitaine d'infanterie. — Répudiation de l'héritage de François Martin par Jeanne Robert. — Inventaire des biens de Marianne Martin. — Jugement qui condamne Humbert, prieur de Bonlieu et de La Chaudière, à laisser à Manuel, curé de la paroisse, les biens et

revenus du prieuré. — Déclarations de grossesse de Catherine Mazade, de Louise Monteillet et de Lucrèce Nicolas. — Levée d'un cadavre à Grane, etc.

B. 967. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1780-1789. — Serment de Planél, maire de Crest. — Ouverture du testament de Marie Pètlement. — Émancipation d'Orgeas. — Inventaires des biens délaissés par Pelletier, Pervillac, Catherine Poutier, etc. — Déclarations de grossesse d'Anne Paget, Marguerite Pivalier, Marie Pinel et Élizabeth Planel. — Levée du cadavre de Peloux, de Mirabel. — Instances criminelles de Pervillac, contre Brochier-Godemard, notaire, pour voies de fait, etc.

B. 968. (Liasse.) — 73 pièces, papier ; 1 plan.

1780-1789. — Inventaire et vente à l'encan des meubles de Premier. — Émancipation des enfants Riaille. — Extrait du registre des mercuriales de Crest : en 1780, le blé vaut 11 livres 5 sols le sétier ; le seigle, 8 livres ; en 1789, le blé se vend 14 livres 13 sols ; le seigle, 12 livres. — Serment de Richard, maire de Crest. — Ouverture des testaments mystiques de Michel-Martin Rigaud-Delisle, bourgeois de Crest, et de Jacques-Gabriel Reboul La Juillère. — Rapport d'experts sur la portion des biens de Pierre Reboul attribuée à Élizabeth Gely, son épouse. — Levée des cadavres de Grandvol et d'Agathe Regotier, épouse de Joseph d'Hébrail, capitaine de bas-officiers à la tour de Crest. — Déclarations de grossesse de Marguerite Reymond, de Magdeleine Rochette et de Catherine Rodet.

B. 969. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1780-1789. — Visite par les médecins délégués de Philibert-François-Xavier de Pourtier de Saint-Georges, détenu dans la tour de Crest depuis trente ans. — Procédure criminelle de Roux, soldat en congé à Upie, contre Duchesne, pour voies de fait. — Levée du cadavre de Pierre Salabelle. — Émancipations de Tavan et de Rousset. — Tutelle des enfants Hours déferée à Roux. — Inventaire des biens

de Rouast, Savoyard, Simond, Marie Semelle, etc. — Déclaration de grossesse de Louise Sibour.

B. 970. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1780-1789. — Rapport des experts chargés : de la séparation des biens d'Élizabeth Urdy avec ceux de Chastegnères ; — de la vérification de l'emplacement de la prise d'eau réclamée par le marquis de Béconne. — Émancipations des enfants Tridon et Verdier. — Ouverture du testament et inventaire des biens de Vaussenas, bourgeois de Crest. — Déclaration de grossesse d'Anne Verdier. — Levée du cadavre de Tridon. — Procédures criminelles : de Teyssier, contre God, pour voies de fait ; — de Montanier, curé commis de Marches, contre Élizabeth Veyer, dite Ravage, qui l'accuse d'avoir voulu la séduire.

B. 971. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des ventes faites : à Achard-Salomon, de Crest, par la femme Chaix, d'une maison, au prix de 2116 livres ; — à Andrevet, de Rochefort-Samson, par Perrot, d'un domaine aux Jossauds, pour 3300 livres ; — à Jean-Pierre Rachasson de Montalivet, conseiller au Parlement de Grenoble, par Gresse, de terre et bois à Montmeyran, pour 452 livres ; — à Jean-Thérèse de Beaumont, marquis d'Autichamp, par la veuve Espenel, de deux petits fonds valant 50 livres ; à Joseph-Louis et Pierre-Florent Borel, frères, négociants à Crest, des maison, bâtiments, artifices, moulins à blé, à huile et à soie de Soubeyran, par Antoine-Joseph Richard, avocat au Parlement de Grenoble, moyennant 120 000 livres ; — à Breynat, curé de Bésayes, de 2 sétérées de terre aux Voulpes, pour 2184 livres, etc.

B. 972. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des ventes faites : à Brun, de Saint-Andéol-en-Quint, par de Richaud, de deux parcelles de terre, pour 1350 livres ; — à Buis, notaire et procureur à Die, par la veuve Gros, de petites

parcelles de terre, au prix de 100 livres ; — à Étienne-André-Henri Buffel-Duvaure, bourgeois de Crest, par Rey, du domaine de Blanchon, pour 2105 livres ; — à Pierre-Paul-François-René de Clerc de Ladevèze, par Nicolas-Étienne d'Auguy, capitaine de grenadiers aux Gardes-Françaises, et Alexandre-César, baron de La Tour-du-Pin, mestre de camp des dragons de la Reine, de la seigneurie de Piégros, La Clastre et Saint-Médard, pour 70 000 livres, etc.

B. 973. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente faits : à Grasset, de Soyans, par Caillot, d'une terre au Devès, pour 1049 livres ; — à Labretonnière, négociant à Crest, par Fraud, du domaine de Boilloud et d'un bois à Montchaud, pour 26 400 livres ; — à Louis-François-Étienne de Lambert, écuyer, lieutenant général civil et criminel du Siège, par Gontard, du domaine de L'Échelette, à Piégros, pour 5500 livres ; — à Joseph-René Lombard de La Tune, négociant, par Rouast, d'une maison à Crest, valant 2399 livres ; — à Louis-François de Marquet, par Ruchon, d'une maison à Combovin, moyennant 799 livres ; — à Pierre-Paul-Alexandre de Montrond, major de la tour de Crest, par la veuve Lombard, de Fontclaire, de 7 quartelées de terre, pour 299 livres, etc.

B. 974. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes des lettres de ratification des actes de vente faits : à Pinet, de Chabrillan, par Chafois, de 4 sétérées de terre, pour 1012 livres ; — à Joseph de Saint-Germain, écuyer, inspecteur général des postes, par Louis-Pierre-Nolasque-Félix Des Balbes de Berton de Grillon, colonel d'infanterie, de la terre et baronnie de Montmeyran, pour 107 000 livres ; — à Marthe-Charlotte Starot de Saint-Germain, veuve de noble Charles-Victor Bachasson de Montalivet, commandant de Sarreguemines, par Néry-Durozet, de plusieurs parcelles de terre à Montmeyran, pour 3 096 livres ; — à Joseph-Augustin de Vesc, marquis de Béconne, par Lambert, de 7 sétérées de terre à Upie, pour 1 200 livres, etc.

B. 975. (Cahiers.) — In-4°, 349 feuillets, papier.

1779-1785. — Transcriptions. — Donations entre vifs et testaments : d'Armand, curé de Bruzac, en faveur de Françoise Blanc, veuve Armand ; — de François de Blaïn de Marcel, marquis du Poët, en faveur de Joseph-Pierre-Louis de Blaïn de Marcel ; — d'Antoine de Lafont, marquis de Savines, lieutenant général des armées du Roi, en faveur de Victor-Amédée de Lafont de Savines, abbé de Boscodon, son frère, etc. — Provisions : de Bovet, notaire ; — de Legentil, juge de Pisançon, Chatuzange et Combovin, pour Jean-François de Lacroix de Chevrières, etc. — Contrat de mariage de Paul-Daniel-Alexandre-Pierre de Montrond, ancien capitaine de cavalerie, avec Marie-Ursule-Victoire d'Hugues.

B. 976. (Cahiers.) — In-4°, 443 feuillets, papier.

1780-1784. — Audiences. — Noms des parties : de Montrond, major de la tour de Crest, contre Cherfils, en paiement de créance ; — Paul Didier, avocat à Grenoble, fils unique de Pierre-Jean Didier, avocat à Upie, contre Lantheaume, en paiement d'arrérages de pension ; — Brunet, curé d'Auriple, et Audigier, curé de Divajeu, contre Chapuis et Bovet, notaire, en paiement de promesses, etc.

B. 977. (Cahiers.) — In-4°, 454 feuillets, papier.

1785-1789. — Audiences. — Noms des parties : Roux, curé de Rac, contre Verdier, en paiement d'arrérages de pension ; — Cartier Bois-Martin, garde du corps du comte de Provence, contre Baston, en paiement de créance ; — Marie-Charles-César Morier d'Eure de Glanne, ancien mousquetaire de la garde du Roi, contre Gras, en paiement de frais de justice ; — Charles-Joseph, baron de Barral, capitaine de dragons, époux de Marie-Thérèse-Hippolyte de Barnave de Boudra, contre Baston, en acceptation de transport de créance ; — Louis-Auguste de Thomassin de Peynier, abbé commendataire d'Aiguebelle, contre Faure, en paiement de lods, etc.

B. 978. (Cahiers.) — In-4°, 527 feuillets, papier.

1787-1789. — Audiences. — Noms des parties : Richard, curé de Francillon, contre Teyssier, en paiement de créance ; — Jean-Claude-Marie de La Coste, seigneur de Maucune, Ancone, etc., contre noble Alphonse-Laurent-Antoine Salomon, baron de Salomon, vi-sénéchal de Montélimar, en paiement de lods ; — Antoine-Augustin de La Roque de Tertulle, seigneur d'Eygluy, contre Ezingoard, en délivrance d'immeubles affectés à la sûreté d'une créance, etc.

B. 979. (Cahiers.) — In-4°, 624 feuillets, papier.

1776-1778. — Affirmations de voyage par : Ronchon, curé de Gigors ; — Reynaud, curé de Grane ; — Richard, curé de Francillon ; — Neyret, curé de Celas ; — Bellier, bourgeois de Charpey ; — Grangier, notaire à Sainte-Croix ; — Bonnet Des Arcis, curé de Vaunaveys ; — Morel, curé-archiprêtre de Charpey, etc.

B. 980. (Cahiers.) — In-4°, 591 feuillets, papier.

1781-1789. — Présentations de procureurs : Bouchet, pour Gras, bourgeois de Crest, plaidant contre Farnalier ; — Athénor, pour le marquis de Pluvinel et La Roque, contre Colombier ; pour Chaix, chirurgien-major de la tour de Crest, contre Brossard ; — Curnier, pour de Quinsard, ancien curé de Ponet, contre Morel. — Registre d'écrou des prisons de Crest.

B. 981. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

1587-1589. — Transcription d'actes approuvés ou insinués par Antoine de Perrin, docteur en droit, juge commis à la Sénéchaussée de Crest, au bailliage de Saint-Marcellin, aux conventions de Chabeuil et aux judicatures subalternes du Diois. — Ventes judiciaires des biens des mineurs Ribaud, Freichet, etc., faites à Breyton, à Achard, etc., de Pontaix. — Donations entre vifs : de Marguerite Taillotte, veuve Baile, de Die, à Hugues, son frère ; — de Colette de Picquet, veuve de noble Guillaume de Guilhemot, seigneur d'Establet, à noble Charles,

son fils, à l'occasion de son mariage avec Diane de Rastel ; — de Françoise Vergesse, veuve Guillon, à Ennemond Bovier, etc. — Contrats de mariage entre : Alexandre Rousset, de Saint-Roman, et Isabelle Magnan, de La Chapelle-en-Vercors ; — Pierre Alart, d'Upie, et Marguerite Dourouelle ; — Louis Morand et Benoite Raucou, etc. — Testaments : de Magdeleine Oruol, de la Religion Réformée, en faveur de Colin, son mari, et de ses enfants ; — de Jean Vacieu, de Châtillon, en faveur de ses enfants, etc.

BAILLIAGE DU BUIS.

B. 982. (Cahiers.) — In-4°, 385 feuillets, papier.

1576-1589. — Consultations de Benedicti et de Raymondi, docteurs de Carpentras, et d'autres avocats du Buis et des villes voisines, pour nobles : Esprit Artaud de Montauban, seigneur de La Roche-sur-Le-Buis, au sujet de la substitution portée dans le testament de noble Jean Artaud, seigneur de Bellegarde, Beaumont, Charens et Aucelon, du 30 juin 1490 ; — Louis de Soyans, seigneur de Châteauneuf-de-Bordette, sur les lods, mi-lods, la main-morte, la commise (confiscation) et la propriété des essaïms. « La règle de droit touchant cette espèce d'animaux est que, à partir de la ruche, ledit *jeton* (essaïm) s'étant venu reposer sur arbre ou ailleurs, dans le jardin du seigneur de Châteauneuf, avant qu'il l'ait fait resserrer dans une autre ruche, il n'est pas plus à lui que les oiseaux y ayant fait leur nid et s'envolant de là, et si un autre enserme les mouches à miel, elles lui appartiennent. » — Louis de Chabestan, dit d'Alanson, seigneur de Ribeiret et de Sorbiers, touchant la pension de 120 livres promise à Antoinette de Rets, dans son contrat de mariage ; — Geoffroy de Bésignan, dont Rixende, sa sœur, épouse de noble Antoine d'Autane, en vertu de substitutions antérieures, attaquait la donation par lui faite de ses biens à noble François Des Massues, dit d'Urre, seigneur de Vercoiran ; — Antoine de Gironde, sur l'exécution des clauses de la donation qui lui a été faite dans son contrat de mariage avec Jeanne Planchette, par Catherine, sœur de ladite Jeanne.

B. 983. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1594-1673. — Requête au Parlement de Grenoble par le procureur du Roi au Siègre du Buis, demandant que tous les seigneurs bannerets du ressort choisissent des gradués ou des avocats pour leurs juges, dans le délai d'un mois, à peine de 500 livres et de la perte de leur droit de juridiction. — Autre requête à de Galle, vi-bailli du Buis, par le procureur du Roi au Siègre, relativement au *pareatis* exigé des huissiers et sergents qui exécutent des lettres et commissions non émanées du Siègre. — Rôles des actes reçus par Moreau, Teste, Montbran, etc., notaires au Buis. — Testament d'Allier, de Savoillans (Vaucluse), en faveur de ses frères. — Contrat de mariage de Benoît avec Magdeleine Jouve. — Transaction entre Agnès Garcin, veuve de Mathieu Delhomme, sieur de Pelonne, et Mathieu, son fils. — Procédures civiles : de Bertrand, contre Dusserre, en paiement des dommages soufferts, pendant qu'il a été en prison à Avignon, pour la commune du Buis ; — de Bonfils, contre Meynier, en remboursement de créance ; — des consuls et de la communauté d'Eygaliens, contre Achard, meunier, en réduction du droit de mouture à la cote 40^e, etc. — Instances criminelles : du garde-bois de M. de Montbrun, contre Saignon, pour coupe d'arbres ; — de Nicolas, chirurgien du Buis, contre Bonnefoy, pour injures et menaces.

B. 984. (Cahiers.) — In-4^o, 462 feuillets, papier.

1640-1663. — Audiences. — Noms des parties : noble Alexandre de Rastel, seigneur de Rocheblave, contre La Perrière ; — César de La Tour-Gouvernet, marquis de Lachau, contre Petit ; — Jacques Brussel, prévôt de la cathédrale de Valson, prieur et co-seigneur de Vinsobres, contre Pellat, en exécution de sentence ; — Olympe de Baron, veuve de noble Paul Caritat, seigneur de Condorcet, contre Antoine de Caritat, son fils, en paiement d'une somme de 2000 livres ; — Jeanne de Thollon, dame des Pilles, contre Cousin et Nicolas, en exécution de contrainte ; — Raphaël Gabet, ministre de Volvent, contre Gras, Delhomme, etc., en entérinement de lettres royaux ; — noble Henri de La Tour-Gouvernet, seigneur de Verclause, contre noble

Alexandre de La Tour-Gouvernet, seigneur de Lemps, en validation de la saisie des moulins de Belle-Combe-Tarandol, etc., faite sur ce dernier, etc. — Réception de Sigaud et de Bertrand en l'office d'auditeurs des comptes consulaires du Buis. — Vente par Charles Vilhet à René de Mayfredi, de Mérindol, d'un office de procureur au bailliage, au prix de 1022 livres. — Émancipations de Crouzet, greffier du Siègre, et de Bertrand de Flandres, etc.

B. 985. (Cahiers.) — In-4^o, 348 feuillets, papier.

1665-1667. — Audiences. — Noms des parties : nobles Michel de Silvestre, sieur de Marignan, et Pierre d'Autane, sieur de La Buissière, demandeurs en requête, contre Blanc et contre Isnard ; — nobles Alexandre de Sillol, sieur de Saint-Vincent, et Charles d'Agoult, seigneur de Piégon et Mérindol, contre Charles de Véronne, seigneur de Roane, et contre Reymond, en liquidation de créances ; — Blanche de Périssol, dame de Sahune, contre Prorin, en adjudication de frais de justice ; — noble César de Bardonnenche, sieur de Sousville, contre Jarjayes, de Lachau, en exécution de sentence ; — François de Pontevès, baron de Montfroc, contre Coutin, en assistance de cause ; — Lambertin, ancien fermier de la terre du Buis, contre noble Pierre d'Armand, baron de Lus, en paiement de lods, etc. — Présentations de procureurs : Peyrol, pour Roman ; Ariey, pour Blanc ; Simond, pour noble François d'Yse, etc.

B. 986. (Cahiers.) — In-8^o, 445 feuillets, papier.

1668-1672. — Défauts accordés : à Pierre de La Tour, marquis de La Charce, contre Victoire et Clémence Duclaux ; — à Hector d'Agoult, seigneur de Bonneval, contre Auzias ; — à Louis-Gabriel d'Urre, marquis de Bressieu, seigneur de Venterol, contre Tardieu ; — à Jacques Dupuy, marquis de Montbrun, baron de Mévouillon, contre Taxil, etc. — Affirmations de voyage par nobles : Philippe de Bruyère, sieur de Châteauevieux ; Melchior Marmet, sieur de Valcroissant ; Jean-Baptiste de Buffevent ; François de Rivière, chevalier de Malte, procureur

fondé de Richarde de Quiqueran, veuve de noble Gaspard de Rivière, seigneur de Sainte-Marie, etc.

B. 987. (Cahiers.) — In-8°, 293 feuillets, papier.

1673-1678. — Audiences. — Noms des parties : noble Jean-Baptiste de Guichard, sieur de Montguers, contre Jacques Dupuy de Tournon, marquis de Montbrun, en exécution de sentence ; — noble Alexandre de Ventaillac, sieur d'Eygalières, contre la veuve Andesdieu, en ouverture de saisie ; — Blanc, curé de Sahune, contre Gauthier, en appel du juge du lieu ; — Magdeleine de Joannis, veuve de noble Léonard de Bouvard, sieur de Roussieu, contre le tuteur de noble Gaspard-Léonard de Bouvard, son fils, en répétition de ses droits sur l'hoirie de son mari ; — noble Philippe Des Bertrands de Pelissier, sieur d'Eyroles, contre le curateur de l'hoirie Boufils, en délivrance d'immeubles vendus aux enchères ; — Louise de Bonne, dame de Sainte-Jalle, veuve de Thollon, contre Garde, en paiement de créance, etc. — Défauts accordés : à noble Auguste de La Tour, sieur des Taillades, contre Barbier ; — à Catherine de Gaubert, dame de La Penne, contre Merle, etc.

B. 988. (Cahiers.) — In-8°, 331 feuillets, papier.

1678-1687. — Audiences. — Noms des parties : René de La Tour, marquis de Montauban, lieutenant général des armées de Sa Majesté, contre Lachau, en exécution de sentence ; — noble Paul de Durand, sieur de Pontaujard, Blacons, Teyssières, etc., vi-sénéchal de Montélimar, héritier de Jacques, son père, demandeur en discussion des biens de La Tour, marquis de La Charce. — Présentations de procureurs : Rieumal, pour Sarrobert ; — Mostoulh, pour noble Jacques de Truchier, seigneur de Montaulieu, etc.

B. 989. (Liasse.) — 60 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1693-1729. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV défendant à Baquet, commis au recouvrement de la finance des offices de conseillers gardes et dépositaires des archives dans les

Parlements, Présidiaux, etc., d'établir des offices de ce genre dans les justices de Vienne et de Montélimar, au bailliage du Buis et dans les justices qui font partie du duché de Valentinois. — Requête présentée au Parlement de Grenoble par noble François-Thomas de Cheylus de Propiac, vi-bailli et lieutenant général du bailliage du Buis, au sujet des préséances, dans les cérémonies publiques, des officiers du Siège sur les officiers municipaux. — Instances criminelles : d'Allard, sergent royal de Nyons, chargé de signifier aux habitants de Condorcet les édits du Roi sur la vente du plâtre, contre Queille ; — de Borel, contre la femme Bremond, pour voies de fait. — Procès-verbal sur la mort accidentelle de Joseph Crozet. — Déclaration de grossesse de la veuve Bonfils. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise par Brochier, de Louis et de Simon Tatin, frères, etc.

B. 990. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1730-1734. — Arrêt du Conseil d'État commettant Colleau, lieutenant criminel au bailliage de Melun, pour instruire et juger en dernier ressort les faits de contrebande en Dauphiné, Lyonnais, Bourgogne, Languedoc et Provence. — Inventaire des papiers trouvés chez Fauvin, greffier du Siège, mort subitement : les procédures mentionnées vont de 1720 à 1730. — Requête de Martinel à Moreau de Véronne, vi-bailli, pour être reçu avocat plaidant. — Testament de Girard Labrelly, -président, juge des fermes au département des Baronnie, directeur général des domaines du Roi en Provence. — Levée du cadavre de Brochier, mort accidentellement. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel de Reilhanette, contre Bascal, receveur des fermes, qui a tué des pigeons du seigneur du lieu ; — du procureur du Roi, contre Moine, dit Durieu, et Grenier, de Mirabel, pour port d'armes ; — d'Espoulier, marchand, contre Antoine de Grosseperrière, pour injures ; — de Léon de Grasse, commandeur du Poët-Laval, contre Martin et Félix, pour coupe d'arbres dans ses bois de Beaulieu, à Mirabel ; — de la veuve Télenne, contre Sauvage, Mérindol et leurs complices, qui ont exhumé et traîné par les rues le cadavre de Catherine Pascal. — Procédures civiles

d'Anne Bigonnet, veuve Sauvaire, contre Odin, en revendication de la propriété d'un bois.

B. 991. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1740-1777. — Requête au Parlement par le procureur du Roi au Siège, contre Têtefort, greffier du bailliage, qui s'est fait attribuer, à l'exclusion des notaires, toutes les commissions en exécution de jugement : « Le bailliage du Buis a dans son étendue, depuis Lépine jusqu'à Saint-Maurice, plus de 12 lieues, ainsi que de l'autre confin jusqu'à Montfroc ; s'il y a une procédure ordonnée par sentence, et il y en a très-peu qui n'en ordonnent pas, les parties paieront au greffier trois ou quatre jours de transport de plus qu'il ne leur en coûterait prenant un notaire sur les lieux, d'autant que ces notaires accommodent souvent les parties, ce qui est un autre grand bien. On plaide assez chèrement, sans ajouter aux inévitables dépenses le transport de cet officier. D'ailleurs, ce ressort est le plus misérable non-seulement de la province, mais du royaume ; la Cour en doit juger par le peu d'affaires qu'elle en voit arriver devant elle, l'impuissance arrêtant tout aux deux premières justices ; elle en jugera encore mieux par ce tableau : il n'y a d'audience que de quinzaine en quinzaine, toutes d'une heure ou d'une heure et demie au plus, quoique il y ait 72 villages. Enfin, le greffe, que Têtefort a le premier porté à 300 livres, ne l'avoit jamais été que de 80, 100 ou 120 au plus ; il ne faut donc pas être étonné s'il cherche à s'y attribuer des droits, non-seulement pour ne pas perdre, mais pour y gagner. » — Mémoires pour et contre les consuls du Buis, dans leur différend avec le vi-bailli, au sujet des honneurs, droits et privilèges des officiers du Siège. — Inventaire des biens délaissés par Brun, de Mérindol. — Rapport d'experts pour nobles Louis-Alphonse-Alexis d'Aubery, co-seigneur de La Penne, sur les réparations offensives faites par noble Jean-Joseph de Silvestre, sieur de Marignan, autre co-seigneur. — Procédures criminelles de Joseph Adrian, de Revest-de-Bion, contre Bonnefoy, pour destruction d'une baie vive lui appartenant, etc.

B. 992. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1740-1777. — Instances civiles : de Roman, mari d'Anne Ginoux, contre Dominique Ginoux, chirurgien à Mollans, en ouverture du fidéicommiss stipulé en sa faveur dans le testament de Léonard Ginoux ; — de Louise Brun, veuve Laget, de Nyons, contre Gleize, en rétablissement d'une servitude. — Procédures criminelles : de Rose Isnard, contre la femme Thibaud ; — d'Esparron, de Mollans, contre Laugier, Bonnefoy, etc., pour injures et voies de fait ; — du lieutenant de la judicature de Mollans, contre Bert, Aubert et autres, pour rixe dans un cabaret, etc.

B. 993. (Cahiers.) — In-fol., 182 feuillets, papier.

1758-1783. — Insinuation des donations entre vifs faites par : François-Charles-Bernard de Blégier de Taulignan de Thollon, baron de Barres, à ses enfants ; — Marianne de Taxil, veuve du seigneur de Bésignan, à Marianne-Marguerite-Angélique Duclaux, sa petite-nièce ; — Joseph-François d'Urre, marquis de Montanègre, chevalier, à Hélène Dumas, sa gouvernante ; — Marie-Suzanne de Cheisolme de Crombis, à Louis-Gabriel-François-Thomas de Sobirats, ancien capitaine de cavalerie ; — François-Hélène de Caritat, chevalier, comte de Condorcet, colonel commandant des cheveau-légers de Sa Sainteté, à Anne-Marguerite-Thérèse de Caritat, sa fille, épouse de Jean-Pierre-Gaspard d'Aillaud, baron d'Entrecasteaux, seigneur de La Roche-sur-Buis, colonel de cavalerie, etc.

B. 994. (Cahiers.) — In-fol., 136 feuillets, papier.

1784-1789. — Transcriptions. — Donations entre-vifs faites par : Marie-Suzanne de Cheisolme de Crombis, dame d'Arpavon, à Marie de Vincent, épouse de Joseph-Marie-Agricol de Planchette, de Piégon ; — Guillaume-Thomas-Simon de La Rochette, conseiller et maître des comptes honoraire de la Cour de Dauphiné, seigneur de Nyons en pariage avec le Roi, à Guillaume-Thomas-Martin-Simon de La Rochette, son fils, capitaine au service de l'Espagne ; — François de Moreau, seigneur de

Saint-Julien, à Thérèse-Félicité d'Archimbaud, sa nièce, etc. — Contrat de mariage d'Antoine-Gabriel de Blocard, seigneur de La Garde-Paréol, avec Marie-Adélaïde de Vesc, chanoinesse du chapitre noble de Largentière. — Provisions de juge de la co-seigneurie de Vinsobres et de lieutenant du juge de Piégon, données à Brochery, par Justine-Espérance d'Agoult de Montmaur, duchesse de Montpezat, dame de Piégon, Bénivai, Mérindol, etc.

B. 995. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1776-1784. — Minutes des lettres de ratification des ventes faites : à Achard, par Gleize, d'un petit fonds à Nyons, pour 30 livres ; — à Benoit de Montbrun, par Jean-Joseph-Félix-Xavier-Henri de Rolland de Cantelme, seigneur de Reilhanette, d'une terre au Deveze, pour 1200 livres ; — à Charbonnel, de Clansayes, par Bouvier, de 4 éminées de terre et vigne, moyennant 81 livres ; — à Long, maître en chirurgie à Venterol, par Azard, d'un fonds d'oliviers, pour 1 199 livres ; — à Marcellin, avocat au Parlement de Provence, de Remuzat, par Barbier de Villecroze, de divers immeubles à Pelonne, Verclause, etc., pour 8 000 livres, etc.

JUSTICE MAGE DE VALENCE.

B. 996. (Registre.) — In-fol., 141 feuillets, papier.

1563-1567. — Transcriptions signées par Gilibert et Galbert, juges de Valence et son ressort. — Édits, ordonnances et déclarations du roi Charles IX concernant : la justice et l'abréviation des procès ; — les consignations exigées des plaideurs ; — les habillements des ecclésiastiques, des nobles et du peuple ; — la chasse et le port des armes. — Arrêts du Parlement de Grenoble sur les dîmes, la publication des édits de pacification, etc. — Ordonnance de Jean de Montluc, évêque de Valence, supprimant la Cour des appeaux : « Nous voulons et entendons retenir notre juge mage de Valence pour congnoistre et juger des causes de ladite ville et des chasteaulx de son ressort qui nous appartiennent, de sorte que les appellations interjetées de ses sentences ressortiront nuement et sans moyen à la souveraine

Cour de ce pais de Dauphiné. » — Provisions : de Bertrand de Plovier, bailli de Valence ; — de noble Aimé de Montbrun, capitaine châtelain de Châteauneuf-d'Isère, pour Jean de Montluc ; — de Former et de Poncet, notaires à Valence et au Bourg, etc. — Donations entre vifs faites par : Jean de Saillans, écuyer, sieur de Bresenaud, habitant à Quintenas (Ardèche), à François Joubert, son cousin ; — noble Claude de Peyrous, médecin ordinaire de la Reine, habitant à Valence, à Antoine de Masso, avocat au Parlement de Paris ; — Louis Granet, écuyer, de Châteauneuf-d'Isère, à Louise, sa sœur ; — Gaspard de Bannes, de Lavoulte, écuyer, à Antonie de Lapierre, son épouse, etc. — Contrats de mariage : de noble Gilibert de Bannes, de Lavoulte, avec Suzanne Rogier, fille du professeur à l'Université de Valence ; — de noble Alexandre Sellier, de Châteauneuf-d'Isère, avec Catherine Chiron, etc.

B. 997. (Registre.) — In-fol., 376 feuillets, papier.

1584-1606. — Transcriptions signées par François Joubert et Aimar de Dorne, juges mages. — Donations entre vifs faites par : noble Aimé de Montbrun, chevalier, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, capitaine de Chabeuil, à noble Antoine, son fils ; — Henri de Genas, seigneur de Cheyssan, à Laure et Charles de Genas, enfants naturels de feu Jacques, chevalier de Malte, commandeur de Saint-Vincent de Valence ; — Pernelle de Laube, veuve de François Joubert, juge mage, à Jeanne, sa fille. — Marguerite de Villèles, veuve de Job de Rostaing, de son vivant conseiller au Parlement de Grenoble, à Michel-André, Antoine et Jean, ses enfants ; — Jeanne Dufaure, épouse de noble Denis de Monery, lieutenant en la judicature de Valence et son ressort, à ses enfants ; — Reine de Chastellier, épouse de noble François de Porte, seigneur de Sillans, à son fils ; — Marie Silve, veuve de Pierre de Bannes, à noble Nicolas de Corbières-La-Tour, son enfant d'un premier lit, etc. — Testaments et codicilles : de noble Isabeau de Sassenage, en faveur de noble Jean de Ricol, des gardes du corps du Roi, son mari, et de Jean-Antoine de Conches, son fils ; — de noble Mathieu Raillet, capitaine châtelain de Châteaudouble, secrétaire

ordinaire de la chambre du Roi, en faveur des enfants nés de son mariage avec Geneviève de La Colombière ; — de noble Jérôme Faure, viguier du Bourg-lès-Valence, en faveur de Jeanne Galle, son épouse, et de ses enfants ; — de noble Gaspard de Saillans, docteur en droit, en faveur de Marguerite de Lattier, son épouse ; — de Germaine de Mayaud, veuve d'André d'Exéa, docteur régent de l'Université de Valence, en faveur de Félix Rabot, de Livron, son neveu ; — de Jeanne de Gimar, veuve de noble Louis Sicard de Cublesses, de Fontgrand sur Livron, en faveur de sa fille ; — de Charles de Leberon, évêque et comte de Valence, fait à Padoue, etc. — Contrats de mariage : de noble Antoine de Montbrun, fils d'Aimé, avec Flore de La Tour ; — de noble Antoine de La Terrasse avec Clémence Joubert, fille de François, juge mage ; — de noble François de Chabeuil, de Loriol, avec Lucrece de Beaumont, de Villeneuve-de-Berg, etc. — Provisions : de Laboisse, juge des appellations du ressort de Valence, données par Charles de Leberon, évêque ; — d'Henri de Bressac et de Fabien de Leberon, baillis de Valence, pour Pierre-André de Leberon, évêque, etc. — Transaction entre nobles Laurent et Joachim de Mistral, fils de François, conseiller au Parlement de Grenoble, touchant la succession paternelle. — Permission du Parlement de Grenoble, accordée à Rousset, marchand de Valence, de mettre en blanque (loterie) une maison, un jardin et 6 sétérées de terre, avec des marchandises et des meubles, de la valeur de 1000 à 1200 écus. — Supplique de Claude Brosse au roi Henri IV, pour obtenir aux communautés villageoises un sursis au paiement de leurs dettes, suivie d'un arrêt conforme du Conseil d'État. — Arrêt du Parlement et lettre au juge de Valence sur la tenue des États de la province. — Édits, ordonnances et arrêts du Conseil d'État des rois Henri III et Henri IV, concernant les monnaies, le contrôle des quittances délivrées par Charles Paulet, les tailles, etc.

B. 998. (Registre.) — In-fol., 141 feuillets, papier.

1610-1617. — Transcriptions signées par Aimar de Dorne. — Contrats de mariage : de noble Gédéon de Vesc, fils de noble Mary, avec Lucrece de Chabeuil ; — de noble Pierre d'Allard, fils de Balthasar, de Montvendre, avec Hélène Serret, etc. —

Donations entre vifs faites par : noble Jean de Bannes, seigneur de La Bâtie et Tour-du-Verre, à Jacques, son fils ; — Jean d'Allard, seigneur du Lude en Anjou, à noble Pierre, son neveu, habitant à Montvendre, etc. — Requête des Jacobins de Valence pour être dispensés de faire peser leur blé au poids de la ville. — Provisions accordées à Sauzet, notaire de Valence, par Pierre de Chabons, abbé de Saint-Félix, en l'église cathédrale de Valence, de la charge de bailli ou receveur et conservateur des droits de l'abbaye.

B. 999. (Liasse.) — 58 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1551-1620. — Réception par Varnier, vicaire général de l'évêque de Valence, du serment d'Aimar de Dorne, nommé juge mage. — Certificat de l'exécution du jugement qui condamne Antonie Charlesse, pour vol, au fouet et au bannissement. — Instances civiles : d'Isabelle de Corbeau, veuve de noble Pierre de Feralhon, contre les consuls de Châteauneuf-d'Isère, en appel du jugement rendu à son préjudice par les commissaires députés pour la vérification des dettes des communautés ; — de Jourdan, receveur des tailles à Valence, contre Du Poyet, notaire et procureur, en paiement de cotes d'impôt, etc. — Requête de Bergier, prieur de Saint-Félix, pour obtenir le renouvellement des reconnaissances de quelques emphytéotes.

B. 1000. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1620-1639. — Arrêt du Parlement de Grenoble qui défend tout enrôlement de gens de guerre, achat d'armes, etc. — Défenses faites de l'autorité de l'évêque de Valence : de jurer et blasphémer le nom de Dieu et des Saints, sous les peines portées par les ordonnances du Roi ; de se provoquer en duel et de s'injurier ; de jouer à aucune sorte de jeux pendant l'office divin ; à toute personne ayant ménagé d'aller boire et manger au cabaret ; de porter des armes à feu et de chasse ; de couper du bois dans les propriétés du seigneur ; de détruire les chemins ; à toutes femmes et filles, sous peine de la vie, d'exposer leurs enfants aux portes des hôpitaux et ailleurs, etc. — Adjudication : des livres de notes

« patrocines et papiers » d' Aimar Gay, procureur au Parlement de Dauphiné ; — des créances de l'hoirie Arnaud, à Valence ; — des biens de Baille et de Blachier, de Loriol, etc. — Inventaires des biens délaissés par Françoise de Castellane, veuve de noble Jean de Flotte, sieur de Molières, sur Montvendre, à la requête de noble Claude de Flotte, sieur de Molières, son fils et héritier. — Instance criminelle de Jeanne Bérangier, contre Chol, commis à la douane, pour voies de fait.

B. 1001. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1620-1639. — Procédures criminelles d'Honoré de Serment, lieutenant général en la connétablie et maréchaussée de France, contre Espaulé, Tivolet, dit Begot, et autres voleurs de grand chemin. « Aux mouvements derniers, lorsque les rebelles occupoient les villes de Baix et du Pouzin, ils les avoient invités à passer le Rhône, leur avoient servi de guides, et les avoient assistés à fourrager non-seulement les maisons et les granges de leurs voisins, mais encore à enlever des prisonniers. » Ils avoient ainsi emmené le châtelain d'Ourches, après avoir pétardé sa maison et tué son fils.

B. 1002. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1620-1639. — Instances civiles : des hoirs Gaspard, contre Bigeard, et de François Vianes, contre Montméan, en paiement de créance ; — de Denis Rollet, prieur-curé de Barcelonne, contre Reynaud, en paiement de la dîme des agneaux ; — d'Isabeau Bertrand, contre Blache, en annulation du testament de Marguerite Devoulans, veuve Duplan, fait en temps de peste violente « qui rendoit non-seulement les bourgs et villages déserts, mais aussi les grandes et populeuses villes. » — Adjudication des immeubles de Vallet, jardinier à Valence.

B. 1003. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1640-1659. — Proclamations faites de l'autorité de l'évêque de Valence : convoquant les habitants dans la maison-commune le 25 avril pour l'élection des consuls ; défendant la chasse et le port

d'armes ; permettant la vente de la viande, à raison de 3 sols la livre de mouton sans *souquet* (os) et 2 sols la livre de bœuf. — Réceptions de Bal, vi-châtelain d'Alixan et de Voiron, greffier, par Daniel de Cosnac, évêque. — Instance civile de Bergier, prieur de Saint-Félix, contre les hoirs Doche, en paiement de pension foncière. — Testament de Marconis, marchand de Valence. — Inventaire des meubles et biens de Louis Blanc, marchand de la même ville. — Vente à l'encan du mobilier de Guillaume de Laforêt, lieutenant de prévôt. — Procédures criminelles : de Gaspard de Monde, écuyer, contre la femme Rozeron, qui n'a pas rendu la bourse perdue par Justine Roux, après les publications faites au prône par les curés, et dans la ville par le crieur public ; — de la femme Bourgeat, contre Cazard, procureur d'office, et Crozat, greffier, qui ont forcé la porte de sa maison et pénétré chez elle la nuit ; — de Dumoulin, contre Mezenc et Lapière, accusés d'avoir tué ses pigeons ; — de Dansage, de Loriol, contre certaines personnes qui l'accusent calomnieusement d'avoir travaillé au rétablissement de l'étape, « malheur si grand qu'il a déshabité tout le lieu, après en avoir réduit à la mendicité la plus grande part. »

B. 1004. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1640-1659. — Sentences criminelles condamnant : Vivion au bannissement, pour vol ; — Rostaing au paiement du droit d'*indits* (octrois) sur le blé qu'il a fait moudre ; — Dusserre et Devinay aux frais et dépens de l'instance intentée contre eux, pour voies de fait, par Moulrier de Loriol, etc. — Procédures civiles pour le syndic de la cathédrale de Valence, contre Vernet, en paiement des lods d'une maison acquise, rue du Grand-Mazel. — Conditions de la vente judiciaire des immeubles de l'hoirie Odoard, d'Alixan. — Instances criminelles : du procureur d'office, contre Dupré, condamné pour exposition d'enfant, appelant au présidial ; — de Royet, Sauvain et la veuve Faure, contre Guichard, dit Grouillat, Bozonier et Faure, pour voies de fait.

B. 1005. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1660-1669. — Requête de Serret, procureur fiscal de l'évêché, au parlement de Grenoble pour qu'il défende au prévôt du Présidial de connaître des délits de chasse. — Vente à l'encan des meubles d'Anne d'Alby, veuve de noble Gabriel de Veynes. — Procédures civiles : de Bergier, contre Miribel, en revendication d'un fonds de terre ; — de Blanc, cessionnaire de Faure, contre les consuls de Valence, en paiement d'une somme de 830 livres, etc. — Instances criminelles d'Arnaud La Raison, Bergeron et le syndic du chapitre de Saint-Pierre du Bourg, contre Bonnet, Mayousse, La Gontardière, etc., pour voies de fait.

B. 1006. (Liasse.) — 120 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1660-1669. — Acceptation de la succession d'Augustin Delaye par Henri, son fils. — Adjudication des immeubles de Dayol, d'Eurre. — Procédures civiles des Visitandines de Tournon, des héritiers Gaspard, contre Guichessieu et Bigeard, en paiement de créance. — Plainte de Dumoulin, avocat à Loriol, contre noble de Paget et ses complices, pour voies de fait.

B. 1007. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1660-1669. — Publication du testament de Michel Reboulet, avocat. — Compte-rendu par Anne Odouard et Justine Royanez aux créanciers de Mathieu Odoard, d'Alixan : dépense, 6 075 livres ; recette, 4888 livres. — Clauses de la vente judiciaire des immeubles de l'hoirie Jaillot, à Cliousclat. — Procédure civile de Genot, contre Delaye, en paiement de créance. — Instances criminelles : du procureur fiscal, contre le sieur de Gaune, étudiant, accusé du meurtre de Maillet, à la porte Saint-Félix ; — de Gresse, de Montvendre ; Jalouin ; Laplace, de Valence, et Marie Reynaud, contre Perrot, dit Dulaurier ; Peloux, Sazy et la femme Aubert, pour injures, menaces et voies de fait. — Plaintes de Jeanne Pialoux, contre Pradier, son séducteur, qui refuse de lui venir en aide.

B. 1008. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1660-1669. — Procédures civiles : de Richaud, d'Alixan, contre Boissière, en revendication d'immeuble ; — d'Alexandre Rostaing, contre Gaspard Rostaing, en répétition de la dot de son épouse ; — de noble Fabien-Faure Des Blains, prieur de Saint-Pierre-lès-Die, contre Roy, en paiement de pension, de cense et de lods. — Instances criminelles : de Rotoulier, de Châteauneuf-d'Isère, contre Octavien de Murinais, pour voies de fait ; — de Marie Robert, femme Barneron, contre Bérangier, pour injures. — Actes extrajudiciaires : répudiation par Constance Chiron de l'héritage de Paviot, son mari ; — ouverture du testament de noble Claude de Dorue, seigneur de Montcara, fait à son départ pour Candie ; — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jean Bachasson, conseiller en l'Élection, par Françoise Pan, etc.

B. 1009. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1670-1679. — Nominations de Valentin, Rey, Mourier, princes de la basoche, par 9, 14 et 17 voix. — Compte de tutelle rendu par Louise Bourdelin, veuve Baudon, à Charles, son fils : dépense, 2 559 livres ; recette, 3 460 livres. — Inventaire des meubles de Louis Blanc. — Compte-rendu aux créanciers de l'hoirie de Nicolas Mottet, par Gabrielle de Bombardier, sa veuve : dépense, 52 600 livres ; recette, 18 768 livres. — Procédures civiles de Chambaud, contre Bergier, en revendication de droit de passage. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Bouvat et Magnon, accusés d'émission de faux liards ; — de noble Isaac de Chabrières, conseiller au Parlement de Grenoble, contre Riotor, pour coupe d'arbres ; — de Blachon, Brun et Chambaud, contre Salabelle, Terras, etc., pour voies de fait.

B. 1010. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1670-1679. — Inventaire des biens de Decour, de Valence, et de Marguerite Pascal, femme Cholet. — Clauses de l'adjudication des immeubles de noble Just-Henri d'Espinchat, seigneur de

Tagenas. — Procédures civiles de Gachet, de Saint-Laurent-en-Royans, contre les missionnaires du Saint-Sacrement, en revendication de la maison que leur a vendue Eynard. — Instances criminelles : de Dumoulin, fermier des indits, contre Monier, pour entrée de viande en fraude des droits ; — du procureur fiscal, contre Peyret, châtelain de Beaumont, accusé de malversations et d'abus de pouvoir ; — de Françoise Clapier, Claux, notaire, et Marie-Clauda Dupré, contre Tardif, Lacroix et Darnoux, pour voies de fait.

B. 1011. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1670-1679. — Rapport d'experts sur la délimitation demandée par noble Jean-Antoine de Geys, de Saint-Péray, et par Salabelle, pour la métairie de Chauffau, à Montvendre. — Inventaire des effets délaissés par Guigon, de Valence. — Procédures civiles : de Marie Faure, contre le curateur de l'hoirie de son mari, en paiement de l'augment de sa dot ; — de Fornet, conseiller en l'Élection, contre la veuve Bigeard, en règlement de compte ; — de Jaserme, avocat, contre Flandy, en garantie du paiement des lods que lui réclame Alexandre de La Clostre. — Instances criminelles d'Isabeau Fermond ; de Galle, vi-courrier de la justice mage ; des mariés Gauthier et de Louise Gruas, contre Théolier, Doche, Simian, Rochebois, etc., pour injures et voies de fait.

B. 1012. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1670-1679. — Testament de François Marnas, chanoine de Saint-Appolinaire. — Inventaire des effets délaissés par Gérente, boulanger de Valence. — Procédures civiles pour le syndic de la cathédrale de Valence, contre noble Isaac-Louis de Marquet, sieur de Cornillac, en paiement de la somme due par noble Antoine de La Blache, sieur de Clavel, sur le domaine de Marcelas vendu à l'intimé. — Instances criminelles : de Jobert et Roussillon, fermiers des indits de Valence, contre Rodet et Reboulet, hôteliers de la ville, pour entrée de viande en fraude des droits d'octroi ; — de Jacques Liot, Boissonnier, Louise Mirabel-Modon, Jeanne Monier,

etc., contre Bioussac, Margirel, Desbleds, Pain, Clapier, etc., pour injures et voies de fait.

B. 1013. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1670-1679. — Testament olographe de Laurent Reboulet, docteur en droit, de Valence, en faveur des mariés Grandjean. — Compte-rendu par Gachet, tuteur de Claude Reynaud : dépense, 1508 livres ; recette, 1 784 livres. — Inventaires des biens d'Honoré de Serment, lieutenant général de la connétablie de France. — Vente à l'encan des meubles de René Dusserre. — Instances criminelles : de Perrier, dit Lafrette, de Valence, contre les mariés Platel, pour voies de fait ; — de noble Jacques Du Poyet, sieur de Saint-Martin, contre Desbleds, pour coupe d'arbres ; — du procureur fiscal, contre Bouchet, pour le meurtre involontaire du berger de son père, etc.

B. 1014. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1670-1679. — Inventaire des biens d'Antoine Vinay. — Vente judiciaire des immeubles et créances de l'hoirie Trouillier, à la requête de noble Charles-François de Bressac, sieur de Rollin. — Instances criminelles ; des consuls de Valence, contre Allier, boulanger, pour achat de blé au marché avant l'heure de midi ; — de Marguerite Vignal, contre Vary, pour voies de fait ; — du fermier des indits, contre le fermier de Bonnemant, pour entrée de viande en fraude des droits, etc.

B. 1015. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1680-1689. — Déclaration du roi Louis XIV attribuant à ceux qui dénoncent aux juges des lieux les Religionnaires sortis du royaume sans permission, la moitié des biens de ces derniers. — Dénonciation d'Oboussier, de Foulhouse, Religionnaire fugitif, par noble Just-Louis de Feralhon. — Inventaires des biens délaissés par la veuve Chometton et Luc Guérin. — Ventes judiciaires des immeubles et créances de Durand, notaire de Montelieu, et de Claude Faure, notaire de Beaumont. — Nominations de Benoit, Souchier,

Morel, Petit, Pervillac et Chabalet, princes de la basoche, par 13, 16, 15, 11 et 27 voix. — Déclarations de grossesse de la veuve Bonfils et de Marie Belle. — Acceptation de l'héritage d'Hélène Bernard, par Hélène Reboulet, sa bru. — Vente à l'encan des meubles de feu Mathieu Jobert, marchand à Valence. — Instance civile de noble Just-Louis de Feralhon, trésorier de France, contre Besson, en paiement de pension. — Procédures criminelles : de Borie, capitaine châtelain de Beaumont, contre Jeanne Savoye, Judith Ducros et autres, pour vol de raisins ; — de noble Scipion de Castellane, seigneur de Noveysan, contre Giraud, pour vol d'un cheval à la grange de Chirac, sur Beaumont, appartenant à feu noble Jean-Pierre de Castellane, sieur de Chirac, etc.

B. 1016. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaires des biens délaissés par Pouzin, d'Alixan, et Hélène Rodet, veuve Couchon. — Ventes judiciaires des immeubles de l'hoirie Josserand, à Beaumont, de Gratien Matras, de Valence, et d'Imbert Michel, de Montvendre. — Déclaration de grossesse de Marie Surville. — Instances criminelles de Peyret, procureur à Valence ; de Marguerite Reverdy, de Sauvain, de Prieur et Biousse, de Vivant, châtelain de Châteaudouhle, etc., contre Chanas, Mucelon, la femme Derbuel, la veuve Reynier, Armingaud, etc., pour injures et voies de fait. — Procédures civiles d'Antoine Teyssier, capiscol de l'abbaye de Saint-Ruf, contre les héritiers d'Humbert de Valernod, abbé général de l'ordre, en paiement de billet.

B. 1017. (Liasse.) — 103 pièces, papier (3 imprimées).

1690-1699. — Proclamations faites de l'autorité de l'évêque, portant : défense de chasser dans les mandements de Valence et de Lorioi ; — convocation des habitants pour l'élection des consuls : « Il est enjoint à tous les manants et habitants de Valence de quelle qualité et condition qu'ils soient de se trouver le 25 avril, à huit heures, dans l'Hôtel-de-Ville, pour donner leurs voix et suffrages à la nomination des consuls, suivant la coutume, à peine de 10 livres d'amende contre les

défaillants. » — Élections de Marie, Arbod, Magnet, Rouveyre et Rollet, princes de la basoche, par 12, 16, 17 et 34 voix. — Procédures civiles : d'Appaix, avocat, contre Gueymar ; — de Claude-François de Coston, major de la ville et citadelle de Valence, héritier testamentaire de Françoise de Bressac, contre noble Charles-François de Bressac ; — de Gachet, contre Salomon de Corbières, avocat, en paiement de créances. — Déclaration de grossesse de Marie Gordol. — Instances criminelles de Gay, Laurence Armand, Gerfe, etc., contre Bertrand, Pansu, etc., pour voies de fait.

B. 1018. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaire des biens de Surrel, de Châteauneuf-d'Isère. — Ventes des meubles de l'hoirie Morin et de Gabrielle Pinet, veuve Bachasson. — Procédures civiles : de Lagier, marchand, contre Sayn, de Valence, en délivrance d'un immeuble vendu aux enchères ; — de Rey, prêtre, sous-sacristain de la cathédrale de Valence, contre Garcin, en paiement d'honoraires de messes ; — Jassoud, praticien de Romans, contre Seguin, en rendement du compte de tutelle de Louise Duc, épouse du demandeur ; — de Claude de Veynes, conseiller en la Chambre des Comptes de Dauphiné, contre les enfants de Louise de Bombardier, etc. — Instances criminelles : du procureur fiscal de l'évêché, contre des chasseurs de Livron, pour-contravention aux édits ; — d'Hélène Jandet, veuve Perrier, de Châteauneuf-d'Isère, contre des soldats du régiment de Thianges, accusés du meurtre de son mari ; — de Reymond et Ravel, fermiers de la dime de Montvendre, pour le chapitre de Valence et l'abbé de Leissins, contre le fermier de M. de Ventavon, à Villeplat, pour enlèvement de gerbes avant d'avoir payé la dime, etc. — Audiences. — Noms des parties : Reboulet, vi-châtelain d'Alixan, contre Jeanne Barjod, en exécution de sentence ; — Louis Reynaud de Sollier, seigneur de Chastelard, conseiller au Parlement de Grenoble, contre ses frères et sœurs, en reconnaissance des seings du testament de Françoise Roux, leur mère, etc.

B. 1019. (Cahiers.) — In-4°, 126 feuillets, papier.

1697. — Inventaire des papiers du greffe de la Justice mage, fait au décès de Crozat, comprenant, en 1882 articles, les procédures faites de 1673 à 1697.

B. 1020. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1700-1709. — Procédures civiles de Marguerite Bellon, de Marie Doine, veuve Bourgeois, d'Espesse, etc., contre Louis et Claude Cartier, receveurs de l'Élection de Valence, Clapier, notaire, et Gay, en paiement de créance. — Déclarations de grossesse de Louise Blain, la veuve Brun, Marie Chorier et Marie Dedeaux. — Instances criminelles de Marie Bollat et Louise Boyer, contre Gilibert, Saint-Léger et la veuve Vallon, pour injures et voies de fait.

B. 1021. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1700-1709. — Levée des scellés apposés sur la maison de noble André de Mérez, ancien maître des comptes. — Inventaires du mobilier de François Rodet, de Beaumont, et d'Antoine Teyssonier, de Valence. — Procédures civiles : de Guercin, notaire, contre Collion, en paiement de créance ; — de Catherine Doche, veuve Bonnemant, contre les missionnaires de la Congrégation du Saint-Sacrement, en réparation de dommages causés par la démolition d'édifices contigus à sa maison. — Instances criminelles : de Lanteaume, contre Marie Cartelier, femme Valette, pour violation de séquestre ; — de Claudine et Laurence Royard, hôtelières à Valence, contre Farjon, pour voies de fait. — Déclarations de grossesse de Magdeleine Grangier, Jeanne Mealy, Marie Rey, etc-

B. 1022. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaires des biens délaissés par d'Alberny, conseiller de l'Élection de Valence, Blachette, perruquier, et Butherin, hôtelier. — Déclarations de grossesse d'Antoinette Allegret, Marie Allier, Claudine Andrevet, Claudine Bernard,

Diane Chazal, Claire Dupuy, Louise Eynard, etc. — Plaintes et procédures criminelles : de Dupin, hôtelier à Livron, contre Armand d'Arbalestier et ses complices ; — d'Allard, marchand de Carouge, contre Rey ; — de Bardot, contre Breynat, etc., pour voies de fait.

B. 1023. (Liasse.) — 82 pièces ; 1 cahier in-fol., 95 feuillets, papier.

1710-1719. — Inventaires des biens d'Isaheau Roche et de Pierre Roussillon. — Ventes à l'encan des meubles de Butherin et de Miribel. — Procédures civiles de Guercin, notaire, contre Collion, en paiement de créance. — Déclarations de grossesse de Christine Laborde, Anne Mannv, Catherine Paton, Claire Rey, Catherine Roux, Marguerite Veyret, etc. — Actes extrajudiciaires : émancipation de Françoise de Feralhon, par Esprit, son père, écuyer, sieur de Saint-Pierre ; — curatelle de Louis de Lattier de Bayane, chevalier, seigneur d'Orcinas, donnée à Charles-Antoine de Chabo, seigneur de Triors, Génissieu et La Serre, colonel de cavalerie, son beau-frère ; — acceptations sous bénéfice d'inventaire par Roussillon et par Décombes, curé de Charols, de l'héritage de leur père, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble Jean-Jacques de Barjac, contre Fiançaye ; — Starot de Saint-Germain, maître écrivain de Romans, contre Françoise Souchier ; — de Mirabel, seigneur de La Gardette, contre Mézenc.

B. 1024. (Liasse.) — 143 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1720-1729. — Inventaire des biens de Louis Bost, de Valence. — Procédures civiles : de Chabalet, de Châteauneuf-d'Isère, contre Grosset, en délaissement d'immeuble attribué au demandeur ; — de Chaix, de Livron, contre Astier, en délimitation de leurs propriétés ; — de Chaléon, notaire au Bourg-lès-Valence, contre Béranger, en démolition de la voûte établie au-dessus de sa basse-cour ; — d'Anne Lacroix de Pizançon, épouse de noble Just-Louis de Feralhon, contre Collion et ses ayant-droit, en paiement de créance. — État des frais de justice faits pour la discussion des biens de Moïse Chiron,

s'élevant à 734 livres. — Déclarations de grossesse de Catherine Agrenier, Marguerite Arnaud, Christine Borde, Isabeau Cheyssière, etc. — Instances criminelles : de Banc, châtelain de Montmeyran, contre Bertrand, collecteur des tailles, qui l'a accusé d'avoir engagé les contribuables au refus de l'impôt ; — d'Advenant et d'Arbod, contre Catin et Plonquet, pour injures et voies de fait.

B. 1025. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1720-1729. — Instances civiles : de Denis Drevet, vicaire général du diocèse, héritier testamentaire de Marie-Louise Guercin, religieuse Visitandine, contre Peillon, en paiement de créance ; — de Girodet, contre Guerby, de Châteauneuf-d'Isère, en règlement de compte de fournitures réciproques. — Déclarations de grossesse de Marie Deschamps, Isabeau Dotussac et Isabeau Dreveton. — Procédures criminelles de Fortin, maître écrivain, et de Ferouillat, contre Reynier et Bertrand, pour coups et blessures.

B. 1026. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1720-1729. — Procès-verbal de visite des boucheries par Didier et Place, experts nommés. — Inventaire des biens de Roche, huissier, et de Briffaut. — Déclarations de grossesse de Marie Gourjon, Jeanne Lanoir, Marguerite Pascal, Marthe Roux, etc. — Procédures civiles : de Rolland, fermier de Charpey, à Rozier, contre Briffaut, en paiement de créance ; — de Françoise Voiron, contre Collion, en répétition de ses droits dotaux. — Instances criminelles : de Guilhermond, inspecteur de la compagnie des Indes en Dauphiné ; — de Trouillier, châtelain d'Alixan, de Peyraud, etc., contre Dussau, Bonnet, Royanès, etc., pour injures et voies de fait ; — de Romieu, de Montvendre, contre Sauzet, pour détournement de l'eau du Rioussel, etc.

B. 1027. (Registre.) — In-4°, 241 feuillets, papier.

1698-1724. — Transcriptions. — Testaments : de Marie Desbots, épouse de noble André Faure, seigneur Des Blains, en faveur de ses

enfants ; — de Magdeleine Bois-Martin, épouse de Louis Cartier de La Sablière, receveur de l'Élection de Valence, en faveur de Marie Chion, sa mère ; — de Neyremand, capitaine au régiment d'Alsace, en faveur de Claude, son frère, conseiller au Présidial, avec legs à Geneviève, sa sœur, épouse de noble Alain de Fages ; — de Jean-Baptiste de Bressac, colonel d'infanterie au régiment d'Albigeois, en faveur de François-Philippe, son frère ; — de Marie Robin, épouse en secondes nocces de noble Charles-Jacques Dufaure de Saint-Silvestre, en faveur de Jean Robin, son frère, conseiller au Présidial, etc. — Émancipations : de Pierre-François Roux d'Aguillon, écuyer, capitaine d'infanterie au régiment d'Alsace ; — de Marguerite Bigeard, fille de Joseph, subdélégué à Valence, religieuse de Notre-Dame ; — de Charles de Lattier de Bayane, capitaine de cavalerie, etc. — Procuration de Magdeleine de Luc, épouse de Claude de Montchenu, baron de Châteauneuf-de-Galaure, à Benoit, curé de la paroisse, pour faire procéder à l'inventaire des biens de Marie d'Espinchat.

B. 1028. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1730-1739. — Instances criminelles : d'Anne Armand, veuve Moulas, contre Genot, qui lui a coupé des arbres ; — d'Anne Radot, veuve Lantheaume, contre Françoise Fayon, pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Baud, garde-bois de l'évêque de Valence, pour blessures mortelles à une servante du domaine de Cheneron ; — de Bressieu, entrepreneur de la manufacture royale de Valence, commissaire des poudres et salpêtres du Bas-Dauphiné, et de ses associés, contre Pervillac, pour injures et préjudice à leur commerce, etc. — Procédures criminelles de Marie Gueynet, contre Marc Blachette, et de Collion, contre Robert, d'Alixan, en paiement de créances.

B. 1029. (Liasse.) — 53 pièces ; 1 cahier in-fol., 133 feuillets, papier.

1730-1739. — Inventaires des biens de Benoite Grégoire et du seigneur de Mirabel et La Gardette. — Procédures criminelles : du procureur fiscal, contre Giraud, accusé de parricide, et contre les personnes inconnues qui ont jeté un petit enfant

dans le puits de Château-Mouchet ; — de Gontier, Françoise Guercin, Monerand, etc., contre Jeanne Pallier, Charles, la femme Buffat, pour voies de fait ; — de Marguerite Penet, femme Duchamp, contre le major de la citadelle, qui l'a fait expulser de sa maison par la force armée. — Instances civiles de Marmand, fermier au Chiez, sur Étoile, contre Sayn, curé du lieu, en paiement de créance.

B. 1030. (Liasse.) — 47 pièces ; 1 cahier in-fol.,
90 feuillets, papier.

1730-1739. — Procédures criminelles : de Royanez, contre Lacour, ouvrier en soie, accusé d'avoir détruit ses réparations contre l'Isère ; — d'Henriette-Magdeleine de Côme-Savary de Brèves, baronne de Saint-Bonnet, dame de Villeplat, contre Chaix et Charles, pour coupe d'arbres ; — de Jeanne Richard et de Jacques de Saulses, ancien châtelain de Mirmande, habitant à Freycinet, contre Aurelle et Florençon, pour injures et voies de fait, etc. — Instance civile de Sayn, curé d'Étoile, contre Faure de La Forêt, en paiement de créance. — Audiences. — Noms des parties : Paul d'Arbalestier de La Gardette, d'Armand, ancien capitaine, contre Marguerite de Reynier, veuve de Melchior, — Balthazar d'Arbalestier, en liquidation de l'hoirie dudit d'Arbalestier ; — noble Jean-Charles de Coston de Saint-Romain, baron de Durtail, capitaine d'infanterie, contre Brun, son débiteur ; — Philippe de Badouveau de Luva, doyen de la cathédrale, et noble Louis de Chypre de Soubroche, contre le syndic des propriétaires de prés arrosés par le canal de Saunière, à Valence : le jugement rendu par Duplan porte confirmation de la transaction du 17 janvier 1443 et maintient les possesseurs de prairies « dans le droit et possession d'user et se servir de l'eau du canal de Saunière, depuis l'après-midi de chaque samedi jusqu'au soleil levant du lundi, et depuis le soleil couché de toutes les fêtes chômables jusqu'au lendemain de la fête, et pour celles portant vigile depuis le lundi de ladite veille jusqu'au soleil levant du lendemain, et ce depuis celle de février jusqu'à la Toussaint. »

B. 1031. (Liasse.) — 26 pièces ; 1 cahier in-4°,
206 feuillets, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Dessoudeis, notaire à Livron, mentionnant des protocoles de 1575 à 1735, les *Poèmes* et les *Plaidoyers* d'Expilly, etc. — Vente à l'encan des meubles de Bressieu, inspecteur des poudres et salpêtres. — Rapports d'experts : sur la valeur de la succession de Jacques Lambert, pour Marguerite Blachette, sa veuve ; — sur l'état des immeubles affermés à Gachet, de Valence, par de Viennois, chanoine de Vienne, recteur de la chapelle Saint-Laurent, etc. — Déclaration de grossesse de Catherine Arce.

B. 1032. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1740-1749. — Rapports d'experts : sur l'état des immeubles de l'hoirie Roquefeuil ; — sur les limites des propriétés de Mirabel et de Didier, de Saint-Marcel-lès-Valence ; — sur l'état de la maison vendue à Rolland, procureur, par Marie de Murat de Lestang, épouse de René-Alexandre de Bardonnenche, président à mortier au Parlement de Grenoble. — Inventaire des biens de noble Jean-Louis Rouveyre-Duperreau, prévôt général de l'armée de France en Italie. — Levée du cadavre d'un inconnu dans la rue de Cleyrac. — Procédures criminelles : de Royanez, contre Lacour, accusé d'avoir détruit ses réparations contre l'Isère, près l'embouchure du ruisseau de Charlieu ; — de Savoie, fabricant de soie à Livron, contre la veuve Rochebois, pour vol.

B. 1033. (Liasse.) — 19 pièces, papier (1 imprimée).

1750-1769. — Ordonnance de Duplan, juge mage, obligeant les meuniers à avoir au poids de la ville deux arches pleines de farine, une pour le blé et une pour le méteil, et à rendre aux propriétaires le même poids en farine que celui du grain, sauf le déchet ordinaire, en prenant au besoin dans les arches précitées. — Procédures civiles de Brun, maçon au Bourg-lès-Valence, contre Burdin, en délaissement d'immeuble. — Instances criminelles de Cheynet, curé-archiprêtre de Loriol, contre Durand, qui

détourne l'eau de la fontaine accensée aux curés par de Cosnac, évêque de Valence ; — de Trouillier, notaire d'Alixan, contre Coulaud, accusé d'avoir rompu une toise de son pré et établi un passage indû sur le même immeuble, etc.

B. 1034. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles : d'Albert, négociant à Valence, contre Brossard et Chaix ; — de Marie Rougeron, femme Albert, contre Sibeud ; — d'Arbod, marchand, contre Lapassa, en paiement de fournitures ou de créances. — Instances criminelles : du procureur fiscal, contre Bellon, accusé de vol de linge chez les Dominicains ; — de Barbier, contre deux ouvriers serruriers, pour voies de fait, etc.

B. 1035. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1770-1779. — Parcelle de frais alloués à Chaix, prieur de Monteléger, plaidant contre Eynard, châtelain de La Baume-Cornillane. — Procédures criminelles : du procureur fiscal, contre les personnes qui ont enlevé à la femme Besson sa couronne de nouvelle mariée au moment où elle sortait de l'église, et contre Brugière, entrepreneur de loterie, pour avoir dépassé le taux annoncé et autorisé pour ses billets, etc. ; — de Béranger, serrurier, et d'Anne Malossane, contre la femme Junilhon et Bouvier, porteur d'eau bénite, pour injures et voies de fait.

B. 1036. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1770-1779. — Instances criminelles : du procureur fiscal, contre des inconnus, pour vols et incendie ; — de Prévôt, adjudicataire des fermes-unies et des gabelles, contre Gouret, pour vente et transport de faux sel ; — de Junillon, contre Béranger ; — de Léozon, contre Calvier ; — de Lyonnet, contre des jeunes gens de Valence, pour coups et blessures, etc.

B. 1037. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures criminelles : du procureur fiscal, contre des filles de mauvaise vie pour tapage nocturne ; contre Cadet, Ollion, etc., qui ont enlevé une pierre de Crussol appartenant à la ville ; contre les assassins de Ferlay, de La Chapelle-en-Vercors ; contre Clutier, boulanger, pour détournement de pâte ; — de Marduel, contre Destret ; — de Claire Faure, contre Gay, etc., pour voies de fait.

B. 1038. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1780-1789. — Instances criminelles de Marguerite Sayn, contre Rostaing, son fils, en exécution de contrat et paiement de créance. — Procédures criminelles : du procureur fiscal, contre les auteurs inconnus de vols et de tapage nocturnes, et contre Mongenot, orfèvre, pour vente à crédit à un fils de famille ; — de Trouillier et de Janoyer, contre Léorier et Rouveyre, pour injures et voies de fait.

B. 1039. (Cahiers.) — In-4°, 338 feuillets, papier.

1780-1789. — Requêtes présentées au juge mage par : Bénistant, de Valence, contre Fébie, dit Saint-Jean, en paiement de dommages-intérêts ; — Léorier, contre Perrier, en libération de créance ; — Germain, ancien receveur des tailles à Taïn, contre Bayle, fils du receveur des tailles de l'Élection, en annulation de saisie ; — le procureur fiscal, contre Barde, qui a enlevé le *chasse-roue* placé devant sa maison, impasse Saint-Jacques ; — Blondat, Fombarlet, etc., contre Chirouze, horloger, en restitution de leurs montres saisies chez lui par les employés de la régie, etc.

B. 1040. (Cahiers.) — In-4°, 368 feuillets, papier.

1780-1789. — Requêtes au juge mage : par Plauche, dit Beaucaire, contre les mariés Habaud, en délivrance de sa part de l'héritage de Pierre Plauche, son aïeul ; — par Brès, contre la déclaration de grossesse de Françoise Berger, pour obtenir que l'enfant de celle-ci ne soit pas enregistré sous son

nom ; — par Girard, dessinateur, canonnier au régiment de La Fère, contre Odry, aubergiste, en paiement de peintures et d'enseigne ; — par Geny, contre Louise-Françoise Dupont de Vallon, veuve de noble Antoine de Briziaux, en paiement de créance , etc.

B. 1041. (Registre.) — In-4°, 132 feuillets, papier.

XVII^e siècle. — « Forme ou ordre de procéder en matières civiles observé en Dauphiné, notamment au siège temporel de Valence, avec plusieurs écritures sécutivement couchées par ordre, suivant les actions et matières », contenant un résumé de procédure civile et criminelle avec des formules d'actes judiciaires.

JUSTICE MAGE DE DIE.

B. 1042. (Liasse.) — 77 pièces, papier (1 imprimée).

1527-1625. — Commission d'Antoine Dupuy, juge mage de la Cour temporelle de Die, pour faire expédier un acte utile à Guillaume Archer. — Requête de Monon et Second, chirurgiens de Die, pour être payés de leurs visites et des médicaments fournis à Delhomme. — Adjudication de la ferme des biens de l'hoirie Mazet. — Vente par noble Jacques Flotte, mandataire de Balthazar Flotte de Montauban, seigneur et baron de La Roche, Montmaur et Aix, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, héritier substitué de noble Gaspard de Montauban, à Escoffier, notaire et procureur, de la terre du Péage, à Aix, au prix de 600 écus d'or sol. — Procédures civiles : de Clauda Gay et de Pierre et Jean Appaix, ses enfants, contre Chabanas, en paiement d'immeubles sis à Aurel ; — de Robin, contre Derneron, de Saillans, en annulation de saisie et de vente judiciaire d'une vigne lui appartenant. — Lettre de Collet d'Anglefort, juge mage, au premier sergent requis de faire défense aux habitants de Tourtres en Vercors de passer sur les terres de Romey avec ou sans voitures, etc. — Règlement fait par le Parlement de Grenoble pour la réformation des formalités et procédures de justice. Un article oblige les avocats à

donner leurs écritures « bien correctes, autrement elles seront rejetées du procès à leur péril. »

B. 1043. (Registre.) — In-4°, 235 feuillets, papier.

1611-1617. — Insinuations par Avond et Rambaud, juges mages. — Contrats de mariage : de noble Gaspard d'Armand, sieur de Lus, fils de Pierre, avec Justine Alleman-Dupuy, fille de Jean, seigneur de Montbrun, et de Lucrèce de La Tour, dotée de 18 000 livres ; — de noble Philibert-Philippe de Gibiers, de Romans, avec Rose Fiallet ; — de noble Charles Arthaud de Montauban, seigneur de Bellegarde et Beaumont, avec Louise Leblanc, fille de noble Pierre Leblanc, avocat aux Parlements de Paris et de Grenoble ; — d'Étienne Alléoud, châtelain de Chalencon, avec Magdeleine Valenson, veuve du capitaine Vignal, et de Michel Alléoud, fils d'Étienne, avec Marie Vignal ; — de Jean Gérouy, de Valdrôme, avocat consistorial au Parlement de Grenoble, avec Louise Viret ; — de Salomon Joubert, notaire à Menglon, avec Catherine André ; — de Jean Laurens, avec Suzanne Imbert, etc. — Donation entre vifs par Philippe de Sauvain Du Cheylard, veuve de noble Antoine Faure, co-seigneur du Vercors, à noble Jean Faure, son fils, de tous ses droits sur la maison du Cheylard, etc.

B. 1044. (Registre.) — In-4°, 367 feuillets, papier.

1601-1618. — Audiences. — Noms des parties : le syndic du chapitre de Notre-Dame de Die, contre Saulze, Vignon, etc., en paiement de lods et de créances ; — le syndic des pauvres de l'hôpital général de Die, contre Brunel et Gayte, en garantie d'éviction ; — noble Hercule de Rochas, recteur de la chapelle de Jean-Humbert Fayn, contre Maron, en paiement de pension, etc. ; — les consuls de Die, contre l'abbaye de Maugouvert. Dans leur requête, les demandeurs rappellent que par le règlement des seigneurs commissaires de S. M., pour l'exécution de l'édit de Nantes en cette province, « les débauches usitées en l'abbaye de Maugouvert et autres telles assemblées tendant à corrompre la jeunesse et les bonnes mœurs, sont expressément prohibées » ; que, malgré les proclamations faites de l'autorité du juge,

« depuis quelques jours certains jeunes hommes s'ingèrent d'entreprendre certaine assemblée ou société qu'ils veulent composer de la jeunesse de la ville, contraignant journallement, sans y épargner les violences, plusieurs jeunes gens à s'adjoindre à eux et à leur fournir de l'argent. » — Ordonnance du juge mage portant défense « à tous qu'il appartiendra, de ne faire ni d'entreprendre d'autorité privée et sans permission de justice, aucunes sociétés, abbayes de Maugouvert ou autres semblables, à peine de rébellion envers le Roi et justice, d'aller la nuit avec armes et sans lumière sous les mêmes peines, etc.

B. 1045. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1650-1659. — Jugements rendus par Collet, juge mage : condamnant Archinard, Jean Rarbier, Louise Sauvain Du Cheylard, veuve du seigneur de Bellangreville, à délaisser à Gélibert la maison qu'il réclame, à payer à Louise Barbier le legs que lui a fait son père, et à noble Jean Faure, co-seigneur du Vercors, les lods et censes auxquels il a droit ; — validant la saisie faite contre Achard et l'adjudication passée à Aubert ; — allouant aux créanciers de l'hoirie Bayle, de Saint-Martin-en-Vercors, la part qui leur revient ; — déclarant exécutoire au profit de noble de Gilliers, héritier de Vallier, l'obligation de 600 livres consentie par Vial en faveur de Vallier, ministre protestant, etc. — Procédures civiles : de Boustie et Baron, contre Viret et noble Antoine de Piégros, sieur de Lachau, en paiement de créance ; — de Buis, économiste du couvent de Saint-François de Die, contre Gresse, et de Reynaud, fermier du prieuré de Saint-Marcel, contre Gros, en paiement de pension, etc. — Inventaire des biens délaissés par Jeanne de Rastel de Rocheblave, fait à la requête de Diane Arthaud de Montauban, sa fille.

B. 1046. (Cahiers.) — In-4°, 267 feuillets, papier.

1651-1655. — Appels du juge mage interjetés par : Odemar, contre Planel ; — Avond, contre Magnan-Chabert ; Michel Achard, contre Laurens, ancien avocat, etc. — Actes extrajudiciaires : vente des biens de l'hoirie Allemand

à Terrail, à Faure, etc., par Prudhomme, tuteur d'Allemand ; — Émancipation de Lambert, par son père ; — curatelle des hoirs de noble Jacques d'Armand, seigneur de Lus, donnée d'office à Gache, procureur, à la requête de Marguerite d'Abon, veuve d'Armand ; — tutelle des mineurs Guillot déferée à Marthe Vacher, leur belle-mère, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble Pierre de Lamorte, sieur de Laval, contre Lombard, en exécution de sentence ; — Blache, contre Bérard, en revendication d'un essaim d'abeilles ; — Allemand, contre le procureur fiscal et la fille Dusser, qui veulent mettre à sa charge les frais d'entretien d'un enfant de celle-ci, etc.

B. 1047. (Cahiers.) — In-4°, 453 feuillets, papier.

1655-1656. — Audiences. — Noms des parties : Claude Armand, prieur de Saint-Martin-en-Vercors, contre Revol, en réparation d'injures ; — noble Daniel Livache, avocat, contre Marguerite d'Abon de Reynier, en ouverture de saisie ; — Théophile Terrisse, médecin, et Masseron, apothicaire, contre Valensan, en interposition de décret sur encan ; — les religieux de Saint-Marcel-lès-Die, contre Monnier, en paiement de pension, etc.

B. 1048. (Cahiers.) — In-4°, 474 feuillets, papier.

1656. — Audiences. — Noms des parties : Arnaud, prieur-curé de Saint-Martin-en-Vercors, contre Poudrel-Michelon, en exécution de contrainte ; — Adam Allemand contre Garcin, en interposition de décret sur encans ; — Jeanne Empeyta, contre Guillaume, en paiement de salaire ; — noble François d'Armand, sieur de Chamaloc, contre noble Alexandre Ducros, seigneur de Recoubeau, en règlement de compte ; — noble François Odde de Bonniot, sieur de Prébois, contre Millias et Vette, ses anciens fermiers, en réparation de dommages à un domaine ; — Domas, régent de l'Académie de Die, contre noble Antoine de Marcel et Isabeau Vernet, en paiement d'obligation, etc.

B. 1049. (Cahiers.) — In-4°, 388 feuillets, papier.

1656-1657. — Audiences. — Noms des parties : Chastelard, marchand de Grenoble, contre noble Jean Des Marteaux, seigneur de Baumelle, demandeur en autorisation de plaider pour Marguerite d'Abon de Reynier, son épouse ; — noble Isaac de Chabrières, conseiller au Parlement de Dauphiné, contre Isabeau Gerin, en ouverture de saisie ; — noble Claude d'Autane, seigneur de Bésignan, et Jacques Charrière, médecin, demandeurs en requête contre Reynaud et Sauze ; — noble Pierre d'Armand, baron de Lus, contre Gitton, Arnoux, etc., en permission de réparer à ses frais les bâtiments de la seigneurie ; — Françoise de Caritat, dame d'Aucelon, contre Gresse, en paiement de promesse, etc. — Transcriptions. — Donations entre vifs par noble Jean de Perdrix à Magdeleine, sa fille, épouse d'Alexandre Nicolas. — Contrats de mariage : de noble Charles Odde de Bonniot, sieur de Lautaret, avec Marie de Lamorte, fille de noble François ; — de Joubert, de Saint-Roman, avec Isabeau Chapaix. — Arrêt du Parlement de Grenoble déclarant ouvert en faveur de Pierre d'Armand le fidéicommiss stipulé dans le testament de Gaspard d'Armand, qui lui attribue les fiefs de Lus et de Beaurières. — Transaction du 16 octobre 1461 au sujet des limites et des pâturages communs de Montmaur, Aix et Aurel, passée entre Louis de Poitiers, évêque et comte de Valence et de Die, seigneur de Montmaur et d'Aurel, les syndics et la communauté de Montmaur, d'une part, et noble Roland de Montauban, dit Artaud, seigneur d'Aix, et les syndics et procureurs d'Aix, d'autre part. — Émancipation de Gaspard Collet, juge mage, par Jean, sieur d'Anglefort, son père, etc.

B. 1050. (Cahiers.) — In-4°, 360 feuillets, papier.

1657. — Audiences. — Noms des parties : noble Charles d'Arbalestier, seigneur de Montclar, contre Maillet, en interposition de décret sur encan ; — Suzanne Bouffier, contre Serre, en paiement de gages ; — noble Alexandre Ducros, contre Louise Villard, en exécution de sentence ; — Fabre, notaire de Villeperdrix, contre Garaix, en appel du juge ordinaire ; — Brachet, contre Garcin, en ouverture de

saisie, etc. — Curatelle de noble César d'Alléoud, sieur de Freyduret, donnée à Jacques Jean.

B. 1051. (Cahiers.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

1657-1658. — Audiences. — Noms des parties : Balthazar de Laplace, contre André, en exécution de contrainte ; — Jean-François de Lamorte, contre Brun, en paiement de promesse ; — Marguerite de Chabanas, contre Luol, en répétition de ses droits dotaux ; — Jalifier, contre Blanc, en appel du juge de Romeyer ; — Charles de Simiane, marquis de Treschenu, contre Gachet, en appel du juge de Volvent, etc. — Défaut à Ripert, contre Olympe Chenevier.

B. 1052. (Cahiers.) — In-4°, 445 feuillets, papier.

1658. — Audiences. — Noms des parties : Robin, procureur, contre Poudrel, régent de l'Académie de Die, en exécution de contrainte ; — Isabelle Odde de Bonniot, contre Vincent et Odon, en paiement de créance ; — noble Jean Des Bertrands, sieur de La Grazette, châtelain de Châtillon, contre Faure, en paiement de droits de greffe ; Cutinel, contre Chapon et les consuls de Die, en assistance de cause ; — noble Jean de Gilbert, fils d'Étienne, contre Revol, en paiement d'intérêts ; — Reynaud, fermier du prieuré de Saint-Marcel-lès-Die, contre Mercier, en paiement de cense ; — Noir, contre Bertrand Coutaud, sieur de Rochebonne, en appel du juge de son domicile, etc.

B. 1053. (Cahiers.) — In-4°, 464 feuillets, papier.

1658. — Audiences. — Noms des parties : Lagier, contre Jean-François de Lamorte, Roy, etc., en décharge de séquestre ; — Abel Trophe, capitaine au régiment de La Motte, et noble Étienne Faure de Chypre, seigneur de Soubreroche, contre Faure et noble Jean des Bertrands, sieur de La Grazette, en exécution de contrainte ; — Rousset, papetier à Mirabel, contre Joubert, en paiement de promesse. — Suzanne Bernard, contre Faure, en répétition de ses droits dotaux ; — noble Louis Dragon, contre Pétrement, en appel du juge de son domicile, etc.

B. 1054. (Cahiers.) — In-4°, 453 feuillets, papier.

1658. — Présentations de procureurs : Gitton, pour noble François de Bonne, co-seigneur de Vercors, contre noble François d'Armand, seigneur de Chamaloc ; — Légier, pour Antoinette de Sarrazin et Catherine de La Tour, veuve Vernet, contre Empeyta et Arnaud, prêtre ; — Chabert, pour noble Antoine de Pluvinel, écuyer ordinaire du Roi, seigneur de La Rochette, Quint, etc., contre Masseron ; — Gros, pour les consuls de Châtillon, contre Artaud et Bouche ; — Turrel, pour noble Antoine de Piégros, sieur de Lachau, contre Serve, etc.

B. 1055. (Cahiers.) — In-4°, 279 feuillets, papier.

1658. — Présentations de procureurs : Chancel, pour Fabien Faure Des Blains, prieur de Saint-Pierre-lès-Die, contre Faure ; — Roman, pour Blanc, contre Esther Chabert ; — Brusset, pour Granjon, contre Delègue, etc. — Rapports d'experts pour Morel, contre Cuchet, et noble Hercule Faure de Chypre, sieur du Faïn, contre Jacques, dit Denis, sur l'état d'une maison et d'un chazal (hangar), etc. — Délibération du conseil de police concernant : le prix du pain fixé de cinq à neuf liards les deux livres ; — l'achat des denrées et comestibles hors la ville ; — les femmes ou filles de mauvaises mœurs ; — le lavage du linge aux fontaines ; — l'expulsion de la ville des pauvres étrangers soupçonnés de peste ; — les jeux de cartes ; — la visite du troupeau de Bastet, atteint de la *boussaa* (clavelée) ; — la défense de courir la nuit avec des armes et sans chandelle.

B. 1056. (Cahiers.) — In-4°, 431 feuillets, papier.

1659. — Audiences. — Noms des parties : noble Pierre de Lamorte, sieur de Laval, contre Serre, en exécution de sentence ; — David Laurens, avocat, contre Colombier, notaire d'Aouste, en paiement d'honoraires ; — Bonnard et Vial, avocats, contre Poudrel, Gros et la veuve Trophe, en assistance de cause ; — noble René d'Alléoud, sieur de Cheylane, contre Tribble, en exécution de contrainte ; — Savy,

curé de La Bâtie-des-Fonts, contré Faure, notaire de Valdrôme, en paiement de promesse, etc.

B. 1057. (Cahiers.) — In-4°, 423 feuillets, papier.

1659. — Audiences. — Noms des parties : noble René d'Alléoud, contre Bruyère, ancien prieur d'Aurel, en assistance de cause ; — Serre, ministre protestant, contre Peyrol, en appel du juge de Volvent ; — Anne Ducros, contre François d'Armand, sieur de Chamaloc, son mari, en exécution de contrainte ; — Françoise de Caritat, dame d'Aucelon, veuve et donataire de noble Jean-Louis d'Alléoud, sieur de Freyduret, contre René d'Alléoud, sieur de Cheylane, en paiement de créance ; — Féraud, recteur de Valdrôme, contre Chabal, en interposition de décret sur encan ; — Lucrèce de Perdeyer, veuve Revol, femme de Jacques André, sieur de La Perrière, contre Chapon, en garantie d'éviction, etc.

B. 1058. (Cahiers.) — In-4°, 486 feuillets, papier.

1659. — Audiences. — Noms des parties : David, fermier des revenus de la mense épiscopale de Die, contre Chion, en paiement de cense ; — Jean, procureur, contre Claude de Lamorte, en exécution de jugement ; — Gresse, régent de l'Académie de Die, contre Lagier, en paiement de créance, etc. — Transcriptions. — Provisions de Joubert et d'Argence, courrier et vi-courrier de Die, pour Daniel de Cosnac, évêque. — Donations entre vifs par : les mariés Gontard, de Grizail, à noble Pierre d'Armand, seigneur et baron de Lus ; — noble Nicolas de Sibeud, seigneur de Lambres, à noble Antoine, son frère, seigneur de Saint-Ferréol et Divajeu, gouverneur de Die, etc.

B. 1059. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1660-1669. — Sentences : condamnant Jean Achard, d'Aouste, et Faure à payer la créance de Pierre Achard et les doubles lods d'un immeuble acquis de noble François d'Armand, sieur de Chamaloc ; — maintenant Algoud, de Saint-Agnan, en possession du coin de terre que lui conteste

Breyton ; — ordonnant la mise en vente des biens de l'hoirie Spin, pour payer Doucette Reynard, épouse Roman ; — déboutant Jean de Gilbert de sa demande en paiement de créance, contre Morel, chirurgien ; — libérant David de Lapène de la constitution dotale faite à sa sœur dans son contrat de mariage avec Armand ; — rejetant l'appel des mariés Allemand contre Roche, curé de Ravel ; — réglant l'ordre des créanciers et des héritiers d'Étienne Second, avocat, etc. — Inventaire et état des biens délaissés par Jacques Chion et David Faure, marchands de Die. — Procédures civiles pour : Étienne Pourroy, contre Bellier-Abicel, en représentation des fruits saisis à la veuve Bonnet ; — Dejean, bourgeois de Montélimar, contre Achar, d'Aouste, débiteur de Florantin. — Testaments de Théophile et de Jacques Florantin, etc.

B. 1060. (Cahiers.) — In-4°, 399 feuillets, papier.

1660. — Audiences. — Noms des parties : Bonnet, procureur, contre Jeanne Auruol et David Chapaix, en réparation d'injures ; — Anne de Marsanne de Fontjulianne, contre noble Paul Rigot, de Bourdeaux, en répétition de sa dot ; — Gaspard Avond, contre Buzat, en interposition de décret sur encan ; — Eymieu, capitaine châtelain de Saillans, fermier des droits seigneuriaux du prieur, contre Eymard, en paiement de lods ; — noble Jean de Reynard, seigneur de Saint-Auban, et Antoine de Marville, premier professeur en l'Université de Valence, contre les consuls de Valdrôme et Bonnard, avocat, en paiement de créances ; — noble Alexandre de Gilbert, avocat, contre Bernard, notaire de Valdrôme, en exécution de contrainte, etc.

B. 1061. (Cahiers.) — In-4°, 442 feuillets, papier.

1660. — Audiences. — Noms des parties : Barbier, contre les consuls de Die, en nomination d'experts ; — Catherine de La Tour, contre Jean Blanc, professeur de langues orientales en l'Académie de Die, en ouverture de saisie ; — Bellon, prêtre secondaire de Lus, contre Charles de Villeneuve, protonotaire apostolique, prieur de Lus et de Taulignan, en paiement de droits ; — les consuls de Die, contre Gilbert, sieur de Lhomet, en

entérinement de lettres royaux ; — noble César de Chabestan, contre le sieur de Montobscour, son frère, en paiement de ses droits patrimoniaux, « pour subvenir au voyage qu'il est sur le point de faire soit à l'armée vénitienne ou ailleurs » ; — noble Louis de Modène, contre Lagier, en réparation d'injures ; — noble Guillaume de Tollard, sieur Dupuy, de Die, contre Appaix, en ouverture de saisie, etc.

B. 1062. (Cahiers.) — In-4°, 390 feuillets, papier.

1660. — Audiences. — Noms des parties : André Perrinet, avocat, et Gros, médecin, contre Faisan et Gresse, en paiement de promesse ; — Chion, fermier des droits seigneuriaux de l'évêque de Die à Chamaloc, pour noble César d'Alléoud, son gendre, contre Théophile Terrisse, médecin, en exécution de contrainte, etc.

B. 1063. (Cahiers.) — In-4°, 361 feuillets, papier.

1659-1661. — Transcriptions. — Provisions de Terrasson et de Guillet-Delisle, courrier et vi-courrier de la justice mage de Die. — Donations entre vifs par Briançon à Didier, son fils, et par Marguerite Borel, veuve de Laurent Combel, d'Aucelon, à Abel Borel, son neveu. — Contrat de mariage de noble Jean de Reynard, seigneur de Saint-Auban, avec Hortense Faure de Vercors. — Émancipation devant Gaspard Collet, juge mage, de Jean-François de Lamorte, par Claude, son père. — Assemblée de parents qui autorise Anastase Arnaud, prieur de Saint-Martin-en-Vercors, curateur de Louis Arnaud, à exiger les créances de celui-ci et à liquider ses dettes, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble Jean-Louis d'Alléoud, sieur de Bauvain, contre noble Alexandre d'Alléoud, sieur de Saint-André, en ouverture de saisie ; — les créanciers de noble Philippe de Brotin, d'Aouste, contre ce gentilhomme, en discussion de ses biens ; — César Gauthier, « demandeur en cas de crime sur une sienne gelline (poule) noire, contre André Bâchasse, lequel a fait appeler en assistance de cause Jean-Louis Maron, dit Belliga. »

B. 1064. (Cahiers.) — In-4°, 392 feuillets, papier.

1661. — Audiences. — Noms des parties : Eymar, curé de Chabrillan, curateur des enfants Guigon, contre Richard, curateur aux biens de Guigon, absent du royaume, pour la conservation des droits des mineurs ; — Didier, fermier de l'abbaye de Valcroissant, contre Faure, en paiement de cense ; — noble Hercule Faure de Chypre, contre Noël Varnier, en ouverture de saisie, etc. — Émancipation d'Isaac Lanfrey, ministre protestant, par Claude, son père. — Décharge de la tutelle de noble Pierre de Chabestan à Jean Vieux, sieur de Chabasse. — Rapport d'experts sur les dommages causés au pré de noble Pierre de Lamorte, seigneur de Laval, par les eaux du canal du moulin appartenant au prieuré de Saint-Pierre, etc.

B. 1065. (Cahiers.) — In-4°, 403 feuillets, papier.

1661. — Audiences. — Noms des parties : Marie d'Alléoud, veuve de Jacques de Lamorte, avocat, contre Lambert, en exécution de contrainte ; — noble Jacques d'Engilboud, sieur de Vassieux, contre Anne Poyte, femme de Gaspard de Collet, sieur d'Anglefort, en paiement de créance ; — Olympe Blain, veuve d'Ézéchiél Benoit, imprimeur, contre les créanciers de son mari, en revendication de ses droits ; — les mariés Allemand, contre Roche, curé de Ravel, en appel du juge du lieu, etc. — Récusation de Vial, juge mage, par Légier poursuivant noble Jules Pacius qui l'a frappé.

B. 1066. (Cahiers.) — In-4°, 507 feuillets, papier.

1659-1661. — Audiences. — Noms des parties : noble Arnaud de Coderc, capitaine au régiment de Carignan, contre Arnaud, en paiement de promesse ; — Martin, contre Sirvint, en ouverture de saisie, etc. — Appels du juge mage interjetés par : Ferruol, sous-fermier du prieur de Guignaise, contre Bérard, de Die ; — Antoinette de Sarrazin, contre Françoise, sa sœur ; — Isabeau Deville, contre noble François d'Armand, etc. — Présentations de procureurs : Chancel, pour François d'Urre, seigneur du Puy-Saint-Martin, contre noble Antoine de Moreton de Chabrillan ; — Gache, pour noble Louis

de La Baume-Pluvinel, conseiller au Parlement de Grenoble, doyen du chapitre de Die, contre Faraud, et noble Antoine de La Baume-Pluvinel, gouverneur de Crest, contre noble François Odde de Bonniot, seigneur de Prébois, etc.

B. 1067. (Cahiers.) — In-4°, 381 feuillets, papier.

1661-1662. — Présentations de procureurs : Lambert, pour Gaspard de Collet, ancien juge mage ; — noble Hercule-Fortunat La Bâtie de Saint-Auban, procureur fiscal, etc., contre Blanc, professeur ; — Gueymar, pour les consuls de Die, contre Peloux, etc. — Transcriptions. — Donations entre vifs par : Geneviève de Sibeud, femme de noble Pierre Faure de Chypre, sieur de La Croix-Haute, à Henri Faure de Chypre, sieur de Cornillon, son fils aîné ; — les mariés Gaillard, de Die, à Chabert, procureur ; — Peloux, à Morin, son neveu, etc. — Audiences. — Noms des parties : Lambert, contre Appaix, en exécution de contrainte ; — noble Alexandre de Gilbert, avocat, contre Isabelle Blain, en exécution d'arrêt, etc.

B. 1068. (Cahiers.) — In-4°, 460 feuillets, papier.

1662. — Audiences. — Noms des parties : Gresse, contre Jean-François de Lamorte, dit La Suze, en paiement de créance ; — Achille Lagier, recteur de la chapelle de Pinet, contre Lombard, et noble Hector d'Armand de Forest, seigneur de Blacons et Condillac, contre Curnier, en paiement de cense ; — Odon, contre Ferrier, en exécution de contrainte, etc. — Curatelle d'Alexandre de Bonrepos, ministre protestant de Fenestrelles, déférée à Gitton.

B. 1069. (Cahiers.) — In-4°, 342 feuillets, papier.

1663-1664. — Transcriptions. — Édité du roi Louis XIV portant suppression de plusieurs offices de conseillers secrétaires de la maison et couronne de France. — Provisions : de Jean-Baptiste de Bovet-Darier, juge mage, pour Daniel de Cosnac, évêque et comte de Die ; — d'Hercule-Fortunat de Reynard de La Bâtie-Saint-Auban, avocat patrimonial

et procureur fiscal du même prélat. — Donation entre vifs par : Catherine de Bouillane, veuve Reynard, à Aubanel, son cousin germain ; — Barrier, sergent royal d'Aouste, à Feugier, de Crest. — Contrats de mariage d'Alexandre de La Tour-Montauban, seigneur de Lachau, capitaine d'une compagnie de cheval-légers, avec Lucrèce Dupuy-Monthrun, fille de René, seigneur de Villefranche et La Jonchère, et d'Isabeau de Forest, dotée de 30 000 livres par Justine Dupuy-Montbrun, marquise de Senas, sa tante ; — d'André d'Ellix de La Rostule, de Die, avec Françoise Cheisillane. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de noble Louis de Saint-Ferréol et Saint-Pons, par Arthaude de Montauban de Bellegarde, sa veuve. — Audiences. — Noms des parties : Marguerite Vallentin, contre Moutier, en paiement de promesse ; — noble Jacques de Joviac, sieur de Peyrolles, contre les enfants de noble Daniel de Brotin, en maintenue de biens vendus aux enchères, etc.

B. 1070. (Cahiers.) — In-4°, 532 feuillets, papier.

1664. — Audiences. — Noms des parties : Louise Janvier, contre Antoine Crégut, professeur de théologie en l'Académie de Die, en répétition de ses droits dotaux ; — Reynaud, vicaire général de l'évêché de Die, contre Bonnet, en ouverture de saisie, etc. — Transcriptions. Donation entre vifs par Louis Chastet, à Daniel Chastet, son cousin. — Émancipations : d'Antoine Gresse, professeur d'éloquence à l'Académie de Die, par son père ; — de Paul Noir et des enfants d'André Perrinet, avocat au Parlement de Grenoble, etc.

B. 1071. (Cahiers.) — In-4°, 479 feuillets, papier.

1662-1665. — Audiences. — Noms des parties : noble César de Rigot, seigneur de Montjoux, contre Candy, en paiement de créance ; — Valensan, ministre de Châtillon, contre Nicolas, en exécution de contrainte ; — Archimbaud, contre Martin, en réparation d'injures ; — Achard, ministre, contre Beylieu, en exécution de décret ; — Alexandre Chalvet, sieur de La Jarjatte, contre les mariés Genet, et Florence de Marnais, veuve de Pourroy, contrôleur,

contre noble Pierre d'Armand, baron de Lus, en interposition de décret sur encan, etc. — Appel du juge mage pour : noble René d'Engilboud, contre Decros ; — Antoine Athénor, contre les consuls d'Aouste, etc.

B. 1072. (Cahiers.) — In-4°, 380 feuillets, papier.

1666. — Audiences. — Noms des parties : noble Just de Chaléon, avocat, et Alexandre de Castellane, prieur de Guignaise, contre Vigne et Pupin, en exécution de contrainte ; — Jullien, ministre, demandeur en garantie, contre les anciens du consistoire de Die ; — Sauvebois, prieur de Saint-Roman, contre Garcin, en appel du juge du lieu ; — Marguerite de Laplace, contre noble Jules-César Pacius, en paiement de promesse ; — Suzanne Bouffler, contre Besson, en paiement d'une somme de 50 livres pour l'entretien d'un enfant qu'elle a eu de lui ; — Élie de Bonrepos, praticien, contre Catherine de La Tour, veuve Vernet, en réparation d'injures, etc.

B. 1073. (Cahiers.) — In-4°, 537 feuillets, papier.

1667. — Audiences. — Noms des parties : le syndic du chapitre de Die, contre Marie Trophe, en paiement de censes, de pensions et de lods ; — Joubert, avocat, contre Bouvard, en paiement de frais de justice ; — Hortense Faure de Vercors, dame de Saint-Auban, contre Moulin, en paiement de créance ; — Roussin, contre Boullard, en interposition de décret sur encan ; — noble Jean-Scipion Du Pilhon, chanoine de Die, prieur de Lus et de Taulignan, contre Loubet, en désertion d'appel ; — Brunel, curé de Poyols, contre Granon, en garantie d'éviction, etc.

B. 1074. (Cahiers.) — In-4°, 476 feuillets, papier.

1668-1669. — Audiences. — Noms des parties : Guillaume Tollard, sieur Dupuy, contre Chastel, en exécution de contrainte ; — noble Alexandre Athénoul, sieur de Gourdon, contre Geneviève Gras, femme Gallian, de Bezaudun, en réparation d'injures ; — noble Laurent de Martinel,

seigneur de Roussas, contre Daniel Lagier, en interposition de décret sur encan ; — les religieuses Ursulines de Die, contre noble René d'Alléoud, seigneur de Recoubeau, en appel du juge du lieu, etc. — Répudiation de la succession de son père par Barbier, « proposant en théologie à l'Académie de Die. » — Présentations de procureurs : Bonnet, pour noble Nicolas de Sibeud, sieur de Lambres, chanoine de Die, contre Grisol ; — Jean, pour Louis Vallentin, contre Terras ; — Riffier, pour noble Charles d'Engilboud, sieur du Villard, contre Plante, chirurgien, etc.

B. 1075. (Cahiers.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

1664-1669. — Transcriptions. — Donations entre vifs par : Diane de Béranger, veuve de noble Philibert de Gilliers, à Marie, sa fille, épouse de noble Thomas Hardier, seigneur de Vic et Beaulieu ; — François d'Armand, à Hector d'Armand Du Perrier ; — Isabeau Revol, veuve Jossaud, à François, son fils, avocat ; — Bernard Rochas, de La Chapelle-en-Vercors, à Jean Magnan-Chabert ; — Catherine de Moreton de Chabrillan, veuve de noble Alexandre de Sibeud, à Antoine de Sibeud, son fils, seigneur de Saint-Ferréol et Divajeu, gouverneur de Die, de ses droits sur la succession de noble Rostaing d'Urre, seigneur d'Ourches, son aïeul, etc. — Contrats de mariage : de Viret avec Magdeleine Arnoux ; — d'Isoard, procureur à Die, avec Judith Gitton, etc. — Provisions : de Vacher, greffier de la judicature de Beaurières, pour Justine Dupuy-Montbrun, marquise de Senas et baronne de Beaurières, et procureur juridictionnel d'Estableau (Establet), pour Pierre de La Tour, marquis de La Charce, baron des Plantiers ; — de Lagier, procureur fiscal, pour Daniel de Cosnac, évêque et comte de Die, etc. — Affirmations de voyage par : Serre, ministre de Rozans ; — Brunel, sacristain de Saillans, etc.

B. 1076. (Liasse.) — 17 pièces ; 14 cahiers in-4°, 351 feuillets, papier.

1670-1679. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles échangés entre Accarias et Morin. — Plainte de Mazet, contre Marcon, pour

voies de fait, etc. — Affirmations de voyage par : Boustie et Piffard, ministres de Saillans et de Veynes ; — Joseph Reynaud, curé d'Aouste ; — Isaac de La Roche, marchand de Saint-Agnan ; — Charles Brunet, prieur de Poyols ; — noble François Sanglier, avocat, juge de la baronnie de Grozon, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble André Athénoul, sieur de Gourdon, et François de Bonne, coseigneur de Vercors, contre la veuve Cordeil et Lombard, en adjudication de profit de défaut ; — Michel Rochas, de Saint-Agnan, contre Rolland, en paiement de créance ; — nobles Isaac et Marie Odde de Bonniot de Rutières, contre Bonniot de Lautaret, en ouverture de saisie, etc. — Transcriptions. — Contrats de mariage : de noble David Plèche, sieur de La Bellane, avec Anne de Folcher, d'Uzès ; — de noble Jean-François de Bertrand de Pelissier, seigneur de Saint-Ferréol, avec Marguerite Faure de Chypre ; — de Charles d'Agoult, marquis de Montmaur, avec Justine de Perissol-Alleman, etc. — Procuration de Daniel de Cosnac, évêque de Valence et Die, à Nicolas Garnier, son vicaire général, pour exiger ses revenus. — Donations entre vifs et testaments faits par : noble Jean de Gauthier de La Tour, écuyer, capitaine châtelain de la vallée de Vercors et Vassieux, en faveur de Marguerite Odde de Bonniot, son épouse, avec fidéicommiss pour César, son neveu ; — noble Pierre de Tarnesieu, prieur de La Motte-Fanjas, chanoine et sacristain de Die, en faveur de Marie, sa sœur, religieuse à La Villedieu (Ardèche), d'une pension viagère de 44 livres, etc.

B. 1077. (Liasse.) — 55 pièces ; 3 cahiers in-4°, 147 feuillets, papier.

1680-1689. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise des hoirs Arnaud par Marie Arnaud. — Inventaires des biens délaissés par Alléoud de Freiduret, noble Jacques Athénor (Athénoul), sieur du Villard, de Bezaudun, et Magdeleine Avond, femme Peyrol. — Instances criminelles : d'Alloard, de Châtillon, contre Faure, pour dommages à ses récoltes ; — d'Arnoux, meunier à Crupies ; — d'Aimard, curé d'Aouste, et d'Achard, hôtelier à Die, contre Borne, Athénor, Marthe Boissier, etc., pour injures et voies de fait ; —

du procureur fiscal de l'évêque, contre Marie Barnier, fille-mère, pour défaut de déclaration de grossesse, et contre Bec, pour assemblée illégale dans sa maison. — Jugement qui condamne à 45 livres d'amende et aux dépens Martine Barnavon, veuve Saint-Mayme, de la Religion Réformée, pour avoir fait des accouchements, etc.

B. 1078. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1680-1689. — Instance civile de Bonnard, d'Aouste, contre Catherine Monteillet, en garantie d'éviction de l'immeuble réclamé par Marie Pied, héritière d'Aimar, curé de Chabrillan. — Discussion des biens de Pierre Beylieu et sentence d'ordre au profit de ses créanciers. — Inventaires des biens de Boudrat et de Chomat. — Acceptation par Pellat de la commission que lui a donnée Jean Lafont, sous-fermier du domaine du Roi en Dauphiné, de se mettre en possession des biens des Religionnaires tués ou pris les armes à la main au combat du 29 août 1683, à Bourdeaux. — Donation entre vifs par Louise Marie, femme Reynaud, à Combe, etc. — Procédures criminelles : du procureur fiscal de l'évêque contre la mémoire de Jeanne Bouchet et de la femme Chabert, nouvelles converties, mortes sans avoir reçu les derniers sacrements ; sentences qui les condamnent à 20 livres d'amende et aux frais ; — de Begou, contre Miraillet, pour vol de raisins ; — de Berton, contre Morin, pour injures, etc.

B. 1079. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1680-1689. — Bail à prix fait des réparations nécessaires à la citadelle de Die donné à Pupin pour 360 livres. — Inventaires : des papiers de l'Académie de Die, fait à la requête du syndic des pauvres de l'hôpital Sainte-Croix ; sont mentionnés des états de distribution de l'argent venu des provinces auxiliaires pour le paiement des professeurs, des comptes de recettes et dépenses, des procès, etc. ; — des meubles de l'évêché de Die à l'arrivée d'Armand de Montmorin ; — des biens de Claude David, de Daniel Dovon, de David Faisan, de Dourille, de noble Hercule Faure de Chypre, sieur du Faiu, etc. — Instances criminelles du procureur fiscal

de l'évêque : contre Craponne Du Villard, accusé d'avoir excité les Religionnaires à ne pas se convertir ; — contre Roche qui a travaillé le jour de la Toussaint ; — contre Chotard, dit La Blache, et Pellegrin, pour injures et coups à plusieurs personnes de Bourdeaux, etc.

B. 1080. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1680-1689. — Instances civiles : de Garnier, ancien fermier des droits seigneuriaux de la vallée de Bourdeaux, contre Goy, en paiement de lods ; — de Pellat, procureur de Lafont, contre les Religionnaires de Valdrôme, en remboursement des 50 livres auxquelles Lafaye, leur ministre, a été condamné ; — de Félicien de Boffin de La Sône, contre les auteurs des dégâts faits à ses moulins de Bourdeaux, en réparation de dommages. — Déclaration de grossesse de Jeanne Grisail. — Inventaires des biens de Gallian, de Bezaudun ; de Garnier, de Bourdeaux ; de Charles, de Die ; de Joubert, de Châtillon, etc. — Procédures criminelles du procureur fiscal de l'évêque : contre Gérouin, de Poyols, et Joubert, qui ont travaillé pendant les offices du dimanche et des fêtes ; — contre Liotard et Marie Laurens, Religionnaires, pour contravention aux édits concernant les sages-femmes ; — de Lombard, Hortal et Laforêt, contre Gresse, Lorie et Moger, pour voies de fait.

B. 1081. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1680-1689. — Adjudication de la fourniture de 60 pailles, 120 draps, etc., pour les trois compagnies de soldats envoyées à Bourdeaux. — Sentence d'ordre pour les héritiers et créanciers de Daniel Morel. — Inventaires des biens de Morin, Pape, Reymond, Rey, Richard et Morel, chirurgien de Die. — Procédures criminelles du procureur fiscal de l'évêché, contre : Montbrun, pour œuvres serviles le dimanche ; — Eve Noyer, qui a appelé « coquins » ceux qui se confessent ; — la femme Prioron, accusée d'avoir enseveli son enfant sans avertir le curé ou le vicaire de Bourdeaux ; — de Beaumont et Truc, de Saint-Dizier, pour avoir prié avec des Religionnaires dans la maison de l'un d'eux, etc.

B. 1082. (Cahiers.) — In-4°, 578 feuillets, papier.

1680-1684. — Audiences. — Noms des parties : Piffard, avocat, contre Marie Bertrand, en exécution de sentence ; — Massis, prieur d'Orcinas, chanoine de Sainte-Croix de Montélimar, contre Mondon-Semaine, pour enlèvement de récolte en fraude de la dime ; — Peloux, notaire de Saillans, contre Ève Roux, en interposition de décret sur encan ; — Muguet, curé de Montmaur, contre Gautheron, son prédécesseur, en reprise de procès ; — noble Philibert de Perdeyer, seigneur de L'Argentière, contre Brunier, en paiement de créance ; — le procureur fiscal, contre Lamorte, pour tapage dans le parloir des religieuses Ursulines de Die, d'où il voulait retirer sa fille, etc. — Provisions de Singuet et de Boudrat, procureurs. — Lettre du Roi autorisant le mariage de Noyer, notaire de Vesc, avec Judith Chastain, Religionnaires cousins germains.

B. 1083. (Cahiers.) — In-4°, 569 feuillets, papier.

1685-1687. — Audiences. — Noms des parties : le syndic du chapitre de Die, contre Terrasson, docteur médecin, en reconnaissance de cense ; — noble Alexandre de Gilbert, sieur de Sallières, contre Girouin, en exécution de contrainte ; — noble Pierre de Chalvet, en nomination de curateurs à ses frères absents ou mineurs ; — Diane Marseille, veuve de Jean Vallentin, de Barnave, contre Gueymar et Achard, notaire, et contre la femme Poudrel, en appel du juge de Barnave ; — Joseph de La Baume, seigneur de Châteaouble, contre Eyraud, en ouverture de saisie, etc. — Provisions : de Gueymar, procureur à Die ; — de Chancel, greffier de la judicature de Saint-Nazaire-le-Désert, pour Jean-Baptiste d'Urre de Brotin, marquis de Montanègre, lieutenant général pour le Roi en Languedoc ; — de Gueymar, notaire à Volvent, etc. — Émancipation de François Plante, chirurgien, par son père.

B. 1084. (Cahiers.) — In-4°, 606 feuillets, papier.

1686-1688. — Audiences. — Noms des parties : André de Bouffier, avocat, contre la veuve Bernard, en appel du juge de Lus ; — noble Charles de Lamorte de Laval, seigneur de La Motte-Chalencon, contre François de Lamorte, de Die, en entérinement de lettres royaux ; — Joffre et Poudrel, contre Fiquel, en jouissance du droit de passer au chemin du Pont-Saint-Maurice ; — Légier, tuteur de noble Daniel Faure de Vercors, contre noble Jean de Cluzel, capitaine au régiment de Castres, et Hélène de Rozet, son épouse, en restitution d'effets ayant appartenu à Alexandre Faure, etc. — Émancipation de noble Alexandre Athénoul, de Bezaudun. — Bail judiciaire des biens de noble Daniel Faure, sieur de Charens, à la requête de Légier, son tuteur. — Provisions : de Buis, procureur juridictionnel à Lus-la-Croix-Haute, pour Charles de Jarente, marquis de Senas ; — de Chancel, greffier de la judicature de Charens, et Charnel, pour Hélène de Rozet, veuve de noble Alexandre Faure ; — de Jean Perrinet, juge de Vassieux, pour Alexandre de Bardomienche, seigneur de Thorane, etc.

B. 1085. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1690-1699. — Déclaration de noble Hector d'Armand, sieur du Périer, portant qu'il refuse son consentement au mariage de son fils avec Melchionne Du Bœuf et qu'il le déshérite. — Testament d'Antoine Accarias, châtelain de Châtillon, en faveur de Jean-Baptiste, son fils ; — rapport sur l'état de fortune de ce dernier, demandant à être déchargé de l'aide pour l'arrière-ban. — Procédures criminelles : de noble François de Lauzon, curé de Poyols, contre Granon, pour voies de fait ; — de noble François d'Alléoud, seigneur de Recoubeau, contre le fermier du prieur, qui lui a coupé du bois ; — d'Anne d'Armand, veuve et héritière de noble César d'Alléoud, seigneur d'Aucelon, contre noble Alexandre d'Alléoud, sieur de Saint-André, pour violation de saisie, etc. ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre la veuve Chabert, d'Aouste, pour avoir cuit du pain le jour de Notre-Dame de décembre (le 8) ; — contre la mémoire d'Achard, Religionnaire converti, mort sans avoir

reçu les sacrements ; — contre Achard, d'Aouste, pour construction non autorisée d'un four, etc.

B. 1086. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1690-1699. — Serment de François d'Arnoux, sieur de Reynier, châtelain de Bourdeaux, pour Séraphin de Pajot Du Plouy, évêque de Die. — Testament d'Isabelle Algoud-Gresse, femme Bec. — Émancipation de Paul Athénor, d'Aouste. — Inventaire des biens de Marguerite Archinard, femme Augier. — Déclaration de grossesse de Marie Bodoïn. — Instances criminelles : de Blanc, curé des Prés, contre Begou, accusé d'avoir empoisonné des poules ; — d'Aubert-Chantre, contre Serre, et de Judith Aubert, contre les mariés Barnier, pour voies de fait ; — d'Audra, fermier de l'abbaye de Valcroissant, contre Vial, maire de Die, et les soldats qu'il a envoyés loger dans la maison inhabitée du plaignant, dont ils ont enfoncé la porte, etc. ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Barnier, Netton, etc., accusés d'avoir chassé sur les terres de l'évêché, et contre Audra, pour irrévérence commise en restant debout et couvert le jour de la Fête-Dieu, pendant que l'évêque donnait la bénédiction du Saint-Sacrement devant la maison Bontonx, à cent pas de lui ; jugement qui condamne l'accusé à payer 5 livres d'amende et les frais, et à se transporter devant l'autel pour demander pardon à Dieu, en présence du greffier.

B. 1087. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1690-1699. — Émancipation d'Étienne Blanc, avocat, par Jean, son père, ancien professeur de langue hébraïque. — Apposition des scellés sur la maison de Blache, fermier du chapitre de Die. — Inventaire des biens d'Henri et Lucrèce Bernin, Religionnaires fugitifs du royaume. — Procédures criminelles : des mariés Bellier et de Marie Bertrand, contre Monbran, Ponson et Faure, pour voies de fait ; — de Bonnard, avocat, contre Roux, Guittou et autres habitants de Barnave qui ont coupé du bois dans le *clevès* (cantonement affecté aux troupeaux) saisi à la communauté par le plaignant ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre : Bermond, Bessée, etc., pour

vols ; — Bertrand, Odon, etc., pour délits de chasse ; — Bidoire, aubergiste, qui a servi de la viande pendant le carême, etc.

B. 1088. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1690-1699. — Apposition des scellés chez Brunel, ancien agent de l'archevêque de Vienne, soupçonné d'avoir détourné plusieurs titres de l'évêché de Die. — Émancipation de François Carton. — Déclarations de grossesse de Françoise Bouillane, Isabeau Brès, Marie Brunet, etc. — Levée du cadavre de Bouvat, conducteur de radeau. — Procédures criminelles : de Bonnet, contre Boache, pour voies de fait ; — de Brun, prieur-curé de Bourdeaux, contre Cordeil et Pellegrin qui ont enlevé leur récolte sans payer la dime ; — de Bruyère, chanoine de Crest, contre Ibaud, pourvoi de dindons, etc. ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Bouchol, sellier, qui a travaillé le dimanche ; — contre Bouvat, pour coupe et vente de bois sans autorisation ; — contre Bouvet, accusé d'avoir pêché dans La Gervanne, à Mirabel, terre de l'évêque, etc.

B. 1089. (Liasse.) — 89 pièces ; 1 cahier in-4°, 36 feuillets, papier.

1690-1699. — Adjudication des réparations à faire au jardin et au verger de Trophe, donnée à noble Pierre de Chalvet, conseiller au Parlement de Grenoble, pour 400 livres. — Émancipation de Chancel. — Rapports d'experts sur la valeur des maison et jardin de la chapelle Nebonis, dont Jean-Scipion Du Pilhon est recteur, cédés au supérieur du séminaire fondé dans la maison des Jésuites de Die. — Défense aux habitants de Vassieux et autres de faire des charbonnières ailleurs qu'aux endroits désignés pour cela. — Compte rendu aux créanciers de noble Antoine de Chaparon, par noble Jean-Antoine, son fils et héritier, capitaine réformé de dragons. — Instances criminelles : des consuls de Chamaloc, contre Jeanne Bouillane et autres, pour vol d'herbe sur la montagne de Chironne ; — d'Isabeau Chance, contre Joubert, et de Chaparon, contre Bouroulet, pourvoies de fait ; — de noble Joseph de Chalvet, sieur du Fau, capitaine du

régiment de La Couronne, pour coups et blessures à quelques-uns de ses soldats, etc.

B. 1090. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1690-1699. — Procédures criminelles de Chotard, de Saillans, contre la femme Terrasse, et de Magdeleine Colombier, femme God, contre Anne Teyssier, pour voies de fait ; — de noble Jean-Louis Desambrois, seigneur de Rochemolle, héritier de Gabriel Desambrois, curé de Saint-Julien-en-Vercors, contre Pierre Desambrois et autres, pour détournement de l'argent du défunt ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Coursange, qui a travaillé le jour de l'Assomption, et contre Marguerite Decros, veuve d'Hercule de Lamorte, représentée par Buis, son curateur, morte sans les sacrements de l'église, etc. — Déclaration de grossesse de Louise Clary. — Levée du cadavre de Comte, tuilier, trouvé brûlé dans sa grange.

B. 1091. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1690-1699. — Rapport d'experts : sur l'état de la maison du collège ou Académie de Die et de la maison de la veuve Armand, données à l'hôpital de la ville ; — sur la valeur du fonds de terre échangé entre le chapitre et Favier ; — sur les réparations et la terrasse faites à l'évêché par de Pajot Du Plouy, successeur d'Armand de Montmorin, avec les 1500 livres provenant d'un accord intervenu entre les deux prélats. — Inventaire des biens de noble Hercule Faure de Chypre, sieur du Fain. — Curatelle de noble Daniel Faure, sieur de Vercors, déférée à Isoard, procureur. — Procédures criminelles : de Jacques Dimonier, prieur-curé de la Chapelle-en-Vercors, contre Billaret et sa mère, pour injures et voies de fait ; — de noble Alexandre Ducros, contre Marie Bonnard, pour exposition d'enfant devant la porte de sa maison ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Judith Espagne, représentée par Penin, nouvelle convertie, morte sans sacrements ; — d'Eustache, chanoine, fermier des dimes du chapitre, contre Vernet, Chabanas, etc., pour enlèvement de récolte sans payer la dime, etc. — Déclarations de

grossesse de Marguerite Doumas, Marie et Catherine Empeyta, etc.

B. 1092. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1690-1699. — Instance civile de Ferrier, Morin et autres fermiers des droits seigneuriaux de l'évêque de Die à Jonchères et à Poyols, contre Corréard, Bouffier, Rey, etc., en paiement du vingtain. — Émancipation d'Henri Fer. — Procès-verbal de Flachaire, garde champêtre de La Géline et Martourel, contre une fille qui déroba des légumes. — Procédures criminelles : de Favier, contre Giriot, pour vol de bois ; — de Fayolle, contre Tromparent, pour voies de fait ; — de Faure, agent de M^{me} la marquise douairière de Gouvernet, contre Recordon, pour enlèvement de papiers mis à la charge du plaignant ; — de Boucher-Merle, contre Faure, accusé d'avoir tiré un coup de fusil sur Marie Audemar ; — du procureur fiscal de l'évêque : contre Catherine Eymieu, aubergiste à Aouste, pour avoir servi de la viande les jours défendus ; — contre Faucon, nouveau converti, pour avoir refusé les derniers sacrements ; — contre Faure et Payan, pour œuvres serviles le jour de l'Ascension, etc.

B. 1093. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaire des biens d'Hercule Freau, de Die. — Instances criminelles : de Frachet, contre Avond, pour voies de fait, et contre Richard Boujon, pour recel d'objets volés ; — de Gachet et Garnier, vérificateurs des poids et mesures de la vallée de Valdrôme et des terres de l'évêché, contre Garnier, serrurier, et contre Lamande, maire d'Aouste, qui ont poinçonné des poids de leur autorité privée ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Frachet, pour violation du précepte de l'abstinence ; — contre Garcin, meunier, qui emploie des mesures trop avantageuses pour ses droits ; — contre de Maffé, pour jurements et blasphèmes ; — contre Gauthier, pour résistance à un huissier, etc.

B. 1094. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaire des biens de Laurent, ministre de Saillans, fugitif du royaume. — Déclaration de grossesse de Jeanne Grisal. — Procédures criminelles : de Girard, de Châtillon, contre Fauchet, Phélix et autres, accusés d'avoir affiché et écrit des placards injurieux pour la femme du plaignant ; — de Gontard, cordelier, contre des soldats qui l'ont battu et volé sur le chemin de Ponet ; — de Grivel, d'Aouste, contre Argaud, pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêque : contre Gleyron, pour vol de raisins ; — contre Gresse et d'autres habitants de Bourdeaux, pour violation de l'abstinence, etc.

B. 1095. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1690-1699. — Rapport d'experts sur l'état : du jardin voisin de la porte Saint-Marcel, abandonné à Légier par Catherine et Magdeleine Gros ; — des fonds vendus à Joubert par Lambert ; — de la maison de noble Jean-Scipion Du Pilhon, chanoine, recteur de la chapelle Sainte-Croix, dont l'évêque demande la démolition. — Sentence d'ordre rendue en faveur des héritiers ou créanciers de Guyon, ex-ministre protestant de Bourdeaux. — Émancipations de Daniel Gueymar et de Pierre Guillet. — Procédures civiles pour André, fermier du prieuré de Guignaise, contre Du Pilhon, Du Serre et de Castellane, tous compétiteurs au même bénéfice, en paiement de son bail, avant la dépréciation des monnaies. — Déclaration de grossesse de Françoise Laborie. — Instances criminelles : de Jean, soldat, contre Charbouti, et des mariés Joanin, contre Roux, pour voies de fait ; — de Blanqui, curé, et de Brun, fermier du commandeur Des Prés, contre Lagier, Lantelme, etc., pour fraude des droits de la dime ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Guillot, Algoud et autres habitants de La Chapelle-en-Vercors, qui boivent dans les auberges pendant les offices du dimanche, etc.

B. 1096. (Liasse.) — 134 pièces ; 1 cahier in-4°, 21 feuillets, papier.

1690-1699. — Compte de tutelle rendu à Jeanne-Marie Faure par Jeanne de Maffé, sa mère : créances de la succession, 5 995 livres ; rentrées, 749 livres. — Émancipations de Lorie et de Magnan-Barillon. — Rapports d'experts : sur l'état du chemin existant entre les propriétés de Légier et de Freau ; — sur les dommages causés par un incendie aux bâtiments de la seigneurie de Lus-la-Croix-Haute. — Inventaires des biens de Nicolas de Sibeud, sieur de Lambres, chanoine de Die, d'Hercule de Lamorte et de Maillet. — Procédures criminelles : de François de Lamorte, contre Marguerite Deville, pour dommages au pré du prieuré de Saint-Pierre, qu'il tient en ferme ; — de Giraud Long, fermier des dimes du chapitre de Die, contre Chion, pour enlèvement de sa récolte, avant d'avoir payé les droits de dime ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Latard, Liotier et Berger, pour vol, voies de fait et inobservation des fêtes chômées, etc.

B. 1097. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1690-1699. — Procédures civiles pour le syndic de l'hôpital Sainte-Croix de Die, contre Poudrel, en paiement d'arrérages de pension. — Instances criminelles : de Sibourg et d'Isabeau Marlian, contre Marie et Amie, pour coups et blessures ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Martin, qui a chassé et tué des pigeons ; — contre Marthe Martin, accusée d'avoir dit : « sangdieu, mordieu, ventredieu, pardieu » ; — contre la mémoire d'Olympe Massard, nouvelle convertie, pour refus des derniers sacrements, etc.

B. 1098. (Liasse.) — 142 pièces ; 1 cahier in-4°, 36 feuillets, papier.

1690-1699. — Compte de tutelle de Samuel, rendu à Freau, nouveau tuteur dudit mineur, par noble César Odde de Ronniot, sieur du Roux : dépenses, 1377 livres ; recettes, 858 livres. — Requête au juge mage par noble César Odde de Bonniot, sieur de Salières-Latour, possesseur des moulins, scie et battoir de Saint-Agnan, pour obtenir

l'entière et exclusive jouissance de l'eau de son canal. — Instance civile de noble Louis de Piégros, sieur de Lachau, contre de Lamorte, en paiement de lods. — Déclarations de grossesse d'Isabeau Odon, Marie Peyrol, etc. — Procédures criminelles : de Jean Perrinet, avocat à Die, contre Girard, accusé d'avoir tiré un coup de fusil sur le chien du plaignant ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre la mémoire de Jean Ours, de Christine Audra et de Vincent Peyroulier, nouveaux convertis, morts sans sacrements ; — contre Payan, aubergiste, qui a donné à boire pendant les vêpres ; — contre Odon et Drogue, pour inobservation des dimanches et fêtes ; — contre Picon, Laforce, etc., pour délit de chasse ; — contre Phélix et sa sœur, pour blessures graves à Barbeyer. — Nomination du syndic des intéressés à l'arrosage du plan de Supas.

B. 1099. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1690-1699. — Ordonnance du juge mage édictant des peines contre les charpentiers de Die, qui refusent de dresser les potences et autres instruments de supplice, lorsqu'ils en sont requis. — Requête des habitants de Poyols, pour obtenir un règlement de leurs droits d'arrosage. — Rapport d'experts sur l'état de la maison délaissée à Plante, maître chirurgien, par Turrel, notaire et procureur, fugitif du royaume pour cause de religion. Instances criminelles : de Planel, contre la femme Terrasse, de Pont, contre Montbran, et de Rimond, contre Archinard, notaire, pour voies de fait ; — de Reynard, chanoine, contre Odon, pour fraude des droits de dime ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Ravoux, pour inobservation du dimanche ; — contre Plèche et Tevenon, accusés d'avoir pêché dans le Roubion, à Bourdeaux, etc.

B. 1100. (Liasse.) — 112 pièces ; 1 cahier in-4°, 46 feuillets, papier.

1690-1699. — Compte de tutelle de noble Daniel Faure, fils et héritier de noble Alexandre, par Hélène de Rozet, sa mère : recettes, 32 849 livres ; dépenses, 24 444 livres. — Émancipation de Magdeleine Roussin. — Acceptation de la curatelle d'Henriette Roman par

Marie-Magdeleine de Montrond, sa mère. — Inventaire des biens d'Isabeau Ripert. — Procédures criminelles : de Rodet, contre Achard ; — de Louise Rostaing, de Vassieux, contre son frère, etc., pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Perrier, pour délit de chasse ; — contre Rostaing, de Vassieux, qui a fait deux charbonnières sans autorisation ; — contre Roux, nouveau converti, mort sans avoir reçu les derniers sacrements ; — contre des cabaretiers de Saillans accusés d'avoir servi de la viande un samedi, jour de foire, etc.

B. 1101. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1690-1699. — Requête du prieur de Saint-Marcel-lès-Die, ordre de Cluny, pour faire apposer les scellés sur les effets délaissés par dom Pépin, prieur de La Motte, pitancier de Saint-Marcel. — Partage du domaine de Vaux, territoire de Die, entre Antoine Singuet et Marie Arnaud. — Instances criminelles : de Semas, contre Lantheaume, pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Sauvan et Roman, de Jonchères, qui ont défriché des bois sur des terrains en pente ; — de noble Antoine de Sibeud, l'un des cent gentilshommes de la première compagnie de la Maison du Roi, seigneur de Saint-Ferréol et Divajeu, gouverneur de Die, contre noble Claude de Ligondès, dit le Chevalier, et ses complices. Dans sa requête, le plaignant expose que, devenu veuf, il a fait élever auprès de lui Catherine, sa fille ; que celle-ci étant allée chez Madame de Ligondès, avec Françoise Hugon, dame de Saint-Martin en Bourbonnais, y a contracté à son insu un mariage clandestin avec Claude de Ligondès, cadet de famille, sans autre fortune qu'une charge d'enseigne ; que ce mariage a été béni dans la chapelle du château de Rocbefort ; que, de retour à Die, Catherine a témoigné du repentir de sa faute, demandé la nullité de son mariage et s'est retirée auprès de sa tante, supérieure des Ursulines de la ville ; mais que, devenue majeure, elle est repartie avec les parents de son mari ; qu'en conséquence il demande, conformément à l'ordonnance de 1639, la déchéance pour sa fille de ses droits à la succession maternelle, et la poursuite de noble François de Ligondès, seigneur de Rocbefort, et de son épouse, comme coupables du crime de rapt. — Contrat de

mariage d'Antoine de Sibeud, fils d'Alexandre, et de Catherine de Moreton de Chabrillan, avec Catherine Dumas, fille de Gabriel, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, à Paris, dotée de 1400 livres de rente ; — lettre de l'évêque de Clermont au curé de Josserans pour avoir des renseignements sur le mariage de M. de Ligondès et de Catherine de Sibeud, mineure, etc.

B. 1102. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1690-1699. — Émancipation de Sornay par le juge mage, au refus du père dûment assigné. — Rapport d'experts sur la valeur de la maison de noble Pierre de Tarnesieu, doyen de la cathédrale de Die, estimée 642 livres. — Inventaires des biens de Truc, Valensan, etc. — Déclaration de grossesse de Françoise Vial. — Procédures criminelles : de Thiers et autres fermiers de Du Pilhon, prieur de Lus-la-Croix-Haute, contre Tatin, Berton, etc., pour dommages commis dans les fonds du prieuré ; — de Tournaire, prieur-curé de Creyers, contre Comte, pour menaces et injures ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre des habitants de Valdrôme et de Vassieux, qui ont chassé et coupé du bois sans permission, etc.

B. 1103. (Cahiers.) — In-4°, 342 feuillets, papier.

1690-1691. — Présentations de procureurs : Lamorte, pour noble Hercule d'Engilboud, contre Arnoud ; — André, pour Charles d'Agoult, baron de Montmaur, contre noble Pierre d'Armand ; — Chancel, pour noble Charles de Jarente, marquis de Senas, contre noble Pierre d'Armand, seigneur de Lus-la-Croix-Haute, etc. — Audiences. — Noms des parties : Brunel, curé de Vassieux, recteur de la chapelle Isoard, d'Aix, contre les Ursulines de Die, en paiement de redevances ; — noble Charles-René-Antoine de Vesc, seigneur de Comps, contre Chabrol, en appel du juge de Vesc ; — l'abbé de Saint-Antoine de Viennois, prieur de Sainte-Agathe, contre Anne Riffier, en paiement de cense, etc. — Provisions d'Antoine et de Jean-Baptiste Accarias, capitaine châtelain et lieutenant de châtelain à Châtillon, pour Armand de Montmorin,

évêque nommé à Die. — Nomination de Gabriel de Chauvigny de Blot de Saint-Agoulin, chanoine régulier de Saint-Thiers de Saou, vicaire général de l'abbé séculier de l'église de Saint-Géraud d'Aurillac, pour la collation des prieurés et bénéfices dans les diocèses de Die, Viviers et Grenoble.

B. 1104. (Cahiers.) — In-4°, 354 feuillets, papier.

1692-1693. — Transcriptions. — Donations entre vifs faites par les mariés Lambert à François Lambert, leur neveu, et par les mariés Morin à Antoine, leur fils aîné, etc. — Audiences. — Noms des parties : Charles de Philibert de Perdeyer, baron de Largentière, capitaine de cavalerie, contre André et Joubert, en interposition de décret sur encan ; — Chambaud, curé de Glandage, contre Louis de Pressins, prêtre, pitancier de Châtillon, en délivrance d'un fonds de terre, etc. — Provisions : de Boudra, procureur juridictionnel d'Aucelon, pour noble César d'Alléoud ; — de Chancel, greffier de la judicature de Ravel, pour noble Philibert de Perdeyer, etc.

B. 1105. (Cahiers.) — In-4°, 396 feuillets, papier.

1691-1694. — Audiences. — Noms des parties : Jean Perrinet, avocat, contre Via, en maintenance de l'office de juge de Bonneval pour le seigneur de Montmaur ; — Brun et Dupont, avocats, contre Roman et Christophe, en paiement de gages et d'honoraires, etc. — Brevet du roi Louis XIV nommant Robert Picq, receveur des revenus de l'évêché de Die, jusqu'à l'obtention des bulles d'Armand de Montmorin, évêque nommé. — Provisions : d'Alexandre Borel-Lacombe, juge mage de Die, pour l'évêque ; — de Plante, juge de La Motte-Chalancon, pour Charles de Lamorte-Laval, écuyer ; — d'Isoard, notaire à Die ; — de Lagier, contrôleur des exploits à Bourdeaux, Dieulefit, Valdrôme. — Donation entre vifs des mariés Chastaniou à Aubert, leur neveu. — Testament de Gache, notaire et procureur de Die, etc.

B. 1106. (Cahiers.) — In-4°, 395 feuillets, papier.

1695-1697. — Audiences. — Noms des parties : Louis et Catherine Baron, contre les créanciers de Daniel, leur père, fugitif du royaume, en répudiation de sa succession ; — Poudrel Des Graves, bourgeois de Die, contre les mariés Christophe, en jugement de défaut ; — Marie Combel, contre Revol, en répétition de ses droits dotaux ; — Jean Brunel, curé de Chabeuil, contre Brunel, avocat, et noble Gaspard de Bozonier, avocat, contre Reymond, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Lettres patentes du roi Louis XIV et arrêt de son Conseil privé unissant à l'Hôtel-Dieu de Die les revenus de la maladrerie de Saint-Vincent de la même ville et des hôpitaux de Saillans et de Clelles. — provisions de Gueymar, procureur fiscal de la justice mage, et de Chabanes, capitaine châtelain de Crupies, pour Séraphin Pajot Du Plouy, etc.

B. 1107. (Cahiers.) — In-4°, 616 feuillets, papier.

1698-1699. — Audiences. — Noms des parties : Decros, contre noble François Des Bertrands, seigneur de Saint-Ferréol, en paiement de créance ; — Lucrèce de Bagard (Autard), femme de Pierre Vallentin, contre César Vallentin du Cheylard, en appel du juge de Barnave ; — Nicolas Canel, abbé de Valcroissant, contre Serves, Morin, etc., en reconnaissance de cense ; — les habitants de Saint-Nazaire-le-Désert, contre Jean-Baptiste d'Urre de Brotin, seigneur de Montanègre, en appel du juge du lieu, etc. — Prestation de serment au Roi par Pajot Du Plouy, évêque de Die. — Répudiation de la succession de noble Gaspard de Gilliers, conseiller au Parlement de Paris, par Diane-Élizabeth de Gilliers, femme de noble Étienne-André de Gilbert, sieur de Sallier, commandant d'artillerie, et Élizabeth de Gilliers, filles du défunt. — Acceptations sous bénéfice d'inventaire par Henri de Reynard, sieur de La Bâtie, prieur-curé de Romeyer, et par noble Alexandre Ducros de L'Aube, des héritages de nobles Faure de Chypre et d'Alexandre Ducros. — Audiences. — Noms des parties : Gabriel Vigne, chanoine de Die, contre Baron, en interposition de décret sur encan ; — noble François de Cony, sieur de La Lauze, contre Augier et René Delhors

d'Armand de Forest, seigneur de Condillac, Blacons, etc., contre Augier et Athénor, en paiement de cense et d'arrérages de cense, etc. — Provisions de Bouffier, juge mage de Die, pour Gabriel de Cosnac. — Contrat de mariage de Michel Baron, de Bouvières, avec Jeanne Brotin. — Donations entre vifs par : Martin, dit Freisson, de Barnave, à Denevrol ; — Bonnard, avocat, à Jean, son fils ; — Moulin, de Miscon, à Louise Carton, sa cousine ; — Rose Netton, à l'hôpital de Die, etc.

B. 1108. (Cahiers.) — In-4°, 532 feuillets, papier.

1691-1699. — Édit du roi Louis XIV portant création de chirurgiens et médecins jurés. — Curatelle de Doucette Martin de Champoléon, fille de noble Charles de Martin, sieur d'Espinasse, déférée à Rey, procureur. — Émancipations de Roussin et de Joël Peyrol, notaire, etc. — Provisions : de Bouroulet, de noble Louis Athénor de Gourdon, Jacques de La Bresche, dit Saint-Rémond, Chion, Atténor, noble Henri de Bernard Archinard, Chevandier et Bec, capitaines châtelains d'Aouste, Bezaudun, Bourdeaux, Chamaloc, Mirabel, Poyols et Jonchères, Saillans, Valdrôme et vallée de Vercors, terres épiscopales ; — de Philibert Reynaud, greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Die ; — de Gautier, Reynaud et Bermond, notaires au Vercors, à Saint-Nazaire-le-Désert et Lesches. — Donation entre vifs : par les mariés Combel, dits Charbonnier, à Bernard de Michon, gardien du couvent de Saint-François de Die ; — par Louis de Saulses de La Rivière à son fils.

B. 1109. (Liasse.) — 68 pièces ; 2 cahiers in-4°, 100 feuillets, papier.

1700-1709. — Audiences. — Noms des parties : noble René d'Alléoud, seigneur de Jansac, contre Richard, accusé de lui avoir coupé du bois ; — Allemand, contre Bonnefont, qui a fait manger par son troupeau l'avoine du plaignant ; — Allard, sacristain et receveur de la confrérie du Saint-Sacrement, contre Drojat, pour injures ; — Allemand, de Châtillon, contre Brun, qui a traîné des fagots dans le chemin dit le Dray des Chirouses, contrairement aux défenses faites ; — du procureur fiscal de

l'évêque, contre Achard et Fauchet, pour vol de noisettes ; — contre Agnès, pour délit de chasse ; — contre Antoinette Eymar, pour exposition d'enfants ; — contre Allemand, qui a empêché de porter du blé à la halle et de le peser. — Déclarations de grossesse de Catherine Achard et de Jeanne Allard.

B. 1110. (Liasse.) — 45 pièces ; 6 cahiers in-4°,
250 feuillets, papier.

1700-1709. — Procédures civiles pour noble Jean-Louis d'Alléoud, seigneur d'Aucelon, en son nom et en celui d'Anne d'Armand, contre noble Alexandre d'Alléoud, sieur de Saint-André, en exécution de l'arrêt du Parlement de Grenoble qui ordonne la liquidation de leurs droits. — Rapports d'experts sur les dommages causés aux fonds d'Archinard par le canal du moulin de Ponet et aux oseraies du ruisseau qui divise les propriétés d'Arnaud et de Catherine Villard. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Antoine-Gaspard Atténor, curé de Mirabel, de la succession de son père. — Levée du cadavre d'Isabeau André, de Saillans, trouvée morte dans sa maison. — Requête du procureur fiscal d'Aouste, pour obtenir de nouvelles défenses aux gentilshommes de chasser dans les récoltes pendantes et aux roturiers en tout temps. — Instances criminelles : d'Archinard, contre Jeanne Domas, pour exposition d'enfant devant la porte de sa maison ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Jeanne Audibert, pour scandale produit par ses mauvaises mœurs, etc.

B. 1111. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1700-1709. — Émancipation de Basset, de Valdrôme. — Procédures criminelles : d'Augier, Bard, etc., contre Chabert et Riffier, pour coups et blessures, le 23 janvier, jour de la fête des bouviers ; — contre Chancel, apothicaire à Châtillon, pour vol de drogues ; — de Diane Bernard de Bénicroit, femme Légier, contre Anne Légier, pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Béroule, aubergiste, accusé d'avoir servi de la viande un samedi ; — contre Barral, de Mirabel, pour délit de chasse ; — contre Barnier, pour vols de fruits, etc.

B. 1112. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1700-1709. — Instances civiles : de noble François de Bonne, sieur de Vercors, contre Thomé, en paiement de lods et de cense ; — de Borel La Rochette, receveur des décimes du diocèse, contre Monnier, pour établissement de chemin sur le pré du plaignant. — Rapports d'experts : sur le partage des meubles et immeubles de Benoit entre ses enfants ; — sur l'état des biens de l'hoirie de noble Charles Odde de Bonniot, sieur de Lautaret. — Déclarations de grossesse de Magdeleine Bertrand et de Marie Blanc. — Procédures criminelles : de Bidoire, contre Mancip ; — de Bonnard, contre Cachard ; — de Bosméan, contre Ladret de La Condamine, pour voies de fait ; — de Blanc Dumont, contre Guitte Michel, pour exposition d'enfant devant sa maison ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre les bouchers de Die, qui refusent de vendre de la viande au prix de leur bail, ou qui dépassent ce prix ; — contre la mémoire de Françoise Bouillane pour suicide, et de Lucrece Bernard, femme Aubert, morte sans avoir reçu les derniers sacrements ; — contre Bessée et Bonnet, de Saint-Julien, pour délit de chasse, etc.

B. 1113. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1700-1709. — Procédures criminelles : de Bouvat, contre plusieurs personnes du Poët-Célar, qui se sont opposées à une saisie, et ont maltraité l'huissier qui l'opérait ; — de noble Gaspard Bozonier, avocat, contre Julien, pour dommages causés à sa vigne par le bétail de l'accusé ; — de Brun, fermier de M. de Bardonnenche, contre Arbinard, pour dénonciation calomnieuse de vols ; — de Bruyère, à Crest, contre Chaix ; — de Buzat, contre Pizançon, pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêque et du procureur juridictionnel du seigneur de Valdrôme, contre Brunet, pour délit de chasse ; — contre Buis, accusé de recéler des objets détournés par des fils de famille, etc.

B. 1114. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1700-1709. — Rapports d'experts sur l'état : des immeubles acquis par noble Catherine de Caty, veuve de noble Antoine de Sibeud, gouverneur de Die ; — de l'hoirie David Gontier et de la maison léguée aux Cordeliers, à la charge de services religieux, par Riffier ; — sur les réparations à faire aux bâtiments de Breyton, adjugés à Chion ; — sur les dommages causés à la vigne de Poudrel par le troupeau de Coursange. — Procédures criminelles : de Chevandier, châtelain de Valdrôme, contre Judith Ponson et ses enfants, pour voies de fait ; — de Chenebier, contre Barthélemy, pour vols de bois ; — de Clément, fermier des chanoines de Reynard et de Chabons, contre Freau et Lamberton, pour débit de viande de chèvre au préjudice de leur privilège ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Anne et Philippe Chabert, fugitifs du royaume, établis à Genève, et contre Chapuis et Barthélemy, pour récel de laine volée. — Déclarations de grossesse de Justine Champagne et d'Anne Combel. — Instances civiles : d'Alexandre Chalvet, sieur de Chanqueyras, chanoine aux honneurs de Die, recteur de l'hôpital de la ville, en restitution de terrain appartenant audit hôpital et usurpé pour la construction du temple des Réformés, alors détruit ; — de Corréard La Marne, contre Joseph Noé de Barège, abbé de Valcroissant et de Bonlieu, en reddition de ses comptes, en l'absence du défendeur.

B. 1115. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1700-1709. — Rapports d'experts : sur l'état des biens de David Cuchet à Montmaur ; — sur l'attribution du quart de la succession de Bastet à Jeanne Cutinel, sa veuve ; — sur la valeur de la vigne vendue à Daille par Laplace ; — sur l'état de la maison du collège ou académie de Die. — Adjudication aux enchères de ladite maison au seigneur de Saint-Ferréol, pour 550 livres, à la requête du syndic de l'hôpital. — Visite des auberges de Die pendant les vêpres du dimanche, et procès-verbal contre les cabaretiers qui donnent à boire et à manger à l'heure des offices. — Procédures criminelles : de Daille, curé de la ville, contre Carton qui l'a injurié pendant les cérémonies d'un

enterrement, à l'occasion de la serviette placée sur la bière du défunt, réclamée par le curé ; — de noble Jean-Louis Desambrois, sieur de Rochemolle, et du procureur fiscal de l'évêque, contre Perret, Matras et autres habitants de Saint-Julien-en-Vercors, accusés d'avoir excité une émeute lors de la publication d'un monitoire contre les auteurs de détournements d'objets mobiliers appartenant au plaignant ; — du procureur fiscal, contre des jeunes gens de la ville, qui ont enlevé, la nuit, les portes de plusieurs maisons, dévalisé les caves et les boucheries, maltraité le sonneur de la cathédrale, chanté et blasphémé dans les rues ; — contre Marguerite Decros ou son curateur, morte sans sacrements ; — des lieutenant du maire et consuls de Die, contre plusieurs soldats du régiment de Pizançon, pour blessures faites avec un couteau à Audra, Lagier et Bérard, etc.

B. 1116. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1700-1709. — Procédures civiles du syndic du chapitre de Die, contre Suzanne Borel, veuve Touzet, en paiement de cense. — Jugement de séparation de corps et de biens d'entre Ducol et Jeanne Audra, avec défense aux parties de se remarier, sous peine de punition corporelle. — Procès-verbal sur l'exposition d'un enfant nouveau-né entre les deux portes de Saint-Marcel. — Instances criminelles : des fermiers de la dîme du chapitre de Die, contre Poudrel, pour fraude de leurs droits ; — de Drogue, berger du domaine de Chanteloube, à Aouste, contre Peloux, pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Escarrier et autres, pour délits de chasse ; — contre Jeanne Eustache, femme Ribaud, ou son curateur, morte sans sacrements ; — contre Eydon, de Châtillon, fugitif du royaume ; — contre Fauchet, cabaretier à Châtillon, pour violation de l'abstinence des quatre-temps. — Déclarations de grossesse de Jeanne Dumas, de Louise Empeyta, etc.

B. 1117. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1700-1709. — Rapports d'experts : sur la valeur des effets de Françoise Gabet ; — sur la

contenance du pré saisi contre noble Alexandre Ducros, sieur de L'Aube, à la requête de Louis de Gilbert, avocat ; — sur la mauvaise construction d'une muraille commandée par Gaillard. — Procédures criminelles : de Granon, fermier du chapitre à Marignac, contre Lantheaume, pour fraude dans la levée de la dime ; — de Dusserre, contre Gamin, Raphel, etc., pour coups et blessures à sa femme ; — de Givodan, contre Bonnet ; — de Gros, contre Odon, et d'Isabeau Gay, contre Esther Jullien, pour injures et voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Gontard, pour œuvres serviles le jour de l'Ascension ; — contre Granon, de Chamaloc, accusé d'avoir coupé du bois sans autorisation, etc. — Déclaration de grossesse de Marie Gros.

B. 1118. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1700-1709. — Rapports d'experts : sur l'état des immeubles vendus à Gueymar, procureur, par Augier, parfumeur ; — sur la valeur du fonds de terre que Gaillet doit rendre à Chapuis ; — sur la contenance et le bornage du pré adjudgé à Françoise Hugon, dame de Saint-Martin. — Procédures criminelles : des bouchers de Die, contre Guillot, pour débit de viande contrairement au privilège de leur bail ; — de Suzanne Hugues, femme de Borel La Rochette, contre liée, châtelain du Vercors, pour résistance à un huissier dans l'exercice de ses fonctions ; — de Guillet, contre Vernet, et d'Anne Guillot, contre les mariés Blanchet, pour injures et voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Guion, pour délit de chasse ; — contre Jeanne Lagier, femme Odon, morte sans avoir reçu les derniers sacrements ; — contre Guillaume, soldat de milice, pour désertion et blessures à Alloard, son patron, etc.

B. 1119. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1700-1709. — Instances civiles de Marie de Lamorte, veuve et héritière bénéficiaire de noble Charles Odde de Ronriot, sieur de Lautaret, contre les créanciers de sa succession, en distraction des effets et meubles que lui a légués Magdeleine Samuel, veuve et héritière de Guillaume Tollard, sieur du Puy. — Provisions de Jacques Laurens,

capitaine châtelain de Lus. — Rapports d'experts : sur l'état de la maison vendue à Lamande par Gontier ; — sur les dommages causés par la grêle au domaine de Judith de Lamorte, sur la montagne de Solore, affermé à Cordier. — Procédures criminelles : de Lamande, contre la servante de Monge ; — de Lantheaume, contre Bonnet ; — de Lambert, contre les mariés Lombard, pour injures et voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Lamorte, Feroul, etc., pour délits de chasse ; — contre Lantheaume, Chenebier, Granon, etc., accusés d'avoir jeté de la chaux dans la rivière de Chamaloe et d'avoir pris et mangé du poisson pendant les offices du dimanche ; jugement qui les condamne à 100 livres d'amende chacun ; — contre Françoise Lassagne, pour exposition d'enfant devant la porte de Guillet de l'Isle, etc.

B. 1120. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1700-1709. — Adjudication des réparations à faire au château de Lus, sis au hameau des Corrérards, donnée à Gilbert pour 650 livres. — Tutelle des enfants de Parise Loriol donnée à Marie Freau, femme Bonnard. — Donation entre vifs par les mariés Liotard à Suzanne Gaudin. — Rapport d'experts sur la valeur des immeubles acquis d'Avond par Long. — Procédures criminelles : de Légier, contre Diane Bernard ; — de noble Pierre de Liotaud-Montauban, fils du seigneur de Bellegarde, contre Vernet ; — de Catherine Lombard, contre les mariés Allègre, pour injures et voies de fait ; — de Long et Ripert, fermiers du chapitre, contre Poudrel, pour fraude dans la perception de la dime, etc.

B. 1121. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1700-1709. — Émancipation de Gabriel Monge. — Rapport d'experts sur la valeur de la terre et des récoltes vendues par Masse de Châtillon, à Rey-Beylieu et à Duseigneur. — Procédures criminelles : de Pierre de Matonay de Fontbrune, chanoine de Saint-Ruf, prieur décimant de Volvent, contre noble Henri de Bernard, seigneur du lieu, pour injures ; — de Coutaud, contre Marie Micouron, pour exposition d'enfant et fausse déclaration de la

paternité de celui-ci ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre la femme Marcel, nouvelle convertie morte sans sacrements ; — contre Massot, accusé d'avoir battu Estre, marchand venu à la foire de Valdrôme ; — contre Mège, pour vol de poules, etc.

B. 1122. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1700-1709. — Instances criminelles : de Marie-Magdeleine de Montrond, veuve Roman, contre Coursange, pour dommages causés à ses récoltes par le troupeau de ce dernier ; — de Nicolas, apothicaire de Die, contre Gauthier, pour vol de noix ; — de Morin, des Prés, contre Ève Gournier et Magdeleine Beynet, pour injures et voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Louise Morel, pour vol domestique ; — contre Morin, Flotte et Guion, pour délits de chasse ; — contre les mariés Mourier, d'Aouste, accusés d'avoir quitté le royaume pour cause de religion ; — contre des muletiers qui ont vendu du blé hors du marché de Die, etc.

B. 1123. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1700-1709. — Instance civile de Charles-Philibert de Perdeyer, baron de Largentière, contre la veuve Blanc, en paiement de créance. — Testament des mariés Plante, de Die. — Rapports des experts chargés de vérifier les écritures et reconnaissances privées produites par noble Louis de Puygros (Piégros), sieur de Lachau, contre Eymieu. — Émancipation d'Étienne Paturel, de Gresse. — Inventaire des biens de Jeanne Peloux et de Poudrel. — Déclarations de grossesse de Catherine Payan et de Marianne Planel. — Procédures criminelles : de Noir, contre Granjon, pour voies de fait ; — d'Offerand, contre la femme Archimbaud, pour dommages à ses récoltes ; — de Peloux, contre Potevin, pour détournement de meubles ; — du procureur fiscal, contre Odon, mort sans avoir reçu les derniers sacrements ; — contre Pichon, pour délits de chasse, etc.

B. 1124. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1700-1709. — Répudiation par François Reboul de l'héritage de Charles Brunet, prêtre de Die. — Émancipation de Tobie Rodet. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise par Reynaud, chanoine, de Blanc, avocat. — Requête de Rolland, syndic de l'hôpital de La Croix, pour faire apposer les scellés sur les effets de Marie Arnaud, bienfaitrice des pauvres. — Instances criminelles : de Raillon, berger de la communauté de Montmaur, contre Sadon, et de Marguerite Raspail, contre Carton, pour injures et voies de fait ; — de Pupin, fermier des droits seigneuriaux de Châtillon, contre les habitants du lieu qui font moudre ailleurs qu'au moulin banal ; — d'Henri et Antoine de Reynard, chanoines de Die, contre Joubert, pour vol d'amandes, etc. ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Anne Roche et Marie Turrel, accusées d'avoir empêché le transport et la vente du blé à Châtillon ; — contre Rambaud, Blanc, etc., pour violation de l'abstinence du carême ; — contre Pourroy, bourgeois d'Espenel, pour délits de chasse.

B. 1125. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1700-1709. — Émancipation de Judith de Saulses, fille de Louis, bourgeois, de Bourdeaux. — Curatelle de Samuel déferée à Gueymar. — Rapport d'experts : sur l'état des biens de l'hoirie de Jacques Roman, avocat ; — sur les dommages causés à Archinard par l'ouverture du canal de Roustan et Lapainc. — Procédures criminelles : de Rozeron, contrôleur des salpêtres en Dauphiné, contre Gaillardon, de Blacons, pour injures et voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Roux, pour violation de séquestre ; — contre Sadon, mort sans avoir reçu les sacrements ; — contre Sauvan, pour délits de chasse, etc. — Levée du cadavre de Louise Roux, bergère, morte accidentellement sur la montagne de Couspeau.

B. 1126. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1700-1709. — Inventaire des biens délaissés par noble Antoine de Sibaud, seigneur de Saint-Ferréol, mentionnant le contrat de mariage du

défunt avec Catherine Du Mas, son procès contre noble Claude de Ligondès, des pièces relatives aux réparations faites à la citadelle de Die, sous Louis XIII, etc. — Rapport d'experts sur l'état de la maison ayant appartenu à Trophe, notaire. — Émancipation de Vial, maire de Die, par son père. — Procédures criminelles : des héritiers de Marie Sauvion, contre Barnier, Cordeil, etc., accusés d'avoir détourné des effets de la succession ; — de Truc, chirurgien, contre Lorrain et Chol ; — de Vernet, contre noble César de Pacius, pour voies de fait, etc. — Déclaration de grossesse de Louise Silvestre.

B. 1127. (Liasse.) — 23 pièces (1 imprimée) ; 1 cahier in-4°, 197 feuillets, papier.

1700-1709. — Rapport d'experts sur l'état du domaine de Chamarge, adjudé à Gabriel Vigne, ancien chanoine de Die. — Procédures criminelles : de Vitte, domestique du sieur de Chabons, contre le valet des Dominicains de Die, pour voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Bernard, Archimbaud et autres individus des communautés voisines, qui viennent vendre des grains et des denrées les jours de dimanche et de fête, etc. — Règlement général du Parlement d'Aix sur la taxe des dépens des parties. — Audiences. — Noms des parties : Brunel, contre Anne Armand, veuve de noble César d'Alléoud, sieur de Freyduret, en entérinement de lettres royaux ; — Françoise Hugon, dame de Saint-Martin, contre Jean, en annulation de saisie ; — Jean d'Armand, capitaine au régiment de Provence, contre Derodon, en action hypothécaire, etc. — Donations entre vifs faites par : Delègue, de Saillans, à sa femme ; — Maurin, de Marignac, à Vignon ; — Isabeau Rey à Alix Beaux, sa fille ; — les mariés Odon à Marie Reymond, etc.

B. 1128. (Cahiers.) — In-4°, 486 feuillets, papier.

1701-1702. — Audiences. — Noms des parties : François Berger, sieur de Malissoles, doyen de la cathédrale de Die, contre Isoard, en paiement de cense ; — Alexandre de Chalvet, sieur de Chanqueyras, chanoine, recteur de l'Hôpital-Général de Die, et Andravis, curé de Barsac, contre Audra et Baud, en jugement de défaut ; — Alexandre Borel,

sieur de Beauregard, contre Légier, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Provisions : de procureur données par Gabriel de Cosnac, évêque de Die, à Vacher ; — de Gueymar, greffier de la judicature de Volvent, pour noble Henri de Bernard ; — de Vial, lieutenant du juge de Bouvières, pour François Du Pilhon, et de juge de Saint-Ferréol, pour Jean-François de Bertrand de Pelissier, écuyer ; — de l'office de juge des terres de Barnave et Penne, données audit Vial par Marie de Bressac, veuve de Philippe Duvivier, président en la Chambre des Comptes de Grenoble ; — du fief de Soubreroche, données au même par Louis Faure de Chypre. — Contrats de mariage : de César de Vausserre, baron Des Adrets, capitaine des Valsseaux du Roi, avec Marguerite Landais, fille d'Étienne, trésorier général de France, à Paris ; — de noble Jacques d'Arces, seigneur du May, à Crest, avec Magdeleine Vial, de Die, etc.

B. 1129. (Cahiers.) — In-4°, 329 feuillets, papier.

1703-1704. — Audiences. — Noms des parties : Paul Lagier, sieur de Pluviane, de Die, contre Reymond, en validation de saisie ; — Giraud Long, ancien procureur, contre Françoise Hugon, veuve de noble Louis-Antoine Faure, co-seigneur de Saint-Martin-en-Vercors, en maintenance de la possession du pré de Comane, à Die ; — Vial, prieur d'Aix, contre Joyeux, en règlement de compte ; — noble Paul Odde de Bouniot, sieur d'Ambel, contre noble Jean-Antoine de Chaparon, en reconnaissance de dette ; — noble Jacques de Bouillane, contre Vincent, en entérinement de lettres royaux, etc. — Donations entre vifs par : François Chevandier, marchand de Valdrôme, à François, son fils ; — Daniel Chastain à Judith Lorie, sa nièce ; — les mariés Chancel à leurs enfants ; — Marcel, notaire de Ponet, à ses neveux et cousins, etc. — Provisions de bailli de la ville de Die, données à noble Joseph de Gallien de Chabons, seigneur de Saint-Auban, par Gabriel de Cosnac, évêque du diocèse.

B. 1130. (Cahiers.) — In-4°, 328 feuillets, papier.

1704. — Audiences. — Noms des parties : Hector de Barret, sieur de Véronne, de Sauzet, contre Anne Vernet, veuve Guion, en paiement de créance ; — Gaspard de Beaumont, de Montlaur, contre Chaine, en mainlevée de saisie ; — Allemand, bourgeois du col de Miscon, contre Marthe Joanin, en jugement de défaut ; — noble Daniel Faure, co-seigneur de la vallée de Vercors, contre Roussin, en interposition de décret sur encan, etc. — Donation entre vifs par Lagier, de Saint-Dizier, à son fils. — Contrat de mariage de Barnoin avec Marie-Bonne Fabre.

B. 1131. (Cahiers.) — In-4°, 514 feuillets, papier.

1697-1706. — Actes extrajudiciaires : émancipation de Bonnard, de Die ; — testaments : de Séraphin de Pajot Du Plouy, évêque de Die, où est stipulé le don de ses livres et papiers en faveur des Jésuites de la ville ; — de Dominique-Esprit Barbier, prieur de Montauban et Saint-Auban, recteur des chapelles Saint-Laurent et de Saint-Michel, de Nyons, et de Notre-Dame-de-Pitié de Condorcet ; — contrat de mariage de Louis-François d'Alleman, seigneur de Châteauneuf-Redortier, avec Justine Du Pillon d'Angèle ; — requête d'Antoine de Sibeud, seigneur de Saint-Ferréol, à l'évêque de Die, pour avoir permission de faire couper du bois de charpente dans les forêts de Vassieux ; — provisions : de noble Jean-Antoine de Chaparon de Restoro, capitaine de dragons réformé, de Blanc, de Bonnard, de Lantheaume et de Givodan, capitaines châtelains d'Aouste, de Châtillon, de Montmaur, de Chamaloc, de La Bâtie-des-Fonts et Valdrôme, pour Séraphin Pajot Du Plouy et Gabriel de Cosnac, évêques de Die.

B. 1132. (Cahiers.) — In-4°, 538 feuillets, papier.

1705-1708. — Audiences. — Noms des parties : Antoine Saudeccœur, sieur de La Croix, procureur général de l'évêque de Die, contre Deville, en paiement de créance ; — René-Antoine de La Tour, seigneur et marquis de Soyans, contre Chaine, en constitution de nouveau procureur ; — Élisabeth

de Gibiers, veuve de noble Jacques de Dillon, capitaine de grenadiers, contre noble Alexandre Ducros, sieur de L'Aube, en interposition de décret sur encans ; — Archinard, drapier à Aouste, contre Reynier et Dumazel, en jouissance d'un droit d'arrosage. — Provisions données à Terrisse des offices : de juge de Bonneval, par Vincent Vial Dallais, écuyer, capitaine au régiment de Cambrésis ; — du marquisat de Montanègre, par Jean-Baptiste d'Urre de Brotin ; — de Saint-Auban et de la vallée de Valdrôme, par noble Joseph Gallien de Chabons ; — de la baronnie d'Aix, par Louise-Émilie de Gousse de Rochalard, veuve de Charles-Barthélemi de La Tour, marquis de Gouvernet, tutrice de son fils ; — de Saint-Ferréol, par Jean-François de Bertrand de Pélissier ; — de l'office de greffier des judicatures de Boule, Sérionne et Vassieu, données à Serre par Alexandre de Bardonnenche, conseiller au Parlement de Grenoble ; — de greffier des judicatures de Charens et de la vallée du Vercors, pour Daniel Faure de Vercors, et de Recoubeau, pour François d'Alléoud, données à François de Lamorte ; — de greffier de Bouvières, Chaudebonne et L'Estelon, pour Françoise-Élisabeth Du Pillon, épouse de François de Morges Des Moustiers, comte de Ventavon, lieutenant du Roi au gouvernement de Dauphiné ; — de Glandage, Luc et Montlaur, pour le marquis de Rochebonne de Châteauneuf, commandant pour le Roi dans les provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, etc., données à Antoine André.

B. 1133. (Liasse.) — 72 pièces ; 1 cahier in-4°, 206 feuillets, papier.

1673-1708. — Décharges de pièces à Légier, procureur : par Lamande, mandataire des consuls de Saillans, dans leur procès contre Brunel ; — par Laurens, au nom de Magdeleine d'Armand, sa mère ; — par noble Jean de Villeneuve, sieur de Rochefort, etc. — Audiences. — Noms des parties : Gabrielle Debelle, veuve de noble Reynaud de Masseron, contre Laplace et Alvier, en assistance de cause et garantie d'éviction ; — noble César de Jouven, sieur de La Blachette, contre Renée de Serre-Moreau, en appel du juge de Bouvières ; — Chevandier, bourgeois de Valdrôme, contre Nicolas,

en réparation d'injures ; — Marguerite Rey, veuve Pinet, contre Gontier, en destruction du canal d'arrosage établi au pied du fonds de la demanderesse ; — Jean Corréard La Marne, sieur du Puy, capitaine au régiment d'Agenois, contre Gamin, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Donation entre vifs par Judith de Saulses, de Bourdeaux, à Louise Duchaud, sa nièce.

B. 1134. (Cahiers.) — In-4°, 297 feuillets, papier.

1700-1706. — Affirmations de voyage par : Bellon, curé de Volvent, pitancier du prieuré conventuel de Saint-Marcel-lès-Die, plaidant contre Monier ; — Charles de La Lauze, notaire à Saillans, contre Archinard ; — Matigny de La Boissière, de Grenoble, contre GeneVals ; — Gontard, chanoine de la collégiale de Saint-Sauveur de Crest, contre Borély, prévôt de la même église ; — noble Pierre de Liotaud-Artaud, seigneur de Bellegarde, contre Borel ; — Boisseron Des Garcins, recteur de la chapelle Saint-Georges d'Argenson, contre la femme Chauvin ; — Chalvet, sieur de La Jarjatte, bourgeois du Pont-en-Royans, contre Bellier ; — René Vallentin, bourgeois de Montmaur, contre Magdeleine de Montrond ; — Donadieu, curé Des Prés, contre Liotier ; — Gautier, prieur-curé de Saint-Ferréol, contre Izoard, etc.

B. 1135. (Cahiers.) — In-4°, 276 feuillets, papier.

1700. — Défauts accordés : à Hélène Delouille, veuve de Collet d'Anglefort, contre Rambaud ; — à Ladret, sieur de Lacondamine, contre Barthélemy ; — à Magdeleine Des Garcins, épouse de noble Henri de Bernard, contre Martin ; — à noble Jean-François de Lamorte, co-seigneur du Vercors, contre Freau ; — à Louis de Gilbert, lieutenant du juge mage, contre noble Alexandre Ducros, sieur de L'Aube ; — à Blain, curé de Rencurel, contre la veuve Arnaud ; — à Gay, curé de Saint-Julien-en-Vercors, contre Bérard, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble Jacques d'Arces, sieur du May, contre noble Jean-François de Bertrand de Pélissier, seigneur de Saint-Ferréol, en exécution de décret ; —

Gautier, curé du Plan-de-Baix, contre Vernet, en interposition de décret sur encan, etc.

B. 1136. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1710-1719. — Rapport des experts chargés de la vérification d'une quittance privée souscrite par Claude Archer à son père. — Inventaire des biens délaissés par Pierre Achard. — Procédures criminelles : d'Accarias-Bénivent, contre Roche, pour provocation en duel ; — de Jean Arnoux, bourgeois de Die, contre Magnan, Chaix, etc., pour violation de séquestre ; — de Catherine Achard, contre Catherine Jean ; — d'Aguiton, contre Chalabout, Audra, etc., pour injures et coups ; — du procureur d'office de Saillans, contre Jeanne Allard, pour exposition d'enfant, etc. — Procès-verbal sur l'évasion d'Achard, détenu dans les prisons de Châtillon.

B. 1137. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1710-1719. — Défense de chasser et de pêcher sur le territoire d'Aurel, terre de l'évêché de Die. — Ordre des rangs et préséances des officiers de la justice mage : de Bouffier, juge ; Louis de Gilbert, lieutenant de juge ; Achille Lagier, plus ancien avocat ; Ozée Aubert, Jean Terrisse, Gaspard Bozonier, etc., avocats. — Instances civiles d'Aubert, marchand de Saillans, contre noble François de Bonne, seigneur de Vercors, et d'André, greffier du Siège de Die, contre les mariés Audra, en paiement de créance et de frais de justice. — Inventaire des biens délaissés par Jean Bec, marchand de Saint-Agnan-en-Vercors. — Rapport d'experts sur l'état de la maison du consistoire de Die, donnée à l'hôpital de Gap, fait à la requête de Berger de Moidieu, doyen de la cathédrale, recteur de la chapelle d'Eygluy et propriétaire du moulin de Rioufret. — Levée du cadavre d'Augier, à Bourdeaux. — Procédures criminelles : de Louise Audra, contre Catherine Jean, et d'Avond, contre Thomé, pour injures et voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Baquet, pour délit de chasse, et contre Barnavon, hôtelier, pour charroi de vin un dimanche, etc. — Déclarations de grossesse d'Antoinette Bailli et de Louise Blain.

B. 1138. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1710-1719. — Procuration par noble Antoine de Caritat, seigneur de Condorcet, à Girard, pour assister à l'inventaire des biens de noble René d'Alléoud, sieur d'Aiguebonne. — Instances criminelles : de Delphine Deville, contre Magdeleine Bouvet, des mariés Bouillane, contre Lambert et Gresse, etc., pour voies de fait ; — de Borel, contre Contin et Villard, pour rupture de l'écluse du ruisseau de Tourtres, à Saint-Martin-en-Vercors ; — de Gaspard Bozonier, écuyer à Die, contre Riondet et Gabet, pour dommages à ses récoltes ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Bonnier, de Vassieu, pour refus de payer la charge de charbon due à l'évêque sur chaque charbonnière faite dans la forêt ; — contre Bouche, apothicaire de Châtillon, pour refus des derniers sacrements ; — contre Bruyère, accusé du meurtre d'un inconnu, etc.

B. 1139. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1710-1719. — Défenses de chasser et de pêcher sur les terres de Chamaloc, Die, Bezaudun, Crupies et Les Tonils appartenant à l'évêché. — Rapport d'experts sur les droits dotaux de Marie Faure, femme séparée de biens de Pierre de Lapeine, à la requête de Corréard La Marne, bourgeois de Mison. — Déclaration de grossesse de Marie Chotard. — Procédures criminelles : de Chalaboud, contre Bernard, Rimey-Piache, etc., et des mariés Chalon, contre Chêne et Caillet, pour voies de fait ; — de Chancel, apothicaire, contre Gaude, pour vol de médicaments ; — de Charles de Châteauneuf, marquis de Rochebonne, baron de Luc, seigneur de Glandage et Montlaur, contre Morin et autres, pour détournement d'effets mobiliers du château de Montlaur ; — de Daille, curé de Die, contre la femme Boulard-Gauguet, pour refus des derniers sacrements ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Chancel, bourgeois de Châtillon, pour délit de chasse ; — contre les auteurs de menaces faites aux gardes champêtres de Die et d'un commencement de sédition ; — contre les parents qui négligent d'envoyer leurs enfants au catéchisme du dimanche, etc.

B. 1140. (Liasse.) — 47 pièces ; 1 cahier in-8°, 161 feuillets, papier.

1710-1719. — Apposition des scellés sur les meubles de défunt noble Hugues Du Bœuf, subdélégué de l'intendant à Die. — Inventaire des effets délaissés par noble Alexandre Ducros, sieur de L'Aube, mentionnant *l'Apologie pour le décret du synode national de Charenton*, de Crégut, le testament de noble Alexandre Ducros et de Gabrielle de Berger, père et mère du défunt, 318 rouleaux de parchemin dont « l'ancienneté de la lettre rend la lecture difficile et dont l'examen seroit très-dispendieux », etc. — Instance civile de Jean Évêque, sous-fermier du moulin et des biens du marquis de Gouvernet à Montmaur, en vérification des dommages causés au canal et aux terres du moulin par l'inondation des 24 et 25 août 1719. — Déclaration de grossesse d'Olympe Dubœuf. — Procédures criminelles : du syndic du chapitre de Die, contre Chion, pour violation de saisie ; — de Drogue, contre Vignon, pour dommages causés à ses récoltes ; — de noble Daniel Faure, co-seigneur de Vercors, contre des habitants d'Aouste qui dévastent ses bois ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Dusserre, Meyssonnier, etc., pour défrichements dans les forêts du Vercors, etc.

B. 1141. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1710-1719. — Rapports des experts chargés de liquider les droits dotaux de Jeanne de Maffé, veuve de Daniel Faure, et de vérifier l'état des biens acquis de Sagnol par Guillet de L'Isle. — Instance civile de Jeanne Guyon, femme Frachet, contre Archinard, en délaissement des immeubles ayant appartenu à Daniel et à Louis Guyon. — Procédures criminelles : de Marianne Grisail, contre Catherine Allier, et de Daniel Estre, contre Jean, pour injures et voies de fait ; — de noble Daniel Faure, co-seigneur de Vercors, contre Richard et Cordeil, pour vol de bois ; — de Freau, contre Marie Samuel, pour exposition d'enfant devant sa maison ; — de Gache, contre Daumas, pour dommages à ses récoltes ; — de Gautier, contre Bellier-Pagnon, pour usurpation de chemin ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre

Faucher, pour refus des derniers sacrements, etc. — Déclaration de grossesse de Louise Giraudin.

B. 1142. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1710-1719. — Instance civile d'Antoine de Jussieu, prieur de Saint-Pierre-lès-Die, contre Jean-Scipion Du Pilhon, Gabriel Vigne, etc., en revendication de chemin. — Rapport des experts chargés de vérifier les écritures privées produites au procès d'entre Ladret, sieur de Lacondamine, et Louis Michel, capitaine au régiment de Tallard. — Procédures criminelles : de Marie de Jouven, femme Jean, contre Rostain, en violation de séquestre ; — de Jossaud, contre Vernet ; — de Catherine Jean, contre Catherine Achard, pour voies de fait ; — de Jullian, contre Marie Bertrand, pour vol d'un mouton ; — du procureur fiscal, contre Cluzet et Bertrand, pour blessures graves à Louis d'Hébrais. — Défense de chasser et de pêcher sur le territoire de Jonchères, terre épiscopale.

B. 1143. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1710-1719. — Instances civiles : de Laplace, de Dieulefit, contre Gresse, en paiement de créance ; — de noble Pierre de Liotaud, seigneur de Bellegarde et Beaumont, procureur fondé d'Alexandre de Saint-Ferréol, sieur de Chevrières, en discussion des biens de Diane Artaud de Montauban, sa mère, de Jeanne de Rastel de Rocheblave et de noble Louis de Saint-Ferréol. — Inventaire des biens de Lambert. — Testament de Noël de Malsang, de La Chapelle-en-Vercors. — Déclaration de grossesse d'Anne Magnan. — Procédures criminelles : de Lombard, fermier du four banal de Saillans, contre Fluchaire, pour injures et voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Long, Rodet, Marchand, etc., pour délits de chasse, et contre la veuve Liotier, pour détournement de soie dans les fabriques de François et d'Antoine Barnave, de Saillans.

B. 1144. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1710-1719. — Instances civiles : de Marguerite-Thérèse de Montaigu, veuve de Charles de Gasteule, marquis de Senas, épouse du seigneur de Verdun, contre Abonnencq, en nomination d'experts ; — de Morin, de Poyols, contre Pellat, prieur-curé de Romeyer, en paiement de créance. — Défense de chasser et de pêcher sur le territoire de Montmaur, terre de l'évêché de Die. — Procédures criminelles : de Montbrun contre Daube, de Morin contre Crouzier, et de Noir contre Monnier, pour injures et voies de fait ; — d'Odon, fermier des dimes du chapitre de Die, contre Palier, pour fraude à la perception de ses droits ; — de César Odde de Bonniot de La Tour et Arnoux, créanciers de Sauvan, contre le fils de ce dernier, pour détournement de meubles de la succession du défunt ; — de Jeanne-Marie Odde de Bonniot de Salières, dame de Jansac, contre Chafois qui a tué un de ses chapons ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Monge, soldat, pour meurtre du berger de l'abbaye de Valcroissant.

B. 1145. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaire des biens délaissés par Hercule de Sibeud, fait à la requête d'Anne-Victoire de Geys. — Défense de chasser et de pêcher sur les terres de Poyols et de Saillans. — Déclaration de grossesse d'Isabeau Roux. — Procédures criminelles : de Sornay, huissier à Die, contre Morin, de Pupin, contre Accarias, et de Louise Poite, contre Suzanne Pinet, pour coups et blessures ; — de Poudrel, fermier du moulin seigneurial de Luc, contre Giély, pour destruction de l'écluse dudit moulin ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Barnier et d'autres habitants de Poyols, pour travail le lundi de la Pentecôte ; — contre Rose Peyrol, aubergiste, Roux, Domas, etc., pour contravention aux règlements sur la fermeture des cabarets, etc.

B. 1146. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1710-1719. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles cédés à Jeanne Vial par Magdeleine Chabert. — Inventaire des biens de noble René

d'Alléoud, seigneur de Jansac, fait à la requête de Justine d'Yze de Rozans, sa veuve. — Défense de chasser et de pêcher à Vassieux et dans la vallée de Vercors. — Déclaration de grossesse de Catherine Vincent. — Procédures criminelles : de Philippe Taillotte, veuve Rebel, contre Poulat, pour dommages à ses récoltes ; — de Tardif, contre La Bonté, sergent de quartier, qui l'a emprisonné sans ordre de la justice ; — de Terrail, procureur d'office à Aouste, contre Estran, pour injures ; — de Vacher et Roux-Reboul, fermiers de la dîme et du vingtain à Valdrôme, contre Chabalet, pour fraude à la perception de leurs droits ; — du procureur fiscal, contre Lambert et Moulin, artisans, qui ont laissé leur boutique ouverte pendant les vêpres du dimanche ; — contre des habitants de Vassieux, accusés d'avoir coupé des bois de haute-futaie sans permission, etc.

B. 1147. (Cahiers.) — In-4°, 334 feuillets, papier.

1706-1713. — Affirmations de voyage par : noble Louis de Piégros, sieur de Lachau, plaidant contre la veuve Magne ; — Louis de Saulses de La Rivière, bourgeois de Bourdeaux, contre Raspail ; — noble François de Bonne, seigneur de Vercors, contre Faure ; — Melchior de Reynier d'Arnoux, avocat, contre Revol ; — noble Jean de Cony, sieur de La Lauze, contre Vial ; — Pierre Des Garcins, de Volvent, contre Martin ; — René Valentin, bourgeois de Barnave, contre de Montrond ; — Brun, curé de Bourdeaux, contre Gresse ; — noble Jacques-Antoine de Bertrand de Péliissier, sieur de Collans, lieutenant d'infanterie de marine, contre Gautier, etc.

B. 1148. (Cahiers.) — In-4°, 304 feuillets, papier.

1709-1710. — Audiences. — Noms des parties : Bonnet, fermier de la leyde de Die, contre Roux, boulanger, pour fraude à la perception de ses droits ; — Marie Peyrol, veuve de noble Hector d'Armand Du Perrier, contre la veuve Christophe, en jugement de défaut ; — Isabeau Hugon, contre Marguerite Faure, en garantie d'éviction ; — noble César Odde de Bonniot, sieur de Latour, contre Robert, en reprise d'instance, etc. — Donation entre

vifs par Gabriel Begou à Catherine, sa fille, et par la veuve Joubert à Suzanne, sa fille. — Provisions des offices : de châtelain de Luc, données à Ferrand par Étienne André de Gilbert de Salières, écuyer, lieutenant général de l'artillerie de France ; — de capitaine châtelain de Saillans, données à Mathieu Peloux par Gabriel de Cosnac, évêque de Die ; — de châtelain de Chalancon, données à Desandrés par Louis de Simiane de Claret, marquis d'Esparron ; — de lieutenant du juge de Bouvières, Chaudebonne et L'Estelon, données à Terrisse par Françoise-Élisabeth Du Pillon, comtesse de Ventavon ; — de lieutenant du juge de Barnave et de Pennes, données au même par Justin-Bruno Duvivier, lieutenant-colonel de dragons.

B. 1149. (Cahiers.) — In-4°, 211 feuillets, papier.

1710-1712. — Audiences. — Noms des parties : Tarbe, prieur d'Aucelon, et noble Henri de Montauban, seigneur de Jarjayes, héritier de noble Laurent de Martinel, contre Corréard et les mariés Gerouin, en constitution de nouveaux procureurs ; — noble Charles de Lamorte, capitaine au régiment d'Auvergne, et Desandrés, prieur de Jonchères, contre Marguerite Bouche et Metton, en jugement de défaut ; — Philippe Badouveau de Luya, doyen de la cathédrale de Valence, contre Collas, prieur-curé de La Chapelle-en-Vercors, en reconnaissance de promesse ; — noble Osée de Bouillane, sieur de La Serve, contre Achard, et Antoine de Raousset de Sauvabre, prieur commendataire de Saint-Marcel-lès-Die, contre les mariés Morin, en paiement de créance ; — noble Hercule de Sibeud, seigneur de Saint-Ferréol, héritier de Françoise Hugon, contre Freau, en adjudication de profit de défaut, etc. — Testament de Joseph de Tertulle, « prenant ce nom à la place de celui de La Baume », marquis de Pluvinel, en faveur de Marianne Alleman de Puvelin, son épouse, et de ses enfants, etc.

B. 1150. (Cahiers.) — In-4°, 419 feuillets, papier.

1710-1712. — Audiences. — Noms des parties : noble Joseph-César de Pacius et Giry, prieur-curé de Bonneval, contre François d'Allard et

Alloard, en jugement de défaut ; — Faure, curé de Saillans, contre Antoinette Mège, en paiement de créance ; — Philippe-Guillaume de Grammont, marquis de Vachères, gouverneur de Crest, contre Dourille, fermier du moulin banal d'Aouste, pour le seigneur de Chastelier, en établissement de canal ; — Raspail, curé de Luc, recteur d'une chapelle à Saillans, contre Rimont, en reconnaissance de cense, etc. — Provisions des offices : de juge de Villeperdrix, de Saint-Dizier, de Glandage, d'Arnayon, de Chalancon et de Treschenu, données à Louis Lagier de Lacondamine par noble Marc de Plantin, par César de Vausserre, baron des Adrets, par Charles de Châteauneuf, marquis de Rochebonne, et par le marquis de Simiane ; — de lieutenant du juge de Vassieu, données à Osée Aubert par César de Bardonnenche, etc. — Donations entre vifs par : Arnaud, d'Aucelon, à Marguerite, sa nièce ; — par Charlotte Bontoux, veuve Combel, à l'hôpital de Die, etc.

B. 1151. (Cahiers.) — In-4°, 512 feuillets, papier.

1714-1717. — Audiences. — Noms des parties : Joseph Peloux, secrétaire de M. de Harlay, contre Mathieu Peloux, maire de Saillans, en paiement de ses droits patrimoniaux ; — Élisabeth de Borel de Ponsonas, contre Jeanne-Marie Odde de Bonniot de Salières, en éviction de la seigneurie de Jansac ; — Marie Chabrey, contre Sagnol, notaire, et noble Pierre Liotaud, seigneur de Bellegarde, contre Roux, en paiement de créance ; — Louise Giraudin, contre Fluchaire, son séducteur, etc. — Provisions des offices : de juges de Vesc et de l'abbaye de Valcroissant, données à Jean Terrisse par Antoine de Vesc, seigneur de Comps, et par François-Joseph-Emmanuel de Barrège, abbé de Valcroissant ; — de juge de Mison, Luc, Montmaur et Bonneval, données à Jacques Reynaud par de La Bruyère, commandant au gouvernement de Maubeuge ; par Étienne-André de Gilbert, lieutenant général de l'artillerie de France, et par Hector d'Agoult ; — de juge d'Aucelon, données à François Vial par Jean-Louis d'Alléoud, écuyer ; — de juge de La Motte-Chalancon, données à Brunel par noble Charles de Lamorte-Laval ; — de lieutenant du juge du

marquisat de Montanègre, données à Jacques Reynaud par Jean-Baptiste d'Urre, etc.

B. 1152. (Cahiers.) — In-4°, 327 feuillets, papier.

1691-1713. — Défauts accordés : à Reynaud et Chancel, fermiers du prieur de Saint-Marcel-lès-Die, contre Lombard ; — à noble Pierre de Chalvet, conseiller au Parlement de Grenoble, contre Laurens, notaire à Lus ; — aux recteurs de l'hôpital de Châtillon, contre Joanin, muletier ; — à Armand de Montmorin, archevêque de Vienne, contre Bec ; — à Eustache, chanoine de Die, contre Antoine de Forez ; — à noble César de Jouven, sieur de La Blachette, contre Hélène Vette, etc.

B. 1153. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaire des biens délaissés par noble Jean-Louis d'Alléoud, seigneur d'Aucelon, fait à la requête de Jean-Laurent de Caritat, comte de Condorcet, conseiller au Parlement de Grenoble, mari de Jeanne-Marguerite de Piégros, héritière du défunt. — Instances civiles de nobles François d'Armand Du Perrier et d'Alexandre Ducros, contre les propriétaires riverains du ruisseau de Coccoze, en nomination d'un syndic chargé de l'exécution de réparations défensives le long de ce torrent. — Procédures criminelles : d'Arthaud, contre Jean, pour vol de bois ; — d'Athénor, contre un domestique de son père défunt, pour détournement d'objets précieux ; — d'Achard, contre Liotard et autres, pour vol de miel et de vin ; — d'Agnès, chanoine, contre Poudrel ; — d'Accarias, notaire de Châtillon, contre les mariés Blanc ; — de Magdeleine Amoric et de Suzanne Clément, sa mère, contre la femme Chapaix, pour injures, menaces et voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Accarias-Chauvet, pour blessures mortelles à Boutard, soldat de la garnison de Die, etc.

B. 1154. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1720-1729. — Émancipation de Pierre La Bâtie par son père, châtelain Des Prés. — Rapport d'experts sur l'arrosage dérivé du ruisseau de Bienfait

par Blanc au préjudice d'Imbert. — Instances civiles : de Françoise Barthélemy, femme Ogier, contre Jean Barthélemy, en partage des biens d'Antoine, leur parent ; — de Bec, contre Catherine Bayle, en estimation des fruits saisis à la défenderesse. — Vérification des poids et mesures de Chamaloc par Osée Aubert, délégué du juge mage. — Procédures criminelles : des mariés Audra, contre Tortel, procureur à Die ; — de noble François de Bernard, seigneur de Volvent, contre Chaix, dit Barontaire, et de Louis Dubillaud de Saint-Martin, prêtre, contre Plante, pour injures et voies de fait ; — de Barnave, marchand de Vercheny, fermier des dimes d'Aurel, contre la veuve Bruyère, pour fraude à la perception de ses droits ; — de Barnavol, contre Bastel et Audra, pour dommages à sa récolte de foin ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Boissier, pour vol de fruits, etc.

B. 1155. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1720-1729. — Instance civile des mariés Bonnet, contre Brunet, en bornage de leurs propriétés. — Rapport d'experts sur l'état de la maison des mariés Canistrol. — Levée des cadavres de personnes inconnues. — Déclarations de grossesse de Louise Bonnard et de Louise Brocher. — Procédures criminelles : de Brunet, chasseur de l'évêque de Die, contre Gros, accusé d'avoir pris ou vendu un lièvre blessé par le plaignant ; — de Bontoux, contre Chichiliane, et de Borel, contre Bastet, pour établissement de chemin sur leurs terres, sans aucun droit ; — de Borel-Mazia, contre Mounier ; — de Boudrat, contre Ribal et Brun, etc., pour injures et voies de fait ; — du procureur d'office de Châtillon, contre Bouche et Pupin, pour délit de chasse aux pigeons ; — de noble Gaspard de Bozonier, contre les mariés Odit, pour recel d'objets volés chez lui, etc.

B. 1156. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1720-1729. — Rapport d'experts sur les réparations à faire contre les torrents qui menacent d'emporter les vignes d'Olympe Chabert et de Pellat. — Procédure civile de Chauvet, d'Espenel, contre

Jeanne Richard, en paiement de créance. — Enquête sur l'indigence d'Antoinette Corréard demandant à jouir du privilège des pauvres pour suivre les instances commencées par son mari, contre Roussin. — Procès criminels : de Cutinel, contre Algoud, pour violation de séquestre ; — de Corréard, contre Faure, pour destruction de l'escalier de son grenier à foin ; — de Chaix, chirurgien à Aouste, contre Achard ; — de Chion, contre Briançon ; — de Chonet, contre Berger et Davin, pour vols de bois, de prunes et de paille ; — de Colas, prieur-curé de La Chapelle-en-Vercors, contre Bec, et de Marie Combel, contre Doumas, pour voies de fait, etc.

B. 1157. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1720-1729. — Rapports d'experts : sur le bornage des fonds de Daube et de Gautier, sis au clos d'Enroge, à Valdrôme ; — sur les dommages causés par les eaux pluviales aux terres de Marthe Dupont, femme Jenin, et de Jeanne Morin, à Die ; — sur les ouvertures faites par Jeanne Richard aux bâtiments de Laubaret, échus à Drojat. — Instance civile du chapitre de Die, contre Peyrat, en paiement de lods. — Prestation de serment des gardes champêtres de Die. — Procédures criminelles : de Davin, contre Fazende ; — d'Ervet, contre Arnaud, et d'Olympe Durand, veuve de noble César-Joseph de Pacius, contre Antoinette d'Engilboud, pour injures et voies de fait ; — d'Eybert, fermier des boucheries de Saillans, contre Goy, pour débit de viande non autorisé ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Dusserre, dit Raillon, pour travail agricole le jour de Notre-Dame d'Août ; — contre Dauvergne, presseur d'huile, pour exaction commise au préjudice de Pupin ; — contre les jeunes gens de Die qui ont brûlé pendant la nuit les bancs des marchands forains venus à la foire de Saint-Laurent, etc.

B. 1158. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1720-1729. — Procédure civile de Daniel Faure, co-seigneur de Vercors, contre Bec, son fermier, en restitution des titres et papiers établissant ses droits féodaux. — Apposition des scellés sur les effets mobiliers de Gautier. — Rapports d'experts :

sur l'état du lit du torrent de Martouret, vis-à-vis des propriétés de Fluchaire et d'Izoard ; — sur la valeur des biens d'Hercule de Sibeud, laissés à Anne-Victoire de Geys, sa veuve, et à Marianne et Catherine de Sibeud, ses filles, épouses de Joseph Gallien de Chabons et de Louis de Lattier de Bayane ; — sur le préjudice causé à Freau par les constructions de Lucet, au-dessus du canal d'Aix. — Procédures criminelles : de Catherine et de Marie Faure, contre Serre, pour détournement de matériaux de construction ; — de Gache, procureur du Roi en l'échevinage de Die, contre Delonay, cavalier de maréchaussée et aubergiste, pour contravention aux règlements sur la fermeture des cabarets ; — de Gauthier, fermier de la dîme de Villeperdrix, contre Gueyte, pour fraude à la perception de ses droits ; — de Gay, maître écrivain à Die, contre Ripert, pour voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Faure, Moulin, Bellier, etc., accusés des meurtres d'Archimbaud et de Gauteiron, etc.

B. 1159. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaire des biens légués à noble Louis d'Hébrais par Claude Arnaud et Marie Deloulle, ses beau-père et belle-mère. — Procédures criminelles : de Catherine Jean, veuve Mondor, contre Guillot ; — de Joanin La Blache, contre Chancel Dauriac ; — de Gely, notaire, contre Bernard, Basset, etc., pour voies de fait ; — de Giraud, contre Vignon, pour vol de bois ; — de Pierre André, contre ses co-héritiers en la succession de Jacques André, notaire à Châtillon, pour détournement de meubles ; — de Guy, curé de Saint-Julien-en-Vercors, contre Giraud-Moulet, pour vol d'argent ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Girard, Dusserre, Granon, etc., pour délits de chasse ; — contre Cluzet, Nicolas et Bertrand, pour blessures mortelles à noble Jean d'Hébrais, ancien lieutenant d'infanterie à Die, etc.

B. 1160. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1720-1729. — Rapports d'experts sur l'état de la maison ayant appartenu à Paul Lagier de Pluviane. — Instance de Monnard, de Valdrôme,

contre Gache, en paiement de créance. — Insinuation de la donation entre vifs faite par Magdeleine Laurens à Antoine Laurens, son cousin. — Déclaration de grossesse de Marianne Lamande. — Procédures criminelles : de Joubert, contre Salleneuve, de Pierre de Lamorte, contre Offerand, et de Louise Maillefaud, contre Olympe Freau, pour voies de fait ; — de Marignane, curé de Bezaudun, contre Voulant ; — de Julien, contre Marie Bertrand, veuve Dubois, et d'Esther Lamande, contre Boissier, pour vols ; — de Liénard, contre Monteillet, pour dommages à ses récoltes ; — du syndic des missionnaires de Vienne, mandataire du prier d'Aurel, contre les auteurs de détournements d'effets mobiliers dans le prieuré. — Procès-verbal des châtelain et consuls de Lus, contre Bumate, Girard, Malsang, etc., pour dévastation des bois communaux ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Long, pour délit de chasse.

B. 1161. (Liasse.) — 85 pièces ; 1 cahier in-4°, 94 feuillets, papier.

1720-1729. — Rapport d'experts sur l'état des biens de Roman, échus à Marie-Magdeleine de Montrond, sa veuve ; — Émancipation de Pierre Plan, de Bourdeaux. — Inventaire des biens de François et d'Étienne Poudrel. — Procédure civile de Richard, vi-sénéchal de Crest, contre Marguerite-Henriette-Catherine Poisson-Dumesnil, épouse de Pierre Domiliers, sieur de La Motte, en paiement de créances. — Enquête sur l'incendie du château de La Tour, à Saint-Agnan, propriété de noble César Odde de Bonniot. — Instances criminelles : des mariés Mouret, contre Pinet ; — de Peyral, contre Brun ; — de Pascal, contre Borel La Rochette, pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Garamin, Dauvergne, etc., pour vols, et contre Pinpin, pour délit de chasse.

B. 1162. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaire des biens laissés à Marie Rolland par Françoise Faure, sa tante. — Rapport d'experts sur les réparations faites contre le torrent de Meyrosse, par Vial, vis-à-vis des fonds de Jeanne Rascllet. — Procédures criminelles :

d'Isabeau Rambert, veuve Rozier, contre Riston, pour violation de saisie ; — de Reboul, fermier du moulin banal de Saillans, contre Beylieu, pour mouture de grains à Chastel-Arnaud ; — de Reymond, fermier de la commanderie de Boule, contre les bergers de Tatin, pour dommages à ses récoltes ; — de Pupin, contre Clari et d'autres jeunes gens de Die, pour vol d'un bœuf ; — de Jeanne Richard, contre Galland ; — de Rey, contre les valets de Brunel, et de Sérionne, pour voies de fait, etc. — Déclarations de grossesse d'Isabeau Rey et de Louise Reymond.

B. 1163. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1720-1729. — Rapport d'experts sur le dommage causé à Roux par l'ouverture du fossé de Pierre Simond, à Die. — Procédure civile de Roussin, contre son fils, en annulation de la donation qu'il lui a faite. — Visite des cabarets de la ville pendant les vêpres et le sermon du dimanche par deux cavaliers de la maréchaussée. — Instances criminelles : de Rolland, contre Roux et contre noble Odde de Bonriot ; — de Roux, contre Lapeine et Ruel, un des acteurs de la troupe de La Perrière, joueur de marionnettes, contre Brun, dit Gondoure, pour injures et voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Silvestre, pour délit de chasse aux pigeons ; — de Sauvebois, contre Georges, chaudronnier, et des jeunes gens de Die, pour voies de fait, tapage nocturne, charivari, etc. ; — de Singuet, bourgeois d'Aouste, contre Gaillardon, Lambert, Brunel et autres, complices de la fuite de Marie Pascal, sa femme.

B. 1164. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaire des biens de Tournaire. — Procédure civile de nobles Louis, Just-Antoine et Joseph Vocance, contre Archinard, en revendication d'immeubles sis à Saillans. — Procédures criminelles : du procureur fiscal, contre Marguerite Tatin, pour vol, et contre Tracol, Vallentin Delaye, de Lamorte, Reboul de Chanron, etc., pour tapage nocturne à Die, enlèvement de portes, de bancs, etc. ; — de Terrisse, contre Bovier ; — de Tortel, contre la femme Audra ; — de Vial,

contre la femme Achard ; — de Chapaix, contre Borel de La Rochette, clerc tonsuré, pour injures et voies de fait ; — de Tavan, contre Achard, et de Terrasson, contre Rey, pour enlèvement de pierres et de broussailles, etc.

B. 1165. (Cahier.) — In-4°, 367 feuillets, papier.

1706-1720. — Actes extrajudiciaires. — Émancipations de François Poudrel, d'Élizabeth Lagier, etc. — Curatelle d'Isabeau de Reynard déférée à Gueymar. — Renonciation en faveur de Jean de Cosnac d'Esperue, par Gabriel de Cosnac, évêque de Die, de ses droits sur les terres de Cosnac, Daniac, etc., en Limousin ; La Guesle, Le Charruol, etc., dans la Basse-Auvergne. — Donation des mariés Chapon, de Poyols, à François Morin, leur neveu. — Testament de Paul Peloux, notaire à Saillans, et de Joseph Dupont, avocat. — Provisions des offices de notaires, données : à Nicolas et à Serre pour la ville de Die ; — à Acarie, pour Glandage ; — à Malsang, pour la vallée de Vercors ; — à Sagnol, pour Saint-Martin-en-Vercors ; — provisions : de capitaines châtelains de la vallée de Bourdeaux et d'Aurel, données à de Saulses de La Rivière et à de Bruyère par Gabriel de Cosnac, évêque de Die ; — de capitaines de chasse, données à Antoine et à Étienne Gaillardon pour Aouste et Mirabel, terres épiscopales.

B. 1166. (Cahier.) — In-4°, 257 feuillets, papier.

1720-1728. — Actes extrajudiciaires. — Émancipation de Blanc. — Testaments : de Catherine Athénor, veuve Gaillard ; — de Reynaud, chanoine à Die ; — de Jean-Louis d'Alléoud, seigneur d'Aucelon ; — de Vial, ancien maire de Die, en faveur de leurs parents. — Séparation de corps et de Mens de Jean Brunet et de Marie Barthélemy. — Provisions des offices : de notaires, données à Marin, Buis et Morin pour Lesches, Beaurières et Fourcinet, Die et Lus-la-Croix-Haute ; — de greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Die, données à Reynaud ; — de châtelains d'Aurel, de la vallée de Bourdeaux et de Châtillon, données à Blanc, Marcel et Barnoin par Gabriel de Cosnac ; —

de châtelain de Montlaur, données à Gau par André de Gilbert de Sallières, écuyer, etc.

B. 1167. (Registre.) — In-4°, 477 feuillets, papier.

1717-1720. — Audiences. — Noms des parties : Girin, prieur-curé de Bonneval, contre Françoise Farsac, sa belle-sœur, en appel du juge de Saint-Nazaire-le-Désert ; — noble Charles de Lamorte, co-seigneur du Vercors, contre Bec, en interposition de décret sur encan ; — Jean-Baptiste Accarias, seigneur de Sérionne, contre René-Alexandre de Bardonnenche, en ouverture de saisie ; — Henri-Laurent de Montauban, seigneur de Jarjayes, héritier de noble Laurent de Martinel, contre Coursange, en jugement de défaut, etc. — Donation des mariés Joubert, de Menglon, à Antoine Joubert, leur neveu. — Contrats de mariage de Louis Faure et de Bertrand Barnier, de Bourdeaux, avec Marie Prioron et Suzanne Saint-Mayme. — Provisions des offices : de juges et de lieutenants de juge de Jansac, de la vallée de Bourdeaux et de la baronnie de Lus, données à Boudrat par Élisabeth de Ponsonas, par Gabriel de Cosnac et par Joseph de Jarente, marquis de Senas ; — des terres de Boule, de Vassieux et de la baronnie d'Aix, données à Reynaud par Alexandre-René de Bardonnenche, conseiller au Parlement de Grenoble, et par Charles-Frédéric de La Tour, marquis de Gouvernet et de Sevenières, sénéchal du Valentinois et Diois, gouverneur de Montélimar ; — de la baronnie de Beaurières, données à Alexandre-Victor La Rochette par Jean-François de Ponnat, président à mortier au Parlement de Grenoble ; — de procureur à Die, données à Guion par l'évêque ; — de greffier des judicatures de Bellegarde et Montlahuc, données à Buis par Pierre Liotaud de Montauban, etc.

B. 1168. (Registre.) — In-4°, 338 feuillets, papier.

1720-1721. — Audiences. — Noms des parties : Octave de Gallian, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Valence, contre Monteillet, en reconnaissance de cense ; — Anne Légier, veuve de noble Jacques de Flotte de Saint-Pierre, contre Joubert, en appel du juge de Menglon ;

— Magdeleine Marcel, contre Ravel, son séducteur, en paiement de pension alimentaire, etc. — Contrat de mariage de Jean-Laurent de Caritat, conseiller au Parlement de Grenoble, avec Jeanne-Marguerite de Piégros de Barsac. — Donations : par André Blanc, bourgeois de Châtillon, à son fils, notaire ; — par Françoise de Reynier, veuve de Charles Du Pilhon, seigneur d'Angèle, à Jean-Laurent, son fils, conseiller au Parlement de Grenoble ; — par de Bruyère, ancien chanoine de Crest, à Julien, son neveu, etc. — Provisions des offices de juges et de lieutenants de juge : de Recoubeau, données à Louis Lagier de Lacondamine par François d'Alléoud ; — de Ponet, données à Boudrat par Antoine de Moreton, marquis de Chabrillan, lieutenant de Roi au département du Valentinois, Diois et Les Baronnies, etc. ; — de Marignac et Justin, données à Reynaud par le chapitre de Die.

B. 1169. (Registre.) — In-4°, 261 feuillets, papier.

1721-1723. — Audiences. — Noms des parties : François-Joseph de Bernard, seigneur de Volvent, contre Revol, en paiement de créance ; — le marquis de Simiane, seigneur de Glandage, contre Accarias, en restitution de titres de propriété ; — noble César de Valentin, capitaine de cavalerie, contre Gros, de Pennes, en requête d'opposition ; — le syndic des Dominicains de Die, contre Magnan-Barillon, en paiement d'arrérages de pension ; — Gaillard, curé de Mirabel, contre ses frères, en paiement de créances, etc. — Donations : par Gelibert, de Bourdeaux, à Cavet ; — par Roussin, bourgeois de Die, à Pierre, son fils, etc. — Provisions des offices de : juge mage de Die, données à noble Louis de Gilbert ; — de lieutenant du juge mage, données à Boudrat par Gabriel de Cosnac ; — de procureur, données à Perrinet ; — de lieutenant de juge à Bouvières, Chaudebonne et L'Estelon, données à Victor-Alexandre Borel La Rochette par Françoise-Élisabeth Du Pilhon, épouse de François de Morges, comte de Ventavon, etc.

B. 1170. (Cahiers.) — In-4°, 381 feuillets, papier.

1722-1724. — Audiences. — Noms des parties : noble Joseph Gallien de Chabons, seigneur de Saint-Auban, contre Roman et noble Alexandre Ducros, sieur de L'Aube, contre Catherine Arnaud, en paiement d'arrérages de censes ; — Tiers, capitaine réformé au régiment de Navarre, contre Faure et noble Gaspard de Bonne, sieur de Rochefort, contre Drojat, en reprise de procès ; — Faure, curé de Saillans, contre Blache, en jugement de défaut ; — Garnier, prieur du Pont-de-Barret, contre Marchand, en revendication d'immeubles, etc. — Donations : par Teyssière, de Bourdeaux, et Magdeleine David, veuve Fesan, à leurs enfants ; — par Étienne Reynaud, chanoine de Die, à Françoise, sa sœur, épouse de Poudrel, bourgeois ; — par Françoise Magnan, à l'hôpital Sainte-Croix. — Lettres de grâce à Bernard, valet de M. de Recoubeau, pour le meurtre de Fluchaire, soldat maraudeur. — Provisions, des offices : de procureur à Die, données à Jullien ; — de juges des co-seigneuries de Vercors, données à Louis Lagier et à Terrisse par noble Daniel Faure et Gabriel de Cosnac, évêque de Die, acquéreur du sieur de Soubreroche ; — de greffier des judicatures de Treschenu, Chalancon et leurs dépendances, Arnayon et Glandage, données à André par François de Simiane, marquis d'Esparron, brigadier des armées du Roi, etc. — Permission du Parlement de Grenoble, accordée à Terrisse, juge de Rochefourchat, pour le comte de Simiane, et de Bouvières, pour la comtesse de Ventavon, etc., de tenir les audiences dans sa maison, à Die, tous les vendredis.

B. 1171. (Cahiers.) — In-4°, 297 feuillets, papier.

1722-1726. — Audiences. — Noms des parties : Louis-Charles Vallentin, bourgeois de Barnave, contre Terrasson, en appel du juge de Barnave ; — René-François de La Tour-Gouvernet, seigneur de Piégros et Aubenas, contre Chaix, chirurgien d'Aouste, en jugement de défaut ; Corréard, curé de Lesches, contre Bernard ; — Paul de Sautereau, prieur de Saint-Géraud de Saillans, contre Roche ; — Paul Craponne Du Villard, capitaine d'infanterie, contre les enfants Rouillet, en paiement de créances. — Provisions des offices de

juges : de Jansac et d'Aucelon, données à Faisan par Élizabeth de Borel de Ponsonas et par Jean-Laurent de Caritat ; — de Volvent, données à Gache par François de Bernard, écuyer ; — de Bouvières, données à Louis Lagier, sieur de Lacondamine, par Françoise-Élizabeth Du Pilhon, comtesse de Ventavon ; — de châtelain de la baronnie de Beaurères, de Lesches, Fourcinet, etc., données à Jean-Baptiste Accarias par Jean-François de Ponnat, président à mortier au Parlement de Grenoble, etc.

B. 1172. (Cahiers.) — In-4°, 304 feuillets, papier.

1726-1729. — Audiences. — Noms des parties : noble Alexandre de Ferre, sieur de La Calmette, mari et maître des droits dotaux de Jeanne Vallentin, contre Maillefaud, en appel du juge de Barnave ; — René-Antoine de La Tour-Montauban, marquis de Soyans, contre Lamando, en interposition de décret sur encan ; — Jeanne-Marie de Silvestre de Marignan, femme de Gaspard-Alexandre Borel de Charens, contre Chavanne, en appel du juge de Lus, etc. — Donation entre vifs par May Bernard, sieur de Fontbonneau, avocat au Parlement de Grenoble, à Louis Bernard, son fils. — Provisions des offices de juges : de Pennes, de Barnave et de Jansac, données à Faisan par Justin-Bruno Duvivier et par Louis de Gilbert, juge mage ; — du grand lac de Luc et de ses dépendances, de Bouvières, de Chaudebonne, etc., de Rochefourchat, de la baronnie d'Aix, données à Lagier de Lacondamine par le prieur de la Chartreuse de Durhon, par Pierre-Émé de Guiffrey de Monteynard de Marcieu, par Nicolas-François, comte de Simiane, et par Charles-Frédéric de La Tour, marquis de Gouvernet et de Sevenières ; — des coseigneuries de Vercors, données à Accarias de Sérionne et à Osée Aubert par Charles de Lamorte et par César Odde de Bonniot de Salières, sieur de La Tour, écuyer ; — de procureur fiscal de l'évêché de Die, données à Boudrat par Gabriel de Cosnac, etc.

B. 1173. (Cahiers.) — In-4°, 560 feuillets, papier.

1691-1728. — Présentations de procureurs : Gueymar, pour Reynaud, curé de Poyols, plaidant contre Delozon, curé de Saint-Roman, et

pour Gaspard de Calvières, baron de Saint-Côme, héritier bénéficiaire de Gaspard de Perrinet, marquis d'Arzeliers, contre noble Alexandre Ducros ; — Izoard, pour Armand de Montmorin, archevêque nommé de Vienne, contre Court ; — André, pour les consuls de Châtillon, contre Reynaud, curé ; — Serre, pour Antoine Vial, prieur d'Aix, contre François Vial, maire de Die ; — Reboul, pour Antoine de Vesc, seigneur de Comps, contre Tortel, etc.

B. 1174. (Registre.) — In-4°, 385 feuillets, papier.

1714-1721. — Affirmations de voyage par : Anne de Ferre, femme de noble Osée de Bouillane, sieur de La Serve ; — Aubert, prieur-curé de Vesc ; — Marie-Magdeleine d'Alléoud, veuve et héritière de noble Pierre de Bardonnenche ; — Isabeau de Borel de Jansac ; — Patrice, abbé de Notre-Dame de Lorette, procureur fondé du commandeur de Valdrôme ; — Brunier, prieur de Boule ; — noble Pierre de Liotaud Artaud de Montauban ; — Donadiou, curé d'Aucelon ; — Nicolas, curé de Miscon ; — Romieu, curé de Bouvières, syndic des pauvres de la paroisse ; — César de Vallentin Du Cheylar, capitaine de cavalerie à Pennes, etc.

B. 1175. (Registre.) — In-4°, 473 feuillets, papier.

1721-1729. — Affirmations de voyage par : Claude Rochas, marchand de La Chapelle-en-Vercors ; — Antoinette et Louise d'Engilboud, d'Allex ; — Chancel-Dauriac, bourgeois de Châtillon ; — Marie de Barnaud de Saleine, épouse de noble Alphonse de Simiane, de Crest ; — Béraud, prieur-curé de Pradelles ; — Aulagne, curé d'Ansaye ; — noble Jean-Joseph de Silvestre, seigneur de Marignan (Marignac) et de La Penne ; — noble Louis de Vocance, seigneur de Beaulieu ; — Bernard Tarbe, prieur d'Aucelon ; — Perrin, curé de Divajeu ; — noble François d'Urre, fils de Jacques ; — de Névache, curé de La Croix de La Pigne, etc.

B. 1176. (Cahiers.) — In-4°, 311 feuillets, papier.

1713-1728. — Défauts accordés : à noble Joseph Gallien de Chabons, seigneur de Saint-Auban, contre Millian ; — à Pierre Brès, de Sahune, capitaine d'infanterie, contre Lagier, bourgeois de Valdrôme ; — à noble Gaspard-Melchior-Balthazar d'Arbalestier, seigneur de La Gardette, contre Bonnard ; — à Didier, curé d'Alixan, archiprêtre du Royans, contre Bodin ; — à Olympe de Durand, veuve de noble César-Joseph de Pacius, contre la veuve Richard, de Vassieu ; — à Brossard, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Saint-Pierre-lès-Die, contre Marie de Jouven ; — à Voger, curé de Bellegarde, contre noble Jean-Louis d'Alléoud, seigneur d'Aucelon, etc.

B. 1177. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1730-1739. — Inventaire des biens de noble François d'Armand, sieur du Perrier, subdélégué de l'intendant à Die, à la requête de Jeanne d'Armand, son héritière. — Émancipations d'Achard, de Crupies, et d'Allemand, de Châtillon. — Procédures civiles : de Jeanne-Marie Abrem, veuve de Gédéon Chambaud, capitaine d'infanterie, contre Morin, marchand à Dieulefit, en paiement de lods et d'arrérages de censes ; — d'Appaix, de Saint-Martin-en-Vercors, contre Isabeau Barthélemy, en exécution de sentence interlocutoire ; — d'Archinard et Barnave, fermiers des droits de l'évêque de Die dans la vallée de Bourdeaux, contre Isabeau Liénard, en paiement de la 32^e partie des grains qu'elle a fait moudre, etc. — Instances criminelles : d'Accarias-Durif, chanoine de Die, contre Lanfrey, pour vol des pierres de ses réparations défensives contre le torrent de Meyrosse ; — d'Accarias, curé de Die, contre des personnes inconnues qui, pendant la nuit, ont frappé à sa porte et coupé le cordon de sa sonnette ; — d'Achard, contre Tavan et autres, pour enlèvement de récolte sur un immeuble contesté entre eux ; — d'Antoine Agnès, avocat, contre Catherine Agnès, sa sœur, pour détournement d'objets mobiliers de la succession de leur père ; — d'Algoud-Gresse, contre Rey-Salade, et d'Armand, contre Offerand, pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Aguiton, pour délit de chasse.

B. 1178. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1730-1739. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise de Jean Buis par Baudet, de Saint-Dizier. — Instance civile d'Isabeau Bellier, femme Borel, contre Louis Bellier-Pagnon, en restitution des biens de ses père et mère. — Procédures criminelles : d'Armand, curé de Saint-Agnan, contre Algoud-Gay, Breyton, Chorier, Reynaud et autres, pour injures, menaces et empêchement à la célébration de la messe dans l'église Saint-Alexis de Rousset ; — d'Arthaud, fermier de l'abbaye de Valcroissant, contre Buis, hôtelier à Die, et de Bellier, contre Sibeud, pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Aubert, Brun, Martin, etc., pour délits de chasse, etc. — Déclaration de grossesse de la fille Benoit.

B. 1179. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1730-1739. — Rapports d'experts : sur l'état de la maison saisie au profit de Bignan, bourgeois de Suze-La-Rousse, contre Gresse-Blavières, à Bourdeaux ; — sur la valeur des bâtiments cédés à Blanc, châtelain de Vercors, par Michel. — Instance civile de Blain, de Chosséon sur Mirabel, contre Roux, en paiement de créance. — Procédures criminelles : de Bérard, huissier, contre la femme Garnier, Brun La Rochette et Ladret-Lacondamine, pour injures et voies de fait dans l'exercice de ses fonctions ; — de Bernard, de Saint-Agnan, contre Nodin, pour violation de séquestre ; — des mariés Bonnet, de Berchaud, de noble François de Bernard, seigneur de Volvent, de Besson, de Mirabel, etc., contre Talon, Muguet, Mazade et Rafin, etc., pour injures, menaces et coups ; — de Blanchard, procureur d'office à Saillans, contre Archinard, pour travaux de maçonnerie le mardi de la Pentecôte, etc.

B. 1180. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1730-1739. — Procédures civiles : de Bouvière, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Saint-Pierre-lès-Die ; Brohard, notaire à Crest ; les Pères de la Merci et Rédemption des captifs d'Aix en

Provence, contre Riondet-Gaffet, Isabeau Ripert, Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en paiement d'arrérages de cense et de créances. — Procès-verbal de Lapeine, commis-juré de police à Die, contre Buis, pour lavage de sacs dans le bassin de la fontaine Saint-Marcel. — Levée du cadavre d'un inconnu à Saillans. — Instances criminelles : de Borel, contre Ferroul, pour vol de broussailles à L'Aube sur Die ; — de Bosmian, contre Achard ; — de Champion, curé de Barsac, contre Accarias de Sérionne, et de noble Antoine de Bouillane, contre Lantheaume, pour voies de fait ; — de noble Gaspard de Bozonier, contre Louis, de Boule, journalier, pour vol de noix, etc. ; — de Buis, fermier du moulin banal de Chalancon, contre Roux, Faure, etc., pour fraude aux droits de banalité ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Nicolas, pour concubinage public. — Fixation du prix de la viande de boucherie : 3 sols 6 deniers la livre de mouton, 3 sols celle de bœuf et 2 sols 6 deniers celle de brebis. — Déclarations de grossesse d'Isabeau Bouffier et d'Isabeau Bouvat.

B. 1181. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1730-1739. — Rapport d'experts sur l'état des biens des mariés Estre, fugitifs du royaume, adjugés à Chevandier, châtelain de Valdrôme. — Instances civiles : de Thérèse Charpenel, femme Labrely, contre la veuve Noyer, et de Marie Desaifres, contre Odemard, en paiement de créances ; — de David Craponne Du Villard, bourgeois de La Motte-Chalancon, contre Ponson, en appel du juge du lieu ; — de Marguerite Chipron, contre Poulet, et de Cluze-Baron, contre Borel, en éviction d'immeubles, etc. — Vérification des poids et mesures de Châtillon. — Procédures criminelles : de Clément, de Romeyer, contre Vignon, pour dommages à ses récoltes ; — de Colas, curé de La Chapelle-en-Vercors, contre Riston, et de Marie Ducros, domestique, contre Mouret, pour injures et voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre les mariés Charpenne, pour vols ; — contre les personnes qui récélent des objets détournés par les fils de famille ; — contre des jeunes gens de Die qui, la nuit du 24 octobre, ont placé des poutres au travers des rues et essayé de démolir un théâtre de comédiens ambulants.

B. 1182. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1730-1739. — Instances criminelles : du procureur fiscal de l'évêché, contre Fluchaire, Boudrat, Gros, Ruel, etc., de Saillans, au nombre de 80 ou 100, accusés d'avoir fait le charivari, pendant trois semaines, dans la ville ; d'avoir mené une vache, couverte d'un caparaçon portant des sonnettes, les cornes surmontées d'une chandelle, traînant, attachée à la queue, l'assignation donnée aux agitateurs, de l'autorité du juge mage, et sur laquelle était monté un homme ayant une chandelle allumée à chaque main, avec un cortège formé de musiciens jouant du tambour, du fifre et des cornets de boulangers et fourniers ; une lettre du curé et du vicaire porte que ce divertissement n'a rien de scandaleux, ni de contraire aux mœurs et à la religion, et qu'il n'y a pas eu de veuve ou de veuf mariés depuis longtemps ; — du procureur d'office de Saillans, contre Dutour, Gros, Barnave, etc., pour tapage nocturne dans les rues ; — de Daumas, contre Bonnefont ; — de Duseigneur, contre Martin, pour voies de fait ; — du garde-chasse de l'évêque, contre Dusserre, pour délits de chasse ; — d'Ébrard La Vallone, contre Magdeleine et Marie Berger, pourvoi de Valsselle d'étain ; — du procureur fiscal de l'évêque, contre Eybert, dit Guillochon, pour déchargement de marchandises en pleine rue de Saillans, un dimanche pendant la messe ; — contre Marguerite Faure, pour destruction de réparations défensives établies le long de la Drôme, etc.

B. 1183. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1730-1739. — Rapports d'experts : sur la vérification des écritures privées produites par Guillet de l'Isle, contre Boachon ; — sur l'état des immeubles saisis contre Bonnard pour Charles de Lamorte, marchand, et sur la valeur des réparations à faire aux bâtiments cédés par Jean-François de Lamorte à noble Charles de Lamorte, son frère. — Instance civile de Guy, contre Chalabaud, en paiement de créance. — Déclaration de grossesse de Suzanne Izoard. — Procédures criminelles : de Guillot, fermier du privilège de la vente de la viande de chèvre à Die, contre Reynaud, pour concurrence ; — de Guichard, contre Barnave ; — de Marie Imbert,

contre la fille Sauvan, etc., pour injures et voies de fait ; — du procureur d'office de Saillans, contre Jossaud, dit Cherfils, pour travail manuel le jour de la Saint-Thomas ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre la mémoire de Gary, pour suicide ; — contre Gizon et Gueyle, pourvoi et récel d'objets volés ; — de Joubert, de Montmaur, contre Odon, pour violation de saisie, etc.

B. 1184. (Liasse.) — 66 pièces ; 1 cahier in-4°, 68 pièces, papier.

1730-1739. — Rapports d'experts : sur la valeur des plantations faites dans la vigne acquise de Lapeine par Chambrey, à Saint-Sornin sur Die ; — sur l'état des bâtiments, châteaux et domaines contestés entre le marquis et le comte de Montanègre père et fils. — Procédures civiles : de Lanfrey, contre Morin ; — de Malsang-Flandy, contre Catherine Terrier, et d'Isabeau Laplace, contre Catherine Faure, en paiement de créances. — Inventaire des biens délaissés par Anne Légier, veuve de noble de Flotte de Saint-Pierre, de Die. — Procès-verbal contre les personnes qui ont tenu leurs magasins ouverts le jour de la Purification (2 février) et jugement qui les condamne à 20 livres d'amende. — Déclaration de grossesse d'Antoinette Moget. — Instances criminelles : de Lantheaume, contre Marianne Michel, dite Bel-Air ; — de Catherine Mollard, contre Isabeau Drevet ; — de Martin, consul et notaire de Châtillon, contre Chancel, pour injures et voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Lapeine, concierge des prisons, accusé d'avoir abandonné son poste, et contre Magnan, fermier du four banal de Châtillon, pour coupe de bois le 3^e jour de Pâques, etc.

B. 1185. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1730-1739. — Apposition des scellés sur les effets de Louis-Alexandre de Gilbert de Salières, écuyer, lieutenant de l'artillerie de France, décédé à l'armée d'Italie, seigneur de Luc et de Montlaur, faite au requis de Marie-Olympe de Vausserre Des Adrets et de Victor-Amédée d'Orgeval, tuteur de M^{lle} de Montlaur, filles du défunt. — Émancipation de Louise-Élizabeth de Gilliers de Vallières, femme de

Jacques de Ladret, sieur de Lacondamine. — Procédures civiles de Freau, chirurgien à Die, contre Morand, et de Gauthier, de La Chapelle-en-Vercors, contre Michel, en revendication d'immeubles. — Instances criminelles : de Fluchaire, marchand de Saillans, contre Serpeille ; — de François, contre Bouchet ; — de Joseph Gallien de Chabons, seigneur de Saint-Auban, et de Chaudon, contre Ponson, Duchemin, etc., pour voies de faits ; — de plusieurs habitants de Chamaloc, contre Giraud, pour rupture du canal d'arrosage des prés du pont de Serre, etc.

B. 1186. (Liasse.) — 74 pièces ; 1 cahier in-8°, 65 feuillets, papier.

1730-1739. — Inventaires des biens d'André Plante, apothicaire de Die, et de Marie-Magdeleine de Montrond. — Rapport d'experts sur le dommage causé à Morin par les travaux de Boyer, près des limites de leurs fonds. — Instances civiles : de Suzanne Noir, contre Aguiton, et de Pascal, fermier du prieuré de Guignaise, contre Marchand, en paiement de lods ; — de Claudine Pénail, contre Giraudan, en appel du juge de Marignac. — Procédures criminelles : de Louis Morand, contre sa mère et ses frères, pour détournements d'objets mobiliers de la succession paternelle ; — de Perrinet, procureur à Die, contre Audra et Bastet, pour dommages à ses récoltes ; — du procureur d'office d'Aouste, contre Moulin, pour délits de chasse ; de Marie Peloux, contre Lambert, pour coupe d'arbres ; — de Morin, contre Mouret, dit Piarette, et d'Henriette-Marguerite-Catherine Dumesnil, épouse de noble Pierre Domiliers, contre Monteillet, pour injures et voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Nicolas et Louise Chabert, pour concubinage.

B. 1187. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1730-1739. — Ordonnance générale de police pour la ville de Die, défendant à toute personne de donner à boire et à manger pendant les offices du dimanche, de vendre et acheter les dimanches et fêtes, de laver dans les bassins des fontaines, de battre le blé ailleurs qu'à Chastel ou Baume, de filer des cocons dans la ville, etc. — Instances civiles : de Pugnet, valet du seigneur de

Mison, contre Gau, châtelain de Montlaur, en appel du juge du lieu ; — d'Odon, mari de Suzanne Nicolas, contre Jeanne Nicolas et Magdeleine Empton, en partage des biens de Nicolas, son beau-père. — Déclarations de grossesse de Catherine Patier et de Marguerite Odon. — Procédures criminelles : de Ponson, contre Monard ; — d'Odeyer, contre Fanjas-Baudet ; — d'Offerand, contre Granjon, et de Gay, huissier, contre noble César Odde de Bonniot, pour voies de fait ; — de Rey, propriétaire du moulin banal d'Aurel, contre Aymar, pour mouture faite ailleurs ; — de noble Jean de Richaud, fermier à Pont-Navette, contre Girard dit Gillet, pour vol de bois ; — du procureur d'office de Châtillon, contre Rioussset, fermier du moulin banal, pour soustraction frauduleuse de farine, etc.

B. 1188. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1730-1739. — Inventaire des biens de Roux, de Valdrôme. — Défense d'attacher aucuns bestiaux à Saillans, les jours de foire, aux mûriers plantés dans les fossés autour des remparts de la ville, appartenant à l'évêque de Die. — Procès-verbal de Lapeine, commis-juré de police, contre la femme Roussin, pour lavage dans le bassin de la fontaine du marché. — Procédures criminelles : de Catherine Sauvebois, contre Vouret ; — de Serpeille, contre Fluchaire ; — de Robert, contre Buis, etc., pour voies de fait ; — des bergers de Provence, contre Bec et Grimaud, de Vassieux, accusés de leur avoir fait périr dix ou douze moutons ; — des habitants et consul de Saint-Roman, contre Chancel et d'autres habitants de Châtillon, pour trouble à la jouissance de leur droit d'arrosage, du samedi au lundi ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Ruel, pour vol de gerbes, et contre la mémoire de Romey, dit Goubin, soldat du seigneur de Blacons, pour suicide, etc.

B. 1189. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1730-1739. — Instances civiles : du syndic du chapitre de Die, contre Roman, en paiement d'arrérages de cense ; — de Jean-Louis Vallentin, notaire de Barnave, contre Reymond, en appel du juge du lieu. — Déclaration de grossesse de

Jeanne Vincent. — Procédures criminelles : de Teyssère, dit Biéras, contre Teyssôre, dit Galimard ; — de Tortel, procureur, contre Giély, notaire ; — de Vincent, brigadier aux tailles, contre Pupin, etc., pour voies de fait ; — de Vignon, contre Isabeau Boache, pour vol d'une courge ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre la mémoire de Silvain, pour suicide ; — contre Sève, d'Aouste, et contre plusieurs habitants de Valdrôme, pour délits de chasse et de pêche. Les chasseurs de Valdrôme sont accusés d'avoir pris au lacet tant de perdrix qu'il sera impossible de réparer ce dommage, etc.

B. 1190. (Cahiers.) — In-4°, 360 feuillets, papier.

1728-1730. — Audiences. — Noms des parties : Jean-Baptiste-François d'Astouard, marquis de Murs, contre Joseph de Gérente, marquis de Senas, seigneur de Lus ; — Joseph-Noé de Barège, seigneur et abbé de Valcroissant et de Bonlieu, contre Marie Fabre, en jugement de défaut ; — Jean-René de La Tour-Montauban, inspecteur général de cavalerie, héritier de noble François d'Alléoud, seigneur de Recoubeau, contre noble Jean Odde de Bonniot, en reprise d'instance ; — René-Antoine de La Tour-Montauban, marquis de Soyans, contre l'épouse de Pierre Domiliers de La Motte, en paiement de promesse ; — Antoine de Reynard, chanoine de Die, contre Catherine Lagier, veuve Accarias, en reconnaissance d'écriture privée ; — Alexandre Borel, sieur de Charens, contre Ferrier, en liquidation de créance, etc. — Provisions : de Jean-Louis de Saulses, châtelain de la vallée de Bourdeaux, pour Gabriel de Cosnac ; — de Gueymar, juge de Ravel, pour Charles Philibert de Perdeyer. — Testament de Jean-Baptiste Accarias de Sérionne en faveur de ses enfants. — Règlement arrêté entre les médecins, chirurgiens et apothicaires de Die, obligeant chacun d'eux à rester dans ses fonctions, à servir les malades sans rétribution, etc.

B. 1191. (Registre.) — In-4°, 304 feuillets, papier.

1730-1732. — Audiences. — Noms des parties : Marie Bastier, veuve de noble Michel de Richaud, contre Rolland, en paiement de promesse ;

— Nicolas-François de Simiane, maréchal des camps et armées du Roi, seigneur de Rochefourchat, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en revendication d'un droit de pâturage ; — François de Valette, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Notre-Dame de Serreméan, contre Mazade, en reconnaissance d'écriture privée ; — noble Aimar de Manent, seigneur de Montaut, héritier de Biaise de Rochette de Malauzet, prieur de Saint-André, contre Auvergne, de Boule, en jugement de défaut ; — Vallentin-Delays, notaire à Barnave, contre Lévêque, en réparation d'injures ; — Genevès, curé du Poët-Célar, contre Dufond, en assistance de cause, etc. — Testament des mariés Vacher, de Die. — Provisions des offices : de greffier des juridictions de Montanègre, Saint-Nazaire, etc., et de Roquebeau, données à Jullien par Joseph-Constantin d'Urre-Brotin et par Louis de La Tour-du-Pin-Montauban, baron de Montfroc ; — d'Aucelon, données à de Lamorte par Laurent de Caritat.

B. 1192. (Cahiers.) — In-4°, 300 feuillets, papier.

1732-1736. — Audiences. — Noms des parties : Zacharie Saudecœur, sieur de La Tour, bourgeois de Die, contre Monge, en paiement de cession ; — François, marquis de Simiane, baron de Chalancon, etc., contre Chancel et Rouvière, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Saint-Pierre-lès-Die, contre Borel, etc., en jugements de défaut ; — Jeanne-Marie Abrem, héritière de noble Gédéon Chambaud, contre Peytier, en discussion des biens de son défunt mari, etc. — Donations entre vifs faites : par Rey, de Die, à Empeyta ; — par Catherine Lagier, veuve Corréard, de Châtillon, à Antoine et Anne Borel. — Provisions des offices : de procureur juridictionnel du marquis de Simiane, dans toutes ses terres du ressort de Die, données à Jullien ; — de lieutenant du juge de La Motte, données à Gueymar par René de Lamorte-Laval ; — de juge de Saint-Auban, données à Louis Lagier de Lacondamine par Joseph Gallien de Chabons, etc.

B. 1193. (Cahiers.) — In-4°, 337 feuillets, papier.

1731-1736. — Audiences. — Noms des parties : noble Charles Philibert de Perdeyer, contre Pascal, en appel du juge de Ravel ; — Antoine Barnave, bourgeois de Vercheny, contre Thomé, maçon, en règlement de compte ; — Faure, curé de Véronne, contre Crouzier, en paiement de promesse ; — noble Nicolas Caire, secrétaire de la Chambre des Comptes de Dauphiné, contre la veuve Morin, en jugement de défaut ; — Accarias Durif, chanoine, contre Lanfrey, en reconnaissance de promesse, etc. — Testaments : de Louis Allemand, de Châtillon ; — de François, marquis de Simiane et d'Esparron, baron de Chalancon, La Baume-Transit, Les Vignaux, Gumiane, seigneur de Treschenu, Glandage, demeurant à Paris, en faveur d'Antoine-Charles-Augustin-Joseph de Simiane, fils aîné d'Alexis-Elzéard, comte de Simiane, seigneur de Mollans, etc. — Provisions des offices : de juge mage de Die, données à Louis de Gilbert, seigneur de Jansac ; — de substitut du procureur fiscal, données à Jean-François de Lamorte-Félines par Daniel-Joseph de Cosnac, évêque de Die ; — de juge de Chalancon, données à Lagier de Lacondamine par Alexandre-Gaspard de Villeneuve, marquis de Vence ; — de procureurs à Die, données à Giély, Perrinet, Guyon, etc.

B. 1194. (Cahiers.) — In-4°, 378 feuillets, papier.

1735-1738. — Audiences. — Noms des parties : noble Antoine Perrin de Boissieu, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, à Paris, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, en exécution de décret de contrainte ; — Alexandre de Bimard, ancien capitaine, et Bénéficy de Vaneil, contre le même d'Urre-Brotin, en ouverture de saisie ; — noble Gaspard de Bonne de Rochefort, ancien capitaine d'infanterie, à Menglon, contre Jeanne Borel, veuve Chancel, en déboutement d'opposition ; — Joseph-Constantin d'Urre-Brotin, comte de Montanègre, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, son père, en ouverture du fidéi-commis stipulé dans le contrat de mariage de Laurent d'Urre-Brotin avec Isabeau de Calvière de Bouqueyran, etc. — Donation par Anne Laurent à Jacques Givodan. —

Testament de César de Vausserre, baron Des Adrets, Ferrassières, etc., ancien capitaine de Valseau, en faveur de Marguerite Landais, son épouse, et de leurs enfants ; — Provisions des offices : de juge de Treschenu, Glandage, etc., et de Chalancon, Gumiane, etc., données à Accarias de Sérionne par Charles-Augustin-Joseph de Simiane, marquis d'Esparron, et par Alexandre-Gaspard de Villeneuve, marquis de Vence ; — de lieutenant du juge mage, données à Étienne-Daniel Izoard, et de châtelain de Saillans, données à Souvion par Daniel-Joseph de Cosnac ; — de greffier de la judicature de Charnel, données à Guyon par Marthe-Sara Du Faure de La Blachette, etc.

B. 1195. (Cahiers.) — In-4°, 379 feuillets, papier.

1738-1739. — Audiences. — Noms des parties : Benoît Poupon, écuyer, ancien receveur des gabelles à Gap, contre Magdeleine Serre, en constitution de nouveau procureur ; — Louis de Chalvet, prêtre à Grenoble, contre Bec, en intervention dans la discussion des biens de Jean Bec ; — Jean-Louis Vallentin, notaire de Barnave, contre Joubert, en reconnaissance d'écriture privée ; — Guillaume-César de Rigot, marquis de Montjoux, contre Ogier, et Joseph de La Poype Saint-Jullin de Grammont, seigneur de Beaumont, Creyers, etc., chevalier d'honneur au Parlement de Dauphiné, contre Joubert, en jugement de défaut, etc. — Testaments : de Françoise d'Agout, veuve de noble Henri Philibert de Perdeyer, baron de L'Argentière, contenant des substitutions en faveur de Laurent de Philibert de Perdeyer ; — de René de La Tour, seigneur de Gouvetnet, co-seigneur de Nyons, sénéchal des comtés de Valentinois et Diois, gouverneur de Montélimar, en faveur de César, son fils ; — de Jean de La Tour-Gouvetnet, seigneur de Mirabel, en faveur de Françoise de La Tour, sa fille aînée, avec des substitutions au profit de ses proches ; — de Pierre de La Tour, marquis de La Charce, en faveur de Françoise de La Tour, son épouse, et de leurs enfants : Achille, Pierre, Françoise, Philis, Marie, Alexandrine et Suzanne ; — de Gabriel de Monteynard, seigneur de Jansac et Rochefourchat, en faveur de Louise d'Antin, son épouse, avec des substitutions pour noble Jean de Borel de Ponsonas,

son neveu ; — de noble Alexandre Faure (*alias* Dufaure), co-seigneur de Vercors, en faveur d'Hélène Du Roset, son épouse, et de leurs enfants, avec substitution pour Marthe-Sara, sa fille ; — de noble Pierre de Lamorte, sieur de Laval, seigneur de La Motte-Chalancon, en faveur de Charles, son fils ; — d'Isabelle de Libertas, veuve et héritière de Laurent d'Urre-Brotin, seigneur de Paris (Petit-Paris), en faveur de Jean-Baptiste, son fils, etc. — Donations entre vifs faites : par Louis d'Agout, seigneur de Bonneval, et Judith Marcel, son épouse, à noble Hector, leur fils, seigneur de Mialons, de la co-seigneurie de Bonneval ; — par Jean-Louis d'Alléoud, sieur de Freyduret, à Françoise de Caritat, son épouse, etc. — Provisions des offices de lieutenant du juge mage de Die, données à Blanc, et de juge de Menglon, Marignac, Romeyer et Justin, données à Faisan par le chapitre de Die.

B. 1196. (Cahiers.) — In-4°, 385 feuillets, papier.

1729-1739. — Actes extrajudiciaires : émancipations d'Arnaud et de Faure, de Bezaudun, etc. ; — défenses de faire des charivaris, de donner à boire et à manger pendant les offices du dimanche, de filer des cocons dans la ville, etc. ; — ouverture du testament de Jacques-Gaspard de Margailan-Grinde, seigneur de Miribel et Château-Bernard, prieur de Saint-Julien de Guignaise-lès-Châtillon et de Saint-Pierre et Saint-Paul de Glandage, fait en faveur de Félicien de Margailan, son frère, chanoine de Grenoble. — Provisions des offices : de châtelain et de lieutenant de châtelain de Saillans, données à Mathieu Peloux et à Antoine Barnave ; — de garde chasse à Aurel, données à Arnoux ; — de châtelain de Châtillon, Chamaloc, Aouste, Bourdeaux, La Bâtie-des-Fonts, données à Martin, André, Marion, Brun La Rochette et Hugon ; — de lieutenant de châtelain de Poyols et Jonchères, données à Granon par Daniel-Joseph de Cosnac, évêque de Die. — Affirmations de voyage par : Renard, bourgeois de Dôle, plaidant contre Paule Meynier, veuve André ; — François, curé d'Aix, contre Bellier ; — François de Vignon, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Taulignan, contre Magnan, etc.

B. 1197. (Cahiers.) — In-4°, 437 feuillets, papier.

1730-1739. — Affirmations de voyage par : François-René de La Tour-Gouvernet, plaidant contre la veuve de Craponne ; — Chapon, bourgeois du Buis, contre Anne Souvion ; — Bourran, curé de Dieulefit, entre Borel-Lacombe ; — Joseph de Gérente, marquis de Senas, baron de Lus, contre Pupin-Masse ; — Champey, curé de Marignac, contre la veuve Terrasson ; — Arnaud, prieur-curé de Saint-Agnan-en-Vercors, contre Chorier ; — Michel Rigaud de l'Ile, bourgeois de Crest, contre Noyer ; — noble Jean de Cony de La Lauze, de Jonchères, contre Sauvan, etc.

B. 1198. (Cahiers.) — In-4°, 487 feuillets, papier.

1730-1739. — Présentation de procureurs : Gilliers, pour Girard de La Meyrie, contre Gachet ; — Penin, pour Begou, bourgeois de La Bâtie, contre Zacharie Saudecœur ; — Jullien, pour Courbassier, bourgeois de Die, contre Armand Du Perrier ; — Gilbert, pour Jean Faure, contre Jacques Faure ; — de Lamorte-Félines, pour Rolland, contre Gresse, etc. — Défauts accordés : à noble César Odde de Bonniot, sieur de La Tour, contre Algoud-Gresse ; — à Louis de La Tour-Montauban, baron de Montfroc, contre Anne Légier, veuve du sieur de Saint-Pierre, etc.

B. 1199. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaire des biens d'Alibert, de Saillans. — Curatelle de Jean Achard, de Crupies, déferée à François Augier. — Procédures civiles : d'Agnès, avocat, contre Freau, chirurgien, en paiement de créance ; — d'Achard, de Glandage, contre Payan, en appel du juge du lieu ; — de Claudine Achard et son mari, contre Claudine Poudrel, en éviction d'immeubles ayant appartenu à Aubert, etc. — Ordonnance de David d'Hugues de La Motte, maréchal des camps et armées du Roi, bailli de Die et son ressort, ajournant devant le juge mage, Achard, Morin et autres cabaretiers d'Aouste, accusés de contrevenir aux règlements sur la fermeture des lieux publics. — Jugement qui condamne à 5 livres

d'amende, Achard, papetier à Aouste, Bertrand, Reynier, etc., pour négligence d'envoyer leurs enfants au catéchisme et aux écoles. — Instances criminelles : d'Accarias-Milière, notaire à Châtillon, contre Durand, pour dommages à ses récoltes ; — d'Algoud-Gresse, contre Bellier-Escoffier, et d'Archinard, contre Maillefaud, pour voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Archinard, Rafin, etc., pour coups et blessures à un sergent royal dans l'exercice de ses fonctions. — Commission d'André, commissaire de police de la vallée de Vercors.

B. 1200. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Jean-Antoine Barnave de Saillans et de Jean Bec, châtelain du Vercors. — Instances civiles : du procureur fiscal de l'évêché, contre Arnaud dit Chapuson, meunier, en paiement de cense ; — de Belle, du Pont-en-Royans, contre Cachet, en éviction d'immeubles ; — de noble Jean-François Aubert, juge mage de Valréas, contre Gasquet, en appel du juge de Saint-Nazaire-le-Désert ; — de Bacon de La Chevalerie, receveur général des tabacs à Lyon, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en paiement de créance, etc. — Procédures criminelles : d'Arnaud, meunier à Die, contre Barsac et ses complices, pour vol d'une pièce de bois servant à son pressoir à huile ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Arnaud et des habitants de Saint-Julien, pour délits de chasse et de pêche ; — contre Audra et Galland, pour négligence d'envoyer leurs enfants au catéchisme ; — contre Barbeyer, Achard, etc., pour contravention aux règlements sur la fermeture des auberges pendant les offices du dimanche, etc.

B. 1201. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaire des biens de Bodin, de Saint-Agnan-en-Vercors. — Vente à l'encan du mobilier de Borel. — Instances civiles : de Bermond, contre Lagier, en appel du juge de Menglon ; — de Blache, de Die, contre Ferrier, en éviction d'immeubles. — Prestation de serment par Benoit Bellier, veuve Revol, de bien administrer les

biens de ses enfants mineurs. — Déclaration de grossesse de Catherine Blanchard. — Procédures criminelles : de Bernard, prieur-curé de Saint-Julien-en-Vercors, contre Faure, pour injures et menaces ; — de Bertrand, contre Rory, pour voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Bernard, garde-chasse de l'évêque de Die, pour délits de chasse en temps prohibé ; — de noble François-Joseph de Bernard, seigneur de Volvent, contre Ponson, pour dommages à son pré ; — du procureur de l'évêché, contre Blanc, pour refus des sacrements de l'église ; — contre Bouffier, Borel et autres, pour tapage nocturne, etc.

B. 1202. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaire des biens de Bouvier, de Vassieux. — Apposition des scellés sur les effets de Chancel, de Châtillon. — Tutelle de Chabert donnée à Malsang, notaire à La Chapelle-en-Vercors. — Séparation de biens de Françoise Chalaboud, d'avec Bonnet, son mari. — Procédures civiles : de Brohard, contre Gaspard de Bozonier, écuyer, lieutenant du juge mage de Die, en enregistrement de ses provisions de juge d'Eurre, Brette, Pradelles, etc., pour Louise-Antoinette de La Baume-Pluvinel, veuve et héritière de Gabriel-Joachim de Vesc ; — noble Louis de Rozonier, contre Blache, en nomination d'experts, pour empiétement de terrain. — Lettres du curé de Bourdeaux au substitut du procureur fiscal, annonçant qu'il a publié l'arrêt du Parlement de Grenoble concernant les accouchements secrets. — Levées de cadavres à Aurel et aux Tonils. — Instances criminelles : de Brunet, sergent royal, contre Bérard, consul de Saint-Agnan, pour injures et arrestation illégale ; — de Claudine Breynat, contre Bérard ; — de Briançon, contre Bouillane, etc., pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre les mariés Bouvet, en paiement d'une amende de 24 livres due à l'hôpital de Die ; — contre Vigne, Cavet, etc., pour négligence d'envoyer leurs enfants au catéchisme, etc.

B. 1203. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1740-1749. — Vérification des registres de baptêmes, mariages et sépultures laissés par Colas, prieur de La Chapelle-en-Vercors. — Réception de Combe, huissier à Die. — Procédures civiles de Cheynet, marchand à Montélimar, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en paiement de créance. — Inventaires des biens de Marguerite Chipron et de Cottin. — Instances criminelles : de Christophe, contre Joubert dit Trintrin, pour vol de brebis ; — de Courbis, contre Roman, Ferrier et autres habitants de Jonchères, pour injures et coups aux invités à sa noce, sous prétexte de refus de paiement d'un droit de passage ou de collation sur leur territoire ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre diverses personnes de la vallée de Vercors, Aouste, Aurel, Chamaloc et Châtillon, pour délits de chasse et de pêche et coupe d'arbres de haute futaie, etc.

B. 1204. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaire des biens de Louis Eymieu-Pellegrin, de Menglon. — Rapports d'experts sur l'état : de l'île de l'évêché à L'Aube, près de la Drôme et du ruisseau de Meyrosse ; — du pré de Lacour, à Aurel. — Instances civiles : d'Esther Eydoux, veuve de noble Antoine Borel de Lestang, de Saou, contre Louis-Charles Vallentin, bourgeois de Barnave, représentant César Vallentin, sieur du Cheylar et Jeanne Vallentin, épouse de noble de Ferre de La Calmette, en composition de la masse héréditaire des biens délaissés par Louis Vallentin ; — de Deville, contre Borel La Rochette, en appel du juge de Romeyer ; — de Pierre Domiliers, sieur de La Motte, contre Achard, en interposition de décret sur encan ; — du syndic des Dominicains de Die, contre Tortel, pour établissement de servitude sur la propriété du couvent. — Procédures criminelles : de Davin, contre Vincent ; — de Daumas, contre Vernet ; — de Durand, contre Gontier, etc., pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Daspres, Ribal, etc., pour contravention aux règlements sur la salubrité et la propreté des rues de Die ; — contre Eymard, pour blessures ayant occasionné la mort de Gay, etc.

B. 1205. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Ferrier, de Poyols, et de Valensan ; — requête de Marguerite Ferroul, veuve Valensan, pour faire procéder à l'inventaire des biens de son mari. — Procédures civiles : des mariés Fauchier, contre Revol, en restitution des biens de l'hoirie de Benoit Revol ; — de Faujas, greffier de l'Élection de Montélimar, contre Jullien, en paiement de créance ; — de Galland, contre Chambrier, en appel du juge d'Aix. — Instances criminelles : de Faresse, Arnaud, etc., fermiers de la dîme de Sain-Martin-en-Vercors, contre François, pour fraude à la perception de leurs droits ; — de Jeanne Frel, veuve Eymery, contre Allier ; — de Gau, contre Pupin ; — de Marianne Faure, contre Marguerite Gamin, etc., pour injures et voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Fanjas-Baudet, Bellier-Abicel, etc., pour coups et blessures ayant occasionné la mort de Rozan ; — de Fourmat, drapier à Aouste, contre Baston, notaire à Crest ; Guérimand, maire d'Aouste ; André, consul, etc., pour violation de son domicile, sans autorisation de justice, etc.

B. 1206. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1740-1749. — Rapports d'experts : sur l'état de la maison et des biens de Jacques et d'Antoine Girard, de Châtillon ; — sur le canal construit par Gory dans le fond d'Étienne-Daniel Izoard, maître particulier des eaux et forêts à Die. — Levée du cadavre de Gresse, mort d'apoplexie. — Vérification des scellés sur les effets d'Anne Légier, veuve de noble Jacques de Flotte, sieur de Saint-Pierre, pour Achille Gilbert, procureur à Die, son héritier bénéficiaire. — Procédures civiles de noble Pierre de Gilbert, seigneur de Jansac, contre Lucet, fermier de ses moulins de Jansac et de Barnave, en dommages et intérêts pour mauvaise gestion. — Instances criminelles : de Giraud, instituteur à Saint-Agnan, contre Bérard ; — de Guérimand, garde du duc d'Orléans, contre Chambaud ; — de Guigay, papetier à Chabeuil, contre Juge, etc., pour injures et voies de fait ; — de Jean Granon, contre David Granon, pour dommages à ses récoltes ; — d'Étienne-Daniel Izoard, juge mage de Die, contre

Marianne Berton, pour vol de buis et de broussailles ; — du procureur d'office de Châtillon, contre Joubert, Galle, Gontier, etc., pour tapage nocturne ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre la mémoire de Giraud, mort sans les sacrements de l'église.

B. 1207. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1740-1749. — Rapport d'experts sur la liquidation des sommes dues à Marie Liotard par Faure, son mari. — Instance civile de César-Antoine Lamande de La Tournelle, avocat, de Chamaloc, contre Guillet, pour usurpation de terrain. — Procédures criminelles : de Jullien, procureur à Die, contre les propriétaires ou fermiers du four de La Chenelette, qui, à deux ou trois reprises, ont, par leur imprudence, mis le feu à sa maison ; — de Lagier, adjudicataire d'un bois communal, contre Chastel, pour coupe d'arbres ; — de Lamande, bourgeois de Crest, contre Tavan, son emphivtéote, pour injures et menaces ; — du procureur fiscal, contre Lamorte, Vernet, etc., pour délits de chasse ; — contre Laplace, pour vol de laine ; — de Lantelme, contre Oullier ; — de Lemaire, brigadier de la maréchaussée à Die, contre Metton, pour voies de fait.

B. 1208. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaire des biens délaissés par Malsang, de La Chapelle-en-Vercors, et par Mancip, de Die. — Décret de prise de corps contre Mazet, curé de Barnave, pour bris de prison avec effraction. — Instances criminelles : de Maffet, procureur d'office de Bourdeaux, contre des artisans qui ont travaillé le jour de l'Annonciation de Notre-Dame ; — de Maritan, curé des Prés, contre Liotier, pour injures et menaces ; — de Michel, bourgeois de Saint-Martin-en-Vercors, contre plusieurs personnes de la paroisse, pour dommages à son pré ; — de Morand et des autres fermiers de la dîme du chapitre, contre Morin, pour fraude de leurs droits ; — de Magnan-Moulin, contre Gauteyron ; — de Mouret, contre François, etc., pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Martin et Anne Odde, protestants, en annulation de leur mariage, à

moins qu'il ne soit réhabilité par leurs curés respectifs.

B. 1209. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Noyer, de Bourdeaux ; de Louis Borel ; de Penin, procureur à Die ; de Louis Peyrol, créancier de l'hôpital de la même ville, et de Catherine Plèche. — Tutelle des enfants Odemard, donnée à Brunet, leur oncle. — Rapport d'experts sur la reconstruction d'un mur faite par noble Louis de Bozonier sur le terrain d'Offerand. — Procédures civiles : de Gaspard-Alexis de Plan Des Augiers, évêque de Die, contre Courlin, en paiement de lods, et contre Rambaud, sous-fermier du prieur de Recoubeau, en paiement de cense ; — de Magdeleine Nier, femme Breyton, contre Suzanne Nier, et de Charles-Auguste de Pays de Couronne, de Valréas, contre d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en liquidation de créances. — Instances criminelles : de Penin, curé de Valdrôme, contre les mariés Lombard, pour injures et menaces ; — d'Offerand, contre Fluchaire, pour voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Jeanne Nicolas, pour vol ; — contre Noyer, pour délits de chasse et port d'armes ; — contre la mémoire de Pupin, mort sans les sacrements de l'église.

B. 1210. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1740-1749. — Procédure civile de Garcin-Morel, contre Rey, en paiement de créance. — Signification, pour Reynaud, substitut du procureur général en la justice mage de Die, des arrêts du Parlement de Grenoble concernant l'emploi dans toutes les procédures du greffier du Siège ou de ses commis. — Nomination d'experts pour Revol et Rey plaidant contre Bellier et Borel. — Instances criminelles : de Revol et Roux, contre Bellier ; — de Rey, notaire, contre Arnoux, Cuchet, Cheval, etc. ; — de Philibert Rion, chanoine de Saint-Augustin, prieur-curé de Volvent, contre nobles François-Joseph et Henri-Daniel de Bernard ; — de Catherine Roche, femme Estre, contre Cantalauze, etc., pour voies de fait ; — de Rolland, contre Malsang, pour vol ; — de Rey, contre Achard, Janin, etc., pour visite

domiciliaire faite sans autorisation de la justice ; — du procureur d'office de Villeperdrix, contre Truc, aubergiste, pour contravention aux règlements sur la fermeture des cabarets pendant les offices du dimanche.

B. 1211. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1740-1749. — Procédures civiles : de Samuel, de Die, contre Freau, en nomination d'experts ; — de Zacharie Saudecœur, sieur de La Tour, bourgeois de Die, contre Malsang, co-seigneur de la vallée de Vercors, en interposition de décret sur encan et en paiement de créance. — Rapport d'experts sur l'état des chemins contestés entre Louis de Saulses de La Rivière, de Bourdeaux, et Liénard. — Tutelle de Roux déferée à Garcin, et bail à ferme des biens du mineur. — Instances criminelles : de Roman, bourgeois de Die, contre Évesque, pour vol de raisins muscats ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Sercu, pour vol ; — de Rory, contre Bertrand ; — de Roux, dit Baux, contre Rey, notaire ; — d'Anne Roze, contre La Treillère, brigadier de la maréchaussée, etc., pour voies de fait.

B. 1212. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1740-1749. — Procédures civiles : de Tatin, contre Aubert, en appel du juge de Bonneval ; — de Tavan, d'Aouste, contre Maillet, en paiement de cense. — Tutelle de Marie Tournenc déferée à son oncle. — Rapport d'experts sur les biens à rendre à Louise Truchet par Antoine Lapeine, son mari, dont elle est séparée de biens. — Inventaire des biens de François Taillotte. — Requête au Parlement de Grenoble au sujet du paiement des frais dus par les co-seigneurs de Vercors pour les procédures criminelles faites contre Fanjas-Baudet, suivie d'un arrêt condamnant l'évêque de Die à en supporter 22 portions, de La Tour 8, de Lamorte et Malsang 1 chacun. — Procès-verbal sur l'élection du consul et du secrétaire de Vassieux troublée par Bonier, châtelain de M. de Bardonnenche. — Instances criminelles : de Silvestre, contre Daincel, pour trouble à la jouissance de son droit d'arrosage ; — du garde-chasse de l'évêque, contre Terrible, valet de

Durif, chanoine, pour délits de chasse ; — de Toulouse, curé de Châtillon, contre Blanc, pour injures devant le conseil communal assemblé ; — de Silvain, contre Bertrand ; — de Taillotte, muletier, contre Marie Girard, femme Lantbeaume, etc., pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Tortel, Audra, etc., pour délits de pêche à la coque et autres poissons. — Plainte du curé de Vassieux contre les aubergistes de sa paroisse qui donnent à boire, la nuit, après les heures réglementaires.

B. 1213. (Cahiers.) — In-4°, 482 feuillets, papier.

1740-1742. — Audiences. — Noms des parties : noble Roch de Charpey, curé de Cornas (Ardèche), et François, curé d'Aix, contre Lombard et Bellier, en jugement de défaut ; — Beylon, curé de Bellegarde, contre Bernard, en paiement de créance ; — Jean-François de Lamorte, co-seigneur de Vercors, contre Lapierre-Catillon, en interposition de décret sur encan ; — Modeste de Nantes, chanoine de Die, recteur de la chapelle Pinet, contre Chenebier-Blachon, en prestation de nouvelle reconnaissance ; — Daniel-Joseph de Cosnac, évêque de Die, contre Armand, en paiement de cense ; — Granet, prieur-curé de Charens, contre Beaumont, en appel du juge du lieu ; — Claude Rochas, marchand de La Chapelle-en-Vercors, contre Revol, en reconnaissance de billet, etc. — Provisions des offices : de juge mage, données à Gueymar par Gaspard-Alexis de Plan Des Augiers, évêque de Die ; — de lieutenant du juge de Charens, données à Pierre Accarias de Sérionne par Étienne Guillet de L'Ile, bourgeois de Die, etc.

B. 1214. (Registre.) — In-4°, 254 feuillets, papier.

1742-1744. — Audiences. — Noms des parties : Catherine de Fay de Solignac de Veunes, veuve de Justin-Bruno Duvivier, seigneur de Pennes et Barnave, contre Bonnard, en reconnaissance d'écriture privée ; — nobles François de Bonne, de Saillans, et Louis de Bouillane, sieur de La Blache, contre Got et Chirol, en jugement de défaut, etc. — Provisions des offices : de procureurs à Die, données

à Bertrand, Guyon, Fauchier, Long, Perrinet, Gilbert, etc. ; — de lieutenant du juge de La Motte-Chalancou, données à Gache par noble René de Lamorte ; — de juge de Jausac et Bonneval, données à Lagier par Pierre de Gilbert, écuyer, etc. — Testament et codicille de Reynaud, ancien prieur de Boule. — Requête du substitut du procureur général en la justice mage contre les officiers de la maîtrise, en maintenance des droits du Siège de connaître des abus et délits commis dans les bois des justices de l'évêché de Die.

B. 1215. (Registre.) — In-4°, 285 feuillets, papier.

1744-1746. — Audiences. — Noms des parties : Faure, prieur-curé de Véronne, contre Fauchier, en jugement de défaut ; — César-Antoine de Lamande, sieur de La Tournelle, à Chamaloc, contre Esther Lamande, en reconnaissance de promesse ; — Honoré Mottet, commandeur de Valdrôme, contre Duchemin, en paiement d'arrérages de dime ; — Laurent de Philibert de Perdeyer, baron de L'Argentière, contre André, en éviction d'immeubles ; — Antoine Barnave, bourgeois de Vercheny, contre Jeanne Rey, en reprise d'instance, etc. — Provisions de Louis Lagier, juge de Villeperdrix et Lioux, pour noble André-Jérôme de Plantin ; — de Creyers, données par Louis-Joseph de La Poype Saint-Jullin de Grammont ; — de Saint-Dizier, pour Marguerite Landais, baronne Des Adrets ; — de Bellegarde, Montlahuc et Beaumont, pour Pierre de Liotaud Artaud de Montauhan, etc.

B. 1216. (Registre.) — In-4°, 286 feuillets, papier.

1746-1749. — Audiences. — Noms des parties : Mège, notaire et maire de Bourdeaux, contre Eymieu-Pellegrin, de Luzeran sur Menglon, en reprise d'instance ; — Martin, bourgeois de Nyons, héritier de son oncle, procureur au bailliage du Buis, contre Bonne Roux, en paiement de procédures ; — de Bozonier, contre Louis Lagier de Lacondamine, en maintenance de ses droits et privilèges d'ancien avocat au Siège ; — Jean-François de Lamorte, co-seigneur de Vercors, contre Bellier, en acquit d'arrérages de cense et de lods ; — Éléonore de Massia, veuve

d'Alexandre de Rastel, capitaine d'infanterie, contre noble Jean-Joseph de Rastel de Rocheblave, en exécution de jugement ; — Cheynet, curé de Loriol, contre les mariés Rolland, de Die, en liquidation de créance, etc. — Provisions : de Gache, juge de Sérionne, pour Jacques Accarias, écuyer ; — de Pierre Accarias de Sérionne, lieutenant du juge de la vallée de Thorane, pour Roger-Silvain de Ponnat, baron de Gresse et Beaurières, etc.

B. 1217. (Cahiers.) — In-4°, 339 feuillets, papier.

1740-1749. — Provisions de l'office de châtelain de Poyols, données à Granon par Daniel-Joseph de Cosnac, évêque de Die. — Émancipations de Catherine-Magdeleine Richard et de Jean Blanc. — Présentations de procureurs : Penin, pour noble César Odde de Bonniot, plaidant contre la femme Rolland ; — Perrinet, pour Maillefaud, de Laval-d'Aix, contre Maillefaud, de Menglon, etc. — Défauts accordés : à Hector de Lachau, marchand de Saint-Auban, contre Riollot ; — à Fournas de Fabre, contre d'Urre-Brolin, marquis de Montanègre. — Affirmations de voyage par : James de La Tivollière, curé commis des Tonils ; — noble Henri-Daniel de Bernard, sieur de Châteauevieux ; — Jean-Pierre-Didier Dubarry, grand archidiacre de Saint-Maurice de Tienne, etc.

B. 1218. (Liasse.) — 53 pièces, papier ; 1 cahier in-8°, 100 feuillets, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens délaissés : par Jeanne-Marie Abrem, veuve de noble Gédéon Chambaud, demeurant à Barre sur Bourdeaux ; — par Paul André, marchand de Saillans ; — par Jean Archinard, d'Aurel. — Instance civile de Marie Andrau, fille d'un avocat de Nyons, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en paiement de créance. — Bail judiciaire des immeubles d'André, de Saillans. — Rapport d'experts sur l'état du chemin existant entre les fonds d'Archinard, de Saillans et de Jossaud. — Procédures criminelles : de Marcelline Achard, femme Garcin, contre Girard, et de Louis Achard, contre Baux, pour voies de fait ; — d'Antoine Achard, de Barnave, contre des habitants de Saint-

Roman , pour dévastation de son bois de Beauvain ; — d'Accarias, notaire de Châtillon, contre Isabelle Arnoux, et de François Archinard, notaire de Saillans, contre Farnier, pour vols de fruits et de légumes ; — d'Allier, de Vassieux, contre Brun, Grimaud, etc., pour jet de pierres, menaces, etc.

B. 1219. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1750-1759. — Tutelle de Marie Artaud déférée à Henri Chancel. — Inventaires des biens : de Moïse Armand ; — de Lucrèce Arnoux, veuve de noble Louis de Gilbert, juge mage ; — de Daniel Barnier, de Poyols ; — de Jean Bec, de La Chapelle-en-Vercors. — Procédure civile d'Aubert, fermier du domaine de La Salle, contre Fluchaire, de Laval-d'Aix, en appel du juge d'Aix. — Déclarations de grossesse d'Anne Auvergne et de Magdeleine Barnavol. — Instances criminelles : d'Archinard, dit Lecomte, contre Magnan ; — d'Arnoux, de Châtillon, contre Monnard, Blanc, Gelouin, etc., pourvoies de fait ; — du procureur fiscal, contre Audra père et fils, pour coupe d'arbres à Rousset, etc.

B. 1220. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1750-1759. — Jugement de séparation de biens : d'entre Magnan et Magdeleine Bernard ; — d'entre Louise Blain et Gontard. — Curatelle de Plante donnée à Bertrand, procureur à Die. — Inventaire des biens délaissés par Bonnet. — Ventes à l'encan des meubles de défunte Jeanne Borel, de François et de Michel Chancel-Dauriac. — Vérification des livres de compte de Bonnard, marchand à Die. — Procédure civile de Bernard, prieur-curé de Saint-Julien-en-Vercors, contre Bérard, en paiement de cense. — Jugement qui permet au procureur fiscal de faire informer, même par voie de monitoire, sur les violences et voies de fait reprochées à nobles Charles, Joseph et Mathieu de Bonne, officiers d'infanterie. — Levée du cadavre de Blanc, d'Aurel. — Instances criminelles : de Bernard Aillaud, contre Monard, et de Besson, contre Autran, pour voies de fait ; — de Borel, contre Colomb, pour vol de luzerne ; — de Bertrand, contre Lombard, pour usurpation de son sol et de ses

« régailles » (aisances) et pour coups et blessures ; — du procureur fiscal, contre Marie Béranger, pour vol de linge ; — contre Bernard et Amie, de Poyols, pour travail le jour de la Fête-Dieu, etc.

B. 1221. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1750-1759. — Apposition des scellés sur les effets de Brun, prêtre à Die, et de Calumet, marchand. — Inventaire des biens de Couchet. — Séparation de biens de Suzanne Bruyère de Vaumane d'avec Louis de Bozonier. — Jugement qui rejette l'appel interjeté du juge de Chalancon par Brachet plaidant contre Alloard, curé de La Motte. — Procès-verbal sur l'évasion des prisons de Die de Brochier, soldat recruté par le sieur de Flotte. — Procédures criminelles : de Bouche, contre Rambaud, dit Guerrois ; — de noble Louis de Bozonier, contre Morand ; — de Brun La Rochette, contre Ladreit de Lacondamine, pour voies de fait, etc. ; — de Breynat, contre Faure, pour vol de fèves ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Bouche, pour transport de gerbes de blé dans le bourg de Châtillon, où il est défendu de les introduire par crainte du feu.

B. 1222. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaire des biens d'Isabeau Frachet, veuve Cheval. — Procédures civiles : des consuls de Châtillon, contre Rey, Armand, etc., en nomination d'experts chargés d'apprécier les réparations faites aux fontaines publiques ; — de Jean Corréard La Marne, sieur du Puy, seigneur de Mison, contre les mariés Arthaud, en paiement de créance. — Déclaration de grossesse de Catherine Clary. — Instances criminelles : de Colomb, fermier des droits d'inspecteur aux boucheries, contre Arnaud, dit Carton, pour fraude à la perception de ses droits ; — du procureur fiscal, contre des chasseurs et des pêcheurs de Béconne, Saint-Roman, Châtillon et Die, et contre des cabaretiers de Châtillon, pour contravention aux règlements sur la chasse et la fermeture des auberges ; — de Chastel, Colombier et Béranger, fermiers des droits seigneuriaux de l'évêque de Die à

Aouste, contre la femme Lambert, pour dérivation de l'eau de Lauzon sans titre, etc.

B. 1223. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1750-1759. — Compte de tutelle de Marthe Marcel rendu par Ferlay, de La Chapelle-en-Vercors. — Inventaire des biens de Louis Ferrier, chirurgien à Châtillon. — Apposition des scellés sur les effets de feu Aimé Couturier. — Procédures civiles : de Marie Rochas, veuve Piollet, des Tonils, contre Magnan, en paiement de créance ; — de Deneysel, de Saillans, contre Blache, papetier à Blacons, en appel du juge de Mirabel ; — de Faure, procureur fondé de Jacques-François-Étienne Bellier, ancien officier d'artillerie, seigneur de Presles, contre Algoud-Gresse, en exécution du testament de Bellier, dit L'Abissel. — Déclarations de grossesse de Marguerite Curosson et de Marguerite Ennequin. — Instances criminelles : de Delolle, bourgeois de Soyans, châtelain de la vallée de Bourdeaux, contre Brun La Rochette ; — de Didier, contre Martin Gonnet ; — d'Ezingard, dit Bonnet-Blanc, contre Bellier, etc., pour injures, menaces et voies de fait ; — de Fabry, prieur-curé de Bonneval, et de noble de Gilbert, seigneur de Jausac, etc., contre Barthélemy, pour fraude à la perception de leurs droits de dîme et de vingtain ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre des jeunes gens de Die, pour tapage nocturne.

B. 1224. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1750-1759. — Compte de tutelle de Ferrier, rendu par Jeanne Garcin, sa mère. — Inventaires des biens délaissés par noble Melchior de Gilliers de Valières et par Olympe Gros. — Tutelle d'Archinard, d'Aurel, donnée à son oncle. — Procédures civiles : de noble Louis Fournas, sieur de Fabre, ancien capitaine de cavalerie à Donzère, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en paiement d'une créance de 2500 livres ; — de noble François André, seigneur de Fourville, demeurant à Paris, contre Brun La Rochette, notaire à Bourdeaux, en délivrance des biens et revenus de feu Gédéon Chambaud. — Instances criminelles : de Garcin-Morel, contre Plan ; de Marguerite Garcin,

contre Rey ; de Garnier, contre Mancip, pour injures, menaces et voies de fait ; — de Girard, prieur-curé d'Establet, contre Jeanne Ravoux, pour fraude à ses droits de dime, etc. — Déclaration de grossesse d'Élizabeth Gory.

B. 1225. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1750-1759. — Rapport d'experts sur l'état de la maison de Lapeine sise en la grand'rue, à Die. — Inventaires des biens de Joubert, de Marie Motte et de Moïse Laurens, de Châtillon. — Apposition des scellés sur les effets de Dorothee Lagier, veuve Accarias. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Joseph-André La Bâtie. — Vérification des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Agnan-en-Vercors, au décès de Pierre Esclafer de La Rodde, et remise de ces documents à de Lacour, son successeur. — Instances civiles : d'Istre contre Rey-Beylieu, en appel du juge de Sérionne ; — de noble Étienne-Daniel Izoard, trésorier de France, contre Granon, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a une hypothèque. — Procédures criminelles : des recteurs de l'hôpital de Die, contre Courlin, pour détournement de l'eau de la fontaine de l'établissement charitable ; — de Lamande de La Tournelle, ancien juge d'Orange, contre Marie Thomé, pour vol de légumes ; — de Laurens, dit Labaume, et de Lauzier et Morand, fournisseurs des étapes de Crest, Lesches, Die, Saillans, etc., contre Marchand et de Montredon, pour voies de fait, etc.

B. 1226. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1750-1759. — Rapport d'experts sur l'état des moulins vendus par Leroux et Avond-Muguet. — Inventaire des biens de Malsang, notaire, et de Marie, cordonnier. — Compte de tutelle de Magnan-Chabert rendu par Malsang, notaire à La Chapelle-en-Vercors. — Procédures criminelles : de Marcel, consul de Chamaloc, contre plusieurs habitants de la localité, pour coupe d'arbres dans la réserve communale sur la montagne de Chironne ; — de Martin, maire et notaire de Châtillon, contre la femme André, pour trouble à la jouissance de son

droit d'arrosage ; — de Martin, contre Magnan ; de Marcel, contre Bouillane, etc., pour voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Liotard, dit L'Amitié, Arnoux, etc., pour délits de chasse ; — contre Jeanne Marin, fille-mère, pour non-déclaration de grossesse ; — contre la mémoire de Liotard, pour suicide. — Instance civile de Long, fermier des droits du chapitre, contre Vignon, Amie, etc., en paiement de lods.

B. 1227. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaire des biens de Meyssonier, de Chamaloc. — Compte de tutelle rendu par Monard à Élisabeth Couturier. — Procédures civiles : de Marianne Masson, femme de Louis Saunier, lieutenant d'invalides à Crest, contre Marie Gaillard et Perrier, en remboursement du prix d'une adjudication d'immeubles à La Lauze ; — de Monard, marchand à Montélimar, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en paiement de 674 livres de créance ; — de Morin, de Saint-Agnan, contre Bellier, en appel du juge de Vassieux. — Instances criminelles de Meyssonier, contre Dusserre ; de Monteillet, contre Roux, et d'Odolay, dit Dusserre, commis à l'arrosage du plan de Supas, contre Monard, pour voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Marie Martin, pour exposition d'enfant, etc.

B. 1228. (Liasse.) — 82 pièces, papier (1 imprimée).

1750-1759. — Inventaire des biens de Penin, de Die, et de Ponson, de Valdrôme. — Procès-verbal de l'enlèvement d'une affiche imprimée défendant la chasse au nom du Roi et de Charles Reymond, maître des eaux et forêts, à Die. — Procédures civiles : de Magdeleine Marcel, femme Archinard, contre Lanfrey, en paiement de créance ; — d'Offerand, de Die, contre Vallentin Delaye, bourgeois de Barnave, en vérification des charges et censes grevant ses biens. — Serment de Planel, garde champêtre de Chamaloc. — Instances criminelles : de Plan, contre Chancel, pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre des habitants de

Die, Chamaloc, Vassieux, Châtillon, etc., pour délits de pêche et de chasse, etc.

B. 1229. (Liasse.) — 58 pièces ; 2 cahiers in-8°, 116 feuillets, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens délaissés par Poudrel, bourgeois de Die ; par Pupin, par Reymond, de Valdrôme, et par Françoise Reynaud, veuve Poudrel. — Ventes à l'encan des meubles de Reymond et de Riondet-Gaffet. — Tutelle des enfants Reymond déferée à Bernard. — Procédures civiles : d'Éléonor Le Clerc de Juigné de Rauchèles, prieur de Saint-Marcel-lès-Die, demeurant à Paris, au collège de Navarre, contre Sauvebois, en paiement de cense ; — d'Antoinette Reboul de Champrond, contre Samuel, son mari, en séparation de biens. — Déclaration de grossesse de Marguerite Revol. — Instances criminelles : de Rambaud, religionnaire converti, contre Corréard, Joubert, etc., pour injures et voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Reynaud et Vernet, pour délits de chasse ; — contre les auteurs inconnus de l'incendie d'un tas de bois appartenant à Brunel, curé de Poyols, etc.

B. 1230. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures civiles de Claude et de Jean Rochas, de La Chapelle-en-Vercors, contre Revol et Martin Roche, en paiement de créances et de lods. — Nominations d'experts par Aubert, notaire de Saillans, et par Gauthier. — Instances criminelles : de Martin Roche, contre Audra ; de Roman, domestique de Thibon, prieur-curé de Volvent, contre le fils de François-Joseph de Bernard ; d'Isabeau Roux, femme Vincent, contre Marguerite Chancel, etc., pour voies de fait ; — des consuls de Saint-Roman, contre Bellier, de Châtillon, accusé de détourner l'eau destinée à l'arrosage des terres des habitants de leur communauté ; — de Jacques-René de Saulses La Tour, bourgeois de Bourdeaux, contre la veuve Piollet, pour vol de plants de mûriers ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre des personnes de Saillans qui, pour empêcher la publication d'un monitoire, ont injurié et menacé le vicaire et causé du tumulte dans l'église.

B. 1231. (Liasse.) — 87 pièces ; 1 cahier In-4°,
89 feuillets, papier.

1750-1759. — Rapport des experts chargés de vérifier l'état du prieuré de Volvent, lors de la prise de possession de ce bénéfice par Thibon, prieur commendataire. — Procédure civile pour Jean-Constantin d'Urre-Brotin, comte de Montanègre, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en ouverture du fidéi-commis stipulé dans le contrat de mariage de Jean-Baptiste d'Urre, son grand-oncle. — Tutelle de Suzanne-Élizabeth André, déférée à Souvion. — Inventaires des biens : de François-David et de Jeanne Sibourg, de Die ; — de Souvion, de Saillans, et des meubles et immeubles légués à Magdeleine Serre par Catherine Mollard. — Instances criminelles : de Louis de Saulses La Rivière, bourgeois de Bourdeaux, contre Monteillet, pour voies de fait ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Sauvan, meunier à Jonchères, pour travail le dimanche et injures au curé, etc.

B. 1232. (Liasse.) — 39 pièces, papier ; 4 cahiers in-4°, 107 feuillets, papier.

1750-1759. — Inventaires : des biens de Jeanne et de Jean-Pierre Vincent ; — des papiers du greffe à la sortie de charge de Gueymar. — Procédures civiles : de Magdeleine Barral, veuve Moulin, de Lafarge et de François Vêtu, sieur de La Tuilière, ordonnateur des guerres, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, en paiement de créances ; — de Vallentin Delaye, bourgeois de Barnave, contre dom Claude Rousset, religieux de Cluny, prieur de Notre-Dame de Brette, et Zacharie Saudecœur, sieur de La Tour, en appel du juge de Barnave. — Instances criminelles : de Vignon, bourgeois de Vassieux, contre Raillon, dit Le Soldat, et de Vallentin Delaye, contre le berger des habitants de Montmaur, pour dommages à leurs récoltes ; — de Vignon, contre Buis, pour voies de fait, etc. — Provisions de lieutenant du châtelain de Creyers, données à Seyve par Jacques Pelissier-Tanon, seigneur du lieu. — Défauts accordés : à François-Xavier, directeur des Écoles Chrétiennes établies à Die pour la propagation de la foi, contre Gaudin ; — à noble Étienne Izoard, trésorier de France à

Grenoble, contre Vincent ; — à Gueymar, juge mage, contre Daumas, etc.

B. 1233. (Registre.) — In-4°, 470 feuillets, papier.

1742-1759. — Actes extrajudiciaires : provisions des offices de châtelain de la vallée du Vercors, données à Jean Rochas ; — de procureurs d'office de la vallée de Bourdeaux, données à Maffet et Labeille ; — de châtelain de Saillans, données à Barnave ; — de procureur fiscal de la justice mage de Die, données à Reynaud, et de garde-chasse d'Aurel, données à Marcel par Gaspard-Alexis de Plan Des Augiers, évêque de Die ; — de notaire à La Chapelle-en-Vercors, données à Rochas ; — de lieutenant du juge d'Establet, données à Lagier de Vaugelas par Antoinette-Gabrielle de Choiseul-Lange, veuve de Jacques-Philippe-Auguste de La Tour-du-Pin, marquis de La Charce ; — de juge de Creyers, données à Accarias de Sérionne par Jacques Pelissier-Tanon ; — de juge de la baronnie de Beaurières, données à Louis Lagier de Lacondamine par Marie-Bérénice Thiberjau, veuve de Jean-François de Ponnat. — Émancipations de Rolland et de Mège, clerc tonsuré de Bourdeaux. — Répudiation des héritages de Saussac, « précepteur de la jeunesse à Aouste », et de Brochier, par Justine Vers et Debourdeaux. — Déclaration relative à la fourniture du luminaire de son église, faite par François de Vignon, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Taulignan, etc.

B. 1234. (Registre.) — In-4°, 364 feuillets, papier.

1749-1751. — Audiences. — Noms des parties : de Simiane, marquis d'Esparron, contre Chancel, et Claude Rochas, châtelain de la vallée du Vercors, contre Morin, dit Montlor, en jugement de défaut ; — de Lamorte-Félines, procureur, contre Anne Bec, femme Faure, en ouverture de saisie ; — Ferrier, lieutenant du premier chirurgien du Roi, contre Talon, en reconnaissance de billet ; — noble Daniel Izoard, trésorier de France à Grenoble, contre Bernard, en revendication d'immeubles sur lesquels il a droit d'hypothèque ; — Duprayet, prieur de Luc et Miscon, contre Pascal, en communication des

conventions portant bail à ferme de ses prieurés, etc. — Provisions de l'office de substitut du procureur fiscal données à Guillet par l'évêque de Die.

B. 1235. (Registre.) — In-4°, 327 feuillets, papier.

1751-1754. — Audiences. — Noms des parties : Guillet de L'Ile, seigneur du Haut-Charens, contre Lanfrey, en interposition de décret sur encan ; — Piffard, curé de Chastel-Arnaud, contre Olympe Gros, en jugement de défaut ; — Jacques de Revillase, seigneur de Veynes, contre noble Charles de Lortal de Genton, en reconnaissance d'écriture privée ; — le directeur des Écoles Chrétiennes de Die, contre René de Saulses de La Tour, bourgeois de Bourdeaux ; — Decruis, curé de Barnave, contre Louis Bérard ; — Salva, curé de Bellegarde, contre Bouffier, etc., en paiement de créances. — Provisions des offices : de juge de la co-seigneurie de Valdrôme, données à Gache par François Chevandier ; — de juge de Bouvières, Chaudebonne, etc., données à Lagier par Pierre Emé de Guiffrey de Monteynard, comte de Marcieu.

B. 1236. (Registre.) — In-4°, 353 feuillets, papier.

1754-1757. — Audiences. — Noms des parties : Michelet, curé de Miscon, contre Vallentin Delaye, en ouverture de saisie ; — noble Pierre de Gilbert, seigneur de Jansac, contre Farjon ; Villard, prieur d'Aurel, contre Achard, et Girard, curé de Bourdeaux, contre Marie Noyer, en jugements de défaut ; — Accarias, curé de Die, contre Joubert et Magdeleine Guille, veuve de noble Vincent Gallet, d'Ancone, contre Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, marquis de Montanègre, en paiement de cense et de créance, etc. — Testament de Catherine Achard, veuve Delonay. — Provisions de l'office de juge de Chalancon, données à Lagier par Alexandre-Gaspard de Villeneuve, marquis de Vence.

B. 1237. (Registre.) — In-4°, 360 feuillets, papier.

1757-1759. — Audiences. — Noms des parties : Bouffier, marchand à Die, contre Ferrier, en reconnaissance de dette ; — Poudrel, bourgeois de

Die, contre Monge, en exécution de conventions portant vente de la charge de juge garde-marteau, au prix de 4600 livres ; — Corréard La Marne, sieur du Puv, seigneur de Miscon, contre Félise-Charlotte de Sinard, en exécution de saisie ; — Marie Bernard, veuve et héritière de noble Jacques Vial d'Arces, grand-voyer en Dauphiné, contre Girodan, en interposition de décret sur encan ; — noble Pierre Tardieu, avocat, sieur de La Lauze, contre Clément, en appel du juge de Saint-Ferréol ; — Desmarets et Dideron, négociants à Valence, contre Serre, en paiement de billets à ordre ; — noble François Marcel et Élizabeth de Bozonier de Bassette, habitant La Guadeloupe, contre noble Louis de Bozonier, en délivrance du legs fait à Jean de Bozonier, leur père, par Isabeau Jourdan ; — de Plan Des Augiers, évêque de Die, contre Buis, curateur de l'hoirie vacante de Gabriel de Cosnac, son prédécesseur, en liquidation de créance, etc. — Provisions de l'office de lieutenant du juge de Saint-Ferréol, données à Accarias de Sérionne par François-Xavier de Bertrand de Pelissier.

B. 1238. (Registre.) — In-4°, 499 feuillets, papier.

1742-1759. — Affirmations de voyage par : noble François de Bonne, de Saillans, plaidant contre Algoud ; — Barnave, bourgeois de Vercheny, contre la veuve Brun, de Saou ; — Hugon, notaire de Valdrôme, contre Duchemin ; — Brotin, ancien notaire à Dieulefit, mandataire d'André-Jérôme de Plantin, seigneur de Villeperdrix, contre Rasclard ; — Bernard, prieur-curé de Saint-Julien-en-Vercors, contre Josèphe Beaumont, femme Michel ; — Martin, prieur-curé de Luc et Miscon, contre Ferroul ; — Chapon, curé de Luc, contre les fermiers du prieuré de Luc et Miscon ; — Michel Calignon, licencié en droit à Romans, contre Corréard La Marne, seigneur de Miscon, etc.

B. 1239. (Registre.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

1742-1758. — Défauts accordés : à noble Jean-François Aubert, juge mage de Valréas, contre Gasquet ; — à Louis Faure de Chypre, seigneur de Soubroche, contre les mariés Baron ; — à François,

prieur-curé de Jansac, contre Bellier ; — à Jean-François de Lamorte, seigneur de Vercors, contre Bérard ; — au syndic du chapitre, contre Tardieu ; — à Ollivier, curé de Saint-Martin-en-Vercors, contre Mouret ; — à Chopin, ancien lieutenant de cavalerie, en son nom et en celui de Marie Hortal, contre Roche ; — à Reynaud-Lacondamine, contre Picard ; — à noble Antoine-César de Borel de Lestang, contre René de Saulses de La Tour ; — à Brunet, curé de Poyols, contre Roussin ; — à Vallier, cocher de la marquise de L'Hôpital, contre Vallier, de Saint-Martin-en-Vercors, etc.

B. 1240. (Registre.) — In-4°, 327 feuillets, papier.

1742-1759. — Présentations de procureurs : Perrinet, pour Jeanne Vally, veuve Roussin La Blache, plaidant contre Plan, et pour Alexandrine de Ferre, veuve Gresse-Blavières, contre Girodan ; — Tortel, pour Jasselme, contre Rochas ; — Julliet, pour Suzanne Chalvet, veuve Noir, contre François-Hélène de Caritat, comte de Condorcet ; — Saurin, pour Rochas, contre Blanc ; — Penin, pour Allouard, curé de La Motte, contre Brachet ; — Buis, pour noble Jean Corréard Du Puy La Marne, contre Reynaud ; — Long, pour Bonnet, contre Jean ; — Gilbert, pour Jeanne Accarias, veuve Giély, contre Accarias-Figières, son fils, etc.

B. 1241. (Liasse.) — 59 pièces, papier:

1760-1769. — Procédures civiles : d'Abrard, contre Roman, dit La Caille, en appel du juge de Chalancon ; — d'Alvier, apothicaire à Die, contre Delonay et Benoit, en réparation d'un mur mitoyen entre leurs jardins ; — d'Élizabeth Appaix, femme Bernard, contre Magdeleine Gauthier, en nomination d'experts. — Inventaire des biens de François Archinard, notaire à Crest. — Bail à ferme des biens de Suzanne-Élizabeth André, de Saillans, mineure. — Rapport d'experts sur la valeur des revenus de l'hoirie Ghancel, perçus par Catherine Accarias, sa veuve. — Instances criminelles : d'Achard, dit Branchon, contre Plan, etc. ; — de Catherine Achard, veuve Duseigneur, contre Pierre Achard ; — d'Algoud-Gresse, dit La Gratte, contre

Bellier ; — d'Allier, contre Achard, etc., pour voies de fait ; — d'Achard, tanneur à Aouste, contre Faure, pour enlèvement de bois.

B. 1242. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens délaissés par les mariés Arnoux, d'Aurel. — Assemblée de parents autorisant Claudine Augier à prendre 100 livres sur son capital pour apprendre l'état de tailleuse. — Composition de la masse héréditaire de la succession de Joseph Augier, de Die. — Tutelle de Jean Barnier, de Poyols, déferée à Arnaud. — Rapport d'experts sur l'état des moulins à soie, à farine et à huile, sis à la porte Saint-Vincent, acquis par Dansage d'Avond-Muguet père et fils. — Procédures civiles d'Isabeau Baron, veuve Bounival, contre Jean-Pierre Baron, et de Barthélemy, dit Gounon, contre Samuel, en paiement de créance. — Instances criminelles : de Claude Arguillet, dit Paradis, contre Antoine Arguillet ; — de Basset, contre Pujol ; — de Debien, contre Silvestre, etc., pour injures, menaces et voies de fait.

B. 1243. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1760-1769. — Récolement de l'inventaire des papiers de Beylieu, marchand failli. — Inventaire des biens de Bérard, meunier à Saint-Agnan. — Composition de la masse héréditaire de l'hoirie Bernard-Aillaud, de Valdrôme. — Procédures criminelles : de Bastet, contre Borel, pour dommages à ses prés ; — de Baston, notaire à Crest, fermier des revenus de M^{me} de La Motte, contre Freichet, pour enlèvement de bois ; — de Bertrand, chirurgien, contre plusieurs femmes de Romeyer, pour vol de raisins ; — de Bernard, contre Bérard ; — d'Élizabeth Begou, femme Audemar, contre Marguerite Dumonteil ; — de Louise Blache, contre Sauvebois, pour injures, menaces et voies de fait.

B. 1244. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens de Pierre Blanc, de Poyols ; de Borel et de Bordier. — Tutelle de Constance Augier déferée à Borel, son

aïeul. — Procédures criminelles : de Blanc, contre Revol, et de Marie Bonnefond, contre Marianne Armand, pour violation de séquestre ; — de Bonnard, bourgeois de Die, contre Richaud, pour vol de raisins ; — de Boillon, syndic des Frères Mineurs conventuels de Die, contre des enfants qui volent les noix du couvent ; — du procureur juridictionnel de Chalancon, contre Bompar et autres, pour délits de chasse ; — de Blanc, contre Jalifier ; — de Bonnet, contre de Vers, capitaine de milice ; — de Debony, aubergiste à Crest, contre Brun La Sône, papetier, etc., pour injures et voies de fait. — Instances civiles : de Blanc, de La Chapelle-en-Vercors, contre Chalaboud, en restitution d'immeubles ; — de Borel La Rochette, bourgeois, contre la veuve Gigon, en appel du juge de Romeyer.

B. 1245. (Liasse.) — 54 pièces, papier (1 imprimée).

1760-1769. — Inventaire et vente à l'encan des meubles des mariés Boulard. — Tutelle de Bouteille déferée à Gresse. — Baux à ferme des immeubles des mineurs Gerouin faits à la requête de Boulard, leur tuteur. — Assemblée de parents autorisant noble Louis de Bozonier à prendre 1200 livres sur son patrimoine pour acquérir un emploi. — Lettre au Roi au sujet des affaires de Bretagne et de la détention des magistrats du Parlement de Rennes. — Procédures civiles : de Bouillane, contre Frachet, d'Aurel, en revendication d'un immeuble à L'Enclose ; — de Bouvier, boulanger à Crest, contre Delonay, et de Claudine Buis, femme Allemand, contre Vincent Buis, en paiement de créances. — Instances criminelles : de Bourbousson, contre Bottin ; — de Breyton, contre Brun ; — de noble Louis de Bozonier, écuyer, contre Desplans, pour injures et voies de fait, etc.

B. 1246. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens délaissés par Chambrier et par Chipron. — Procédures civiles : de Pierre-Louis-Hilaire de Tourville, seigneur de Saint-Alban, à Viviers, contre Paul Augier, de Crupies, en paiement de rente ; — de Marianne Chapon, contre Auvergne, son mari, en

séparation de biens. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles de René Desplans adjugés à Canau. — Vérification par Gueymar, lieutenant particulier au bailliage de Die, des réparations faites, au château de La Motte-Chalancon et à sa terrasse, pour François de Chastelard, chevalier, seigneur de Fontagé (Ponsas). — Instances criminelles : de Chalenton, contre Bourjon, et de Chambon, fermier à Vaugelas sur Valdrôme, contre Livache, pour vols ; — de Chapais, contre Malsang, pour établissement de chemin sur son pré ; — des mariés. Chambrier, contre Poudrel, pour voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Chabrol, curé de Bezaudun, Mège et des habitants de Châtillon, pour délits de chasse ; — contre Chancel, Joubert, etc., accusés d'avoir battu leur blé le 28 août, jour de la fête patronale de Châtillon ; — contre Cherfils, de Saillans, pour contravention aux règlements sur la fermeture des auberges, etc.

B. 1247. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens délaissés par noble Jean Corréard La Marne, sieur du Puy, seigneur de Miscon, mentionnant une transaction intervenue entre Claude de L'Hère, baron de Luc et Miscon, et les habitants de Miscon, au sujet des mesures (du 7 février 1565) ; la vente de la terre de Miscon, par Marie de Guillaumont, épouse de Pierre Broche de Vaux, à Claude Joseph de La Bruyère, lieutenant de Roi à Luxembourg (du 3 juillet 1692), et « quantité de vieux papiers, actes de famille, trop longs à inventorier. » — Procès-verbal de visite des boucheries de Die. — Instances criminelles : de Colomb, contre Gauthier ; — de Davin, contre Joanin, et de Delonay, contre François, pour voies de fait ; — de Desplan, contre les mariés Gaud, pour détournement d'effets mobiliers lui appartenant ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre les auteurs inconnus du vol d'argent commis dans le palais épiscopal de Die. — Déclaration de grossesse d'Anne Daspres. — Tutelle de Magdeleine Daumas donnée à sa mère. — Procédures civiles : de Marie Benoit, femme Géliibert, contre M^{me} Du Villard et Louis Craponne Du Villard, son fils, en restitution d'immeubles ; — de Pierre Escoffier, dit Piarrette, contre son frère, en répétition de sa part de l'héritage maternel.

B. 1248. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1760-1769. — Tutelle des mineurs Faure délurée à Sapey, leur aïeul maternel. — Apposition des scellés sur les meubles de Magdeleine Girard, à la requête de Louise Fournier, sa mère, et sur les papiers d'Achille Gilbert, procureur. — Curatelle d'Antoinette Fauchet donnée à Gory. — Déclaration de séparation de corps faite par Claude Faure et Françoise Corréard, sa femme. — Instances civiles : de Genevès, prieur du Poët-Célar, contre Joly, dit Comtois, en délivrance d'un immeuble ; — d'Eymieu-Pellegrin, bourgeois de Luzeran, contre Abonnenq, bourgeois des Lucettes, et des mariés Fabre, contre Deydier, docteur-médecin à Nyons, en appel des juges de Menglon et de Saint-Ferréol. — Rapport d'experts sur l'état des biens acquis de Barnavol par Fournier. — Procédures criminelles de Bouteille, garde champêtre à, Châtillon, contre Faure, et de Galland, contre Joubert, pour voies de fait, etc.

B. 1249. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens délaissés par les mariés Gerouin, de Montmaur. — Instances civiles : de Giry, notaire à Saint-Nazaire-le-Désert, contre Dubois, en appel du juge de Chalancon ; — de Marianne Gonne, contre Foron, son mari, en séparation de biens ; — de noble Joseph-Balthazar-Melchior d'Arbalestier de Mirabel, seigneur de La Gardette, Ollon, Bénivay, etc., contre Charlotte de Gilliers de Vallières, en paiement d'une rente de 185 livres ; — d'Antoine de Guérin de Tencin, seigneur de Crolles, gouverneur de Die, et Claude-François, son frère, contre Ducret, en consignation du prix de son enchère sur le domaine de Valfanjouse ; — de noble Jean de Gueymar, trésorier de France à Grenoble, contre les mariés Corréard, en restitution d'immeubles. — Procédures criminelles : de Gilly, curé d'Aurel, contre les mariés Roux, pour injures ; — de Guillet, bourgeois de Chamaloc, contre Roux ; — de Girard, contre Periat, Magnan, etc., pour coups et blessures ; — d'Imbert et Long, contre Bouffier, un des fermiers de la dîme levée pour le paiement des dettes de Die, pour exaction de deux gerbes par abau (30 gerbes) au lieu d'une.

B. 1250. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1760-1769. — Tutelle des enfants de Jean de Lamorte déférée à Ravel, leur oncle maternel. — Offre par Marianne Samuel à noble Étienne de Lamorte, seigneur de Charens, maître en la Chambre des Comptes de Grenoble, de payer ce qui lui est dû sur la succession d'Antoine Samuel. — Assemblée de parents autorisant Anne Joubert à vendre une partie de ses biens pour payer ses créanciers. — Inventaires des biens délaissés par Lapeine, Laplace et Carajat, de Die. — Rapports d'experts : sur les immeubles de Dusserre, à Chamaloc, relevant de la directe seigneurie de Marie Chapat, veuve de César-Antoine Lamande de La Tournelle ; — sur l'état des biens de la succession de noble Charles Odde de Bonniot, sieur de Lautaret. — Procédures civiles : de Jossaud et C^{ie}, de Lyon, contre Bourbousson, en paiement de créance ; — de Claude-Alexandre de Touven de La Blachette, lieutenant-colonel d'infanterie, Charles-Philippe d'Armand de Forest de Blacons, Gabrielle de Lers, etc., contre Thomas-Frédéric de Fischer, seigneur de Boncours (Trois-Évêchés), héritier de Jean-Christian de Fischer, en paiement des lods dus pour les immeubles acquis du marquis Dumesnil ; — de Marie-Thérèse de Lamorte-Laval, femme de François-Christophe de Chastelard, contre Avond-Magnet, en annulation de conventions faites pendant sa minorité. — Instances criminelles : de Jullien, procureur, contre le valet d'Hinzelin, prieur d'Aurel, pour violation de saisie ; — de Lauzier, contre Rambaud, pour dommage à sa prairie artificielle ; — de Jourdan, contre Achard, pour voies de fait.

B. 1251. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures civiles : de noble François de Linage, capitaine d'infanterie au régiment de la Reine, résidant à L'Albenc (Isère), contre Marcel, en restitution du domaine de Saint-Martin, à Aix ; — de Livache et Magnan, de Valdrôme, contre Vial, en annulation de saisie ; — de Mallet, contre Delolle, prieur-curé de Crupies, en destruction d'ouvertures sur son jardin ; — de Mège, notaire à Bourdeaux, contre Anne Guyon, veuve Revol, en délivrance des papiers, livres et protocoles de l'étude de son mari, acquise par le demandeur. —

Tutelle des enfants Monard déferée à leur oncle maternel. — inventaire des biens de Liotard, de Die. — Instances criminelles : de Mancel, fermier de la dîme de Chamaloc, contre Dusserre, dit Chabrinet, pour fraude à la perception de ses droits ; — du procureur fiscal, contre Monard, Autouin, etc., pour contravention aux ordonnances de police qui défendent de battre la caisse et de porter des armes, etc.

B. 1252. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1760-1769. — Tutelle des enfants Daspres donnée à Antoine Daspres, à la requête de Claire Morin, leur mère. — Inventaire des biens de Jean Mounier, bourgeois de Die. — Procédures criminelles : de Morin, notaire à Poyols, contre Pestre, Jouve, etc., qui l'accusent de donner retraite aux ministres et d'assister aux assemblées défendues ; — de Morand, garde champêtre, contre Maillefaud ; — de Morin, contre Joubert et Tavan, pour voies de fait, etc. ; — du procureur fiscal, contre les auteurs d'un vol de poules et de mutilation d'arbres à fruits appartenant à Morin, notaire de Châtillon ; — de Morand, fermier de la dîme du chapitre de Die, contre Christophe et Payan, pour fraude à la perception de ses droits.

B. 1253. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1760-1769. — Instances civiles de Jacques Pelissier-Tanon, seigneur de Creyers, contre Borel, en paiement de pension ; — de Françoise Prompsault, veuve Allemand, dit Ravel, contre Étienne Prompsault, en appel du juge de Romeyer. — Inventaires des biens délaissés par Revol-Buisson, de La Chapelle-en-Vercors, et par Charles Plante, apothicaire à Die. — Tutelles : de Renée Magnan-Chabert, veuve Odemar, déferée à Revol ; — d'Antoine Ogier (*alias* Augier) donnée à Borel ; — des enfants Brunel, à Payan, leur oncle. — Compte de tutelle des enfants d'André Plante rendu par Olympe-Geneviève Mounier, leur mère. — Procédures criminelles : de Peyrosset, d'Aouste, contre Combe, pour vol de truffes rouges (pommes de terre) ; — de Pallier, procureur à Die, contre

Vincent, Aubène, etc., pour établissement de chemin sur sa propriété et dommage à ses récoltes ; — de Revol, contre Magnan-Forestier, pour violation de séquestre, etc.

B. 1254. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1760-1769. — Vente à l'encan des meubles de Robert, condamné à mort par contumace. — Procédures civiles de Louise Reynaud, contre Joseph Champoléon, son mari, en séparation de biens ; — de Marguerite Reynaud, veuve Carton, contre Viton, en paiement de créance ; — de Richard, contre la veuve Daspres, en remboursement du prix des réparations faites à sa maison. — Instances criminelles : de Rochas, notaire à La Chapelle-en-Vercors, contre les auteurs de détournements de meubles commis chez Suzanne Tortel, marchande à Die, son épouse défunte ; — du procureur fiscal, contre Rolland, pour coups et blessures ayant occasionné la mort d'un jeune berger ; — de Reymond, contre Arguillet, pour voies de fait, etc.

B. 1255. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens échus à Pierre-Louis Roussin-Lacombe, officier au régiment de Bretagne ; — des meubles et immeubles d'Antoine Samuel, de Die, et des mariés Rouyer, de Montmaur. — Rapport d'experts sur les sommes dues à Marie Roux par Begou, son mari. — Composition de la masse héréditaire de la succession d'Osée Samuel, de Châtillon. — Tutelles de Marianne Borel, des enfants Armand et Laurie, déferées à Rozan, Salleneuve et Sauvan. — Cautionnement de noble Jean-Joseph de Silvestre de Marignan, seigneur de La Penne sur Le Buis, par Barthélemy Faure. — Enquête sur la mort de Roman, de Jonchères. — Procédures criminelles de Roux, contre Barnier et Davin, pour voies de fait, etc.

B. 1256. (Liasse.) — 42 pièces ; 1 cahier in-8°,
16 feuillets, papier.

1760-1769. — Procédures civiles de Tardieu et de Vallentin Delaye, bourgeois de

Barnave, contre Liotard et Bernard, en paiement de créances. — Inventaire des biens délaissés par Suzanne Tortel, femme Rochas. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles affermés à Lagier par Étienne-Apollinaire de Vausserre, comte des Adrets, seigneur de Saint-Dizier. — Instances criminelles : de Viguier, ancien lieutenant de cavalerie, premier consul de Die, contre les auteurs d'un vol de fusils et de balles commis dans la citadelle ; — de Vallentin Delaye, fermier de la dîme du chapitre à Montmaur, contre la veuve Liotard, pour fraude à ses droits ; — de Vernet-Piégu, bourgeois de Die, contre Bonnefonds, pour dommages à ses récoltes ; — de Tatin, contre Bourjon, pour voies de fait, etc. — Défauts accordés : à Lamande, d'Aucelon, contre Vallentin ; — à noble Jean de Gueymar, contre Poulet, etc.

B. 1257. (Registre.) — In-4°, 331 feuillets, papier.

1759-1762. — Audiences. — Noms des parties : Gaspard-Balthazar-Melchior d'Arbalestier de Mirabel, contre Charlotte de Gilliers de Vallières, eu paiement de pension ; — Beylon, curé de La Bâtie-des-Fonts, contre Chambon, en reconnaissance de billets à ordre ; — Jean de Plan de Syeyes, conseiller au Parlement de Grenoble, contre Faure, en jugement de défaut ; — Genesi, curé de Chastel-Arnaud, et François, curé de Jansac, contre François, de La Chapelle-en-Vercors, en paiement de promesse. — Arrêt du Parlement de Grenoble défendant au juge mage de Die de connaître des substitutions. — Rapport d'experts sur les réparations à faire au ruisseau de Cocose, à Die. — Provisions des offices : de lieutenant du juge de Recoubreau, données à Lagier par Louis de La Tour-du-Pin ; — de juge de Boule et Ravel, données à Lagier de Vaugelas par Jeanne de Durand, veuve de Laurent de Philibert, baron de L'Argentière, etc.

B. 1258. (Registre.) — In-4°, 267 feuillets, papier.

1762-1765. — Audiences. — Noms des parties : Hinzelin, prieur d'Aurel, missionnaire de Saint-François de Sales, contre Voulet, en paiement de créance ; — Marianne-Angélique de Patin, veuve

de Hugues de Laurencin, à Chabeuil, contre Jouve, en reconnaissance d'écriture privée ; — Sambert, de Bouvières, contre Fedon, de Dieulefit, en appel du juge de Bouvières ; — Louis Rigaud et C^{ie}, négociants à Crest, contre Gougne, en jugement de défaut, etc. — Provisions des offices : de juge mage de Die, données à Esprit-Alexandre Gueymar par Plan Des Augiers, évêque ; — de juge de Recoubreau, données à Accarias de Sérionne par Jean de Plan de Syeyes ; — de lieutenant du juge de la vallée de Thorane, données à Gache par Roger-Silvain de Ponnat, baron de Gresse et Beaurières, etc.

B. 1259. (Registre.) — In-4°, 293 feuillets papier.

1765-1768. — Audiences. — Noms des parties : Galfard, prieur de Saint-Pancrace-en-Trièves, contre Gilly, prieur d'Aucelon, en reconnaissance de promesse ; — Claudine de Sibeud de Saint-Ferréol, veuve de Chabons, contre Bonnet et Allemand, en paiement de créances ; — Odde de Bonniot, sieur de Saint-Agnan, capitaine de grenadiers, contre Veyret et Antoine-Augustin-Joseph de Simiane, marquis d'Esparron, seigneur d'Arnayon, contre Bompard, en jugements de défaut ; — Gaude, libraire à Nîmes, contre Malsang, prêtre à La Chapelle-en-Vercors, en paiement de fournitures, etc. — Transcription des lettres de licencié en droit d'Antoine Accarias de Beaubuisson, prébendier du prieuré de Guignaise.

B. 1260. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens délaissés : par Pierre Accarias de Sérionne, avocat, mentionnant les *Statuta Delphinalia*, en 1 volume in-12 ; les *Decisiones Parlamenti Delphinatus*, en 1 volume in-8° ; des *Plaidoyers pour le Tiers-Etat de Dauphiné*, en 4 volumes in-8° et 2 volumes in-12 ; une *Réponse au Tiers-État*, en 1 volume in-8°, etc. ; — par Antoine Accarias de Beaubuisson ; prêtre ; — par Antoine Achard, négociant ; — par noble André Athénoul, des Tonils ; — par Amie, de Die ; — par Avond-Magnet et Archinard, de la même ville. — Jugement qui rejette l'appel interjeté du juge de Lus par Abonnenq, bourgeois des Lucettes, contre Jean.

— Procédures criminelles : d'Achard, contre son frère, pour voies de fait ; — d'Aurouse, contre Chaniac, pour dommages à ses récoltes, etc.

B. 1261. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens de Simon Béranger, à Saillans, et de Borel, à La Chapelle-en-Vercors. — Tutelle des mineurs Faure déférée à Blanc, du Pont-en-Royans. — Bail judiciaire des biens des mineurs Gérouin par Boulard, leur tuteur, à Pierre Gérouin. — Rapport d'experts sur la valeur d'un fonds de terre à Saint-Ferréol, dépendant de la chapelle Nébonis, à Die, cédé par Borel La Rochette, chanoine, à Lauzier, bourgeois, sous une pension de 3 émines de blé. — Procédures civiles : de Bourguignon, contre Bellier, en paiement de créance ; — de Claude Bellier, contre Marie et Magdeleine, ses sœurs, en reconnaissance d'écriture privée ; — de Beau, contre Colomb, en appel du juge de La Motte-Chalancon, etc. — Instances criminelles : du procureur fiscal de l'évêché, contre Bouche, Bœuf, etc., pour délits de pêche dans le Bez, et contre Brocard, pour blessures graves faites par imprudence à Ferréol, etc.

B. 1262. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1770-1779. — Jugement qui condamne Chevandier fils et Brunet à 120 livres d'amende et aux frais, pour avoir tiré des coups de fusil sur les pigeons de François-René Chevandier, co-seigneur de Valdrôme. — Procédures civiles : de Boulard, contre Courlin, en reddition de son compte de tutelle ; — de René Gache, avocat, contre Louise Jullien, veuve Arnoux, en rétablissement de chemin entre leurs fonds sis au-dessous de la tour du Purnion. — Tutelle des mineurs Faure déférée à Alexandre Faure, bourgeois du Pont-en-Royans. — Inventaires des biens de Chapaix-Seine, à Saint-Agnan ; de Cordeil, à Bezaudun ; de Daly, à Die, et de Fauchier, à Saillans. — Instances criminelles : du procureur fiscal de l'évêché, contre Carton, Reboulet, etc., pour délits de pêche et de chasse à Chamaloc et à Châtillon, et contre Jean, dit Fricasson, pour blessures mortelles à

Domas, dit La Ronde ; — de Delègue, contre Boissier, pour voies de fait, etc.

B. 1263. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens délaissés : par Charlotte de Gilliers de Vallières à Jacques-Melchior de Ladret de Lacondamine, ancien mousquetaire ; — par Girard, de Die, et par Jeanne Julian, de Bourdeaux. — Apposition des scellés sur les effets de noble Étienne-Joseph d'Izoard, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble, et tutelle de Marthe-Félicité d'Izoard déférée à noble Moreau de Saint-Julien, son grand-oncle. — Procédures civiles : de François Gallien de Chabons, conseiller au Parlement de Grenoble, contre les riverains du ruisseau de Chantemerle, en nomination d'experts chargés d'estimer les réparations à faire contre ce cours d'eau ; — de Louise Gaude, contre Lauzier et Vallentin Delaye, en paiement de créance. — Instances criminelles : de Marcel, contre Roux, dit Bedasson ; — de Martin, contre la femme Girard, etc., pour injures et voies de fait.

B. 1264. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens de Françoise Massot, de Die ; d'Antoine Mathieu, de Saillans ; de Jacques Metton, de Jonchères, et de Catherine Nal, veuve Eymery, de Châtillon. — Compte de tutelle d'Antoine Achard rendu par Antoine Plan. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles acquis de Lagier par Monard. — Déclarations de grossesse de Catherine Morin et de Marie Picard. — Procès-verbal sur une évasion des prisons de Die. — Procédures criminelles : de Monnier, contre Timboulant, pour dommages à ses récoltes ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre Nal, Joubert, etc., pour délits de chasse, etc. — Levée du cadavre de Massot, aubergiste à Die, mort accidentellement.

B. 1265. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1770-1779. — Vérifications des registres de baptêmes, mariages et sépultures de Vassieux et de

Poyols, au décès de Bodin et de Monnier, curés de ces paroisses. — Rapport d'experts sur les réparations à faire aux bâtiments acquis des mineurs Ranchon par Rolland, de Die. — Bail judiciaire des biens des mineurs Achard passé à Faure, à la requête de Plan, leur tuteur. — Ouverture du testament mystique de Marianne-Claudine de Sibeud de Saint-Ferréol, veuve de Joseph de Gallien de Chabons, seigneur du Passage, Saint-Auban, etc., en faveur de François de Gallien de Chabons, son fils aîné. — Apposition des scellés sur les effets et papiers de Saurin, procureur fiscal de l'évêché, décédé à Lyon. — Inventaires des biens délaissés : par Prudhomme et Ruel, de Saillans ; — par Reboulet, de Die ; — par Jeanne Rey, d'Aurel ; — par Louis Poudrel, herboriste. — Procédures criminelles : de Plèche, contre les mariés Brunet ; — de Yignon, contre Oullier, etc., pour voies de fait. — Levée du cadavre de Raillon, mort accidentellement.

B. 1266. (Registre.) — In-4°, 504 feuillets, papier.

1759-1774. — Actes extrajudiciaires. — Curatelle d'Archinard, d'Aurel, donnée à Barnaud. — Plainte de Martin, secrétaire-greffier de Châtillon, contre les personnes inconnues qui ont arraché sa vigne. — Transcription des conventions faites entre Jean-René de Lamorte-Laval, seigneur de La Motte-Chalancon, lieutenant de dragons, et Buis, portant vente du moulin de Laval, à Die. — Commission de marguillier-quêteur des aumônes des captifs à Rottier donnée à Niel par les religieux de l'ordre de la Trinité. — Provisions des offices : de notaires à La Motte-Chalancon, Glandage, Die et Luc, données par les rois Louis XV et Louis XVI à Accarias, Desandrés, Guyon et Jullien ; — de châtelains et de lieutenant de châtelain d'Aurel, Jonchères, Chamaloc, la vallée de Vercors et Montmaur, données à Voulet, Court, Monge, Blanc et Buis par Plan Des Augiers, évêque de Die ; — de juge de la seigneurie de Vercors, données à Gache par François-César Odde de Bonniot, sieur de Sallières ; — de juge de Montlaur, données au même par Marc-Antoine de Morard, seigneur du Verger, à La Buisnière, procureur fondé de Jeanne-Claire Dominique et de Jeanne-Angélique-Élizabeth de Gilbert de Sallières, son épouse et sa belle-sœur, etc.

B. 1267. (Registre.) — In-fol., 284 feuillets, papier.

1768-1770. — Audiences. — Noms des parties : noble Jean-Joseph et Jeanne-Marie de Silvestre de Marignan, contre Chapon, en déboutement d'opposition ; — les recteurs des pauvres et de l'hôpital de Châtillon, contre Beaumont et Alexandre-Pierre Liotaud-Arthaud de Montauban, seigneur de Bellegarde, contre Bouffier, en jugements de défaut ; — François-Emmanuel de Guignard de Saint-Priest, clerc tonsuré, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, exempt des gardes du corps du Roi, ministre plénipotentiaire près la Cour Ottomane, prieur de Saint-Pierre d'Aouste, contre Simon, de Crest, en reconnaissance de droits seigneuriaux, — noble Étienne de Lamorte-Charens, conseiller à la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Girard, en interposition de décret sur encan, etc. — Provisions des offices : de juge des terre et seigneurie de l'abbaye de Valcroissant, données à Lagier de Vaugelas par Joseph Berger de Moidieu de Malissole, doyen de la cathédrale, abbé et seigneur dudit Valcroissant ; — de lieutenant de juge d'Aix, Laval-d'Aix, etc., données au même par Charles-Frédéric de La Tour-du-Pin de Bourrelon, marquis de Gouvernet et de Sévenières.

B. 1268. (Registre.) — In-fol., 292 feuillets, papier.

1770-1772. — Audiences. — Noms des parties : Étienne-Joseph d'Izoard, conseiller à la Chambre des Comptes de Grenoble, contre la veuve Liotard et Antoine-César de Bardonnenche, co-seigneur de Vassieux, contre Rolland, en jugement de défaut ; — Dalayen de Costemore, prieur-curé de Vesc, contre Carajat, en paiement de lods ; — Charles-Philippe d'Armand de Forest, seigneur de Mirabel, Condillac, Blacons, etc., contre Tavan, en revendication de terrain usurpé ; — Pierre-Victor-André Blanc, trésorier de France à Grenoble, contre Bouteille, en paiement d'arrérages de pension ; — Jean-Philippe Malsang, co-seigneur de la vallée de Vercors, contre son frère, en nomination de curateur. — Provisions de l'office de juge de Recoubeau, données à Lagier de Lacondamine par Jean de Plan de Syeyes.

B. 1269. (Registre.) — In-4°, 290 feuillets, papier.

1772-1775. — Audiences. — Noms des parties : Gilly, prieur-curé d'Aucelon, contre Guyon, en paiement de créance ; — Beylon, prieur-curé de Saint-Andéol-en-Quint, contre Chabert, en ouverture de saisie ; — Jean Plan de Syeyes, conseiller au Parlement de Grenoble, contre les mariés Borel, en paiement de lods ; — Jacques Pelissier-Tanon, seigneur de Creyers, contre Reynaud ; — Brunel, prieur-curé des Nonnières, contre Marcel, et Maurel, curé de Vassieux, contre Rolland, en jugements de défaut, etc.

B. 1270. (Registre.) — In-fol., 292 feuillets, papier.

1775-1778. — Audiences. — Noms des parties : Gueymar, juge mage, contre Vignon ; — noble Étienne-Alexandre Corréard La Marne, seigneur de Miscon, ancien capitaine de grenadiers, contre la veuve Ferrier, et Victor-Amédée d'Orgeval, bourgeois de Theis, contre Lagier, notaire, en paiement de créances ; — noble Ennemond de Gueymar, seigneur de Recoubeau, contre Odeyer-Canard, en reconnaissance d'écriture privée ; — Louis de Gilbert, seigneur de Jansac, colonel d'infanterie, contre Vallentin, bourgeois de Barnave, en appel du juge de Jansac ; — Blanc, prieur de La Croix-de-la-Pigne, tuteur de Louis Davin, contre Charles-Jacques Blanc, en récolement de l'inventaire des biens de Jacques Blanc, etc. — Provisions de l'office de juge, données à Louis Lagier de Vaugelas par Pierre-Paul-Ours-Héliou de Villeneuve, marquis de Vence, pour ses terres de Chalancon, Gumiane et Les Vignaux ; — par Constance-Lucretius-Charles-François-Régis de Plantier, pour ses terres de Villeperdrix et Lioux ; — par Jean-Antoine de Ponnat, baron de Gresse, pour ses terres de Beaurières, Lesches, Le Pilhon, Fourcinet et Valdrôme en partie ; — par François-César-Guigues de Moreton de Vesc-Lériget, marquis de Chabrillan, pour sa terre de Ponet ; — par Marie-Louise-Françoise Du Rey de Noinville de Bonneville, pour sa terre de Rochefourchat ; — par Jean-François de Bernard, pour sa terre de Volvent.

B. 1271. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1780-1789. — Émancipations d'Achard, papetier à Aouste, et de Borel, de Tourtres. — Inventaires des biens délaissés : par Borel et Catherine Dusserre, sa femme ; — par Arnaud, de Bourdeaux, et Arthaud, de Die. — Rapport d'experts sur la valeur des bâtiments et du moulin à papier construits pour Girodin dans les immeubles dotaux de sa femme. — Bilan d'Arnaud, cordonnier. — Bail judiciaire des biens des mineurs Malsang passé à Rolland par Bastet, leur tuteur. — Procédures civiles : d'Alléoud, contre les enfants Odon, en paiement de créance ; — de Bernard, négociant à Valdrôme, contre Borel, en appel du juge de la baronnie d'Aix. — Déclaration de grossesse de Marie Bouillane. — Instances criminelles : de Blanc, prieur de La Croix-de-la-Pigne et de Beaufort, contre Morand, pour injures ; — de Bontoux, contre un boucher de Die, pour voies de fait, etc.

B. 1272. (Liasse.) — 85 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1780-1789. — Vérification des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Crupies, au décès de Guichard, prieur-curé. — Inventaire des biens délaissés par Fauchier, de Bourdeaux. — Tutelle de Chapon déferée à Jacques, son oncle paternel. — Procédures civiles de Jean et Antoine Chancel frères, négociants à Cadix (Espagne), contre Accarias, en délivrance d'immeuble ayant appartenu à Jean-Baptiste Accarias ; — de Colomb, marchand de Cornillon (Provence), contre la veuve Craponne, Autran, etc., en appel du juge de Bellegarde. — Instances criminelles : pour le procureur du Roi au châtelet de Paris, contre Duprat, accusé de rapt ; — d'Eydoux, contre Bouteille, pour usurpation de terrain ; de Chaix, fermier des dimes de Boule, contre Rolland, pour fraude à la perception de ses droits ; — de Carton, contre Begou ; — d'Eynard, contre Avond, pour injures et voies de fait, etc.

B. 1273. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures civiles : du marquis de Jarente d'Orgeval, baron de Lus-La-Croix-Haute, contre Laurens, châtelain du lieu, en paiement de pièces de bois ; — de Jullien, contre Jacques de Duret, subdélégué de l'intendant de Languedoc à Villeneuve-lès-Avignon, en appel du juge de Saint-Nazaire-le-Désert. — Inventaires des biens délaissés : par Favier, de Die, à son fils ; — par Marie-Françoise Ferroul, veuve Gueymar, à Marianne Ferroul-La-Pize, sa sœur ; — par Gauthier à sa veuve. — Vente à l'encan des meubles de Gamin. — Instances criminelles : de Faure, contre Sauvebois ; — de Ferroul, contre Joubert, etc., pour voies de fait.

B. 1274. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures civiles : des mariés Lamberton, d'Échevis, contre Joseph Lamberton, en délivrance d'immeubles ayant appartenu à Louis Revol ; — de Maillefaud, contre les mariés Moulin, en appel du juge de Ponet. — Vérification des registres de baptêmes, mariages et sépultures de Saillans tenus par Morel, curé de la paroisse. — Compte de tutelle de Jacques Malsang, de Saint-Agnan, rendu par Benoît Malsang. — Inventaire et vente des biens de la succession Léon, de Die. — Instances criminelles : de Morand et Lauzier, fermiers des terres d'Aouste et Mirabel, contre Grivel, Arnaud, etc., pour délits de pêche ; — de Charles de Lamorte, contre Audra ; — de Pascal, soldat, contre Muguet et Meyzenc, etc., pour voies de fait.

B. 1275. (Liasse.) — 60 pièces ; 2 cahiers in-8°,
277 feuillets, papier.

1780-1789. — Procédures civiles : de Reynaud, chanoine, administrateur de la maison de Sainte-Croix, ordre de Saint-Antoine, en paiement d'arrérages de cense ; — de Payan, contre Anne et Jeanne Borel, et de Reysset, contre Perrodon, en appel des juges de Menglon et de Lus. — Compte de tutelle d'Antoine Achard rendu par Antoine Plan : excédant de recettes sur les dépenses de

14 854 livres. — Inventaires des biens délaissés : par Plante, de Die ; — par Poitevin, chirurgien à Saillans ; — par Rambaud, de Châtillon. — Tutelle de Jean Revol déferée à Dusserre. — Instances criminelles : de Reysset, sous-fermier de la dîme du prieur de Guignaise, contre Rolland, pour fraude à la perception de ses droits ; — de Ranchon, contre Isabeau Chancel ; — de Ponton, de Silhac (Ardèche), contre Roussi, etc., pour voies de fait.

B. 1276. (Liasse.) — 53 pièces ; 1 cahier in-fol.,
33 feuillets, papier.

1745-1789. — Inventaire des papiers du greffe, mentionnant les registres et procédures de - 1745 à 1789, sous Antoine et Jean-Pierre Rebol. — Ouverture du testament mystique de Magdeleine-Élizabeth Souvion, de Saillans, fait en faveur de son frère. — Tutelle de Jacques Thomé déferée à Marie Voulet, sa mère. — Rapport d'experts sur l'état du chemin existant entre les fonds de Vignon, notaire à Saint-Jean-en-Royans, et ceux de Rolland, de Vassieux. — Déclaration de Trouiller, sergent dans les milices provinciales, portant qu'il ne veut plus servir après les deux ans réglementaires. — Inventaires des biens délaissés : par Sauvan, de Die ; — par Servan, d'Aouste ; — par Suzanne Simon et les mariés Tardif. — Plaintes de Roux, prieur-curé ; Arnaud, consul ; Rochas, notaire, contre les cabaretiers de La Chapelle-en-Vercors qui n'observent pas les règlements sur la fermeture des auberges. — Procédures criminelles : de Charles Veoux, moulinier en soie à Die, contre Drevetton, meunier, pour détournement de l'eau de son canal ; — de Vernet, contre Bertet, pour injures, etc.

B. 1277. (Registre.) — In-4°, 709 feuillets, papier.

1759-1780. — Affirmations de voyage : par Guichard, curé d'Ombèze, plaidant contre Savoye, moulinier en soie à Die ; — Thibon, prieur-curé de Volvent, contre noble François-Joseph de Bernard ; — François de Chastelard, maréchal des camps et armées du Roi, contre les officiers de justice de La Motte-Chalaneon ; — Gilly, curé d'Aurel, contre Arnoux-Cuchet ; — Verdat, chanoine régulier de Saint-Antoine, prieur-syndic de Sainte-Croix,

contre Morand ; — noble Jean Odde de Bonniot, recteur de l'hôpital de Saint-Agnan, contre les parents de Delacour, prieur-curé du lieu ; — noble François-Vincent de Genthon de Sousville, exécuteur testamentaire de noble Charles Odde de Bonniot, sieur du Roux, contre Garnier ; — Delolle, curé de Crupies, contre Mallet ; — Bontoux, curé d'Aouste, contre Thomas-Frédéric de Fischer ; — Arnaud, curé de Barnave, contre Vallentin Delaye, etc.

B. 1278. (Registre.) — In-4°, 491 feuillets, papier.

1774-1784. — Présentations de procureurs : Jullien, pour noble Jean-Joseph de Silvestre de Marignan, seigneur de La Penne, plaidant contre Armand, dit Poussin ; — Perrinet, pour noble Jean de Gueymar, trésorier de France, mari de Jeanne-Marie Achard, contre Coursange ; — Flotte, pour Joseph-Pierre-Claude-Augustin de Vesc, marquis de Béconne, Brette, Eurre, Upie, Barcelonne, etc., contre Giry ; — Reboul, pour François Chevandier, co-seigneur de Valdrôme, contre Françoise Gros, femme Motte ; — Buis, pour le marquis de Jarente, baron de Lus-La-Croix-Haute, contre Aubespain, etc.

B. 1279. (Registre.) — In-4°, 324 feuillets, papier.

1774-1781. — Actes extrajudiciaires : curatelle de Jeanne-Marie Magnan donnée à Jean-Louis Magnin La Ronia ; — acceptation sous bénéfice d'inventaire par les enfants Motton de la succession de leur père. — Transcriptions : de l'arrêt du Parlement de Grenoble qui autorise à Die l'exercice de la justice de Lus-La-Croix-Haute ; — des testaments de Françoise Borel et d'Ennemond Bonnard, bourgeois ; — des provisions des offices : de châtelain héréditaire de Lus-La-Croix-Haute, donnée à Pierre Laurens, notaire, par Pierre d'Armand et Marie Fermond, son épouse ; — de châtelain de Chamaloc, données à Barnavol par l'évêque de Die ; — de maire de la même ville, données à Lagier de Lacondamine par Plan Des Augiers, évêque et comte ; — de notaires royaux à Châtillon, Valdrôme et Luc, données par les rois Louis XV et Louis XVI à Blanc, Begou La Bâtie et Morin.

B. 1280. (Registre.) — In-4°, 288 feuillets, papier.

1778-1780. — Audiences. — Noms des parties : Jullien, docteur-médecin à Die, contre Touzet, en paiement de créance ; — le marquis de Jarente, contre Faure, en jugement de défaut. — Joseph de Saint-Germain, receveur au grenier à sel de Valence, et Lacroix, receveur au grenier à sel de Die, contre Faure, en reconnaissance de signature et d'écriture privée ; — Marie-Magdeleine de Durand de La Mallivière, veuve de François-César Odde de Bonniot, sieur de La Tour, contre Gauthier, en délivrance d'immeubles sur lesquels elle a hypothèque, etc. — Requête de Roman de Fonrosa, syndic de l'ordre des avocats de Die, contre les procureurs qui produisent dans leurs écritures des requêtes, mémoires et consultations signés par des étrangers se disant avocats, au préjudice des avocats assermentés du Siège.

B. 1281. (Registre.) — In-4°, 253 feuillets, papier.

1780-1783. — Audiences. — Noms des parties : Dourille, bourgeois d'Aouste, contre Ponson et Pierre-Alexandre de Gueymar, sieur du Palais, ancien capitaine au régiment de Soissonnais, contre Vignou, en paiement de promesse et billet ; — Élizabeth-Magdeleine-Lucrèce de Gilbert, veuve de noble Joseph-Melchior Bergeron Du Perley, à Die, contre Cuchet, en paiement d'intérêts ; — Brunel, prieur-curé des Nonnières, contre Marcel, en paiement de cense ; — le comte de Bardonnenche, contre Lapière, en paiement de pension et en prestation de nouvelle reconnaissance ; — Vignon, notaire à Saint-Jean-en-Royans, contre Bec, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque, etc.

B. 1282. (Cahiers.) — In-4°, 419 feuillets, papier.

1783-1786. — Audiences. — Noms des parties : Foron, curé d'Aix, contre le curateur de l'hoirie Foron, de La Chapelle-en-Vercors, en paiement d'arrangements de pension ; — Colomb, avocat au Parlement d'Aix, contre Meffre, en appel du juge d'Arnayon ; — François de Gallien de Chabons,

conseiller au Parlement de Grenoble, en démolition de constructions bâties sur sa propriété ; — Ennemonde de Gueymar, seigneur de Roquebeau, contre Jossaud et Joseph Lombard de Latune, négociant à Crest, contre Begou La Bâtie, en paiement de créance ; — Vignon, prieur-curé de Brette, contre Jean-Baptiste de Piégon-Planchette, ancien prieur, et Henri-Bernard Rochas, maître des droits de Magdeleine-Marie Perrinet, son épouse, procureur à Die, contre Chapon, en reconnaissance d'écriture privée et de promesse ; — noble Pierre-Joseph-Christophe d'Aillaud, seigneur de Bouvières, contre Jeanne-Marie-Magdeleine Morin, veuve Des Fourniels, dame de Montanègre, et Marie-Victoire de Durand, dame de Pontaujard, contre les mariés Amie, en revendication d'immeubles garantissant leurs créances, etc.

B. 1283. (Cahiers.) — In-4°, 344 feuillets, papier.

1786-1789. — Audiences. — Noms des parties : Louis Gilbert, seigneur de Jansac, Châteaudouble, Bonneval, etc., contre Eymieu-Pellegrin Du Combeau, seigneur de Mison, en jugement de défaut ; — Louis-François-René Chevandier, co-seigneur de la vallée de Valdrôme, contre Reynaud, en paiement de lods ; — Pierre-Théodore Morin et C^{ie}, négociants à Dieulelit, contre Roche, en exécution de saisie ; — Gueymar, lieutenant particulier du bailliage, contre Chaurot, en interposition de décret sur encan ; — noble Pierre Richaud, de Marignac, en reconnaissance d'écriture privée, etc.

BAILLIAGE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX.

B. 1284. (Cahiers.) — In-4°, 225 feuillets, papier.

1650-1691. — Rapports d'experts : sur la valeur des immeubles que Barbier doit donner en paiement à noble Charles de Ferre, sieur de La Verrière ; — sur la délimitation de l'emplacement et régle tenus de l'évêque par les consuls de Saint-Paul pour faciliter au bétail l'accès de la fontaine Saint-Vincent ; — sur le barrage fait par Serre dans le canal de L'Écharavelle au préjudice de la communauté de

Pierrelatte. — Émancipation de Tillan, cordonnier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par noble Jean-Baptiste de Pelet, sieur des Granges, de la succession de noble Jean de Pelet, son père. — Transcriptions : de l'arrêt du Parlement de Grenoble défendant le transport des grains hors de la province ; — du contrat de mariage d'Hector Brun, bourgeois de La Baume-de-Transit, avec Isabeau Gratte. — Procédures criminelles : des consuls de Saint-Paul, contre Peyrac, fermier du four communal, pour injures ; — de Bard et autres, contre Dumont, dont les brebis ont la *picole* ; — du procureur fiscal, contre Marie Rabillon, prévenue de tentative d'infanticide, etc. — Présentations de procureurs : Alène, pour les consuls de Saint-Restitut ; — Mezodier, pour Paul Dupont et pour François Pellegrin, curé de Montségur, etc. — Affirmations de voyage : par le mandataire d'Antoinette de Sillol, veuve de noble Alexandre de Rastel, seigneur de Rocheblave, plaidant contre les hoirs Barbe ; — par noble André de Borel, sieur du Thau, mari de Blanche d'Aragon, contre Ricou, etc.

B. 1285. (Cahiers.) — In-4°, 303 feuillets, papier.

1154-1674. — Apposition des scellés sur les effets de Claude de Ruffier, évêque de Saint-Paul, frappé d'apoplexie foudroyante. — Inventaire de ses biens et papiers, mentionnant : des registres de l'officialité de 1599 ; des visites épiscopales, de 1495 à 1633 ; des concessions des empereurs Frédéric-Barberousse en 1154 et Frédéric II en 1214 et 1238, etc. — Déclaration non signée des dernières volontés du prélat défunt. — Provisions de l'office de bailli épiscopal données à Bauthéac, avocat au Parlement de Grenoble, par Claude Dubois, avocat au Parlement de Paris, commis député pour l'administration du temporel de l'évêché vacant. — Testament de Magdeleine Brunelier de Lachau, veuve de noble Philippe Adhémar de Castellane, sieur de Moissac, habitant Saint-Paul, en faveur de Blanche, sa fille, épouse de noble Noël Du Faure, sieur du Cros. — Contrat de mariage de noble Louis-Henri de Petity, docteur en droit à Carpentras, avec Louise Ducros, fille de Reymond, avocat. — Instance criminelle de Catherine Pouzol, contre Eyraud, son séducteur ; jugement qui permet à l'intimé de prouver qu'il

n'avait pas quatorze ans révolus au moment du fait reproché. — Désistement de plainte des mariés Mège contre Voile. — Procédures civiles : d'Antoine de Mellet, contre Comte, en paiement des lods de la grange acquise par lui de Jean Audiffret, professeur ; — de noble Jean-François de Bologne, contre Souveton, en paiement des annuités du bail à ferme de son jardin, etc.

B. 1286. (Cahiers.) — In-4°, 242 feuillets, papier.

1675-1695. — Mercuriales : la salmée de blé vaut 10 livres en 1689 ; celle de seigle 6 livres ; l'orge 5 livres ; l'avoine 6 livres ; le barral de vin 2 livres 8 sols ; le pot d'huile 1 livre ; le quintal de foin 1 livre ; en 1691, le blé vaut 24 livres ; le seigle 20 ; l'orge 14 ; l'avoine 9 ; le barral de vin 7 ; le quintal de foin 42. — Requête du syndic des procureurs demandant que les audiences se tiennent chez Jean Serre, bailli de Saint-Paul, à cause des quartiers des gens de guerre et de la présence des soldats dans l'auditoire de justice ordinaire. — Procédures civiles : de noble Jean-Jacques de La Cour, sieur de Morvilliers, écuyer à Saint-Romain-d'Albon, ayant droit d'Anne Du Faure qui était héritière de Blanche Adhémar de Castellane, contre Bérenger, pour ouverture de jours sur son jardin ; — de Blanche de Caritat, veuve de noble François de Bologne, contre noble Pierre de Bologne, en reconnaissance de l'écriture et des seings du testament fait par le défunt. — Émancipations : de Jean Alène par Gaspard, son père, bourgeois de Saint-Paul ; — de Gédéon et Jean Payan ; — de Jordan, ministre de la Religion Réformée à La Chana et Château-Dauphin. — Donations entre vifs faites : par Jeanne Magnan, veuve Saillard, à Gabrielle Magnan, sa nièce, épouse de François de Bessan, lieutenant de dragons ; — par Étienne Sage à ses neveux. — Présentations de procureurs : Deidier, pour Françoise Payan, veuve de noble Pierre de L'OEil, sieur d'Aramond, contre le curateur de la succession de Justine Payan, sa sœur, veuve de noble Laurent de Martinel, sieur de Roussas, fugitive du royaume ; — Homueys, pour noble Antoine de Caseneuve, du Pont-Saint-Esprit, contre noble Annibal de Truchet, de Saint-Paul, etc.

B. 1287. (Cahiers.) — In-4°, 289 feuillets, papier.

1697. — Provisions de l'office de substitut du procureur fiscal données à Mezodier par Louis Aube de Roquemartine, évêque. — Contrats de mariage : de Paul de Roquard, écuyer, capitaine de dragons, avec Françoise de Payan de L'Hostel ; — d'Antoine-Noël Siron, bourgeois de Saint-Paul, avec Catherine Flory. — Testament de Deydier, procureur. — Donation entre vifs par les mariés Goumond (*alias* Gamond) à Barthélemy de Mellet, ancien officier de cavalerie. — Procédures civiles : de noble François de La Roche d'Eurre, receveur des décimes du diocèse de Saint-Paul, contre Étienne Mandrin et Nicolas Gelly, en paiement de créances ; — de Berret, procureur des héritiers *ab intestat* de Claude de Ruffier, évêque, contre Granet, en paiement de lods ; — de Louis Bignan, fermier général du comté de Suze-la-Rousse, contre Saillard, en paiement de promesse ; — de Jeanne Pradon, contre noble Jean-Louis Deville, son mari, en séparation de biens, etc. — Défauts : accordés à Louis Aube de Roquemartine, évêque, contre Armand ; — à noble Jean-Agnès de Saint-Ferréol, seigneur de Saint-Pons, contre Deville, official de Saint-Paul, etc. — Affirmations de voyage : par Clément, consul de Roussas, plaidant contre le chapitre de Grignan ; — par Jacques de Pertuis, aide-major au régiment de Joviac, contre Roux, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par noble Joseph de Magnin, lieutenant d'infanterie, de la succession de Lucrèce de Piolenc, sa mère. — Déclaration de grossesse de Marianne Chamoux.

B. 1288. (Cahiers.) — In-4°, 222 feuillets, papier.

1699. — Requête de noble François de Pelet de Moreton, seigneur des Granges-Gontardes, contenant ses chefs de récusation contre le bailli de Saint-Paul, au procès que lui intente Audiffret, maire de la ville. — Rapport d'experts sur l'état du domaine d'Étienne Jourdan, acquis par Sibour, châtelain de La Garde-Adhémar. — Émancipations : de noble Antoine-Marie et Thérèse de Truchier par noble Joseph, leur père ; — de noble Louis-François de Pelet de Montagnat par noble Joachim. — Inventaires des biens délaissés : par Claire Roux, veuve Courby ; — par Garde, Dupont, Saillard, Faure, Lucrèce de

Piolenc, etc. — Réception d'Aaron Cherfils comme auditeur des comptes de la communauté de Saint-Paul. — Déclarations de grossesse de Marguerite Pourtalier, Louise Martel, Judith Chabas, etc. — Protestation de Rougne, nommé consul par le maire de Saint-Paul, contre son élection irrégulière. — Présentations de procureurs : Homueys, pour noble Augustin de Sausseire, d'Avignon, plaidant contre Payan ; — Sibour, pour Louise de Sibert de Montière, veuve de Gédéon Payan, contre Rougne, et pour noble René de Bologne, seigneur de Charnier, contre Anne de Meyssonnier, son épouse, etc.

B. 1289. (Cahiers.) — In-4°, 308 feuillets, papier.

1701-1709. — Contrats de mariage de Claude Sollier avec Marie Perbert, et de Joseph-Alexis Varenne avec Marianne Flaugère. — Donations entre vifs faites : par Constance Calvier, femme Hugues, à Tortel, son neveu, marchand de soie à Taulignan ; — par Favier, soldat, à François Sibour, sa mère. — Provisions des offices : de procureur, données par le roi Louis XIV à Paul Arnaud ; de greffier du bailliage, données à Sibour par Louis Aube de Roquemartine, évêque. — Procédures civiles : de François de Lange, de Montmiral, seigneur de Lubières, gouverneur des ville et principauté d'Orange, contre Payan, avocat, et de Charles Moreau, de Vinsobres, avocat, contre les hoirs Bérengier, en paiement de créances ; — de Jean Sage, archidiacre de Saint-Paul, contre la veuve Barbier, en nomination d'experts chargés de constater le mauvais état de sa maison ; — d'Henri de Montauban, seigneur de Jarjays, exempt des gardes du Roi, contre Châtelard, en libération de dette ; — de noble Jean Coste, trésorier de la principauté d'Orange, contre Bès, notaire royal, en reconnaissance d'écriture privée ; — de noble Jean-Jacques de La Cour de Morvilliers, contre Mandrin, en paiement d'arrérages de rente, etc.

B. 1290. (Cahiers.) — In-4°, 258 feuillets, papier.

1711-1718. — Provisions de l'office de greffier, données à Ponce Gobert par Joseph de Maurel Du Chaffaut, évêque de Saint-Paul, conseiller

du Roi en ses Conseils et au Parlement de Provence. — Nomination par le chapitre de Pierre Fermin, prévôt de la cathédrale, comme vicaire général du diocèse, au décès de Louis Aube de Roquemartine. — Réception de Bontault, pourvu de l'office de greffier des insinuations ecclésiastiques. — Inventaires des biens délaissés par Teste, Castanier et Gelly. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Blanche et Isabeau de Bologne de la succession de noble René, leur père. — Testament de Bastet en faveur de Suzanne Bard, son épouse. — Présentations de procureurs : Sibour, pour Étienne Mandrin, contre Magdeleine Cherfils ; — Brisset, pour noble Antoine-Noël de Pelet, contre Marie-Thérèse, sa sœur, etc.

B. 1291. (Cahiers.) — In-4°, 281 feuillets, papier.

1719-1728. — Provisions de l'office de notaire à Vinsobres, données par le roi Louis XV à Vilhet. — Exemptions et privilèges concédés par le roi Louis XV aux religieux de la Trinité. — Nomination de Reymond Vallérian, par Ignace-Joseph de Simiane, évêque, comme pro-vicaire général en l'absence de Fermin. — Donation entre vifs par Nicolas Desbœufs, curé de Saint-Restitut, à Magdeleine, sa sœur, femme de Casal La Robinière. — Contrat de mariage de Gabriel Henri, bourgeois de Grignan, avec Marguerite de Petit-Montagnat. — Mercuriales de 1723 : la salmée de blé et de pois-chiches vaut 28 livres ; de seigle et de fèves, 22 livres ; d'orge, 20 livres ; d'avoine, 14 livres ; le barral de vin, 9 livres 12 sols ; le pot d'huile, 3 livres 4 sols. — Procédures civiles : de noble Louis d'Anglejean, seigneur de Bouchet, Charnier, etc., contre Pradelle, son fermier, en évaluation de cheptel ; — de Martin, marchand à Montélimar, contre Étienne Du Faure, en constatation de l'état de la maison qu'il tient en loyer de Marie Bouvier ; — de Jean-Dominique de Turle, marquis de Villefranche, époux de Marie-Magdeleine Pelletier de Gigondas, contre Reymond, notaire, en production de la minute du testament de Marguerite Des Seguins reçu par Payan, notaire ; — de noble Joseph de Combes, de Pierrelatte, procureur fondé de Gheyron, contre Maurin, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par noble Guillaume de Grammoysse, capitoul de

Toulouse, de la succession de Jean Sage, archidiacre de Saint-Paul.

B. 1292. (Cahiers.) — In-4°, 302 feuillets, papier.

1729-1733. — Émancipations : de noble Henri de La Roche d'Eurre, capitaine au régiment de Toulouse, et de Françoise, sa sœur ; — de Claude de Pelet de Moreton, par François, seigneur des Granges-Gontardes, son père. — Apposition des scellés sur les effets d'Henri-Laurent de Flotte de Montauban, seigneur de Jarjayes, dans sa maison de Saint-Paul. — Inventaires des biens et des papiers délaissés par Terras, Orsel, Rat et François Pelet, mentionnant la concession du péage de La Berre à Louis de Monteil de Grignan par Grégoire IX, pape (du 11 décembre 1227) ; l'acte de vente du même péage par Antoine Adhémar de Monteil à noble Bremond de Moreton au prix de 400 florins (du 13 septembre 1519) ; les contrats de mariage de noble Vital de Pelet avec Marianne de Moreton Des Granges, de Jean de Pelet avec Marguerite de Calvière, de Jean-Baptiste de Pelet avec Marguerite de Cornet, de François de Pelet de Moreton avec Laurence Canel, etc. — Testament d'André Sibour. — Prestation de serment de Théron, greffier du bailliage royal. — Provisions de l'office de juge de La Baume-de-Transit, données à Louis Darat, avocat, par François, marquis de Simiane.

B. 1293. (Cahiers.) — In-4°, 307 feuillets, papier.

1733-1748. — Lettres du roi Louis XV : nommant Paul Arnaud conseiller honoraire du bailliage, et Paul Audiffret lieutenant général de police à Saint-Paul ; — permettant à Charlotte Dupuy-Montbrun de répudier la succession de Guy-Antoine Pape, seigneur de Saint-Auban ; — à Charles d'Armand de Forest, seigneur de Blacons, brigadier des armées de S. M., de poursuivre la discussion des biens d'Hector d'Armand, son aïeul. — Testaments : de François, marquis de Simiane et d'Esparron, en faveur d'Antoine-Charles-Augustin-Joseph de Simiane, fils d'Alexis-Elzéar, comte de Simiane, seigneur de Mollans ; — d'Esprit Audiffret, avocat au Parlement de Grenoble, lieutenant général de police à

Saint-Paul, en faveur de Paul Audiffret, son neveu, etc. — Provisions de l'office de châtelain de Saint-Restitut, données à Jean de Lubac par Pierre-François-Xavier de Reboul de Lambert, évêque de Saint-Paul. — Procédures civiles : de Béraud, notaire, contre la veuve de Bernard Reymond, en restitution des protocoles de Joseph Reymond dont il possède l'étude ; — de César-François de Moreton, marquis de Chabrillan, contre Gallien, en rétablissement d'un chemin qu'il a coupé, etc. — Présentations de procureurs : Reymond, pour Catherine Ymonier, veuve d'Antoine de Mellet, sieur de Tribon, et pour Esprit-Jean de Castellane, seigneur de Pazanam, plaidant contre Elzéard Solier ; — Mezodier, pour les recteurs de l'hôpital de Saint-Paul, contre Lunel, etc. — Mercuriales de juin 1735 et de décembre 1736 : la salmée de blé et de haricots, 28 livres ; de seigle et de fèves, 24 livres ; d'orge, 20 livres ; d'avoine, 10 ; de millet noir, 14 ; de blé de Turquie, 22 ; le barral de vin, 4 livres.

B. 1294. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 306 feuillets ; 11 pièces, papier.

1750-1755. — Homologation du statut de la ville de Saint-Paul concernant l'interdiction de l'entrée du vin étranger. — Provisions de l'office de bailli, données par le roi Louis XV à François Payan, avocat au Parlement de Grenoble. — Répudiation par Françoise de La Roche d'Eurre, veuve de Charles-Frédéric Baumel, de la succession de noble François-Scipion de La Roche d'Eurre, son père. — Rapports d'experts : sur l'état de la maison Goubies, à Saint-Paul ; — des immeubles acquis par Delubac, à Saint-Restitut, de Joanis et de Roux ; — sur le dommage causé au chemin de Saint-Vincent et Barbières par l'eau du canal du moulin Giraudy. — Tutelle de Marianne-Henriette de Payan, fille mineure de Joseph Payan de Lestang, déférée à Niel, procureur du Roi au bailliage. — Inventaires des biens délaissés par Reymond, procureur, et par Pradelle. — Audiences. — Noms des parties : noble César-Joseph de Genton, de Saint-Paul, contre Goubies ou ses ayant-droit, en exécution des clauses d'un bail à ferme ; — Grafan, curé, et Payan-Champié, recteurs de l'hôpital de Saint-Paul, contre Pistre, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Donations entre vifs faites : par

Jeanne Saillard, veuve Barthélemy, à Joseph Saillard, son neveu ; — par Marie-Magdeleine Closonier, veuve Tardin, à Claire, sa fille, etc. — Mercuriales du 10 avril 1752 : la salmée de blé, 40 livres ; de seigle, 30 ; d'orge, 24 ; de millet noir, 20 ; le barral de vin, 6 ; le pot d'huile, 2 ; le quintal de foin, 2. — Partage de Gilles Hugues entre ses enfants.

B. 1295. (Cahiers.) — In-4°, 307 feuillets, papier.

1753-1758. — Acte de notoriété pour Jeanne-Marie-Constance de Pelet-Narbonne, fille de Claude et de Marie-Magdeleine de Rocher, religieuse Bernardine à Bagnols, dont l'acte de baptême est perdu. — Audiences. — Noms des parties : Denis Moreau, seigneur de Véronne, coseigneur de Vinsobres, vi-bailli du Buis, contre Gauthier, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque ; — Jean-Antoine, baron de Baussier, conseiller aulique du roi de Pologne, contre Gaillard et Villard, en main-levée de saisie ; — noble Henri-Hyacinthe de Petity de Saint-Vincent, contre la femme Gauthier, en vérification d'immeubles vendus ; — Jardin, archidiacre, syndic du chapitre, contre Marguerite Moreau, veuve Thune, en paiement de cense. — Rapports d'experts sur les travaux de maçonnerie faits au nouveau canal de L'Écharavelle par les habitants de Bollène. — Transcription de l'albergement des terres de la seconderie (vicairie) de La Baume-de-Transit. — Liste des avocats et procureurs : Gagnon, Delubac, Solier, Cheysson, etc.

B. 1296. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 277 feuillets ; 28 pièces, papier.

1757-1767. — Inventaires des biens délaissés : par Louis d'Anglejean, sieur du Bouchet, mentionnant l'*Histoire du marquis de Courbon*, le contrat de mariage du défunt avec Anne-Blanche de Bologne, etc. ; — par Grafan, chanoine de Saint-Paul, et par Nicolas Ripert, archidiacre, etc. — Rapport d'experts sur les dommages causés à Henri-Laurent d'Arnaud de Lestang, ancien lieutenant-colonel d'artillerie, par les personnes inconnues qui lui ont arraché ses plants de saule, etc. — Vente par les consuls de Saint-Restitut, recteurs des pauvres de la paroisse, à Roux, de deux terres à Bonne-de-Palud et

aux Faysses, moyennant le prix de 730 livres. — Provisions de l'office de juge de La Baume-de-Transit, données à Rouvière par Charles-Augustin-Joseph de Simiane. — Audiences. — Noms des parties : Bignan, marchand de soie à Suze-La-Rousse, contre Deville, en paiement d'arrérages de pension ; — Tortel, bourgeois, contre Magdeleine Duclaux de Molestre, veuve de noble Paul-Hector de Crozet, de Visan, en appel du juge de La Baume-de-Transit ; — Antoine Roux, contre Guillaume Roux, en liquidation de créance, etc. — Affirmations de voyage : par Charensol, bourgeois de Richerenche ; — Deloste, marchand de soie à Montélimar ; — Tardieu, fermier de la terre de Chamaret, etc. — Mercuriales du 10 novembre 1766 : la salmée de blé, 44 livres ; de haricots, 40 ; de seigle, 32 ; le barral de vin, 8. — Procédures civiles de Fabry, contre Barthélemy et Terras, en paiement de créance. — Quittance de lods à Joanis, de Saint-Restitut, par Pierre-François-Xavier de Reboul de Lambert, évêque de Saint-Paul, seigneur de Saint-Restitut.

B. 1297. (Cahiers.) — In-4°, 276 feuillets, papier.

1765-1770. — Commissions données : par les maréchaux de France à Henri-Laurent d'Arnaud de Lestang, ancien lieutenant-colonel d'artillerie, « pour recevoir les avis des différends qui surviendront entre gentilshommes et gens de guerre dans la principauté d'Orange et le pays Tricastin » ; — par Jean-Jacques Vidau de La Tour, comte de La Bâtie, procureur général au Parlement de Grenoble, à Aimar Charbonnier, avocat, pour exercer les fonctions de substitut au bailliage. — Inventaire des effets délaissés : par Claude-Joseph de Narbonne-Pelet, mentionnant un baromètre, 6 chaises appelées *caquetoires*, un fauteuil *inquiétude*, etc. ; — par Aubert de Saint-Paul. — Transcription des testaments de François Eymard, curé de Baix, chanoine sacristain de Saint-Paul, à demi-brûlés dans l'incendie de la maison du testateur, où lui-même périt. — Requête de Rougier de Camaret, curé de Châteauneuf-du-Rhône, pour faire insinuer l'acte d'option qu'il a fait signifier au chapitre d'Ainay, prieur-décimateur de la paroisse de Saint-Pierre-du-Palais ; — par Ferrier, curé d'Allan, au syndic du chapitre de Sainte-Croix de Montélimar. — Rapport d'experts sur l'état des

fonds cédés à Moreau, notaire de La Baume-de-Transit, par le marquis de Simiane. — Présentations de procureurs : Cheysson, pour Augier, fermier des droits seigneuriaux de La Baume-de-Transit ; — Théron, pour Lunel, bourgeois de Saint-Restitut, et pour Gabriel de Niel, de Bollène, ancien capitaine d'infanterie, etc.

B. 1298. (Cahiers.) — In-4°, 323 feuillets, papier.

1771-1774. — Inventaire des papiers de la prévôté de la cathédrale de Saint-Paul et du prieuré de La Palud, son annexe, mentionnant des titres de 1289 et de 1371 relatifs à la dîme des agneaux et chevreaux à La Palud. — Provisions des offices : de capitaine-châtelain de Saint-Restitut, données à Granet par l'évêque de Saint-Paul ; — de baillis, données à Paul-François-Joseph Audiffret et à Louis-Elzéar Solier par le roi Louis XV et par Pierre-François-Xavier de Reboul de Lambert. — Commissions données par Bonnet, régisseur des droits des offices de conservateur des hypothèques et de greffier expéditionnaire, à Thérou, pour exercer la charge de conservateur des hypothèques en la chancellerie du bailliage ; — par les présidents-trésoriers généraux de France au bureau des finances et chambre du domaine, à Jean-Benoît Delubac, pour tenir la main à l'exécution des ordonnances et règlements sur la voirie à Saint-Paul, La Baume-de-Transit et Suze-La-Rousse. — Déclarations faites : par Théron et Béraud, notaires à Saint-Paul, sur la valeur de leurs offices, portée à 1200 livres ; — par Cheysson, Théron et Brisset, procureurs, dont les offices sont évalués 600 livres. — Registre d'écrou : évasions de Perrot, Laurie, Charasse, etc.

B. 1299. (Liasse.) — 1 volume in-4°, 111 feuillets (imprimés).

1770-1779. — Réplique pour messire Pierre François-Xavier de Reboul de Lambert, évêque et comte de Saint-Paul, contre M^e Paul-Joseph-François Audiffret, bailli pourvu par le Roi au bailliage et Cour commune royale et épiscopale dudit Saint-Paul. Il y est prouvé : 1° que M. Audiffret ne doit pas avoir seul la connaissance des cas royaux dans tous les temps, et que si cette partie de

juridiction est exercée par lui et par le bailli de l'évêque, conformément à l'accord de 1508, la souveraineté et l'autorité royale ne sont pas blessées par l'unique raison qu'il ne l'exerce pas seul ; 2° qu'il n'est point au rang des vi-baillis et vi-sénéchaux de la province, auxquels la connaissance des cas royaux a été attribuée ; 3° que les registres particuliers établis pour les cas royaux sont une entreprise et une innovation ; 4° qu'il ne doit pas faire seul les procédures pour constater la mort des Religionnaires ; 5° que l'introduction d'un nouveau sceau pendant l'instance est un attentat à l'autorité de la Cour ; 6° que les officiers de la juridiction de Saint-Paul, aux termes de l'acte de pariage, devant être nommés tour à tour par le Roi et par l'évêque, les deux baillis, doivent exercer, chacun en leurs deux ans, une juridiction plénière ; 7° que l'ouverture des audiences a toujours été faite par les officiers en exercice ; 8° que les baillis du Roi et de l'évêque président tour à tour les assemblées de l'Hôtel-de-Ville, etc. Les autres chefs regardent l'hôpital de Saint-Paul et les préséances.

B. 1300. (Cahiers.) — In-4°, 267 feuillets ; 32 pièces, papier.

1770-1779. — Bail à mi-fruits du domaine de La Dessèle par Fabry à Gamet. — Instance civile de Jalade contre la veuve Gras, en garantie d'éviction du fonds de terre qu'elle lui a vendu et que la communauté de Saint-Restitut revendique. — Requête au Parlement de Grenoble par Paul-Joseph-François Audiffret, juge royal à Saint-Paul, pour obtenir que les ecclésiastiques ayant à faire nommer des greffiers pour l'enregistrement des titres de leurs bénéfices recourent à lui, à l'exclusion de tout autre juge. — Provisions de l'office de notaire à Chamaret, données à Jean-Baptiste Veyrenc par Louis XVI. — Inventaire des effets de Maurin. — Testaments de Payen en faveur de son fils. — Liste des avocats et procureurs : Calemand d'Autane, Thune, Payan-Champié, Cheysson, etc. — Audiences. — Noms des parties : Joseph-Marc d'Anglejean, lieutenant-colonel de cavalerie, gouverneur pour le Roi de la ville de Saint-Paul, contre Favier, en reconnaissance d'écriture privée ; — Esprit-Joseph, comte de Castellane,

seigneur de Charnier et Saint-Maurice, contre Aileron, en reconnaissance de vente sous seing privé ; — noble Charles Gaudin de Thomé, avocat au Parlement de Grenoble, contre Roux, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque ; — Lalande, de Bollène, contre Lambert, en paiement de créance, etc. — Mercuriales du 16 novembre 1778 : la salmée de blé et de haricots fins, 46 livres 10 sols ; de seigle, 35 livres ; d'orge, 26 ; de pois pointus (pois chiches) et de fèves, 35 ; le barral devin, 8 ; le pot d'huile d'olive, 4 ; d'huile de noix, 3 ; la salmée d'avoine, 14 livres 10 sols ; le quintal de foin, 2 livres.

B. 1301. (Cahiers.) — In-4°, 267 feuillets, papier.

1779-1783. — Arrêt du Parlement de Grenoble maintenant le bailli de l'évêque dans le droit de connaître de toutes les causes civiles et criminelles, sans exception ni distinction, pendant son exercice biennal, comme le bailli du Roi. — Curatelle de Marie-Laurent-Gabriel d'Arnaud de Lestang d'Ypres, écuyer, donnée à Louis-François-Xavier, comte d'Allemand, baron de Châteauneuf-de-Redortier. — Testament de Claude Thomé, ancien maire de Pierrelatte, en faveur de François, comte de Pontbriant, colonel d'infanterie à Bollène, « son ancien et bon ami ». — Prestation de serment par les deux gardes-fruits de Saint-Paul. — Rapports d'experts sur les droits dotaux de Magdeleine Estève et de Delphine Siron, femmes séparées de biens de Chamaurin et de Pignatel. — Audiences. — Noms des parties : Granet, bourgeois de Saint-Paul, fermier des lods et mi-lods dus à l'évêque, en paiement de droits pour son acquisition de la terre de Sibour ; — Marie-Catherine Crouzet, femme de noble Jean-Baptiste Du Bay de Florensol, docteur en médecine à La Baume-de-Transit, contre Payen, en homologation d'appointement, etc.

B. 1302. (Cahiers.) — In-4°, 283 feuillets, papier.

1785-1787. — Provisions des offices : de procureur fiscal, données à Thune par l'évêque de Saint-Paul ; — de notaire au même lieu, données par le roi Louis XVI à Marbaud, et de procureur à

Constantin. — Transcription des lettres de bachelier et de licencié en droit obtenues par d'Aizac. — Testament d'Antoine Hugues, curé de Saint-Restitut, en faveur de Charles Hugues, son neveu. — Audiences. — Noms des parties : Blancard, de Clansayes, contre Lambert, en paiement de créance ; — Marie-Françoise-Antoinette d'Allemand, veuve de noble Henri-Laurent d'Arnaud de Lestang d'Ypres, contre Peysson, en interposition de décret sur encan, etc. — Affirmations de voyage : par noble Antoine-Henri de Bouillane, directeur de la verrerie de Rodière en Languedoc, fils et mandataire de noble Étienne de Bouillane de La Coste ; — par noble Pierre de Bouillane, de Poët-Laval ; — par Bremond, fermier du domaine de La Dame, dépendant de la terre de La Baume-de-Transit ; — par Gaidan, notaire à Tulette, etc.

B. 1303. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 258 feuillets ; 48 pièces, papier.

1787-1789. — Audiences. — Noms des parties : Serre, contre Roux, dit Bourbouille, en délivrance de deux fonds de terre sur lesquels il a hypothèque ; — Tavan, contre Juvin, en paiement d'arrages de tailles ; — Mourier, de La Garde-Adhémar, contre David, en paiement de créance, etc. — Dispenses d'un troisième ban de publication de mariage accordées : à Vernet, de Poët-Laval, et à Geneviève Bérard, par Audiffret, écuyer, co-seigneur de Venasque, bailli royal ; — à Monier, d'Allan, et à Esther Maurin, par Solier, bailli de l'évêque, etc. — Mercuriales du 22 novembre 1787 : la salmée de blé, 40 livres ; de seigle, 28 ; d'orge, 22 ; de pois chiches et de haricots, 36 ; de fèves, 26 ; de blé noir, 16 ; de blé de Turquie, 24 ; d'avoine, 6 ; le barral de vin, 6 ; le comble d'amandes, 4 ; le pot d'huile, 3 ; le quintal de foin, 2 livres. — Instances civiles : de Marianne Alligier, contre Jullian, son mari, en séparation de biens ; — de Marguerite Anglès, veuve Raspail, contre Peysson, en exécution des clauses d'une vente à réméré ; — de noble Claude-Louis Des Garniers Des Hières, baron de Miraval, contre Fournier, son ancien fermier, en paiement de créance, etc.

COMMISSION DU CONSEIL, À VALENCE.

B. 1304. (Volume.) — In-folio, 326 feuillets, papier.

1733-1771. — Affiches de jugements souverains rendus : par Jean-Pierre Colleau, conseiller du Roi, lieutenant général criminel au Châtelet, bailliage et siège présidial de Melun, commissaire du Conseil, nommé par arrêt du Conseil d'État du 31 mars 1733 ; — par Gaspard-Levet, seigneur de Malaval, nommé par arrêts du Conseil d'État des 3 décembre 1738, 2 octobre 1742 et 4 avril 1743 ; — par Nicolas-Pierre Colleau, nommé par arrêts des 9 juillet 1766, 6 avril et 15 mai 1770, pour juger souverainement et en dernier ressort les contrebandiers, faux-sauniers, employés des fermes et gabelles prévaricateurs, etc., dans les provinces de Dauphiné, Lyonnais, Bourgogne, Provence, Languedoc et Auvergne, auxquelles on ajouta en 1737 celles de Rouergue et de Querey. — Les peines infligées par ce tribunal sont les amendes, le blâme, le fouet, le bannissement, la corde et la roue. Parmi les accusés, un seul est acquitté ; 77 sont condamnés à être pendus, et parmi eux une femme ; 57 à être rompus vifs ; un, Louis Mandrin, de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, à être roué, etc. — Noms des individus condamnés à être rompus vifs : Brun, dit Petit-Pierre ; — Veyret, dit Veyrin ou La Pierre ; — Jacques Du Pommier, dit Pommier ; — Mathivet, dit Antoinette ; — Cavequain, dit L'Italien ; — Cotton ; — Allemand, dit Lallemand, — Meunier, dit Montagnet ; — Rouillet ou Le Savoyard ; — Croze, dit Gemillon ou Sorillac ; — Vaysse, dit Brignolle, Petit-Jean ou Le Dragon ; — Falquet, dit Dufresne ; — Berger, dit Le Frisé ; — Riou, Tournas et Puissant, dit Dauphiné ; — Claude, dit Tonnache ; — Rion, dit Louis Loger, Le Grand-Louis, Louis de Saint-Martin, Louis Du Cheyla et Louis de La Chapelle-Chanéac ; — Anselme, dit Sans-Chagrin ; — Pelisson Duroux, dit Santon et La Tour ; — Richard, dit Le Petit-Pierron ou Pierre de Genève ; — Richard, dit Le Bon-Jacques ; — Jean Lévêque, dit Saint-Jean ; — Puissant, dit Dauphiné ; — Descours, dit Chambalève ; — Perrat, dit Toinon et Joli-Cœur ; — Couparet, dit Berthaud ; — Bertrand, dit Antoine Marchand ; — Pelegrin, Coconier et Mouillet ; — Lévasseur, dit Le Normand ; — Lacombe et

Mouillet ; — Crebier ; — Reynaud, dit Biscaillon ; — Terrisse, dit La Joie et Montbrison ; — Berthier, dit Le Grand-Joseph ; — Michel, dit Lapierre ; — Dhuet Saint-Pierre, dit Jambon ; — Saran ; — Nouharet, dit La Baleine ; — Chaléat ; — Bernard, dit La Tendresse ; — Barron, dit Barre et La Vigne ; — Moncoronel, dit Colonel et La Jeunesse ; — Talard, dit Perrigne et L'Espagnol ; — Jabrin, dit Binbarade ; — Satre, dit Seillot ou Le Petit-Cœur ; — Bélissard ; — Roche, dit La Roche ou Prêt-à-boire ; — Bourderiat, dit Bourdeau ; — Pradier, dit Peille, et Sibourg, dit Le Clerc. — Le nombre de condamnations aux galères à temps ou à perpétuité est de 631.

GABELLES DU BAS-DAUPHINÉ, À VALENCE.

B. 1305. (Liasse.) — 17 pièces ; 1 cahier in-4°, 55 feuillets, papier.

1592-1613. — Comptes rendus par Pierre Jay, de Valence : à Emmanuel Stube et Descombes, fermiers des gabelles et du sel en Dauphiné, de tout le sel reçu et vendu au grenier de Valence : recette 26 934 écus 32 sols 6 deniers pour 31 039 émines ; dépense 32 098 écus ; — à Étienne Thèze : recette 69 125 écus ; dépense 68 918 écus ; — à Le Blanc, seigneur de Mions, receveur des États de Dauphiné : recette 253 083 ; dépense 247 749 livres. — Certificats de chargements délivrés par les grenetiers et contrôleurs des greniers à sel de Tarascon, Pont-Saint-Esprit, etc. — Lettres patentes du roi Henri III défendant l'introduction en Dauphiné d'aucun sel de Provence ou du Comtat au préjudice de la ferme, et attribuant les amendes infligées aux contrevenants, 1/3 au dénonciateur, 2/3 aux États du pays ou au fermier, comme indemnité des frais de surveillance. — Procès-verbal dressé par Pierre Jay, commis du fermier général, contre Guéret, Vidal et Meynier, pour contrebande de sel.

B. 1306. (Liasse.) — 16 pièces ; 2 cahiers in-8°, 136 feuillets, papier.

1697-1726. — Déclaration et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIV et Louis XV :

autorisant la prise de possession des fermes générales unies par Pierre Carlier ; — prorogeant la levée de 40 sols par minot de sel dans l'étendue des gabelles de Provence, Dauphiné, Languedoc et Roussillon ; — ordonnant de mesurer le sel avec une trémie ; — condamnant à mort les faux-sauniers attroupés avec armes. — Provisions : de receveur au grenier à sel de Saint-Vallier, données à Benoit Besson et à Félix Drevetton ; — de contrôleur de la recette des gabelles de Valence, données à Louis Parisot ; — de receveur au grenier à sel de Montélimar, données à Crenier ; — de procureur des droits de sortie, entrée et autres droits établis au Buis, données à François de Brugeron, sieur de Beauregard, avocat ; — de garde-sel, données à Chabanel, etc. — Requête adressée au Parlement de Grenoble par Isambert, fermier général, afin de défendre l'emploi des eaux salées de Propiac et de Mérindol. — Procédures criminelles devant François Planta, contrôleur général des gabelles au département du Bas-Dauphiné, par Cordier, chargé de la régie des fermes unies, contre Pichat, pour vol de sel, et contre Lassaigne, Puzin, Mazade, etc., habitants de Vienne, qui l'ont tiré des mains des employés des fermes ; — de Gramont, receveur à Valence, contre Lombard, pour injures et voies de fait, etc.

B. 1307. (Liasse.) — 72 pièces ; 1 cahier in-4°,
84 feuillets, papier.

1728-1733. — Prestation de serment par Jarrin, Lambert, etc., gardes-sel, et par Bernard, garde des fontaines salées de Die et d'Aix. — Procédures criminelles : de Carlier, adjudicataire général des fermes et gabelles, contre Bellon, Chovet, Blanchard, etc., habitants d'Izon et Laborel, accusés d'avoir fait évader un faux-saunier ; — jugement rendu par Planta, contrôleur général, de Vaugrand et Rey, condamnant les accusés à 300 livres d'amende, ou, à défaut de paiement, à cinq ans de galères ; — du même Carlier, contre Pierre et Mathieu de Quint, de Sainte-Croix, et contre Marin et Combet, de La Charce, pour transport de faux-sel avec bêtes de somme, sans armes ; — jugement qui les condamne à 300 livres d'amende ; — de Chambon-Duclaux, receveur au grenier à sel de Grignan, contre Labaume, pour vol de sel, etc.

B. 1308. (Liasse.) — 1 cahier in-8°, 53 feuillets ;
65 pièces, papier.

1734-1739. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV concernant la prise de possession des fermes générales unies par Nicolas Desboves et par Jean Girardin. — Procès-verbaux par le visiteur général des gabelles du Saint-Esprit et par Planta, contrôleur général et juge des gabelles, sur les avaries et le naufrage de barques chargées de sel. — Procédures criminelles : de Carlier, ancien adjudicataire des fermes et gabelles, contre Meffre, d'Eygalayes, pour contravention aux règlements sur la vente du sel ; — de Desboves, contre de Saulses La Rivière, châtelain de Bourdeaux, Gros et Borne, cabaretiers, pour rébellion envers les employés des gabelles ; — de Jacques Forceville, adjudicataire des fermes, contre Brachet, Barbier, etc., pour faux-saunage, etc. — Audiences. — Noms des parties : Thomé, receveur au grenier à sel de Pierrelatte, contre Romieux, et Tardy, receveur des gabelles à Valence, contre Tirolle, en paiement de créances ; — Bérard, receveur au grenier à sel de Montélimar, contre Thomé, de Montoisson, en interposition de décret sur encan, etc.

B. 1309. (Liasse.) — 55 pièces, papier (5 imprimées).

1742-1759. — Déclarations et arrêts du Conseil d'État du Roi Louis XV, relatifs : à la prise de possession des fermes générales unies par Thibaut La Rue et Pierre Henriet ; — à la contrebande ; — au paraphe des registres des employés des fermes ; — à la perception de 4 sols par livre sur différentes espèces de tabac, etc. — Procès-verbaux concernant : la chute accidentelle de la toiture du grenier à sel de La Coucourde (Lachamp) ; — le mauvais état de l'entrepôt de Malossane, à la basse-ville de Valence. — Inventaire des effets délaissés par Tardif, receveur au grenier à sel. — Procédures criminelles : des employés de la brigade de Charmes, contre Gensel et Desbais, surpris en flagrant délit de faux-saunage ; — de Bocquillon, adjudicataire subrogé à Girardin, contre Besson, pour détournement de deniers ; — d'Henriet, contre Bombanel, pour transport de faux-sel, etc.

B. 1310. (Liasse.) — 2 cahiers in-8°, 43 feuillets ;
48 pièces, papier.

1764-1778. — Arrêts du Conseil d'État relatifs à la prise de possession des fermes unies par Julien Alaterre et Jean-Jacques Prévost. — Procès-verbaux concernant : le naufrage, à Valence, d'une barque chargée de sel appartenant à Fournel, entrepreneur de transports ; — les avaries causées par un orage, près de Beauchastel, au chargement de sel conduit par Fiéron. — Instances criminelles de Prévost et d'Henriet, contre Cordier, Achard, Ponchon, Perrin, Brozille, Fer, etc., pour débit et transport de sel de contrebande.

B. 1311. (Liasse.) — 6 cahiers in-8°, 76 feuillets ;
28 pièces, papier.

1778-1789. — Arrêts du Conseil d'État du roi Louis XVI pour la prise de possession des fermes générales par Nicolas Salzard et Jean-Baptiste Mager. — Procès-verbal de Boveron, lieutenant du contrôleur général des gabelles, sur le naufrage de deux barques à sel de Fiéron, à l'embouchure du Mialan. — Procédures civiles de Bérard, receveur des gabelles à Montélimar, contre Poton et Basset, en paiement de 60 minots de sel. — Instance criminelle de Salzard, représenté par Jacques Pernetty, contre Icard, pour injures et voies de fait envers les employés des gabelles. — Audiences. — Noms des parties : Louis de Saint-Germain, écuyer, receveur des traites au bureau de l'Élection de Valence, et noble Joseph de Saint-Germain de Villeplat, receveur des gabelles, contre Giraud, négociant à Romans, en paiement de lettre de change ; — David, adjudicataire des fermes unies, contre Bron, en paiement de fourniture de sel ; — Lacroix, receveur au grenier à sel de Die, contre Guillot, en paiement de billet à ordre, etc. — Présentations de procureurs : Réalier-Dumas, pour Joseph de Saint-Germain ; — Pinet, pour Thomé, receveur à Pierrelatte ; — Tisson, pour Bourgeois, négociant à Voiron, etc.

TRAITES DE MONTÉLIMAR.

B. 1312. (Cahiers.) — In-8°, 108 feuillets, papier.

1725-1787. — Provisions de conseiller président juge des droits de sortie, droits d'entrée et autres droits perçus à Montélimar, données par le roi Louis XV à Alexis Rivière, en remplacement de Beauthéac, décédé. — Commissions : de procureur du Roi au Siège des traites, données à Pain par le procureur général du Parlement de Grenoble ; — de receveur des droits de péage appartenant à S. M. et du sol par livre levé au bureau de Rochemaure, données à Sellier par Salzard, adjudicataire des fermes unies ; — de receveur des soies à Taulignan, données à Massot par La Sauge, contrôleur général ; — de receveur des droits des cinq grosses fermes et des huiles au bureau de Montélimar, données à Serret par Salzard, etc. — Audiences. — Noms des parties : Cordier, Carlier et Thibaut La Rue, adjudicataire des fermes générales, contre Turc, de Venterol, Fauverge, de Valaurie, Gardon, etc., pour contravention aux règlements sur la douane et la traite foraine.

MAÎTRISE DE DIE.

B. 1313. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1740-1749. — Procédures criminelles : de Blanc, contre Poulet, pour détournement de l'eau du ruisseau de Frédéric, réservée au domaine de Barsac les mercredis, samedis et dimanches ; — de noble César Odde de Bonniot, sieur de La Tour, contre des habitants de la vallée du Vercors, pour délits de pêche dans la rivière de Vernaison et dans le canal de ses moulins ; — du procureur du Roi, contre Sibleyras, Vallentin et d'autres habitants d'Aucelon, pour délits de pêche et de chasse en temps prohibé ; — de Breyton, garde-bois, contre Algoud ; — de Chenebier, de Romeyer, contre Rey, dit Duc ; — du syndic des Dominicains de Die, contre Arnoux, dit Lescarier ; — de Blanc, contre Giraud, etc., pour vols de bois ; — de Grimaud, d'Aurel, contre Martin, pour dommages à son bois causés par un troupeau de brebis, etc.

B. 1314. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1740-1749. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre les consuls de Lus-La-Croix-Haute, accusés d'avoir exigé de l'argent des possesseurs de chèvres de la localité pour payer une amende ; — contre Meynard, prieur-curé d'Aucelon, et Louis-Charles Vallentin, pour délits de chasse et de pêche à Barnave ; — du procureur d'office de la baronnie de Lus-La-Croix-Haute, contre Terrier, pour délits de chasse ; — des consuls de Die, de Lus-La-Croix-Haute, de Bellegarde et Montlahue, contre les dévastateurs de leurs bois communaux ; — de Rolland, contre les bergers de Bastet, pour dégâts à ses jeunes plants de chêne ; — d'Anne Odon, veuve Monier, contre des habitants de Châtillon qui coupent et prennent son bois, etc.

B. 1315. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures criminelles : du procureur du Roi et du syndic du chapitre de Die, contre les habitants de Chamaloc et de Romeyer qui bâtissent des fours à chaux et font de l'écorce la nuit ; — du procureur fiscal de l'évêché, contre les propriétaires de scies du Vercors, en démolition de ces artifices ; — de Marthe-Sara Du Faure, veuve de noble César Jouven de La Blachette, dame du Monestier de Percy, contre Achard et Vallentin, pour dommages à ses bois de Jansac et de Menglon ; — de Bouffier et Vachier, consuls de Fourcinet, contre les habitants de Lesches, pour dévastations commises dans leur bois communal de Coignet ; — de Blanc, notaire à Châtillon, contre Hours, dit Caillot, pour dérivation sans titre de l'eau du ruisseau de Frédéric ; — de Bonnet, contre la veuve Chovin ; — de Duseigneur, contre Bernard et Arthaud, etc., pour coupe et vol de bois.

B. 1316. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures criminelles : de César-Antoine Lamande de La Tournelle, acquéreur des droits seigneuriaux de l'évêque de Die à Chamaloc, contre Morand, Payan, pour délits de chasse : dans sa requête, le plaignant parle de ses

soins pour repeupler sa terre de gibier, par suite de la neige et du froid de 1757 ; — d'Antoine-Charles-Augustin-Joseph de Simiane, seigneur de Treschenu, Glandage, etc., contre les habitants de Glandage et les prêtres du Trièves qui chassent aux faisans sur le mont de Bellemotte ; — des consuls de Lus-La-Croix-Haute, contre Chaudron et ses complices ; — des consuls de Marignac, contre les habitants de Saint-Julien-en-Quint, et des consuls de Saint-Dizier, contre Boyer, pour dévastations commises dans les bois de leurs communautés : les consuls de Marignac affirment, dans leur requête, que la forêt de Vassieux leur appartient en toute propriété pour les 2/3, tant en vertu des actes de 1602 que de la transaction passée avec le vicomte de Bardonnenche, devant M^e de Lamorte-Félines le 20 octobre 1758 ; — du procureur du Roi, contre des habitants de Ponet, Sainte-Croix et Ruinel, pour délits de chasse et de pêche, etc.

B. 1317. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1760-1769. — Instances criminelles : des consuls de Die, contre le fermier de l'abbaye de Valcroissant et les autres auteurs des dévastations commises dans les bois de ladite abbaye, où la communauté de Die a un droit d'usage ; — de Gaspard-Alexis de Plan Des Augiers, évêque, contre les habitants de Montmaur, de Vassieux, de Die et Chamaloc, contre Reynaud-Colombier, Vallentin Delaye, etc., pour délits de chasse, et contre Reboulet, propriétaire d'une scie à Tourtres, pour coupe d'arbres dans les forêts du Vercors ; — de Conil, contre Guillaume ; — de Sadon, contre Béranger ; — de Vincent, contre Reboul La Juillère, de Voluy, contre Girard, etc., pour vol de bois ou de broussailles, etc. ; — de Rougier, procureur d'office de Lus-La-Croix-Haute, contre les dévastateurs des bois communaux, etc.

B. 1318. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures criminelles : des consuls et des habitants de Saint-Agnan, cessionnaires de l'évêque de Die pour les montagnes de Beurre et de Gerlan, destinées aux bœufs, contre les propriétaires de troupeaux de brebis qui font

consommer l'herbe des pâturages ; — du procureur du Roi, contre les chasseurs passant dans les terres ensemencées ; — d'Aillaud, de Poyols, contre les habitants de Jonchères ; — d'Arnoux, contre Picard ; — de Begou La Bâtie, contre Faure ; — de Boyer, contre Reynaud, dit Le Petit ; — de Damnas, contre Boissier, etc., pour dégâts ou délits commis dans leurs bois, etc.

B. 1319. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1780-1789. — Instances criminelles : des consuls de La Bâtie-des-Fonts, de Lus-La-Croix-Haute, de Mont-lahuc, de Saint-Julien-en-Quint ; — de Durand, député de la communauté de Bonneval, contre les habitants des communautés voisines, les bergers de Provence et les particuliers qui dévastent leurs bois ; — du procureur du Roi, contre les consuls d'Aix qui favorisent les possesseurs de chèvres ; — de Barthélemy, curé de Menée ; du comte de Morard, seigneur de Montlaur ; de Marie-Thérèse de Lamorte, dame de La Motte-Chalancon, veuve du marquis de Chastelard ; du syndic du chapitre et du consul de Romeyer, etc., contre les habitants d'Archiane, de Poyols, de Chalancon, etc., pour délits forestiers. — Acte d'assemblée des habitants de Vassieux pour empêcher les dévastations de leur bois communal.

JUDICATURE DE LA BARONNIE D'AIX.

B. 1320. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1740-1781. — Instances civiles : de Vial, avocat à Romans, contre Damnas, en dommages-intérêts pour établissement de chemin dans sa vigne ; — d'Archimbaud, contre Arnoux et Lombard, en vérification de limites ; — de Baux, Cornillon et Empeyta, contre Girard, Voluy et Buis, en réparation de dommages causés à leurs récoltes. — Procès-verbal du juge d'Aix sur l'incendie du grenier à foin et de l'écurie de La Riaille appartenant au marquis de Gouvernet. — Procédures criminelles : de Foron, curé d'Aix, de Barnaud, Blanc, Gélouin, etc., contre Lombard, Maillefaud, Caillet, Borel, etc., pour injures et voies de fait ; — d'Achard et Fluchaire, fermiers du prieuré d'Aix, contre Odon et Girard,

pour fraude à leurs droits de dime ; — de Payan, meunier au Pont-de-Quart, contre la veuve Caillet, pour contravention à la banalité de son moulin ; — du procureur juridictionnel, contre Joubert, Rey et autres, pour délits de chasse et pour œuvres serviles le jour de la Nativité de Notre-Dame (8 septembre), etc.

JUDICATURE DU COMTÉ D'ALBON.

B. 1321. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1740-1749. — Procédures civiles : de noble François de Monteil, brigadier des fermes du Roi à Serrières, contre Chautan, en paiement du prix d'un cheval ; — de Combe, contre Andrevon, notaire à Moras, et contre Magdeleine de Chastelard, veuve de noble Reymond Assalin, sieur de Montarzin, en main-levée de saisie ; — de Marie Faure, veuve Giraud, héritière de Bourrin, curé de Saint-Romain-d'Albon, contre Treillat, en paiement de pension foncière ; — de Joseph Gros, contre Benoit Gros, en annulation de billet souscrit par le père du demandeur ; — de Clopet, contre Barrier, Simon, etc., en revendication d'immeubles ; — d'Henri, docteur en médecine à Romans, contre François, chirurgien, en paiement de billet souscrit pour ses lettres de maîtrise ; — de Métrai, contre Escoffier, en rescision de la vente d'un immeuble au-dessous de son prix, etc.

B. 1322. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1750-1759. — Instances criminelles des mariés Murard, fermiers de M^{me} d'Autichamp, à Saint-Rambert, contre Jeanne Brun, femme Romanet, et de Gagnière, bourgeois de Fondeville, contre Michalon, pour injures et voies de fait. — Procédures civiles poursuivies : par Louise Mouchiroud, veuve Dugas, contre Rosier, en paiement d'obligation ; — par les mariés Robin, contre les mariés Girard, en nomination d'experts chargés de former la masse héréditaire de la succession d'Antoine Blain, leur beau-père commun ; — par Gabet et Crozat, fermiers,

contre Gauzan et Thomas, en dommages-intérêts pour dégâts causés à leur meule de foin ; — par Sarrazin, contre Marie Vespre, veuve Ageron, en paiement de la plus-value d'un immeuble cédé à son défunt mari, etc.

B. 1323. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 66 pièces, papier.

1760-1769. — Instances criminelles de Bal et des mariés Robin, contre Marie Chapre, veuve Clopet, pour coupe d'arbres dans leur propriété. — Procédures civiles : du marquis d'Autichamp, contre Cointet, de Saint-Rambert, en paiement d'arrérages de pension ; — de Falavier, contre Ancelin, en paiement de promesse ; — de Fleury Baborier, contre Charles-Marguerite Fontaine, d'Andancette, en répétition des droits dotaux de Marguerite Fontaine ; — de Jean-Antoine Bourguignon, de Cornas, contre Pierre Bourguignon, d'Anneyron, en délivrance de la légitime de Louise Didier ; — de Marie Chapre, femme Clopet, contre Sibud, en paiement du prix de ferme d'un pré, etc.

B. 1324. (Liasse.) — 59 pièces, papier

1760-1769. — Procédures criminelles : de Charles Fontaine, fermier de la maison-forte de Saint-Rambert, des Aimars et des Marolles, appartenant à Antoine de Beaumont, marquis d'Autichamp, contre Badel, en paiement de cense et de pension ; — de Clémenton, contre Rodet, en jouissance d'un fonds de terre et bois à Montchal sur Saint-Philibert jusqu'à la ligne séparative servant de limite aux propriétaires voisins ; — de Combe, contre Collet, son beau-frère, en paiement de créance, etc. — Instances criminelles de Nivon et Rosier, contre Bonin et Baborier, pour injures et voies de fait.

B. 1325. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles : de Bosc, d'Anneyron, contre Juveneton, en exécution de l'acte de partage du domaine de Jean-Roux acquis par eux du baron de Cornillon ; — de Cany, contre Marie Chapre et Clopet, son fils, en paiement de créance ;

— des mariés Métrai, fabricants de petites étoffes, héritiers de Pivat, contre Baron, en restitution d'effets mobiliers ayant appartenu à Marguerite Ducoin, veuve Pivat, femme en secondes noces de Baron ; — de Bas, fermier à La Voluzière, contre Colin et Mérard, en réparation de bris de clôture, etc.

B. 1326. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1770-1779. — Instances criminelles de Brotier, d'Antoine et Nicolas Gardon, maîtres de poste à Saint-Rambert et à Saint-Vallier, contre Crozat, Chautan et Paturel, pour injures et voies de fait. — Procédures civiles : de Marguerite Bourg de La Faverge, veuve de Claude-François Callier, entrepreneur des malles sur les routes de Provence et de Languedoc, contre Gardon, ancien maître de poste, en paiement de créance ; — de Fontaine, contre Baboin, en répétition d'un quart du domaine de La Villonière, irrégulièrement vendu ; — de Juveneton, contre Coudane, fermier à Jean-Roux, en paiement de cheptel ; — de Danthony, notaire et procureur, contre Girard, en paiement de bail à ferme ; — de Magnat, chirurgien à Saint-Romain-d'Albon, contre Sadin, en interposition de décret sur encan, etc.

B. 1327. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

1770-1779. — Instance criminelle de Rosier, contre Baborier, pour injures et voies de fait. — Procédures civiles : de Monnet, avocat à Saint-Vallier, contre Magdeleine Assalin de Montarzin, femme séparée de biens de noble Jean-Baptiste de Fay de Villiers, en paiement de vacations ; — de Revol, ancien fermier de noble Jean-Baptiste-Louis de Brunier de Larnage, à Fondeville sur Anneyron, contre Danthony, en annulation de saisie ; — de Magdeleine Rosier, femme Pain, contre François Rosier, en paiement de sa légitime ; — de Roigny, d'Avignon, contre Rosier, d'Andancette, en libération de créance, etc.

B. 1328. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 92 pièces, papier.

1780-1789. — Instances criminelles de Bas et de la femme Gardon, contre Sibud et Canard, pour injures et voies de fait. — Procédures civiles : de Chapon et Faure, fermiers de Charles de Rohan, prince de Soubise, maréchal de France, seigneur engagiste du comté d'Albon, contre Baboin, sous-fermier des biens de l'ordre de Saint-Ruf, et contre Baborier, en paiement de pensions foncières ; — de noble Jean-Évangéliste de Vitrolles, seigneur de la maison-forte de Layet, demeurant à Chanas (Isère), contre noble Jean-Marie Cellard, seigneur de Montaclard, ancien lieutenant général au bailliage de Mâcon, en paiement de créance ; — de noble Jean-Marie Cellard, sieur des Tours, contre Baboin, fermier des Tours, des Rosiers, Chérinet, etc., en paiement du prix de ses baux ; — de Bas, contre Servant et Champelain, en rescision de la vente de divers immeubles au-dessous de leur prix.

B. 1329. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1780-1789. — Instances civiles : de Marguerite Romanet, veuve Robin, contre Gabriel Germat et Marie Romanet, en paiement de sa légitime ; — de Guigon, contre Dorel, de Champagne, en délimitation de leurs propriétés ; — de Catherine Perdriolat, contre Vermillière, son mari, en séparation de biens ; — de Pascal, contre Nivon, et de Jeanne Servonnet, veuve Rozier, contre Dugas, en paiement de créance, etc.

JUDICATURES D'ALEYRAC, ALANSON, LA BÂTIE-BLACONS, LA BÂTIE-ROLLAND, LA BUISSE, CHAMIER, CHAROLS, CHÂTEAUNEUF-DE-MAZENC, CLÉON-D'ANDRAN, LA GARDE-ADHÉMAR, GRANGES-GONTARDES, MANAS, MONTBOUCHER, MONTJOUX, ODEFFRED, POËT-LAVAL, PONT-DE-BARRET, PUYGIRON, PUY-SAINT-MARTIN, RAC, ROUSSAS, ROYNAC, SAINT-GENIS, SAINT-GERVAIS, SALETTES, TAULIGNAN ET VALAURIE.

B. 1330. (Cahiers.) — In-4°, 375 feuillets, papier.

1668-1716. — Audiences. — Noms des parties : Baudon, fermier de la seigneurie de

Montboucher, contre Archimbaud, et Charavan, fermier des droits féodaux de Cléon-d'Andran, contre Girard, en paiement d'arrérages de cense et de vingtain ; — noble Pierre d'Audiffret, de Manosque, lieutenant d'infanterie, mari de Jeanne Monchaud, contre Hector Grimolle, bourgeois de Dieulefit, en discussion des biens de Gédéon Monchaud ; — Catherine Dufour, de La Répara, héritière d'Antoine Dufour, chanoine de Grenoble, contre noble François Deslsnards, seigneur d'Odeffred, en interposition de décret sur encan, etc. — Affirmations de voyage : par noble Jean-Louis Delolle de Beauplan ; — par Rostaing de Grammont, seigneur de Vachères ; — par David Plèche, conseiller en l'Élection de Romans, seigneur de Salettes, etc. — Provisions des offices : de greffier de la judicature de Poët-Laval, données à Andran par Teissier, procureur général d'Octave de Galéan, commandeur ; — de lieutenant de châtelain au même lieu, données à Bourbosson par le même, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marie Orçon, de la succession de noble François de Ferre, sieur de La Verrière.

B. 1331. (Cahiers.) — In-4°, 261 feuillets, papier.

1720-1742. — Audiences. — Noms des parties : Jeanne-Anne-Magdeleine de Grolée de Viriville, dame de Taulignan, veuve de François-Ollivier de Senozan, baron de La Salle, représentée par Piallat, son fermier, contre Tortel, bourgeois de Taulignan, et noble Agnès de Saint-Ferréol, seigneur de Saint-Pons et par indivis de Salettes, contre Mirabel, en paiement de lods ; — Claude de Lattier, commandeur de Poët-Laval, contre Roussin, du Pont-de-Barret, en nouvelle reconnaissance de droits seigneuriaux ; — Jean-Joseph de Ripert d'Alauzier, seigneur de Rac et de Noveisan, contre Antoine de Saint-Geney, bourgeois de Montélimar, en reconnaissance d'écriture privée ; — Antoine de Beaumont, chevalier, seigneur d'Autichamp, contre Gauthier, du Pont-de-Barret, et noble Louis de Bouillane, sieur de La Blache, de Taulignan, contre Fornal, en paiement de créances. — Émancipation de Michel Demars, de Montjoux. — Affirmations de voyage : par Rien, curé de Mauas ; — Jacquety, curé de Réauville ; — nobles Charles et Guy de Châteaueux, sieurs du Pommier, de Dieulefit ; —

noble Mary de Serre, etc. — Provisions des offices : de châtelain de La Garde-Adhémar, données à Cheysson par Pauline de Castellane-Adhémar de Grignan, marquise de La Garde, Valaurie, etc., veuve de Louis, marquis de Simiane, lieutenant général pour le Roi au gouvernement de Provence, premier gentilhomme du duc d'Orléans ; — de châtelain et de lieutenant de châtelain de La Penne sur Vesc, Montjoux et Bâtie-La-Lance, données à Gourjon et à Combe par Guillaume-César de Rigot, etc.

B. 1332. (Cahiers.) — In-4°, 392 feuillets, papier.

1723-1740. — Audiences. — Noms des parties : Esprit Delubac, marchand à Grignan, contre noble Philippe-François Prunier de La Gallée, capitaine de cavalerie, et noble Antoine d'Esclausel, sieur de La Rouvière, contre la veuve Gras, en paiement de créances ; — César-Guillaume de Rigot, marquis de Montjoux, contre noble François de Pagèze, de Manas, en main-levée de saisie, etc. — Émancipation de noble Charles d'Esclausel par le sieur d'Eyroles, son père. — Provisions des offices : de châtelain de la moitié de la seigneurie de Pont-de-Barret, données à Garnier par le prieur de Pont-de-Barret et de Charols ; — de procureur d'office de Châteauneuf-de-Mazenc, données à Abram par Jean d'Yze de Saléon, évêque de Rodez, baron de Châteauneuf-de-Mazenc, etc. ; — de lieutenant du châtelain de Blacons et ses dépendances, données à Chastan par Paul-François de Durand, seigneur de Pontaujard ; — de châtelain de Poët-Laval, données à Fedon par Gaspard-Balthazar de Gaillard d'Agoult, commandeur ; — de procureur d'office du Puy-Saint-Martin, données à Jouve par Marie-Thérèse Perachon de Saint-Maurice ; — de châtelain de Saint-Genis, données à Marbaud par Jacques de Thollon de Saint-Julien ; — de procureur d'office de Puygiron, données à Tardieu par Jacques de Bannes, sieur de La Tour, ancien capitaine de cavalerie, etc. — Affirmations de voyage : par Jeanne-Marie Delolle, femme de noble Victor-Amédée d'Astier, de Châteauneuf-de-Mazenc ; — par Jean-Antoine d'Astier de Monessargues, chanoine de Grignan, procureur fondé de Jeanne-Marie Delolle ; — par noble Otho-Roger Delolle ; — par noble Antoine de

Baratier, seigneur de Saint-Auban-de-Miraval, capitaine d'infanterie, etc.

B. 1333. (Cahiers.) — In-4°, 393 feuillets, papier.

1718-1757. — Audiences. — Noms des parties : noble Pierre Du Normand, sieur de Guérin, lieutenant invalide en garnison à la citadelle de Montélimar, contre Magnan, de Sallettes, en dommages-intérêts pour trouble à la jouissance d'un droit d'arrosage ; — noble Charles d'Esclausel, sieur d'Eyroles, de Sallettes, contre Magnan, en vérification de limites ; — noble Antoine de Bouillane, sieur de La Serve, d'Aleyrac, contre le curateur de l'hoirie Marcel, en paiement de créance, etc. — Répudiation de la succession de Marie-Thérèse de Perachon de Saint-Maurice par Bouteville, marchand au Puy-Saint-Martin, mandataire de Louis Guichard de Perachon, chevalier, comte de Varaix, lieutenant de cavalerie, son neveu. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Jacques de Ferre de la succession de Jean, sieur de Beauplan, son frère. — Provisions des offices : de capitaine châtelain du Puy-Saint-Martin, données à Lafarge par Antoine de Corbeau, seigneur de Vausserre, etc., conseiller au Parlement de Grenoble ; — de procureur d'office du Poët-Laval, données à Rousset par Chrysostôme de Gaillard d'Agoult, commandeur ; — de procureur juridictionnel de Roussas, données à Nicolas par François-Antoine de Bertet, secrétaire général de la légation d'Avignon ; — de sergent ordinaire de Châteauneuf-de-Mazenc et de Montboucher, données à Billebeau par Honoré-Jean-Baptiste-Alexandre de Piolenc d'Yze de Montauban, seigneur de Thoury, Rochefort, etc., et par Marianne-Gabrielle de Vesc de Combemont, femme de noble Joseph-Marie de Tulle, dame de Montboucher ; — de garde-bois de La Roche-Saint-Secret, données à Teissère par Jean-Baptiste de Mantin de Crochans, etc.

B. 1334. (Cahiers.) — In-4°, 388 feuillets, papier.

1755-1762. — Audiences. — Noms des parties : Joseph-Gabriel-Claude-Augustin de Vesc, marquis de Béconne, curateur de Jean-François-

Augustin Des Armands, contre Gourjon, en résiliation du bail des revenus de ses terres ; — noble Louis d'Esclausel, sieur d'Eyroles, gentilhomme verrier, de Salettes, contre Mouillet et Morin, en restitution de douze quintaux de soude ; — noble Pierre d'Audiffret, de Dieulefit, contre Maleval, en interposition de décret sur encan ; — noble Pierre Joubert, de Donzère, pour lui et pour Rose Joubert-Denavon, sa cousine, contre Granier, des Granges-Gontardes, en annulation d'un contrat de constitution de rente ; — noble François Des Isnards, gentilhomme verrier de Piolenc, contre Jean de Ferre, du Poët-Laval, en paiement de bouteilles en verre ; — Duclaux, chanoine trésorier du chapitre de Grignan, contre Faure, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Provisions des offices : de greffier d'Alanson, La Buisse et La Bâtie-Blacons, données à Morier par Jean-François-Augustin Des Armands ; — de greffier de La Bâtie-Rolland et Pont-de-Barret, données à Pellapra par Joseph-Pierre-Louis de Blaïn de Marcel, héritier de Joseph-François, marquis du Poët, son père, etc.

B. 1335. (Cahiers.) — In-4°, 342 feuillets, papier.

1745-1769. — Audiences. — Noms des parties : Joseph de Rigot, comte de Montjoux, seigneur d'Odeffred, ancien commandant d'infanterie, demeurant au pavillon de L'Ermitage, à La Penne, contre Mielle, en paiement de créance ; — Joseph-Pierre-Louis de Blaïn de Marcel, marquis du Poët, seigneur de La Bâtie-Rolland, contre Roury, Brun, etc., en paiement de cense ; — Ode, curé d'Espelucho, et Jean-Jacques de Viennois, chevalier, coseigneur de Salettes, contre Rouy, de Malataverne sur Rac, et Ribière, de Salettes, en paiement d'arrérages de cense ou de pension. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Guillaume-César de Rigot, marquis de Montjoux, par Jean-Jacques, son frère, baron de Montjoux. — Provisions des offices : de capitaine châtelain de La Bâtie-Rolland, données à Berouille par Joseph-Pierre-Louis de Blaïn de Marcel ; — de greffier de Montjoux, La Penne et La Lance, données à Pellapra par Guillaume-César de Rigot ; — de procureur juridictionnel des mêmes terres, données à Chalamel par le marquis de Montjoux ; — de greffier

d'Odeffred, données à Pellapra par Joseph de Rigot, comte de Montjoux, seigneur de Teyssières, etc. — Délibération consulaire de La Bâtie-Rolland, chargeant Berre, soldat invalide, de conduire les eaux du canal de Châteauneuf-de-Mazenc à La Bâtie et d'en arroser les fonds des riverains, du 1^{er} mai au 1^{er} septembre, pour le prix de 40 livres.

B. 1336. (Cahiers.) — In-8°, 313 feuillets, papier.

1768-1774. — Audiences. — Noms des parties : Daruty, prêtre, héritier de Cornu, curé de Taulignan ; Menuret, médecin du Roi, conseiller en l'Élection de Montélimar ; Pellapra, subdélégué de l'intendant, etc., contre Durand, Manent et Pellegrin, de Poët-Laval, en paiement de créances. — Provisions des offices de greffiers des judicatures : de Rac, données à Rousset par Amédée-Jean-François-Prosper de Ripert, marquis d'Alauzier ; — de Roussas, données au même par Nicolas-François de Bertet, chevalier ; — de Montjoux, La Penne et La Bâtie-La-Lance, données audit Rousset par Jacques de Rigot de Jouven, marquis de Montjoux ; — de La Roche-Saint-Secret, données au même par Gaspard-Marie Mautin de Marcel, marquis de Crochans, haut seigneur et gouverneur de Montdragon ; — de Taulignan, données au même par Jeanne-Magdeleine-Anne de Grolée-Viriville, veuve de François-Ollivier, comte de Senozan ; — des offices de procureurs juridictionnels : de Poët-Laval, données à Rivière-Nocaze par Chrysostôme de Gaillard d'Agoult, commandeur ; — de la co-seigneurie du Pont-de-Barret et Millaure, données à Flachaire par Pierre-Joseph-Louis de Blaïn de Marcel, marquis du Poët ; — de La Bâtie-Rolland, données au même par Antoine-Jean de Caderousse, etc. — Permission de faire bâtir un four au domaine des Launes accordée à Lafont, bourgeois de La Garde-Adhémar, par Joseph-Jean-Baptiste de Castellane-Esparron, maréchal des camps et armées du Roi, sous la cense de 2 émines de blé.

B. 1337. (Cahiers.) — In-4°, 376 feuillets, papier.

1773-1779. — Audiences. — Noms des parties : Jacques d'Hilaire, marquis de Jovyac, contre

Moulin, en prestation de nouvelle reconnaissance de cense ; — Marie-Jeanne Delolle, veuve de noble Victor d'Astier, de Châteauneuf-de-Mazenc, contre Gleize, consul et recteur des pauvres de Lachamp, en acceptation de paiement de pension ; — Jean de Caderousse, seigneur de La Bâtie-Rolland, et Jean-Jacques, marquis de Viennois, héritier de Justine-Agathe de Lattier, sa mère, contre Marguerite Roury et Achard, en paiement d'arrérages de cense ; — Jean-Antoine Ollivier de Senozan, seigneur de Taulignan, contre Bravet, en paiement de lods ; — Charles-François de Charbonneau, ancien officier de mousquetaires à Cléon-d'Andran, contre Urdy, en paiement de dommages-intérêts pour établissement de chemin sur son sol ; — Philibert Quintin, bourgeois et capitaine châtelain de Donzère, et Paul-César de Bannes, marquis de Puygiron, contre Prat, des Granges-Gontardes, et contre Espagne, en paiement de créances ; — Pierre-Théodore Morin, négociant à Dieulefit, contre Gourjon, de Châteauneuf-de-Mazenc, en paiement de marchandises ; — Joseph-Dominique Guigues de Moreton, marquis de Chahrillan, colonel d'infanterie, représenté par Louis Guigues de Moreton, commandant pour le Roi des ville et château de Montélimar, contre Livache, Berthe, etc., en paiement de lods.

B. 1338. (Cahiers.) — In-4°, 470 feuillets, papier.

1776-1782. — Audiences. — Noms des parties : noble Pierre de Bouillane, verrier à Vermissière sur Taulignan, contre James, en paiement de créance ; — Pierre-Hyacinthe-Lazare de Ravel Des Crottes, baron de Châteauneuf-de-Mazenc, conseiller au Parlement d'Aix, contre Lafaye et les mariés Pic, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Transcriptions. — Testament de Jeanne-Marie d'Astier de Monessargues, demeurant à Beauplan, sur Châteauneuf-de-Mazenc, en faveur de nobles Joseph-Marie-Mathieu Dacosta de Beauplan, François-Joseph-Marie Dacosta de Ferret, Joseph-Alexandre-Paul Dacosta de Guigneau, ses neveux, de Valson. — Provisions des offices : de juge et de procureur juridictionnel de Cléon-d'Andran, données à Barthélemy Aymé et à Faugier par Charles-François, comte de Marsanne, chevalier, seigneur de Saint-

Genis, Font-Juliane, etc. ; — de châtelain et de procureur d'office de Roussas, données à Philibert Platon et à Magnin par Nicolas-François Bertet ; — de lieutenant de châtelain de Manas et Charols, données à François Courbassier, chirurgien, par Chrysostôme de Gaillard d'Agoult, commandeur du Poët-Laval ; — de châtelain de Millaure et de la co-seigneurie du Pont-de-Barret, données à Jullian, chirurgien, par Alexandre Faure de Chabert, lieutenant de cavalerie ; — de capitaine châtelain de Taulignan, données à Estran par Anne-Nicole de Lamoignon, veuve de Jean-Antoine Ollivier, comte de Senozan, dame de Vinay, Viriville, Beurepaire, etc.

B. 1339. (Cahiers.) — In-4°, 463 feuillets, papier.

1780-1789. — Audiences. — Noms des parties : noble Louis de Bouillane, de Poët-Laval, et Louis de Foix de Faury, commandant d'invalides à Montélimar, contre Morenas et Durand, en paiement de créances ; — Amédée-Jean-François-Prospère de Ripert, chevalier, marquis d'Alauzier, seigneur de Rac, et de Montlovier, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble, seigneur de Roynac, contre Passemard, Dumas et Baral, en paiement d'arrérages de cense ; — Claude-Esprit de Rigot, marquis de Montjoux, seigneur de La Bâtie-La Lance, La Penne, Teyssières et Odeffred, contre Meille et Garaix, en paiement de droits de tâche, etc. — Provisions des offices : de capitaine châtelain de Châteauneuf-de-Mazenc, données à Anselme par Pierre-Hyacinthe-Lazare de Ravel Des Crottes ; — de garde-chasse d'Aleyrac, données par le même à Genthon, etc.

JUDICATURE D'ALLAN.

B. 1340. (Cahiers.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1749-1789. — Répudiations des héritages et donations de Marguerite Valla, Chastel et Colombon par Béranger, Chastel et Grasset. — Instances civiles poursuivies par Paradis, de Suze-La-Rousse, héritier testamentaire de Buisson, contre Francillon, en délivrance du domaine de Morsinas. — Requête d'Estran, procureur fiscal, présentée à

Paume, juge d'Allan, pour le comte et la comtesse de La Tour-du-Pin, afin d'obtenir que Gouteron, fermier et greffier de la seigneurie, soit remplacé par Biscarat dans l'action qu'il intente à Charpenel, garde-chasse, accusé du meurtre de Mercier. — Audiences. — Noms des parties : Anne-Jean Le Gras, marquis de Luard, curateur honoraire de Françoise-Hippolyte Lériget, marquise de La Faye, épouse séparée de biens de Charles-François-Hector-Lucrétius, comte de La Tour-du-Pin, et Pierre de Villacroze, ingénieur géographe, curateur honoraire à l'interdiction de ladite dame, contre Roux, Comte, Laurent, Dumas, Champel, etc., pour défrichements des hermes seigneuriales ; — Crémieu, juif de la carrière de Carpentras, et Maussier, contre Estran, en paiement de marchandises ; — noble Étienne de Bouillane, sieur de La Coste, de Rochefort, contre Ferrent, en paiement de créance, etc. — Défauts accordés : à Ribaud, prieur-curé de Roquefort, contre Vassy ; — à Peyre, potier de terre, contre Combe La Vermenelle ; — à Lenoir, chirurgien, contre Lauzier, etc.

JUDICATURE D'ALLEX.

B. 1341. (Liasse.) — 75 pièces ; 1 cahier in-4°,
100 feuillets, papier.

1637-1749. — Inventaire des biens délaissés par Charles-Louis de La Tour-Gouvernet, marquis de Lachau, à Lucrétius-Henri-François de La Tour, abbé de Saint-Pierre de Vienne ; François-René-Charles, ancien capitaine de cavalerie ; Françoise, femme de noble André-Jérôme Plantin, seigneur de Villeperdrix ; Charles-Louis, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et Henriette de La Tour, enfants du défunt. — Émancipation de Louis Châtaignier. — Procédures civiles : de Chiquillon et de son berger, contre Fournier, en appel du juge d'Eurre ; — de Daniel Eynard, consul et receveur des revenus des ramières communales, contre Gros, en paiement du prix de sa ferme ; — de Grasset, contre Lambert, en remboursement de prêt ; — de Moralis, Gros, etc., contre Michel, consul, en restitution du prix du logement de sept cavaliers avancé par eux, etc. — Instances criminelles : de dom Pierre Bancel, religieux de Cluny, sacristain du prieuré, contre Ollivier, pour injures au marguillier, qui parcourait

les places et les auberges pour appeler les fidèles aux vêpres ; — de Ruchon, contre Robert, pour violation de séquestre ; — de Dourille, fermier de M. de Chabrillan à Blacherousse, contre Ollivier, pour voies de fait, etc. — Audiences. — Noms des parties : Bancel, capitaine d'infanterie, contre Lolanier, en délivrance du domaine de La Riaille ou Magnat ; — noble Joseph d'Arcizac de Béon, héritier de Louise-Victoire-Alexandrine Vernet de La Vermenelle, contre Fouqueyrol, dit Villeras, en jugement de défaut ; — François Morier d'Eurre de Glanne, seigneur d'Eurre, contre Jeanne de Ronchol de Galbert, veuve de noble Jean-Annet de Serment, en appel du juge d'Eurre, etc.

B. 1342. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1750-1759. — Provisions de l'office de lieutenant du juge d'Allex, données à Charles Bergeron par les doyen et chanoines de Saint-Apollinaire. — Répudiation de l'héritage d'Angélique de Lachau-Montauhan, religieuse à Soyons, par François-René de La Tour-Gouvernet-Montauban, son frère. — Serment de Forest, soldat invalide, nommé garde des îles et des ramières communales. — Testament de Guillaume Marie, châtelain d'Allex, portant fondation de douze messes dans sa chapelle. — Procédures civiles : d'Astier, contre Élizaheth Reynier, et de Marie Breynat, veuve Morier, contre Isaïe Morier d'Eurre de Glanne, en appel du juge d'Eurre ; — d'Escoffier, contre Berthet, en paiement de cense, etc. — Inventaire des biens de Drogue. — Déclarations de grossesse de Catherine Ramus et d'Anne Sausse.

B. 1343. (Liasse.) — 29 pièces ; 7 cahiers in-8°,
160 feuillets, papier.

1748-1769. — Inventaires des biens délaissés par Joseph d'Arcizac de Béon à Charles-Louis, son fils, et par Jean-Joseph Chabrière. — Provisions de l'office de châtelain, données par le chapitre de Saint-Apollinaire à Charles Banc. — Testament de Guillaume Marie en faveur de Catherine Leblanc, sa nièce. — Levée du cadavre de Baraca, jeune enfant tué accidentellement par une arme à feu. — Audiences. — Noms des parties :

noble Joseph d'Arcizac de Béon, contre Albert, en fermeture de jours ouverts sur sa propriété ; — Fay, contre Navelle, en restitution d'immeubles ; — Ollivier, co-seigneur d'Eaubonne (Aiguebonne), à Alex, contre Ducros, en paiement d'arrérages de cense ; — Lucrétius-Henri-François de La Tour-Gouvernet-Montauban, abbé de Saint-Pierre de Vienne, contre les créanciers de son père, en déclaration de leurs créances, etc. — Présentations de procureurs : Colombier, pour François-Isaïe Morier d'Eurre de Glanne plaidant contre noble Jacques Vial, grand voyer en Dauphiné ; — Odier, pour Charles-Louis de La Tour-Gouvernet de Lachau-Montauban, contre l'abbé de Saint-Pierre de Vienne, etc.

B. 1344. (Liasse.) — 78 pièces, papier ; 2 plans.

1760-1769. — Instance civile de Victor Gay, contre Jacques Ollivier, en revendication d'un droit de passage ; rapport d'experts sur la difficulté et plans des lieux. — Inventaire des biens de Prat. — Répudiation de l'héritage de Louise Verdier par Pigeon, son fils. — Émancipation d'Antoine Pascal. — Procédures criminelles : de Christophe Lambert, bourgeois d'Alex, contre Faure, et de la servante de François Mottet, curé d'Alex, contre Ollivier, pour injures ; — de Tamian, contre la veuve Gap, pour voies de fait ; — de Michel-Martin Rigaud, bourgeois, habitant au domaine de l'Ile, acquis du marquis de La Baume par David Rigaud, son bisaïeul, contre le fermier des moulins d'Alex, pour coupe de peupliers, etc.

B. 1345. (Liasse.) — 15 pièces ; 8 cahiers in-8°, 154 feuillets, papier.

1759-1769. — Plainte de Joseph-Gabriel-Augustin de Vesc, marquis de Béconne, possesseur des moulins banaux d'Alex, contre les riverains du canal qui en détournent l'eau avant le samedi soir et après le lundi matin. — Procès-verbal de l'incendie de papiers arrivé dans le château de François-René-Charles de La Tour-du-Pin-Gouvernet-Montauban, marquis de Lachau. — Procédure criminelle de Théoule, moulinier en soie à Valence, contre ses diffamateurs inconnus. — Affirmations de voyage

par : Combelle, curé d'Eurre ; Bancel, notaire ; Durand, Nodon, etc.

B. 1346. (Liasse.) — 82 pièces ; 5 cahiers in-8°, 196 feuillets, papier.

1770-1779. — Provisions des offices de juge et de lieutenant de juge d'Alex, données à Laurent Bachasson et à Aimar par le chapitre de Saint-Apollinaire de Valence. — Procédures civiles : de Pierre Alloard, contre Joseph-Gabriel-Augustin de Vesc, en appel du juge d'Eurre ; — de noble Louis-Ange Dupont et Louise Jacquier-Vaulouis-Montbrunet, mariés, contre la veuve Chapre, en paiement de créance, etc. — Levée du cadavre d'un inconnu dans le béai du moulin. — Curatelle de Philibert-Ennemond-Charles-Bernard Thomé, fils de Jean-Claude, donnée à Janoyer, procureur à Crest. — Procédures criminelles : de Benistant, contre Colombat, et de Bouillane, contre Farjon, pour voies de fait ; — d'Albert, contre Sauvage qui lui a coupé une baie. — Audiences. — Noms des parties : Louis d'Yze de Rosans, chevalier de Malte, contre la veuve Reboul-La-Juillère, et Bancel, notaire, contre Gabriel, en destruction de servitudes foncières apparentes, etc.

B. 1347. (Liasse.) — 21 pièces ; 9 cahiers in-8°, 162 feuillets, papier.

1780-1789. — Provisions de l'office de châtelain, données à Bancel, bourgeois, par le chapitre de Saint-Apollinaire de Valence. — Inventaire des biens délaissés par Christophe Lambert. — Procédures criminelles : de Clément, contre Roux ; — de Gabriel, contre Tabardel, pour voies de fait ; — du comte de La Tour-du-Pin, contre Mourier, Chassoulier et autres, pour détournement de l'eau du canal de ses moulins ; — d'Ollivier, co-seigneur d'Eaubonne, contre Colombat, pour injures, etc. — Affirmations de voyage par Groubet, Buffel-Duvaure, etc. — Audiences. — Noms des parties : Henri-Étienne-André Buffel-Duvaure, contre Dutil, en appel du juge d'Eurre ; — Royanez, notaire à Crest, contre Malleval, en paiement de créance ; — Charles-Louis d'Arcizac, colonel d'infanterie, contre Laurence Pey, en établissement de fossés

d'assainissement d'une largeur et d'une profondeur convenables, etc.

JUDICATURE D'AMBONIL.

B. 1348. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1677. — Instance criminelle du procureur d'office, contre Grasset, pour dégradations faites au chemin d'Alex à Valence. — Ordonnance de Gamon-La-Lombardière, juge du lieu, enjoignant aux propriétaires de prés aboutissant au béai de Vernet, d'entretenir ce béai depuis le chemin d'Ambonil jusqu'à Alex et au-dessous des granges des Bailles, pour l'écoulement facile de l'eau des prés situés au-dessous de l'église et du ruisseau d'Ozon.

JUDICATURE D'ANCONE.

B. 1349. (Cahiers.) — In-8°, 249 feuillets, papier.

1744-1789. — Provisions des offices : de greffier, données à Nicolas par François de La Coste, seigneur de Maucune, Pracomtal, Ancone, etc., conseiller au Parlement de Grenoble ; — de procureur d'office, données à Faujas par Jean-Claude-Marie de La Coste, lieutenant d'infanterie. — Audiences. — Noms des parties : Jacques d'Hilaire, marquis de Jovyac, héritier bénéficiaire de Louis Vachier, conseiller et médecin ordinaire du Roi, contre Barret, en paiement d'immeubles vendus à ses auteurs ; — noble Jacques Geoffre de Chabrignac, seigneur de Château-Sarrazin, contre Beylesse et Chave, en dommages-intérêts pour coupe d'arbres dans son bois ; — Jean-Jacques Gallet, marquis de Montdragon, conseiller d'État, maître d'hôtel ordinaire du Roi, seigneur de Pluvant, héritier universel de Magdeleine Guilhe, sa mère, contre Faure, en paiement de pension foncière ; — Chevalier, directeur et syndic du séminaire de Viviers, auquel sont unis les revenus de la chanterie de l'abbaye de Cruas, contre Salomon ; — Veyrenc, chanoine et syndic du chapitre Sainte-Croix de Montélimar, contre Sérusclat, en paiement d'arrérages de cense et de pension ; — Jean-Joseph Menuret, écuyer, conseiller, médecin ordinaire du

Roi, conseiller en l'Élection de Montélimar, contre Voulant, en garantie d'éviction, etc.

JUDICATURES D'ARNAYON, BÉNEVISE, BOUVIÈRES, CHAUDEBONNE, CREYERS, GLANDAGE, L'ESTELON, LES NONNIÈRES, SAINT-NAZAIRE, SOUBREROCHÉ, TRESCHENU, VASSIEUX, VILLEPERDRIX.

B. 1350. (Cahiers.) — In-8°, 371 feuillets, papier.

1650-1760. — Discussion des biens délaissés par Faucon, de Bouvières. — Inventaire des effets de Marie Duseigneur, femme Corréard. — Provisions de l'office de greffier : de Creyers, données à Blanc par Jacques Pelissier-Tanon ; — de Villeperdrix et Léoux, données au même par André-Jérôme de Plantin ; — de Bouvières, Chaudbonne et L'Estelon, octroyées audit Blanc par Pierre-Émé de Guiffrey de Monteynard, comte de Marcieu, lieutenant général des armées du Roi ; — de Soubroche, accordées au même par Jean-Benoit de Chypre, demeurant à Beaulieu près Valence, etc. — Délibération des consuls et habitants de Creyers votant le prix d'une arche destinée à contenir soixante sétiers de seigle achetés avec les 300 livres léguées aux pauvres de l'endroit par le président de La Poype : « Pour que la provision de ce mont-de-piété puisse se soutenir et même augmenter, ceux à qui il sera fourni du grain seront obligés de le rendre à la récolte de chaque année, en espèce et de la même quantité, et ceux qui ne sont pas du nombre des pauvres, qui en emprunteront dans un pressant besoin, donneront au-delà de la quantité empruntée un civayer par sétier. »

B. 1351. (Cahiers.) — In-8°, 432 feuillets, papier.

1761-1780. — Audiences. — Noms des parties : Chovin, d'Arnayon, contre Gache, et noble Jean Gueymar, trésorier de France à Grenoble, contre Reymond, de Soubroche, en paiement de créances ; — Giry-Prenadier Des Graves, de Rochefourchat, ancien capitaine d'infanterie, contre Jullien, en rescision de contrats, etc. — Provisions des offices : de greffier de Villeperdrix et Léoux, données à Barnoin, maréchal, par François-Régis de Plantin ; —

de châtelain de Glandage, données à Accarias, notaire, par Fare, fondé de pouvoirs de Charles-Antoine-Augustin-Joseph de Simiane, marquis d'Esparron ; — de procureur d'office de Bouvières, Chaudebonne et L'Estelon, données à Moulin par Louis d'Ailhaud, des barons de Castelet, prêtre, seigneur d'Entrechaux, Roche-sur-Buis, etc.

B. 1352. (Cahiers.) — In-8°, 377 feuillets, papier.

1780-1789. — Audiences. — Noms des parties : Marcellin, notaire à Remuzat, fermier des revenus de la terre d'Arnayon ; — Charles-Augustin-Joseph de Simiane, seigneur de Glandage, Henri-Louis-Denis d'Ailhaud, chevalier, seigneur de Bouvières, contre Laty, Accarias et Bouchet, en paiement de cense et d'arrérages de cense ; — Antoine Moutier, écuyer, seigneur de Cléon-d'Andran, conseiller au Parlement de Metz, et Jean-Pierre Moutier, son frère, demeurant à Crest, contre Bernard, en paiement de créance, etc. — Provisions des offices : de châtelain de Soubreroche, données à Pascal par Marie-Antoinette de Vocance de Bernes et par Pierre-Jean-Marie de Bernes, écuyer, son mari ; — de vi-châtelain de Chaudebonne, données à Chauvin par Louis-Denis d'Ailhaud de Montjustin, seigneur de Bouvières, etc.

JUDICATURE D'ARTHEMONAY ET RECALAIS.

B. 1353. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 98 pièces, papier.

1632-1710. — Inventaires des biens délaissés par Étienne Vial et Marthe Bellier. — Assemblée de parents nommant Humbert Bellier, tuteur des mineurs Rollet. — Instances civiles : de Barthélemy Blain, contre Didier Jonjon, en paiement de créance ; — de Jacques Bouvier, bourgeois d'Arthemonay, contre la veuve Gahourd, et de Vial, avocat, contre Blain, en paiement de pension et d'arrérages de pension foncière, etc. — Procédures criminelles : de Bellier, contre Agnès ; — de Villard, contre Blain ; — de Barbier, châtelain d'Arthemonay et Recalais, contre ledit Blain, pour injures, menaces et voies de fait ; — de Prompsal, contre Bricchet, pour

enlèvement de grains dans un appartement fermé ; — de Falque, bourgeois de Romans, contre Blain, dit Léger, pour ouverture de fossé dans le sol du plaignant, etc. — Audiences tenues par Servonnet, Brenier et Delacour, juges. — Noms des parties : André Prompsal, notaire à Châteaudouble, contre Claudine Faure, en paiement de créance ; — Brunel, contre Burais, et Arnoux-Genthon, subdélégué à Romans, contre Pilhon, en interposition de décret sur encan ; — Vial, maire de Die, contre Blaise Dumas, en main-levée de saisie, etc.

B. 1354. (Liasse.) — 36 pièces ; 4 cahiers in-8°, 64 feuillets, papier.

1711-1764. — Provisions de l'office de lieutenant de châtelain d'Arthemonay et Recalais, données à Joseph Allier, bourgeois de Romans, par Philippe Deloulle, conseiller au Parlement de Grenoble. — Procédures civiles : du marquis de Bérenger, comte de Charmes, contre Gabriel Faure, en paiement de pension foncière ; — d'Antoine et Pierre Péronnier, marchands associés à Romans, contre noble François de Barletier, sieur de La Girarde, en nouvelle reconnaissance de pension ; — de François Vial, maire de Die, contre Albert, en paiement de créance. — Assemblée de parents déférant à Hector la tutelle des enfants Chomel. — Audiences tenues par Bernon et Berlhe, juges. — Noms des parties : Élisabeth Thibaut, contre Mottin, son mari, en restitution de sa dot ; — Marie de Chypre de Soubreroche, veuve de François-Félix de Poterlat de Saint-Ange, seigneur de La Bâtie, contre Pinet et le syndic des Jésuites du collège de Tournon, auquel est uni le prieuré de Saint-Donat, contre nobles François et Marc-François de Barletier de La Girarde, père et fils, en paiement de créances, etc.

B. 1355. (Liasse.) — 67 pièces ; 4 cahiers in-8°, 125 feuillets, papier.

1766-1789. — Provisions des offices de juge et de châtelain d'Arthemonay et Recalais, données à Pierre-Jérôme François, avocat, et à Juillet, notaire, par Bruno-Gabriel Deloulle, prévôt du chapitre de Crest, vicaire général de Die. — Instances criminelles : de Charréard, contre Guyot, pour vol de

bois ; — de Marguerite Crozel, Établi, Marion, Bois, etc., contre Fournier, Bouvier, Savarin et Triboulier, pour injures et voies de fait. — Inventaire des biens de Gabriel Serve. — Procédures civiles de noble Hugues-Humbert de Chapponay, seigneur de Saint-Bonnet, contre Serve, et de Gabriel-Bruno Delouille, maître en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre les mariés Pinet, en paiement de créances, etc. — Déclarations de grossesse de Marie Fayet et de Louise Perrier. — Répudiation par Drevetton de la succession de Graillat, son beau-père. — Émancipation de Grand. — Affirmations de voyage : par noble Jean-Baptiste-Macaire de Fontchenel, plaidant contre Serve ; — par Capelle, curé du Gua, contre Giraud ; — par noble Joseph Plèche, de Montchenu, contre Genthon, etc.

JUDICATURE D'AUBRES.

B. 1356. (Cahiers.) — In-8°, 247 feuillets, papier.

1775-1785. — Provisions des offices de châtelain, de procureur juridictionnel et de greffier de la baronnie d'Aubres, données à Pierre-André Blanc, à Jean-Antoine Armand et à Claude-Élzéar Mourier par Gabriel-Augustin-Louis-Gaspard de Tonduti, chevalier, marquis de Blauvac. — Insinuations. — Donations entre-vifs par Daniel Armand à son fils et par Favier à Bourgeaud, son cousin. — Contrats de mariage : de Favier, de Nyons, avec Marguerite Teste, d'Aubres ; — de Rocheville, des Pilles, avec Marie Teste ; — de Meffre, de Saint-Romain-en-Viennois, avec Marguerite Blanc ; — d'Espérandieu avec Marie-Magdeleine Colombet. — Audiences. — Noms des parties : Armand, procureur fiscal de Jacques-François Tardieu Du Colombier, juge d'Aubres, contre Pomier et d'autres personnes qui ont jeté du poison dans la rivière d'Evgues, « au mépris des ordonnances des anciens souverains du comtat, avant sa réunion au comté de Provence, et de celles du Roi » ; — contre Bertrand et Pez, pour coupe d'arbres dans les bois de Tardieu de Saint-Aubanet ; — contre Reynaud, dit Bourdinche, pour vols ; — Ranc, contre Barthélemy, en jouissance d'un droit de passage avec ses troupeaux aux drayes (chemins) qui aboutissent à la montagne ; — Toulouse, prieur-curé

d'Aubres, contre Bourgeaud, pour fraude à la perception de la dîme des raisins.

B. 1357. (Liasse.) — 47 pièces ; 11 cahiers in-4°, 261 feuillets, papier.

1781-1789. — Provisions de l'office de châtelain d'Aubres, données à Jean-Pierre Espérandieu par Gabriel-Augustin-Louis-Gaspard Tonduti, marquis de Blauvac, habitant à Avignon. — Insinuations. — Contrats de mariage : de Michel Blanc avec Marthe Bouche ; — de Rolland avec Magdeleine Armand, etc. — Donation entre vifs faite par Favier à Sap, son cousin. — Procédure criminelle de noble Jean-François-Laurent Tardieu de Saint-Aubanet, contre Blanchet, pour coupe d'arbres dans ses bois. — Inventaire des biens délaissés par Frigière. — Instance civile de Guindon, contre les mariés Chardet, en paiement de promesse. — Discussion des biens de Jean-André Blanc, etc.

JUDICATURES D'AUCELON, BARNAVE, BEAURIÈRE, BONNEVAL, BOULC, CHARENS, GUISANS, GUMIANE, JANSAC, JUSTIN, LUS, MARIIGNAC, MENGLON, MERLET, MONTANÈGRE, LA MOTTE-CHALANCON, PARIS, PENNES, LE PILHON, RECOUBEAU, ROMEYER, SAINT-NAZAIRE-LE-DÉSERT, VAL-DE-THORANE, VASSIEUX ET VILLEPERDRIX.

B. 1358. (Cahiers.) — In-4°, 423 feuillets, papier.

1670-1750. — Audiences. — Noms des parties : Reymond, fermier de M. de Bardonnenche, contre Reynaud, pour vol de noix ; — Antoine Barnave, de Vercheny, contre Alloard, en paiement de billet ; — noble Jean Corréard La Marne, sieur du Puy, seigneur de Mison, contre Cavard, en délivrance d'immeubles sis à Boule, sur lesquels il a hypothèque ; — Bovet, curé de Chalancon, contre Guillaume, en paiement d'arrérages de rente ; — les consuls d'Aucelon, contre Motton et Viel, pour contravention à la banalité du four ; — Mazet, curé de Barnave, contre Vallentin, pour injures ; — dom Claude de Rousset, religieux de Cluny, prieur de Notre-Dame de Brette, contre Vallentin Delaye, en élection de curateur, etc. — Défauts accordés : à Catherine Fay de Solignac de Veauene, veuve de

Justin-Bruno Duvivier, lieutenant-colonel de dragons, contre Sibleyras ; — à Joseph de Rigod, comte de Montjoux, capitaine d'infanterie, contre Roux, d'Aucelon, etc. — Provisions des offices : de châtelain de Pennes, données à Jullien par Ferdinand-Bruno Duvivier ; — de lieutenant du châtelain d'Aucelon, données à Fauchier par François-Hélène de Caritat, seigneur, comte de Condorcet ; — de châtelain de Bonneval, données à Rolland par Pierre de Gilbert, écuyer, seigneur de Jansac, etc.

B. 1359. (Cahiers.) — In-4°, 341 feuillets, papier.

1751-1759. — Audiences. — Noms des parties : Modeste de Nantes, chanoine de Die, recteur de la chapelle de Pinet, contre Serre, de Saint-Nazaire, en paiement d'arrérages de cense ; — Marcellin, curé de Saint-Nazaire, et Fabry, curé de Bonneval, contre Reynaud et Cavard, en jugements de défauts, etc. — Provisions des offices : de châtelain de Romeyer et de greffier de Marignac, Justin, Menglon, etc., données à Jean-François de Lamorte par le chapitre de Die ; — de procureur juridictionnel de Pennes et Barnave, données à Blanc par Ferdinand-Bruno Duvivier ; — de lieutenant du châtelain d'Aucelon, données à Bouquet par François-Hélène de Caritat, comte de Condorcet, etc. — Nomination de Freychet, garde champêtre d'Aucelon, par les habitants assemblés. — Défauts accordés : à noble Pierre de Gilbert, seigneur de Jansac et Bonneval, contre Daumas ; — à Hugues de La Rochette, chanoine de Die, contre Joubert, de Menglon, etc.

B. 1360. (Cahiers.) — In-4°, 536 feuillets, papier.

1759-1765. — Audiences. — Noms des parties : Leroux, docteur-médecin à Die ; Craponne, négociant à La Motte-Chalancon ; Jullien, avocat, conseiller à la maîtrise de Die, contre Boissier, Voge et Dallières, en paiement de créances ; — le syndic du chapitre de Die, contre Chenebier, en paiement de lods ; — Antoine Buffel-Duvaure, bourgeois de Crest, adjudicataire des biens saisis au marquis de Montanègre, contre Gaillard, de Saint-Nazaire, en paiement de censures ; — noble François-Vincent

Genthon de Sousville, de Mens, contre Barnier, de Boule, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Répudiation de la succession de Meynard, prieur d'Aucelon, par les consuls du lieu, représentant les pauvres. — Provisions des offices : de greffier de Guisans, Gumiane, Paris, Merlet, etc., données à Pierre Jullien par Jacques de Verdeilhan, écuyer, seigneur des Fourniels, fermier général, maître d'hôtel de la Reine ; — de châtelain de Saint-Nazaire et Meflet, données à Jean-Pierre Jullien par Marie-Magdeleine Morin, veuve de Jacques de Verdeilhan des Fourniels.

B. 1361. (Cahiers.) — In-4°, 233 feuillets, papier.

1762-1767. — Audiences. — Noms des parties : Étienne-Joseph d'Izoard, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Serre père et fils, chirurgiens à Saint-Nazaire, et de Malvaux, vicaire général de Châlons-sur-Marne, prieur de Saint-Marcel-lès-Die, contre Mathieu, fermier de la terre de Barnave, en paiement de créances ; — Giry, notaire à Saint-Nazaire, contre la veuve Chauvin, en acceptation de cession, etc. — Répudiation par les enfants Jouve, de Montanègre, de la succession de leur père ; — acceptation sous bénéfice d'inventaire par Julien Chatel, de Saint-Nazaire, de la succession d'Henri Giry Prenadier Des Graves, ancien capitaine d'infanterie à Rochefourchat. — Provisions des offices : de châtelain de Recoubeau, données à Chavasse par Jean Plan de Syeyes, conseiller au Parlement de Grenoble ; — de châtelain de Pennes, données à Jullien par Ferdinand-Bruno Duvivier de Fay-Solignac ; — de châtelain de Charens, données à Vernet par Étienne de Lamorte-Charens, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble ; — de procureur juridictionnel de La Motte-Chalancon, données à Buis par François de Châtelard, maréchal des camps et armées du Roi, etc.

B. 1362. (Cahiers.) — In-4°, 457 feuillets, papier.

1767-1779. — Audiences. — Noms des parties : de Manent de Montaud, seigneur du Lauds, demeurant à La Motte-Chalancon, contre Groslong, en reconnaissance de promesse ; — Antoine-César de

Bardonnenche, vicomte de Trièves, seigneur de Thorane, co-seigneur de Vassieux, contre Lapière, en paiement de lods ; — Sibourg, recteur de la confrérie des pénitents de Saint-Nazaire, contre Gasquet, en interposition de décret sur encan ; — Désandrés, bourgeois de La Motte, contre Gauthier, en paiement de créance, etc. — Provisions des offices : de procureur juridictionnel d'Aucelon, données à Monge par François-Hélène de Caritat, comte de Condorcet, marquis des Pilles ; — de greffier de Boule, accordées à Guyon par Jeanne de Durand, veuve de Laurent de Philibert de Perdeyer ; — de procureur d'office de La Motte-Chalancon, données à Bertrand par François d'Hauterives, chevalier, marquis de Chatelard, maître des droits de Marie de Lamorte, sa femme, etc.

B. 1363. (Cahiers.) — In-4°, 435 feuillets, papier.

1776-1783. — Audiences. — Noms des parties : François-René Chevandier, co-seigneur de la vallée de Valdrôme, contre Bellier, de Charens, en paiement de créance ; — François d'Hauterives, marquis de Chatelard, Serre, Fontagé, contre Voge, de La Motte-Chalancon, et de Jarente, baron de Lus-La-Croix-Haute, contre Ronzier, en paiement de lods ; — Blanc, prieur de La Croix-de-La-Pigne et Beaufort, contre Auübouin, de Menglon, en reconnaissance d'écriture privée ; — Marie-Magdeleine Morin, veuve Des Fourniels, dame du marquisat de Montanègre, contre Reynaud La Condamine, en paiement d'arrérages de cense ; — M^{lle} de Caraman de Rauquély, de Lus, contre Ferrier, en liquidation de dette, etc. — Provisions des offices : de lieutenant de châtelain de Boule, données à Pascal par Jeanne de Durand, baronne de L'Argentière ; — de procureur juridictionnel d'Aucelon, données à Perrinet par noble François-Hélène de Caritat, comte de Condorcet, etc.

B. 1364. (Cahiers.) — In-4°, 446 feuillets, papier.

1782-1785. — Audiences. — Noms des parties : Joseph-Gabriel-Augustin de Vesc, seigneur de Béconne, Eurre, etc., contre Piolet, maçon à Saint-Nazaire, en exécution de marché ; — Antoine

Moutier, seigneur de Cléon-d'Andran, et Jean-Pierre Moutier, bourgeois de Crest, contre Lapière, de Lus, en reconnaissance de promesse ; — Reynaud, notaire à Bouvières, et Pierre-Alexandre de Gueymar, sieur du Palais, ancien capitaine d'infanterie légère, contre Roux, d'Aucelon, et contre Giraud, en paiement de créances ; — noble François de Rambaud de Brunel, seigneur de Saint-Maurice-en-Trièves, contre André, de La Croix-Haute, en reconnaissance de droits dus à Suzanne de Gruel ; — noble Alexandre-René Du Puy La Marne, contre Liotard, dit Lavigne, de Menglon, en paiement d'arrérages d'intérêts ; — Guillaume, fermier de la seigneurie de Beaurières, appartenant à Jean-Antoine de Ponnat, contre des habitants de Lesches, pour fraude à la banalité des moulins, etc.

B. 1365. (Cahiers.) — In-4°, 435 feuillets, papier.

1784-1789. — Audiences. — Noms des parties : Duseigneur, bourgeois de Mens, contre Faure, de Lus, en paiement de créance ; — Magnan, notaire à La Motte-Chalancon, contre Mège, en reconnaissance d'écriture privée ; — noble Pierre-Victor-André Blanc, chevalier, trésorier de France en la Généralité de Grenoble, contre Pascal, en paiement d'arrérages de pension et de cense ; — le procureur juridictionnel de Recoubeau, contre Jeanne Meyzent et Jullien, pour suppression d'enfant ; — le procureur juridictionnel de la vallée de Thorane, contre les personnes inconnues qui ont jeté de la diaux dans la Drôme pour prendre le poisson, etc. — Provisions des offices : de lieutenant de châtelain de la baronnie de Lus, données à Pierre Laurens par Armand-Henri-Balthazar de Jarente, marquis de Senas d'Orgeval ; — de châtelain de Guisans, données à Joseph Jouve par Marie-Magdeleine Morin, veuve de noble Jacques de Verdeillan Des Fourniels, etc.

JUDICATURES D'AURIPLES, BEAUFORT, CÉLAS,
CHASTEL-ARNAUD, FRANCILLON, GIGORS,
LOZERON, MONTCLAR, PIÉGROS, SAINT-MOIRANS,
SAINT-SAUVEUR, SAOU, SOYANS, VAUGELAS ET
VERCHENY.

B. 1366. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1583-1732. — Instances civiles : d'Aubert, de Soyons, d'Ève Bérenger, veuve Flachaire, et de Crémieu, de Saou, contre Bernard, Chovin, les hoirs Gauthier, etc., en paiement de créances ; — de Gaucher, curé du Puy-Saint-Martin, et de Morin, curé de Saou, exécuteurs testamentaires de Périer, curé de Soyons, contre Saussac, consul, en paiement du luminaire de l'église dû par la communauté. — Délivrance des biens de Barnier à Louis Delolle, notaire et procureur à Crest. — Procédure criminelle de Planel, de Saou, contre François, pour jet de pierres.

B. 1367. (Liasse.) — 88 . pièces, papier.

1740-1749. — Émancipation d'Arnoux, de Saou. — Inventaire des biens d'Estran, de Francillon. — Levée du cadavre de Brun, à Saou. — Procédures civiles : de Marianne Amarin, de Saou, contre Fuoc, son mari, en séparation de biens ; — de Barnave, maire de Saillans, contre Morin, de Chastel-Arnaud, en revendication d'immeubles ; — de Berg, de Soyons, contre Appaix, de Saou, en dommages-intérêts pour coupe d'arbres dans son bois ; — de Crémieu, de Saou, contre Chambaud, en restitution de foin enlevé ; — d'Esther Eydoux, veuve de noble Antoine de Borel, sieur de Lestang, contre Blanc, en paiement de créance, etc. — Provisions de l'office de châtelain de Vercheny, données à Antoine Barnave par René-Louis-Henri de La Tour-Montauban, marquis de Soyons. — Instances criminelles de Marie Bayard, Angélique Barnave, Bouchet, Achard, Pierre Delolle, bourgeois de La Pérouze, à Soyons, etc., contre Freau, Morel, Vincent, Chambaud, Blanc, etc., pour voies de fait.

B. 1368. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1740-1749. — Procédures civiles : de Vial, contre Mallet, Cosme, etc., de Saou, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a une hypothèque ; — d'Isnard, maître d'école à Beaufort, contre Maire, en restitution de pièces d'or trouvées dans sa vigne. — Rapport d'experts sur l'état du domaine acquis dans la montagne de Chomiane par Vieux, de Suze, de Bouvet, de Gigors. — Émancipations de Jossaud et de Mouricand. — Levées des cadavres de Marguerite Lantheaume, de Lozeron ; de Lombard, de Vercheny, et d'Ollivier, de Soyons. — Instances criminelles de Gros, de Soyons ; de Maillet, de Lozeron ; de Vincent, de Gigors, etc., contre la femme Aubert, Defaisse, Bouchet, etc., pour voies de fait. — Provisions de l'office de procureur juridictionnel de Soyons, données à Mallevall, bourgeois de Crest, par René-Louis-Henri de La Tour, marquis de Soyons.

B. 1369. (Liasse.) — 65 pièces ; 1 cahier in-4°,
36 feuillets, papier.

1750-1759. — Procédures civiles : de Charles, contre Granon, son beau-frère, en partage de patrimoine ; — de Barillon et Jacomin, de Nyons ; de Reboul, curé de Menglon, etc., contre Chambaud, de Saou ; les mariés Jalla-Duclaux, etc., en paiement de créances. — Émancipation de Poulet. — Instances criminelles : de Bernis, boulanger à Beaufort ; de Bérenger, de Gigors ; de Gonet, de Soyons, etc., contre Mouricand, Defaisse, Gros, etc., pour voies de fait ; — du procureur juridictionnel de Gigors, contre Long, pour délits de chasse. — Commission de sergent d'Auriples, Soyons, etc., donnée à Chaléat par René-Louis-Henri de La Tour-du-Pin-Montauban. — Affirmations de voyage par : noble François de Bonne, seigneur de Vercors ; — Benistant, de Beaufort ; — Chaste, de Soyons, etc.

B. 1370. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1760-1789. — Inventaires des biens d'Agnès Amaudri, de Soyons, et de Chambaud, de Saou. — Rapport d'experts sur l'état du domaine de L'Échelotte, acquis par de Lambert, vi-sénéchal de

Crest, de Gontard. — Ouverture du testament mystique d'Olympe Cuchet, veuve de Claude de Rapine, de Vercheny. — Procédures civiles : de Jeanne Aubert, contre Barnave, de Soyans, en répétition de ses droits dotaux ; — de Bonnefond, de La Clastre, contre Gorce, en paiement de créance. — Levée d'un cadavre sur le chemin de Crest à Bourdeaux. — Instances criminelles : de Monteillet, contre Lorie, pour voies de fait ; — de Raspail et Bérenger, fermiers du four banal de Saillans, contre les meuniers de la localité qui dévastent le bois communal situé à Chastel-Arnaud.

B. 1371. (Cahiers.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

1774-1789. — Transcriptions. — Émancipations de Victoire et de Geneviève Jalla-Duclaux, de Saou, par leur père. — Provisions des offices de châtelains : de Chastel-Arnaud et Saint-Moirans, données à Archinard par Armand-François de La Tour-du-Pin, marquis de Soyans, baron de Lachau, Ballons, Vers, Mévouillon, etc. ; — de Beaufort et Gigors, données à Benistant par Paul-François-René Leclerc, chevalier, marquis de Ladevèze ; — de Montclar et Vaugelas, données à Farjon par Magdeleine-Jeanne-Louise-Lucrèce de La Tour-du-Pin, veuve de François, marquis de Virieu ; — de Soyans et Auriplés, données à Faure-Marcellin par Armand-François de La Tour-du-Pin, etc. — Commission de garde-bois, donnée à Vincent par Falquet-Travail, seigneur de Saou et de la forêt de Saou, Celas, Francillon, etc.

JUDICATURES DE BARBIÈRES, BEAUMONT-MONTEUX, BEAUREGARD, FIANÇAYE, GEYSSANS, MARCHES, MONTELIER, RECULAIS, ROCHEFORT-SANSON ET SAINT-MAMANT.

B. 1372. (Liasse.) — 56 pièces, papier ; 5 cahiers in-4°, 276 feuillets, papier.

1673-1716. — Audiences. — Noms des parties : noble Alphonse de Rochechinard, seigneur de Reculais, contre Masse, et Jacques-Reymond Merlin, bourgeois de Romans, contre Barret, de Marches, en interposition de décret sur encan ; — Isabeau de Forest, dame de La Jonchères, contre

Guignard, et Marie Dufaure, dame de Montfort, Crolles, etc., femme de Nicolas de Prunier, seigneur de Saint-André, contre Isabeau Payen, veuve Chovet, en paiement d'arrérages de rente et de pension ; — Philiberte de La Gardette, veuve de noble Alphonse de Rochechinard, contre Albert, de Reculais, en règlement de compte, etc. — Sentence d'ordre pour les créanciers de l'hoirie d'Antoine Robin, notaire à Sanson, et vente aux enchères de son office, moyennant 120 livres. — Transcription des lettres patentes du roi Louis XIV érigeant en comté la terre de Montelier, « une des plus spacieuses de Dauphiné, avec toute justice haute, moyenne et basse, bourg fermé de murailles, où il y a un prieuré de Saint-Ruf, château de marque, environné d'un double fossé, etc. », en faveur de Charles-Louis-Alphonse de Sassenage, second baron de la province.

B. 1373. (Liasse.) — 9 pièces ; 2 cahiers in-4°, 94 feuillets, papier.

1717-1729. — Audiences. — Noms des parties : Charles-Balthasar de Clermont de Chatte, comte de Roussillon, seigneur de Charpey, contre Monier-Billiard, en ouverture de saisie ; — Louis Pascalis, prieur-curé de Saint-Mamant, contre Robin, hôtelier à Sanson, en reconnaissance d'écriture privée ; — Tessier, prieur-curé de Fiançaye, contre Gontard, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Provisions de procureur d'office de Barbières et Rochefort-Sanson, données à Seyvon par Pierre Du Sozey de La Croix. — Ouverture du testament de Marianne Robin en faveur de Laurent Robin, son neveu.

B. 1374. (Liasse.) — 44 pièces ; 6 cahiers in-4°, 134 feuillets, papier.

1730-1739. — Audiences. — Noms des parties : Plantier, notaire à Romans, contre Dorée, dit Fayet, en vérification de limites ; — Bellon, marchand à Charpey, contre Champey, de Barbières, en paiement de créance, etc. — Affirmations de voyage : par Gabriel Vivant, ancien officier de dragons, de Montvendre ; — par Just Henri, avocat, de Beauregard ; — par Servonnet, bourgeois du Bourg-de-Péage. — Provisions de capitaine châtelain

de Rochefort-Sanson, données à Georges Espie, notaire, par Pierre Du Sozey de La Croix, conseiller au Parlement de Grenoble. — Instances criminelles : de Barret, de Barbières, contre son frère, pour vol de foin ; — de Bellon, drapier, contre Robin, aubergiste, pour voies de fait, etc. — Inventaire des biens délaissés par Escoffier-Thaire, de Saint-Mamant. — Bail judiciaire à Talon, pour 250 livres, du domaine de La Rapinière, donné par Gontard à Marie Marce, femme Mottet.

B. 1375. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1740-1749. — Levée du cadavre de Châtelan, de Sanson. — Procédures criminelles : de Jean Benistant et de Bressot, contre Antoine Benistant et Fermont, pour menaces, voies de fait, usurpation de chemin et d'arrosage ; — de Clément, d'Hostun, contre Barret, pour coups et blessures à Anne Clément, sa fille ; — de Duc, de Barbières, contre Champey, pour jet de pierres à ses enfants, et contre Benistant, pour vol de fumier, etc.

B. 1376. (Liasse.) — 18 pièces ; 10 cahiers in-8°, 197 feuillets, papier.

1740-1749. — Provisions de juge de Barbières et Rochefort-Sanson, données à Bouvier-Desmaret fils, avocat, par Pierre Du Sozey de La Croix, conseiller au Parlement de Grenoble. — Audiences. — Noms des parties : Jean Henri, docteur-médecin à Romans, contre Mottet, de Sanson, en paiement de créance ; — Claude Toscan, avocat à Grenoble, contre Chabert, pour usurpation de terrain ; — Anne Genissieu et Marie-Claire Bernon, dames de Monteléger, contre Marce, de Sanson, en paiement de dette, etc. — Procédures criminelles de Rey, contre Arod, et de Teston, contre Seyve, pour voies de fait, etc.

B. 1377. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures : d'Allois, de Barbières, contre Blachon, pour voies de fait ; — de Delacour, bourgeois de Romans, contre Roux, en paiement du chêne qu'il lui a coupé ; — de Seyve,

contre Grand, pour coups et blessures, etc. — Provisions de procureur juridictionnel de Barbières et Rochefort-Sanson, données à Thomé, procureur à Romans, par Françoise-Angélique Du Sozey de La Croix, épouse de François-Ennemond de La Coste, conseiller du Roi et président à mortier au Parlement de Grenoble. — Déclarations de grossesse de Françoise Barnasson, Élisabeth Bellon et Marie Chamont. — Tutelle de Royet, de Fiançaye, déferée à Chodier, de Peyrins. — Inventaires des biens délaissés par Fermond-Theval, de Sanson, et par Robert, de Saint-Mamant. — Rapport d'experts sur l'état du domaine acquis d'André Robin par Jacques-François de Reymond Du Cheylas, conseiller au Parlement de Grenoble, etc.

B. 1378. (Cahiers.) — In-4°, 415 feuillets, papier.

1748-1769. — Audiences. — Noms des parties : de Maisonneuve, bourgeois de Saint-Donat, contre Cléret, en paiement de créance ; — le marquis de La Salle, comte de Roussillon, contre Ollat, de Barbières ; — Blanche-Marie-Magdeleine de Garagnol, femme de noble François-Philibert de Jullien de Malerargues, de Romans, contre la veuve Robin, en paiement d'arrérages de rente et de pension ; — Louis de Lattier, de Valence, contre Granjon, de Barbières, en paiement de lods, etc.

B. 1379. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures criminelles : de la femme Andrevet, de Sanson ; de Bellon, de Barbières ; de Bresson, de Marches, etc., contre Genin, Valette, Guignard, dit Gironde, pour voies de fait ; — du procureur juridictionnel de Fiançaye, contre Serre, dit Rigaudi, et ses complices, pour vol commis à main armée chez le curé de la paroisse. — Inventaires des biens de Jean Benistant et de Jean Garnier, de Sanson. — Rapport d'experts sur le partage à faire des biens patrimoniaux des enfants Fermond. — Comptes de tutelle rendus : à Jean et Catherine Belle, ses enfants, par Françoise Chapan ; — à Joseph Culosse par Marguerite Duc, sa mère ; — à Pierre, Dominique, Antoine et François Robert par Jeanne Gontard.

B. 1380. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1760-1769. — Lettres de M^{me} Du Sozey de La Coste au sujet des contraventions à la banalité de ses moulins de Barbières, dénoncées par Malossane, son fermier. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel de Fiançaye, contre Reynier, pour vol d'un mulet ; — de Marce, contre Culosse, pour coupe d'arbres dans son bois de La Verrière-Vieille ; — de Malossane, contre Baracan, Fièrè, Seyve, etc., pour coups et blessures à sa femme et à ses domestiques ; — de Langon, meunier à Saint-Marcellin, et Perret, d'Hostun, contre Vinay, pour vol de fruits ; — de Guignard-Paqueton, meunier à Saint-Mamant, contre Gontard, pour contravention à l'arrêt du Parlement de Grenoble, du 23 août 1719, qui défend d'arrêter le cours des sources et ruisseaux par écluse ou autrement dans les lieux où l'eau des moulins a manqué, à peine de 300 livres d'amende, etc. — Déclarations de grossesse de Marguerite Robin et de Magdeleine Rozan.

B. 1381. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1770-1779. — Renonciation à la succession de Louise Robin, religieuse de Sainte-Claire à Romans, par Marie Agier, sa mère. — Assemblée de parents autorisant le mineur Archinard à vendre des immeubles pour payer ses dettes. — Émancipations de Jean et d'Élizabeth Barret, et de Fermond, par leur père. — Vente à l'encan des marchandises de Pierre Belle, marchand-colporteur à Sanson, etc. — Procédures criminelles : de Duc et Eynard, contre Teston, et de Faye, contre Fermond, pour voies de fait ; — de Louise Jomard, veuve Toscan, contre le fermier de Planta, ancien officier de cavalerie, pour coupe d'arbres dans son bois ; — du procureur juridictionnel de Barbières, contre Magnat, Châtain, etc., pour vol, etc. — Déclarations de grossesse de Dominique Guignard et de la veuve Archinard.

B. 1382. (Liasse.) — 26 pièces ; 4 cahiers In-4°, 466 feuillets, papier.

1757-1779. — Compte de tutelle de Marie Boissard, rendu par Gontard, de Sanson. —

Inventaire des biens délaissés par Vinay. — Procédure criminelle de Seyve, contre Loire, pour coups et blessures. — Audiences. — Noms des parties : Louis-Marie de Caillebot, marquis de La Salle, seigneur de Charpey, contre Benistant, en paiement de cense ; — Chaptal, bourgeois de Fiançaye, contre Fermond, en reconnaissance d'écriture privée ; — noble Louis de Thivolley, seigneur de Barat (Hauterives), demeurant à Moras, contre Robin, de Sanson, en paiement de créance, etc. — Affirmations de voyage : par noble Jacques Des Aimars, d'Étoile ; — par Bellon, docteur en médecine à Montélimar ; — par Joseph Montgolfier, marchand papetier à Annonay, et par Marie-Augustin Montgolfier, négociant à Rives, etc.

B. 1383. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1780-1789. — Instances criminelles : d'Asty, aubergiste à Barbières ; de Bellon, Bouchier, Carrichon, etc., contre Ruchon, Seyve, Roux, Barret, etc., pour voies de fait ; — de Mottet-Caron, contre Fermond, pour vol de foin et de noix ; — du procureur juridictionnel, contre Barbe, boulanger, et contre des habitants de Barbières qui font cuire leur pain chez lui, au préjudice du fermier du four banal, appartenant à M^{me} de La Coste, etc. — Répudiation de l'héritage d'Antoinette Aubert, veuve Didier-Rey, par Augustin Didier, de Saint-Mamant. — Inventaires des biens de Dépit-Michon et de Gontard. — Déclarations de grossesse d'Anne Belle, Marie Brenier, Angélique et Virginie Escoffier.

B. 1384. (Liasse.) — 37 pièces ; 7 cahiers in-4°, 217 feuillets, papier.

1778-1789. — Rapport d'experts sur les lods dus à Françoise-Angélique Du Sozey de La Croix, dame de Rochefort, par Dépit-Michon. — Vente à l'encan du mobilier de Talon. — Inventaires des biens de Roux, de Sanson, et de Seyve, dit Fournier, de Barbières. — Procédures criminelles de Seyve-Martiquet et de Teston, contre Maret et Chovet, pour voies de fait. — Audiences. — Noms des parties : Porcheville, chirurgien à Saint-Jeand'Octavéon, contre Bousson, de Barbières, en paiement d'honoraires ; — Pierre Enfantin, ancien

négociant à Romans, contre Robin, en reconnaissance d'écriture privée ; — Marie-Françoise-Camille de Sassenage, marquise de Pont-en-Royans, comtesse de Montelier, duchesse d'Hostun, contre Genin, et Michelle-Élizabeth de Virieu, veuve et héritière de noble Louis Baudet de Beauregard, demeurant à Coublevie (Isère), contre Fermond-Rousset, en paiement d'arrérages de rente, etc. — Affirmations de voyage : par Sibeud, bourgeois de Montelier ; — par Grand, notaire à Hostun.etc.

B. 1385. (Cahiers.) — In-4°, 446 feuillets, papier.

1782-1789. — Audiences. — Noms des parties : Feugier, ancien prieur de Saint-Mamant, et Vial, prieur-curé d'Ourches, contre Genin et Dépit-Michon, en paiement de créances ; — noble Antoine-François de Sucy, commissaire des guerres au département de Valence, contre Combet, en interposition de décret sur encan ; — Simonne-Gasparde Levet, veuve de Sucy, contre Giraud, en reconnaissance d'écriture privée ; — Pierre-Laurent-François de La Coste de Bouqueron, seigneur de Barbières, président à mortier au Parlement de Grenoble, contre Lardent et Didier-Rey, en jugement de défaut, etc. — Affirmations de voyage : par noble Joseph-Henri-Robert de Planta, ancien officier de cavalerie à Valence ; — par Benistant, de Barbières, etc.

JUDICATURES DE BARCELONNE ET UPIE.

B. 1386. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1682-1789. — Procédures civiles : de Joachim Moulas, procureur à Valence, contre Aguitton, bourgeois de Barcelonne, et Imbert, en paiement de créance ; — de Rolland, procureur, contre la veuve Breynat et Bellon, en paiement de procédures, etc. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel de Barcelonne, contre Marie Curasson, pour vol de linge ; — de Champoussin, chirurgien, contre Testard, pour coups et blessures à sa femme et à Jeanne Arnoux, veuve Bigeard, sa belle-mère.

JUDICATURE DE BARSAC.

B. 1387. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1783-1784. — Procédure criminelle de Jean-Antoine Bernard, prieur-curé de Barsac, contre Got, pour injures et fraude à la perception de la dime ; jugement qui condamne l'accusé à 50 livres d'amende à distribuer aux pauvres, et aux frais s'élevant à 233 livres. Dans sa requête, le prieur s'attribue la dime à la cote vingtième, et il la perçoit, pour les grains, dans les fonds, et pour le vin, à la décuValson.

JUDICATURES DE BATHERNAY, BREN, CHARMES, MARGÈS, SAINT-DONAT, SAINT-MURIS ET TOURNAY.

B. 1388. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1648-1699. — Provisions de l'office de lieutenant de juge de la baronnie de Charmes, données à François Brenier, avocat, par Jacques Coste, chevalier, conseiller au Parlement de Grenoble. — Procédures civiles : de Pont, marchand à Saint-Donat, contre Argod, et de Chazal, conseiller en l'Élection de Romans, contre Blache, en paiement de créances ; — de Perrochet, contre Robert, en communication de pièces de procédures. — Partage d'immeubles entre Robert et Sibert, de Margès. — Contrat de mariage de Jean Perrochet avec Françoise Robert. — Testaments de Noël Robert et de Gaspard Villate, notaire à Saint-Donat.

B. 1389. (Liasse.) — 58 pièces ; 4 cahiers in-4°, 112 feuillets, papier.

1710-1739. — Inventaires des meubles délaissés par Boffard et Brun. — Compte de tutelle rendu par Prudence Roux aux enfants mineurs nés de son mariage avec Reynaud. — Provisions des offices de procureur juridictionnel et de greffier du comté de Charmes, données à Jean Machon et à Legentil, notaire, par Pierre de Bérenger, chevalier, seigneur de Vif, etc., maréchal des camps et armées du Roi. — Instances criminelles : de Figuet, contre Ithier, pour

voies de fait ; — de Tabaret, contre Besson, Mossan, etc., pour vol d'un essaim d'abeilles, etc. — Procédures civiles : de Bossard, notaire à Saint-Donat, contre Anne Villate, veuve Vial, en nomination d'experts chargés de liquider les droits de Duret sur le domaine de Fontoule ; — de Françoise Drevetton, contre les mariés Jourdan ; — de Paul, contre Ollier et Savoie, en paiement de créance. — Audiences. — Noms des parties : Pierre de Bérenger, comte de Charmes, contre Bayard, Bourrut, etc., en reconnaissance nouvelle de cense et en paiement d'arrérages de pension ; — de Sablière, bourgeois de Saint-Donat, contre Bresson, en paiement de bail à ferme, etc.

B. 1390. (Liasse.) — 40 pièces ; 5 cahiers in-4°,
213 feuillets, papier.

1740-1749. — Procédures civiles : de Berneron, procureur fondé du marquis de Bérenger, contre Chovet, dit Baron, en paiement d'arrérages de pension ; — de Milloud, de Montchenu, contre les mariés Bajard, de Bren, en paiement de créance ; — de Reynier, curateur de l'hoirie Berneron, contre Vincent, en paiement de lods, etc. — Inventaire des biens d'Amédée Morette. — Instances criminelles : de Chuilon, premier consul de Saint-Donat, et Seigneuret, procureur d'office du comte de Charmes, contre Revol, pour contravention au ban des vendanges ; — de Machon, procureur juridictionnel de Charmes, contre Genissieu, Drujon, etc., pour coupe d'arbres dans la forêt de Bar, et contre Ginot, Charrin, Soulier, etc., pour délits de chasse et de pêche. — Affirmations de voyage : par Legentil, notaire ; — par Servonnet, bourgeois ; par Jean-François de Senovert de La Coste, de Claveyson, etc.

B. 1391. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures criminelles : de Biguet, curé de Margès et Tournay, et de son frère, vicaire de Montchenu, contre Jullien, Bernard, etc., pour tapage nocturne ; — de Claudine Allier, contre Rozan, pour voies de fait, etc. — Instances civiles de Berneron, receveur du marquis de Bérenger, contre : Bigourdat, Mossan, Chonef, Silvestre, en paiement de cense ; — Perrier, en paiement de lods ; — Rozan,

fermier du domaine de Champeaux, en dommages-intérêts pour mauvaise culture ; — Jean de Lapière, fermier du château de Saint-Muris, en apposition de scellés sur ses meubles ; — Muron, en paiement du prix de ferme du domaine des Simians, etc. — Levée du cadavre de Blain. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Joseph Bossard par son fils.

B. 1392. (Liasse.) — .90 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures civiles : de Chalieu, de Saint-Donat, contre la veuve Morette ; — d'Étienne Chalvet (*alias* Charvet), chanoine du chapitre de Saint-Donat, contre Platel, en dommages-intérêts pour dégâts dans ses récoltes ; — de Véronique Desrois, femme de François de Malivert de Conflans, seigneur de la maison forte de Boissieu en Bugey, contre Servonnet, en annulation du testament fait en sa faveur par Françoise-Bernarde Desrois ; — de Julhiet, notaire à Peyrins, contre Marc Châtillon, etc., pour trouble à la jouissance d'un droit d'arrosage, etc. — Rapport d'experts sur l'identité des fonds d'Ithier assujettis à une cense envers les Jésuites de Tournon, auquel le prieuré de Saint-Donat est uni. — Tutelle des enfants Ithier, donnée à Gabriel Dochier. — Instances criminelles : de Chanal-Bidon, d'Établi, etc., contre Ithier-La-Rivoire, Rey, etc., pour voies de fait ; — du procureur juridictionnel, contre Eynard, dit Combourie, Lamotte, etc., accusés du meurtre d'un marchand d'images ; monitoire de l'official de Vienne pour obtenir des révélations ; — de Perignac et Brutin, gardes-bois, contre Juveneton, pour délits de chasse ; — de Marchand, châtelain de Peyrins, contre Payen, pour vol de feuilles de mûrier, etc.

B. 1393. (Liasse.) — 34 pièces ; 4 cahiers in-4°,
173 feuillets, papier.

1745-1759. — Rapport d'experts sur l'état du domaine dépendant de la succession Morette acquis par Roux. — Assemblée de parents pour liquider la succession paternelle d'André Platel, bourgeois de Charmes. — Inventaires des biens de Charles Reynaud, de Claude Savoye et de Platel. — Procédures criminelles : de Morette, de Saint-Martin-

d'Août, contre Ronjat, pour voies de fait ; — de Revoiron, contre Nivon, pour vol de bois, etc. — Audiences. — Noms des parties : la marquise de Lionne, dame de Claveyson, contre Cotte, en paiement de rente ; — noble Louis-François de Grasse, de Saint-Donat, contre Ponchon, en paiement de dommages-intérêts ; — Anne Calvin de Saint-Marcel, veuve Albanel, contre Fayolle, en paiement d'arrérages de pension ; — Marie Starot de Saint-Germain, veuve Guyet, de Crépol, contre Rosset, en délivrance, d'immeubles sur lesquels elle a hypothèque, etc.

B. 1394. (Cahiers.) — In-4°, 469 feuillets, papier.

1749-1759. — Audiences. — Noms des parties : Macillan (*alias* Marcillan) de La Bellane, ancien négociant à Lyon, demeurant à La Tironnerie sur Charaix, contre Jeanne Avignon, en paiement de billet ; — Antoine Brenier, seigneur de La Cardonnière, ancien conseiller au Parlement de Grenoble, contre Ithier, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque ; — Guillaume d'Hugues, archevêque de Vienne, abbé de Saint-Barnard, contre Glenat, en paiement de lods ; — Guy Servonnet, ancien curé de Bourg-de-Péage, contre Jean-Simon Servonnet, bourgeois de Charmes, en reconnaissance d'écriture privée ; — Louise de Marcoux, femme de noble Charles Gondoin-Descombes, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, demeurant à Crépol, contre noble Marc-François de Barletier, sieur de La Girarde, son beau-frère, en discussion des biens de noble François de Marcoux, etc. — Provisions des offices : de procureur d'office de Charmes, Bren, etc., données à Jean-Baptiste Dochier par Antoinette-Françoise Boucher d'Orsay, veuve de Pierre de Bérenger, lieutenant général des armées du Roi ; — de juge du comté de Charmes et ses dépendances, données à Pierre Bouvier-Desmarest par Reymond de Bérenger ; — de lieutenant du juge des mêmes terres, données à Barthélemy Gallix-Mortillet par Reymond-Pierre de Bérenger, etc.

B. 1395. (Liasse.) — 50 pièces ; 1 cahier in-4°, 77 feuillets, papier.

1760-1769. — Instance civile de Barletier, contre Blain, en paiement de créance. — Émancipation de Fayet. — Curatelles d'Argoud, de Blain et de nobles Joseph, François et Pierre Dumollard, fils du défunt directeur de la verrerie de Charmes, déférées à Rimet, Coissieu et Lombard-Morel. — Rapport d'experts sur l'état de la maison de la succession Desmeures, à Bren. — Procédures criminelles : du procureur juridictionnel, contre de Fassion et Breton, dit Dutour, gentilshommes-verriers, pour le meurtre de La Grange, autre gentilhomme-verrier ; — de noble Marc-François de Barletier de La Girarde, contre Jean Antoine, pour vagabondage ; — de Bonnet, contre Besson et d'autres soldats de recrue, pour voies de fait ; — de Bossard, chirurgien à Saint-Donat, contre Dumaine, pour vol de foin, etc.

B. 1396. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens de Jeanne Reynaud. — Requête de Christophe, Jeanne et Marie Valernod, pour obtenir délivrance de la succession de Marie Valernod, leur cousine germaine, décédée *ab intestat*. — Procédures civiles : de Legentil, notaire à Saint-Donat, contre Jassoud, en interposition de décret sur encan ; — de Meissonier, contre Combat, en dommages-intérêts, pour dégâts commis dans son bois, etc. — Instances criminelles : de Lacroix, voiturier, contre Charrin, pour blessures mortelles à une de ses mules ; — de Mettay, Pangon, Thivolle, etc., contre Bossan, Robert, Rayet, Rey, etc., pour voies de fait.

B. 1397. (Cahiers.) — In-4°, 441 feuillets, papier.

1757-1769. — Audiences. — Noms des parties : Mottet, chanoine et aumônier du chapitre de Saint-Donat, contre Cheval ; — Marie-Claire Bernon, dame de Monteléger, veuve de Gabriel Bernon, juge royal et lieutenant de police à Romans, et noble Jean-Gabriel Bernon de Monteléger, son fils, capitaine de cavalerie au régiment d'Espinchat, contre Champion, en interposition de décret sur encan ; — Chaliou,

ancien receveur de l'aumône de l'Ascension de Saint-Donat, contre Nublat, de Claveyson, en jugement de défaut, etc. — Provisions de l'office de juge du comté de Charmes, données à Barthélemy Mortillet par Reymond-Pierre de Bérenger, colonel dans les Grenadiers de France, chevalier d'honneur de M^{me} la Dauphine. — Défauts accordés : aux consuls de Margès, contre Mottin ; — à Jean-Gabriel Bernon, seigneur de Montelégier, contre Rozet et Béraud, etc.

B. 1398. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1767-1779. — Procédures civiles : de Marie Aimard, veuve Machon, contre Blain, en rescision d'un contrat de vente de terre ; — de Magdeleine Albert, contre Drevetson son mari, en séparation de biens ; — de Damiron, mandataire de Reymond-Pierre de Bérenger, comte de Charmes, contre noble Jean-François Dumollard, écuyer à Andancette, en vérification de l'état des verreries tenues à ferme par lui ; — de Chaléon, contre Suzanne Janon Du Contant, femme de noble Jacques de Fassion, en restitution de trois sétiers de blé noir lui appartenant comme fermier. — Tutelles des mineurs Barbier et de Marianne Burlet, données à Rozan et à Cécile Desgranges. — Instances criminelles : de noble Marc-François de Barletier, sieur de La Girarde, contre Metay, pour injures et menaces ; — de Cordier, contre Musset, pour voies de fait ; — de Reynaud, contre Dhotun, pour vol de feuilles de mûrier, etc.

B. 1399. (Cahiers.) — In-4°, 473 feuillets, papier.

1767-1777. — Audiences. — Noms des parties : Chosson, curé de Bathernay, contre Dochier, juge de Romans, en reconnaissance de cense ; — Reymond-Pierre de Bérenger, comte de Charmes, contre Bourrut, en paiement d'arrérages de cense ; — noble Joachim de Chastelier, héritier de Charles Calvin de Saint-Marcel, contre Rey, en paiement de pension ; — noble Marc-François de Barletier de La Girarde, contre Brechon, en reconnaissance d'écriture privée ; — Marie-Claire de Maucune, femme du marquis d'Arcamont, demeurant à Auch, contre Bourrut, en délivrance d'immeubles sur lesquels elle

a hypothèque, etc. — Provisions de l'office de châtelain du comté de Charmes, données à Jean Thomé, notaire, par Reymond-Pierre de Bérenger, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de l'Île-de-France. — Affirmations de voyage : par Gabriel Berne, procureur fondé de noble Berne de Levaux, son père ; — par Marsanne, bourgeois de Bren ; — par noble Jean-François de Fassion, etc. — Défauts accordés : à noble Joseph Plèche de La Carrée, à Montchenu, contre Morette ; — à Jean-Baptiste-Joseph Pouchon de Colonge, bourgeois de Saint-Donat, contre Thivolle, etc.

B. 1400. (Liasse.) — 66 pièces ; 3 cahiers in-4°, 142 feuillets, papier.

1777-1789. — Procédures civiles : de Béraud, mari de Françoise Rozet, contre Robin, en répétition des droits donnés à sa femme par Rozet ; — de Claudine Burais, contre Bourrut, son mari, en séparation de biens, etc. — Répudiation de la succession de son père par Bonami, de Bren. — Émancipation de Ginot. — Instances criminelles : de Dochier, procureur juridictionnel du comté, contre Barrayon et Frachon, pour délits de chasse ; — de Gelibert, contre Romanat, pour dégâts commis dans son bois, etc. — Audiences. — Noms des parties : Marguerite de Gallois, veuve de noble François Plèche de Massillan, de Charaix, contre Mottin, de Tournay, en paiement de créance ; — Nicolas de Lacroix, marquis de Chevrières et de Clérieux, comte de Saint-Vallier, contre Ruchaud, de Saint-Donat, en paiement de lods ; — Claude-Joseph-François de La Porte, marquis de L'Arthaudière et de Saint-Lattier, seigneur de Ratières, contre Thivolle, de Bathernay, en jugement de défaut, etc. — Commission de sergent de la terre de Margès et Tournay, donnée à Allemand par Jean-Baptiste Jacquemet de Saint-Georges, conseiller au Parlement de Grenoble.

B. 1401. (Cahiers.) — In-4°, 402 feuillets, papier.

1778-1785. — Audiences. — Noms des parties : Raymond-Pierre, marquis de Bérenger, chevalier d'honneur de Madame, contre Fayet, de Bathernay, et Charles Chabrières de La Roche, seigneur de Peyrins, Mours, Saint-Donat, etc.,

président en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Chabert, en paiement d'arrérages de cense ; — Rochas, de Saint-Muris, contre noble Marc-François de Barletier de La Girarde, demeurant à Charmes, en main-levée de grains saisis ; — Jean-Baptiste Jacquemet de Saint-Georges, contre Juveneton, en paiement de deux annuités de ferme ; — Ribaud, curé de Saint-Avit, contre Thivolle, en reconnaissance d'écriture privée ; — Joseph-Nicolas de La Porte, marquis de L'Arthaudière, contre Thivolle, en paiement de lods, etc.

B. 1402. (Cahiers.) — In-4°, 350 feuillets, papier.

1785-1789. — Audiences. — Noms des parties : Pouchon-Colonge, bourgeois de Saint-Donat, contre Robin et Susanne Janon Du Contant, femme de noble Jean-François de Fassion, de Charmes, contre Gresse, en paiement d'arrérages de pension ; — Joseph-Nicolas Ithier, avocat, demeurant au fief de Champeaux, contre Reynaud, en paiement de bail à ferme ; — Alexandre-Xavier, vicomte de Tournon, demeurant à Apt, contre Gresse, de Charmes, en paiement de créance, etc. — Affirmations de voyage : par Biguet, prieur-curé de Notre-Dame de Tournay ; — Berne Des Cottes, officier de grenadiers royaux, etc. — Provisions des offices : de procureur juridictionnel et de greffier du comté de Charmes, données à Seyvon et à Roux par Charles de Chabrières de La Roche, seigneur de Peyrins, président en la Chambre des Comptes de Grenoble ; — de capitaine châtelain de Margès, données à Louis Ithier, notaire, par Jean-Baptiste Jacquemet de Saint-Georges, etc.

JUDICATURE DE LA BAUME-CORNILLANE.

B. 1403. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1789. — Instances criminelles de Jean-Antoine Bérenger, dit Cadet, marchand, contre Félise Bérenger, femme Cheyssière, et de Michel Cheyssière, contre Antoine Bérenger, pour injures et voies de fait.

JUDICATURES DE LA BAUME-D'HOSTUN, EYMEUX, HOSTUN, LA MOTTE-FANJAS, ORIOL, SAINT-JEAN-EN-ROYANS, SAINT-JUST-DE-CLAIX, SAINT-MARTIN-LE-COLONEL, SAINT-NAZAIRE ET SAINT-THOMAS.

B. 1404. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1610-1699. — Procédures civiles : de Dimanche Allier et de Pierre Garnier, son fils, contre les créanciers de la succession de Garnier-Nouvelet, en liquidation de leurs droits ; — de Marie Baboy, femme de noble Antoine de Beaumont, sieur de Saint-Pierre, contre les héritiers de Garnier-Nouvelet, en paiement d'arrérages de cense. — Plainte de Jacques Bessée, curé de Saint-Martin-le-Colonel, contre Garnier et Chabert, qui ont joué aux cartes sur un chemin public. — Déclaration de grossesse de Marguerite Brenat. — Mémoire de fournitures faites à M^{me} la marquise de La Baume pendant son séjour dans le Royans : 2 livres 18 sols pour biscuits et macarons, 12 sols pour un quarteron d'oranges, etc. — Vente par Angélique et Ennemonde Bodin à Pierre Brenier de six quartelées de terre et pré à Saint-Martin-le-Colonel pour 150 livres ; — contrat de mariage de Vincent Brenier, notaire à Saint-Jean-en-Royans, avec Isabeau Jay, etc.

B. 1405. (Liasse.) — 92 pièces ; 1 cahier in-4°
70 feuillets, papier.

1610-1699. — Procédures civiles : de Pierre Brenier, bourgeois de Grenoble, contre noble Gaspard Bertrand, sieur de Chartronières, en évaluation de dommage et de préjudice causés par le changement d'un canal de bois, appelé vulgairement *portary* ; — de Pierre Brenier, secrétaire-greffier du marquisat de La Baume, contre Barracand et Blanc, en délivrance d'immeubles vendus. — Instance criminelle de Berthon-Breton, contre deux archers, pour coups et blessures à sa femme. — Testaments : d'Isabeau Brun et d'Isabeau Jay, veuves Brenier ; — de Marc Brenier, étudiant au collège de Tournon ; — de Vincent Brenier, notaire à Saint-Jean-en-Royans. — Quittance de 55 livres 17 sols passée à Brenier payant pour Brenat-Perrin, par noble Adrien de Baysse, écuyer. — Vente par Brenat-Perrin à Brenier

du droit de chercher et de prendre l'eau de son fonds des Paralières, au prix de 3 livres 10 sols, etc.

B. 1406. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1610-1699. — Enquête judiciaire faite par Pierre Cara, capitaine châtelain de Saint-Nazaire, assisté de Thomas, de la Religion Réformée, en qualité d'adjoint, à la demande de Maurice Ruyat, curé de Saint-Jean-en-Royans, et d'AIMAR JAMONET, consul du lieu, sur un morceau de toile ayant « des marques et figures qui ressemblent à celles de Notre-Dame de l'Osier. » — Marguerite Gaillard, veuve Brun, expose qu'un tisserand lui a rendu une pièce de toile parfaitement propre et nette ; qu'elle l'a mouillée et étendue au soleil plusieurs fois ; qu'enfin l'ayant mise à la lessive et lavée, on y vit des marques dans toute sa longueur ; qu'un deuxième lessivage ayant été impuissant, elle l'a coupée en morceaux pour l'utiliser, et que le morceau présenté vient réellement de la pièce. — Jeanne Laurent, une voisine, dépose que Marguerite Gaillard et sa famille font profession de la Religion Réformée, mais qu'ils sont gens d'honneur et de probité, ne parlant jamais mal de la religion catholique. — Battet, qui a tissé la toile de la veuve Brun, fait remarquer que sa marchandise n'aurait pas été reçue, s'il y avait eu, lors de la livraison, des marques et figures. — Jay a vu la veuve Brun faire la lessive le jour de la Saint-Laurent. — Bordanave, apothicaire, a eu son fils guéri en faisant un vœu à l'intention de la toile. — Arnault fait une déposition semblable. — Roybet, teinturier, déclare impossible « que l'artifice de l'homme puisse avoir fait les marques et figures de la toile. » Tel est aussi l'avis de quatre experts, tisserands et marchands. — Procédures, civiles : de Chastenev, contre Brenier ; de Decluze et Jamonet, contre la veuve Garnier, en discussion des biens, de César Brenier et de Garnier-Nouvelet ; — de Flachère, contre Baude et Tortel, pour usurpation de terrain, etc. — Testament de noble Urbain de Pourret, sieur de Brunières, mousquetaire de la garde du Roi, en faveur de Thérèse, sa sœur, femme de Pierre Brenier, secrétaire du marquisat de La Baume.

B. 1407. (Liasse.) — 103 pièces ; 2 cahiers in-4°, 44 feuillets, papier.

1700-1770. — Procédures civiles : d'Allier, contre Magnan-Bougat, en reconnaissance d'écriture privée ; — de Jean Brenier, prieur-curé d'Auberive, héritier de Marianne Brenier, sa sœur, contre Grand, en paiement de bail à ferme d'un domaine sis à La Rivière ; — de Liorat, curé du Bourg-de-Péage, contre les mariés Bodoin, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Testament de Marc Brenier, prêtre secondaire de Saint-Jean-en-Royans, en faveur des pauvres de la paroisse. — Nomination de Brenier, curé d'Auberive, à l'archiprêtré du Pont-en-Royans par Jean de Caulet, évêque de Grenoble. — Affirmations de voyage : par Grand, notaire et châtelain d'Hostun ; — par Simon, bourgeois de Pont-en-Royans, etc.

JUDICATURES DE BEAUMONT-EN-DIOIS,
BELLEGARDE, MONTLAHUC ET SAINT-DIZIER.

B. 1408. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1750-1789. — Procédures criminelles pour voies de fait, exercées : par Bouchet, contre des personnes inconnues de Beaumont ; — par Buis, fermier du seigneur de Montauban, à Montlahuc, contre Talon ; — par Faure et Bonnet, de Beaumont, contre Brochier, Buis, etc. ; — par Gondoin, de Saint-Dizier, contre Beaumont, dit Denis. — Instances : d'Amic, contre Lagier, son gendre, pour détournement d'effets mobiliers lui appartenant ; — de Payan, contre Blanc, pour usurpation de terrain ; — d'Élizabeth Charvet, servante du curé de Bellegarde, contre Gresse, pour injures, etc.

JUDICATURE DE BEAUMONT-MONTEUX.

B. 1409. (Cahiers.) — In-4°, 199 feuillets, papier.

1670-1679. — Inventaire des biens délaissés par Pleynet et vente à l'encan de son mobilier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Claude Rivoire par Jean, son fils. — Audiences. — Noms des parties : Christophe,

chirurgien à Romans, contre Buisson, pour voies de fait ; — noble Laurent de Rochechinard, seigneur de Reculais, contre Masse, en paiement de créance ; — le procureur juridictionnel, contre Guerby, pour délits de chasse ; — noble Jean de Ponnat, sieur du Merley, contre Bellier, en liquidation de créance ; — le président de Chevrières, contre Lambert, dit Chosson, et la veuve Vilherme, en paiement d'arrérages de rente et de somme promise pour les réparations de l'église de Chanos, etc.

B. 1410. (Liasse.) — 90 pièces ; 3 cahiers in-4°,
112 feuillets, papier.

1680-1689. — Procédures civiles : de Barre, Ode, etc., contre Guerby, en revendication d'immeuble ; de Guillet de l'Île, de Die, contre Caillat, en paiement de créance. — Instances criminelles : de Ducros, Darnaud, etc., contre Lambert, Buisson, etc., pour dommages à leurs vignes ; — de Lionnette Cheval, Claire Garon, veuve Brunet, etc., contre Belle, Chabert et Roux, pour voies de fait ; — de Lombard, curé de Monteux, et de Lambert, contre Barrier et Domaine, pour injures ; — du procureur juridictionnel, contre Lamorinière, chirurgien à Romans, pour délits de chasse ; — contre Lombard, curé de la paroisse, pour usurpation de terrain appartenant à la voie publique ; — contre Marie Valette et Robert, pour exposition d'enfant. — Audiences. — Noms des parties : Dochier, notaire à Romans, contre Bonnet, et le syndic de l'Aumône générale de la même ville, contre Bel-Saint-Martin, en paiement d'arrérages de pension, etc.

B. 1411. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 64 pièces ;
1 cahier in-4°, 20 feuillets, papier.

1690-1729. — Exonération de pension par noble Salomon de Ricol, habitant à La Sizeranne, en faveur de Jacques Savoie. — Instances civiles : de Marie Chaptal, veuve Deloche, contre Sauvajon, en reconnaissance de promesse ; — de la veuve Faure, contre les mariés Nevers, en paiement de créance, etc. — Procédures criminelles : de Bertoin, contre Ducros, et de Peyrache, contre Condamin, pour dommages à leurs vignes ; — de Champion, fermier de la commanderie de Monteux, contre Belle, et

Gallix-Mortillet, curé de Chanos, contre Léveillé, Lambert, etc., pour voies de fait, etc. — Audiences. — Noms des parties : Boffard, châtelain de Clérieux, fermier du comte de Saint-Vallier, contre noble Pierre Gondoin, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble ; — le syndic de Saint-Barnard, contre Perrochet, en paiement de rentes, etc. — Provisions de l'office de juge de Beaumont-Monteux, données à Imbert Brenier par Henri-Bernard de Lacroix de Chevrières, marquis de Chevrières et de Clérieux, etc.

B. 1412. (Liasse.) — 60 pièces ; 3 cahiers in-4°,
82 feuillets, papier.

1730-1739. — Inventaire des biens délaissés par Guerby. — Procédures criminelles : d'Allier, contre Clément, pour vol de poutres d'un radeau échoué près de Châteauneuf-d'Isère ; — de Boffrand, aide-major de la bourgeoisie de Romans ; de Buisson, Charavit, Dubouchet, etc., contre Michel Siméan, Félix et Vallet, dit Buisson, pour voies de fait ; — de Vilherme, contre Darnaud et Reynaud, pour coupe d'arbres dans sa propriété. — Audiences. — Noms des parties : dom Bourget, prieur de Rompon (Ardèche) et de Saint-Pierre de Vérage (Voirasier), religieux de Cluny, contre Odrat, en paiement d'arrérages de rente ; — de Clairfont, ancien fermier des droits seigneuriaux d'Henri-Bernard de Lacroix-Chevrières, contre Vilherme, en paiement de lods, etc. — Provisions des offices de juge et de lieutenant de juge de Beaumont-Monteux, données à Gabriel Bernon et à Pierre Rivail par le marquis de Chevrières et de Clérieux.

B. 1413. (Cahiers.) — In-4°, 281 feuillets, papier.

1740-1769. — Audiences. — Noms des parties : noble François-Anne Duvivier, seigneur de Lentiol, contre Ducros, en paiement de pension ; — noble Just-Henri de Tardivon et Marie Chaléat, son épouse, contre Gérard Giraud, en reprise d'instance ; — Boyer de Ruffé, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Monteux, contre Perret et Champion, en paiement de pension et de lods ; — Charvet et Michel, docteur médecin, contre Robert et les mariés Jasset, en paiement de créances ; — Marie Jacquemont, veuve de noble François de La Barge,

contre Rivoire, en paiement de dommages-intérêts ; — Jeanne-Thérèse de Tardivon, femme de noble Louis-Thomas Jousselin, capitaine d'infanterie, contre Rodillon, en interposition de décret sur encan, etc.

B. 1414. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1740-1789. — Procédures civiles : de François Barre et de Jacques Borel, son beau-frère, contre Jean-Louis Barre, en règlement de droits successifs ; — de Prudhomme, contre Bayard, pour usurpation de terrain ; — de Combat, contre Cheval, en paiement de créance ; — de Giraud, contre noble Joseph-Justin de Tardivon, en destruction de barrages faits dans l'Herbasse, etc. — Déclarations de grossesse de Jeanne Reynaud et de Françoise Rivoire. — Inventaire des biens délaissés par Élisabeth Delphin. — Instances criminelles : de Jacques-Louis Ginouse-Gallier, ancien lieutenant général au bailliage et siège présidial de Mâcon, contre Vilherme ; de Chaléat, contre Reynaud, et de Charignon, contre Genevier, pour dommages à leurs récoltes ; — de Marguerite Bourron, de Meyzonier, etc., contre Reynaud et Guinet, pour voies de fait, etc.

JUDICATURES DE BEAUREGARD, JAILLANS,
MEYMANS ET CRISPALOT.

B. 1415. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1624-1739. — Discussion des biens de Pierre Faisan. — Procédures civiles : de Bresson, contre Morin et Doré, pour établissement de servitude sur sa propriété ; — de Desmeures, notaire à Romans, contre Royanès, en paiement de créance. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel, contre Batier, Champey, etc., pour mouture en fraude de la banalité des moulins de Beaufort, à Meymans, et des Guichards, à Jaillans ; — contre les auteurs inconnus de dévastations commises dans la garenne de La Jonchère, appartenant au marquis de Montbrun ; — contre Gay, dont la femme a été trouvée pendue ; — contre Genevier, accusé de prendre au lacet les pigeons d'autrui, etc.

B. 1416. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens délaissés par Chabert et Fièrre. — Procédures civiles : de noble Ennemond Chastaing, sieur de La Sizeranne, contre Vinay et d'autres habitants de Beaufort, qui passent sur ses immeubles ; — de Chartrousse, contre Fièrre-Verlope, pour usurpation de terrain ; — de Delacour et Fermond, contre Pinat, dit Roussi, et Faisan, pour dommages à leurs récoltes ; — de Fièrre, contre Bouvat, pour dérivation de l'eau de La Béaure à son préjudice, etc. — Instances criminelles : d'Armand, prieur-curé de Meymans, contre Argence, pour coupe d'arbres dans le bois de la cure ; — de Dorey, contre Gontard, pour déplacement de limites ; — de Drevetton, contre Astier, dit Caquet, pour fraude aux droits de banalité des moulins de M^{me} de Saint-Auban ; — de Lombard, Matras, etc., contre Roux et Argence, pour voies de fait.

B. 1417. (Liasse.) — 36 pièces ; 2 cahiers in-4°,
120 feuillets ; 1 plan, papier.

1736-1749. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel, contre Perrier Cara, pour coupe de bois dans le taillis des Baumes appartenant à Marie-Charlotte Dupuy de Montbrun, veuve de Guy-Autoine Pape, marquis de Saint-Auban, dame de La Jonchère, héritière testamentaire de François Dupuy, son frère ; — de Morin, contre Droque et Garde, pour vol d'un cheval ; — de Royan, contre Drevetton, pour fraude aux droits de banalité des moulins, etc. — Procédures civiles : de Morin, contre Bresson, en maintenance du droit de passer avec char et charrette dans la basse cour du défendeur ; plan des lieux ; — de Robert, contre Vinay, dit Bert, en répétition d'immeubles appartenant à sa femme. — Audiences. — Noms des parties : François Dupuy, marquis de Montbrun, contre Matras-Guillaud, en paiement d'arrérages de rente ; — Duportroux, bourgeois de Romans, contre Bouvat, en reconnaissance de promesse ; — Blanche-Marie-Magdeleine de Garagnol, épouse de noble François-Philibert de Mallerargue, ancien capitaine d'infanterie, contre Charlotte-Renée de Garagnol, femme de noble Ennemond de Chastaing de La

Sizeranne, en discussion des biens de Pierre de Garagnol, etc.

B. 1418. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1750-1759. — Instances criminelles : de Michel Astier, contre Jean Astier, son frère, pour enlèvement de truffes (pommes de terre) dans sa moitié du domaine des Tourniers ; — de Buisson, contre Armand, pour trouble à la jouissance de son droit d'arrosage avec les eaux de La Cerne et pour voies de fait ; — du procureur juridictionnel, contre Chabert, Ferrand, etc., pour fraude aux droits de banalité des moulins de Charlotte-Marguerite Pape de Saint-Auban, veuve de Jean-François Lériget de La Faye, seigneur de Condé, colonel du régiment Royal-Comtois, contre Aubert, dit Buisson, Faverson, etc., pour délits de chasse ; — contre Grenier (*alias* Garnier), contumax, pour crime de fraticide ; jugement qui le condamne à être roué vif.

B. 1419. (Liasse.) — 19 pièces ; 7 cahiers in-4°,
167 feuillets, papier.

1750-1759. — Inventaire des biens délaissés par Lombard. — Procédures civiles : de Pascal-Malleval, contre Charles Argence, en répétition des droits successifs de Louise Argence, sa femme ; — du seigneur de Sassenage, contre les mariés Lattier, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Instances criminelles : de Simon, notaire à La Baume-d'Hostun, contre Garnier, et de Vincent, bourgeois de Romans, contre Didier, pour vol de bois et de charbon, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble François Dantour, de Saint-Marcellin, héritier de Claudine Simond, veuve Berne de Levaux, et la marquise de La Faye, contre Vinay et Seyvet, en paiement de créances ; — Cara-La-Bâtie, bailli du duché d'Hostun, contre Ferrand, en délivrance d'immeuble sur lequel il a hypothèque, etc. — Provisions de l'office de procureur juridictionnel, données à Prompsal, notaire à Romans, par Guillaume-François Legras, seigneur de Luarce, conseiller au Parlement de Paris, et Charles-Gilles de Bonnefoy de Montbuzin, avocat, « curateurs honoraires à l'interdiction de Charlotte-Marguerite

Pape de Saint-Auban, veuve de Jean-François Lériget de La Faye. »

B. 1420. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens de Jacques Doré. — Levée du cadavre de Cerclérat dans la montagne de Beauregard. — Procédures civiles : de Belle, contre Matras, Lombard et Maret, en maintenue de la jouissance d'un pré à Meymans sans aucune servitude foncière ; — de Chardon, contre Marguerite Astier, sa belle-mère, en paiement de la dot de Françoise Deélaye ; — de Jacques Decrolas (*alias* Decrolard), marchand à Romans, contre les hoirs d'Antoine Armand, son beau-frère, ancien curé de Meymans, en ouverture et transcription de son testament ; — de Duret et Bresson, contre Bodin, Flandrin, etc., en décharge de tutelle des mineurs Rey, etc. — Instances criminelles de Dimanche Bouchet, femme Aubert, et de Champey, contre Seyve, pour menaces et voies de fait.

B. 1421. (Liasse.) — 43 pièces ; 4 cahiers in-4°,
168 feuillets, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens délaissés par Garnier, Lapassat, Grenier, Rey et Élisabeth Vinay. — Compte de tutelle rendu par Fermond-Major à Pinat, mari d'Antoinette Cerclérat, curateur de Magdeleine Cerclérat. — Instances criminelles : de Garnier, contre Mottet, pour vol de bois ; — de Gontard, contre Argence, et d'Élisabeth Trapan, contre Seyve, son séducteur, pour voies de fait. — Audiences. — Noms des parties : la marquise de La Faye, contre Argence, en paiement d'arrérages de rente ; — Hélène et Antoinette Notaire, de Tersanne, contre Clave, en paiement de créance ; — Servant, fermier du syndic des chanoines réguliers de Saint-Antoine, contre Malossane, dit Buis, en paiement de cense ; — Louis Lacroix de Chevières de Pizançon, seigneur du Bourg-de-Péage, contre Roux, en interposition de décret sur encan, etc. — Provisions des offices de juge et de lieutenant de juge, données à Thomé et à Mortillet par Pierre Annibal de Bimard, curateur honoraire de Marie-Charlotte Pape de Saint-Auban, veuve de Jean-François Lériget de La Faye

B. 1422. (Liasse.) — 50 pièces ; 1 cahier in-4°,
74 feuillets, papier.

1770-1779. — Rapport d'experts sur les biens et revenus d'Anne Bleton, demanderesse en séparation de biens d'avec Gontard, son mari. — Levée du cadavre de Belle. — Déclarations de grossesse de Catherine Chabert et de Françoise Allemand. — Instances civiles : de Joseph Aubert-Varadon, contre Mourier, en revendication d'un cinquième de la succession de Jean Mourier ; — de Billet et Fièrè, contre Seyvet, leur beau-frère, en nouvelle expertise de la succession de Seyvet père ; — de Seyve, contre les mariés Champey, en paiement de créance, etc. — Procédures criminelles de Belle, et de Dimanche Bouchet, contre Argence et Aubert, pour voies de fait.

B. 1423. (Liasse.) — 53 pièces ; 4 cahiers in-4°,
115 feuillets, papier.

1770-1779. — Tutelle de Clave donnée à Jeanne Bresson, sa mère. — Instances civiles : de Conche, curé de Jaillans, contre Mottet, en vérification de limites ; — de Jeanne Loire, contre Fièrè, en séparation de biens. — Inventaire des biens de Perreton. — Comptes de tutelle rendus à Clave, Grenier et Garnier par Jeanne Bresson, Dépit et Malossane-Grosbec. — Procédures criminelles de Didier, Françoise Morin, Guignard, Just Henri, avocat, contre Belle, Vinay, Faisan, etc., pour voies de fait.

B. 1424. (Liasse.) — 20 pièces ; 6 cahiers in-4°,
300 feuillets, papier.

1768-1779. — Rapport d'experts sur le partage des biens délaissés par Marie Violen. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par les enfants Rey de la succession de leur père. — Audiences. — Noms des parties : la marquise de La Faye, contre Garnier, en paiement de lods ; — Sablière-Deshayes, officier pensionné, contre Roux, en délivrance de l'immeuble garantissant sa créance ; — Armand, prieur-curé de Meymans, et Roux, curé de Ruinat (Roynac), contre Guignard et Barbier, en reconnaissance de promesse, etc. — Provisions des

offices de châtelains de Beauregard et de Meymans, données à André Ferrand et à Pierre Doré par Charles-Lucretius-Henri-François de La Tour, procureur fondé d'Annibal de Bimard, tuteur de M^{me} la marquise de La Faye.

B. 1425. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 50 pièces,
papier.

1780-1789. — Inventaire des biens délaissés par Guignard. — Arrêt du Parlement de Grenoble autorisant la vente des immeubles de la succession Clave ; vente à l'encan des meubles de cette succession et composition de sa masse héréditaire. — Curatelles de Badot et de Belle, données à Duc-Dodon et à Damas. — Émancipation d'André Bouchet. — Procédures criminelles de Coronel, Drogue, etc., contre Morin, Doré, etc., pour voies de fait.

B. 1426. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 86 pièces,
papier.

1780-1789. — Répudiation de l'héritage de Pierre Valette par les enfants Vinay. — Inventaires des biens de Pupel, Simon et Vial. — Adjudication à Royet des immeubles dépendants de la succession Rey, au prix de 1085 livres. — Tutelle des enfants de Joseph-Just Henri, avocat, donnée à Thérèse Bonnardel, leur mère. — Rapport d'experts sur la part de Pierre Roux dans la succession de Charles, son père. — Procédures criminelles de Loire, huissier à Meymans, et de Ruchon, contre Didier et Faisan, dit Serre, pour voies de fait. — Déclarations de grossesse de Geneviève Pupel, Magdeleine Rousset, Christine Roux, Virginie Tarpan et Marie Vallier.

B. 1427. (Cahiers.) — In-4°, 522 feuillets, papier.

1776-1789. — Audiences. — Noms des parties : Gastoud, receveur des revenus de M^{me} la marquise de La Faye, contre Drevetton, en paiement de lods ; — Vincent, trésorier de l'église collégiale de Saint-Barnard, contre Chevalier, curateur de Pupel, en interposition de décret sur encan ; — Marc-Antoine Jullien, bourgeois de Romans ; Grand,

conseiller au Conseil souverain de Corse ; Gabriel-Bruno Delouille, prévôt de la collégiale de Crest, contre Roux et Fièrè, en paiement de créances ; — noble Joseph de Richaud, de Jaillans, contre Curnier, en jugement de défaut, etc. — Provisions des offices de châtelain et de procureur juridictionnel, données à Gastoud et à Thomé par Pierre Villacroze, ingénieur géographe à Condé-en-Brie, curateur honoraire à l'interdiction de Françoise-Hippolyte Lériget de La Faye, femme séparée de biens de Charles-François-Hector-Lucretius, comte de La Tour-du-Pin, dame de Condé, Allan, La Jonchère, etc.

JUDICATURE DE BEAUSEMBLANT.

B. 1428. (Liasse.) — 42 pièces ; 4 cahiers in-4°, 33 feuillets, papier.

1678-1780. — Procédures civiles : de Bouvier, de Chantemerle, contre Desmeures, en répétition de la dot de Jeanne Brunet, sa femme ; — de Goudard, bourgeois de Saint-Romain-d'Albon, contre Buisson, en rescision de la vente d'un domaine au-dessous de son prix ; — de Reymond Dubost, chanoine de Saint-Ruf, prieur claustral du prieuré conventuel de Saint-Vallier, contre nobles Joseph-Louis, Jean-Alphonse et Marie de Simiane, enfants et héritiers de Marie-Marguerite de La Garde de Blanc, Collet et Lambert, en paiement d'arrérages de rente. — Compte de tutelle rendu par Barret à Descours. — Inventaire des biens de Pierre Buisson. — Instances criminelles : de Robin, contre Begot, pour voies de fait ; — de Romanet, procureur d'office, contre Buisson, pour contravention aux ordonnances sur la fermeture des auberges, etc. — Audiences. — Noms des parties : Baborier, bourgeois d'Andancette, Forcheron et Baboin, contre Luzel, en paiement de créance, etc. — Affirmations de voyage : par Rosset, agent du comte de Fay de Maubourg, seigneur de La Motte-de-Galaure ; — par Gagnière, bourgeois de Fondeville, etc.

JUDICATURES DE BONLIEU ET AIGUEBELLE, LA LAUPIE, MARSANNE, PONT-DE-BARRET, PUYGIRON.

B. 1429. (Cahiers.) — In-4°, 389 feuillets, papier.

1746-1763. — Audiences. — Noms des parties : Grégoire Du Fesc, clerc tonsuré, demeurant à Marsanne, contre Gautier, Orgeas, etc., pour coupe d'arbres dans son bois ; — Charles de Teyssier, bourgeois de Marsanne, contre noble Joseph Teyssier de Tournier, capitaine d'infanterie à Marsanne, en reprise d'instance ; — Jean de Montloyier, gendarme de la garde du Roi, contre Delor, bourgeois, en nomination d'experts chargés de constater l'état de la rivière de Lancelle et des réparations voisines du chemin de Marsanne à Bonlieu, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Jérôme-Joseph-Seipion de Luzeran Du Fesc, capitaine de cavalerie, de la succession de noble Georges-Scipion Du Fesc, son père. — Répudiation par noble Georges-Scipion Du Fesc, de Marsanne, des legs contenus dans le testament de noble Jean-Louis Ville. — Provisions de procureur juridictionnel de La Laupie, Marsanne et Bonlieu, données à Morier par Jacques Forquet, procureur fondé d'Alexandre Adhémar de Monteil de Brunier, comte de Marsanne. — Commission de sergent donnée à Billebeau par Louis-René de Saint-Ferréol, chevalier, seigneur de Saint-Pons et de Pont-de-Barret en partie.

B. 1430. (Cahiers.) — In-4°, 298 feuillets, papier.

1768-1777. — Audiences. — Noms des parties : Jean-Louis de Marsanne, seigneur de Saint-Genis, Fontjulianne, Cléon-d'Andran, etc., contre Ferrent, de Puygiron, en paiement de lods au 4° denier ; — Jean-Louis-René de Saint-Ferréol, capitaine d'infanterie, seigneur de Pont-de-Barret, contre Philibert, de Marsanne, en paiement d'arrérages de rente ; — dom Pierre Lefebvre, prieur de l'abbaye d'Aiguebelle, contre André, dit Siméon, en paiement de bois coupé ; — Jeanne Chorier, veuve d'Alexandre de Montlovier, avocat, contre Robert, de Bonlieu, en paiement de dommages-intérêts pour établissement de chemin dans sa propriété, etc. — Provisions des offices : de procureur juridictionnel de

Puygiron, données à Flachaire par Paul-César de Bannes ; — de greffier de Bonlieu, La Laupie et Marsanne, données à Joseph Flachaire par Forquet, mandataire de Lionel Adhémar de Monteil, comte de Marsanne ; — de châtelain de Pont-de-Barret, données à Vial par Louis-René de Saint-Ferréol de Saint-Pons, capitaine d'infanterie ; — de procureur d'office du même lieu, données à Augustin Grouiller par Marc-Antoine Loreille, prieur et curé ; Pierre-Louis de Blaïn de Marcel et Jean-Louis-René de Saint-Ferréol de Saint-Pons, tous les trois coseigneurs de Pont-de-Barret.

B. 1431. (Cahiers.) — In-4°, 370 feuillets, papier.

1770-1789. — Audiences. — Noms des parties : dom Augustin Humbert, prieur et seigneur de Bonlieu, contre Vidal, en paiement de lods ; — Marie-Jeanne de Saint-Ferréol de Saint-Pons, veuve de noble Valérian de Girard, ancien capitaine d'infanterie à Saint-Paul-Trois-Châteaux, contre Freydier, de Pont-de-Barret, en délivrance d'immeubles acquis aux enchères ; — Antoine Jean de La Bâtie, seigneur de La Bâtie-Rolland, contre Roury, en paiement de créance ; — noble Julien-Martin de La Porte, conseiller en la chancellerie du Parlement de Toulouse, receveur des finances en l'Élection de Montélimar, seigneur de Marsanne, La Laupie et Bonlieu, contre Boulat et Chassagnon, en démolition d'un four construit sans autorisation ; — Jean-Louis, comte de Bruges, seigneur de Noveisan, Château-Rattier, etc., contre Mestron, en paiement de billet ; — Jean-Jacques Gallet, marquis de Montdragon, maître d'hôtel honoraire du Roi, représenté par Louis-Aimé, chevalier, seigneur de Montrond, contre Borel-Delor, bourgeois de Marsanne, en liquidation de créance, etc. — Affirmations de voyage : par noble Jean-Denis de Montlovier, gendarme de la garde du Roi ; — par Jean-Baptiste Paulin Chabrier de La Baume, écuyer, ancien garde du corps du Roi, de Mirmande, etc. — Présentations de procureurs : Grasson, pour Marie-Magdeleine-Thérèse de Castanier, femme de François-Laurent, comte de Pontbriant, brigadier des armées du Roi ; — Perrard, pour Rose Desrois, veuve de noble Joseph de Tournier, etc.

JUDICATURES DU BOURG-DU-PÉAGE, LE CHAFFAL, CHATUZANGE, COMBOVIN, MONTAGNE-SUR-CHÂTEAUDOUBLE ET PIZANÇON.

B. 1432. (Liasse.) — 71 pièces ; 3 cahiers in-4°, 134 feuillets, papier.

1611-1679. — Procédures civiles : de noble Pierre Delouille, président de l'Élection de Romans, contre Peyroche, curé de La Baume-d'Hostun, Gendre, dit Gabelle, et noble Charles de Chastaing, sieur de La Sizeranne, en ouverture de saisie ; — de Magnin, notaire à Montrigaud, contre Peyre, boucher, en paiement de 56 écus, prix de trois bœufs ; — de Maurel, curé de Pizançon, et Servant, curé du Bourg-de-Péage, contre Gay et noble Isaac de Fassion, en paiement d'arrérages de rente ; — du procureur d'office de Pizançon, contre Sibeud-Cart qui usurpe le sol du chemin du Bourg-de-Péage à Saint-Nazaire ; — de Viossat, contre Payen, en paiement du legs fait à Justine Payen, sa femme, par Dimanche Loire, veuve Payen, etc. — Quittance d'arrérages de pension à Viossat, de Chatuzange, par Marguerite Freyssinet, veuve Supat, ayant droit de Pierre Clerc, son premier mari, héritier de Jeanne de Varces et de noble Aimar Delisle. — Transport de créance par Toussaint, chirurgien, à Nicolas Garde, curé de Pizançon. — Défauts accordés : à Barthélemy Dubouchet, seigneur de Lentiol, contre Vincent, dit Lobezat ; — à Ennemond Bourgeois, prêtre de Romans, contre Buisson, etc.

B. 1433. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaires des biens d'Ardain et de Suzanne Boudiol, veuve Pomerol. — Émancipation de Blanc. — Procédures civiles : de Marguerite André, contre Gervais, son mari, en restitution de sa dot ; — des mariés Bonnardel, contre Tatin, en paiement de créance ; — de Dimanche Bonnardel, contre Viossat, son mari, en séparation de biens ; — de Chabran et Rivail, contre Françoise Tatin, femme Monier, en ouverture de saisie. — Instances criminelles : de Baron, contre Albert, pour vol d'amandes ; — de Beaumont, procureur d'office, contre Marguerite Jany, pour violation de la loi de l'abstinence le vendredi ; — d'Aloix et Buisson,

contre Choisy, soldat, et Joffrey, pour voies de fait, etc.

B. 1434. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1680-1689. — Procédures civiles : de Jacques-Reymond Merlin, « gentilhomme servant ordinaire du Roi », et Lambert, contre Chosson et Françoise Tatin, en paiement de créances ; — de Chapaix, marchand à Crest, contre Pangon, en opposition à la vente de marchandises livrées à Ardain et non payées. — Inventaire des effets mobiliers de Louis et Guillaume Malossane, de Papelissier, et de Laurent Aubert. — Discussion des biens d'Antoine Petit. — Instances criminelles : de Chaléat, Antoinette Chovin, Courrier, Clairfond, etc., contre Calon, Chiron, Pellerin, etc., pour voies de fait ; — du procureur d'office, contre Gay, chirurgien, pour délits de chasse ; — contre Mouret, Vacheras, Ardain, etc., détenteurs de faux poids ; — contre plusieurs enfants, pour injures et jet de pierres à Bargelini, médecin de Romans, etc.

B. 1435. (Liasse.) — 82 pièces ; 1 cahier in-4°, 35 feuillets, papier.

1680-1689. — Inventaires des biens : des mariés Sauvage, Religionnaires fugitifs ; — d'Antoine Tatin, drapier ; — compte de la gestion des biens dudit Tatin rendu par Françoise Tatin, veuve Chosson, à Chabran, curateur de l'hoirie. — Procédures criminelles de Rabatet, Viossat et Robin, receveur des gabelles et fermier des péages du seigneur de Pizançon, contre Didier, Paquet, Morin et Savoye, etc., pour injures et voies de fait.

B. 1436. (Registre.) — In-4°, 680 feuillets, papier.

1679-1687. — Audiences. — Noms des parties : Giraud de Garagnol, contrôleur général des guerres, contre Magdeleine Arnoux, en jugement de défaut ; — Jacques-Reymond Merlin, écuyer, contre les hoirs Plantier, en discussion des biens de Plantier, notaire ; — François et Jean de Giraud, l'un conseiller au Parlement de Grenoble, l'autre capitaine au régiment de Bourbonnais, héritiers de Reymond,

prieur-curé de Saint-Muris, contre Isaheau Robert, veuve Guichessieu, en évocation de cause au Parlement de Grenoble ; — Marthe Reymond, femme de noble Aimar-Gabriel Dauphin, de Saint-Étienne, seigneur de Vernas, trésorier général de France en Dauphiné, et Verdier, prieur de Barbières, contre Viossat et Reynaud, en reconnaissance de promesses ; — Claudine de Marnais de Saint-André, abbesse de Saint-Just, contre Sibeud-Cart, en paiement d'arrangements de cense ; — noble Claude Louvat, maître en la Chambre des Comptes, contre Marc-Antoine de Saint-Ours, notaire et châtelain du Bourg-de-Péage, en paiement de créance ; — le seigneur président de Pizançon, contre Albert, en interposition de décret sur l'enchère de l'emplacement du temple protestant du Bourg-de-Péage ; — noble Louis de Grasse, de Saint-Donat, contre Darne, en exécution de sentence ; — noble Reymond de Calignon, donataire universel de Justine de Chabrières, sa mère, contre Sarraillon, en paiement du bail à ferme du pré Brindant.

B. 1437. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1690-1699. — Procédures civiles : d'Allard, curé de Peyrus, recteur de la chapelle Saint-Antoine, et Marie Robinet, veuve Ardain, contre les hoirs de Michel Ardain, en discussion des biens de celui-ci ; — de Françoise Aubert, veuve Sauze, contre Lombard, en paiement de créance. — Inventaire des biens de Bœuf, marchand. — Comptendu par Barthélemy, séquestre des biens saisis à Carlet, à la requête d'Arod. — Instances criminelles : d'Allier, Beaumont, Lamarche, etc., contre Sonier et Chodier, pour voies de fait ; — du procureur d'office, contre Chapaix et Servonnet, pour délits de chasse.

B. 1438. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1690-1699. — Apposition des scellés dans la maison d'Étienne Fièrè. — Procédures civiles : pour Courbis, contre Michel Ardain, en répétition des droits dotaux de Louise Ardain, sa femme ; — pour Liorat, curé du Bourg-de-Péage, contre Blanchard, en paiement de pension ; — pour Massot, médecin, et Chambon, apothicaire, contre Isaheau Marchand, en discussion des biens de Robin,

son mari, etc. ; — vente à l'encan des meubles et marchandises dudit Robin. — État des dettes de l'hoirie Malossane. — Sentence d'ordre pour les créanciers de la succession Guichessieu. — Instances criminelles : de Chabran, Chapaix, Chamberan, etc., contre Bourne, Charvet, Delapassat, etc., pour voies de fait ; — du procureur d'office, contre Chapon et Charvet, pour coupe d'arbres dans la garenne du seigneur de Pizançon.

B. 1439. (Liasse.) — 73 pièces ; 2 cahiers in-8°, 88 feuillets, papier.

1690-1699. — Tutelle des enfants Savoye donnée à Martel. — Sentence d'ordre en faveur des créanciers de l'hoirie de Gaspard de Saint-Ours, capitaine châtelain du Bourg-de-Péage. — Procédures civiles : de Delacour contre Robin, Durand et Bouchon, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a une hypothèque ; — de Viossat, contre Jeanne Gastier, veuve Blanc, en paiement de créance. — Inventaire des biens de Vigne. — Audiences. — Noms des parties : Carlet, fermier du marquis de Villefranche, contre Dreveton, en paiement d'arrérages de rente ; — Alexandre de Garadeur, marquis de L'Écluse, seigneur de Mours et en partie de Peyrins, contre Hugues, en paiement du droit de civerage, etc. — Requête du procureur d'office demandant qu'il soit défendu de voler des fruits, de chasser, d'entretenir des chèvres, etc.

B. 1440. (Cahier.) — In-8°, 284 feuillets, papier.

1687-1692. — Audiences. — Noms des parties : noble Guy de Claveyson, seigneur de Chavannes, contre Viossat, en exécution de saisie ; — le syndic de l'abbaye de Léoncel et les religieuses de la Visitation de Romans, contre Chandon et Pascal, en paiement d'arrérages de cense et de pension ; — noble Romain de Rochechinard, sieur de Crèveœur, contre les mariés Perrochet, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque ; — noble Théophile de Lacombe de Maloc, sieur de Montagnière, de Saint-Romans, contre Gonnet, en paiement de créance, etc. — Provisions de l'office d'expert-juré, données par le roi Louis XIV à Fayolle, marchand. — Ordonnance de police portant défense

de jurer, de blasphémer, de fréquenter les cabarets et d'y jouer pendant les offices divins.

B. 1441. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1700-1729. — Instances civiles : de Duc, ancien capitaine d'infanterie, contre Hélène Genthon, veuve Lambert-Suel, en dommages-intérêts pour accusation calomnieuse de vol ; — de Charbonnel, contre Grosset, bourgeois du Bourg-de-Péage, et Collion, en paiement de créances. — Bail à ferme des dimes, censes et rentes du chapitre de Saint-Apollinaire de Valence, à Alixan, passé à Charbonnel moyennant 3 065 livres. — Quittance de 3 000 livres par Anne de Lacroix de Pizançon, femme en secondes noces de noble Just-Louis de Feralhon, à Jean Grosset. — Compte de tutelle rendu à Pouchelon, cordonnier, par Bontoux et Fièrè, ses cotuteurs.

B. 1442. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1730-1749. — Inventaire des biens de Pierre Belle-Peyrins et de Claude Fayolle. — Compte de tutelle rendu à Pastel, nouveau tuteur de l'administration des biens de Louise, Françoise-Pauline et Joseph Chanas, par Louise Faure, leur mère. — Instances criminelles : de Michel Astier et Antoine Beaumont, contre Morel, Brun, Duc, etc., pour voies de fait. — Enquête sur la mort de Pierre Bellier, muletier. — Procès-verbal sur l'exposition d'un enfant dans la rue des Teppes, au Bourg-de-Péage.

B. 1443. (Liasse.) — 35 pièces ; 1 cahier in-4°, 141 feuillets, papier.

1730-1749. — Procédures civiles de Marie Ferrand, contre Pierre Michel, en estimation des marchandises de la succession de Reymond Michel, son mari. — Inventaires des biens de Giroud et de Granjon. — Tutelle des enfants Jourdan déferée à Mathieu Jourdan, leur oncle. — Acte de notoriété sur la mort à l'hôpital de Crémone (Italie) de Charles Junillon, soldat au régiment de Picardie. — Plainte de

Gravoulet, contre Lolive et Blachette, pour voies de fait.

B. 1444. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1730-1749. — Tutelle de Louise Royanès déferée à Mottet, son oncle. — Apposition des scellés dans la maison de Valette. — Inventaire des biens de Marie Viossat, veuve Nicolas. — Requête à l'intendant de Dauphiné par Charles Prompsal, sous-traitant des étapes, pour obtenir le remboursement de 101 rations exigées de force et sans droit par de La Tour, aide-major des dragons de Languedoc, et de 128 rations exigées de même par le major du régiment d'infanterie des Volontaires royaux ; — traité entre Prompsal et Martel, boucher, pour la fourniture de l'étape de Romans et du Bourg en viande de bœuf, de mouton et de veau, à raison de 19 livres 10 sols par quintal, poids de marc. — Procédures criminelles : de Marthe-Magdeleine Mantin, femme Fayolle, contre Marie Ferrand, pour vol de linge ; — de Martin, Odrat, Savoye, etc., contre Jallet, Blache, Fièrè, pour injures et voies de fait.

B. 1445. (Cahiers.) — In-8°, 435 feuillets, papier.

1732-1749. — Audiences. — Noms des parties : Ducros, de Romans, contre Martel, boucher, et Louise Breynat, femme de Pierre de Saulse Du Roure, capitaine au régiment Bolonois, contre Jobert, en paiement de créances ; — Boffard, chirurgien, contre Barthélemy, en interposition de décret sur encan ; — Estret, prieur-curé de Beauregard, contre Antoinette Ardain, veuve Viossat, en reconnaissance d'écriture, etc. — Provisions de procureur juridictionnel et de juge, données à Raymond Fayolle et à Berlhe par Louis de Lacroix de Chevières de Pizançon.

B. 1446. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures civiles d'Astier, contre Bœuf, en paiement de créance. — Vérification des poids et mesures des marchands du Bourg-de-Péage par le juge, le châtelain, les quatre

sergents de quartier et le procureur d'office. — Rapports d'experts : sur les meubles et immeubles que Rozeron doit livrer à Claudine Charbonnel, sa femme, pour sécurité de sa dot ; — sur le partage à faire des biens de la succession de Bresson entre ses enfants. — Instances criminelles d'Aimé, Alloix, Breynat, etc., contre Clément, Belle, Lanteaume, etc., pour injures et voies de fait. — Levée du cadavre d'une femme près la croix de Voley. — Enquête contre les cabaretiers du Bourg-de-Péage, accusés de donner à boire pendant les offices du dimanche et des fêtes et à des heures indues.

B. 1447. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1750-1759. — Rapport d'experts sur les biens de Marguerite Charmeil, femme séparée de biens de Savoye. — Procédures civiles : de Foriel, contre Marmet et Charbonnel, en réparation à frais communs de murs mitoyens ; de Ducros, prenant fait et cause pour Siméan, contre Marguerite Ruchon, femme Guyonnet-Pivat, en revendication d'immeuble, etc. — Instances criminelles : de François-Amédée Duvivier, seigneur de Lentiol, ancien capitaine au régiment Royal-Valsseaux, contre Bouvier, pour coupe d'arbres dans un bois dépendant de ses domaines de Mondy, Vachot et Les Odoards ; — de Clément, fermier du conseiller de Pizançon aux Guerres, contre la bergère de Mourier, pour dommages à ses récoltes ; — de Girard, Fichet, etc., contre Clairefond, Bert, etc., pour voies de fait.

B. 1448. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1750-1759. — Curatelles de Gizon, de Françoise Grenier et de Faisan, données à Burllet, Bellon de La Garde et Pouchelon. — Vérification des poids et mesures des marchands et cabaretiers du Bourg-de-Péage. — Inventaire des biens de Marmet. — Déclarations de grossesse de Marguerite Lantheaume, Élisabeth Morin et Dominique Mourier. — Procédures criminelles : du procureur d'office, contre Janet, Pain, Gravoulet, etc., cabaretiers, pour débit de vin pendant les offices du dimanche ; — d'Antoinette Joffrey, contre la femme Blachette, pour voies de fait dans l'église de Saint-Barnard, etc.

B. 1449. (Liasse.) — 41 pièces ; 2 cahiers in-8°,
118 feuillets, papier.

1750-1759. — Ouverture du testament mystique de Joseph Servonnet, curé du Bourg-de-Péage, en faveur de Guy Servonnet, son oncle et son prédécesseur. — Curatelles de Marie Tardy et de Jean-Baptiste Valette, données à Delacour et à Fièrè. — Instances civiles de Suel-Lambert, prêtre de Saint-Barnard, prier de Saint-Didier-de-Rivoire, contre Malossane, Valette, etc., en paiement d'arrérages de pension. — Reconnaissance de billet par Villard en faveur de Davenas, bourgeois du Cheylard (Ardèche.) — Procédures criminelles : du procureur juridictionnel, contre Ferrand, Clément, etc., pour blessures faites à Rozeron avec une arme à feu ; — de Sachet, contre Belle, pour voies de fait, etc. — Affirmations de voyage par : Valette, de Charpey ; — Berger, de Combovin, etc.

B. 1450. (Cahiers.) — In-8°, 333 feuillets, papier.

1747-1760. — Audiences. — Noms des parties : Enfantin, neveu, contre Briquet, en reconnaissance d'écriture privée ; — les religieuses de Sainte-Claire de Romans, contre Guignard, dit Paqueton, en rétablissement de chemin ; — Blanche-Marie-Magdeleine de Garagnol, femme de noble François-Philibert-Julien de Malerargue, contre Fièrè, et Joseph-Arthur de Lacroix de Chevrières de Sayve, marquis d'Ornacieux, président à mortier au Parlement de Grenoble, contre Faure, des Durons sur Combovin, en paiement d'arrérages de pension et de cense ; — Vallet-Buisson, contre Olympe Brun, veuve Alaise, en paiement de pension alimentaire, etc. — Provisions des offices de procureur juridictionnel, de greffier et de sergent, données à Thomé, à Prompsal, à Seyve et à Charrin, par Louis de Lacroix de Chevrières de Pizançon, conseiller au Parlement de Grenoble.

B. 1451. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1760-1769. — Déclarations faites par Françoise Ailhon, Louise Antouard, Magdeleine Léty et Beine Barbier des effets mobiliers de Malossane, Bœuf, Arthaud et Martel, leurs maris défunts. —

Curatelles d'Achard et de Marie Audra, données à Rodet et à Bernard. — Rapport d'experts sur la délimitation des immeubles d'Allier et de Goirand. — Procédures civiles : de Brunat, contre Allemand, en exécution du testament de Marie Allemand, veuve Vallet-Buisson, femme Brunat ; — de Bernard, fermier du domaine de Cope, appartenant au seigneur de Pizançon, contre Breynat, en nouvelle expertise de prétendus dommages causés à ses récoltes. — Instances d'Achard, Allier, Armorie, etc., contre Bouvier, Lacour, Foriel, pour voies de fait.

B. 1452. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1760-1769. — Rapports d'experts : sur les droits dotaux de Magdeleine Bellon, femme séparée de biens de Truol ; — sur l'état de la maison appelée *l'Écu de France*, possédée par Blanchard, et de celle de Bouchet, docteur-médecin, tenue en loyer par Pailherey. — Répudiation de l'héritage d'Éléonore Couchet par Bontoux, son mari. — Instances criminelles de Breynat, meunier de Combovin, Bec, Bedoin, etc., contre Bonnet, Bouron, Bouvier, etc., pour injures et voies de fait. — Élection, par les habitants du Bourg-de-Péage, de douze députés pour assister à une assemblée prescrite par la déclaration du 12 mai 1766 (élection des officiers municipaux et des notables).

B. 1453. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1760-1769. — Rapport d'experts sur les brèches faites aux murs de clôture de la garenne du château de Pizançon, par les personnes inconnues qui vont y couper du bois ; sentence du juge permettant au procureur juridictionnel de faire publier un monitoire sur ces mêmes faits. — Requête du procureur juridictionnel au juge du Bourg-de-Péage, pour obtenir défenses à Briquet et autres enfants de lancer des pierres avec des frondes sur les maisons de Romans. — Tutelle des mineurs Royanès, donnée à Marianne Chabert, leur mère. — Compte rendu à Eynard-Penelon par Claudine Rouveyre de l'administration des biens de ses filles mineures. — Inventaire des biens de François Brunat, etc.

B. 1454. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1760-1769. — Comptes rendus par Claudine Cotte, veuve Robert, et Marie Dépit, veuve Valette, de l'administration des biens de leurs enfants mineurs. — Déclarations faites par Magdeleine Duc, Catherine Chaste, etc., des effets mobiliers des successions Lacroix, Lacour, etc., leurs maris. — Contrat de mariage de Pierre Chatain avec Dominique Eynard. — Procédures criminelles : de Clément, contre Germain, pour vol de cercles vendus à Jaboulet, de Cornas ; — de Dochier, ancien officier d'infanterie, Cusin, Duc, etc., contre Louise Escoffier, Magnat, Belle, etc., pour injures et voies de fait.

B. 1455. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1760-1769. — Instances civiles : de Durand, contre Sauze, en reconnaissance de billet à ordre ; — de Jeanne Fayolle, contre Brun, son mari, en séparation de biens ; — de noble François-Amédée Duvivier, de Lentiol, contre François, son fermier, en règlement de compte, etc. — Inventaires des biens de Ferouil et de Foriel. — Compte de tutelle rendu par Françoise Rochas, veuve Ferouil, de l'administration des biens de sa fille mineure. — Procédures criminelles d'Escoffier, Espie, notaire et châtelain ; Français, notaire ; Gachon, etc., contre Chastenev, Ducros, Breynat, Valette, etc., pour injures et voies de fait.

B. 1456. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1760-1769. — Rapport d'experts sur la valeur du château de La Sizeranne et de ses dépendances, vendu par Guignard-Paqueton à Jay et à Buisnière. — Procédures civiles de Goirand, contre Allier, pour usurpation de terrain à Characerve sur Pizançon. — Curatelles d'Élizabeth et Catherine Grand, de Grenier et Guibert, données à Peyle, Chabert et Alloix. — Instances criminelles de Giroud, Magdeleine Grenier, Izouard, Jullien, etc., contre Lambert, Seguin, Dannonay, Cavard, etc., pour voies de fait.

B. 1457. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens d'Antoine Lacour, notaire, et de Michat. — Procédures civiles : de Lantheaume, contre Berrier, en restitution de marchandises ; — de Laurent, contre Sauze, en reconnaissance de billet à ordre ; — de Louise Matras, contre Archinard, son mari, en répétition de sa dot, etc. — Déclarations faites par Catherine Lacour et Élizabeth Monier des meubles de Salivet et Buisson, leurs maris défunts. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise par Marbos de l'hoirie Cluze. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel, contre Mourat, pour délits de chasse ; — de Michel et de la femme Lombre, contre Robert, Ollivier et Valette, pour injures et voies de fait.

B. 1458. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens de Pinet, de Louise Rodier, veuve Grosset, et de Françoise Revol, femme Royanès. — Curatelles de Réal, des filles Terrasse, de Suzanne Odrat et de Petit, déferées à Grand, Pillet, Déléaud et Montméan. — Procédures civiles de Pouchelon, contre Duret, en maintenue de jouissance d'un droit d'arrosage à Papelissier. — Instances criminelles : de Pascalis, Perrin, Pupil, etc, contre Siméan, Duc, Arthaud, etc., pour voies de fait ; — de Reymond Du Cheilas, conseiller au Parlement de Dauphiné, contre Champey, pour enlèvement de foin, etc.

B. 1459. (Liasse.) — 59 pièces ; 1 cahier in-8°,
113 pièces, papier.

1760-1769. — Apposition des scellés dans la maison de Serret, hôtelier, mort intestat et sans enfants ; inventaire et vente à l'encan de son mobilier. — Procédure civile de Bourgeois contre Vial, en exhaussement de mur. — Rapport d'experts sur la maison acquise de Blanchard par Siméan. — Instances criminelles : de Rozeron, du syndic des religieuses de Sainte-Claire, de Treinel, etc., contre Robert, Clément, Cluze, etc., pour injures et voies de fait. — Bilan de Jacques Truol.

B. 1460. (Liasse.) — 35 pièces ; 5 cahiers in-4°,
64 feuillets, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens de Vial et de Vignon. — Requête des enfants Suiffon pour être mis en possession de l'hoirie de Serret, leur oncle. — Partage de la succession de Marguerite Bernard, veuve Valette, entre ses enfants. — Attestation de titre clérical pour Antoine Vial, clerc tonsuré. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel, contre Valette, pour délits de chasse ; — de Valette, contre Rollet, pour voies de fait. — Déclaration par Antoinette Villard des meubles de Ferlin, son mari, défunt. — Présentations de procureurs : Viriville, pour Didier ; — Lombard-Morel, pour Clément, etc.

B. 1461. (Cahiers.) — In-4°, 451 feuillets, papier.

1759-1763. — Audiences. — Noms des parties : noble Bruno Monier de Bellebat, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Condé, contre Charbonnel, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque ; — Louis de Lacroix de Chevières de Pizançon, contre Seyvon, fermier du domaine de Rioussat, en paiement de deux annuités de son bail ; — Marie-Louis de Caillebot, marquis de La Salle, lieutenant général des armées du Roi, époux de Marie-Charlotte de Clermont-Chaste, dame de Charpey, contre la veuve Malossane, en paiement d'arrérages de cense ; — Randon, marchand à Voiron, contre Vignon, du Bourg-de-Péage, en paiement de créance, etc. — Défaut accordé à noble Just-Jacques Bouvier de Fontanille, de Vinay, contre Buterin. — Commissions et provisions des procureur, visiteur, courrier et commissaire de police de Pizançon, Bourg-de-Péage, etc., données à Poudrel, meunier, par noble Louis de Lacroix de Chevières, conseiller au Parlement de Grenoble.

B. 1462. (Cahiers.) — In-4°, 461 feuillets, papier.

1763-1770. — Audiences. — Noms des parties : Devalois, bourgeois de Romans, contre Bouvier, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque ; — les dames de l'Hôtel-Dieu de Valence, représentées par leur supérieure, contre

Barret, fermier du Cope, en paiement de créance ; — de Courbette, chanoine d'Alby, contre Dorey-Bayet, la veuve Fermont, etc., en paiement d'arrérages de cense ; — Louise de Marcoux, veuve de Gondoin Descombes, contre Valette, en reconnaissance d'écriture privée ; — noble Amédée-François Duvivier, contre François, en vérification de l'état des domaines de Vachot, Mondy et Les Odoards, etc.

B. 1463. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles d'Albert, contre Allier, en réintégration d'immeubles. — Inventaires des biens d'Antoine et de Pierre Belle. — Vente à l'encan du mobilier d'Amoric et de Bouvaret, associés, et de celui de Jacques de Bannes de La Tour, — Acceptations sous bénéfice d'inventaire : par Armand, prieur-curé de Bruzac (Ardèche), de la succession d'Alphonse, son frère, bourgeois du Bourg-de-Péage ; — par Rose Bachelin, veuve Lacour, de la succession de la veuve Guyot ; — par Paul-César de Bannes, marquis de Puységur, mari de Geneviève de Bannes, de la succession de Jacques de Bannes de La Tour. — Levée du cadavre de Barret. — Déclarations de grossesse de Marie Achard, Magdeleine Barbier et Marie Barbe. — Instances criminelles de Merlat, garde-bois, contre Allier, Beaumont, etc., pour délits de chasse.

B. 1464. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens de Magdeleine Bellon, de Marie Bonnet et de Bernard Bouchet. — Bail des boucheries par les échevins et notables du Bourg-de-Péage : à Matras, Bouvier et Rouveyre, à raison de 4 sols 9 deniers la livre de bœuf, de mouton et de veau, du Samedi Saint au 1^{er} septembre, et de 4 sols 6 deniers, du 1^{er} septembre au Mercredi des Cendres ; — à Serve et Martel, à raison de 3 sols 6 deniers la livre de vache et de brebis et moyennant la somme de 48 livres payables chaque année par chacun des preneurs. — Procédures criminelles de Bernard, Blanc, Bourget, Boissat, etc., contre la veuve Fièrè, les mariés Baud, etc., pour injures et voies de fait. — Déclarations de grossesse

de Marguerite Bignon-Drian, Louise Blache, Élisabeth Blachette, Rose Brun, etc.

B. 1465. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

1770-1779. — Vérification des mesures des cabaretiers. — Inventaires des biens : d'Antoinette Chapan, de Charbonnel et des mariés Courbis. — Procédures civiles : de Cbaptal, fermier de l'évêque de Valence à La Part-Dieu, contre Descombes, pour dommages à ses récoltes ; — de Clément, contre les mariés Jassoud, en paiement de créance. — Levée du cadavre de la nommée Christine. — Déclarations de grossesse de Thérèse Cara, Marguerite Clément et Marie Cluze. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel, contre Chabert, pour délit de chasse ; — de Claudine Charbonnel, femme Vallon, contre Vinay, pour voies de fait.

B. 1466. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1770-1779. — Rapports d'experts : sur l'estimation des biens de Babois garantissant la dot de Marie Doyon, sa femme ; — sur l'état de la palissade établie entre le jardin de Ferlin et celui de la veuve Vallier ; — sur les immeubles acquis par Marie Fièrè et Louis Andrevon, son fils, de Marc-François de Barletier de La Girarde et de Champavier. — Instances civiles : de Devaux, contre les mariés Monier, en plantation de limites ; — de Giraud, contre Jay, en jouissance du droit d'arroser son pré avec l'eau de la serve du château de La Sizeranne. — Déclarations de grossesse de Marie Durand, Marguerite Faure, Geneviève Ferrouillet, etc. — Défense faite par Espie, capitaine châtelain du Bourg-de-Péage, de laisser pourrir de la paille auprès du puits communal de la maison Eynard.

B. 1467. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens de Guibert et de Guillot. — Déclaration du mobilier laissé : par Bossard à Catherine Grangeon, sa femme ; — par Guibert à Marianne Guignard ; — par Magnat

à Marie Guignard. — Procès-verbaux : de Barbillon-Dupré, commissaire de police, contre la femme Gravoulet, pour achat de comestibles hors du Bourg, sur les chemins qui y conduisent ; — de Merlat, garde-bois, contre Malien et Gravoulet, pour délits de chasse. — Déclarations de grossesse d'Anne Jourdan, Marguerite Lachau, etc. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel, contre Grégoire, pour exposition d'enfant ; — de Jullien Lacour, notaire, etc., contre Viossat, Vacher, etc., pour injures et voies de fait.

B. 1468. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1770-1779. — Vérification des mesures des cabaretiers. — Comptes de tutelle rendus aux mineurs Lacroix et Pillet par leurs mères. — Curatelles de Matras et de Pinat données à Mottet et à Marquet. — Procédures civiles : de Magnat, châtelain de Charpey, contre Izoidr, en paiement de créance ; — de Michel, contre le curateur de l'hoirie Belle, en répétition des droits dotaux de Claudine Belle, sa femme ; — de Péronnier, curé de la paroisse de Saint-Barnard, et de son frère, recteur de l'Hôtel-Dieu de Romans, contre Descombes, pour usurpation de terrain, etc. — Déclarations de grossesse de Marie Léty, Catherine Malien, Marie Pinat, Marie Rey, etc. — Instances criminelles : de Lamotte, Merlat, etc., contre Martel, Pouzin, etc., pour injures et voies de fait ; — du procureur juridictionnel, contre Pichot et Gravoulet, pour délits de chasse. — Plainte de Louis-François de Marquet, ancien capitaine de cavalerie à Valence, contre les personnes inconnues qui enlèvent ses fagots à Combovin.

B. 1469. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens de Royet, Rozeron, Sauze, Serve, etc. — Procédures civiles : de Magdeleine Robert, contre Brun, son mari, en séparation de biens ; — de Teston, contre Vossier, en paiement de créance. — Déclarations de grossesse de Marie Robin, Jeanne Rousset, etc. — Discussion des biens de Serrel, boulanger. — Curatelles des filles Roux et Siméan, données à Gravoulet et à Pain. — Instances criminelles : de

Merlat, garde-bois, contre Robert, pour délits de chasse ; — de Rouveyre, Souffray, etc., contre Bouvier, Lambert, etc., pour voies de fait.

B. 1470. (Liasse.) — 49 pièces ; 10 cahiers in-8°, 234 feuillets, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens de Truol, absent depuis plusieurs années, de Vallet, Vallier et Vial. — Déclarations par Marie Vallette et Claire Descombes des meubles de Cornalier et Vassy, leurs maris défunts. — Rapport d'experts sur des réparations contre le ruisseau de Fleur, réclamées à Escoffier par Vial. — Procédures criminelles : de Vallon, contre Lacour, pour violation de séquestre ; — de Vial, Viossat, etc., contre Vinay, Jullien, etc., pour voies de fait. — Provisions de commissaire de police de Pizançon, Chatuzanges, etc., données à Barbillion-Dupré par Louis de Lacroix de Chevières de Pizançon. — Présentations de procureurs : Lombard, pour Seyvet, contre Bourne ; — Dochier, pour Foriel, contre Vincent, etc.

B. 1471. (Cahiers.) — In-4°, 521 feuillets, papier.

1768-1779. — Audiences. — Noms des parties : Alexandre-Louis de Lattier, lieutenant-colonel de cavalerie, seigneur de Divajeu, et Françoise Gondoin, femme de François Gondoin, écuyer, colonel de régiment, contre Claire Valette, femme Sauze, et les mariés Bellon, en reconnaissance d'écriture privée ; — Marie et Louise de Marcoux, veuve Gondoin, contre Bouvarel, en paiement d'arrérages de la ferme du domaine du Commandeur ; — nobles François et Philibert de Julien de Malerargues, et Joseph-Gabriel de Vesc, marquis de Béconne, seigneur d'Eurre, Barcelonne et Upie, contre Marguerite Chaste, veuve Lacour, Vivet et Faure, en délivrance d'immeubles sur lesquels ils ont hypothèque ; — Louis de Caillebot de La Salle, seigneur de Charpey, et noble Gabriel-Marcellin Chabalet, ancien capitaine au régiment des Volontaires du Dauphiné, contre Badoye et Blanchard, en paiement d'arrérages de cense et de pension, etc.

B. 1472. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1780-1789. — Rapport d'experts Sur l'état de la maison vendue à Archinard par Bœuf, rue des Teppes. — Comptes de tutelle rendus au mineur Rozeron par Blanchard. — Inventaire des biens d'Élizabeth Buis, veuve Peyle. — Ordonnance du juge prescrivant l'enlèvement des bois, décombres et autres embarras laissés dans les rues. — Instances criminelles : d'Allemand, contre Clément, et de Brunat, contre Robert, pour voies de fait ; — d'Andrieu, apothicaire délégué pour la vente de l'arsenic, du sublimé corrosif, etc., contre Tardieu, pour colportage de substances vénéneuses. — Déclarations de grossesse de Magdeleine-Marie Arthaud, Louise Baude, etc. — Procédures civiles : de Louis Caillebot, marquis de La Salle, et de Marie-Charlotte de Clermont-Chaste, seigneurs de Charpey, contre Revol, en paiement de mi-lods ; — de Catherine Bellon, contre Lacour, son mari, en séparation de biens, etc. — Levée du cadavre d'un inconnu sur les bords de l'Isère.

B. 1473. (Liasse.) — 68 pièces, papier ; 1 plan.

1780-1789. — Rapport d'experts sur les empiétements de terrain faits au préjudice de Claude-Pierre Dedelay-Dagier par Eynard, Arthaud, etc., au domaine des Drets ; plan des lieux. — Curatelles : des filles Chatain et Chiron, données à Ferrier et Marmet ; — de Chovin et Courbis, données à Fayol et à Blanchard. — Apposition des scellés sur les effets délaissés par Chovin. — Compte de tutelle rendu à Vachier par Collet. — Discussion des biens d'Antoine Descombes. — Instances criminelles de Laurence Doyon et de Marguerite Courier, contre Vallier et Michel, pour voies de fait. — Déclarations de grossesse d'Anne Dannonay et de Virginie Dernas.

B. 1474. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1780-1789. — Instance civile de noble François Duchesne, avocat consistorial au Parlement de Grenoble, ayant droit de la femme Bossan, née Lambert, contre Allier, Fièrè, etc., en reconnaissance

de censes. — Inventaires des biens délaissés par Eynard, Fouillon et Gravoulet. — Visite par les échevins, le châtelain, etc., chez les marchands de blé, avec invitation à ceux-ci d'alimenter le marché de Romans du 30 mars « presque dépourvu ». — Assemblée de parents et de voisins, autorisant Marie Ferrand, âgée de 23 ans, à contracter mariage sans le consentement de son père, absent depuis plusieurs années. — Répudiations des successions Malossane et Liotard, faites par Jean-Paul Giraud et Marie Liotard, femme Delaye. — Déclarations de grossesse de Marie Ducros, Dimanche Gonet, Louise Guibaud, etc. — Procédures criminelles de Catherine Ducreux, Rose Ithier, veuve Noyer, Liorat, curé du Bourg-de-Péage, contre la femme Seguin, Barret, Dannonay, etc., pour injures et voies de fait.

B. 1475. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1780-1789. — Inventaires des biens de Malossane et de Robert. — Curatelles de Perreton, Pillet, Reine Robin, Marianne Roman, etc., données à Vinay, Fouillon et Araud. — Répudiation par Reyol de la succession Blache. — Instances civiles : de Magdeleine Pinet et Louise Nicolas, contre Garnier et Clapon, leurs maris, en séparation de biens ; — de Perrier, marchand papetier à Chabeuil, contre Lardant, marchand papetier à Saint-Mamant, en remboursement de la valeur de trois balles de papier vendues et non livrées. — Déclarations de grossesse de Virginie Messier, Catherine Perriolat, Marie Plantier, Laurence Sonier, etc. — Procédures criminelles : du procureur juridictionnel, contre Rouchette, pour homicide ; — de Matras, Messier, Revol, etc., contre Reynaud, Peyle, la femme Bahois, etc., pour voies de fait.

B. 1476. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1780-1789. — Rapport d'experts sur la part héréditaire de Marie, Rose et Jeanne Barthélemy, femmes de Mourier, de Vinay et de Malossane, dans la succession de leur mère. — Répudiation par Tournillon de l'héritage d'Antoinette Blachon, échu à sa femme. — Instances criminelles de Talon, Marguerite Thomas et Virieu, contre Vallier, Fayolle,

Antoulin, pour voies de fait. — inventaires des biens de Vial, Vachier et Marguerite Thomas. — Curatelles de Marie Teston, Vinay, etc., données à Teston, Fontaine, etc.

B. 1477. (Cahiers.) — In-4°, 439 feuillets, papier.

1779-1784. — Audiences. — Noms des parties : Pouchelon, notaire à Romans, contre la veuve Blachette, en ouverture de saisie ; — Arnoux Legentil, bourgeois de Romans, contre Rose Bachelin, veuve Lacour, et noble Pierre Dedelay-Dagier, officier de cavalerie, contre Viossat, en paiement de créances ; — Clément, contre Louise Jomard, veuve de noble Claude Toscan, avocat consistorial à Grenoble, en paiement de dommages-intérêts pour stellionat ; — noble Antoine-François de Sucey, commissaire des guerres au département de Valence, contre Valette, en paiement du prix de ferme d'un pré à Chatuzauges ; — Muguet, curé au Péage-de-Roussillon, contre Fièrè, en paiement de billet, etc. — Provisions de l'office de châtelain du Bourg-de-Péage, données à Espie par Louis de Lacroix de Chevrières de Pizançon, conseiller au Parlement de Grenoble.

B. 1478. (Cahiers.) — In-4°, 482 feuillets, papier

1784-1789. — Audiences. — Noms des parties : Jean-François-Joseph-Claude Duchi, marquis et seigneur d'Arcamont et en partie de Roquelaura, veuf de Marie-Claire de Maucune, demeurant à Auch, contre Fièrè, en reconnaissance d'écriture privée ; — Louis de Caillebot de La Salle, comte de Roussillon, etc., contre Badoye, en interposition de décret sur encan ; — Charlet, curé de la chapelle des Hayes en Lyonnais, héritier de son frère, contre Beurgeois, en paiement de billet ; — Pierre-Joseph-François Martin, chanoine de Noyon, vicaire général du diocèse d'Embrun, représenté par Courbis, notaire à Chabeuil, contre Rose et Claudine Lérissé, en autorisation de plaider ; — François de Lacroix de Chevrières, seigneur de Pizançon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, contre Lambert, en délivrance du domaine des Petites-Bayanes sur l'estimation qui en sera faite par experts ; — François de Jomaron de

Montchorel, de Génissieu ; Machon, notaire à Romans, et Amédée-Philippe Duvivier, héritier de François-Amédée, seigneur de Lentiol, contre Marie Vignon, Magdeleine Chevillon et Garnier, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Provisions de juge du Bourg-de-Péage, Combovin, etc., données à Legentil, en remplacement de Suel, par Jean-François de Lacroix de Chevières.

JUDICATURE DE BOURG-LÈS-VALENCE.

B. 1479. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1609-1696. — Procédures civiles de Jacques Dupoyet, notaire, et de Dominique Fontbonne, veuve d'Achille Bost, contre Fendasse, Chiron et Rambaud, en paiement de créance. — Parcelle de frais alloués à Dannonay, dit Patry, dans son procès contre noble Jacques Lionnet, docteur agrégé en l'Université de Valence, s'élevant à 120 livres 19 sols. — Instances criminelles : de Houdard, chirurgien de Valence, consul du Bourg, contre Boudiou-La-Vigne, boulanger, pour contravention au règlement sur le pesage des grains et farines au poids de la communauté ; — de Lardant et Moulin, contre Sayn et Brun, pour voies de fait ; — de noble Aimar Planta, contrôleur général des gabelles en Dauphiné, contre Valentian, pour vol domestique.

COURS DE CHABEUIL : JUGE DES CONVENTIONS OU JUGE ROYAL ET JUGE DUCAL.

B. 1480. (Liasse.) — 20 pièces, papier (1 imprimée).

1593-1672. — Déclaration du style de la Cour de Chabeuil imprimée par ordre de Guy Du Vache, capitaine châtelain et juge royal. — Parcelles de frais : pour Ferrier, d'Étoile, contre les hoirs Laboisse ; — pour Juillet, de Vinsobres, contre noble Guillaume de Ruast, de la ville d'Orange, s'élevant de 198 à 243 livres. — Procédures civiles : de Largier, boucher à Montelier, et de François-Alphonse de Clermont, comte de Chaste, contre Genevois et Reynaud, en paiement de créances ; — de Jeanne de Charbonneau et de Marie Urtin, sa fille,

contre Jeanne Risset, femme Arboud, en appel du juge ducal.

B. 1481. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1709-1759. — Instances criminelles : de Blanc, contre Jeanne Ripert et Tournillon, pour vol et récel d'objets volés ; — de Bressaud, métayer d'Hugues de Laurencin de Chanzé, brigadier des armées du Roi, contre Bertillac, Mazet, etc., pour voies de fait. — Levée du cadavre de Rochon, noyé accidentellement dans le ruisseau de Bost, aux Maraches. — Procédures civiles de Bouilhaud, bourgeois de Montmeyran, et noble Antoine de Ravel de Gadebonne, contre Dusserre, receveur des domaines du Roi au bureau du contrôle de Chabeuil, en paiement de lods.

B. 1482. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens de Catherine Agranier, Boudillon, Delisle, père et fils, Antoine de Murinais, Chevalier, etc. — Rapports d'experts : sur la composition de la masse héréditaire de Badoye ; — sur l'état des immeubles échus à Marie-Josèphe-Gasparde Dupuy-La-Marne dans la succession Falquet. — Procédures civiles : d'Antoine de Briziaux, seigneur du Pont, contre noble Pierre-René Crozat de Vaugrand, en délivrance d'un immeuble à titre de gage et d'hypothèque ; — de Catherine Freydier, contre Bérenger, en paiement d'arrérages de pension ; — de Marianne Grégoire, contre Métifiot, en garantie immobilière de sa dot. — Émancipations de Mazet, Maussan, etc. — Déclarations de grossesse de Marie Odyer et Marianne Tochon.

B. 1483. (Registre.) — In-4°, 313 feuillets, papier.

1764-1767. — Audiences. — Noms des parties : Joseph Genissieu, notaire et procureur, et Pierre-Paul-Alexandre de Montrond, chevalier, seigneur du Plan-de-Baix, major des ville, château et tour de Crest, héritier testamentaire de Sausse, sieur du Roure, ancien capitaine, contre les mariés Dubois et Bayle, en paiement de créances ; — Antoine de

Briziaux, écuyer, seigneur du Pont, Chambaud, etc., contre Lacroix Saint-Pierre, en maintenance de la jouissance du droit de prendre les eaux des chemins de Billet et de Crest ; — noble Jean-Baptiste Didon de Meyssac, capitaine de cavalerie, tuteur des enfants de noble Pierre Catier de Rochefort, lieutenant en la maréchaussée générale de Dauphiné, contre noble François Pain-Duperron, ancien porte-étendard des Gardes du corps du Roi, en reconnaissance de promesse ; — noble Pierre-René Crozat de Vaugrand, contre Odrat, en interposition de décret sur encan ; — Ollivier, curé de Montvendre, contre Blache, en délivrance d'immeubles grevés d'une pension à son profit, etc.

B. 1484. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1770-1779. — Adjudication à David, géographe du Roi, de la démolition de la chapelle des Croissants, contiguë à l'église paroissiale de Chabeuil, au prix de 110 livres. — Inventaires des biens d'Alinot, Barrier, Justine Ducrest de La Tour, etc. — Rapport d'experts sur la mauvaise gestion de Bellon, fermier de noble Charles-René-Humbert Banc-Dulac, ancien officier de dragons. — Déclarations de grossesse de Marianne Allard, Justine Courbis, Marie Gachon, etc. — Procédures civiles : de Charrin, de Saint-Didier, contre Bayle, fermier, en paiement de créance ; — de Chossy, contre Mallet, en vérification de ses livres de commerce ; — de Jeanne Drogue, veuve Navelle, contre Nicolas, en annulation de la donation qu'elle lui a faite.

B. 1485. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1766-1779. — Rapport d'experts sur l'usurpation de terrain faite par Valette à Marianne-Angélique de Patin, veuve de Hugues de Laurencin, seigneur de Chanzé. — Inventaires des biens de Métifiot, Pleinet, Rey, curé de la paroisse de Saint-Jean, à Chabeuil. — Déclarations de grossesse de Marie Moulin, Françoise Oboussier, Louise Riffard, etc. — Levée du cadavre de Moulard, de Peyrus. — Instances criminelles : de Lemay, parcheminier, contre Jouvenet, pour voies de fait ; — de Palais, contre Arnoux, huissier, et Bellon, pour trouble à la

jouissance de la succession de Marguerite de Palais et pour injures et violences. — Fixation du prix du pain et de la viande à 2 sols 9 deniers la livre de pain blanc ou miche, à 2 sols 3 deniers la livre de pain rousset, à 4 sols la livre de mouton et de veau, à 3 sols 6 deniers la livre de bœuf, etc. — Défense aux habitants de détourner l'eau du canal des moulins en temps de sécheresse extrême, à peine de 300 livres d'amende, etc.

B. 1486. (Registre.) — In-4°, 403 feuillets, papier.

1767-1773. — Audiences. — Noms des parties : le syndic des MiNimes de Valence, contre Didier, en paiement d'arrérages de pension ; — Antoine de Briziaux, seigneur du Pont, contre Métifiot, en paiement de créance ; — François-André, seigneur de Fourville, écuyer, contre Fournier, en paiement de lods ; — Morin, instituteur à Malissard, contre Métifiot, en paiement de promesse ; — Annet-Jacques-Joseph de Rostaing de Champferrier, seigneur de Portes, Fiancey, etc., contre Bouache-Roubaud, en interposition de décret sur encan ; — Vaulouis d'Auzon, prêtre à Étoile, contre Métifiot, en reconnaissance de promesse ; — de Murinais, doyen de la collégiale de Tournon, contre les créanciers de noble Antoine de Murinais, son frère, en entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire par lui obtenues à la chancellerie de la province de Dauphiné, etc.

B. 1487. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1780-1789. — Rapport d'experts sur l'état des maisons vendues à Avenant et à Courbis par Magdeleine Robert et par Daleine. — Procédures civiles : pour Bouvier, contre noble Claude-Christophe-Jérôme La Tour de Corbières, en acceptation de transport fait au demandeur par Blache fils ; — pour Jeanne Charles, contre Chion, son mari, en séparation de biens. — Levée du cadavre de Combe. — Déclarations de grossesse de Marie Bellon, Magdeleine Cercleirat, Justine Charignon, etc. — Inventaires des biens de Dalboussière, chirurgien ; de Bonnet, etc. — Procédures criminelles

de Bellon, Boteau, François, dit Chabalet, contre Reboulet, Muret, etc., pour voies de fait.

B. 1488. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1780-1789. — Compte de tutelle rendu à Marie Morin par Angélique Métifiot, sa mère. — Émancipations de Morin et d'Oboussier. — Inventaires des biens de Joseph Genissieu, ancien notaire ; de Janet, de Martin, père de Joseph-François, vicaire général du diocèse d'Embrun, etc. — Déclarations de grossesse de Louise Guibaud, Catherine Messier, Jeanne Mietton, Marianne Sibeud, etc. — Procédures criminelles de Lemay, Montagnat, Muret, etc., contre Muret, Viriville, etc., pour voies de fait.

B. 1489. (Cahiers.) — In-4°, 539 feuillets, papier.

1764-1789. — Actes extrajudiciaires. — Testaments : d'Urbain-Jérôme de Laurencin de Saint-Cyr, chevalier des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, lieutenant d'infanterie, en faveur de Jean-Baptiste-Espérance de Laurencin, son frère ; — d'Angélique-Henriette Falquet en faveur de Marie-Joséphine-Gasparde Dupuy-La-Marne, sa mère ; — de Mathieu-Laurent Rey, curé de Saint-Jean de Chabeuil, en faveur de son frère et de sa nièce. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marie Duvache de la succession de François Pain-Duperron, son beau-frère. — Émancipations de Vinay et de Souchard. — Commission de garde-chasse donnée à Martin par Honoré, prince de Monaco, duc de Valentinois.

B. 1490. (Cahiers.) — In-4°, 441 feuillets, papier.

1777-1789. — Audiences. — Noms des parties : Amaudric, bourgeois de Chabeuil, et Gabrielle Dannonay, veuve Tisson, contre Charignon et Lambert, en paiement de créance ; — Diane-Gabrielle de Canel, abbesse de Saint-Just de Romans, contre Bonnet, en paiement de lods ; — Louis de Vesc, seigneur de Fourville, capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne, contre Escoffier, en nomination de curateur ; — Alexandre de Montrond,

ancien officier de dragons, demeurant à La Baume-Cornillane, en son nom et en celui de Pierre-Paul-Alexandre, son frère, cohéritiers d'Antoine Eynard, châtelain de La Baume, et le syndic des Ursulines de Chabeuil, contre Blache et Bayle, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Défauts accordés : à Joseph-Augustin-Gabriel de Vesc, lieutenant-colonel de dragons, seigneur d'Eurre, Upie, etc., contre Métifiot ; — à Grégoire, bourgeois de Montvendre, contre Guérimand, etc.

B. 1491. (Registre.) — In-4°, 306 feuillets, papier.

1764-1774. — Affirmations de voyage : par Dubouchet, premier consul de Tournon, commissaire aux États particuliers de Vivarais ; — par Arnoux, mandataire des Dames de la congrégation du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, établie à Valence ; — par Richon, bourgeois de Montélimar ; — par Ange Dupont, d'Étoile, etc. — Défauts accordés : à Joachim de Valbonne, seigneur de Châteaudouble, Peyrus, etc., major de la citadelle de Grenoble, contre Berard, tanneur à Chabeuil ; — à Antoine de Briziaux, seigneur du Pont, contre Vacher ; — à Roche, contre noble Claude de Corbières, sieur de La Tour, héritier de Magdeleine Rey ; — à Jacques de Rostaing de Champferrier, seigneur de Portes, etc., contre Bouache-Roubaud, etc. — Présentations de procureur : Sarra, pour Claude-Eugène Ducrest de La Tour ; — Genissieu, pour Chaix, etc.

B. 1492. (Registre.) — In-4°, 302 feuillets, papier.

1774-1786. — Affirmations de voyage : par noble Louis-Charles Dupont-Duvivier, ancien capitaine d'infanterie à Soyons ; — par de Montrond, seigneur du Plan-de-Baix ; — par Marguerite Mourier, d'Étoile, etc. — Défauts accordés : à noble Pierre-Gabriel Morand de Montfort, de Chambéry, héritier de Christine Ducrest de La Tour, contre Cartelier, papetier ; — à Jean-Honoré Jaume de La Valette, ancien capitaine d'infanterie, secrétaire du commandement général du duché de Savoie ; Pierre-François Jaume, baron de La Gallée ; Jacques et Barbe Jaume, héritiers bénéficiaires de Jean-François

Jaume, contre Chaulet, chirurgien ; — à Louis de Saint-Germain receveur des tailles de l'Élection de Valence, contre Vial ; — à Malet, curé d'Ancone, contre Gachet ; — à Morel, archiprêtre du Royanais, curé et prieur décimateur de Charpey, contre Vinay ; — à Louis de Vesc, héritier de Claudine-Thérèse-Constance André-Fourville, sa mère, contre Tanis et Cesson, etc.

B. 1493. (Registre.) — In-4°, 395 feuillets, papier.

1773-1781. — Audiences. — Noms des parties : le prévôt de la communauté des chirurgiens de Valence, contre Sayn, rhabilleur, en cessation de toutes fonctions et opérations chirurgicales ; — Lacroix, receveur au grenier à sel de Die, contre Métifiot, en paiement de créance ; — Pierre Serret de Montjobert, ancien officier d'artillerie, contre Colombier, en paiement de loyer ; — Bonnet, écuyer, maître particulier des eaux et forêts à Grenoble, contre Barnier, en interposition de décret sur encan ; — François de Barjac, écuyer, mari de Julie-Victoire Falquet, et Marianne-Angélique de Patin, veuve du seigneur de Laurencin, contre les mariés Neyret et Bergeron, en délivrance d'immeubles sur lesquels ils ont une hypothèque.

B. 1494. (Registre.) — In-4°, 315 feuillets, papier.

1781-1786. — Audiences. — Noms des parties : noble Louis de Vesc, contre Bonnet, en paiement de lods ; — Anne-Annibal-Joachim de Rochemaure de Grille, seigneur de Galargue en Languedoc, héritier de Louise-Françoise Du Pont de Vallons, veuve et héritière d'Antoine de Briziaux, contre Jamonet, en reconnaissance d'écriture privée ; — Rosset, négociant ; Jacques Garnier de Labareyre, avocat ; Gabrielle-Gastonne de Beaumont, abbesse de Saint-Just ; Gabriel-Bruno Delouille, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Grenoble, prévôt de l'église de Crest, vicaire général de Die, etc., contre Essard, les hoirs Jacquet, Colombier et Vinay, en paiement de créances ; — Hélène Forest, veuve Buis, contre André-Charles de Borel d'Hauterives, en main-levée de saisie, etc. — Commission de substitut en la judicalure royale de Chabeuil, donnée à

François-André Urtin, notaire, par Jean-Baptiste de Reynaud, procureur général au Parlement de Grenoble.

JUDICATURE DE CHABRILLAN.

B. 1495. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1746-1777. — Instances civiles d'Eynard, bourgeois et capitaine châtelain de La Baume-Cornillane, contre Pourtier, en paiement de créance. — Procédures criminelles du procureur juridictionnel, contre Berg, Girard, etc., pour délits de chasse et délits forestiers. Il résulte de ces procédures qu'il était défendu à tous les habitants de Chabrillan de couper du bois dans les ramières du seigneur, d'y conduire leur bétail et d'y chasser.

JUDICATURE DE CHAMARET.

B. 1496. (Cahiers.) — In-4°, 232 feuillets, papier.

1612-1765. — Tutelle des mineurs Poulin, déferée à Dupoux. — Émancipation de Joseph Tardieu par son père. — Provisions de l'office de juge, données à Joachim Pialla, grand-bailli du comté de Grignan, par Joseph-Gabriel-Tancredé de Félix, marquis Du Muy. — Audiences. — Noms des parties : Devès, bourgeois, contre Barthélemy, en déboutement d'opposition ; — noble Magdeleine de Castillon, de Grignan et Lusignan, chanoine théologal de Saint-Paul-Trois-Châteaux, contre Jullian et Paulin, en paiement de créances ; — Vigneau, contre Fuoc, pour recherche de truffes dans sa vigne ; — Bignan, châtelain de Montségur, contre Barthélemy, en reconnaissance d'écriture privée ; — Joseph-Gabriel-Tancredé de Félix de La Reynarde, marquis Du Muy, lieutenant général des armées du Roi, premier maître d'hôtel de la Dauphine, et le chevalier Du Muy, son frère, co-seigneur de Chamaret, contre Marianne Joannis et Mure, en paiement de lods et de cense, etc. — Requête au juge par Ferboton, ancien consul, pour être remboursé d'avances faites à la communauté.

B. 1497. (Cahiers.) — In-4°, 256 feuillets, papier.

1765-1777. — Provisions de l'office de procureur juridictionnel, données à Dumas par Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix d'Ollières, chevalier, baron de Saint-Maime, comte de Grignan, Salles, Montségur, Colonzelle, Clansayes, Réauville et Chantemerle. — Audiences. — Noms des parties : Delubac, ancien prieur de Chalmagne, contre Dubour, et Jacques-Cyprien d'Humille-Durmellin, marquis de Meillane, conseiller en la Cour des Comptes de Provence, contre Marianne Joannis, en paiement de créance ; — Enjolras, curé de Chamaret, Poulin, etc., contre Dubour, en délivrance d'immeubles sur lesquels ils ont hypothèque ; — les pauvres de la paroisse, contre Barthélemy, en paiement d'arrérages de pension dus à leur receveur ; — les religieuses de Saint-Augustin, de Valréas, contre Jullian, en reconnaissance d'écriture privée ; — Louis-Nicolas-Victor de Félix, chevalier, comte Du Muy, contre Mure, en interposition de décret sur encan, etc.

B. 1498. (Cahiers.) — In-4°, 262 feuillets, papier.

1677-1779. — Provisions des offices de lieutenant de châtelain et de procureurs postulants, données à Delubac, Faure, Veyrenc, etc., par Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix Du Muy, commandant d'infanterie. — Audiences. — Noms des parties : les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Grignan, contre Pialla, en paiement d'arrérages de pension ; — Esprit-Joseph de Castellane, chevalier, marquis de Saint-Maurice, demeurant à Saint-Paul-Trois-Châteaux, contre de Saint-Martin, châtelain de Chamaret ; — Paul de Sugier, chirurgien à Baume-de-Transit, contre Gourjon, etc., en paiement de créances. — Affiche indiquant les jours fériés en la Sénéchaussée de Montélimar : janvier 9 jours, la Circoncision, les Rois, etc. ; février 5 jours, la Purification, saint Blaise, etc., total 75 jours, sans compter les jours de foire.

JUDICATURES DE CHANOS-CURSON ET BEAUMONT-MONTEUX, CHANTEMERLE, CHAVANNES, CLÉRIEUX, CROZE, ÉRÔME, GERVAIS, LAVEYRON, MARSAS, PONSAS, SAINT-BARTHÉLEMY-DE-VALS, SAINT-VALLIER, SERVES ET VEAUNES.

B. 1499. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1620-1699. — Comptes de tutelle rendus par Barnier et Chotard, de Marsas, de l'administration des biens du mineur Bel ; — répudiation par Jeanne Barbe de la succession d'Antoine Rostaing, son mari. — Inventaire des biens et des papiers de Jacques Brunel, capitaine châtelain de Saint-Vallier ; sont mentionnés : une liasse de 30 pièces relatives aux affaires de la communauté pendant la peste de 1629 ; — une liasse de 17 pièces concernant le logement de la compagnie de cheveau-légers de Maugiron en 1632 ; — un ancien parcellaire, « en partie mangé par les rats », des rôles de tailles et des comptes consulaires de Saint-Vallier, Laveyron et Ponsas. — Vente par noble Jean de Chamaroux, sieur du Roure, frère et héritier d'Antoine, à Jean de Lacour, seigneur de Chevrières, président au Parlement de Grenoble, de toutes ses rentes et censes à Saint-Vallier, Vals, etc., ayant appartenu à noble Amieu de Monteil. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Pierre-Louis Dupalais, sieur de Sigaud, curé de Clérieux, par noble Antoine Dupalais de Sigaud, sieur de Baronnat, son frère. — Procédures criminelles de Chalamel et de Dupoile, de Châtillon, capitaine au régiment de Périgord, contre Jomaron et Fay, pour voies de fait.

B. 1500. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1620-1699. — Tutelle des enfants Moulin, de Chanos, donnée à Rostaing. — Quittance de 5 livres tournois, donnée à Juillet par Loyon, de Chantemerle, receveur du droit d'entrée des nouveaux venus dans la paroisse de Saint-Pierre-des-Blés. — Procédures civiles : pour Meille, expert-juré de Romans, contre Téollier, fermier du comte de Saint-Vallier aux Théaumes sur Clérieux, en paiement de créance ; — pour Étienne Vion, ancien prieur de Saint-Vallier, prieur de Notre-Dame du Puget, à Roynac, contre Béatrix Achard et Louis

Guignonnet, en restitution de 6 tonneaux prêtés ; — Popon, marchand à Saint-Vallier, contre Grenier, de Fay, en interposition de décret sur encan. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Suzanne Morel de la succession de Rachet-Richard, de Marsas, son mari. — Instances criminelles : de Fay, contre Quinson, pour voies de fait ; — de Reynaud, contre Joubert, Morel, etc., pour enlèvement de récolte dans un fonds par lui albergé du comte de Saint-Vallier, à Chantemerle.

B. 1501. (Cahiers.) — In-4°, 440 feuillets, papier.

1681-1690. — Audiences. — Noms des parties : noble André d'Izerand de Lemps, seigneur de Mouchet et Montagne ; — le syndic de la collégiale de Saint-Pierre de Vienne, prieur de Saint-Bardoux, et Catherine-Béatrix Robert de Saint-Germain, marquise de Claveyson et dame de Mercurol, contre Robert, Reyet et Martin, en paiement d'arrérages de rente et prestation de nouvelle reconnaissance ; — Charles d'Izerand, seigneur de Mollard-Bochard, et Montaclard, contre Gaillard, en jugement de défaut ; — noble Christophe de Chastelard, tuteur des enfants de noble Charles de Gruel, seigneur de Fontagé et noble Pierre de Ponat, seigneur du Merlet, contre Jourdan, de Serves, et Chabrière, de Veaunes, en interposition de décret sur encan ; — noble Jean-Baptiste de Montchenu, seigneur de Beausemblant, contre noble Reymond de La Cour, sieur de Morvilliers, héritier bénéficiaire d'Angélique Coiffié de Montgabereau, en main-levée de saisie sur ses meubles, etc. — Provisions : de l'office de capitaine châtelain de Saint-Vallier, Ponsas et Laveyron, données à Jacques Fleury par Pierre-Félix de Lacroix de Chevières, capitaine des gardes de la porte du Roi ; — de sergent des comtés de Saint-Vallier et Vals, de la baronnie de Serves, etc., données à Pataud par Marie de Sayve, dame d'Echigei et de Chamblan, veuve et héritière de Jean de Lacroix, second président à mortier au Parlement de Grenoble.

B. 1502. (Liasse.) — 40 pièces ; 2 cahiers in-4°, 149 feuillets, papier.

1700-1729. — Inventaires des Mens : de Jacques Barrier, fermier du comte de Saint-Vallier, à Sablière sur Clérieux ; — de Bonnet-Raverse, de Marsas. — Assemblées de parents pour nommer des tuteurs et des curateurs à Comeil, à Dumas, à Dupoisle, à Molle et à Traversiez — Contrat de mariage de Bossan, de Clérieux, avec Marguerite Chevrot. — Instances criminelles de Jeanne Cléret, contre Bernard, son beau-frère, pour voies de fait. — Présentations de procureurs : Dreveton, pour Garde, prieur-curé de Serves ; — Royer, pour Éléonor Fournier de Conilans, veuve et héritière de noble André Chabert, sieur de Bouvier, à Curson ; — Cemat, pour noble Just-Henri de Tardivon, seigneur du Clap, etc.

B. 1503. (Liasse.) — 43 pièces ; 2 cahiers in-4°, 46 feuillets, papier.

1730-1739. — Comptes de tutelle rendus : par Claudine Caillat, veuve Boffard ; — par Louise Chastan, veuve Paillarès, et par Delhomme. — Émancipation de Grenier, de Gervans, par son père. — Curatelle de Marie-Gabrielle de Montferrand, fille de Charles-François-Amédée et de Louise Camus de Chavagnieux, demeurant au château des Rioux, déférée à Joseph de Montferrand, son oncle. — Procédures civiles pour Jeanne Cros, veuve Amblard, contre son frère, en paiement de sa part de l'héritage de leur père. — Audiences. — Noms des parties : le comte de Suze, contre Catherine Grand, veuve Supt, en paiement d'arrérages de cense ; — Pied, curé de Chabrillan, contre Marguerite, Claude-Joseph et Claude-François d'Athénoul Des Turrettes, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Provisions de procureur, données à Raymond par Henri-Bernard de Lacroix, ancien colonel d'infanterie.

B. 1504. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1740-1749. — Émancipations d'Amblard, potier de terre, et de Boisset, d'Érôme. — Inventaire des biens de Caillet, de Saint-Vallier. —

Procédures criminelles : d'André, contre Paul, de Clérieux ; — de Marianne Aubelon, contre la veuve Boucod ; — des mariés Belle, contre Dimbert ; — de Bonnet et Châtain, contre Malos et Rapel, pour voies de fait ; — de Louis de La Baume, comte de Suze, seigneur du Mouchet, contre Lhoste, pour vol de branches de saule ; — de Bellon, fermier du moulin banal de Clérieux, contre Bossane, pour mouture en fraude de ses droits de banalité, etc. — Levée des cadavres de trois inconnus trouvés sur les bords du Rhône, entre Saint-Vallier et Sillon et dans un chemin conduisant aux Rioux.

B. 1505. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1740-1749. — Procédures civiles : pour Chirouze, contre les mariés Réaux, en paiement d'arrérages de pension ; — de Dauphin, contre Monier, notaire à Saint-Uze, en contribution à l'entretien de l'écluse et du canal de son moulin. — Émancipations de Françoise Danthony et d'Étienne Champion, de Gervans. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Jacques Cothonay, juge de Saint-Vallier et Vals, de la succession de Joseph Cothonay-La-Croze, son cousin germain, décédé à Paris. — Instances criminelles : du procureur d'office, contre Carrodin et autres, pour vol de linge chez la femme Tarel, dite Sardet, de Gervans ; — de Charvet, de Saint-Barthélemy, contre Morand, et de Chopard, exacteur de la taille à Serves, contre la femme Perrier, pour voies de fait.

B. 1506. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1740-1749. — Procédures civiles : de noble Godefroi de Gruel de Fontagé, contre Jourdan et Peyssel, en paiement de lods ; — de Gay, de Curson, contre Favier, en vérification de limites, etc. — Apposition des scellés dans la maison forte de Veaunes, au décès de noble Bruno de Fay de Solignac. — Inventaires des biens de Desmeure et de Galabrun. — Émancipations de Forêt, de Curson, et de Gay, de Saint-Bardoux. — Instances criminelles : de Finet, curé de Chantemerle, contre Marion, pour injures ; — de Deliaud, contre Tabarin ; de Figuet et

d'autres domestiques de M. d'Hauterives, contre Faure, etc., pour voies de fait.

B. 1507. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens : d'Antoine Moneron, bourgeois de Chanos ; — de Marsanne, de Marsas ; — de Maxime de Magny, voyageur. — Procédures civiles : de Diane d'Izerand, veuve de François de Sainte-Colombe, marquis de Laubépin, dame du Mollard-Bochard et Montaclard, contre Mignot, en paiement d'arrérages de rentes ; — pour Henri-Bernard de Lacroix de Chevières et Louise Bouvier, veuve Toscan, sa fermière, contre Supt, de Clérieux, en communication de pièces ; — pour Monteil, de Marsas, contre Dumaine, en reconnaissance de limites, etc. — Instances criminelles : d'Izier de Marsas, contre son frère ; — de Jullien et Royon, de Saint-Vallier, contre Gerin, etc., pour voies de fait.

B. 1508. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Rebatet, de Saint-Vallier, et de Pipard, de Saint-Barthélemy. — Émancipations de Sébastien et d'Antoine Oriol, de Ponsas. — Procédures civiles : pour Paturel, de Tain, contre Bossard et sa belle-sœur, en garantie d'éviction d'un domaine sis à Marsas ; — par Revol, contre Gay, en nomination d'experts, etc. — Compte de tutelle des mineurs Perret rendu par Françoise Colombat, leur mère. — Instances criminelles : de Quinson, de Marsas, contre Savel ; — de Peycheur, potier de terre, à Érôme, etc., contre Triboulet, pour voies de fait ; — de noble Joseph-Gabriel Popon de Marzin, de Claveyson, contre Monteil, pour dommages à son pré.

B. 1509. (Liasse.) — 78 pièces ; 5 cahiers in-4°,
114 feuillets, papier.

1738-1749. — Rapport d'experts sur les réparations faites à l'église et au presbytère de Saint-Uze. — Levée du cadavre de Sauvajon au bord du Rhône. — Procédures criminelles de nobles Joseph-Justin et Just-Henri de Tardivon de Montbrison, le

premier capitaine au régiment de la Couronne, et le second demeurant à Clérieux, contre Supt, Modrin, Lambert, Roux, fermier de Gérard Giraud aux Clermonts, etc., pour vol de fagots et de gerbes et pour voies de fait. — Instance civile des Ursulines de Romans, contre Réat, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Audiences. — Noms des parties : Marie de Murat de Lestang, veuve de Just-François de Fay, marquis de Gerlande, dame de La Motte-de-Galaure, contre Ollier, en paiement d'arrérages de rente ; — Jean Fay, contre Pierre Fay, de Marsas, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Provisions de juge des comtés de Saint-Vallier et Vals, de capitaines châtelains des baronnies de Servas et de Chantemerle, données à Gabriel Dochier, à Raymond et à Richard par Henri-Bernard de Lacroix de Chevrières, ancien colonel d'infanterie.

B. 1510. (Cahiers.) — In-4°, 371 feuillets, papier.

1740-1749. — Audiences. — Noms des parties : Fay, curé de Fay, contre Jean Fay, bourgeois de Marsas, en paiement de créance ; — Rozière, curé de Gervans, contre Triboulet, en paiement d'arrérages de pension ; — noble Louis-François de Grasse, de Crest, contre Mossan, en interposition de décret sur encan, etc. — Défauts accordés : à Alix de Rostaing, dame du Mouchet, veuve du comte de Suze, contre Istier, etc. ; — à Pierre-Joseph Gallier-Barbier, avocat au Parlement, à Tain, contre Besson, etc. — Affirmations de voyage : par Charlotte Bouvier de Cachard, femme de noble Claude-François d'Anténor Des Tourrettes ; — par Chambon, curé de Saint-Bardoux, etc. — Provisions de capitaine châtelain de Croze, de Vals et de Saint-Uze, données à Raymond par Henri-Bernard de Lacroix, marquis de Chevrières, etc.

B. 1511. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 92 pièces, papier.

1730-1759. — Inventaire des biens de Barbe, fermier du Mouchet. — Procédures criminelles : d'Arnaud, contre Châtain, de Saint-Bardoux, pour voies de fait ; — de Charles-Louis de La Baume, comte de Suze, seigneur du Mouchet, contre Istier, pour délits de pêche dans le grand étang

du château ; — de Berlhe, lieutenant au Siège royal de Romans, contre la femme Grenier, de Marsas, pour dommages à sa vigne ; — de Bille, contre Fayolle et Réaux, pour vol de cerises ; — du procureur juridictionnel de Clérieux, contre Bossan, Deveaux, etc., pour délits de chasse, etc. — Discussion des biens d'Argoud, bourgeois, et sentence d'ordre pour ses créanciers. — Instances civiles : pour Benoit, moulinier en soie à Clérieux, contre Fournier, de Croze, en paiement de bail ; — pour Isabeau Blanc, femme Thivolle, contre Forcheron et Danthony, créanciers de son mari, en conservation de sa dot, etc.

B. 1512. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1750-1759. — Levée d'un cadavre à Érôme. — Enquête sur les auteurs inconnus de la mort d'un enfant nouveau-né trouvé dans une mare d'eau à Marsas. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel de Saint-Vallier et Clérieux, contre Brondon, Bossan, Deveaux, etc., pour délits de chasse ; — de Courbis, contre Champion, pour voies de fait ; — de noble Louis de Courbon, seigneur du Mollard-Bochard, La Blache, etc., conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel au bailliage du Bourg-Argental, contre Chomel et Boissonnet, pour enlèvement de raisins dans sa vigne du port de Sillon, etc. — Lettres : de M. de Saint-Vallier sur l'exercice de la justice de ses terres dans la ville de Romans ; — de Jomaron sur le même sujet : « M. le comte de Saint-Vallier ne peut rien faire de mieux pour lui et pour ses vassaux, que de transférer de Saint-Vallier à Romans le siège de judicature de ses terres. »

B. 1513. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 103 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaire des biens de Jean-Jacques Faux, curé de Chantemerle. — Émancipations d'Henri Graillat, de Ponsas, et de Gay, de Veauves. — Tutelle des enfants Gaubert déférée à Marguerite Mège, leur mère. — Procédures criminelles : d'Itier, contre Gay, dit Joubert, pour enlèvement de feuilles de mûrier ; — de Bazille-Franchise, contre Daujon ; — de Gay, contre Guillermont, Prost, etc. ; — de Gauzan, contre

Guignonnet, pour voies de fait ; — du procureur juridictionnel de Saint-Vallier, contre Filien, pour vol ; — de noble Jean-Jacques Janon Du Contant, capitaine d'infanterie, contre Rousset, pour menaces à son garde-bois.

B. 1514. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1750-1759. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Suzanne Champion de la succession de Louis Nicolas, potier de terre, à Érôme. — Rapport d'experts sur le supplément de légitime dû à Benoite Chirouze, femme Montagne, dans l'hoirie de ses père et mère. — Procédures civiles : pour Odoard, bourgeois de Mercurolo, contre Marie Eynard, en discussion des biens de Barbe, son mari défunt ; — pour Marsanne, contre Ponsonet, en paiement de bail à ferme, etc. — Instance criminelle du procureur juridictionnel de Saint-Vallier, contre Milan, Thivolle, Luzel, etc., pour coups et blessures à Beron, cavalier de la maréchaussée, chargé du maintien de l'ordre à la foire ou *vode* de Sainte-Euphémie sur Saint-Uze.

B. 1515. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 57 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures civiles : pour Paillarey, mari de Suzanne Pouzin, contre Silvestre, son beau-frère, en entérinement des lettres royaux qui rescindent l'acte de partage des biens d'Antoinette Chabran ; — pour Paturel, contre Amblard, en paiement du bail de son domaine de Marsas ; — pour Platel, notaire et châtelain de Clérieux, fermier des droits de Nicolas de Lacroix, marquis de Chevrières et de Clérieux, comte de Saint-Vallier, etc., contre Cros, en paiement de cense ; — pour Réaux, de Gervans, contre Grenier, en paiement de créance, etc. — Tutelle des mineurs Perdriolat et Revol, déférée à François Perdriolat et à Marie Tarel, veuve Revol. — Émancipation d'Augustin Réal.

B. 1516. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaire des effets délaissés par Guillaume Robert, capitaine anglais au régiment de marine, décédé à Saint-Vallier ; — lettres : du comte de Saint-Vallier, réclamant l'adjudication de ces effets, comme haut-justicier ; — de Whatley, consul britannique à Marseille, revendiquant les droits de la mère du défunt ; — de Barberie de Courteille, intendant général des finances, portant qu'aux termes de la déclaration du 19 juillet 1739 « les Anglois sont exempts du droit d'aubaine quant au mobilier », et qu'à l'égard du droit de déshérence invoqué par le comte de Saint-Vallier, il ne peut être exercé que lorsque le défunt ne laisse point d'héritier ; qu'enfin, le capitaine Robert, n'eût-il pas laissé sa mère pour lui succéder, le seigneur haut-justicier de Saint-Vallier ne pourrait prétendre à son mobilier, qui appartiendrait au Roi, par droit d'aubaine, l'exemption stipulée dans la déclaration de 1739 étant personnelle ; — déclaration de Morel, représentant Whatley et celui-ci Catherine Freeman, mère du capitaine défunt, portant décharge desdits effets en faveur de Thomé, greffier de la judicature de Saint-Vallier. — Émancipation des enfants Robin, dits Davichon. — Rapport d'experts sur les réparations à faire à l'église et au presbytère de Saint-Barthélemy, et adjudication des travaux à Noyaret au prix de 580 livres. — Procédures civiles : de Catherine de Romanet de Baudiné, veuve de Marc de Tournon, marquis de Claveyson, contre Reynaud, son fermier, pour mauvaise gestion ; — de Jacques Seyvon et Jacques Sauvajon, contre Henri Seyvon, de Vals, en répétition de supplément de légitime, etc.

B. 1517. (Cahiers.) — In-fol., 467 feuillets, papier.

1751-1759. — Audiences. — Noms des parties : Marie de Marché, veuve de noble Pierre de Ponnat, contre Molle, en paiement d'arrérages de pension ; — noble Antoine de Rostaing, mari de Catherine de Bouvier, demeurant en sa maison forte du Castelet sur Champis, contre Drevetton, de Curson, en paiement d'arrérages de bail à ferme ; — Melchior-Antoine de Beaumont, seigneur de Copier, vi-bailli de Saint-Marcellin, contre Chazalay, en

reconnaissance d'écriture privée ; — noble François Bonnot, seigneur de Condillac sur Clérieux, contre Tabarin, en paiement de dommages-intérêts ; — Claude-Antoine de La Forêt, comte de Divonne, seigneur de Larnage, contre Richard, notaire à Chantemerle, en interposition de décret sur encan, etc. — Vente par César-Antoine Besson, subdélégué de l'intendant à Saint-Vallier, à Bouteiller, banquier à Lyon, des domaines de Dunias, à Saint-Victor, de Serre et de l'Île ou Césarée, pour 8000 livres. — Provisions de procureur juridictionnel des marquisat de Clérieux, baronnie de Chantemerle et seigneurie de Croze, données à Thomé par Nicolas de Lacroix de Saint-Vallier. — Requête dudit Thomé au Parlement de Grenoble pour l'exercice de la justice du marquisat de Clérieux à Romans.

B. 1518. (Cahiers.) — In-4°, 374 feuillets, papier.

1750-1759. — Audiences. — Noms des parties : Marie-Claire Bernon, dame de Montéléger, veuve de Gabriel Bernon, juge royal de Romans, contre Tabarin, en paiement de créance ; — Roche, curé de Serves, contre Rebattet, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Arrêt du Parlement de Grenoble ordonnant que la justice du comté de Saint-Vallier et Vals, des baronnies de Serves et de Chantemerle, du marquisat de Clérieux et des lieux de Croze et Chanos-Curson sera transférée de Romans à Saint-Vallier. — Provisions : de procureur fiscal et juridictionnel, données à Dantbony ; — de procureur, données à Raymond ; — de greffier, à Bonnet, par Nicolas de Lacroix, marquis de Chevrières. — Affirmations de voyage : par noble Justin-Joseph de Tardivon, capitaine au régiment de La Couronne ; — par noble Jean-Jacques-Philippe Janon Du Contant, capitaine au régiment de Bretagne, etc.

B. 1519. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures sur l'enlèvement du corps d'Henri-François-de-Paule d'Aguesseau, conseiller d'État, fils d'Henri-François, chancelier de France, mari d'Angélique-Marthe-Françoise de Nollen, décédé dans l'auberge du

Sauvage, à Saint-Vallier, et inhumé dans le caveau du chapitre de l'église paroissiale. Le procureur juridictionnel dans sa requête constate que l'exhumation en a été faite au su du clergé, mais sans permission de l'autorité judiciaire, et qu'elle « prive les habitants des avantages de posséder dans leur église le précieux corps du digne fils d'un chancelier de France. » — Inventaires des biens : des mariés Ancelin, à Villeneuve-de-Vals ; — de Bel, de Clérieux. — Procédures civiles : pour Béranger, de Romans, contre Reynaud, en paiement de billet ; — pour Barjac, contre Fournier, de Gervans, en répétition de la légitime de sa mère ; — pour Baborier, contre Marcon, de Mantaille, en défense de dériver l'eau du ruisseau de Bancel, etc.

B. 1520. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 113 pièces, papier.

1760-1769. — Instances criminelles : de Bert, fermier à Saint-Uze, contre Robin, pour dommages à son pré ; — de Blachette, propriétaire à La Mistrale, contre Chataigner et Giraud, pour enlèvement de bois de chauffage ; — de Claudine Bongrand, veuve Paillaud, contre Lhostat, pour voies de fait ; — du seigneur du marquisat de Clérieux, contre Brunel et Rivoire, hôteliers, pour vente de vin pendant les quinze jours des mois de mai et d'août que dure son droit de ban-vin, etc. — Inventaire des biens de Carrier, faïencier à Ponsas. — Levées de cadavres à Chavanes, à Clérieux, à Saint-Vallier, etc. — Émancipations de Bouzon et de Bernard. — Répudiation par les enfants Berthi de la succession de leur père. — Bail à ferme des immeubles délaissés par Bessey père et fils.

B. 1521. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1760-1769. — Compte de tutelle rendu par Catherine Catil, veuve Perdriolat, à Vermillières, mari de Catherine Perdriolat, et à Triboulet, tuteur de Marie et de François Perdriolat. — Inventaire des biens : de Jean Catil, fermier du Petit-Montaclard, à Saint-Uze ; — de Crozel, de Monteux. — Déclarations de grossesse de Marie Chatron, de Jeanne Cotte et de Marie-Jeanne Charitat. — Procédures criminelles du procureur juridictionnel :

contre des chasseurs et des pêcheurs de Saint-Vallier et de Vals, pour contravention aux arrêts et règlements de la Cour de Grenoble ; — contre les auteurs inconnus de tapage nocturne et de charivari à Saint-Vallier. : ils sont accusés d'avoir fait rouler des tonneaux vides dans les rues, d'avoir jeté des pierres sur les toits et contre les fenêtres de plusieurs maisons, d'avoir enfoncé un portail, enlevé la poulie d'un puits et la roue d'un cordier, etc. — Instances civiles : de noble Louis de Courbou, lieutenant particulier, civil et criminel, au bailliage de Forez, à Bourg-Argental, seigneur du Mollard-Bochard et La Blache, contre Gervais, de Laveyron, en destruction de la prise d'eau établie à La Combe-d'Aiguelève ; — de Danthony, contre Sonier, de Ponsas, en paiement de créance, etc.

B. 1522. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens : de Simon Fay, bourgeois de Saint-Vallier ; — d'Anne Dumas, veuve Fournier ; — de Michel Déléaud. — Émancipations de Claudine Fayolle, veuve Benoit, et de Fleury Dideron. — Tutelles de Marie Dedeaux, déferée à Tarel, son aïeul maternel, et de Marie Descormes, à Provins. — Procédures civiles : de Françoise Ferandin, veuve Royer, contre Thérèse Lioud, veuve Graillat, en dommages-intérêts pour établissement de servitude foncière ; — de Joseph Fleury de Ramezan, officier d'infanterie, contre Faure, de Chantemerle, en paiement de créance ; — de Four, potier de terre, à Érôme, contre Bergier, en nomination d'experts chargés d'estimer la vigne acquise par le demandeur de l'hoirie Marion.

B. 1523. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures civiles : pour Nicolas de Lacroix, marquis de Chevières et de Clérieux, contre François Dupré, chanoine de Saint-Ruf, pitancier du chapitre de Saint-Vallier, prieur de Notre-Dame de Serreméan, au Diois, en paiement d'arrérages de cense ; — pour Guillemet, de Tain, contre Izier, en paiement de créance, etc. — Émancipation de Marie Guignet, par son père. — Inventaire des biens de Gay et de Guibert, de Saint-

Bardoux. — Plaintes de noble Jacques Janon Du Contant, capitaine d'infanterie à Saint-Vallier, contre Claudine Billet, qui a coupé la baie de son pré à La Brassière ; — de Marguerite Guyot, veuve de Lavigne, contre des personnes inconnues, pour injures, jet de pierres et tapage nocturne, etc. — Apposition des scellés sur les meubles de feu Alexandre Grégoire, curé de la paroisse de Saint-Pierre-des-Blés, à Chantemerle. — Compte de tutelle du mineur Carrier, par Anne Graillat, sa mère.

B. 1524. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens de Margerie. — Répudiation : par Marguerite Mourvilliers de la succession de son frère ; — par Morel, de Marsas, de la succession de Marguerite Boissonnet, sa femme. — Procédures civiles : de Laurens, d'Andance, contre Dimbert, dit Saint-Victor, en annulation de donation faite à la femme du défendeur ; — de Monier, notaire à Saint-Uze, contre Dauphin, avocat au Présidial de Valence, en jouissance d'un droit d'arrosage aux quartiers de Forêt et des Gourots, etc. — Plaintes : de Mossan, contre Boffard, et de Légier, contre Rousset, pour voies de fait, etc. ; — de Monet, premier consul de Saint-Vallier, contre Desmaras, fermier des boucheries de la ville, pour refus de vendre de la viande au taux fixé dans son bail.

B. 1525. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 91 pièces, papier.

1760-1769. — Comptes rendus : par Revol, de Croze, et Magdeleine Chorier, sa femme, à Claudine Delbomme, veuve Sauvajon, et à Déléaud, mari de Catherine Delhomme, de l'administration des biens des filles Delhomme ; — par Claudine Pipard à Buissonnet, de sa tutelle des mineurs Bérard. — Émancipations : de Pierre Oternaud ; — d'Antoine Peyréol ; — de Jacques Pochon. — Plaintes : de noble François Rey, trésorier de France au Bureau des finances de Grenoble, contre Cheval, pour enlèvement de fagots dans son bois ; — d'Élisabeth Perrier, contre Cremillieu, pour voies de fait ; — de Robert, tailleur d'habits à Marsas, contre son frère, pour détournement de meubles lui appartenant, etc.

B. 1526. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1760-1769. — Apposition des scellés sur les effets : de Servient, hôtelier, et de Robin, tailleur d'habits à Saint-Vallier ; — de Roux, curé de Saint-Barthélemy-de-Vals. — Inventaire des biens de Jean-Baptiste Rostaing, de Chanos-Curson. — Plaintes : de Robert, de Marsas, contre Pochon, dit Manorat, pourvoies de fait ; — de Marie Sassoulas, veuve Valernod, de Laveyron, contre Brette, etc., pour vol d'un coq d'Inde. — Déclarations de grossesse de Marianne Salauré et de Marie Ronjat. — Procédures civiles : de Servient, fermier à Laveyron, contre Cluas, en paiement de créance ; — de Robin, du Mollard-Bochard, contre Vallet-et Robin, en paiement d'intérêts, etc.

B. 1527. (Liasse.) — 41 pièces ; 2 cahiers in-fol., 190 feuillets, papier.

1760-1769. — Levée du cadavre de Veyrat, dit Monaco, à Serves. — Déclarations de grossesse de Marie Vingtain et de Marguerite Thomas. — Répudiation par Terrasson frères de la succession de leur père. — Compte de tutelle de Catherine Livoin rendu par Catherine Châtain, veuve et héritière de Louis Tabarin, marchand à Clérieux. — Rapport d'experts sur les lods dus à noble Joseph-Justin de Tardivon de Montbrison, ancien capitaine d'infanterie, par Brunel, de Saint-Bardoux. — Plainte de Marie-Henriette Toscan, femme de noble Jean-Pierre Chièze, avocat consistorial au Parlement de Grenoble, contre les auteurs inconnus de dégradations commises dans son pré de Clérieux.

B. 1528. (Cahiers.) — In-4°, 388 feuillets, papier.

1759-1764. — Audiences. — Noms des parties : Lapeine, de Croze, contre Robin, en reconnaissance d'écriture privée ; — Jean de Sibeud, seigneur de Creures et Beausemblant, héritier d'Alexandre, son frère, contre Douet, chirurgien, en autorisation d'ester en justice pour Marie Bois, sa femme, etc. — Transcription des lettres patentes, commission et ordonnance accordées à Barrier, chargé de la quête des esclaves, à Saint-Vallier. — Affirmations de voyage : par noble Claude-Joseph

d'Anténor (Athénoul) des Tourrettes, habitant à Grane ; — Joseph-Raphaël-Augustin de Brunel de Calvarias, capitaine d'infanterie à Beaurepaire ; — Gril, notaire et châtelain de Serre, tuteur de Lazare de Sibeud, de Beausemblant, etc.

B. 1529. (Cahiers.) — In-4°, 388 feuillets, papier.

1764-1770. — Défauts accordés : à Marsanne, bourgeois de Saint-Donat, contre la veuve Molle ; — à Forcheron, négociant à Saint-Vallier, contre Jeanne Tarel ; — à Jean Cothonay, écuyer, garde du corps de S. M., contre Bougrand, etc. — Présentations de procureurs : Fayard, pour Marianne Rostaing-Danthony, pour Gervais, etc. — Bail à ferme des boucheries de Saint-Vallier, passé à Desmaras et Oternaud, au prix de 48 livres, applicables aux réparations de la maison-commune et à la charge de livrer la viande de bœuf à 3 sols 6 deniers la livre, celle de mouton et de veau à 4 sols 6 deniers. — Fixation du prix du pain blanc ou miche à 2 sols 6 deniers la livre, du pain rousset à 1 sol 9 deniers, attendu le prix du blé à 59 sols la quarte, etc.

B. 1530. (Cahiers.) — In-fol., 386 feuillets, papier.

1760-1764. — Audiences. — Noms des parties : Jean-François de Reboulet, baron de Rochebloine, demeurant à Tournon, contre Jacqueline de Lafont, veuve Seguin, en paiement de créance ; — Charles-Louis de La Baume, comte de Suze, héritier de Louis-François, son père, contre Michalet, de Marsas, en interposition de décret sur encan ; — Nicolas de Lacroix, comte de Saint-Vallier et Vals, contre Royer, prieur-curé de Croze, en prestation de nouvelle reconnaissance, etc. — Provisions de l'office de juge des comtés de Saint-Vallier et Vals, de la baronnie de Serves et Chantemerle, du marquisat de Clérieux et des seigneuries de Croze, Chanos-Curson et Beaumont-Monteux, données à Hyacinthe Fleury, avocat au Parlement de Grenoble, par Nicolas de Lacroix de Chevrières.

B. 1531. (Cahiers.) — In-fol., 424 feuillets, papier.

1764-1769. — Audiences. — Noms des parties : Jacques de Tardivon, « abbé, supérieur et chef de l'ordre de Saint-Ruf », prieur de Saint-Vallier, contre Bosc, en paiement de trois annuités de rente foncière ; — noble Antoine Michon, avocat au Parlement de Grenoble, contre Crozel, de Monteux, en exécution de jugement ; — noble Antoine de Rostaing, contre les mariés Dusserre, créanciers de l'hoirie de noble André de Bouvier et de Gabrielle Fournier, en imputation de la valeur des fruits qui lui ont été saisis, s'élevant à 300 livres, etc. — Provisions des offices de procureur fiscal et juridictionnel « quant à la police » de Chanos-Curson, de Veaunes, de Beaumont-Monteux et de Chantemerle, données à Fontfrède, à Vilherme et à Begot par Nicolas de Lacroix, marquis de Chevrières et de Clérieux, etc.

B. 1532. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens : de Boutier, de Gervans ; — de François-Joseph de Boisseaux, exempt de maréchaussée, à Saint-Vallier. — Répudiations par Étienne Baudier, par Bérard, par Marie et Jeanne Armand, des successions de Boisseaux, de Bérard et d'Armand. — Émancipations de Bert, de Saint-Barthélemy, et de Barruyer, de Gervans. — Procédures civiles : pour Bonnet, notaire à Saint-Vallier, contre Hubert, brigadier des fermes, en paiement du loyer de sa maison, et contre Morel, en paiement de frais d'acte de vente. — Levée du cadavre de Barthélemy, dit Ruinat, trouvé dans la Galaure, près des écluses du moulin de Saint-Vallier. — Instances criminelles : d'Alléon, contre Boucod, pour injures ; — de Barthélemy, contre Pochon, pour voies de fait, etc.

B. 1533. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier.

1770-1779. — Émancipations de : Louis Châtain, de Monteux ; — de Pierre Châtain, de Saint-Bardoux ; — de Chatron, de Saint-Barthélemy-de-Vals. — Levées de cadavres de personnes inconnues à Saint-Vallier, à Laveyron, à Serves et à Gervans. —

Procédures criminelles : de Cluas, contre Grenier et Seyvon ; — de Chivat-Moret, contre Revol et Bret ; — de Cheval, fabricant de pipes à Serves, contre Brunel, etc., pour voies de fait ; — du procureur juridictionnel du marquisat de Clérieux, contre les auteurs inconnus de plusieurs délits forestiers ; — de Chirouse, consul de Serves, contre les dévastateurs de son aulnaie, près du ruisseau de Fontfraîche, etc. — Bail judiciaire des biens des mineurs Catil.

B. 1534. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1770-1779. — Émancipations : de Dochier, de Monteux ; — de Dêfêlix, d'Érôme ; — de Catherine Coudane, de Saint-Uze. — Déclarations de grossesse d'Anne-Marie de Curtis et de Marianne Delhomme. — Apposition des scellés sur les effets de Dépit, marchand à Marsas, et de Courbis, curé de Saint-Vallier ; — inventaire de leurs meubles et papiers : sont mentionnés les registres de baptêmes, mariages et décès, depuis le 11 mai 1568 jusqu'au 16 février 1776. — Procédures criminelles : de noble Pierre-François Duchesne, avocat consistorial au Parlement de Grenoble, contre Chevrol et ses domestiques, pour coupe d'arbres dans les aulnais de Serret et de Loubat sur Marsas ; — de noble Henri-Raphaël de Revetton Des Picardes, ancien auditeur en la Chambre des Comptes de Grenoble, demeurant à Saint-Vallier, contre Mansat, pour injures, etc.

B. 1535. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1770-1779. — Instances civiles : pour Françoise Ferandin, veuve Royer, contre la veuve Graillat, née Lioud, de Saint-Vallier, en destruction de servitudes établies sur son terrain ; — pour Fayolle, de Gervans, contre Berruyer et Perriolat, en répétition de la dot de Marguerite Réaux, sa mère, etc. — Inventaire des biens de Charlotte Fay, veuve Caise, de Saint-Vallier. — Déclarations de grossesse de Rose Duyon et d'Antoinette Duclos. — Procédures criminelles : de Faverson, de Chanos, contre Vassy, pour dommages à son pré ; — de Faure, contre Ladret et Combier, pour voies de fait ; — de Ducros, bourgeois de Romans, contre des

habitants de Clérieux qui coupent les saules et les arbres plantés le long de sa prairie.

B. 1536. (Liasse.) — 82 pièces, papier,

1770-1779. — Inventaire des biens de Marie-Catherine Ginouze-Gallier, veuve de César-Antoine Besson, de Saint-Vallier. — Émancipations : de Galabrun, de Marsas ; — de Blaise et Catherine Fournier, de Saint-Barthélemy-de-Vals. — Répudiations : par Claudine Ferrand de la succession de son père ; — par Ginon, de Montchenu, de la succession des mariés Ginon et Françoise Dumoulin. — Déclarations de grossesse de Suzanne Garnodier et de Marianne Fogier. — Plaintes : de Grange, d'Érôme, contre Antoine ; — de Girard, de Chanos, contre Richard ; — de Gay, de Serves, contre Sauzet, etc., pour voies de fait. — Levée du cadavre de Genthon, trouvé au Creux-de-Cedan ou La Croze, à Saint-Vallier. — Procédure civile pour Gery, contre Jourdan, en remboursement des frais et avances par lui faits depuis qu'il a fiancé sa fille.

B. 1537. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1770-1779. — Apposition des scellés sur les meubles et effets de Jullien, avocat à Saint-Vallier. — Répudiation par Claire Joly et par Grenier des successions de Forcheron et de Grenier père. — Compte de tutelle des mineurs Guichard, rendu par Marie Guibert, leur mère. — Instances civiles : de Pierre Guyot de La Cristinière, trésorier général de France, à Grenoble, héritier de Françoise Ferandin, veuve Royer, contre Thérèse Lioud, en destruction de servitudes foncières ; — de Jourdan, bourgeois de Serves, contre Bouzon, en restitution d'immeubles ayant appartenu à Bouzon, son aïeul, etc. — Levée du cadavre de Grosjean sur les bords du Rhône, à Saint-Vallier. — Procédures criminelles : de Lapière, contre Ravery ; — d'Élizabeth de Lacroix de Montozier, contre des inconnus, etc., pour injures et voies de fait.

B. 1538. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1770-1779. — Apposition des scellés sur les effets de Nublat, de Charrière et de Mignot, fermiers à Villeneuve. — Émancipations d'Ollier et de Nicolas. — Tutelle des enfants Mazet, de Marsas, donnée à Louise Grenier, leur mère. — Plaintes : d'Ollier, contre Boucharel ; — de Jeanne Millifort, veuve Chaix, contre Supt ; — de Michalon, contre les mariés Granjon, etc., pour voies de fait. — Requête de Magdeleine-Clotilde Lonney au juge de Saint-Vallier pour être rendue à la liberté ; elle y expose qu'elle est venue de Paris sous un habit d'homme pour contracter mariage avec un grenadier du régiment de Provence en semestre au domaine du Vivier, et qu'elle a été arrêtée par la maréchaussée ; — ordonnance du juge relative à son élargissement.

B. 1539. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1770-1779. — Émancipations de Jeanne Richard, veuve Catil, et de Jacques Ravery. — Répudiations : par les mariés Richaud, de Monteux ; — par Quinson, de Marsas ; — par Pinet, d'Érôme ; — par Perouse, de Ponsas, des successions Bouillane, Quinson, Berger et Perouse. — Appositions des scellés sur les effets de Richard et de Cessieux, de Saint-Vallier. — Inventaires des biens de Reynaud, de Saint-Vallier, et de Françoise Prouhet, veuve Guigard, de Clérieux. — Compte de tutelle des mineurs Perdriolat rendu par leur oncle. — Procédures civiles : pour noble Joseph Plèche de La Carrée, de Montchenu, époux de Marie-Blanche Richard, et Fay, veuf de Suzanne Richard, contre Barthélemy Richard, en délivrance de leur patrimoine paternel ; — pour Reynaud, bourgeois à Saint-Bonnet-de-Galaure, contre Catherine Bahoin, veuve Noyaret, en revendication d'une haie usurpée, etc.

B. 1540. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1770-1779. — Mémoire établissant la juridiction du Bureau des finances de Montpellier sur sept sétéérées de terre, relais du Rhône, vis à vis de la paroisse de Gervans, dont M. de Saint-Vallier veut s'emparer. Depuis l'an 534, la rive orientale du

fleuve sépare le Dauphiné du Languedoc, et les droits de la Couronne s'étendent sur les rivages du fleuve d'un bord à l'autre, sur son lit et sur ses îles. Des arrêts du Parlement de Toulouse de mars 1493, du Conseil d'État des 8 mai 1691 et 21 mai 1770, confirment cette possession. — Procédures civiles : pour les échevins de la ville de Saint-Vallier, contre Desmaras, Oternaud, etc., fermiers des boucheries, en paiement du prix de leur bail ; — pour Roche, curé de Serves, contre Grenier, en cession d'un chemin à talon entre la route et la maison curiale, etc. — Appositions des scellés sur les effets de Rozier, de Saint-Barthélemy-de-Vals, et de Marie Roure, femme Begot, de Saint-Vallier. — Vente à l'encan des meubles de l'hoirie Rimet, de Saint-Bardoux.

B. 1541. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 78 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles : pour Bonnet, notaire à Saint-Vallier, contre nobles Jean-Évangéliste de Vitrolles, écuyer, de Chanas (Isère) ; Marie-Pierrette de Vitrolles, épouse de François de Grally, capitaine au régiment de Barrois et François-Michel de Choin de Blontgay, de Lens-Lestang, en paiement de créance ; — pour Tivolle, de Tain, contre Laurent, dit Bayolet, en revendication d'un pré sis à Chavanes ; — pour Marguerite Thomas, contre Fauvet, son mari, en séparation de biens, etc. — Inventaire des biens de Servient, de Saint-Vallier. — Tutelles des mineurs Veyrat, Didier, Seyvon, etc., déférées à Paul, à Sonier et à Marianne Fauré. — Compte de tutelle du mineur Jassoud rendu par Surel, son oncle, etc.

B. 1542. (Cahiers.) — In-fol. et in-4°, 478 feuillets, papier.

1765-1774. — Audiences. — Noms des parties : noble Jacques Janon Du Contaut, colonel d'infanterie, contre Nesson et Nodin, en autorisation d'ester en justice à donner à Catherine Nesson, leur fille et épouse ; — noble Pierre-François Levet, seigneur de Malaval, fils et héritier de Gaspard, contre les mariés Benoit, de Clérieux en paiement d'arrérages de rente ; — François Rey, trésorier de France, à Grenoble, demeurant au Mouchet, contre

Déléaud, en paiement de créance, etc. — Fixation par le châtelain de Saint-Vallier du prix du pain à 2 sols et 1/2 la livre de blanc et à 1 sol 9 deniers celle de rousset. — Défenses : aux habitants de Saint-Vallier de louer leurs maisons à des étrangers non pourvus de certificats de bonnes vie et mœurs, qui seront enregistrés au greffe de la police ; — aux cabaretiers et hôteliers de donner à boire pendant les offices de la paroisse à d'autres personnes qu'aux étrangers, etc. — Présentations de procureurs : Baborier, pour de La Roche, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Marette ; — Fayard, pour Dache, etc.

B. 1543. (Cahiers.) — In-4°, 363 feuillets, papier.

1774.-1779. — Affirmations de voyage : par Philippe-Robert-Grégoire du Colombier, d'Étoile ; — par Fay, bourgeois à Chantemerle ; — par Dervieux, négociant à Lyon, etc. — Présentations de procureurs : Paturel, pour la veuve Robin ; — Brette, pour Grenier ; — Danthony, pour Peyrouse, etc. — Droits de greffe : inventaire des biens, ouverture du testament, etc., de M. de Boisseaux, 42 livres ; — vente des meubles de Veyrat, 78 livres ; inventaire Guigard, 36 livres, etc.

B. 1544. (Liasse.) — 98 pièces, papier,

1780-1789. — Inventaire des biens : de Benoit, moulinier en soie à Clérieux ; — de Barret, de Monteux ; — de Marianne Armand, veuve Tarel. — Déclarations de grossesse par Marie Bouzon, Françoise Bertrand, Suzanne Bertholet, etc. — Instance civile de Catherine Besson, contre Fournier, son mari, en séparation de biens. — Tutelles : d'Éléonore Bérard, déférée à Francon ; — des mineurs Barbier, déférée à Marie Desgranges, leur mère, etc. — Procédures criminelles : du procureur juridictionnel, contre Berrier, dit Bourguignon, pour blessures faites à des soldats logés chez lui ; — contre les auteurs inconnus du meurtre de Bit, de Clérieux, etc.

B. 1545. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1780-1789. — Répudiations : par Cléret de la succession de Jeanne Pochon, sa femme ; — par les mariés Chabalet, de la succession de Marie Réaux. — Vente des meubles de l'hoirie Blanc, de Saint-Vallier. — Émancipations de Cherpe, Chassagne et Charrignon. — Déclarations de grossesse de Marie Bret et de Catherine Charin. — Levées de cadavres à Saint-Vallier, à Serves, à Érôme, etc. — Requêtes des enfants de Benoit Caries, mort à Serves, et de Clabaut, marchand d'Amsterdam, en revendication des effets mobiliers dudit Caries et de Bernard Chabaut, décédé dans l'auberge du Sauvage, à Saint-Vallier. — Plaintes de Chaux, foulonnier à Clérieux, contre son frère, et de Brunel, contre Thivolle, pour voies de fait ; — de Conti, dit Le Blondin, voiturier, contre Tachi, pour vol d'argent. — Bail à ferme des biens de l'hoirie Chirol. — Tutelle des mineurs Charrin, déférée à Carre. — Procédures civiles : pour Blache, contre Pouyet, son beau-frère, en répétition des droits successifs de l'enfant de Magdeleine Pouyet. Celle-ci étant morte en couches, un chirurgien de Tournon voulut faire l'opération césarienne ; Pouyet s'y opposa avec des menaces, et Blache, père de l'enfant à naître, mais qui n'était pas né, se porta pour l'héritier de celui-ci.

B. 1546. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1780-1789. — Appositions des scellés : sur les meubles et papiers de François Dupré, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Notre-Dame de Serreméan, pitancier de Saint-Vallier ; — dans la maison de Catherine Dimbert, veuve Robin. — Émancipations : de Gay, de Veunes ; — de Gabet, de Saint-Vallier ; — de Frison, domestique de M. Duvivier ; — de Fayolle, etc. — Procédures civiles : pour Louise Duret, contre Reynaud, son mari, en séparation de biens ; — pour Dumaine, de Tournon, contre Gourbis, maître carrier à Clérieux, en livraison de pierres de taille ; — de Fulchiron, de Lyon, contre Carrier, en ouverture de saisie ; — de Fayard, avocat, contre Colombat, en paiement de créance, etc. — Compte de tutelle des mineurs Savoye par Galland, époux de Marie Savoye. — Plaintes : de Genin, docteur en médecine, contre Sassoulas et Valernod,

pour trouble à la jouissance d'immeubles à Laveyron ; — de Faure, contre Sassoulas, pour voies de fait, etc.

B. 1547. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1780-1789. — Appositions des scellés sur les effets de Jean Laroche et de Laurent de Laroche, anciens chanoines de Saint-Ruf. — Inventaires des biens des hoiries Jourdan, de Marsas, et de Montméan, de Clérieux. — Procédures civiles : pour Monier, de Saint-Uze, contre Delègue, en paiement de créance ; — pour le marquis de L'Aubépin, héritier de Diane d'Izerand, sa mère, contre Catherine, Marianne et Jeanne-Thérèse Mignot, sœurs, en paiement d'arrérages de rente ; — pour Pierre Guyot de La Cristinière, trésorier général de France à Grenoble, contre Dominique-Thérèse Lioud, en destruction de servitudes foncières, etc. — Levée du cadavre de Guibert, à Clérieux. — Déclarations de grossesse de Magdeleine Louvier et de Marianne Morette. — Plaintes : de Monier, bourgeois de Saint-Vallier, contre Gueyton, pour injures dans la sacristie ; — de Locasini, contre Ruffin, pour fraude au jeu et enlèvement d'effets mobiliers.

B. 1548. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1780-1789. — Tutelle de Marie-Rosalie Roybet, déférée à Raymond, avocat. — Levées des cadavres de Rosier, à Notre-Dame de Vals, et de Pénide, à Érôme. — Déclarations de grossesse d'Anne Robin et de Catherine Ollier. — Procédures civiles : pour Jacques Perdriol et Aubert, contre François Perdriol, Vermilière, etc., en répétition de leurs légitimes sur les biens de Perdriol, père. — Émancipations de Jean-Antoine et de Joseph Moulin, de Veunes. — Vente à l'encan des meubles de l'hoirie Chabert, à la requête de Mottet, tuteur des enfants mineurs. — Répudiations : par Françoise Roux, femme Fayolle, de la succession de Mortas, son premier mari ; — par Rostaing-Feya, de la donation que lui a faite son père ; — par Richard, bourgeois de Marsas, de l'héritage échu à Françoise Cléret, son épouse, etc.

B. 1549. (Liasse.) — 71 pièces ; 7 cahiers in-4°,
220 feuillets, papier.

1780-1789. — Tutelles : des enfants Vinay, déferée à Mottet ; — de Tarel, à Armand ; — des enfants Sonier, à Jeanne Bost, leur mère. — Émancipations de Supt, Servolin et Tarel. — Procédures civiles : pour noble Joseph-Justin de Tardivon, contre Chatain, de Clérieux, en paiement d'arrérages de rente ; — pour Servient, de Beausemlant, contre Cheval, en remboursement d'impositions payées à sa décharge, etc. — Présentations de procureurs : Fayard, pour Desmarras ; — Gleyzolle, pour Malossane ; Brette, pour Réaux, etc. — Affirmations de voyage : par noble Claude de Rostaing, écuyer, demeurant au Chambon sur Saint-Jean-de-Muzols ; — par Galland, bourgeois de Romans, etc.

B. 1550. (Cahiers.) — In-4° et in-fol., 453 feuillets,
papier.

1782-1789. — Audiences. — Noms des parties : Pierre-Henri d'Urre, chevalier, seigneur de Chanelot, Mercurol, Blanchelaine, etc., contre Chaléat, pour usurpation de terrain ; — noble Jean-Charles Brenier, lieutenant d'infanterie à Romans, contre Monier, de Monteux, en exécution de jugement ; — noble Étienne-François Grand, conseiller du Roi en la chancellerie établie près le Conseil souverain de Corse, contre Apostoly, de Monteux, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Affirmations de voyage : par Pierre-Barthélemy Nublat, seigneur de La Bretonnière ; — par Jamet, prieur-curé de Saint-Bardoux, etc.

JUDICATURE DE LA CHAPELLE-EN VERCORS.

B. 1551. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1690-1693. — Affirmations de voyage : par Chaix, chirurgien de Die ; — par le sieur de Bleynas, d'Aurel ; — par Rosset, agent de Pierre Chalvet, conseiller au Parlement de Grenoble ; — par Roman, avocat à Die ; — par Alexandre Chalvet,

sieur de La Jarjatte, bourgeois du Pont-en-Royans, etc.

JUDICATURES DE CHARAIX, LE LARIS, RECUAIS ET ARTHEMONAY, SAINT-CHRISTOPHE DU-BOIS.

B. 1552. (Liasse.) — 17 pièces ; 16 cahiers in-4°,
409 feuillets, papier.

1695-1789. — Audiences. — Noms des parties : Alexandre Roux, bourgeois de Saint-Christophe, contre noble Alexandre Du Menon, son neveu, en délivrance des biens compris dans une transaction intervenue entre eux ; noble Joachim de Thomé, seigneur de Saint-Christophe, héritier de Laurent, son père, contre Marguerite Fleury, veuve Avignon, en jugement de défaut ; — noble Antoine de Châtelard, sieur de Vaux, contre Louise Courtois, veuve Paquien, en ouverture de saisie ; — Hugues de Langon, baron d'Uriage, contre Juveneton, de Charaix, en paiement d'arrérages de cense ; — Marguerite Galois, veuve de François Plèche de Massilian, contre Genthon, en reconnaissance d'écriture privée ; — noble Jean-Baptiste-Macaire de Fontchenel, de Montrigaud, contre Escoffier, en paiement de promesse ; — François-Sébastien de Pina, conseiller au Parlement de Grenoble, seigneur de Charaix, Saint-Christophe, etc., contre Genthon, en paiement d'arrérages de pension ; — noble Pierre-Ignace Garempel de Bressieux, officier d'infanterie, contre Pillon, de Charaix, en paiement de créances, etc.

JUDICATURES DE CHARPEY, BESAYES, SAINT- DIDIER ET SAINT-VINCENT.

B. 1553. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1685-1699. — Procédures criminelles : de Taste-vin, greffier de Charpey, contre les auteurs inconnus de l'enlèvement des papiers relatifs au vol du cheval de Pierre Savoye, fait chez Bussoud, son substitut ; — de Bonnefond, domestique du marquis de Chatte, contre Boveron, dit Saint-Amour, pour coups et blessures. — Instances civiles : pour Jeanne Aubert, veuve Courtois, contre Béréngier, de La

Motte sur Charpey, en jouissance d'une terre à Saint-Vincent cédée à son aïeul par le défendeur ; — pour Pierre Bérangier, de La Baume-Cornillane, contre Duga, tiers-possesseur des biens de Garçon, son créancier, en action hypothécaire ; — pour Charavil, de Romans, contre Royanez, en revendication du droit d'user des eaux de Fulminas pour son pré du Clos ; — pour noble Jean de Coloneau, de Montoisson, contre Laurent Charpey, curateur de noble André Borrel, seigneur de Chanoillet, demeurant à Mende (Lozère), en paiement de créance, etc.

B. 1554. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1700-1759. — Inventaire des biens des hoiries Veillier et Fontbonne, à Saint-Vincent. — Déclaration des meubles de feu Pierre Julien par sa veuve. — Vente à l'encan du mobilier de Feroul. — Procédures criminelles : de Romieux, fermier de la commanderie de Saint-Vincent, contre Dussoulier, pour avoir passé dans un pré du commandeur ; — de Bousson, contre Romieux, pour injures et voies de fait, etc. — Instance civile de Girard, contre Bouche, en exécution de marché portant vente de 50 ras d'avoine, à 1 livre 7 sols le ras. — Affirmations de voyage : par noble Alexis de Volsey, sieur de Saint-Pierre, ancien officier d'infanterie à Saint-Vincent ; — par noble Louis de Fontbonne-Bérenger, ancien capitaine d'infanterie à Étoile, etc.

B. 1555 (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1760-1769. — Vente à l'encan des meubles de la succession des mariés Dussoulier. — Procédures criminelles : de Bérard, contre Mazelier, pour bris de clôture ; — de Bérenger, contre Romieux, pour voies de fait ; — du procureur juridictionnel, contre Bérenger, pour délits de chasse ; — de Couriol, contre Grand, pour coupe d'arbres dans son bois de Planèse ; — de Grève, procureur d'office de la châtellenie, contre Grégoire, pour injures et menaces. — Instance civile pour Forest, de La Roche-de-Glun, contre Arnoux et Marie Dussoulier, sa femme, qui ont attiré chez eux Antoine et Marie Forest, enfants de son fils et de ladite

Dussoulier, pour les employer dans la ferme de la seigneurie de Saint-Vincent.

B. 1556. (Liasse.) — 16 pièces (1 imprimée) ; 11 cahiers in-4°, 438 feuillets, papier.

1760-1769. — Ordonnance de police rendue par Boveron l'ainé, juge de Charpey, Marches et ses dépendances, portant défense de travailler le dimanche, d'avoir une quantité de moutons ou brebis hors de proportion avec l'étendue de ses fonds, de détourner l'eau des moulins ou des canaux d'arrosage, de faire des charivaris, etc. — Inventaire des biens délaissés par Françoise Veillier, veuve Dussoulier. — Audiences. — Noms des parties : Morin, de Chabeuil, contre Malleval, en délivrance d'immeuble sur lequel il a hypothèque ; — Marie-Suzanne de Vocance, veuve de Denis de Marquet, chevalier, seigneur de Dorne, contre Bost, et Morel, prieur-curé de Charpey, contre Bonnardel, en paiement de créances, etc. — Provisions des offices : de greffier des justices de Charpey et de Marches, données à Odier, procureur à Valence, par Louis-Marie de Caillebot, marquis de La Salle, comte de Roussillon, sénéchal du Puy et du Velay ; — de capitaine châtelain de Saint-Vincent et de procureur d'office, données à Terrot et à Grève par Dominique-Gaspard-Balthazar de Gaillard, commandeur de Valence, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

B. 1557. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles : pour Louis de Caillebot, marquis de La Salle, et Marie-Charlotte de Clermont de Chatte, son épouse, contre Blachon, en paiement de lods ; — pour Champion, confiseur au Bourg-de-Péage-de-Pizançon, contre dom Poncelin, prieur de l'abbaye de Léoncel, en paiement de marchandises ; — pour Honoré Chovet, contre Augustin Chovet, en répétition de ses droits patrimoniaux, etc. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel, contre les auteurs d'un vol d'argent commis chez le concierge du château de Saint-Vincent, et contre des braconniers, pour délits de chasse ; — de Bouvat, contre Bourgeaud, et d'Allinot, bourgeois de Bésayes, contre Bonnardel, pour voies de fait, etc.

B. 1558. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1770-1779. — Rapport d'experts sur l'état de la maison acquise d'Argence, de Saint-Vincent, par Couchon, drapier. — Procédures criminelles : du procureur d'office, contre Rousset, Poids et Liory, pour vols ; — de Peloux, contre Genin, Vacher, etc., pour voies de fait. — Instances civiles : pour Reynaud et Trouiller, ayant droit de Marie Meynier, contre François Meynier, en répétition des droits patrimoniaux de celle-ci ; — pour Marce, contre Bellon, drapier à Charpey, en paiement de billet ; — pour Lanteaume, mari de Jeanne Nicolas, contre les cohéritiers d'Antoine Nicolas, en répétition de ses droits dotaux ; — pour Jacquet, de Chabeuil, contre Peilet, en paiement du prix de 200 tuiles fournies ; — pour Faure, contre son fils, en paiement d'une pension de trois livres, etc.

B. 1559. (Liasse.) — 21 pièces ; 8 cahiers in-4°, 340 feuillets, papier.

1770-1779. — Apposition des scellés sur les effets d'Alexis de Valsey, sieur de Saint-Pierre, ancien officier d'infanterie, décédé à Saint-Vincent. — Rapports d'experts : sur la composition de la masse héréditaire des biens de Paule Gastoud, veuve Terrot ; — sur la séparation des biens de Thérèse Sibeud d'avec ceux de Bodon, son mari. — Audiences. — Noms des parties : Pierre-Paul-René-François, marquis de Clerc de Ladevèze, seigneur de Beaufort, etc., contre Genin, en paiement d'arrérages de pension ; — Vaulouis d'Ozon, ancien curé du Puy-Saint-Martin, contre Blachon, en paiement de créance, etc. — Provisions des offices : de greffier de Charpey et de Marches, données à Mésangère-Cleyrac par Marie-Louis Caillebot, marquis de La Salle ; — de procureur juridictionnel, données au même par Dominique-Gaspard-Balthazar de Gaillard, commandeur de Valence, etc. — Arrêt du Parlement de Grenoble réglant les jours fériés à observer : les fêtes de saint Antoine, de saint Charlemagne, de saint Blaise, etc., sont rayées de la liste.

B. 1560. (Cahiers.) — In-4°, 458 feuillets, papier.

1773-1779. — Affirmations de voyage : par Girouin, bourgeois de Saint-Didier ; — par Roux, curé de Roynac ; — par Faure, curé de Saint-Laurent-en-Royans, etc. — Audiences. — Noms des parties : Louis de Caillebot de La Salle, lieutenant général des armées du Roi, contre Chapuy, et le syndic des Ursulines de Chabeuil, contre Amorie, en paiement de lods et de pension, etc. — Provisions des offices : de juge de Charpey, données à Gabriel Boveron Saint-Vincent, données à Pierre Boveron, juge mage de par Marie-Louis de Caillebot de La Salle ; — de juge de Valence, par Dominique-Gaspard-Balthazar de Gaillard d'Agout, commandeur de Valence, etc.

B. 1561. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1780-1789. — Rapport d'experts sur la composition de la masse héréditaire des mariés Bénistant. — Procédures criminelles : de noble Jean de Bouillane, Bourgeaud, etc., contre Grand ; — de Blachon, contre Delaine, Normand, Chovet, etc., pour voies de fait ; — de Biarrat, contre Marianne Clairefond, Seyve, etc., pour coupe d'arbres à fruit dans ses fonds, etc. — Rapport d'experts sur les biens à allouer à Antoinette Bellon par Bessée, son mari, ensuite de leur collocation. — Instances civiles : d'Allier, contre Romieux, en revendication de fonds aliéné ; — de Badot, contre Roux, son beau-frère, et de Boissy, contre Chovet, en paiement de créances, etc.

B. 1562. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1780-1789. — Déclarations de grossesse d'Anne Didier, Marie Breyton et Magdeleine Girouin. — Procédures civiles : pour Marguerite Dépit, contre Marie Meynier, veuve Trouiller, en délivrance d'immeubles sur lesquels elle a hypothèque ; — pour Marie-Anne Chatagneret, contre ses frères, en composition de la masse héréditaire de leurs aïeul et aïeule. — Instances criminelles : de Grand, contre Bouillane, Bourgeaud, etc. ; — de Genin, contre Magdeleine Fiançaye ; — de Fermond, contre Lombard, etc., pour voies de

fait ; — de Clairefond, contre Arnoux, pour coupe de peuplier dans son fonds ; — de Chamon, contre Bouvat, pour détournements d'effets de la succession de sa mère, etc. — Levée d'un cadavre à Bésayes.

B. 1563. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1780-1789. — Rapport d'experts, sur l'état des immeubles de Guérimand adjugés à Bonnardel. — Déclarations de grossesse de Magdeleine Monestier et de Virginie Marce. — Procédures criminelles : de Perrier, contre Barnoux ; — de Moignat, contre Meynier, etc., pour voies de fait ; — du procureur juridictionnel, contre Gueyraud, pour vol das une auberge. — Instances civiles : pour Roux, contre Seyve, en paiement de billet ; — de Robin, contre Teston, en annulation du testament de Teston père ; — de Granjon, contre Terrot, notaire, en communication du testament de Joseph Seyre, etc.

B. 1564. (Liasse.) — 25 pièces ; 11 cahiers in-4°, 404 feuillets, papier.

1780-1789. — Déclarations de grossesse de Geneviève Siguret, d'Anne Thomas et de Marguerite Tourte. — Audiences. — Noms des parties : Alexandre-Louis de Lattier, ancien colonel du régiment de Bretagne, seigneur de Divajeu, Orcinas, etc., contre Teston, en paiement d'arréages de cense ; — Faujas, notaire à Romans, contre Terrot, notaire à Charpey, en paiement de procédures ; — Charvat, procureur à Romans, contre Chovet, en paiement de billet, etc. — Affirmations de voyage : par Rolland, notaire à La Bessée sur Saint-Agnan-en-Vercors ; — par Turpin, huissier, etc. — Commission de garde-chasse donnée à Vacher par Marie-Louis Caillebot, seigneur de Charpey.

B. 1565. (Cahiers.) — In-4°, 413 feuillets, papier.

1783-1787. — Audiences. — Noms des parties : Roux, curé de Saint-Andéol de Chabeuil, contre Grimaud, en interposition de décret sur encan ; — noble Louis de Vesc, père, administrateur de son fils, héritier de Claudine-Thérèse-Constance André de Fourville, contre Bellier, en paiement

d'arréages de cense, etc. — Affirmations de voyage : par Lachaud, curé de Châteaudouble ; — par Barret, fermier du prieur de Bésayes ; — par Prompsal, notaire à Charpey, etc. — Présentations de procureurs : Debeaux, pour Jandet ; — Pinet, pour Teston, etc.

B. 1566. (Cahiers.) — In-4°, 449 feuillets, papier

1756-1789. — Audiences. — Noms des parties : Clappier, bourgeois d'Alixan, tuteur des mineurs Rouillé, contre Veyer, en paiement de procédures ; — Daly, Morier et Compagnie, de Crest, contre Bousson, drapier à Saint-Vincent, en paiement de créance ; — Marie-Louis de Caillebot, marquis de La Salle, contre Bérangier, en paiement de cense, etc. — Provisions des offices : de lieutenant de châtelainie à Saint-Vincent, de procureur juridictionnel et de châtelain, données à Terrot fils, à Mésangère et à Bellon de La Garde par frère Dominique-Gaspard-Balthazar de Gaillard, commandeur de Valence. — Affirmations de voyage par Grand, Bourgeaud, Bellon, etc.

JUDICATURES DE CHÂTEAUDOUBLE ET PEYRUS.

B. 1567. (Liasse.) — 87 pièces ; 2 cahiers in-4°, 150 feuillets, papier.

1616-1708. — Procédures civiles : pour Charles-Balthazar de Clermont de Chatte, chevalier, comte de Roussillon, seigneur de Charpey, contre Robin, conseiller au Présidia] de Valence, et Louise-Françoise-Élizabeth de Blou de Laval, veuve et héritière de Joseph de La Baume, seigneur de Châteaudouble, conseiller au Parlement de Grenoble, en reconnaissance de directe sur ses immeubles sis à Peyrus et en paiement d'arréages de cense ; — pour Premier, contre Freau, en paiement de créance. — Parcelle de 150 livres de frais pour Catherine Pontet, veuve Ferouil, plaidant contre les consuls de Châteaudouble.

JUDICATURES DE CHÂTILLON, SAINT-JEAN-
D'OCTAVÉON, GÉNISSIEU, GILLON, PARNANS ET
TRIRS.

B. 1568. (Liasse.) — 87 pièces ; 2 cahiers in-4°,
150 feuillets, papier.

1595-1699. — Inventaire des biens de Berthaud, marchand, et de Jean de Claveyson, laboureur, de Parnans. — Curatelle des enfants Claveyson, donnée à Génissieu. — Sentence d'ordre dans la discussion de l'hoirie Couchet poursuivie par Guillaud, chanoine panetier de la collégiale de Saint-Barnard. — Tutelle de Gringet déferée à Gerin. — Procédures civiles : pour Drevet, contre Setaron, en paiement de rente foncière ; — pour Reynaud, de Geyssans, contre Monteil, en paiement de créance ; — pour Philiberte Béatrix de Saint-Germain, dame de Saint-Jean-d'Octavéon, contre Drevet, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Audiences. — Noms des parties : nobles Jean de Boffin, seigneur de Parnans, contre Achard et Pierre Béatrix-Robert de Saint-Germain, seigneur de Châtillon-Saint-Jean, Clérivaux, etc., contre Drevet, en jugements de défaut, etc.

B. 1569. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1700-1709. — Procédure pour valider le testament oral de Jeanne Claveyson fait en présence d'Alouis, curé de Parnans, et de quelques autres personnes du même lieu. — Inventaire des biens de Boffard, bourgeois, et de Blanchard, de Parnans. — Déclarations de grossesse de Françoise Bathernay, de Marie Seyvet et de Suzanne Sauze. — Levée du cadavre de Faure. — Procédures criminelles : de François de La Sarra, laboureur, contre Villard, et de Louise Cara, contre les fils Vernay, pour voies de fait, etc. ; — du procureur juridictionnel de Parnans, contre les habitants qui font moudre leur grain hors du moulin banal, etc. — Instances civiles pour de Bailly, premier président en la Chambre des Comptes de Dauphiné, contre Descombes, et pour Gallix-Mortillet, bourgeois, contre Giraud, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Affirmations de voyage : par François, curé de Larnage ; — par Vial, maire de Die ; — par Morel, vicaire de Montrigaud, etc.

B. 1570. (Liasse.) — 45 pièces, papier ; 8 cahiers in-4°, 233 feuillets, papier.

1770-1789. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel, contre Henri Veilleux et Chanove, pour délits de chasse ; — de Barthélemy, dit Salle, contre Veilleux, pour voies de fait. — Levée d'un cadavre à Parnans. — Audiences. — Noms des parties : Laurent de Beaumont de Brizon, commandeur de Saint-Paul, contre Seyvet, en paiement de cense ; — Romain Chaptal, bourgeois de Saint-Paul, contre Eymard, en reconnaissance d'écriture privée ; — Lambert, bourgeois de Génissieu, contre Descombes, en délivrance du domaine de Meillot, etc. — Provisions : de greffier de Triors et Génissieu, données à Lombard-Morel par Jean-Pierre de Bailly de Bourchenu, marquis de Valbonnays, etc., premier président en la Chambre des Comptes de Grenoble ; — de garde-chasse, données par le même à Billion, à Kopf, etc., et par Flodoard-Sébastien de Bally de Montcara, seigneur de Parnans, etc., à Castenay, dit Jolibois, et à Valentin, dit Perricot.

JUDICATURES DE CLANSAYES, LA BAUME-TRANSIT
ET LA GARDE-ADHÉMAR.

B. 1571. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1720-1784. — Procédures civiles : pour Simon frères et Delaye, contre Rose Glaizaud, veuve Simon, en restitution de meubles ayant appartenu à leur père et beau-père commun ; — pour Fuoc, contre Fournat et Sabatier, en paiement de créance ; — pour Fabry, contre noble Antoine de Truchier, en paiement d'arrérages de pension ; — pour Rose Gourjon, contre Prieur, en maintenue de jouissance d'un fonds dotal, etc.

JUDICATURES DE CLAVEYSON, MERCUROL,
MUREILS ET SAINT-ANDÉOL.

B. 1572. (Liasse.) — 35 pièces ; 4 cahiers in-4°,
121 feuillets, papier.

1624-1729. — Procédures civiles : pour Laurence Nivon, contre Thivolle, son mari, en séparation de biens ; pour Martin, contre Dernard, en délivrance d'immeubles garantissant sa créance ; — pour Charles-Hugues de Lionne, marquis de Claveyson, etc., maréchal des camps et armées du Roi, représenté par Étienne Popon, sieur de Lestang, écuyer, contre Rollet et Rousset, en paiement de lods, etc. — Audiences. — Noms des parties : Charbonnier, recteur de la chapelle d'Eymeux, contre le curateur de l'hoirie Charbonnier, en exécution de sentence ; — noble Pierre Gondoin, greffier en chef du Parlement de Grenoble, contre Falque et Thibaud, en renvoi de cause devant le vi-bailli de Graisivaudan, etc. — Affirmations de voyage : par Desemons, prieur-curé de Saint-Clément ; — par Gallix-Mortillet, de Mercuriol, etc.

B. 1573. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1730-1749. — Compte de tutelle rendu aux mineurs Rozier par Duret. — Inventaire des biens d'Antoine Crochat, au domaine des Corners. — Instances criminelles : de Deloche, curé de Mercuriol, contre Monier, dit Reynaud, pour dommages causés à son pré pendant la messe de paroisse ; — de Cheval, de Saint-Andéol, contre Cotte, pour enlèvement de bois lui appartenant ; — de Bonnelet, architecte de Langres, travaillant chez M. de Marzin, contre Barrier et ses enfants, pour voies de fait ; — de Barrier, sous-fermier du droit seigneurial de ban-vin, contre le curé de Claveyson, pour fraude à la perception de ses droits. Dans sa requête, le plaignant expose que le curé vend du vin chez lui, et qu'au sortir des offices il invite les gens à aller boire, etc.

B. 1574. (Liasse.) — 31 pièces ; 13 cahiers in-4°,
221 feuillets, papier.

1730-1749. — Affirmations de voyage : par Odoard, bourgeois de Mercuriol ; — par Louis

Popon de Lestang, chanoine d'Annonay ; — par Jean-François Lacoste de Senovert, de Claveyson, etc. — Audiences. — Noms des parties : Jeanne-Marie Popon Des Bertins, femme de Jean-François Lacoste de Senovert, contre le curateur des hoiries de Florisel et de Charles Popon, son aïeul et son père, en constatation de l'état des immeubles qui en dépendent ; — Sophie Jæger, marquise de Lionne et de Claveyson, dame de Mercuriol, Mureil et Blanchelaine, demeurant à Paris, veuve et donataire universelle de Charles-Hugues de Lionne, brigadier des armées de S. M., contre Perret, dit Coulade, et Francon, en paiement d'arrérages de rente ; — noble Antoine-Alexandre de Bozas de Chiros, contre Breynat, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Procédures civiles : pour Gilbert de La Forêt, comte de Divonne, seigneur de Larnage, etc., demeurant au pays de Gex, contre Michat, fermier de son moulin de Chantemerle, en exécution de bail à ferme ; — pour Paquien, contre Cheval, en paiement de créance, etc.

B. 1575. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1750-1759. — Tutelle des enfants Paquien déferée à Marie Fennond, leur mère. — Bail judiciaire des biens des mineurs Champion. — Procédures criminelles : de Perrossier, de Saint-Andéol, contre Grange, pour voies de fait ; — de Perrier, de La Rivière-Saint-Clément, contre Rochegrosse, pour usurpation de terrain ; — de noble Bruno Monier de Bellebat, écuyer, ancien capitaine de cavalerie, procureur fondé de Marie Monier, veuve de Jean Chaléat, avocat, maire de Romans, contre Marion, pour vol de gerbes ; — de Cros, contre Sarles, qui a tué sa chèvre d'un coup de fusil ; — de Combat, propriétaire du moulin banal de Claveyson, contre Caillet et Viron, pour fraude à son droit de banalité. — Levée d'un cadavre à Mercuriol. — Instances civiles : pour Nivon, contre son frère, en composition de la masse héréditaire des biens de leur père ; — pour Combat et Nublat, fermiers de la marquise de Claveyson, contre Blanc et Cheval, en paiement d'arrérages de droits seigneuriaux, etc.

B. 1576. (Liasse.) — 56 pièces ; 10 cahiers in-4°,
111 feuillets, papier.

1750-1759. — Tutelle des enfants Rebatet déferée à leur oncle paternel. — Procédures civiles : pour noble Étienne-Clément Popon de Lestang, contre Combat, pour trouble à la jouissance de son droit d'arroser le pré de Pallier avec l'eau du canal du moulin ; — pour Magdeleine Rostaing, veuve Charrière, contre les mariés Cheval, en paiement de créance, etc. — Affirmations de voyage : par Joseph-Gabriel Popon, écuyer, sieur de Marzin ; — par Jacques-Antoine Popon, de Saint-Julien ; — par noble Jean-François de Senovert, sieur de La Coste, de Claveyson, etc. — Audiences. — Noms des parties : Graillat, curé de Saint-Bonnet et de Saint-Jean-de-Mureils, contre Achard, et noble Jacques-Joseph de Bovet, seigneur de La Bretonnière, contre Machon, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Provisions des offices de lieutenant de juge et de greffier de la judicature du marquisat de Claveyson, données à Barthélemy Mortillet, avocat, et à Bonnet, par Anne-Catherine de Romanet de Beaudiné de Tournon, marquise de Claveyson, veuve et héritière de Marc de Tournon.

B. 1577. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures civiles : pour Brun, contre Long, en maintenue de la jouissance du droit de dériver dans son pré l'eau de la fontaine du Vivat ; — pour Jean-Louis Barbier, avocat, contre Gallix, notaire à Mercuriol, en paiement de créance ; — pour Marcellin Gervat et Jean Armand, contre Antoine Armand, leur frère et beau-frère, en composition de la masse héréditaire de la succession des mariés Armand et Jeanne-Marie Champion, etc. — Inventaire des biens de Charles Barrier, de Claveyson. — Requête de Brunet, contre Caillet qui l'a frappé et volé.

B. 1578. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 66 pièces,
papier.

1760-1769. — Procédures civiles : pour Ollier, de Mercuriol, contre Aubert, en paiement de deux années de ferme d'un petit domaine ; — pour

Modrin, contre Bidon, en rescision de vente par suite de lésion dans le prix ; — pour Charles-Marguerite Fontaine, fils et héritier de Barthélemy, qui fut châtelain du comté d'Albon, contre Deloche, avocat, Lotellier, notaire, et Gallix, bourgeois, en paiement de créances ; — pour Chaffal et Caillet, contre Girard, en vérification de limites, et contre Perrossier, en rétablissement de chemin. — Instances criminelles de Nivon, contre la femme Cros, pour blessure faite à son mulet ; — de Mellet, contre Servient, pour enlèvement de récolte lui appartenant, etc.

B. 1579. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 69 pièces ;
4 cahiers in-40, 64 feuillets, papier.

1758-1769. — Procédures civiles : pour Pierre-Henri d'Urre, seigneur de Chanelot, Blanchelaine, Mercuriol, etc., contre Triboulet, qui refuse de faire les quatre journées dues aux vignes du seigneur ; — extrait de la reconnaissance des consuls et des habitants de Mercuriol en faveur de Sébastien de Lionne, marquis de Claveyson, etc., conseiller du Roi en tous ses conseils : ils se déclarent soumis à payer un chevreau, à Pâques, s'ils ont une ou plusieurs chèvres, et 6 livres de fromage, s'ils ont un troupeau de brebis ; à faire 4 corvées tous les ans pour la façon des vignes dudit seigneur ; — pour Joseph Fleury, officier d'infanterie, héritier de Catherine Ternal, son aïeule, et d'Alexis Fleury, son père, contre Grenier, en paiement de créance ; — pour Marianne Darnaud, contre Sotton, son mari, en restitution de sa dot, etc. — Affirmations de voyage : par Combat, meunier à Claveyson ; — par Nivon, de Saint-Martin-d'Albon, etc.

B. 1580. (Liasse.) — 89 pièces ; 5 cahiers in-4°,
88 feuillets, papier.

1770-1779. — Tutelle de Silvestre déferée à Viron, de Saint-Andéol. — Apposition des scellés sur les effets de Françoise Servient, de Claveyson. — Compte de tutelle rendu par Rey à Rebatet, de Saint-Andéol. — Répudiation par Cheval de la succession de Marie Seyvon, sa mère. — Rapport d'experts sur la difficulté pendante entre Jean Bidon et noble Étienne-Clément Popon de Lestang, de Claveyson, au sujet de la nouvelle construction faite par ce dernier.

— Vente à l'encan des meubles de Barrier, de Claveyson. — Procédures criminelles du procureur juridictionnel, contre la femme Berne, pour infanticide. — Provisions de greffier du marquisat de Claveyson, données à Antoine Viriville par Anne-Catherine de Beaudiné de Tournon.

B. 1581. (Liasse.) — 98 pièces ; 7 cahiers in-4°, 89 feuillets, papier.

1779-1789. — Compte de tutelle rendu à Silvestre par Viron. — Répudiations par Nicolas Rosier et Michel Modrin, de Claveyson, des successions de leurs pères. — Instances criminelles : de Combat, meunier, contre des habitants de Saint-Andéol et de Claveyson, pour fraude à ses droits de banalité ; — du procureur juridictionnel, contre des jeunes gens de Saint-Andéol qui, dans une rixe survenue audit lieu, le jour de la fête ou vogue, ont blessé mortellement Lambert, domestique à Saint-Donat, etc. — Audiences. — Noms des parties : Charles de Chabrières de La Roche, comte de Charmes, seigneur de Peyrins, président en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Burais, de Claveyson, en paiement de lods ; — noble Joseph-Gabriel Popon de Marzin, seigneur de Montfort, contre noble Jacques Popon, ancien officier ; noble François Popon, ancien capitaine d'infanterie ; Claire-Louise-Marianne Popon, veuve de noble de Berthuin, ancien capitaine d'infanterie, et Barthélemy Popon, prêtre, en paiement de créances ; — Pierre-Barthélemy Nublat, seigneur de La Bretonnière, contre les mariés Achard, de Mureils, en paiement d'arrérages de pension, etc. — Provisions des offices de procureur juridictionnel de Claveyson, Saint-Andéol et Saint-Jean-de-Mureils, données à Catil, dit Arnaud, et à Delacour, par Jean-Baptiste-Marc-Antoine de Tournon, capitaine de dragons.

JUDICATURES DE COBONNE, MONTISOIN, SUZE ET VAUNAVEYS.

B. 1582. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1668-1788. — Procédures criminelles : de Vincent, de Cobonne, contre les enfants Moulin,

pour vol de bois et de fruits ; — du procureur juridictionnel de Vaunaveys, contre Sage, pour vol de linge ; — de Chambaud, de Montoisson, contre Arnoux, Thomas, etc., pour exposition d'un enfant devant la porte de sa maison, etc. — Instance civile de Mourier, de Montoisson, contre la veuve Aubarand, en paiement de créance.

JUDICATURES DE COMPS, CONDILLAC, DIEULEFIT, LACHAMP, PORTES, PUY-SAINT-MARTIN, ROCHEFORT, ROYNAC, SAINT-GERVAIS, LA TOUCHE, LES TOURRETTES, TRUINAS ET VESC.

B. 1583. (Cahiers.) — In-4°, 491 feuillets, papier.

1648-1729. — Affirmations de voyage : par Louis de Saulses La Rivière, bourgeois de Bourdeaux ; — par Lagier, bourgeois de Valdrôme ; — par le syndic-des Cordeliers de Crest, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble François de Tartarin, contre noble Claude d'Autane, sieur de Bésignan, en exécution de sentence ; — Vigne, chanoine de Die, contre Blache, de Roynac, en paiement d'arrérages de pension ; — Charles-Armand de Forest, seigneur de Blacons, Mirabel, Condillac, etc., ancien colonel d'infanterie, contre Glasson, de Condillac, en paiement d'arrérages de cense ; — noble Pierre d'Odeffred de Saint-Jaume, ancien lieutenant au régiment de Tirache, contre Richard, de Dieulefit, en rescision d'acte de vente, etc. — Provisions des offices : de procureur juridictionnel de Dieulefit, données à Brotin, notaire, par Antoine de Vesc de Comps ; — de châtelain et de procureur d'office de Condillac, données à Malgras, notaire, et à Bouche, par Charles d'Armand de Forest, maître de camp d'infanterie ; — de châtelain et de lieutenant de châtelain de Vesc, données à Combe, notaire, et à Meyer, par Jeanne de Lériget de La Faye, veuve d'Antoine de Vesc ; — de châtelain de Roynac, données à Brochier, notaire, par Joseph de Beaumont, comte de Brizon.

B. 1584. (Cahiers.) — In-4°, 460 feuillets, papier.

1730-1761. — Audiences. — Noms des parties : les recteurs et administrateurs de l'hôpital de Montélimar, héritier de Nogier, curé de Portes, contre

Filloi, en paiement d'arrérages de pension ; — Morin, marchand à Dieulefit, contre Anne Delouille, femme Gros, en paiement de créance ; — François de Beaumont, marquis de Brizon, seigneur de Roynac, etc., contre Georges-Scipion Dufesc, en paiement de lods, etc. — Provisions des offices : de procureur juridictionnel de Dieulefit, Vesc, Truinas et Comps, données à Pellapra et à Meyer par Jeanne de Lériget de La Faye, veuve d'Antoine de Vesc ; — de procureur d'office et de lieutenant de châtelain de Condillac, données à Piallat, à Aubert et à Bayle, notaire, par Charles d'Armand de Forest, brigadier des armées du Roi. — Affirmations de voyage : par Borel, sieur de La Combe, bourgeois de Dieulefit ; — par Roux, curé de Roynac ; — par Calvier, consul de Saint-Gervais, etc.

B. 1585. (Registre.) — In-4°, 506 feuillets, papier.

1751-1760. — Audiences. — Noms des parties : noble Jean de Ferre, sieur de La Calmette, contre Hector, en délivrance de la maison ayant appartenu à Morier ; — Pierre-Alexis Desportes Du Bourg, grand prieur de l'abbaye de Saint-André-le-Bas, de Vienne, prieur de Saint-Gervais, contre Maillet, en exécution du bail des pensions du prieuré ; — Charles-François de Charbonneau, mousquetaire, contre Arzac, et Jacques de Bannes, seigneur de Puygiron, contre la veuve Rousset, en paiement de créances ; — de Montlovier, gendarme de la garde du Roi, contre la veuve Juillet, en paiement d'arrérages de rente ; — la marquise d'Agoult, de Grenoble, dame en partie de Truinas, contre Marie-Léon-François-César de Moreton, maréchal des camps et armées du Roi, héritier bénéficiaire de la marquise de Vesc, contre Roussin, en paiement de lods ; — nobles Henri de Bouillane, sieur de Perrotin, gentilhomme-verrier à Aleyrac, et Louis de Bouillanne, sieur de La Blache, du Poët-Laval, contre Morenas, en paiement de bouteilles ; — Catherine de La Coste, veuve de noble Joseph de Pourroy, et Magnet, son métayer à Chevières sur Roynac, en paiement de dommages-intérêts pour dégâts faits dans leurs fonds, etc.

B. 1586. (Cahiers.) — In-4°, 592 feuillets, papier.

1760-1766. — Audiences. — Noms des parties : De Castellane, ancien capitaine d'infanterie, à Saint-Paul-Trois-Châteaux, contre Gensane, en paiement de 4 barraux et 3 pots de vin, à 5 livres le barral ; — Jacques Dupuy de Montbrun, seigneur de Rochefort, colonel de cavalerie, donataire universel de Laurent, son père, contre Bayle, pour coupe d'arbres lui appartenant ; — noble Pierre de Saulses de Fontclaire, du Poët-Laval, contre Pignet, en répétition des droits dotaux de Jeanne Charpenel, son épouse ; — Louis-René d'Eurre de Glanne, curé de Cléon-d'Andran, contre la veuve Cuoc, en paiement de frais funéraires ; — noble François Des Isnards, de Piolenc, contre Estran, de Dieulefit, en reconnaissance de promesse, etc. — Provisions des offices : de greffier de la judicature et de la châellenie de Condillac, données à Marbaud et à Morzelas-Delisle par Charles-Jacques-Philippe d'Armand de Forest ; — de procureur d'office de Rochefort, données à Théolas par Jacques Dupuy-Montbrun ; — de greffier et de procureur juridictionnel du Puy-Saint-Martin, données à Marbaud et à Bauthéac par François de Corbeau, seigneur de Saint-Albin, etc. ; — de châtelain et de greffier de la baronnie des Turrettes et Lachamp, données à Estran et à Marbaud par Paul de Boyer d'Argens d'Éguille, abbé commendataire de l'abbaye de Cruas ; — de juge de Dieulefit, Comps et Truinas, données à Charbonnier par François-César de Moreton de Vesc, marquis de Chabrillan, etc.

B. 1587 (Liasse.) — In-4°, 473 feuillets, papier.

1766-1771. — Audiences. — Noms des parties : noble Pierre-Louis Delolle, officier invalide à Sallettes, contre Raymond, d'Eyzahut, en paiement de créance ; — noble Jean-Louis de Virgile et Jeanne Bertrand, sa femme, du Poët-Laval, contre les créanciers de Bertrand, en répudiation de sa succession ; — Joachim-Joseph de Lattier, seigneur de La Touche, Portes, Souspierre, etc., contre Mège, bourgeois de Pierrelatte, et François-César de Moreton de Vesc de Lériget, marquis de Chabrillan, contre Fine, de Vesc, en paiement de lods ; — Charles-François de Charbonneau, ancien officier de

mousquetaires, contre Crozat, en nomination de curateur ; — Pierre-Alphonse de Simiane de La Gallée, capitaine de hussards, dans le Maine, contre Avond, Barratier, etc., du Puy-Saint-Martin, en revendication d'immeubles irrégulièrement aliénés, etc.

B. 1588. (Cahiers.) — In-4°, 534 feuillets, papier.

1770-1774. — Provisions de l'office de procureur juridictionnel de Condillac, données à Pérard par Charles-Jacques-Philippe, marquis de Blacons. — Audiences. — Noms des parties : Gérard Devie, marchand à Montélimar, contre Paret, et de Saint-Genis, curé de Manas, contre Chanas, en paiement de créances ; — noble Marie-Louis de Saulses de Fontclaire, contre nobles Pierre et Charles de Bouillane, du Poët-Laval, en paiement de travail dans leur verrerie ; — Jean-Jacques Gallet, marquis de Montdragon, maître d'hôtel ordinaire du Roi, contre Batherney et Juillet, de Condillac, en revendication d'immeubles ; — Pierre-Charles Rivière de La Mure, écuyer, garde des sceaux en la chancellerie du Parlement de Grenoble, contre Élisabeth Poujoulat, en paiement de promesse ; — Jacques Dupuy-Montbrun, marquis de Rochefort, contre Brugier, en paiement de cense, etc.

B. 1589. (Cahiers.) — In-4°, 648 feuillets, papier.

1764-1776. — Provisions des offices : de châtelain et de lieutenant de châtelain de Souspierre, La Touche et Portes, données à Vergier, Courbassier, Laurent et Meilhon par Pierre de Lattier, capitaine au régiment Royal-Italien ; — de procureur juridictionnel de Vesc, de greffier de Dieulefit, Comps, etc., et de capitaine châtelain des mêmes terres, données à Lagier, Borel-Lacombe et à Combe, par François-César de Guigues de Moreton de Vesc, marquis de Chabrillan, maréchal des camps et armées du Roi ; — de capitaine châtelain de Roynac, données à Lafarge par François-Denis-Auguste de Beauvoir Du Roure de Beaumont, comte de Brizon, baron des États Généraux de Languedoc, etc. ; — de procureur juridictionnel et de châtelain de Rochefort, données à Flachaire et à Grosset par Jacques Dupuy-

Montbrun, mestre de camp de cavalerie ; — de procureur juridictionnel du Puy-Saint-Martin, données à Flachaire par François de Corbeau, seigneur de Vaussere, Saint-Albin, etc. — Affirmations de voyage : par Boisset, curé de Saint-Gervais ; — par Béranger d'Arce, cadet, négociant à Châteauneuf-de-Mazenc, etc.

B. 1590. (Cahiers.) — In-4°, 688 feuillets, papier.

1775-1779. — Défauts accordés à noble Étienne de Bouillane de La Coste, contre Charpenel ; — à de Viennois, contre noble Pierre-Louis Delolle, de Montélimar ; — à Philibert Quentin, châtelain de Donzère, contre Prat, etc. — Affirmations de voyage : par Bayle, curé de Condillac ; — par Jean Augior, de Truinas ; — par Dutour, négociant à Dieulefit, etc. — Présentations de procureurs : Pellapra, pour Charles d'Armand de Forest, seigneur de Blacons ; — Morier, pour noble Pierre de Faucon, sieur de La Combe, de Pont-de-Barret ; — Grasson, pour Brès et Roux, de Loriol, etc.

B. 1591. (Cahiers.) — In-4°, 610 feuillets, papier.

1779-1789. — Audiences. — Noms des parties : Charles-François de Charbonneau, ancien brigadier de mousquetaires, demeurant à Cléon-d'Andran, contre Dorier, en paiement de créance ; — Blanc-Perduet, procureur à Montélimar, contre Girard, en interposition de décret sur encan ; — Jacques Dupuy-Montbrun, maréchal des camps et armées du Roi, contre Brugier, de Rochefort, et de Montlovier, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble, seigneur de Roynac, contre Girard, en paiement de cense et de droits seigneuriaux, etc. — Provisions des offices : de procureur fiscal de la baronnie des Tourrettes et de Lachamp, données à Morel par Paul de Boyer d'Argens d'Éguille, abbé commendataire de Cruas, vicaire général d'Aix ; — de procureur juridictionnel de Condillac, données à Pérard par Charles-Jacques-Philippe d'Armand de Forest, marquis de Blacons ; — de châtelain de Portes, données à Pradal par Pierre de Lattier ; — de procureur d'office de Vesc et de Saint-Gervais, de châtelains de Dieulefit et de Saint-Gervais, données à

Violette, à Augier, à Brotin et à Bosquet par Joseph-Dominique de Guigues de Moreton, marquis de Chabrillan, colonel d'infanterie, premier écuyer de la comtesse d'Artois, etc.

JUDICATURE DE CRÉPOL.

B. 1592. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1679-1789. — Sentence d'ordre pour les créanciers d'Argoud. — Inventaire des biens de Chevalier, fermier d'Argoud. — Procédures criminelles : de Bon, mandataire de noble Antoine Giraud, demeurant à Paris, contre Thibaud, pour coupe d'arbres dans son domaine de Gara ; — de Prudhomme, fermier de noble Pierre Gondoin au domaine du Grand-Béal, contre Pinet, Ogier, etc., pour voies de fait ; — du procureur d'office, contre Albert Palot et Bouillon, accusés d'avoir ramassé des châtaignes et pris un essaim d'abeilles dans le bois communal de Bourdogne ; — de Joachim de Mistral, seigneur de Crépol, contre Reynaud-Péridaud, pour contravention à la banalité de son moulin ; — de Hours, châtelain, contre Silvestre, pour injures en pleine assemblée tenue pour voter les frais de construction de la sacristie de Saint-Étienne de Crépol ; — de Duc, contre Badin, pour dommages à ses prés, etc.

JUDICATURES DE DIVAJEU ET LAMBRES.

B. 1593. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1690-1735. — Procédures civiles : pour Anne Guérimand, femme Lattard, contre la veuve de Jacques Guérimand, en paiement de créances ; — pour Cordeil, fermier des droits seigneuriaux de Divajeu, contre Pètlement, en paiement de cense. — Émancipation de Pierre Espagne. — Instances criminelles de Breyton, fournier à Crest, contre Sauvain et Tromparent, pour voies de fait.

JUDICATURE DE DONZÈRE.

B. 1594. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1742-1777. — Procédures civiles : pour les mariés Vincent, contre Blache, en revendication d'immeubles ayant appartenu à Baratier ; — pour Paume, notaire à Pierrelatte, contre Froment, salpêtrier à Donzère, en paiement d'actes et de procédures ; — dudit Froment, contre Morand, en délivrance de l'immeuble qu'il a acquis de Fay et tenu en ferme par le défendeur ; — pour Fabre, dragon, de Toul, contre Marianne Chatal, femme de Remi Baratier de Miraval, de Donzère, en reconnaissance d'écriture privée ; — pour Costadau, bourgeois d'Allan, contre Javelas, en paiement de créance, etc.

JUDICATURE D'ESTABLET.

B. 1595. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1759-1789. — Instances criminelles : de Marie Rayoux et de Jeanne Bertrand, contre Jeanne Long, pour détournement d'effets mobiliers de la succession Bertrand ; — de Faure, contre Liyache, pour voies de fait ; — du procureur juridictionnel, contre plusieurs personnes qui refusent de payer les droits seigneuriaux dus au marquis de La Tour-du-Pin ; — de Conil, contre Bovier, pour vol de gerbes, etc.

JUDICATURES D'ÉTOILE ET LA VACHE.

B. 1596. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1658-1728. — Plaintes : de Jossaud, contre Fontbonne, bourgeois d'Étoile, pour tumulte causé dans l'assemblée des drapiers, le jour de la Saint-Blaise, leur fête ; — de Ginon et Point, fermiers du marquis de Ville, contre Desmarteaux, soldat, pour dommages à leurs récoltes ; — de Fornet, sieur de Fontenille, contre Friaud, pour coupe d'arbres lui appartenant ; — du procureur juridictionnel, contre les personnes inconnues qui ont enduit de cade les

confessionnaires de l'église d'Étoile ; — de noble Antoine Damblard, capitaine de dragons, contre Andrau, pour jet de pierres à deux de ses soldats ; — de Cosron, jardinier du marquis de Montoisson, contre Ollivier, pour coups et blessures à sa femme et enlèvement de jardinage exposé en vente, sous prétexte de droit de leyde ; — du procureur fiscal, contre les boulangers d'Étoile qui vendent le pain au-dessus de la taxe de Valence ; — de Louise de Bombardier, veuve de noble Fabien Des Aimars, sieur du Moulin, pour menaces ; — de noble Pierre Benoit, châtelain d'Étoile, contre Bèche, pour enlèvement de récolte sur ses fonds, etc.

B. 1597. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1658-1789. — Présentations de procureurs : Muguet, pour Catherine Robin ; — Rollet, pour Dusserre ; — Rouveyre, pour Ramus, etc. — Plaintes : de Louis Du Vache, curé d'Étoile, contre Chonet, qui a refusé de lever son chapeau devant le Saint-Sacrement porté par le plaignant ; — du procureur juridictionnel, contre Terras, pour port d'armes, et contre Seyve, pour vol d'un cheval ; — de Louis-Martin La Plante, notaire, procureur et commis du contrôle, contre Reboulet, pour menaces ; — d'Ollivier, marchand, contre les auteurs inconnus de libelles diffamatoires relatifs à son honneur ; — de Crozier, consul d'Étoile, contre trois dragons, pour voies de fait ; — de Françoise de Bubie, veuve de noble Pierre de Monery, contre Urson, pour vol de poules, etc. — Déclaration de grossesse de Benoite Perpoint. — Parcelles de frais alloués à Catherine Sausse, s'élevant à 58 livres.

JUDICATURE D'EURRE.

B. 1598. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 88 pièces, papier.

1647-1721. — Procédures civiles : pour Richard, contre Jean, en paiement de créance ; — pour Tridon, représentant Bellier, son beau-père, fermier du prieuré d'Eurre, contre Rey, en paiement de lods ; — pour Henri Peyrol, recteur de la chapelle Saint-Sauveur fondée dans l'église paroissiale du

lieu, contre Jurus, pour usurpation de terrain. — Déclaration de grossesse de Marie Colombe.

JUDICATURE DE FAY.

B. 1599. (Liasse.) — 50 pièces ; 8 cahiers in-4°, 107 feuillets, papier.

1715-1789. — Provisions de lieutenant de juge, de procureur juridictionnel et d'office et de greffier de Fay, données à Raymond, avocat, à Jullien, notaire, à Seyvon, procureur, et à Dochier, par Hugues-Joseph de Valernod, seigneur de Fay, Montferrand, baron de La Bâtie, ancien premier président et lieutenant général au Présidial de Valence. — Audiences. — Noms des parties : Florimond Du Fay, comte de Maubourg, marquis de Gerlande, etc., seigneur et prieur laïque du prieuré de Sainte-Agnès de La Motte-de-Galaure, contre Bernard, en paiement d'arrérages de rente ; — Pierre-Barthélemy Nublat, seigneur de La Bretonnière, contre Brunet, en exécution de jugement, etc. — Apposition des scellés sur les effets de Marie Begot, veuve Grenier. — Tutelle des enfants Grenier déferée à Lafemas, de Beausemblant.

JUDICATURES DE GEYSSANS ET SAINT-ANGE.

B. 1600. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1730-1789. — Inventaire des biens de Crozel. — Sentence d'ordre pour les héritiers et les créanciers de Pierre Bathernay. — Procédures criminelles : de M^{me} de Châteauneuf et de Marie de Chypre de Soubroche, dames de Saint-Ange, Geyssans, etc., contre Albert et Gerrier, pour enlèvement de bois ; — de Marie-Françoise de Chastaing de La Sizeranne, femme de noble Gaspard de Juven Des Oches, de Saint-Michel, contre Barthélemy Antoine, dit La Pêche, pour injures ; — de Durais, contre Prohet, pour violation de séquestre ; — du procureur juridictionnel, contre Bérard, Delacour, etc., pour délits de chasse, etc. — Levée d'un cadavre à Geyssans.

B. 1601. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1730-1789. — Comptes de tutelle du mineur Établi rendu par Marie Gagoud, sa mère, et par Duc, de Miribel. Procédures civiles : de Delaye et de Besnier, contre Châtain, pour trouble à la jouissance de leur droit d'arrosage ; — de Delacour, contre Gautier, Reynaud, etc., pour réparation des dommages causés à son bois par leur bétail, etc. — Instance criminelle du procureur juridictionnel, contre Desgranges, pour coupe de bois dans la forêt du seigneur de Geysans.

B. 1602. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1730-1789. — Inventaire des biens de Prohet. — Procédures criminelles : du procureur juridictionnel, contre Vial, pour coupe d'arbres dans les bois du seigneur, et contre Just, Perrier, etc., pour contravention au ban des vendanges ; — de Rosseton et Blachon, contre Bertoin, pour violation de séquestre ; — de Revoiron et Prompsal, contre les dévastateurs de leurs bois ; — de Jeanne Moiroud, femme Garnier, contre Reynaud, dit Mourequin, pour voies de fait. — Déclarations de grossesse de Marianne Rodillon, de Jeanne Reynaud et de Marie Grand.

B. 1603. (Cahiers.) — In-4°, 465 feuillets, papier.

1732-1789. — Provisions des offices de juge et de lieutenant de juge de Saint-Ange, Geysans et La Bâtie, données à Chaléat, avocat à Romans, par Marie de Chypre de Soubroche, veuve de François-Félix de Poterlat de Saint-Ange. — Commissions de gardes-bois données à Billon, à Mollie, à Pangon, etc., par Jean-Pierre de Bailly de Bourchenu, marquis de Valbonnais, seigneur de Saint-Jean, Châtillon, Parnans, Triors, Saint-Ange, Geysans, Genissieux, etc. — Audiences. — Noms des parties : Ducros, curé de Geysans, contre Vial, en paiement de créance ; — Claude-Joseph-François de La Porte, marquis de L'Arthaudière, seigneur de Saint-Lattier, La Forteresse, Ratières, etc., contre Burais-Vignon, en paiement de lods ; noble Bruno de Chastaing de La Sizeranne, ancien lieutenant

d'infanterie, fils d'Ennemond, contre Gontard, en paiement d'obligation consentie par son père ; — Catherine de Falcos de Malleval, veuve de Pierre Des Portes d'Amblérieux, Antoinette-Thérèse Des Portes, veuve de François de Raches de Mollaron, Louise-Blanche de Jullien de Saint-Laurent, veuve de Nicolas de Garagnol, etc., contre Crozel et Lapierre, en jugement de défaut, etc.

JUDICATURES DE GRIGNAN, CHAMARET,
CHANTEMERLE, COLONZELLE, MONSÉGUR,
RÉAUVILLE ET SALLES.

B. 1604. (Cahiers.) — In-4°, 473 feuillets, papier.

1653-1747. — Audiences. — Noms des parties : Rochier, prieur de Chantemerle, contre noble Charles de Truchier et les consuls du lieu, en paiement de la dîme des grains ; — Jardin, contre noble Scipion de Castellane, seigneur de Noveisan, en constitution de nouveau procureur ; — Jean-François Chambon, bourgeois de Grignan, contre Louise Salignon, veuve Boyer, en appel du juge du comté ; — Jacques-Cyprien d'Hermitte d'Armelin, marquis de Maillane, conseiller à la Cour des Comptes de Provence, époux de Marie-Magdeleine Jamier, contre Joannis, de Colonzelle, en paiement de créance, etc. — Ordonnance de police défendant la chasse et le port des armes sans la permission du seigneur. — Transcriptions. — Donation entre vifs par Dos, marchand, à Louis Gaucher Adhémar de Monteil, comte de Grignan, de tous ses biens présents et à venir. — Contrat de mariage de Louis Pellapra avec Isabeau Pommier. — Provisions des offices : de juge de Chantemerle, données à Pialla par Marguerite Freteau, veuve d'Antoine de Romieu ; — de bailli et juge général du comté de Grignan et des terres de Salles, de Colonzelle et Chantemerle, données à Niel par Jean-Baptiste de Félix, comte de La Reynarde, marquis du Muy, conseiller d'État d'épée, sous-gouverneur du Dauphin, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marguerite-Constance de Raymond, veuve de noble César de Genthon de Barsac, de la succession de noble Louis de Raymond, son frère. — Répudiation par nobles Joseph et Jean-François de Nully, de La Palud, de la succession de

noble Claude Du Breuil, sieur de Combes, leur oncle, mort intestat.

B. 1605. (Cahiers.) — In-4°, 506 feuillets, papier.

1746-1751. — Provisions des offices : de notaires, données à Boverly, de Grignan, à Moreau, de La Baume, et à Roux, par Jean-Baptiste de Félix, comte de La Reynarde et de Grignan, marquis du Muy, etc. ; — de grandvoyeur du comté de Grignan, données à Joachim Pialla par les présidents-trésoriers généraux de France, grands-voyers, intendants des Domaines, finances et gabelles au bureau de la Généralité de Provence. — Nominations d'Audibert et de Tranchant, etc., à la seconderie (vicairie) de la paroisse de Montségur, par Jean-Baptiste de Félix, comte de La Reynarde et de Grignan, etc. — Audiences. — Noms des parties : Augustin Salamon, prêtre hebdomadier du chapitre de Grignan, Marianne et Rose-Thérèse Salamon, ses nièces, contre Étienne Salamon, son neveu, notaire et procureur à Grignan, en paiement de créance ; — noble Jean-Joseph de Breuilhon (Du Breuil), sieur de Combes, héritier de noble Claude, son oncle, contre les héritiers de ce dernier, en délivrance des biens de sa succession ; — Louis-Antoine Chambon, gendarme de la garde du Roi, héritier de Marie Boyer, veuve Martel, contre Boverly, en jugement de défaut, etc. — Testament de Vedville en faveur de sa fille cadette, femme Pialla. — Inventaire des biens de noble Louis de Nogaret, fait au requis de Jeanne-Marie Millet, sa veuve : sont mentionnés un extrait d'hommage rendu au Roi en 1271 par noble Pons de Nogaret et les autres nobles des diocèse et comté de Toulouse ; un bail à ferme des terres du Pontillon à Rolland, etc.

B. 1606. (Cahiers.) — In-4°, 471 feuillets, papier.

1751-1758. — Arrêt du Parlement de Provence permettant à Jean-Baptiste de Félix, comte du Muy et de Grignan, de confier les judicatures du comté et celle du grand bailliage à des gradués reçus au Parlement de Grenoble ou à tout autre Parlement. — Provisions des offices de notaire, de juge général des appels du comté ou grand-bailli, de lieutenant de grand-bailli, données à Poumier, à Pialla et Aymé,

par Jean-Baptiste de Félix, marquis du Muy. — Audiences. — Noms des parties : Jeanne-Marie de Chapuis-Barralier, femme de noble Louis de Tritis, seigneur de Neufont, héritière de Joseph-Marie de Chapuis, son frère, contre Gourjon, en délivrance de fonds dépendants du domaine des Turrettes et de la succession bénéficiaire du sieur de Combes ; — du recteur de la confrérie de Saint-Jean-Porte-Latine, de Montségur, contre Marron, en exécution de sentence ; — Louis de Bonnet d'Onière, capitaine de grenadiers, contre Castellet, en paiement d'arrages de pension ; — noble Joseph de Pélissier, président de la Chambre apostolique du Comtat, contre Barthélemy, de Colonzelle, en paiement de créance ; — Élisabeth Chambon, fille de Laurent, héritier de Joseph, contre Bequignon, en jugement de défaut, etc. — Curatelle de noble Louis-Dominique de Nogaret, fils de Louis, donnée à Pialla ; — tutelle de Marie-Louise-Magdeleine Chambon déférée à Magdeleine Bonneau (*alias* Bonnot), veuve de noble Antoine-Louis Chambon, écuyer, gendarme de la garde du Roi.

B. 1607. (Cahiers.) — In-4°, 545 feuillets, papier.

1757-1761. — Ordonnance du bailli général de Grignan approuvant le dépôt fait dans la maison de Salamon, notaire, de tous les registres et protocoles des notaires décédés depuis plus de deux ans sans successeurs, fait par Flachaire et Chapouton, consuls. — Vérification des poids et mesures de Montségur. — Commission de receveur des consignations à Grignan, donnée à Calvier par Gaspard-Joseph Ricard, greffier des États de Provence, etc. — Provisions des offices de notaire et de procureur, données à Delaye et à Mourier par Jean-Baptiste de Félix, marquis du Muy, comte de Grignan, etc. — Nomination de six Capucins de Valréas pour faire la mission à Grignan. — Audiences. — Noms des parties : Jacques-Cyprien d'Hermitte d'Armelin, marquis de Maillane, mari de Magdeleine Jamier, contre Frechet, en paiement de créance. — Barthélemy et Tardieu, fermiers de la dîme ecclésiastique et de la tasque seigneuriale de Chamaret, contre Mège, pour enlèvement de récolte en fraude de leurs droits ; — Catherine de Baratier de Moleron, contre Vidal, pour coupe d'arbres dans ses bois ; — noble Pierre-Étienne de Robin, de

Malaucène, contre Javel, bourgeois de Colonzelle, en paiement d'arrérages de pension, etc.

B. 1608. (Cahiers.) — In-4°, 458 feuillets, papier.

1760-1762. — Provisions des offices de bailli, juge général et ordinaire de Grignan et de ses dépendances, de lieutenant général, de notaires et de procureurs de Grignan, données à François de Payan, à Salamon, à Vigne, à Faure et à Veyrenc, par Gabriel-Tancrède de Félix, marquis du Muy, administrateur des biens de son père ; — de châtelains de Salles et de Montségur, données à Gourjon et à Héraud par le même gentilhomme. — Audiences. — Noms des parties : le curateur de l'hoirie Messié en nomination de Jean-Baptiste de Rouvière, juge de la principauté de Donzère et du marquisat de La Baume-Transit, en remplacement du bailli de Grignan, récusé ; — Dubosc, ancien officier d'infanterie, contre Chapuis en appel du lieutenant du juge, etc.

B. 1609. (Cahiers.) — In-4°, 539 feuillets, papier.

1761-1769. — Arrêts du Parlement de Provence enjoignant aux confréries de Pénitents et autres de remettre au greffé de leur juridiction l'inventaire de leurs effets et l'état de leurs dettes, fondations, etc., et aux communautés, confréries, corps de collèges mentionnés dans l'article 1^{er} de l'édit d'août 1749 et établis depuis 1638, de représenter les titres de leur fondation. — Audiences. — Noms des parties : Jacques de Lusignan, chanoine théologal de Saint-Paul-Trois-Châteaux, contre les hoirs Barthélemy, en paiement de pension ; — Louis de Bonnet d'Honnieres (*alias* d'Onière), ancien capitaine de grenadiers, contre Mège, et dom Lefèvre, prieur claustral de l'abbaye d'Aiguebelle, contre Lauzier, en paiement de créances ; — noble Étienne de Bouillane de La Coste, de Rochefort, contre Dubosc, ancien officier d'infanterie, en reconnaissance d'écriture privée, etc.

B. 1610. (Cahiers.) — In-4°, 468 feuillets, papier.

1763-1764. — Lettres patentes et arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV permettant de stipuler dans les contrats de constitution de rente au denier 25 l'exemption de la retenue des impositions royales. — Arrêts du Parlement de Provence relatifs : à la retenue par les débiteurs du dixième et du vingtième sur les rentes viagères ; — à la vente, distribution ou publication de l'imprimé intitulé : *Actes de l'assemblée générale du clergé de France sur la religion, extrait du procès-verbal de l'assemblée tenue à Paris en 1765* ; — au port d'armes et au registre à tenir par les armuriers des armes qu'ils auront achetées et vendues. — Lettres de Louis-Nicolas-Victor de Félix Du Muy, gouverneur de Villefranche, etc., portant suppression de deux offices de notaires et procureurs à Grignan. — Provisions données par le même comte des offices : de procureurs juridictionnels de Colonzelle à Joannis ; du comté de Grignan à Manselon, et de Chantemerle à Mège ; — de châtelain de Chantemerle à Veyrenc. — Audiences. — Noms des parties : Joseph de Castillon, chanoine de Grignan, et Magdeleine de Castillon, mandataire de Bruno et de François-Antoine, ses frères, capitaines de Vaisseau à Toulon, et le procureur des filles de François de Castillon, contre l'économe général pour la régie des revenus des bénéfices consistoriaux, en acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'hoirie d'Antoine de Castillon, prieur de Saint-Irénée à Lyon, doyen du chapitre de Grignan ; — Reboul, recteur de l'hôtel-Dieu de Grignan, contre Borromet, en paiement de pension ; — Clergue, échevin de Taulignan, contre Palmier, en paiement de créance, etc.

B. 1611. (Cahiers.) — In-4°, 382 feuillets, papier.

1764-1769. — Provisions des offices de grand bailli, juge des appels du comté de Grignan et de notaire, données à Charbonnier et à Manselon par Louis-Nicolas-Victor de Félix, comte du Muy et de Grignan, lieutenant général des armées du Roi. — Testaments : de Vigne, notaire ; — de Gachon, avocat ; — de Berne. — Audiences. — Noms des parties : Bourget, curé de Salles, contre Magdeleine Baudoin, veuve Taulier, en appel du juge du comté ;

— noble Louis-Dominique de Nogaret, contre Caton, et noble Augustin de Rey, époux de Marie-Thérèse-Henriette de Chapuis, contre Gourjon, en paiement de créances, etc. — Défauts accordés à Duclos, prêtre, trésorier du chapitre de Grignan, contre Baudouin, de Salles ; — à Morin, de Dieulefit, contre Fourquet, etc. — Déclaration faite par Berre de vouloir défricher les landes qu'il a acquises au hameau de Bayonne. — Dispenses de parenté au 4^e degré de consanguinité accordées à Jacques Dumas et à Marguerite Martin, de Citelle, par Joachim Pialla Des Iles, grand bailli du comté de Grignan.

B. 1612. (Cahiers.) — In-4^o, 448 feuillets, papier.

1770-1775. — Audiences. — Noms des parties : nobles Antoine de Castelvieu, Pierre de Castelvieu de Riquery, Louis de Castelvieu de La Bastide, Vincent de Castelvieu de La Ribaute, etc., contre Jean-Baptiste Dubosc, ancien officier, mari de Françoise de Châteaueux de Bellefond, et Faure, notaire et procureur à Grignan, contre Brès, en reconnaissance d'écritures privées ; — Louise Pénard, veuve de noble de Baratier de Moleron, en appel de sentence du juge du comté ; — noble Des Isnards, de Manas, contre Vergier, de Salles, en paiement de créance ; — les administrateurs du mont de piété établi à Grignan, contre Veyrenc et Roudil, en remboursement de 6 émines de seigle, etc. — Arrêt du Parlement de Provence ordonnant aux juges de prêter serment de fidélité au roi Louis XVI. — Concession de la moitié d'un banc dans l'église paroissiale de Grignan à Dumas, apothicaire, par le comte de Grignan, jus-patron de la collégiale. — Ordonnance de Pialla, bailli, attribuant en première instance la connaissance de tous les différends des habitants du comté de Grignan au juge général ou bailli et en appel au grand bailli du même ressort. — Rapport d'experts sur les dommages causés à Borromée par Esprit-Joseph de Castellane, seigneur de Saint-Maurice, ou par son fermier, en établissant un chemin pour son domaine de Cordis.

B. 1613. (Cahiers.) — In-4^o, 456 feuillets, papier.

1771-1779. — Édits et déclarations des rois Louis XV et Louis XVI concernant : la création de plusieurs offices au Parlement de Provence ; — l'admission au bénéfice de retrait lignager des parents seuls du vendeur ; — la libre sortie des grains et la circulation des vins, etc. — Arrêts du Parlement de Provence sur la police des jeux, les défrichements, le port des armes, etc. — Provisions des offices de bailli, juge général du comté ; de procureur fiscal et juridictionnel ; de notaire et procureur, etc., données à Pialla, à Manselon et à Biscarrat par Joseph-Gabriel-Tancrède de Félix, marquis du Muy, comte de La Reynarde, etc. — Audiences. — Noms des parties : la veuve de noble Paul-Hector de Crozet, contre Achaume, et Marie Chaffoin, femme de noble Louis-Dominique de Nogaret, contre Brès, en paiement de créances ; — Jardin, contre Héraud, de Montségur, pour usurpation des *régales* (abords) de la fontaine de Saint-Chandon ; — Magdeleine de Castillon, contre Roussin, en reconnaissance d'écriture privée, etc.

B. 1614. (Cahiers.) — In-4^o, 448 feuillets, papier.

1779-1782. — Ordonnance de police défendant de troubler l'eau du nouvel abreuvoir de Grignan et d'acheter en gros les fruits et comestibles exposés sur la place publique, avant dix heures du matin. — Audiences. — Noms des parties : Jean-Baptiste-Louis-Philippe, comte de Saint-Mainte et de Grignan, colonel d'infanterie, contre Bernard, en paiement de lods ; — Delessert frères, négociants à Lyon, contre Gourjon, en intervention dans le procès qu'il fait à Souveton, etc. — Déclaration de grossesse de Marguerite Reynaud. — Provisions : de grand-bailli ou juge général des appels des juges du comté, données à Bauthéac de Grandval, et de châtelain de Chantemerle, données à Galland par Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix ; — de greffier de Grignan, données à Salamon par Quinel, vicaire général de Fréjus, procureur fondé du comte de Saint-Mainte et de Grignan, etc.

B. 1615. (Cahiers.) — In-4°, 452 feuillets, papier.

1782-1786. — Commission de receveur des consignations au bureau de Grignan, donnée à Calvier par Buard, greffier des États de Provence, receveur général audit pays. — Ordonnance de police sur la voirie urbaine de Grignan. — Concession d'un banc dans l'église collégiale de Saint-Sauveur à Veyrenc, notaire et procureur, par le seigneur fondateur jus-patron. — Déclaration de défrichement de landes faite par Vigne. — Provisions : de l'office de procureur juridictionnel de Salles, données à Brès, et de grand-bailli, juge général des appels, données à Delubac par Quinel, procureur fondé de Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix ; — de châtelain et de procureur juridictionnel de Montségur, données à Jardin et à Dufès par le comte de Grignan, etc. — Audiences. — Noms des parties : Louis Jardin, contre Nicolas Jardin, pour établissement de chemin sur son sol ; — de Castant de Saint-Privat, héritier de Paul-François de Castant, son oncle, contre Pialla, en paiement d'arrérages de pension, etc.

B. 1616. (Cahiers.) — In-4°, 460 feuillets, papier.

1786-1787. — Déclaration de défrichement d'hermes par Vigue. — Présentations de procureurs : Faure, pour Fauverge ; — Poumier, pour Francon, etc. — Audiences. — Noms des parties : Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix, comte Du Muy, contre Barthélemy, en paiement du prix de la ferme de Chantemerle ; — Thérèse-Élizabeth Chambon et Marianne Veyrenc, contre Pierre-Joseph Chambon, pour injures ; — Gourjon, recteur de l'Hôtel-Dieu de Grignan, contre Coulon, Duplan, etc., en paiement de pensions ; — Louis de Nogaret, négociant, contre la veuve Poujoulat, en paiement de créance, etc.

B. 1617. (Cahiers.) — In-4°. 460 feuillets, papier.

1788-1789. — Affirmations de voyage : par Gille, d'Allan ; — par Marie-Jean-Louis, comte de Bruges, seigneur de Noveisan, mandataire de Michel-Ange de Castellane, ancien ambassadeur près la Porte Ottomane ; — par Mouton, curé de

Noveisan, etc. — Audiences. — Noms des parties : Laurans, curé de Montségur, contre Peyrier, en paiement d'arrérages de pension ; — Françoise de Châteauvieux de Bellefond, veuve Dubosc, contre Salard, en paiement du prix de ferme du domaine de Bellefond, etc. — Provisions de l'office de grand-bailli et juge général des appels, données à Pialla par Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix Du Muy, comte de Grignan, maréchal des camps et armées du Roi.

JUDICATURES D'HAUTERIVES, LE LARIS,
MONTAGNE, MONTFALCON, SAINT-GERMAIN,
SAINT-PAUL-LÈS-ROMANS, TERSANNE ET
TREIGNEUX.

B. 1618. (Liasse.) — 74 pièces, 3 cahiers in-4°,
88 feuillets, papier.

1690-1699. — Tutelles : des enfants Bernoz, de Gaillardière, déferée à Thibaud ; — de Jean-Baptiste et Antoine Dessables, de Tersane, déferée à Bossard. — Procédures criminelles : de Goubert, contre Bonnet ; de Magdeleine Grenier, contre Lambert, etc., pour voies de fait. — Déclaration de grossesse de Jeanne Sibert. — Provisions des offices : de greffier de judicature et de juge d'Hauterives, Tersane, Saint-Germain et Treigneux, données à Bochart, notaire, et à Joseph Delacour, avocat, par André de Borel, comte d'Hauterives, et par Anne de Lacroix de Pizançon, sa mère. — Audiences. — Noms des parties : Diane de Ponnat, veuve de Jean-Baptiste de Mistral, baron de Montmiral, contre Chanas, et noble Claude d'Arlandes, sieur de Concoule, de Sallettes, contre Michel Pangon, en paiement de créances ; — les religieux de Bonnevaux, contre Micoud, en paiement d'arrérages de rentes ; — Clermont, prêtre, de Tersanne, contre Michel Pangon, en interposition de décret sur encan, etc.

B. 1619. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1700-1709. — Comptes de tutelle : des mineurs Genissieu rendu par Françoise Arnaud, leur mère, épouse en secondes noces de noble Claude de La Fayette, sieur de La Tourne ; — des mineurs

Sauze rendu par Françoise Ferlay, leur mère. — Provisions de l'office de greffier données à Bochart par André de Borel. — Instances criminelles de Cellier et de Sibert, contre Paquien et contre Clermont, pour voies de fait ; — du procureur juridictionnel, contre Rosset, Pourra, etc., pour violation du ban des vendanges. — Inventaires des biens : de Bron et de Sauze, de Tersane ; — de Chancrin-Pourra, de Treigneux. — Déclaration de grossesse de Marie Reynaud. — Levée du cadavre d'Andréas, laquais de M. de Châtelard, assassiné dans le bois de Mantaille. — Émancipation de Philippa Brotier.

B. 1620. (Liasse.) — 68 pièces ; 5 cahiers in-4°,
177 feuillets, papier.

1710-1719. — Procédures criminelles : de Clermont, de Tersane, contre Sibert ; de Brunet, de Treigneux, contre Reynaud et de Dessables, bourgeois, contre les mariés Collet, pour voies de fait ; — de Dorey-Guillot, de Saint-Germain, contre Pillon, Blachon, etc., pour vol ; — de Guillaud, fermier du moulin banal du comte d'Hauterives, contre Monier, Ferlay-Piochat, etc., pour fraude à ses droits de banalité, etc. — Déclarations de grossesse de Laurence Clermont et de Marie Dumas. — Levée du cadavre de Mottin, à Combesse. — Provisions de l'office de procureur juridictionnel, données à Guillaud, notaire, par André de Borel. — Audiences. — Noms des parties : Claude Roux, écuyer, secrétaire du Roi et de ses finances en la grande Chancellerie de France, contre Alix de Rostaing, femme de Louis-François de La Baume de Suze, en délivrance du domaine de Tabaret-La-Colombière, à Montagne ; — Philippe Dubost-Dumoulin, prieur de Notre-Dame de Bonbecombe, chanoine de Saint-Ruf, contre Jeanne Genthon, en paiement d'arrérages de cense, etc.

B. 1621. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1720-1730. — Procédures criminelles : de noble Christophe de Châtelard, chevalier, seigneur de la maison forte de même nom sur Saint-Germain, contre Juveneton-Ballai, pour délits de chasse ; — du procureur fiscal, contre Marie Curtet, femme Clermont, accusée d'infanticide ; — d'Ennemond

Delorme, curé de Saint-Germain, archiprêtre de Beurepaire, de Bernard et de Brunet, contre Vassy et Chevrol, pour voies de fait ; — d'Arnoux Genthon, subdélégué de l'intendant à Romans, mari de Jeanne Genthon, contre Baboin, de Lentiol, pour coupe d'arbres dans son bois de Pré-Graillat ; — de Dupuy, fermier des moulins banaux d'Hauterives, contre Ferlay-Piochat, pour fraude à la perception de ses droits, etc. — Instance civile de Laurence Ferroil, contre Andrevon, son mari, en séparation de biens.

B. 1622. (Liasse.) — 36 pièces ; 6 cahiers in-4°,
193 feuillets, papier.

1718-1730. — Inventaire des biens de Rebatet, marchand à Tersane. — Procédures criminelles : de Morel, curé de Treigneux, contre Chevrol, et de Joffray, contre la veuve Chancrin, pour voies de fait ; — d'André Plèche de La Bellane, sieur de la maison forte de La Carrée, à Montchenu, contre Marie Sauze et autres, pour enlèvement d'effets mobiliers appartenant au mineur Rebatet, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble François Bocon de La Merlière, trésorier général de France à Grenoble, contre Brenier, et Terras, curé d'Hauterives, contre Reynaud, en reconnaissance de promesses ; — André Courtois, bourgeois d'Hauterives, contre Revol, en paiement de cinq chênes qu'il lui a coupés ; — Curtet, curé de Treigneux, contre Mottinot, en paiement de créance, etc. — Provisions : de lieutenant de juge d'Hauterives, données à Chaléat par André de Borel ; — de juge de Saint-Paul, Le Laris et Montfalcon, données audit Chaléat par Guy Teyssier, prêtre, procureur fondé de Bertrand de flore ton de Chabrillan, commandeur de Saint-Paul-lès-Romans ; — de juge de Triors, Génissieu, Saint-Paul, Le Laris et Montfalcon, données à Belland par Charles de Chabot de Rivail, ancien mestre de camp de cavalerie, lieutenant des gendarmes du Dauphin.

B. 1623. (Liasse.) — 40 pièces ; 3 cahiers in-4°,
111 feuillets, papier.

1740-1759. — Instances : de Brenier, consul d'Hauterives, contre Frandon, Borel, etc., en paiement de la cloche de la paroisse, qu'ils ont cassée

le jour de Pâques, en sonnant trop fort et contre la défense du marguillier ; — du procureur fiscal, contre Monier, pour contravention à la banalité des moulins, etc. — Composition de la masse héréditaire des biens de Vassy. — Affirmations de voyage : par Roybet, fermier du marquis de Valbelle, seigneur de Serre (Grand-Serre) ; — par Paquien, châtelain de Saint-Martin-d'Août, etc. — Provisions des offices : de greffier de la judicature d'Hauterives, de procureur fiscal et de châtelain de la même terre, données à Chambut, Clappe, Brenier et Doriol par André et Pierre de Borel, le premier comte d'Hauterives et le second ancien capitaine d'infanterie.

B. 1624. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1760-1769. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel, contre Bois, Chiron, etc., pour contravention à la banalité des moulins, et contre Blandine Revol, pour non-déclaration de grossesse ; — de Figuet, contre Guilhermont, pour enlèvement de fruits sur un fonds contesté entre eux, etc. — Inventaire des biens d'Andéol Pochon, de Tersane. — Composition par experts de la masse héréditaire des biens de Dernat et d'Antoinette Clermont, sa femme. — Procédures civiles : pour Louise Achard, veuve Lacroix, contre Pierre Lacroix, fils du défunt, en répétition de ses droits dotaux ; — par Rey, contre Andréas, en vérification de l'état des immeubles qui lui ont été adjugés par sentence du juge, etc.

B. 1625. (Cahiers.) — In-4°, 465 feuillets, papier.

1757-1774. — Testament de Françoise Mazet, femme Grosset. — Audiences. — Noms des parties : Allier, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Bonnecombe, contre Bois, en paiement de créance ; — Nicolas de Montchenu, baron de Montchenu, contre Pelissier, en jugement de défaut ; — noble Claude Berne, sieur de la maison forte de Loveaux, ancien capitaine, contre Dupuy, en paiement du bail du domaine de La Buissière ; — Chabert, curé de Charaix, contre Guibaud, en interposition de décret sur encan, etc. — Provisions des offices de greffier de châtelain et de vi-châtelain, données à Duret,

procureur à Romans, à Git, maître menuisier, et à Petit, de Moras, par Pierre de Borel, seigneur d'Hauterives, Tersane, etc.

B. 1626. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1770-1779. — Tutelle des mineurs Berne déférée à Marguerite Paquien, leur mère. — Levées des cadavres d'un inconnu et de Ferlay, dit Malfa. — Procédures criminelles : de Faure, contre Ailloud, caporal, et de Machon, de Lens-Lestang, contre Rivail, pour voies de fait ; — de Goubert, contre Juveneton-Ballai, pour dégâts commis dans son bois ; — du procureur juridictionnel, contre Figuet et Guilhermond, pour fraude à la banalité des moulins, etc. — Émancipation de Charles Riotord. — Compte de tutelle des mineurs Frandon rendu par Gabrielle Reynaud, veuve Mottinot.

B. 1627. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1780-1789. — Comptes de tutelle des mineurs Silvestre et Ferlay, rendus par Jeanne Bret et Marie Genevier, leurs mères. — Inventaire des biens de Chevrot. — Émancipation de Joseph Duc. — Instances civiles : pour Baléon, de Thodure, contre Juveneton, en paiement de droits successifs ; — de Dernard ; contre Figuet, de Tersane, en maintenue de jouissance du fonds des Balmes ; — d'Antoine Ferlay, contre Borel, en répétition des droits dotaux de Magdeleine Borel, sa femme, etc. — Procédures criminelles : de Genthon et Pêcheur, contre Chabert et Pellat, pour enlèvement de bois ; — de Ferlay, contre Guibaud, pour voies de fait, etc.

B. 1628. (Liasse.) — 67 pièces ; 11 cahiers in-4°, 246 feuillets, papier.

1773-1789. — Émancipation de Pierre Milloud, d'Hauterives. — Compte de tutelle du mineur Sibert rendu par Marie Robert, sa mère. — Procédures criminelles : de Michel Pango, contre les dévastateurs de son bois ; — de Perriolat, contre Pango, Tardy, etc., pour voies de fait ; — d'André-Charles de Borel, marquis d'Hauterives, contre Milloud et Perriolat, de Tersane, pour fraude à la

banalité de ses moulins, etc. — Audiences. — Noms des parties : Abel de Perrotin de Bellegarde, seigneur de La Perouse, contre les mariés Bosse et Pierre-Denis Sablière, seigneur du Bouchet, juge de Romans, contre Ferlay-Malfa, en paiement d'arrérages de cense ; — Laurent de Montchenu, seigneur de Châteauneuf-de-Galaure, contre Milloud, et Jacques-François de La Valette de Chabriol, mari de Françoise-Silvie de Borel, contre Thivolle, en jugement de défaut, etc.

B. 1629. (Cahiers.) — In-4°, 503 feuillets, papier.

1780-1789. — Testament de Joseph-Félix Allier, ancien chanoine de Saint-Ruf, prieur de Bonnetombe (Hauterives) et de Saint-Maurice-d'Usson, diocèse de Clermont, en faveur de Joseph Niévolet, de Dionay, et de Claude de Berne, seigneur de Levaux. — Provisions des offices : de greffier civil et criminel d'Hauterives, Tersane, Treigneux et Saint-Germain, données à Biscarrat, greffier de la judicature de Romans, par André-Charles de Borel, marquis d'Hauterives ; — de procureur d'office et de procureur juridictionnel des mêmes terres, données à Louis Genthon et à Delacour, procureur à Romans, par François d'Hauterives, marquis de Châtelard, maréchal des camps et armées du Roi. — Audiences. — Noms des parties : Charles de Chabrières de La Roche, seigneur du comté de Charmes, contre Bois, et noble Charles Gueydan, ancien substitut du procureur général au Parlement de Grenoble, contre Revol-Chandon, en paiement d'arrérages de rente ; — Albert, curé de Saint-Clair et de Saint-Alban, contre Marie Saint-Chef, en paiement de créance, etc.

JUDICATURES DU LARIS, GÉNIESSIEU, GILLON,
MONTFALCON, SAINT-JEAN-D'OCTAVÉON, SAINT-PAUL ET TRIORS.

B. 1630. (Liasse.) — 59 pièces ; 5 cahiers in-4°, 147 feuillets, papier.

1690-1703. — Inventaire des biens de Gelas, marchand à Montfalcon. — Discussion des biens de Maillet, de Saint-Paul. — Émancipation de Noël Aimar. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Anne de Montdragon de la

succession de Marguerite de Bannes, veuve de noble Charles de Rochechinard, sieur de Crèveœur. — Audiences. — Noms des parties : François-Marie de Garcin de Saint-Germain, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, contre Borel, de Montfalcon, en paiement d'arrérages de pension ; — Jean Moret de Bourchenu, baron de Valbonnais, héritier du seigneur de Saint-Germain, contre Marguerite de Bannes, susmentionnée, en reprise d'instance ; — Jean Duportroux, capitaine de la bourgeoisie de Romans, contre Arnaud, en paiement de créance, etc.

B. 1631. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1700-1709. — Tutelle du mineur Genissieu donnée à Clément Genissieu. — Émancipations de Marie Fontaine et de Pierre Berne. — Inventaire des biens de Marguerite de Bannes, veuve de noble Charles de Rochechinard : parmi les immeubles sont mentionnés les domaines des Buissières et du Sablon, à Saint-Paul. — Procédures criminelles : de noble Imbert de Champlong, de Saint-Paul, contre Fournier ; de Blachon, contre Rapiant ; de Bourgier, contre Poncin-Benichon, etc., pour voies de fait ; — de Pouzin, fermier de la commanderie de Saint-Paul, contre Jeanne de Ruzan, femme Fontaine, pour dommages à ses prés. — Provisions de chapelain de Saint-Jean du Laris, données à Ithier, curé de Saint-Christophe, par Claude de Moreton-Chabrilan, ci-devant général des galères de Malte, au nom de Bertrand de Moreton, commandeur de Saint-Paul.

B. 1632. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1710-1719. — Procédures civiles : pour Ailhon, contre Dulhomme, en annulation de saisie ; pour Marie Boulliaton. — Procédures criminelles : de Termont, Perriolat, Gamet, Dorey, etc., contre Pain, Gontard, Fontaine, Chatagnières, etc., pour voies de fait ; — de François de Montchenu, ancien capitaine, contre Ageron, Micha et Durif, religieux de Saint-Antoine, demeurant aux Loyves, pour délits de chasse ou pour trouble à la jouissance de son droit d'arrosage à Bonjean ou Mars, sur Montfalcon, etc.

B. 1633. (Liasse.) — 76 pièces ; 2 cahiers in-4°,
65 feuillets, papier.

1720-1759. — Émancipation de Blaise Langon. — Inventaires des biens : de noble Claude de La Fayolle de La Tourne, sieur de Bourchenu, mentionnant des extraits : des contrats de mariage d'Antoine, avec Jeanne de Ponselet, en 1637, de Joachim, avec Marie de Bourchenu, en 1664, et d'un arrêt du Conseil d'État déchargeant Joachim de La Fayolle de l'assignation à lui donne pour la production de ses titres de noblesse, etc. ; — de Caillet, de Saint-Paul ; — de François Arnaud. — Déclarations de grossesse de Marie Bret et d'Élizabeth Brochet. — Procédures criminelles : de Rapien, contre Moiroud, pour voies de fait ; — de Payen, contre Pouzin, châtelain de Saint-Paul, pour coupe d'arbres à fruit dans sa vigne ; — de Paquet, procureur, contre Genissieu, pour rébellion envers un huissier, etc.

B. 1634. (Liasse.) — 43 pièces ; 4 cahiers in-4°,
171 feuillets, papier.

1770-1789. — Tutelles : des mineurs Hugon, déferée à Baudoin ; — des mineurs Bret, déferée à Benoit Bret. — Inventaires des biens de Borel et de Bret, de Montfalcon. — Provisions de l'office de greffier de Saint-Paul, Le Laris et Montfalcon, données à Tabarin par Jean-Pierre Bailly de Bourchenu, marquis de Valbonnais, et par Claude-Marie de Sainte-Colombe de L'Aubépin, commandeur de Saint-Paul, grand-prieur d'Auvergne, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble Laurent de Cormod, de Saint-Clair-sur-Serre, contre Borel, et Magdeleine Chapat, veuve de noble Jacques Orlandin, de Saint-Siméon-de-Bressieux, contre noble Laurent de Cormod, en paiement de créances ; — Charles-Louis de La Baume, comte de Suze, héritier d'Antoine Brenier de La Cardonnière, contre Rivière, en paiement d'arrérages de rente, etc. — Testament de Fontaine, bourgeois de Saint-Paul.

JUDICATURE DE LARNAGE.

B. 1635. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1711-1769. — Procédures civiles : pour Ailhon, contre Delhomme, en annulation de saisie ; — pour Marie Barbier, veuve Gallier, contre Sauvajon, et Louis-François de La Baume, comte de Suze, contre Delhomme, dit Besson, en paiement d'arrérages de pension et de cense ; — pour Marianne Sébastin, contre Boisset, son mari, en séparation de biens ; — pour Chirouze, contre Traversier, en paiement de créance ; — de Thérèse Delhomme, veuve Roure, contre Joseph Delhomme, en répétition de ses droits patrimoniaux, etc.

B. 1636. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 83 pièces,
papier.

1714-1769. — Procédures civiles : pour Ollier, contre Fayolle, en maintenue de jouissance du bois de Vassonnière, acquis de Marguerite Fayolle ; — pour Charles-Louis de La Baume, comte de Suze, seigneur du Mouchet, contre Sauvajon, en paiement d'arrérages de cense ; — pour Girard, contre Fournier, en délivrance de la moitié des biens des aïeul et aïeule des parties ; — pour Graillat, négociant à Ponsas, contre Gervat, et Massot, de Saint-Nazaire, contre Habrard, en paiement de créances, etc.

B. 1637. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1714-1769. — Instances civiles : pour Servant, fermier des chanoines réguliers de Saint-Antoine, contre Barbier, et pour Nicolas de Lacroix de Chevrières, comte de Saint-Vallier, contre Marianne Sauvajon, en paiement d'arrérages de cense ; — pour Sauvajon, contre Ailhon, en paiement de créance ; — pour Sauvajon, contre le marquis de Bérenger, en exemption de lods par prescription centenaire ; — pour Signoret, fermier du terrier des religieux de Saint-André-Le-Bas, à Larnage, contre Ailhon, en paiement de deux annuités de rente, etc.

B. 1638. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ;
125 pièces, papier.

1770-1789. — Procédures : d'Albert, contre Grenier ; — de Botu, procureur du Roi en la commission du Conseil établie à Valence, contre Sauvajon, père et fils, de Larnage ; — de Fayard, notaire et procureur à Saint-Vallier, contre Sauvajon ; — de Delhomme, contre Faure de Chantemerle, en paiement de créances ; — de Chabreyrat, contre Delhomme, pour voies de fait ; — de Joannard, contre Delhomme-Paget, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Ventes : par Delhomme-Ronat à Traversier de trois quartelées de vigne à Larnage, pour 230 livres ; — par Louis-Joseph-Gabriel Darré de Ladevèze à Dalicieux de 4 journaux de vigne à Gervans, moyennant 400 livres.

B. 1639. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ;
107 pièces, papier.

1770-1789. — Procédures civiles et criminelles pour : Monnet, contre les mariés Sauvajon ; — Potioly et Traversier, contre Delhomme, en paiement de créances ; — Marie Mouton, contre Henri Sauvajon, son mari, en séparation de biens ; — le procureur juridictionnel, contre Sauvajon frères, prévenus de délits de chasse ; jugement qui les condamne à 100 livres d'amende et aux frais, etc. — Testament d'Antoine Traversier. — Contrat de mariage d'Isaac Sauvajon avec Magdeleine Perouse, etc.

JUDICATURES DE LENS-LESTANG ET MORAS.

B. 1640. (Liasse.) — 70 pièces ; 2 cahiers in-4°,
283 feuillets, papier.

1650-1699. — Parcelles de frais alloués à Blanc, à Chorier, aux consuls de Lens-Lestang, etc., s'élevant de 13 à 70 livres. — Procédure civile de Reynaud-Dubosc, chanoine de Saint-Ruf, prieur claustral de Saint-Vallier, contre Andrevon, en interposition de décret sur encan. — Audiences. — Noms des parties : noble Antoine Du Palais de Sigaud, sieur de Baronat, contre Ratel, d'Épinouze, en jugement de défaut ; — Louis de Sallamard

(Sallemart) Montfort, seigneur de La Roche-Pingoulet, contre noble Ferdinand de Vitrolles, sieur de Montaney, en paiement de créance ; — noble Guy de Claveyson, seigneur de Chavanes, contre Reynaud, garde du maréchal duc de La Feuillade, pour coupe d'arbres dans la garenne de Claveyson ; — Antoine de Rostaing, sieur de La Valleuse, de Jarcieu, contre Ferdinand de Vitrolles, héritier d'Humbert de Chapponay, en action hypothécaire ; — Balthazar de Cussinnet, sacristain du prieuré de Menton (Menthe), contre Girard, en libération de dette, etc.

JUDICATURES DE LUC ET POYOLS.

B. 1641. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1770-1789. — Procédures criminelles : d'Abonnenq, contre Corréard ; — d'Achard, contre Combe ; — de Chapon et de Reynaud, contre Nal, etc., pour voies de fait ; — de Bec, contre Courret (*alias* Coulet), pour vol de bétail ; — de Joseph-Laurent Du Pilhon, seigneur d'Angèle, contre Odon, pour injures et menaces.

JUDICATURE DE LUS-LA-CROIX-HAUTE.

B. 1642. (Registre.) — In-4°, 302 feuillets, papier.

1765-1774. — Provisions des offices de greffier et de lieutenant de châtelain de la baronnie de Lus-la-Croix-Haute, données à Long, notaire, et à Bousquier, chirurgien, par Alexandre-Balthazar de Jarente, chevalier, marquis de Senas, et par Balthazar-Henri-Armand de Jarente, seigneur d'Orgeval, etc. — Audiences. — Noms des parties : Jacques Pelissier-Tanon, seigneur de Creyers, à Viens, contre Bernard et François-Vincent Genthon de Souville, à Tourres, en Trièves, contre Chevillon, en reconnaissance d'écritures privées ; — Pierre-Annibal de Bimard, seigneur de La Bâtie-Montsaléon, baron de Montdragon, etc., contre Girard, et noble Pierre-Victor-André Blanc, trésorier de France à Grenoble, fils de Joseph-André Blanc, contre Pascal, en exécution de convention, etc.

B. 1643. (Cahiers.) — In-4°, 383 feuillets, papier.

1774-1790. — Audiences. — Noms des parties : Para, curé de Glaise sur Veynes, contre Morin, en paiement de créance ; — Lafitte, chirurgien à l'Église sur Lus, contre Paul, en paiement d'honoraires ; — Rochas, procureur à Die, contre Lucet, de La Jarjatte, en acceptation de transport de créance ; — Sophie-Claire-Antoinette de Caraman, contre Henri-Armand de Jarente d'Orgeval, en répétition de ses droits dotaux, etc. — Provisions des offices de greffier, de châtelain et de lieutenant de châtelain de la baronnie de Lus, données à Gilly, à Laurens et à Laval, par Balthazar-Henri de Jarente, noble Louis Sain, de Lyon, fermier de la baronnie de Lus, et Henri-Armand-Balthazar de Jarente, ancien aide-major général de cavalerie. — Ordonnance de police défendant de porter des armes, de s'attrouper autour de l'église et de fouler les grains sur les places publiques.

JUDICATURE DE MANTAILLE.

B. 1644. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1740-1770. — Procédures civiles : pour Fleury Baborier, bourgeois d'Andancette, contre Marcou, en maintenue de la jouissance des eaux de Bancel les dimanches, lundis, jeudis et vendredis, etc. ; — albergement consenti par Gabriel-Pompée de Grollée, fils et mandataire de Joachim Du Cros, comte de Grolée, seigneur de Mantaille, en faveur de Blanche Adhémar de Castellane, femme séparée de biens de noble Noël Du Faure, sieur du Cros, de la faculté de prendre l'eau de Bancel, pour arroser une terre de son domaine des Gras, audit Mantaille ; — pour Courbis, ancien prieur et curé de Crozes, contre Gabrielle Gay, femme Delhomme, de Mantaille, en paiement de créance.

JUDICATURE DE MARCHES.

B. 1645. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1658-1789. — Rapports d'experts : sur les meubles et immeubles à délivrer à Claire Grand,

femme séparée de biens de Jean Petit ; — sur l'état des immeubles vendus par Bournat à Chapuy et par Dimberton à Marce ; — sur la baume creusée par Marce sous le fonds de Carichon. — Procédures civiles : pour Bellier, contre Ailhon, en paiement de créance ; — pour Mathieu Gontard, contre Étienne-François Gontard, en répétition des droits successifs de Marianne et de Françoise Gontard, etc. — Instances criminelles : de Grand, contre Badois, pour menaces ; — de Dimberton, contre Champey, et de Clairefond, contre Marce, pour voies de fait.

B. 1646. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1760-1789. — Rapports d'experts sur l'état : des biens saisis à Gay-Gavon à la requête de Siméan ; — des immeubles vendus par Pierre Rousset à Étienne Rousset, etc. — Inventaire du mobilier de la succession de Jeanne Jourdan-Lamarque. — Procédures criminelles : du procureur juridictionnel, contre Barthélemy, pour injures et coups à un huissier opérant une saisie ; — contre les personnes inconnues qui ont essayé de démolir la tour seigneuriale de Marches ; — contre six hommes masqués et déguisés qui, arrivés tumultueusement audit lieu, se sont introduits dans plusieurs maisons, enlevant des provisions de bouche et maltraitant les habitants ; — de Rousset, contre Vacher, et de Rose Gay, contre Marie Matras, pour voies de fait.

B. 1647. (Liasse.) — 26 pièces ; 4 cahiers in-4°, 164 feuillets, papier.

1760-1789. — Procédures criminelles de Joseph Vial, prieur-curé de Marches, contre plusieurs de ses paroissiens, pour injures : jugement qui condamne les prévenus à déclarer, à l'issue de la messe, à genoux et à haute voix, que méchamment et calomnieusement ils ont proféré et publié des calomnies contre lui et fait d'imprudentes démarches pour décrier sa conduite et ses mœurs, et de plus à lui payer 300 livres de dommages-intérêts et 100 livres d'amende pour les pauvres. — Audiences. — Noms des parties : Jacques-François de Reymond Du Cheylas, conseiller au Parlement de Grenoble, contre Mazelier, en paiement de créance ; — Chapuis, contre Robin, en reconnaissance d'écriture privée,

etc. — Arrêt du Parlement de Grenoble déclarant non fériés les jours de Saint-Hilaire, Saint-Antoine, Saint-Charlemagne, etc. — Requête audit Parlement par Louis-Marie de Caillebot, marquis de La Salle, etc., pour obtenir que le siège de la justice de Marches soit transféré de Romans à Valence. — Provisions de juge, de lieutenant de juge, de procureur juridictionnel et de greffier, données à Pierre Boveron aîné, à Joseph Boveron-Desplaces, à Valdemer et à Mottet par le marquis de La Salle.

B. 1648. (Cahiers.) — In-4°, 389 feuillets, papier.

1780-1789. — Audiences. — Noms des parties : Joachim de Valbonne, de Châteaudouble, colonel d'infanterie, lieutenant pour le Roi à la citadelle de Grenoble, seigneur de Peyrus, etc., contre Mazelier, en restitution d'arrhes ; — Louis de Caillebot de La Salle, contre Marce, en paiement d'arrâges de pension ; — Jean-Antoine de Mure de Larnage, contre Valette, de Marches, en exécution de conventions ; — Gara de Massotier, avocat à La Baume-d'Hostun, contre Vernay, en paiement de promesse, etc. — Affirmations de voyage par Rillet, Royans, Perriolat, etc.

JUDICATURES DE MIRIBEL, MONTMIRAL, CRÉPOL,
ONAY, SAINT-MICHEL.

B. 1649. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1650-1699. — Procédures civiles : pour Argoud, de Crépol, contre noble François de Commiers et les mariés Antoine, en restitution d'immeubles ; — Blain, charpentier, à Ain, contre Jassoud, en vérification de limites ; — pour Bossan, contre Thomé, sieur de la maison forte de La Carrée, à Montchenu, et contre Bouvarel, dit Rave, en nomination d'experts, etc. — Compte de tutelle du mineur Eynard rendu par Delaye. — Inventaire des biens d'Escoffier, de Crépol. — Instances criminelles : de noble Charles d'Arzag de La Cardonière et Marie de La Place Du Chemin, sa femme, contre Galand, pour injures ; — de Rossan, curé de Saint-Michel, contre Chafal, pour menaces et voies de fait, etc.

B. 1650. (Cahiers.) — In-4°, 387 feuillets, papier.

1671-1680. — Audiences. — Noms des parties : Jean-Baptiste de Mistral, baron de Montmiral, Crépol, etc., conseiller au Parlement de Grenoble, contre Guyot, bourgeois de Crépol, et Guicharde de Chastellard, dame de Saint-Just, et Le Bouchet, contre Minjon-Avignon, en paiement d'arrâges de cense ; — Renée de Garagnol, veuve Lhoste, contre Robin et Méraude Guigou de Chapolay, veuve de noble Barthélemi Buissonnier, contre les hoirs Servoz-Semençon, en paiement de créance ; — noble François de Langon, seigneur de Montrigaud, contre Jomard, en main-levée de saisie ; — noble Antoine de La Fayolle de La Tourne, contre Gallix-Mortillet et Joachim de La Fayolle, en assistance de cause, etc.

B. 1651. (Cahiers.) — In-4°, 451 feuillets, papier.

1680-1699. — Audiences. — Noms des parties : Hébrais, docteur en droit, contre Didier, en paiement de créance ; — Charles de Lionne de Leissins, contre Chafal, et noble André d'Izerand de Lemps, seigneur du Mouchet, contre Rey-Bouchet, en paiement d'arrâges de rente ; — Jacques-Reymond Merlin, écuyer, contre Martin, en paiement de marchandises ; — noble Antoine Chosson, correcteur en la Chambre des Comptes de Dauphiné, contre Girod, notaire, en action hypothécaire ; — Louise de Fasson, veuve Jay, de Serre, contre Baty, en paiement de bail à ferme, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession Reynaud par noble François de Commiers, de Montmiral.

B. 1652. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1700-1729. — Inventaire et vérification des effets portés en l'inventaire des biens de Marie de La Place Du Chemin, femme de noble Antoine de Villeton, avocat. — Émancipation de Grand. — Vente à l'encan des meubles d'Argoud, bourgeois de Crépol. — Procédures criminelles : de Romanet, contre la veuve Combe, pour dommages à son pré de Mauprofit ; — de Rodillon, contre Jassoud, pour voies de fait ; — de Pain, contre Cara, pour

accusation calomnieuse de vol de gerbes ; — de Coste et Mandier, contre Paul, pour vol de bois, etc. — Déclaration de grossesse de Jeanne Gérôme. — Instances civiles : pour noble Amédée Duvivier, seigneur de Lentiol, contre Reynaud et Finet, ses métayers, en délivrance de sa part des fruits du domaine des Finets ; — pour Charles de Chabot, seigneur de La Serre, Triors, etc., contre Martin, en paiement d'arrérages de rente ; — pour Jean Moret de Bourchenu, premier président de la Chambre des Comptes de Dauphiné, contre Cara, fermier de la terre de Montagne, en exécution de saisie, etc.

B. 1653. (Cahiers.) — In-4°, 297 feuillets, papier.

1699-1733. — Provisions des offices de juges de la baronnie de Montmiral et Crépol, données à Chaléat et à François Duportroux, avocat, par Joachim de Mistral, seigneur du Chastellard en Trièves, Bagnol, La Savasse, etc., et par Françoise-Gabrielle de Mistral, épouse de Laurent-Joseph Emé de Guiffrey de Monteynard, comte de Marcieu, gouverneur des ville et arsenal de Grenoble et Bailliage de Graisivaudan. — Audiences. — Noms des parties : noble Jean-Augustin Delouille, seigneur d'Arthemoney et Reculais, ancien maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Dauphiné, contre Cara, en délivrance de fonds garantissant une hypothèque ; — Jacques Dumet, seigneur de Varâtre, colonel, époux de Marie Guigou, contre Hours, notaire à Crépol, en reconnaissance d'écriture privée ; — noble François de Chapponay, seigneur de Saint-Bonnet, contre Guyot, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Affirmations de voyage : par noble Antoine de Villeton ; — par Ferlin, prieur-curé d'Onay ; — par noble Gaspard de Juven, sieur Des Oches ; — par Brillon, curé de Saint-Michel ; — par Eydalin, curé de Montdeveroux sur Crépol, etc.

B. 1654. (Liasse.) — 12 pièces ; 15 cahiers in-4°, 350 feuillets, papier.

1726-1741. — Inventaire des biens de Berne, de Crépol. — Audiences. — Noms des parties : Anne de Lattier de Bayane, dame de La Serre, veuve et héritière de Charles-Antoine de Chabot, mestre de camp de cavalerie, contre Guyot,

de Crépol, et Claude-Joseph de La Porte, marquis de Saint-Lattier, seigneur de Ratières, La Forteresse, etc., contre la veuve Duc, de Montmiral, en paiement d'arrérages de rente ; — Marguerite de Martrons de La Tour, veuve et héritière de Nicolas de Langon, baron d'Uriage, contre Silvestre de Crépol, en jugement de défaut ; — Aimar-Félicien de Boffin, seigneur de La Sône, colonel d'infanterie, contre Serve, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque. — Marie Silvestre, de Saint-Martin de Montmiral, contre Brillon, neveu du curé de Saint-Michel, en annulation du contrat de mariage civil qu'elle a été sollicitée de signer, sans l'assistance d'un curateur et d'aucun de ses parents ; — Jubié frères, marchands de soie à La Sône, contre Berne, en paiement de créance, etc. — Affirmations de voyage : par Macaire, bourgeois de Saint-Nazaire ; — par Geneux, bourgeois de Saint-Antoine, etc. — Provisions de l'office de juge de Crépol et Montmiral, données à Chaléat par Françoise-Gabrielle de Mistral, femme de Laurent-Joseph Emé de Guiffrey de Monteynard de Marcieu.

B. 1655. (Cahiers.) — In-4°, 344 feuillets, papier.

1741-1749. — Affirmations de voyage : par Arnaud, avocat au Parlement de Grenoble ; — par Blain, bourgeois de Triors ; — par Baty, de Saint-Christophe, etc. — Audiences. — Noms des parties : Hugues de Langon, baron d'Uriage, fils de Nicolas, contre Bodin, de Crépol, et Hugues-Humbert de Chapponay, seigneur de Saint-Bonnet, contre Lacroix, en paiement d'arrérages de rente ; — Gresse, curé du Chalon, contre Charvet, en paiement de créance ; — noble Gaspard de Juven Des Oches, contre les créanciers de son père, en discussion des biens de celui-ci, etc.

B. 1656. (Liasse.) — 45 pièces ; 8 cahiers in-4°, 255 feuillets, papier ; 1 plan.

1750-1763. — Rapport d'experts sur la vérification des limites contestées entre Barthélemy Antoine et Christophe Devallois, avec une vue des lieux. — Procédures civiles : pour Grassot, docteur en médecine à Lyon, demandant transcription des actes de naissance des enfants d'André Blain et de

Jeanne Vernay, ses beau-père et belle-mère, libellés par ledit Blain sur une feuille volante ; — pour le fermier de Bailly, premier président en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Manin, en reconnaissance de cense ; — Louise Couvat, contre Magnin, en paiement de créance, etc. — Instance criminelle de Gerin, de Saint-Michel, contre Marie Revoyron, pour voies de fait à sa femme. — Affirmations de voyage : par Perriolat, de Montrigaud, représentant par sa mère Jeanne de La Fayolle de La Tourne ; — par Roux, de Miribel, etc. — Audiences. — Noms des parties : Paul-César Chosson Du Colombier, conseiller au Parlement de Grenoble, contre noble Gaspard de Juven Des Oches ; — Claude de Garagnol, écuyer, contre la veuve Jassoud et ses enfants, de Montmiral, et Sébastien-Flodoard de Bailly de Montcara, seigneur de Clérivaux, Pamans, etc., contre Jassoud, de Saint-Michel, en paiement d'arrérages de rente et de pension.

JUDICATURES DE MISCON, MONTCLAR,
MONTLAUR, OMBLÈZE ET PONET.

B. 1657. (Liasse.) — 28 pièces ; 15 cahiers in-4°,
248 feuillets, papier.

1721-1789. — Procédures civiles : pour Besson, de Montclar, contre Bérengier, en revendication d'immeubles ; — pour Arthaud, de Beaufort, contre Ézingoard, d'Ombrière, en paiement de créance. — Instances criminelles : de Liotier, contre Istre, pour voies de fait ; — de Marc-Antoine de Monard-Dumont, seigneur de la maison forte du Verger, à La Buisnière, procureur-fondé des dames de Montlaur, contre Templier, pour mauvaise culture du domaine de La Bâtie, qu'il lui a donné à *méarie* (mi-fruits). — Provisions des offices de châtelains de Vérone et de Ponet, données à Charles-Henri Borel La Rochette, à Laurent Borel La Rochette, à Chion et à Jean Blache, par François-César de Moreton de Vesc de Lériget, marquis de Chabrillan. — Audiences. — Noms des parties : Alléoud, de Poyols, contre Marcel, en reconnaissance d'écriture privée ; — Planel, procureur à Die, contre Marcel, en interposition de décret sur encan, etc.

JUDICATURES DE MONTBRUN, MÉVOUILLON,
MONTGUERS, REILHANETTE ET RIOMS.

B. 1658. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1630-1730. — Procédures criminelles : de Bérard, fermier de la seigneurie de Montguers, contre Laget, pour fraude à la perception de la 28^{me} partie des grains due par les habitants au seigneur ; — de Charpenel, contre Blanchard, pour vol de buis ; — de Long, de Rioms, contre Recordier, et de Maurel, de Reilhanette, contre Aubert, pour injures et voies de fait ; — du procureur juridictionnel de Montbrun, contre Pascal, Armandy et Bellon, pour délits de chasse, etc. — Déclaration de grossesse d'Esprite Augier.

JUDICATURE DE MONTELÉGER.

B. 1659. (Liasse.) — 62 pièces, papier (1 imprimée).

1703-1789. — Instances criminelles : de noble Jean-Antoine de Richaud, contre Ducros, et de Fouillerat frères, contre Marc, Mourier, etc., pour voies de fait ; — de noble Antoine-Salomon Faure Des Blains, chanoine de la cathédrale de Valence, contre le comte de La Blache, pour enlèvement de meubles du château de Montéléger, donnés en gage au plaignant par la comtesse d'Anjou ; — d'Amieu, curé de Montéléger, et du promoteur du diocèse, contre Ducros, protestant, accusé d'avoir fauché du foin le jour de l'Ascension. — Ordonnance de Lambert, seigneur d'Herbigny, commissaire du Roi en Dauphiné, prescrivant à ceux de la Religion Réformée d'observer les fêtes de l'Église catholique.

JUDICATURE DE MONTELIER.

B. 1660. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1590-1778. — Procédures civiles pour Jeanne de Lattier, contre Jeanne Jacquet, en interposition de décret sur encan. — Instances criminelles : de Barthélemy Arbod, capitaine d'infanterie réformé, contre Guilhet, pour vol de pigeons dans son colombier ; — du procureur

juridictionnel, contre Charrin, pour délit de chasse, et contre Pelorson, pour voies de fait envers Grimaud ; — de Barthélemy de Sardes, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Saint-Félix et collateur de Saint-Jacques de Montelier, contre Bonnet, accusé d'avoir détourné des papiers, de l'argent et des meubles de Jacques Pascal, cloîtrier du prieuré de Montelier, décédé dans sa maison.

JUDICATURE DE MONTMEYRAN.

B. 1661. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1654-1789. — Procédures civiles : pour Françoise Chabalet, femme Gencel, contre Gueyraud, châtelain d'Upie, en action hypothécaire ; — pour les mariés Gencel, contre Piscis, notaire à Roynac, en garantie d'éviction d'immeubles garantissant les droits de Louise Romieu, fille de Suzanne de Coloneau. — Rapport d'experts sur l'état de la terre vendue par Antoine-Philippe Néry-Durozet, notaire à Upie, à Roux, de Montmeyran. — Instances criminelles : de Catherine Arnaud, contre Court, et de Marguerite Boudillon, contre Monchaud, pour voies de fait ; — de Pierre-Marie de La Lombardière de La Gorce, ancien capitaine commandant d'infanterie, contre Reynaud, pour coups et blessures à son domestique, etc.

JUDICATURE DE LA MOTTE-DE-GALAURE.

B. 1662. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1738-1760. — Procédures civiles : pour Marie Aymar et Couteret, horloger à Lyon, contre Rey, héritier bénéficiaire de Masfarnel (*alias* Masfarner), curé de La Motte, en paiement de créances ; — pour Magdeleine Checiliane, contre Champion, son mari, en séparation de biens ; — pour Marie de Murat, dame de La Motte, veuve de Just-François de Fay, marquis de Gerlande, prieur laïque du prieuré de Sainte-Agnès dudit lieu, contre Rey, en remboursement de 50 livres payées d'avance sur la portion congrue dudit Masfarnel. — Inventaire et vente à l'encan des meubles de Pierre Masfarnel,

mentionnant l'acte de naissance du défunt écrit en espagnol, ses lettres de naturalisation, etc.

B. 1663. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1738-1760. — Procédures civiles pour Rey, bourgeois au Bourg-lès-Valence, mari d'Élizabeth Chalon, héritière bénéficiaire de Pierre Masfarnel, curé de La Motte-de-Galaure, contre Chevalier, curateur de l'hoirie, et contre Marie Aymar, Forcheron, César-Antoine Besson, écuyer, Marie de Murat, veuve de Just-François de Fay, marquis de Gerlande, noble Claude-Florimond de Fay, comte de Maubourg, etc., créanciers dudit Masfarnel, en discussion de ses biens.

B. 1664. (Liasse.) — 23 pièces ; 7 cahiers in-4°, 113 feuillets, papier.

1738-1764. — Procédures criminelles : de Rollet, d'Anneyron, contre Bouzon, qui lui a coupé et pris un mûrier ; — de Vichard, contre Delettre, pour voies de fait, etc. — Provisions des offices de juge, de procureur d'office et de sergent de La Motte-de-Galaure, données à Étienne Chaléat, avocat, à Jean Mathias et à Jean de La Cardonnière par Charles-Louis-César de Fay, comte de Gerlande, par Marie de Murat de Gerlande et Claude Florimond de Fay, comte de Maubourg. — Testament olographe de Pierre Masfarnel, curé de La Motte, en faveur d'Élizabeth Chalon, femme de Laurent Rey. — Audiences. — Noms des parties : Émerancienne de Murat de Sablon, habitant la maison forte de La Tour, à La Motte, contre Doyat et Delettre, ses fermiers, pour mauvaise culture, et contre Rollet, meunier, en rétablissement d'écluse dans la Galaure.

JUDICATURES D'ORCINAS, PLAN-DE-BAIX, LA RÉPARA ET VÉRONNE.

B. 1665. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1665-1776. — Procédures criminelles : de noble Antoine de Bouillane, Reynier et Thomé, du Plan-de-Baix, parents de Beroul, contre la femme Eynard et Chambaud, pour détournement de meubles

de la succession Beroul ; — du procureur juridictionnel d'Orcinas, contre Latard, pour dommages causés par ses chèvres ; procès-verbal de confiscation desdites chèvres ; — du procureur juridictionnel de Véronne, contre Terrail, pour délits de chasse. — Déclaration de grossesse de Marianne Moulin. — Instances civiles : pour Dufour, contre Grangier et Valantin, en exécution de jugement ; — pour Noyer, fermier du seigneur d'Orcinas, contre Magnet, en paiement de lods, etc.

JUDICATURES DE PEYRINS, MOURS, TRIORS ET
GÉNISSIEU.

B. 1666. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1660-1669. — État des immeubles de l'hoirie Didier-Jonjon. — Inventaires du mobilier de Deleveau, de Cléret et de Françoise Crolard, femme Morel. — Procédures criminelles : du procureur d'office de Peyrins, contre Adrian, fermier du sieur de Saint-Amour, pour délits de chasse ; — de Marguerite Arcenay, femme Monier, contre Villard, pour vol d'effets mobiliers ; — de Barthélemy, contre Servonnet, pour injures et menaces ; — de Charles, contre Dreveton, et de Desrues, clerc de Saint-Barnard, contre Saulore, pour voies de fait ; — d'Espie, contre Rochas, fermier du domaine du Chasse, pour dommages à sa vigne, etc. — Tutelle des mineurs Couchet, donnée à Couchet, leur oncle. — Discussion des biens de Jean Didier.

B. 1667. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1660-1669. — Inventaire des effets mobiliers de noble Paul de Gilliers, sieur de Curmont, capitaine-lieutenant de cavalerie, décédé au château de Peyrins. — Procédures criminelles : de Fauchier, contre Lyonnet et Desgranges ; d'Anne Gachet, contre Jeanne Bossan, femme Supat, et de Girard, contre Imbert, Drevet, etc., pour voies de fait ; — du procureur d'office de Peyrins, contre Eymard, Delaye et autres marchands qui achètent sur les grands chemins les denrées portées au marché de Romans ; d'Alexandre de Garadeur, marquis de L'Écluse, coseigneur de Peyrins et de Beaumont-Montoux,

contre Meizonnier, pour dommages à sa vigne du Mont-Calvaire, etc.

B. 1668. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1660-1669. — Déclarations de grossesse de Marie Robert et de Marie Rivière. — Inventaire des biens délaissés par Perrochet, hôtelier de Peyrins. — Requête au juge de la coseigneurie : par Lasserre, chirurgien à Romans, pour faire constater l'état des immeubles qu'il a acquis de l'hoirie Didier-Jonjon ; — par Patel, marchand, pour être autorisé à mettre en loterie des dentelles, miroirs, bijoux, etc. — Vérification des poids et mesures des hôteliers de la coseigneurie de Peyrins. — Instances criminelles : de Savoye, fermier aux Murettes, contre Jonard, Petit, etc., pour dommages à son bois taillis ; — de Primet, bourgeois de Peyrins, contre Girard et Teinturier, pour usurpation de terrain et déplacement de limites ; — de Monier, bourgeois de Romans, contre Jullien, pour vol de bois, etc.

B. 1669. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1660-1699. — Procédures civiles pour Suppat, notaire à Romans, contre Moyre et Gobert, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel et du procureur fiscal de Mours, contre Sabatier, pour travaux agricoles le jour de la Toussaint ; — contre Villatte, Pont, etc., pour délits de chasse, et contre le curateur pourvu à la mémoire de Teinturier, pour suicid ; — de Vincent, meunier à Peyrins, contre Jacob (*alias* Jacquot), pour voies de fait ; des mariés Vallier, contre Thomas et Collombet, pour injures et menaces ; — d'Étienne de Surieu, chanoine de Saint-Barnard, contre Messier, pour vol de paille, etc.

B. 1670. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1700-1719. — Procédures civiles pour Magdeleine Denis, veuve Guichard, de Peyrins, contre Chometton, et pour le syndic du chapitre de Saint-Barnard, contre Jeanne Bossan, veuve Suppat, en paiement d'arrérages de cense ou de pension. —

Inventaire du mobilier de Demay. — Instances criminelles : de Dimanche Faisan, contre Dumas, et de Bossane, contre Naud, pour voies de fait ; — de Marie Chaptal, veuve Deloche, contre Ferrand, pour opposition à une saisie avec injures et menaces à l'huissier ; — du procureur d'office de Peyrins, contre Blain, pour délits de chasse, et contre plusieurs femmes accusées d'acheter des comestibles apportés au marché de Romans, sur les chemins de Peyrins et de Mours ; — de Louise Alland, veuve de Henri de Marnais-Saint-André, gouverneur de Vienne, etc., contre Marie Chaptal, veuve Deloche, pour enlèvement de cailloux placés dans le ruisseau de La Martinette, etc.

B. 1671. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 108 pièces, papier.

1700-1719. — Déclarations de grossesse de Magdeleine Payen et de Nanon Jacquet. — Procédures criminelles : de Moureau, contre Christophe, pour établissement de chemin sur son terrain ; — de Moulin, contre Fauchier, et de Junillon, contre Geneux, pour voies de fait ; — de Mazet, régent au collège de Romans, contre Dumas-Mazaud, pour injures et menaces ; — d'Isabeau Lapierre, veuve Fayol, contre Mège, pour vol de chanvre ; — de Marie Guigon, veuve Garnier, contre Argoud, bourgeois de Romans, pour trouble à la jouissance des eaux de La Martinette, etc.

B. 1672. (Liasse.) — 65 pièces ; 6 cahiers in-4°, 133 feuillets, papier.

1700-1726. — Tutelle des enfants Sabatier, déferée à Catherine Boulard, leur mère. — Inventaire du mobilier de Roux-Fouillet. — Procédures criminelles : de Pinet, contre Louise-Mollard, veuve Buis, et de Vignon, contre Girard, pour voies de fait ; — de Reymondon, contre la domestique de Choderat, pour dommages à sa vigne ; — de Repiton, contre des chasseurs qui l'ont blessé, etc. — Audiences. — Noms des parties : Duc, fermier de M. de La Serre, à La Mure sur Saint-Paul, contre Valentin, en réparation d'injures ; — Bonnair, contre Rapien, dit Goussonnat, en interposition de décret sur encan ; — le syndic des Cordeliers de Romans,

contre Chanas, en délivrance d'immeuble sur lequel ils ont droit de gage, etc.

B. 1673. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1720-1739. — Levées des cadavres d'un soldat du régiment de Languedoc et d'un inconnu. — Déclarations de grossesse de Catherine Bodier, de Justine Chambaud et de Marguerite Bergier. — Procédures criminelles : de Françoise et Louise Dumas, contre Blain, pour voies de fait ; — de Delacour et Fornet-Duclos, chanoines de Romans, contre Lombard et Ruissat, pour vol de bois et de foin ; — de Chanas, garde-chasse du seigneur de Peyrins, contre Blain, Pourret, etc., qui l'ont blessé avec une arme à feu ; — de François de Boissieu-Perrin, marchand à Romans, contre Monier, pour dommages à sa vigne, etc. — Compte de tutelle des mineurs Ferrand rendu par Bartholet.

B. 1674. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1720-1739. — Inventaire des biens de Molin. — Procès-verbal sur l'exposition d'un enfant, près la porte de Clérieux, à Romaus. — Levée du cadavre de Michel, dit La Groule. — Compte de tutelle des mineurs Marinier, rendu par Marie Juven, leur mère. — Procédures criminelles : de Décluze, contre Pupin, de la femme Charles, contre Marie Chadessant, et de Jassoud, contre Guérimand, pour voies de fait ; — du procureur fiscal, contre plusieurs habitants de Mours, pour délits de chasse ; — de Fontaine, contre Chamard, pour vol de raisins, etc.

B. 1675. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 86 pièces ; 6 cahiers in-4°, 136 feuillets, papier.

1720-1739. — Rapport d'experts sur les arrérages de censes, rentes et droits seigneuriaux dus à Touscan et à Julhiet, fermiers du marquis de Saint-Vallier, à Clérieux, Chanos-Curson, etc. — Procédures criminelles : de Valeyer, contre Fochier, pour voies de fait ; — de Thomas, contre Roux, pour vol de plants de mûriers ; — de Thiot, contre Jeanne Arthaud, pour dommages à sa vigne, etc. — Provisions des offices de lieutenant du juge de

Peyrins, Beaumont-Monteux et Mours, et de procureur fiscal de Peyrins et Mours, données à Rivail et à Julhiet par Paul-César de Chabrières de La Roche, président de la Chambre des Comptes de Grenoble. — Affirmations de voyage : par Édalin, curé de Montdeveroux ; — par Sarraillon, de Marsas ; — par Étably, etc.

B. 1676. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1740-1759. — Procédures criminelles : des mariés Aubert, contre Benoit, pour voies de fait ; — du procureur juridictionnel de Peyrins, contre Berne, pour délit de chasse, et contre Marie Charrin, dite Carotte, accusée d'empoisonnement ; — de Bricchet, contre Fratel, pour vol de légumes, etc. — Levée du cadavre d'un enfant de 10 à 12 ans. — Compte de tutelle de Marie Chaleyron, rendu par Marie Manin, sa mère. — Instance civile pour Desgranges et Chonet, contre Belland, en revendication de chemin près du chemin de Méane. — Déclaration de grossesse de Marguerite Buisson, veuve Gay.

B. 1677. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1740-1759. — Inventaire des biens de Dumas et de Chosson. — Bail à ferme des immeubles de Durand passé par Desgranges, curateur des enfants Durand, à Marc et à Chevalier. — Plantation de limites pour Fochier et Blain, de Peyrins. — Instances criminelles : de Fermond, contre de Chatte, Descombes, etc., et de Servient, Galland, etc., contre Luzel, Pouzin, etc., pour voies de fait. — Compte de tutelle de Louis Larmet rendu par Laurent Larmet. — Procédures civiles : de Genthon, contre Marchand, en paiement de créance ; — de Delaréal, bourgeois de Peyrins, contre Charles, en répétition de droits patrimoniaux, etc.

B. 1678. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1740-1759. — Inventaires des biens de Moureau et de Migouret. — Composition de la masse héréditaire de la succession Marmier. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel de Peyrins,

contre Prohet, Colbert et des habitants de Romans, pour délits de chasse ; — de Seny, ancien receveur des tailles à Romans, contre Reboulet, et de Malen, hôtelier, contre Nublat et Charvet, pour voies de fait. — Déclarations de grossesse d'Hélène Terrier et de Marianne Payen. — Compte de tutelle des mineurs Moyroux rendu par Marie Rapien, leur mère. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles acquis de l'hoirie Durand par Royanès.

B. 1679. (Liasse.) — 4 pièces ; 10 cahiers in-4°, 276 feuillets, papier.

1738-1759. — Inventaire des biens de Vernet. — Provisions de l'office de substitut du procureur fiscal de Peyrins, données à Delaye par Paul-César de Chabrières de La Roche. — Audiences. — Noms des parties : noble Claude-François d'Anténor (Athénoul), des Tourrettes, mari de Charlotte-Gabrielle de Bouvier de Cachard, contre Bourgeois, en exécution de jugement ; — Servonnet, bourgeois de Charmes, contre Buisson, son fermier, en vérification de dommages pour mauvaise culture ; — le receveur de l'hôpital de Tournon, contre Barlatier, en paiement d'arrérages de pension ; — Cordier-Lacombe, contre Charles, en action hypothécaire, etc.

B. 1680. (Cahiers.) — In-4°, 437 feuillets, papier.

1745-1759. — Provisions des offices : de procureur fiscal et de garde-bois de Peyrins, données à Charles de La Lauze, à Crozel et à Bossan, par Paul-César de Chabrières. — Audiences. — Noms des parties : d'Yze de Saléon, archevêque de Vienne, contre Rochas, en paiement d'arrérages de rente ; — noble Crépin-Robert de La Bourbonnière, capitaine d'infanterie, contre Marchand, châtelain royal de Peyrins, en paiement de créance ; — Louis d'Honneur, trésorier de France, contre Durand, en résiliation de bail ; — Charles Popon de Maucune, avocat, contre les créanciers de Moureau, en discussion de ses biens, etc.

B. 1681. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens de Lapière, de Durand et de Marie Chosson. — Procédures criminelles : de Jullien, contre Silvestre, de Gringet, contre Fayet, et de Grand, contre Genissieu, pour voies de fait ; — du procureur juridictionnel, contre Dumaine, dit Calais, pour vol ; — de Marie Jassoud, veuve Bon, contre Boffard, pour coupe d'arbres dans son bois, etc. — Compte de tutelle des mineurs Charvet rendu par Ducros, chanoine de Saint-Barnard. — Instances civiles : pour Badoux, contre Grand, en vérification de limites ; — pour Bérard, contre Anne Villard, veuve Buisson, en paiement de créance ; — de Bouvaret, contre les mariés Ogier, en répétition de ses droits patrimoniaux, etc.

B. 1682. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1760-1769. — Vente à l'encan du mobilier de Savoye. — Inventaire des biens de Roux. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel de Peyrins, contre Romanat, Savoye, Blachon, pour délits de chasse ; — contre la femme Aubert, pour dommages causés aux récoltes du seigneur de Peyrins. — Bail judiciaire des biens de Micolet passé à Girard. — Procédures civiles : de Vernet, contre Rostaing, en plantation de limites ; — de Marguerite Torchaire, veuve Juvenon, contre Perroud, en délivrance d'immeubles ayant appartenu à Migouret ; — de noble Henri-Vincent, chevalier de Luzy, capitaine au régiment de Bretagne, demeurant à Miribel, contre Delaréal, en nomination d'experts, etc.

B. 1683. (Cahiers.) — In-4°, 538 feuillets.

1758-1769. — Commissions de garde-bois données à Jean et à Joseph Bossan par Charles de Chabrières, seigneur de Peyrins. — Provisions de procureur juridictionnel et de greffier de Peyrins, Mours et partie de Beaumont-Montoux, données par le même seigneur à Lombard-Morel et à Gaudopuquet, notaire. — Audiences. — Noms des parties : Collet d'Anglefort, contre les mariés Buisson, et

Sablière-Lacondamine, médecin, contre Hugon, en délivrance d'immeubles sur lesquels ils ont hypothèque ; — la veuve de Charles Popou de Maucune, contre Bernard, en paiement de billet ; — de Bourchenu, seigneur de Triors, etc., contre Revol, en paiement d'arrérages de cense ; — Machon, curé de Triors, contre Fayolle, en paiement de vin.

B. 1684. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1770-1779. — Discussion des biens de Didier, bourgeois de Peyrins. — Compte de tutelle du mineur Charvet, rendu par Chosson. — Inventaire des biens de Bona, curé de Mours. — Procédures criminelles : de Chosson, dit Meillot, contre Barthélemy, dit Palandre ; de Bouzon, contre Grand, et de Bonnet, contre Rivière, pour voies de fait ; — de Bon, contre Roux, pour vol de bois ; — de Joseph de La Bâtie, ancien officier de dragons, contre la femme Robin, pour vol d'herbes, etc. — Déclaration de grossesse de Magdeleine Chevillon et de Marguerite Chaleytrat.

B. 1685. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles : pour Marie Rochas, contre Gizon, son mari, en séparation de biens ; — pour Malien, contre Berger, en délivrance d'immeubles sur lesquels il a hypothèque ; — pour Lambert, contre Charvet, en paiement de créance, etc. — Rapport d'experts sur la valeur de la succession Établi. — Inventaires des biens de Gizon et de Catherine Belle, veuve Rochas, marchands associés. — Instances criminelles du procureur juridictionnel de Peyrins : contre Grenier, dit Thiot, pour délits de chasse ; — contre des revendeurs qui achètent les menues denrées, sur les chemins, les jours de marché à Romans ; — contre les cabaretiers qui donnent à boire à des heures indues et pendant les offices divins, etc.

B. 1686. (Liasse.) — 5 pièces ; 12 cahiers m-4°, 463 feuillets, papier.

1768-1779. — Compte de tutelle de la mineure Turc par Françoise Ancelin, sa grand'mère.

— Provisions de procureur d'office rural, de commissaire de police et de sergent, données à Dupré, Guillet et Allemand par Charles de Chabrières, seigneur de La Roche, Peyrins, etc. — Audiences. — Noms des parties : Chabert, trésorier de France, contre Galamaud, et Louis de Gilliers, seigneur de Lupé, contre Dalve, en reconnaissance d'écritures privées ; — François Rey, trésorier de France à Grenoble, seigneur du Mouchet, contre Moine en paiement de cense ; — les économes du prieuré de Saint-Jacques et de Saint-Philippe-de-Trachin (à Romans), contre Luchet, en paiement d'arrérages de pension ; — le marquis de Marcieu, contre Rey, meunier, en paiement de foin.

B. 1687. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1780-1789. — Comptes de tutelle de Marie Damiron et d'Antoine Bonnet rendus par Françoise Ageron et par Jeanne Lapierre, leurs mères. — Inventaire et vente à l'encan du mobilier de Baty. — Déclarations de grossesse de Marguerite Beau et Françoise Berneset. — Instances civiles pour : Marie Avignon, contre Trignet, son mari, en séparation de biens ; — Catherine Bernard, contre Bertrand et Massoyer, en répétition d'immeubles ayant appartenu à Luzel, son mari ; — Marie Bouvagnat, contre Pain, tuteur de Baty, en partage des biens de Baty, père, mari de la demanderesse, etc. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles acquis par Buisson. — Levée du cadavre d'un inconnu trouvé dans la rivière de La Savasse.

B. 1688. (Liasse.) — 86 pièces, papier,

1780-1789. — Répudiation par Fanjas de la succession de son père. — Inventaire des biens de Fabre. — Compte de tutelle de Guibert rendu par Magdeleine Dumaine, sa mère. — Rapports d'experts : sur l'état des meubles et immeubles des mariés Dernard ; — sur les créances grevant les biens de Bossane et sur les moyens de garantir la dot de Marie Charrin, sa femme. — Procédures criminelles : de Marguerite Charneil, veuve Savoie, et de Louise Savoie, contre Jamonet ; — du procureur juridictionnel de Peyrins, contre Coissieu, Moiroud,

etc., pour coups et blessures ; — de Dalve, contre Ferrier, Blanc, etc., pour injures et diffamation.

B. 1689. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1780-1789. — Déclarations de grossesse de Marie Pain, Marie Mathieu, Marie Guibert et Marie Gauthier. — Inventaire des biens de Morel. — Rapport d'experts sur la restitution de la dot de Marie Malossane par Chabert, son mari. — Compte de tutelle des mineurs Drevetou rendu par Jeanne Lombard. — Lettre de M. de Peyrins à Lombard, capitaine châtelain, au sujet des détériorations faites à son écluse des Pies. — Procédures criminelles : de Lattier, contre Pochon ; de Chabert, contre Triboulet ; de Lantelme, contre Marguerite Robert, pour injures et voies de fait ; — du procureur juridictionnel de Peyrins, contre Guillaud, pour délit de chasse, etc.

B. 1690. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1780-1789. — Répudiations : par Rochas, de la succession de Marie Belle, sa mère ; — par Rimet et Reynaud, de la succession d'Élisabeth Villars, leur belle-mère. — Inventaire des biens de Proliet. — Compte de tutelle des mineurs Chosson rendu par Marie-Rose Perrier, leur mère. — Rapport d'experts sur la restitution de la dot de Cécile Paquier par Vivier, son mari. — Instances criminelles : de Descombes, contre Pevél et Fayol, pour injures à sa femme ; — du procureur juridictionnel, contre Poelion, pour délit de chasse, etc.

B. 1691. (Cahiers.) — In-4°, 459 feuillets, papier.

1779-1789. — Provisions des offices de châtelain de Peyrins, Mours et Beaumont-Montoux en partie, de greffier, de commissaire de police, de procureur juridictionnel et de sergent, données à Lombard-Morel, à Charvat, à Vernet, à Pascal et à Terrin par Charles de Chabrières de La Roche, second président en la Chambre des Comptes de Dauphiné. — Audiences. — Noms des parties : Louis de Lacroix de Chevrières, contre Michel et Jamonet, en exécution de jugement ; — noble Jean-Louis Duclaux, officier de marine, contre Tabaret, en

autorisation d'ester en justice ; — Étienne Grand, conseiller et secrétaire du Roi au Conseil souverain de Corse, contre Marianne Fabre, veuve Tabarin, en paiement de créance ; — nobles Joseph et Christophe Bon de Tournelles, contre Tivolle, en paiement de deux annuités de bail à ferme ; — noble Jean-Louis de Serrecave, seigneur de Saint-Priest, mari de Françoise-Marie-Antoinette Robert de La Tour, contre Montal, en paiement d'arrérages de pension, etc.

JUDICATURE DE PIERRELATTE.

B. 1692. (Liasse.) — 134 pièces ; 1 pièce, parchemin.

1550-1719. — Obligations : de la somme de 524 livres par noble Jean-Baptiste d'Allard, docteur en droit, en faveur de Gros, et de la somme de 82 livres par Daniel, en faveur de Jean Guille, ingénieur du Roi. — Mémoire justifiant la directe de la famille d'Audigier sur deux terres données en emphytéose perpétuelle le 12 février 1551 par Antoine d'Audigier à Pizepan, du Bourg-Saint-Andéol. — État des testaments reçus par Cheyron, notaire, de 1631 à 1665. — Contrat de mariage de Constantin avec Hippolyte Delonge. — Ventes par Faure à Roland et par Jasserond, prieur-curé de Pierrelatte, à Allègre, de maisons situées audit lieu, rue du Grand-Puits et rue allant à la porte du moulin. — Procédures civiles : pour les créanciers de Gros, contre Magdeleine Danne, sa veuve, en discussion de ses biens ; — pour Héraud, au nom des consuls de Pierrelatte, contre Durand, en interposition de décret sur encan, etc.

B. 1693. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1550-1719. — Procédures civiles : pour Sage, contre Lanoue, en répétition des droits dotaux de Jeanne Paume, sa femme ; — pour Espenon, contre Rolland, en paiement de créance ; — pour Rolland, contre Freschon, en paiement de quatre annuités du loyer d'une maison ; — de Rochas, contre Vedrille, en garantie de la demande d'arrérages d'intérêts que lui fait Joseph-Ollivier de Reboul, chanoine théologal de Saint-Paul. —

Testament de Maximilien de Reymond, avocat à Pierrelatte. — État des immeubles des hoirs Desportes. — Contrat de mariage de Mellet avec Isabeau Gleizat, etc.

B. 1694. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1720-1739. — Bail à ferme par Jean-Baptiste de Reville, écuyer, gouverneur de Pierrelatte, à Élisabeth Paquin de Clouanges, veuve Dufaure, du domaine du Roc et de ses dépendances, pour 2 500 livres par an. — Inventaire du mobilier de Constant. — Contrats de mariage : de Méjan avec Marie Petit ; — de Vernet avec Marguerite Robert. — Procédures civiles : de Henri-Laurent de Montauban de Flotte, seigneur de Jarjaye, petit-fils de Laurent de Martinel, seigneur de Roussas, et de Suzanne Vidal, veuve Cherfils, contre Gros, prieur-curé de Genestelle (Ardèche), en paiement d'obligation consentie par son père ; — de Lauzun, fabricant de sergettes, contre Constantin, en paiement d'apprentissage ; — de Marie-Rose Gourjon, contre les créanciers de son mari, en répétition de ses droits dotaux, etc.

B. 1695. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ;
126 pièces, papier.

1730-1739. — Plaintes de Jeanne Vallet, contre Marguerite Prieur, et de Magdeleine Rousset, contre la femme Mondan, pour voies de fait. — Rentes dues à Moralis par noble Pierre d'Allard, acquéreur de son domaine de Ruty ou Guerry. — Rapport d'experts sur l'état de la maison Dragon, etc. — Procédures civiles et criminelles : de Monier, fermier du domaine du Roc, contre Liotier, en paiement du loyer d'une maison qui dépend de ce domaine ; — de Merle, contre Mazoyer, en paiement de bois de hêtre appelé *talagone* ; — de Lambert contre Garcin, Allègre, etc., pour voies de fait ; — de Jasseron, prieur-curé de Pierrelatte, contre Tavan, pour vol d'herbes ; — d'Allègre, contre Rocher, maître de poste, pour dommages à son pré, etc.

B. 1696. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1740-1749. — Bail à ferme par Philippe-Charles-François de Blou, seigneur de Bernis, à Beroule, d'une vigne à Saint-Just (Ardèche) pour 400 livres. — Procédures civiles et criminelles : pour Madier, docteur-médecin, doyen du collège d'Amiens, contre Lauzier ou ses ayant-droit, en paiement du prix d'une maison ; — de Lanouve, chirurgien, contre Ligier, en restitution de harnais empruntés à Peillard ; — de Justamond, contre Perrier, pour vol de raisins ; — de Nicolas, contre Estran, en paiement de journées ; — de Daudel, contre Catherine Bienvenu, veuve Piallat, en garantie d'éviction d'un immeuble vendu par ledit Piallat, au quartier de Beauregard, etc.

B. 1697. (Liasse.) — 88 pièces, papier (3 imprimées).

1740-1749. — Testaments de Rieu et de Chabaud. — Rôle des sommes dues par les notaires qui désirent jouir de l'hérédité attribuée à leurs offices par la déclaration du Roi du 3 décembre 1743 : chacun des quatre notaires de Pierrelatte paie 200 livres. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV portant interdiction contre les notaires en retard de payer la finance de l'hérédité de leurs offices. — Procédures civiles et criminelles : de Mirabel, contre Beroule, en reconnaissance d'écriture privée ; — de Rouvière, notaire, contre Barthélemy, en livraison de paille et de blé vendus, etc. — Provisions de l'office d'huissier royal à Pierrelatte données à Brisset par le roi Louis XV.

B. 1698. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1750-1759. — Bail à ferme par Reymond, chanoine de Montélimar, recteur de la chapelle Saint-Sauveur de Pierrelatte, à Barthélemy, de tous les immeubles de ladite chapelle pour 300 livres annuellement. — Conventions entre Paume, notaire, et Brès de Terreneuve, pour l'établissement à Pierrelatte d'un relai de la malle chargée du transport des lettres de Lyon à Marseille. — Procédures civiles et criminelles : d'Élizabeth Sartrait, contre Marie Baratier, pour diffamation ; — de Paume, contre

Moralis, en paiement de créance ; — du même Paume, contre Estran, en paiement d'honoraires, etc. — Testament de Pierre Rat.

B. 1699. (Liasse.) — 107 pièces ; 1 cahier in-4°, 29 feuillets, papier.

1760-1769. — Instances civiles et criminelles : de Paume, contre Pradelle, pour dommages à ses récoltes, et contre les mariés Lauzun, en paiement de procédures ; — de Gérent, contre Reynier ou ses ayant-droit, en paiement de créance ; — de Cambre, contre Anne Gamel, héritière de Nicolas, en répétition de sa légitime maternelle, etc. — Audiences. — Noms des parties : Faure, notaire, contre Tréfouret, en paiement de promesse ; — Nicol, marchand, contre Paume, procureur, en reconnaissance d'écriture privée ; — Lefebvre, du Pont-Saint-Esprit, contre Marcel, en libération de dette, etc.

B. 1700. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1770-1789. — Transport de créances par Veyrenc, de Viviers, à Veyrenc, de Châteauneuf-du-Rhône. — Lettres de Veyrenc, procureur, à Saladin, réclamant de l'argent ; — d'Alançon à Paume, au sujet de son procès contre Brun ; — de Marquion, prieur, au même, concernant un procès qu'il a à Orange, etc. — Actes de baptême des enfants de nobles Joseph de Combes et de Claude Dubreuil-Héliou de Combes, extraits des registres curiaux de Pierrelatte. — Vente par Bougard à Gamet d'une terre de 6 éminées à Pierrelatte, quartier des Basses-Barasses, au prix de 399 livres, etc.

B. 1701. (Cahiers.) — In-4°, 427 feuillets, papier.

1768-1789. — Audiences. — Noms des parties : noble Mathieu-Hilaire Du Rocher de Beauregard, capitaine d'infanterie, contre Marguerite Prieur, veuve Faure, en paiement d'arrérages de pension ; — Anne-Clotilde Couston, de La Garde-Adhémar, contre Armand, de Pierrelatte, en paiement de créance ; — les échevins et la communauté de Pierrelatte, contre Anne Guille, veuve Perrin, en

paiement de la part de dîme affectée par l'évêque de Saint-Paul à l'entretien du prêtre chargé de desservir le collège ; — Barthélemy, syndic des propriétaires du canal de Pierrelatte, contre Jullien, en paiement de la part d'intérêts par lui due au marquis de Castellane-Esparron ; — noble François Dubay de Florensolle, docteur-médecin, contre Paume, en exhaussement de mur mitoyen ; — Claude Dubreuil-Héliou de Combes, seigneur du fief de Fain, ancien capitaine d'infanterie, contre Orcel, en paiement de lods ; — Louis-Victoire d'Allard, premier échevin de Pierrelatte, contre Clément, boucher, pour injures envers la servante de noble Pierre-Reymond de Rouvière, etc. — Fixations : du prix des cocons à une livre 5 sols la livre (1783), non compris les étrennes promises ; — de l'ouverture des vendanges au 9 octobre 1780 ; — du pain à 3 sols 2 deniers la livre de blanc, et 2 sols 1 denier la livre de bis (1779).

JUDICATURES DE PONTAIX, POYOLS, SAINT-FERRÉOL, SAINT-ROMAN ET VALDRÔME.

B. 1702. (Liasse.) — 62 pièces ; 2 cahiers in-4°, 67 feuillets, papier.

1641-1789. — Procédures civiles et criminelles : de Morel, de Pontaix, contre Jeanne Roux, en exécution des clauses d'un bail à ferme ; — de Déranger, de Pontaix, contre Magdeleine God et Marie Noyer, bergère de Martin, pour dommages à sa vigne ; — de Moine, contre Bernard, pour voies de fait, etc. — Provisions de l'office de procureur juridictionnel de Saint-Ferréol données à Monge par François-Xavier de Bertrand de Pelissier ; — de procureur d'office et de garde-chasse données à Tardieu par Pierrette-Flore-Alexandrine Des Seguins de Piégon, dame de Saint-Ferréol. — Audiences. — Noms des parties : noble Pierre Tardieu de La Lauze, avocat, contre Marie Fauque, en paiement de créance ; — Clément, de Condorcet, contre Estève, en interposition de décret sur encan ; — Thérèse-Françoise-Bibiane de Bertrand de Pelissier, dame de Saint-Ferréol, contre Jeanne Barnouin, en paiement de cense, etc. — Levée du cadavre d'une femme inconnue, à Saint-Ferréol.

JUDICATURE DE RATIÈRES.

B. 1703. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1708-1733. — Déclaration de grossesse de Dimanche Bouzon. — Levée du cadavre d'un soldat d'infanterie de passage à Ratières. — Procédures criminelles du procureur d'office contre Ginot, pour coups et blessures à Pillon, mendiant.

JUDICATURE DE LA ROCHE-DE-GLUN.

B. 1704. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 72 pièces, papier.

1694-1750. — Inventaire des biens de Rostaing, de Valence. — Instances civiles de Blachier, receveur du grenier à sel de Tournon, contre Francon, en paiement de créance ; — de Rey, fermier au domaine de Saint-Georges, contre Meyssonier, en revendication de terrain usurpé ; — de Royron, contre Veyrat, en paiement de bail à ferme ; — de Pierre-Henri d'Urre, seigneur de Mercurolo, Saint-Clément, etc., contre Francon, en nomination d'experts. — Procédure criminelle de Jeanne Odet, veuve Arlod, contre Reboul, pour voies de fait.

B. 1705. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1760-1789. — Instances civiles : de Chabalet, contre Depresle, en répétition des droits de sa femme sur la succession d'Élizabeth Paillarey ; — de Francon, marchand à La Roche-de-Glun, contre les mariés Pouyet, et de Machon, contre Paillarey, en paiement de créance ; — de Dauphine Marcon, veuve Salanard, contre Paillarey, en reconnaissance d'écriture privée ; — de Jacques, Alexis, Michelet Joseph Pochon, contre Pierre Pochon, leur frère, en répétition de leur légitime. — Procédures criminelles de Francon et Rozeron, contre Gonnet et Rozeron, pour coupe d'arbres.

B. 1706. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1789. — Procédures criminelles : de Francon et Rozeron, contre Gonnet et Rozeron, pour coupe

d'arbres ; — desdits Gonnet et Rozeron, contre Francon et Rozeron, pour accusations calomnieuses.

JUDICATURE DE ROCHEGUDE.

B. 1707. (Cahiers.) — In-4°, 446 feuillets, papier.

1704-1789. — Provisions des offices : de juge, de procureur juridictionnel, de sergent, données à Bardon, à Pousol, à Bouvier, Dousset, Avias, Dejonc, Brochay, par Pierre Arnoul, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, intendant général de la marine et inspecteur des classes de tous les matelots du royaume ; — par Nicolas-François Arnoul, intendant général de justice, police et finances des galères de France et des fortifications de Marseille, tuteur honoraire de Pierre-Charles Arnoul, seigneur de Rochegude ; — par ledit Charles-François d'Arnoul, officier au régiment des Gardes-Françaises ; — par Anne de Moiroux, marquise d'Aqueria, dame de Rochegude ; — par Louis-Joseph-Jean-Marie-Dominique Robert, marquis d'Aqueria, seigneur de Rochegude. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV approuvant l'ordonnance de l'intendant de Dauphiné qui annule les délibérations de la communauté de Rochegude touchant la poursuite du procès de la banalité des fours. — Règlement fait par la communauté sur les dommages causés dans les champs par les bestiaux, volailles, etc. — Audiences. — Noms des parties : noble Antoine de Blocard, conseiller au Parlement d'Orange, contre Perbin, en reconnaissance de promesse ; — noble Louis Granier, de Rochegude, contre Roux, en paiement de créance, etc.

JUDICATURES DE LA ROCHE-SUR-LE-BUIS, LA ROCHETTE, SAINT-AUBAN, VERCLAUSE, VERS, IZON, LABOREL, LACHAU, MÉRINDOL, MOLLANS, MONTAULIEU, MONTAUBAN, MONTFROC, OLON, PELONNE, PIERRELONGUE, PLAISIANS, POËT-EN-PERCIP ET POËT-SIGILLAT.

B. 1708. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1715-1789. — Procédures criminelles : du procureur d'office de La Rochette, contre Ripert et Clément, pour délits de chasse ; — de Lespine, de

Saint-Auban, contre Pascal, pour voies de fait ; — de Brunel, contre Mourier, pour dommages à ses récoltes, etc. — Instances civiles : pour Bourgeaud, cardeur à Lachau, contre Brunel, en paiement de l'apprentissage de son fils ; — pour Magdeleine Jullien, contre Monnet, son mari, en séparation de biens, etc. — Provisions de l'office de procureur juridictionnel de Mollans, Montauban et Arpavon, données à Jacques Benoit par Alexis-Elzéar de Simiane.

JUDICATURE DE ROMANS.

B. 1709. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1550-1649. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV permettant aux villes de s'imposer les sommes nécessaires pour l'achat des portions du domaine qu'elles voudront acquérir. — Conditions du bail à ferme du greffe, qui est un huitième de la cour commune de la ville de Romans, appartenant au chapitre de l'église Saint-Barnard, et adjudication dudit greffe à Arthaud moyennant 40 livres par an. — Inventaire des biens de Payen. — Vente par Père à Guillermond, boulanger, d'un tènement de maison rue Palharès, sur Saint-Nicolas, au prix de 2 100 livres. — Contrat de mariage de Tatin et de Ginette Reynaud. — Élection par les consuls et conseillers de ville de Jourdan-Lamarche, capitaine de quartier à Jacquemart, en remplacement de Thomé. — Procédures civiles : pour le comte de La Roche, contre les consuls de Romans, en paiement de pension ; — pour Luya, syndic du chapitre de Saint-Barnard, contre les prêtres habitués de la même église, en vérification des charges et des revenus de la collégiale : le membre de la table s'affirme 1 200 livres ; celui des grands anniversaires 1,430 ; les 29 patronages 6,355, etc. ; — pour Berlioz, de Virieu, contre Genevois, en paiement de créance, etc.

B. 1710. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1650-1669. — Testament de Noyer, hôtelier. — Transport de créance par Pierre Duportroux, praticien, à Flandy, procureur fondé de

Marie Dupuy, veuve de Jacques Duportroux, commissaire des guerres. — Vente par Héléne Tardy, veuve Deloulle, Ennemonde Deloulle, veuve Richard et autres dames charitables « ayant soin de l'emploi et distribution des deniers et revenus des tasses des pauvres honteux et malades », à Tatin d'une maison au viol Bonjour, moyennant 300 livres. — Procédures civiles : pour le syndic des pauvres de l'Aumône générale, contre Marguerite Berton, veuve Fièrre-Chapel, en prestation de nouvelle reconnaissance ; — pour Bourgeois, contre les hoirs Reynaud, en paiement de créance ; — pour les enfants Chosson, contre Marciane Barbier, en répétition des droits de Barbe Chosson ; — pour noble François de Guérin, conseiller au Parlement de Grenoble, contre Chovet, en paiement d'arrérages de pension ; — pour Montant-Chalamel, lieutenant et doyen des maîtres chirurgiens de Romans, contre Joany, chirurgien, qui a tenu sa boutique ouverte et a opéré le jour de la Pentecôte, contrairement au statut de leur corporation, etc.

B. 1711. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1670-1679. — Inventaire des Liens d'Ennemonde Alland, veuve Trenat. — Testament d'André Gondoin, bourgeois. — État des créances de l'hoirie Jomaron, marchand. — Instances civiles : de Paul Cara, avocat, sieur de Lale et seigneur de Flandènes, contre les hoirs Rambaud ; — de Doncieu-Réveille, hôtelier, contre Suppat, notaire, et de Suppat, contre Pierre Duportroux, en paiement de créances. — Rapports d'experts sur l'état de la maison occupée par Jeanne Brude.

B. 1712. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaires des meubles de Catherine Bertrand-Sozin, veuve Jourdan-Lamarche, et d'Ageron, marchand, Religionnaire fugitif. — Vente à l'encan des effets mobiliers de l'hoirie Bit et d'Ennemonde Alland. — Procédures criminelles : de Marie Achard, contre Sève ; — d'Argoud-Peillet, contre Armand, et de noble Antoine de Bernière, contre Fleury, pour voies de fait ; — du procureur du Roi, contre Ageron,

apothicaire, et Jassoud, chirurgien, prévenus d'avoir empêché l'abjuration de Delas, Religionnaire, et contre Bérenger, marchand, nouveau converti, dont la fille a quitté le royaume ; — de noble Claude Allois, trésorier général de France à Grenoble procureur de noble Antoine Giraud, contrôleur en la Chancellerie du Dauphiné, contre Bergier, sieur de La Rivoire, prévenu de détournement d'objets précieux confiés à sa garde, etc.

B. 1713. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1680-1689. — Discussion des biens de Carlet, marchand. — Testaments : d'André Borel, seigneur d'Hauterives, en faveur d'André, son fils aîné ; — de Buissonnier, bourgeois, en faveur de Marianne de Comiers de La Roche, son épouse ; — de Claude Buissonnier, avocat, etc. : il lègue à ce dernier le domaine de l'Écancière. — Inventaires des biens des hoiries de Carlet, de Breyton, chanoine, de Blanc, charpentier, et de Blachette, marchand. — Parcelle de frais alloués à François de Bocsozel de Montgontier, commandeur de Saint-Paul, grand-bailli de Lyon, dans son procès contre Duportroux. — Procédures criminelles de Boissieu et Coq, tondeurs de draps, contre Flamand, Bodran, etc., pour voies de fait ; — de Bon, contre Rochas, pour injures ; — de Marie Douène, veuve Bourgeois, contre les personnes inconnues qui ont enlevé son banc de l'église de Saint-Barnard, etc. — Ordonnance de Brenier, juge royal de Romans, défendant à Bouzonnier de prendre le titre de docteur en médecine et de faire les fonctions de cet art, etc.

B. 1714. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1680-1689. — Parcelle de frais alloués à noble Antoine Chosson, correcteur en la Chambre des Comptes de Grenoble, dans son procès contre noble Alphonse de Rochechinard, seigneur de Reculais, Arthemonay, etc., s'élevant à 278 livres. — Conditions de la vente aux enchères de la maison de noble Charles de Chèze, capitaine au régiment de Normandie, sise au quartier de Saint-Nicolas. — Inventaire des biens de Charavit, abandonnés à ses créanciers, de Chaix, de Chabran, avocat, et de

Christophe, marchand. — Déclarations de grossesse de Catherine Claret et de Françoise Chaléat. — Procédures civiles : pour Justine de Chabrières, dame de Peyrins, contre Perret, en action hypothécaire ; — pour le syndic des pauvres de l'Aumône générale, contre Bricchet, en paiement d'arrérages de rente.

B. 1715. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ;
104 pièces, papier.

1680-1689. — Compte de l'administration des biens de Magdeleine Douet, rendu par les mariés Clarion à Antoinette Bona. — Instances civiles : pour Joseph de Collet d'Anglefort, avocat, contre Chosson, bourgeois, en interposition de décret sur encan ; — pour Justine de Chabrières, dame de Peyrins, contre les créanciers Desoches, et pour Didier, bourgeois de Pont-en-Royans, contre Charavit, en discussion des biens de leur hoirie. — Parcelle de frais alloués à Delacour, bourgeois, à noble Jean-Augustin Deloulle, maître en la Chambre des Comptes de Grenoble, etc., dans leurs procès contre Gelas et Pascal.

B. 1716. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaires du mobilier de Dupuy, tondeur de draps, et de Dupont, marchand. — Sentences d'ordre dans la discussion des biens de Jeanne Chèze, veuve Domingin, de Joseph Domingin, son fils, et de Ducros, marchand. — Procédures criminelles : de Dumas, prêtre missionnaire, contre la femme Gerbert, pour injures ; — de Catherine Dupuy, veuve Bernard, contre la femme Lombard, pour jet d'immondices sur elle dans la rue ; — de Durand, contre Dominique Mignot, et d'Espie, contre Alland, pour voies de fait, etc. — Levée du cadavre d'un enfant trouvé dans l'église Saint-Barnard. — Parcelles de frais alloués à Louise de Fay, de Veaunes, plaidant contre Rouvier ; — à Farges, contre son frère, etc. — Testament de Fermond, charpentier.

B. 1717. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaire du mobilier de Jeanne Gardet. — Ventes à l'encan des meubles de Fontaine et de Genot. — Instances civiles : pour Gasparde de Garagnol, veuve de Paul Cara de Lale, seigneur de Flandènes, contre Tabaret, en action hypothécaire ; — pour Claude de Garagnol, de Saint-Marcellin, contre Pierre de Gilliers, seigneur de Lupé, en paiement d'arrérages de rente ; — pour Garnier, curateur de l'hoirie Royanès, contre noble François Denicourt, greffier patrimonial et criminel du Parlement de Grenoble, et Marie Cuchet, femme du conseiller de Rosset (*alias* Rousset) et héritière de noble Léonard Cuchet, en règlement de compte ; — pour Jeanne Gastier, veuve Blanc, contre Louise Rossilhe, veuve Daud, en paiement de pension, etc. — Distribution du prix des biens de la succession Genevois, marchand, à ses héritiers et à ses créanciers, etc.

B. 1718. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1680-1689. — Ordonnance de Cardin Le Bret, intendant de Dauphiné, commettant Joseph Moyne de La Guillonière pour la recherche des biens meubles et immeubles des consistoires. — Vente à l'encan des meubles de Magdeleine Gondoin, veuve Chonet. — Abjuration de Goirand dans l'église de Saint-Barnard. — Communication à Maisonblanche, recteur de l'hôpital Sainte-Foi par Jossaud, syndic des Réformés, des titres dont il est détenteur. — Inventaire des effets et papiers de Pierre Giraud, bourgeois. — Assemblée de parents autorisant Marie Sonier, femme séparée de biens de noble Pierre de Gilliers, à emprunter la somme nécessaire à Charles de Gilliers, son fils, pour lever une compagnie de cheveu-légers, etc.

B. 1719. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1680-1689. — Testament de Jeanne-Renée de Lionne de Claveyson, épouse de Louis de Lionne, maître de la garde-robe du Roi, marquis de Berni et gouverneur de la ville de Romans, en faveur de Charles, son fils. — Rapport d'experts sur l'état de

la maison acquise de noble Charles de Chèze par Charles de Lionne de Leissins, abbé de Saint-Calais, seigneur de Triors et Génissieu, dans la ville de Romans. — Compte de tutelle des mineurs Jacolin-Gerboud, rendu par Françoise Brade, leur mère. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Jasset, pour meurtre ; — de Joffray, contre les Allés Robert, pour voies de fait ; — de Johany, maître chirurgien, contre Chabran et Massot, pour injures ; — de Lavis, assesseur de l'Élection de Romans, contre Perrot, capitaine au régiment de Listenois, pour menaces faites dans l'église de Saint-Barnard, etc.

B. 1720. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaire des biens de Paquet. — Compte rendu aux créanciers de Carlet par Jeanne Mercier, sa veuve. — État des dettes et des créances de l'hoirie Luyat. — Instances civiles : pour Meilhe, contre Marinier, et contre noble Charles de Beaumont, seigneur de Miribel, en paiement d'arrérages de rentes dus au chapitre de Saint-Barnard ; — pour Michon, receveur des formules du domaine de S. M., contre Charavit ou ses ayant-droit et pour Charlotte Odoard de Villemoisson, veuve Brenier, contre Arnoux Genthon, en paiement de créances, etc. — Apposition des scellés sur les papiers de feu Reymond, notaire, conformément à l'arrêt du Parlement de Grenoble, du 9 juillet 1688, qui ordonne aux détenteurs de protocoles, minutes, terriers, etc., de les remettre aux acquéreurs des offices des notaires ayant reçu lesdits actes, et, en cas de vacance ou suppression, au greffier du siège de leur résidence.

B. 1721. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaire des biens de Phelipot, marchand, et distribution aux créanciers de la succession des sommes provenues de la vente desdits biens ; — compte rendu aux créanciers de Phelipot par Gelas, curateur de la succession. — Procédures criminelles : de Parel, contre Thévenin, pour coups et blessures à sa femme ; — de Pellegrin Bargelini, médecin, contre Latour, pour injures ; —

du procureur du Roi, contre les enfants Motton et Jeanne Peloux, leur mère, Religionnaires fugitifs du royaume, et contre Perroche et Mottet, pour blasphèmes ; — de Peyrache, contre Fleury, pour voies de fait, etc.

B. 1722. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ;
129 pièces, papier.

1680-1689. — Tutelle des mineurs Fontaine déféré à Robert. — Ventes à l'encan des meubles de Jeanne Rivail, veuve Suchet, et de Prohet-Paparo. — Ordonnances d'Imbert Brenier, juge royal, défendant à ceux de la Religion Réformée de s'assembler et de tenir consistoire sans en avoir, au préalable, averti ledit juge ou son lieutenant. — Ouverture du testament de Gabriel de Lacroix de Chevrières de Pizançon, président à mortier au Parlement de Grenoble, en faveur de Jean-Bernard de Lacroix de Chevrières, son fils aîné. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Robert, sa femme, etc., pour coups et blessures à Magnon, et contre Rivail, prévenu du meurtre de Blachette. — Déclarations de grossesse de Louise Rimbaud et de Françoise Pinet, etc.

B. 1723. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 89 pièces, papier,

1680-1689. — Vente à l'encan des meubles saisis sur François Saurin, ministre de la Religion Réformée à Romans, à la requête de Matyt, ministre de Beaufort. — Procédures criminelles : de Savoie de Combevert, greffier de la maison consulaire de Romans, contre Rivail, notaire, et Glenat, bourgeois, pour injures et voies de fait ; — du syndic du chapitre de Saint-Barnard, contre Marion, commis à la recette des tailles pour irrévérence dans l'église pendant le sermon ; — du procureur du Roi, contre Jeanne Rousat, accusée du meurtre d'un enfant ; — des consuls de Romans, contre Villion, Ageron et Soyer, Religionnaires fugitifs du royaume, pour contraventions aux édits de 1669 et déclaration du 14 juillet 1682 ; — du syndic de Saint-Barnard, contre Lantheaume, pour violation de séquestre, etc. — Compte de l'administration des biens de Pierre

Royanès rendu aux créanciers de celui-ci par Jean Royanès, marchand.

B. 1724. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 58 pièces, papier.

1680-1689. — Inventaires des biens de Vinay, drapier, de Dimanche Ullion et de Tournu. — Abjuration de l'hérésie de Calvin par Villion, marchand. — Vente à l'encan des meubles de Verdonnet, marchand. — Compte de curatelle rendu aux enfants Tortel par Rogny, d'Auberives. — Discussions des biens de Servos-Semenson et de Tournu. — Instances criminelles : du procureur du Roi, contre Soyer, Isabeau, Marguerite et Marie Villion, Religionnaires fugitifs du royaume ; — de Tessier, maître cartier, contre deux cavaliers du sieur de Lenet, pour voies de fait ; — de Villion, contre des jeunes gens de la ville qui ont troublé les cérémonies funèbres de l'inhumation d'Anne Rivail, sa femme, et jeté des pierres contre la porte du cimetière des Réformés et contre les personnes du convoi, etc.

B. 1725. (Cahiers.) — In-4°, 502 feuillets, papier.

1680-1689. — Audiences. — Noms des parties : Jeanne-Marie Jullien, veuve de noble Charles de Chastaing, sieur de La Passa, contre noble Charles de Chastaing, sieur de La Sizeranne, en paiement de promesse ; — Odéard Pontais, curé de Saint-Paul, contre Meilhe, en paiement de blé prêté ; — Charlotte Odoard de Villemoisson, veuve Brenier, contre Françoise Baruyer, veuve Duportroux, en ouverture de saisie ; — noble François de Poterlat, seigneur de Saint-Ange, La Bâtie-Geysans, etc., contre Reynaud, en paiement d'arrérages de rente ; — noble Antoine de Giraud, conseiller et secrétaire du Roi à Paris, contre Chèze, capitaine au régiment de Normandie, en discussion de ses biens, etc. — Présentations de procureurs : Delacour, pour Antoine Guérin, seigneur de Tencin ; — Gitton, pour les Ursulines de Beaulieu en Vivarais ; — Garnier, pour le syndic de l'Aumône générale de Romans, etc.

B. 1726. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1690-1699. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Laforêt, tondeur de draps. — Inventaires du mobilier de Barbe, d'Argoud et de Baratier, Religionnaire fugitif. — Apposition des scellés dans la maison Richard, à la requête d'Ennemonde Bâti, sa veuve. — Procédures civiles : pour Marie Bajat, veuve Reynaud, contre Robert, en délivrance d'immeubles sur lesquels elle a hypothèque ; — pour noble Pierre Aymon, héritier de Philibert Aymon, chanoine de Saint-Barnard, contre Marie Chazal, veuve Carlet, en paiement de créance ; — pour Armand, contre Louise Monier, veuve et cohéritière de Jacques Merlin, écuyer, et François Merlin, capitaine de cavalerie, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Vente à l'encan des meubles d'Ardain. — Procuration donnée à Paquet par noble Charles Assalin de La Gardette, sieur de Montarzin, capitaine châtelain et maire du comté d'Albon, pour empêcher la discussion des biens de noble Alphonse de Rochechinard.

B. 1727. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1690-1699. — Ouverture du testament de Bona, chanoine de Saint-Barnard. — Rapport d'experts sur la légitime due à Bon. — Inventaires des biens de Bodon, bourgeois de Romans, et de Blache, marchand. — Procédures criminelles : de Boissieux, contre son frère, pour injures ; — du procureur d'office, contre Bertrand, dit Lherbet, et contre Bérard, pour vols ; — de Bernon, contre Duc, et de Bergier, contre Dumas-Mazo, pour voies de fait.

B. 1728. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaires des meubles d'Arnoux Chabran, médecin ; de Catherine Bruas et de Bozonier, prêtre. — Sentence d'ordre dans la discussion des biens de Carlet. — Procédures civiles : pour Bonnet, contre la veuve Savoye, en restitution de tailles payées au nom de son mari ; — pour Boyoud, hôtelier à Romans, contre Magdeleine Duvivier, veuve de noble Alphonse de Rochechinard, en paiement de créance ; — pour Laurence de

Brizeaux, veuve Reynaud, contre Gaillot, en délivrance d'immeubles sur lesquels elle a hypothèque, etc. — Curatelle de Magdeleine-Gabrielle-Angélique-Victoire de Bressac, religieuse Visitandine, déférée à de Baysse, chanoine de Valence, et à Rouveyre, procureur. — Déclarations de grossesse de Marguerite Bottin et de Louise Cabin.

B. 1729. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1690-1699. — Déclaration faite par Antoine-Eustache de Conflans, capitaine de cavalerie, touchant le décès de Rondette, un de ses cavaliers, à Briançon. — Émancipation de Claperon, novice chez les Cordeliers de Romans. — Compte rendu de l'administration des biens cédés par Charavit, bourgeois, à ses créanciers. — Déclarations de grossesse de Catherine Cléret, de Marguerite Clément et de Marie Chalieu. — Instances criminelles : de Coste, contre Taverdon ; de Chambaud, notaire, contre Peloux, et de Chaix, contre Bottin, etc., pour voies de fait. — Vente à l'encan du mobilier de Cottin. — Inventaire des effets de Chonet.

B. 1730. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaires des biens de Didier, marchand ; de Desmeures, conseiller en l'Élection, et de Delacour, bourgeois. — Déclarations de grossesse de Louise Drevet et d'Antoinette Dalicieu. — Procédures civiles : pour Delaréal, marchand, contre Guigon, en paiement d'arrérages de rente ; — pour Delacour, bourgeois de Beaurepaire, contre la veuve Tabaret, en acceptation de transport de créance, etc. — Adjudication de l'office de conseiller en l'Élection de Romans ayant appartenu à Desmeures pour 3 100 livres à Garagnol. — Émancipation de Delacour. — Apposition des scellés chez Drevet, etc.

B. 1731. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaires des biens de Dugat, d'Anne Escoffier et de Manon, son fils. — Instances criminelles : d'Henriette de Foudras, femme de noble Imbert Bertrand, sieur de

Champlong, contre Jassoud, de Falquet, contre Fournier, Armand et autres, et d'Eynard, hôtelier, contre de Garagnol de Chambois, pour voies de fait. — Déclarations de grossesse de Catherine Feugier, d'Isabeau Ferrouillet, etc. — Curatelle de noble Pierre de Falcos déférée à Aribert. — Procédures civiles : pour noble Pierre Duchon, maître en la Chambre des Comptes de Dauphiné, contre noble Charles Assalin de La Gardette, sieur de Montarzin, en discussion des biens de noble Alphonse de Rochechinard ; — d'Isabeau Fermond, contre Miribel-Jarrat, son mari, en séparation de biens.

B. 1732. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1690-1699. — Compte de tutelle des mineurs Barret-Laforêt rendu par Girard. — État des créances et des dettes de l'hoirie d'Anne Genthon, veuve Ferrand. — Inventaire des meubles de Genissieu. — Compte rendu par Garnier, procureur, de l'administration des biens de Sonier, abandonnés à ses créanciers. — Vente à l'encan du mobilier de la succession de Catherine de Gade, veuve de noble Michel de Falcos, sieur de Mallevall. — Déclaration de grossesse de Marie Ginoud. — Curatelle de Jean-Baptiste de Gilliers, chanoine de Saint-Barnard, déférée à Marie Sonier, sa mère, etc.

B. 1733. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 79 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaires des biens de Jassoud, de Florie de Grasse, de Marie Gonnet et de Magdeleine Gondoin, veuve Chonet. — Procédures civiles : pour noble Pierre Gondoin, greffier en chef au Parlement de Grenoble, contre la veuve Carlet, et pour Philippe de Grand-champ, en discussion des biens dudit Carlet et de ceux de la veuve Manon ; — pour Jassoud, contre Marc-Antoine Hébrais, écuyer du prince de Condé, en interposition de décret sur encan, etc. — Apposition des scellés chez Gondoin. — Instances criminelles : de Marie Jasset, femme Faure, contre les filles Delisle, pour injures ; — de Jacob, contre Lambert, pour voies de fait, etc.

B. 1734. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 102 pièces, papier.

1690-1699. — Compte de tutelle des mineurs Farge rendu par Jeanne Jourdan-Lamarche, leur mère. — Inventaires des biens de Loyron, de Lambert, de Lagier et de Jeanne Jourdan, veuve Laperrière. — Curatelle de Catherine Lescot, fille de Lescot, président du Parlement de Grenoble, « retirée dans le monastère de Saint-Just pour éviter la persécution de ses parents » ; — déclaration faite par ladite demoiselle de vouloir épouser Jean-Baptiste de Marnais Saint-André de La Bâtie, lieutenant-colonel de dragons. — Procédures civiles : pour Lambert, contre Reymond de Calignon, seigneur de Peyrins, en exécution de règlement de compte sous seing privé ; — pour Savignol-Lacroix, chirurgien, contre Bayard, en paiement de créance, etc. — Contrats de mariage de César Vincent avec Marie Fournas, et de Joly, chirurgien à Saint-Vallier, avec Françoise David.

B. 1735. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaires des biens de Jeanne Mathieu et de Jacques Reymond-Merlin, écuyer, « gentilhomme ordinaire servant du Roi », mentionnant parmi ses immeubles les domaines de Presle, à Peyrins, de La Merline, du Cheylas et du Portail, dans la paroisse de Fiançaye, etc. — Instances criminelles : de Françoise Meillan, contre la nommée Marchand, et de Jeanne Massot, contre Arod, pour voies de fait ; — de Maison-Blanche, curé de Saint-Barnard, contre Rey, pour enlèvement de gerbes avant le paiement de la dime, etc. — Sentence d'ordre dans la discussion des biens de Marchand. — Déclarations de grossesse de Marie Manon et de Michelle Malaquin. — Parcelles de frais alloués à Claudine de Marnais de Saint-André, abbesse de Saint-Just, dans son procès contre Marie-Isabeau de Gardon.

B. 1736. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1690-1699. — Vente à l'encan des meubles de Prompsal. — Inventaires des biens de Platel et de Michon. — Apposition des scellés dans la maison de Morel, marchand. — Déclarations de

grossesse de Laurence Premier, de Claudine Poncin et de Jeanne Peyrache. — Procédures civiles : pour Joseph-Charles Patin de Saucourt, contre le curateur de l'hoirie de Jeanne Jourdan, en reconnaissance d'écriture privée ; — pour Angélique-Geneviève Mortier, contre noble Pierre de Gilliers, seigneur de Lupé, capitaine de cavalerie, en paiement de créance ; — pour Michel, contre les hoirs Delacour, en discussion des biens de Jean Delacour, bourgeois, etc. — Tutelle des enfants Michon donnée à Jeanne Laperrière, leur mère.

B. 1737. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1690-1699. — Prise de possession du château et de la seigneurie de Rochechinard par Marguerite de Rochechinard, subrogée à l'enchère de noble Félicien de Marcoux, et rapport d'experts sur l'état des immeubles acquis. De nombreuses réparations sont à faire dans le château et aux domaines des Gerins, de Laraniol, de Massotier, de Crispalot, du Puits, des Robins et de Mavis. — Inventaire des biens de feu noble Alphonse de Rochechinard, capitaine de cheveu-légers, seigneur de Rochechinard, mentionnant des terriers de 1481, 1512 et 1534, en faveur de nobles Jean, Guillaume et Antoine Petinot ; de 1514, en faveur de noble François d'Izerand ; de 1510, en faveur de noble Favéon Alleman ; de 1547, en faveur d'Antoine de Manissieu ; de-1535 et 1583, en faveur de nobles Claude et Charles de Villette ; un extrait du contrat de mariage de noble Alphonse de Rochechinard avec Magdeleine Duvivier ; un grand sac plein de vieux contrats en latin et en français non inventoriés et un monceau de papiers et parchemins pourris, déchirés ou mangés par les rats, apportés du domaine de Saint-Paul-lès-Romans, après l'incendie de cette maison, etc. — État des dettes et des créances de la succession de noble Alphonse de Rochechinard, dressé à la requête de Magdeleine Duvivier, sa veuve, épouse en secondes noces de noble Pierre Duchon, conseiller en la Chambre des Comptes de Dauphiné. — Déclarations de grossesse de Marianne et de Marie Robin.

B. 1738. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1690-1699. — Rapport d'experts sur les revenus et la contenance des îles, îlots et attérissements de l'Isère, appartenant à la communauté de La Roche-de-Glun : Sillard ou Gore a 120 sétérées de 430 pas et rapporte 60 livres ; Brune a 9 sétérées sans revenu ; Saint-Marcel a 73 sétérées et rapporte 15 livres, etc. — Inventaire des biens de Rozeron, drapier. — Déclarations de grossesse de Françoise Rolland, de Marie Rozand et de Marie Saint-Donat. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre plusieurs personnes qui ont acheté des denrées hors de la ville, et contre les auteurs de tapage nocturne dans les rues de Romans : la plainte des maire et consuls porte que deux pierres de la fontaine du Marché ont été jetées dans le bassin et qu'une partie des cordes des puits de la ville ont été coupées.

B. 1739. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1690-1699. — Compte rendu par Seguin de l'administration des biens de Louise Duc. — Apposition des scellés dans la maison de Louis Savoye. — Bail à ferme des biens de l'hoirie de Jean-Claude Savoye et vente à l'encan de ses meubles. — Déclaration de Maurice-Amédée de Servi en, seigneur de La Balme et de Cossay., de vouloir fixer sa résidence à Romans « où il souhaite que Catherine Mazonot, sa femme, se retire pour habiter avec lui, sous offre de l'y recevoir, de la traiter maritalement et de l'entretenir par rapport à ses facultés. » — Procédures civiles : pour Claudine de Sardine, veuve de noble André Choisy, contre Paquet, curateur de la discussion des biens de Marchand, en paiement de créance ; — pour Sarraillon, contre Rosset, en vérification de limites, etc.

B. 1740. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1690-1699. — Apposition des scellés sur les effets mobiliers de Soyer, Ageron et Villion, Religionnaires fugitifs. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Soyer, de Claire Sozin et de Sonier. — Bail à ferme judiciaire des biens de Sonier,

abandonnés à ses créanciers. — Instances civiles : de Claudine Sonier, veuve Butherin, contre Meille, en restitution d'un immeuble sur lequel elle a hypothèque ; — de Surieu, chanoine de Saint-Barnard, contre ledit Meille, pour usurpation de terrain, etc.

B. 1741. (Cahier.) — In-4°, 461 feuillets, papier.

1699. — Compte de tutelle rendu par Marie Tabaret, veuve Blache, à ses enfants ; recette, 11 439 livres 17 sols ; dépense, 2 016 livres 3 sols.

B. 1742. (Liasse.) — 82 pièces ; 1 cahier in-4°, 105 feuillets, papier.

1690-1699. — Vente à l'encan des meubles de Villion. — Sentence d'ordre en faveur des créanciers de Trenat, mari d'Ennemonde Alland. — Bail judiciaire de la perception des censes et rentes du terrier de noble Joachim de Thomé, à Charaix, Montchenu et Saint-Christophe. — Inventaires des effets mobiliers de Tavernol et d'Hélène Thévenin, veuve Vial. — Contrat de mariage de Pierre Tatin avec Claire Amieu. — Déclarations de grossesse d'Antoinette Villard, d'Anne Téolier, de Marie Tatin et de Marie Taillandier, veuve Jassoud. — Présentations de procureurs : Chabran, pour Albanel, contre noble Augustin Deloulle, seigneur d'Arthemony ; — Rondette, pour Loyron, contre Massot, etc.

B. 1743. (Cahiers.) — In-fol., 512 feuillets, papier.

1690-1694. — Audiences. — Noms des parties : Nicolas de Garagnol de Chambois, contre Robin, en vérification des registres de baptêmes tenus par feu Annet, curé de Mercuriol ; — Claudine de Marnais, abbesse de Saint-Just, contre Mossan, fermier des religieuses de Soyons, et Henri de Villars, archevêque de Vienne, abbé de Saint-Barnard, contre Didier, en paiement d'arrérages de rente ; — noble Jean-Augustin Deloulle, seigneur d'Arthemony, contre Magdeleine Duvivier, en discussion des biens de noble Alphonse de Rocbechinard, son mari, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par noble

Charles Assalin de La Gardette, sieur de Montarzin, de la succession de Philiberte Assalin de La Gardette, dame de Rocbechinard, sa tante.

B. 1744. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1700-1709. — État des créances de la succession Blache. — Inventaire des biens d'Avignon, notaire. — Instances criminelles : de Bernard, contre Roux, pour voies de fait ; — de Barbier, contre sa mère, son frère, etc., pour enlèvement d'outils de fabricant de bas dans sa boutique ; — d'Aymon, écuyer, trésorier général de France à Grenoble, contre Testard, huissier de Chabeuil, pour signification d'exploit par personnes interposées ; — du procureur d'office, contre Antoinette Armieux, pour vol de laine, etc. — Procédures civiles pour Bergeron, Barnavon, contre Joachim de Lionne, héritier bénéficiaire de Charles de Lionne de Leissins, en paiement de créances.

B. 1745. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1700-1709. — Assemblée de parents autorisant noble Christophe de Borel, sieur d'Hauterives, capitaine d'infanterie, à emprunter une somme de 3 000 livres pour équiper sa compagnie. — Inventaire des biens de Bodon, bourgeois. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Bochage, marchand. — Déclarations de grossesse de Marie Bricchet, Marguerite Bouchet et Marie Bonod. — Instances criminelles : d'Anne-Marie de Bressac, veuve de Philippe Duvivier et femme du seigneur de Lally, capitaine-major d'infanterie irlandaise au régiment Dillon, contre Joseph et Jacques Flandy, pour duel avec Ennemond-Joseph Duvivier, son fils ; — de Cara, cabaretier, contre Tabaret-Duperier et Garagnol de Chambois, officiers de la garnison, pour coups à sa femme et dégâts commis dans sa maison ; — de Bono, contre Charrin, et de Blachette, contre Sibilat, pour voies de fait, etc.

B. 1746. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1700-1709. — Inventaires des biens de Courbis, drapier, et de Marie Chonet, veuve et

héritière de noble Jean Monier, contrôleur général du domaine et des bois en Dauphiné. — Vente à l'encan du mobilier de Chancrin-Pourra. — Déclarations de grossesse de Jeanne Chavot et d'Isabeau Chaix, détenue dans la maison du Paradis ou refuge des repenties. — Procédures civiles : pour Cara, bourgeois de Saint-Nazaire, contre Derrat, consul de Beaugard, en convocation d'une assemblée des habitants de la communauté chargée de décider à qui le rôle des tailles sera remis ; — pour Chaléat, avocat, contre Anne Desmeures, en discussion des biens de Louis Desmeures, conseiller en l'Élection ; — pour Marie Chonet, contre Lhoste, avocat, son mari, en séparation de biens, etc.

B. 1747. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1700-1709. — Assemblée de parents qui autorise noble Justin-Bruno Duvivier, lieutenant-colonel de dragons, à retirer les 3 500 livres que Philippe, son père, lui a laissées par testament. — Compte rendu par Deloche, notaire à Tain, des sommes consignées entre ses mains et provenant des immeubles de l'hoirie Cholet. — Instances civiles : pour noble Amédée Duvivier, seigneur de Lentiol, contre Teyssier, son ancien agent général, lui réclamant des gages plus élevés que les gages convenus ; — pour noble Pierre Duchon, mari de Magdeleine Duvivier, héritière de noble Alphonse de Rocbechinard, contre noble Charles Assalin de La Gardette, sieur de Montarzin, en rectification d'erreurs de compte commises à son préjudice, etc.

B. 1748. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1700-1709. — Conditions du bail judiciaire des immeubles de noble Pierre de Gilliers, comprenant le château de Lupé, le domaine des Rosiers, et des maisons de noble Pierre de Falcos, sieur de Malleval, sises à Romans. — Inventaires des biens de Geneux et d'Espie, marchands. — Sentence d'ordre pour les créanciers d'Anne Escoffier et de Manon, son fils. — Déclarations de grossesse de Marie Froment et de Dimanche Escoffier. — Plaintes de Guibourd, contre Villejan, Bret, etc. ; de Gondoin, chanoine, contre Dupuy, et d'Anne Gachet, contre

Roux, pour voies de fait. — Parcelles de frais alloués à Catherine de Garnier, veuve de noble Imbert Leblanc, sieur de Myons, dans son procès contre Joachim de Lionne ; — à Pierre de Garagnol, chanoine, plaidant contre Brenier, capitaine d'infanterie ; — à Fornet, curé de Saint-Nicolas, dans son procès contre Joachim de Lionne, etc.

B. 1749. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1700-1709. — Concordat intervenu entre Laniberton, père et fils, marchands et leurs créanciers. — Inventaire des biens de Lambert. — État des créances et des dettes de l'hoirie d'Étienne Lambert de Villeneuve, lieutenant en l'Élection de Romans, dont la discussion est poursuivie par noble Antoine Lambert, trésorier de France à Grenoble. — Rapport d'experts sur les ravages causés par la rivière d'Herbasse à Clérieux, depuis le pré d'Étienne Gondoin jusqu'à celui de Pierre Goudoin, et sur les réparations à exécuter pour garantir les propriétés d'Henri Bernard de Lacroix de Chevrières, comte de Saint-Vallier et Vals, etc. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Jeanne Jourdan, veuve Laperrière. — Adjudication, en faveur de Massot, de l'office de conseiller en l'Élection occupé par Guillaud, au prix de 1 700 livres. — Déclarations de grossesse de Marie Lambert et de Virginie Guigon-Cotte, etc.

B. 1750. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1700-1709. — Rapports d'experts sur l'état des jets d'eau et fontaines ayant appartenu à feu Charles de Lionne, de Leissins. — États du linge et de la vaisselle, des meubles, des tableaux et objets d'art du château de Triors et de la maison du défunt à Romans, mentionnant une marine de Rose, un paysage de Francesco Bolognese, un portrait de Marion Delorme par Juste, une musique de Paul Véronèse, etc. — Vérification d'inventaire et vente à l'encan du mobilier. — Compte de la gestion des biens de Charles de Lionne de Leissins, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Calais, chanoine sacristain de Saint-Barnard de Romans, rendu par Louis de Baisse, sieur de Saint-Challier, écuyer, son exécuteur testamentaire, à Joachim de

Lionne, héritier bénéficiaire du défunt : excédant de dépenses sur les recettes, 698 livres.

B. 1751 (Liasse.) — 18 pièces ; 1 cahier in-4°, 340 feuillets, papier.

1700-1709. — Parcelle de frais alloués : à Joachim, comte de Lionne, premier écuyer commandant la grande écurie du Roi pour la discussion des biens de la succession de Charles de Lionne de Leissins, s'élevant à 6 730 livres 4 sols, 2 deniers ; — à Loyron plaidant contre Royanès ; — au curateur de la discussion des biens de Loyron, contre Jeanne Laperrière, femme de Charles Patin de Saucourt, etc. — Procédure criminelle de Mallon, contre Mossan, pour voies de fait. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Loyron, bourgeois.

B. 1752. (Liasse.) — 101 pièces.

1700-1709. — Assemblées de parents : nommant curateur de noble Jean Monier, Gabriel Dochier, déjà tuteur de Bruno et de Catherine Monier ; — autorisant noble Bruno Monier de Bellebat, mineur, à exiger ses capitaux, pour acheter une compagnie de cheveu-légers. — Instances criminelles : de Masson, directeur des postes à Romans, contre Tabaret Duperier, et de Pascal, tondeur de draps, contre Odrat, pour voies de fait ; — de Claudine de Marnais Saint-André, abbesse de Saint-Just, contre les personnes inconnues qui ont brisé une balustrade de pierre de son couvent, etc. — Émancipation de Jeanne Pascal. — Procédure civile pour Marie Mège, contre Thomé, son mari, en séparation de biens. — Parcelles de frais alloués à Péronnier, à Nevers, sculpteur, plaidant contre Joachim de Lionne.

B. 1753. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1700-1709. — Procédures civiles pour dom Benoit Perrot, religieux profès de Cluny, sacristain du prieuré de Chabeuil et curé primitif de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, contre Borrel, curé dudit Chabeuil, à l'effet de constater par témoins que le service des deux paroisses se fait dans l'église de

Saint-Andéol. — Inventaire des biens de Pommier, marchand. — Déclarations de grossesse de Magdeleine Perony, de Catherine Riffard et de Magdeleine Perroton. — Instances criminelles : de Melchior Pourroy, sacristain de Saint-Barnard, contre Desmeures et Rochas qui ont chassé dans sa garenne close, près la porte Saint-Nicolas ; — de Rabier La Biasse, contre Dugat, et de Claude Remondon, contre sa belle-sœur, pour voies de fait, etc.

B. 1754. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 75 pièces, papier.

1700-1700. — Rapport d'experts sur la séparation des biens de l'hoirie de noble Alphonse de Rochechinard d'avec les biens de la succession d'Imberte de Rochechinard, veuve du sieur de Saint-Thomas. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Robert, hôtelier. — Compte rendu par Robert au curateur de la discussion des biens de son père. — Procédures civiles pour Rondette, curateur de la discussion des biens d'Alphonse de Rochechinard, contre Duchon, maître en la Chambre des Comptes de Dauphiné, en garantie et conservation des droits des autres créanciers de la discussion, etc.

B. 1755. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 123 pièces, papier.

1700-1709. — Inventaires des biens de Taney, de Savoye et de Roman. — Fixation du prix de la miche, bien cuite et rassise, à 1 sol 3 deniers la livre, du pain entre le bis et le blanc, bien cuit et rassis, à 9 deniers : « suivant la coutume et usage de tout temps observés en la ville de Romans, les maire, consuls et autres officiers s'assemblent tous les samedis pour régler et fixer le taux du pain que les boulangers et revendeurs débitent, suivant le prix du blé et pour cela ils mandent venir le prieur de la confrérie desdits boulangers ». — Procédures criminelles : du procureur fiscal, contre Sonier, la veuve Romieu, etc., pour coups et blessures à Marguerite Berrier ; — de Silvestre, contre Malossane, pour voies de fait ; — de Serve, contre le procureur d'office de Parnans, en entérinement des lettres de grâce par lui obtenues pour le meurtre involontaire de Faure, etc. — Déclarations de

grossesse de Louise Rondette et de Magdeleine Sauze.

B. 1756. (Liasse.) — 25 pièces ; 2 cahiers in-4°, 321 feuillets, papier.

1700-1709. — Procédures civiles : pour Isabeau Vernouillet, contre Martin, son mari, en séparation de biens ; — pour Trollier, chanoine de Saint-Barnard, contre Rochas, en paiement de lods, etc. — Déclarations de grossesse de Marie Tiron, de Claudine Tignel et de Jeanne Thomas. — Audiences. — Noms des parties : noble Jean-Augustin Delouille, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Dauphiné, syndic et père temporel des Cordeliers de Romans, contre Joachim, comte de Lionne, en paiement d'arrérages de pension ; — Joseph Servonnet, écuyer de la maréchale de Lestrade, contre Joseph Patin de Saucourt, en paiement de créance à lui due par les hoiries Jourdan et Loyron, etc. — Arrêt du Parlement de Grenoble ordonnant le dépôt en lieu public, aux frais des seigneurs, de tous les registres, minutes et procédures des justices royales et subalternes et la livraison par les notaires démissionnaires de tous leurs protocoles à leurs successeurs.

B. 1757. (Registre.) — In-4°, 462 feuillets, papier.

1703-1707. — Audiences. — Noms des parties : Marc-Antoine Hébrais, écuyer du prince de Condé, contre noble Charles de Chastaing, sieur de La Sizeranne et son fermier, en ouverture de saisie ; — Nicolas de Garagnol, contrôleur des guerres à Romans, et Roger de Musy, comte de La Tour-du-Pin, contre Thévenin et Lhoste, en délivrance d'immeubles sur lesquels ils ont hypothèque ; — noble Antoine Lambert, trésorier de France à Grenoble, procureur de Jean Lambert de Villeneuve, contre les ayant-droit et héritiers d'Étienne Lambert, conseiller en l'Élection de Romans, en interposition de décret sur encan ; — noble Amédée Duvivier, seigneur de Lentiol, contre Guinard, en paiement d'obligations, etc. — Lettres patentes du roi Louis XIV : nommant capitaine gouverneur de Romans et du Péage de Pizançon, Charles-Hugues, comte de Lionne, colonel du régiment d'Aunis, au

lieu et place du marquis de Lionne, son père, interdit par sentence du Châtelet de Paris et par arrêt du Parlement de la même ville ; — sursoyant pour six mois toutes procédures pour ou contre le comte de Lionne, colonel d'infanterie « actuellement détenu prisonnier de guerre chez les ennemis ».

B. 1758. (Registre.) — In-4°, 359 feuillets, papier.

1700-1709. — Provisions des offices : de procureur postulant, données à Rivail par Antoine, prince de Monaco, duc de Valentinois ; — de procureur du Roi au Siègne royal et ducal, données à Jamonet par le même, etc. — Audiences. — Noms des parties : Jean-Baptiste-Félicien de Boffin d'Argenson, président à mortier au Parlement de Grenoble, contre Joachim, comte de Lionne, en distraction de fonds dans la discussion des biens de Charles de Lionne de Leissins, seigneur de Triors, etc. ; — noble Jean-Mathieu Delolle, sieur de Boisvillard, de Manas, contre noble Mathieu Delolle, de Châteauneuf-de-Mazenc, en représentation d'effets dépendants de la succession de noble Pierre Delolle de Fontchaude, etc. — Adjudication à Charles de Chabot, chevalier, seigneur de La Serre, ancien mestre de camp et lieutenant des gendarmes du Dauphin, de la terre et seigneurie de Triors, de Génissieu et dépendances, seigneurie de Saint-Paul, etc., au prix de 60 000 livres.

B. 1759. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1710-1719. — Parcelle de frais alloués à noble Antoine Beaumont de Saint-Pierre. — Déclarations de grossesse de Gabrielle Blanc, de Marguerite Belle et de Marguerite Achard. — Procédures criminelles : de Louise Blanc, contre Dugat, et de Catherine Blachon, contre Louise Vinois, pour voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Barbier, Lacroix, etc., pour charroi de vendange un jour de dimanche aux heures des offices, etc. — État des immeubles de l'hoirie de Louis Bernard, conseiller au Présidial de Valence, mis en discussion à la requête de son héritier : le domaine des Bernards, à Saint-Mamans ; le domaine de La Grange neuve, à Beauregard, etc. — Rapport

d'experts sur les revenus des immeubles que Bricbet doit restituer à Antoinette Barret, sa femme, etc.

B. 1760. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1710-1719. — Instances criminelles : du procureur du Roi en l'échevinage, contre les bouchers de Romans, pour contravention aux clauses du bail qui leur donne le monopole de la vente de la viande en détail ; — de Bontoux, contre Masse, et de Bourdin, contre Vial, pour voies de fait ; — de de Bona, chanoine de Saint-Barnard, contre Sonier et Bon, pour injures, etc. — Parcelles de frais alloués à Calignon, jardinier, à Bruchet, tailleur d'habits, et à Bourget, dans leurs procès contre Joachim, comte de Lionne. — État des papiers remis par Charles Popon Des Bertins, fils de Florisel Popon, avocat, à Bon, procureur fondé d'Élisabeth Le Petit de Lavaux, femme de Pierre Guigou, écuyer.

B. 1761. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaires des biens de Jacques de Crolard, de Lambert, marchands, et de Pierre Corbis, bourgeois. — Rapport d'experts sur la masse héréditaire à partager entre les héritiers Chapat. — Procédures criminelles : de Costalin, contre Digne, pour voies de fait ; — des chirurgiens jurés de Romans, contre Morel, pour exercice public de la chirurgie avant d'avoir subi un examen ; — de Chevalier, procureur du Roi en l'échevinage, contre Pillet, boucher, pour vente à faux poids ; contre Richard, courrier de la ville, pour accommodement secret avec des habitants qui ont contrevenu aux règlements sur l'observation des dimanches et fêtes, et contre Charrin, boucher, pour vente de viande malsaine, etc.

B. 1762. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1710-1719. — Ouverture du testament de Scipion Fomet, chanoine de Saint-Barnard. — Tutelles de la mineure Fleury, déférée à Courtois, et de Philippe Deloulle, fils de noble Jean-Augustin, déférée à Hélène Deloulle, veuve de noble Gaspard Collet d'Anglefort, sa tante. — Inventaire des biens

de Catherine Devie, veuve Roux. — Procédures civiles : pour Jean-Baptiste de Gilliers, écuyer, sieur de Lupé, capitaine de cavalerie, en répétition de sa légitime maternelle ; — pour Marie Gautier, veuve d'Arnoux Genthon, subdélégué à Romans ; contre Lambert Suel, en acceptation de transport de créance ; — pour Jean Duportroux, maire alternatif de Romans, contre Argoud, en paiement de billet, etc.

B. 1763. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaires des biens de Jourdan Lamarche, conseiller en l'Élection de Romans, de Marie-Magdeleine Guillaud, femme Massot, et de Gondoin, maire perpétuel de Beaugard. — Instances criminelles : de Gurle, contre Juven, de Goirand, contre Cognil, et de Giraud, contre Eynard, pour voies de fait ; — de Jamonet, substitut du procureur général au Siège de Romans, contre Louise Thévenin, veuve Gondoin, pour transport de juridiction, etc. — Déclarations de grossesse de Marie Jullien, de Marie Janjon, de Catherine Guiton, etc. — Tutelle des mineures Juven, déferée à Jeanne Clavel, leur mère.

B. 1764. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1710-1719. — Partage judiciaire des biens de Michel entre ses enfants. — État des papiers représentés par Massot, pour établir l'actif et le passif de la succession de Marie-Magdeleine Guillaud. — Parcelle de frais alloués à Gitton, curateur de la discussion des biens de Charles de Lionne de Leissins, s'élevant à 665 livres. — Inventaire des effets délaissés par Jeanne Laperrière, veuve Michon, femme de Patin de Saucourt. — Déclarations de grossesse de Marguerite Molin, de Françoise Millaud, d'Antoinette Marion, etc. — Procédures criminelles : de Massot, contre Tortel, pour voies de fait ; — de Lyon, l'un des régents au collège de Romans, contre Revol, pour injures à sa femme, etc.

B. 1765. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaires des biens de Marie Peloux, de Joseph Patin de Saucourt, écuyer,

capitaine d'infanterie, et de Naud Marée. — Ordonnance du prince de Monaco, duc de Valentinois, relative au paiement du droit annuel dû par ses officiers du duché. — Procédures criminelles : de Richard, capitaine courrier de Romans, contre les revendeurs qui arrêtent les comestibles et denrées apportés au marché ; — de Prompsal, lieutenant du juge de la ville, contre Savine et ses complices, pour voies de fait envers son domestique ; — de Paquet, contre Malbruny, pour démolition d'un mur mitoyen, etc.

B. 1766. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaires des biens de Romanet, procureur du Roi en l'échevinage, et de Taharet, marchand. — Procès-verbal sur un vol sacrilège commis dans l'église Saint-Nicolas. — Déclarations de grossesse de Marie Vivier, de Catherine Sauvajon, d'Anne Sabatier, etc. — Plaintes de Marie Vivier, femme Charrin, contre Argoud, de Louise Vinois, femme Geny, contre Rondette, et de Thomasset, contre Collet d'Anglefort, pour voies de fait. — Instances civiles : pour le syndic des Ursulines de Romans, contre Louise Bouyouud, en reconnaissance de pension ; — pour Savoye, contre les religieuses de la Visitation de Romans, en reconnaissance d'écriture privée, etc.

B. 1767. (Cahier.) — In-4°, 295 feuillets, papier.

1710-1712. — Transcription des privilèges accordés aux Chartreux du Val Sainte-Marie (Bouvante), par les rois François I^{er}, Henri III, Henri IV, etc. — Renouvellement des provisions de gouverneur de Romans et du Bourg-de-Péage de Pizançon par le roi Louis XIV en faveur du marquis de Lionne, colonel d'infanterie. — Requête des procureurs au juge de Romans pour défendre aux notaires d'exercer les fonctions de procureur audit siège ; ordonnance conforme. — Commission d'inspecteur des droits de la ferme des cartes, donnée à Perrier par Minaud, fermier général. — Audiences. — Noms des parties : noble François de Poterlat, seigneur de Saint-Ange et Geyssans, contre noble Pierre Gondoin, maître ordinaire en la Chambre des

Comptes de Dauphiné, en interposition de décret sur encan ; — Clémence Bouvier, contre noble Imbert Bertrand, sieur de Champlong, de Saint-Paul-lès-Romans, en paiement de la pension de sa fille ; — Anne et Isabeau Chastaing, contre noble François Chastaing, sieur de La Sizeranne, capitaine de dragons, en paiement de legs à elle faits par noble Charles de Chastaing, père du défendeur, etc.

B. 1768. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1720-1729. — Comptes de tutelle des mineurs Goirand et Ferrand par Bon et par Claudine Béatrix, veuve Ferrand. — Instances civiles : pour Claudine Allegret, contre Chambert, son mari, en séparation de biens ; — pour Marguerite Baffert, femme Mathieu, contre Ogier-Merle, en paiement de pension ; — pour Bochard, contre Rignol, en acceptation de transport de créance, etc. — Inventaire des biens d'Accarie. — Déclarations de grossesse de Claudine Boitoux, Marguerite Bergier, Marie Bérangier, etc. — Procédures criminelles : de Bon, bourgeois de Romans, contre Chazal qui, en lançant une fusée, a brillé son justaucorps et sa veste ; — du procureur du Roi, contre Magdeleine Boisson, pour injures aux archers des pauvres ; — de Jeanne Buisson, femme Boffrand, contre Marie Desvignes, pour détournement d'effets mobiliers ayant appartenu à Marie Buisson, etc.

B. 1769. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1720-1729. — Rappprt d'experts sur la valeur des fruits perçus par Deloche dans la vigne revendiquée par les mariés Chonet. — Apposition des scellés dans la maison de Charvet, marchand. — Inventaires des effets mobiliers de Jeanne Carlet et d'Isabeau Clément. — Parcelles de frais alloués à Chaléat, avocat, plaidant contre les créanciers d'Anne Garnier, sa femme. — Plaintes et procédures criminelles de Chovin, contre Costalin, de Chaix, contre Palette, et de Chabran, contre Guinet, etc., pour voies de fait.

B. 1770. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaires des biens : de Jean Duportroux, maire de Romans, mentionnant des provisions de capitaine des bourgeois et habitants de Romans, données au défunt par le roi Louis XIV, un compte d'administration consulaire, de 1689 à 1690, etc. ; — de Ducros et de Marie Drevet. — Compte de tutelle du mineur Décluze rendu par Ducros. — Procédures criminelles : d'Espie, contre Bertoin, Feugier, etc., pour injures et jet de pierres ; — d'Éluot, contre deux soldats, pour voies de fait ; — de Ducreux, serrurier, contre le chevalier Duvivier, pour coups de bâton. — Enquête sur l'exposition d'une petite fille de six semaines. — Tutelle des mineurs Collet d'Anglefort donnée à Jean de Collet d'Anglefort, leur père, pour l'emploi des legs à eux faits par Pierre Collet de Saint-Maurice, chanoine de Saint-Nicolas et chapelain de Notre-Dame d'Amiens, etc.

B. 1771. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaires des biens de Goirand, marchand, et de Ferrand, maréchal. — Instances civiles : pour Gitton, procureur fondé de Louis Bernard, capitaine d'infanterie, contre Carlet, en paiement du prix du bail du domaine des Bernards, à Saint-Mamans ; — pour Fontaine, contre Girard, en délivrance du legs fait par Anne Fontaine, veuve Friol, etc. — Discussion des biens d'Anne Garnier. — Procédures criminelles : de François de Garagnol de Chambois, capitaine au régiment de Toulouse, contre les auteurs d'un vol de linge commis dans sa maison ; — du procureur du Roi, contre Fraisse, tambour de la compagnie de Barry, pour coups et blessures à Maillefort, son hôte ; — de Felibert, contre M^{lle} Brenier, pour voies de fait envers la fille du plaignant, etc.

B. 1772. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaires des biens de Magnat et d'Izerable. — Instances criminelles : de Loiron, docteur-médecin, contre Antelme, chirurgien, pour injures et menaces ; — de Lestrade, contre

Peyron, et de Laplace, contre Fayolle, pour voies de fait. — Émancipation de Jacques Jullien. — Procédures civiles : pour noble Laurent de Gilliers, seigneur de Lupé, capitaine de cavalerie, contre Loyron, père et fils, en paiement d'obligation ; — de Lanet, contre Collonge, en paiement de billet, etc.

B. 1773. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 83 pièces, papier.

1720-1729. — Émancipation de Montassu. — Inventaires du mobilier de Michel et de Malbruny. — Instances criminelles : d'Ollagner, contre Frier, et de Morin, contre Ducros, pour voies de fait ; — de Jeanne Novat, contre la femme Savoye, pour injures, etc. — Rapport d'experts sur la valeur des fruits perçus par Regipat dans la vigne qu'il doit abandonner à Maninet. — Déclarations de grossesse de Denise Odrat et de Marie Martin. — Parcelles de frais alloués à Catherine Notaire, plaidant contre Fayolle, et à Antoinette Michel, femme Bouvier, contre Nicoud, etc. — Procédures civiles : pour le syndic de l'hôpital des orphelines, contre Mantin, en paiement de créance ; — pour noble Louis Parisot, receveur des fermes à Romans, contre Martel, en vérification par experts de l'état de la maison abandonnée par celui-ci, etc.

B. 1774. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaire des biens de Françoise Pellerin, veuve Ollivier. — Instances criminelles : du procureur d'office de la ville de Romans, contre les mariés Bourgeois, marchands ambulants, accusés de vol ; — de Rolland, fermier du gros poids des marchands, contre Michel, pour fraude à la perception de ses droits ; — de Richard, capitaine courrier de la ville, contre Favre, perruquier, pour injures et menaces, et contre Drevetton, pour mise en vente de sardines corrompues, etc. — Déclarations de grossesse de Marie Prat, Marguerite Pouyet, Jeanne Pater, etc. — Procédures civiles : pour noble Paul-Hilarion de Ricol, maître en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Marie-Michelle de Ricol, veuve Bernard, en paiement de créance ; — pour Ollivier de Poterlat, seigneur de Saint-Ange, Geysans, etc.,

contre Prohet, en paiement de trois journées de corvée, etc.

B. 1775. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1720-1729. — Testament olographe de Trollier, chanoine de Saint-Barnard. — Instances civiles : pour Marie Vermillière, veuve Tracol, contre la veuve Ollier et Guillaud, en délivrance d'immeubles sur lesquels elle a hypothèque ; — pour Savoye, drapier, contre la veuve Gonnet, en paiement de la dot de Magdeleine Gonnet, sa femme ; — pour Marie Rozeron, contre Faure, son mari, en séparation de biens, etc. — Déclarations de grossesse de Claire Sonier et de Marie Rozan. — Procédures criminelles : du syndic de Saint-Barnard, contre Chevalier, Juvignat, etc., pour vente de vin en détail pendant le ban du chapitre ; — du procureur du Roi, contre Marguerite Rousset, pour vol chez le sieur d'Anglefort, son maître, etc.

B. 1776. (Liasse.) — 33 pièces ; 6 cahiers in-4°, 382 feuillets, papier.

1720-1729. — Parcelle de frais alloués à Vincent plaidant contre Genot. — Jugement qui condamne Cognil à payer des arrérages de rente aux religieuses Visitandines de Romans. — Présentations de procureurs : Guillot, pour Marguerite Mottet, contre Michel ; — Monier, pour Eymard, contre Eynard, dit Brandon, etc. — Affirmations de voyage : par noble Lazare David, inspecteur du commerce en Dauphiné ; — par Chosson du Colombier, avocat général au Parlement de Grenoble ; — par Françoise de Bouvier de Chabert, femme de noble Jacques-Antoine d'Achard-Sanglier, etc.

B. 1777. (Cahiers.) — In-fol., 315 feuillets, papier.

1719-1722. — Audiences. — Noms des parties : noble Amédée Duvivier, seigneur de Lentiol, contre Silvestre en paiement d'arrérages de pension ; — Barbier, juge de Tain et d'Albon, contre Bouillaud en déclaration de la provenance des deux billets qu'il lui a remis ; — Fleury, bourgeois de Saint-Vallier, contre Loyron en reconnaissance d'écriture privée. —

Provisions des offices : de notaire à La Baume-Cornillane et Barcelonne données à Martin par le roi Louis XV ; — de procureur, à Pangon par Antoine, prince de Monaco, duc de Valentinois. — Arrêt du Conseil d'État du roi Louis XV renvoyant devant le juge de Romans et en appel au Parlement de Grenoble Andrée Boulet, veuve Faure, de Lyon, plaidant contre Magdeleine Gondoin, veuve Laurent, et MarianneThévenin, femme de Pierre Bigeard.

B. 1778. (Cahiers.) — In-fol., 294 feuillets, papier.

1722-1725. — Audiences. — Noms des parties : les dames charitables de Romans contre Roux, en paiement d'arrérages de rente-dus aux pauvres honteux de la ville ; — Charles Popon de Maucune, avocat, contre Massot, docteur-médecin, en nomination d'arbitres chargés de terminer leurs différends ; — Charles-Balthazar de Clermont de Chaste, seigneur de Charpey, contre Jourdan-Lamarche en exécution de promesse privée, etc. — Provisions des offices de receveur, contrôleur et commis ancien alternatif triennal et quadriennal des consignations, données à Seyvon par le roi Louis XV. — Liste des avocats et procureurs : Chaléat, Bouvier-Desmarest, Monier, Rondette, Paquet, Garnier, etc.

B. 1779. (Cahiers.) — In-fol., 350 feuillets, papier.

1725-1728. — Engagement par Reboulet de servir pendant six ans dans la compagnie du régiment de Lyonnais, commandée par de Valernod, capitaine. — Testament de noble Jean Monier, contrôleur général des domaines en Dauphiné, en faveur de Catherine Chonet, sa femme, avec substitution pour noble Jean Monier, son petit-fils, Bruno, Catherine et Marie Monier, etc. — Audiences. — Noms des parties : les Chartreux du Val Sainte-Marie contre Desgranges, en paiement d'arrérages de rente ; — Servant de Boisset, receveur des tailles à Romans, contre Condamin, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Provisions de lieutenant en la judicature de Romans données à Berlhe, avocat au Parlement de Grenoble, par Antoine, prince de Monaco, duc de Valentinois, et par le roi Louis XV.

B. 1780. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1730-1739. — Testament des mariés Boissaret. — Inventaires des biens de Claudine Bernon, veuve Jassoud, d'Andrevon et d'Ailhon. — Tutelle des mineurs Berruon déferée à Blain. — Rapport d'experts sur l'état de la maison cédée à Bernon, marchand, par les mariés Didier et des domaines de la succession Loyron acquis par Boffard. — Instances criminelles de Blache contre Durand, et de Marie Bernezai contre Savoye, pour voies de fait, etc. — Déclarations de grossesse de Catherine Baudier, Alexandrine Baty, etc.

B. 1781. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1730-1739. — Inventaires des biens de Chabert, charpentier, de Marguerite de Calmar-Blanc, de Bron, de Brun et de noble Antoine de Brenier, trésorier de France en la généralité de Grenoble. Dans le dernier sont mentionnés : *l'Histoire du Dauphiné*, de Chorier, les *Plaidoyers* d'Expilly, *l'Histoire généalogique de quelques familles de Dauphiné*, petit in-4°, *Mémoires* de Déageant ; etc., le jugement du 22 janvier qui maintient noble François de Chazotte dans ses titres et privilèges de noblesse ; les actes de vente faits par noble Gaspard Penon audit Antoine Brenier de l'office de trésorier de France, au prix de 38 500 livres, et par le défunt à Jean Bernon, de l'office de juge royal et ducal de Romans pour 14 500 livres, etc. — Procédures criminelles : du procureur fiscal, contre Françoise Cerclerat, pour vol de linge ; — du procureur du Roi, contre un cabaretier, pour achat de provisions sur la place du Marché avant huit heures du matin ; — de Boutellier, inspecteur des fabriques de toile en Dauphiné, contre Royanez, pour voies de fait.

B. 1782. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1730-1739. — Inventaires des biens de Collonge et de Charvet, marchands, de Chodier drapier. — Rapports d'experts sur l'état : de la maison acquise par Delaine, chapelier au Bourg-de-Péage, de la veuve Pinat ; — du domaine de La Guinche, sur Peyrins, dépendant de la succession du

chanoine Delacour, acquis par Dumoulin, etc. — Procédures civiles : pour Antoinette-Rose d'Argoud, femme de Pierre d'Argoud, capitaine au régiment de Piémont, contre Hyacinte d'Argoud, sous-diacre, en reconnaissance d'écriture privée ; — pour le syndic de l'Aumône générale, contre Brenier, en reconnaissance de pension, etc. — Requête du procureur du Roi au juge de Romans pour obtenir défense « à toute personne de faire aucun charivari ».

B. 1783. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 89 pièces, papier.

1730-1739. — Procès-verbal sur l'exposition d'un enfant devant la maison Josserand, troisième consul. — Mise en possession par le greffier de la judicature de Romans, commis à cet effet, des domaines des Rosiers, Ranconet et des Petites-Iriardes sis à Albon, dépendant de la succession de Claude Duplessis, acquis par Celard, bourgeois de Serrières. — Inventaire des biens de Ducros, bourgeois. — Procédures civiles : pour Ennemonde Extremis, femme Gontard, contre Magdeleine Ramus, en action hypothécaire sur sa maison ; — pour Dochier, procureur, contre Marie Gondoin, veuve Chabran, etc. — Rapport des experts chargés du partage des biens de Chambaud entre ses enfants. — Donation entre vifs faite à Marie Loyron, femme Dochier, par Jean-Baptiste Duplessis, prêtre.

B. 1784. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1730-1739. — Inventaires des biens de François Faure, contrôleur des gabelles, de François de Garagnol de Chambois, ancien capitaine au régiment de Toulouse, et de Claire Lhote, veuve de Just de Garagnol, sieur de Chambois, avocat ; le dernier mentionne les domaines de Melain, à Montmiral, de Tournier, à Beauregard, des Petits Tourreaux ou Blaches et de La Houppé, à Bésayes, et de Chambois, au Bourg-de-Péage. — Ouverture du testament de Joseph Fleury de Ramezan, ancien capitaine major des cuirassiers du Roi. — Rapport d'experts sur les biens revenant à Anne Fayolle, femme séparée de biens de Ferrand. — Jugement qui ordonne l'enregistrement des provisions de Fayard,

notaire à Tain. — Discussion des biens de Farges, marchand, etc.

B. 1785. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1730-1739. — Inventaires des biens d'Izerable, de Marie Gondoin, veuve Chabran, de Jean-André Gondoin, chanoine et maître de chœur de Saint-Barnard, et de noble Paul Gondoin, conseiller honoraire au Parlement de Grenoble. — Apposition des scellés sur les effets de Meynier, locataire fugitif de Garnier de Labareyre, avocat au Parlement de Toulouse. — Enquête par le juge de Romans sur la propriété d'un fossé existant à la limite des propriétés de François Mure, châtelain de Tain, et de Marie Barbier, veuve de Jacques Ginouze-Galber, capitaine châtelain de Tain. — Vente à l'encan du mobilier de Magdeleine Gondoin, veuve Didier, etc.

B. 1786. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1730-1739. — Procès-verbal de saisie de pièces de toile n'ayant pas la largeur déterminée par le règlement du 13 mars 1731, à la requête de l'inspecteur des manufactures de toile. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Loyron, père et fils. — Inventaires des biens de Laurent et de Johany, maître chirurgien à Romans. — Rapport d'experts sur les biens à céder par Michon à Catherine Delacroix, sa femme. — Testament de Johany chirurgien juré. — Déclarations de grossesse d'Anne Marc, de Jeanne Leclerc, etc.

B. 1787. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1730-1739. — Inventaires des biens d'Ogier-Merle, de Picon, de Péronnier, de Pango, de Monier, procureur, et de Michel. — Ouverture du testament de Melchior de Pourroy, chanoine et ancien sacristain de Saint-Barnard. — Rapports d'experts : sur la mitoyenneté d'un mur revendiqué par Catherine Milliard, femme Platel, et par Charavit, curé de Saint-Christophe de Montmiral ; — sur les droits à rendre à Philiberte Monnet, femme séparée de biens de Devienne. — Déclarations de grossesse de Françoise Rapiant, de Marie Ponson, etc.

B. 1788. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1730-1739. — Inventaires des biens de Richaud, drapier, et de Marianne Rochas. — Tutelle de la mineure Revoiron déférée à Chatain. — Procédures civiles : pour Reboulet, hôtelier à Romans, contre Izerable, en fermeture de jours établis sur sa cour ; — pour noble François de Reynaud, lieutenant particulier au bailliage de Graisivaudan, contre Argoud, en interposition de décret sur encan ; — pour Thérèse Rochas, veuve Mante, contre Charles Mante, en paiement de créance, etc. — Parcelle de frais alloués à Reynier, curateur de l'hoirie Farges, s'élevant à 96 livres.

B. 1789. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1730-1739. — Inventaires des biens de Rondot et des marchandises de Jeanne Royanès, veuve Ducros, et de Martin, tanneurs. — Vente à l'encan du mobilier de Rondot. — Requête du lieutenant général de police de Romans pour obtenir défenses à tous marchands et artisans de tenir leurs boutiques ouvertes les dimanches et fêtes, aux revendeurs d'acheter des comestibles sur la place du Marché, avant huit heures du matin, etc. — Instances criminelles de Rozan, contre Delhomme, de Royanès, étudiant en médecine, contre Boutelier, et de Jeanne Rolland, contre Lantheaume, pour voies de fait, etc.

B. 1790. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1730-1739. — Inventaires des biens de Thomas, orfèvre, de Louise Suppat, veuve Morel, de Jeanne Chorier, veuve Morin, dont Seyvon est héritier. — Déclarations de grossesse de Claire Tortel, de Marguerite Serre, etc. — Procédures criminelles : de l'inspecteur des manufactures de toile, contre Serret, hôtelier, pour désobéissance à ses ordres ; — du syndic du chapitre de Saint-Barnard, contre Izerable, pour vente de vin au préjudice de ses droits de ban ; — de Sablière, chanoine pannetier du même chapitre, contre Ducros, pour transport hors de la ville de sacs d'amandes, non pesés au gros poids des marchands.

B. 1791. (Cahiers.) — In-fol., 296 feuillets, papier.

1729-1735. — Audiences. — Noms des parties : les héritiers de noble Antoine Giraud, secrétaire du Roi à Paris, contre Allier, en paiement d'arrérages de pension ; — Marie de Montdragon, veuve de noble Antoine de Sigaud de Baronnat, contre les mariés Fougerolle, en interposition de décret sur encan ; — noble Pierre de Jacquemet, seigneur de Saint-Georges, contre Ducros, Combe, etc., en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Testament de Joachim de Mistral, marquis de Montmiral, conseiller au Parlement de Grenoble, en faveur de Françoise-Gabrielle de Mistral, femme de M. de Marcieu, sa fille. — Contrat de mariage de Ruel, docteur agrégé en la faculté de médecine de l'université de Valence, avec Christine Malbruny, etc.

B. 1792. (Cahiers.) — In-fol., 452 feuillets, papier.

1731-1734. — Édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV concernant l'insinuation ; — la forme et les conditions des donations entre vifs ; — la suppression des bureaux des fermes établis aux frontières de la principauté d'Orange ; — les inscriptions de faux contre les procès-verbaux des commis et employés des fermes ; — l'attribution aux juridictions consulaires de la connaissance des faillites et banqueroutes ; — la contrebande, etc. — Provisions de l'office de juge de Romans données à Gabriel Bernon, avocat au Parlement de Grenoble, par Louis XV et par Antoine, prince de Monaco, duc de Valentinois. — Privilège exclusif de teindre en grand et bon teint, pendant vingt ans, tous les draps, serges et autres étoffes fabriqués à Romans, concédé par le Roi à Louis Rochas fils. — Audiences. — Noms des parties : Blanche-Marie-Magdeleine de Jullien de Saint-Laurent, veuve de Nicolas de Garagnol, contre la veuve Gitton, en reconnaissance d'arrérages de pension ; — François de Sautereau, contre Claudine Bernard, veuve Gitton, en reconnaissance d'écriture privée, etc.

B. 1793. (Cahiers.) — In-fol., 467 feuillets, papier.

1734-1739. — Audiences. — Noms des parties : Jacques Aymon et Monier, chanoines de Saint-Barnard, contre Rondette et Gaudo-Paquet, en paiement de promesses ; — Platel, bourgeois, contre Farges, en paiement de créance ; — le syndic de l'Aumône Générale, contre Martel, en paiement de rente, etc. — Provisions des offices de procureur et de courrier données à Machon et à Richard par le chapitre de Saint-Barnard ; — de maire de Saint-Vallier, Laveyron et Ponsas, données à Baborier par le roi Louis XV. — Commission d'employé donnée à Hugon par les fermiers du droit domanial de la marque des fers en Dauphiné. — Liste des avocats et procureurs : Chaléat, Bon, Rivail, Gelas, etc. — Certificat d'engagement militaire pour Martinet.

B. 1794. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1740-1749. — Vente à l'encan du mobilier de Berneron. — Compte de tutelle de Marie Belle rendu par Marie Juven, sa mère. — Vente à l'encan du mobilier d'Armand. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Hyacinthe Argoud. — Rapports d'experts sur le partage à faire entre les enfants Alletru et Giraud des biens de Brunet ; — sur la séparation des biens de Jeanne Berger d'avec ceux de Trouiller, son mari. — Procédures criminelles : de Jeanne Achard, contre Marguerite Pomarin, pour voies de fait ; — de Clément, contre Astier, qui s'est emparé de son petit bateau, appelé ponton, dans le port de Saint-Nicolas, etc.

B. 1795. (Liasse.) — 46 pièces ; 1 cahier in-fol.,
116 feuillets, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens : d'Aymar-François Brenier de Beaulieu, ancien capitaine au régiment de Foix ; — de Bouzon, marchand, de Bonneton, de Bochart et de Berneron. — Rapport d'experts sur la séparation des biens de Claudine Bousson d'avec ceux d'Heyraud, son mari. — Ouverture du testament de Bodon, chanoine de Saint-Barnard. — Instances criminelles : de Marie Bertin, contre Plantier, pour voies de fait ; — de Blanchard, contre Allier, pour injures, etc.

B. 1796. (Liasse.) — 40 pièces ; 1 cahier in-4°,
237 feuillets, papier.

1740-1749. — Sentence d'ordre pour les créanciers de François-Marc (*alias* Aymar-François) Brenier de Beaulieu, allouant à Joseph de Casteras, baron de Sournia, héritier de Gabrielle de Casteras, veuve dudit Brenier, 457 livres ; à noble François Barletier, sieur de la Girarde 1 000 livres, etc. — Composition de la masse héréditaire de la succession Brunet. — Inventaires des biens de Bujon, horloger, et de Pierre Charvet. — Jugement qui maintient Marie-Adélaïde de Beaumont en la possession de tous les biens de noble Antoine de Brenier, trésorier de France à Grenoble, son mari, etc.

B. 1797. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1740-1749. — Procédures civiles : pour Charvet, tanneur, contre le curateur de la discussion des biens d'Andrevon, en séparation des biens d'Andrevon, père, d'avec ceux de sa veuve et de son fils ; — pour Ennemond Chastaing, sieur de La Sizeranne, mari de Renée de Garagnol, contre Blanche-Louise de Jullien de Saint-Laurent, veuve de Garagnol, noble François de Jullien de Mallerargues, etc., en paiement d'un legs fait par le chanoine de Garagnol à Giraud de Garagnol ; — pour Delacour, chanoine de Saint-Barnard, contre Claude Delacour, colonel de la bourgeoisie, en composition de la masse héréditaire de la succession de leur père, etc.

B. 1798. (Liasse.) — 52 pièces ; 1 cahier in-4°,
212 feuillets, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Charlotte Ducros, veuve Charvet, et de Joseph Devalois, bourgeois. — Rapport d'experts sur l'état du mur mitoyen des maisons Duchesne et Marbos, « au-dessus du pont de Romans, du côté de la ville ». — Déclarations de grossesse de Marianne Brevet et de Jeanne Didier. — Procédures civiles pour Desmoulins, perruquier, contre les héritiers Rozeron, en discussion des biens de celui-ci. — Plainte de Drevetton contre Fleur pour voies de fait, etc.

B. 1799. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Gaudo-Paquet, de Ferrand, de noble Bruno de Fay de Veunes, résidant à Romans, et de Dumas, dit Mazou. — Rapport d'experts sur l'état du domaine de Bienvenue acquis par Garnier de l'hoirie Farges. — Mise en possession par le greffier du siège de Romans de la maison de défunte Marie Duportroux au profit de Jean Duportroux, bourgeois. — Procédures criminelles : de Louise Dufert, accoucheuse, contre la femme Gay, et de Fournier, contre Corréard, etc., pour voies de fait.

B. 1800. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Jobert, marchand, de Jassoud, curé de Saint-Romain, à Romans, de Marianne Hours, veuve Ducros, de Hamelin, notaire, de Guérin, marchand. — Procédures civiles et criminelles : pour les administrateurs de l'hôpital général, héritiers de la veuve Boissaret, contre les hoirs Loyron, en paiement de créance ; — pour le procureur juridictionnel, contre Gustin accusé de vol, etc.

B. 1801. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaire des biens de Massot, médecin, et de Marie. — Procédures civiles et criminelles : de Michel, contre Paquet, en reconnaissance d'écriture privée ; — du procureur du Roi, contre Claudine Josserand, pour exposition d'enfant ; — des mariés Malien contre Bayard, de Meschin, contre Coissieux, et de Naud, contre Barbillon, pour voies de fait ; — de Michat, contre la femme Rodet, la veuve Coulondon, etc., accusées d'avoir enlevé tous les mets préparés pour le repas de noces de son fils, etc. — Tutelle des mineurs Jullien déferée à Reynaud. — Parcelle de frais alloués à Mottet plaidant contre Thomas.

B. 1802. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1746-1749. — Inventaires des biens de Pouchon, marchand, de Plantier, notaire, de Pinet et

de Pascal. — Parcelles de frais alloués à Pascal, à Peronnier, à Marianne Rochas, dans leurs procès contre Charvet, Gonet, Gaudo-Paquet, etc., s'élevant de 14 livres à 190 livres. — Déclarations de grossesse de Louise Repiton, de Marguerite Robin, etc. — Procédures civiles : de noble François de Reynaud, lieutenant particulier au bailliage de Graisivaudan, contre Thomé, curateur de la succession Argoud, en paiement de créance ; — de Peyrache, contre les hoirs Guérin, en délivrance de meubles et d'immeubles sur lesquels il a un droit de gage.

B. 1803. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Thomas, orfèvre, de Françoise de Crolard, veuve Tampier, de Roux, notaire à Romans. — Émancipation de Savoye. — Déclarations de grossesse de Françoise Romanat, Marie Romanet et Catherine Romans. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Rozeron. — Parcelles de frais alloués aux recteurs de la chapelle Saint-Maurice, à Antoinette Seyvet, veuve Machon, plaidant contre Monier, Silvestre, etc. — Instances criminelles : de Thomas, contre Savoye et Riban, et de Royanès, contre Chambut, etc., pour voies de fait.

B. 1804. (Liasse.) — 53 pièces ; 4 cahier in-fol.,
289 feuillets, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens de Marie Vial, veuve Bochart, et de Jean Vial. — Instances criminelles du procureur juridictionnel, contre Virard, Belle, etc., pour vol et complicité de vol. — Défauts accordés : à Louise Planet, veuve de Hugues de Bourdeaux, contre Planet ; — à Rivail, bourgeois, contre Bouvier ; — à Pierre de Bérenger, comte du Gua, Charmes, etc., contre noble Charles Gondoin Des Combes, ancien lieutenant-colonel du régiment de Nivernais, etc. — Affirmations de voyage : par Revol-Anisson, procureur du Boi en la maîtrise des eaux et forêts à Saint-Marcellin ; — par Rubichon, bourgeois de Cognin ; — par Jean-Pierre Garnier de Labareyre, substitut du procureur général au Parlement de Toulouse en la viguerie royale de Boucieu, etc.

B. 1805. (Cahiers.) — In-fol., 352 feuillets, papier.

1740-1745. — Liste des avocats et procureurs Bon, Hours, Dochier, Rivail, Thomé, Machon, etc. — Audiences. — Noms des parties : Anne Calvin de Saint-Marcel, veuve Albanel, contre Brenier, lieutenant de milice, et Nicolas Giraud, écuyer, sieur de La Touraille, contre Gaudo-Paquet, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Françoise Aymon par Christine Cara de Lale, femme de Just de Garagnol, écuyer.

B. 1806. (Cahiers.) — In-fol. ; 387 feuillets, papier.

1743-1748. — Audiences. — Noms des parties : Jean Chazal, capitaine de dragons, contre Marie de Chypre de Soubreroche, veuve de noble Félix de Poterlat, et noble Just de Calignon, capitaine au régiment de la Couronne, héritier de noble Bertaud Baudoin, son oncle, contre Françoise de Chevalier Des Oches de Senard, femme d'Amédée-François Duvivier, seigneur de Lentiol, en paiement d'arrérages de rente ; — noble Barletier, sieur de La Girarde, contre Marie Brader en paiement de créances ; — Antoine Alexandre de Chirol, seigneur de Bozas, contre Vincent en reconnaissance d'écriture privée, etc.

B. 1807. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens de Barthélémy frères, teinturiers, et de Catherine Aubert, veuve Chatrouse. — Compte de tutelle de la mineure Anne Baron rendu par Anne Gissieu, sa mère. — Autorisation donnée par noble François de Barletier, sieur de La Girarde, à Anne Brenier, sa femme, d'intervenir au partage des biens délaissés par Ruel. — Déclarations de grossesse de Marie Arnaud, Marguerite Armand et Gabrielle Alhion. — Procédures civiles : pour Aymon, contre Moureau, en vérification par experts de l'état des immeubles sis à Mours, acquis du défendeur ; — pour Armand, en délivrance de sa légitime ; — pour Claire Ardail contre Duret, son mari, en séparation de biens, etc.

B. 1808. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens de Berneron, de Magdeleine Benoit, veuve Bellon, de Belland et de Béguin. — Instances criminelles : des mariés Berneron contre Carlin, et de Bérengier contre Ogier-Merle, pour voies de fait ; — du procureur du Roi contre Bellier et Chomat pour vol. — Rapport d'experts sur la liquidation de l'augment de dot de Catherine Belle, veuve Rochas. — Procès-verbal sur l'écroulement de la maison Belle et de partie de l'hôtellerie du *Chapeau Rouge* et sur la découverte, sous leurs ruines, des cadavres de Marie Blanc, Pierre Belle, Marie Romain, Catherine Belle et Déléaud.

B. 1809. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaire des biens de Boissieux, marchand, de Marie Brunet, veuve Bruchet, et de François Bona. — Rapport d'experts sur la valeur des domaines des Garots, Bagnols et Bails, au mandement de Montmirail, attribués à Antoinette Blache, veuve de noble Antoine Perrin de Boissieux, secrétaire du Roi, maison et couronne de France. — Tutelle des mineurs Bertoin, déferée à Angélique Fochier, leur mère. — Émancipation de Berthoulet. — Vente à l'encan des meubles de Marie Boucher, veuve de Barnavon, peintre.

B. 1810. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des mobiliers de Bouron et de Bouvarel. — Rapport d'experts sur la distraction des biens de Magdeleine Seyvon accordée à Marie Charlotte et à Claire-Thérèse Brenier et sur les créances de Marie-Adélaïde de Beaumont, veuve et héritière de noble Antoine Brenier de Belair. — Parcelles de frais pour Jeanne de Brenier et pour Michelle Brun, veuve Rochas, plaidant contre Thomé, curateur des biens de Clément, et contre Rochas fils. — Instances criminelles : de Jeanne de Brenier, Duchesne, Rigaud et Vaussenas, négociants, et de Bourguignon, notaire, contre Berneron, sa femme, etc., pour banqueroute frauduleuse et pour vol, etc. — Jugement qui condamne Marie Garnier à payer une promesse de

720 livres à noble Jacques Bouvier, de Vinay, administrateur d'Olympe Bouvier, sa fille, femme de noble Jean-Baptiste-Fortunat Savoye, avocat au Parlement de Grenoble.

B. 1811. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens : de Charvet et de Chandon, marchands ; — de Charrin, teinturier et des mariés Chanas, Menjon. — Procédures criminelles : de Rose Charvet, femme Chabert, contre Michat, pour injures ; — du procureur du Roi, contre Gourde, pour blessures faites à Chonet ; — de Carlin, soldat, contre les mariés Berneron, pour voies de fait, etc. — Levées des cadavres de Berton dit Laverne, de Françoise Romanat et de Guercin, trouvés dans la rue de Clérieux, dans un puits de la porte Jacquemart et dans les fossés de la ville.

B. 1812. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens : de Pierre Collonge, marchand ; — de Louise Collonge, veuve Andrevon ; — de Clément, tondeur de drap, et d'Anne Chatelard, veuve Ollivier. — Bail à ferme à Serre, pour le prix de 630 livres par an, d'un moulin et de ses dépendances, sis à Alixan, faisant partie de la succession de feu noble Ennemond de Chastaing de La Sizeranne. — Rapports d'experts : sur les détériorations souffertes par les immeubles de Chatrousse, pendant la jouissance qu'en a eue Catherine Aubert, représentée par la femme Galle ; — sur l'état du domaine de Fresse, grevé de rentes dues à Louise Chevalier, femme de Charles Popon de Maucune, subdélégué de l'intendant de Dauphiné. — Ouverture du testament mystique de Clément, ancien vicaire de Pizançon. — Curatelle de Jean-Pierre Collet d'Anglefort déferée à Prompsal, notaire à Romans, etc.

B. 1813. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1750-1759. — Ouverture du testament mystique de Jean-Claude Delacour, ancien chanoine de Saint-Barnard, en faveur de Marc-Antoine Hébrais

et de Marc-Antoine de Robert de La Tour. — Inventaires des biens délaissés par Jean Delacour, marchand, et par Daillon, ancien prêtre. — Rapport d'experts sur la composition de la masse héréditaire des biens de Laurent Delacour et Marie Perret. — Procédures criminelles : de Dejoux, tanneur, contre Thomas, pour injures ; — de Marguerite Courier, contre Bernard, et de Costalin, marchand, contre des inconnus pour voies de fait.

B. 1814. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1750-1759. — Émancipation de Pierre Devienne, négociant à Lyon. — Inventaires des biens : de Philippe Deloulle, seigneur d'Arthemonay et Reculais, conseiller honoraire au Parlement de Grenoble, mentionnant les provisions de l'office de conseiller en la Chambre des Comptes de Dauphiné et de conseiller au Parlement, accordées par les rois Louis XIV et Louis XV à Jean-Augustin Deloulle et à noble Philippe Deloulle ; l'acte de vente de la terre d'Arthemonay par noble Alphonse de Rochechinard à noble Jean-Augustin Deloulle, du 11 novembre 1688, etc. ; — de Marie Didier dite Taney ; — de Barthélemy Didier, huissier ; — de Duchesne, Bernon et Dumoulin, associés ; — de Duguers, secrétaire de la Commission du Conseil, à Valence. — Parcelle de frais pour Duclot, curé de Saint-Barnard et recteur de l'hôpital Sainte-Foi, plaidant contre Larmet. — Rapport d'experts sur la séparation de biens de Gabrielle Digne d'avec Bochard, son mari, etc.

B. 1815. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1750-1759. — Ouverture des testaments mystiques de Laurent Falque, bourgeois, et de Magdeleine Ezingard. — Inventaires des biens de Marie Dumas, veuve Boffard, et de Marie-Marguerite Duplessis, veuve Croizier. — Parcelle de frais alloués à noble Antoine Duport, dans son procès contre noble Charles Gondoin Des Combes. — Procédures criminelles : de Duret, procureur, contre Delacour, pour injures ; — de noble Charles-François Duvivier, capitaine d'infanterie, contre Brunet, et de Fayolle, procureur juridictionnel de Romans, contre Rochas,

lieutenant d'invalides, pour voies de fait. — Déclarations de grossesse d'Antoinette Fayol et de Marguerite Fayet.

B. 1816. (Liasse.) — 30 pièces ; 1 cahier in-4°, 202 feuillets, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens : de Just de Garagnol, écuyer, contrôleur des guerres, mentionnant les provisions de contrôleur des guerres données le 12 juillet 1693 à Giraud de Garagnol et le 19 août 1703 à Nicolas de Garagnol ; les titres de noblesse d'Henri de Garagnol, etc. ; — de Garavand, cordonnier ; — de Galliot, tanneur. — Ouverture du testament de Garnier, conseiller en l'Élection. — Instances civiles : pour Élisabeth Fleury, veuve de noble Jean-Antoine de Jomaron, contre Machon et Fayolle, notaires, en communication d'actes privés déposés entre leurs mains ; — pour Fayolle, notaire, pourvu de l'office de receveur des consignations, contre Fochier, des titres et du mobilier dépendant de sa charge, etc.

B. 1817. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens : de Claire Girard ; — de Genthon, orfèvre ; — de Joseph Garnier. — Vente à l'encan des effets mobiliers de Gaudo-Paquet, avocat. — Tutelle des mineurs Gay, déferée à Anne Vassy, leur mère. — Conditions de la vente judiciaire des parts des domaines des Alexis et des Veyrats, à Saint-Donat, et du domaine de Larnaud, à Peyrins, dépendants de la succession Gaudo-Paquet. — Procédures civiles : pour Marie Goirand contre Vial, son mari, en séparation de biens ; — pour Antoine Giraud de Gaillon, écuyer, demeurant à Paris, contre Blain, son fermier à Saint-Donat, en règlement de compte, etc.

B. 1818. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1750-1759. — Tutelle des mineurs Jourdan, déferée à Louise Corréard, leur mère. — Inventaires des biens : de Jullien, tailleur d'habits ; — de Jeanne Jourdan-Lamarche, veuve Tabaret ; — de Marie Halle, sœur utérine de Louis Collet

d'Anglefort ; — de Grosset, marchand. — Sentence d'ordre pour les créanciers de noble André Gondoin des Essarts, lieutenant du Roi, commandant au Gouvernement de Briançon. — Parcelles de frais : pour le syndic des Jésuites de Tournon, plaidant contre Lambert ; — pour les recteurs de l'hôpital général de Romans, contre Marie Rondot, veuve Pangon, etc.

B. 1819. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaire des biens : de Mante, bourgeois de Peyrins ; — de Machon, procureur. — Procédures civiles : pour Mathieu, marchand, contre Élisabeth Fleury, veuve de noble Jean-Antoine de Jomaron, en reconnaissance d'écriture privée ; — pour Claudine Malbrun, veuve Gaudo-Paquet, contre l'héritier de son mari, en jouissance d'immeubles garantissant sa dot, etc. — Conditions de la vente judiciaire des biens abandonnés par Jullien et mis en discussion. — Déclarations de grossesse de Laurence Marsanne et de Jeanne Longueville. — Instances criminelles : de la veuve Mantin, contre Meynier, pour voies de fait ; — de Legentil, syndic de la communauté des notaires de Romans, contre les notaires étrangers qui reçoivent des actes dans la ville, en contravention à l'arrêt du Parlement de Grenoble, du 9 juin 1731 ; — du procureur du Roi, contre les personnes inconnues qui ont blessé avec un instrument tranchant un gentilhomme champenois, nommé de Labau, logé au *Lion d'or*, etc.

B. 1820. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1750-1759. — Ouverture du testament de Marie Monier, fille de noble Jean Monier, veuve de Jean Chaléat, maire de Romans, en faveur de noble Bruno Monier de Bellebat, son neveu, capitaine de cavalerie. — Curatelle de noble Jean Monier donnée à Joseph Monier, chanoine de Saint-Barnard. — Tutelle de Jeanne Meyssonier déferée à Sauvion. — Inventaire des effets trouvés chez la veuve Perretton, appartenant aux mariés Berneron. — Procès-verbal, fait au requis de Charles-Joseph Patin de Saucourt, commissaire-garde magasin des vivres militaires, sur

le déchet de 3, 6 et 7 livres par quintal, constaté pour les blés apportés dans ses magasins. — Parcelles de frais alloués à Pascal et à Mortal plaidant contre noble Bruno Chastaing de La Sizeranne et Corréard, etc.

B. 1821. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens délaissés : par Repiton, manœuvre ; — par Rambert, marchand ; — par Jeanne-Marie-Victoire Prompsal. — Déclarations de grossesse de Françoise Reynier, Marie Rafin, etc. — Adjudication à Martinet, au prix de 3 500 livres, des réparations à faire aux prisons et à l'auditoire de justice de Romans, donnée par Monge, directeur général du duché de Valentinois, par Béguin, syndic du chapitre de Saint-Barnard, et par Bouvier-Desmarest, mandataire des administrateurs du grand Hôtel-Dieu de Vienne, légataire de l'archevêque de Saléon. — Émancipation de Marie-Rose Pouzin. — Curatelles de Charles Popon de Maucune, ancien subdélégué de l'intendant, déférée à Barthélemy de Malienne de Beauregard, son fils ; — d'Antoinette Blache, veuve de noble Antoine Perrin de Boissieux, à Françoise sa fille. — Assemblée de parents autorisant noble Jacques Bruno de Reymond du Cheylas, lieutenant d'infanterie, à retirer sur sa légitime 6 000 livres « dont il a besoin pour parvenir à être capitaine et avoir une troupe dans le régiment de Lyonnais, etc. »

B. 1822. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens de Rocher et de Rochas, marchand. — Ouverture du testament de Rignol, moulinier en soie à Romans. — Rapports d'experts sur les droits dotaux de Marianne Romans dans la discussion des biens de Barthélemy, son mari ; — sur l'état d'un domaine à Mours, ayant appartenu à Rochas. — Déclarations de grossesse de Jeanne et de Françoise Robert. — Parcelles de frais alloués à Machon, à Marguerite et à Joseph Rochas plaidant contre Larmet, s'élevant de 62 livres à 177 livres 12 sols.

B. 1823. (Liasse.) — 60 pièces, papier

1750-1759. — Inventaires des biens délaissés : par Seyvon, notaire ; — par Anne Rondette. — Déclarations de grossesse de Magdeleine Sapey, Jeanne Roux, Françoise Rostaing, etc. — Ouverture du testament mystique de Joseph Sablière, chef des prêtres de l'église de Saint-Barnard. — Rapports d'experts : sur la composition de la masse héréditaire de la succession Rondette ; — sur l'état de la maison acquise par Boyer, d'Étienne Charvet, ecclésiastique, sise à Romans. — Curatelle de Magdeleine Ruel déférée à Delacour, procureur. — Parcelle de frais pour Marie Rondot, veuve Pangon, plaidant contre Dubessé, drapier, etc.

B. 1824. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1750-1759. — Comptes de tutelle rendus aux mineurs Tournu et Gontard par Burais et par Jeanne Touchant, veuve Gontard. — Émancipations de Jean-Antoine et de Jean-André Thomé. — Inventaires des biens de Tampier, de Thomé et de Sonier. — Ouverture du testament dudit Sonier. — Parcelles de frais pour Tabarin, les enfants Thibaud et Tortel, plaidant contre Ducros, François Gondoin, capitaine de cavalerie et la veuve Gay. — Procédures civiles poursuivies par Train, de Saint-Agrève (Ardèche), contre Bertrand, boucher, en interposition de décret sur encan.

B. 1825. (Liasse.) — 21 pièces ; 1 cahier in-4°,
263 feuillets, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens délaissés : par Thomas, marchand, et par noble Jacques Vial d'Arces, chevalier, trésorier de France en la généralité de Grenoble. Sont mentionnés : les copies des testaments de Jeanne Vial, fille de François, avocat, et de Magdeleine Vial, veuve de noble Jacques d'Arces, en faveur du défunt ; — les baux à ferme passés à Rey, du domaine de Maijat ou Bret, à Loriol, et à Chaix du domaine du Mas, à Eurre par Jacques Vial ; — le contrat de mariage du même Vial avec Marie Bernard, etc. — Parcelles de frais pour Vossier et Vial, marchand, plaidant contre Mante et Romans.

B. 1826. (Registre.) — In-fol., 193 feuillets, papier.

1748-1754. — Présentations de procureurs : Reynier pour Jeanne Eymard ; — Chevalier, pour Reboulet ; — Dochier, pour Michat, etc. — Affirmations de voyage : par noble Hector Delolle, ancien officier de cavalerie ; — par Cordier de La Combe, bourgeois de La Côte-Saint-André, etc. — Défauts accordés : à Jobert, curé de Saint-Barnard, contre Marie Delphin ; — à Merlin contre la veuve Duchesne, etc. — Permission d'avoir des chèvres pendant six mois, accordées par Vallier, maître des eaux et forêts à Saint-Marcellin, à Ducros, bourgeois, et à Sablière, docteur en médecine.

B. 1827. (Registre.) — In-fol., 246 feuillets, papier.

1751-1752. — Audiences. — Noms des parties : Antoine Giraud de Gaillon, écuyer, demeurant à Paris, contre Gaudo-Paquet, et le syndic des Jésuites du collège de Tournon, auquel est uni le prieuré de Saint-Donat, contre Claudine Malbrun, en paiement d'arrérages de pension ou de cense ; — noble Jean Bonnot de Mably, écuyer, prévôt général des provinces du Lyonnais, contre les hoirs de noble André Gondoin Des Essards, en communication de pièces ; — M^{me} d'Orsay, veuve du comte de Bérenger, contre Chabert, en paiement de billet à ordre, etc. — Provisions de Micoud, maire ancien mi-triennal de la communauté de Tullins.

B. 1828. (Registre.) — In-fol., 301 feuillets, papier.

1752-1754. — Commission de substitut en la justice royale et police de Romans, donnée à Jean Duportroux, avocat, par Gaspard-François de Berger, chevalier, seigneur de Moidieu et de Villette, procureur général au Parlement de Grenoble. — Provisions : de procureur fiscal, données à Fayolle par le chapitre de Saint-Barnard ; — de notaire à Alixan, données à Jérôme Français par le roi Louis XV ; — de sergent royal, données à Barruel par Honoré, prince de Monaco et par le Roi. — Audiences. — Noms des parties : Jean-Gabriel Bernon de Montéléger, contre les créanciers de Sonier, marchand, en dépôt de leurs titres ; — le

seigneur comte de Chabot, contre la veuve Fayard, en adjudication de profit de défaut ; — Josserand, charpentier, contre Astier, en paiement de travaux et de fournitures de charpente, etc. — Répudiations des successions : de Charlotte de Paris par Catherine et Jeanne Delacour, ses filles ; — de Just de Garagnol, écuyer, contrôleur des guerres, par noble Jacques Bouvier, de Vinay, père et légitime administrateur d'Anne-Olympe Bouvier.

B. 1829. (Registre.) — In-fol., 360 feuillets, papier.

1754-1756. — Audiences. — Noms des parties : le syndic des chanoines réguliers de Saint-Antoine, contre Rosset, en paiement d'une annuité de rente ; — noble Jean-Baptiste Chaix, capitaine d'infanterie à Romans, contre Genthon, en maintenue de jouissance d'immeubles voisins des maisons des parties ; — Laurent de Gilliers, seigneur de Lupé, ancien capitaine de cavalerie, contre Ferdinand-Bruno Duvivier, seigneur de Pennes, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Gabriel-Bruno Deloulle, prévôt de l'église collégiale de Crest, de la succession de Philippe Deloulle, son père, seigneur d'Arthemoney.

B. 1830. (Registre.) — In-fol., 314 feuillets, papier.

1756-1757. — Audiences. — Noms des parties : Charles Popon de Maucune, avocat, contre Genthon, en paiement de billet à ordre ; — noble Jacques Bouvier, de Vinay, contre Marie Garnier, et noble Philippe-Ignace de Sucy-Dancourt, commissaire des guerres à Valence, contre Grosset, en reconnaissance d'écritures privées. — Jean de Sibeud de Beausemlant, seigneur du Cabinet, à Serre (Grand-Serre), et Gallier-Barbier, chevalier d'honneur au Bureau des finances de Grenoble, contre Oternaud, boucher, en paiement de créance ; — Mathieu, marchand à Romans, contre Bérenger, en main-levée de séquestre, etc. — Provisions de procureur postulant, données à Machon par Honoré, prince de Monaco.

B. 1831. (Registre.) — In-fol., 247 feuillets, papier.

1757-1758. — Audiences. — Noms des parties : de Morel, capitaine au régiment Bolonais, à Valence, contre les héritiers Grosset, en paiement de créance ; — le syndic des Chatreux du Val-Sainte-Marie, contre Thomasset, dit La Joie, et Ducros, fermier des droits seigneuriaux du commandeur de Saint-Paul, contre Marie Bertrand de Champlong, en paiement d'arrérages de cense ; — Louise Chevalier, femme de Charles Popon de Maucune, contre Clairefond, en paiement de deux annuités du loyer de sa maison, etc.

B. 1832. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1760-1769. — Émancipation de Just Bachasson. — Inventaire des biens d'Aymon. — Tutelle du mineur Allier déferée à son frère. — Rapport d'experts sur la séparation des droits et revenus de Catherine Agrenier d'avec ceux de Frier, son mari. — Déclarations de grossesse de Marie Arnaud, Marie Bayet, etc. — Procédures criminelles de Barbillon, dit Dupré, contre Rollet, pour voies de fait, et contre Belle, pour injures.

B. 1833. (Liasse.) — 51 pièces, papier ; 1 plan.

1760-1769. — Ouverture du testament mystique de Marianne Bouvier-Duclos, veuve Hours. — Inventaire des effets mobiliers de défunte Antoinette Blache, veuve d'Antoine Perrin de Boissieux. — Répudiation par les enfants Belland de la succession de leur père. — Déclarations de grossesse de Marie et Catherine Bonnet, de Jeanne Béranger, etc. — Rapport d'experts sur l'état des réparations offensives faites dans la rivière d'Herbasse, à Saint-Donat, par Chabert, au préjudice de Charles de Bonne, comte de Lesdiguières, co-seigneur de Vercors, ancien capitaine d'infanterie, et de Marie Bernard, sa femme, veuve de Jacques Vial, trésorier de France. — Parcelles de frais pour Béranger, drapier, plaidant contre Mathieu.

B. 1834. (Liasse.) — 28 pièces ; 2 cahiers in-4°, 235 feuillets, papier.

1760-1769. — Inventaires : des hiens de Pierre et de Joseph Brunet, marchands ; — de Louise Brichet, veuve Fayolle. — Répudiation par Bossard, négociant à Lyon, de la succession de son père, fabricant de draperie à Romans. — Apposition des scellés sur les effets d'Humbert-Ennemond Brenier de Belair, ancien curé de Clérieux. — Procédures criminelles : de Brichet, fermier des prairies de M. de Pizançon, contre Faron, pour vol de foin ; — de Brassard, contre Izoird, pour voies de fait, etc.

B. 1835. (Liasse.) — 33 pièces ; 1 cahier in-4°, 152 feuillets, papier.

1760-1769. — Inventaires des hiens de Chaléat, avocat ; — de Marie-Laurence Chabran. — Curatelle de Magdeleine-Henriette de Carrière, religieuse novice chez les Ursulines de Romans, donnée à Legentil, notaire. — Levées de cadavres près la porte Saint-Nicolas et rue du Fuseau. — Apposition des scellés dans la maison d'Anne Brunet, veuve Giraud. — Rapport d'experts sur la directe que revendique Charles de Chabrières, seigneur de Peyrins, à Belland, d'un fonds de terre à Maries, mandement de Peyrins.

B. 1836. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens : d'André Chevalier ; — de Charvet ; — de Magdeleine Charavit ; — de Marie de Chypre de Soubroche de Châteauneuf et de Louise de Chypre, mentionnant une donation sur parchemin par Humbert, dauphin, à Amblard de Beaumont, du château de Geysans, du 22 novembre 1334 ; — un acte de permission donnée à Prohet, en 1665, par noble François de Poterlat, de vendre du pain, de la viande et du vin en un cabaret ; — le contrat de mariage de ladite Marie de Chypre avec noble François-Félix de Poterlat, seigneur de Saint-Ange, etc. — Tutelle des mineurs Charbonnel, déferée à Marianne Truol, leur mère ; — Répudiation par Cognil, curé de Saint-Étienne-de-Montagne, de la succession de Marie Charvet, sa mère.

B. 1837. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 98 pièces, papier.

1760-1769. — Requête de Delacour, chanoine pannetier de Saint-Barnard, pour obtenir communication au greffe de diverses pièces utiles dans son procès contre Vial. — Procédures civiles : de Jobert, Gay, Suel et Péronnier, curés de Romans, contre le syndic du Chapitre de Saint-Barnard, en paiement de leur portion congrue ; sentence qui leur attribue à chacun 300 livres par an ; — de Louise Corréard, contre son frère, en répétition de ses droits dotaux, etc. — Curatelle de Marie Collet d'Anglefort déferée à Lambert. — Instances civiles : de Combe, contre les femmes Flandrin, Vinay, etc., pour vol de trois bassins de cuivre ; — du gardien des Cordeliers de Romans, contre les personnes inconnues qui ont escaladé les murs du couvent et enlevé des fleurs et des plantes de son parterre, etc.

B. 1838. (Liasse.) — 60 pièces ; 1 plan, papier.

1760-1769. — Procès-verbal sur l'exposition d'un enfant. — Parcelle de frais alloués à Ferdinand-Bruno Duvivier de Fay-Solignac, seigneur de Pennes, Barnave et Veaunes, plaidant contre Lermet. — Tutelle des mineurs Duet déferée à Richaud. — Inventaire des biens de Jean Devienne. — Rapport d'experts sur l'état de l'écluse construite dans la rivière de l'Herbasse, à Clérieux, par Benoit, nuisible à Duchesne. — Procédures civiles : pour Duclot, chanoine de Saint-Barnard, contre Boitel, curé de Crépol, en évaluation par experts des revenus et charges de son bénéfice.

B. 1839. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens : de Fontaine, bourgeois ; — de Jeanne Farge, veuve Buissonnier ; — de Perrier et de Fayolle, négociant. — Répudiation par Flandrin de la succession de son frère. — Comptes de tutelle rendus : par Marie Ferrouillet, veuve Broet, à Thomasset, leur nouveau tuteur ; — par Ferrand à Joseph Christophe. — Déclarations de grossesse de Marie Ferlin et de Catherine Fayolle. — Instances criminelles : de Feugier, contre Replat, pour voies de fait ; — de

Fayard, contre Chivat, Veyrat et Seyve, recors et huissiers qui l'ont arrêté sans commission.

B. 1840. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens : de Gaudo-Paquet ; — de Garnier, aîné, bourgeois ; — de Gérard, géomètre ; — de Joseph Genthon, orfèvre ; — de Pierrette Genot, femme Gomion. — Ouverture des testaments mystiques : de Claire-Gabrielle de Garagnol en faveur de François-Philibert de Jullien de Malerargue ; — de Pierre Garnier, aîné, en faveur de Duchesne, son neveu. — Levée du cadavre de Genevier. — Procédures criminelles : de Foulut, contre Martinais, pour voies de fait ; — de Fournier, horloger, contre les auteurs inconnus d'un vol commis chez lui, etc.

B. 1841. (Liasse.) — 56 pièces, papier ; 1 plan.

1760-1769. — Inventaire des biens : de Just Gonnet, de Romans ; — de noble Charles Gondoin Des Combes ; — de François Hours, avocat, mentionnant : un albergement consenti par les religieuses de Saint-André-le-Haut, à Vienne, des rentes, censes, directe et dimes dépendant du prieuré de Saint-Laurent de Crépol, sous la pension annuelle de 45 livres ; — des terriers du même prieuré aux 15 et 16^e siècles ; — un extrait de l'acte de fondation d'une chapelle à Villeneuve-de-Vals par Charréard, du 14 mars 1655, etc. — Déclarations de grossesse de Marianne Giroud, de Marie Gondoin, etc. — Rapport d'experts sur les travaux faits à l'Hôtel-de-Ville de Romans par Giroud, menuisier. — Curatelle de Catherine Giraud, déferée à Français, notaire. — Procédures criminelles : du procureur du Roi contre des jeunes gens de la ville et du Bourg-de-Péage, pour voies de fait envers des passants et pour jet de pierres sur les maisons, avec des frondes.

B. 1842. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1760-1769. — Ouverture des testaments : de Loyron chanoine de Saint-Barnard, fait en faveur de Marie, sa sœur, femme Dochier ; — de Marie Lambert, femme de Josep Sablière, docteur-médecin.

— Inventaire des biens délaissés par Ladreyt, apothicaire, par Marthe de Juven Des Oches et par Machon, procureur. — Émancipation de Lombard. — Curatelle de Jullien et de Marie Mante déférée à Delacour. — Déclarations de grossesse de Françoise Matras-Gamon, Marie Masse, Jeanne Marsillier, etc.

B. 1843. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; 1 plan.

1760-1769. — Rapport d'experts sur l'état du canal et prise d'eau de Meynier et sur les travaux faits par Lacour à la fontaine qui sort de sa maison, rue de Rochefort, à La Prêle. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre Matras, et ses complices, pour vol de cuir chez Bret, cordonnier ; — de Meille, contre Bertrand, pour voies de fait, etc. — Déclarations de grossesse de Claire Meunier, Marie Mercier, etc.

B. 1844. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1760-1769. — Ouverture des testaments mystiques de Françoise Perrin de Boissieux en faveur de Laurence Pouchon, femme Odoard. — Inventaires des biens d'Odrat, de Naud et de Perrossier. — Curatelle de Peyrache déférée à Delacour, procureur. — Tutelle du mineur Parisot donnée à Anne Joutard, sa mère. — Procédures criminelles du procureur du Roi, contre Ollier, pour vol d'un cheval. — Parcelles de frais alloués à Morin et C^{ie}, négociants à Dieulefit, plaidant contre Ducros. — Sentence qui condamne Germain à payer à Peloux 104 douzaines de peaux blanches, à raison de six livres 11 sols la douzaine. — Procès-verbal sur l'évasion d'un prisonnier.

B. 1845. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens : de Roux, procureur ; — de Louise Rostaing, veuve Genot ; — de Rondot ; — de Charles de Popon de Maucune, avocat ; — Comptes de tutelle des mineurs Chaleyron et Poilprin, rendus par Marie Rossignol et Magdeleine Revol, leurs mères. — Rapport d'experts sur l'état de la maison Sauvion à Romans, et des biens de Berneron adjugés à Rigaud et Vaussenas par droit de gage, — Répudiation par Rochas, lieutenant

d'invalides, de la succession de Camille-Suzanne Sivord, sa femme. — Curatelle de Rivière, déférée à Roussel. — Déclarations de grossesse de Louise Rebourd, Marie Romanet, etc.

B. 1846. (Liasse.) — 52 pièces ; 1 cahier in-4°, 206 feuillets, papier.

1760-1769. — Inventaires des effets mobiliers : de Sebelin, marchand ; — de Cécile Fleury, femme Senard-Paquier ; — d'Anne Taharin, veuve Seny ; — de Talin, marchand ; — de Tardy ; — de Marianne Terrisse, veuve Carlet. — Curatelle de Françoise et Laurence Tempier, déférée à Delacour. — Requête de noble Just-Henri de Tardivon pour être mis en possession des biens de Benoîte Gautier, femme Chaléat. — Émancipation d'André Sablière-Deshayes, gendarme de la compagnie du duc de Berry. — Déclarations de grossesse de Françoise Terrier, de Magdeleine Silvestre, etc.

B. 1847. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaires des biens : de Vivian, procureur ; — de Vernein, bourgeois ; — de Valleyer, dit l'Étoile ; — de Turpin. — Compte de tutelle des mineurs Charbonnel, rendu par Marianne Truol, leur mère. — Instances civiles : pour Vial, marchand au Bourg-de-Péage, contre Delacour, chanoine pannetier de Saint-Barnard, en annulation de l'acte de vente d'un immeuble faite à celui-ci par Jullien ; — pour Françoise Vachier, contre Rambaud son mari, en séparation de biens, etc. — Parcelles de frais alloués à la veuve Voreppe et à Valette plaidant contre Viriville et Rambert.

B. 1848. (Registre.) — In-fol. 416 feuillets, papier.

1758-1761. — Provisions des offices : de procureurs données à Michel, à Reynier et à Calignon par Honoré, prince de Monaco et par le roi Louis XV. — Audiences. — Noms des parties : Étienne Charvet, chanoine de Saint-Donat, contre Louis Brenier, ancien officier d'infanterie, en plantation de limites ; — Duclot, chanoine, recteur de l'hôpital Sainte-Foi,

contre Reynier en paiement de promesse ; — Chabert, curé de Charaix, contre Lacroix, en paiement de billet, etc. — Procuration donnée par Gabriel-Marcellin Chabalet, lieutenant au régiment des Volontaires de Dauphiné, à Marie Bernon, sa mère.

B. 1849. (Registre.) — In-fol., 503 feuillets, papier.

1761-1764. — Audiences. — Noms des parties : François Gallière, inspecteur du domaine, contre Ducros, marchand, en reconnaissance d'écriture privée ; — Anne-Olympe Bouvier, femme de noble Jean-Baptiste-Fortunat Savoye, avocat, contre les créanciers de François de Garagnol de Chambois, en dépôt de leurs titres ; — François Tavernier de Boulogne, écuyer, exécuteur testamentaire de Marie Gallois, contre Duret, en exécution de sentence ; — Claude-Joseph-François de La Porte, marquis de L'Arthaudière, contre Rose, en paiement de pension ; — Joseph Servan de Boisset, écuyer, contre Collet d'Anglefort, en paiement de créance ; — Marc-Antoine Jullien, chirurgien, contre la veuve Luzel, en paiement d'honoraires, etc.

B. 1850. (Registre.) — In-4°, 489 feuillets, papier.

1754-1764. — Affirmations de voyage : par Bernard-Marbos, chanoine de Saint-Barnard ; — par Claude Aymar, religieux, receveur des droits seigneuriaux de l'abbaye de Saint-Antoine ; — par Henri-Robert Planta, ancien officier de cavalerie ; — par Louis Baudet de Beauregard, seigneur de Saint-Jean, La Valette, etc. ; — par Morel, de l'ordre de Malte, prieur-curé de Fiançaye (Barbières) ; — par Boitel, curé de Saint-Étienne de Crépol, etc.

B. 1851. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens et effets délaissés par Catherine Agranier, femme Frier, et par Catherine Albion, veuve Guignard-Paqueton. — Parcelles de frais alloués : à Abisset, plaidant contre Collet d'Anglefort ; — à Foulut, contre Augustin. — Déclarations de grossesse par Marie

Azan, Catherine Barbier, etc. — Curatelles de Magdeleine Bayot et de Charlotte Aymon déférées à Bon et à Aymon. — Instances criminelles : de Barbillon-Dupré, commissaire de police, contre Guichard, et d'Armand, contre Lattier, pour voies de fait, etc. — Compte de tutelle de la mineure Ledos rendu par Louise Allier, sa mère.

B. 1852. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1770-1779. — Émancipation de Bochage, curé de Genissieu. — Inventaire des effets mobiliers délaissés : par Blazer, chanoine et sacristain de Saint-Donat ; — par Jeanne Bernard, veuve Bertoin ; — par Bayot, marchand colporteur. — Ouverture du testament mystique de Joseph Bernon, négociant. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Bit de la succession de son oncle. — Instances criminelles : du procureur juridictionnel contre Bonnet et ses complices pour vol d'un fromage de Comté ; — d'Allemand, Claveyson, etc., contre Menjon, Malossane, etc., pour voies de fait.

B. 1853. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1770-1779. — Levée du cadavre d'un inconnu sur le bord de la rivière de l'Isère. — Inventaires des effets mobiliers : de Burais ; — de Brun et de Brenier, marchands ; — de Louis Brenier, ancien officier d'infanterie, à Romans ; — de Bossard, procureur en l'Élection. Ce dernier inventaire mentionne *l'Etat politique de la province de Dauphiné*, par Chorier, 4 vol. in-12 ; *l'Histoire généalogique de la maison de Sassenage*, par le même auteur, 1 vol. in-12 ; *les Vies de François de Beaumont, baron Des Adrets, de Charles Dupuy, seigneur de Montbrun, et de Soffrey de Calignon*, par Guy-Allard, 1 vol. in-12, etc. — Curatelle d'Anne Bret déférée à Delacour.

B. 1854. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1770-1779. — Tutelle du mineur Craponne déférée à Guèze ; — des enfants Cognil déférée à Laurence Guichard, leur mère. — Inventaire des biens délaissés : par Catherine-

Marguerite de La Coste, veuve de Jean de Monier, maître en la Chambre des Comptes de Grenoble ; — par Jeanne-Marie Combe, veuve Royet ; — par Chomat, boulanger ; — par Chevalier et Charavit, procureurs à Romans ; — par Marie-Magdeleine Chagriol. — Rapport d'experts sur la liquidation de la société formée entre Chomel et Senard-Paquier,

B. 1855. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens de Duguers ; — de Françoise Delaye, veuve Savoye ; — de Jean-Claude Delacour, ancien colonel de la milice bourgeoise de Romans. — Procédures criminelles : de Marianne Duel, contre Pascal, bourgeois ; — de Ducros, contre Fayol, et de Dochier, commis négociant, contre Costalin, pour voies de fait. — Répudiation de la succession de Ducros par son frère. — Rapport d'experts : sur les réparations faites aux maisons de Jeanne Ducros, par Allier ; — sur la valeur des fruits et récoltes de l'immeuble que Charles-François Dubu de La Pionnière doit rendre à Marie Martel, veuve Choron. — Tutelle de Blachette déferée à Descombes.

B. 1856. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1770-1779. — Émancipations de Gaudo-Paquet ; — de Marie-Anne Froment et de Frère, soldat. — Apposition des scellés sur les meubles d'Antoinette Bertrand de Champlong, veuve de Pierre Isnard de Fontbrune. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marie Fayolle de la succession de son père. — Inventaires des effets délaissés par Louis Enfantin, chanoine de Saint-Barnard, et par Duret. — Ordonnance d'envoi en possession de la succession paternelle pour Charles-Arthur-Marie Duvivier de Fay-Solignac, enseigne des Vaisseaux du Roi, seigneur de Barnave, Pennes et Veunes. — Curatelles de Gabrielle-Artusine et Louise-Marguerite Duvivier de Fay-Solignac, déferées à Jérôme Français, notaire, donat de l'ordre de Malte, etc.

B. 1857. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaire des biens : de Lalive ; — de Françoise-Éléonore Jubié, veuve Ladret ; — de Guyot, drapier ; — de Goirand, cordonnier ; — de Geay, tisserand ; — de Françoise Gaudo-Paquet. — Répudiation de la succession paternelle par Gay et par Gonnet. — Rapport d'experts sur la séparation des biens de Louise Giraud d'avec ceux de Rambaud, son mari. — Procédures criminelles : de Granjon, contre Élizabeth Guinet et autres, et de Guichard, contre Dupré et Bérard, pour voies de fait ; — de Fayol, contre Guyard, curé de Saint-Romain, pour injures réciproques, etc. — Rapport d'experts sur l'état des immeubles acquis par Marc-Antoine Jullien de Joseph Reymond.

B. 1858. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1770-1779. — Émancipations d'Antoine et de François Maussan. — Inventaires : des biens meubles et immeubles de Catherine Morin, veuve Romieux ; — de Mathieu, huissier. — Assemblée de parents autorisant : des réparations à la maison des mineurs Latour ; — la vente d'immeubles de la succession de Belland, par Thérèse Monzey, sa veuve, pour payer ses dettes. — Curatelle de Marie Michel déferée à Sève, son oncle. — Tutelle des mineurs Malien donnée à Agrenier. — Instances civiles : pour Léonard Milanais, conseiller rapporteur au point d'honneur de la Connétable de France, à Lyon, contre Ducros, en reconnaissance d'écriture privée ; — par Magdeleine Michon, contre Galland, son mari, en séparation de Mens, etc.

B. 1859. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des biens délaissés : par Pouchelon ; — par Planet et Pelin, boulangers ; — par Justine Picon, veuve Barbillon-Dupré ; — par Péronnier, marchand ; — par Muetton, sellier. — Répudiation de la succession de Victoire Pleinse, sa belle-mère, par Pouchelon, notaire. — Rapport d'experts sur les réparations faites au logis du *Lion cl'or*, par Reboulet, au préjudice des mariés

Pascal. — Curatelle de Jean-Alexis Nublat déferée à Truol. — Procédures criminelles : du procureur du Roi, contre un cardeur de laine, pour tentative de viol, et contre un portefaix accusé de larcin ; — de Claire Plantier, contre Vossier, pour voies de fait.

B. 1860. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaires des effets mobiliers : de Marie Rozan, veuve Girard ; — de Robert, feudiste à Grenoble, mentionnant : un plan visuel de La Roche-de-Glun ; — un terrier des directes de l'abbesse de Saint-Juste, dans la même localité ; — des parcelles de Marches de 1693 et de 1698, et de Charpey, Saint-Vincent et Désayes, etc. — Procès-verbal de vérification des mutilations faites aux armoiries de la cité sculptées sur la porte de l'hôpital Sainte-Foi. — Procédures civiles : des maires et échevins de Romans, contre les meuniers de la ville, qui s'approprient une livre de farine par sétier de blé de 144 livres, sous le nom de *volle*, outre la 24^e partie du sétier pour droit de mouture. — Compte de tutelle des mineurs Duel rendu par Richaud, etc.

B. 1861. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; un plan.

1770-1779. — Rapport d'experts sur les travaux faits dans la rivière d'Herbasse par Antoine Giraud, avocat, vis-à-vis de la prairie de noble Joseph-Justin de Tardivon de Montbrison, plan des lieux. — Requête de Magdeleine Monier, ex-religieuse de Sainte-Ursule, actuellement au monastère de Sainte-Cécile de Grenoble, pour avoir communication des actes de noviciat et de profession des religieuses Ursulines de Romans. — Inventaire des biens de Marie Rozeron, veuve Rochas. — Assemblée de voisins, à défaut de parents, autorisant la vente d'un petit domaine sis à Arthemonay, pour liquider les dettes de l'hoirie Savarin, etc.

B. 1862. (Registre.) — In-fol., 601 feuillets, papier.

1771-1775. — Audiences. — Noms des parties : Dubouchet, chirurgien juré au Bourg-de-Péage, contre Chosson, bourgeois, en paiement de promesse ; — Catherine de Bernard, demeurant chez

les Carmélites de Charleville, contre Bruno-Gabriel Delouille, seigneur d'Arthemonay, prévôt de la collégiale de Crest, en paiement d'intérêts ; — noble Louis-Jacques Senard-Paquier, capitaine de dragons, contre noble François Jomaron de Montchorel, aussi capitaine de dragons, en rendement de compte des sommes exigées par son père, après la mort de Charles Fleury ; — Pierre-Antoine de Chalvet, conseiller au Parlement de Grenoble, contre Thérèse Bernon, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Testaments : d'Antoinette Bertrand de Champlong, femme de noble Pierre Isnard de Fontbrune, en faveur de Pierre Bouvier-Desmarest ; — de Catherine-Marguerite de La Coste, veuve de Jean Monier, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Grenoble, en faveur de Jeanne de La Coste, sa sœur, femme de Jean-Joseph-Thomas-Antoine-Gabriel de Quiqueran, des barons de Beaujeu, seigneur de Pierrelongue.

B. 1863. (Registre.) — In-4°, 435 feuillets, papier.

1764-1776. — Affirmations de voyage : par Jean-François de Murard, commissaire ordonnateur et provincial des guerres, et Marie-Concordia-Adélaïde de Sucy de Saint-Germain ; — par Armand, prieur-curé de Brussac (Ardèche) ; — par Bouvarel, bourgeois de La Baume-d'Hostun, etc. — Défauts accordés : à noble Antoine Michon, avocat, contre Ducros, bourgeois ; — à noble Louis Dufaure, contre Machon ; — à Bona, curé de Mours, contre Oternaud ; — à Pierre Enfantin, négociant en soie, contre Ducros ; — à noble Bruno Monier de Bellebat, ancien capitaine de cavalerie, contre Brunet, etc.

B. 1864. (Registre.) — In-4°, 323 feuillets, papier.

1684-1776. — Distribution des causes : Brenier, juge royal, a le procès du syndic de l'Aumône-Générale de Romans, contre Pascal ; — Chaléat, le procès de la veuve Savoye, contre Jeanne Jourdan ; — Flandy-Dumas, le procès de Lasserre, contre Chabran ; — Bernon, juge ducal, le procès de Bon, contre la veuve Barthélemy ; — Sablière-

Dubouchet, juge royal et ducal, le procès de Legentil, contre la veuve Blain, etc.

B. 1865. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures civiles : pour Bidault, prieur commendataire de Saint-Véon de Parnanc, contre Fayard, bourgeois de Génissieu, en reconnaissance de cense ; — pour Blain, marchand à Romans, contre Izoard, en paiement de promesse ; — pour Marianne Bayot, veuve Allemand, contre Françoise Lioret, héritière d'Allemand fils, en délivrance des meubles et immeubles qui lui reviennent dans la succession dudit Allemand ; — pour Marianne Arod, contre Vial, son mari, en séparation de biens, etc. — Émancipation d'Anne Arnaud, femme Constantin. — Inventaires des biens d'Allier, de Belle et de Thérèse Bernon. — Apposition des scellés dans la maison Enfantin de Lizeau, où est décédé dom Antoine Belland, religieux de Cluny, prieur de Pommier et Saint-Georges-Barrois en Forez, etc.

B. 1866. (Liasse.) — 34 pièces ; 2 cahiers in-fol., 177 feuillets, papier.

1780-1789. — Inventaires des biens : de noble Jacques-Charles Brenier de Préville, ancien capitaine au régiment de Normandie ; — de Bossan, ancien marchand ; — de Bon, bourgeois. — Rapport d'experts sur la valeur des domaines de Bagnier et de Condillac, sis aux mandements de Monteux et de Clérieux, vendus le 23 juin 1770 par François Bonnot de Saint-Marcellin, à Louis Machon, notaire, par acte dont la rescision est demandée pour lésion dans le prix : la valeur des deux domaines, à raison du 4 p. % du revenu net, qui est de 3 804 livres, arrive à de plus que le prix de la vente. — Requête de Jeanne-Félicité Boutelier, veuve de noble Joseph Cara de La Bâtie, officier de dragons, pour obtenir vérification des réparations faites à la maison Reymond.

B. 1867. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1780-1789. — Parcelles de frais : pour Charlet, curé des Hayes en Lyonnais, plaidant contre

la femme Chagriol ; — pour Charbonnel, plaidant contre Enfantin frères, négociants en soie à Romans. — Curatelle de Marguerite-Gabrielle-Félicité Cara de La Bâtie, fille de noble Joseph, déférée à François Duportroux, son oncle, chanoine, maître de choeur à Saint-Barnard. — Levée du cadavre d'un enfant, trouvé dans l'église de Saint-Barnard. — Inventaires des biens délaissés : par Buthaud dit Bitou ; — par Anne Brunet, veuve Giraud ; — par Joseph Brunet ; — par Jean, Claude et Henri Charvet.

B. 1868. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1780-1789. — Répudiations de la succession de leur père par Ducros et par noble Pierre-François Duchesne, avocat consistorial au Parlement de Grenoble. — Rapport sur l'état du tombeau construit par les Cordeliers de Romans dans le cloître de leur couvent : longueur 28 pieds 9 pouces ; largeur 11 pieds 3 pouces ; hauteur 7 pieds 3 pouces. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par François-Antoine Delouille, conseiller au Parlement de Grenoble, de la succession de François Bonnot de Saint-Marcellin, écuyer. — Inventaires des effets et biens délaissés : par Élisabeth Ducros, veuve Chodier ; — par Delacour, prêtre ; — par de Crolard, bourgeois ; — par Décluse et Darjoux.

B. 1869. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1780-1789. — Tutelle des mineurs Gaillard déférée à Favier. — Apposition des scellés dans la maison de Galland, fabricant de bas. — Rapport d'experts sur la séparation des biens d'Antoinette Fochier d'avec ceux de Bonnet, son mari. — Répudiation de la succession de Bossan par Françoise Fièrre, sa veuve. — Inventaires des biens : de Fayolle, receveur des consignations ; — de Gilles Faucon, directeur de la régie générale ; — de Dupin, perruquier. — Parcelle de frais alloués à Fermond, plaidant contre la veuve Baux. — Curatelle des filles Duguers déférée à Badoux, etc.

B. 1870. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1780-1789. — Répudiation de la succession Legrand par Guiffre, tuteur des mineurs Legrand. — Rapports d'experts : sur les pertes causées à Gérente par l'incendie, de sa maison ; — sur l'état de la maison acquise de Jay par Gay, maréchal. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Françoise Gaudo-Paquet. — Inventaires des biens : de Garnier, avocat ; — de Guichard ; — de Marie Guérin, veuve Peyrache ; — de noble François de Gondoin. — Parcelle de frais alloués à Génissieu plaidant contre Astier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Genin, au nom de ses petits-fils, de la succession de Genin fils.

B. 1871. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1780-1789. — Vente à l'encan des marchandises de Lacoste. — Inventaires des biens : d'Anne Mercier ; — de Marie Merle, veuve Semaine ; — de Meille, brigadier des tailles ; — de Legrand, fabricant de draperie ; — de Lapierre, boulanger ; — de Lambert, le cadet, bourgeois ; — de Johans père et fils, chirurgiens. — Répudiations des successions de Françoise Faucon, veuve Mercier, et de Malien, par Françoise Mercier, veuve Pascalis, et par Bernard Malien. — Parcelle de frais alloués à Lambert, plaidant contre la femme Jamonet, etc.

B. 1872. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1780-1789. — Composition de la masse héréditaire de la succession Planche. — Inventaires des biens : d'Élizaheth Pinet ; — de Philisdor, géomètre ; — de Perroud, teinturier ; — d'Anne Payen, veuve Chosson ; — de Louise Paquet, veuve Sablière. — Liste des notables nommés pour la réformation de quelques points de la jurisprudence criminelle : Enfantin Saint-Prix, chanoine ; Delacour, curé de Saint-Romain ; Revol, avocat, etc. — Apposition des scellés sur les effets de Mouchette, receveur de la régie. — Curatelles de Pouzin, de Victoire Poncet, de Pèlerin, etc.

B. 1873. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1780-1789. — Assemblée de parents autorisant Royanès à exiger le paiement des créances de la succession paternelle, pour payer son apprentissage de fabricant de bas. — Émancipation de Marie-Magdeleine Régat. — Inventaire des biens de Ramel, teinturier. — Tutelle de Jeanne-Éléonore Pouchelon déférée à Magdeleine Fayolle, sa mère. — Répudiation de la succession de leur père par Emmanuel-Joseph Suel, chanoine de Saint-Barnard, par Louis Suel-Pourcieux, curé de la paroisse de Saint-Barnard, et par François Suel-Beguïn, négociant, etc. — Parcelles de frais alloués : à Seyvet, plaidant contre Eynard ; — à Sablière, marchand, plaidant contre les héritiers du chanoine Latour.

B. 1874. (Liasse.) — 71 pièces ; 1 cahier in-fol., 140 feuillets, papier.

1780-1789. — Rapport d'experts sur la fixation des lods dus au Roi par noble Adrien de Wittert de Rovestrum, acquéreur du domaine de Saint-Georges, à La Roche-de-Glun. — Curatelle de Marie Vallet-Buisson déférée à Claveyson. — Compte de tutelle rendu aux mineures Latour par Marianne Truol, veuve Latour. — Émancipation de Tabaret, fabricant de bas. — Répudiation de l'héritage d'André Suel, avocat, par Emmanuel-Joseph Suel, vicaire général de Senez, Louis Suel, etc. — Tutelle des mineurs Vivian, déférée à Marguerite Coissieu, leur mère, etc.

B. 1875. (Cahiers.) — In-fol., 346 feuillets, papier.

1785-1788. — Audiences. — Noms des parties : Jean-François-Joseph-Claude Duchy, marquis d'Arcamon, demeurant à Auch, contre Enfantin frères, mouliniers en soie à Romans, en interposition de décret sur encan ; — nobles Félix de Biousse-Duplan de Comiers, capitaine d'infanterie, Joseph Biousse-Duplan de Presles, capitaine de dragons, et Françoise de Biousse, leur sœur, femme de Sablière de La Condamine, contre la veuve Malbruny, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Ordonnance d'Honoré-Camille-Léonor Grimaldi,

prince de Monaco, relative au paiement du centième denier.

B. 1876. (Cahiers.) — In-fol., 264 feuillets, papier.

1785-1789. — Testament de noble Jean-Charles Brenier, ancien officier d'infanterie, en faveur de Françoise-Charlotte Duguers. — Provisions de lieutenant de judicature données à Legentil par le Chapitre de Saint-Barnard. — Discours de Duportroux, procureur du Roi, à l'audience du 28 novembre 1789, sur les événements politiques. — Audiences. — Noms des parties : de Latune et C^{ie}, négociants à Crest, contre Lattier, en paiement de lettre de change ; — Emmanuel de Guignard, vicomte de Saint-Priest, contre la veuve Châtaing, en paiement de créance, etc.

JUDICATURES DE SAINT-AUBAN, CHAMEL,
SOUBREROUCHE, VALDRÔME ET VERCORS.

B. 1877. (Cahiers.) — In-4°, 182 feuillets, papier.

1659-1679. — Audiences. — Noms des parties : le commandeur de Valdrome, contre Faure, en restitution de titres de propriété ; — Lagier, contre Vache, en paiement de frais de procédures ; — Marie et Louise Des Aynards, de Saint-Auban, contre Morin, en paiement de lods et d'arrérages de cense ; — noble David Livache, avocat, contre Faure-Morel, en jugement de défaut, etc. — Émancipation de Bermond, de Pierre et Jean Faure-Morel. — Répudiation de la succession de leur père par les enfants Begou.

JUDICATURE DE SUZE-LA-ROUSSE.

B. 1878. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1671-1786. — Procédures civiles et criminelles : d'Aillan et Boyer, contre Louise Bourbousson, veuve Souchière, en paiement de sa quote part du rôle des intéressés à l'entretien du canal de Bigarri ; — de Fabre, contre Bourbousson, pour injures ; — d'Élizabeth Piton, veuve Souchière,

aubergiste, contre Gromette, en paiement de fournitures de pain et de vin ; — de Siberot, contre Joseph Champeau, en répétition des droits dotaux de Marianne Champeau, sa femme, etc. — Partage des biens de Fabron entre ses enfants.

JUDICATURE DE TAIN.

B. 1879. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier.

1675-1739. — Contrats de mariage : de François Reguin avec Magdeleine Fournier ; — d'Alexis Fleury avec Magdeleine Degros ; — de Jean Rebatet, d'Érôme, avec Cécile Lovier, de Serves. — Requête de Berger pour obtenir communication du testament de Laurent Fleury, mari de Catherine Ternal. — Procédures civiles : pour Jean Chaulet, fils de Jacques, chirurgien à Marsas, contre les héritiers d'autre Jean Chaulet, bourgeois de Tain, en discussion des biens de celui-ci ; — pour Combe, instituteur à Érôme, contre Échinard, en paiement de promesse ; — pour Francon, charpentier, contre Tardif, en annulation de saisie, etc. — Testaments de Marie Pradier, veuve Francon ; de Louise Peraud, veuve Béguin. — État des parcelles du domaine de Saint-Georges possédées par Dijon et Fleury. — Reconnaissance par Charignon d'une cense de 3 deniers au maréchal prince de Soubise, seigneur de Tain, pour une maison dans les fossés de la ville.

B. 1880. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

1740-1749. — Instances civiles : de Vilherme, de Mouteux, contre la veuve Monneron, en paiement de ses gages ; — de Lhotelier, notaire à Tain, contre Thivolle, en paiement de bail à ferme ; — de Rolland, contre les mariés Misery, en reddition du compte de tutelle de Marie Francon, sa femme, etc. — Testament d'Arnaude Bedot, veuve Delhomme. — Contrat de mariage de Nicolas Traversier, de Croze, avec Marguerite Delhomme. — Ordonnance de police rendue par Claude-François Mure, châtelain de Tain, juge de police, prescrivant

d'enlever tous bancs de pierre et de bois, piliers, etc., placés dans les rues.

B. 1881. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 84 pièces, papier.

1750-1759. — Instances civiles : pour Marguerite Argoud, tailleuse, contre la veuve Chavassieux et sa fille, en exécution de contrat d'apprentissage ; — pour Jolicard, sacristain du prieuré de Tain, contre Pierrette Benoit, veuve Courteville, en paiement d'arrérages de cense ; — pour Lhotelier, contre son père, en délivrance des biens qu'il lui a donnés par contrat de mariage ; — pour Marguerite Girard, veuve Bergier, contre Marie Crouzel, en fermeture de jours ouverts sur son jardin, etc. — Conditions de la vente aux enchères des immeubles de l'hoirie Livoin ; parmi eux se trouve le logis de la *Croix-Blanche*.

B. 1882. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1750-1759. — Contrats de mariage : de Gaspard Monneron avec Angélique Finet ; — de Laurent Marsanne avec Antoinette Didier. — Inventaire des biens délaissés par Jacques Livoin. — Procédures civiles : de Marcel, marchand, contre Lhotelier, caution de Cluas, en paiement de créance ; — de Marion, contre Bret, en imputation d'arrhes sur le prix de l'avoine qu'il lui a achetée et payée ; — de noble Louis-Étienne de Mirabel, ancien officier d'infanterie, au Cheylard, contre Thivolle, en paiement de plusieurs annuités du bail à ferme des domaines de Beauséjour, Broué et Lachaux, sis à La Roche-de-Glun et Monteux. — Signification aux consuls de Tain de la part de Dauphine Marion, veuve Salanard, d'avoir à supporter la responsabilité de l'incendie que peut allumer dans la maison qu'elle a acquise de la communauté, le feu de joie annoncé sur le port de la ville.

B. 1883. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures civiles : pour Catherine Tabarin, veuve Livoin, contre les créanciers de son mari, en constatation par inventaire

des effets de la succession ; — pour noble François de Richard, sieur des Vorses, ancien capitaine d'infanterie, à Taulignan, contre Taharin, en paiement de rente due par Livoin ; — pour Vogrand, boulanger, contre Magdeleine Degros, veuve Fleury, en paiement de fourniture de pain, etc. — Vente par Tardy à Misery de 2 quartelées de terre à Croze, pour 60 livres.

B. 1884. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 90 pièces, papier

1760-1769. — Testament de Marguerite Barbe, veuve Misery. — Contrat de mariage de Laurent Marsane avec Jeanne Clay. — Compte de tutelle rendu au mineur Blache, par François Moulin. — Instances civiles : pour Benoît, marchand de soie à Clérieux, mari de Catherine Tabarin, contre Monneron, receveur des fermes du Roi à Tain, et pour Carre, de La Roche-de-Glun, contre Pochon, en paiement de créance ; — pour Bertos, maçon à Marsas, contre Arsac, en paiement de pierre de taille ; — de Chalieu, maçon, contre Vogrand, boulanger, en règlement de compte de fournitures réciproques.

B. 1885. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 106 pièces, papier.

1760-1769. — Vente par Francon à Deloche, notaire à Tain, d'une maison, rue Neuve, pour 600 livres. — Procédures civiles et criminelles : de Defélix, vigneron à Tain, contre Chosson, pour voies de fait ; — de Francon et de Friol, marchands, contre les mariés Vogrand et Landré, en paiement de créances ; — de Grand, contre Lhotelier, notaire à Tain, en reconnaissance de promesse, etc. — Inventaire des biens de Magdeleine Degros, veuve d'Alexis Fleury. — Requête de Joseph Fleury de Ramezan, officier d'infanterie, réclamant l'ouverture du testament de ladite Magdeleine Degros.

B. 1886. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1760-1769. — Contrat de mariage de Livoin avec Claua Berthier. — Levée des scellés mis sur les effets d'Arsène Mayère, hermite à Saint-

Christophe sur Tain, revendiqués par les héritiers naturels du défunt et par le chapitre de Saint-André-le-Bas, à Vienne, prieur du prieuré de Saint-André-d'Humilian, dit de Larnage, dont dépend l'hermitage de Tain. — Inventaire des biens de Paturel. — Procédures civiles : pour Meyer, contre Seigneuret, en paiement de créance ; — pour Marguerite Pipard, contre Pochon, son mari, en séparation de biens ; — pour Reynaud-Vallier, vi-bailli de Saint-Marcellin, contre Four, en paiement d'annuités du bail à ferme des biens de Marie-Magdeleine de Courteville, sa femme, etc.

B. 1887. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1760-1769. — Délibérations consulaires de Tain concernant : la révision de l'inventaire des archives communales ; — l'élargissement et l'entretien du grand et du petit canal du ruisseau de La Bouterne ; — le paiement des 30 sétiers de grains dus aux pauvres par le prieur de Tain. — Procédures civiles : pour Marie Rozeron, femme Lolive, contre Marianne Chorier, femme Lolive, en paiement du vin qu'elle a vendu en son nom ; — pour Thérèse Rosier, femme Blachier, en séparation de biens, etc. — Rapport d'experts sur l'état des bâtiments, vignes et terres dépendant de l'Hermitage de Tain, mentionnant une maison et une chapelle, un jardin d'une pugnerée et demie en forme de terrasse ; une terre de même superficie ; 321 toises delphinales de vigne vieille bas plant ; 129 toises de vigne grand plant en médiocre état ; 573 toises de vigne grand plant en mauvais état ; 440 toises de terre et vigne ; 551 toises de vigne vieille ; 100 toises de terre ; 273 toises de vigne vieille ; 150 toises de vigne jeune, et 726 toises de vigne vieille en assez bon état. La voûte de la chapelle menace ruine ; le tabernacle est en bois peint ; « le devant de l'autel en cuir doré, où est l'image de la Vierge, est hors de service ; un tableau représentant Saint-Christophe est sans cadre, troué et en très-mauvais état », etc.

B. 1888. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 102 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaire des biens de Charbonnel, receveur de la douane au bureau de

Champagne. — Procédures civiles et criminelles : de Berton, marchand de grains et de farines, contre les agents du maréchal prince de Soubise, seigneur de Tournon, qui lui ont confisqué deux balles de farine vendues au marché de la ville, contrairement à l'arrêt du 13 septembre 1774 sur la liberté du commerce des grains ; — de Biguet, contre Borel, pour démolition d'un mur mitoyen, et contre Nouvion, pour menaces et voies de fait ; — de Duplan, contre Magdeleine Buisson, veuve Béraud, en paiement de créance.

B. 1889. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1770-1779. — Vente par Frachisse à Pascal, notaire, d'un jardin sis à Fossa, près de Tain, contenant une pugnerée et demie, moyennant 448 livres. — Instances civiles et criminelles : de Laty, droguiste, contre Morety, chirurgien, en paiement de promesse ; — de Montlevier, vigneron, contre Chosson, en paiement de frais à lui adjugés ; — de Monneron, contre Guillemet, en plantation de limites ; — de Morin, contre Rostaing, tonnelier, en paiement d'osiers ; — de Grignon, tailleur d'habits, contre la femme et la fille Béguin, pour injures, etc.

B. 1890. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles et criminelles : de Sauvajon, contre Belguise et sa femme, et de Pecaud, négociant à Lyon, contre Revol, pour voies de fait ; — de Roure, contre Martin, pour établissement de chemin sur sa propriété ; — de Rolland, contre Seguin, pour séduction de sa fille ; — de Rebatet, contre Seigneuret, en paiement de créance ; — de Jean-Antoine de Mure de Larnage, seigneur de Larnage, Humilian et la maison forte d'Herpieux, contre Marie Rozeron, en nomination d'experts, etc.

B. 1891. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures civiles et criminelles : de Jeanne Fleury, veuve Rouveyre, contre Deloche, ancien religieux de l'Ordre de Saint-Antoine, pour injures ; — de Faucon, voiturier, contre des postillons de Tain, pour voies de fait ; —

de Desfrançois, conseiller au bailliage d'Annonay, contre Lhotelier, procureur à Tain, en paiement de créances ; — de Joseph-Louis-Gabriel Daré de Ladeyèze, officier au régiment de Médoc, contre Salanard, en paiement d'intérêts du prix d'une maison qu'il lui a vendue, etc. — Testament de Clet, maçon.

B. 1892. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 78 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures civiles : pour Montlevier, contre Fournier, de Serves, en imputation de sommes payées au nom du défendeur sur le loyer de la maison qu'il tient de lui ; — pour Suzanne Millot, veuve Rampon, contre Marion, son fils de premier lit, en paiement de pension alimentaire ; — pour Landré, boucher à Tain, et Jourdan, marchand, contre Lhotelier, en paiement de promesse ; — pour Hay, brasseur à Lyon, contre Moréty, aubergiste, en paiement de livraison de bière, etc. — Inventaire des biens de Guillot. — Contrat de mariage de Four, de Condrieux, avec Henriette-Catherine Berton.

B. 1893. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1780-1789. — Requête au juge de police par le procureur juridictionnel pour obtenir des réparations au puits voisin de la maison Lhotelier. — Procédures civiles et criminelles : de Servier, tanneur, et de Rollet, fabricant de chapeaux à Lyon, contre Péliissier, en paiement de billets à ordre et de fournitures ; — de Robin, contre Rolland, en répétition des droits légitimaires de la femme Robin, née Rolland ; — de Pailharey, boulanger, contre Chautan, postillon, pour injures, etc. — Inventaire des biens de Sauvajon. — Contrat de mariage d'Escomel avec Marie Delhomme.

JUDICATURE DE TULETTE.

B. 1894. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1743-1783. — Accord entre Marie Piellat, veuve Sigaud, et Louis Sigaud, au sujet d'une pension viagère constituée au profit de la

demanderesse par son mari défunt. — Procédures civiles : pour Jacomin, contre Bernard, en paiement de deux balles de laine ; — de Jacques Bremond Saint-Christol, avocat à Tulette, contre Vizian, en paiement du loyer d'une écurie ; — de Marie Escoffier, veuve Achaume, contre Mondon, en paiement de créance, etc.

JUDICATURE DE LA VACHE ET DE FAVENTINES.

B. 1895. (Liasse.) — 65 pièces papier.

1660-1669. — Inventaire des biens délaissés par Jouran, bourgeois de LA Vache, au doaine de Griolon. — Procédures civiles : pour Bénistant, contre le recteur des pauvres, en paiement des améliorations faites au fonds de l'hôpital de LA Vache pendant qu'il le tenait en appentionnement ; — pour Fayard, bourgeois de Chanas, contre Marie Estezet, de LA Vache, et noble Gaspard d'Arbalestier, sieur de LA Gardette, cessionnaire d'Anne de Bezanger, veuve de noble Pierre de Gilliers de Vallier, contre Neyremant, en paiement de pension et d'arrages de pension, etc. — Instances criminelles : de Benoit, secrétaire greffier de la communauté, contre Mounier, pour injures ; — de Fornet La Nonière, capitaine châtelain d'Étoile, contre Orelin, pour vol de gerbes, etc.

B. 1896. (Liasse.) — 75 pièces ; 1 cahier in-4°, 60 feuillets, papier.

1630-1699. — Compte de l'administration des biens de Claude Jourdan rendu par ses deux fils aux créanciers du défunt. — Inventaire des biens de Sidrac Lioux. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Pierre Neyremant par Catherine Peytieu, sa veuve. — Procédures criminelles : d'Étienne Reynier, contre nobles Pierre et Louis de Monery, pour voies de fait. — Audiences. — Noms des parties : noble Jean Odde de Bonniot, de Baumont, contre Jourdan, en paiement de créance ; — noble François d'Alby, étudiant en droit, contre Benoit, en paiement d'arrages de cense ; — noble Jean-Baptiste de Bovet, juge mage de Valence, contre la veuve Combe, en interposition

de décret sur encan, etc. — Provisions de juge de La Vache données à Jean Planta, par Charles-Jacques de Bressac, conseiller au Parlement de Grenoble.

B. 1897. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1700-1739. — Levée des scellés apposés au château de La Vache, après le décès d'Ennemond-Bernard de Bressac, doyen des conseillers au Parlement de Grenoble. — Vente à l'encan des meubles de feu Charles Arnoux. — Instances criminelles : de la veuve Boivin, meunière, contre Laverne, pour voies de fait ; — d'Ennemond-Bernard de Bressac, conseiller au Parlement de Grenoble, contre de Bressac de Faventines et de Bressac-Lorient, ses fils, l'un capitaine et l'autre lieutenant au régiment de la Couronne, pour vol commis dans le château de La Vache, etc. L'ordonnance du juge porte qu'ils ont enfoncé la porte du cabinet, enlevé neuf à dix mille livres de numéraire dans deux armoires, une tabatière d'or, des boutons de manche à rubis faux, un manteau écarlate, une paire de pistolets, etc.

B. 1898. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1700-1739. — Vente à l'encan des meubles de Reynier. — Inventaires des biens de Monier et de Girent. — Instances criminelles : de Champel, contre Bonnet, pour voies de fait ; — du procureur fiscal, contre Marcon, Benoit, Mourier, etc., pour vol de bois, délits de pêche. — Défauts accordés à Martin La Plante, notaire, contre Champel, la veuve Rolland, etc.

B. 1899. (Liasse.) — 30 pièces ; 1 cahier in-4°, 156 feuillets, papier.

1710-1769. — Inventaire des biens de Claire Baffard, veuve Reynaud. — Procédures criminelles : de Jean-Baptiste de Bressac, contre Silvestre, Odeyer et Rolland, qui sans droit ont arrosé leurs terres avec l'eau du canal du moulin d'Étoile ; — Durozier, cocher de M. de Bressac, contre Tavard, Champet, etc., pour voies de fait. — Affirmations de voyage : par François de Clermont, chevalier de

l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; — par noble Claude-Just de Marquet, etc.

B. 1900. (Liasse.) — 35 pièces ; 6 cahiers in-4°, 147 feuillets, papier.

1738-1789. — Déclarations de grossesse de Jeanne Arculier et de Marie Grégoire. — Défauts accordés : à Marianne Aymon de Franquières, veuve de Jean-Baptiste de Bressac, contre Pialoux ; — à Venance Vaulouis d'Ozon, curé du Puy-Saint-Martin, contre Amblard, etc. — Provisions des offices : de juge de La Vache et Faventines, données à Gabriel Boveron par Marianne-Joseph-Gabriel-Laurent de Bressac ; — de juge de Faventines données à Pierre Boveron par Jean-Baptiste-Bernard de Bressac, etc.

JUDICATURES DE VENTEROL, VILLEFRANCHE, VINSOBRES, BÉNIVAY, BÉSIGNAN, CHÂTEAUNEUF-DE-BORDETTE, CHAUVAC, CURNIER, EYROLLES ET LES PILLES.

B. 1901. (Liasse.) — 35 pièces, 7 cahiers in-4°, 339 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Instances civiles : pour Mossé, juif de Nîmes, contre Mourier, de Venterol, en paiement de créance ; — pour Jeanne Fer, veuve Chamoix, des Pilles, contre Jacques Fer, en reconnaissance d'écriture privée, etc. — Émancipation de Pierre Garcin, d'Eyrolles, par son père. — Testaments d'Élizabeth Bourgeaud, femme Teste, des Pilles, en faveur de son fils, et de Marianne Barjavel en faveur de Marie Souchon, sa nièce. — Provisions de l'office de juge des Pilles données à noble Joseph-Thomas Faudon-Doclurez, par François-Hélène de Caritat, comte de Condorcet, baron des Pilles. — Contrat de mariage de Jean Giry avec Marie Ramus, et de Joseph Dufraigne, chirurgien, avec Catherine de La Tour, originaire de Montpellier. — Donations par Pierre Perrin, prieur des Pilles, noble Jean-François-Laurent Tardieu de Saint-Aubanet, des Pilles, et les mariés Liotier, de plusieurs sommes d'argent arrivant ensemble à 813 livres, à l'œuvre de charité ou hôpital du lieu, etc. — Procédures criminelles : du procureur d'office de Villefranche, contre Chastel, Rigaud, etc., qui

dévastent les bois du seigneur ; — de Perrin, de Curnier, contre Chauvin, pour voies de fait, etc.

SUPPLÉMENT.

B. 1902. (Cahier.) — In-4°, 517 feuillets, papier.

1705-1779. — Audiences du Présidial de Valence. — Noms des parties : Alexandre Desrois, sieur de La Gamelle, prieur du Pègue, contre Bourbousson, notaire à Saou, en interposition de décret sur encan ; — le curateur de l'hoirie de noble Pierre Des Isnards, contre les créanciers du défunt et Marie Blanc, son héritière présomptive, en discussion des biens dudit Des Isnards ; — Marie-Magdeleine de Truchet, veuve de Louis de La Tour-Montauban, contre Berlhe, en paiement de promesse ; — noble Gaspard de Lastic, seigneur de l'Hôtel d'Eurre, co-seigneur de Saou, contre Fuoc, en adjudication de profit de défaut (B. 833) ; — noble Paul-Alexandre de Montrond, seigneur de Plan-de-Baix, Contre Bérengier, en paiement de créance ; — Jean-Joseph-François de Tertulle marquis de Pluvinel et de La Roque, contre Marie d'Urre, veuve de noble Augustin de Vesc, seigneur de Béconne, en ouverture de substitution et fidéi-commis portés dans la donation de Jean d'Urre du 21 août 1633, au profit du marquis de La Roque, etc. (B. 841.)

B. 1903. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1668-1789. — Procédures faites devant le vi-bailli du Buis à la requête d'Isabeau de Saussan, veuve de noble Hector de La Tour, sieur de Cornillon, tutrice de Marie de La Tour, sa fille, contre noble Antoine de Caritat, seigneur de Condorcet, et Lucrece de La-Tour, abbesse du monastère de Nyons, en communication de papiers du défunt (B. 986). — Instances criminelles : de Blanchard et Brunet, contre Tallian, pour voies de fait (B. 988) ; — de Magdeleine Bergié, de Mirabel, contre Aubenas, Dariey, etc., pour injures ; — d'Antoine de Caritat, comte de Condorcet, contre Chastain, pour jet de pierres ; — de Catherine de Saint-André-Marnais de Versel, veuve de Charles de Gauthier, seigneur de Montguers, contre Reynaud, pour dommages commis

au pâturage appelé Le Devès (B. 990), etc. — Requête de Léon de Grasse Duhat, commandeur du Poet-Laval, propriétaire du bois des Sarrières à Mirabel, pour arrêter les dévastations commises dans ledit bois (B. 989). — Provisions de l'office de notaire au Buis données à Niel par Honoré-Camille-Léonor Grimaldi, prince souverain de Monaco, duc de Valentinois (B. 992). — Requête de Blanc pour obtenir l'exécution de l'arrêt prononcé contre Matheron, dit Chanteleyme. (B. 994.)

B. 1904. (Cahiers.) — In-4°, 247 feuillets, papier.

1658-1736. — Comptes rendus devant le juge mage de Die par noble Jean-Antoine de Chaparon, sieur de Restoro, capitaine de dragons réformé, aux créanciers de son père, et par Jeanne de Maffé, veuve Faure, à Vacher et à Grégoire, de l'administration des biens de noble Antoine de Chaparon et de Marie et Paule Faure (B.1114-1121). — Audiences. — Noms des parties : les mariés Allemand, contre Roche et Galland, fermiers de la dîme de Ravel, en appel de juge du lieu ; — Charles de La Tour-Gouvernet, baron d'Aix, contre Gauthier, en reconnaissance d'écriture privée (B. 1066) ; — noble Hector de Forest, seigneur de Blacons, contre Chaste et Monteillet, en paiement d'arrérages de cense, etc. — Transcriptions : règlement fait par le roi Louis XIV pour arrêter les contraventions commises par ceux de la Religion Réformée aux édits de Nantes et de 1629 et aux déclarations du 18 septembre 1664. — Édit du Roi portant révocation de tous les titres de noblesse accordés depuis le 1^{er} janvier 1634 jusqu'au mois de septembre 1664. — Arrêt du Conseil d'État décidant que tous les corps de communautés du royaume sont censés de la religion catholique et romaine, etc. (B. 1069.)

B. 1905. (Cahiers.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

1673-1674. — Audiences du juge d'Allex. — Noms des parties : Camier, recteur de la chapelle Sainte-Catherine à Allex, contre Chavagnac, prieur de La Baume-Cornillane, et Catherine Chavagnac, sa sœur, en restitution de fruits perçus dans le fonds de la chapelle précitée ; — Laurent,

curé d'Allex, contre les consuls du lieu, en paiement du luminaire de son église, etc. — Purge des hypothèques grevant les maisons, fiefs, etc., vendus le 25 juillet 1673 par Pierre Perachon, seigneur de Saint-Maurice, à Alexandre de La Tour-Gouvernet, seigneur de Lachau, faite au nom de Lucrèce Dupuy-Montbrun de Villefranche, veuve de l'acquéreur ; sont mentionnées : une maison au bourg de l'Église, à Allex, la grange d'Aiguebonne, celle de Blacherousse, etc. — Affirmations de voyage : par noble Sébastien de Fages, mandataire du sieur du Cheylard, son frère ; — par Marianne d'Espinchat, veuve de noble Jean-Pierre de Luc, seigneur de Montéléger. (B. 1341.)

B. 1906. (Cahiers.) — In-4°, 303 feuillets, papier.

1703-1744. — Audiences des juges d'Auriples, Celas, Beaufort, etc. — Noms des parties : le baron de Truchet, contre l'abbé de Truchet, de Montrond et autres ayant-droit, en nomination d'un tiers-expert pour évaluer la succession de noble Alexandre d'Arbalestier ; — Delolle, bourgeois de Soyans, contre Cheyron, fermier de La Permise, en paiement de cheptel et restitution de récolte ; — noble François de Bonne, co-seigneur de Vercors, contre les enfants Brun, en nomination de curateur à ceux-ci ; — Reynard, prieur-curé d'Aucelon, contre Rafin, en interposition de décret sur encan ; — René-Louis-Henri de La Tour-Montauban, marquis de Soyans, héritier de René-Antoine, son père, contre Martin, en exécution de transaction ; — Esther Eydoux, veuve de noble Antoine Borel, sieur de Lestang, contre Blanc, en rendement de compte de séquestre ; — Joseph-Ennemond Mottet, contrôleur général des domaines et bois de S. M., contre Eynard, en paiement de billet, etc. (B. 1366.)

B. 1907. (Cahiers.) — In-4°, 350 feuillets, papier.

1745-1750. — Audiences des juges d'Auriples, Celas, etc. — Noms des parties : Didier Dubarry, prieur de Rompon et de Saint-Pierre de Francillon, contre Barral, en prestation de nouvelle reconnaissance ; — Florimond Du Fay, contre

Barnave, marchand à Vercheny, en paiement de créance ; — Paul-François de Grammont, marquis de Vachères, contre Vallentin, de Lozeron, en paiement de droit de fournage ; — Beylieu, marchand de Saillans, contre Alexandre de La Tour-de-Lers, seigneur de Piégros etc., en communication de ses terriers, etc. — Provisions de sergent ordinaire de Saou, Celas, etc., données à Moulin par Louis-Henri-René de La Tour-du-Pin, marquis de Soyans. (B. 1368.)

B. 1908. (Cahiers.) — In-4°, 310 feuillets, papier.

1750-1777. — Audiences des juges d'Auriples, Celas, etc. — Noms des parties : Jean-François Bruyère de Vaumane, bourgeois de Cobone, contre Grangeon, de Beaufort, en paiement de créance ; — Reboni, curé de Menglon, contre Jalla-Duclaux, de Saou, en autorisation d'ester en justice à donner à Marianne Reboul, sa femme ; — Jean-Thérèse-Louis de Beaumont, marquis d'Autichamp, contre Bastet, en paiement de capital et d'intérêts de rente ; — Chabrol, curé de Bezaudun, contre Arnoux de Reynier, de Saou, en paiement de promesse ; — Lombard de Latune et Daly, contre Arthaud, Defaysse, etc., en délivrance d'immeubles sur lesquels ils ont hypothèque, etc. (B. 1370.)

B. 1909. (Cahiers.) — In-4°, 352 feuillets, papier.

1777-1789. — Audiences des juges d'Auriples, Celas, etc. — Noms des parties : Magdeleine-Jeanne-Louise-Lucrèce de La Tour-du-Pin-Montauban, veuve de François, marquis de Virieux, contre Eyraud, de Montclar, en paiement d'arrérages de pension ; — Armand-François de La Tour-du-Pin-Montauban, marquis de Soyans, contre Peyrasol, en paiement de lods ; — Jean-Jacques Garnier de Labareyre, avocat à Valence, contre Besson, en paiement de promesse privée ; — Falquet-Travail, écuyer, procureur du Roi en la maréchaussée générale de Dauphiné, seigneur de Saou et de la forêt de Saou, contre Pezilier, en paiement d'une annuité de pension, etc. — Affirmations de voyage : par Deydier, curé de Montclar ; — par Aubert, de Montélimar, etc. (B. 1371.)

B. 1910. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1640-1749. — Procédures civiles et criminelles poursuivies : devant les juges de Bathernay, Bren, etc., par Seigneuret, chirurgien à Saint-Donat, contre Bossard et Puzin, pour dommages à son pré de Druzieu ; — par le procureur fiscal de Saint-Donat, contre Chalieu, Taharin et d'autres jeunes gens pour tapage nocturne ; la requête porte en outre qu'en septembre 1739 ils ont, à des heures indues, enfoncé la porte du four banal, emporté le pilori de la bauche de cour de châellenie, renversé les bancs placés devant plusieurs maisons, jeté les seaux dans les puits, enlevé et enfoncé des portes, etc. ; — par Perignat, sergent du lieu, contre Seigneuret, pour insultes et voies de fait dans l'exercice de ses fonctions ; — par les Jésuites de Tournon, prieurs de Saint-Donat, contre des femmes qui ont pris la feuille de leurs mûriers, etc. Inventaire des biens de Mottet. (B. 1388-1390.)

B. 1911. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1750-1759. — Ouverture du testament de noble François de Marcoux, sieur du Baix, habitant à Charmes, faite à la demande de ses héritiers ; transcription dudit testament en faveur de Louise de Marcoux, sa fille, femme de noble Charles Gondoin Des Combes. — Levée du cadavre de Jourdan, dit Bavière. — Inventaires des biens de Cottin, de Bonneton et d'Alloy, de Saint-Donat. — Procédures civiles : pour Legentil, notaire audit lieu, contre Marianne Argoud, veuve Cotte, en vérification délimités ; — pour Jeanne Michel, veuve Charvet, contre Delaréal, bourgeois de Peyrins, en paiement de sa part de la cense réclamée à la demanderesse par le comte de Charmes, etc. — Tutelle des enfants Béraud déferée à Marie Buisson, leur mère. (B. 1391-1393.)

B. 1912. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1750-1759. — Procédures civiles et criminelles devant les juges de Bathernay, Bren, etc. : pour Massillan de La Bellane (Plèche), ancien négociant à Lyon, demeurant à Charaix (Drôme), contre Jeanne Avignon, en reconnaissance d'écriture

privée ; — pour Ollier, fermier du domaine des Ferrands, à Saint-Donat, contre Blain, en liquidation de dommages causés audit domaine ; — pour Drevetton et Claveyson, contre Mottin, leur beau-frère, en composition de la masse héréditaire de Mottin, père, etc. — Testament de Joseph Pouchon, bourgeois de Romans, en faveur de son fils. — Inventaire des biens de Rondette, de Romans. (B. 1391-1393.)

B. 1913. (Liasse.) — 39 pièces ; 1 cahier in-4°, 125 feuillets, papier.

1760-1769. — État des meubles donnés à Jean-François de Maisonneuve, dressé à la demande de Gabriel Berne de Leveaux, mandataire de noble Claude de Leveaux, son frère, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, et de Marsanne frères, bourgeois de Saint-Donat et de Bren. — Plainte de Bonnet, boulanger, contre Maisonneuve-Laye qui l'a battu. — Curatelle des mineurs Cottin, déferée à Thomé. — Rapports d'experts : sur la division et délimitation de la part du domaine de Fayet, vendue à la requête de Dalve ; — sur les droits revenant à Louise Delaye, femme séparée de biens de Simon Brun, etc. — Procédures criminelles : de Clermont, boulanger, contre des inconnus, et de Brenier, contre Albert, pour voies de fait. (B. 1395-1396.)

B. 1914. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens de Jullien, notaire à Saint-Donat, mentionnant les protocoles d'Ennemond, d'Étienne et de Louis Jullien, de Pelin et de Moulin, de 1637 à 1763. — Comptes de tutelle des mineurs Guibert et Cottin rendus par Juvenet, du Chalon, mandement de Montmiral, et par Juveneton, de Serre. — Instances criminelles : de Malossane, contre Rebatet, Mourier, etc., pour dommages à ses récoltes ; — de Mottin, contre Albert, pour voies de fait, etc. — Requête d'Ollier pour obtenir défense aux habitants de Saint-Donat d'établir un chemin dans sa terre des Vilattes ; — de Revol, fermier des droits seigneuriaux du comte de Bérenger, seigneur de Saint-Donat, pour empêcher toute vente de vin par les habitants, depuis

le 17 juillet jusqu'au 14 août de chaque année, etc. (B. 1395-1396.)

B. 1915. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1770-1779. — Émancipation de Barthélemy Cheval, de Bren. — Comptes de tutelle des mineurs Revol, Turpin et Barbier, rendus par Revol, Turpin et Jeanne Desgranges. — Instances criminelles : de Faure, contre Surel, pour dommages à ses récoltes ; — de Dumaine, contre Moulin, pour voies de fait ; — de Charles de Chabrières de La Roche, seigneur de Peyrins, comte de Charmes, contre des chasseurs de Saint-Donat ; — d'Argoud, contre Reymond, pour voies de fait, etc. — Enquête sur la mort de Reynaud, du Chalon. (B. 1398.)

B. 1916. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1770-1779. — Inventaire des biens de Balthazar Reynaud, bourgeois de Saint-Donat. — Compte de tutelle du mineur Savoye rendu par Savoye, son oncle. — Procédures civiles : pour Gaud, contre Oternaud, boucher, en paiement de treize annuités de ferme ; — pour Thomé, notaire et receveur des domaines du Roi à Saint-Donat, mari de Suzanne-Charlotte Pochon, contre Jean-Baptiste Pochon, bourgeois, en répétition de ses droits patrimoniaux. — Plainte de Viossat, contre Argoud, Tabarin et autres, pour coups et blessures le jour de la fête ou vode de Bren. (B. 1398.)

B. 1917. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1780-1789. — Vente à l'encan des meubles et denrées de Martin Chabert et de Marsanne, de Saint-Donat. — Émancipation de Martin Chapre. — Sentence d'ordre pour les créanciers et héritiers de Marsanne, bourgeois de Saint-Donat. — Tutelle du mineur Avignon déférée à Armand fils. — Rapport d'experts sur la délimitation des propriétés et bâtiments de Thérèse Delègue, veuve Girard, et de Thérèse-Marie Chassagne, femme Roux. — Demande en séparation de biens par Marie Béraud, femme Brunet. — Procédures criminelles : de Duret, bourrelier, contre Tardy, pour voies de fait

envers sa femme ; — de Chabert, huissier, contre Marie Lety, pour vol de bois, etc. (B. 1400.)

B. 1918. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1780-1789. — Inventaires des biens délaissés par Vernet, maréchal à Saint-Donat, et par Marsanne. — Tutelle des mineurs Rey déférée à Anne Ogier, leur mère. — Rapports d'experts : sur les biens revenant à Anne Ithier, femme séparée de biens de Bajard ; — sur les dommages causés aux vignes de Clot par Ithier ; — sur la superficie de l'immeuble vendu par Clot à Reynaud ; — sur le partage à faire entre ses enfants de la succession de Tiron. — Déclarations de grossesse de Louise Vernet et de Marie Rey. — Plaintes de Revol, contre Paret, et de Meille, contre Tardy, pour voies de fait. (B. 1400.)

B. 1919. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures civiles et criminelles devant le juge de Charaix et Saint-Christophe : pour Saint-Chef, huissier, contre Clément qui lui prend du bois coupé ; — pour Laurent de Montchenu, maréchal des camps et armées du Roi, contre Escoffier, en nomination d'experts ; — pour Escoffier, contre Bachelin et autres, pour voies de fait ; — pour Capelle, curé de Saint-Clair et du Gua, contre Grand, accusé de violation de séquestre ; — pour Argoud, recteur de la chapelle de Saint-Christophe, contre Joffray, son fermier, en dommages-intérêts résultant de sa mauvaise culture, etc. — Inventaire des biens de David Plèche, sieur de La Bellane, mentionnant : les lettres de noblesse accordées au père du défunt par le roi Louis XIV en juillet 1659 ; — le testament de Françoise Thomé, veuve de David Plèche, premier du nom, etc. (B. 1552.)

B. 1920. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1698-1756. — Procédures civiles et criminelles devant le juge de Saint-Paul-lès-Romans et Triors : pour Marie Bonnet, veuve Robert, contre Buissonnier, qui a enlevé la toiture de sa maison ; —

pour de Bally, premier président en la Chambre des Comptes de Dauphiné, et Berneron, son fermier, contre Malien, en paiement du droit de labourage dû par les habitants de Triors, s'élevant à 2 quartaux de seigle et d'avoine et à 3 sols, à raison de chaque araire de bœufs, chevaux ou mulets ; — pour Paquet, maire de Saint-Paul, contre Moiroud qui lui a coupé du bois dans son taillis de Sablon, etc. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Maillet. — Émancipation de Jean Fontaine. (B. 1630.)

B. 1921. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1778-1789. — Inventaire des effets de Roux dit Marcellin et de Blanc, de Saint-Paul. — Curatelle de Marianne Bricchet déferée à Chirouze. — Tutelle des mineurs Blanc donnée à Marie Nalle, leur mère. — Procédures civiles et criminelles : pour François Chaptal, conseiller en la Chambre des Comptes de Grenoble, contre Rivière et Arlaud, en nomination d'experts ; — pour Rimet, contre Berruyer qui l'a frappé ; — pour Jean-Pierre de Bally, seigneur de Triors, contre Ancelin, en paiement d'arrérages de droits seigneuriaux, etc. — Rapport d'experts sur la composition de la masse héréditaire d'Antoine Girard. (B. 1634.)

B. 1922. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1670-1679. — Comptes rendus devant le juge de Romans par Delacour et par Marie Rivoire, de l'administration des biens de Jomaron, marchand de ladite ville ; — état des immeubles de cette succession : sont mentionnés une maison rue Pêcherie, un jardin à la Prêle, etc. — Description de la maison saisie à Jeanne Brade, veuve Noyer, à la requête de Suppat, notaire à Romans. — Vente à l'encan du mobilier de Rivoire. — Sentence d'ordre pour les créanciers de l'hoirie Clément. — Rapport d'experts sur l'état de la maison Lhoste, à Romans, etc. (B. 1711.)

B. 1923. (Cahiers.) — In-4°, 387 feuillets, papier.

1676. — Audiences du juge de Romans. — Noms des parties : Françoise Ricol, veuve de noble

Charles Sarrazin, sieur de Saint-Fonds, contre Christophe, en paiement de promesse ; — Brochier, prieur de Saint-Véon à Parnans, contre Louise Barnaud, femme Hébrais, en nomination d'experts ; — Christine Gade, veuve Garagnol, contre Catherine de Manissy, en ouverture de saisie ; — Antoinette de Marcellange de Chambonnet, abbesse de Saint-Just, contre Ennemonde Alland, et noble Pierre-Béatrix Robert de Saint-Germain, seigneur de Saint-Jean d'Octavéon, contre Buissonnier, en paiement d'arrérages de pension, etc. (B. 1711.)

B. 1924. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 56 pièces, papier.

1680-1689. — Procédures civiles devant le juge de Romans : pour Bonnet, de Beaumont-Monteux, contre Ducros, drapier, en paiement de pension. — . Vente par Loyron à Lambertton d'une terre à La Gagère, de 18 sétérées de superficie, au prix de 350 livres. — Requête de Louis de Lionne, marquis de Claveyson, comte d'Hostun, baron de Mercuriol, gouverneur de Romans, demandant punition de la femme Terrasse qui avait ramassé de la feuille aux mûriers des fossés de la ville, etc. — Audiences. — Noms des parties : le syndic de l'abbaye de Léoncel, contre Delacour, en paiement de promesse ; — les Ursulines de Romans, contre Colin Lamarche, en paiement d'arrérages de lods ; — Jacques Reymond Merlin, écuyer, contre Revol, en acceptation de transport de créances, etc. (B. 1712-1724.)

B. 1925. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1690-1699. — Inventaires des biens de Mathieu, de Romans, de Philippa Gontier et de noble Pierre de Gilliers, seigneur de Lupé. — Parcelle de frais alloués à noble Pierre Aymon, à Jeanne Alletru, veuve Izerable. — Procédures civiles et criminelles : de Michel, contre Garnier, en paiement de créance ; — de Marguerite Chanas, contre Ducros, pour voies de fait. — Vente à l'encan du mobilier d'Anne Genthon. — Apposition des scellés dans la maison où est décédé Coissieu (B. 1726-1743.)

B. 1926. (Liasse.) — 11 pièces, 5 cahiers in-4°,
417 feuillets, papier.

1690-1699. — Inventaires des biens délaissés par Terrasse et par Catherine Servain. — Audiences. — Noms des parties : noble Paul de Gilliers, capitaine de cheval-légers, contre noble Pierre de Gilliers, sieur de Lupé, en reconnaissance d'écriture privée ; — Édouard Martin, curé de Saint-Paul-lès-Romans, contre noble Alphonse de Rochechinard, en paiement d'arrérages d'une fondation de messes annuelles ; — Claudine de Marnais Saint-André, abbesse de Saint-Just, contre Roux, en ouverture de saisie, etc. — Commission de garde scel donnée à Besson, receveur au grenier à sel de Saint-Vallier, par Cotherel de Beaulieu. (B. 1726-1743.)

B. 1927. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1700-1709. — Inventaires des biens de Bonnardel, de Boffard, de Catherine Blachot et d'Anne Marie de Bressac, veuve de Philippe Duvivier, seigneur de Barnave, Pennes, etc., épouse en secondes noces de Girard de Lally, lieutenant-colonel du régiment Dillon, irlandais. Sont mentionnées : une reconnaissance générale des habitants de Pennes, du 6 octobre 1531, à noble Charles Jony ; — l'expédition du contrat de vente passé au président Duvivier, par Marguerite de Thollon des terres de Barnave et Pennes, le 2 janvier 1666, etc. — État des immeubles de l'hoirie Bouchage. — Compte rendu par noble Charles Assalin de La Gardette, sieur de Montarzin, caution de Philiberte de La Gardette, sa tante, aux créanciers de noble Alphonse de Rocbechinard, mari de ladite Philiberte de La Gardette. — Émancipation de Marie Ardain. (B. 1744-1749.)

B. 1928. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1700-1709. — Mise en possession d'un pré de l'hoirie de Jacques Loyron en faveur de Laurent Fonet, chanoine de Saint-Barnard. — Sentence d'ordre dans la discussion des biens de Louis Desmures, conseiller du Roi en l'Élection de Romans. — Inventaire des biens de Burlet,

charpentier. — Plaintes : de nobles François Juven, sieur Des Oches, capitaine au régiment d'Auvergne, Nicolas et François de Garagnol, contre Cara, pour injures et jet de pierres ; — de Fonet, curé de Saint-Nicolas, contre Paquet, pour irrévérences dans l'église ; — de Chapoton, maître tailleur, contre Baty, pour voies de fait dans la maison de Robert, aussi maître tailleur « où il était allé avec plusieurs autres porter le *crochon* (quartier) de pain bénit de la confrérie de Sainte-Luce ». (B. 1749-1751.)

B. 1929. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1700-1709. — Inventaire des effets trouvés dans le magasin de Lambertton, à Romans. — Émancipation d'André Gondoin, capitaine au régiment de Nivernois, par noble Pierre, ancien conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Grenoble. — Apposition des scellés dans la maison de Magdeleine Giraud, veuve Garnier. — Parcelle de frais alloués à Maisonblanche, curé de Saint-Barnard, et à Armand, fermier des octrois, dans la discussion des biens de l'hoirie de l'abbé de Leissins. — Procédures civiles : pour François-Marie de Guercin de Saint-Germain, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, contre Argoud, en paiement de billet ; — pour Macaire, procureur du Roi en la police de Saint-Marcellin, contre Senard-Paquier, en exécution de saisie, etc. — État des immeubles d'Étienne Lambert de Villeneuve, lieutenant en l'Élection de Romans, mis en discussion. — Sentence d'ordre pour les créanciers de l'hoirie de Charles de Lionne de Leissins, abbé de Saint-Calais, etc. (B. 1752-1754.)

B. 1930. (Liasse.) — 89 pièces ; 1 cahier in-4°,
50 feuillets, papier.

1700-1709. — Inventaires des biens : de Terrisse, employé au bureau de la douane de Romans ; — de Suppat, notaire. — Émancipation d'Ollivier, marchand. — Assemblée de parents nommant Dochier, curateur à conseil de noble Bruno Monier, fils de Jean, conseiller et lieutenant particulier au présidial de Valence. — Déclarations de grossesse de Suzanne Mollard et de Marie Valette. — Procédures civiles : de Claudine de Marnais, abbesse de Saint-Just, contre Mottet, notaire, en

paiement de créance ; — des religieuses de Sainte-Claire de Romans, contre noble Laurent de Gilliers, capitaine de cavalerie en délivrance des fiefs et domaines de Lupé, etc. (B. 1755-1756.)

B. 1931. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1710-1719. — Conditions de la mise en vente de l'office de procureur du Roi en l'échevinage de Romans occupé par Romanet ; il est acquis par Chevalier pour 3 200 livres. — Inventaires des biens : de Magdeleine de Casser ; — de Christine Cara de Laie, femme de Just de Garagnol, écuyer, contrôleur des guerres ; — de Buissonnier, bourgeois ; — d'Avignon, avocat. — Instances criminelles : de Faure, marchand teinturier, contre Jeanne Barjon et ses complices, accusés de vols d'étoffes ; — de Chevalier, procureur en l'échevinage, contre Savoye, boucher, qui ne tient pas son étal garni, etc. (B. 1759-1764.)

B. 1932. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaire des biens délaissés par Marguerite-Françoise de Marcoux, femme de Charles Bouvier, mentionnant : un arrêt du parlement de Grenoble pour Artbus Bouvier et Florence Caries, mariés, du 28 mars 1676 ; — l'inventaire de la succession de noble Antoine Caries, auditeur des Comptes en Dauphiné, du 28 juillet 1623 ; — des contrats en parchemin justifiant que nobles Antoine et Octavien Caries jouissaient de la qualité de nobles avant 1602, etc. — Émancipation de Marie-Magdeleine Hébrais, femme de noble Louis de Rostaing de Champferrier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par noble Laurent de Gilliers, seigneur de Lupé, capitaine de cavalerie, de la succession de Jean-Baptiste de Gilliers, son frère, écuyer, chanoine de Saint-Barnard. — Assemblée de parents autorisant noble Philippe Delouille à aliéner une partie de ses biens pour acquitter les dettes de l'hoirie de son père. — Déclarations de grossesse de Rose Gauthier, Geneviève Fournier, Ennemonde Dumas, etc. (B. 1764-1766.)

B. 1933. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1710-1719. — Inventaires des biens de Muron et de Notaire. — Déclarations de grossesse d'Anne Uzel, Catherine Thomas, Marguerite Tardy, Catherine Pouchon, etc. — Tutelle des mineurs Rochas déférée à Louise Pareil, leur mère. — Procédures criminelles : de Revol, receveur des tailles de la communauté de Saint-Marcellin, contre Guillermond, pour voies de fait ; — de Pascal, marchand au Bourg-de-Péage, contre Vincent, qui a ouvert une lettre à son adresse et divulgué les secrets y contenus, etc. ; — de Romanet, procureur du Roi en l'échevinage, contre les boulangers pour vente de leurs pains au-dessus du taux fixé par les consuls et assesseurs de la ville, etc. (B. 1764-1766.)

B. 1934. (Registre.) — In-4°, 292 feuillets.

1712-1715. — Audiences du juge de Romans. — Noms des parties : noble Reymond de Calignon, seigneur de Peyrins, contre Delacour, bourgeois, en paiement de billet ; — Élisabeth-Louise-Françoise de Blou de Laval, veuve de Joseph de La Baume, marquis de Châteaudouble, contre Louis de Portefaix, etc., en main levée de deniers, etc. — Provisions des offices : de procureur données à Monier par Antoine, prince de Monaco ; — de gouverneur de Romans continuées au marquis de Lionne ; — de juge ducal et royal données à Belland par le Roi et par Antoine, prince de Monaco et duc de Valentinois. (B. 1767.)

B. 1935. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1720-1729. — Apposition des scellés dans la maison de Ferrand, maréchal. — Inventaire des biens délaissés par Justine Ducros, veuve Rochas. — Déclarations de grossesse de Jeanne Dreveton, Cécile Cuchet, Catherine Chaix, etc. — Ouverture du testament de Pierre Aymon, écuyer, trésorier général de France au bureau des finances de Grenoble, instituant pour son héritier Jean-Antoine Jomaron, receveur des tailles de l'Élection de Romans, son cousin. — Rapport d'experts sur les biens à attribuer sur ceux d'Accarie à Marie Girard, sa femme, etc. —

Plaintes de Gerente, contre Didier, de Gay, contre Sablière, etc., pour voies de fait. (1768-1773.)

B. 1936. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1720-1729. — Inventaire des biens de Robin, notaire à Romans, mentionnant les lettres du Roi qui lui accordent son office, à la date du 12 décembre 1682 ; 25 liasses d'actes reçus par le défunt, etc. — Émancipation de Bourgeois, cuisinier. — Ouverture du testament d'Henri Lambert, chanoine de Saint-Barnard, fait en faveur de Marie Lambert de Villeneuve, sa nièce. — Tutelle et curatelle de nobles Jean-Louis et Thérèse-Lucrèce Guillermier, enfants de Jean Nicolas, docteur-médecin à Bollène, déferées à Marie Prioron, veuve Fornet et à Vincent Duclos, chanoine, leur oncle, etc. — Déclarations de grossesse de Louise Reymond, Jeanne Novat, etc. (B. 1774-1779.)

B. 1937. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 90 pièces ; 1 cahier in-fol., 105 feuillets, papier.

1730-1739. — Inventaire des biens délaissés : par Peronnier, bourgeois de Romans ; — par Gaudo-Paquet, « chef des prêtres en l'insigne église collégiale de Saint-Barnard » ; — par Magdeleine Bossan, veuve Aymard. — Commission d'employé de la marque des fers donnée à Jullien par Simonet et Lebeau. — Jugement qui maintient Charlotte-Renée de Garagnol, femme de noble Ennemond de Chastaing de La Sizeranne, dans la jouissance des biens de Claire Lhote. — Ventes à l'encan des mobiliers de Farges et d'Eymard. — Plainte d'Antoinette Bertrand de Champlong, contre Pierre Isnard de Fontbrune, son mari, pour voies de fait, etc. — Donation entre vifs faite par Duplessis, prêtre, à Marie Loyron, sa nièce. — Provisions de l'office de procureur données à Docbier par Jacques-François-Léonor Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois. (B. 1780-1793.)

B. 1938. (Liasse.) — 66 pièces ; 1 cahier in-fol., 77 feuillets, papier.

1738-1749. — Émancipation devant le juge de Romans de Bonnardel. — Apposition des scellés dans la maison de Berneron, marchand. — Inventaire des meubles et marchandises délaissés par Armand. — Procédures civiles : pour Louise-Françoise Chevalier, femme de Charles Popon de Maucune, subdélégué à Romans, contre Marguerite Brenier, héritière bénéficiaire de Brenier de Beaulieu, écuyer, en homologation du compte de son prix d'acquisition des immeubles dudit Brenier ; — pour Nicolle Blachon de Villebœuf, veuve Jany, contre le curateur des biens abandonnés par Berneron, en paiement de créance, etc. — Plainte de Boffard, contre Jobert et Armand, pour voies de fait. — Audiences. — Noms des parties : noble Laurent de Gilliers, seigneur de Lupé, pour la vente du domaine de Saint-Pierre, ayant appartenu à Loyron ; — Lombard, contre Antoinette Bertrand de Champlong, en vérification de contenance d'immeubles vendus, etc. (B. 1780-1793.)

B. 1939. (Liasse.) — 59 pièces ; 1 cahier in-fol., 46 feuillets, papier.

1740-1749. — Inventaires des biens : de Dusserre, greffier de la judicature de Romans ; — de Louise Devallois, veuve Paquet ; — de Chanas, bourrelier ; — de Françoise Aymon. — Procédures civiles : pour Jeanne de Brenier, héritière de Claude Robert, son aïeul, contre Marie Brenier, en délivrance des biens de François-Aymar Brenier, capitaine d'infanterie pour en jouir par droit de gage et d'hypothèque ; — pour Joseph-Nicolas et Just de Garagnol, contre noble Ennemond Chastaing de La Sizeranne, en nomination d'experts chargés d'estimer le moulin d'Alixan et ses dépendances, etc. — Sentence de distribution de l'actif aux créanciers de l'hoirie Farges. — Ouverture du testament de Joseph Devallois, bourgeois de Romans, fait en faveur de son neveu. (B. 1794-1806.)

B. 1940. (Liasse.) — 52 pièces ; 1 cahier in-fol.,
158 feuillets, papier.

1740-1749. — Compte de tutelle du mineur Bourne, rendu devant le juge de Romans par Barbe-Françoise Rogier, sa mère. — Inventaire des biens des mariés Rolland. — Parcelles de frais alloués à Ducreux, serrurier, et à Jouthard, marchand, s'élevant de 19 à 143 livres. — Instances criminelles : de Duret, procureur, contre Blache, Bonnet, pour voies de fait ; — de Catherine Maurin, veuve Romieu, contre Constalin, son fils de premier lit, pour injures, etc. — Rapport d'experts : sur le compte à rendre par Lyon, instituteur, à Catherine Revol ; — sur le partage à faire des biens de Larmet, etc. — Testament d'Andrevon, marchand, en faveur de Louise Collonge, son épouse, et de Louis Andrevon, son fils. (B. 1794-1806.)

B. 1941. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaire des biens de noble Ennemond Chastaing de La Sizeranne, mentionnant : un extrait de la donation et du testament faits par noble François et Suzanne de Chastaing à noble Ennemond, leur frère, le 13 mars 1718 ; — un certificat de l'intendant de Dauphiné constatant la noblesse de Charles de Chastaing, du 3 septembre 1668, etc. — Tutelle des mineurs Ollivier, déferée à Cavard. — Apposition des scellés dans la maison de Jacques Aymon, chanoine. — Bail judiciaire des domaines de Treignard, Chomat et les vignes de Lapassa, dépendant de la succession de noble Ennemond Chastaing de La Sizeranne et Charlotte-Renée de Garagnol, sa femme, à Louise-Magdeleine de Chastaing de Lapassa, pour 1060 livres par au. — Procédures criminelles : de Jobert, l'un des curés de Saint-Barnard, un des administrateurs du Refuge de la ville, contre Magdeleine Charles, veuve Chevalier, directrice de l'établissement dit du Refuge, pour injures et voies de fait. (B. 1807-1831.)

B. 1942. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaires des biens : de Charles Ollivier, drapier à Romans ; — de Joly,

inspecteur des draperies de la province de Dauphiné ; — de Ferrand ; — de Marie Dorieux et de Combet. — Ouvertures : du testament mystique de Joseph Monier, chanoine de Saint-Barnard, fait en faveur de noble Jean Monier, son neveu ; du codicille mystique de Christine Cara de Laie, femme de Just de Garagnol. — Compte de tutelle de Jeanne Meyssonnier rendu par Jeanne Liorat, sa mère. — Instances civiles : pour Joachim Giraud, sieur des Bruyères, écuyer à Paris, contre Gaudo-Paquet, en reconnaissance d'écriture privée ; — pour noble Amédée-François Duvivier, seigneur de Lentiol, contre Loyron, en paiement d'intérêts, etc. (B. 1807-1831.)

B. 1943. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1750-1759. — Inventaire des biens de Tourmu et de Pillet, de Romans. — Émancipation de Rivail. — Procédures civiles et criminelles : pour Justine Vial, contre Dumoulin, son mari, en séparation de biens ; — pour Royanez, tanneur, contre Peyrache, qui l'a battu ; — pour le procureur du Roi, contre Revol, accusé de vols de fruits etc. — Rapports d'experts sur l'état : des domaines des Alexis et des Veyrats, dans la jouissance desquels l'hôpital général de Romans a été subrogé par Claudine Malbrun, veuve Gaudo-Paquet ; — de la maison de Suzanne Rivail, femme de noble Benoît de Guibert. — Parcelle de frais alloués au syndic des chanoines réguliers de Saint-Antoine, plaidant contre Rosset. (B. 1807-1831.)

B. 1944. (Registre.) — In-fol., 323 feuillets, papier.

1748-1750 — Liste des avocats et des procureurs du siège de Romans : Garnier, Belland, Chaléat, Thomé, Reynier, etc. — Provisions des offices : de receveur des consignations à Romans, données à Fayolle par le roi Louis XV ; — de maire, ancien mi-triennal de Beaurepaire, données à Charvat par le même monarque. — Contrat de mariage de Philippe Joly, inspecteur des manufactures de Dauphiné, avec Suzanne Sablière. — Curatelle de Glenat, gendarme dans la compagnie anglaise, donnée à Viriville. — Audiences. — Noms des

parties : François-Ferdinand de Clermont de Chaste, seigneur de Charpey, Marches, contre Anne Fayolle, veuve Ferrand, en paiement de rente ; — noble François-Philibert de Jullien de Mallerargue, ancien capitaine d'infanterie, tuteur de noble Amour de Chastaing, contre noble Bruno de Chastaing de La Sizeranne, en mise en ferme des biens de la succession d'Ennemond de Chastaing, etc. (B. 1807-1831.)

B. 1945. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1760-1769. — Inventaire des biens de Crolard, de Romans, et de Marthe Charvet. — Émancipation de Marc Brenier, sergent d'artillerie, par son père. — Assemblée de parents autorisant Guignochet à contracter mariage avec Virginie Revol et à tenir un banc de boucher. — Parcelle de frais alloués à Devallois, plaidant contre Savoye. — Tutelle de Déléaud donnée à Marie-Laurence Guers, sa mère. — Procédures criminelles : de Girard, hôtelier, contre Granjon, boucher, pour voies de fait ; — de Genthon, orfèvre, contre Brun, pour vol de bouteilles ; — Gabrielle Drevon, contre Brunet, son mari, pour jet de pierres, etc. (B. 1832-1850.)

B. 1946. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1760-1769. — Levée du cadavre de Marie à La Prèle de Romans. — Déclarations de grossesse de Marianne Sibilat, de la veuve Maillefort, de Claire Robin, etc. — Émancipation de Lombard. — Inventaires des biens de Liotard, tailleur d'habits, et de Charles Prompsal, notaire. — Instances criminelles du procureur du Roi, contre Viol et René, pour vol ; — de Viron, contre Établi, pour voies de fait ; — de Paquet, marchand, contre Savoye, brigadier aux tailles, pour injures, comme coquin, Jean sucre, etc. — Rapport d'experts sur la composition de la masse héréditaire des biens délaissés par Clairefond père. — Tutelle d'Ogier donnée à Claire Vernay, sa mère. (B. 1832-1850.)

B. 1947. (Registre.) — In-fol., 410 feuillets, papier.

1761-1767. — Audiences. — Noms des parties : Marie-Claire Bernon, dame de Monteléger, veuve de Gabriel Bernon, juge royal de Romans, contre Jullien et Jean-François de Murard, commissaire des guerres, pour lui et pour Marie-Concordia-Adélaïde de Suzy, contre Ducros, en paiement de billet ; — l'archevêque de Vienne, abbé de Saint-Barnard, contre Charavit, en paiement d'arrérages de rente ; — noble Antoine Michon, avocat à Grenoble, contre Ducros, en reconnaissance d'écriture privée ; — Jean-Gabriel Bernon de Monteléger, capitaine de cavalerie et la veuve de noble Charles-François Duvivier, contre Denis Dupré, seigneur de Fontanil et Cornillon, président en la Chambre des Comptes de Grenoble, en garantie d'éviction, etc. — Déclarations faites : par Anne-Sophie Muret, de Genève « ayant fait abjuration de la Religion Réformée il y a deux ans », en l'absence de ses parents, de vouloir se marier ; — par Garnier, du Montel et Didier « ci-devant de la société de Jésus » d'exécuter les arrêts du Parlement de Grenoble, d'être bons et fidèles sujets du Roi, de soutenir les libertés de l'église gallicane, etc.

B. 1948. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1770-1779. — Répudiation de la succession d'Anne Serret, veuve Avignon, par Marianne Avignon, sa fille, femme de noble Pierre-René de Vaugrand. — Sentence d'ordre pour les créanciers de Reboulet, de Romans. — Inventaires des effets : de Marianne La Chapelle ; — de Girard, hôtelier ; — de Chabert, moulinier en soie. — Vente à l'encan du mobilier de Bona, curé de Mours. — Déclarations de grossesse de Louise Blache, de Claudine Coutin, etc. — Rapports d'experts : sur l'état des ruisseau et aqueduc de La Martinette, à la requête du syndic de Saint-Barnard, des recteurs de l'hôpital général et autres intéressés ; — sur les biens à allouer à Marie Lambert, femme séparée de biens de Bossan. (B. 1832-1850.)

B. 1949. (Registre.) — In-fol., 534 feuillets, papier.

1767-1771. — Audiences du juge de Romans. — Noms des parties : Nicolas de Lacroix, comte de Saint-Vallier, marquis de Clérieux, etc., contre Collet d'Anglefort en paiement de cinq annuités de bail à ferme ; — Michel, Coulongeon, chanoine de Saint-Ruf, contre Bertrand, boucher à Romans, en paiement de promesse ; — Enfantin, chanoine de Saint-Barnard, contre Gaudo-Paquet, en constitution de nouveau procureur ; — noble Bruno Monier de Bellebat, ancien capitaine de cavalerie, contre Royanès, en interposition de décret sur encan ; — noble Pierre-Ignace Garampet-Bressieux de Saint-Cierge, mousquetaire du Roi, demeurant à Tullins, contre Chabert, moulinier en soie, en reconnaissance d'écriture privée ; — noble Antoine de Chalvet, héritier de noble de Chalvet de Saint-Étienne, sacristain de Saint-Barnard, contre Girard, en paiement d'arrérages de pension, etc. —

Émancipation de Pierre-François Duchesne, avocat au Parlement de Grenoble. (B. 1832-1850.)

B. 1950. (Liasse.) — 34 pièces ; 1 cahier in-4°, 58 feuillets, papier.

1779-1790. — Tutelle du mineur Bruya déférée à Magdeleine Planche, sa mère. — Inventaires des biens de Magdeleine Tourette, veuve Ferrand et de Louise Corréard, délaissés à Louise Jourdan, sa fille. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de son père par Ramel. — Déclaration de grossesse de Marie-Gabrielle-Julie Copin, etc. — Affirmations de voyage par Roibet, marchand à Saint-Jullien de Montrigaud ; — par Damiron, marchand à Peyrins, etc. — Audiences. — Noms des parties : Giraud, négociant à Romans, contre Vivier, en paiement de billet ; — Reynier, bourgeois, contre Maillefort, pour dommages à sa vigne, etc.